

Université Lyon-II Louis Lumière
Faculté Histoire, Géographie, Histoire de l'Art
Département d'Histoire

***La ville des élites locales : pouvoir, gestion
et représentations en banlieue parisienne,
1860-1914.***

Thèse présentée pour le Doctorat d'Histoire

Juliette Aubrun

Soutenue publiquement le 18 décembre 2004

JURY : Bruno Dumons, Chargé de recherches, CNRS, habilité à diriger les recherches. Olivier Faron, Professeur à l'Université Paris IV. Yves Lequin, Professeur émérite de l'Université Lyon II, *Directeur de la Thèse*. Catherine Omnès, Professeur à l'Université de Versailles–Saint-Quentin-en-Yvelines. Christian Topalov, Directeur d'études à l'EHESS, Paris. Michèle Zancarini-Fournel, Professeur à l'IUFM de Lyon.

Table des matières

..	1
Introduction . .	3
Pour une histoire des marges urbaines .	4
Ecrire l'histoire des villes : champs historiographiques et enjeux épistémologiques .	4
Des pouvoirs dans la ville .	8
Axes et méthodes .	10
Des élites anonymes : un paradoxe ? .	10
La proche banlieue parisienne : une temporalité spécifique .	11
Des banlieues populaires et radicales ? .	12
Sources . .	13
Discours, représentations et pratiques .	14
Un espace social : élites et populations urbaines. . .	16
Pour une histoire sociale des villes. .	18
Partie 1 : acteurs et territoires . .	21
Chapitre 1. Une périphérie géographique et sociale . .	21
Introduction : entrer en banlieue. . .	21
I- Aux marges des faubourg de Paris : un territoire en construction .	24
II- Une banlieue de migrants .	63
III. Une population fortement ancrée dans le monde urbain du XIX ^e siècle. . .	101
Conclusion du chapitre 1 . .	159
Chapitre 2. Notables, élites et élus locaux : le maire, premier notable en sa commune. . .	159
Introduction .	159
I- être maire d'une petite commune "au-delà des fortifs" : portrait de groupe. . .	178
II- Un monde de notables. 1860- années 1880. .	194
III- "Une révolution des mairies" ? (1884-fin des 1890's) . .	231
IV- de nouvelles générations à l'assaut du pouvoir local : le diplômé contre le	257

notable. .	
Conclusion du chapitre 2 . .	280
Partie 2 : Pratiques urbaines . .	283
Chapitre 3. Gérer la ville : réalités de l'action locale en banlieue parisienne .	283
I- Entre ruralité et urbanité : les permanences de la gestion locale. .	285
II- L'irruption de la "question urbaine", des années 1890 à 1914. .	340
Conclusion du chapitre 3 . .	394
Chapitre 4. Du local au départemental : conflits et régulations. .	395
Introduction .	395
I- Une périphérie au service du Centre .	406
II- Conquérir l'autonomie : le cas de la gestion du gaz. . .	443
Conclusion du chapitre 4 . .	481
Partie 3 : Images et représentations . .	483
Chapitre 5. Penser les rôles de la ville. . .	483
I- Discours sur la ville . .	485
II. la ville comme un espace à modeler .	524
Conclusion du chapitre 5 . .	546
Chapitre 6. L'imaginaire de la banlieue . .	546
I- Fêtes de village et fêtes urbaines : deux mondes juxtaposés. . .	549
II- Une nouvelle géographie de l'espace banlieusard .	568
Conclusion du chapitre 6 . .	598
Conclusion .	601
Elites "moyennes" et anonymat du monde urbain .	602
Du terrain : quelle banlieue ? .	605
Retour sur les représentations ¹⁷⁶⁷ . .	606
Références .	609
Archives .	609
Archives Publiques .	609

¹⁷⁶⁷ Lepetit Bernard, *Les villes dans la France moderne, 1740-1850*, A. Michel, 1988.

Archives privées .	628
Sources imprimées .	629
Annuaire et bottins . .	629
Sources .	630
Bibliographie .	636
Instruments de travail .	636
Atlas et histoire du territoire . .	638
Histoire politique .	639
Histoire sociale et économique .	644
Histoire urbaine .	658
Annexes . .	677
Annexes relatives au chapitre 1 .	677
Reconstitution des données démographiques. .	677
annexe 1 : données démographiques globales reconstituées, région parisiennes. .	678
annexe 2 : population des communes étudiées .	679
annexe 3 : Migrants français, à partir des lieux de naissance. Détail des départements les plus attractifs et pour la France entière. .	680
annexe 4: codage de la nationalité .	682
annexe 5 : codage migratoire de l'individu . .	682
annexe 6 : codage de la position dans la famille . .	683
annexe 7 : codage du type de ménage .	684
annexe 8 : codage de la position professionnelle .	684
annexe 9 : codage migratoire du ménage . .	684
annexe 10 : nomenclature professionnelle, 1911 .	686
annexe 11 : individus originaires d'Eure-et-Loir, 1911. .	688
annexe 12 : individus originaires du Cantal, 1911. .	689
annexe 13 : âge moyen des individus recensés en 1911, en fonction de leur lieu de naissance . .	690
annexe 14 : Parisiens d'adoption, Vanves, 1911. .	690

annexe 15 : Parisiens d'adoption, Bagneux, 1911. .	691
annexe 16 : Parisiens d'adoption, Malakoff, 1911. .	691
annexe 17 : âges comparés en fonction du lieu de naissance et du sexe – écart à la moyenne pour les Parisiens et Banlieusards. .	692
annexe 18 : composition des ménages chez les Parisiens, 1911. .	692
annexe 19 : composition sexuée de la branche professionnelle "imprimerie", 1911. .	693
annexe 20 : répartition professionnelle, 1911. . .	693
annexe 21 : répartition des entreprises sur l'ensemble du territoire étudié, 1860 et 1911, à partir des données du <i>Bottin du commerce</i> . . .	694
annexe 22 : répartition des entreprises commerçantes sur l'ensemble du territoire étudié, 1860-1911, d'après le <i>Bottin du commerce</i> . .	695
annexe 23 : répartition, en effectif, des entreprises industrielles présentes sur le territoire des communes étudiées. . .	696
annexe 24 : âges moyens et effectifs, 1891 et 1911. .	697
annexe 25 : deux exemples de co-résidence de parentèle en 1911. .	697
annexe 26 : structure de la population active par position professionnelle, à l'exclusion des rentiers et des sans profession, Malakoff-Bagneux, 1911. .	698
annexe 27 : répartition par position professionnelle, Seine-banlieue, 1911. . .	699
annexe 28 : structure de la population active et âges moyens, 1911. . .	699
annexe 29 : quelques exemples de familles comprenant une couturière à façon, Bagneux, 1911. .	700
annexe 30 : répartition des actifs travaillant dans les professions industrielles, 1891. .	700
annexe 31 : répartition des actifs travaillant dans les professions industrielles, 1911. .	701
annexe 32 : répartition par branches professionnelles des actifs, en fonction de leur lieu de naissance, 1911. .	702
annexe 33 : Provinciaux travaillant dans le textile, 1911. .	703
Annexes relatives au chapitre 2 .	704
annexe 34 : un exemple des fiches "individuelle" et "descendants" utilisées. . .	704
annexe 35 : tableau synthétique des informations concernant les maires, 1860-1914.(3 tableaux). . .	710
annexe 36 : âge moyen des édiles, en fonction de leur lieu de naissance. . .	711

annexe 37 : quelques références moyennes pour l'ensemble des édiles. .	712
annexe 38 : durées de mandat .	713
annexe 39 : durées des mandats en fonction de l'âge à la première accession à la fonction mayorale. .	714
annexe 40 : lieux de naissance en fonction des communes de mandat. .	714
annexe 41 : répartition des lieux de naissance des édiles en fonction de leurs périodes de mandat. .	715
Codage des professions des édiles et de leurs familles. . .	715
La mobilité sociale . .	718
Un exemple d'inventaire après décès : Jullien, 1886. .	720

Je dédie ce travail à la mémoire de Louis Aubrun, paveur en banlieue parisienne.

Introduction

"J'ai grand hâte de me tirer le plus rapidement possible de la laideur qui environne Paris." Stendhal, 1823.

"Pauvre banlieue parisienne, paillasson où chacun s'essuie les pieds, crache un bon coup et passe, qui pense à elle ? personne." L.-F. Céline, 1941.

Il n'est pas besoin de chercher loin pour trouver, au sujet de la banlieue parisienne, un foisonnement hétéroclite de pensées toutes faites, de clichés et d'images où le misérabilisme côtoie la condescendance. La laideur semble consubstantielle au terme même de banlieue. Aujourd'hui encore, que connaît-on de la banlieue ? L'amoncellement des baraques et des petites maisonnettes, les immeubles collectifs qui ont fleuri dans les années 1970, l'absence d'unité architecturale, les trains de banlieue, boîtes de conserve taguées, reliant Paris en brinquebalant, toujours bondés : depuis les années 1980, la banlieue a mauvaise presse auprès du grand public ; mais, conséquence de ce "mal être", de cette "crise des banlieues", acteurs et observateurs de la ville ne se sont jamais autant intéressés à ces espaces en marge de la ville.

Banlieue, "suburbs", faubourgs, cité ou zone, les mots pour nommer cet espace sont nombreux, bien que la plupart aient une connotation négative ¹. L'éloignement, la misère, l'insalubrité semblent l'apanage de ces quartiers périphériques, avatars de toutes les peurs citadines ². Le pluriel sied aux faubourgs, le singulier reste souvent de mise pour "la" banlieue, accusée d'être le lieu de tous les maux de nos sociétés urbaines. Cette

¹ Faure, A., "Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet", *Genèses*, 51, juin 2003, pp. 48-69.

uniformité cache mal la diversité des situations, la coexistence d'un discours positif sur la banlieue résidentielle et d'un discours négatif sur les cités, cumulant marge spatiale et sociale. Cette omniprésence du singulier, trop souvent réducteur, a été l'un des points de départ des questionnements qui ont nourri mon travail. C'est donc le pluriel qu'il convient de rechercher, suivant en cela les pistes lancées depuis plus de deux décennies par les historiens du social. Derrière l'apparente uniformité, il s'agit de débusquer la diversité et l'originalité des territoires.

Pour une histoire des marges urbaines

Toutefois, si les banlieues peuvent être l'un des objets du sujet, elles n'en sont pas le seul. Certes, l'histoire construite dans cette thèse se situe sur un territoire que tous nomment banlieue ou commune suburbaine. Partir de cette dénomination donnée par les contemporains et se focaliser sur la vie quotidienne "en banlieue" risque de réduire les marges urbaines au décor d'une pièce de théâtre dont les acteurs seraient les habitants. Et, bien que cet axe ait une certaine importance, ce regard ne nous dit rien d'autre qu'une nouvelle monographie de commune de la banlieue parisienne, dont les guides de recherches ou les catalogues d'histoire locale regorgent. Il convenait alors de changer de regard, et de croiser deux types d'histoires : une histoire sociale urbaine qui se propose de rechercher les spécificités – ou au contraire les permanences – du quotidien en banlieue, et une histoire des élites qui cherche à comprendre quelle est cette banlieue dont les premiers magistrats acceptent de prendre la charge. En ce sens, *la ville des élites locales* est bien une histoire sociale des représentations ou une histoire des pratiques urbaines, que celles-ci soient culturelles, sociales ou politiques.

Ce projet n'est pas sans lien avec les avancées historiographiques fondamentales de l'histoire des villes comme de l'histoire sociale. Il s'agit finalement de participer à l'écriture collective d'une nouvelle histoire urbaine, et cette recherche s'inscrit logiquement dans un champ historiographique complexe mais précis.

Ecrire l'histoire des villes : champs historiographiques et enjeux épistémologiques

La découverte de l'histoire des villes est née pour moi de la rencontre de trois ouvrages très différents : d'une part, le livre d'Arlette Farge, *la vie fragile*, qui m'a fait quitter les chemins alors très balisés de l'histoire politique ; d'autre part, l'ouvrage collectif *Histoire de*

² Sur ces peurs citadines associées à la périphérie, cf. Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Hachette 1984 [1978] ; Jacquemet, G. "Belleville ouvrier au XIX^e siècle", *Mouvement Social*, 118 janv.-mars 1982, pp. 61-77 ; Faure, A., "Paris au diable Vauvert, ou la Fosse aux lions", *Histoire urbaine*, 2/déc. 2000, pp. 149-169, Vieillard-Baron, H., "De l'effroi technique à la peur des banlieue", *Histoire Urbaine*, 2/déc. 2000, pp. 171 -187.

la France urbaine, dont les différents tomes proposent une connaissance érudite, presque vertigineuse, de la construction de notre citadinité. Enfin, rencontre plus tardive, celle du Belleville décrit par Gérard Jacquemet.

Arlette Farge tout d'abord : ses textes renvoient à la domination, dans l'histoire de l'histoire urbaine, des médiévistes et des modernistes. Certes, sa pratique de l'histoire peut paraître marginale ; mais elle s'inscrit aussi dans un champ historiographique qui cherche à mieux comprendre les réalités quotidiennes des anonymes citadins. Dès lors, découvrir les anonymes, ceux dont les archives ne parlent qu'en creux, peut être envisagé comme un formidable enjeu de l'histoire sociale.

Cet axe n'est pas le seul présent dans ce travail. L'ouvrage de Bernard Lepetit sur *les villes en France de 1740 à 1840* confirme l'intérêt d'une histoire des armatures urbaines, de l'aménagement de l'espace ou des réseaux urbains³. Ces thématiques nous ramènent à l'histoire des politiques urbaines, mais vues de l'échelle locale et non pensées par l'Etat. Dans cette démarche, on retrouve la synthèse sur *l'histoire de la France urbaine*, qui propose à la fois une analyse des discours intellectuels sur la ville⁴ et du vécu quotidien des citadins⁵. Les pratiques urbaines édililaires deviennent alors de réels objets d'histoire.

Gérard Jacquemet enfin : son analyse de la lente progression d'un village des faubourgs vers le monde urbain, de la transformation des usages du sol, de l'intégration dans l'urbanité parisienne du paysage faubourien et de ses habitants m'a semblé poser deux questionnements centraux pour les historiens de la ville, l'un sur la construction d'un modèle urbain, l'autre sur les critères d'appartenance à l'urbanité qui permettent de définir le citadin.

Paradoxalement, l'histoire contemporaine a eu plus de mal à investir l'objet "ville", soit que, pour la période la plus contemporaine, elle ait délaissé le terrain au profit des géographes ou des sociologues, soit que la "ville de l'âge industriel" ne soit finalement, du fait de l'industrialisation et de la croissance urbaine, un terrain aux contours plus flous. La ville quitte les murs qui l'enserrent, et les historiens de la ville se trouvent confrontés à des sujets d'étude plus vastes encore que ceux que la ville médiévale, circonscrite, semblait permettre. C'est en tout cas le constat que dressait de cette genèse difficile de l'histoire contemporaine des villes une équipe de chercheurs réunie autour d'Annie Fourcaut en 1990⁶.

³ Lepetit, B. *Les villes en France à l'époque moderne, 1740-1840*. A. Michel, 1988.

⁴ Choay Françoise, "Pensées sur la ville, arts de la ville" in Agulhon M. et al., *Histoire de la France urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel*, Points Seuil, 1998 [1983].

⁵ Lequin Yves, "Les citadins et leur vie quotidienne" in Agulhon M. (dir.), *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, Points Seuil, 1998, pp. 334-336.

⁶ Baudouï, R., Faure, A., Fourcaut, A., Morel, M. et Voldman, D. "Ecrire une histoire contemporaine de l'urbain", *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*. 27, sept. 1990, pp. 97-105, à compléter, pour une histoire plus contemporaine des villes, par Fourcaut, A. "l'histoire urbaine de la France contemporaine : Etat des lieux", *Histoire Urbaine*, 8/déc. 2003, pp. 171-173.

Ainsi, ce sont surtout les phénomènes de la croissance urbaine et de l'industrialisation qui vont être privilégiés dans les études novatrices sur la ville contemporaine, à l'image de l'ouvrage de Jean Bastié sur la croissance de la banlieue sud de Paris⁷. Cet axe de recherche conditionne de nombreux travaux ultérieurs sur la banlieue parisienne, associant l'analyse démographique et sociale des communes suburbaines à une autre approche fondamentale dans l'histoire de la banlieue, celle de l'histoire politique⁸. Par ailleurs, l'importance des travaux urbains entrepris à Paris dans le second XIX^e siècle, l'invention d'une forme nouvelle de ville qui donne naissance à un paysage de façade et la domination d'un nom propre devenu adjectif, celui d'Hausmann, expliquent en partie le fait que l'accent soit alors davantage mis sur les formes urbaines. Architectes et urbanistes s'emparent, parfois avec brio⁹, de ce nouveau paysage urbain qui transforme la capitale et la hisse au premier plan européen, confinant les essais architecturaux des villes de province au rang d'imitation¹⁰, et délaissant les quartiers que l'on nomme alors "excentriques", périphéries urbaines dont le manque d'appâts explique le rejet.

Entre industrialisation et morphologie urbaine, le champ était ouvert pour d'autres études qui nourrissent la réflexion sur le monde urbain. En réfléchissant à l'envers du décor haussmannien, Jeanne Gaillard et Gérard Jacquemet ont ouvert la voie à une autre histoire sur Paris, qui prendrait en compte les phénomènes de croissance démographique et urbaine, mais un peu moins le bâti et un peu plus les habitants¹¹. De grandes thèses d'histoire sociale urbaine voient alors le jour, quittant un peu Paris omniprésent dans l'historiographie du XIX^e siècle¹². L'histoire des groupes sociaux urbains, et tout particulièrement des élites, se développe à partir des études portant sur le XIX^e siècle : c'est le cas de Jean-François Chaline sur Rouen, comme d'Adeline Daumard sur les bourgeoisies parisiennes.

Qu'en est-il de l'histoire de la banlieue ? Celle-ci semble à première vue absente de ce rapide panorama de l'histoire des villes contemporaines. Pendant longtemps, parallèlement au renouveau de l'histoire urbaine à la fin des années 1970, et certainement en lien avec la banalisation du phénomène des banlieues urbaines françaises¹³, un

⁷ Bastié Jean, *La croissance de la banlieue parisienne*, Paris, Puf, 1964, 624 p.

⁸ Brunet Jean-Paul, *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis, 1890-1939, Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*, Thèse 1982, 3 vol., 1647 p.

⁹ Je pense à l'ouvrage de François Loyer, *Paris XIX^e siècle, l'immeuble et la rue*, et au documentaire "Paris, roman d'une ville", tourné en 1991 par Stan Neumann accompagnant François Loyer dans un voyage dans le Paris haussmannien, montrant aussi l'envers du décor. [*Paris, roman d'une ville*. Documentaire de Stan Neumann, (Fr., 1991), N&B, 50mn.]

¹⁰ Darin, M., "les percées urbaines au XIX^e siècle", *Annales ESC*, 1988, pp. 471-503.

¹¹ Gaillard, J. *Paris, la Ville*. L'Harmattan, 1984 (1977) ; Jacquemet, G., *Belleville au XIX^e siècle. Du faubourg à la ville*. Ehes, 1980.

¹² Conclusion de B. Lepetit sur le poids de la capitale, in *les villes dans la France moderne, 1740-1840*, A. Michel, 1988, p. 406.

champ nouveau de l'histoire urbaine s'est écrit, celui de l'histoire de la banlieue. Gérard Jacquemet avait ouvert la voie dans son ouvrage de 1984 ; il ne faut pas totalement oublier les précurseurs, tels Pierre George rassemblant en 1950 dans un ouvrage intitulé *études sur la banlieue* des contributions diverses, dont l'une de Maurice Agulhon sur Bobigny. Pourtant, c'est de l'histoire du mouvement ouvrier que viendront les études prenant comme objet la banlieue, en l'occurrence des municipalités progressistes, socialistes puis communistes, de la banlieue parisienne. C'est la perspective prise par Jean-Paul Brunet dans sa thèse sur Saint-Denis. Il indique dans son introduction méthodologique que "l'intérêt d'un travail sur la banlieue est qu'il s'agit d'un espace peu défriché". Sur cet espace novateur, "son objectif est de définir le lien entre groupe social et "conscience de classe", et les raisons (sous-entendues sociales, liées à l'exploitation patronale ou au caractère profondément industriel de Saint-Denis et de la banlieue nord) du passage au socialisme et ensuite dès 1920 au communisme ¹⁴". Histoire politique ayant pour cadre la banlieue, sans aucun doute, en tout cas dans les présupposés et dans sa filiation avec l'histoire du mouvement ouvrier, sa thèse ouvre cependant d'autres perspectives car elle cherche à utiliser les conclusions de l'histoire urbaine définie par Jean-Claude Perrot ¹⁵ et propose aussi une forme d'histoire totale comme manière d'expliquer le politique. De la même manière, la thèse d'Annie Fourcaut ¹⁶ est une thèse d'histoire politique, aux interrogations modernes, puisqu'elle se pose finalement la question d'une culture politique communiste construite au cœur de la "banlieue rouge" : "ce livre", écrit elle en introduction, "repose sur une double étude : l'analyse du thème de la banlieue rouge et l'étude monographique du Bobigny de l'entre-deux-guerres. Cette architecture est fonction de notre hypothèse principale : on ne peut comprendre la naissance et affermissement des "cités rouges" si on ignore le contexte idéologique dans lequel elles se sont développées" ¹⁷.

L'histoire des banlieues, au départ centrée en France autour de l'histoire des banlieues ouvrières, a toutefois connu d'autres formes d'investigations, encouragées par la *New urban History* anglo-saxonne. L'histoire du peuplement, celle des mobilités y

¹³ La "sarcellite" date de la fin des années 1960, mais sociologues et romanciers ont aussi décrit le bonheur de vivre dans les grands ensembles, à l'image de Christiane Rochefort. Aujourd'hui décriés parce que foyers de violence et de radicalisme, les grands ensembles ont été une réelle bouffée d'oxygène dans la vie de nombreux banlieusards et parisiens mal logés, voire sans logement, comme le montre la campagne de l'abbé Pierre en février 1954. La construction des grands ensembles, la mise en place d'une politique de la ville avec la création des villes nouvelles est une rupture dans l'intervention de l'Etat en matière de logements ; cette rupture coïncide aussi avec le besoin de retour sur la banlieue d'avant les grands ensembles, celle de l'entre-deux-guerres, du métallos et de Jean Gabin.

¹⁴ Brunet, Jean-Paul, *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis (1890-1939). Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*. Thèse, Paris IV, 3 juillet 1978. 3 tomes. VI-1637 p.

¹⁵ Perrot J. C. *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*. Mouton, 1975.

¹⁶ Fourcaut, Annie. *Bobigny, banlieue rouge*. Paris, Editions Ouvrières – Presses de la FNSP, 1986. 205 p.

¹⁷ Fourcaut, Annie, *op. cit.* p. 11.

rejoint parfois les études de précurseurs sur les communautés immigrés.

L'histoire des mobilités résidentielles et professionnelles, source du peuplement urbain de la fin du XIX^e siècle, sont ainsi au cœur des interrogations de Maurizio Gribaudi sur Turin au début du XX^e siècle ou d'Olivier Faron sur Milan¹⁸. Sans forcément utiliser le même type de corpus ni la même échelle, d'autres démarches sont engagées pour comprendre les mobilités locales, à la fois par P.-A. Rosental pour les migrations à l'échelle nationale, et par Alain Faure pour les migrations entre Paris et la proche banlieue¹⁹. Le rapport à l'ethnographie historique, très présent chez Gribaudi, est un indice supplémentaire de l'intérêt de l'interdisciplinarité pour faire l'histoire des villes.

L'histoire de l'émigration utilise pleinement cette interdisciplinarité, que ce soit dans les études de Martine Segalen sur Nanterre, de Marie-Claude Blanc-Chaléard sur les Italiens dans la banlieue Est de Paris ou de Nancy Green sur le quartier du sentier²⁰. Le "détour" emprunté par Catherine Neveu dans son étude sur les Bangladeshi de Londres²¹ confirme l'intérêt de l'utilisation d'outils nombreux et divers, empruntés aux sciences sociales, pour saisir la complexité du monde citadin.

L'histoire engagée dans notre étude ne doit qu'en partie à ces approches, ne serait-ce que parce qu'elle néglige les communautés étrangères, mais elle s'inspire de ces analyses dans l'appréhension du peuplement banlieusard, à l'image de ce que Jean-Claude Farcy avait engagé dans *Les premiers banlieusards*²². Ces approches relativisent en partie l'analyse de la croissance démographique des espaces périphériques fondée sur le primat de l'industrialisation, et rejoint la relecture des processus de modernisation du tissu économique en région parisienne, proposée par Catherine Omnès dans les *Ouvrières parisiennes*, dont les axes de recherches ont été nécessaires à la compréhension du terrain étudié.

Des pouvoirs dans la ville

La ville est aussi le lieu du pouvoir politique. John Merriman s'est interrogé sur les rapports de pouvoir entre centre et périphéries urbaines, et a montré l'existence d'une

¹⁸ Gribaudi, M. *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX^e siècle*, Ehes, 1987 ; Faron Olivier, *La ville des destins croisés : recherches sur la société milanaise du XIX^e siècle, 1811-1860*, EFR 1997.

¹⁹ Rosental Paul-André, *Les sentiers invisibles, espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1999 ; Farcy Jean-Claude, et Faure Alain, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Cahiers de INED 151, 2003.

²⁰ Segalen M., *Nanterriens, les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*. PU du Mirail, 1990 ; Green, N., *Du sentier à la 7^e avenue. La confection et les immigrés, Paris-New-York, 1880-1980*, Seuil, 1998 ; Blanc-Chaléard, M.-C., *les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration, 1880-1960*, EFR, 2000.

²¹ Neveu C., *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshi de Londres*, Kartala, 1993.

²² Faure Alain, (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris, 1860-1940*, Créaphis, 1991

politisation des enjeux de pouvoir permettant d'appréhender en partie révoltes et émotions urbaines au XIX^e siècle²³. Ce paradigme du rapport de force entre centre et périphérie me semble central pour lire les conflits qui se jouent entre les communes suburbaines et la Ville de Paris ou l'autorité préfectorale, mais aussi pour analyser les tentatives de régulation moderne qui naissent au tournant du siècle. On retrouve ici encore d'autres sciences sociales, et tout particulièrement les sciences politiques, qui s'interrogent sur les pouvoirs urbains et la "nouvelle gouvernance"²⁴. L'histoire urbaine récente se nourrit de ces questionnements, en s'interrogeant sur les prémisses des politiques urbaines, avec William Cohen, ou en réfléchissant aux acteurs de ces politiques locales, comme c'est le cas de Bruno Dumons, Gilles Pollet et Pierre-Yves Saunier²⁵. Les politiques urbaines deviennent de nouveaux sujets d'études, comme en témoigne le colloque tenu à Rouen en 2002 portant sur "les politiques municipales face aux pathologies urbaines"²⁶.

Du pouvoir urbain aux acteurs de ce pouvoir, on retrouve un axe fondateur de l'histoire urbaine. Elites et édiles urbains sont au cœur des périodes plus anciennes de l'Histoire : antiquisants, médiévistes et modernistes se sont engagés dans ces définitions des patriciats urbains, d'autant plus que l'autonomie des cités romaines et la notion même de citoyenneté dans le monde romain laisse une large partie du pouvoir municipal aux édiles. Analyser les politiques municipales passe donc par un changement de regard, faisant des édiles les acteurs principaux du sujet. L'histoire des élites urbaines, en tant que composante sociale du monde urbain, est un champ fécond de l'histoire sociale. Or, le maire, né de la Révolution française, n'a que peu intéressé les historiens, à l'inverse des élites nationales, députés et sénateurs, hauts fonctionnaires ou professeurs, qui eux ont été au cœur de l'histoire sociale contemporaine. L'enquête sociale nationale engagée par l'équipe réunie par Maurice Agulhon à Paris-1, et qui a publié ses résultats dans *Les Maires en France, du Consulat à nos jours*, constitue bien une exception : l'histoire de la mairie et de la fonction mayorale relève encore largement de l'histoire locale, même si aujourd'hui, les élites politiques locales deviennent un champ de réflexion en évolution, où se retrouvent politistes, sociologues et historiens du contemporain²⁷.

Ainsi, *la ville des élites locales* est bien d'un objet d'histoire à la croisée des chemins, tentant de mener aussi bien une histoire sociale de la ville, que celle du pouvoir mayoral et des représentations édilitaires de l'urbain.

²³ Merriman John M., *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris : Ed. du Seuil, 1994, 399 p. [1991]

²⁴ Grémion Pierre, *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976.

²⁵ Cohen William B., *Urban Government and the Rise of the French City*, St Martin's Press, 1998 ; Dumons B., Pollet G. et Saunier P.-Y. *Les élites municipales sous la IIIe République. Des villes du sud-ouest de la France*, Cnrs éditions, 1997.

²⁶ Actes à paraître en 2004.

²⁷ Dernier numéro d'*Histoire et Sociétés. Revue Européenne d'Histoire sociale*, sur les Professionnels de l'urbain 12/2004 (à paraître début nov. 2004) ; Groupe de recherche sur l'histoire des villes nouvelles (Fourcaut – Vadelorge), qui réfléchit au rôle des acteurs locaux dans la politique de la ville.

Axes et méthodes

Des élites anonymes : un paradoxe ?

Les édiles sont donc au cœur de ce sujet d'étude. Très rapidement donc, à travers cette absence de visibilité (donc de déficit de notoriété) s'est posée la question de la notion d'élite. L'utilisation du mot pose problème à l'historien, comme le rappelle Claude Petitfrère dans son introduction au colloque sur les *Patriciats urbains*²⁸. Le problème réside dans une définition exogène des termes concurrents d'élite, de patriciat ou de notable, alors que ce sont les individus eux-mêmes qui se désignent ainsi, qui proclament leur appartenance de groupe. On ne peut voir les élites dans les recensements sans proposer une grille de lecture de ceux-ci, et sans partir d'une définition d'eux-mêmes construite par ces acteurs. Le cas, étudié par Jean-Luc Pinol à Lyon, des annuaires est en ce sens révélateur : c'est l'inscription dans le bottin qui fait l'élite, plus qu'une définition exogène, "scientifique", qui partirait par exemple des niveaux de fortune.

L'ambiguïté d'une définition qui est créée par les acteurs eux-mêmes du sujet d'étude est d'autant plus forte que l'on se situe dans un espace social marqué par la mixité mais aussi par l'absence de représentation des plus riches. Comparer la ventilation des professions et des revenus des habitants de banlieue et de ceux de Paris permet très vite de voir l'absence du monde de la haute bourgeoisie. Pourtant, les édiles banlieusards appartiennent au monde de l'élite, mais un monde qui n'a aucune commune mesure avec celui décrit pour Rouen ou pour Paris²⁹. Est-ce dire que les petites villes ne peuvent accueillir une élite urbaine ? Cette question pose ici la pertinence d'une définition des élites. Puisque le niveau de revenu ne peut être, dans le terrain considéré, un critère unique de différenciation, il est nécessaire de chercher d'autres critères : appartenance au conseil municipal, endogamie, mais surtout représentation de soi. Bref, la recherche des élites urbaines en banlieue parisienne sera l'occasion d'un enrichissement de la définition du terme pour la période contemporaine³⁰.

C'est consciente de la difficulté d'appréhension de l'objet qu'il m'a semblé pertinent, non de l'esquiver, mais de le contourner. En choisissant de me focaliser sur les édiles, je définis *a priori* mon ensemble d'acteurs ; leur position édilitaire sera un moyen de

²⁸ Petitfrère Claude, éd., Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains, de l'Antiquité à nos jours, Tours, Cehvi, 1999

²⁹ Sur Rouen : Chaline Jean-Pierre, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 1982; Daumard Aline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Flammarion 1991.

³⁰ Cette interrogation sur la pertinence des termes d'élite et sur les critères de distinction parcourt le champ historiographique. Pierre Monnet signale ainsi la pertinence des critères culturels et de représentation pour définir les élites urbaines. Monnet, *les villes d'Allemagne*, Picard, 2004.

caractériser ces hommes qui choisissent ou qui sont choisis pour assurer la fonction mayorale. La notion d'élite n'est ainsi plus constitutive de l'objet d'étude, elle en est un critère d'analyse, et il sera alors pertinent de les qualifier, tant par leur patrimoine que par les attributs de distinction dont ils se parent pour être, aux yeux des autres, une élite urbaine. C'est ainsi que la notion d'élite moyenne pourra ensuite être utilisée pour qualifier le niveau social des édiles banlieusards.

Ces interrogations sur les formes de notabilité sont déjà anciennes. Christophe Charle³¹ signale les difficultés méthodologiques de ce type d'objets, et confirme, en centrant son étude sur des élites visibles dans les archives, l'intérêt d'un travail plus approfondi sur d'autres formes de notabilités. Dans ce sens, c'est ce qu'a entrepris Jean Luc Pinol, sur un corpus plus large, dans son ouvrage sur les mobilités de la grande ville³². Or, dans le cadre de ce sujet, je suis en présence d'à peine 35 maires, allant du plus obscur horticulteur à un juriste parmi les plus importants de l'Etat. Cela confirme l'intérêt à se poser la question des attributs de la notabilité locale en banlieue parisienne, ainsi que celle des formes de légitimité utilisées par les édiles pour parvenir au pouvoir. Le relatif silence des archives permet aussi de comprendre l'intérêt de se focaliser sur ces "petites élites", déjà étudiées par le groupe de recherche dirigé par M. Agulhon³³, et pose avec acuité la nécessité d'une définition étoffée de ces élites ainsi que l'évolution des rouages de la légitimité politique. Dans ce sens, l'étude entreprise doit autant à l'histoire sociale qu'à la science politique.

La proche banlieue parisienne : une temporalité spécifique

Ces édiles sont inscrits dans un monde urbain particulier, la proche banlieue de Paris. Le choix de commencer en 1860, lors de l'annexion des communes comprises entre les murs d'octroi et les fortifications de Thiers, a été fait pour coller aux réalités territoriales de cette annexion. En effet, alors que certaines communes ont entièrement été annexées par la capitale, devenant des quartiers – c'est le cas d'Auteuil, de Vaugirard ou de Belleville –, d'autres ont été dépecées par cette annexion. Montrouge, mais aussi Gentilly ou Ivry, ont ainsi été amputées de leur territoire intra muros, souvent le plus actif et le plus industriel ; la commune de Montrouge hors les murs reçoit même en compensation des morceaux de territoire conquis sur ses voisines, Arcueil, Bagneux ou Vanves. 1860 marque donc une rupture territoriale, une recomposition spatiale qui en fait une sorte de renaissance : Montrouge quitte son statut de commune à cheval sur la frontière des fortifications pour devenir, définitivement, une ville de banlieue, alors que paradoxalement la quasi-totalité de son territoire a formé le 14^e arrondissement.

La fin de l'histoire se situe en 1914. La rupture est connue et essentielle dans l'histoire nationale, a-t-elle un sens dans l'histoire urbaine des communes de banlieue ?

³¹ Charle Christophe, *Les Elites de la République, 1880-1900*, Fayard 1987, 556 p.

³² Pinol Jean-Luc, *Les mobilités de la grande ville*, Presses de la FNSP, 1991.

³³ Agulhon, M. dir., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, PU Sorbonne, 1986.

Dans un certain sens, non. Les élections municipales de 1912 ont souvent appelé au pouvoir de nouveaux maires, à la tête d'équipes municipales transformées. Mais le renouvellement des conseils prévu en 1916 n'aura pas lieu pour cause de conflit, et ce sont les mêmes équipes, élues avant guerre, qui restent jusqu'aux premières échéances électorales d'après guerre, en mai 1919. Il aurait été tentant de terminer alors l'histoire en 1919, clôturant ainsi le monde du XIX^e siècle dans le fracas du conflit mondial. Mais la législation d'exception qui a lieu pendant la guerre, l'urgence des rationnements, de la mobilisation économique – la banlieue parisienne est le lieu par excellence de la mobilisation des industriels pour l'économie de guerre –, l'organisation des secours aux soldats mobilisés ou aux personnes évacuées des régions occupées font de cette période un monde à part, dans lequel les pratiques édilitaires en temps de paix sont mises entre parenthèse. Certes, on continue à vivre, à aller à l'école, donc à gérer celle-ci, à avoir besoin de soins, donc à créer des dispensaires et des soins pour les enfants : les préoccupations quotidiennes sont en partie les mêmes, la situation exceptionnelle du moment éloigne toutefois tout projet de construction de grande ampleur, raccordement au réseau d'assainissement, nouveaux équipements routiers, infrastructures de transports en communs qui forment l'ossature des revendications de politique urbaine des élites avant-guerre. Accélération, rupture ou parenthèse de l'histoire, la guerre de 1914 est donc exclue de fait du cadre de cette thèse.

Des banlieues populaires et radicales ?

Le choix du terrain pose aussi problème. Jean-Paul Brunet a montré avec force la politisation précoce de Saint-Denis, et, parce que cette banlieue ouvrière me paraissait déjà balisée par l'historiographie, je souhaitais quitter le terrain des communes socialistes ou prolétariennes qui, déjà, gagnent quelques municipalités avant la fin du XIX^e siècle. La question n'est plus à la compréhension de l'émergence d'une *banlieue rouge* dans l'entre-deux-guerres, et le second XIX^e siècle doit être aussi analysé en lui-même, non pour ce qu'il peut dire sur l'entre-deux-guerres. Trop souvent associées, banlieue et années 30 doivent être dissociées pour comprendre la genèse de cet espace, pour saisir toute la réalité de cette "banlieue d'avant la banlieue"³⁴. Mon choix s'est donc porté sur quelques communes formant une unité paysagère et sociale, et connues pour la forte implantation de maires d'opinion républicaine, puis radicaux à la fin du siècle. Ce choix est lié à deux éléments. D'une part, il s'agissait d'éliminer les fortes notabilités locales présentes dans les communes très résidentielles, voire aristocratiques de l'Ouest parisien³⁵, et dont le pouvoir est marqué par une fidélité au régime assez semblable à ce que l'on trouve dans de nombreux bourgs ruraux. L'urbanisation de ces petites communes ne sera une réalité qu'après la Première Guerre mondiale, et il ne s'agissait pas, dans mon

³⁴ Olivier Faron va même plus loin, lorsqu'il envisage la préhistoire de la banlieue au début du XIX^e siècle à Milan. Cf. Faron, O., "la banlieue avant la banlieue. Milan et sa périphérie urbaine dans la première moitié du XIX^e siècle", *Histoire, Economie et Sociétés*, juillet–septembre 1996, pp. 381-404.

³⁵ Sur Le Vésinet, cf. Bauer, Gérard (dir.) *Banlieues de charme ou l'Art des quartiers jardins*, Aix en Provence, Pandora, 1980, 221 p.

propos, de réfléchir aux marges rurales de la région parisienne. D'autre part, le républicanisme, revendiqué ou supposé, de ces élites urbaines risquait de faire émerger en leur sein de nouveaux venus, proches des préoccupations sociales du Parti radical, tournés vers les classes moyennes mais non encore empreints du conservatisme social critiqué dans l'entre-deux-guerres. La défense des "petits" contre les "gros", de la Vérité et de la Justice, la foi dans la République, thématiques qui appartiennent à la culture politique du radicalisme d'avant 1914, donnent aux acteurs liés à ce groupe politique un entregent pour la politique sociale. Herriot peut très bien servir d'exemple : devenu maire de Lyon en 1905, il intègre largement les questions urbaines à ses préoccupations mayorales, et, par certains côtés, côtoie le monde de la réforme.

C'est donc le politique qui a été le substrat de la recherche du terrain. La présence, dès la veille du premier conflit mondial, de députés radicaux représentant le canton de Sceaux m'ont aiguillé sur ce territoire. En vérifiant les attaches partisans revendiquées des maires élus depuis les années 1890, j'ai délimité un terrain composé de quatre communes, limitrophes de Paris pour trois d'entre-elles, plus éloignée pour la dernière. Tout en gardant Bagneux, plus éloignée de Paris, moins importante en population que les trois autres, comme une sorte de "témoin" d'une banlieue marquée encore par la ruralité tout en étant dirigée par un élu radical depuis 1899, j'ai exclu de cette étude d'autres communes, encore plus éloignées de Paris, comme Antony ou Sceaux, dont les logiques de peuplement semblaient se rapprocher soit de bourgs ruraux, soit des communes à fort lotissement résidentiel. Le choix d'un terrain politiquement uniforme s'est ainsi doublé d'une recherche d'unité sociale, c'est-à-dire de communes accueillant une population qui me semblait, d'après les quelques traces retrouvées ci et là, marquées par la mixité sociale. Il ne s'agissait pas de refaire une autre histoire de la banlieue parisienne, et bien de tenter de dépasser le clivage entre banlieue ouvrière et banlieue résidentielle, banlieue pauvre et banlieue riche.

L'analyse sociale des recensements de 1891 et de 1911, confrontée aux données des bottins du commerce, ont permis de confirmer cette impression d'une banlieue de la mixité sociale ; dès lors, le travail sur la définition économique et sociale du terrain trouvait toute sa légitimité.

Sources

L'archive est à l'historien ce que l'espace est au géographe et l'enquête au sociologue : non seulement un point de départ obligé, mais aussi l'armature de toute la réflexion historique. Elle est le centre de son travail, et avoir le *goût de l'archive*, si poussiéreuse soit-elle, fait partie du métier de l'historien. Or, quelles traces gardent les archives non seulement des édiles, mais aussi de ce paysage urbain de cette seconde moitié du XIX^e siècle, voire du paysage social de ces banlieues ? Comment reconstruire les représentations culturelles de la ville, telle qu'elle était pensée par les édiles, lorsque ces derniers s'avèrent de bien piètres écrivains, de muets acteurs locaux ? L'histoire a redonné ses lettres de noblesse aux anonymes, mais elle n'a pas facilité le travail des

chercheurs³⁶.

Discours, représentations et pratiques

Une définition large des politiques urbaines

La ville produit un nombre impressionnant de documents. C'est pour assurer la gestion locale des municipalités urbaines que le besoin s'est fait sentir d'une croissance de son administration³⁷. Comme toute administration, ces multiples services, qui tendent à grandir au fur et à mesure de la croissance démographique, sont prolixes en documents multiples. Il n'y a pas de corpus strictement défini, et lorsque l'on regarde de près les thèses d'histoire urbaine, on s'aperçoit de ce foisonnement. Or, ce dernier, s'il permet au chercheur de donner sa propre cohérence intellectuelle à un ensemble de documents d'archives, peut aussi être source de dispersion. C'est l'un des problèmes majeurs que j'ai rencontré sur le sujet, dont pourtant la proximité géographique semblait à première vue éviter l'extension des fonds d'archives à explorer.

L'émiettement des fonds d'archives et des sources utilisés n'a donc pu être évité, mais, compte tenu de l'objectif premier du sujet de thèse, une source a retenu tout particulièrement mon attention. Classiquement, les pratiques urbaines des élites, la mise en place des actions politiques locales dans la construction de la ville sont appréhendées par les délibérations des conseils municipaux. De plus, la bonne conservation de ces archives permet de construire un corpus homogène, qui traduit autant les moments d'intense activité locale que les silences, les attermoissements ou l'absence de décisions – ce que ne traduisent pas, par exemple, les fonds consacrés à l'administration communale de la Préfecture de la Seine ou du Ministère de l'Intérieur, qui ne possèdent pas cette continuité temporelle. Le corpus principal a donc été constitué par le dépouillement des délibérations dans les communes choisies. Ce dépouillement systématique me semble le seul outil possible pour pouvoir tenter d'évaluer la part des questions relevant strictement de la construction matérielle de la ville par rapport, par exemple, aux décisions de simple police. Contrairement à une vision très administrative des pouvoirs municipaux, qui insiste sur le contrôle par l'Etat et semble rendre impossible toute innovation politique de la part des municipalités, la complexité et l'étendue thématique des pouvoirs municipaux a rapidement émergé de ce dépouillement. Certes, les attributions du maire sont extrêmement contrôlées par la loi. Mais elles touchent des domaines variés : protection de la petite enfance, assistance aux indigents, instruction publique, entretien des bâtiments de la commune, entretien de la voirie, arrêté de police municipal contre différentes formes de déviances (contre les mendiants, contre les vendeurs à la sauvette le long des cimetières, contre la vitesse excessive des charrettes en ville, contre les chiens errants...). L'ouvrage d'Alain Corbin consacré à la mesure du temps³⁸ permet de voir que

³⁶ Corbin, A. *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Flammarion, 1998.

³⁷ Cohen, W. B., *Urban Government and the rise of the French City*, St Martin's Press, 1998.

³⁸ Alain Corbin, *les cloches de la terre*. Aubier 1992.

le domaine de la chose publique municipale s'étend de manière très large, y compris aux fixations des règles de sonnerie des cloches des églises et à l'arbitrage entre le temps sacré et le temps laïc. Les délibérations rendent compte de l'ampleur des décisions prises et de leur diversité. Il restait donc à trouver une méthode d'exploitation de ce corpus très riche. Je n'ai donc pas cherché à repérer uniquement ce qui concernerait la politique urbaine, limitée à la voirie et éventuellement aux opérations de lotissement, mais bien à évaluer l'importance de ces maires bâtisseurs dans la gestion quotidienne de leur commune.

Méthode d'analyse

Les délibérations ont été analysées avec deux méthodologies différentes. D'une part, une analyse qualitative traditionnelle, qui cherche par exemple à reconstruire des chronologies pertinentes pour une commune. L'évolution des thèmes, la place du discours normatif et celle d'un discours plus autonome, la récurrence des questionnements, des enjeux et des réponses pratiques à la gestion de la ville, au sens large, ont été analysés. Cette étude est basée en particulier sur une analyse sémantique du discours, en comparant le vocabulaire et les thématiques aux discours produits par ailleurs dans d'autres sphères, celles du monde savant, du monde politique ou par l'environnement administratif. Ce traitement en thématiques permet aussi de saisir l'évolution des champs de compétence dont les équipes municipales s'emparent, alors que la législation n'évolue quasiment plus depuis la loi municipale de 1884.

Cette analyse du vocabulaire a été aussi bien effectuée sur le corpus des délibérations, que sur d'autres documents susceptibles d'affiner les manières édilitaires de penser la ville. J'ai donc adjoint aux délibérations les quelques documents politiques conservés dans les archives publiques (tracts et professions de foi des élections municipales conservés à la BN, recueil des procès verbaux des réunions du Comité radical et radical socialiste de Vanves, tenu de 1898 à 1919). Ce type d'analyse lexicale a déjà été engagée dans d'autres études, comme par exemples celles concernant le vocabulaire des proclamations politiques³⁹. Ici, ce sont les aléas de la gestion quotidienne qui ont été analysés, en prenant soin de recourir à des corpus comparables entre les communes, pour tenter de saisir, y compris dans les préoccupations quotidiennes des édiles locaux, les traces des évolutions.

C'est pourquoi, à côté de ce traitement qualitatif, j'ai entrepris une forme simplifiée de traitement quantitatif, afin de saisir l'importance numérique des thématiques autour des pratiques urbaines, de voir l'impact en terme de nombre de délibérations de l'irruption de préoccupations modernes, comme par exemple la gestion des tramways ou celle de l'éclairage. En regroupant les décisions prises par grandes catégories d'actions, rapportées aux lignes budgétaires issues des budget communaux, j'ai pu ainsi évaluer l'évolution de l'importance de certaines thématiques prioritaires (traitement des ordures ménagères, embellissement de l'espace public, initiative en direction des transports publics).

³⁹ Prost, A. *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, PUF, 1974.

Confronter les discours aux pratiques.

Pour mesurer l'impact financier des pratiques urbaines, j'ai effectué un traitement statistique des dépenses et recettes des communes, fondé sur l'analyse des budgets communaux⁴⁰. Ceux-ci sont par contre moins bien conservés que les délibérations des conseils municipaux, et je n'ai retrouvé de séries cohérentes à des intervalles rapprochés sur l'ensemble de la période que pour la commune de Vanves. Pour les autres communes, la conservation des documents reste fragmentaire avant le années 1880, mais il a été possible de retrouver quelques budgets antérieurs⁴¹. Pour les grands axes des pratiques urbaines, les incidences budgétaires ont été ainsi recherchées.

Les autres acteurs administratifs : le poids du contrôle.

D'autres sources administratives sont liées à la gestion des villes : pour comprendre les relations entre édiles locaux et pouvoirs publics, pour saisir l'importance des conflits de compétence ou les enjeux des politiques locales engagées, j'ai dépouillé les dossiers concernant les communes de banlieue tant dans leurs rapports avec la Préfecture de la Seine (série DO3 et DO9 des Archives départementales) que lorsque celles-ci étaient soumises à une surveillance policière ou administrative à un échelon plus élevée. Aux Archives Nationales, les séries F⁷ (police générale), F¹ (*administration générale*), F² (*Administration départementale et communale*) ont ainsi été consultées⁴², complétées par un dépouillement des séries concernant les travaux en banlieue aux Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, comme des *Rapports et Documents* publiés par la CCIP et ayant trait aux tramways. Enfin, certaines archives d'établissement public mais non conservées dans les dépôts publics ont été retrouvées, comme celles du syndicat intercommunal pour le gaz en banlieue parisienne, qui permet de saisir l'importance d'un premier essai d'intercommunalité à une échelle régionale.

Un espace social : élites et populations urbaines.

Une banlieue populaire ?

La ville des élites locales, c'est aussi bien l'espace social dans lequel ils vivent au

⁴⁰ Pour les budgets communaux, j'ai suivi largement la méthode engagée par J.-P. Brunet afin de pouvoir comparer ces budgets sur plusieurs années alors qu'il n'y a pas encore de norme comptable, mais aussi les méthodes actuelles de finances locales qui regroupent en grands agrégats les données financières. J'ai ainsi repris les distinctions actuelles de budget de fonctionnement / budget d'équipement qui n'étaient pas réellement faites dans les présentations de la fin du XIX^e siècle.

⁴¹ Il s'agit du dépouillement de la série DO⁵ aux Archives des Hauts-de-Seine, dont certains dossiers sont encore en cours de classement. Les budgets de Vanves ont été consultés aux Archives Municipales de la commune, de loin les mieux conservées et organisées de l'ensemble des communes du terrain. (série L du classement des archives communales).

⁴² Il faut rajouter les séries F¹², concernant les transports, et tout particulièrement les vœux des conseils généraux et un dossier général sur les tramways, et F⁸, "police sanitaire", sur les logements insalubres dans la Seine, peu utilisable pour le sujet.

quotidien que celui dans lequel vivent leurs administrés. Pour comprendre les raisons de l'irruption des politiques communales d'assistance ou celles qui poussent les édiles à engager de travaux de rénovation urbaine sur des territoires jusqu'ici ignorés des élites, il semble pertinent de confronter les pratiques urbaines édilitaires à l'espace social dans lequel elles se situent.

Pour cela, j'ai effectué un sondage dans les listes nominatives de recensement de la population en 1891 et en 1911, et ce pour trois des quatre communes étudiées, les listes de Montrouge étant incommunicables (1891) ou absentes (1911) des Archives départementales. L'appareil statistique concernant les communes a été complété par les résultats publiés dans *l'Annuaire statistique de la Ville de Paris*. Le paysage entrepreneurial a été décrit à l'aide du dépouillement systématique, en respectant les intervalles censitaires, du Bottin du Commerce des communes de banlieue. Enfin, la reconstitution des données démographiques s'est effectuée en compulsant les divers recueils où les résultats communaux ont été publiés⁴³. Ainsi, un tableau du monde du travail et de l'entreprise dans cette proche banlieue parisienne peut être dressé grâce à ces données.

A la recherche des édiles.

L'objectif était de faire sortir ces édiles de l'anonymat dans lequel elles sont confinées. Pour mieux en saisir les contours, le recours à des méthodes prosopographiques a été utilisé. Les édiles ont été traités en utilisant et en adaptant un questionnaire prosopographique mis au point à l'Université Paris-IV pour l'étude des Parlementaires de la III^e République⁴⁴; en plus des fiches individuelles centrées sur l'état civil et sur les ascendants, j'ai créé des fiches familiales de fratries et de descendants, afin de reconstruire les sociabilités familiales, y compris dans le cas des alliances matrimoniales. Ces fiches ont été remplies par un dépouillement de l'état civil, par la recherche de données dans les fichiers biographiques existants (BAVP et Archives départementales de Paris), avec les dossiers de fonctionnaire, de notaire, d'élèves aux Beaux-Arts ou aux Arts Décoratifs, de Légion d'Honneur enfin⁴⁵.

Avoirs et milieux sociaux des édiles ont été analysés grâce aux contrats de mariage, aux successions et inventaires après décès, lorsque ces derniers étaient communicables. Lorsque cela était possible, j'ai recherché aussi les contrats de mariage des descendants, ainsi que les inventaires après décès des ascendants. Enfin, pour mieux saisir le rang derrière l'argent, j'ai utilisé divers bottins, Didot Bottin d'une part, annuaires divers et bottin mondain d'autre part.

⁴³ Voir en annexe la reconstitution de ces données démographiques.

⁴⁴ Je remercie ici Isabelle Dasque de m'avoir signalé cet outil de travail. Voir en annexe un exemple de ces fiches individuelles et familiales adaptées par mes soins.

⁴⁵ Conseil d'Etat : Dossier de personnel ; Dossiers du Ministère de l'Instruction Publique [enseignants AJ¹⁶ ; proviseur F¹⁷] ; série BB¹⁰ pour le notariat aimablement signalée par J.-Cl. Yon ; séries AJ⁵² et AJ⁵³ pour les dossiers d'architectes. La base Léonore facilite la consultation des dossiers personnels de Légion d'honneur. Voir le détail des documents consultés en annexe.

Le pouvoir mayoral, l'évolution des lois électorales et des compétences locales ont été analysés en utilisant des sources contemporaines de la période, et tout particulièrement les multiples codes électoraux ou guides pratiques à l'usage des maires, réédités de nombreuses fois en fonction de l'évolution de la jurisprudence et du cadre légal. Dans l'ensemble, la littérature grise juridique et administrative de la période 1860-1914 a été dépouillée avec minutie. Ils permettent de retracer le cadre légal vécu de ces édiles ; j'ai négligé par contre les débats à la Chambre concernant les divers projets de lois municipales, peu prolixes sur la réalité quotidienne du travail du maire, tandis qu'ils sont le reflet d'une vision du local par l'Etat, ce qui n'est pas la perspective engagée dans ce travail.

Pour une histoire sociale des villes.

Ainsi, *la ville des élites locales* se veut une histoire sociale de la ville. En prenant comme objet les édiles, élites circonscrites certes, mais dont le rapport au pouvoir politique est lié à leur fonction mayorale, il s'agit de réfléchir aux pratiques et aux représentations de l'urbain dans le monde de la banlieue parisienne, à une période où cette dernière ne se définit pas encore comme un espace à l'identité politique fortement revendiquée. Le lien partisan entre ces édiles et les premiers partis politiques est donc faible : il ne s'agit pas de dresser le portrait des pratiques républicaines de la ville, comme on a pu dresser le portrait des pratiques communistes de la banlieue pour l'entre-deux-guerres, mais bien de donner des contours précis au monde des notables locaux. Finalement, derrière ce portrait des édiles locaux, il s'agit de s'interroger sur l'existence d'une identité urbaine dans le monde banlieusard. Les élites sont aussi les acteurs de cette première banlieue, et leur possibilité démiurgique de transformer l'espace dans lequel vivent leurs administrés engendre logiquement un modèle urbain. Construire la ville, pour les édiles banlieusards, est-ce prendre conscience de l'urbanité de la banlieue ou n'envisager cette construction que par mimétisme au modèle parisien ? Alors que le discours sur la banlieue se nourrit d'images noires d'un espace en quête d'urbanité, ne peut-on pas voir, dans les pratiques urbaines édilitaires d'avant 1914, comme dans leurs représentations de l'espace, émerger une autre "identité banlieusarde" ?

Dans une première partie, acteurs et territoires seront analysés. En premier lieu, à travers l'analyse de l'espace social et professionnel de la banlieue sud-ouest, il convient de s'interroger sur la réalité de la situation périphérique de cette partie de l'agglomération parisienne. Comprendre comment on peut vivre, travailler et entreprendre en banlieue suppose une description des évolutions entre 1860 et 1914, évolutions qui font apparaître rapidement la situation particulière de cet espace à l'écart des lieux d'industrialisation lourde. C'est donc un monde de la mixité sociale qui est mis en lumière, monde qui se transforme avec lenteur à la veille de la guerre de 1914. La banlieue sud-ouest est un espace en proximité avec les faubourgs parisiens. (chapitre 1).

Sur ce territoire vivent, travaillent parfois, administrent toujours les acteurs qui sont au cœur de notre sujet. Le chapitre 2 dresse ainsi le portrait (ou plutôt *les portraits*) de ces

maires de communes de banlieue entre 1860 et 1914.

Dans la seconde partie, ce sont les pratiques urbaines des édiles qui sont analysées. Tout d'abord, leur manière de gérer la ville, les priorités différentes qui apparaissent et qui évoluent en fonction du temps doivent être décrites avec minutie, pour en comprendre la richesse et le foisonnement. L'irruption de l'urbain dans le monde banlieusard est alors une évidence au regard de ces pratiques urbaines (chapitre 3). En second lieu, les conflits de l'espace local m'ont semblé être des éléments pertinents pour saisir la lente constitution d'une identité banlieusarde, identité politique faite d'opposition à la ville-centre, Paris, mais aussi de manière positive, grâce à la constitution d'un syndicat intercommunal pour la gestion du gaz (chapitre 4).

Enfin, le retour sur les représentations, revendiqué par Bernard Lepetit, est nécessaire pour décrire et analyser cette ville qu'administre les édiles. Pour cela, il faut confronter les pratiques et les discours des édiles aux autres champs qui produisent un discours sur la ville : intellectuels, savants, politiques mais aussi producteurs de normes sont mis à contribution pour comparer l'action édilitaire en banlieue aux modes et aux enjeux qui parcourent la société française. Dès lors, l'idée d'une *identité banlieusarde* doit être en partie nuancée, tant on s'aperçoit de la perméabilité du discours local aux enjeux nationaux, comme de la faible capacité de ces édiles à innover dans la gestion urbaine (chapitre 5). Quittant le discours pratique, il faut aussi se pencher sur les images qui semblent constituer la ville rêvée de ces édiles. Ici, c'est une forme de géographie sensible de la banlieue qui est mise en scène, qui privilégie certains lieux sur les territoires communaux et, de manière continue sur l'ensemble de la période, entrevoit la banlieue comme un espace délaissé et marginal qui butte sur les fortifications de Paris. Si les termes stigmatisent le rejet, certaines pratiques festives ou certaines images montrent la permanence d'un discours positif sur la banlieue (chapitre 6). L'imaginaire de la banlieue est donc complexe et permet de mettre en lumière un discours "de la banlieue sur la banlieue" parfois différent de celui véhiculé par les élites nationales, ou, pis encore, parisiennes.

Partie 1 : acteurs et territoires

Chapitre 1. Une périphérie géographique et sociale

Introduction : entrer en banlieue.

Pour un voyageur des années 1860, comme l'était Emile de la Bedollière, parcourir la banlieue ressemblait à une promenade quasi-champêtre. Une fois passée l'ancienne porte d'Enfer, située sur l'actuelle place Denfert-Rochereau, on atteignait la Porte d'Orléans en traversant les faubourgs parisiens, dont les façades ordonnées sur la route d'Orléans cachaient des arrières cours parfois misérables et d'anciens lotissements, à peine dotés d'un semblant de confort urbain. La route traversant la Porte d'Orléans semble ignorer les centres des communes qui ici nous intéressent : pour découvrir la banlieue, il faut non pas avoir l'âme d'un voyageur vers la province, mais vouloir s'échapper vers Châtillon, Clamart ou Sceaux.

La route d'Orléans est la limite territoriale entre Arcueil à l'Est et Montrouge à l'Ouest. Les deux communes qui se font face se ressemblent certainement ; Montrouge toutefois a la particularité d'être un centre nouveau, une sorte de "ville nouvelle" née après l'annexion. Avant 1860, il n'y avait dans la Plaine que des cultures et des carrières, auquel

on peut ajouter le parc d'un ancien château seigneurial tombé dans l'oubli.

Il faut donc emprunter d'autres portes pour quitter Paris et découvrir Malakoff, Vanves puis Bagneux. Pendant longtemps, seule la Porte de Vanves était percée dans les fortifications ; la route quitte alors Paris, passe sous le chemin de fer de Bretagne qui partage l'espace urbain en deux, et repoint le centre de Vanves au travers d'un paysage encore très largement rural. Les maraîchers sont déjà à l'honneur, et les lotissements n'ont pas encore poussés sur ce territoire : le plus grand d'entre eux, *La Californie*, n'est pas relié directement avec Paris, et il s'étend sur le plateau à l'Est de la Porte de Vanves.

A quelques kilomètres des fortifications, les vieux bourgs s'égrènent : Issy, Vanves puis plus à l'Est Arcueil entourent Paris. Vanves est isolé de la vallée de la Seine par la commune d'Issy, et se développe d'une part vers le nord, sur son plateau, d'autre part au sud, grâce encore à l'agriculture, aux briqueteries et à l'artisanat. Pour atteindre Bagneux, il faut ignorer Vanves et traverser la plaine, dite plaine de Bagneux ou de Galande, pour ensuite grimper sur un petit tertre où se perche l'ancien bourg. Au-delà, c'est la campagne, dont, seule exception, émerge le château royal de Sceaux.

Cette traversée bucolique du nord du canton de Sceaux permet de faire découvrir un territoire assez ignoré ; hauteurs et dénivelées, plaines et plateaux ont disparus aujourd'hui, cachés par un bâti de tours et de barres qui casse ce vallonnement. Entre la banlieue d'hier et celle d'aujourd'hui, les différences sont grandes, à commencer par celles du paysage.

Par contre, si, au lieu de se trouver en 1860, on imagine traverser ce même territoire au début du siècle, les transformations sont déjà importantes : les routes sont parcourues par les tramways, les rues sont bordées de bâtiments, parfois d'immeubles de cinq ou six étages. Le bâti rural continue d'exister, mais les maisonnettes des pavillons de banlieue ont largement colonisé le territoire. La circulation automobile est inexistante, mais piétons et vélos se partagent une chaussée souvent pavée ; les rues sont bordées de réverbères, et, sur certains immeubles, certes en nombre restreint, on peut lire la fameuse phrase "*gaz à tous les étages*". Entre temps, la banlieue est entrée dans l'urbain, mais un monde urbain morcelé, un territoire en construction.

Le territoire s'appréhende davantage avec des cartes : pour aider dans le cheminement et la représentation de cet espace, deux cartes montrent bien l'évolution paysagère du territoire et permettent de le situer : d'une part, la Carte des Chasses du début du XIX^e siècle (*plan 1*), centrée sur la banlieue sud-ouest ; d'autre part, un extrait de l'Atlas Lefèvre du début du XX^e siècle (*plan 2*), montrant clairement l'urbanisation de cet espace *aux marges de la ville*.



plan 1. extrait de la Carte des Chasses, début du XIX^e siècle.



plan 2. plan Lefèvre, vers 1905.

I- Aux marges des faubourg de Paris : un territoire en construction

A. Trois paysages façonnés par l'homme

- une approche territoriale de l'espace urbain

Le choix de réaliser une étude sur un terrain restreint de la banlieue parisienne permet une pluralité des approches. L'approche spatiale, aujourd'hui largement utilisée, constitue l'un de ces axes. La notion de "terrain" ou de "territoire", devenue familière aux historiens du social⁴⁶, est revendiquée par les historiens de la ville⁴⁷ qui considèrent l'analyse du substrat géographique, au sens large du terme, comme un élément important de l'appréhension de l'histoire du paysage.

Or, la formation du paysage de la banlieue parisienne se situe au cœur même de cette étude : dans l'analyse des représentations du monde urbain véhiculées par les

⁴⁶ Faure A. (dir.), *Les premiers Banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris, 1860-1940*. Créaphis, 1991 ; *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Créaphis, 1994 ; Vigier, P. "pour une histoire de la banlieue : quelques jalons et suggestions concernant l'Ouest parisien au siècle dernier", in *Mélanges Mandrou, histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités*. PUF, 1985, pp. 383-397.

⁴⁷ Roncayolo M., *La ville et ses territoires*, Folio, 1990 ; Roncayolo, M., "l'aménagement du territoire (XVIII^e -XX^e siècles)", in Burguière, A. et Revel, J. (dir.), *Histoire de la France, l'espace français*. Seuil, 2000 [1989], pp. 367-554.

élites, une phase préliminaire de compréhension des conditions d'émergence de cet espace et de son entrée dans "l'urbanité" semble nécessaire. En se plaçant dans la droite ligne des écrits portant sur la banlieue parisienne, il est évident que le retour aux conditions de création du paysage urbain paraît primordial. Jean Bastié, le premier, utilise une analyse proche de la géographie historique pour tenter de montrer les spécificités des formes de croissance de la banlieue parisienne, mais ne néglige en rien l'importance, encore forte, du site naturel dans l'explication des foyers de départ des concentrations humaines. Jean-Paul Brunet plus encore, tout en centrant son analyse sur Saint-Denis, met largement en perspective les conditions géographiques de constitution d'un espace fortement industrialisé et urbanisé. Au nord de Paris, la Plaine de France facilite ainsi l'accès rapide à la capitale tout en permettant le développement rapide des infrastructures dans un paysage sans contraintes géographiques majeures. Ce lieu ancien de communication conserve toutefois certains caractères ruraux que l'on retrouve dans de nombreuses communes de la banlieue parisienne⁴⁸, et qui avant la fin du siècle posent le problème de la concurrence entre espaces agricoles et espaces industriels. Au sud-ouest de Paris, le paysage naturel fournit certains éléments d'explication de localisation d'activités particulières : la présence d'un sous-sol calcaire a attiré de nombreuses entreprises centrées autour de son exploitation, briqueteries, carrières, glaisières. La banlieue sud-ouest participe de ce fait, par l'extraction des richesses de son sol, à l'édification de Paris jusqu'à l'ère du béton armé.

Le territoire est donc ainsi un espace construit et transformé par les hommes ; mais s'il est une construction économique se basant en partie sur des conditions géographiques favorables, il est aussi largement une construction intellectuelle qui semble parfois exclure toute référence aux paysages naturels.

- une construction intellectuelle : découpages administratifs et poids de l'Histoire

Le découpage départemental, esquissé par Necker en 1786⁴⁹, confirmé par la Convention, crée un système administratif unique enserrant la capitale : d'un côté, la Ville de Paris, administrée selon une procédure hors du droit commun, de l'autre, un encadrement de cette commune par un département, la Seine, lui même enserré dans un autre département, la Seine et Oise. Aucune de ces limites administratives ne correspondent ni à la définition ancienne de l'Île de France, ni aux limites de la généralité de Paris au XVIII^e siècle⁵⁰. La situation qui se crée ainsi au début du XIX^e siècle, et qui perdurera jusqu'à la réforme de 1964 créant les départements de la région Île de France

⁴⁸ Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis, 1890-1939. Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*. Thèse, 1982, 1647 p.

⁴⁹ Roncayolo, M., "le département", in Nora, P. (dir.), *Les lieux de mémoire – Les France*. Quarto, 1997 [1992] pp. 2937-2974 ; Ozouf-Marignier, M.-V. *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*. EHESS, 1989 ; Nordman, D., Ozouf-Marignier, M.-V. (dir.), *Atlas de la Révolution française, 5.2 : les limites administratives*, EHESS, 1989 ; Fredj, C. "perception, représentation, image du département : la création d'un espace. A travers l'exemple de la Seine et de la Seine-et-Oise entre 1790 et 1964", DEA, EHESS (Lepetit), 1993.

actuelle, exclue quasiment toute adéquation entre région "naturelle" et région administrative. Seule la présence de Paris en son centre, finalement, constitue le point de convergence de cette région.

Composée de nombreux pays et terroirs, finalement beaucoup plus variés que ne le suggère le terme géographique de bassin parisien, la région parisienne est donc intimement liée à l'urbanisation de la ville centre et à son excroissance. Cette tentation du dépassement des limites administratives et fiscales, signifié par les successifs débordements hors-les-murs de Paris, continue de se manifester, et l'accélération de la croissance urbaine à partir du début du XIX^e siècle corsete la croissance de Paris, entraîne à la fois la densification intra-muros du bâti et l'accélération de la croissance à l'extérieur des murs. Les faubourgs de Paris existent depuis longtemps. Clairement identifiés, socialement typifiés, ils représentent une partie du Paris populaire. En 1860, l'annexion des communes de la Petite Banlieue et l'installation de Paris dans les limites définies par sa dernière enceinte fortifiée, celle de Thiers, semble intégrer définitivement ces faubourgs à la ville. Mais la banlieue, faubourg du faubourg, continue, elle, à s'étendre, à se densifier, à se transformer.

Le choix d'un terrain d'étude qui commence aux fortifications semble présupposer le peu d'importance de l'espace naturel. Or, à Paris comme dans de nombreux autres espaces, ce cadre impose des contraintes et explique une partie des destinations originelles, voire des installations premières de l'habitat. La présence humaine est en partie déterminée par le paysage et par les possibilités de cultures agricoles : dans ce cadre, la banlieue parisienne ne fait pas exception, d'autant plus si on regarde son développement à un moment où la ceinture maraîchère continue d'exister. Si aujourd'hui le poids des contraintes naturelles est moins prégnant qu'autrefois, il façonne une part de l'image d'un territoire, de "l'espace vécu".

Géographes et historiens s'accordent sur la place à accorder au substrat naturel dans l'explication des phénomènes d'installation humaine. Dès 1946, Roger Dion proposait de limiter drastiquement le poids des structures morphologiques dans cette analyse, en montrant que les sols du bassin parisien, où les calcaires occupent une large place, sont nettement plus attractifs que le même type de sol dans le sud de la France : le climat mais aussi la présence de forêts, l'importance numérique des hommes, la facilité du commerce jouent autant de rôles dans l'explication des "pleins"⁵¹. Toutefois, et paradoxalement dans le cas de la banlieue parisienne, où aujourd'hui ce substrat géomorphologique tend à s'effacer du paysage, certains grands traits des caractéristiques du sol et du sous-sol contribuent à donner des permanences agricoles et culturelles une explication intéressante. Ainsi, comment expliquer autrement l'existence, dans une large partie de la banlieue sud-ouest de Paris, de fêtes locales qui se tiennent début octobre, sinon à se

⁵⁰ Beaujeu-Garnier, J., *Atlas et géographie de Paris et de l'Île de France*, fig. 1, p. 21. "l'Île-de-France n'est pas une région naturellement délimitée. Elle n'a pris corps que sous la dépendance à la fois du pouvoir politique établi à Paris et des exigences d'une grande ville par rapport aux terres qui l'entourent" p. 22.

⁵¹ Dion R., "La part de la géographie et celle de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du bassin parisien", *Publications de la société de Géographie de Lille*, 1946, p. 8-10 et p. 16.

souvenir que Saint Vincent est le patron des vigneron et que c'est ainsi le début de la vendange qui est célébré? La vigne n'existe plus depuis longtemps sur les coteaux de Bagneux et de Vanves, mais ces fêtes locales continuent d'y avoir une importance culturelle non négligeable. Au XIX^e siècle encore, l'urbanisation différentielle de l'agglomération parisienne n'est elle pas aussi largement liée à la concurrence importante des activités agricoles, fruitières et maraîchères, qui ont fait de la banlieue le pourvoyeur en matières premières de la capitale ? Enfin, derrière ce paysage qui aujourd'hui n'apparaît plus pour qui a perdu l'habitude de regarder avec sympathie ces modestes pavillons de banlieue, se trouve une histoire socio-économique importante, en partie liée au cadre naturel.

1. Une situation géographique spécifique au sein de la région parisienne.

a. l'intégration dans un vaste espace naturel

Le territoire choisi, aux contours administratifs définis, s'inscrit dans un espace beaucoup plus large marqué par une forte homogénéité morphologique. L'histoire géologique de la construction du bassin fournit des éléments d'unité paysagère non négligeables, qui sont relayés par la description du paysage né de cette histoire : altitudes moyennes faiblement élevées, alternance de plateaux et vallées aux faibles déclivités, coteaux en pentes douces : les paysages de l'Ile-de-France s'ancrent dans un territoire de douceur et d'absence de contraintes physiques.

De la phase sédimentaire de sa construction, le bassin parisien conserve de forts caractères d'homogénéité : dépôt de sédiments marins puis aériens, "alternant d'une part calcaires et grès, d'autre part marnes, argiles et sables⁵²" et organisation en couches sédimentaires inclinées vers la cuvette parisienne formant le centre du bassin⁵³. Des éléments tectoniques de surrection du bassin et d'effondrement des cours d'eau, plus tardifs, contribueront à casser cette homogénéité en faisant émerger, par l'érosion différentielle, des buttes-témoins (Montmartre, Mont Valérien, Butte aux Cailles) et un relief de cuesta d'autant plus prononcé que l'on s'éloigne du centre vers le nord ou l'est. Au début du tertiaire, la construction géologique connaît de nouvelles formes de sédimentation, qui ne sont plus effectuées dans un milieu marin et qui vont de ce fait être moins homogènes sur l'ensemble du territoire, composé d'une part de dépôt de roches détritiques issues de l'érosion sur place des roches existantes, d'autre part de dépôts de sédiments apportés essentiellement par le vent et provenant de l'érosion d'autres régions, tout particulièrement du Massif Central⁵⁴. Enfin, le quaternaire voit la formation quasi définitive des paysages du bassin parisien. Le creusement des vallées du quaternaire ancien et l'érosion qui suivit ce phénomène donne naissance à une nouvelle génération

⁵² Dépôts des sédiments marins ou continentaux durant l'ère la plus ancienne de création du bassin, lors de la phase marine de sa construction, du début du Trias (ère secondaire) au Crétacé moyen pour sa partie la plus occidentale, avec un retrait définitif des mers à l'Oligocène, c'est à dire à la fin de l'ère tertiaire. Battiau-Queney Y, *le relief de la France*, Masson, 1993, p. 89 ; Foucault A. et Raoult JF, *dictionnaire de géologie*, Masson, pour l'échelle stratigraphique.

⁵³ Battiau-Queney, *op. cit.*

de plateaux qui semblent encadrer la cuvette de Paris, s'élevant progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers l'est.

Ces phases de construction mettent en avant, sous un premier aspect de relative douceur du paysage, des lieux aux formes plus accentuées qui vont se révéler essentielles dans l'explication des localisations des bourgs dans l'espace parisien. Au cœur du bassin, la cuvette parisienne se présente un condensé des types de reliefs : coteaux, buttes témoins, vallées et plateaux s'organisent de manière concentrique de part et d'autre de la vallée de la Seine. D'une altitude moyenne peu élevée, l'espace semble uniformément appartenir à un ensemble homogène. Dans le détail, la vigueur de l'érosion différentielle permet un paysage plus contrasté. Si la vallée de la Seine constitue l'un des éléments marquant le paysage, incisant les plateaux et dégageant des coteaux fertiles qui sont largement mis en valeur par les hommes, d'autres vallées jouent des rôles non négligeables. Jean Bastié a montré le rôle de l'Yvette et de l'Orge qui, au sud de la Seine, jouent un rôle entraînant dans l'occupation de l'espace, étendant en "patte d'oie" l'urbanisation de la grande couronne parisienne⁵⁵. Plus près de Paris, la vallée de la Bièvre joue au XIX^e siècle ce même rôle, porteuse d'activités spécifiques (blanchisseries, tanneries, glacières aux portes de Paris et dont témoigne la "rue de la Glacière" dans l'actuel XIII^e arrondissement). Aujourd'hui apparemment invisible, canalisée dans sa plus grande partie, rognée dans ses hauteurs par la multiplication de constructions collectives qui détournent et transforment le regard, la vallée de la Bièvre est néanmoins bien présente. Son cheminement en fait un espace d'activité privilégié, ses coteaux sont le lieu de cultures fruitières et maraîchères. Mais de nombreuses rivières, aujourd'hui le plus souvent cachées aux yeux du promeneur, ont contribué à façonner de petites vallées, faiblement encaissées, parfois à faire exhumer de ce coteau des sources, enfin à permettre le développement sur leurs flancs de la viticulture. Ces vallées dissèquent aussi les plateaux sur les hauteurs desquels s'installent le plus souvent les premiers villages.

b. L'isolement d'un plateau calcaire.

- UNE MICRO-RÉGION À PROXIMITÉ DE PARIS

Au sein de cet espace ayant donné naissance à des formes relativement homogènes de paysages, le terrain délimité apparaît comme une micro-région. Les formes géologiques et topographiques qui composent ce lieu en font une partie intégrante du bassin parisien. Les 3, puis 4 (création de Malakoff) communes choisies appartiennent à l'actuel département des Hauts-de-Seine, dont la construction et l'unité paysagère, géographique et culturelle est artificielle⁵⁶. La création de ces communes témoigne même du poids de l'arbitraire administratif. La commune de Montrouge change ainsi quasiment entièrement

⁵⁴ Phénomène des dépôts de Sables de Lozère, présents sur une ligne suivant à peu près le cours de la Seine. Battiau-Quney, *op. cit.*, p. 90.

⁵⁵ Bastié J., *La croissance de la banlieue parisienne*, PUF, 1964, p. 39.

⁵⁶ Segalen M, "Ethnographie, sociétés et cultures" in Burgel, G., Segalen M. et al., *Hauts de Seine*, Bonneton, 1990, p. 133.

de localisation lors de l'annexion de faubourgs à Paris, quittant l'espace intra-muros pour se trouver déplacée hors-les-murs. La première limite du terrain est donc humaine et artificielle : il s'agit des fortifications qui entourent Paris et séparent la capitale de ses banlieues jusque dans l'entre-deux-guerres.

Pourtant, une fois notée la prépondérance de la délimitation administrative du territoire, le choix du terrain comporte de nombreuses marques d'unité paysagère. Les communes de Vanves, Malakoff, Montrouge et Bagneux sont situées sur un plateau orienté SE-NO, délimité à l'est par la vallée de la Bièvre (la limite communale correspondant quasiment au modelé convexe du haut de versant de cette vallée) et au sud-ouest par la vallée de la Seine. Au sud, la butte témoin sur laquelle est installée le vieux centre de Bagneux ferme l'espace. Si Clamart et Châtillon-sous-Bagneux peuvent présenter des similitudes de topographie, leurs limites sud sont composées d'une véritable corniche surplombant la vallée de la Seine et se continuant sur Meudon, qui casse largement l'unité du plateau retenu. Le terrain ainsi délimité correspond aux formes classiques du plateau calcaire parisien et laisse de côté les éléments structurants de l'organisation de l'espace que sont les vallées : ce plateau, malgré la proximité de Paris et l'absence de réelle contrainte physique, est un écart entre deux vallées, celle de la Seine qui accueille Issy, Boulogne, puis en remontant le fleuve Puteaux et Suresnes et celle de la Bièvre qui traverse les communes d'Arcueil, de Cachan puis d'Antony et de Sceaux.

Ce plateau d'altitude moyenne descend en pente rapide vers la Seine à Vanves, où il atteint 40 mètres à la limite communale avec Issy. Au nord, la descente se fait plus douce, passant de 81 mètres au pied de la butte de Bagneux à 67 mètres à l'emplacement des anciennes fortifications à Malakoff et à 75 mètres sur le territoire de Montrouge. La butte de Bagneux, avec 110 mètres, émerge de cet ensemble homogène.

Les deux vallées ne jouent pas le même rôle. La concordance entre le haut de versant de la vallée encaissée de la Bièvre et la nationale 20, limite administrative des territoires communaux, témoigne de l'obstacle naturel de ce versant. Par ailleurs, la vallée de la Bièvre, aujourd'hui quasiment invisible, n'a jamais été un lieu de passage, mais bien un lieu de concentration d'activités artisanales fortement polluantes : tanneries, blanchisseries et glaciers ont détourné les communes, dans leur croissance urbaine, de cette rivière souvent décrite comme malodorante. Au sud de Cachan, la Bièvre quitte son caractère industriel et artisanal pour devenir une rivière bucolique et champêtre, qui, de Sceaux à St Quentin, façonne des paysages décrits par Huysmans⁵⁷, tel que le parc du château royal de Sceaux dont la Bièvre alimente la pièce d'eau centrale.

La vallée de la Seine, quant à elle, se situe clairement en périphérie de ce territoire. Non seulement par sa situation excentrée au Nord-Ouest de cet espace, mais aussi par la quasi absence de regards des hommes et des activités économiques sur cette vallée. Pourtant, le centre du bourg de Vanves se situe clairement en haut de versant ; mais, si Issy tourne son regard vers la Seine, Vanves semble quasiment l'ignorer. L'éloignement n'est pas tant physique que mental : l'absence de pont permettant de traverser le fleuve à proximité de Vanves, l'absence d'un arrêt de proximité des bateaux assurant la desserte entre la banlieue ouest et le centre de Paris, l'absence d'un transport collectif peu cher

⁵⁷ Huysmans J. K. *La Bièvre*. Nieuwe gids, 1886, 10 p.

permettant de rejoindre l'arrêt des bateaux et donc de se rendre rapidement intra-muros expliquent en partie cette position. Mais le repli sur le bourg centre et sur le plateau au Nord s'est aussi accentué depuis la cession d'une enclave vanvéenne existant près du village de Javel sur les bords de Seine, entre 1790 et 1805⁵⁸, qui témoigne certainement d'un ancien attachement à la vallée de la Seine. La rivalité entre Issy et Vanves contribue aussi à renforcer cette mise à l'écart des possibilités de communication et d'activités que représente la plaine alluviale de la Seine, à cet endroit assez large. Il semble bien que la vallée de la Seine en aval de Paris ne joue de lien d'entraînement économique que pour les communes riveraines et celles se situant dans la boucle formée par le fleuve, alors qu'elle joue un rôle nettement plus attractif en amont. La forme du réseau routier ancien en témoigne.

- TROIS PAYSAGES COMPLÉMENTAIRES.

Marqué par la forte homogénéité de son sol et de son sous-sol, alternance de marnes, de gypses, de sables de Beauchamp et de calcaires divers, ce territoire n'est pas exempt de diversités. Trois types de paysages peuvent s'isoler : d'une part, le territoire balnéolaie, le plus identifiable. En second lieu, le plateau qui, des hauteurs de Vanves à Montrouge, forme une structure en continuité avec le 14^e arrondissement parisien. En troisième lieu, le cœur du bourg de Vanves. Entre ces trois paysages, on note un espace de liaison peu élevé et fortement homogène qui dans le langage toponymique porte abusivement le nom de "plaine".

Le vieux bourg de Bagneux est perché au sud sur une butte témoin aux structures géomorphologiques identiques à celles du Mont Valérien ou de la butte Montmartre. Rendue aujourd'hui quasiment invisible par le rattrapage des hauteurs opéré par les constructions de grands ensembles dans la Plaine de Bagneux, cette situation topographique explique largement la forme ramassée et circulaire du village, l'ancienneté de la présence humaine, mais aussi l'enclavement de cette commune. Quant à la structure géomorphologique, la présence d'argile verte à flanc de coteau peut être corrélée avec la tradition vigneronne ancienne du village. Les calcaires, sables et gypses qui composent le sous-sol au sud de la butte correspondent aux carrières les plus actives de Bagneux. Les carrières de gypse, de plâtre et de calcaire où l'on extrait largement les matériaux pour les constructions parisiennes, mais aussi les nombreuses briqueteries attestent de l'importance des activités d'extraction sur les territoires des communes du sud de Paris⁵⁹.

Le plateau d'altitude moyenne comparable, qui correspond aux communes de Malakoff et de Montrouge et au plateau nord de Vanves a une homogénéité forte qui fait fi des distinctions territoriales administratives. Il n'est pas négligeable de rappeler que deux de ces communes, Montrouge en 1860 et Vanves en 1883, connaissent de réels changements territoriaux qui amènent l'une à se déplacer vers le sud et à abandonner la

⁵⁸ Dupâquier J. et al., *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Région parisienne*. CNRS, 1974. notice "Vanves".

⁵⁹ Bastié J., *La croissance...* op. cit. Même remarque avec les plateaux de Villejuif et Vitry.

majeure partie de son espace communal au 14^e arrondissement de Paris, et l'autre à se scinder en 2 communes distinctes. Or ces transformations territoriales, si elles existent ailleurs sur le territoire de la banlieue parisienne, ne sont pas chose courante : l'importance du finage et du terroir communal, le poids des traditions et une certaine homogénéité sociale et culturelle, bref une forme d'identité particulière imposent aux administrations de rester plutôt dans la continuité des limites paroissiales après la création des communes en 1790. Rendus possibles par l'annexion et par une décision administrative, qui finalement entérine l'existence d'une "ville neuve" créée de toute pièce par un lotissement sous le Second Empire, ces bouleversements territoriaux signalent l'homogénéité du substrat géographique de ce territoire. D'autres communes, aux limites plus ancrées dans le paysage, ne subissent pas de telles transformations, comme Vaugirard ou Belleville, intégrées en 1860 à l'intérieur des limites administratives de Paris⁶⁰. Plusieurs éléments permettent d'expliquer l'unité paysagère de ce territoire. D'une part, une topographie homogène d'un plateau orienté ouest/est et très légèrement surélevé vers l'est, passant de 60 mètres en bordure du plateau à Vanves à 75 mètres à Montrouge, et de fortes ruptures topographiques aux extrémités (haut de versant du modelé fluvial sur la vallée de la Bièvre, escarpement vers la vallée de la Seine). D'autre part, le substrat géologique calcaire qui compose ce plateau ne connaît lui aussi que des distinctions mineures. A l'est, marnes et caillasses du Lutétien supérieur dominent tandis qu'à l'ouest les calcaires grossiers forment l'essentiel du sous-sol. Par ailleurs, sur l'espace de la commune de Malakoff, un dépôt d'alluvions recouvre la structure de marnes et caillasses. Montrouge est situé sur un plateau formé de calcaire de St Ouen, entouré d'une auréole de sable de Beauchamp.

Le cœur du vieux bourg de Vanves s'étire dans un creux autour d'une voie de communication sinueuse menant des fortifications à Chevreuse.

⁶⁰ Rouleau B., *Villages et faubourgs de l'ancien Paris : histoire d'un espace urbain*, Seuil, 1985 ; Rouleau, B., *L'espace urbain parisien à travers ses cartes : recherches sur la formation des quartiers périphériques annexés en 1860*. Thèse + Atlas, 1982 ; Marchand, B., *Paris, histoire d'une ville, XIX^e-XX^e siècle*. Points Seuil, 1993. Sur Belleville, cf. Jacquemet, G., *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*. EHESS, 1980. Voir aussi Capizzi, V. "Quand la ville change... Paris, les communes suburbaines et la "petite banlieue", des fortifications à l'annexion. Lectures et agir d'un espace urbain en transformation (1830-1880)", Thèse en cours, EHESS (Postel-Vinay).



Photo 1 : plan de situation, c. 1880

Le bourg originel d'Issy lui fait face, mais il est complètement tourné vers l'ouest, alors que les liaisons entre Vanves et la Seine restent longtemps limitées et peu lisibles. L'espace vanvéen semble s'ouvrir d'avantage vers le sud et l'est de la commune. Le centre originel de la commune semble aussi coupé du Nord, c'est-à-dire de Paris, du fait du fort escarpement du coteau du plateau, comme de sa direction, est/ouest, en contradiction avec les autres grandes délimitations du modelé fluvial qui suivent le cours de la Seine, c'est-à-dire NNE-OSO.

La complexité du territoire étudié et son intégration lâche au paysage naturel du bassin parisien lui donne ainsi une forme d'unité paysagère. Unité paysagère liée à sa situation en marge de la vallée de la Seine, qui longe ce territoire et l'ignore ; unité paysagère qui n'empêche par la diversité.

Mais ces trois paysages naturels sont depuis longtemps façonnés par l'homme : si la nature du sol permet de comprendre la persistance de certaines agricultures, si la

présence de butte témoins explique la localisation originelle du bourg de Bagneux, l'homme imprime à ce paysage des transformations fondamentales. L'enclavement du territoire étudié est le fait des hommes, et l'isolement naturel du plateau étudié n'est en fait qu'accentué par la marginalisation des axes de communication construits par l'occupation humaine.

2. Un territoire "en marge".

a. une périphérie du point de vue des axes de communication

La position homogène du territoire renforce certes son unité, mais contribue aussi largement à son éloignement des axes de communication innervant l'agglomération parisienne. Si Paris est sans conteste un carrefour économique de l'espace français, cette centralité est finalement tardive dans l'histoire⁶¹. Dès la fin du Moyen Âge, le territoire français s'organise en fonction de cette centralité parisienne. La Révolution française confirme cette centralité et au XIX^e siècle, le plan Legrand qui prévoit l'organisation des chemins de fer en étoile autour de Paris renforce encore plus nettement cette distinction entre Paris et la province⁶².

L'organisation des réseaux de communication à l'échelle du territoire français a des conséquences essentielles pour la banlieue parisienne. En effet, ces axes de communication se révèlent fortement attractifs pour la localisation des activités humaines, et la proximité d'une liaison avec la capitale joue un rôle non négligeable dans le développement d'activités agricoles ou industrielles largement tournées vers le marché parisien. Toutefois là encore, le jeu des échelles est primordial. Jean Bastié insiste sur l'axe structurant que forment, selon lui, à la fois la Seine en amont de Paris et les voies de communication menant à Paris⁶³. Or, l'espace étudié est situé en marge de ces axes structurants : le sud de la région parisienne.

- LE RÔLE PEU STRUCTURANT DES VOIES DE CHEMIN DE FER

La Nationale 20, en haut de coteau, joue-t-elle le même rôle que la Nationale 7 étudiée par Jean Bastié ? L'absence d'une liaison multimodale (pas de fleuve, pas de grande vallée, une voie de chemin de fer dont le tracé ne suit pas celui de la route nationale) montre l'ambivalence des réseaux, et tout particulièrement ferroviaire. Seul, il ne peut structurer un espace, il ne suffit pas à agglomérer autour de son tracé habitations et activités. En l'absence de gares, la ligne de chemin de fer peut davantage isoler que

⁶¹ Nordman, D., Ozouf-Marignier, M.-V., dir., *Atlas de la Révolution française*, op. cit. ; Roncayolo M, "L'aménagement..." article cité, in Burguière, A., Revel, J. (dir.) *L'espace français*, op. cit. ; Lepetit, B. *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*. Albin Michel, 1988.

⁶² Brunet R. (dir.), *Géographie Universelle, France, Europe du Sud*. Hachette-Reclus, 1990 ; Corbin, A. "Paris-Province", in Nora, dir. *Les lieux de mémoire*, op. cit., pp. 2851-2888.

⁶³ Bastié, *La croissance...*, op. cit., p. 4.

rapprocher : le point d'ancrage des installations humaines se fait plus facilement autour de ce lieu d'échanges qu'est la station ferroviaire. Cette différence essentielle entre la route et le chemin de fer, qui impose ses lieux de transbordement, se retrouve bien entendu dans l'utilisation des fleuves comme axe de communication : la Seine a beau être relativement présente dans le paysage en aval de Paris, en l'absence de port fluvial aménagé, de ponts permettant de la traverser, d'arrêt des bateaux assurant le transport des voyageurs, le fleuve peut être parfois un obstacle plus qu'un lien⁶⁴.

Or le terrain délimité dans cette étude présente la particularité d'être marginalisé par rapport aux axes de communication à différentes échelles. A l'échelle nationale, la proximité avec Paris exclut de fait ces communes de la première couronne : au sud-ouest de Paris, il n'y a pas de plateforme de distribution et d'entreposage des marchandises arrivées par voie de chemin de fer vers Paris ou au contraire en sortant. Cette dynamique de liaison, si présente à Saint-Denis, mais aussi sur la ligne Paris Orléans à la hauteur d'Ivry et de Villeneuve Saint-Georges n'existe pas dans le sud-ouest. Aucune industrie dépendante des possibilités d'approvisionnement associées au chemin de fer n'est présente sur le plateau en 1860. Peu de gares sont présentes : la première gare sur la ligne reliant Paris à Versailles (rive gauche), construite en 1840, se situe à Clamart, à 4 kilomètres des fortifications et de la gare Montparnasse. Il faut attendre 1883 pour qu'une station soit inaugurée à Vanves⁶⁵. A l'Est, la situation est semblable. La station d'Arcueil sur la ligne de chemin de fer de Sceaux se situe en périphérie du territoire étudié, et aucune rue ne relie directement le centre de Bagneux à cette gare qui sera pourtant pendant longtemps la plus proche. Il faut attendre là aussi, les années 1880 pour qu'un arrêt voyageur, puis une gare, soit construite au croisement entre la N 20 et le chemin de fer, au lieu dit "Pont Royal", à la limite orientale de la commune de Bagneux. Les deux voies de chemins de fer qui existent à la veille de 1914 traversent donc ce territoire sans y laisser de réelle trace structurante. Bien plus, la voie de Paris à Chartres, construite sur un remblai, contribue à couper la commune de Vanves en deux, isolant les quartiers "du Petit Vanves" et de "la Californie" : la délimitation administrative de la nouvelle commune de Malakoff suit rigoureusement cette ligne de chemin de fer, réduite -encore aujourd'hui- à une coupure du tissu urbain et morcelant artificiellement l'unité paysagère préexistante.

- LES AXES ROUTIERS NATIONAUX.

Les routes nationales, distribuées en étoile autour de Paris, contournent le territoire plus qu'elles ne l'irriguent. Au nord est, la route nationale 189, axe central du bourg d'Issy et prolongement de la rue de Vaugirard en banlieue, permet d'aller du centre de Paris au château de Versailles, mais exclut complètement Vanves. A l'est, la Nationale 20, route de Paris à Toulouse est en bordure de Montrouge et de Bagneux. Seule la route nationale 54, de Montrouge à Chevreuse, traverse le plateau ; mais là aussi, cette nationale sert de limite administrative entre les communes, ce qui fait qu'aucun centre ville du territoire retenu n'est desservi par elle : la première commune traversée est Châtillon, sur le

⁶⁴ Backouche I. *La trace du fleuve. La Seine et Paris, 1750-1850*. Ehes, 2000.

⁶⁵ Il s'agit de la station Vanves-Malakoff, inaugurée le 1^{er} octobre 1883.

versant sud du plateau.

- LES FORTIFICATIONS, UNE RÉELLE FRONTIÈRE.

Dans cet espace cloisonné, les fortifications parisiennes représentent une frontière physique essentielle. L'association du mur d'enceinte fortifié à une frontière physique est avant tout chose une réalité du paysage et des contraintes quotidienne des habitants : mur infranchissable, les fortifications représentent à la fois une défense contre l'extérieur tout comme un enfermement de l'intérieur. "A l'intérieur de ces murs, Paris murmurant", écrit Victor Hugo en dénonçant la frontière ainsi créée et en stigmatisant l'enfermement des classes populaire à l'intérieur de murs chargés de défendre le "bourgeois" contre les agressions sociales. Frontière défensive contre un possible envahisseur, l'enceinte de Thiers se double d'une frontière fiscale avec l'annexion de 1860, recréant de fait une forme de *no man's land* aux abords des fortifications et doublant la force physique de cette frontière⁶⁶. La littérature associe largement la zone des fortifications (appelée la *zone*, et ses habitants, le plus souvent illégaux, des "*zôniers*") à des formes diverses de déviance sociale et morale, au lieu de rencontre des "Apaches" et au lieu de vie et de travail des chiffonniers, sans réelle existence légale. Ainsi, les fortifications donnent naissance à un territoire spécifique dans les manières d'habiter et encore plus spécifique dans les représentations qu'elles suscitent⁶⁷, alors qu'elles sont avant toute chose une frontière linéaire de faible épaisseur. Le rôle physique de cette frontière reste prépondérant jusque dans l'entre-deux-guerres : d'une part parce qu'elle coupe en deux des espaces aux caractéristiques communes, d'autre part parce qu'elle limite les possibilité d'accès au centre en imposant des points de passages obligés par des portes et des poternes qui sont autant de barrières fiscales aux heures d'ouverture précises.

Les fortifications, et le règlement urbain qui les accompagne, c'est-à-dire l'existence d'une zone *non-aedificandi* appelée zone de servitude militaire, imposent aussi matériellement une forme de croissance urbaine laissant autour de Paris une ceinture vide. C'est pourquoi cette enceinte est, jusqu'à la disparition de la zone de servitude militaire, mais peut être encore aujourd'hui, une double frontière que n'est pas l'ancien mur d'octroi, dit enceinte des fermiers généraux. Le réseau viaire est totalement forgé par les règlements de construction, et la décision de percer une route, de l'empierrement, de la viabiliser est totalement à la discrétion du pouvoir militaire. Le réseau viaire est donc extrêmement lâche autour des fortifications, et les routes ou sentiers existants convergent vers un point de passage obligé, la porte. Les voies locales desservant les quartiers habités s'arrêtent net à la frontière administrative ainsi créée⁶⁸. La fortification joue alors le rôle d'une limite aux points de passage obligatoire, ce qui entrave largement les

⁶⁶ Gérard Jacquemet a montré la distance entre la représentation faite de la "zone" dans la littérature et la réalité en comparant les statistiques pénales des arrondissements centraux et ceux de Belleville ou de la Chapelle. Cf. Jacquemet, G. "Belleville ouvrier à la Belle Epoque", *Mouvement Social* 118, janv.-mars 1982, pp. 70-73. ; Jacquemet, G. *Belleville au XIX^e siècle*, *op. cit.*

⁶⁷ Voir la partie 3, chapitre 6.

⁶⁸ La Bedollière E. de, *Histoire des environs du nouveau Paris*. illustrations de Gustave Doré. Barbaéditeur, 1861.

possibilités de percement de voies irriguant des quartiers nouvellement construits au-delà de la frontière mais sans accès direct à Paris. Ainsi, la commune de Vanves, pourtant limitrophe de Paris, ne dispose que de deux accès à Paris, l'un par la porte de Vanves, très éloigné du centre ville, l'autre à la limite nord-est de son territoire, par la porte de Châtillon et dont la voie coïncide avec la limite communale à l'est. La porte de Vanves donne l'accès, à son extrémité nord-ouest, au nouveau quartier de "la Californie", la porte de Châtillon permet de rejoindre le hameau dit "du Petit Vanves", totalement à l'écart du centre de la commune. Montrouge est mieux servi, puisque deux artères principales donnent sur deux portes distinctes, celle de Châtillon et celle de Montrouge, pour ensuite converger vers le centre de l'ancienne commune, devenu le cœur du nouvel arrondissement parisien. Le centre communal, créé sur la route donnant accès au parc de Montrouge, n'aboutit qu'à une poterne.

Peu de radiales, donc, et encore moins d'accès directs au centre de Paris. Les deux artères centrales, la rue de Vaugirard et la chaussée du Maine, desservent les marges de ce territoire dont le cloisonnement semble être une réalité paysagère et quotidienne, comme en témoigne les revendications nombreuses des habitants et des notables locaux à l'aménagement des horaires d'ouvertures des portes, à la transformation des poternes en véritables portes, voire au percement de nouveaux accès au travers des fortifications⁶⁹

- LES ACCÈS TRANSVERSAUX : LIMITE DES LIAISONS LOCALES

Le cloisonnement du territoire est accentué par l'absence d'axes transversaux d'importance avant le début du siècle. La situation au moment de l'annexion est particulièrement désastreuse, et ce pour une large partie de la banlieue parisienne. Les contournements de Paris se situent de fait tous intra-muros par la transformation des anciennes enceintes en avenues. L'enceinte fortifiée de Thiers a prévu dès sa construction la création d'un large boulevard sur les remblais du rempart, reliant à l'intérieur de Paris les différentes portes. La construction de ces fortifications prévoyait aussi l'installation, à environ 2 kilomètres au-delà de l'enceinte, de forts conçus comme des avant-postes. En 1860, la seule route transversale viabilisée et soumise à l'alignement dans la proche banlieue est la voie reliant ces avant postes, nommée "Route Stratégique". Les autres axes reliant les centres communaux de banlieue portent les traces des voies anciennes, et, en particulier dans la traversée des anciens villages, ne respectent aucun alignement ni aucune largeur commune, empêchant à de nombreux endroits le passage des véhicules trop chargés, pour ne pas même envisager celui des voitures de transports en commun. Les liaisons transversales sont donc quasiment inexistantes durant le Second Empire, qui privilégie, à travers son ambitieux programme de voiries, la ville centre, délaissant largement la proche banlieue limitrophe de la capitale.

La Troisième République tente de rééquilibrer les actions viaires de l'Etat, et envisage le développement de l'agglomération parisienne dans son ensemble. Dès le début des années 1870, la Préfecture de la Seine prévoit la création d'un axe transversal permettant de rejoindre Boulogne à Vincennes en passant par les centres des communes de la

⁶⁹ Voir partie 2, chapitre 3.

première couronne⁷⁰. Le tracé viaire existe déjà, mais il s'agit d'un important programme de travaux de mise à alignement, en particulier à l'intérieur des centres anciens, et d'élargissement dans le but de pouvoir accueillir d'éventuelles lignes de tramways. Les travaux sur cette route, d'abord appelée « route départementale 74 », seront de longue haleine : si le décret autorisant l'enquête publique concernant l'alignement est pris en juillet 1874⁷¹, les travaux dureront de 1875 à 1878 pour la partie de la voie sur le territoire vanvéen, et un second décret sera pris en 1889 pour permettre le prolongement entre la nationale 20 et la nationale 7⁷², ce qui montre la longueur de l'accomplissement de cette voie de transit essentielle pour la desserte autonome des communes de banlieue. A la veille de la Première Guerre Mondiale, les deux axes transversaux prévus sont achevés et représentent, respectivement à 1 kilomètre et 1,8 kilomètres des fortifications, deux axes essentiels traversant le territoire. Ces deux axes sont complétés par une ancienne voie reliant les centres des bourgs de deuxième couronne, distante d'environ 4,2 kilomètres des fortifications, et dont la mise à l'alignement n'est que partielle à la veille de la guerre, qui clos l'espace définit dans cette étude. La nationale 186, axe essentiel reliant les villes royales de Versailles et de Choisy, se situe, quant à elle, à 7,5 kilomètres des fortifications⁷³.

La seule création de ces axes principaux, même s'ils tendent progressivement à créer un relatif maillage du territoire banlieusard, n'assure pas un accès facile aux différents espaces banlieusards. Les transports en commun, moyen de communication des banlieues populaires, sont le reflet d'une réelle communicabilité. Or, si les tramways de pénétration tendent à devenir plus nombreux à partir des années 1890, une seule liaison de banlieue à banlieue est envisagée par le décret d'utilité publique de mars 1889. Le projet fait passer par la route départementale 74 la future ligne Boulogne-Vincennes alors adoptée⁷⁴. La Compagnie électrique du secteur rive gauche de Paris, demandeur de la concession de cette ligne⁷⁵, prévoit une rupture de charge au moment du croisement de la ligne de chemin de fer Paris-Orléans, évitant la difficulté technique du passage à

⁷⁰ Archives CCIP, VII-2.80 (3), *voirie extra-muros*.

⁷¹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 23 juillet 1874.

⁷² Archives CCIP, VII-2.80 (3), *voirie extra muros, dossiers et rapports*, 1881-1908, projet de prolongement de la RD 74 entre RN 20 et RN 7, 1889.

⁷³ Archives CCIP, VII-5.50 (2), 1911, plan du réseau d'égouts de l'agglomération parisienne, échelle 1/50000. VII-2.80 (4), *voirie extra muros, dossiers et rapports*, projet d'alignement et de création de la RD 29 entre la porte d'Orléans et Châtillon, 1911, échelle 1/20000.

⁷⁴ Rasmussen A. "Un discours politique à l'épreuve : politique des tramways et population de banlieue (1870-1914)", *Villes en parallèle*, n° 15-16, juin 1990, p. 245 et 261 ; Archives de la CCIP, *Travaux et documents, rapports des commissions de la CCIP*, 3 MI 9, 1898 : rapport de M. Maes, "Ligne de tramway électrique de Boulogne à Vincennes", commission n° 2, 16 mars 1898, pp. 249-253.

⁷⁵ Archives CCIP, *rapport cité*, p. 249.

niveau. Le rapporteur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, consulté dans le cadre de la création du réseau de tramways en banlieue prévu par le département, souligne les manques de liaisons entre les communes de banlieue. Selon lui,

"...l'intérêt de cette ligne n'est pas la liaison directe entre Boulogne et Vincennes, ce trajet pouvant être fait plus rapidement par le chemin de fer de ceinture qui n'est pas très éloigné du tracé soumis à enquête, [mais] elle facilitera les relations entre les diverses communes qu'elle traverse, et elle présente aussi l'avantage de croiser de nombreuses lignes de tramway pénétrantes ⁷⁶ ."

Les projets transversaux restent donc limités, y compris dans le projet départemental adopté en mars 1899 de "réseau de pénétration en banlieue ", premier projet de planification des déplacements urbains. La priorité donnée aux lignes de pénétration se retrouve clairement dans le bilan des lignes réellement exploitées à la veille de la première guerre : 78,16 % des lignes de banlieue exploitées en 1911 sont des lignes de pénétration, dont 1/3 s'arrêtent aux portes de Paris, pour être ensuite relayées par des tramways intra-muros ⁷⁷ .

b. Activités et morphologie du sol et du sous-sol : le poids du déterminisme géographique ?

Le paysage du bassin parisien est donc marqué par sa jeunesse et par sa relative homogénéité. Altitudes faibles, courbes et déclivité peu accentuées, et ce d'autant plus que l'on se rapproche du cœur du bassin, tout concourt à faire de cet ensemble un lieu de passage et de carrefour. Les distinctions topographiques et morphologiques, même si elles contribuent dans le détail à l'explication de diversités locales, semblent atténuées lorsque l'on regarde cet espace à grande échelle. Mais ces distinctions donnèrent aussi naissance à des finages et terroirs agricoles spécifiques, à une utilisation du sol et du sous-sol qui se lisent particulièrement au XIX^e siècle dans les spécialisations économiques de certaines micro-régions.

La relative homogénéité du bassin sédimentaire que l'on trouve sur ce territoire explique la prépondérance de deux activités : les carrières à gypse et à plâtre, voire à calcaire de Saint Ouen. Exploitées dès le XVII^e siècle, elles perdurent longtemps dans le paysage, sont transformées progressivement en champignonnières, et expliquent une partie des migrations interrégionales attirant autour des briqueteries et des carrières de nombreux paysans originaires du centre de la France. Cette structure de population a été bien étudiée pour des communes populaires comme Nanterre. La présence d'un sous-sol largement utilisé pour la construction des immeubles parisiens de moindre qualité explique aussi le rôle important des maçons et métiers du bâtiment dans cet espace. Autre permanence dans le paysage, la nécessité de combler les trous des galeries, les travaux de consolidation du soubassement nécessaires à effectuer pour permettre les constructions, et sans doute le relatif retard de l'urbanisation dense de certains espaces marquées par cette activité qui, sans être spécifiquement lucrative, perce le sous-sol de

⁷⁶ Archives CCIP, rapport cité, p. 252-253.

⁷⁷ D'après Rasmussen, A. *op. cit.* cf. tableau en annexe du chapitre 4.

tellement de manières que les risques de fontis sont importants. Carriers, glaisiers et briquetiers constituent une partie non négligeable des professions des habitants de cet espace banlieusard.

Par ailleurs, l'importance des cultures, et tout particulièrement de celles de la vigne, est liée aux coteaux mêlant calcaires et argiles. Les activités viticoles présentes sur les communes de Vanves et de Bagneux jusqu'au milieu du XIX^e siècle, se situent dans la continuité des productions de vins d'Ile-de-France, sur les coteaux de Seine de Meudon à Argenteuil. La pente rend, selon J. Tricart, l'agriculture des céréales trop peu rentable. La vigne est une "culture de régions pauvres, ou de pauvres gens des régions plus riches"⁷⁸ : les vigneronns de l'Ile-de-France apportent à cette dernière une culture populaire spécifique, des métiers et des réminiscences importantes dans la toponymie, mais ne sont pas des régions agricoles riches, tout comme certaines cultures fruitières : les fraises de Bagneux n'existent déjà plus et continuent pourtant d'être chantées durant tout le XIX^e siècle⁷⁹.

B. L'entrée dans le monde urbain

La position du bassin parisien comme zone de confluence et de carrefour n'est plus à montrer. Espace précoce de rencontres, la faiblesse des obstacles a largement facilité l'installation précoce des hommes sur ce territoire, en dépit de sa position excentrée par rapport aux grandes voies marchandes du Moyen-Âge, privilégiant la vallée du Rhin et l'axe rhodanien dans les relations complexes entre Italie du nord et pays hanséatiques. Au cœur de cet espace, la ville capitale joue rapidement un rôle central, la domination du poids démographique de l'ensemble parisien s'accroissant avec l'industrialisation⁸⁰. L'extension des faubourgs et la densification de l'espace bâti central constituent les formes spatiales dominantes de la croissance parisienne. La création des départements, et tout particulièrement du département de Paris par le décret des 3 et 14 janvier 1790, limite territorialement l'agglomération parisienne et propose à cette dernière un espace par endroit bien étroit. De plus, le département ainsi créé est totalement enclavé dans celui de la Seine-et-Oise, qui, au sud-ouest de Paris, commence à Meudon, et qui tend à donner à sa préfecture, Versailles, un poids politique considérable contrastant avec le relatif endormissement économique de la ville⁸¹. Limites administratives, les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise ont-ils été pour autant des espaces limitant la croissance de l'urbanisation ? Dans de nombreux lieux, la croissance urbaine fait fi de ces limites, alors qu'elle utilisera entièrement celles, beaucoup plus réelles,

⁷⁸ Cité par Lachiver, *Vin, vigne et vigneronns en banlieue parisienne du XVII^e au XIX^e siècle*, Société archéologique de Pontoise. 1982, p. 31.

⁷⁹ Segalen, "Ethnographie, sociétés et cultures", in Burgel, Segalen. *Hauts-de-Seine, op. cit.*, pp.131-190.

⁸⁰ Roncayolo, "Logiques urbaines", in Agulhon, Choay et al, *La ville de l'âge industriel*, op. cit., pp. 17-74 ; Lepetit, Bernard, *Les villes dans la France moderne, op. cit.*

⁸¹ Lévy-Vroeland Cl., "Un espace ouvert : usages sociaux du logement en ville entre 1830 et 1880", *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996, pp. 66 et suiv.

enserrant Paris dans des murs fiscaux et défensifs⁸².

Le XIX^e siècle, siècle de la croissance des villes en Europe, est aussi celui de l'accélération de la polysémie du mot⁸³. La ville des temps modernes est encore largement close de murs, et définir la ville passe avant tout par une description qui insiste certes sur la densité du bâti, mais surtout sur la clôture de l'espace⁸⁴. En brisant les privilèges et le cadre juridique d'Ancien Régime, la Révolution française a aussi détruit le sens du terme. Il a donc fallu trouver un autre cadre de définition, et la généralisation des taxinomies par la taille de la population agglomérée, à partir de la Restauration, confirme le changement de perception du mot⁸⁵. Bernard Lepetit a nuancé le bouleversement que pourrait représenter la coupure sémantique de la Révolution : *L'Encyclopédie* déjà propose une pluralité des définitions pour le mot "ville", tout en confirmant la prégnance des définitions juridiques et fonctionnelles⁸⁶.

La rupture juridique de 1789 est centrale parce qu'elle transforme largement l'image de la ville chez les contemporains. En créant les communes sur un principe égalitaire, la loi française ne permet plus la définition de la ville sur le privilège de l'autonomie par rapport au pouvoir royal. Mais l'embarras des administrateurs devant l'égalitarisme ainsi créé se révèle très vite : pour décider de l'élévation au rang de chef lieu, pour déterminer les limites cantonales et accorder le statut de chef lieu de canton, le recours aux critères fonctionnalistes perdure longtemps, même si ils sont délaissés au profit d'une analyse statistique de la population urbaine⁸⁷.

A partir de l'Empire, le statut de ville va donc être d'abord déterminé par la taille de l'agglomération, non sans hésitation. Avant le milieu du siècle, l'ensemble des critères, qualitatifs et quantitatifs, se sont mêlés⁸⁸. A partir de 1846, en France, la limite des 2000 habitants agglomérés au chef lieu va devenir un critère uniforme pour l'ensemble du territoire.

Ce passage du descriptif au qualitatif puis au quantitatif est plus qu'une simple

⁸² Sur la constitution du département de la Seine et de la Seine-et-Oise comme un "espace vécu", voir le DEA de Cl. Fredj, "Perception, représentation, image du département : la création d'un espace à travers l'exemple de la Seine et de la Seine-et-Oise entre 1790 et 1964", EHESS (B. Lepetit), juin 1993.

⁸³ Lepetit, B., Topalov C. (dir.), *la ville des sciences sociales*. Belin, 2001.

⁸⁴ Lepetit, B. *Les villes dans la France moderne, op. cit.*, pp. 53-55.

⁸⁵ Perrot J.-C. *L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV - 1804)*. Paris, 1977, 238 p. Perrot, J.-C. "les économistes, les philosophes et la population", in Dupâquier, J. (éd.), *Histoire de la population française*, t. II, Paris, 1988 [pp. 499-552].

⁸⁶ Lepetit B., *Les villes...*, *op. cit.*, pp. 55. Roche, Daniel, *La France des Lumières*, Fayard, 1993, p. 157, détaille la définition donnée par le Chevalier de Jaucourt en 1765.

⁸⁷ Pinol J.-L., *le monde des villes au XIX^e siècle*, Hachette, pp. 14-15.

⁸⁸ Lepetit B. *Les villes...* *op. cit.*, pp. 23 et suiv.

évolution des termes : il signale l'importance ressentie par les contemporains de la croissance urbaine tout au long du XIX^e siècle. Certes, l'utilisation quasi unique à partir du milieu du XIX^e siècle du critère du nombre peut être lié au développement de la science statistique, que l'on retrouve dans de nombreux autres exemples et qui trouvera dans la ville un terrain de choix pour ces "comptages"⁸⁹. Mais la continuité de l'utilisation de cet outil statistique jusqu'aux lendemains de la guerre signale l'importance du phénomène. Le XIX^e siècle ouvre l'ère de la croissance urbaine dans des rythmes jusqu'ici peu habituels. Dès lors, il n'y a plus cette unité entre espace enserré entre ses murs et privilège politique : la croissance urbaine dépasse les murs, fabrique de l'urbain au-delà des fortifications, elles-mêmes devenues nettement moins défensives depuis le milieu du siècle, tout en inventant ou généralisant d'autres termes pour ces nouvelles excroissances : faubourgs et banlieue hors les murs constituent de plus en plus un élément essentiel du paysage urbain du XIX^e siècle.⁹⁰

Bien sûr, cette croissance est loin d'être linéaire. Derrière une tendance longue (évaluée à 1,47 % entre 1800 et 1910 en rythme annuel⁹¹) se cachent des rythmes parfois hachés, une succession d'accélération et de ralentissements, rarement une explosion urbaine telle que les connaissent aujourd'hui les villes des pays en développement⁹². Cette diversité des rythmes de croissance du nombre de citadins, déjà largement étudiée⁹³, se retrouve dans l'évolution de la population parisienne. L'entrée dans le monde urbain se mesure autant qu'elle se qualifie.

Or l'observation des rythmes de croissance de la population parisienne d'une part et de l'ensemble du département de la Seine d'autre part permet de fructueuses comparaisons. Marcel Roncayolo a élaboré une typologie des formes de croissance des villes françaises. Il paraît intéressant d'observer, à l'échelle plus fine de l'agglomération parisienne, les écarts des rythmes de croissance, afin de mettre en évidence une première temporalité et de qualifier l'explosion urbaine de la banlieue parisienne. Car, au-delà du constat de croissance exponentielle de la population banlieusarde, très

⁸⁹ Guérard R. H. *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France, 1850-1914*. Quintette, 1987. Les *Bulletins de statistique municipale*, publiés à Paris, puis les *Annuaire statistiques de la Ville de Paris*, témoignent de cet effort de "comptage", en particulier en ce qui concerne l'hygiène médicale.

⁹⁰ Perrot J. C. *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*. Mouton, 1975 ; Chaline J.-P. *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*. FNSP, 1982 ; Lepetit B. *Les villes en France... op. cit.* ; Roncayolo, M. *La ville et ses territoires, op. cit.* ; Merriman, J. *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France 1815-1870*. Seuil, 1994 ; Rouleau B. *Villages et faubourgs, op. cit.*

⁹¹ Calcul effectué à partir des estimations de la population urbaine dans les villes de plus de 5000 habitants, données par J.-L. Pinol, *le monde des villes...*, p. 19.

⁹² Bairoch P., *De Jéricho à Mexico, villes et économie dans l'histoire*. Gallimard, 1985. Massiah, G., Tribillon, J.-F. *Villes en développement*, La Découverte, 1988.

⁹³ Roncayolo M. "logiques urbaines", in *La ville de l'âge industriel, op. cit.*, p.32 et suiv. ; Dupeux, G. *Atlas historique de l'urbanisation de la France (1811-1975)*, CNRS, 1981.

marquée dans l'entre-deux-guerres et accentuée après 1945, il semble pertinent d'observer les types de villes de banlieue qui émergent à la veille de la première guerre mondiale.

1. La croissance du département de la Seine, densification ou extension urbaine ?

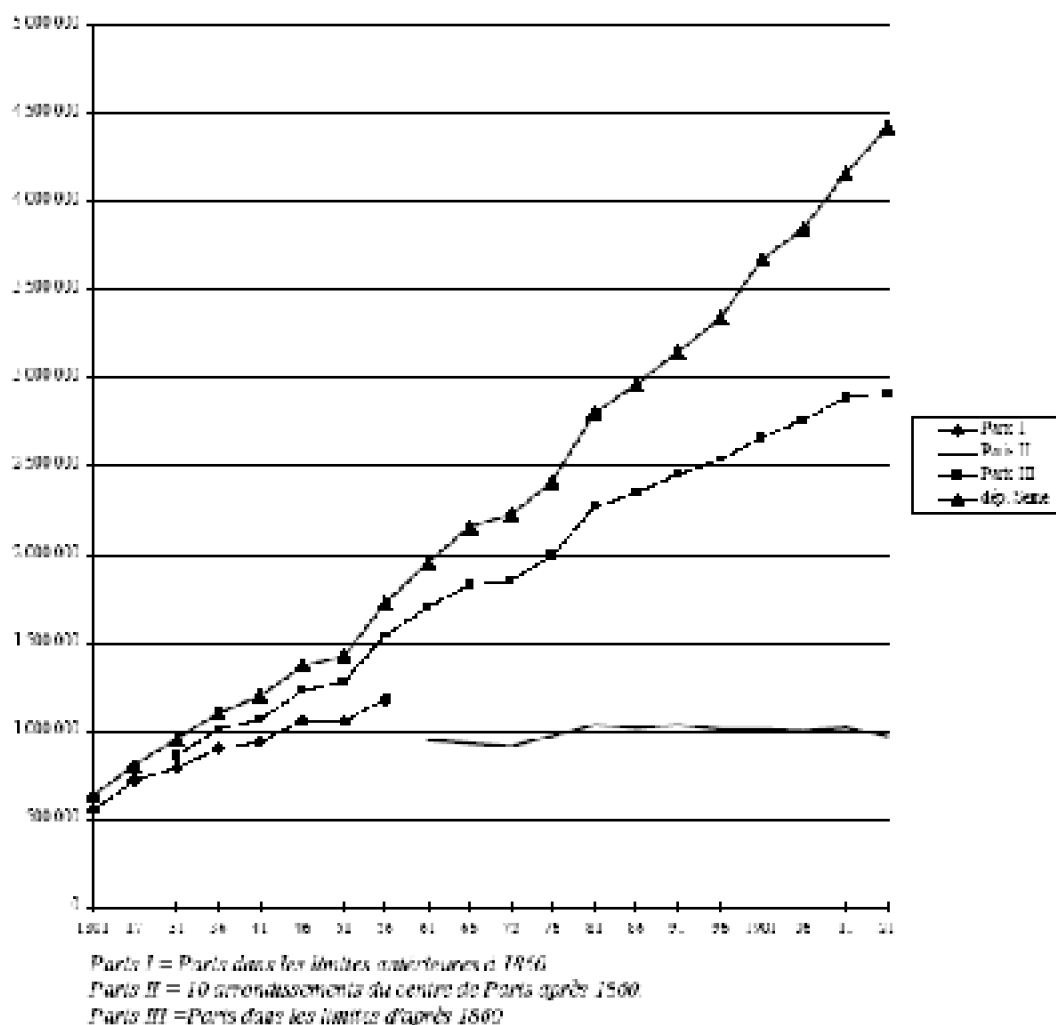
La croissance urbaine dès le XIX^e siècle s'est centrée sur l'augmentation parfois rapide de la population de certaines agglomérations, industrielles, touristiques, multifonctionnelles. La France, déjà marquée par le poids relatif de la région parisienne sur son territoire, conserve et amplifie ce déséquilibre. Ainsi, Paris représente 14 % des citadins vivant dans les villes de plus de 5000 habitants en 1806 et 28,1 % en 1911⁹⁴. Avec sa banlieue, le déséquilibre s'accroît : en 1911, la région parisienne représente 46 % des citadins français. Cette macrocéphalie ne doit pas là aussi cacher d'importantes nuances. Et, pour Paris comme pour de nombreuses autres villes, la part de la croissance due à la périphérie a tendance à augmenter à partir de la moitié du siècle.

Malgré la difficulté de comparaison sur le temps long des résultats statistiques⁹⁵, le graphique 1 confirme la différence des rythmes de croissance et la part de plus en plus grande prise par les faubourgs de la ville dans la croissance globale du département de la Seine. Dès le milieu du siècle, la petite banlieue, c'est-à-dire la première couronne des communes au-delà du mur d'octroi, connaît une croissance démographique nettement plus rapide que les arrondissements centraux. Ce différentiel de croissance, montré par Gérard Jacquemet pour Belleville au XIX^e siècle⁹⁶, existe aussi, mais dans une moindre mesure, pour les communes au-delà des fortifications.

⁹⁴ Roncayolo, "Logiques urbaines", *op. cit.*, tableau p. 58 et p. 60

⁹⁵ Service de statistique municipale, *résultats statistiques du dénombrement de 1896, Ville de Paris et département de la Seine*, 1899, p. XVI, note 1, sur les différentes définitions de la population recensée avant 1846 et sur la généralisation de la solution dite de la population de fait, c'est-à-dire présente le jour du recensement. La France adopte ce système en 1881, mais continue à calculer la population légale ou de droit (ici utilisée) pour permettre les comparaisons dans le temps.

⁹⁶ Jacquemet G., *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*. Paris, EHESS, 1980.



graphique 1. Croissance de l'agglomération parisienne, 1801-1911 ⁹⁷.

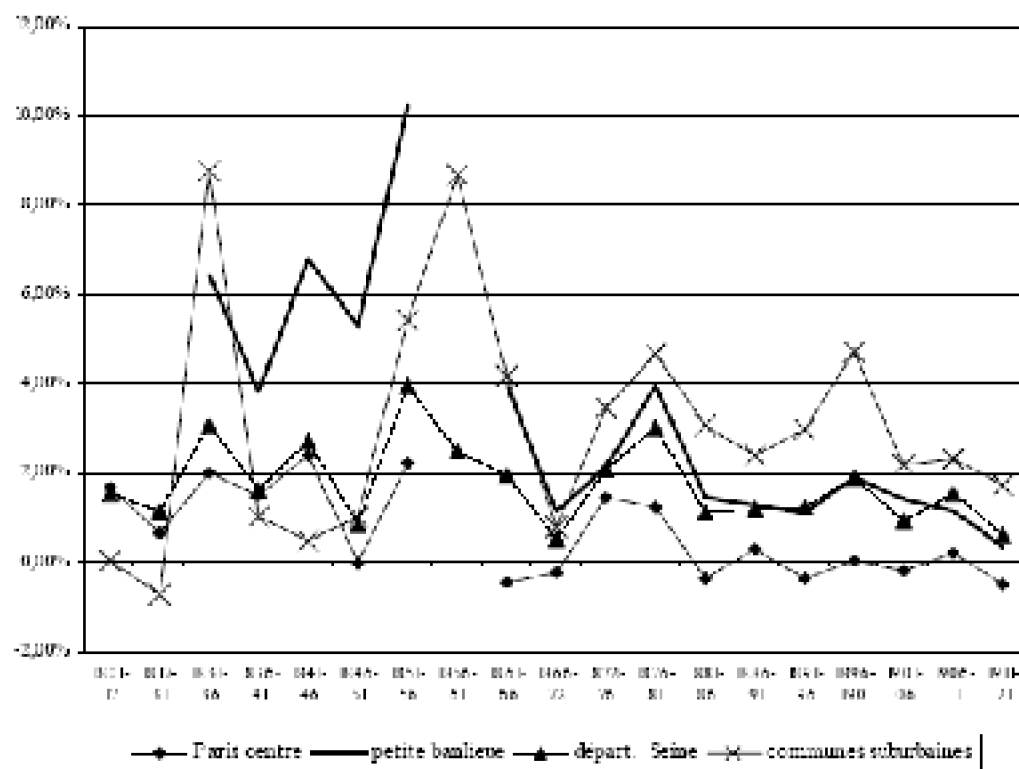
La comparaison des taux de croissance annuels moyens (voir graphique 2) conforte ainsi ces premières impressions. La croissance démographique du département de la Seine est portée par les espaces périphériques, et ce dès le début du siècle. La ville centre, c'est-à-dire Paris dans ses limites administratives d'avant l'annexion, ne cesse

⁹⁷ Source : reconstitution d'une série longue à partir des résultats officiels des dénombrements, in Service de Statistique Municipale, résultat statistique du dénombrement de la Ville de Paris et du département de la Seine, Masson, à partir de 1884. Les résultats des recensements de 1881, 1886, 1891 et 1896 sont parus. Le tome consacré aux résultats de 1886 publie une large partie rétrospective ici utilisée. A partir de 1896 : Statistique Générale de la France, résultats statistiques du recensement général. 1901, 1906, 1911. L'Annuaire statistique de la ville de Paris, publié de 1880 à 1938, ne donne que très rarement des résultats précis pour les communes de Seine banlieue, mais permet de construire un graphique général fiable. Pour les statistiques de Paris dans les limites de 1860 et avant cette date, j'ai reconstitué l'effectif à partir des données de Paris I et de la petite banlieue, trouvés dans la Statistique générale de la France, dénombrement de 1866. Voir aussi Roncayolo, M. "logiques urbaines", op. cit., p. 40. Données in Annexe 1

durant tout le siècle de croître en deçà de la moyenne du département. D'autre part, les rythmes de croissance de l'ensemble des composantes du département sont marqués par la succession d'augmentations et de ralentissements, sur des périodes parfois très courtes, limitées à un intervalle intercensitaire. Séparant le XIX^e siècle en deux, les phases de la croissance démographique parisienne confortent l'idée d'une très forte poussée démographique dans le premier XIX^e siècle et d'un tassement général des rythmes de croissance après 1866⁹⁸. Deux mouvements, de périodicité différente, sont donc ainsi révélés : un "mouvement long" de la croissance démographique qui, après une très forte croissance jusqu'au début des années 1860, connaît un tassement à partir du milieu des années 1870 ; une succession de "cycles courts", aux fréquences comparables mais aux croissances différentes, qui scandent l'ensemble du siècle. L'explosion urbaine de la population parisienne a lieu entre 1831 et 1861. Le taux de croissance atteint alors 2,5% par an⁹⁹. La croissance moyenne que connaît l'agglomération dans le second XIX^e siècle, compris entre 1,4 et 1,6 % par an, ne sera retrouvé que dans les années 1930.

⁹⁸ Lescure M. *Les banques, l'Etat et le marché immobilier en France à l'époque contemporaine, 1820-1940*, EHESS, 1982, p. 26.

⁹⁹ Noin, D. White, P. *Paris*. J. Wiley & Sons, 1997, p. 22, tableau 2.2.



graphique 2. Taux de croissance annuels moyens, région parisienne, 1801-1911 ¹⁰⁰.

Les cycles courts révèlent aussi l'irrégularité de la croissance et confirment les poussées migratoires qui affectent la région parisienne dans son ensemble, selon un cycle court d'une dizaine d'années. Mais, si avant les années 1850 les cycles ne semblent guère connaître de perturbations majeures, une première césure est ensuite perceptible. Les cycles se font plus longs, et l'intervalle entre deux pics de croissance raccourcit (25 ans entre le pic de 1851-1856 et celui de 1876-1881, 20 ans ensuite). Non seulement l'importance de la croissance diminue de part et d'autre du milieu du siècle mais le rythme de succession des cycles se ralentit notablement.

D'une manière plus fine, cette analyse des taux annuels de croissance permet aussi

¹⁰⁰ Les taux de croissance ont été calculés pour Paris centre en assimilant la population de Paris dans ses anciennes limites avant 1860 à celle des 10 arrondissements centraux après 1860. Or, comme l'annexion a abouti aussi à la transformation des limites administratives des arrondissements, ces deux espaces ne sont pas totalement concordants. C'est pourquoi le taux de croissance de la décennie 1856-1861 n'a pas été indiqué.

de proposer une différenciation spatiale des territoires attractifs. Avant la période intercommunale 1846-1851, les rythmes de croissance des composantes du département de la Seine (Paris enserré dans les murs d'octroi, "petite banlieue" correspondant à la première couronne des communes entourant la capitale, puis communes au-delà de cette première couronne) sont différents. Les communes suburbaines connaissent une évolution à la fois décalée dans le temps et de moindre ampleur. Philippe Vigier note ainsi qu'alors que la population de la "petite banlieue" triple entre 1831 et 1851, la grande banlieue ne double pas tout à fait sa population entre le début du siècle et le recensement de 1851¹⁰¹. A cette même période, Paris ne double pas tout à fait sa population : la croissance démographique se fait encore par densification de l'espace bâti et peuplé au cœur de la ville. A partir de 1846, les rythmes deviennent plus cohérents sur l'ensemble du département. Pendant une vingtaine d'années, les espaces périphériques seront les plus fortement attractifs. Les rythmes de croissance atteints par la petite banlieue entre 1841 et 1861 (6,03 % pour la première décennie, 12,42 % pour la seconde) non seulement n'ont pas d'équivalent pour les communes de Seine avant la Première Guerre Mondiale, mais sont sans commune mesure avec les rythmes annuels de croissance de la population urbaine en France à la même époque¹⁰². Cette vitalité démographique, illustrée par Jacquemet pour Belleville, confirme l'idée d'une éventuelle anticipation des acteurs économiques et l'importante spéculation foncière qui caractérise alors l'espace intermédiaire entre murs d'octrois et fortifications¹⁰³. L'annexion de 1860 clôt ainsi cette première période, tant par le bouleversement administratif et territorial qu'elle impose à la fois à la petite banlieue et aux communes suburbaines, que parce qu'elle semble achever un cycle d'anticipations foncières ayant largement contribué au lotissement spéculatif de l'espace interstitiel, entre octroi et fortifications. Dès lors, les communes suburbaines connaîtront les taux de croissance les plus élevés de toutes les composantes du département, et ce jusqu'à la veille de la première guerre.

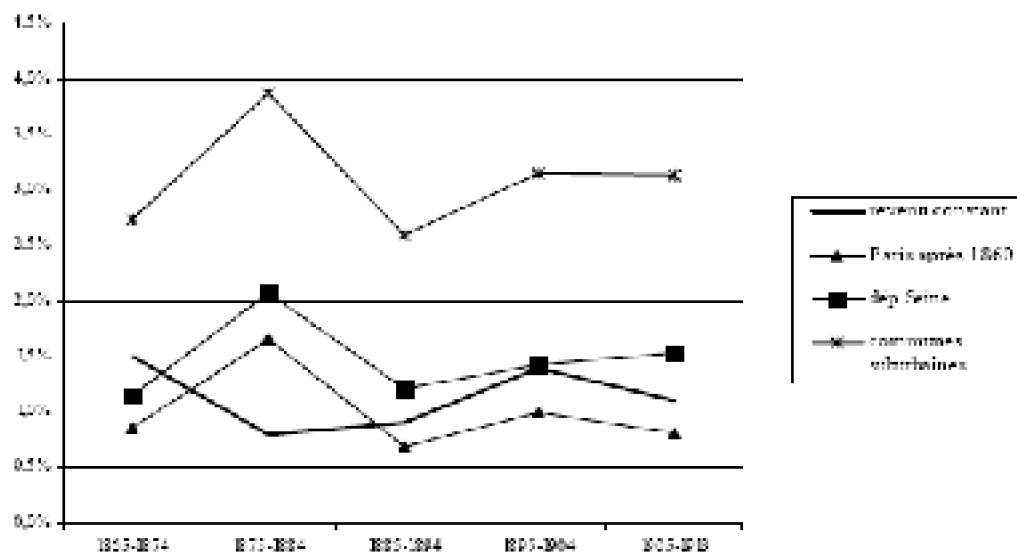
Au cours de cette dernière période, la succession de cycles de hausse et de ralentissement de la croissance démographique continue, à un rythme plus accéléré que précédemment. Si la première phase de baisse est certainement liée aux conséquences démographiques et migratoires de la guerre de 1870, du siège de Paris et de la Commune¹⁰⁴, il est remarquable de voir une distorsion entre les cycles économiques et

¹⁰¹ Vigier, P., "pour une histoire de la banlieue : quelques jalons et suggestions concernant l'Ouest parisien au siècle dernier", in *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou* Paris, Puf, 1985, p. 385. Cette différence est accentuée par le fait qu'en chiffre absolu, la population de la petite banlieue est 1,5 fois plus élevée que celle de la grande banlieue en 1851. (223 000 habitants contre 145 000).

¹⁰² Roncayolo, M., "logiques urbaines", *op. cit.*, p. 33. Le taux annuel s'élève à 2 % entre 1851 et 1861 en suivant la définition de G. Dupeux (3000 hab. agglomérés). Michel Lescure suggère que la linéarité des taux de croissance au niveau national "gomme les différences régionales" qu'il estime fortement marquées pour le département de la Seine. Lescure, Michel. *Les banques... op. cit.*, pp. 26-27.

¹⁰³ Lescure, Michel, *op. cit.*, chapitre 1. Voir aussi la thèse en cours de V. Capizzi sur les anticipations des acteurs de la petite banlieue, et "des fortifications de 1841 à l'annexion de 1860 : anticipations, politiques et comportements", DEA Ehess, 2001, (Postel-Vinay).

les cycles démographiques. Avant la dernière décennie du siècle, où les deux croissances retrouvent des tendances comparables, la période 1875-1894 est marquée par un décalage des rythmes de la croissance démographique par rapport à la croissance économique. La reprise de l'attractivité de la région parisienne au lendemain de la guerre de 1870 explique en partie les taux élevés de la décennie 1875-1884 ; mais le fait que le rétrécissement du marché du travail entraîne de plus fortes migrations des ruraux vers les villes, explique aussi cet afflux de nouveaux venus, attirés par les possibilités, réelles ou imaginées, d'emploi en ville.



graphique 3. Taux de croissance comparés – Revenu national et démographie ¹⁰⁵

Une fois l'annexion digérée (la population des communes des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis connaît une chute de 14 % entre 1856 et 1861, amputés des plus grandes communes jusqu'alors sur leur territoire, comme Belleville, seconde commune de département de la Seine après Paris), les communes suburbaines reprennent des rythmes de croissance très largement supérieurs à ceux de l'ensemble du département, avec un taux compris entre 2,7 points pour la décennie 1861-1866 et 1,19 entre 1886 et 1891. En ce sens, cette période de forte attractivité de la population banlieusarde correspond assez largement à cette première histoire de la banlieue qu'Alain Faure a impulsée dès les années 1990 ¹⁰⁶. Ces rythmes diversifiés confirment ainsi la part prépondérante jouée par les faubourgs de la ville dans la croissance urbaine. D'une

¹⁰⁴ Tombs, *La Guerre contre Paris*, Aubier; Serman W., *La commune de Paris*, Fayard, 1976 ; Rials, S. *Nouvelle Histoire de Paris. De Trochu à Thiers, 1870-1873*. Hachette, 1985.

¹⁰⁵ Source : pour les chiffres de croissance du revenu national en francs constants 1905-1913, Caron, *Histoire économique de la France*, Colin U, pp. 22 et 23. Pour la démographie, voir les séries reconstituées en annexe. Les intervalles pour la démographie sont des intervalles censitaires.

¹⁰⁶ Faure, A. (dir.), *Les premiers Banlieusards*, op. cit. Créaphis, 1991.

part, une croissance exponentielle que connaissent les communes de la petite banlieue avant 1861, culminant dans la décennie précédant l'annexion. D'autre part, le relais pris par les communes suburbaines après 1866, et l'accentuation des écarts entre centre et périphérie dès les années 1880. Les marges de la ville contribuent fortement à la croissance de l'ensemble de l'agglomération parisienne, tout en demeurant un espace économique et démographique mal connu. Le département de la Seine connaît plusieurs types de croissance, l'une par densification du centre, l'autre par excroissance périphérique ; les deux coexistent, bien que la part prise dans la croissance par la périphérie du département tende à s'accentuer.

2. La croissance démographique de la banlieue sud-ouest : forte attractivité sous le Second Empire, forte réactivité aux crises économiques.

Il est tentant de transposer le modèle de croissance suivi par les communes de la petite banlieue avant l'annexion, et démontré par l'analyse de la démographie mais aussi des rythmes de constructions et du prix du foncier par Gérard Jacquemet, aux communes situées au-delà des fortifications et à la période suivante. Ainsi, peut-on retrouver le rôle complexe de frontière perméable joué par les murs d'octroi dans le premier XIXe siècle dans les fortifications d'après 1860 ? Si tel est le cas, bicoques et baraques foraines, bars et guinguettes, marchands de vins, activités diverses d'entreposage en tous genres et plus ou moins légales formant l'ossature du dynamisme de la petite banlieue, ont-elles quitté les pourtours extérieurs de l'enceinte de l'octroi pour rejindre l'arrière cour des fortifications, et former ainsi, pour le développement de la capitale, un nouvel espace aux fonctions proches de celles d'un arrière-pays ¹⁰⁷ ? Si cette application du modèle de développement urbain tel que l'expose Jacquemet est séduisante, il est prudent d'essayer d'en mesurer la réalité.

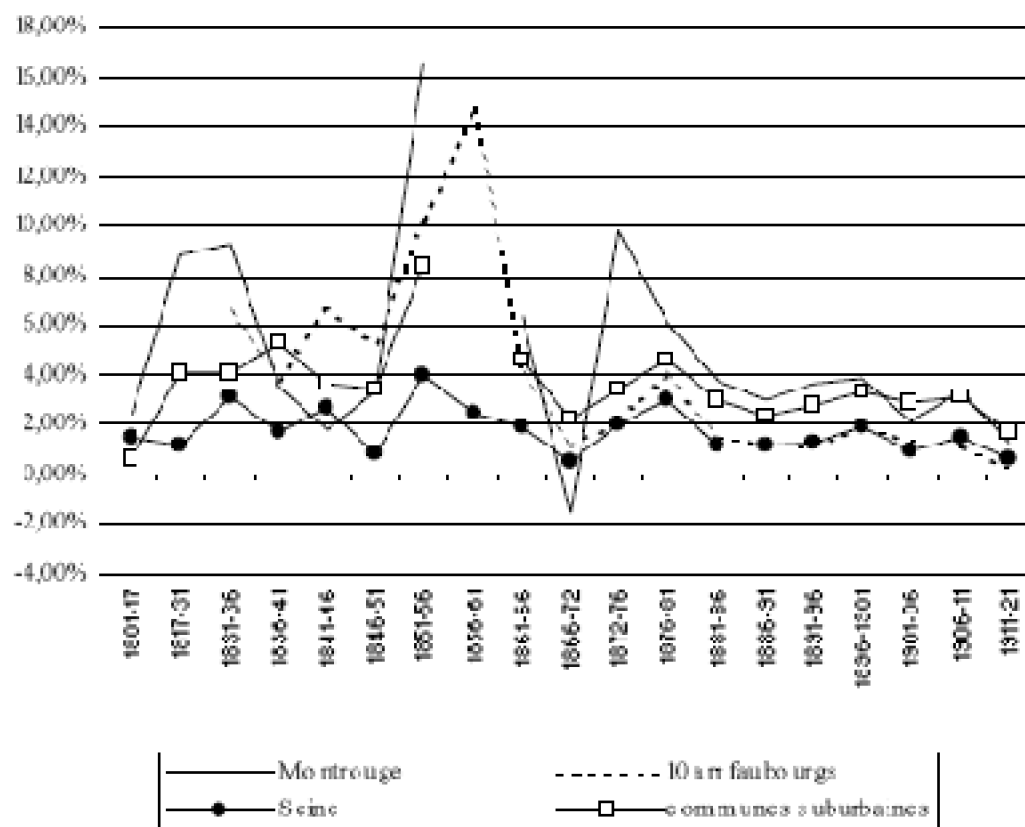
La croissance démographique sur le temps long confirme à la fois l'existence de plusieurs types d'espaces périphériques et le découpage chronologique proposé plus haut. Toutefois, si on retrouve dans la banlieue sud-ouest la succession des cycles courts, si le pic de croissance du Second Empire est aussi fortement marqué, les communes étudiées semblent suivre des modèles nuancés de croissance.

Dans l'ensemble, la commune de Montrouge (*Graphique 4*) ne semble pas suivre de modèle de croissance démographique avant le milieu des années 1870, où son rythme rejoint celui des communes suburbaines. Jusqu'en 1860, la succession des hausses et des ralentissements de croissance s'approche de celui des communes suburbaines, mais avec des niveaux très accentués et proches de ceux atteints par la petite banlieue, représentant les futurs arrondissements annexés après 1860 ¹⁰⁸. Les cycles courts sont fortement accentués, surtout lors des périodes de très forte croissance démographique.

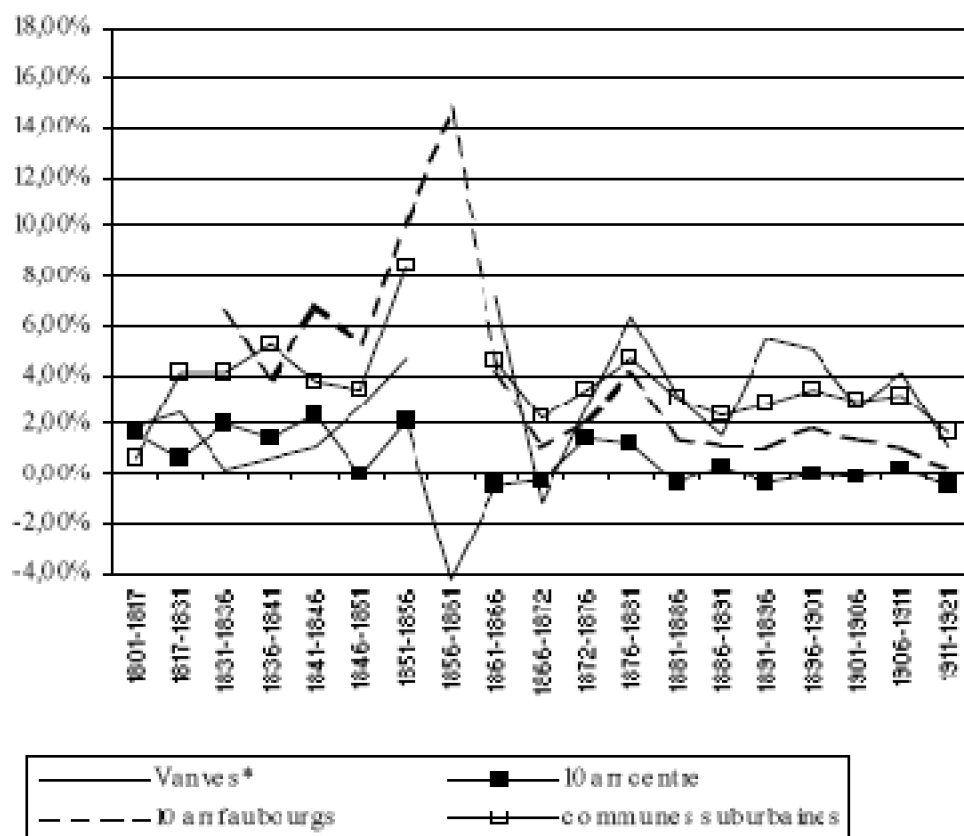
¹⁰⁷ Brunet R. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Reclus, 1992. "arrière-pays : localisation idéologico-géographique qui désigne une sorte de complément spatial en forme de faire-valoir [...], une périphérie en parallèle à un centre".

¹⁰⁸ Les chiffres de population sont ceux de la petite banlieue ou des faubourgs lorsqu'ils ont été calculés par les services de la Statistique avant 1860, et ensuite ceux des 10 arrondissements périphériques de Paris. Les limites administratives ne correspondent pas toujours exactement.

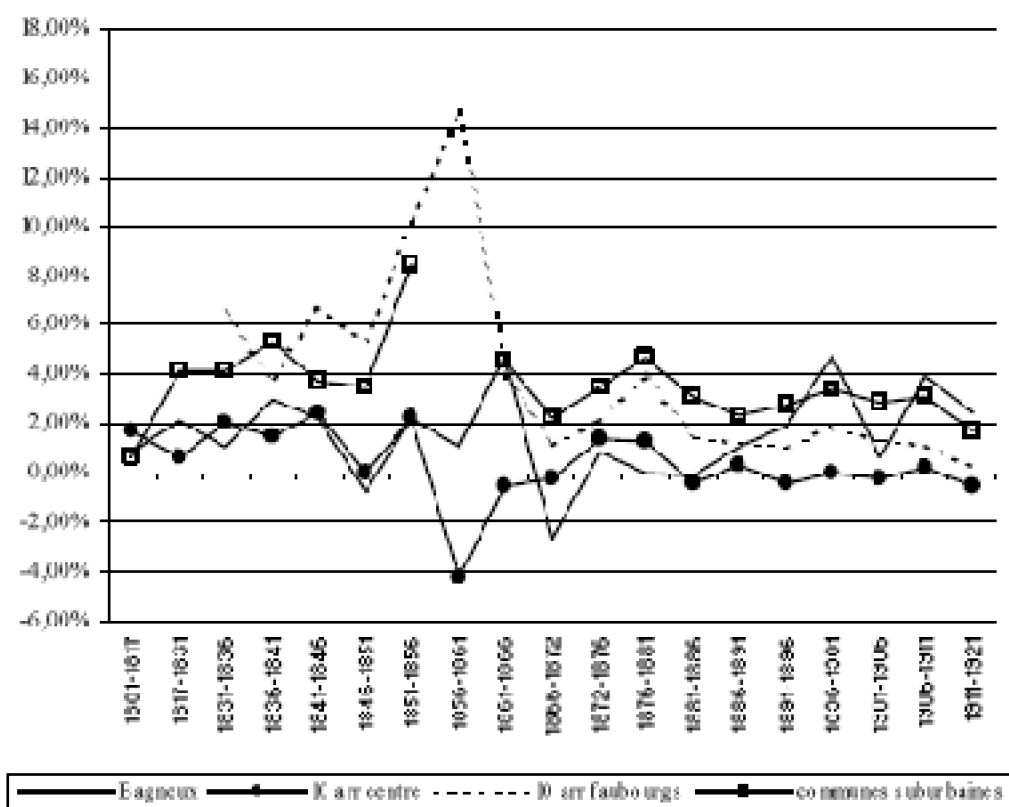
Après une très forte attractivité sous la Monarchie de Juillet, la décélération du rythme s'accroît jusqu'en 1840. La première décennie du Second Empire profite largement à la commune, du fait des anticipations foncières sur son territoire compris entre deux frontières, le mur d'octroi et les fortifications, tout comme de "l'euphorie" économique du secteur du bâtiment durant cette période.



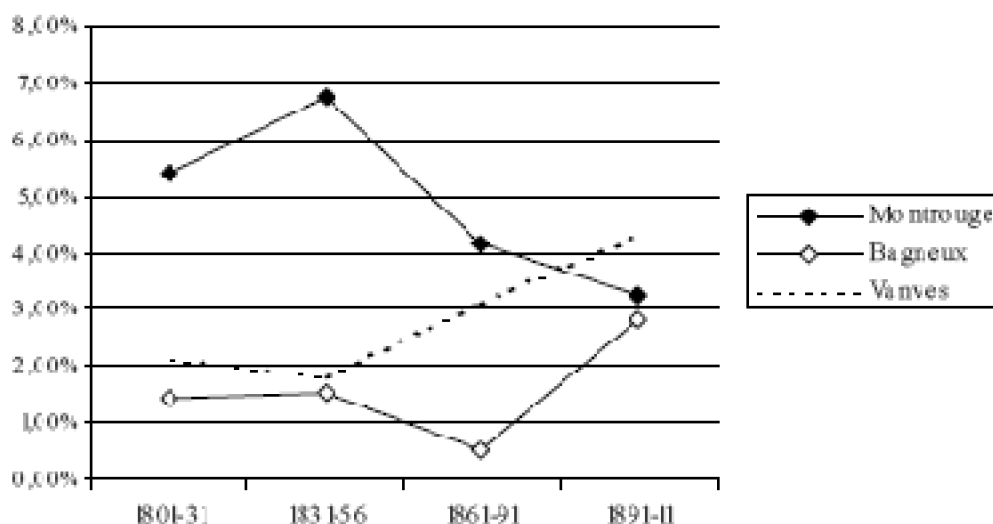
Graphique 4. Montrouge - comparaison des rythmes de croissance, 1817-1876.



Graphique 5. Vanves – comparaison des rythmes de croissance, 1817-1876.



Graphique 6. Bagnex – comparaison des rythmes de croissance, 1817-1876.



* : Il s'agit de Vanves dans ses limites territoriales d'avant 1883, c'est-à-dire que pour la période 1883-1911, les populations de Vanves et de Malakoff ont été comptées ensemble.

Graphique 7. Taux de croissance annuels moyens comparés, communes de Montrouge, Vanves et Bagneux, 1801-1911.

Malgré la difficulté des comparaisons du fait des transformations territoriales extrêmement importantes que subit la commune, annexée pour les 2/3 mais conservant la partie au-delà des fortifications comme cœur de la nouvelle cité, il semble bien que les rythmes de croissance reprennent après l'annexion sans toutefois atteindre ceux de la période précédente : la croissance atteint à nouveau le rythme de 6,35 % par an entre 1861 et 1866, et encore près de 2% entre 1861 et 1872, alors même que la guerre de 1870, les bombardements intenses sur cette partie de la banlieue et le siège de Paris réduisent le nombre d'habitants en 1872 de 10 %. A partir des années 1880, le rythme de croissance de la commune suit pratiquement celui de l'ensemble des communes suburbaines, bien qu'il soit toujours légèrement supérieur au niveau atteint par la banlieue de Paris.

Vanves (*Graphique 5 p. 64*) connaît un rythme très différent de la croissance de sa population. Relativement stable jusqu'au début du Second Empire, au profil de Paris dans ses anciennes limites, la croissance augmente rapidement dans les années 1850, mais à un niveau toujours en deçà de ceux atteint par les communes suburbaines. La mise en vente des premiers lots du village de la Californie par Chauvelot¹⁰⁹ tire cette croissance vers le haut, sans faire de la petite commune excentrée un pôle dynamique du territoire de l'arrondissement de Sceaux, à l'inverse de Montrouge. L'intensification de la

¹⁰⁹ Bruant, C., Tougeron, J.-C., *De Paris barrière à Paris banlieue : Chauvelot lotisseur*. Mémoire de fin d'études d'architecture, UP 3, Versailles, 1977.

croissance de la seconde partie de l'Empire est, dans une moindre mesure, confirmée pour la commune de Vanves. Le taux moyen de croissance démographique se stabilise, sur l'ensemble du Second Empire, à un peu plus de 7 % par an, et la rupture de 1861 confirme l'accroissement déjà observé dans la période précédente. L'impact de la Guerre de 1870 est visible tant sur la démographie¹¹⁰ que sur le paysage des fortins, bastions et casernes détruits par les bombardements, le rattrapage démographique reprend rapidement ensuite, avec même un pic de croissance entre 1876 et 1881 de 6,38 % par an. Mais à l'inverse de la période précédente, marquée par une augmentation continue du niveau de croissance, celle-ci s'effectue par succession de courts cycles alternant entre près de 2 et plus de 4 % par an.

La croissance démographique de la commune de Bagneux (*Graphique 6 p. 65*), largement plus éloignée des fortifications, suit jusqu'en 1856 la croissance de Paris intra-muros. Peu touchée par les bouleversements territoriaux consécutifs à l'annexion de 1860, la croissance ne connaît pas de cassures durant cette période, se développant au contraire au même niveau que celui des arrondissements annexés. Le taux de croissance sur l'ensemble du siècle est inférieur de plus d'1,5 points à ceux de Montrouge et de Vanves¹¹¹. Il est nettement plus difficile de faire ressortir des périodes longues de croissance homogène : le rythme de la croissance démographique de la commune est une succession de cycles courts, le plus souvent entre deux recensements, avec des niveaux de croissance compris entre -1 et 2 %. Certes, le pic de croissance de la fin du Second Empire, déjà observé pour les autres communes, se retrouve aussi à Bagneux, à près de 5% par an en moyenne entre 1861 et 1866. La réactivité à la Guerre de 1870 est accentuée par rapport aux communes voisines. Il est vrai que des combats meurtriers se déroulent sur le territoire communal¹¹², que la municipalité trouve refuge, le temps des combats, dans un local dans le 14^e arrondissement de Paris. Après 1872, la croissance reprend, à un rythme nettement moins élevé que les deux communes voisines et que l'ensemble des communes suburbaines : la commune continue de suivre le profil de croissance des arrondissements centraux de Paris jusqu'au milieu des années 1880. Ce n'est qu'à partir de cette décennie qu'elle bascule dans un autre profil de croissance, celui des communes suburbaines auxquelles son enracinement territorial la rattache indéniablement.

Ces distinctions confirment l'existence de différences à l'intérieur même des espaces périphériques (*voir Graphique 7 p. 65*). On observe ainsi un indéniable effet de levier dû à l'annexion de 1860, dopant la croissance démographique de l'ensemble des territoires suburbains. D'autre part, il existe une croissance en auréole autour de la capitale, décalée dans le temps : les maxima de croissance sont atteints par les espaces de petite banlieue dans la décennie précédant l'annexion, suivis par une croissance soutenue aux lendemains de l'annexion dans la première couronne des communes suburbaines, mais

¹¹⁰ La commune perd 7 % de ses habitants entre les recensements de 1866 et de 1872.

¹¹¹ Voir le graphique de la page 65.

¹¹² La commune instaure rapidement un lieu de mémoire aux combats du 13 octobre 1870, avec l'inauguration d'un monument au Général Dampierre, tué au combat à la tête des volontaires de l'Aude dans la défense de la capitale.

stoppée dans son élan par la guerre et reportée dans un effet de sortie de crise au lendemain de 1871. Une troisième vague de forte croissance, selon un rythme plus faible que précédemment, apparaît au tournant du siècle. Mais toutes les communes de banlieue ne sont pas touchées par ces vagues successives avec la même ampleur : dès lors, même si les espaces périphériques sont ceux qui connaissent des dynamiques démographiques importantes, ils ne les connaissent pas dans les mêmes proportions ni les mêmes temporalités. Même sur un espace relativement réduit comme le nôtre, les distinctions restent fortes.

3. Les premières années du XX^e siècle (1880-1914) : un écart accentué par rapport aux autres communes de la banlieue parisienne.

Les années 1880-1914 sont marquées par la reprise d'un rythme démographique à la fois soutenu et aux différences moins accentuées. Les cycles retrouvent une amplitude comprise entre 5 et 15 ans, en fonction des communes, et les phases de ralentissement de la croissance démographique sont globalement plus courtes que celles de hausse. Durant cette période, l'ensemble du territoire considéré croît de 247 % en moyenne, c'est-à-dire 8 points de plus que l'ensemble des communes suburbaines et 4,5 points de plus que l'arrondissement de Saint-Denis.

	croissance 1881-1911
Montrouge	264,24%
Vanves*	294,33%
Bagneux	182,37%
moyenne sur le territoire	246,98%
Seine banlieue	238,72%
arr. de Sceaux	233,52%
arr. de St Denis	242,47%

* *Vanves dans les limites territoriales d'avant 1883.*

Tableau 1. Croissances comparées, 1881-1911 ¹¹³.

Le paradoxe de cette croissance légèrement supérieure à la moyenne de celles des communes de la Seine banlieue est qu'elle ne se situe ni sur le territoire le plus

¹¹³ Reconstitution des données (en particulier pour Vanves et pour le département de la Seine banlieue, c'est-à-dire les communes de la Seine au-delà des limites parisiennes), voir en annexe.

continûment urbanisé ni surtout le plus industrialisé de la banlieue parisienne. Or, Jean-Paul Brunet insiste sur la corrélation qu'il trouve entre l'augmentation de la population ¹¹⁴ et le profil sociologique et économique de la commune. Selon lui, "cet accroissement fut plus prononcé dans les communes industrielles et ouvrières que dans les communes bourgeoises", essentiellement à cause du "facteur migratoire, puisque, entre 1890 et 1895, le solde naturel est négatif en Seine-banlieue ¹¹⁵". De fait, il reprend le constat effectué par Jean Bastié dès 1964 lors de sa description de la banlieue sud qu'il se propose d'étudier : "ce secteur de banlieue, axé sur la voie ferrée d'Orléans, a vu se succéder en un siècle toutes les étapes de l'expansion urbaine et renferme à la fois la plus puissante zone industrielle de la banlieue sud et le plus important secteur de lotissement ¹¹⁶." La décennie 1881-1891 correspondrait ainsi à un tournant majeur, fait d'augmentation du poids démographique de la banlieue dans l'ensemble parisien, et d'accélération de l'équipement industriel des communes suburbaines ¹¹⁷. Alain Faure suggère même que cette décennie correspond au moment "d'entrée de la banlieue dans les représentations collectives et dans la conscience même de ses habitants à une existence propre ¹¹⁸".

Ainsi, les schémas de croissance relevés pour Saint-Denis, archétype de la "banlieue industrielle et ouvrière" à la fin du XIX^e siècle, voire pour Bobigny, semblent valoir aussi pour un espace marqué par l'hétérogénéité de son tissu industriel. Sans pouvoir parler "d'explosion urbaine" pour ces 3 décennies précédant le conflit mondial, on note toutefois un rythme moyen de croissance relativement élevé (autour de 3 % par an pour toutes les communes considérées) et une moins grande distorsion entre les communes. L'ensemble du territoire rejoint ainsi le profil moyen de croissance des communes suburbaines.

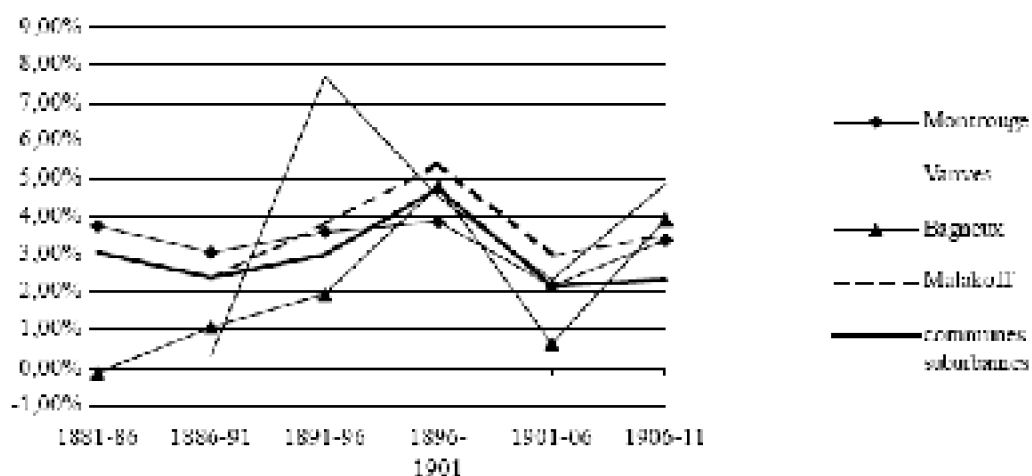
¹¹⁴ Jean-Paul Brunet indique que "en 30 ans (1861-1891) la population des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis a connu une augmentation de 169 %". Brunet, J.-P. *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis, 1890-1939. Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*. Thèse, Paris IV, 3 juillet 1878. tome 1, p. 107. Le calcul refait me permet de trouver, sur cette même période, une augmentation de 242,68 %.

¹¹⁵ Brunet, J.-P., *thèse, op. cit.*, p. 107.

¹¹⁶ Bastié, J. *La croissance de la banlieue parisienne, op. cit.*, p. 9.

¹¹⁷ En 1886, le poids des communes suburbaines dans le département de la Seine dépasse pour la première fois 20 %. Alain Faure note ces deux critères, poids démographique et poids économique, dans "Paris, le peuple, la banlieue", in Faure, dir. *Les premiers Banlieusards, op. cit.*, p. 73, et dans "autorités publiques et implantations industrielles en agglomération parisienne, 1850-1914", *Cahiers de l'IHTP*, n° 12, oct. 1989.

¹¹⁸ Faure, A. "Paris, le peuple, la banlieue", in *Les premiers Banlieusards, op. cit.*, p. 73.



Graphique 8. Comparaison des taux de croissance annuels moyens, 1881-1911.

Montrouge quitte définitivement les niveaux de croissance démographique suivis par les arrondissements des faubourgs de Paris et rejoint le modèle de croissance des communes suburbaines. Dans une moindre mesure, Bagneux, tout en restant un petit bourg, rejoint par ses taux de croissance ce même profil, bien qu'ils restent systématiquement en dessous du rythme moyen. Malakoff, séparée de Vanves en 1883, suit aussi le même rythme de croissance, à un niveau juste supérieur : son profil correspond davantage à celui des communes de l'arrondissement de Saint-Denis qu'à celui de l'arrondissement de Sceaux. Vanves semble dans une situation nettement plus atypique : la très forte baisse de la période 1886-1891, puis son accélération entre 1891-1896 sont liés au rattrapage démographique de la division communale.

Ce détour par le temps long de la démographie permet de faire émerger une différenciation des communes de banlieue. Ainsi, en observant simplement les rythmes de croissance, on voit apparaître la diversité des espaces périphériques. Jean-Claude Farcy avait déjà noté la pluralité des espaces composant l'agglomération parisienne ; il est indéniable que la banlieue est bien plus plurielle qu'unitaire.

Ces évolutions démographiques contrastées mettent ainsi en évidence deux types de communes. D'une part, les communes limitrophes de la ceinture des fortifications, qui connaissent un rythme de croissance soutenu dès le premier XIX^e siècle. Le Second Empire semble jouer un rôle moteur dans l'accélération de la croissance. A la fin du siècle, ces communes, tout en renouant avec un rythme rapide – et de toute façon largement au-delà des rythmes nationaux – ne connaissent pas d'explosion spectaculaire. D'autre part, comme en contrepoint, une seconde couronne autour des fortifications se dessine. Ces communes, dont Bagneux peut être un modèle, restent encore par leur taille des petits bourgs à la veille de la guerre. Leur attractivité démographique est très en deçà des rythmes de l'ensemble des communes suburbaines. Largement ancrées dans le monde rural qui perdure en banlieue parisienne¹¹⁹, cette seconde couronne paraît toutefois avant 1914 rattraper les croissances de la première couronne. Dans cette

¹¹⁹ Phipponneau, M., *La vie rurale de la banlieue parisienne. Etude de géographie humaine*. Colin, 1956.

invention complexe de la banlieue qui se dessine entre 1880 et 1914, la diversité des modèles de croissance accentue les écarts entre les communes. Le morcellement communal signalé par Jean Bastié pour expliquer le retard avec lequel, selon lui, émerge la conscience d'un nécessaire aménagement à l'échelle régionale, est peut être aussi un morcellement des profils démographiques et sociaux des communes, confirmant l'impression de banlieues faites de patchwork social et économique plutôt qu'un ensemble homogène.

Dès lors, loin des schémas de croissance existant jusqu'ici et opposant un Nord-Est banlieusard, industriel et ouvrier, densément peuplé et bâti, et un sud marqué par la permanence des espaces ruraux, c'est-à-dire d'espaces n'entrant pas encore en banlieue, la banlieue sud-ouest peut apparaître comme un espace singulier. Ni réellement ouvrier, ni réellement industriel, ce territoire continue jusque dans les années 1880 à suivre le modèle des arrondissements périphériques de Paris, avant de s'en éloigner dans les dernières décennies. Afin de vérifier l'hypothèse d'une autre forme de croissance banlieusarde, nettement moins marquée par la réalité de la seconde industrialisation, il convient d'observer plus finement les compositions sociales, économiques et démographiques.

C. La forme urbaine de ce desserrement : le lotissement

1. Les premiers lotissements, mode privilégié d'urbanisation

Pour accueillir cette population en nombre toujours plus important, le paysage urbain de cette proche banlieue de Paris change. Les abords des fortifications connaissent une première urbanisation faite aux dépens de zones de cultures maraîchères, de champignonnières et de l'exploitation des carrières. L'extension de cette zone la plus proche de Paris reste limitée par la zone de servitude militaire entourant forts et fortifications. L'urbanisation par densification, à l'aide de petits immeubles de rapports aux appartements exigus, se développe alors sur les artères les plus importantes. Mais cela ne suffit pas à accueillir l'afflux de nouvelles populations : l'extension urbaine peut alors s'étendre vers le Sud, au-delà de la zone des fortifications.

Ce mode d'urbanisation se fait essentiellement par le découpage régulier de grandes propriétés. A l'image de Levallois-Perret, de Saint-Maur ou plus tardivement à d'Aulnay¹²⁰, Malakoff, alors lieu-dit de Vanves, est créé de toute pièce sous la forme d'un lotissement simple. Ce mode d'occupation de l'espace, extrêmement répandu, prend des formes diverses et plus ou moins achevées. Ainsi, le lotissement du Parc de Saint-Maur-des-Fossés, "d'une superficie de 157 ha, est racheté par la Cie des Chemins

¹²⁰ Gervaise P. "les passages à Levallois-Perret, ruelles pauvres en banlieue", in Faure, A. dir. *Les premiers Banlieusards*, p. 121-132, ainsi que sa thèse de doctorat : *Les passages à Levallois-Perret. Quartier populaire, quartier de la "Zone", 1826-1872*. Paris VII, M. Perrot, 1987. 2 vol, 1259 p. ; Mazières, I., "le lotissement du Parc de Saint-Maur (1859-1911)", in Fourcaut, A. dir. *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question. France XVIII^e -XX^e siècles*; Créaphis, 1996, pp. 269-284 ; Faure, A., "villégiature populaire et peuplement des banlieues à la fin du XIX^e siècle. L'exemple de Montfermeil", in *La Terre et la Cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*. Créaphis, 1994, pp. 167-194. Alain Faure fait référence au lotissement du Parc créé à Aulnay en 1883, p. 171.

de fer de l'Est en 1853, puis [...] loti à partir de 1859 et de la création de la ligne de Vincennes pour créer un quartier résidentiel¹²¹ ". Le lotissement est donc au XIX^e siècle, bien plus qu'une opération de construction et de viabilisation de l'espace urbain, une spéculation foncière. La forme urbaine née de ce lotissement semble, par contre, créer systématiquement une ségrégation sociale de l'espace : la taille des parcelles mises en vente, le choix d'un environnement paysager unitaire sont deux éléments qui permettent de séparer lotissements résidentiels et "bourgeois" et lotissements populaires, défectueux dès les années 1880¹²² .

La banlieue sud-ouest confirme cette omniprésence du lotissement comme forme majoritaire d'occupation de l'espace. Dès le milieu des années 1850, au moment de la forte pression démographique exercée sur les faubourgs parisiens¹²³ , des opérations plus ou moins importantes de lotissements de terrains agricoles sont entreprises au-delà des fortifications. Le lotissement de "la Californie", créé au lieu-dit du Petit-Vanves, situé au nord-est du centre de la commune, est certainement le plus connu, car, à l'instar de la commune de Levallois-Perret, il a ensuite été érigé en commune distincte sous le nom de Malakoff. Alexandre Chauvelot est l'artisan de ce lotissement simple, ne comportant aucun élément de viabilisation et encore moins d'unité architecturale. Spéculateur foncier, il est à l'origine de nombreux lotissements dans l'actuel XIV^e arrondissement, alors situé hors les murs : il a ainsi créé les quartiers de Plaisance et celui des Thermopyles¹²⁴ . A partir de 1855, il achète des terrains au-delà des fortifications et les revend en réalisant au passage, espère-t-il, une plus-value sur le foncier. Chauvelot décide d'accompagner la création de ce lotissement d'un véritable "parc d'attraction", mêlant guinguettes et restaurants, bals de plein air, où il espère pouvoir attirer une clientèle ayant suffisamment d'épargne pour acheter un terrain et commencer la construction d'une maisonnette sur celui-ci¹²⁵ .

La "Californie", aux noms de rues évoquant l'eldorado américain, n'est pas le seul lotissement d'envergure à être créé sur ce territoire, mais il semble l'un des plus anciens. En effet, il faut attendre les années 1880 pour trouver trace de deux autres opérations de lotissement. La forme juridique change, puisque, même si l'on trouve à l'origine un ou deux individus, les lotisseurs s'associent dans une société anonyme. Cette évolution confirme les transformations du système bancaire et des sociétés de promotion immobilières décrites par Michel Lescure pour Paris. La crise économique du début des années 1880 marginalise les entreprises individuelles semblables à celle lancée par

¹²¹ Mazières, I., *article cité*, p. 270.

¹²² Fourcaut, A. *La banlieue en morceaux*. Créaphis, 2000. Gervaise, P. "les passages à Levallois-Perret", *op. cit.*

¹²³ Jacquemet, *Belleville au XIX^e siècle*, *op. cit.* ; Rouleau, B. *Villages et faubourgs*, *op. cit.*.

¹²⁴ Etat des communes à la fin du XIX^e siècle, *Malakoff*, Montévrain, 1901 ; *Malakoff, cent ans d'histoire*, Temps actuels Messidor 1983, p. 23.

¹²⁵ Castillon H. (d'Aspet), *Guide à la Tour de Malakoff et à la Californie parisienne, rendez-vous de la bonne société, aux portes de la capitale*. Paris, E. Brière, 1860 ; Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 66^e série, 1911, pp. 148-151.

Alexandre Chauvelot et le marché de la construction immobilière de rapport se fait de plus en plus soit par des sociétés bancaires, émanations des grandes banques immobilières, soit le plus souvent par des sociétés promotionnelles de construction¹²⁶. Ces dernières sont organisées de manière complexe, associant capital bancaire et bons ou actions appartenant à des spéculateurs individuels plus ou moins liés au monde du bâtiment ou de la banque. Tel est le cas des deux sociétés créées à Vanves et à Montrouge au moment de l'embellie du marché immobilier, la Société de la plaine de Vanves et la Société foncière de Montrouge.

2. Les sociétés de promotion immobilière

La Société foncière de Montrouge est un exemple intéressant d'organisation du lotissement en banlieue parisienne et de transition entre deux systèmes économiques différents. Le projet de lotissement est en effet porté par un homme seul, Etienne Chevalier, directeur divisionnaire de la Compagnie d'Assurances générales, qui propose en 1878 un premier plan du lotissement et même un règlement intérieur accompagné de clauses de construction¹²⁷. Mais il vend en 1880 l'ensemble du terrain à la Banque foncière¹²⁸, dont les deux administrateurs, Pierre Derenne et Emmanuel Meschine, créent une société foncière par actions¹²⁹ pour exploiter et "vendre en détail"¹³⁰ les 8,2 ha de la propriété du Parc de Montrouge¹³¹, société qui prend le nom de Société foncière de Montrouge.

Le plan du parcellaire et les traces des ventes retrouvées¹³² confirment la destination populaire des lots mais témoignent d'une ambiguïté importante. Durant l'année 1886-1887, 3 lots seulement semblent vendus, pour une superficie moyenne de 415 m² et un prix de 33,69 francs le mètre¹³³; entre mars 1899 et octobre 1900, les 11 ventes réalisées par l'un des adjudicateurs, M. Grandjean, portent sur une superficie moyenne de 293,38 m² au prix de 15,3 francs le mètre¹³⁴. En comparaison, le prix moyen des transactions pour le lotissement du Parc de Saint-Maur est de 2,6 francs le m² sur la

¹²⁶ Lescure, M. *Le marché immobilier*, op. cit. p. 307.

¹²⁷ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, *société foncière de Montrouge*. dos. 1, doc. 2 : clauses applicables à tous les terrains du Parc de Montrouge mis en vente, sd, propriétaire : M. Chevalier. Acte notarié déposé le 24 août 1878 devant l'étude de M^e Thomas à Montrouge.

¹²⁸ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, dos.1, doc. 4.

¹²⁹ En 1894, il y a 1450 bons de jouissances représentant tous les actionnaires. AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, dos. 1, doc. 3.

¹³⁰ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, dos. 1, doc. 8, brouillon d'un acte notarié, décembre 1921.

¹³¹ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, dos. 1, doc. 4. expertise de l'architecte voyer A. Charpentier, 28 avril 1880.

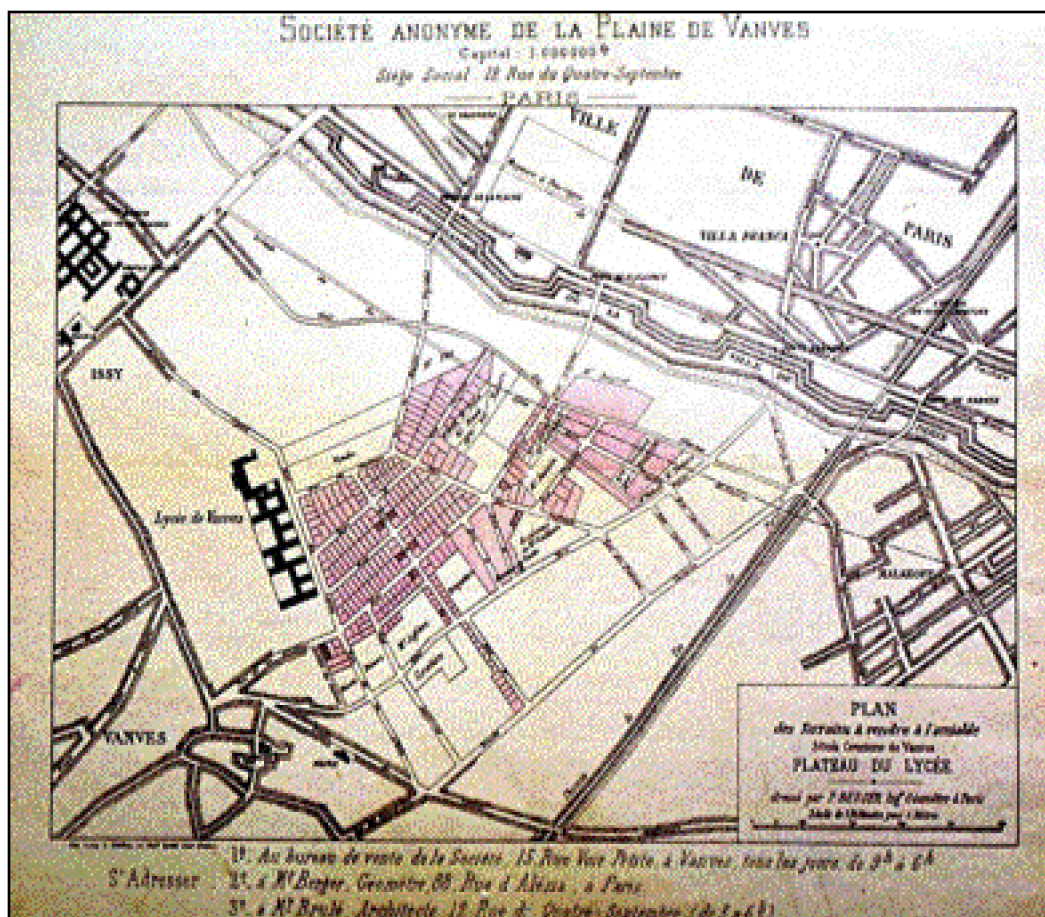
¹³² AD Hauts-de-Seine, 24 J 1.

¹³³ *Guide Foncier*, 1886-1887, prix des terrains vendus dans à Paris et dans la banlieue parisienne.

période 1862-1894, pour des lots aux tailles nettement plus conséquentes, variant entre 600 et 1400 m²¹³⁵.

Il est difficile de savoir quelle est la population attirée par d'aussi petites surfaces, vendues à un prix relativement élevé mais fort bien desservies par les transports et voies de communication. Par rapport aux terrains à bâtir vendus à Montrouge entre 1886 et 1887, les prix du lotissement correspondent aux prix moyens (28,04 francs le m²), mais la taille des lots est plus petite. La clientèle visée ne peut être une clientèle aisée du fait de la petitesse des lots, mais les prix sont ceux d'une clientèle captive, essentiellement du fait de la localisation de son travail.

A côté de cette opération immobilière d'envergure se créent des lotissements de plus petite taille. C'est le cas de la Société de la plaine de Vanves, société anonyme créée au début des années 1880 pour lotir en terrains de faibles dimensions le vaste espace du plateau de Vanves, situé au nord de la ville à proximité des fortifications. Comme pour la société foncière de Montrouge, la société de la plaine de Vanves a d'abord racheté les parcelles des terrains à divers propriétaires avant de lotir tout en prévoyant le percement de nouvelles rues chargées de desservir les parcelles créées.



134 Evaluation des ventes Grandjean à partir du dossier des AD Hauts-de-Seine.

135 Mazières, I. "le lotissement du Parc Saint-Maur...", in Fourcaut, dir. *La ville divisée*, op. cit., p. 271-272.

image 1. Plan du lotissement de la Plaine de Vanves¹³⁶.

Le parcellaire prévu dans le lotissement confirme la généralisation de cette forme de mise en urbanité du territoire. Les terrains, très étroits et découpés en lanière, sont perpendiculaires aux nouvelles voies créées. Les parcelles de plus grande taille se trouvent aux angles : c'est là que l'on trouvera la construction d'immeubles de rapport proposant des logements de petite taille. Les parcelles perpendiculaires aux voies accueillent de minuscules pavillons d'au plus un étage, installés en fond de parcelle.



image 2. Détail des parcelles prévues pour le lotissement de la plaine de Vanves, circa 1880.

Il est difficile, faute d'archives existantes, de savoir si le lotisseur a prévu un règlement de construction imposant cette uniformité de petits pavillons sur fond de parcelle ; toujours est-il qu'encore aujourd'hui, malgré les transformations importantes subies par la proche banlieue de Paris, une forme d'unité se retrouve dans les rues du plateau de Vanves qui ont résisté à l'envahissement des grands ensembles.



image 3. Rue Raphaël, vue vers le nord, trottoir gauche.

© j. Aubrun, 22.07.2002.

¹³⁶ AM Vanves, 5 Fi 181, 1883.



image 4. Rue Raphaël vue vers le sud, même trottoir.

© j. Aubrun, 22.07.2002.

La forme foncière du lotissement n'est pas systématiquement reliée à une situation uniforme du bâti et de gestion de l'espace public. Lotir en banlieue parisienne se fait à l'économie de moyens : a contrario des lotissements aisés du Vésinet ou du Parc de Saint-Maur, rien n'est prévu dans les cahiers des charges en terme de normes de construction. A Montrouge, seule est exclue la construction de "tout établissement dangereux et insalubre, ou gênant les habitants voisins par les mauvaises odeurs"¹³⁷. Toutefois, à Montrouge comme à Vanves, les deux lotissements occupent un territoire relativement important, prévoient le tracé de la voirie à défaut d'en prévoir la viabilité, et découpent de manière rationnelle le territoire du lotissement. Les deux sociétés fonctionnent de manière semblable : création d'une société anonyme pour l'achat et la revente des terrains à bâtir, tracé des plans, installation d'un bureau de vente local et transactions effectuées avec l'étude de notaire de Montrouge, M^e Thomas. La faible densité du bâti sur le plateau de Vanves au début du siècle montre que l'opération foncière réalisée ne s'est pas achevée rapidement. Les prix pratiqués et la surface moyenne des terrains vendus confirment la venue de ménages ayant une faible capacité financière. Entre février 1886 et décembre 1887, 14 ventes de terrains nus ont été effectuées par la Société de la Plaine de Vanves, pour une surface moyenne de 182,57 m² et un prix moyen au m² de 10,57 francs. La taille de ces lots est trois fois inférieure à la superficie moyenne des terrains vendus à Vanves durant la même période, alors que les prix au mètre carré sont légèrement supérieurs¹³⁸. Dans le choix de la mobilité résidentielle par les nouveaux venus en banlieue, l'arbitrage se fait certainement entre proximité de Paris et prix au mètre carré : les Banlieusards continuent souvent de travailler dans Paris intra-muros¹³⁹.

¹³⁷ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, op. cit. Règlement de construction du Parc de Montrouge, article 6.

¹³⁸ *Guide Foncier*, 1886-1887.

¹³⁹ Faure A., *Les premiers Banlieusards*, op. cit. Faure, A. "nous travaillons 10 heures par jour, plus le chemin". Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens, 1880-1914", in Topalov, C., Magri S. (dir.). *Villes ouvrières, 1850-1950*. l'Harmattan, p. 93-107.

Le lotissement apparaît comme une forme privilégiée de construction spéculative, mais non la seule. Les immeubles collectifs proposant de petits appartements en location, version populaire des immeubles de rapport des arrondissements centraux, se développent particulièrement bien le long des axes de communication menant à Paris. Certaines constructions pavillonnaires sont aussi des investissements locatifs pour une clientèle aisée : ainsi, en 1898, l'architecte de Vanves Joseph Dupont construit-il une série de villas en location, modèle cosu des habitations populaires préconisées par le Musée social. Enfin, le bâti ancien continue d'exister, les grandes bâtisses étant souvent séparées en appartements. La croissance de la population banlieusarde s'accompagne donc d'une densification du bâti mêlant ses diverses formes, tout en conservant quelques critères d'homogénéité : forte construction par lotissement du territoire aux deux périodes de prospérité de l'activité immobilière mises en évidence par Michel Lescure, d'une part sous le Second Empire puis dans la seconde partie des années 1880 ; développement d'une ville moderne avec des immeubles de rapport de type spéculatif, le plus souvent le long des grandes voies de communication reliées de manière précoce par les transports en commun, comme la Nationale 20 ; enfin, multiplication, en particulier dans la "Zone" *non aedificandi* de servitude militaire le long des fortifications, de bicoques et baraquements accueillant les plus miséreux d'entre les Banlieusards, chiffonniers et journaliers.

II- Une banlieue de migrants

Les sources utilisées

L'entrée dans le monde urbain de la proche banlieue parisienne transforme les paysages locaux, renversant parfois la place de l'espace non bâti. Mais certaines permanences continuent d'exister : s'il y a transformation, il n'y a pas à proprement parler de rupture brutale. Certaines inflexions peuvent se lire à travers l'analyse comparée des recensements disponibles. La croissance démographique de l'ensemble des communes choisies, l'évolution des rythmes de cette croissance peuvent être confrontées à une étude sociale plus poussée. Or, les registres nominaux des recensements ne nous sont parvenus que de manière inégale. Les collections départementales ne sont complètes qu'à partir de 1891. Auparavant persistent quelques registres épars, mais les archives départementales n'ont pas gardé de registre plus ancien pour les 4 communes qui nous intéressent. D'autre part, si les résultats généraux des recensements sont toujours publiés dans la *Statistique Générale de la France*, ce n'est pas le cas de résultats à l'échelle communale pour la Seine-banlieue. Les publications du service de Statistique de la Ville de Paris et du département de la Seine, très utiles, ne forment pas toujours une source cohérente. Ainsi, il faut attendre le recensement de 1891 pour voir paraître des résultats détaillés par commune de banlieue dans les *Résultats statistiques du dénombrement [...] pour la Ville de Paris et le département de la Seine*¹⁴⁰. L'*Annuaire statistique de la Ville de Paris et du département de la Seine* centre les résultats sur Paris et ses quartiers. Là encore, les séries ne sont pas toujours continues : si on dispose de chiffres pour l'origine des habitants de la banlieue en 1891, avec un classement par département de naissance,

il n'y a pas de détail communal. Par contre, en 1891 comme en 1896, certains renseignements des fiches individuelles de dénombrement sont exploités au niveau communal : c'est le cas des structures par âge et par état civil, de la composition des ménages, des professions ou du confort des maisons.

J'ai complété l'utilisation de cette source imprimée, riche mais peu étendue dans le temps, par une analyse statistique des listes nominales de recensement pour les communes du territoire en 1891 et en 1911, afin de déceler les évolutions du peuplement¹⁴¹. J'ai raisonné en terme de ménages et effectué un sondage au 1/20^e pour les communes de plus de 10 000 habitants (Vanves et Malakoff) et un sondage au 1/10^e pour Bagneux, dont la population communale est plus réduite. Le recensement de 1911 est le plus complet, il donne la commune de naissance pour tous les habitants, ce que ne renseigne pas celui de 1891. J'ai complété les informations, lorsque le besoin se faisait sentir, par une vérification sur les listes électorales conservées aux Archives Départementales.

Le corpus ainsi constitué posait tout de même le problème de l'évolution avant les années 1890. Puisqu'il n'y avait aucun recensement de disponible et que les résultats conservés dans les diverses bibliothèques ne peuvent pas être traités au niveau communal, j'ai pris le parti de focaliser mon attention sur l'activité économique de ces communes, en dépouillant de manière systématique le Bottin du Commerce de 1860 à 1914, tous les 5 ans pour me conformer aux dates des recensements¹⁴². J'ai ainsi une photographie des types d'activités présents dans chaque commune, et non pas de l'emploi occupé par les habitants. Pour la période 1891-1911, la comparaison entre les deux sources s'avère fructueuse.

Migrants et peuplement en banlieue parisienne

Les conditions et les facteurs du peuplement de la banlieue parisienne ont donné lieu à une littérature assez abondante. Jean-Paul Brunet dans la première partie de sa thèse s'attache à la description de cette population de banlieue¹⁴³. Philippe Vigier a encouragé dès le milieu des années 1970 à Nanterre des études comparées sur la banlieue ouest de Paris et peut nuancer l'idée d'une "submersion progressive des bourgs ruraux [...] par des vagues d'immigrants venus massivement s'entasser dans des banlieues dépotoirs¹⁴⁴".

¹⁴⁰ *Résultats statistiques du dénombrement de 1891 pour la Ville de Paris et le département de la Seine et renseignements relatifs aux dénombrements antérieurs*. Masson, 1894. 849 p. ; *Résultats statistiques du dénombrement de 1896 pour la Ville de Paris et le département de la Seine*. Masson, 1899. Le fichier de la BAVP signale une collection commençant en 1881 et s'arrêtant en 1896. Seuls les deux derniers tomes prennent en compte les communes de la Seine banlieue.

¹⁴¹ Je tiens à remercier ici tout particulièrement Catherine Omnès, qui m'a aidé à organiser le dépouillement et le traitement de ces sources et à construire un codage cohérent, Anne-Sophie Bruno et Jean-Pierre Aubrun qui ont pris sur leur temps pour m'aider à construire la base de données.

¹⁴² Archives de Paris, *Bottin du Commerce*.

¹⁴³ Brunet, J.-P. *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis (1890-1939)*. *op. cit.*, pp. 2-70.

La parution de l'ouvrage *Les premiers Banlieusards* en 1991 confirme l'intérêt d'une analyse portant sur les formes de peuplement de la banlieue, et qui avait déjà donné lieu à la publication d'un numéro spécial "peuplements en banlieue" de la revue *Villes en Parallèle* du laboratoire de géographie urbaine de Nanterre¹⁴⁵.

Dès lors, étudier les évolutions du peuplement et des compositions sociologiques des familles vivant dans la banlieue sud-ouest avait un intérêt majeur, contribuant en cela à la compréhension des modalités de construction de la banlieue parisienne sans uniquement se focaliser sur le "mythe" de la banlieue rouge¹⁴⁶. Jusqu'ici, l'élément majeur de constitution de la population banlieusarde, celui sur lequel s'est d'ailleurs focalisé l'attention, a bien été la part des migrants ruraux¹⁴⁷. Mais rapidement des nuances se font jour : Philippe Vigier lorsqu'il insiste sur la permanence des caractères du peuplement ancien dans la banlieue parisienne à la veille de 1914¹⁴⁸, Claire Lévy-Vroeland, lorsqu'elle réfléchit à la part de construction mentale qu'il y a dans la notion même de migrant à Versailles au XIX^e siècle¹⁴⁹, montrent l'importance d'une population composée à la fois de migrants et de natifs du lieu, qui se considèrent comme la partie stable de l'ensemble communal, même si leur arrivée en ville ne date que d'une ou deux générations. Alain Faure insiste même sur cette migration parisienne en banlieue¹⁵⁰. Ce courant, toujours quantitativement important, est complexe à étudier, d'une part parce qu'il englobe les Provinciaux s'installant en banlieue après un passage à Paris, et qui doivent être appréhendés par d'autres sources que les simples dénombrements quinquennaux, d'autre part parce qu'il répond au mythe de la construction de la banlieue, fort répandu avant la guerre, selon lequel "la banlieue se peuple, Paris se vide"¹⁵¹.

¹⁴⁴ Vigier, P. "pour une histoire de la banlieue : quelques jalons et suggestions concernant l'Ouest parisien au siècle dernier", in *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Puf, 1985, p. 383-384.

¹⁴⁵ Faure, dir. *Les premiers Banlieusards*, op. cit. Créaphis, 1991. Burgel G. (sld), "peuplements en banlieue", *Villes en parallèle*, 15-16, juin 1990, 339 p.

¹⁴⁶ Annie Fourcaut a montré tout l'intérêt de la construction mentale de la banlieue "rouge", qui, comme tout mythe politique, ne repose pas sur une adéquation simple entre structure sociologique des électeurs et implantation électorale. Fourcaut, A. *Banlieue rouge, 1920-1935, années Thorez, années Gabin*, Revue Autrement, et Bobigny, *banlieue rouge*. Ed. ouvrières/Presses de la FNSP, 1986, pp. 45-78.

¹⁴⁷ Farcy, "Banlieue 1891 : Les enseignements d'un recensement exemplaire" in Faure, dir. *Les premiers Banlieusard*, op. cit., pp. 51 et suiv. ; Brunet, *thèse citée*.

¹⁴⁸ Vigier, "pour une histoire de la banlieue...", in *Mélanges Mandrou. op. cit.*, p. 387-388.

¹⁴⁹ Sur Versailles, voir Levy-Vroeland, Cl., "un espace ouvert : usages sociaux du logement en ville entre 1830 et 1880", *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996, pp. 63-66.

¹⁵⁰ Faure, A., "de l'urbain à l'urbain : du courant parisien de peuplement en banlieue (1880-1914)", *Villes en parallèle*, n° 15-16, 1990, p.155-172.

¹⁵¹ Faure, *ibid.*, p. 155-156.

A. un territoire d'immigration provinciale

Martine Segalen pour Nanterre, Jean-Paul Brunet pour Saint-Denis ont montré le rôle essentiel des cultures bretonnes en banlieue parisienne, comme la force des liens et des solidarités familiales ou de voisinage qui se créent entre migrants. La migration, phénomène majeur de grande ampleur de la ville industrielle, est un élément moteur du peuplement de Paris, de ses faubourgs comme de sa banlieue : il est donc important de tenter d'en mesurer les effets à l'échelle du terrain étudié.

D'après les données nominatives du recensement de 1911, les Provinciaux représentent à peine la majorité des habitants des communes étudiées. Le peuplement se fait aussi par un afflux, dans des proportions équivalentes, de Parisiens et de Banlieusards : il s'agit donc à la fois d'une banlieue de migrants de proximité et de migrations plus lointaines. Cette situation, comparable à celle de l'ensemble de la banlieue (51,12 % des habitants de Seine banlieue sont nés en province), permet des comparaisons intéressantes sur ces Provinciaux venus habiter en banlieue.

lieu de naissance	effectif	%
nés sur place	100	8,30%
nés en province	566	46,97%
nés à Paris	424	35,19%
nés en banlieue	115	9,54%

Tableau 2. Répartition selon le lieu de naissance en 1911¹⁵².

Quelles sont les régions qui envoient de manière préférentielle leurs migrants vers ces communes de banlieue ? Le dépouillement de recensement de 1911 et le croisement des informations recueillies permettent d'analyser la géographie préférentielle des Banlieusards, en suivant les méthodes employées par Jean-Paul Brunet et celles, légèrement différentes, de Jean-Claude Farcy sur le dépouillement du recensement de 1891 en Seine banlieue¹⁵³. D'autre part, s'intéresser à la structure sociale et familiale de ces migrants de province permet d'apporter des éléments d'explication à ces logiques migratoires¹⁵⁴. Jean-Claude Farcy, dans son analyse du recensement de 1891,

¹⁵² AD Hauts-de-Seine, Recensement de 1911, Malakoff, Bagneux, Vanves. Français nés en France, comparable aux statistiques effectuées sur le dénombrement de la population.

¹⁵³ Sur ce point, voir l'explication méthodologique faite par Jean-Claude Farcy sur les différences d'utilisation des statistiques in Farcy, "banlieues 1891...", article cité, p. 57 et note 19.

¹⁵⁴ Rosental, P.-A. *les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*. Ehes, 1999.

confectionne des cartes montrant l'attraction préférentielle des communes de banlieue et esquissant une typologie des communes en fonction des départements d'origine ¹⁵⁵. Ainsi, il estime que communes ouvrières et bourgeoises présentent des caractéristiques d'attraction différente. Il m'a paru intéressant de confronter ces modèles aux réalités des migrations provinciales sur un territoire moins typé sociologiquement et où l'analyse sociale révèle une population travaillant majoritairement dans l'industrie tout en conservant une forte présence de petits patrons, et qui n'accueille pas de grands établissements industriels, à l'inverse de Saint-Denis, de Boulogne ou d'Issy ¹⁵⁶.

1. Une géographie préférentielle des migrations nationales.

L'apport de la population provinciale dans les communes de la banlieue parisienne est non négligeable, tout en connaissant de nombreuses évolutions. Jean-Paul Brunet rappelle que la région parisienne est l'une des régions qui bénéficie le plus des apports de l'immigration nationale : la Seine et de la Seine-et-Oise sont les départements qui connaissent une immigration nationale la plus importante depuis le début des années 1870. Cette part de la population migrante dans le peuplement est toujours majoritaire dans le département de la Seine. Derrière ces deux départements formant la région parisienne, seules les régions lyonnaise et marseillaise, ainsi que les marges de la région parisienne (département de la Seine-et-Marne) profitent de cette migration nationale. A partir du règlement de la guerre de 1870, ces régions attractives sont repintes par le nouveau Territoire de Belfort, signe de la forte mobilité de proximité des Alsaciens-Lorrains désireux de rester Français ¹⁵⁷.

L'évolution de la population provinciale dans le département de la Seine confirme les conclusions de Jean-Paul Brunet sur l'importance de la population provinciale dans le peuplement de Paris et de la banlieue parisienne ¹⁵⁸. Les données étant disponibles jusqu'en 1911, on peut voir que cette place prépondérante dans les régions d'attraction nationale du département de la Seine ne se démentit pas jusqu'à la veille de la guerre, tout en s'infléchissant : le pic des arrivées de migrants se situe entre les années 1870 et 1891, ce que Jean-Paul Brunet a montré pour Saint-Denis en comparant la proportion de natifs de province présents sur les listes électorales de 1891 et celles de 1869.

L'appel de la province, tout en continuant d'être à un niveau élevé, se stabilise au tournant du siècle. Par contre, la Seine-et-Oise prend le relais de cet afflux de migrants pour atteindre un taux de présence d'allogènes proche de celui du département de la

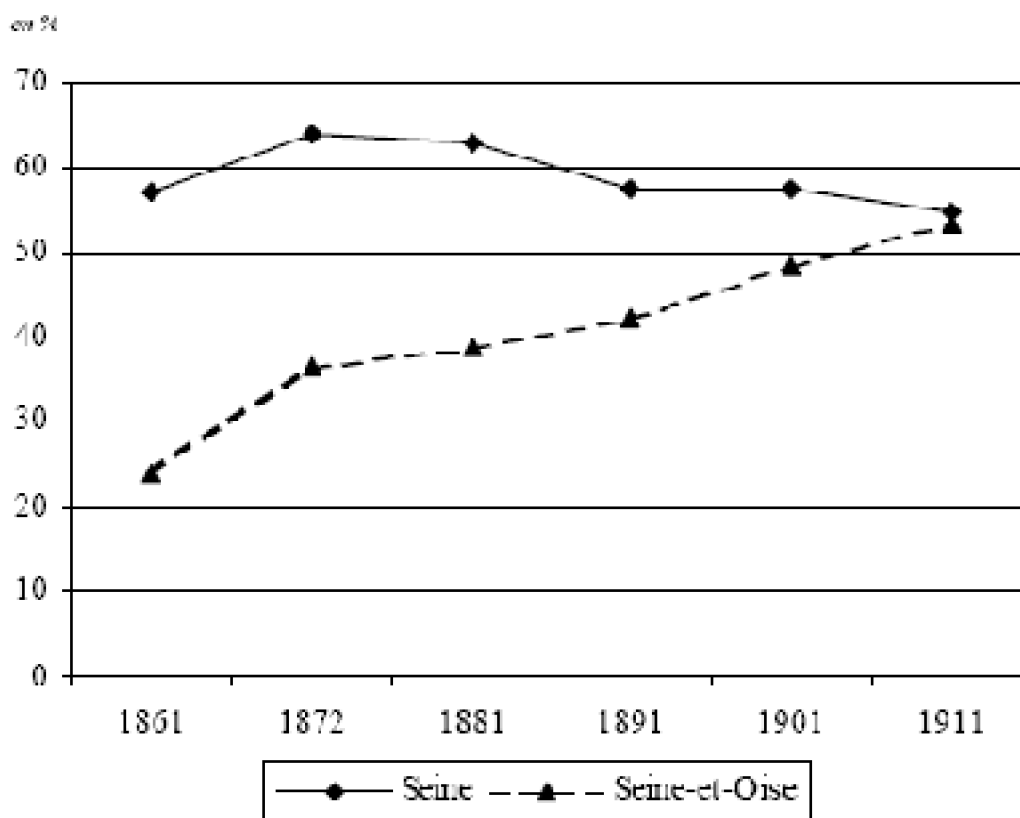
¹⁵⁵ Farcy, *article cité*, cartes p. 61, Puteaux et Saint-Mandé.

¹⁵⁶ Brunet, *thèse citée* ; Les usines Renault s'installent à Boulogne en 1908 et emploient à la veille de la guerre plus de 1000 ouvriers ; Eveno, M., Smith, P. *Guide du chercheur, Histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France, XIX^e -XXe siècles*. Altadis/ed. J. Marseille, 2003.

¹⁵⁷ Statistique générale de la France, *Recensement général de la Population*, 1911, tome 1, 2^{ème} partie, p. 66. Voir tableau en annexe.

¹⁵⁸ Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière, Saint-Denis, thèse citée*, p. 109.

Seine. Il faut toutefois nuancer largement ce qui peut apparaître comme une illustration de la force de l'exode rural : Louis Chevalier d'une part, Gérard Jacquemet pour Belleville et surtout Paul-André Rosental ont confirmé la faiblesse relative de cet exode rural, de fait de deux phénomènes : d'une part la forte proportion des populations migrantes à être déjà citadines, d'autre part la forte proportion de natifs de la Seine parmi les habitants de la Seine-et-Oise, et ce dès la veille de la Première Guerre mondiale¹⁵⁹



Graphique 9. Français nés hors du département, 1861-1911¹⁶⁰.

a. Une banlieue de Provinciaux.

D'importantes distinctions d'attractivité en fonction des régions sont ainsi sensibles entre les communes de la proche banlieue de Paris. L'uniformité est loin d'être la règle sur l'ensemble de la banlieue parisienne, comme l'atteste l'absence d'un groupe dominant venant d'un même département, à l'image de ces migrants bretons de Côte d'Armor décelée par Brunet à Saint-Denis. Plus qu'un phénomène "identitaire", la banlieue

¹⁵⁹ Faure, A. "de l'urbain à l'urbain" : du courant parisien de peuplement en banlieue (1880-1914)", *Villes en parallèle*, n° 15-16, pp. 155-174 ; Lévy-Vroeland, Cl. "un espace ouvert : usages sociaux du logement en ville entre 1830 et 1880", *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996, pp. 63-90.

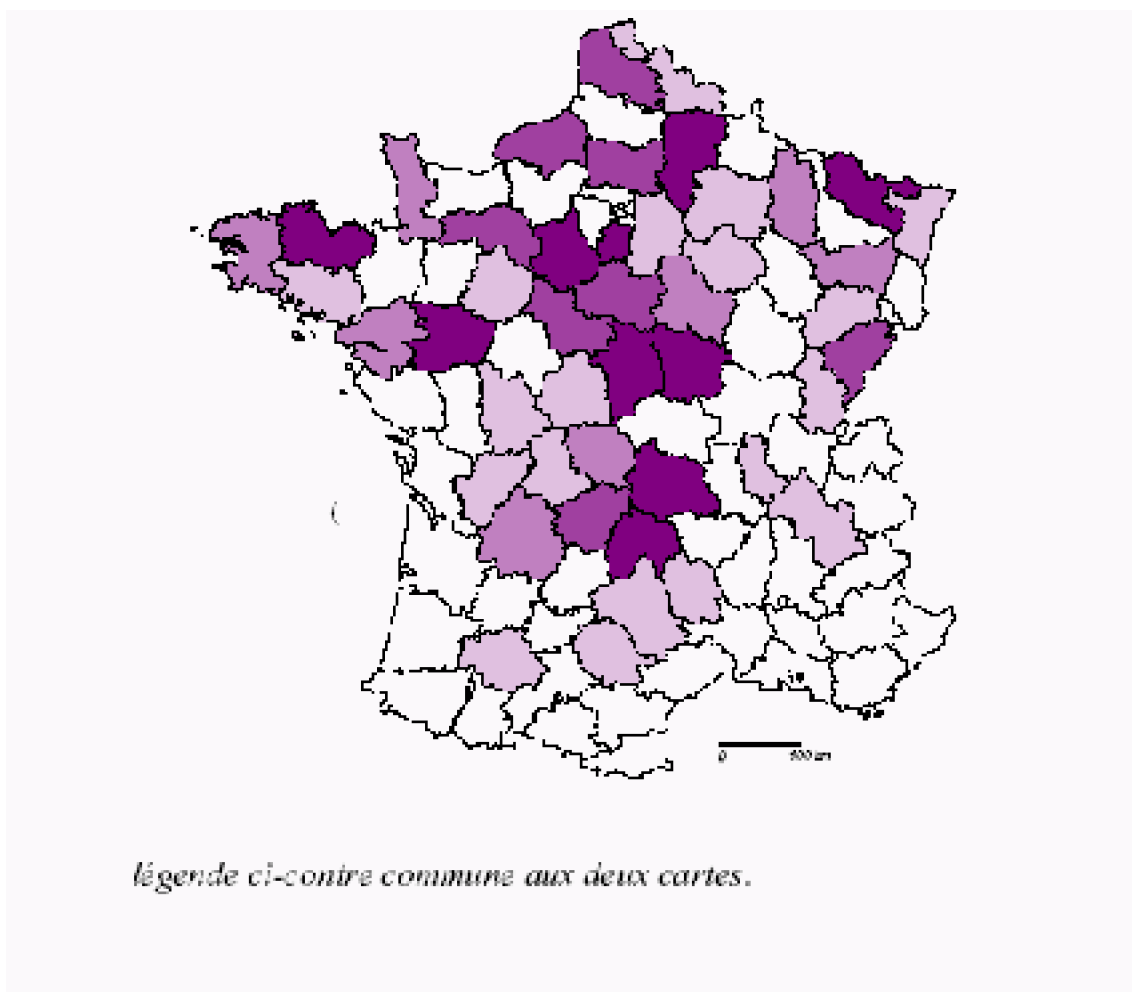
¹⁶⁰ *Statistique Générale de la France, 1911, données rétrospectives, tome 1, 2^{ème} partie, p. 66. Tableau légendé de la manière suivante : "pour 100 Français, nombre de Français nés hors de France".*

sud-ouest semble marquée par une diversification des départements de naissance de ses habitants.

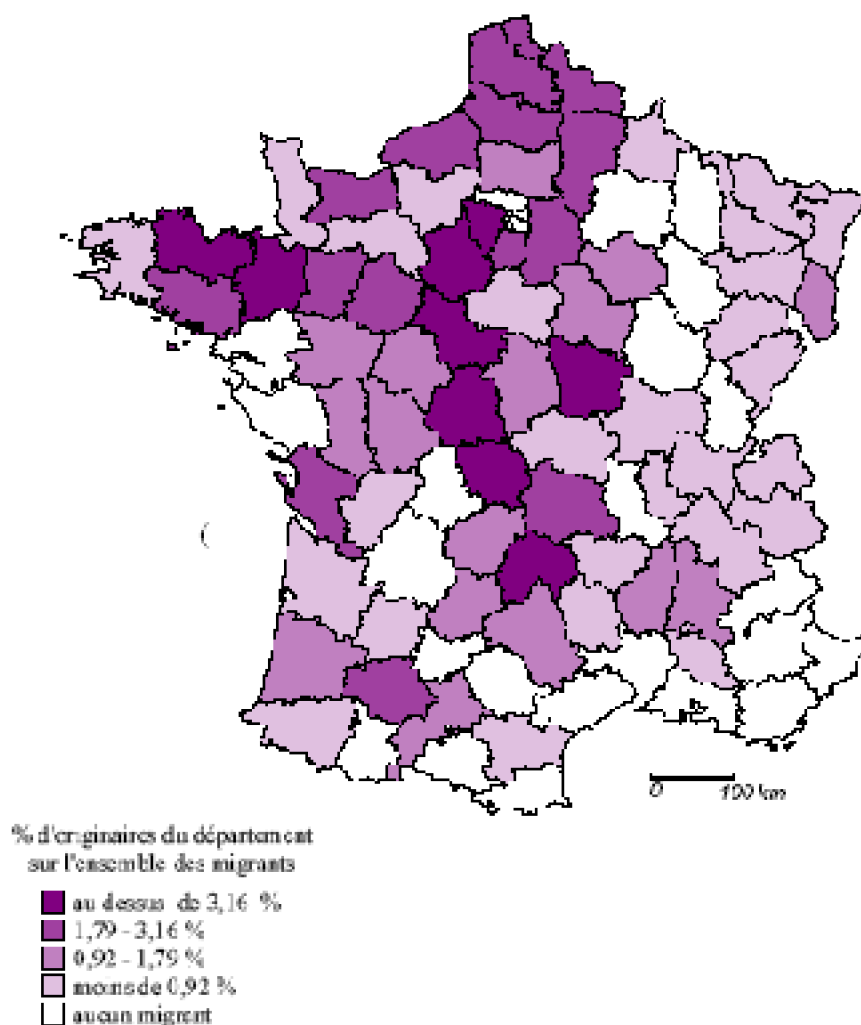
Deux types de communes d'accueil émergent de l'analyse du dépouillement du recensement de 1911. Dans le premier type de communes, les migrants viennent essentiellement de départements proches et accessibles : la proximité se lit dans l'accueil préférentiel d'individus originaires des départements traversés par une importante ligne de chemin de fer... Le second type correspond à des communes semblant accueillir des migrants de toutes régions, sans réelle préférence. L'explication de cette extension du périmètre pour lequel une commune est attractive est peut être liée à un itinéraire résidentiel plus complexe impliquant un passage parisien, et qui expliquerait en partie ce foisonnement des origines.

Sans conteste, la commune de Bagneux appartient au premier type (*Carte 1*). Les migrants nés en province et recensés à Bagneux en 1911 viennent prioritairement des espaces périphériques à la région parisienne (actuelle Essonne, Eure-et-Loir, Loiret), de la vallée orientale de la Loire et tout particulièrement de la Sologne et du Nivernais. Les migrations plus lointaines correspondent aux zones rurales de migration traditionnelle : centre de la France (Auvergne plus que Limousin), Grand Ouest comprenant les régions angevines et nantaises et le nord de la Bretagne, Nord de la France mais avec une préférence pour les marges du bassin parisien (Aisne). La forte proportion de migrants de Lorraine correspond aux migrations dues à la Guerre de 1870. A l'inverse, les pourtours de l'hexagone sont exclus de ces migrations : on vient peu du couloir rhodanien s'installer à Bagneux, ni du sud-ouest, et encore moins du quart sud-est, totalement absent de cette migration.

Cette géographie concentrique s'explique en partie par l'afflux traditionnel des habitants de ces régions de proximité vers la banlieue parisienne, mais aussi par l'importance des voies de communication reliant ces régions et le Paris voisin de Bagneux : les départements reliés à la gare Montparnasse par le chemin de fer de l'Ouest, ceux traversés par la Nationale 20 qui longe la commune de Bagneux sont largement représentés dans cette cartographie des migrations. Toutefois, la relative facilité de communication n'explique pas tout, et dans ces migrations on peut aussi lire l'importance des liens et solidarités familiaux. Dans l'ensemble étudié, la commune de Bagneux est celle qui conserve un pourcentage de migrants provinciaux légèrement supérieur à la moyenne du département de la Seine.



Carte 1. Bagneux, 1911, origine des migrants (hors individus nés dans la Seine)

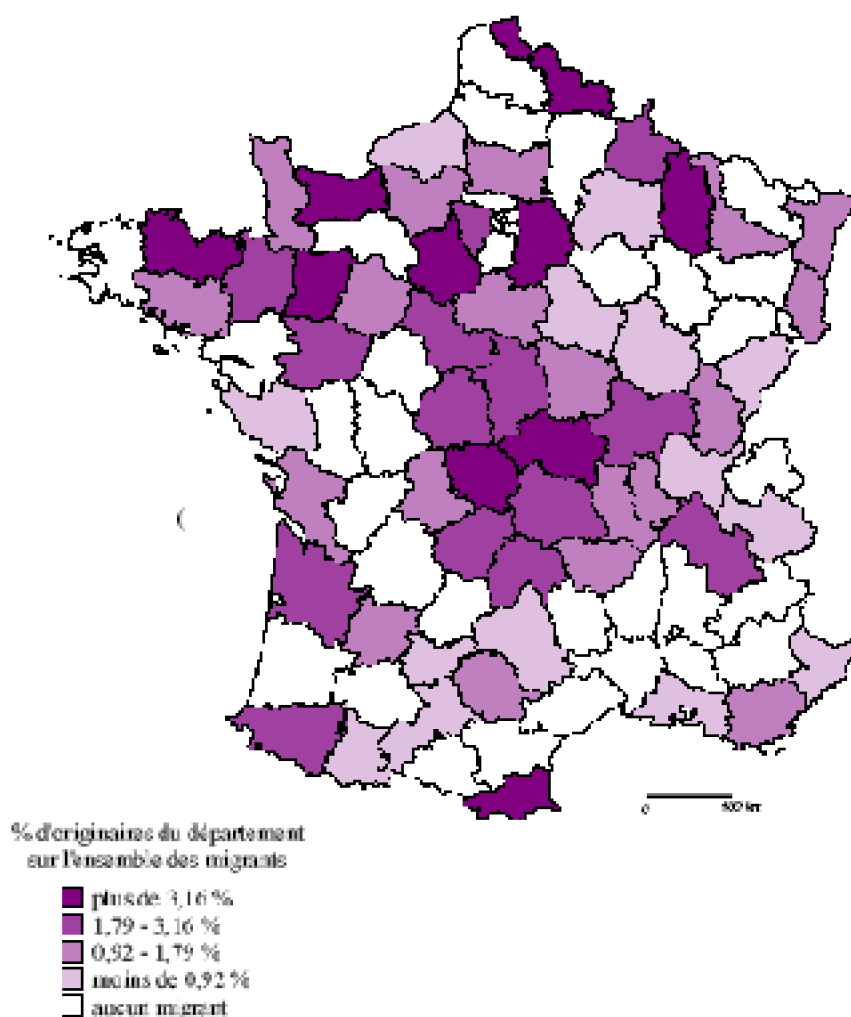


Carte 2. Malakoff 1911, origine des migrants (hors individus nés dans la Seine)

A contrario, Malakoff (*Carte 2 ci-dessus*) semble appartenir à un tout autre type de communes. L'ensemble des départements ne fournissant aucun migrants se réduit largement, passant de 45 à 23. Cette diversité atteste d'une forme non préférentielle de migration provinciale : les résidents de Malakoff viennent d'une France située à l'ouest d'une ligne Metz-Toulouse. Cette dispersion sur les trois quart du territoire des Malakoffiots d'origine provinciale fait néanmoins ressortir les grands espaces traditionnellement migrants : Nord de la Seine, Bretagne orientale, grand Ouest et contreforts occidentaux du Massif Central.

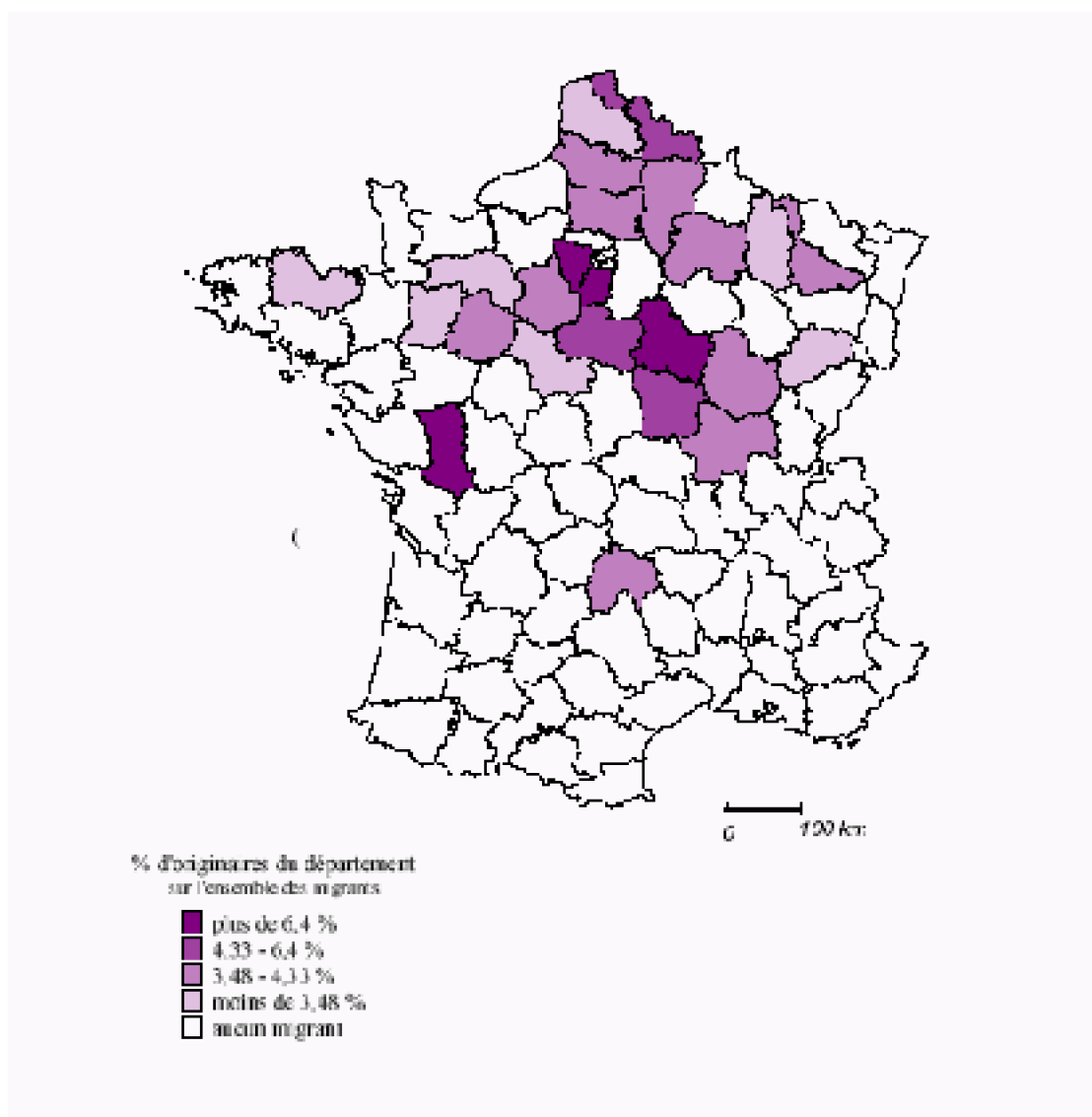
Entre ces deux types très différents s'intercalent les autres communes. Vanves et Montrouge participent en effet de types "dégradés". Ainsi, on retrouve à Vanves (*Carte 3*) la prépondérance des espaces traditionnels d'émigration vers la région parisienne, centre de la France, nord-ouest et migration des pourtours du bassin parisien. Toutefois, l'émigration des marges nord-est de l'hexagone semble plus importante qu'à Bagneux. Le cas de Montrouge (*Carte 4*) est intéressant tout en posant de nombreux problèmes de

méthode. L'utilisation de séries statistiques qui n'ont pas la même homogénéité que pour les 3 autres communes rend impossible la comparaison entre les valeurs obtenues, mais la localisation des zones prioritaires d'émigration vers Montrouge en 1896 confirme finalement, malgré la non continuité de la série statistique, l'importance d'une migration de proximité géographique et de départ des zones rurales en dévitalisation dès le milieu du XIX^e siècle¹⁶¹.



Carte 3. Vanves, 1911, origine des migrants (hors département de la Seine)

¹⁶¹ La carte des départements d'origine des migrants provinciaux à Montrouge en 1896 a été construite à l'aide de *L'état des communes à la fin du XIX^e siècle, Montrouge*. Montévrain, 1905, p.45 et suiv. Toutefois, il ne s'agit visiblement pas d'un recensement exhaustif de tous les départements d'origine, mais bien des départements d'émigration préférentielle.



Carte 4. Montrouge, 1896, origine des migrants (hors département de la Seine)

Le territoire étudié comporte un certain nombre de permanences : la primauté d'une émigration venue des zones les plus densément peuplées. Ainsi, la superposition des cartes obtenues et de celle des densités de population en 1886¹⁶² permet de voir une relative convergence entre les zones rurales densément peuplées et celles qui exportent leurs habitants : bordures occidentales du Massif central, ouest de la France, marges du nord-est. Cette analyse reste insuffisante pour expliquer le poids important du "couloir" entre Poitou et Massif central. La lisibilité extrêmement forte des axes prioritaires de circulation, chemin de fer et routes nationales est un des autres facteurs d'explication de ces migrations. Toutefois, en ne prenant en compte que ces facteurs "objectifs", on risque de négliger le poids très important des liens familiaux et des itinéraires de migration mis en évidence par P.-A. Rosental¹⁶³.

¹⁶² Noin D. *La population de la France*. Masson, 1987, p. 30.

b. Une géographie des préférences migratoires

Mettre en évidence l'attraction privilégiée de certaines régions dans la migration vers la banlieue parisienne ne peut se satisfaire d'une analyse limitée à la part d'individus migrants vers ces communes de banlieue. Sans prétendre ici à retracer les parcours individuels¹⁶⁴, ce qui n'est pas l'objet de cette étude, il semble pertinent de confronter le poids des départements d'origine des habitants de ce territoire de la banlieue sud-ouest avec la carte de l'origine des migrants dans l'ensemble de la Seine-banlieue en 1911. En effet, le fait que le département de la Seine soit le premier département d'attraction des migrations nationales biaise largement les cartes absolues données plus haut : ainsi, l'attractivité apparemment non discriminante de la commune de Malakoff peut être aussi bien la conséquence logique d'une attraction de toute façon polymorphe de la banlieue parisienne que relever d'une migration totalement distincte de celles des autres communes de Seine banlieue.

Pour permettre cette comparaison avec un référent commun, les départements d'origine des migrants nés en Province¹⁶⁵ et recensés en Seine banlieue en 1911, j'ai adopté la méthode utilisée par Jean-Claude Farcy sur le recensement de 1891. J'ai par contre conservé la représentation d'une carte "modèle", celle de l'origine des migrants de la Seine banlieue (*Carte 5*). A partir de ces données, j'ai construit un indice d'écart à la moyenne des migrants entre la commune étudiée et le département de la Seine¹⁶⁶. J'ai conservé dans la représentation cartographique de ces données les classes créées par Jean-Claude Farcy pour l'exploitation du recensement de 1891, privilégiant ainsi la comparaison au détriment d'une forme de lisibilité.

La carte de référence souligne la part prépondérante des migrations de proximité dans le peuplement provincial de la Seine-banlieue. Un premier espace d'attractivité englobe la région parisienne avec des excroissances vers le Nord, la vallée de la Seine et les Côtes d'Armor. Cette géographie des zones de migration privilégiées des Banlieusards de 1911 reproduit les transformations diachroniques dans l'histoire des migrations intérieures : forte migration des pays noirs et pic des migrations des bretons des Côtes du Nord à la veille de la Première Guerre Mondiale¹⁶⁷, tarissement des

¹⁶³ Rosental P.-A., *les sentiers invisibles*, op. cit. EHESS, 1999.

¹⁶⁴ Farcy J.-Cl., Faure, A., *la mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*. Ined-Puf, 2003. Gribaudi, M. *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX^e siècle*. Ed. de l'EHESS, 1987.

¹⁶⁵ La Seine-et-Oise est comptée comme un département provincial.

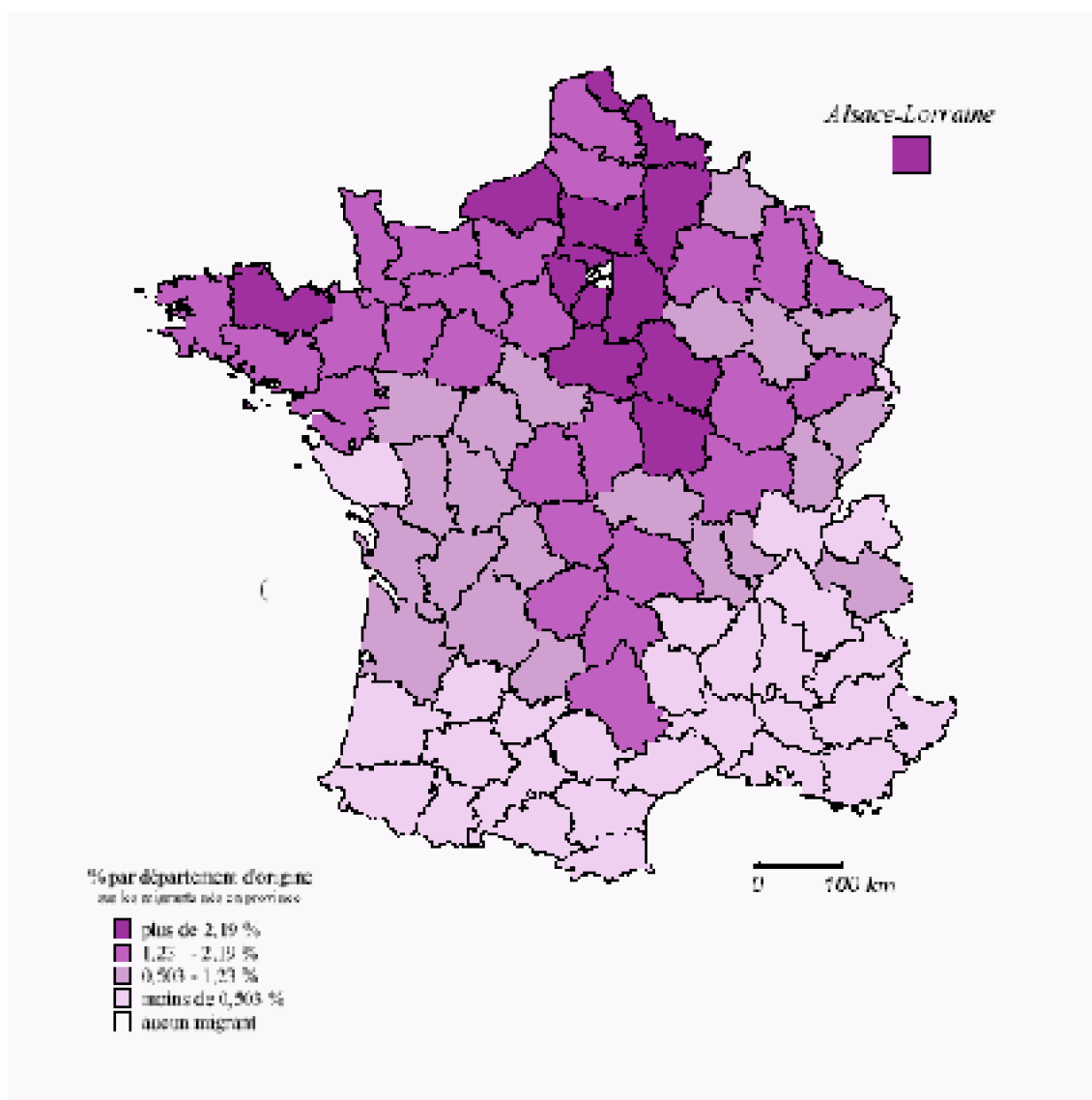
¹⁶⁶ Jean-Claude Farcy détaille la construction de cet indice qu'il nomme "indice de proximité". Il s'agit de l'indice de référence entre le pourcentage de migrants originaire d'un département donné dans une commune et le pourcentage de migrants originaire de ce même département dans l'ensemble de la Seine banlieue. Ainsi, à Malakoff, il y a 4,31 % de la population recensée en 1911 qui est originaire de la Creuse. Pour l'ensemble de la Seine banlieue, ce pourcentage tombe à 1,70 % ; l'écart à la moyenne est donc de 4,31/1,70, soit 2,53. voir Farcy, article cité, note 20, p. 52.

premières migrations rurales, celles issues du Massif Central, qui ont fourni à la région parisienne une main d'œuvre non négligeable dès le milieu du XIX^e siècle¹⁶⁸. Le second espace d'attractivité, formant une seconde écharpe autour de la région parisienne, correspond aux migrations rurales anciennes et à de nouvelles zones d'exode rural rendu moins périlleux par l'arrivée du chemin de fer : l'extension du chemin de fer vers le sud du Massif Central a permis de drainer vers la capitale une migration de longue distance¹⁶⁹.

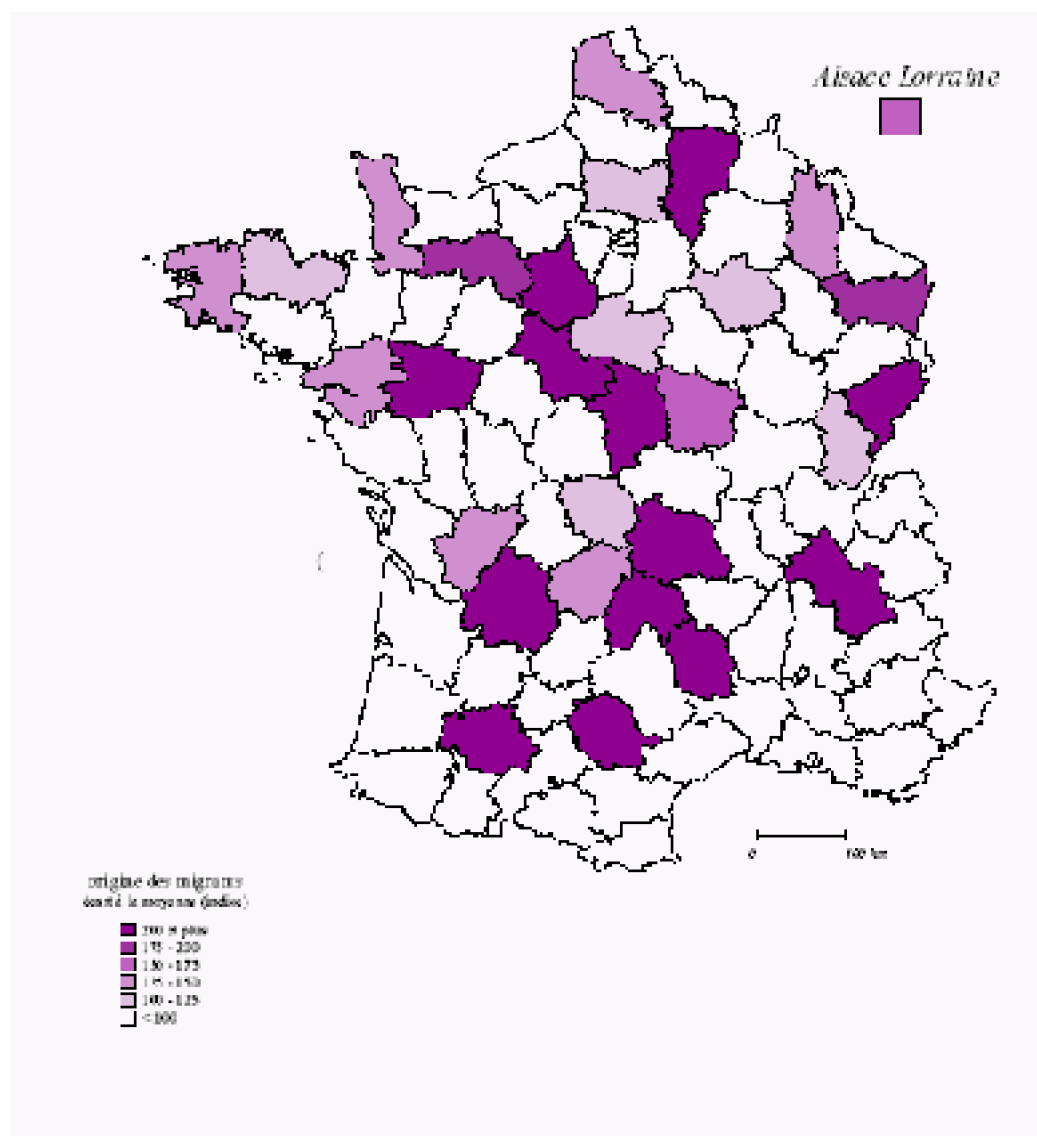
¹⁶⁷ Weber, E. *la fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Fayard, 1983 [1976], p. 412, citant Le Guen, G. in Delumeau, J. éd. *Histoire de la Bretagne*, Privat, 1969, qui estime à 126 000 migrants annuels pour les Côtes-du-Nord entre 1891 et 1911.

¹⁶⁸ Nadaud, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, 1896 ; Segalen M., *Quinze générations de bas-bretons : parenté et société dans le pays bigouden Sud (1720-1980)*, Puf, 1985 ; Id., *Nanterriens, les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*. PU du Mirail, 1990 ; Chevalier, Louis, *la formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, PUF, 1950.

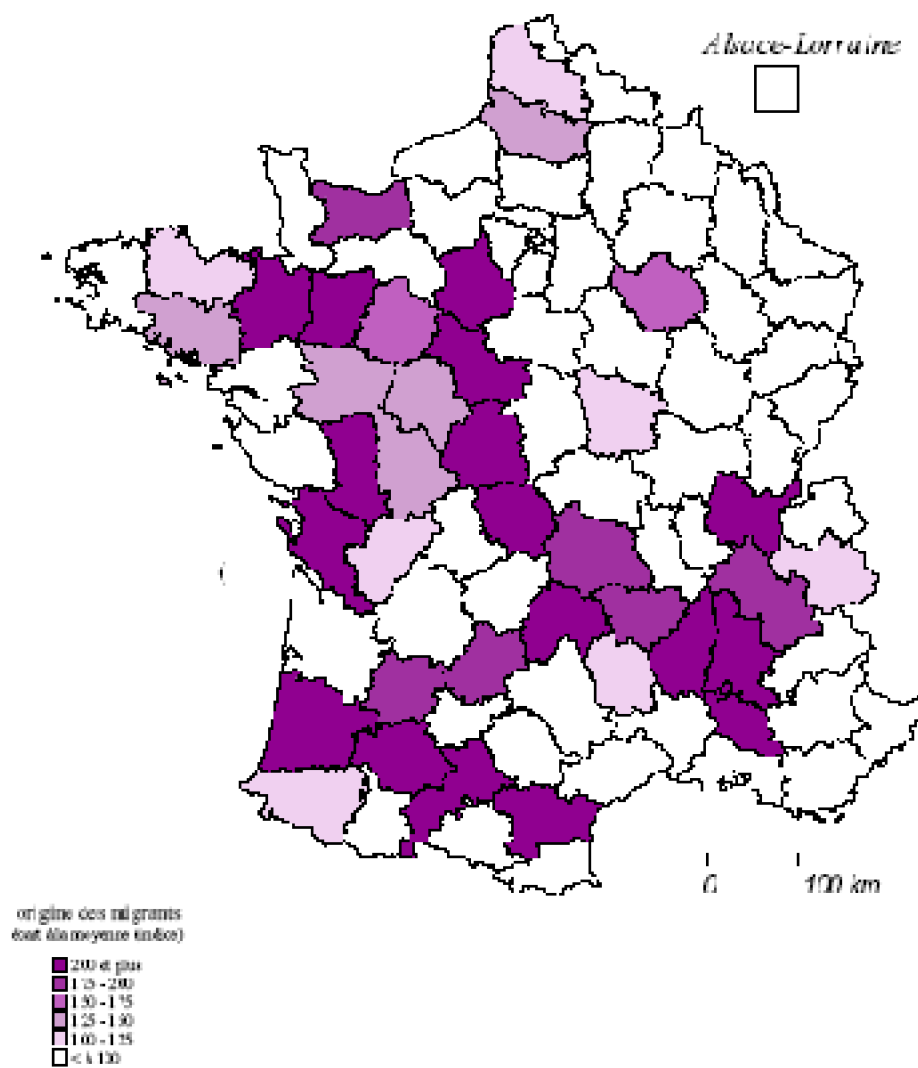
¹⁶⁹ L'arrivée du train en 1860 à Rodez accroît sensiblement le nombre de migrants aveyronnais à Paris et dans la banlieue parisienne. Weber, *op. cit.*, p. 412.



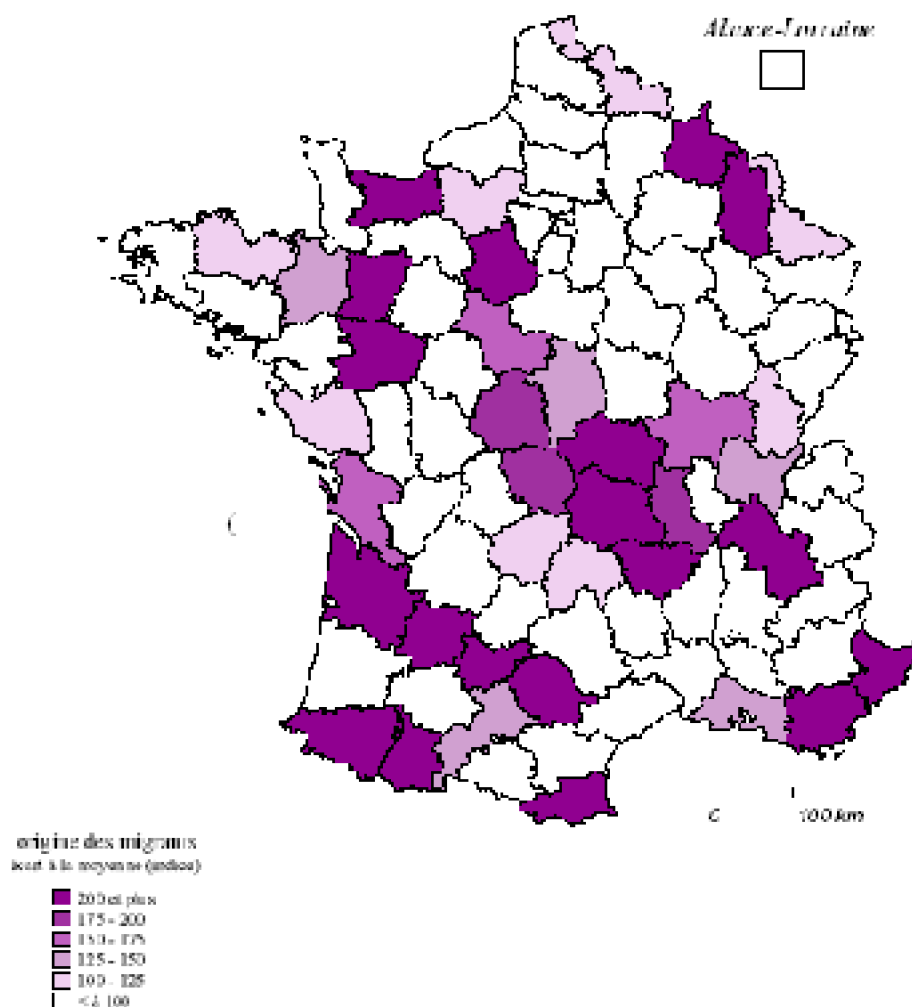
Carte 5. origine des migrants de province, département de la Seine (banlieue), 1911.



Carte 6. Bagnaux, 1911.



Carte 7. Malakoff, 1911.



Carte 8. Vanves, 1911

A contrario de ces espaces d'attraction, le pourtour méridional de l'hexagone délaisse la migration vers la banlieue parisienne¹⁷⁰.

La série de cartes suivantes, cartographiant la surreprésentation des espaces de migration par rapport à la norme que serait la Seine banlieue, à l'échelle de chacune des communes étudiées, permet de compléter les premières analyses. Les migrations de proximité, extrêmement visibles sur la première série de représentations, ne sont finalement que la stricte mesure de la dispersion moyenne des migrants : les départements du premier espace d'attraction des Banlieusards en 1911 sont sous représentés pour l'ensemble des communes étudiées, alors qu'ils sont bien, à Vanves et Malakoff comme ailleurs en banlieue parisienne, les départements de départ du nombre

¹⁷⁰ Jean-Claude Farcy 'banlieue 1891...', *les premiers Banlieusards op. cit.*, signale que les migrations venues des marges méridionales de la France sont plus importantes à Paris qu'en banlieue parisienne, et surreprésentées dans les communes "bourgeoises" de la banlieue parisienne que dans les communes "ouvrières". Cartes p. 55 et p. 61.

le plus important de Provinciaux. En revanche, les marges de cet espace de fort départ présentent des différences à la moyenne sensibles : c'est le cas de la vallée de la Garonne à Vanves (*Carte 8*) comme à Malakoff (*Carte 7*), du sud du couloir rhodanien, des vallées alpines de la Savoie et de l'Isère à Malakoff, voire même de la côte méditerranéenne orientale à Vanves. Ces espaces, peu représentés dans les départements de départ des Banlieusards, semblent au contraire être des pourvoyeurs de migrants non négligeables pour la proche banlieue sud-ouest.

Sans négliger l'impact du seuil du nombre de migrants (l'indice cartographié ne représente que les écarts à la moyenne, et si le nombre de migrants est très faible, il suffit de très peu d'individus pour que cet écart soit important), cette migration différentielle peut être expliquée, en particulier pour Malakoff, par les itinéraires résidentiels à l'intérieur de la région parisienne. En effet, la part importante des ménages malakoffiots qui connaissent une première migration à Paris explique le brassage important de la population migrante recensée en 1911 dans la commune : la migration de province, le regroupement dans des zones privilégiées, en banlieue plutôt qu'à Paris, est ainsi biaisée par ce passage parisien qui donne aux migrants finalement un comportement dans leur mobilité résidentielle proche des Parisiens ou des autres Banlieusards plutôt que des Provinciaux. Toutefois, c'est aussi au sein de ces migrants originaires des régions les plus méridionales de l'espace français que l'on trouve des types de ménages les plus archaïques. Ainsi, la famille Besse qui semble s'installer à Vanves après 1895. Le ménage, en corésidence de parentèle rue de Paris ¹⁷¹, témoigne d'une migration de frêche : le ménage est composé de 10 personnes, un couple, la mère, 6 frères et 1 sœur adultes du chef de ménage. Tous, à l'exception de l'épouse, sont nés à Estagel dans les Pyrénées orientales, à une trentaine de kilomètres de Rivesaltes et 50 Km de Perpignan, en pays cathare. Tous exercent le même métier, nourrisseurs pour Jean, le chef de ménage, son épouse Clémentine, ainsi que pour sa mère âgée de 61 ans ; les frères et sœurs, dont deux sont des aînés de Jean, indiquent comme profession garçon laitier, y compris la jeune sœur, Suzanne, âgée de 16 ans. Surmasculinité du ménage, migration récente – les époux se sont visiblement mariés en région parisienne ¹⁷², la plus jeune membre du ménage n'a que 16 ans –, tendent à expliquer cette migration comme une migration du travail, et cette installation comme temporaire à Vanves. Toutefois, la migration de proximité familiale, regroupant une fratrie importante ou associant cousins et neveux, semble assez courante en banlieue parisienne ¹⁷³.

2. Modèles et contre modèles.

¹⁷¹ La rue de Paris rejoint la Porte de Vanves via le Pont de la Vallée au nord de la commune. C'est l'une des grandes artères de la commune (ancienne route de Paris à Châtillon) et c'est là que se situent le plus grand nombre d'immeubles de rapport populaires.

¹⁷² Le lieu de naissance de Clémentine Besse – le recensement de 1911 ne donne pas à Vanves les noms de jeune fille des épousées-, Navion ou Nauvial, n'existe pas en tant que tel ; il peut s'agir de Naveil (Loir-et-Cher), Navailles-Angos (Pyrénées Atlantiques) de Nauviale (Aveyron)... ou des Nâves qui sont multiples sur le territoire !

¹⁷³ En dehors de Nadaud, *Léonard, maçon creusois, op. cit.*, voir Rosental, *les sentiers invisibles, op. cit.*, pp. 55-62.

La construction de ces séries de cartes représentant les migrations préférentielles des Banlieusards de 1911 –avec toutes les limites méthodologiques inhérentes à l'observation des mobilités par une seule coupe transversale¹⁷⁴ – permet toutefois d'utiles comparaisons avec d'autres cartographies esquissées jusqu'ici. L'étude des migrations intérieures connaît un regain d'intérêt depuis la publication de la thèse de P.-A. Rosental : le suivi longitudinal de familles de migrants sur l'ensemble du territoire français a largement nuancé la réalité d'un exode rural français, montrant l'impact de migrations de proximité plus que des migrations de longue distance. Mais à défaut de synthèses récentes sur les migrations en banlieue parisienne, j'ai repris certaines des conclusions tirées de l'analyse du recensement de 1891 par Jean-Claude Farcy qui fournit, à ma connaissance, les rares cartes synthétiques des espaces privilégiés de migration¹⁷⁵.

a. migrants ruraux, migrants urbains

L'étude du recensement de 1911 en banlieue sud-ouest confirme ainsi la diversité des espaces banlieusards. Espace de migration, la banlieue sud-ouest ne diffère pas de ses voisines ; tout au plus ne connaît elle ni forte communauté étrangère, ni réelle région de migration prépondérante. Cette première distinction peut toutefois être facilement expliquée. L'analyse porte sur le dernier recensement d'avant la première guerre mondiale qui, pour l'ensemble du département de la Seine (que l'on considère le département dans son ensemble ou uniquement la Seine-banlieue), présente une forte dispersion des départements d'origine des migrants. Entre 1891 et 1911, le phénomène migratoire s'accélère, entraînant la dispersion des territoires d'origine des migrants¹⁷⁶. Dans un contexte d'importance accrue du nombre d'individus migrants et de modernisation des moyens de communication, la diversité des origines provinciales, notées pour le département de la Seine comme pour les communes étudiées, est somme toute logique. Faute de données nominales au niveau communal pour le recensement de 1891, il est malheureusement impossible de savoir comment a évolué la géographie des origines préférentielles.

La complexité du phénomène migratoire suppose d'aller au delà de la représentation cartographique des résultats du recensement. Certes, la faiblesse quantitative de l'effectif ne permet pas de généralisation utilisable pour l'ensemble de la Seine-banlieue, mais observer non plus simplement les flux, mais les migrants, permet de compléter notre

¹⁷⁴ Pinol, J.L., "mesurer les mobilités urbaines", article cité, p. 93 et suiv. ; Id., *Les mobilités de la grande ville*, introduction pp. 17-30, Presses de la FNSP, 1991.

¹⁷⁵ L'ouvrage de synthèse de J.-C. Farcy et A. Faure, *la mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Cahiers de l'INED 151, mai 2003, 591 p., confirme plutôt ces hypothèses, tout en ne travaillant ni sur la même génération (il s'agit pour eux des hommes nés en 1860) ni sur les mêmes espaces (Paris est privilégié par rapport à la banlieue parisienne). Dans la mesure du possible, j'ai confronté mes recherches, antérieures à cette publication, aux résultats de leur longue et riche étude. L'ouvrage comporte un exceptionnel appareil statistique et une cartographie renouvelant celle existante.

¹⁷⁶ Weber, E. *la fin des terroirs*, op. cit.

connaissance du monde des Provinciaux vivant en banlieue.

Si les migrants provinciaux continuent d'être majoritairement des ruraux, habitant de petits villages ou hameaux ¹⁷⁷, les migrations issues des villes ne sont pas négligeables. Ici, la complexité de la comparaison des résultats des études antérieures ne permet guère d'affirmer une distinction en grandes masses. Jean-Claude Farcy insiste sur le faible pourcentage de ruraux "purs" parmi les natifs de la banlieue en 1891 (26.3 %), P.-A. Rosental signale, dans sa typologie des migrations, l'importance de ces migrations de "saut de puce" qui consistent bien plutôt à migrer vers une ville voisine que vers la grande ville ¹⁷⁸. En 1911, les Banlieusards nés en province semblent venir en majorité de communes urbaines, mais la proportion d'individus nés dans de petites villes ou hameaux est loin d'être négligeable. Devant l'impossibilité d'un traitement général, j'ai choisi de focaliser mon attention sur les migrants originaires de deux départements dont la tradition de migration vers la région parisienne est ancienne : d'une part, le département de l'Eure-et-Loir, appartenant au grand bassin parisien et dont le rôle dans la construction de la population parisienne est important ¹⁷⁹. D'autre part, le département du Cantal, de tradition de migration rurale ancienne, et qui apparaît clairement comme un espace de migration privilégié pour l'ensemble du territoire considéré, c'est-à-dire au-delà de la moyenne obtenue pour le département de la Seine. (voir cartes 6 à 8 ci-dessus)

La surreprésentation, parmi les originaires d'Eure-et-Loir, des migrants venant de communes urbaines est très nette. Les migrants se partagent en trois parts à peu près équivalentes.

catégories de communes	hommes	femmes	ensemble
communes rurales	33,33%	38,46%	36,36%
petite villes > 2000 hab	44,44%	23,08%	31,82%
villes	22,22%	38,46%	31,82%

Tableau 3 Répartition des migrants d'Eure-et-Loir selon la catégorie de leur commune de naissance, 1911 ¹⁸⁰.

¹⁷⁷ Weber, E. *idem*.

¹⁷⁸ Rosental, *les sentiers invisibles*, op. cit. Farcy, Faure. *La mobilité d'une génération de Français*, INED 2003. Introduction générale.

¹⁷⁹ Farcy, Faure. *La mobilité...op. cit.* "une France de ruraux : l'apport des régions du bassin parisien", p. 72 et suiv.

¹⁸⁰ Les données des trois communes étudiées ont été agrégées dans cette étude.

C'est ainsi un peu plus de 60 % des migrants d'Eure-et-Loir qui ont une première expérience urbaine avant même de migrer vers l'agglomération parisienne. Ces migrants urbains ont une expérience professionnelle plus qualifiée que l'ensemble de l'effectif, y compris lorsqu'ils exercent une profession industrielle. On ne retrouve dans l'effectif aucune nourrice, aucun domestique et un seul journalier, qui représentent des professions bien représentées en banlieue sud-ouest. Enfin, les employés originaires d'Eure-et-Loir viennent essentiellement des villes du département, Chartres et Dreux ; ils sont employés des chemins de fer à la Compagnie d'Arpajon ou à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Cette migration est loin d'être une migration de ruraux ; elle ne présente pas non plus les caractéristiques d'une migration de la misère, notamment dans les exemples de migrations familiales qui témoignent d'une stratégie patrimoniale dépassant le strict niveau de l'individu. Les migrations sont souvent des stratégies complexes : même dans le cas d'un couple tous deux originaires d'Eure-et-Loir, les enfants peuvent naître à Paris. Le passage parisien est en effet, le cas à peu près certain de 5/6^e des ménages¹⁸¹. Par ailleurs, certaines migrations familiales sont extrêmement récentes. La famille Lagorce n'a quitté Dreux qu'après la naissance leur seule fille en 1902. Les époux sont nés dans la même ville, et la profession du père, employé aux chemins de fer, explique peut être la raison de la migration. Le couple Idoux habite d'abord Brou, lieu de naissance de l'épouse. Le mari est né dans un village à proximité de Chartres, Morancez, distant d'un peu plus de 50 Km de Brou. Les deux premiers enfants naissent à Brou, mais leur troisième, Thérèse, naît à Paris en 1906, suivie par deux cadettes. La dernière fille est née en 1910, toujours à Paris : le ménage compte alors 5 enfants de moins de 15 ans, et s'installe rue Murillo, dans un des minuscules pavillons en lotissement. On peut supposer que le prix des loyers et l'impossibilité d'acheter à Paris explique ce second départ. Cet itinéraire migratoire complexe souligne à la fois le rôle de la famille dans la décision de migration et l'illusion d'une migration simple entre deux points : il s'agit bien de plusieurs migrations, avec très souvent une expérience parisienne entre les communes de naissance et l'installation, plus définitive en général, en banlieue parisienne.

Le choix du lieu de résidence de ces migrants dans leur commune d'adoption, essentiellement formé des rues en lotissement à proximité de Paris ou des immeubles de rapport situés sur les artères menant à la capitale, c'est-à-dire dans les espaces les plus récemment urbanisés, confirme aussi la faible ancienneté de ces migrations vers la banlieue.

A contrario, les migrants cantaliens présentent une sociologie fort distincte. La part prépondérante des migrations de petites communes rurales montre la permanence de ce type de migration. Certes, le fait que le département du Cantal ne compte que très peu de villes moyennes explique peut être cette prépondérance du monde rural dans un

¹⁸¹ Seul le lieu de naissance des enfants permet cette hypothèse et cette évaluation par Paris. Elle est pourtant insatisfaisante, car, à partir du début du siècle, il n'est plus aussi rare qu'autrefois d'accoucher dans un hôpital parisien, a fortiori dans les communes étudiées, proches de plusieurs grandes maternités parisiennes. Cf. Burguière, A., Segalen, M., Zonabend, F. (dir.), *Histoire de la famille. Tome 2 : le choc des modernités*, A. Colin, 1986 ; Rollet-Echalier, C., *Les enfants au XIX^e siècle*, Hachette, 2001 ; Rollet-Echalier, C., Morel, M.-F., *Des bébés et des hommes : traditions et modernité des soins aux tout-petits*, A. Michel, 2000.

département déjà par lui-même marqué par des campagnes rudes et peuplées d'un habitat relativement dispersé ¹⁸².

catégories de communes	hommes	femmes	ensemble
communes rurales	87,50%	62,50%	75,00%
villes	12,50%	37,50%	25,00%

Tableau 4. Répartition des migrants du Cantal selon la catégorie de leur commune de naissance, 1911.

Les migrants originaires du Cantal sont ainsi pour les 3/4 d'entre eux originaires d'espaces ruraux. Migration d'individus issus du monde rural, elle est aussi une migration nettement plus familiale que la précédente. La moitié des ménages migrent "en famille", c'est-à-dire avec le noyau familial central originaire du Cantal. La migration semble être globalement plus ancienne que celle venue d'Eure-et-Loir : la part importante des ménages dont une partie des individus sont nés à Paris ou sur les lieux du recensement confirme l'existence d'itinéraires de résidence des migrants. Les professions des migrants cantaliens sont à la fois moins industrielles que celles des migrants d'Eure-et-Loir et comportent aussi moins de petits employés. La présence de marchands de vin, de nourrisseurs et de laitiers signale l'attraction de professions encore en lien avec le monde rural. Mais si l'on regarde la profession des individus composant les ménages où un individu au moins est un migrant du Cantal, on est frappé par la forte présence de professions indépendantes. Globalement, l'échelle sociale semble plus nuancée que pour les migrants d'Eure-et-Loir : d'un côté une migration ancienne, datant souvent déjà de deux générations, liée à une ascension sociale dans les métiers très qualifiés de l'artisanat ou le commerce en lien avec les spécialités du monde rural auvergnat (brasseurs et marchands de vins), d'un autre côté un nombre encore important de petits métiers du monde agricole de la banlieue : journaliers, nourrisseurs, jardiniers. Enfin, la migration cantalienne est faite d'allers et retours et la forte présence d'enfants en bas âge nés eux-mêmes en province montre la vivacité de ces migrations peut être non définitives qui étaient jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle encore non négligeables dans le peuplement de l'agglomération parisienne.

b. les logiques familiales de la migration.

Les migrations de Provinciaux s'accompagnent d'un déracinement d'autant plus grand qu'il est le fait d'une migration lointaine. La distinction esquissée plus haut entre deux

¹⁸² Cf. Faure, "le Cantal", in Farcy et Faure. *La mobilité...* op. cit., pp. 56 et suiv.

régions de migration, l'une relativement proche, permettant des retours le temps d'éventuels congés – Martine Segalen signale cette différence de perception entre le proche et lointain pour les Bretons immigrés à Nanterre : la diffusion du courrier, la possibilité de retour grâce au chemin de fer¹⁸³ –, l'autre éloignée, montre des différences de types migratoires. Migrer suppose la recréation de liens de sociabilité dans le nouvel espace investi : ainsi, analyser la composition des ménages de migrants peut apparaître comme l'indice d'une reconstruction d'un lien de sociabilité et de solidarité sur le lieu de migration. Ces différents types de ménages signalent aussi des distinctions sociologiques importantes : entre un Parisien ou un Banlieusard, individu isolé, et une famille migrant ensemble, parfois même dans une logique de co-résidence de parentèle, la possibilité de survie en cas de crise économique, de période de chômage important est beaucoup plus forte pour le second type de ménage, où les liens de solidarités sont encore importants. Les Parisiens et Banlieusards migrent essentiellement en familles nucléaires, à un âge relativement élevé au milieu de leur cycle de vie professionnel (30-35 ans). Les migrants provinciaux suivent-ils ce même modèle ? Par ailleurs, la question de la taille du ménage n'est pas innocente : dans une banlieue de plus en plus construite sur le modèle du minuscule pavillon mitoyen, les grandes familles ne peuvent se loger qu'ailleurs, c'est-à-dire s'entasser dans des petits appartements d'immeubles de rapport au bord des axes principaux de circulation, ou dans des masures et cabanes construites sans réelle autorisation, en particulier dans la zone *non aedificandi* le long des fortifications militaires. La part pourtant encore importante des migrants provinciaux et l'éventuelle inadéquation du parc de logement à la taille et à la composition de leurs ménages en font peut être finalement les laissés-pour-compte de l'urbanisation de la banlieue parisienne.

La structure familiale et de résidence des Provinciaux vivant dans la banlieue sud-ouest en 1911 présente nettement plus de diversité par rapport aux migrants parisiens et banlieusards, dont on a noté la relative jeunesse et la surreprésentation des structures de ménages favorisant la cohésion familiale, d'une part avec des familles nucléaires, d'autre part avec la co-résidence de parentèle. Les individus nés en province sont d'abord beaucoup plus âgés, en moyenne de près de 39 ans, sans réelle différence entre les sexes; ensuite, la structure des ménages favorise une surreprésentation des couples sans enfants (15,42 % des individus nés en province vivent dans ce type de foyer familial étroit), lié très certainement à l'âge moyen élevé de ces migrants.

¹⁸³ Segalen, M., *Nanterriens*, op. cit.

lieu de naissance	hommes	femmes	ensemble
sur place	15,53	21,73	18,61
en province	38,93	38,77	38,85
à Paris	25,7	25,43	25,56
en banlieue	29,14	29,77	29,44
à l'étranger	37	39,58	37,97
ensemble	29,74	30,42	30,08

Tableau 5. Age moyen des individus recensés en 1911 en fonction de leur lieu de naissance

Ces deux constats permettent de mettre en avant deux hypothèses. La première concerne l'existence de temporalités différenciées dans les migrations ; les migrants provinciaux installés en banlieue ayant connu une migration plus ancienne que celle des individus nés à Paris. Cette hypothèse doit toutefois être nuancée en fonction des espaces de migrations : les deux départements pris en exemple plus haut signalent la complexité d'une migration ancienne venue du Massif Central et a contrario la relative jeunesse des migrants venus d'Eure-et-Loir. La seconde hypothèse est plus une nuance : comme les migrants étudiés sont plus âgés, il est impossible de savoir si la migration est le fait d'individus isolés dont le mariage est postérieur à la migration, ou si ce sont des familles entières qui migrent. Là encore, les deux exemples cités plus haut montrent l'importance des familles composées à Paris ou en banlieue une fois la migration effectuée (y compris si l'on se marie avec une ou un "compayse"). Mais la complexité des itinéraires migratoires au sein des mêmes familles tend à penser la migration comme un acte de jeunesse, et l'utilisation d'une source transversale ne permet de voir que les migrants installés et non les migrations.

type de ménage	hommes	femmes	ensemble	<i>ensemble de l'effectif</i>
en couple sans enfants	15,00%	15,84%	15,42%	10,23%
en couple avec enfants(s)	47,67%	38,94%	43,28%	54,51%
monoparentaux	4,33%	10,23%	7,30%	6,92%
co-résidence de parentèle	16,67%	16,50%	16,58%	13,06%
co-résidence extérieure	11,00%	11,88%	11,44%	9,69%
isolés	5,33%	6,60%	5,97%	5,50%
<i>effectif</i>	300	303	603	1662

Tableau 6. Répartition des individus nés en province en fonction du type de ménage, 1911.

La structure des ménages dans lesquels vivent les Provinciaux confirme cette hypothèse d'une migration ancienne. La surreprésentation des couples sans enfants, voire même des familles monoparentales, est lié à l'âge moyen des migrants, 42,5 ans pour les couples sans enfant, près de 38 ans pour les ménages monoparentaux. L'écart important □ près de 9 ans – avec l'âge moyen des individus vivant dans un ménage en monoparentalité pour l'ensemble de l'effectif confirme cette hypothèse. Les individus nés en province et installés en banlieue sud-ouest en 1911 sont certainement dans la dernière phase du cycle de vie, les enfants ayant déjà quitté le domicile familial pour fonder leur propre foyer.

type de ménage	hommes	femmes	ensemble	<i>rappel ens. effectif</i>
en couple sans enfants	43,13	42,15	42,62	42,35
en couple avec enfant(s)	37,15	33,14	35,34	25,14
monoparentaux	38,85	37,61	37,98	29,51
co-résidence de parentèle	38,30	45,48	41,89	34,53
co-résidence extérieure	41,09	39,39	40,20	31,2
isolés	40,56	48,00	44,69	43,8
<i>âge moyen</i>	38,93	38,78	38,86	30,08

Tableau 7. Age moyen des Provinciaux en fonction de leur type de ménage et de leur sexe.

Les structures familiales simples semblent donc être dominantes chez ces migrants installés en banlieue. Toutefois, cette présence écrasante ne doit pas faire négliger les familles élargies qui représentent plus d'un quart des ménages provinciaux. Les Provinciaux sont au dessus de la moyenne pour les co-résidences de parentèle tout comme les co-résidences extérieures : les migrations provinciales, forcément plus lointaines que celles de Paris et de la banlieue parisienne, sont le fait de solidarités familiales, parfois élargies. Le cas déjà évoqué de la famille Besse, dont la migration semble suivre le modèle ancien de la frêrèche, se confirme ici sur l'ensemble de l'effectif. Mais, là comme plus haut, l'analyse du seul recensement de 1911 ne permet pas de suivre les itinéraires de migration des individus composant les ménages en co-résidence : il ne nous donne par définition qu'un instantané de la situation matrimoniale, de la structure familiale et de l'âge moyen au moment du recensement.

Toutefois, ces ménages en co-résidence comportent des différences notables avec l'ensemble de l'effectif. Ainsi, l'âge élevé des individus nés en province se confirme : l'âge moyen des membres de la famille directe, ascendants et descendants, s'élève à près de 65 ans pour les co-résidence de parentèle et à 73,5 ans dans le cas des co-résidence avec des membres extérieurs à la famille. Collatéraux et membres extérieurs à la famille sont eux nettement moins âgés, confirmant le rôle actif de cette migration, souvent employée par le couple référent du ménage, y compris lorsqu'il s'agit de frères et de sœurs. Toutefois, neveux et nièces sont parfois simplement logés dans leur famille pour suivre un apprentissage ou pour travailler comme ouvrier peu qualifié dans les industries voisines du logement. Enfin, si les ménages en co-résidence de parentèle comportent des enfants du couple référent, enfants souvent jeunes, les couples en co-résidence

extérieure n'ont que très peu d'enfants, aucun garçon et quelques filles adultes : la co-résidence extérieure correspond là encore davantage au modèle familial relevé plus haut, c'est-à-dire des migrants provinciaux qui en 1911 sont au terme de leur cycle de vie, et qui regroupent autour du noyau familial, à côté des enfants adultes, des domestiques ou des employés parfois migrants de la même région.

position dans le ménage	hommes			femmes			ensemble			ensemble de l'échantillon	
	en %	effectif	âge moyen	en %	effectif	âge moyen	en %	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
chef de famille	48,00%	24	46,08	10,00%	5	48,20	29,00%	29	46,45	34	46,61
épouse	0,00%	0		40,00%	20	41,10	20,00%	20	41,10	36	42,68
fil	8,00%	4	10,75	0,00%	0		8,00%	4	10,75	24	12,89
filles	0,00%	0		8,00%	4	18,67	8,00%	4	18,67	27	12,31
autres parents directs	10,00%	5	38,00	20,00%	10	67,62	18,00%	18	64,94	32	31,44
colocataires	14,00%	7	26,00	10,00%	5	31,67	28,00%	28	29,29	44	28,51
		50	38,30		50	45,48		100	41,89	217	34,59

Tableau 8. Position dans le ménage des individus nés en province, en co-résidence de parentèle

position dans le ménage	hommes			femmes			ensemble			ensemble de l'échantillon	
	en %	effectif	âge moyen	en %	effectif	âge moyen	en %	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
chef de famille	48,00%	24	46,08	10,00%	5	48,20	29,00%	29	46,45	34	46,61
épouse	0,00%	0		40,00%	20	41,10	20,00%	20	41,10	36	42,68
fil	8,00%	4	10,75	0,00%	0		8,00%	4	10,75	24	12,89
filles	0,00%	0		8,00%	4	18,67	8,00%	4	18,67	27	12,31
autres parents directs	10,00%	5	38,00	20,00%	10	67,62	18,00%	18	64,94	32	31,44
colocataires	14,00%	7	26,00	10,00%	5	31,67	28,00%	28	29,29	44	28,51
		50	38,30		50	45,48		100	41,86	217	34,53

Tableau 9. Position dans le ménage des individus nés en province, en co-résidence de parentèle en co-résidence extérieure

Les migrants provinciaux, plus âgés que l'ensemble des habitants de la banlieue sud-ouest en 1911, ont des caractéristiques familiales très liées à cet âge moyen élevé : surreprésentation des couples âgés sans enfants et des situations de co-résidence de parentèle où coexistent parfois 3 générations. Les migrants les plus âgés ont tendance à se trouver accueilli dans un ménage banlieusard, dont l'ensemble des membres n'est pas systématiquement migrant. Enfin, les co-résidence de parentèle élargie ou celle accueillant domestiques et/ou jeunes employés sous le même toit sont plus fréquentes que dans le cas des Parisiens. Dans l'ensemble de ces cas, la force des liens de solidarité familiales et de communauté (villageoise ou de métier éventuellement) semble encore prépondérante à la veille de la Première Guerre Mondiale, alors que les itinéraires résidentiels des migrants parisiens relèvent beaucoup plus d'un modèle individualiste et surtout des aléas du marché du travail¹⁸⁴.

c. la fin d'un modèle ?

Ces itinéraires migratoires, simplement esquissés ici dans la mesure où ils permettent de saisir la complexité du paysage urbain de la banlieue sud-ouest de Paris, confirment et nuancent les grandes lignes des études montrées sur d'autres communes. Je ne reviens

¹⁸⁴ Omnès, C., *ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au XXe siècle*. presses de l'Ehess, 1997.

pas sur la non spécialisation régionale des migrations en 1911 : le choix de la date du recensement dépouillé explique largement cette diffusion sur l'ensemble de l'espace français des origines provinciales des migrants. Le constat simple d'une plus large couverture du réseau de chemin de fer, plus rapide et plus économique que les anciennes diligences empruntées par les migrants de Creuse et de Marche jusqu'au milieu du XIX^e siècle, explique en large partie cette diffusion sur l'ensemble du territoire.

Mais il est intéressant de voir que cette répartition nuance en grande partie les conclusions des recherches précédentes sur les migrants installés en banlieue. D'une part, cette diffusion élimine de manière importante les préférences de migration entre banlieue et Paris montrées Jean-Claude Farcy pour 1891. Selon lui, l'émigration préférentielle vers la banlieue se situe au Nord de la Seine et dans les régions "participant le plus à la formation de la région parisienne dans son ensemble"¹⁸⁵ : or, si Bagneux correspond à ce type de profil, quelque peu élargi aux départements du centre de la France, les autres communes ne connaissent pas cette importance de la migration du nord de la Seine. D'autre part, il semble qu'en 1891 il existe une forte disparité des régions préférentielles de départ selon le profil "sociologique" de la commune d'accueil, bourgeoise ou ouvrière¹⁸⁶ : or, dans aucune des quatre communes étudiées, je ne retrouve, même en nuance, une géographie avoisinante. De fait, cela permet de montrer la nécessité de revenir sur la qualification socio-économique des communes de banlieue, dont l'adjectif de "résidentiel" par exemple était encore récemment souvent attribué en fonction de représentations sociales plus récentes¹⁸⁷, et de nuancer fortement les modèles de migration qui sont encore prégnants à notre esprit.

B. Un lieu de migration des Parisiens

La composition de la population de la banlieue sud-ouest, tant dans sa structure par âge, dans la taille des ménages et surtout dans les lieux de naissance de ses habitants, tend à nuancer l'importance de l'apport majoritaire de provinciaux. En ce sens, cela confirme la complexité des itinéraires résidentiels.

Les différentes situations communales étudiées infirment la présence majoritaire des migrants provinciaux relevés pour l'ensemble du département de la Seine¹⁸⁸, même si leur présence reste celle d'une minorité parfois très importante. Est-ce pour autant dire que la majorité des habitants des communes de la banlieue sud-ouest sont des Parisiens ?

¹⁸⁵ Farcy, "banlieue 1891...", in Faure, dir. *Les premiers Banlieusards*, op. cit., p. 54.

¹⁸⁶ Les deux exemples types sont Puteaux (commune "ouvrière") et Saint-Mandé (commune "bourgeoise").

¹⁸⁷ Voir à ce sujet, la mise au point dans l'ouvrage de Faure et Farcy, *La mobilité... op. cit.*

¹⁸⁸ Seuls les recensements du début du siècle donnent le lieu de naissance des habitants de banlieue, le plus souvent en indiquant uniquement la commune de naissance. Cela oblige à une longue vérification rendue nettement plus facile grâce à des outils informatiques prenant comme support *l'Annuaire INSEE des communes*.

1. Une population composée majoritairement de "Parisiens".

	Malakoff	Bagneux	Vanves
nés sur place	11,46%	21,53%	13,25%
parisiens	33,55%	20,07%	48,48%
banlieusards*	10,80%	17,88%	5,17%
<i>ensemble RP**</i>	<i>55,81%</i>	<i>59,48%</i>	<i>66,90%</i>
provinciaux	43,02%	39,05%	31,13%
étrangers	0,33%	1,09%	0,66%
inconnus	0,83%	0,36%	1,32%

* : Seine banlieue et Seine-et-Oise

** : Région parisienne

Tableau 10. Composition de la population des communes en fonction du lieu de naissance en 1911¹⁸⁹.

La majorité des habitants résidant dans les trois communes étudiées en 1911 sont nés dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Si l'on ne considère que les migrants, la part des habitants nés dans la Seine et la Seine-et-Oise continue de représenter une forte minorité, 48 % à Bagneux, mais 50 % à Malakoff et un peu plus de 61 % à Vanves¹⁹⁰. Un tel résultat apparaît comme discordant par rapport aux études précédemment faites sur les migrants de la Seine banlieue. Ces communes infirment plus qu'elles ne confirment les pourcentages de natifs de province calculés par Jean-Claude Farcy sur Nanterre, Asnières ou Puteaux¹⁹¹.

Toutefois, cette forte différence peut être liée en partie aux sources utilisées : la période prise en considération par Jean-Claude Farcy permet de saisir des temporalités différentes de migrations, ce dont il n'est pas ici question. En travaillant sur le seul recensement de 1911, je limite le poids des migrations venant de province dans le peuplement de la banlieue parisienne, migration plus ancienne et qui serait certainement majeure dans les années 1860-1880¹⁹² ; en dépouillant exclusivement une source mixte, le recensement, j'élimine l'effet signalé par Jean-Claude Farcy, à savoir la

¹⁸⁹ Listes nominales du recensement de 1911, en ne gardant que les individus de nationalité française.

¹⁹⁰ Voir le tableau détaillé en annexe.

¹⁹¹ "Le pourcentage de natifs de province de ces 3 communes, sur la période 1830-1930, est majoritaire, entre 54 et 66 % selon les périodes", Jean-Claude Farcy, "l'immigration dans quelques communes de la banlieue Ouest : Asnières, Nanterre et Puteaux de 1830 à 1930", *Villes en parallèle*, n° 15-16, 1990, p. 133.

surreprésentation des mariages des épouses originaires du lieu (donc la surreprésentation d'époux migrants) et l'exclusion des célibataires, comptabilisés dans les recensements.

Pourtant, l'utilisation des recensements non couplés avec d'autres données pose problème¹⁹³. Jean Claude Farcy, Alain Faure ou Paul-André Rosental¹⁹⁴ signalent les limites de cette source qui ne représente qu'un tableau et ne peut permettre de construire de réels itinéraires résidentiels. Ainsi, comment saisir, parmi cette population de proche banlieue parisienne, ceux qui composent ces "Parisiens d'adoptions" dont parle Alain Faure, ces Provinciaux qui passent par Paris le temps dans leur première vie active, qui éventuellement s'y marient et où naissent leurs premiers enfants, mais qui quittent la capitale pour la proche banlieue lorsque les moyens économiques du ménage leur permettent l'achat d'une parcelle ou d'un petit pavillon¹⁹⁵. Il m'a semblé pourtant que, tout en se limitant à cette source, il était possible d'enrichir les questionnements posés à ce corpus de données. L'étude approfondie des ménages, et tout particulièrement des lieux de naissance des individus les composant, permet d'entrevoir la richesse des itinéraires de migration menant à l'installation en banlieue.

Un premier regard d'ordre qualitatif sur les données du recensement permet de saisir la complexité des parcours familiaux. Sur ce point, les communes n'ont pas toutes les mêmes caractéristiques. Ainsi, la part des ménages composés de plusieurs types migratoires, c'est à dire d'individus ayant des lieux de naissance distincts, représente 2/3 des ménages à Malakoff ou Bagneux, mais seulement 1/3 à Vanves. Cette diversité, alors même que Vanves et Malakoff sont deux communes voisines, souligne la nécessité de regarder de plus près les possibles itinéraires d'installation en banlieue. Dans une grande majorité de cas, le parcours familial est loin d'être linéaire, et l'analyse faite par Paul-André Rosental sur des migrations de proximité, semble aussi jouer dans cette proche banlieue de Paris.

L'exemple des Perrin le montre. Cette famille, composée en 1911 du couple et de 7 enfants ayant entre 14 et 2 ans, est arrivée de manière récente à Vanves, très certainement entre 1904 et 1907¹⁹⁶. Ils demeurent rue Auguste Comte, petite rue de lotissement au nord de la commune, à proximité des fortifications. Les deux parents sont

¹⁹² Sur un essai de périodisation du peuplement en banlieue, cf. Faure, A., "de l'urbain à l'urbain : du courant parisien de peuplement de banlieue (1880-1914)", *Villes en parallèle*, n° 15-16, pp. 155-174.

¹⁹³ Sur les limites dans l'utilisation du recensement, voir entre autres : J.-P. Brunet, "Constitution d'un espace urbain : Paris et sa banlieue de la fin du XIX^e siècle à 1940", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1985, pp. 641-6590 ; J.-L. Pinol, *Les mobilités de la grande ville*, op. cit., Introduction ; Farcy "banlieues 1891 : un recensement exemplaire", in Faure, dir. *Les premiers Banlieusards*, op. cit.

¹⁹⁴ P.-A. Rosental. *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*. Editions EHESS, 1999, pp. 55 et suivantes, parle de "parcours familial".

¹⁹⁵ Gérard Jacquemet signale cette migration entre les arrondissements centraux de Paris et les hauteurs de Belleville. Jacquemet, G. *Belleville au XIX^e siècle. Du faubourg à la ville*. Ehes, 1980.

¹⁹⁶ Hypothèse faite à partir lieu de naissance des enfants.

provinciaux, mais nés dans deux lieux très distants : Saint-Mars dans le Calvados pour le père, Artenay dans le Loiret pour la mère. 5 de leurs enfants sont nés à Paris entre 1897 et 1904, les deux derniers à Vanves à partir de 1907. A la naissance du premier enfant, l'épouse, Louise a 23 ans, et son mari, Marcel, 29. La distance entre les communes de naissance des époux et l'âge à la première naissance rend probable une rencontre à Paris, c'est-à-dire une installation parisienne encore plus précoce que 1897. Ce couple de Provinciaux a donc une première expérience parisienne, assez longue puisqu'elle dure certainement plus de dix ans. Nous ne savons pourtant que peu de choses des raisons de leur installation au-delà des fortifications. Le chef de famille exerce la profession de wattman, c'est-à-dire de conducteur de tramway électrique¹⁹⁷. Or, à la fin du siècle, la Compagnie des Tramways dispose sur le territoire proche de Malakoff d'un dépôt et la Compagnie Thomson-Houston d'un atelier de construction et réparation de locomotives. La proximité avec le dépôt peut expliquer en partie cette installation. D'autre part, le statut professionnel de Marcel Perrin, lié à son métier de conducteur de tramways, l'absence de profession de sa femme mais aussi l'absence d'une aide à domicile alors que le couple compte 7 enfants, le fait que le fils aîné, âgé de 14 ans, ne soit pas encore entré sur le marché du travail comme apprenti permet de poser l'hypothèse d'une petite aisance financière, reliant le statut socioprofessionnel de ce ménage aux niveaux supérieurs du monde ouvrier. La localisation de l'installation, un lotissement populaire, composé de petits pavillons sur d'étroites parcelles, avec un jardinet à l'avant, confirme cette hypothèse¹⁹⁸.

On peut supposer que le parcours migratoire complexe de cette famille se décompose de la manière suivante. Arrivés à Paris à la recherche d'un emploi, au début de leur vie professionnelle, le couple s'installe après une rencontre probable à Paris dans un arrondissement du sud de la capitale. A la naissance du 5^e enfant, l'épouse ne travaille certainement plus, même si elle n'est pas aidée par un individu de la parentèle ; toutefois, des liens de solidarités familiales peuvent exister dans certains quartiers parisiens. Faute de place ou au contraire grâce à une forme d'ascension sociale (le métier de conducteur de tram), le couple quitte Paris pour habiter un petit pavillon acheté certainement à crédit, certes peu spacieux, mais lui appartenant : le ménage quitte ainsi le monde de la dépendance financière, sans pour autant rejoindre celui de la petite bourgeoisie.

Cet exemple est révélateur de ces Parisiens d'adoption. Or, les recensements ne prenant pas en compte ces itinéraires, comment évaluer la part de ces Parisiens d'adoption ?

Lorsque l'on prend en compte, sur les recensements dépouillés prenant en compte les lieux de naissance, les couples avec enfants et les ménages en corésidence¹⁹⁹, où le

¹⁹⁷ Le mot "wattman" apparaît pour la 1^{ère} fois en 1895. *Dictionnaire Le Robert de la langue française*.

¹⁹⁸ Voir la photo page 77.

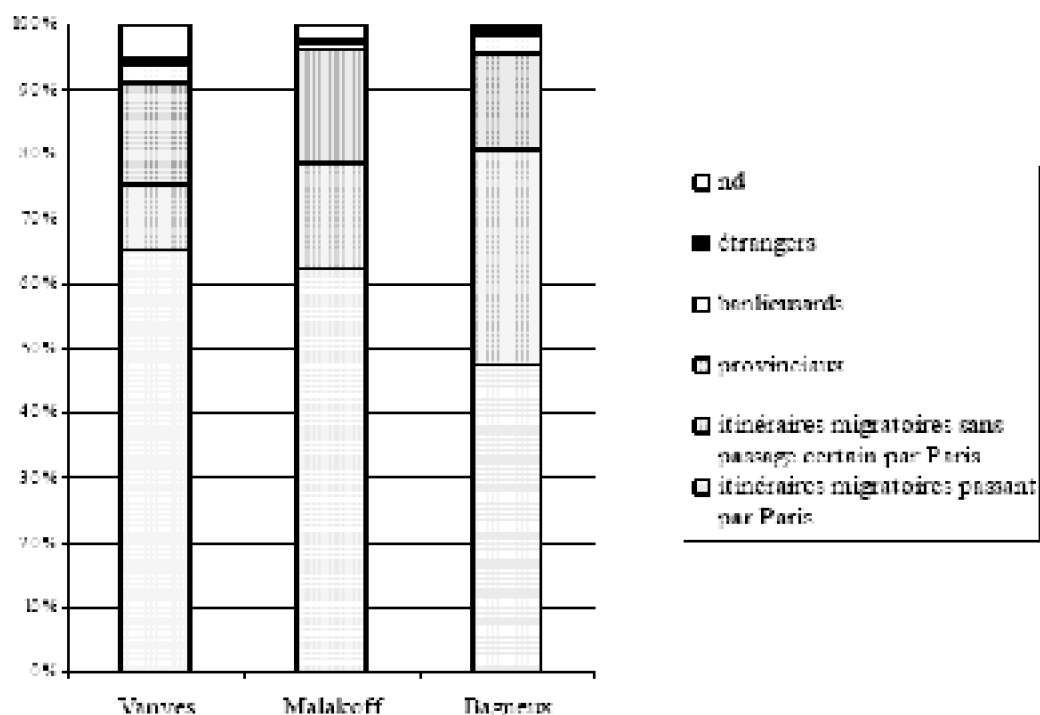
¹⁹⁹ Cf. P.-A. Rosental pour la définition des co-résidences. J'ai distingué deux types de co-résidences : co-résidence de parentèle (famille élargie aux ascendants, descendants et collatéraux, même lointains ; co-résidence extérieure (le ménage accueille domestiques, employés ou amis).

noyau central du ménage peut-être lui aussi composé d'un couple et de plusieurs enfants, il est possible d'évaluer sur cette population la part des Provinciaux et celle des Parisiens selon leur lieu de naissance et de tenter un correctif en codant les itinéraires à partir des lieux de naissance des enfants²⁰⁰. Il y a ainsi en moyenne 35 % de ces individus qui ont une expérience parisienne certaine, et qui peuvent alors augmenter d'autant l'ensemble des Parisiens. Parisiens d'adoption et Banlieusards constituent donc une écrasante majorité des habitants de ces trois communes de banlieue. Espace de migration, la proche banlieue de Paris est aussi un espace de desserrement de Paris.

Il est possible de représenter cette appartenance des individus à un ménage de "Parisiens d'adoption", en reprenant le codage migratoire des ménages²⁰¹ (voir *Graphique 10*). Dès lors, deux profils de communes semblent se dessiner. Les deux communes limitrophes de Paris accueillent en très large majorité des individus ayant une expérience parisienne certaine, c'est-à-dire que l'un des membres du ménage est né à Paris. A l'inverse, le profil de la commune de Bagneux est d'un tout autre type. L'importance des individus vivant dans un ménage ayant une expérience résidentielle parisienne se réduit à un peu plus de 47 %, alors que les ménages composés d'individus aux itinéraires complexes associant migrations provinciales, de banlieue et étrangères forment 1/3 des individus. L'éloignement géographique et l'enclavement de la commune vis-à-vis des déplacements quotidiens vers Paris, ainsi que le faible nombre des lotissements existant sur le territoire de Bagneux comparativement à ceux de la première couronne parisienne, expliquent en partie ces différences.

²⁰⁰ Il est impossible de le faire sur l'ensemble de la population, au risque de fausser les éléments de comparaisons : les ménages isolés peuvent éventuellement comprendre des parisiens d'adoption qui restent muets dans cette archive ; les couples sans enfants ne sont peut-être pas au même stade du cycle de vie : les enfants, même nés à Paris, on pu quitter le domicile familial, ou, au contraire, ces couples peuvent avoir joué la garde du malthusianisme que Catherine Omnès analyse pour les ouvrières parisiennes dans l'entre-deux-guerres. C. Omnès, *ouvrières parisiennes, op. cit.*, EHESS, 1997. Cf. annexes.

²⁰¹ Explication de ce codage en annexe.



Graphique 10. Répartition des migrants résidant à Bagneux, Malakoff et Vanves en 1911 en fonction du type d'itinéraire migratoire de leur ménage²⁰².

2. Profils de Parisiens et de Banlieusards.

a. âge et formes de ménages : une migration d'actifs d'âge médian.

Cette population de migrants de proximité, venus de Paris ou d'autres communes de banlieue, est dans l'ensemble un peu plus jeune que la population totale. Cet écart s'accroît pour les femmes : les femmes nées à Paris ont un âge moyen de 25,4 ans, alors que l'âge moyen de la population féminine vivant dans les trois communes en 1911 est de 30,4 ans²⁰³. Pour toutes les communes étudiées, les écarts sont plus prononcés

²⁰² Voir en annexe.

²⁰³ Voir en annexe.

pour les Parisiens que pour les migrants venus d'une autre commune de la Seine. Afin d'éliminer l'importance des enfants dans la population totale, il semble pertinent de ne comparer que la population adulte ²⁰⁴. Ainsi, l'écart d'âge moyen est globalement confirmé, mais dans des proportions nettement plus faibles. Sur l'ensemble de l'effectif, les Parisiens n'ont plus que 3 années d'écart par rapport à l'âge moyen, écart un peu plus prononcé pour les femmes que pour les hommes. Si ces Parisiennes restent les plus jeunes, les hommes nés localement ont une moyenne d'âge plus basse que l'ensemble de l'effectif, témoin du poids encore important des jeunes actifs célibataires vivant dans leur famille. Avec un âge moyen d'un peu moins de 35 ans, il est possible de voir dans cette migration de proximité une migration préférentielle de jeunes actifs, hommes ou femmes.

Près de 65 % des Parisiens appartiennent à un ménage mononucléaire, regroupant uniquement parents et enfants, alors que ces mêmes ménages ne sont que 54,6 % de l'effectif global. Les Parisiens migrants en banlieue proche sont donc plus souvent des actifs d'âge moyen ²⁰⁵ mais déjà installés en famille. Il est intéressant de noter la faiblesse relative, parmi ces migrants, d'individus isolés : l'installation en banlieue peut ainsi correspondre davantage à une migration inscrite dans un itinéraire résidentiel familial qu'à une migration du travail.

Au sein de cet ensemble, les communes semblent encore une fois s'individualiser. La répartition de la population vanvéenne par types de ménages ou par lieu de naissance diffère ainsi de manière importante des autres communes : en 1911, les migrants de banlieue n'y représentent qu'à peine 10 % des migrants de proximité, alors que dans les autres communes la proportion est d'un 1/3 contre 2/3 de Parisiens ²⁰⁶. Par ailleurs, cette population est en grande majorité composée de familles nucléaires : ce sont plus de 70 % des individus nés à Paris qui appartiennent à ce type de ménages. A contrario, les formes complexes de regroupement familial (co-résidence de parentèle) ou les co-résidence comprenant des individus extérieurs à la famille (domestiques, employés par la famille ou logés) sont minoritaires, ne représentant respectivement que 5 et 4 % des individus, alors qu'ils forment 13 et 10 % de l'ensemble de l'effectif. La migration de proximité parisienne joue donc à plein pour la commune de Vanves, alors qu'elle ne fonctionne pas de la même manière pour sa proche voisine Malakoff : l'explication de la migration comme un simple desserrement au profit des communes les plus proches géographiquement de Paris ne semble donc pas probante dans cet espace de la banlieue sud-ouest.

Alors, comment expliquer ces migrations de Parisiens ? Venus en famille s'installer dans une banlieue proche, leur installation correspond-elle à une forme d'itinéraire familial couplé à un itinéraire patrimonial ? Deux axes permettent de compléter les données issues de l'analyse des formes familiales du recensement : d'une part, le

²⁰⁴ C'est-à-dire âgé de 18 ans et plus.

²⁰⁵ L'âge moyen de ces adultes nés à Paris est de près de 35 ans : il n'y a pas d'importante surreprésentation de la classe d'âge de très jeunes actifs dans cette migration (15-21 ans).

²⁰⁶ Tableaux en annexe.

croisement de ces dernières avec les données qualitatives sur les types de constructions présentes en majorité sur les communes à la veille de 1914, d'autre part l'analyse en terme professionnel, effectué toujours à partir du recensement de 1911.

b. métiers et professions

L'analyse de la position professionnelle des migrants de proximité effectuée lorsque les listes de recensement l'indiquent, permet de faire apparaître chez eux une faible surreprésentation des ouvriers par rapport à l'ensemble de la population active²⁰⁷. L'effectif des ouvriers est pour près d'un tiers né à Paris. Seuls les individus nés dans la commune de recensement connaissent une proportion plus importante. Près de 70 % d'entre eux sont ouvriers, mais ils ne représentent que 10 % de l'ensemble des ouvriers. L'analyse des positions professionnelles comporte ainsi plus de convergences que de divergences : les migrants de proximité, Parisiens ou Banlieusards, s'installent dans une commune où l'on retrouve une population socialement comparable²⁰⁸. Les branches d'activité confirment cette impression : les Parisiens représentent quasiment la même structure de différenciation par branche professionnelle que l'ensemble de la population des communes étudiées. Par contre des distinctions assez sensibles apparaissent entre le profil socio-économique des habitants de cette partie de la banlieue sud-ouest et l'ensemble des habitants de la Seine banlieue (voir Tableau 11).

	parisiens	ensemble des communes	Seine banlieue
professions agricoles	2,63%	4,81%	3,28%
professions industrielles	69,41%	67,06%	61,68%
professions commerciales	13,82%	12,19%	14,60%
professions libérales*	8,22%	6,92%	4,72%
domestiques, personnels de service	1,64%	3,75%	6,01%
professions de l'administration publique**	3,95%	4,81%	3,51%
militaires	0,33%	0,47%	6,20%
total	100,00%	100,00%	100,00%

* : au sein du recensement de 1911, sont inclus dans les professions libérales les comptables, caissiers et employés de bureau

** : sont inclus dans les professions de l'administration publique les douaniers et ouvriers de l'Etat.

Tableau 11. Répartition de la population active par branche d'activité en fonction de la

²⁰⁷ Le codage est réalisé à partir de la case "patron ou nom de l'employeur" du recensement de 1911. Cette case n'est pas renseignée pour Vanves.

²⁰⁸ Tableaux en annexe.

*nomenclature retenue pour le recensement de 1911*²⁰⁹.

La convergence entre le profil sociologique des migrants de Paris et celui de l'ensemble de l'effectif communal confirme cette impression d'une forme de migration assez indépendante du travail. Toutefois, en analysant de plus près les activités privilégiés des Parisiens, on s'aperçoit que ces derniers forment près de 56% de l'ensemble des ouvriers et patrons du livre et de l'imprimerie, près de 46 % des ouvriers et patrons de l'industrie textile, alors que leur poids dans la population en âge de travailler n'est que de 36 %²¹⁰.

	Parisiens	ensemble
employés de commerce et de bureau	18,50%	16,60%
imprimerie	10,40%	6,18%
BTP	9,83%	12,93%
travail des métaux	9,25%	12,55%
textile et pausserie	8,67%	6,56%
commerçants	8,67%	6,76%
autres professions industrielles	17,34%	21,04%
autres professions commerciales et intellectuelles	10,40%	9,27%
agriculture	4,05%	5,41%
divers	2,89%	2,70%

Tableau 12. Branches d'activité privilégiés des Parisiens (hommes âgés de 14 à 70 ans), 1911.

L'imprimerie apparaît comme une branche accueillant de manière privilégiée des hommes nés à Paris, alors que les autres activités privilégiées des Parisiens ne diffèrent guère des moyennes de l'ensemble de l'effectif. L'imprimerie, fortement présente sur le territoire de Malakoff mais aussi de Montrouge, requiert une qualification importante ; ouvriers du livre et typographes ont très souvent été parmi les éléments moteurs de l'engagement politique, mutualiste ou syndical, et la présence de nombreuses entreprises de fabrication du livre sur ce territoire de la banlieue sud-ouest apparaît comme une caractéristique intéressante, à relier peut-être avec la forme de spécialisation que connaît aussi le 15^e arrondissement de Paris, qui accueille l'Imprimerie Nationale. Cette branche professionnelle n'est pourtant pas réservés aux seuls hommes ; une division sexuée du monde du travail y est très présente, puisque les imprimeurs sont à près de 90 % des

²⁰⁹ Références et tableaux complets en annexe.

²¹⁰ Population en âge de travailler comprise de 14 à 70 ans.

hommes, alors que les femmes exercent essentiellement le métier de relieuses, féminin à plus de 85 %²¹¹.

	Parisiennes	ensemble
textile et pauserie	51,56%	43,30%
journaliers	11,72%	10,59%
imprimerie	9,38%	6,85%
commerçants	5,47%	7,17%
industries alimentaires	4,69%	3,74%
domestiques	3,13%	8,10%
autres professions industrielles	4,69%	4,36%
autres professions commerciales et intellectuelles	7,81%	10,28%
agriculture	0,78%	4,05%
divers	0,78%	1,56%

Tableau 13. Branches d'activité privilégiées des Parisiennes (femmes âgées de 14 à 70 ans), 1911

Le secteur textile apparaît à la fois comme un secteur majoritairement féminin – la féminisation du secteur s'élève à 80 % en 1911 sur les 3 communes-, mais aussi comme un secteur privilégié d'accueil des Parisiennes. Cette industrie, au sein de laquelle la blanchisserie, très présente sur le territoire, occupe une place importante²¹², mais loin derrière les couturières, attire à 73 % des Parisiennes. Les métiers du textile sont ainsi des métiers privilégiés des femmes travaillant dans l'industrie dans cette partie de la banlieue, et l'âge moyen de ces travailleuses des étoffes et des cuirs, près de 35 ans, correspond à l'âge moyen des femmes actives de notre sondage. Toutefois, l'importance d'écart à la moyenne très élevés signalent une très forte hétérogénéité des cycles de vie au travail : le métier de blanchisseuse n'est ainsi pas plus un métier de jeunes filles que de femmes d'âge mûr. Enfin, l'industrie alimentaire est aussi un domaine d'activité industrielle où sont présentes de nombreuses Parisiennes. L'installation, sur ces territoires de banlieue, d'industrie de transformation alimentaire – fabriques de pâtes alimentaires,

²¹¹ Tableau en annexe.

²¹² Cf. Vigier, P., "pour une histoire de la banlieue : quelques jalons et suggestions concernant l'Ouest parisien au siècle dernier", in *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges offerts à Robert Mandrou*, Puf, 1985 ; Voisenat Claudie, Wasserman Françoise, *Blanchisseuse, laveuse, repasseuse : la femme, le linge et l'eau*, Fresnes : Écomusée, 1986 135 p. [catalogue exposition, 1986, Écomusée de Fresnes].

confiseries et chocolateries industrielles-, dont le personnel ouvrier est majoritairement féminin, explique en partie la montée de ce nouveau type d'emplois ouvrier féminin.

Le taux d'activité chez les migrants parisiens est très légèrement inférieur au taux d'activité de l'ensemble de l'effectif. Cet équilibre cache une profonde disparité sexuée des taux d'activité : si les migrantes parisiennes travaillent dans une proportion comparable à celle de l'ensemble de l'effectif (40,43% d'actives), les migrants parisiens sont nettement moins actifs : 57,3% d'actifs chez ces migrants contre un taux d'activité masculin sur l'ensemble des communes d'un peu plus de 63 %. Cette différence est difficilement explicable, puisque la structure par âge entre sexes est quasiment semblable : 2/3 des hommes nés à Paris ont plus de 13 ans, à peine plus chez les femmes²¹³, ce qui exclu en partie la présence d'un groupe de Parisiens plus âgé que celui des femmes. Seule hypothèse permettant d'expliquer cette disparité, les migrantes parisiennes sont plus nombreuses à être issues des classes populaires ayant besoin de travailler que leurs homologues masculin.

D'âge moyen, majoritairement installés en couple avec enfants, les migrants parisiens sont aussi majoritairement actifs occupés dans le monde ouvrier, dans des métiers plutôt qualifiés pour les hommes et nettement moins pour les femmes. Les secteurs de prédilection, imprimerie et textile (blanchisserie et couture pour les femmes) correspondent aux activités dominantes du territoire où ils ont choisi de s'installer. Le croisement de ces données avec l'enquête sur le logement dans la Seine banlieue, publiée en 1918 par le Conseil général de la Seine, confirme cette impression²¹⁴. Près de 3/4 des ménages habitent dans des logements compris entre 2 et 4 pièces. Même s'il est impossible de connaître l'état du parc de logements disponible en Seine banlieue à la veille de la guerre, cette forte proportion confirme l'importance d'une migration sinon patrimoniale, du moins résidentielle, d'une population quittant la capitale pour espérer trouver un logement légèrement plus grand à défaut d'être spacieux.

L'idée d'une attraction par la proximité, que cette dernière soit géographique – y compris à l'échelle de la France – ou socioculturelle semble émerger de ce tableau des habitants de la banlieue sud-ouest de Paris. Bien qu'attirant plus de Parisiens que de Provinciaux, ce territoire est toutefois encore marqué par des distinctions intéressantes à observer selon le lieu de naissance des individus. Or, si on peut croire que c'est dans la structure sociale et les types d'emplois que se verraient les plus grandes différences, la migration de province étant perçue comme une migration économique, celle venue de Paris comme une migration des petites classes moyennes en quête du "sam'suffit" diffusé par la réclame dès le début du siècle²¹⁵, il semble bien qu'ici ce soient davantage les différences de structures familiales qui puent. Les profils professionnels sont quasiment

²¹³ 66,6 % des hommes contre 68,83 des femmes. La différence semble négligeable.

²¹⁴ "Statistique des habitations dans la banlieue de Paris en 1911", *Recueil de statistique de la Ville de Paris et du département de la Seine*, Paris, impr. municipale, 1918, 120 p.

²¹⁵ Fillieux, Véronique "France et Belgique entre 1880 et 1930. L'accession à la propriété, une nouvelle réalité affichée", *Histoire et Sociétés, revue européenne d'Histoire sociale*, 7/juillet 2003, pp. 120-133.

identiques dans les grands agrégats, et ne laissent entrevoir que quelques spécificités allant dans le sens d'une population d'origine provinciale moins aisée : forte présence d'ouvrières dans les métiers de la confection à domicile et de l'entretien du linge, moindre présence d'ouvriers extrêmement qualifiés comme dans l'imprimerie. A contrario, les Provinciaux s'installent aussi en banlieue à la faveur (ou sous la contrainte) des mutations à l'échelle nationale des fonctionnaires : dans ce sens, une partie de ces Provinciaux a déjà quitté le monde de la précarité pour entrer dans celui de la petite aisance, de la stabilité aux dépens de l'enracinement local. Les plus grandes différences visibles appartiennent au domaine des structures familiales. Ainsi, la surreprésentation de la co-résidence de parentèle chez les Provinciaux témoigne de la force maintenue des liens de solidarité familiale. Ces liens existent autant dans le cas de co-résidence extérieure où l'on loge – souvent en l'employant – des individus issus de la même région : la solidarité joue donc aussi de manière territoriale.

Le biais lié à l'utilisation d'une source statique fait que l'on ne saisit que les individus, d'ailleurs le plus souvent dans un temps éloigné du moment de leur départ, et non les migrations. Toutefois, cette source permet un tableau nuancé de la population de la banlieue sud-ouest, et confirme largement l'hypothèse de l'existence de plusieurs banlieues. Au sud-ouest de Paris, l'uniformité sociale n'est pas de mise, et il n'est plus question alors d'opposer "banlieue ouvrière" et "banlieue bourgeoise", ni même "banlieue noire" et "banlieue verte" : la mixité sociale est, aux portes de Paris, une réalité qui n'est pas encore rattrapée par la ségrégation spatiale, du moins à la veille de la guerre. En ce sens, ce territoire banlieusard appartient davantage au monde du faubourg.

III. Une population fortement ancrée dans le monde urbain du XIX^e siècle.

Les convergences sociologiques observées entre les migrants et l'ensemble de l'échantillon étudié à la veille de 1914 peuvent aussi être liées à des profonds changements qualitatifs observés durant tout le second XIX^e siècle. L'idée d'une diffusion dans la banlieue parisienne, au tournant du XX^e siècle, d'un modèle social moderne, où les cols blancs accélèrent leur installation en banlieue par l'attraction d'un prix du foncier encore modéré est séduisante. Mais le défaut de la source jusqu'ici utilisée est bien de proposer un tableau à un moment de début de tertiarisation de l'espace de la proche banlieue : si le recensement de 1911 nous dit des choses sur les professions anciennement présentes sur ce territoire, c'est en creux, en postulant par exemple que les non migrants occupent de manière prioritaire des positions sociales plus anciennes. Ce postulat n'est guère convaincant et, faute d'une meilleure conservation des archives, c'est avec le dépouillement du recensement de 1891 que des comparaisons ont pu être faites. Or aucune indication sur le lieu de naissance des individus n'est donnée : le raisonnement se fera ainsi uniquement sur les éléments comparables, c'est-à-dire la structure professionnelle et les structures familiales en banlieue.

L'année 1891 est la première pour laquelle les archives conservent les listes nominatives du recensement pour cette partie de la banlieue parisienne. Le tableau des activités économiques présentes de manière ancienne sur le territoire sera donc fait à

partir du dépouillement d'une autre source, le Bottin du commerce, qui a l'avantage d'être en série continue sur l'ensemble de la période et de proposer la liste des établissements industriels et commerciaux, des commerçants et des artisans à l'échelle communale. Ce dépouillement a été fait en prenant la logique quinquennale afin de respecter les intervalles des recensements, seuls moments où on peut confronter des données qualitatives aux évolutions démographiques des communes. Les biais sont encore nombreux : en effet, les comparaisons ne se feront pas en terme d'agrégats statistiques, les deux sources ne présentant pas les mêmes données : le recensement est individuel et donne la profession des habitants, quel que soit le lieu où ils travaillent ; à l'inverse, le Bottin du commerce n'est que territorial, et il donne les listes et adresses des établissements existants, y compris lorsque ceux qui y travaillent n'habitent pas la commune²¹⁶.

C'est donc dans le souci de présenter un paysage de banlieue dont la mixité sociale a été montrée pour la veille de la guerre que j'ai entrepris cette analyse croisée. Elle permet de saisir l'évolution des paysages et des habitants – et donc de comprendre une partie des raisons aboutissant à des politiques locales urbaines contrastées. Enfin, en proposant de montrer la fin de l'espace rural en proche banlieue et l'émergence d'une forme socioculturelle d'espace banlieusards à la Belle Epoque, il s'agit aussi de réfléchir à la notion inconfortable de "banlieue populaire". L'extraordinaire diversité sociale, familiale et professionnelle de ce territoire peut en faire autant le lieu privilégié de tous les conservatismes politiques comme d'initiatives politiques, timides et méconnues du fait du prisme déformant de l'action politique communiste et socialiste dans la banlieue parisienne de l'entre-deux-guerres²¹⁷.

A. Entreprendre en banlieue : un tissu économique en profonde mutation

A l'image d'autres espaces périphériques de Paris, la banlieue sud-ouest connaît de fortes évolutions, aboutissant en un temps très court à une apparente transformation de l'environnement socio-économique du territoire. A partir du début des années 1880, la proche banlieue bascule, à un rythme extrêmement rapide, du monde rural au monde urbain, ce dont témoigne la croissance démographique. Toutefois, ce bouleversement cache de nombreuses permanences. Si à la veille de la première guerre le monde de la proche banlieue parisienne est majoritairement composé d'ouvriers, auxquels se joignent, de plus en plus nombreux, des petits employés, si le lotissement de terres agricoles devient la règle de constitution de l'espace bâti, les traces du monde ancien ne sont pas encore totalement effacées. Le monde du travail est un monde où semblent coexister

²¹⁶ Cela confirme la difficulté de travailler sur les migrations pendulaires, qui ne peuvent être appréhendées avant 1891 que par les archives des transports en commun (omnibus et trains) ou par celles des entreprises. Cf. Brunet, *Une banlieue ouvrière, Saint-Denis, thèse citée* ; Faure A., "nous travaillons 10 heures pas jour plus le chemin. Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens, 1880-1914", in Topalov, C., Magri S., dir. *Villes ouvrières, 1850-1950*, l'Harmattan, pp. 93-107, à partir des fichiers des accidentés du travail dans deux entreprises du 19^e, Félix Potin et les raffineries Lebaudy.

²¹⁷ Fourcaut, A. *Banlieue rouge 1920-1960 : Années Gabin, années Thorez. Archétype du populaire, banc d'essai des modernités*. Autrement, 1992 [Revue Autrement, série Mémoire] 293 p.

plusieurs types d'entreprises. Ainsi, à côté d'une myriade de petits artisans, indépendants mais appartenant à une logique économique de marché local, existent très tôt des ateliers de métiers ouvriers très qualifiés de l'imprimerie, de la typographie, de la gravure. Par ailleurs, la spécialisation industrielle de cette partie de la banlieue sud-ouest semble assez tôt se préciser, avec l'installation, progressive à partir des années 1860, puis extrêmement rapide dans la dernière décennie du siècle, d'entreprises agro-alimentaires et de petits ateliers de transformation des métaux. L'agriculture continue d'occuper un peu plus de 3 % des entreprises jusqu'à la veille de la guerre, et près de 5% des actifs à cette même date ²¹⁸. Enfin, les commerçants, qui représentent 11 % des entreprises indépendantes en 1860 et 22 % en 1911, n'occupent que 9 % des actifs, en 1891 comme en 1911 : la structure commerciale de cette partie de la banlieue est faite d'une large partie d'entreprises unipersonnelles, même si l'évolution semble aller vers une plus grande diversité des types de commerce : l'importance accrue du commerce de gros rejoint l'augmentation des négociants en produits agroalimentaires déjà évoqué, et confirme la spécialisation d'entrepôts de la banlieue parisienne, décelée ailleurs et à une plus grande échelle ²¹⁹. La banlieue sud-ouest de Paris est donc marquée par une mosaïque d'entreprises et de secteurs économiques, dont l'analyse plus détaillée permet de saisir la complexité dans l'appartenance au monde traditionnel des faubourgs, à celui de la seconde industrialisation, voire à la persistance d'un modèle économique du "bourg rural" qui perdure assez largement dans le second XIX^e siècle.

1. Une mosaïque de métiers et d'activités.

Feuilleter les bottins du commerce confirme la richesse et la variété du tissu économique dans ces communes de proche banlieue ; véritable inventaire des métiers de la boutique et de l'échoppe en 1860, les bottins s'étoffent pour refléter à la veille de la guerre une industrialisation croissante sur le mode de la petite entreprise spécialisée dans des produits modernes : fabrication de machines à coudre dès les années 1880, fabrique de cycles et constructeurs automobile, fabricants de produits chirurgicaux, d'optiques de précision, de parapluies, mais aussi constructeurs de presses, de moyeux ou de moteurs... La croissance du nombre d'entreprises répertoriées confirme cette impression de fort dynamisme : 110 entreprises en 1860, 343 en 1881, 1891 en 1911 : en moyenne, cette croissance est de 5,74 % par an, signe de cette exceptionnelle attraction.

Cette banlieue de Paris est ainsi indéniablement attractive et certainement même créatrice d'emplois. Mais derrière le foisonnement des activités recensées, peut-on lire la transformation progressive du tissu économique ? En d'autres termes, est-ce que l'on retrouve dans la banlieue sud-ouest la même accélération des transformations du secteur industriel, témoin de l'entrée dans le monde moderne, que l'ensemble de la banlieue parisienne, ou est-ce que perdurent des structures économiques et professionnelles

²¹⁸ Voir en annexe.

²¹⁹ Montel, N., "mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX^e siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villettois dans la formation de l'espace industriel." *Histoire urbaine*, 4/déc. 2001, pp. 63-65. Brunet, *Une banlieue ouvrière : Saint Denis*, thèse citée, pp. 27-62.

propres au XIX^e siècle? L'infléchissement des professions noté grâce au dépouillement des recensements de 1891 et 1911 permet de poser l'hypothèse d'une banlieue en voie de tertiarisation, marquée par une augmentation importante du nombre des petits employés ; l'analyse sur le plus long terme des entreprises et des entrepreneurs confirme-t-elle, sur d'autres professions comme par exemple dans les secteurs industriels, les prémices d'une transformation économique de fond du paysage banlieusard, transformation qui serait alors inaugurée de manière précoce avant la Première Guerre Mondiale ? Derrière ce questionnement sur les rythmes des évolutions comme sur les changements qualitatifs des secteurs privilégiés sur ce territoire se joue aussi la question de la typologie des banlieues : la profonde diversité observée permet d'ores et déjà de nuancer une typologie classique opposant banlieue ouvrière et banlieue résidentielle²²⁰ : la ségrégation spatiale n'est peut être pas encore une réalité dans l'espace banlieusard avant la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'évolution quantitative puis par grands secteurs d'activités permet de saisir les réalités de l'entrée dans la modernité. La ruralité reste encore présente mais les activités agricoles connaissent une spécialisation qui fait du territoire de ces communes des pourvoyeurs du marché parisien ; enfin, l'évolution du monde des commerçants confirme l'idée du passage du faubourg à la ville.

a. l'évolution par grands secteurs : une entrée limitée et contrastée dans la modernité.

Entre 1860 et 1911, les activités présentes sur le territoire étudié évoluent de manière sensible. L'absence de conservation des listes nominatives du recensement avant 1891 oblige au détour par d'autres documents, pour dresser un portrait économique évolutif de la banlieue parisienne. Pour combler cette lacune, j'ai donc utilisé les données des Bottins du commerce²²¹, dont les Archives de Paris possèdent une collection complète sur la période et qui ont l'avantage de répertorier les activités dans les communes suburbaines. Mais le biais de cette source réside à la fois dans sa fiabilité –l'exhaustivité du dénombrement est difficile à vérifier–, dans l'absence d'un tri par branche d'activité (ce qui oblige à effectuer ce tri²²²) et surtout dans la nature même de la source. En effet, cet annuaire, édité par la Chambre de Commerce et de Métiers, répertorie les entreprises et les professions indépendantes, sans critère juridique, mais ne dit rien sur la taille de ces

²²⁰ Alain Faure a déjà critiqué cette opposition dans son analyse critique des travaux de C. Fontanon, dans *Les premiers Banlieusards*. Voir aussi Magri, S., Topalov, C., "pratiques ouvrières et changements structurels dans l'espace des grandes villes du premier XXe siècle. Quelques hypothèses de recherche", in *Villes ouvrières, 1900-1950*, *op. cit.* pp. 21-24.

²²¹ Claire Zalc, *Immigrants et indépendants. Parcours et contraintes. Les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine, 1919-1939*. Thèse Paris X, nov. 2002, 890 p. (M. Lescure) ; "petites entrepreneurs étrangers en ville. Localisations urbaines, réseaux migratoires et solidarités professionnelles dans la Seine de l'entre-deux-guerres", *Histoire Urbaine*, 4/2001, p. 68-82. C. Omnès signale cette difficulté des sources dans *Ouvrières parisiennes*, *op. cit.*, p. 133., note 87.

²²² A l'inverse des données sur Paris, répertoriées par adresses et par branches d'activité, le tissu entrepreneurial de banlieue est trié par ordre alphabétique des professions.

entreprises et encore moins sur les domestiques, travailleurs à façon, journaliers, ouvriers et employés qui par définition ne sont pas répertoriés. Éliminant de fait le *domestic system* dont l'exploitation du recensement de 1911 a montré l'importance, les bottins proposent une vision sur-représentant le monde de l'échoppe, de la boutique et des entrepreneurs, un portrait des activités localisées sur le territoire communal, mais non le profil sociologique des habitants de la commune. Ces limites posées, l'analyse sur l'ensemble de la période permet quelques hypothèses sur l'évolution des activités économiques du territoire et sur le rôle attractif de certaines professions.

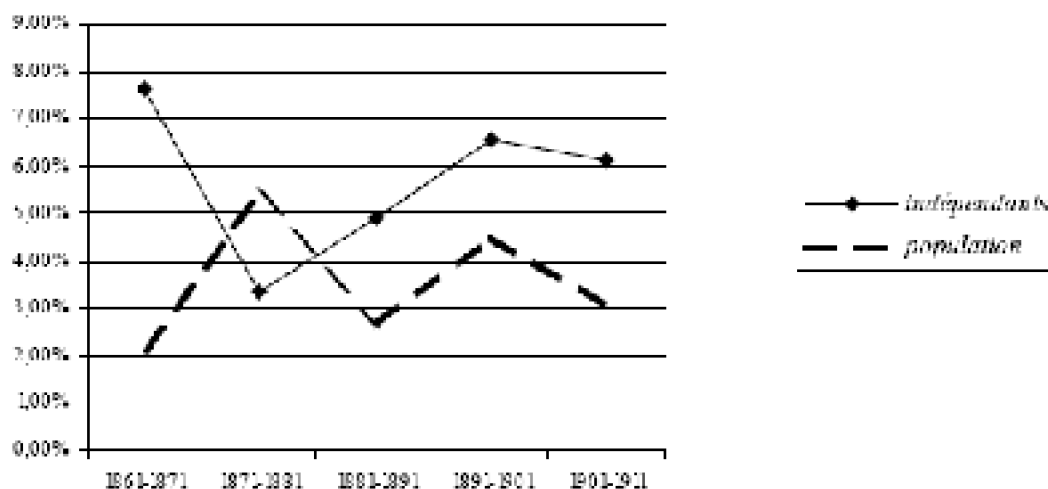
L'augmentation quantitative du nombre d'entreprises répertoriées dans les bottins du commerce confirme le dynamisme du tissu industriel de la proche banlieue parisienne²²³. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce dynamisme. Dans un premier temps, le rôle "naiseur" du centre de Paris et la déconcentration d'entreprises qui souhaitent trouver en banlieue un espace bon marché tout en profitant du dynamisme fiscal né de l'extension de Paris semble primordial. Cette première phase, largement montrée pour le nord-est de Paris, est semble-t-il aussi visible en banlieue sud-ouest : entre 1860 et la fin du second Empire, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'entreprises répertoriées grimpe à 7,6 %, soit 1,85 points au dessus du taux moyen pour l'ensemble de la période. Cette croissance est encore plus forte dans la première partie de la décennie : à un rythme annuel moyen de 16 % entre 1860 et 1865, l'augmentation du nombre des entreprises est dopée par la conjonction de l'effet fiscal du déplacement de la frontière de l'octroi, de l'ère du "libéralisme économique" qui s'engage dès 1860 et d'une conjoncture de relative croissance économique dans cette même période²²⁴. Le ralentissement du rythme de croissance dès 1865 confirme l'idée d'une entrée précoce dans la "grande dépression"²²⁵. Dès le début des années 1870, le rythme de croissance des entreprises connaît un ralentissement notable : l'effet de rattrapage fiscal est plus limité, les prix du foncier ont tendance à augmenter, y compris au-delà des fortifications, et les conséquences directes de la guerre franco-prussienne et de la crise économique se font sentir. Cependant, l'augmentation du nombre des indépendants reprend dès les années 1880 à un rythme soutenu, compris entre 5 et 6,5 %, et ce jusqu'à veille du conflit mondial.

Paradoxalement, il semble donc que les effets de la crise économique de la fin du XIX^e siècle ne se fasse pas sentir sur les professions indépendantes. Comment expliquer cette résistance à la crise ? La comparaison entre le taux de croissance du nombre des indépendants et celui de la population nuance cette première impression, par le décalage qu'elle permet d'observer entre la croissance démographique et la croissance économique, restreinte il est vrai à la seule analyse du tissu économique formé par les professions indépendantes.

²²³ Alain Faure dans *les premiers Banlieusards*, souligne le transfert de dynamisme entre Paris et la banlieue à la fin des années 1880.

²²⁴ Cette très forte augmentation tend alors à nuancer l'impression sur l'ensemble de la France de tassement précoce de la croissance économique, c'est-à-dire dès la décennie des années 1860.

²²⁵ Asselain, J.-C., *Histoire économique de la France*, Seuil 1984, p. 152, suivant Lévy-Leboyer, "la décélération de l'économie française dans la seconde moitié du XIX^e siècle", *Revue d'histoire économique et sociale*, 4/1971.



Graphique 11. Comparaison des taux de croissance annuels moyens, nombre d'indépendants recensés et population, sur l'ensemble du territoire étudié.

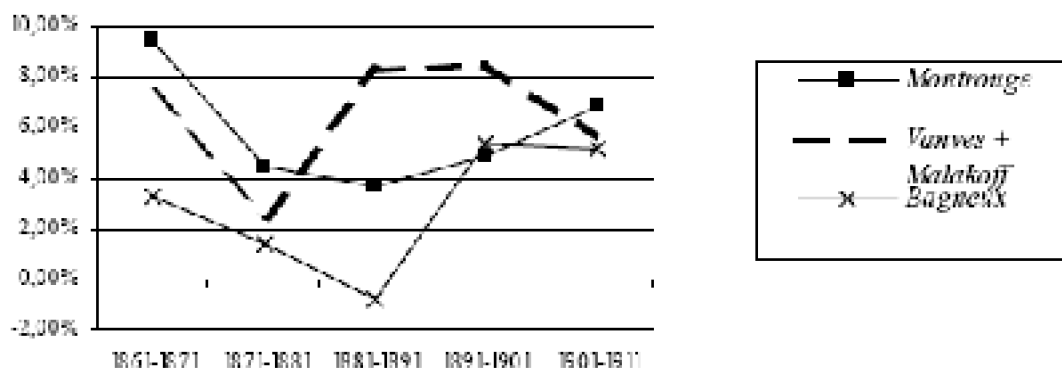
Cette dissociation des deux phénomènes permet de confirmer l'hypothèse de l'importance parmi ces indépendants de très petites structures économiques, le plus souvent unipersonnelles. L'augmentation du nombre d'entreprises n'est pas suivie d'une augmentation de la population car ces dernières ne font pas appel à une main d'œuvre importante. Bien plus, le maintien du rythme de croissance du nombre de ces structures, y compris en période de crise, résulte très certainement d'une stratégie de refuge de la part des individus. Plus que créatrices de richesse économique dans la période 1870-1896, les professions indépendantes semblent être le signe du repli sur des situations certes fragiles mais moins sujettes au chômage que le travail dépendant. Enfin, cette dissociation entre augmentation de la population et nombre d'entreprises permet de confirmer les données trouvées pour le début du XX^e siècle et qui signalent la faible part de grands établissements dans cette partie de la banlieue de Paris. A l'inverse du mode d'industrialisation montré par J.-P. Brunet pour Saint-Denis, cette dernière n'est guère tirée par l'installation et la déconcentration de très grandes entités industrielles : le monde de l'atelier continue d'être majoritaire, même si quelques installations font exception à la règle, comme à Malakoff, la Compagnie générale des tramways, filiale de Thomson-Houston, qui construit le matériel des nouveaux omnibus²²⁶, la distillerie Clacquesin installée à partir de 1900 à Malakoff, une fabrique de cuir verni à Bagneux, qui existait déjà en 1860²²⁷, une manufacture d'habillement à Montrouge qui emploie 700 ouvriers et ouvrières²²⁸.

²²⁶ C'est en 1900 la seule entreprise employant plus de 100 salariés. *Etat des communes*, Malakoff, 1901, pp. 78.

²²⁷ Cette fabrique, installée 36 route d'Orléans, a comme raison sociale Houette Ad. et Cie jusqu'en 1901, où elle est reprise par Aboucaya. Elle dispose d'une adresse à Paris, 23 rue Richer.

²²⁸ Située cité Jules Halimbourg, elle s'installe en 1893 et dispose de deux succursales, l'une à Flines-lez-Raches dans le Nord, l'autre à Issoudun dans le Cher. Elle emploie 2/3 de personnel féminin. *Etat des communes*, Montrouge, 1905 pp. 115 et suiv.

L'observation du rythme de croissance des professions indépendantes par commune permet de nuancer ce portrait général et fait apparaître 3 profils différents.



Graphique 12. Taux de croissance du nombre d'indépendants installés sur les territoires communaux.

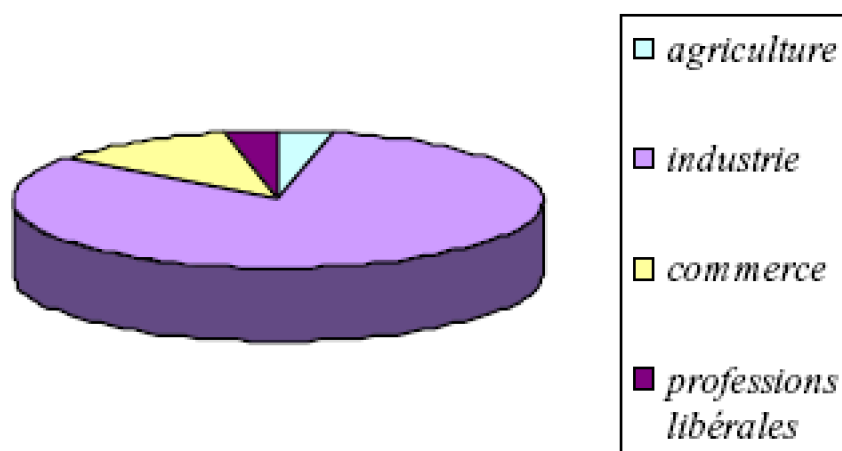
La commune de Bagneux, nettement moins peuplée, ne semble pas du tout suivre ce modèle des indépendants, refuge lors de la crise, puis le nombre des indépendants décroît sur la période 1881-1891. Par contre, le rattrapage en sortie de crise est fulgurant, et ce dès la dernière décennie du siècle. Cependant, la petite taille de l'effectif (22 indépendants en 1860, 97 en 1901) permet juste de noter qu'il existe des comportements économiques très divers liés en partie à l'éloignement et au relatif isolement de ces communes de la deuxième couronne, ainsi qu'à la densification encore possible du bâti sur les territoires des communes proches de Paris.

Les distinctions entre Vanves (prise dans ses limites d'avant 1883) et Montrouge sont plus intéressantes car elles contredisent l'effet distance de Paris : en effet, ces communes sont toutes deux limitrophes de la capitale, et la distance au centre est quasiment identique. Comment alors expliquer la différence entre Montrouge, dont le rythme de croissance du nombre des indépendants semble très sensible à la crise économique, et Vanves dont, au contraire, le nombre d'installation explose dans la décennie 1881-1891 ? Les deux communes partent pourtant avec un nombre sensiblement équivalent d'entreprises en 1860²²⁹. Montrouge semble davantage profiter des effets de l'annexion, et encore plus directement du fait d'être traversée par la route nationale de Paris à Orléans, qui n'est que limitrophe de Malakoff. Par ailleurs, l'amélioration des dessertes directes entre Vanves et Paris et l'ouverture d'une gare sur la ligne de chemin de fer, puis d'une station de marchandises au sud de la commune, à la frontière avec Clamart, donnent à ce territoire des avantages importants en terme de localisation d'entreprises. Enfin, Montrouge est marquée par la présence d'entités de taille plus importante, à la fois en terme de surface et de nombres de salariés, alors qu'à Vanves et Malakoff le modèle de la petite entreprise semble dominer. Deux ensembles territoriaux très proches connaissent donc des distinctions dans le mode d'industrialisation qui confirment la pluralité des espaces économiques banlieusards. L'hypothèse d'une industrialisation sur un mode plus moderne à Montrouge ne peut être vérifiée que par le détail des secteurs

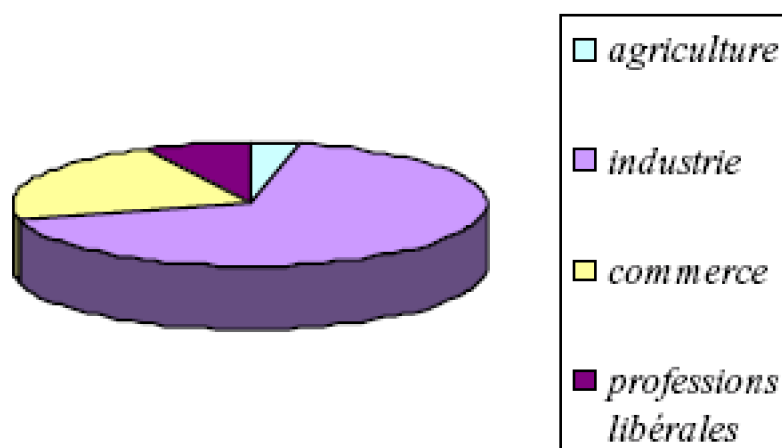
²²⁹ 41 pour Vanves, 47 pour Montrouge. *Bottins du commerce*.

économiques présents sur ces territoires.

En 1860, le monde de l'industrie est très largement majoritaire : plus de 80 % des entreprises peuvent être classées dans ce domaine. Ce monde industriel est celui de l'artisanat : chaudronniers, maréchaux-ferrants, cotoient tailleurs, lingères ou charpentiers. Quatre grands secteurs dominent : le travail des étoffes (formé essentiellement des secteurs de la confection, de la blanchisserie, et de quelques métiers de préparation des cuirs et tissus), les industries alimentaires, les artisans du bâtiment et ceux du travail du bois.



Graphique 13. Répartition par secteurs d'activité des entreprises répertoriées dans le bottin du commerce, 1860.



Graphique 14. Répartition par secteurs d'activité des entreprises répertoriées dans le bottin du commerce, 1911.

Le poids relatif du secteur industriel diminue progressivement, essentiellement au profit des commerçants et des professions libérales. Par ailleurs, le poids des indépendants travaillant dans le secteur agricole (horticulteurs, champignonnistes, maraîchers ou nourrisseurs) se maintient à un niveau relativement important pour un territoire qui, en 1911, est largement urbanisé, du moins dans sa partie septentrionale. Reflet des lentes transformations que connaît la région parisienne, cette évolution suggère l'effritement de la position dominante de l'artisanat et de l'échoppe au profit de celle des commerçants liés au monde urbain, comme en témoigne l'installation croissante de coiffeurs, de marchands de nouveautés ou de boucheries chevalines.

Cette évolution confirme ainsi le passage d'un monde à un autre. Au cours des années 1890, le tissu industriel accélère sa transformation par l'arrivée importante de petites entreprises de l'industrie mécanique et métallurgique. Par contre, les mutations du monde du commerce sont nettement plus précoces : l'arrivée en nombre des commerçants et la croissance du commerce de gros commencent dès 1865. Le déplacement de la frontière fiscale aux fortifications de Paris, l'extension aux anciens arrondissements de la petite banlieue de la contrainte de la législation sur les entrepôts entraînent ainsi le déplacement de nombreuses activités de commerce en gros et d'entreposage aux portes de Paris²³⁰. Montrouge compte 4 marchands de vin en 1860, tous situés sur les deux artères menant à Paris ; ils sont 34 en 1911, avec des localisations plus disséminées sur le territoire communal. Sur le territoire de Vanves, il n'existe jusqu'en 1881 qu'un seul marchand de vin ; ils seront une quinzaine répartis entre Malakoff et Vanves à la veille de la guerre. Ces activités d'entreposage ne se limitent pas à la vente en gros (et à la distillerie) d'alcool, peu taxé en banlieue : à partir de 1881, épiceries en gros, laiteries et entreprises de conserves alimentaires s'installent massivement sur les communes. Ainsi, le fabricant suisse de potages et de bouillons Maggi installe à Montrouge deux succursales de la *Société laitière Maggi*, créée à Paris en 1906 et spécialisée dans la distribution de lait frais²³¹. Ces entreprises qui installent leurs entrepôts aux portes de la capitale répondent à une demande importante d'une population urbaine et active.

Le poids encore important des indépendants exerçant dans le secteur de l'agriculture, confirmé par la part non négligeable des actifs agricoles dans cette partie de la banlieue (8,5 % en 1891, 5 % en 1911), toujours supérieure aux statistiques pour l'ensemble des communes suburbaines du département de la Seine²³², permet de se poser la question du réel statut de ces professions agricoles.

²³⁰ G. Jacquemet a montré cela pour Belleville, dans *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*, op. cit. voir aussi Gaillard, J. *Paris, la Ville*. L'Harmattan, 1984 [1977].

²³¹ Pivot Monique, *Maggi et la magie du bouillon Kub*, Hoebeke, 2002, 123 p.

²³² 7,55 % en 1891 [source : résultat statistique de 1891, Bavp], 3,28 % en 1911 [RG Pop 1911, Seine (banlieue), population active, pp. 22-24, regroupement opéré par moi].

b. la "ruralité" en banlieue : vestiges et spécialisations

Les indépendants agricoles sont très peu présents dans la banlieue sud-ouest en 1860, l'augmentation ne commençant qu'à partir du bottin de 1891. A première vue déconcertante, si l'on considère que les métiers agricoles constituent le vestige d'un mode rural en déliquescence justement lors de la reprise économique du milieu des années 1890 accompagné du développement de l'industrialisation moderne de la banlieue parisienne, cette analyse reflète finalement bien le passage d'une agriculture vestige des temps anciens à une agriculture moderne et spécialisée entièrement tournée vers le marché parisien. En effet, les bottins du commerce ne recensent pas tous les actifs agricoles, et la différence entre le poids des indépendants agricoles en 1891 (4,5%) et celui des actifs agricoles (8,5 % sur l'ensemble du territoire, mais 54 % à Bagneux, 10,3 à Malakoff²³³) souligne la part encore prépondérante d'une agriculture traditionnelle à côté de cette agriculture de spécialisation.

Indéniablement, les métiers traditionnels de l'agriculture du bassin parisien perdurent encore, mais de manière limitée, en proche banlieue parisienne. Le terroir est favorable à une production de céréales, essentiellement destinées au marché parisien. La toponymie rappelle la présence ancienne de nombreux moulins, et la Carte des Chasses dressée au début du XIX^e siècle signale la présence de ces derniers aux abords de Paris. La tradition agricole du bassin parisien, ainsi d'ailleurs que la spécialisation des terres les plus proches de Paris, est très ancienne : jusqu'aux débuts du XIX^e siècle, Bagneux était ainsi renommé pour ses cultures de fraises et pour son vin, produit sur les coteaux bien exposés. Les vins blancs ne survivent pas aux crises viticoles, et dès la fin du XVIII^e siècle, le vignoble balnéolain n'est plus qu'un souvenir ; toutefois, la culture viticole persiste, essentiellement autour des fêtes patronales qui continuent de célébrer les vendanges. Les plaines de terre grasse entre Montrouge et Bagneux sont occupées depuis longtemps de grandes fermes exploitées en fermage : ainsi en est-il de la Ferme de Galande, terrain agricole producteur de céréales jusque tardivement dans le XX^e siècle²³⁴, et de la Grange Ory, grande ferme sur cour fermée au bord de la route nationale 20, dont l'exploitation a été depuis lotie.

Toutefois, à la fin du XIX^e siècle, cette céréaliculture a été remplacée par des cultures fourragères industrielles et surtout par l'extension des terres exploitées par des maraîchers et horticulteurs. Enfin, le marché aux bestiaux de Sceaux continue d'être jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale un point important de vente des bêtes sur pied²³⁵, ce qu'atteste la présence importante des nourrisseurs dans les communes

²³³ Les résultats agrégés sont repris de l'analyse du recensement de 1891, BAVP, et non du sondage effectué dans les listes nominatives de recensement. Il est probable que les journaliers agricoles y soient agrégés.

²³⁴ L'exploitation de la ferme cesse tardivement, et les parcelles sont ensuite revendues aux constructeurs HLM lors de la densification du bâti balnéolain, entre 1960 et 1980. Seule subsistent de ce passé récent les noms de quelques artères dans les cités, rue du Poirier Hardy, rue de la Ferme de Galande...

²³⁵ Duby, G., Wallon, A. (dir). *Histoire de la France rurale*, 1976, p. 396.

environnantes.

Le second XIX^e siècle est marqué par la spécialisation de l'agriculture vers le marché parisien, accentuée par la crise agricole des années 1870-1890 qui, baissant les prix du blé, élimine de fait une agriculture résiduelle trop peu rentable. La spécialisation passe par des productions à forte valeur ajoutée de fruits et légumes frais, mais aussi par l'installation d'horticulteurs et de pépiniéristes sur les terres encore libres. La publication au tournant du siècle par le Conseil Général de la Seine des monographies communales constitue un portrait précieux pour évaluer la part exacte de cette agriculture²³⁶. Ainsi, l'agriculture occupe 49,8 % du territoire vanvéen et près de 90 % de celui de Bagneux. Ces terres agricoles sont utilisées à près de 70 % par des cultures fourragères industrielles (froment, avoine, pommes de terre et betteraves), le reste étant composé de maraîchages et d'horticulture. Les communes de Malakoff et de Montrouge, dont la part de surfaces encore destinées à l'agriculture est nettement inférieure (moins de 20 % du territoire communal), connaissent une spécialisation encore plus importante : près de 84 % des terres agricoles produisent légumes et fleurs destinés au marché parisien. A Malakoff, la proportion de terres agricoles consacrées à la production maraîchère s'élève même aux 2/3.

Au regard de ces statistiques agricoles deux types de communes semblent émerger, un premier tourné vers l'agriculture spéculative, un autre marqué par une agriculture résiduelle. Toutefois, l'observation des professions et des statuts professionnels montre davantage la mixité sur le territoire des types d'agriculture que la spécialisation.

Ainsi, différentes agricultures coexistent sur ces espaces pourtant restreints. Certes, la commune de Bagneux, dont plus de la moitié des actifs en 1891 sont répertoriés dans l'agriculture, avec 1/3 de patrons et 2/3 d'ouvriers, semble pleinement caractéristique d'une agriculture céréalière, certainement déjà industrielle, mais non encore spéculative. Le nombre important d'actifs agricoles qui se déclarent au recensement de 1891 comme fermier ou métayer (43 %) souligne encore l'importance des "cultivateurs" qui quittent progressivement les énumérations statistiques à la veille de la guerre²³⁷. Horticulteurs et propriétaires exploitant des terres agricoles appartiennent au monde des notables, et leur présence constante au sein du conseil municipal démontre le rôle encore important de la possession de la terre et des métiers ruraux dans les logiques de notabilité²³⁸.

Les trois autres communes connaissent des structures sociales bien différentes. L'importance des employés agricoles pourrait être l'indice d'une appartenance précoce au monde de l'agriculture de proximité, entièrement tournée vers le marché parisien et tout particulièrement la vente quotidienne de produits frais aux Halles²³⁹. Montrouge en 1891 compte déjà près de 23 % d'employés dans le secteur agricole, bien au-delà de la moyenne des communes suburbaines de la Seine (5,6%)²⁴⁰ ; les patrons ne représentent

²³⁶ *Etat des communes*, divers dates en fonction des lieux. Montevrain, 1901-1906.

²³⁷ AD Hauts de Seine, liste nominative du recensement de Bagneux, 1891. Sondage au 1/10^e.

²³⁸ Fourcaut, A., *La vie politique dans une commune de banlieue. Bagneux (1870-1936)*, maîtrise, Paris 1 (Droz-Girault), 1971, 110 p.

qu'un peu plus de 2/5 de l'effectif, confirmant ainsi la part d'emplois peu qualifiés au sein de cette agriculture spéculative. Par ailleurs, Montrouge et Vanves sont aussi les deux communes où, dès 1891, la part des actifs agricoles est la plus basse²⁴¹ : la mutation vers une agriculture entrepreneuriale utilisant une main d'œuvre peu qualifiée mais négligeable en nombre par rapport aux autres secteurs économiques semble déjà avoir eu lieu. Enfin, la commune de Malakoff, comptant encore 10 % d'actifs travaillant dans l'agriculture en 1891, semble appartenir à une situation intermédiaire, compte tenu de la surreprésentation ouvrière (3/5 des actifs agricoles) et du poids écrasant des métiers liés à l'agriculture périurbaine²⁴².

Ce paysage agricole déjà en profonde mutation dans les années 1890 accélère sa transformation à la veille de la guerre. La pression foncière, l'industrialisation et la rentabilité de l'agriculture périurbaine, et surtout le développement des transports en commun expliquent cette spécialisation accrue comme la baisse des actifs agricoles. Ainsi, les maraîchers des fortifications sont progressivement remplacés par ces paysans des communes plus éloignées de Paris, qui effectuent le trajet quotidien pour rallier le quartier des Halles, empruntant *L'Arpajonnais* le long de la Nationale 20, les nouvelles gares et stations créées tant bien que mal sur le trajet du chemin de fer reliant Paris à Chartres, ou tout simplement de long trajets à pied à travers champs pour rallier les terminus des tramways dits "de pénétration" dont le nombre augmente à partir du début du siècle. A la veille de 1914, les communes de la première couronne ont certainement cessé d'être des communes nourricières, même si une culture agricole subsiste, et que se poursuivent les spécialisations.

Ne représentant plus que 3,3 % des indépendants et 4,8 % des actifs en 1911, le secteur agricole est quasiment entièrement tourné vers le maraîchage, l'horticulture, mais aussi la culture de champignons de Paris dans les carrières de gypses et de pierres aux filons épuisés qui morcellent ces communes. Les nourrisseurs de bétail occupent une place de choix, liée au différentiel fiscal entre Paris et la banlieue sur les foins et fourrages comme à l'interdiction progressive de ces métiers intra-muros²⁴³. Près de 3/4 des actifs agricoles exercent au sein de cette agriculture périurbaine. Cette proportion, supérieure à la moyenne des communes suburbaines de la Seine²⁴⁴, connaît bien sûr des différences

²³⁹ Kaplan, S. *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*. Fayard, 1988. [1984]. Quellier F., *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France, vers 1600-vers 1800*, PUR, 2003.

²⁴⁰ Cette position d'employé du secteur agricole est éliminée de la nomenclature de 1911, empêchant de fait les comparaisons.

²⁴¹ Respectivement 6,5 et 3,5 % d'actifs employés dans l'agriculture.

²⁴² Jardiniers, champignonnistes, maraîchers, horticulteurs et nourrisseurs représentent 94,6 % des actifs agricoles à Malakoff en 1891, contre 52,17 à Bagneux.

²⁴³ Feugère, E. *L'octroi de Paris, histoire et législation*. Paris, Berger-Levrault, 1904. 678 p.

²⁴⁴ Près de 60 % des actifs sont répertoriés dans la catégorie "jardiniers" qui correspond à peu près au détail des professions que j'ai choisi de ne pas éluder pour les communes étudiées

selon les communes. Sans surprise, on retrouve la typologie esquissée pour les années 1890 : Bagneux, avec près de 17 % d'actifs dans le secteur agricole, continue d'être aussi une commune où les cultivateurs n'exploitent pas des maraîchages et les patrons sont surreprésentés, même si leur poids a lentement diminué²⁴⁵. La palette des professions s'est pourtant enrichie, avec par exemple l'arrivée des champignonnistes qui n'apparaissent pas dans le recensement de 1891. Vanves et Montrouge accentuent le départ des professions agricoles (à peine 2 % de la population active) et la spécialisation de ceux qui restent exclusivement dans le secteur de l'agriculture périurbaine. Malakoff par contre connaît une très forte évolution car elle rejoint le profil de deux dernières communes : à peine 3 % d'actifs agricoles, composés pour la plus grande part de jardiniers et maraîchers (77 %) suivi des champignonnistes (11%). C'est aussi dans ce dernier type de communes que la position professionnelle des individus travaillant dans le secteur agricole comporte une plus large proportion d'ouvriers²⁴⁶.

Ainsi, le monde rural dans la banlieue sud-ouest de Paris oscille entre vestiges d'un passé récent et transformation vers une agriculture marginale en terme d'espace – car extrêmement concurrencée par d'autres occupations du sol – mais tournée vers le marché parisien. Faisant aux lendemains de la seconde guerre mondiale le portrait nostalgique de cette banlieue, le géographe Albert Demangeon note ainsi que

"Le long des routes où circulent les tramways, on voit s'ouvrir les portes cochères de ces petites exploitations agricoles, [qui produisent des fleurs et des légumes pour Paris] et se dresser les hauts réservoirs en tôle qui distribuent aux carrés de plantes l'eau d'arrosage. [...] Il reste encore [à Bagneux] des plantations de framboisiers, des champs de fraises, des jardins maraîchers. Mais l'atmosphère rurale résiste à peine aux troubles venus de la ville. [...]"²⁴⁷ ."

L'agriculture est donc devenue progressivement un revenu de deuxième ordre aux pourtours de Paris. La société rurale, encore profondément ancrée dans les mentalités au milieu du XIX^e siècle, ne semble subsister que par bribes, lors des fêtes ou par le poids de certaines solidarités et sociabilités villageoises encore présentes à la veille de la guerre²⁴⁸. Ainsi, les fêtes locales, deux fois par an le plus souvent, gardent encore la marque des moments agricoles qu'elles étaient censées célébrer, comme le montre la résistance encore aujourd'hui, de la Saint-Vincent, rebaptisée "fête des vendanges", dans une commune comme Bagneux où les ceps de vigne ont depuis longtemps été remplacés par un paysage urbain densifié²⁴⁹. Les célébrations de "rosières", jeunes filles vertueuses, sont légion à la fin du XIX^e siècle, et perdurent dans une large partie du premier XX^e siècle, à Suresnes, à Nanterre, mais aussi à Vanves²⁵⁰.

²⁴⁵ 41,5 % de fermiers et métayers en 1911 contre 45 % en 1891 et une répartition égalitaire entre patrons et ouvriers, comparable à celle de l'ensemble des communes suburbaines de la Seine (53/47).

²⁴⁶ On ne connaît la position professionnelle en 1911 que pour deux communes, Bagneux et Malakoff. Dans cette dernière commune, il y a 3 ouvriers pour 1 patron dans le secteur agricole.

²⁴⁷ Demangeon, Albert. *Paris, la Ville et sa Banlieue, Bourrelier, 1946 (1933), p. 55 et suiv.*

²⁴⁸ Voir le chapitre 6.

A la veille de la Première Guerre Mondiale, horticulteurs et maraîchers, jardiniers et nourrisseurs ont définitivement remplacé vigneron et céréaliers. Cette transformation n'est pas uniquement une transformation de profession, c'est aussi une autre forme de culture qui s'installe : maraîchers et jardiniers, souvent propriétaires de leurs terres, ne cultivent qu'un espace parcellisé. Le découpage en lanières s'accroît avec le morcellement de la propriété agricole. Bien plus, ces nouveaux venus dans une agriculture marchande sont soumis à une pression foncière en hausse qui les pousse souvent à vendre aux sociétés foncières pour des opérations de lotissement. Progressivement, aux portes de Paris, le maraîchage tend même à disparaître, ne laissant que quelques parcelles étroites localisées sur les espaces les moins favorables à d'autres activités ou impossibles à lotir, et sur lesquelles tentent de survivre les derniers jardiniers : les cultures sur la "Zone ²⁵¹" s'apparentent de plus en plus aux logiques des jardins ouvriers qui fleuriront dans l'entre-deux-guerres, c'est-à-dire à un lopin de terre produisant en dehors de toute économie marchande. La disparition au sein des équipes municipales des professions agricoles confirme cette mutation : le monde populaire passe du maraîchage à la blanchisserie, avant d'accueillir en nombre ces petites industries mécaniques qui remplaceront définitivement le paysage agricole. Le passage du rural à l'urbain semble alors largement entamé.

c. le monde des commerçants : du faubourg à la ville ?

L'évocation des formes encore visibles d'une agriculture périurbaine, certes en déclin, souligne la logique de marchandisation de l'ensemble de l'économie de la proche banlieue parisienne. Ce passage du monde rural à celui de l'industrie, démontré dans d'autres communes ²⁵², ne doit pas négliger le troisième acteur de ce paysage économique : le monde des commerçants. Or ce dernier est spécifiquement un monde urbain, celui des bourgs comme celui des villes : c'est même le poids de cette économie marchande qui caractérise la frontière entre rural et urbain, qui signale l'entrée dans un espace de modernité et d'échanges qui élargit l'horizon culturel et social des campagnes ²⁵³.

Le monde des commerçants est aussi divers que celui des autres professions.

²⁴⁹ Cette caractéristique de la permanence des fêtes locales issues des traditions du terroir francilien se retrouve dans de nombreuses autres cités : Vitry fête les lilas avec ferveur alors même que la dernière forcerie a fermé ses portes, remplacée par des usines chimiques et métallurgiques.

²⁵⁰ Segalen, M. *Nanterriens, des familles dans la ville... op. cit.* Burgel, G. Segalen, M. dir. *Hauts-de-Seine*. Bonneton, 1990.

²⁵¹ Zone de servitude militaire entourant les fortifications de Paris et les forts avancés, en principe non constructible, mais qui se couvrent de baraques et de cabanes illégales et qui fournissent des terrains bon marché, car en dehors du marché, pour les "jardins ouvriers" et les traces de l'agriculture vivrière. Cf. Cabedoce, B., Pierson, P. (dir.), *cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : la Ligue française du coin de terre et du foyer*, Créaphis, 1996.

²⁵² Brunet, *thèse citée*.

²⁵³ Crossick, G. "conclusion", in Coquery, N. (dir.). *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI^e -XX^e siècle*. Tours, CEHVI, 2000, p. 482.

Marchands de nouveautés et bazars côtoient bouchers et épiciers²⁵⁴, dans un ensemble hétéroclite marqué par la diversité des hiérarchies, des métiers et la confusion des genres. La concurrence y est rude, surtout depuis l'explosion de l'offre des grands magasins, en particulier pour le commerce non alimentaire²⁵⁵. Ce monde reste encore très mal connu, malgré le foisonnement des recherches récentes qui commence à porter ses fruits et donne des pistes sur ces professions où se mêlent toutes les positions sociales²⁵⁶.

L'évolution quantitative de ce monde est conforme à celle de l'ensemble des indépendants. Les années 1860 semblent être le moment d'un premier apogée : le nombre des indépendants répertoriés dans le commerce augmente en moyenne de près de 5,5 % par an, niveau qui ne sera atteint à nouveau que dans les années 1880, en période de crise économique. Toutefois la réalité est très contrastée et oppose fortement les deux parties de cette décennie. La réussite économique des années 1860-1865 permet au monde de la boutique d'asseoir ses positions en banlieue parisienne, et le taux de croissance annuel du nombre des entreprises grimpe à près de 14 %²⁵⁷. La fin de la décennie est au contraire marquée par une crise profonde, et par la stagnation du nombre des nouvelles installations et surtout par la chute du poids relatif des commerçants au sein du monde des professions indépendantes²⁵⁸. A partir des années 1870 et jusqu'au début du siècle, l'augmentation du nombre des commerçants stagne autour de 4,6 % par an en moyenne. Comme pour l'ensemble du monde des indépendants, le petit commerce semble avoir été une valeur refuge essentielle lors de la crise économique, surtout au cours des années 1880, où le commerce résiste plutôt mieux que les autres secteurs des professions indépendantes.

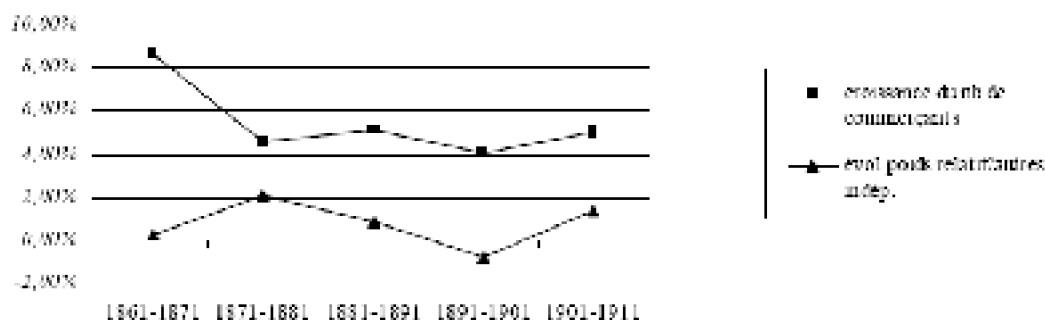
²⁵⁴ Coquery, N. "introduction" in *La boutique et la ville, op. cit.*, pp. 5-13.

²⁵⁵ Faraut, F. *La Belle Jardinière*. Belin, 1987, 185 p.

²⁵⁶ Claire Zalc, *thèse citée*, sur les petits indépendants dans l'entre-deux-guerres, 2002. L'étude novatrice d'Alain Faure, "l'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée", *Mouvement Social*, 108, 1979, pp. 89-104, est complétée par des synthèses récentes : Crossick, G., Haupt, HG, eds. *Shopkeepers and Master Artisans in 19th Century Europe*. Londres, Methuen, 1984 et Crossick, G, Haupt, HG, *The Petite Bourgeoisie in Europe, 1750-1914*. Londres, Routledge, 1995.

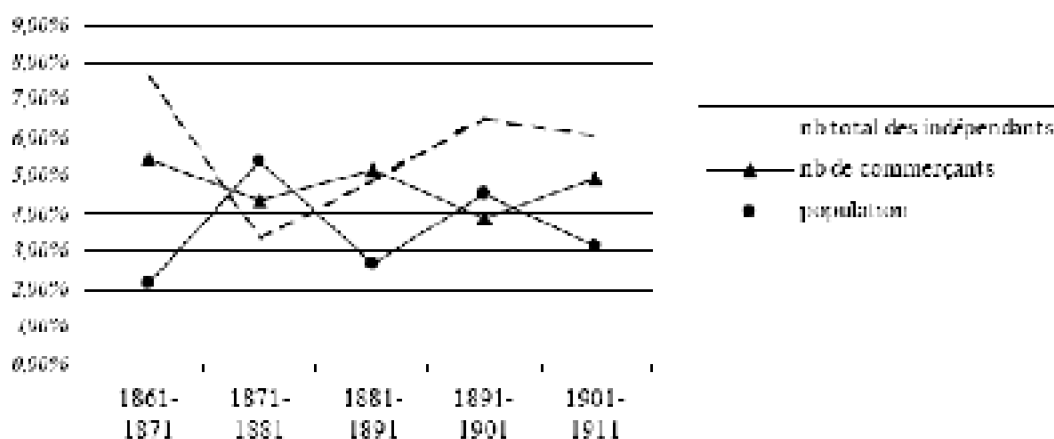
²⁵⁷ Le taux de croissance annuel est de 13,56 % pour 1860-1865, mais augmente à 14,19% entre 1861 et 1865.

²⁵⁸ Entre 1865 et 1871, le nombre des commerçants est stable, ce qui contraste avec la croissance du lustre précédent. Le poids relatif de ces professions commerçantes diminue en moyenne de 2,69 % par an. Source : Bottins du commerce.



Graphique 15. Les commerçants : poids relatif et croissance, 1861-1911.

Toutefois, cette position refuge ne semble pas perdurer et les années 1890 sonnent le glas d'un monde ancien de la boutique : pour la première fois depuis 1860, la croissance du nombre des commerçants devient inférieure à celle de l'ensemble des indépendants, et même inférieure à la croissance de la population (Graphique 16).



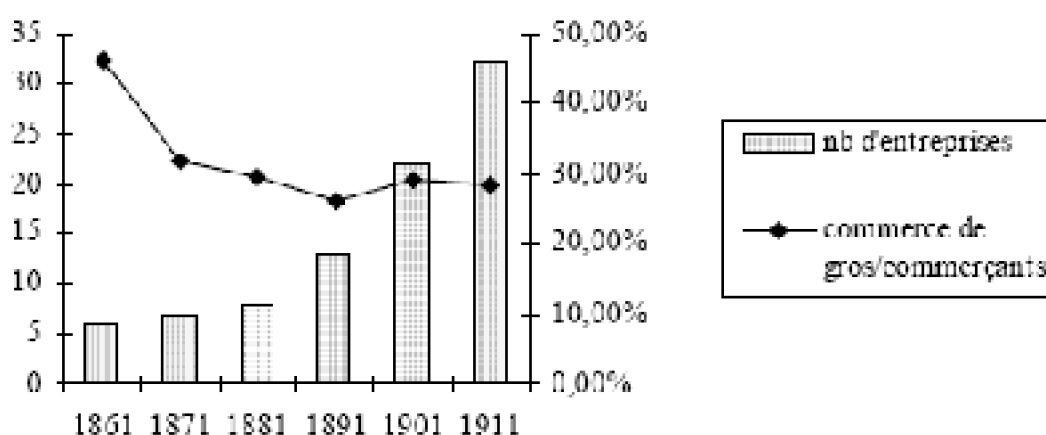
Graphique 16. Comparaison des évolutions : population, nombre de commerçants, nombre d'indépendants, 1861-1911²⁵⁹.

Certes, cette situation de crise, où le petit commerce apparaît extrêmement fragilisé, ne perdure pas, puisque les commerçants profitent au contraire pleinement de l'expansion économique de la Belle Epoque dans la première décennie du XX^e siècle. Toutefois, une conjonction de facteurs permet d'expliquer cette fragilité : la montée en puissance des concurrents directs du petit commerce de détail (magasins de nouveautés, mais surtout grands magasins parisiens comme le Bon Marché et la Belle Jardinière) et la crise économique qui se prolonge dans ce début des années 1890 entraîne certainement la transformation du monde de la boutique dans cette partie de la banlieue parisienne.

- LE COMMERCE DE GROS

²⁵⁹ Taux de croissance annuels moyens.

Porter le regard sur le détail des entreprises répertoriées dans les bottins du commerce parmi les "professions commerciales" permet d'en savoir plus sur ces transformations. Sur l'ensemble du territoire étudié, la part du commerce de gros chute entre 1861 et 1911, confirmant ainsi l'évolution vers un monde de plus en plus urbanisé de cette banlieue parisienne : la ville est bien un amoncellement de boutiques, et, peut être au moins autant que l'industrialisation, le recours à une économie marchande pour le quotidien signale l'entrée dans le monde urbain. Par ailleurs, le commerce de gros, s'il diminue dans son rapport avec le commerce de détail, reprend son augmentation en chiffres absolus à partir du début de 1891, et ce nombre connaît une très forte croissance une fois la reprise économique installée, soit à partir du milieu des années 1890²⁶⁰. La baisse relative n'infirmé donc pas le caractère fort des activités d'entrepôt sur ces territoires.

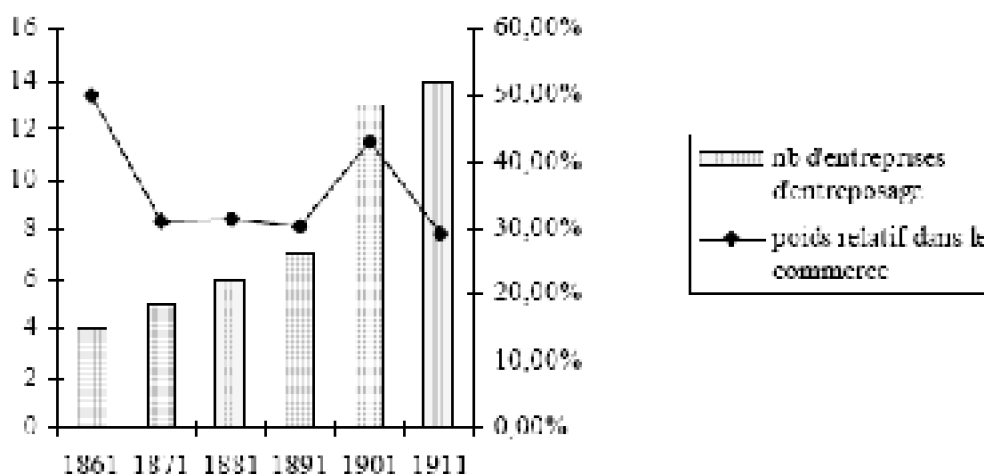


Graphique 17. Evolution du commerce de gros, 1860-1911²⁶¹.

Par ailleurs, deux types de communes distinctes émergent. A côté de Bagneux, où le commerce de gros reste très limité jusqu'à la guerre, les autres communes présentent un poids non négligeable de commerce de gros. Ainsi, l'entrepôt constitue l'une des activités dominantes de Montrouge. La moitié des commerçants peuvent être classés dans la catégorie des commerçants de gros en 1861, et ce groupe représente encore plus de 40 % des commerçants en 1901. L'infléchissement du poids relatif du commerce de gros est toutefois lié à la montée en puissance du commerce de détail et non à la baisse du nombre des entreprises d'entrepôt (*Graphique 18*).

²⁶⁰ La croissance est de 4,73 % par an à partir de 1881, contre 3,4 % pour l'ensemble de la période. Elle monte à 5,4 % pour la décennie 1891-1901, qui compte le rythme le plus élevé.

²⁶¹ A l'inverse des précédents tableaux qui comparaient les professions en fonction du codage de 1911, j'ai établi ici un rapprochement entre commerces alimentaires de gros (codé en branche 41 en 1911) et les professions commerciales (codage 6), et j'ai éliminé deux catégories, peu nombreuses et peu révélatrices, les banques et les négociants.



Graphique 18. Nombre d'entreprises d'entreposage et poids relatif à Montrouge, 1861-1911.

Vanves et Malakoff présentent un profil intermédiaire qui montre l'évolution de la proche banlieue parisienne. Entre 1860 et 1881, le commerce de gros n'est guère présent, pas davantage d'ailleurs que celui de détail. A Vanves comme à Bagneux, les seuls commerces présents sont ceux du centre bourg. Par contre, à partir des années 1880, le nombre de commerçants explose sur le territoire de Vanves, et le profil des deux communes nées de la scission de ce territoire rejoint celui de Montrouge.

Toutefois, la faiblesse du nombre total de commerçants sur le territoire vanvéen jusqu'en 1881 pose de réels problèmes et montre les limites de la source utilisée, puisqu'à cette date la commune de Vanves compte déjà 12000 habitants, nettement plus que Montrouge qui, avec à peine 8600 habitants, répertorie déjà 13 commerces de détail. La fragilité de la source, liée à la manière dont sont reprises les nomenclatures dans le Bottin du commerce, est certainement la raison essentielle de ce décalage peu crédible. Ainsi, il est fort probable qu'à l'inverse de Paris, les Bottins du commerce ne constituent qu'une source révélatrice du degré de notabilité des commerçants plus que de l'exhaustivité. Finalement, ce sont des ordres de grandeur qui peuvent se dégager plus que des chiffres absolus reflétant le plus exactement possible le tissu commercial et son évolution entre 1860 et 1880²⁶².

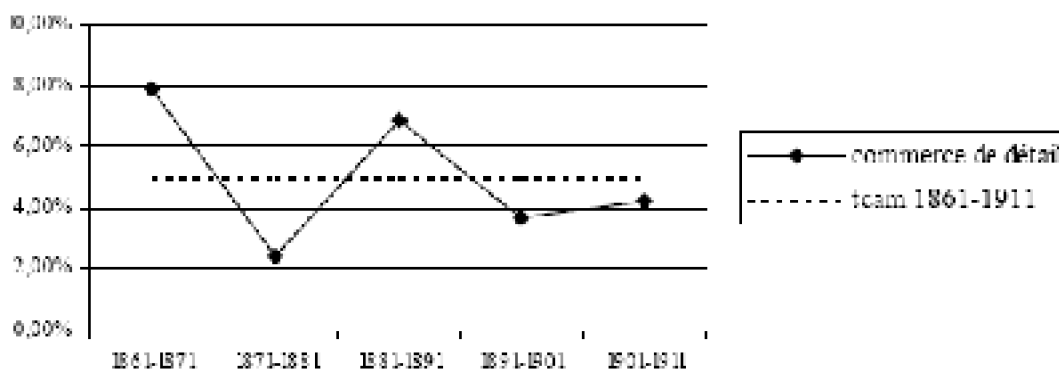
Le tissu commercial de la proche banlieue parisienne est révélateur d'une double spécificité : l'entrée progressive dans un monde urbain qui confirme la rupture des années 1880-1890 ; le poids important des activités d'entreposage, que l'on retrouve à une échelle plus grande dans le nord-est de Paris, que ce soit en périphérie de La Villette ou à

²⁶² L'évolution après 1880 pose certainement moins de problème ; en tout cas, à partir du début du siècle, les données par communes commencent à être nettement plus complètes. Les limites de ce tableau soulèvent d'autres pistes de recherche à partir de séries quantitatives, du type du registre du commerce et du registre des patentes, envisageables pour d'autres recherches, et ce d'autant plus que les archives communales de Vanves et de Bagneux se révèlent riches dans ces domaines, à l'inverse de celles de Montrouge et de Malakoff.

Saint-Denis, mais qui existe aussi dans cette partie de la banlieue sud-ouest pourtant nettement moins pourvue de voies de communication. En ce sens, il y a bien plus qu'un monde du commerce, des mondes parallèles qui finalement, tant par la structure de leur capital, le nombre de leurs employés et le bâti dans lequel ils évoluent, n'ont que peu de rapports entre eux. Le monde de la boutique est celui de la société unipersonnelle, et, si elle est en phase d'ascension numérique durant la Belle Epoque, la diversité de la nature des produits vendus signale la forte concurrence, la fragilité de certains commerces, et, au contraire, la stabilité des commerces alimentaires.

- LE COMMERCE DE DÉTAIL

L'augmentation des entreprises de commerce de détail est importante sur l'ensemble de la période, mais à un rythme très irrégulier (*Graphique 19*). On retrouve l'idée de valeur refuge de ces entreprises de détail, en particulier dans la période 1881-1891, où leur nombre continue de croître malgré la crise.



Graphique 19. Croissance du nombre d'entreprises de détail, 1861-1911.

Dans un ensemble marqué par la forte croissance, ce sont les commerces non alimentaires qui tendent à renforcer leur position, du moins jusqu'en 1891. A partir de cette date, le commerce alimentaire, au contraire, consolide progressivement sa position relative, au détriment des commerces de vêtements, de quincaillerie et de petit outillage qui sont plus concurrencés par les grands magasins²⁶³. Ces petits commerces sont essentiellement représentés dans le domaine de la vente des vêtements (marchands de nouveautés, merceries, marchands de lingerie, de robes et de manteaux), de l'ameublement (marchands de meubles divers) ou les bazars, vendeurs d'ustensiles de ménages et quincailliers. Tardivement apparaissent des commerces de service (teinturerie, nettoyage de tapis) et le monde des loisirs : Malakoff se dote, route de Montrouge, d'une salle de cinéma à la veille de 1914, libraires et papetiers sont présents à Montrouge comme à Vanves et Malakoff. Logiquement, la diversité des commerces est liée au nombre d'habitants, mais aussi à une forme de tradition commerciale dans les bourgs anciens que l'on retrouve à Vanves et à Montrouge, et, dans une moindre mesure,

²⁶³ Tableau en annexe.

à Malakoff.

En 1891, la part des actifs employés dans le commerce n'est que de 9 %, et elle n'évolue pas à la veille de la guerre ²⁶⁴. Or, le poids des commerçants de détail sur l'ensemble des indépendants est, en 1891 comme en 1901, d'un peu plus de 21 %. Cela suggère deux hypothèses, qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre. La première résulte du décalage entre la source des Bottins du commerce et celle du recensement : la structure de la population active vivant dans la proche banlieue sud-ouest ne correspond pas totalement à celle des activités présentes sur place. Ce décalage joue davantage pour les professions industrielles ou les employés au sujet desquelles on peut légitimement penser que de nombreux habitants de la banlieue travaillent en dehors de leur commune de résidence ²⁶⁵. La seconde hypothèse confirme le poids des entreprises unipersonnelles dans le monde de la boutique et de l'échoppe : la faiblesse des effectifs travaillant dans le commerce au sens strict renforce l'impression d'un monde urbain marqué par la très forte concurrence de la proximité parisienne.

Ainsi, parmi ces commerçants, deux grands groupes coexistent : d'une part un groupe de commerce de gros mais dont les logiques d'emploi comme de marché ressemblent davantage au monde industriel, d'autre part le monde des boutiquiers. Ces derniers ne font guère partie du monde de la notabilité : aucune de ces professions n'apparaît dans la composition des divers conseils municipaux, par exemple. Enfin, si les murs des boutiques semblent solides, comme en témoigne la permanence de certaines adresses d'épiciers ou de bouchers, les titulaires de ces boutiques semblent plus sujet à une certaine fragilité. Le monde de la boutique correspond assez largement, finalement, au modèle parisien de l'épicerie analysé par Alain Faure, et il semble donc en rupture avec une image anachronique d'une banlieue sans commerce de proximité, ce qu'est plus certainement la banlieue contemporaine.

2. Le passage à la modernité : évolution et permanence des secteurs industriels.

Sur ce territoire où s'entrelacent des logiques économiques et sociales diverses, les contradictions ne manquent pas. Loin d'apparaître comme des lieux sociologiquement typés, les communes de la banlieue sud-ouest conservent des activités proches du monde des bourgs ruraux et connaissent parallèlement un développement du monde industriel. La mesure de l'industrialisation en banlieue parisienne a longtemps été l'un des critères permettant d'accorder à ces territoires périphériques de Paris non seulement le qualificatif d'urbain, mais surtout de leur donner leurs lettres de noblesse dans l'élaboration d'une nouvelle culture politique. C'est en effet dans cette banlieue "noire", industrielle et ouvrière, que naissent et se développent dans l'entre-deux-guerres des formes nouvelles de politisation ²⁶⁶ comme de sociabilité ²⁶⁷.

Cette association pourtant semble un peu schématique ; Alain Faure a montré déjà

²⁶⁴ 9,43 % de la population active.

²⁶⁵ Faure, A. "Nous travaillons 10 heures par jour, plus le transport...", in Topalov, C., Magri, S. dir. *Ville ouvrières, 1850-1950*, op. cit.

largement la complexité de la notion de banlieue et suggère, à côté des "banlieues rouges", de parler de banlieues noires, marquées par une industrialisation proche de la proto-industrialisation, où le sweating-system bat son plein, polluées et mal loties, qu'il oppose aux banlieues vertes des premiers essais de cités-jardins ou de lotissements pour employés. Le regard porté sur les types d'industries présentes dans la banlieue sud-ouest confirme ainsi l'existence de voies différentes d'industrialisation comme la complexité du monde industriel avant la généralisation de la "grande usine".

Car tel est bien le paradoxe de cette banlieue : de 1860 à 1911, le secteur industriel concentre entre 4/5 et 2/3 des activités ; en 1891 comme en 1911, 3/5 des actifs habitant dans ces communes travaillent dans l'industrie. Ces chiffres en font indéniablement des communes industrielles, bien plus que l'ensemble des communes de la Seine banlieue²⁶⁸. Or, très peu de grands établissements s'installent à Malakoff, Vanves ou Montrouge avant la première guerre mondiale, et tous appartiennent à des secteurs industriels traditionnels : distilleries, confiseries et chocolateries, confection textile, tannerie. A Montrouge comme à Vanves, les seules cheminées visibles continuent d'être celles des briqueteries ; point de laminoir ni de hauts-fourneaux, très peu d'ateliers de taille démesurée à l'image de la description de Saint Denis par Brunet ou des usines Renault, voire de la Manufacture des Tabacs dans les communes pourtant proches de Boulogne et d'Issy ; pas d'atelier textile comme ceux décrits dans les rapports des surintendantes au lendemain de la guerre²⁶⁹, mais de petites entreprises travaillant le plus souvent avec une escouade de couturières à domicile²⁷⁰. L'imprimerie et surtout la photogravure semblent les activités les plus modernes accueillant un nombre conséquent d'ouvriers, mais sans toutefois dépasser une cinquantaine. Les secteurs modernes comme la sidérurgie, le travail de l'acier sont absents de ces communes ; la construction mécanique, l'automobile et la construction électrique s'installent très progressivement, et seul l'établissement de construction de locomotives de tramways exploité conjointement par la Compagnie des Tramways et Thomson-Houston à Malakoff semble de quelque importance.

²⁶⁶ Jean-Paul Brunet dans *Un demi-siècle d'action communale à Saint-Denis la rouge, 1890-1939*, Cujas, 1981, va même plus loin car il note la précocité d'une action politique spécifique à la banlieue ouvrière. Voir aussi Fourcaut, A. *Bobigny, banlieue rouge*. Ed. ouvrières/Presses de la FNSP, 1986, mais aussi, dans une vision plus politique et en lien avec l'histoire nationale, Kupferman, Fred. *Laval*. Balland, 1987. Gérard Noiriel intitule un chapitre de son ouvrage *Les ouvriers dans la société française* "usine, banlieue, cité, l'ouvrier nouveau est arrivé !", pp. 120 et suiv.

²⁶⁷ Fourcaut, A., "L'implantation du PCF dans un groupe d'HBM : la cité du Champ des Oiseaux à Bagneux", in Girault J., dir., *Sur l'implantation du PCF*, Ed. Sociales, 1977.

²⁶⁸ En 1891, 51 % des actifs travaillent dans l'industrie, en 1911 62 %. La différence avec la Seine banlieue est donc plus importante en 1891 qu'en 1911, ce qui montre encore la particularité des formes d'industrialisation de la banlieue sud-ouest.

²⁶⁹ Fourcaut, A., *femmes à l'usine, ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres*, Maspero, 1981, 269 p.

²⁷⁰ Faraut, F. *La Belle Jardinière*, Belin, 1987. 185 p.

Finalement, entre le paysage industriel décrit à Saint-Denis, à Bobigny, à Puteaux ou Ivry²⁷¹, et celui de ces communes du sud-ouest de Paris, la distance est grande. La banlieue sud-ouest, à l'image d'une large partie de la proche banlieue parisienne, voit donc émerger un marché de l'emploi²⁷² très différent, et le monde de l'artisanat se transformer, sans totalement disparaître, au profit d'une spécialisation assez forte dans le domaine de l'industrie mécanique et métallique et sans éliminer totalement la part relativement importante de l'industrie du vêtement²⁷³. Ces transformations sont accompagnées d'une mutation économique qui ne laisse pas ces communes du sud de la banlieue à côté de l'industrialisation, même si la faiblesse de la présence sur leur sol de très grandes entreprises gomme l'impact paysager de cette industrialisation. Bref, la banlieue sud-ouest garde avec les faubourgs de Paris une proximité qui n'est pas seulement géographique.

Le tissu industriel est donc vivace, dominant, mais ancien. Il connaît toutefois de grandes transformations à l'orée du siècle et suit, dans une certaine mesure, les grands bouleversements de l'industrie française. L'entrée dans le monde urbain se fait conjointement à celle d'un passage dans la modernité industrielle, non sans laisser subsister une part importante d'industries traditionnelles.

- une industrialisation mesurée.

Largement dominant sur toute la période, que ce soit en terme d'activités présentes sur le territoire comme dans la sociologie des habitants, le secteur industriel est marqué par une profonde diversité, un enracinement dans les traditions faubouriennes de Paris et une part de modernité qui transforme indéniablement le peuplement au tournant du siècle.

²⁷¹ Isobé K., *Problèmes d'évolution économique et d'urbanisation dans la banlieue Ouest. Puteaux et Suresnes durant la guerre de 1914-1918 et pendant l'entre-deux-guerres*. Thèse (Claval), Paris-IV, 1981.

²⁷² Sur l'évolution du marché du travail : Dewerpe, A. *le monde du travail en France, 1800-1950*, Colin, 1998 [1989] ; Marchand, O., Thélot, Cl., *Deux siècle de travail en France. Population active et structure sociale, durée et productivité du travail*. Paris, Insee; 1991. Baverez, N. *le chômage des années 30. l'exemple parisien*. Thèse de 3^e cycle, Paris-1, 1986. Omnès, *Ouvrières parisiennes, op. cit.*, et tout particulièrement l'introduction méthodologique sur les théories de la segmentation du marché du travail, pp. 8-11, ainsi que la 1^{ère} partie, pp. 17-89.

²⁷³ En 1911, les industries mécaniques et de transformation des métaux représentent un peu plus de 15 % en comptant l'industrie automobile ; le secteur du travail des étoffes près de 14 %, alors qu'il était à 20,5% en 1860.

		1861	1871	1881	1891	1901	1911
industries traditionnelles	exploration du sous sol	5,25%	3,90%	3,23%	3,15%	1,88%	1,03%
	travail du bois	10,42%	9,09%	7,53%	7,87%	7,51%	8,56%
	artisanat du fer	2,08%	0,00%	2,15%	2,36%	2,82%	2,05%
	bijouxiers, orfèvres	0,00%	2,60%	2,15%	3,15%	0,94%	1,03%
	construction et bâtiment	8,13%	12,99%	12,90%	14,17%	11,74%	11,30%
	travail des étoffes et des cuirs	20,83%	18,18%	13,98%	11,81%	14,53%	14,04%
Somme industries traditionnelles		47,02%	46,75%	41,04%	42,52%	39,44%	38,01%
industries de transformation	automobile, électricité	0,00%	1,30%	1,08%	0,70%	2,82%	1,71%
	alimentaire	27,08%	20,78%	21,51%	23,62%	20,66%	18,49%
	chimie	8,33%	11,69%	10,73%	10,24%	12,21%	9,93%
	caoutchouc	0,00%	0,00%	1,08%	2,36%	1,88%	1,71%
	industries polygraphiques	2,08%	1,30%	5,38%	4,72%	5,63%	11,64%
	travail des métaux ordinaires	8,13%	15,58%	13,98%	12,60%	14,55%	15,07%
	céramique et verre	5,25%	2,60%	4,30%	3,15%	2,82%	3,42%
Somme Industries de transformation		52,08%	51,95%	56,99%	56,69%	57,75%	60,27%

Tableau 14. Répartition des indépendants classés dans les secteurs industriels, 1861-1911

274 .

L'industrie présente hors les murs dans les années 1860 est, sans surprise, une industrie de la première révolution. Le textile (et d'ailleurs plutôt les ateliers de confection que les fabricants de toiles et de tissus) et les industries alimentaires de tous ordres constituent près de 50 % des entreprises installées sur le territoire en 1860. En 1901, elles ne constituent ensemble plus que 35 % des industries, et à peine 1/3 en 1911 : le secteur textile a été rattrapé et dépassé par l'industrie de transformation des métaux, qui comprend les secteurs modernes de la petite métallurgie et des constructions mécaniques. De plus, la répartition entre industrie traditionnelle et industrie de transformation, comprenant des secteurs plus modernes comme la chimie, les industries mécaniques et métallurgiques, montre une évolution nette en faveur de ces dernières, qui forment 60 % de l'ensemble de l'industrie en banlieue sud-ouest. Sans parler d'une

274 *Tableau complet et effectifs en annexe.*

en vertu de la loi du droit d'auteur.

révolution, il s'agit bien d'un bouleversement des hiérarchies qui accompagne la montée en puissance de la petite industrie moderne, y compris dans cette partie de la banlieue dont on a pourtant vu le caractère morcelé du tissu industriel. En comparant le rang de chaque secteur (*Tableau 15*), ce bouleversement est encore plus visible. A partir de 1901, les industries de transformation cumulent les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} rangs, et les derniers rangs sont essentiellement présents au sein des secteurs traditionnels, exploitation du sous sol, orfèvrerie ou artisanat du fer.

		1860	1865	1871	1881	1891	1901	1911
industries traditionnelles	exploitation du sous sol	6	7	7	9	8	11	12
	travail du bois	3	5	6	6	6	6	7
	artisanat du fer	9	11	12	10	11	8	9
	bijoux, orfèvrerie	11	10	8	10	8	13	12
	construction et bâtiment	4	3	4	4	2	5	5
	travail des étoffes et des cuirs	2	2	2	2	4	2	3
automobile, électricité		11	11	10	12	13	8	10
industries de transformation	alimentaire	1	1	1	1	1	1	1
	chimie	6	4	5	5	5	4	6
	caoutchouc	11	11	12	12	11	11	10
	industries polygraphiques	9	9	10	7	7	7	4
	travail des métaux ordinaires	4	5	3	2	3	2	2
	céramique et verre	6	7	8	8	8	8	8

Tableau 15. Evolution de la hiérarchie des branches d'activité dans le secteur industriel, 1860-1911

Cette évolution traduit l'entrée dans le monde de la seconde industrialisation. Mais le détail des professions exercées signale aussi la continuité dans la présence, en banlieue sud-ouest, d'un fort artisanat, même lorsque ce dernier devient un artisanat des métaux. Il est intéressant de noter qu'à Montrouge, une des seules communes pour laquelle nous disposons pour le début du siècle d'un inventaire détaillé des entreprises et des effectifs salariés employés, la majorité d'entre elles continuent d'appartenir aux trois branches spécialisées, textile, industries alimentaires (chocolatiers et confiseurs essentiellement) et industrie polygraphique²⁷⁵ : derrière les transformations indéniables du monde du travail, la banlieue sud-ouest est aussi marquée par la permanence de statuts professionnels anciens.

- les industries de transformation.

Porter le regard sur les industries de transformation, c'est-à-dire sur la modernité industrielle de cette proche banlieue de Paris, permet à la fois de saisir la réalité de l'offre d'emplois disponible sur ces territoires et de comprendre les transformations du peuplement. Sans lien de manière systématique culture politique et sociologie professionnelle, certaines positions sociales tout comme certaines réalités quotidiennes de la vie à l'usine ou à l'atelier concourent à la formation possible de cultures politiques

²⁷⁵ Etat des communes à la fin du XIX^e siècle. Montrouge, 1906.

propres au monde ouvrier. Or, l'hypothèse de départ résidait dans le paradoxe d'une banlieue ouvrière – ou peut être simplement industrielle – qui ne connaît guère avant la vague "rouge" de 1935 de revendications ouvrières politisées dans le champ local²⁷⁶, et dont les électeurs accordent leur confiance, pour les élections locales du moins, à des radicaux peu suspects d'opinions révolutionnaires. La particularité du monde ouvrier de cette partie de la banlieue explique peut être ce phénomène : une exceptionnelle longévité des républicains modérés mais aussi les prémisses d'un mouvement politique municipal spécifique porté par un parti radical et radical-socialiste dont le maître mot reste la défense des "petits"²⁷⁷.

Cette hypothèse et cette contradiction entre un électorat plutôt conservateur et une banlieue industrielle rend donc nécessaire l'observation de la part des industries les plus modernes, industries dans lesquelles le taux de syndicalisation est le plus élevé à la veille de la guerre. La modernité représentée par les industries de transformation s'accompagne d'une évolution des rapports entre patrons et ouvriers mais aussi de plus grands progrès de la rationalisation. C'est au sein de ces petits ateliers de construction mécanique ou électrique, en particulier parmi ceux qui emploient des femmes, que vont être embauchées les premières surintendantes, témoin d'une évolution d'un mode de gestion des salariés différent de celui, plus ancien, du paternalisme. Enfin, c'est certainement au sein de ces industries que se voient le plus les mutations permettant le passage de l'atelier à l'usine.

Ce secteur des industries de transformation est complexe, car il est composé à la fois d'industries urbaines anciennes (verriers, treillageurs, imprimeurs) et d'industries modernes, où se côtoient industries mécaniques et petite métallurgie (tôliers, mécaniciens, tourneurs, fondeurs, fabricants de machines à coudre ou de parapluies...), optique de précision, chimie et galvanoplastie. Leur place est toujours prépondérante en banlieue sud-ouest mais elles connaissent toutefois un redéploiement notable confirmant le rôle important des industries mécaniques et métallurgique dans la région parisienne à la veille de la guerre²⁷⁸. Les industries agroalimentaires, très variées, perdent du terrain au profit d'industries modernes, ateliers de construction mécanique, tôleries, chimie du gaz et des colorants plus que fabriques d'allumettes ou de savons, et surtout industries polygraphiques. Le travail des métaux ordinaires passe ainsi de 8 à près de 15 % des entreprises répertoriées dans le secteur industriel et les industries d'impression (imprimeries, éditeurs, fabricants de cartes, photographe, lithographes) connaissent une augmentation annuelle de moyenne 7 %.

²⁷⁶ A l'inverse de Saint-Denis, où les municipalités socialistes sont plus précoces. Brunet, *Saint-Denis la rouge : socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*. Hachette, 1980.

²⁷⁷ Berstein, S., *Histoire du Parti radical*, Presses de la Fnsp, 1980-1982 ; Baal, G., *Histoire du radicalisme*, La Découverte, 1994 ; Berstein, S., Rudelle, O. (dir.), *Le modèle républicain*, Puf, 1992 ; Berstein, S. (dir.), *Les culture politiques en France*. Seuil, 1999.

²⁷⁸ C. Omnès rappelle le bouleversement que connaît ce secteur industriel avec la Première Guerre Mondiale ; toutefois, si cette dernière a nécessairement accéléré les transformations, elle ne les a pas créés. Omnès, *op. cit.*, Tableau p. 135. Fontanon, Cl. *L'industrialisation de la région parisienne dans la première moitié du XXe siècle. Les sources de l'histoire des établissements industriels : commentaire critique et traitement cartographique*. CNAM, 1985.

Les métiers de l'imprimerie apparaissent à la fois comme l'un des premiers secteurs en évolution sur l'ensemble de la période, mais aussi comme celui qui est le plus attaché à un territoire particulier. Ainsi, la commune de Montrouge concentre-t-elle la majorité des entreprises du secteur, même si sa position tend à diminuer au profit de Malakoff et de Vanves. En 1860, le secteur ne compte encore aucun imprimeur ni relieur : seuls des fabricants de papiers peints sont installés dans cette banlieue. En 1911, la diversification est importante : on compte 8 fabricants de papiers et cartons, toujours majoritairement des fabricants de papiers peints, 6 relieurs, 13 imprimeurs et graveurs en taille douce pour l'imprimerie et 7 photgraveurs, fabricants de plaques argentiques pour la photographie ou éditeurs de photographies. A côté de cette diversification des métiers, on note une diffusion spatiale vers les communes voisines de Malakoff et Vanves. Sur l'ensemble de la période, Montrouge continue cependant d'être le pôle principal des relieurs et des fabricants de papiers et de carton. Par contre, les entreprises d'impression, fort diverses, sont mieux réparties sur le territoire. Peut-on voir le phénomène équivalent à celui de la diffusion hors les murs d'imprimeries de taille importante anciennement installées intra-muros, qui décident de s'implanter en banlieue pour y trouver une main d'œuvre moins chère, plus féminisée, et pour rationaliser le travail, comme le montre Alain Faure dans l'exemple des imprimeries Paul Dupont à Clichy ou Chaix à Saint-Ouen²⁷⁹, ou comme le suggère l'installation à Nanterre des Papeteries de la Seine ? Cette hypothèse ne semble guère confirmée par les effectifs ouvriers connus. Seules deux entreprises emploient au début du siècle à Montrouge entre 50 et 80 ouvriers : l'entreprise Schmidt, spécialisée dans l'édition de livres en langues étrangères emploie 80 à 100 personnes sur 2000 m² ; Draeger frères emploie 50 ouvriers sur 3000 m², imprime des éditions de luxe, des affiches de réclame, des catalogues²⁸⁰. De plus, les effectifs occupés dans ces industries d'impression et de photographie ne représentent que 4 % des actifs industriels en 1891, et un peu plus de 10 % en 1911, alors que le secteur connaît de forts taux de croissance. Enfin, pour les communes où la liste nominative du recensement indique le nom du patron, de nombreux imprimeurs et relieurs sont salariés dans des entreprises situées dans le 15^e arrondissement, et tout particulièrement à l'Imprimerie Nationale et à celle des Journaux Officiels. En fin de compte, le secteur des industries polygraphiques confirme la mixité du tissu industriel en banlieue sud-ouest, associant de petits ateliers tirant des tracts ou des affiches officielles municipales, et quelques rares très grandes entreprises délocalisées de Paris et certainement rationalisées. Par ailleurs, cette banlieue proche de Paris et de quartiers spécialisés dans ce secteur, accueille aussi de nombreux ouvriers « à statut » qui appartiennent plus au monde traditionnel des professionnels qualifiés que les brocheuses et relieuses industrielles dont le nombre augmente à la veille de la guerre. Finalement, ce sont là encore deux mondes qui se côtoient, et la féminisation accélérée de ce secteur à la veille de la guerre²⁸¹ témoigne d'une évolution vers une industrie de moins en moins "à statut" et de plus en plus

²⁷⁹ Faure, A., dir., *Les premiers Banlieusards*, op. cit. p. 83 : installation de Paul Dupont en 1861, de Chaix en 1876. sur l'entreprises Dupont comme un bain suburbain, *idem*, p. 94. Mollier, J.-Y., *L'argent et les lettres*, Fayard, 1988, pp. 136-138.

²⁸⁰ *Etat des communes*, Montrouge, 1905, complété avec les bottins du commerce. Draeger frères imprimeurs, *Draeger, 1886-1966*, Montrouge, 1966. 36 f. Album de prestige publié à l'occasion du départ de l'imprimerie hors de Montrouge.

rationalisée.

Ainsi, le monde urbain de la banlieue parisienne est-il parcouru par les transformations économiques profondes de la seconde révolution industrielle. Monde de l'échoppe et de la boutique dans les années 1860-1880, le tissu économique des communes du sud-ouest de la banlieue parisienne se transforme en accueillant davantage d'industries liées à la modernisation. Toutefois, cette industrialisation se fait en privilégiant les petites structures : la frontière n'est pas toujours évidente entre l'échoppe de l'artisan et l'atelier du petit entrepreneur indépendant.

B. "Banlieusards" ?

Le monde de l'entreprise en banlieue parisienne est peut-être en décalage avec le portrait socio-économique des habitants de ces territoires. Banlieue industrielle très spécialisée, connaissant les bouleversements de la modernité économique de la seconde industrialisation, la banlieue sud-ouest change-t-elle aussi de profil sociologique ?

Plusieurs questionnements traversent l'analyse comparée des professions et des structures des ménages entreprise sur les deux années de recensement dépouillées, 1891 et 1911. L'hypothèse de départ était de comprendre pourquoi cette partie de la banlieue ne semble pas connaître la radicalisation politique des grandes communes ouvrières, telles Saint-Denis, Bobigny ou Ivry. L'impression globale dégagée des études, peu nombreuses il est vrai, portant sur la vie politique en banlieue parisienne avant 1914, semble être la forte domination des notables locaux, propriétaires terriens voire hobereaux locaux²⁸². Ce faisant, cette banlieue sud-ouest est rapidement assimilée à ces îlots de conservatisme que sont les banlieues résidentielles, jugées plus "riches" et donc plus traditionalistes. La proximité de Sceaux ou de Meudon va dans ce sens. Mais n'est-ce pas plaquer sur des réalités plus complexes une réalité politique et certainement sociale nettement plus récente ? En érigeant en idéal-type de la banlieue ouvrière et socialiste les communes du Nord et de l'Est de Paris marquées par une précoce industrialisation lourde, par la présence de très grands établissements et l'appel à une main d'œuvre ouvrière déqualifiée, ne risque-t-on pas de perdre de vue les nuances nécessaires dans "l'explication du vote"²⁸³ ? Le paradoxe, relevé avant la Première Guerre Mondiale, entre des communes à la population fort hétérogène et certaines formes de légitimation politique traditionnelle oblige à regarder de plus près la réalité du paysage social de ceux qui habitent cette banlieue. Nous les avons trouvés finalement assez peu différents de leurs voisins banlieusards, voire des arrondissements les plus proches de

²⁸¹ 40% de femmes travaillent dans le secteur en 1911, elles sont à une écrasante majorité (82 %) brocheuses, contre une féminisation de 4,35 % en 1891...

²⁸² Cf. en bibliographie les maîtrises diverses liées à l'histoire locale. Voir aussi Perret-Gentil, Y. *Bibliographie historique des petites villes d'Île-de-France (XVI^e-XIX^e siècle)*, Mémoires de la Fédération des sociétés archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, tome 53, 2002.

²⁸³ Gaxie, D., *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Seuil, 1978. 265 p. ; Gaxie, D. (dir.), *L'explication du vote : un bilan des études électorales en France*, Presses de la FNSP, 1986.

Paris, peut être même un peu plus Parisiens que Provinciaux. Le tissu local est profondément industriel, même si la montée de la "petite classe moyenne", essentiellement des employés à statut, signale la transformation sociologique des résidents. Pour comprendre l'évolution du discours politique local sur la ville de la part des élites de cette banlieue, il m'a paru nécessaire de souligner l'hétérogénéité des conditions sociales existantes.

1. Vivre en banlieue.

Alors que Paris semble une ville de jeunes actifs, ville de la première migration par excellence, les communes de banlieue peuvent-elles être celles de l'enracinement, de l'ascension sociale par l'achat du pavillon en lotissement ? Cette image de la banlieue, décrite pour l'entre-deux-guerres aussi bien à proximité de Paris que dans des espaces plus éloignés²⁸⁴, est-elle aussi valable pour le dernier quart du XIXe siècle ? Jean-Paul Brunet a montré le caractère profondément jeune de la population de Saint-Denis ; Gérard Jacquemet, pour Belleville alors faubourg de Paris, nuance l'idée d'une population de Banlieusards installée sur les hauteurs de Ménilmontant, et préfère signaler la coexistence de plusieurs mondes, celui des plus pauvres vivant proche des quartiers centraux de la capitale et celui, émergeant, d'ouvriers financièrement un peu plus à l'aise qui profitent des opportunités foncières pour quitter les garnis et logements surpeuplés du centre de Paris. En ce sens, il n'y a pas de Banlieusards, mais des Parisiens venus en banlieue plutôt dans une phase d'ascension sociale que de déclassement. Qu'en est-il de la banlieue sud-ouest ? Les habitants de Montrouge ou de Malakoff sont-ils de très jeunes actifs, célibataires, dont l'installation est alors essentiellement liée au marché de l'emploi et dont on peut supposer un faible enracinement, ou au contraire note-t-on une surreprésentation des actifs de plus de 45 ans, signe de cette éventuelle ascension sociale par l'entrée en lotissement ? De même, la structure des ménages permet aussi de dresser un portrait plus nuancé des Banlieusards dans le dernier quart du XIXe siècle : population dont les romans et les feuilletons de l'époque stigmatisent le faible attachement aux valeurs familiales, lieux de dépravation et de délinquance par excellence, "l'au-delà des fortifications" ne serait-il pas plus, en fin de compte, une banlieue familiale qu'une banlieue "d'apaches" et de criminels²⁸⁵ ?

S'il est ici impossible de réfléchir en terme de comparaison de statistiques criminelles²⁸⁶, l'utilisation des recensements de 1891 et 1911, les comparaisons rendues possibles

²⁸⁴ Faure A., "Villégiature populaire et peuplement des banlieues à la fin du XIX^e siècle. L'exemple de Montfermeil", in *La Terre et la Cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Créaphis, 1994, pp. 167-194. ; Fourcaut, A. *la banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000.

²⁸⁵ Sur ces représentations de la banlieue voir Jacquemet, "Belleville ouvrier à la Belle Epoque", *Mouvement Social* 118, janv.-mars 1982, pp. 61-77, mais aussi des pages intéressantes sur ces "apaches" dans Chevalier, L. *Classes laborieuses et Classes dangereuses*, qui montre bien que la périphérie sociale est souvent associée, dans le discours des élites, à la marginalité. Pluriel, 1984 [1978], pp. 117-259, sur la criminalité dans la littérature.

²⁸⁶ Pourtant les sources abondent : l'utilisation des mains courantes des commissariats de la banlieue parisienne, récemment ouverts, pourrait être un moyen intéressant de saisir la réalité de la marginalité par rapport aux représentations collectives véhiculées par la littérature populaire.

grâce à la publication de certains résultats au niveau communal pour l'ensemble du département de la Seine²⁸⁷ et le croisement avec diverses enquêtes sur les conditions de logement²⁸⁸ permettent de tenter une forme de réponse à la question d'une "identité" banlieusarde... Là encore, la faiblesse des archives conservées ne permet malheureusement pas de remonter au-delà du début des années 1890.

a. la structure par âge : jeunes et vieux

Les habitants de la banlieue sud-ouest sont relativement jeunes : en 1891, l'âge moyen s'élève à 32,2 années, et à 30,1 en 1911²⁸⁹. Cette donnée, croisée avec la structure par âge²⁹⁰ confirme la proportion importante de la population en âge d'être active sur l'ensemble du territoire.

	4 communes		Seine banlieue	
	1891	1911	1891	1911
> à 14 ans	26,31%	24,61%	25,23%	24,76%
14 à 59 ans	63,27%	67,63%	64,52%	66,34%
< à 60 ans	10,42%	7,10%	10,01%	8,73%
âge inconnu		0,66%	0,23%	0,17%

Tableau 16 Comparaison de la structure par âge, 1891 et 1911.

Les enfants âgés de moins de 14 ans forment un quart de la population, en 1891 comme en 1911. La proportion des adultes en âge de travailler²⁹¹ augmente entre 1891 et 1911, pour atteindre les 2/3 des individus à la veille du premier conflit mondial, au détriment de la part de personnes âgées de plus de 60 ans. Or, compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie et des progrès de la médecine, il peut sembler pertinent d'expliquer cette évolution par l'apport important de jeunes actifs à cette période, qui correspond à l'un des premiers pics de croissance démographique de la banlieue. Toutefois, le regroupement plus fin des classes d'âge nuance cette idée. Si en 1891 les 25-34 ans forment chez les adultes la classe d'âge la plus nombreuse, ce sont les 35-44

²⁸⁷ *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1891 et 1896. Statistique Générale de la France, *Recensement général de la population, 1911*. Tome 2, résultats par département, 1915.

²⁸⁸ *Statistique des habitations dans la banlieue de Paris en 1911*. Paris, impr. municipale, 1918, 120 p.

²⁸⁹ Voir tableau en annexe.

²⁹⁰ La structure par âge a été calculée, pour 1891 à partir de l'analyse du recensement publiée dans *Annuaire statistique de la ville de Paris* et pour 1911 à partir du sondage effectué dans les listes nominatives.

²⁹¹ Population dont l'âge est compris entre 14 et 60 ans.

ans qui sont les plus nombreux 20 ans plus tard (voir Tableau 17). Ainsi, plutôt que de jeunes célibataires entrant dans le monde actif, la banlieue sud-ouest attire davantage des individus déjà installés dans la vie active, et certainement le plus souvent déjà en famille, vu le nombre toujours important d'enfants présents en 1891 comme en 1911.

	1891	1911
0-4	8,65%	6,62%
5-13	14,74%	17,99%
<i>total 0-13</i>	<i>23,40%</i>	<i>24,61%</i>
14-24	15,82%	16,85%
25-34	17,07%	16,91%
35-44	14,46%	18,59%
45-54	12,29%	11,31%
55-64	9,56%	6,80%
65-74	5,24%	3,13%
> 75	2,05%	1,14%
âge indéterminé	0,11%	0,66%
total	100,00%	100,00%

Tableau 17. Structure par classes d'âge, Malakoff, Vanves et Bagneux, 1891 et 1911.

Afin de confirmer cette idée d'une population d'actifs dans la force de l'âge et donc aller dans le sens d'une installation préférentielle en banlieue inscrite dans un itinéraire résidentiel et non pas uniquement dans un itinéraire professionnel, il faut réfléchir sur les formes de ménages dominants présents sur le territoire.

b. les formes de ménages

Plus encore que pour les comparaisons de structures par âge, l'analyse en terme de types de ménages s'appuie sur le dépouillement des listes nominatives. Elaborer des comparaisons entre le choix de codage effectué et les nomenclatures des dénombrements est très difficile et hasardeux : en effet, lorsqu'il existe un tableau récapitulatif des ménages, seul le critère du nombre de personnes est pris en compte dans les publications officielles. J'ai donc opté pour un codage en 6 catégories des ménages prenant en compte au moins deux formes de ménages nucléaires – couple avec enfant(s) et parent isolé avec enfant(s) – et deux formes distinctes de ménages de co-résidence.

	1891	1911
couple sans enfant	18,72%	16,04%
couple avec enfants(s)	29,51%	41,32%
monoparental avec enfant(s)	5,56%	7,74%
<i>total familles nucléaires</i>	<i>53,79%</i>	<i>65,10%</i>
co-résidence de parentèle	8,94%	10,00%
co-résidence extérieure	15,01%	7,36%
<i>total co-résidence</i>	<i>23,95%</i>	<i>17,36%</i>
isolé	22,26%	17,55%
total	100,00%	100,01%

Tableau 18. Structure des ménages, Vanves, Malakoff, Bagneux, 1891 et 1911.

La domination des familles nucléaires avec enfants confirme entièrement l'aspect montré par la structure par âge : se sont essentiellement des familles qui vivent et s'installent dans la banlieue sud-ouest. Cette domination s'accroît entre 1891 et 1911, confirmant l'importance des migrations de familles dans la dynamique de croissance démographique de la banlieue parisienne. Par ailleurs, l'importance relative du nombre de ménages composés d'individus isolés doit être nuancée. D'une part, ils ne représentent que 7,51 % des individus en 1891 et 5,6 en 1911 ; d'autre part, l'âge moyen élevé de ces individus isolés (près de 50 ans en 1891 et de 44 ans en 1911) n'infirme pas l'hypothèse d'une installation en banlieue liée à un itinéraire résidentiel s'inscrivant dans un cycle de vie déjà entamé. A l'inverse de ce qui existe dans de nombreux quartiers parisiens²⁹², les isolés banlieusards ne sont majoritairement pas de jeunes célibataires installés au plus près d'un emploi et dont la présence constitue une première étape dans le cycle de vie.

	1891		1911	
	âge moyen	effectif moyen	âge moyen	effectif moyen
couple sans enfant	48,74	2,00	42,35	2,00
couple avec enfants(s)	24,44	4,14	24,14	4,14
monoparental avec enfant(s)	29,15	2,55	29,51	2,80
co-résidence de parentèle	33,04	3,96	34,45	4,02
co-résidence extérieure	31,48	4,33	31,21	4,23
isolé	49,38	1,00	43,80	1,00

²⁹² Jacquemet, G. *Belleville au XIX^e siècle*, op. cit. Farcy J.-Cl. et Faure A., *La mobilité d'une génération de Français*, op. cit.

Tableau 19. Age et effectif moyens en fonction du type de ménage.

Les ménages en co-résidence, qui forment près d'un quart des ménages en 1891 et 17 % en 1911, témoignent de l'importance des solidarités familiales. La composition de ces ménages révèle, en plus du fort noyau nucléaire (64 % des individus en 1891 comme en 1911), la présence des parents et des petits-enfants du couple de référence, ainsi qu'en nombre plus important de la famille élargie. En 1891, 26 % des individus vivant en ménage de parentèle sont des collatéraux ; le faible degré de précision sur les listes nominatives ne permet toutefois guère une distinction entre ces collatéraux²⁹³. En 1911, où le détail des positions dans le ménage semble plus précis, les collatéraux représentent encore 20 % des individus, avec une forte représentation (10,3 %) des frères et sœurs du couple de référence.

Les ménages en co-résidence de parentèle semblent fonctionner sur le modèle de la frêrèche plus que sur celui d'une famille élargie accueillant au sein du ménage les enfants déjà installés en couple mais obligés à la cohabitation faute de trouver un logement. A Malakoff, le ménage Claudel est essentiellement masculin. Le couple de référence, âgé d'une cinquantaine d'années, accueille non seulement deux frères de l'épouse, leur petite-fille mais aussi 1 neveu, fils de l'un deux frères. Les deux enfants, âgés de 13 et 11 ans, ne travaillent pas, ainsi que l'épouse qui est se déclare "ménagère". Par contre, les hommes sont tous les trois vernisseurs chez le même employeur, Wallrand. La logique n'est pas liée à la migration lointaine, puisque tous les individus de ce ménage sont nés soit à Paris, soit à Malakoff ou à Châtillon-sous-Bagneux, commune voisine. Seuls les aléas de la vie (aucune femme adulte n'est présente en dehors de l'épouse du chef de famille) ou la proximité avec l'employeur, fabricant de toiles cirées et cuirs installé à Malakoff au moins depuis 1901²⁹⁴, peuvent expliquer ce regroupement en co-résidence de parentèle²⁹⁵. Plus classique, la famille Bérard, toujours à Malakoff, accueille en plus du couple âgé d'une quarantaine d'années, 3 fils de 9 à 20 ans, dont les deux plus âgés travaillent comme tapissier et peintre, et la mère de l'épouse, âgée de 68 ans et née à Ham dans la Somme. Il s'agit vraisemblablement d'une logique de solidarité envers les aïeux, rendue possible par une migration provinciale ancienne, puisque l'épouse est née à Paris, comme d'ailleurs tous les enfants du couple, y compris le dernier âgé de 9 ans. Installé rue Ledru Rollin dans un pavillon en lotissement, ce couple connaît certainement une migration résidentielle vécue sur deux générations : les grands-parents nés en province s'installent à Paris, où le couple se marie et vit jusqu'à ce qu'il soit possible d'acheter un terrain et une maisonnette en banlieue. Rien ne nous est dit sur le nom éventuel de l'employeur des hommes adultes qui travaillent dans ce ménage, ce qui laisse

²⁹³ Le terme de "parent" est ainsi largement utilisé lorsque les liens entre le chef de famille et les autres individus du ménage dépasse le cadre simple des enfants et des ascendants. Ainsi, il est probable que dans le cas du recensement de 1891 il y ait une surreprésentation des collatéraux.

²⁹⁴ Source : *Bottin du commerce*. Etablissement Wallrand E et Cie, avec une succursale à Paris, bd de Sébastopol.

²⁹⁵ Maurizio Gribaudo a montré des exemples comparables de ménages en co-résidence de parentèle dans les quartiers ouvriers de Turin, accentués lorsque les décès précoces et la misère touchent les familles. Gribaudo, M. *Itinéraires ouvriers, op. cit.*, pp. 37-59.

éventuellement supposer, du moins pour le chef de famille, qu'il exerce son métier de serrurier en tant que patron²⁹⁶.

Les ménages en co-résidence sans liens familiaux sont ceux dont les effectifs moyens sont les plus élevés : 4,33 individus par ménage en moyenne en 1891, 4,23 en 1911. Ces ménages présentent une composition moyenne originale : s'ils accueillent, en plus du noyau familial, près d'un tiers d'individus domestiques ou des employés par le chef du ménage, ils ne sont pas composés de noyaux familiaux très élargis. La famille proche et les collatéraux ne représentent que 4,7 % des individus vivant dans ce type de ménage en 1891, et 5,45 en 1911. Les deux types de co-résidence sont donc très différents, et l'accueil de personnes extérieures à la famille se fait dans une logique que la sécheresse des sources utilisées ne permet guère de voir. Le cas le plus courant correspond aux domestiques dans les catégories sociales les plus aisées. C'est le cas par exemple chez les Villemin à Vanves en 1911 : la famille regroupe, en plus du couple et de leurs deux enfants d'une dizaine d'années, 2 domestiques âgées de 20 ans. La position sociale du chef de famille, jeune médecin employé par la clinique d'aliénés très réputée existant à Vanves²⁹⁷, explique la présence de ces deux domestiques. Les lieux de naissance des domestiques, nées à Paris, ne disent rien des logiques qui ont existé à l'embauche de ce personnel de maison vivant à domicile. Il est toutefois intéressant de noter qu'il ne s'agit pas ici de jeunes bonnes fraîchement émigrées de Bretagne, du Limousin ou de la Nièvre. A Malakoff, les Poncin, épiciers installés au cœur du lotissement de la Nouvelle Californie, rue Chauvelot, emploient et logent une fille de boutique de 22 ans, née dans une commune proche du lieu de naissance de l'épouse dans les Côtes d'Armor. Autre exemple de co-résidence accueillant des membres extérieurs à la famille : les briquetiers Bonnet, installés à Bagneux rue d'Arcueil près de la briqueterie, logent en plus du noyau familial restreint (le couple, âgé d'une quarantaine d'années, n'a qu'un garçon de 10 ans), deux jeunes ouvriers briquetiers d'une vingtaine d'années employés par le chef de famille. La logique du recrutement de ces employés est encore ici peu évidente : le couple est né dans le département de la Seine, à Châtillon pour le mari et à Bagneux pour l'épouse ; les deux jeunes ouvriers sont belges, nés dans les Flandres, et sans lien apparent de parenté entre eux.

Les formes de ménage complexes, qu'ils soient de parentèle ou montrant une logique de cohabitation extérieure à la famille liée à une relation patron/employé, sont révélatrices des logiques diverses des habitants de la banlieue. Pour certaines familles, le lien social reste très fort avec le département d'origine : c'est le cas le plus souvent des migrants provinciaux, qui privilégient, par exemple, la co-résidence. Ces familles se sentent-elles pour autant profondément attachées à l'espace banlieusard où elles vivent ? L'évolution entre 1891 et 1911, alors que l'apport migratoire extérieur à la région parisienne ne se tarit pas encore, vers des "maisonnées" plus resserrées autour de la famille, la baisse

²⁹⁶ Voir en annexe les détails sur ces deux familles.

²⁹⁷ Le Bottin du commerce de 1911 fait mention du Dr Villemin avec l'adresse de la clinique, 2 rue Falret. Cette clinique qui accueille des individus aisés a été créée par F. Voisin sous la Monarchie de Juillet, et les différents médecins qui y exercent sont aussi le plus souvent attachés à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, connue pour son service important en médecine aliéniste. Un dossier sur cette clinique existe aux Archives communales de Vanves, à ma connaissance non encore exploité.

sensible des ménages accueillant en leur sein non seulement la famille, mais aussi employés et domestiques, est difficile à analyser. Signe de la fin d'une logique villageoise où les employés de ferme sont logés avec les patrons, ou simple généralisation dans la banlieue parisienne du modèle familial au fort noyau nucléaire ? Toujours est-il que cette diversité des situations de logement et de cohabitation concourt logiquement à la coexistence de différents modèles du vivre ensemble. Dès lors, à partir du moment où les édiles vont être obligés de régulièrement remettre en jeu, par le biais des élections au suffrage universel, leur légitimité à diriger la commune, les initiatives locales d'amélioration du cadre de vie seront entièrement guidées par les demandes des habitants-électeurs. De cette diversité naît forcément une multitude de demandes hiérarchisées de manières distinctes, qui ne seront que partiellement relayées par le discours des élites sur le monde urbain de banlieue, quotidien de ces hommes et de ces femmes.

c. se loger en banlieue

Hors les murs comme intra muros, les édiles se sont rapidement préoccupés du nombre important d'individus logés sous le même toit, et ont fait du critère du nombre d'habitant par pièce la mesure essentielle –mais non la seule– de l'insalubrité et du taudis. Les enquêtes qualitatives sur les conditions de logement sont nombreuses et anciennes, issues pour la plupart du mouvement des médecins initié par Villermé et l'enquête de 1840 ; mais dès les années 1820 de nombreux enquêteurs sociaux se sont relayés au chevet des conditions de logement des Français²⁹⁸. Afin de saisir la réalité du parc de logement sur le territoire étudié, j'ai donc utilisé d'une part la grande enquête sur le logement à Paris et en banlieue parisienne, effectuée à partir des données du recensement de 1911 et publiée en 1918²⁹⁹, ainsi que les tableaux récapitulatifs sur le confort des maisons et la situation des ménages par rapport à leur logement publiés dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris* pour les recensements de 1886, de 1891 et de 1896³⁰⁰.

- NOMBRE ET HAUTEUR DES MAISONS

La densité du bâti est relativement faible sur l'ensemble du territoire avant le début des années 1890. Les centres-villes, correspondants aux anciens bourgs ruraux, sont

²⁹⁸ Guerrand, R.-H., *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France, 1850-1914*. Quintette, 1987 ; Magri, S., *Politique du logement et besoin de main d'œuvre. Introduction à l'étude de l'intervention de l'Etat*. CSU, 1972 ; Magri, S. *Les laboratoires de la réforme de l'habitation populaire en France. De la SFHBM à la Section d'hygiène rurale et urbaine du Musée Social, 1889-1909*. Ministère Plan et de l'Équipement, 1995 ; Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, op. cit.*

²⁹⁹ "statistique des habitations dans la banlieue de Paris en 1911", *Recueil de statistique de la Ville de Paris et du département de la Seine*, Paris, imprimerie municipale, 1918. 120 p

³⁰⁰ *Résultats statistiques du dénombrement de ... pour la Ville de Paris et le département de la Seine et renseignements relatifs aux dénombrements antérieurs*. Paris, Masson. 1886, [microfilm BA cote 3893] ; 1894. 849 p. [dénombrement de 1891] ; 1899 [dénombrement de 1896].

densément occupés, et l'urbanisation croît en suivant au moins trois modèles. Le premier est celui des lotissements, relativement précoces dans cette partie de la banlieue parisienne, sur le plateau de Vanves, au lieu-dit "le Petit Vanves" ou au Parc de Montrouge. Le second est une urbanisation sous forme d'immeubles de rapport de bon marché, accueillant souvent des chambres ou de petits appartements, qui s'élèvent le long de grandes artères menant aux portes de Paris. Enfin, autour des hameaux ou fermes existant depuis longtemps, s'agrègent des constructions sous forme de petits pavillons ou de bicoques, y compris lorsque les anciens terrains agricoles sont lotis et vendus comme simples terrains nus.

La répartition du parc de logement sur le territoire des quatre communes étudiées confirme plusieurs modes de construction déjà évoqués. D'une part, la proportion écrasante de maisons composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Caractéristique des lotissements populaires, ce type de maisonnettes représente plus de 56 % des maisons à Malakoff en 1886, plus de 60 % à Vanves en 1891 et près de 80 % du parc à Malakoff en 1896. Les différences temporelles confirment la précocité de la création du lotissement de la Nouvelle Californie à Malakoff et la reprise de la construction par lotissement à Vanves au début des années 1890 puis au milieu des années 1890 à Malakoff. En comparaison avec l'ensemble du parc du canton de Sceaux et des communes suburbaines de la Seine, les quatre communes présentent un profil certes proche, mais accentuant le caractère dominant de ces maisonnettes à un seul étage. Seule la commune de Saint Maur à la fin de la période, en 1896, compte avec 60,6 % de maisons d'un étage, une répartition à peu près équivalente. Deux formes caractéristiques expliquent ce décalage entre la moyenne de la Seine-banlieue et celle des communes étudiées : d'une part, la faiblesse du parc d'immeubles de plus de 3 étages, d'autre part, la permanence d'un parc de logements d'un seul étage. Les immeubles sont absents du territoire de Bagneux et quasi-inexistants à Vanves en 1891. Ils ne représentent que 1,2 % du parc à Malakoff. Seule la commune de Montrouge, avec près de 7 % du parc composé d'immeubles de 4 étages et plus, suit le profil des communes suburbaines. De manière extraordinairement clivée, la distinction est grande dès lors que l'on passe les fortifications : les arrondissements périphériques de la Ville de Paris comptent un peu plus de 30 % d'immeubles de plus de 4 étages... L'entrée dans le monde de la banlieue se lit donc dans le paysage bâti, non seulement par la présence encore importante de surfaces toujours dédiées aux cultures, mais aussi par la faiblesse de la hauteur moyenne des maisons. La densification engagée dans Paris intra-muros n'est pas encore équivalente à la fin du XIX^e siècle en banlieue, y compris dans les communes juxtant la capitale. Les fortifications sont bien une frontière entre deux mondes.

En second lieu, les communes étudiées continuent, à des degrés divers, de conserver des maisons sans étage, caractéristique de l'habitat rural traditionnel de l'Ile-de-France. Toutefois, l'hypothèse d'une accentuation de la part de ces maisons simples de plain-pied au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale et que l'on entre dans des communes qui restent des bourgs ruraux n'est pas totalement vérifiée. Ainsi, la commune de Bagneux, pourtant la moins densément habitée et bâtie, ne compte-t-elle qu'à peine 13 % de maisons de plain-pied, alors que la moyenne de la banlieue parisienne s'élève à près de 20 %. Il est donc difficile de faire la part entre les traces d'un

habitat rural ancien, y compris en centre ville, et une évolution continue du parc de logement. L'exemple de Malakoff est ainsi prégnant : sur cette plaine très peu bâtie, on note la présence en 1891 de 358 maisons ne comportant qu'un seul rez-de-chaussée ; 5 ans plus tard, elles ne sont plus que 36. Il est impensable de conclure à une démolition de ce type de maisons, il semble bien que l'on se situe dans ce cas là dans une évolution du bâti lié à l'auto-construction, la transformation des maisons sur rez-de-chaussée en maisons à étages dès lors que le ménage dispose d'un peu plus d'aisance financière.

Finalement, les lotissements de cette partie de la banlieue parisienne combinent deux formes de manières d'habiter, d'une part l'achat de la maisonnette sinon « clé en mains », du moins construite sur le même modèle, et d'autre part une logique de "castor" que l'on retrouve dans certains lotissements plus éloignés de Paris, à Dugny ou vers Mantes-la-Ville³⁰¹, et qui n'est pas sans rappeler l'autoconstruction observée dans les banlieues des pays émergents aujourd'hui. Construire son habitation constitue l'affaire d'une vie de travail et le bâti semble lui aussi avoir une forme de cycle de vie comparable à celui des individus ; l'image stéréotypée des lotissements anonymes aux pavillons semblables alignés ne correspond pas totalement à la réalité d'avant la Première Guerre Mondiale. Cette transformation par les ménages du bâti souligne aussi l'appropriation de l'espace dans lequel vivent ces familles : leur attachement au quartier explique peut-être en partie les relations très fortes que les habitants de Malakoff par exemple entretiendront avec les différentes municipalités ainsi que la force relative de revendications concernant l'amélioration des espaces urbains³⁰².

- CONFORT

A partir du recensement de 1891, les données sur le bâti s'enrichissent d'une composante importante, le confort³⁰³. La logique quitte alors progressivement celle du bâti pour correspondre à celle des individus : si en 1891 le dénombrement référence les maisons dépourvues de cabinets d'aisance, l'enquête sur le logement de 1911 se préoccupe essentiellement du nombre d'habitants en fonction du nombre de pièces, confirmant la diffusion d'une partie du discours hygiéniste dans l'ensemble de l'administration³⁰⁴. Derrière les tableaux statistiques, ces données illustrent la réalité des conditions d'habitat de cette banlieue.

³⁰¹ Fourcaut A., *La banlieue en morceaux, op. cit.* ; Jacquemet G., *Belleville au XIX^e siècle, op. cit.*

³⁰² Cf. la 3^e partie.

³⁰³ Sur le confort urbain : Goubert, J.-P. *Du luxe au confort, Paris*. Belin, 1988 ; Loyer, F. *Paris XIX^e, l'immeuble et la rue*. Hazan, 1994, pp. 182-192 ; Guerrand R.-H., *Les Lieux : histoire des commodités*, La Découverte, 1985.

³⁰⁴ Cf. Aubrun, J. "Le renouveau du discours urbain dans la banlieue républicaine de Paris : ré-appropriation et transformation du discours hygiéniste sur la ville, 1890-1910", in *Actes du colloque international de Rouen, les politiques municipales face aux pathologies urbaines de 1789 à l'an 2000, 4-7 déc. 2002*. (à paraître), et le chapitre 5.

	locaux ayant un cabinet d'aisance		locaux dépourvus de cabinet d'aisance	maisons alimentées en eau	
	1891	1896	1896	1891	1896
4 communes	46,28%	49,35%	2,94%	20,95%	22,72%
arr. Sceaux	47,21%	53,48%	8,18%	31,46%	29,50%
Paris	41,81%			6,72%	
Seine banlieue	42,54%	47,98%	4,53%	26,96%	25,05%

Tableau 20. Confort des locaux et des maisons, 1891 et 1896.

Les habitations des quatre communes étudiées sont mieux équipées de cabinets d'aisance que l'ensemble des maisons des communes suburbaines de la Seine ; toutefois, en comparant avec le taux d'équipement des seules communes de l'arrondissement de Sceaux, un décalage existe, qui s'accroît en 1896 par rapport à 1891. Ce décalage est difficile à expliquer, sauf par l'existence dans certaines communes de l'arrondissement de Sceaux de lotissements destinés à une clientèle plus aisée, comme c'est le cas dans la commune de Saint-Maur, où plus de 63 % des locaux disposent d'un cabinet d'aisance. La logique de la création du lotissement du Parc de Saint-Maur, engagé par la Compagnie ferroviaire de l'Est avec l'objectif d'attirer prioritairement des populations d'employés et de classes moyennes³⁰⁵, diffère avec les logiques de spéculation immobilière repérées sur les territoires de Malakoff, de Montrouge ou de Vanves. La publicité pour le lotissement de Saint-Maur, par exemple, insiste sur le caractère moderne et confortable des maisons mises en vente³⁰⁶ ; à l'inverse, les encarts publicitaires retrouvés pour le lotissement du Parc de Montrouge³⁰⁷ mettent en avant la faiblesse du prix du terrain, visiblement vendu nu avec un règlement de construction *a minima*. Aucun des lotissements présents sur le territoire des communes étudiées ne revendique d'appartenance à un monde du confort et de l'aisance, comme ce sera le cas par exemple de quartiers lotis résidentiels, à Bellevue (Meudon) ou plus encore au Vésinet³⁰⁸.

Par contre, les maisons des communes étudiées, comme d'ailleurs celles de l'ensemble de l'arrondissement de Sceaux, sont moins nombreuses à disposer d'une alimentation en eau que pour l'ensemble des communes de la Seine banlieue. Ce chiffre ne distinguant pas l'alimentation par puits dans la cour de celle du raccordement à un

³⁰⁵ Mazières, I., "le lotissement du Parc de Saint-Maur, 1859-1911", p. 280 et suiv., in Fourcaut, A. dir. *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question, France, XVIII^e -XXe siècle*, Créaphis, 1996.

³⁰⁶ Le lotissement du Parc de Saint-Maur, reproduction in *Ville divisée, op. cit.*, p. 269. [affiche de Graf, 1894].

³⁰⁷ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1.

³⁰⁸ Sur le Vésinet : Bauer, G. dir. *Banlieues de charme ou l'Art des quartiers jardins*. Pandora, 1980. Mazières-Rabault, I. "aux origines de la banlieue résidentielle : la villégiature parisienne au XIX^e siècle", thèse, Tours, [Pinol] 1998, 572 p.

réseau moderne de distribution d'eau, il est difficile de traduire en terme de confort ces statistiques. Avant 1914, la distribution d'eau est très lacunaire à l'échelle de la maison et inexistante au niveau des appartements : le nombre important de demandes d'installation de bornes fontaine dans les rues des quartiers pour permettre l'approvisionnement en eau des habitants témoigne de cette lacune³⁰⁹. Avant la Première Guerre Mondiale, le critère de la présence de l'eau courante semble être extrêmement ségréatif, comme le souligne le faible pourcentage des maisons parisiennes, simplement pourvues d'une alimentation, même commune, en eau. Toutefois, si le personnage du porteur d'eau est encore récurrent dans les rues de la capitale à la veille de 1914, il semble qu'en banlieue l'alimentation en eau soit plus une corvée de femmes, et que l'approvisionnement se fasse à la borne fontaine ou au puits commun pour plusieurs maisons³¹⁰.

Enfin, l'enquête logement de 1911 permet de dresser un portrait du surpeuplement éventuel des logements banlieusards. Toutefois, l'utilisation de cette source doit être prise avec précaution. Les statistiques disponibles indiquent le nombre d'individus vivant dans des logements classés selon des catégories (surpeuplés, insuffisants, suffisants, assez large et très larges) qui ne prennent en compte que le nombre de pièces par logement et non la taille de ces pièces. En second lieu, aucune mention n'est faite en 1911 du confort de ces pièces, le critère du nombre devenant alors le seul discriminant. Enfin, le nombre important d'habitants vivant dans des logements "non renseignés" dans la commune de Malakoff (plus de 35 % des habitants) fausse grandement les résultats agrégés sur les quatre communes. Afin d'éliminer ce dernier biais, j'ai établi des comparaisons basées uniquement sur les communes de Montrouge, Bagneux et Vanves, dont le pourcentage de non réponses ne fausse pas les grands ensembles.

	Paris	Seine banlieue	territoire étudié*
surpeuplés	8,13%	7,21%	6,49%
insuffisants	34,82%	35,69%	39,15%
suffisants	27,73%	23,49%	22,87%
assez larges	17,56%	17,96%	18,35%
très larges	11,15%	9,74%	8,17%
non renseigné	0,61%	5,91%	4,96%

* à l'exclusion de la commune de Malakoff.

Tableau 21. Répartition des habitants en fonction des critères d'habitat, 1911³¹¹.

³⁰⁹ Cf. registres des délibérations des conseils municipaux. Voir chapitre 3.

³¹⁰ Sur les questions de l'eau, voir Goubert, J. *la conquête de l'eau. L'avènement de la santé à l'âge industriel*, Laffont, 1986 ; Id. "L'eau, la crise et le remède dans l'ancien et le nouveau monde, 1840-1900", *Annales ESC*, n° 5, sept.-oct. 1989, pp. 1075-1089.

³¹¹ *Statistique des habitations dans la banlieue de Paris en 1911. Paris, impr. municipale, 1918, 120 p.*

Les habitants de la banlieue sud-ouest vivent ainsi dans des conditions plus médiocres que l'ensemble des autres Banlieusards : un peu plus de 45 % s'entassent dans des logements exigus, et 41 % sont dans une situation jugée convenable par les statisticiens de l'époque, contre respectivement 43 et 51,2 % en Seine-banlieue. Les chiffres de l'ensemble des communes de banlieue se rapprochent étonnamment de ceux de Paris, dont les habitants sont globalement mieux logés (56,4 % de logements suffisants à très larges) tout en conservant le plus fort pourcentage d'habitants logés dans des espaces surpeuplés (*Tableau 21*). On peut ainsi considérer que le problème du logement est drastique en banlieue parisienne à la veille de la guerre. Or, indépendamment des politiques de résorption des îlots insalubres déjà engagées dans Paris intra muros³¹², il est clair qu'il n'y a guère de politique à l'échelle du département de la Seine pour promouvoir la construction d'immeubles collectifs au nombre de pièces suffisant pour les familles nombreuses. De fait, la promotion immobilière au sud-ouest de Paris privilégie la construction de maisons individuelles dont on a vu qu'elles pouvaient se révéler elles-mêmes de petite taille et parfois "surpeuplées" au sens des catégories définies ci-dessus : les maisonnettes de banlieue construites sur le Plateau de Vanves sont composées d'une salle commune et d'une cuisine au rez-de-chaussée, et au mieux de deux chambres à l'étage, où logent souvent des familles de 5 personnes. Ainsi, la sur-occupation chronique des logements en banlieue parisienne est une réalité complexe au sujet de laquelle il sera intéressant de vérifier si le discours des édiles reprend les interrogations des statisticiens de la Ville de Paris en favorisant l'implantation de constructions de meilleure qualité et plus spacieuses sur leur commune.

Le logement banlieusard semble donc être défini en fonction de caractères sinon spécifiques, en tout cas assez différents de ceux se situant intra-muros. Faisant suite, dans la hauteur du bâti, aux faubourgs de la capitale, les communes de la proche banlieue mêlent plusieurs formes de construction sans réelle homogénéité : maisons basses de type rural des centres-villes, maisons des faubourgs avec au plus un étage, maisonnette de lotissement sur un parcellaire étroit et quelques immeubles de hauteur plus conséquente souvent formés de chambres et de garnis. Le contraste est fort avec les arrondissements centraux de Paris, mais aussi avec les anciens arrondissements de la petite banlieue, dont les immeubles sur rue adoptent dès les années 1880 des façades post-haussmanniennes, même si l'intérieur des îlots continue d'offrir un paysage comparable, en plus dense, à celui de la banlieue. Le constat d'une situation catastrophique des conditions de logement a bien été fait, en particulier par les intellectuels regroupés autour de mouvements comme le Musée Social, au vu de différentes enquêtes³¹³ : il sera intéressant de voir pourquoi les élus de la banlieue sud-ouest ont semble-t-il négligé le problème avant la Première Guerre Mondiale, alors même qu'un certain nombre d'outils étaient entre leurs mains³¹⁴.

³¹² Fijalkow, Y., *la construction des îlots insalubres*, L'Harmattan, 1998.

³¹³ Home, J., *A Social Laboratory for Modern France : The Musée Social and the rise of the Welfare State*. Durham, Duke University Press, 2002. Home J. "L'antichambre de la Chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs, 1894-1914", in Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit., pp. 121-140.

2. La banlieue au travail.

Communes fortement actives, communes où le monde du travail industriel semble majoritaire, ce territoire est-il pour autant une banlieue "ouvrière" ? La montée du monde des employés, perceptible déjà chez les femmes en 1911, signale sinon la transformation, du moins une forme de mixité sociale à la veille de la guerre. D'autre part, les entreprises présentes sur ce territoire ne correspondent pas au monde de la grande usine qui tend à se développer à la même période sur d'autres espaces banlieusards, et qui sont souvent l'occasion d'une radicalisation du mouvement ouvrier. Car tel est bien le paradoxe à éclairer : malgré la forte présence d'un *sweating system* comme celle d'un cœur industriel formé et souvent revendicatif, comment expliquer les succès relatifs des mouvements ouvriers dans cette partie de la banlieue, et tout particulièrement des mouvements politiques ? Si Malakoff peut faire figure d'exception en accueillant dès sa création en commune autonome une véritable équipe municipale regroupant des militants ouvriers, aucune des communes étudiées ne sera dirigée par des équipes socialistes avant les années 1930, date à laquelle Bagneux et Malakoff entrent dans le giron du Parti communiste pour ne plus le quitter. Peut-être faut-il chercher dans la composition socioprofessionnelle des habitants de ces communes l'une des clés d'explication d'un trait important de la banlieue sud-ouest, son attachement aux valeurs républicaines puis surtout au radicalisme jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Afin de pouvoir établir une comparaison avec les résultats du recensement de 1911 pour les communes de banlieue du département de la Seine, j'ai choisi de conserver la représentation des données telles qu'elles sont faites dans la *Statistique générale de la France*, et non en prenant toutes les informations figurant dans la case "position professionnelle" des listes nominatives du recensement³¹⁵. Seules 4 catégories sont donc retenues. J'ai agrégé à la position "ouvriers" les travailleurs à façon et les apprentis. J'ai exclu du tableau les sans professions, fort nombreux, ainsi que propriétaires et rentiers qui n'apparaissent pas dans le tableau récapitulatif de la *Statistique générale de la France*. Enfin, la question se pose pour les chômeurs, dont le faible nombre sur le territoire étudié ne permet pas la comparaison avec les résultats sur la Seine-banlieue.

Les comparaisons se font à population équivalente, ce qui oblige à travailler sur l'ensemble de la population active, comprise comme les hommes et femmes âgés de 14 à 70 ans³¹⁶, afin d'éviter la surreprésentation des individus qui se déclarent "sans profession" à cette période de quasi inexistence du statut de retraités, hormis pour la fonction publique³¹⁷. Par ailleurs, comme je l'ai indiqué dans le cas des Parisiens, le

³¹⁴ Sellier, H., *La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitation dans la région parisienne*, Paris, Ed. de l'Office Public des HBM du département de la Seine, 1921.

³¹⁵ Cf. tableau de la structure par position professionnelle en annexe.

³¹⁶ Si la part des actifs âgés de moins de 14 ans est négligeable (1,47 % de l'ensemble des enfants), les actifs sont encore nombreux chez les plus de 70 ans, puisqu'ils forment 26,32 % de la population des personnes âgées, près de 36 % chez les hommes et 21 % chez les femmes. Voir en annexe.

corpus pour l'étude des statuts professionnels est réduit du fait de l'absence de cette donnée pour la commune de Vanves et de la trop grande complexité à coder, uniquement en partant de la profession, le statut personnel³¹⁸ : être blanchisseur signifie très certainement, dans la banlieue sud-ouest de l'époque, être ouvrier, voire même journalier ; or Vanves est paradoxalement réputée pour ses patrons blanchisseurs³¹⁹, dont certains entreront au conseil municipal, tout en évitant de mettre en avant cette profession, remplacée par le statut de propriétaire ou de rentier. Si le cas des blanchisseurs, largement étudié³²⁰, peut éventuellement être tranché, qu'en est-il des innombrables mécaniciens, bouchers, serruriers, plâtriers et couvreurs ? Malgré le croisement possible avec les données des Bottins du Commerce et avec les monographies communales publiées au début du XX^e siècle³²¹, il est quasiment impossible de passer d'un type de données, par nature individuel, le recensement, aux autres données qui sont elles collectives et qui prennent en compte les entreprises et non les individus dans l'entreprise.

a. une division sexuée du travail

D'après les listes nominatives de 1891 et de 1911, les individus vivant sur le territoire des trois communes étudiées³²² sont majoritairement une population en âge d'être active. Les moins de 14 ans, qui forment à peine un quart de la population³²³, sont actifs à moins de 1,5 %, ce qui est négligeable³²⁴. Parmi la population en âge d'être active, près de 70 % exercent une profession, en 1891 comme en 1911. Mais si plus de 85 % des hommes en âge d'être actifs le sont réellement³²⁵, seule un peu plus de la moitié des femmes

³¹⁷ Dumons, B., Pollet, G. *L'Etat et les retraites. Genèse d'une politique*, Belin, 1994 ; Feller, E. *Vieillesse et société dans la France du premier XX^e siècle*, PU du Septentrion, 1999.

³¹⁸ Cette remarque est aussi faite par Jean-Claude Farcy dans Farcy, Faure, *la mobilité d'une génération de Français*, op. cit., pp. 141 et suiv. Toutefois, il prend le parti de considérer les cas impossibles à codifier comme "indéterminés", quitte à sur représenter largement cette catégorie, *idem* note 9 p. 144.

³¹⁹ Lecotté, R. "Folklore des Blanchisseurs parisiens", *Bulletin de la Société folklorique de l'Île de France*, 1955, p. 706-71 ; "Les blanchisseurs dans la banlieue sud et sud-ouest. Seine et Seine-et-Oise en 1892", étude de Gaston Cerberr, parue dans *l'Almanach de la Rive gauche*, 3^{ème} année 1892, annotée par Edouard Drouard, pp. 828-836.

³²⁰ Michèle Smith, *La blanchisserie à Sèvres (1820-1914)*, maîtrise, Université Paris X, 1976.

³²¹ *Etat des communes*, op. cit.

³²² Je rappelle que la collection des listes nominatives de recensement pour la commune de Montrouge est lacunaire ou hors d'usage aux Archives des Hauts-de-Seine. Cf. introduction générale sur la présentation des sources.

³²³ En 1891, 23,39 % ; en 1911, 24,55 %. Voir en annexe.

³²⁴ Il s'agit essentiellement d'apprenti(e)s.

³²⁵ 86,42 % des hommes en 1891, 87,3 en 1911.

déclarent une profession ³²⁶ : sans contradiction avec la structure par âge décrite plus haut, les Banlieusards de Vanves, Malakoff ou Bagneux sont en grande majorité des actifs dans la force de l'âge, comme le confirme l'âge moyen de cette population, autour de 35 ans ³²⁷. Ainsi, la structure par âge de la population détermine de manière importante la structure de la population active, du moins pour ce qui est de l'activité professionnelle des hommes. Le pourcentage de femmes déclarant une profession, par contre, peut être éventuellement un critère de classification socioculturelle intéressant à observer, dans la mesure où la tendance à une faible activité féminine est sensiblement liée au modèle social bourgeois, alors qu'à l'inverse le travail féminin, et encore plus lorsqu'il s'agit d'un travail à l'extérieur de la maison, en usine ou en atelier, correspond plus largement au modèle des familles ouvrières ³²⁸.

Toutefois, ce tableau ne serait pas complet sans chercher des points de comparaison avec les taux d'activité dans les autres communes de la Seine banlieue. Cette comparaison s'avère toutefois délicate du fait de la non homogénéité des sources conservées ³²⁹. Il est possible cependant de trouver quelques tendances concernant l'évolution des taux d'activité dans cette partie de la banlieue parisienne à partir de 1886 ³³⁰ et jusqu'au dernier recensement avant la Première Guerre Mondiale.

	1886	1891		1906	1911
	communes étudiées*	communes étudiées**	communes étudiées***	Seine banlieue	communes étudiées***
Taux d'activité	52,58%	41,09%	52,31%	46,20%	51,62%
Taux d'activité masculin	67,51%	58,44%	61,19%	61,51%	61,04%
Taux d'activité féminin	43,09%	29,98%	41,19%	31,34%	39,35%

* : à l'exclusion de la commune de Malakoff.

** : d'après les statistiques publiées.

*** : d'après les listes nominatives de recensement.

Tableau 22. Taux d'activité, 1886-1911.

³²⁶ En 1911, 52,39% des femmes entre 14 et 70 ans exercent une profession ; en 1891, elles étaient 53,9%.

³²⁷ Age moyen de actifs réels en 1891 : 36,9 ans, en 1911, 35,8. (tableaux en annexe).

³²⁸ C. Omnès, *Ouvrières parisiennes, op. cit.*, pour l'entre-deux-guerres ; Chombart de Lauwe, P.-H. *La Vie quotidienne des familles ouvrières*. CNRS 1977 (1956), pour les années 1950 – mais l'évolution est lente malgré la rupture de la Première Guerre Mondiale, peut être moins importante qualitativement que le repli sur la sphère familiale des années 1930-1940. voir aussi Perrot, Ma., *Le Mode de vie des familles bourgeoises, 1873-1953*. A. Colin, 1961.

³²⁹ Les tableaux récapitulatifs communaux existant pour les recensements de 1886 et 1891 proposent pour la commune de Bagneux des taux d'activité extrêmement contradictoires entre les deux dates (le taux d'activité global passe ainsi de 68,47 % à 36,33 %), qu'il est difficile d'expliquer. Les calculs effectués sur la base du sondage dans les listes nominatives semblent plus homogènes dans leurs résultats avec les taux calculés pour 1906 d'après l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris, analyse de la population active*.

³³⁰ Premier recensement dont, à défaut des listes nominatives non conservées, le *Service de la Statistique Municipale de Paris* a publié des résultats aux détails communaux.

L'hétérogénéité du résultat pour 1891 pose problème et oblige à conserver les taux calculés à partir du sondage fait sur les listes nominatives.

Le taux d'activité général, en très faible baisse depuis 1886, est sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des communes de la Seine banlieue mais garde le même profil. Les 5 points d'écart avec le taux moyen du département de la Seine s'expliquent en partie par une nette différence du taux d'activité féminin : les femmes habitant cette partie de la banlieue semblent plus actives que les femmes de l'ensemble de la Seine banlieue³³¹. L'explication de cette différence pose problème : si la structure par âge et la forte proportion d'adultes en âge d'être actifs expliquent ce décalage, il est possible aussi que des différences culturelles existent, en particulier si l'on regarde l'importance du taux d'activité féminin des Provinciales comparé à celui des natives du département de la Seine dans son ensemble³³².

Communes laborieuses, les communes du sud-ouest de la banlieue parisienne sont aussi des communes où les femmes exercent une profession déclarée comme telle³³³. L'importance du taux d'activité, même si elle est en partie due à la structure par âge, souligne certainement la faible proportion de personnes vivant de leurs rentes. Toutefois, ces taux moyens cachent des nuances entre les communes.

³³¹ Le taux d'activité féminin en Seine banlieue est de 36,96 % en 1906. Recensement général de la population, 1906 (département de la Seine).

³³² Omnès, C. "les Provinciales dans la formation des populations ouvrières de Paris", in *Villes en parallèle*, n° 15-16, 1990, pp. 175-191.

³³³ Les statistiques, hier comme aujourd'hui, ne prennent bien sûr pas en compte les ménagères (qui pourtant en 1891 se déclarent comme telle sur les listes nominatives), et non plus les femmes qui aident leurs maris dans les professions agricoles ou commerciales par exemple.

1891	Bagneux	Malakoff	Montrouge	Vanves	seine banlieue
tx d'activité	46,38	50,17	51,55	58,83	46,2
tx d'activité masculin	63,19	62,06	66,65	68,31	61,51
tx d'activité féminin	26,95	39,13	37,96	50,81	31,34

1911	Bagneux	Malakoff	Montrouge	Vanves	seine banlieue
tx d'activité	50,71	54,07	nd	50	45,06
tx d'activité masculin	64,03	64,24	nd	63,88	55,15
tx d'activité féminin	37,76	43,29	nd	36,96	36,96

Tableau 23. Comparaison des taux d'activité – 1891 et 1911 ³³⁴.

En 1891, les taux d'activité de la commune de Vanves sont très largement supérieurs au taux moyen des communes suburbaines de la Seine ; cette différence est difficilement explicable, puisqu'en situation de crise économique, les premiers individus à se retirer du marché du travail sont les femmes – ce que confirment les taux d'activité féminin des autres communes du terrain. L'impossibilité de faire la distinction à cette période entre population active effectivement employée et population active en position de chômage ³³⁵ ne permet pas de confirmer de manière sûre cette hypothèse qui pourtant permet peut-être de comprendre le phénomène d'augmentation sensible des individus au travail entre 1891 et 1911.

Le Tableau 23 confirme l'entrée précoce, dès la Belle Epoque, des femmes sur le marché du travail. Lié à une forte tension sur ce dernier et à la faiblesse de la démographie, le recours au travail des femmes a ainsi été étendu bien avant la Première

³³⁴ Voir en annexe.

³³⁵ La mention "chôme" n'apparaît que de façon négligeable sur les listes nominatives de recensement, alors même que les tableaux statistiques publiés par le Service Municipal arrivent à faire cette distinction profession par profession : cela accrédite l'idée d'une non homogénéité des sources entre mon analyse à partir des listes brutes et celles effectuées par les Services Statistiques de l'époque, peut être à partir de données sur les professions différentes, ce que laisse supposer pour 1891 la présentation du "recensement exemplaire de 1891" par J.-Cl. Farcy, in *Les premiers Banlieusards*, Créaphis 1991, *op. cit.* Cf. Topalov, C. *Naissance du chômeur, 1880-1910*. Albin Michel, 1994.

Guerre Mondiale ³³⁶. Là encore, la différence existant entre Malakoff et la moyenne des communes de banlieue est peut être expliquée par la structure des professions exercées par les Malkoffiots : la mise au travail des femmes est un phénomène plus accentué dans les catégories populaires, où l'apport d'un second salaire, si faible soit-il, peut être un moyen de survie nécessaire ³³⁷. Car ces femmes au travail sont, ici comme ailleurs en France, plutôt des ouvrières très peu qualifiées, travaillant le plus souvent à domicile : pas de réelle prolétarisation usinière dans le monde féminin du travail des femmes en banlieue avant 1914, mais bien un *sweating system* à domicile faisant appel à une main d'œuvre nombreuse de couturières, corsetière et repasseuses.

Ainsi, les femmes qui exercent une activité le font majoritairement dans les secteurs industriels ³³⁸, aussi bien en 1891 qu'en 1911. Ce n'est pas dans le monde industriel que se voient les évolutions entre le début des années 1890 et la veille de la guerre, mais bien dans l'augmentation en pourcentage comme en valeur absolue des employées de tous statuts, au détriment essentiellement des domestiques et des professions commerciales (Tableau 24).

	1891	1911
professions agricoles	5,83%	4,00%
professions industrielles	67,78%	68,00%
commerçantes	11,67%	8,00%
professions libérales	0,56%	3,08%
domestiques et personnels de service	10,56%	8,62%
services administratifs publics et privés	3,06%	7,08%
<i>dont employées</i>	<i>1,94%</i>	<i>5,54%</i>
non renseigné	0,56%	1,23%

Tableau 24. Répartition par branche d'activité des femmes en âge de travailler ³³⁹.

Le détail des professions exercées par les femmes montre une forte concentration

³³⁶ Downs L., *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, Paris, A. Michel, 2001, 463 p., Schweitzer, S. *Les Femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers, XIX^e-XXe siècles*, O. Jacob, 2002.

³³⁷ Dewerpe, A., *Le monde du travail en France*. Colin, 1998, pp. 94 et suiv. ; Marchand, O., Thélot, Cl., *Deux siècles de travail en France. Population active et structure sociale, durée et productivité du travail*. INSEE, 1991. Voir aussi : Tilly, L. "structure de l'emploi, travail des femmes et changement démographique dans deux villes industrielles, Anzin et Roubaix, 1870-1906", *Mouvement Social*, 105, oct.-déc. 1978.

³³⁸ Au sens de la définition donnée par la nomenclature de 1911.

³³⁹ *Femmes âgées de plus de 13 ans et de moins de 71 ans, à l'exclusion des femmes ne déclarant pas de profession ; les tableaux récapitulatifs construits à partir du dépouillement des listes nominatives le sont sur cet échantillon excluant les enfants et les personnes âgées.*

dans un nombre très réduit de professions. Ainsi, en 1891 comme en 1911, plus des 2/3 des femmes occupées dans le secteur industriel le sont dans celui du textile et de la confection, et elles y exercent essentiellement les professions de couturières (37,65 % des professions du textile en 1891, 47 % en 1911) et de blanchisseuses (47,6 en 1891, 27,34 % en 1911)³⁴⁰. Ainsi, le monde du travail féminin est celui de la couturière à domicile, qu'il s'agisse de couturières "à façon" ou de patronnes. En 1911, Marguerite Demard est couturière à façon. Agée de 49 ans, elle vit avec son mari, charretier pour la Société des plâtrières de Bagneux, et ses deux enfants : sa fille, âgée de 17 ans, est brocheuse dans une entreprise de brochage balnéolaire installée au centre ville³⁴¹, le fils Louis à 14 ans est déjà ouvrier en parapluies dans une société de Bagneux. Louise Dubois, quant à elle, se déclare couturière à façon à 65 ans, et vit avec son fils de 31 ans, brocheur chez Dhuiège, autre entreprise installée à Bagneux en centre ville³⁴². Ces deux familles illustrent la précarité du statut de couturière à façon, qui, dans la limite de ces exemples, semble être le cas de familles fortement attachées au domicile : l'installation à Bagneux est donc ici certainement en liaison avec le travail du chef de famille. Autre cas illustrant plus encore cette précarité du travail non salarié, le ménage Létang, toujours à Bagneux. Henriette Létang, âgée de 54 ans, giletière à façon, vit avec sa fille Marie de 19 ans, couturière au chômage. Si la jeune fille est née à Paris dans le 13^e arrondissement, la mère est une migrante d'une commune de Haute-Marne.

A contrario, le statut de "couturière patronne" peut être le signallement d'un début d'aisance. Le couple Moreau dont l'épouse, âgée de 39 ans, déclare cette profession, est moins âgé que les couples précédents, et le chef de famille est gardien de la paix à la Préfecture de Police. La famille a déjà vécu en banlieue, puisque leur premier enfant, un fils âgé de 7 ans, est né à Clichy. Enfin, à l'inverse des autres familles, il y a différenciation entre le domicile et le lieu de travail du chef de famille³⁴³.

La profession de couturière est donc très complexe à déterminer et cache plusieurs statuts, dont celui, nettement moins présent, de couturière salariée par un grand magasin, comme c'est le cas du Bon Marché ou de la Belle Jardinière qui emploient une main d'œuvre nombreuse en confection dans les ateliers du 14^e arrondissement³⁴⁴. Mais là encore, le renseignement non systématique du nom du patron et/ou du statut des individus permet simplement de montrer, à travers ces exemples parmi les mieux renseignés, la diversité du statut d'ouvrière du textile dans la banlieue parisienne à la veille de la guerre.

b. une banlieue d'ouvriers mais pas "ouvrière"... ou une banlieue

³⁴⁰ Cela confirme les résultats trouvés pour les seules Parisiennes, cf. tableau p. 119.

³⁴¹ Entreprise Gary, 12 rue Etienne Dolet. source : *Bottins du commerce*.

³⁴² Dhuiège V, 1 rue Fortin. (source identique).

³⁴³ Voir en annexe le détail des familles.

³⁴⁴ Faraut, F. *La Belle Jardinière*. Belin, 1987.

d'employés ?

- POSITIONS PROFESSIONNELLES

Les ambiguïtés des positions et statuts professionnels ne rendent pas aisée la réponse à la question d'apparence simple concernant la classification en structures sociales de la population. En effet, le terme d'ouvrier n'est que très rarement utilisé par les agents recenseurs sur les listes nominatives, et à la question de la profession, ils remplissent le plus souvent selon les déclarations du recensé et sans réellement utiliser une nomenclature codifiée. De plus, la case "employeur", pourtant prévue dans les registres utilisés, n'est que très rarement renseignée. Pour les communes étudiées, l'employeur et la position professionnelle (patron, ouvrier ou employé) ne sont indiqués qu'en 1911 et pour uniquement deux communes, Malakoff et Bagneux. Enfin, dans de nombreux cas, cette position n'est pas indiquée en face d'un métier qui peut porter à confusion, comme c'est le cas des couturières déjà évoquées, des maçons ou des menuisiers. Malgré tout, il est possible de confronter les résultats obtenus en 1911 avec ceux des communes de la Seine (*Tableau 25*).

	ensemble de l'effectif*			Seine banlieue		
	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes	ensemble
patrons	21,38%	21,91%	21,58%	15,58%	20,28%	20,93%
ouvriers	53,15%	56,18%	54,19%	58,95%	55,73%	57,69%
employés	24,83%	21,35%	23,50%	22,43%	12,33%	18,49%
chômeurs	0,34%	0,56%	0,43%	3,04%	2,66%	2,89%

Tableau 25. Comparaison des positions professionnelles, 1911.

En prenant en compte les limites inhérentes aux sources utilisées, les communes étudiées apparaissent en 1911 un peu moins "ouvrières" que l'ensemble des communes suburbaines de la Seine. Toutefois, cette moindre présence des ouvriers est essentiellement due à l'effectif masculin, les femmes, nous l'avons vu, continuant d'être majoritairement occupées à des postes d'exécution dans le monde industriel. D'autre part, le profil professionnel des habitants de cette partie de la banlieue fait émerger une importante catégorie d'employés –et surtout d'employées– dans laquelle il faut se garder de n'inclure que les cols blancs instruits, puisque les domestiques y sont rattachés ; ceci explique peut être la forte proportion de femmes présentes comme employées d'après ces positions professionnelles, bien au-delà de ce que le tri par profession et branche d'activité, plus fiable mais moins éclairant sur la position professionnelle, a mis en évidence (*Tableau 24 p. 176*). Enfin, la forte proportion de patrons, plus importante que la moyenne pour les hommes (mais moins pour les femmes, ce qui confirme l'hypothèse d'une banlieue regroupant de nombreuses ouvrières à domicile) laisse supposer que le monde professionnel des habitants de la banlieue sud-ouest est davantage un monde de l'artisanat et des travailleurs indépendants, proche de la population populaire des

faubourgs de Paris, que celui des ouvriers des grandes usines modernes. La comparaison, grâce aux statistiques publiées, des positions professionnelles en 1886, 1891 et 1911³⁴⁵ semble plutôt confirmer cette dernière hypothèse.

	1886			1891			rappel 1911
	hommes	femmes	ens.	hommes	femmes	ens.	ens.
patrons	35,68%	21,15%	30,20%	28,54%	27,83%	28,28%	21,58%
ouvriers	46,22%	46,97%	46,50%	59,49%	51,04%	56,36%	54,49%
employés	18,10%	31,88%	23,40%	11,97%	21,14%	15,36%	24,50%
dont domestiques	11,50%	27,79%	17,52%	2,93%	10,86%	5,86%	--
chômeurs							0,43%

Tableau 26. Positions professionnelles dans les communes étudiées, 1886 et 1891, et rappel 1911.

En effet, l'évolution des positions professionnelles depuis le milieu des années 1880 confirme d'une part la forte présence d'ouvriers – à l'identique, toutefois, des communes de la Seine en 1891 –, d'autre part l'importance toujours grande, bien qu'en baisse constante, des patrons, et ce dans le monde masculin comme dans celui du travail féminin. L'écart avec les statistiques connues pour les communes de la Seine banlieue en 1891 confirme ce qui est aperçu en 1911 : contrairement à la moyenne des communes suburbaines, Montrouge, Malakoff, Vanves ou Bagneux continuent dans les années 1890 à accueillir une population d'indépendants dont une part importante appartient au monde de l'artisanat ou de la boutique. En dernier lieu, la montée en puissance du monde des employés se lit de manière paradoxale dans ce tableau, qui confirme la baisse dans le dernier quart du XIX^e du monde domestique, essentiellement chez les hommes qui étaient alors employés comme domestiques agricoles, et le passage à une autre forme de structure de l'emploi par l'arrivée sur le marché du travail des employés, caractéristiques de la modernisation de l'économie des pays industriels en cette fin du XIX^e siècle. Ce monde des employés, encore assez mal connu³⁴⁶, semble en voie de prendre de l'importance dans la banlieue sud-ouest, et, comme dans le cas contraire de la permanence des artisans et des boutiquiers, il correspond assez au profil sociologique des électeurs du radicalisme dans cet avant guerre, radicaux qui développent alors leurs slogans prenant la défense des "petits" contre les gros³⁴⁷.

- LA DOMINATION DES MÉTIERS INDUSTRIELS

Le détail des professions exercées par les individus, connu au niveau communal uniquement pour 1891 et 1911, confirme la domination des métiers industriels.

³⁴⁵ Il y a une totale homogénéité des sources pour les statistiques de 1886 et 1891 ; par contre, en 1911, les tableaux ont été recomposés par calcul (cf. note 330).

³⁴⁶ Zunz, O. *L'Amérique en col blanc : l'invention du tertiaire (1870-1920)*. Belin, 1991.

³⁴⁷ Berstein, S., *Histoire du parti radical*, Presses de la FNSP, 1980-1982; Baal, G. *Histoire du radicalisme*, La Découverte, 1994.

	1891	1911
professions agricoles	8,38%	4,83%
professions industrielles	62,35%	62,26%
commerçants	9,05%	9,43%
professions libérales	1,68%	3,66%
domestiques et personnel de service	7,49%	3,77%
secteurs administratifs et employés (public et privé)	10,06%	14,50%
<i>dont employés</i>	<i>7,71%</i>	<i>12,26%</i>
militaires	0,11%	0,47%
non déterminés	0,89%	1,06%

Tableau 27. Répartition par branches d'activité, 1891 et 1911.

Dans cette partie de la banlieue parisienne, les métiers industriels sont ainsi les plus représentés et ne connaissent pas d'évolution globale en poids relatif, mais une redistribution interne. Par contre, le monde agricole, témoin du passé rural de la banlieue, tend à s'effacer sans totalement disparaître, et l'on retrouve dans une moindre mesure l'évolution, montrée pour les entrepreneurs agricoles, vers une spécialisation des professions au profit du marché de consommateurs formé par l'agglomération urbaine parisienne. Les autres secteurs en évolution notable sont liés à la tertiarisation de l'économie, comme le montre l'augmentation de la part des employés. La proportion un peu plus importante de professions libérales, médecins, géomètres, architectes, sages-femmes ou avocats, est le signe d'une transformation des logiques sociales de la notabilité, les professions modernes remplaçant certainement progressivement la notabilité fondée sur la possession terrienne et caractéristique de la bourgeoisie des débuts du XIX^e siècle.

Au sein des professions industrielles, les métiers privilégiés évoluent entre 1891 et 1911, signes de l'entrée dans la modernisation du monde du travail de la banlieue parisienne. On retrouve toutefois les grandes évolutions constatées pour l'étude des entrepreneurs. D'une part, les métiers industriels sont exercés majoritairement par des hommes (à 55% en 1891, mais à 58% en 1911), à l'exception notable des métiers de la confection et du textile, déjà évoqués, où le taux de féminisation atteint 67 % en 1891 et 63 % en 1911. Entre ces deux dates, les femmes investissent davantage les métiers industriels, et leur présence augmente légèrement dans de nombreux domaines jusqu'alors très masculins, comme les métiers de l'industrie typographique.

	1891		1911	
	en %	masculin/ féminin	en %	masculin/ féminin
carriers	1,61%	100,00%	0,19%	100,00%
industries de l'alimentation	5,73%	62,50%	7,77%	70,73%
chimie	2,87%	75,00%	2,27%	58,33%
imprimerie et polygraphie	4,12%	95,65%	10,23%	59,26%
textile et confection	40,50%	25,60%	32,77%	19,63%
travail du bois	1,66%	100,00%	1,73%	96,00%
travail des métaux	5,02%	80,20%	13,64%	90,28%
bâtiment et travaux publics	10,93%	100,00%	12,69%	100,00%
journaliers et manoeuvres	17,38%	41,24%	11,93%	46,03%
industries des transports	4,12%	100,00%	3,03%	100,00%
branches industrielles non déterminées	3,05%	70,59%	0,76%	75,00%
<i>prof. industrielles/total des branches</i>	<i>62,35%</i>	<i>55,20%</i>	<i>62,26%</i>	<i>58,74%</i>

Tableau 28. Répartition par branche des professions industrielles, 1891 et 1911.

Sans surprise, la modernisation économique de la banlieue parisienne trouve aussi sur le territoire de la banlieue sud-ouest l'expression de son dynamisme. L'augmentation du poids des individus travaillant dans l'imprimerie ainsi que la nette féminisation du métier confirment le développement d'une industrie typographique qui quitte le monde de l'artisanat pour entrer dans celui des ateliers, éventuellement de grande taille, comme nous l'avons remarqué dans l'analyse des entreprises présentes sur le territoire. Cela confirme aussi dans une certaine mesure l'adéquation entre une partie de la population vivant sur place et travaillant dans un espace proche du domicile, du moins pour les métiers les plus qualifiés. Autre grand secteur en expansion, celui du travail des métaux ; la diversité des professions regroupées sous cette branche industrielle, qui vont du tôleier au maréchal ferrant, oblige à un autre regard regroupant non plus les professions selon la nomenclature de 1911, mais suivant celle aujourd'hui utilisée, permettant de mettre en évidence l'éventuelle montée en puissance des industries de la seconde révolution industrielle, donc le passage du monde l'artisanat et de l'atelier à celui de l'usine, même si

elle est de petite taille.

	1891		1911	
	en %	masculin/ féminin	en %	masculin/ féminin
industries traditionnelles	60,93%	50,59%	54,34%	50,00%
manœuvres	17,38%	41,24%	11,89%	46,03%
industries de transformation	17,03%	80,00%	31,51%	73,65%
électricité	0,36%	50,00%	1,51%	87,50%
activités de transport moderne	1,61%	100,00%	0,57%	100,00%
non déterminé	2,69%	66,70%	0,19%	100,00%

Tableau 29. Répartition des professions industrielles en fonction de la modernité des activités ³⁴⁸.

L'évolution des professions exercées par les habitants des communes étudiées confirme celle du tissu industriel local. Ainsi, on constate une baisse sensible des emplois occupés dans les industries traditionnelles (-15,29 % entre 1891 et 1911, au rythme annuel moyen de -0,57 % par an) mais non la disparition de la place dominante de cette catégorie, soutenue par la croissance toujours importante, de l'ordre de 13%, des emplois dans le bâtiment et la construction ³⁴⁹. Parallèlement, le nombre d'emplois occupés dans les industries de transformation croît de 75,8 % sur la période. Cette croissance est portée par la petite métallurgie (+ 231,25%) et les industries polygraphiques (+ 134,78 %), dont on a vu la spécialisation locale importante. Bien que ces variations soient à nuancer, puisqu'elles ne prennent en compte ni l'augmentation générale de la population active, ni la diminution du poids des branches industrielles dans la répartition des emplois, elles traduisent à la fois la modernisation de l'industrie et les limites de cette modernisation, qui s'effectue en conservant un poids important aux secteurs traditionnels d'emplois des faubourgs parisiens. Banlieue ouvrière par le statut des individus, banlieue ouvrière par l'importance des emplois industriels sur le territoire occupés par les habitants, cet espace est aussi un espace de transition économique qui voit les caractéristiques socioprofessionnelles de sa population se transformer progressivement, comme en témoigne la montée des classes moyennes.

- LES DÉBUTS DE LA MODERNISATION SOCIALE : PETITS EMPLOYÉS ET CLASSES MOYENNES

La définition des classes moyennes est extrêmement floue, d'autant plus que le terme est

³⁴⁸ classification reprise de C. Omnès, *Ouvrières parisiennes, op. cit.*

³⁴⁹ Voir le tableau complet en annexe.

utilisé de manière générique alors même que ces classes moyennes sont définies par une aisance financière et des distinctions culturelles que la sécheresse des dénombrements ne permet guère de traduire³⁵⁰. Limités par nos sources, c'est uniquement à partir des professions déclarées que l'on peut évaluer l'augmentation des emplois tertiaires, sans que l'on sache si ces emplois s'effectuent dans le secteur industriel ou commercial. C'est ainsi que j'ai regroupé, sans respecter ici les catégories de la nomenclature de 1911, l'ensemble des employés, en faisant une distinction entre employés du secteur public et employés du secteur privé, alors que les services statistiques de 1911 se focalisent sur une distinction par branche d'activité. C'est donc, à travers cette classification, le statut que j'ai voulu mettre en avant : employés des postes ou des contributions indirectes, instituteurs ou employés de bureau ont en commun une maîtrise de l'écrit ; mais le statut de fonctionnaire qui caractérise les premiers les met à l'abri des aléas de la conjoncture économique, alors que les employés de bureau ou de commerce peuvent être de simples commis proches du monde ouvrier, ceux que l'on a appelés des "ouvriers en costume"³⁵¹.

Indéniablement, la montée du monde des cols blancs caractérise les deux décennies entre 1891 et 1911. Les employés et salariés des services publics administratifs représentaient 10,06 % de la population active des communes étudiées en 1891, et leur part passe à 14,5 % en 1911 ; parallèlement, la croissance des effectifs reste modérée par rapport aux taux indiqués pour les branches industrielles modernes, puisque celle-ci n'atteint que 36,7%. Au sein de ce groupe hétérogène dans lequel on trouve aussi bien des facteurs que les ingénieurs des Ponts et Chaussées, et auquel j'ai agrégé les employés du secteur privé, la croissance la plus importante est due au groupe des employés au sens de "col blanc de classe moyenne" : leur effectif croît d'un peu plus de 50 % en 20 ans³⁵². Enfin, la répartition entre employés du secteur privé et employés "à statut", fonctionnaires mais aussi employés des chemins de fer, évolue en faveur de ces derniers, qui représentent un peu plus de la moitié de l'effectif de 1911, alors qu'ils étaient moins d'un quart en 1891.

Les métiers du tertiaire au sein du secteur privé présentent une très forte hétérogénéité de statuts. Ces professions masculines à plus de 86 % en 1891, se féminisent légèrement en 1911, les femmes ne représentant qu'à peine 20 % de l'effectif. Par contre, les employés d'administration publique continuent d'être des professions masculines à plus de 95 %, la seule exception concernant les "dames des postes" qui font leur apparition dans cette partie de la banlieue dans les années 1910. Cette population d'employés vit à près de 70 % en 1891 comme en 1911 dans des structures de ménages nucléaires, couples avec ou sans enfants : à la modernité de la profession, à l'instruction, correspond aussi une forme moderne de famille³⁵³. Cette prédilection pour les familles

³⁵⁰ Guillaume, P. (dir.), *Regard sur les classes moyennes, XIX^e -XX^e siècles*. Ed. de la MSH de Talence, 1998 ; Gardey Delphine, "sténodactylographe : de la naissance d'une profession à sa féminisation, 1883-1930", *Les Cahiers du Mage*, 1/1995, pp. 53-61.

³⁵¹ Cité par Jacques Ozouf, *Nous, les maîtres d'école, autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Julliard, coll. Archives, 1967.

³⁵² 50,72%.

nucléaires est peut être un peu moins marquée pour les employés du secteur privé, dont près de 18% des individus habitent en co-résidence de parentèle en 1891, proportion qui tombe à 12 % en 1911. Peu de célibataires ou d'individus isolés dans ce groupe professionnel : même chez les hommes, les employés ne sont célibataires qu'à 1,6 % en 1891, et certes à 7% en 1911, mais essentiellement là aussi chez les employés de commerce, ce qui montre peut-être la précarité de cette profession au sein de laquelle il est difficile retrouver toutes les caractéristiques des employés d'administration à statut.

Ainsi, ces quatre communes sont dominées par les activités industrielles, avec quelques secteurs dominants : textile et confection, industries polygraphiques, industries alimentaires et progressivement industries de transformation. Mais au sein des ces activités, ce sont les statuts de patrons, isolés le plus souvent, plus que celui de salarié qui dominent : si, par les branches privilégiées, on est déjà dans un monde en voie de transformation et de modernisation, par le statut professionnel, on se trouve indéniablement dans celui des faubourgs parisiens du XIX^e siècle.

c. Banlieusards et Provinciaux : deux mondes à part ?

Le statut professionnel comme la profession des individus nés en province souligne les spécificités liées à la migration. L'absence de données sur les lieux de naissance dans les listes nominatives de recensement en 1891 ne permet un tel croisement des données que pour les ménages du recensement de 1911. Toutefois, l'intérêt d'un croisement entre lieu de naissance et professions exercés est essentiel pour tenter de mieux cerner les raisons des migrations résidentielles ou professionnelles vers la banlieue. Un tel croisement permet aussi de mieux appréhender les réalités sociales des urbains venus s'installer en banlieue.

En 1911, les Provinciaux sont globalement nettement plus actifs³⁵⁴ que l'ensemble de la population : le taux d'activité des individus nés en province est légèrement supérieur à 60 %, alors qu'il n'est que de 51 % pour l'ensemble de l'effectif. Pour mémoire, ce taux d'activité est déjà largement supérieur à celui de l'ensemble de la population de la Seine banlieue³⁵⁵. La forte proportion d'individus dans la tranche d'âge des actifs parmi les Provinciaux explique ce décalage important³⁵⁶, nettement moins marqué si l'on ne regarde que la population active. Dans ce cas, le profil d'activité des Provinciaux repoint nettement celui de l'ensemble des habitants du territoire étudié : près de 90% des hommes en âge d'être actifs déclarent une profession contre moins de la moitié des femmes.

³⁵³ Shorter, E. *naissance de la famille moderne, XVIII^e -XX^e siècles*, Seuil, 1981. Pedersen, S. (ed.), *Family, dependance and the origins of the Welfare State. Britain and France 1914-1945*. Cambridge University Press, 1994.

³⁵⁴ La rubrique "chôme" ou "chômage" n'est encore jamais renseignée en 1911, confirmant l'émergence tardive de la notion de population active occupée telle qu'elle existe aujourd'hui. Cf. C. Topalov, *l'invention du chômeur*, Albin Michel, 1988.

³⁵⁵ Taux d'activité en Seine banlieue en 1906 : 45,06 %. Le recensement de 1911 n'ayant pas été analysé à l'échelle du département par le Service de statistique de la Ville de Paris, j'ai utilisé les tableaux et commentaires du recensement de 1906.

	nés en province			ensemble de l'effectif		
	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes	ensemble
non renseigné	1,11%	0,37%	0,74%	0,84%	0,66%	0,75%
sans profession	10,00%	50,71%	30,37%	11,95%	46,63%	29,51%
déclarant une profession	88,89%	48,89%	68,89%	87,21%	52,71%	69,74%

Tableau 30. Structure de la population active, 1911.

De fait, si la structure de la population active semble comparable, seul la forte proportion de femmes sans profession déroge à cette impression de proximité sociologique et culturelle déjà notée pour les migrants parisiens. Toutefois, le biais de certaines professions non indiquées, comme par exemple les nourrices³⁵⁷, peut être important, sans expliquer entièrement cette très forte proportion de femmes n'exerçant pas de profession.

- STATUTS PROFESSIONNELS

La comparaison des positions professionnelles permet de compléter cette analyse de la structure de la population active.

	provinciaux			total de l'effectif		
	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes	ensemble
patron	18,73%	12,03%	15,34%	19,02%	11,73%	15,33%
ouvrier	42,50%	18,07%	30,06%	46,63%	28,01%	37,23%
employé	26,88%	16,87%	21,78%	22,09%	11,45%	16,72%
chôme	0,00%	0,00%	0,00%	0,31%	0,30%	0,30%
à façon	0,00%	2,41%	1,23%	0,00%	1,81%	0,91%
propriétaire	1,88%	0,60%	1,23%	2,15%	1,81%	1,98%
sans profession	9,38%	50,00%	30,06%	8,90%	41,58%	26,90%
apprenti(e)	0,63%	0,00%	0,31%	0,92%	0,30%	0,61%

Tableau 31. Positions professionnelles, 1911.

Les Provinciaux sont ainsi dans l'ensemble un peu moins ouvriers et un peu plus employés que la totalité de l'effectif. La position de "patron", ambiguë car elle reflète des

³⁵⁶ Ce décalage est encore plus important si l'on regarde les taux d'activité masculins et féminins : 62,71 % pour l'effectif masculin, mais 80 % pour les individus nés en province, 38,40% de taux d'activité féminin sur l'ensemble de l'effectif (moins qu'en Seine banlieue), mais 43,56% pour les femmes nées en province. La structure par âge de la migration provinciale joue à plein pour expliquer ce décalage, car le taux d'activité est calculé à cette époque en comparant le nombre d'actif à l'ensemble de la population présente, enfants et vieillards compris.

³⁵⁷ Il existe de nombreuses nourrices dans la première couronne parisienne, or, cette profession n'est pas répertoriée explicitement dans la nomenclature du recensement de 1911. Cf. Denambrière, V. *La mise en nourrice sous la III^e République, l'exemple de Vanves*. Maîtrise, Versailles — Saint-Quentin-en-Yvelines, juin 2003, 109 p. (C. Omnès).

réalités extrêmement diverses, est équivalente que l'on considère l'ensemble de l'effectif ou les seuls Provinciaux. L'importance des employés, notamment dans la population féminine née en province, révèle la complexité des itinéraires migratoires et confirme le lien fort, pour les natifs de province, entre ascension sociale et départ pour la banlieue. Enfin, cette forte présence d'employés est aussi l'un des éléments de compréhension du nombre élevé des femmes n'exerçant pas de profession : le modèle culturel dominant de la petite bourgeoisie, associant la position de la femme à l'intimité et enfermant cette dernière dans des tâches domestiques et maternelles ³⁵⁸, semble être très largement diffusé parmi les employés, permettant même de définir par des données culturelles la "ligne de col" si ambiguë entre petits employés et ouvriers qualifiés ³⁵⁹.

La répartition par position professionnelle ne permet pourtant pas de différencier les statuts réels, et tout particulièrement ceux des ouvriers. Pour cela, l'approche par profession semble pertinente ³⁶⁰, même si la nomenclature utilisée à la veille de 1914 ne permet pas de distinguer les artisans des ouvriers travaillant dans des usines ou des petits ateliers. Toutefois, les métiers indiqués par les individus recensés permettent un signalement intéressant de l'environnement socio-culturel des communes de la banlieue parisienne, et la comparaison en fonction des lieux de naissance suggère l'existence de positions sociales différentes, confirmant l'idée d'une banlieue de mixité sociale.

- LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE

³⁵⁸ Duby, G., Perrot, M. (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Vol. 4 : le XIX^e siècle*. Plon, 1991 ; Ariès, P., Duby, G. (dir.), *Histoire de la vie privée, tome 4 : de la Révolution à la Grande Guerre*. Seuil, 1999 [1987] ; Smith Bonnie, *Les bourgeoises du Nord, 1850-1914*. Paris, Perrin, 1981.

³⁵⁹ Gardey, D., "du veston au bas de soie : identité et évolution du groupe des employés de bureau", *Mouvement Social*, 175, avril-juin 1996, pp. 55-77 ; Lequin, Y., Vandecastel, S. (dir.). *L'usine au bureau : itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise (XIX^e et XX^e siècles)* PUL, 1990 ; Guillaume, P et S (dir.) *regards sur les classes moyennes, op. cit.* Pour une utile comparaison : Kocka, J. *les employés en Allemagne*. EHESS, 1989.

³⁶⁰ Le codage des professions a été effectué en prenant comme base les catégories utilisées par la nomenclature officielle du recensement de 1911. *Statistique générale de la France*, recensement général de la population, résultats par département, Seine banlieue, pp. 22-24.

		hommes	femmes	ensemble
non déterminé		1,23%	0,75%	1,06%
professions agricoles	autres professions agricoles	1,74%	2,26%	1,60%
	maraisiers	4,70%	4,76%	4,48%
Total professions agricoles		4,53%	6,02%	5,05%
professions industrielles	carriers	0,41%	0,00%	0,21%
	industries alimentaires	8,64%	4,51%	7,18%
	clunau	0,82%	2,26%	1,33%
	imprimerie	3,70%	4,51%	3,99%
	textiles et tissage	4,94%	34,59%	19,43%
	travail du bois	4,94%	0,00%	3,19%
	travail des métaux	12,33%	3,76%	9,31%
	bâtiment et travaux publics	12,76%	0,00%	8,24%
	journaliers, manoeuvres	5,76%	7,53%	6,38%
	transports, chauffeurs	4,12%	0,00%	2,66%
	industries non déterminées	0,82%	0,00%	0,53%
Total professions industrielles		59,26%	57,14%	58,51%
commerçants	commerces alimentaires	2,86%	5,77%	4,28%
	autres commerçants, y compris forains	4,94%	2,26%	3,95%
Total commerçants		7,82%	9,02%	8,14%
Total professions libérales		2,88%	3,01%	2,93%
personnel de service et domestiques	personnel de service	0,82%	5,26%	2,39%
	domestiques	1,23%	9,02%	3,95%
Total personnel de service et domestiques		2,06%	14,29%	6,38%
employés (privé et public) et professions des services publics	autres professions des services publics	1,65%	0,75%	1,33%
	instituteurs et professeurs	0,82%	2,26%	1,33%
	employés	18,91%	5,77%	14,63%
Total employés (privé et public) et professions des		21,40%	9,77%	17,29%
total militaires		0,82%	0,00%	0,53%
Total		100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 32. Répartition par professions des individus nés en province, 1911 ³⁶¹.

Nous avons vu que malgré la forte présence d'employés, les différents secteurs industriels constituent aussi des branches d'activité privilégiées des Banlieusards. Les individus nés en province ne font pas exception, bien que la proportion d'actifs travaillant dans ce secteur soit légèrement inférieure à la moyenne pour l'ensemble du territoire étudié ³⁶². La différence se joue sur les secteurs du travail féminin. Alors que ces dernières sont classées dans les "professions industrielles" à 68 % pour l'ensemble de l'effectif, seules 57 % des Provinciales y exercent leur métier.

³⁶¹ Il s'agit des Provinciaux âgés de plus de 13 ans et de moins de 71. Pour permettre les comparaisons, les catégories "sans profession", "rentiers et propriétaires" ont été éliminées du tableau croisé.

³⁶² Voir en annexe le tableau comparatif par profession en fonction du lieu de naissance.

tapissières, matelassières	2,17%
tailleuses	4,35%
couturières	54,35%
lingères, corsetières	10,87%
blanchisseuses	21,74%
autres professions du travail des étoffes	2,17%
plumassières	4,35%
total	100,00%

Tableau 33. Provinciales au travail dans l'industrie textile ³⁶³

Dans la répartition des différentes branches, les Provinciales ne diffèrent guère de leurs voisins nés dans le département de la Seine : l'industrie textile est le premier pourvoyeur d'emplois, rassemblant 15,5 % des actifs, soit, là encore, moins que la moyenne de l'échantillon (20,4%). Cette industrie, féminisée à 80 %, regroupe 35,5 % des Provinciales actives. Parmi les métiers du travail des étoffes exercés, les Provinciales sont couturières (55 %) puis blanchisseuses (21%) et lingères (11%), alors que les métiers masculins se répartissent entre tailleurs, blanchisseurs et cordonniers ³⁶⁴. Le travail du linge est ainsi une affaire de femmes, et la position d'ouvrière du textile ici rencontre plus le service à la personne que le travail en usine ³⁶⁵.

Les Provinciaux sont plus nombreux que la moyenne dans les industries alimentaires et, *a contrario*, nettement moins présents dans les industries typographiques. L'industrie alimentaire regroupe majoritairement des professions à la lisière du commerce de gros : plus de la moitié des individus sont distillateurs ou liquoristes, ce qui recoupe une caractéristique déjà notée ailleurs en banlieue parisienne ³⁶⁶. Marchands de vins, fabricants de vinaigre et d'alcools, moins taxés en banlieue, se retrouvent au-delà de l'octroi ; la banlieue sud-ouest ajoute la spécificité de vinaigriers, tradition issue de la région orléanaise et très présente le long de la route de Paris à Orléans. L'imprimerie, secteur important de cette proche banlieue de Paris, regroupe près de 6,5 % des actifs de l'effectif. Seuls 4% des Provinciaux exercent dans cette activité, avec deux groupes

³⁶³ Voir en annexe le tableau complet (hommes/femmes et effectifs).

³⁶⁴ Voir en annexe.

³⁶⁵ Cf. Y. Verdier, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Gallimard, 1979.

³⁶⁶ Jacquemet, G. *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*. EHESS, 1984.

distincts : d'une part les imprimeurs, très qualifiés, dont la position professionnelle n'est pas toujours facile à déterminer³⁶⁷ ; d'autre part les brocheuses et relieuses, métiers essentiellement féminins et qui travaillent beaucoup plus en petits ateliers³⁶⁸.

- DOMESTIQUES ET EMPLOYÉS

Travaillant moins dans les secteurs industriels que leurs concitoyens, les natifs de province sont plus représentés chez les employés et parmi les domestiques. La répartition entre hommes et femmes n'est guère différente de l'ensemble de la population : les femmes représentent 80 % des emplois domestiques, les hommes 80 % des employés et autres fonctionnaires. Mais ce sont 75 % des domestiques qui sont nés en province (60 % de femmes, 15 % d'hommes), 66 % des concierges : dans ce secteur, les Provinciaux occupent les positions les plus dominées, et sont employés, nourris et logés par leurs employeurs. Le statut de concierge, déjà supérieur, est encore majoritairement provincial, mais 22 % de ces derniers sont nés à Paris : dès lors que l'on monte en aisance et autonomie sociale, la part des Provinciaux diminue.

Les Provinciaux forment un peu plus de 63 % des employés du secteur public, et la moitié de ceux du secteur privé : ils sont surreprésentés parmi les employés des PTT et des administrations publiques autres que la Poste, les Contributions et les Ponts et Chaussées : dans ces derniers cas, ce sont exclusivement des hommes. Par contre, les Contributions □ c'est-à-dire dans ce cas essentiellement l'octroi de banlieue – recrutent localement, essentiellement des Parisiens. La "dame des postes"³⁶⁹, figure emblématique de la féminisation des métiers à la fin du XIX^e siècle, est exclusivement parisienne sur notre échantillon : aucune employée de poste n'est née en province, ni même dans le département de la Seine banlieue.

Parmi les employés du secteur privé, les Provinciaux représentent plus des 2/3 des employés des chemins de fer et des tramways. La multiplication de lotissements sinon réservés, du moins aidés par les grandes compagnies comme la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, employeur prioritaire des cheminots³⁷⁰ de cette partie de la banlieue sud-ouest, explique certainement cette surreprésentation³⁷¹. Les autres catégories, dont

³⁶⁷ On retrouve ici l'importance du personnel de l'Imprimerie Nationale ou des publications des Journaux Officiels, situées dans le quartier de Grenelle.

³⁶⁸ Gérard, M. *Draeger frères imprimeurs, 1886-1966*. Montrouge, Draeger, 1966, 36 f. Album de prestige publié à l'occasion du départ de l'imprimerie en grande couronne parisienne. [BN Fol-WZ-1413].

³⁶⁹ Bertinotti, D. "Carrières féminines et carrières masculines dans les Postes et Télégraphes à la fin du XIX^e siècle. *Annales Esc*, mai-juin 1985, n°3, pp. 625-640.

³⁷⁰ Les cheminots au sens conducteurs de locomotive ou wattman sont regroupés dans les professions industrielles, sous groupe "transport", en suivant en cela la nomenclature du recensement de 1911. pour les employés, j'ai dérogé au classement afin de les faire apparaître ensemble, en m'intéressant plus au statut qu'au secteur principale de l'entreprise. Voir en annexe l'explication de la formation des groupes professionnels.

³⁷¹ Cf. V. Icole, *Trappes dans l'entre-deux-guerres*, Maîtrise Versailles–Saint-Quentin-en-Yvelines, 1997 (C. Omnès).

l'effectif reste peu nombreux en nombre absolu, ne présentent guère de différences entre les lieux de naissance : les professions tertiaires supposant une forte instruction restent très majoritairement masculines, quel que soit le lieu de naissance ; par contre, la féminisation plus importante des employés de commerce signale ici une forme de prolétarianisation du monde de la boutique et de l'échoppe, où les commis et filles de boutique, peu instruits, occupent une place importante. Toutefois, les Provinciales peu instruites sont plus largement blanchisseuses ou domestiques qu'employées de petits commerces, alors que les Parisiennes sont déjà 20 % de l'ensemble de cette catégorie professionnelle.

L'évolution du peuplement en banlieue explique peut être en partie l'évolution du discours sur la ville. Le type d'ouvriers dominant sur le territoire et donc leur degré de qualification peut être un signe d'une forte politisation ou au contraire d'une tentation à la radicalisation. La présence de familles nombreuses et/ou de liens de solidarité familiaux anciens oblige aussi à penser une politique scolaire ou une politique du logement : cette présence explique la sensibilité des élites au discours sur le surpeuplement des logements, que l'on associe alors à l'insalubrité.

Conclusion du chapitre 1

Le territoire banlieusard étudié est ainsi une marge urbaine en construction. Les Banlieusards qui s'y installent sont, dans leur grande majorité, des migrants ; nombreux sont ceux qui ont connu une première expérience urbaine, souvent à Paris. La proximité sociale avec les arrondissements des faubourgs populaires du sud de Paris est évidente : espaces de périphérie, faubourgs et banlieues partagent le même espace social fait de mixité. Cette banlieue reste aussi profondément ancrée dans le monde de l'échoppe et de la boutique, dans le monde de l'artisanat et de la petite industrie : en ce sens, on est très loin des descriptions de la plaine de Saint-Denis à la même époque. Ainsi, la banlieue sud-ouest est certainement une banlieue *populaire* avant d'être une banlieue ouvrière. Dès lors, entre banlieue ouvrière et banlieue résidentielle, un autre qualificatif peut s'immiscer, fait de diversité et de mixité sociales, proche des faubourgs urbains de la capitale.

Chapitre 2. Notables, élites et élus locaux : le maire, premier notable en sa commune.

Introduction

En 1846, le Conseil d'Etat est saisi d'une demande en annulation des élections municipales de Vanves, aux motifs de "déroulement frauduleux des opérations de vote", de "tentative d'influence sur les électeurs de la part du maire" et de "viol du secret du vote

³⁷² ". Dans son délibéré de juillet 1847, le Conseil rejette cette plainte et maintient en place les élus de 1846, arguant du manque de preuves concernant les prétendues opérations frauduleuses. Pourtant, le Préfet de la Seine, saisi de la même affaire par une pétition signée de "50 électeurs et 12 membres du conseil municipal, y compris des élus de 1846", avait reconnu "l'insuffisance du maire", coupable d'avoir lu à haute voix le bulletin d'un électeur et d'avoir accepté qu'un des membres du conseil municipal rédige ce même bulletin à l'intérieur de la salle de vote. Au travers de la mise en lumière d'opérations frauduleuses lors des élections municipales, les deux plaignants, Adolphe Belin, vigneron, et Florentin Dufay, limonadier, contestent la position dominante du maire et son autoritarisme. Véritables maîtres en leur commune, les maires de la Monarchie de Juillet sont légitimés par le pouvoir politique central, qui les nomme en prenant soin de les choisir parmi les notables, si possible fortunés et surtout favorables au gouvernement, même si depuis la loi électorale municipale de 1831, le corps électoral local s'est élargi ³⁷³ . Deux logiques sont donc en concurrence, en banlieue parisienne comme dans d'autres bourgs : d'une part une forme de démocratisation locale, d'apprentissage de vie démocratique par un acte de vote généralisé, d'autre part le maintien des notables, voire l'archaïsme du pouvoir mayoral, qui "seul gouverne" ³⁷⁴ ". Si les deux électeurs de 1846 contestent l'élection au nom de principes démocratiques (secret du vote, représentativité et impartialité du bureau élu pour les opérations électorales), il est aussi probable qu'ils dénoncent la personne du maire, Denis Duval, nommé en 1840, et surtout petit-fils du maire bonapartiste Thomas Duval ³⁷⁵ .

Archétype du maire propriétaire, représentant la notabilité terrienne locale, cultivateurs ou horticulteurs enrichis, Denis Duval l'est certainement ; en tout cas, sa figure correspond à ces maires nommés de la Monarchie de Juillet ou du Second Empire, enrichis plus que de vieille noblesse, hobereaux locaux dénués souvent de sens politique mais âpres au gain et aux affaires : ces maires ont été longuement décrits par Balzac pour le début de la Monarchie de Juillet ou par Flaubert pour le Second Empire. Véritable maître de la commune dans *Le Rouge et le Noir*, il est parfois un attentiste qui sera le jouet des forces occultes du bonapartisme et du légitimisme liés dans *La Conquête de Plassans*, ou, plus rarement, un "honnête homme" qui par cette fonction entend détourner l'attention sur son passé de forçat dans *Les Misérables*. Pour les hommes du XIX^e siècle, le maire fait partie du décor de la France profonde, rurale ou des petits bourgs : Verrière, Plassans, Montreuil sont autant de communes ancrées dans l'imaginaire social de la France. En 1848, l'irruption du suffrage universel bouleverse pour un temps très court

³⁷² AM Vanves, 1 K 2.2.1, élections de 1846.

³⁷³ Guionnet, C. *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*. L'Harmattan, 1997, 324 p.

³⁷⁴ En effet, depuis l'Empire, les conseils municipaux n'ont que voix consultative et le maire seul dirige l'administration communale, soutenu par les avis de l'assemblée.

³⁷⁵ Thomas Duval est maire de l'an VIII à 1815 sans discontinuer. Propriétaire à Issy, il décède en 1816. La famille Duval établit des relations entre le pouvoir politique local tout en représentant les familles de propriétaires cultivateurs.

cette nomination ; reprise en mains dès 1849 par l'Assemblée, la fonction mayorale continuera d'être exercée selon "le bon vouloir du prince"³⁷⁶, puisque ce véritable agent de l'Etat est nommé, et il faudra attendre la loi municipale de 1884³⁷⁷ pour que le maire devienne un élu du conseil municipal.

Personnage central de l'histoire locale, la figure mayorale donne lieu à de nombreuses notices nécrologiques, parfois hagiographiques, et fait les belles heures des érudits locaux, mais ne semble guère avoir séduit les historiens³⁷⁸. Certes, Mona Ozouf propose une réelle lecture politique de certains personnages, comme celui de l'abbé Faujas, mais ne présente pas de "maire" dans ses portraits issus des romans du XIX^e siècle³⁷⁹; Alain Corbin insiste sur les prérogatives que s'arroge le pouvoir civil à partir de la Révolution pour avoir "le droit de sonner les cloches"³⁸⁰ et dont use le maire au détriment du curé. Bernard Lepetit propose une analyse de la hiérarchie sociale des villes de la France de la Monarchie de Juillet, mais ne dit rien du pouvoir du maire ou du conseil municipal³⁸¹. Christine Guionnet³⁸², enfin, focalise son objet sur la légitimité du pouvoir politique local et son questionnement sur la nature et l'existence réelle du lien spécifique qui serait né, quelque part sous la Monarchie de Juillet, entre les élus locaux et les électeurs, précurseur de l'invention démocratique des Français censée expliquer l'acceptation de l'irruption du suffrage universel après 1848.

Seules quelques enquêtes historiques ont tenté d'approcher, autrement que par le portrait rapidement caricatural à force d'exemplarité, les pouvoirs détenus par le maire. L'enquête dirigée par Maurice Agulhon sur *les maires en France du Consulat à nos jours* se veut une "histoire politique et culturelle"³⁸³ et tente le pari de relier une histoire de l'administration avec une histoire sociale et politique des premiers acteurs des communes.

³⁷⁶ George, J. *Histoire des maires de 1789 à 1939*. Plon 1989. 285 p.

³⁷⁷ La loi électorale municipale de 1884, établit l'élection du maire par le conseil municipal dans toutes les communes à l'exception de Paris et met ainsi fin à la nomination du maire par le pouvoir central, nomination qui ne sera rétablie que par le régime de Vichy.

³⁷⁸ Quelques biographies, comme souvent de maires exemplaires et auréolés d'un destin national, semblent montrer un intérêt nouveau au croisement de la science politique et de l'histoire. Cf. la thèse d'Eric Phélippeau, *Le Baron de Mackau en politique. Contribution à l'étude de la professionnalisation politique*, Paris X, 1996 et son article : "la fin des notables revisitée", in Offerlé, M. (dir.), *la profession politique, XIX^e -XX^e siècles*, Belin, 1999, pp. 69-92.

³⁷⁹ Ozouf, M. *Les aveux du roman. Le XIX^e siècle entre ancien régime et révolution*. Fayard, 2001, pp. 234-260.

³⁸⁰ Corbin, A. *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*. Albin Michel 1994, p. 164 et suiv.

³⁸¹ Lepetit, B. *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*. Paris, Albin Michel, 1988.

³⁸² Guionnet, C. *L'apprentissage de la politique, op. cit.*

³⁸³ Agulhon, M. (et al), *Les maires en France du Consulat à nos jours*. Publications de la Sorbonne, 1986, p. 13, introduction méthodologique.

Toutefois, la troisième partie de ce travail, composée de monographies qui se proposent de donner des exemples concrets des politiques locales, ne s'appuie pas toujours sur une lecture politique des possibilités administratives que les différents pouvoirs centraux ont souhaité donner au niveau local depuis le Second Empire. De même, la très utile *Histoire des maires* de Jocelyne George a pour objet une étude sociale de ces hommes politiques, afin de tenter de définir "la difficile instauration de la démocratie locale dans la France profonde ³⁸⁴", et dresse le portrait d'individus dans leurs rapports avec le pouvoir politique, dans leurs conflits avec l'Etat ou dans la manière dont ils tentent de conserver la magistrature locale en dépit des changements de régime à Paris ³⁸⁵.

Ainsi, on connaît mal l'individu d'abord élu, puis rapidement nommé par le pouvoir central à la tête des municipalités créées en décembre 1789. Et si certains portraits sont retenus, c'est souvent parce qu'à côté du pouvoir local, ces individualités ont exercé dans le champ politique national une influence non négligeable. Pour un Jules Siegfried, maire du Havre, député puis sénateur, rapporteur de la loi sur les HBM, grand patron philanthrope et animateur du *Musée Social*, ou un Edouard Herriot porté, très jeune, à la tête de la mairie de Lyon ³⁸⁶, combien d'obscures Duval, Dupont, Bancelin ou Micard ? Maurice Agulhon montrait l'impossibilité d'un travail complet sur les maires de France, du fait du nombre très élevé de communes : une étude prosopographique telle qu'elle a été engagée au début des années 1980 sous sa direction ne pouvait donner de résultats utilisables que dans la mesure où des forces vives locales étaient mobilisées, et au prix d'une sélection rigoureuse des communes étudiées. Pourtant, sur un espace restreint tel que les communes de la banlieue de Paris, l'étude des maires par le biais des réseaux familiaux et sociaux, des professions et des parcours scolaires, éventuellement des niveaux de fortune n'a pas été jusqu'ici engagée. Certes, là encore, quelques portraits symboliques donnent à voir des maires de banlieue exemplaires du fait de l'importance de leur action nationale, comme Doriot à Saint-Denis ³⁸⁷ ou Laval à Aubervilliers ³⁸⁸.

Les politistes et les sociologues semblent plus prolixes à considérer l'échelle locale comme lieu de structuration de la légitimité politique ; Michel Offerlé, rappelant la genèse des études sur le personnel politique pour lesquelles il est intéressant de noter l'importance des années 1890-1910 ³⁸⁹, souligne toutefois les risques d'une lecture sociographique du groupe municipal, engendrant la tentation, selon lui dommageable, de l'exemplarité à travers des monographies ne représentant finalement qu'un "idéal-type" ³⁹⁰.

³⁸⁴ George, J. *Histoire des maires*, op. cit., préface de Maurice Agulhon, p. 11.

³⁸⁵ Sur cet opportunisme en politique et donc une forme d'apolitisme revendiqué, cf. Fourcaut, A. *la vie politique dans une commune de banlieue : Bagneux, 1870-1936*, Maîtrise, Paris-1, 1971, (Droz-Girault), 110 p.

³⁸⁶ Berstein, S., *Edouard Herriot ou la République en personne*. Presses de la FNSP, 1985.

³⁸⁷ Burrin, P., *La dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery, 1933-1945*. Seuil, 1986.

³⁸⁸ Kupferman, F., *Laval*. Balland, 1987.

³⁹⁰ Offerlé, M., "professions et profession politique", in Offerlé, M., *La profession politique*, op. cit., pp. 27-31.

". A force de vouloir tracer le portrait du maire, ne risque-t-on pas de l'enfermer dans un archétype moyen et donc de rejindre ainsi les caricatures véhiculés par les publicistes ou les écrivains de la fin du XIX^e siècle, de Flaubert à Jules Renard ? Cette difficulté d'appréhension d'un groupe défini à la fois par sa position sociale et par les attributs de son pouvoir symbolique n'est pas propre à l'étude des maires, comme l'indique Jean-Pierre Chaline à propos des bourgeois de Rouen³⁹¹. Députés, ministres, hauts fonctionnaires ou patrons³⁹² ont été étudiés en tant que groupe social et non pas simplement comme juxtaposition de portraits indépendants ; les hommes politiques locaux, en dehors de l'enquête du CNRS engagée par Maurice Agulhon et de quelques autres ouvrages³⁹³, font figure de parents pauvres dans l'importante somme des travaux historiques sur les élites³⁹⁴. Les "petites élites" sont victimes de leur silence, de leur anonymat et de l'absence de traces visibles dans les archives, mais peut être aussi de l'importance d'un Etat fort et centralisé qui en France, semblait encore jusque récemment négliger l'échelle locale³⁹⁵.

Cette méconnaissance a été l'un des points de départ de mon projet de recherche, conforté par l'apparent silence autour de l'engagement partisan des élites locales. Lors des recherches préliminaires nécessaires pour délimiter un terrain radical ou du moins républicain en Seine-banlieue, je me suis trouvée confrontée à l'immense difficulté de saisir l'appartenance politique des maires – sans même évoquer celle des conseillers municipaux. Cette recherche a été effectuée à trois dates clé dans les archives départementales et communales ou par sondage dans la presse locale, d'abord en 1870 au moment de la proclamation de la République, puis en 1900, lors des élections municipales qui voient un glissement de l'électorat parisien vers les nationalistes et la "droite républicaine", et enfin à la veille de la Première Guerre Mondiale³⁹⁶. Elle s'est

³⁸⁹ Weber, M., *Le savant et le politique*, Plon, 1959 [1919] ; Ostrogorski, M., *La démocratie et les partis politiques*, Seuil 1979 [1902] ; et, alors que l'anglicisme "politicien" se diffuse dans la littérature française, les essais de Halévy, *la fin des notables*, Grasset 1930. Damamme, D., "Professionnel de la politique, un métier peu avouable", in Offerlé, *la profession politique, op. cit.*, pp. 40 et suiv.

³⁹¹ Chaline, J.-P. *Les bourgeois de Rouen*. Presses de la FNSP, 1982, pp. 15-18.

³⁹² Parmi les nombreux travaux : Estèbe, J. *Les ministres de la République, 1871-1914*. Presses de la FNSP, 1982. ; Birnbaum, P. *les Fous de la République*, Fayard 1992. ; Charle, C. *Les Elites de la République, 1880-1900*. 1987. ; Barjot, D. (dir.) *Les patrons du Second Empire*, Cnrs/Picard, 1991-1999.

³⁹³ A l'exception de Girard, L., Prost, A., Gossez, R. *Les conseillers généraux en 1870*. Paris, PUF 1967, et des travaux récents tel Dumons B., Pollet, G. et Saunier, P.-Y. *Les élites municipales sous la III^e République. Des villes du sud-ouest de la France*. CNRS éditions, 1997, 210 p

³⁹⁴ Je renvoie à la bibliographie de la thèse de Christophe Charle.

³⁹⁵ Dumons, Pollet et Saunier, *Les élites municipales, op. cit.*, pp. 7-19.

³⁹⁶ Combeau, Y., *Paris et les élections municipales sous la III^e République. La scène capitale dans la vie politique française*, L'Harmattan, 1998.

avérée assez infructueuse³⁹⁷. De là à conclure que les maires restent essentiellement apolitiques avant l'entre-deux-guerres, il n'y a qu'un pas, franchi relativement rapidement et rappelé par de nombreux auteurs. Ainsi, André Siegfried dans sa préface au livre de Roger Thabault, souligne-t-il qu'il faut

"[...] toujours se demander, quand on veut connaître une commune, quel est le type de maire qu'elle se donne : est-ce un noble, un notable conservateur, un notable républicain, ou simplement un magistrat municipal choisi parmi les simples citoyens ?³⁹⁸ "

et confirme par là l'ambiguïté de ce positionnement : doit-on chercher à saisir l'appartenance sociale (un noble, un notable, un simple citoyen, voici ce qui semblent des critères sociaux) ou au contraire une appartenance sinon partisane, du moins intellectuelle (républicain ou conservateur) ? Cette ambivalence sera toujours présente dans les archives, et, y compris dans les joutes électorales du début du siècle, la confusion entre la position sociale et l'idéologie défendue (un patron ne pouvant, aux yeux de certains, n'être que suspect de collusion avec le pouvoir central et le monde des affaires, et son engagement radical souvent contesté) oblige à de nombreux recoupements avant de se faire une idée précise des idées politiques défendues par le maire d'une petite commune de la Seine- banlieue.

Notable républicain, est-ce dire notable avant tout et républicain lorsque l'on entre en République ? Insister sur l'apolitisme supposé des maires avant la Guerre de 1914 confirme l'analyse faite par Daniel Halévy, opposant un monde de "notables", n'usant que de la légitimité de la fortune et de la position sociale pour perdurer à la tête des communes, et un monde des nouvelles couches exclusivement partisans dont le ressort de la légitimité ne serait, à l'inverse, que l'engagement militant. Or cette dichotomie ne semble guère satisfaisante, comme l'ont suggéré les premières pistes dans les archives. Dans le même temps, alors qu'aucune appartenance militante clairement assumée ne semble ressortir, des allusions à l'engagement partisan des maires dans les communes de la banlieue sud-ouest retrouvées ça et là bien avant la Première Guerre Mondiale, dans quelques professions de foi³⁹⁹ ou dans les procès-verbaux des réunions de l'Union Républicaine radicale de Vanves entre 1898 et 1919⁴⁰⁰, permettent de poser d'autres hypothèses sur la nature de la légitimité du pouvoir local entre 1860 et 1914. Ainsi, l'opposition trop tranchée entre un avant et un après l'élection démocratique – c'est à dire rejetant dans un archaïsme volontairement simplifié, mêlant royalisme et bonapartisme,

³⁹⁷ Le choix du terrain ne pouvant donc se faire sur un simple critère politique comme je l'avais au départ espéré, a été effectué en partant à la fois du premier résultat politique retrouvé (le résultat des élections de 1929), et en procédant par sondage sur la période antérieure dans la presse locale et les délibérations des communes choisies par leur unité sociologique et géographique avant 1914. Ce choix reste arbitraire et forcément imparfait.

³⁹⁸ Siegfried, A., *préface à Thabault, Roger. Mon village, ascension d'un peuple, 1848-1914. Paris, Delagrave, 1945, p. 6.*

³⁹⁹ Fonds (très décevant) des archives des Hauts de Seine, D3M2, issu de la dévolution des archives de l'ancienne Seine. Fonds encore plus décevant identique aux Archives de Paris ; fonds non coté à la Bibliothèque Nationale.

⁴⁰⁰ Archives départementales de Vanves, deux registres non cotés. Merci à Bruno N'Guyen de me les avoir signalé.

les maires d'avant 1884 – mérite d'être interrogée. Peut-on dater le passage d'une légitimité fondée sur la possession à une légitimité fondée sur l'engagement ? N'y a-t-il pas d'autres formes de légitimation du pouvoir municipal entre 1860 et 1914, qui au lieu de se succéder, se superposent ? Telles ont été non pas les hypothèses de départ, mais bien les interrogations finalement posées aux archives, afin de saisir, sur un terrain limité dans le temps et dans l'espace, les formes différentes prises par ces légitimités et donc l'éventuel renouvellement des élites ainsi que des discours et des représentations entourant l'action politique locale.

Règles et contraintes juridiques.

Les caricaturistes du second XIX^e siècle se sont donné à cœur joie pour croquer le premier personnage de la commune : embonpoint de rigueur, figure rougeaude, condescendance avec ses administrés (voir image 5).



image 5. caricature de Daumier.

texte associé à cette caricature de Daumier : - M'sieur le maire, qu'est ce c'est un 'bibiscite' ? - c'est un mot latin qui veut dire 'oui'.

Personnage fat et arrogant, il est l'archétype du parvenu : le pouvoir l'installe dans ses fonctions, et en fait un instrument de sa politique⁴⁰¹. On oppose à ce maire nommé, non pour ses compétences mais pour sa richesse, son entregent ou son autorité locale, les forces vives, intellectuelles, aristocratiques ou économiques, qui seraient, selon les critiques, plus aptes à gouverner les communes. Mais l'Etat français ne s'y trompe pas :

⁴⁰¹ George, J. *Histoire des maires*, op. cit.

même lorsqu'il "décentralise", il continue, jusque tardivement dans le siècle, à garder entre ses mains les rênes du pouvoir local, trop incertain de la fidélité politique de ceux qui en disposent pour créer un *self government* à l'anglaise⁴⁰². Ainsi, le pouvoir mayoral se confond-t-il avec celui d'un agent de l'Etat jusqu'à la loi municipale de 1884 : le Second Empire, suivant à la fois le modèle centralisateur napoléonien mais aussi les formes de l'Etat monarchique issues de la Restauration ou de la Monarchie de Juillet, augmente les obligations locales tout en encadrant encore davantage les bribes de pouvoir détenu par le maire. Nommé par le pouvoir, le maire est aussi subordonné au Préfet mais ligoté dans son action par les éventuels vœux de ses concitoyens qui s'expriment à travers l'élection du conseil municipal : le maire est donc un personnage schizophrène, agent de l'Etat et premier représentant de la démocratie locale.

La loi municipale de 1884, en instaurant l'élection du maire par le conseil municipal⁴⁰³, change les formes de légitimité du pouvoir mayoral : recevant son pouvoir de l'élection, même indirecte, il doit donc trouver d'autres ressources à mettre en avant que la fidélité au pouvoir central. Apparemment donc, la loi municipale de 1884 peut apparaître comme un tournant, permettant ainsi un renouvellement des élites municipales, et sinon leur républicanisation, du moins leur politisation. Cette coupure chronologique d'une part, et ces transformations des formes de notabilités d'autre part, sont-elles visibles sur le terrain de la Seine-banlieue ? Jusqu'ici, les études se sont souvent focalisées sur les différences qui existent entre maires ruraux et maires urbains, signalant le renouvellement précoce des élites urbaines, alors que les élus ruraux continueraient, sauf exception, à mettre en avant les ressorts d'anciennes formes de notabilité⁴⁰⁴. Qu'en est-il en banlieue parisienne, dans ces communes dont le premier chapitre a déjà montré la permanence des caractéristiques faubouriennes et la vitalité de la modernité économique, y compris avant l'entre-deux-guerres ? Cette double interrogation semble être pertinente pour saisir la complexité des élites locales dans la banlieue sud-ouest de Paris.

A quel moment, et par le truchement de quelles professions ou positions sociales, est-on passé en banlieue parisienne d'une élite municipale traditionnelle, utilisant les ressorts de légitimité identiques à ceux mises en œuvre depuis la création des municipalités, à des élites municipales "modernes", qui mettraient en avant d'autres formes de légitimité, non limitée à leur appartenance sociale ou leur fidélité au régime ? L'idée d'une diffusion de la modernité à travers les élites locales a été esquissée, en particulier par Christian Topalov⁴⁰⁵. Par ailleurs, Bruno Dumons, Gilles Pollet et Pierre-Yves Saunier ont traqué les élites techniques, culturelles et administratives des

⁴⁰² Au sujet des tentatives de réformes et de décentralisation, cf. Basdevant-Gaudemet B. *La commission de décentralisation de 1870. Contribution à l'étude de la décentralisation en France*. PUF, 1973.

⁴⁰³ Ce principe avait déjà été mis en place de manière provisoire par une loi du 3 juillet 1848. Cf. Basdevant-Gaudemet, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁰⁴ C'est en particulier le point de vue défendu par C. Guionnet, *L'apprentissage de la politique moderne, op. cit.*

⁴⁰⁵ Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*. EHESS, 1999. Le champ de la réforme est ainsi décrit comme une nébuleuse dont les réseaux sont ancrés parmi les élites intellectuelles.

municipalités du sud-est de la France⁴⁰⁶. William Cohen a fait de même dans une intéressante comparaison des municipalités du sud de la France⁴⁰⁷.

C'est donc à la fois dans la filiation de ces études, mais aussi en marge de ces dernières, que se situe le propos, ne serait-ce que parce qu'aucune des communes du terrain choisi ne dispose à proprement parler d'une administration municipale conséquente avant le début des années 1900, et plus généralement avant l'entre-deux-guerres⁴⁰⁸. Les monographies sur la banlieue parisienne, en portant leur regard sur Saint-Denis⁴⁰⁹, la plus peuplée des communes de Seine banlieue, ou sur Bobigny, dans l'entre-deux-guerres⁴¹⁰, à un moment où l'idée d'une "science communale" se diffuse plus largement⁴¹¹, n'ont pas recherché les prémisses de la diffusion de cette modernité dans la gestion locale.

essai de chronologie administrative et politique

Le détour par l'histoire électorale et administrative, un peu négligée par les historiens⁴¹², mais recherchée par les politistes, ne représente ici qu'un substrat chronologique. Il ne s'agit pas de reprendre les filiations intellectuelles des réformes concernant les pouvoirs locaux, de voir les différentes tendances politiques qui s'allient contre le centralisme jugé excessif de l'Empire ; sur ces thèmes, de nombreux auteurs, et plus spécialement des politistes, se sont penchés⁴¹³, même si le cadre national est souvent privilégié et, témoin d'une certaine représentation du pouvoir, l'entrée en politique associée quasi-systématiquement à l'entrée à la Chambre. L'échelle locale n'est guère prisée dans

⁴⁰⁶ Dumons, Pollet, Saunier, *Les élites municipales*, op. cit.

⁴⁰⁷ Cohen, W. B., *Urban Government and the Rise of the French City*, St Martin's Press, 1998.

⁴⁰⁸ Ainsi, il existe depuis le début des années 1910 un service d'hygiène et de voirie à Montrouge ; Malakoff semble aussi organiser l'administration municipale en "bureaux" techniques à la même période. A contrario, ni Vanves ni Bagneux ne disposent d'une telle organisation, la commune de Bagneux n'appointant que quelques cantonniers, un garde-champêtre, un agent voyer communal, et ayant recours pour les travaux sur les bâtiments publics à un architecte communal exerçant en libéral.

⁴⁰⁹ Brunet, J.-P. *Un demi-siècle d'action communale à Saint-Denis la rouge : 1890-1939*, Cujas, 1981.

⁴¹⁰ Fourcaut, A. *Bobigny, banlieue rouge*. 1986.

⁴¹¹ Payre, R., *Une improbable science du politique : la "science communale". Les école de gouvernement municipal et la formation des conducteurs de villes*, Thèse, 2001 (Ihl), Grenoble-IEP.

⁴¹² cf. René Rémond, "les élections", in *Pour une histoire politique*. Seuil, 1996 [1988], pp. 33 et suiv. Le renouveau de l'histoire de l'administration est récent, et il s'inscrit dans les recherches impulsées, derrière Marc-Olivier Baruch, sur l'Etat de Vichy. Pour notre période toutefois, les hauts fonctionnaires ont été source de nombreuses publications, et d'un ouvrage collectif : Baruch, M.-O. Duclert, V.. *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*. La Découverte, 2000. 581 p.

⁴¹³ Rosanvallon, P. *L'État en France de 1789 à nos jours*. Seuil, 1993 [1990]. Burguière, A. (dir.), *Histoire de la France, tome 2, l'État et les pouvoirs*, sous la direction de J. Le Goff, Le Seuil, 1989.

un pays construit autour du primat de l'idée de nation ⁴¹⁴ ... Toutefois, le cadre juridique mérite d'être rappelé, afin de saisir ce qui appartient, dans les évolutions du recrutement comme des mentalités, de l'impact des transformations législatives ou d'une évolution plus complexe et moins imposée par l'État.

Deux thèmes traversent l'histoire des institutions locales depuis la Révolution française : d'une part le processus électoral des assemblées communales et, par ricochet, les conditions de désignation du maire ; d'autre part, les attributions – les compétences – du pouvoir local, que ce soit celles du conseil ou celles du premier magistrat communal, ainsi que le contrôle, par le Préfet, du respect de ces attributions. Il est intéressant de noter que, depuis la création des communautés locales par l'Assemblée Constituante le 14 décembre 1789, les deux aspects, compétence et légitimité, sont à la fois intimement liées et dissociées dans les textes. La législation électorale se fait le plus souvent dans l'urgence, dans l'euphorie d'une révolution comme en 1848 ou en résonance avec les équilibres nationaux, comme lors de la reprise en main de l'Ordre Moral en 1871 et surtout en 1874. Les lois municipales, plus complètes, accordant une large place à la définition des compétences des maires et des conseils, sont moins nombreuses. Intégrant en général les dernières lois électorales, elles forment un substrat législatif complexe, d'autant plus qu'elles se superposent lorsque le législateur ne prend pas la peine d'abroger le texte antérieur. Ces deux aspects ne méritent pas ici le même traitement, et seuls les processus électoraux, témoins d'une éventuelle chronologie de la légitimité locale, seront rapidement exposés, les compétences mayorales sur la période étudiée, régies essentiellement par les lois municipales de 1855, modifiées en 1867 et surtout en 1884, étant examinées dans la seconde partie. Ici, ce sont les acteurs qui sont au cœur du propos, et, afin de réfléchir sur l'existence – ou non – de formes différenciées de légitimation du pouvoir local, il semble nécessaire d'en bâtir rapidement le cadre juridique.

D'autres se sont déjà attelés à la tâche, montrant les implications politiques et intellectuelles liées au choix, par la Nation, du suffrage élargi pour les élections locales en 1831 ou de celui de l'adoption du suffrage universel masculin pour toutes les élections en 1848. Il est intéressant toutefois de voir que là encore, c'est par l'échelon national que l'on propose d'étudier les effets du suffrage universel et les débats portent le plus souvent sur l'évolution de la chronologie électorale pour les élections des députés : tel est le cas de Pierre Rosanvallon dans son premier ouvrage sur le sujet, *le sacre du citoyen* ⁴¹⁵, ou d'Alain Garigou ⁴¹⁶.

a. l'apprentissage de la citoyenneté, 1789-1848

⁴¹⁴ Mélonio F., *Naissance et affirmation d'une culture nationale. La France de 1815 à 1880*, Seuil, 1998. ; Beaune C., *Naissance de la nation France*, Gallimard 1985 ; sld de Bruguière, A. (dir.), *Histoire de la France, tome 1 : l'espace français*, Seuil, 1989 (sous la direction de J. Revel).

⁴¹⁵ Rosanvallon, P. *Le sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*. Gallimard, 1992.

⁴¹⁶ Garigou, A. *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*. Presses de la FNSP, 1992, 288 p. Edition de poche remaniée, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*. Points Seuil, 2002, 366 p.

La succession des lois électorales municipales, depuis la création administrative des communes au sens moderne du terme en décembre 1789, permet de voir des scissions chronologiques possibles. En uniformisant sur l'ensemble du territoire français les modes de désignation des assemblées locales, la Constituante confirme les tentatives de réformes antérieurement esquissées, en particulier par l'édit royal de 1787 instaurant le suffrage censitaire pour l'élection dans toutes les communautés. Certes, les lois révolutionnaires élargissent sensiblement le corps électoral, mais continuent de restreindre son rôle par la création de collèges successifs ; un pas était cependant fait dans la diffusion de l'idée d'une nécessaire existence d'une assemblée composée d'individus choisis librement par la communauté et chargée de la représenter⁴¹⁷.

	1789	1793	1795	1800	1830	1848	1875	1884	1902	1912	1925	1945	1958	1975	1982
conseil municipal	conseils	conseils (Cajg)	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus	conseils élus
collège		collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral	collège électoral
1800-1830															
1830-1848															
1848-1875															
1875-1902															
1902-1912															
1912-1925															
1925-1945															
1945-1958															
1958-1975															
1975-1982															
1982-1985															

1. La loi du 14 décembre 1789 généralise ainsi la tenue régulière d'élections locales et

Tableau 34. Repères juridiques.

La loi du 14 décembre 1789 généralise ainsi la tenue régulière d'élections locales et

⁴¹⁷ Gueniffey, P., *Le Nombre et la raison : la Révolution Française et les élections*. Presses de l'EHESS, 1993; Id., "le moment du vote. Les systèmes électoraux de la période révolutionnaire", *RFSP*, 43/1, fév. 1993, pp. 6-28.

accentue le transfert des agents du contrôle social et politique de l'Eglise vers des "notabilités" au recrutement plus diversifié⁴¹⁸. Toutefois, cette première expérience d'un suffrage local qui, dans certaines communes, a pu être quasi universel est vite contestée. Les élections municipales sont suspendues en 1793, et les conseils municipaux sont remplacés dans la Constitution de 1795 par des assemblées cantonales regroupant les agents municipaux du canton, nommés par le pouvoir central. La loi du 17 février 1800 supprime l'élection directe, les conseillers étant choisis par le pouvoir central sur une liste⁴¹⁹. Dès l'instauration de l'Empire, le législateur reprend le contrôle des élections locales, jugées susceptibles de permettre l'enracinement d'opposants au régime : le suffrage censitaire est renforcé, et les premiers magistrats sont nommés par le pouvoir. La Restauration confirme cet encadrement, restreignant encore le droit de vote par des montants de cens très élevés⁴²⁰ : les assemblées communales ne sont plus que des assemblées de notables, chargées de conseiller le maire, toujours nommé par le pouvoir et révocable à tout moment.

La seconde rupture est liée à l'avènement de la Monarchie de Juillet. Les libertés locales sont en effet revendiquées, pour des raisons différentes, à la fois par les Légitimistes, qui voient dans la communauté le lieu d'expression des libertés anciennes dont ils se sentent les héritiers, par les Libéraux, qui estiment que l'argent ne peut être le seul critère de distinction entre citoyen actif et passif et qui militent pour l'existence de listes de capacités, et par les Républicains, qui envisagent dès les années 1830 l'extension universelle du droit de suffrage. En 1831, même si la fièvre révolutionnaire des Trois Glorieuses est en partie retombée, la loi municipale constitue le second temps fort pour l'administration locale : les conseils municipaux sont élus par un corps électoral désigné au suffrage censitaire élargi et auquel s'ajoute une liste de capacités du fait de leur instruction. Le corps électoral augmente ainsi de 1336 %, et, dans certaines communes, surtout les plus petites, le cens s'abaisse au point que la communauté des électeurs représente quasiment la totalité des hommes en âge de voter. Lors des élections municipales de 1834, ce sont ainsi près de 3 millions d'électeurs qui sont appelés à voter pour élire leurs conseils municipaux, alors que le corps électoral législatif atteint à peine 200 000 hommes⁴²¹. Toutefois, le pouvoir central continue de se réserver le droit de nomination du maire, accentuant ainsi le poids des notabilités locales. Après les lois de 1835, l'évolution du régime confirme de plus en plus souvent la position des

⁴¹⁸ Agulhon, M. et al. *Les Maires en France du Consulat à nos jours*. Pub. Sorbonne, 1986. ; Guionnet, C. "la politique au village : une révolution silencieuse", *RHMC*, 45-4, oct.-déc. 1998, pp. 775-788.

⁴¹⁹ Art. 7 et 14, loi du 17 fév. 1800 (an VIII) sur la division du territoire. Cobban, A. "local government during the French Revolution", in *Aspects of the French Revolution*, New York, George Braziller, 1968, pp. 112-130.

⁴²⁰ Charte de 1814, article 40. Cité par J. Godechot, *les Constitutions de la France*, Gallimard, 1979.

⁴²¹ Rosanvallon. *Le sacre du citoyen*, *op. cit.*, p. 270, donne le chiffre de 2 872 089 électeurs communaux inscrits, en reprenant ce chiffre du rapport commandé à A. Thiers, *compte rendu au Roi sur les élections municipales de 1834*, Imprimerie Royale, 1836. ; pour le corps électoral départemental, cf. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 262, à partir du *Journal du peuple*, 5 juillet 1840, corroboré par le discours de François Arago à la Chambre la même année.

élites traditionnelles aux dépens de nouveaux venus, libéraux et surtout républicains, systématiquement écartés du pouvoir local⁴²² : la réaction préfère ainsi conforter les maires légitimistes plutôt que de se conformer au choix de la communauté. Le maire continue ainsi d'être choisi en dehors du conseil, la légitimité que lui donne l'élection n'étant pas systématiquement recherchée.

b. l'ère du suffrage universel, 1848-1914

Le 4 mars 1848, le Gouvernement Provisoire de la République adopte le suffrage universel masculin. Dès lors, ce sont 9,5 millions de citoyens qui vont participer aux élections, tant législatives que locales. Les listes électorales communales, jusqu'ici ordonnées en fonction du niveau d'imposition, sont refondues dès mars 1848⁴²³. Un décret du 3 juillet 1848 organise provisoirement les institutions locales, confirme le suffrage universel pour l'élection des conseils municipaux, mais garde trace de la défiance dans laquelle on place le choix de l'électeur : les maires des villes de plus de 6000 habitants continuent d'être nommés par le pouvoir central, même si les préfets ont l'obligation de choisir le premier magistrat au sein du conseil. Dans les petites communes, la révolution de 1848 adopte un régime électoral démocratique moderne : les maires sont élus par le conseil parmi les nouveaux élus. Pour de nombreuses communes françaises, les élections municipales de l'été 1848 seront réellement "l'apprentissage de la démocratie".

Cette façade démocratique ne dure que le temps d'un été : la Constitution de la Seconde République renvoie à une loi organique ultérieure l'organisation des institutions locales, et dès 1849, les maires de l'été jugés trop favorables aux "démoc-soc" sont révoqués. L'échec de la République de février entraîne avec lui ses premières ébauches démocratiques, et le projet de loi préparé par le Conseil d'Etat en février 1850 met en place un système de centralisme démocratique que reprend largement le régime impérial, confirmant l'universalité du droit de suffrage tout en reprenant en mains les pouvoirs locaux. Tous les maires doivent être nommés, et la décentralisation demandée par les Libéraux et les Légitimistes se traduit par une accentuation des pouvoirs préfectoraux dans le contrôle des compétences mayorales. En mai 1850, la réforme électorale restreignant le suffrage universel touche aussi le corps électoral communal.

Le Coup d'Etat efface de fait le projet de loi de 1850, mais le Second Empire en confirme l'esprit dans les faits. Tout en rétablissant le suffrage universel, il le contrôle par le biais de la nomination des maires dans toutes les communes, instaurée par décret dès mars 1852. De plus, le pouvoir impérial transfère de nombreuses prérogatives mayorales au Préfet, agent de l'Etat : c'est ainsi que la nomination de l'instituteur ou du garde champêtre passe aux mains du Préfet. S'il limite ainsi les parcelles du pouvoir local détenu par le maire, il confirme la position de notable : l'habit du maire reprend quasiment celui de la Restauration, il enrobe une fonction, progressivement vidée de son contenu,

⁴²² Tudesq, A.J. *Les Grands notables en France (1840-1849), étude historique d'une psychologie sociale*, Pub. Faculté de lettres de Paris, 1964, 2 tomes. George, J. *Histoire des Maires*, op. cit.

⁴²³ AM Vanves, série K : deux listes pour 1848.

de symboles de richesse et de notabilité⁴²⁴.

Le Second Empire connaît deux lois municipales importantes. La première, votée en mai 1855, abroge en partie les dispositions antérieures et corrige les dérives de l'arbitraire préfectoral dénoncées par les opposants : le maire, qui jusqu'ici "administrait seul la commune", fait désormais partie du conseil – même s'il n'est pas lui-même élu. De fait, le pouvoir mayoral se trouve alors doublement encadré : d'un côté par le pouvoir sans cesse accru du contrôle préfectoral, de l'autre par le conseil qui doit être écouté et dont le maire ne peut plus totalement se passer. Quelques éléments de démocratisation sont accordés aux Libéraux, comme par exemple le droit pour tout contribuable de demander la communication des procès-verbaux des débats du conseil, qui ne sont pas encore totalement rendus publics. La gestion communale se rationalise, les registres deviennent plus touffus et rendent davantage compte de la vie locale, des intérêts politiques ou économiques en jeu.

La seconde loi, votée en 1867, profite du contexte de libéralisation du régime, durant lequel les opposants développent une critique importante du centralisme impérial⁴²⁵. Elle transforme dans un sens plus libéral les attributions du maire et du conseil, et restreint l'autoritarisme préfectoral ; elle a été précédée d'une loi électorale locale libérale, prise en juin 1865, confirmant la nomination des maires mais qui doivent être choisis de préférence au sein du conseil élu, la légitimité de la nomination ne remplaçant plus la légitimité électorale. Pour les élections du printemps 1870, ce choix du maire parmi les élus est rendu obligatoire.

Ainsi, le Second Empire impose la figure du maire comme un notable largement dépendant du pouvoir central, le plus souvent favorable au régime, tout en s'appuyant sur une base électorale large et en mettant en cause, timidement, l'arbitraire de la nomination. Sans être une loi républicaine, certains principes libéraux sont vus favorablement par le pouvoir impérial, comme la réforme portant sur la décentralisation engagée par le Programme de Nancy de 1865 qui donne lieu à un projet limitant les pouvoirs préfectoraux au profit des notables locaux installés, projet qui sombre dans la défaite de l'Empire⁴²⁶. Mais dans le même temps, les opposants au régime se sont radicalisés, comme en témoignent les programmes républicains pour les élections de 1869, celui de Gambetta comme celui de Ferry⁴²⁷. Le programme des "irréconciliables" de Belleville de 1869 affirme ainsi :

"au nom du suffrage universel (...) nous donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie radicale et de revendiquer

⁴²⁴ George, J. *Histoire des maires*, op. cit.

⁴²⁵ Cf. Odilon Barrot, *de la décentralisation et de ses effets*, 1861 ; Grévy, J. *la République des opportunistes, 1870-1885*. Perrin, 1998 ; Gaillard, J.-M., *Jules Ferry*, Fayard, 1989.

⁴²⁶ Basdevant-Gaudemet. B. *La commission de décentralisation*, op. cit., p. 7, et p. 57 et suiv. pour la commission des 62, dirigée par O. Barrot, nommée en 1870 pour proposer un projet de loi sur la décentralisation et l'organisation des pouvoirs locaux.

⁴²⁷ Grévy, J. *La République des opportunistes*, op. cit., p. 71.

énergiquement : - l'application la plus radicale du suffrage universel, tant pour l'élection des maires et des conseillers municipaux, sans distinction de localité, que pour l'élection des députés (...), - la nomination de tous les fonctionnaires publics par l'élection. (...)." ⁴²⁸

La défaite militaire de l'Empire, la proclamation de la République et la poursuite de la guerre par le Gouvernement de Défense Nationale changent les priorités et renvoient à une date ultérieure les réformes institutionnelles. L'irruption, au cœur de la guerre étrangère, de la poussée révolutionnaire communarde, à Paris mais aussi dans d'autres villes de province, va toutefois mettre au premier plan la question des modes électoraux. La revendication d'une "Commune souveraine, qui doit aboutir au gouvernement direct des citoyens par eux-mêmes ⁴²⁹ " oblige le Gouvernement de Défense Nationale à organiser des élections municipales en novembre 1870, alors même que la guerre continue et que le siège de Paris a commencé. En exigeant l'élection directe pour tous les postes, les communards sont les héritiers des sans culottes et imposent dans les faits les articles du programme de Belleville de 1869. La radicalisation du mouvement révolutionnaire au début de 1871, alors que les parisiens, soumis à un dur siège, se sentent trahis par les pourparlers en vue de la paix, va confirmer la suspicion majeure dans laquelle le Gouvernement tient les tenants des libertés communales. La "guerre contre Paris ⁴³⁰ ", sanglante en mai 1871, se poursuit bien après puisqu'elle exclut la capitale du droit commun en matière d'élections locales, non seulement lors de la législation dite d'Ordre Moral en 1874, mais aussi au terme de la loi républicaine de 1882 accordant définitivement l'élection des maires, sauf à Paris. En ce sens, la proclamation de la République apparaît moins comme une rupture que comme la continuité de ce qui a été esquissé avec le projet libéral du dernier été de l'Empire. L'Assemblée élue à Bordeaux en février 1871 discute rapidement un projet de loi municipal, et retient une large partie des avancées libérales du projet de 1870 : les conseils municipaux sont élus pour 3 ans, et il a fallu tout le poids politique d'Adolphe Thiers pour qu'un amendement imposant l'élection des maires par le conseil soit rejeté ⁴³¹ .

Il faut donc attendre plus de 10 ans pour qu'intervienne la troisième rupture essentielle dans l'évolution du cadre législatif de la légitimité mayorale ; entre temps, les monarchistes imposent une législation "d'ordre moral" dans de nombreux domaines, et les pouvoirs municipaux comme l'élection des conseils et des maires ne font pas défaut à ce raidissement idéologique. Les maires jugés trop ouvertement républicains sont remplacés par des notables plus proches des conceptions du régime. La loi de 1874, dite "loi des maires", confirme ce retour en arrière, cette volonté de contrôle des élus locaux par le

⁴²⁸ Gambetta, "programme de Belleville", publié dans *l'Avenir national*, 15 mai 1869, in Rémond, R. *La vie politique en France*. Colin, 1965, pp. 212-213.

⁴²⁹ Manifeste du 22 septembre 1870, réclamant la tenue des élections municipales et la "levée en masse" pour assurer la défense du territoire, in Mayeur, J.-M., *la vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Seuil, 1984, p. 17.

⁴³⁰ Tombs, R. *La guerre contre Paris*. Aubier, 1997.

⁴³¹ Taulier A. *Commentaire de la loi municipale du 14 avril 1871*, Paris, A. Durand, 1871, note, p. 1.

pouvoir central, puisqu'il est tout de même impossible de remettre en cause le suffrage universel : le régime se garde le droit de nommer tous les maires, y compris dans les communes rurales, et de les choisir parmi les personnalités convenant le mieux à la tâche, c'est-à-dire de les prendre éventuellement hors du conseil municipal. Révélatrice du retour de l'ordre et du pouvoir de la "République des Ducs", la législation municipale de 1874 revient finalement au bon vouloir princier ou impérial pour le choix du maire, tel qu'il existe dans la loi municipale de 1855. Entre 1871 et 1876, les révocations sont nombreuses, les attributs symboliques faisant de la mairie le lieu de l'expression d'une démocratie républicaine sont gommés : on remplace les bustes de Marianne par des portraits du Maréchal de Mac-Mahon, et le crucifix fait son apparition dans certaines mairies, pourtant construites comme le symbole de la sécularisation de la société⁴³².

L'effritement électoral des monarchistes et les victoires républicaines aux élections partielles, puis aux législatives de 1876, sonnent le glas de la loi d'Ordre moral. Toutefois, la réforme projetée en 1877, dans laquelle Jules Ferry voyait "sa loi des maires"⁴³³, est repoussée par la crise du 16 mai, et il faut attendre l'écrasante proportion de maires républicains élus aux élections municipales de 1881⁴³⁴ pour que soit mise en chantier la nouvelle loi municipale qui deviendra rapidement une des grandes lois républicaines de la première moitié des années 1880 : en 1882, l'Assemblée vote l'élection des maires par les conseils élus, sauf à Paris, dépourvu de premier magistrat. En 1884, la loi municipale intègre cette ultime avancée démocratique, qui ne sera pas remise en cause jusqu'à aujourd'hui, à une loi organisant les compétences communales, les pouvoirs du maire et les obligations de contrôle du Préfet. La démocratisation de la légitimité mayorale était achevée, un demi-siècle après son commencement.

Méthode et sources utilisées : de la difficulté de la constitution d'un groupe.

La constitution d'un groupe d'individus, dont le point commun est d'avoir exercé la fonction mayorale en banlieue sud-ouest entre 1860 et la veille du premier conflit mondial, rencontre de nombreux obstacles. Le silence des archives publiques, la quasi absence d'archives privées confirment l'impression relevée précédemment d'être en face d'individus peu connus et peu facilement identifiables. Ce silence n'est propre ni au territoire, ni à l'histoire administrative de la région, même si les archives de la banlieue parisienne souffrent souvent de lacunes, d'engorgement et, encore aujourd'hui, de la réorganisation des départements de la région Ile-de-France en 1964⁴³⁵. A l'inverse, l'objet même de l'étude, parce qu'il n'a pu être pas suscité toute l'attention des chercheurs encore aujourd'hui, n'a guère produit d'instruments de recherche et d'inventaire permettant une consultation plus aisée des sources. De fait, la centralité de l'Etat en France a longtemps engagé les recherches vers un niveau plus élevé d'élites :

⁴³² George, J. *Histoire des maires*. Plon, 1988.

⁴³³ Grévy, J. *La république des opportunistes*, op. cit.

⁴³⁴ Roussellier, N. "le système politique : représentation et délibération", in Berstein, S., Winock M. dir. *L'invention de la démocratie, 1789-1914*. Seuil, 2002, pp. 356-362.

d'une part en favorisant les recherches sur les élites parisiennes, d'autre part en privilégiant, lors des enquêtes engagées à la fin des années 1980, l'échelle départementale. Aujourd'hui, les élites locales régionales connaissent un regain d'intérêt accentué par les regards étrangers portés en particulier à la bourgeoisie ; mais l'échelle communale continue, peu ou prou, à être un domaine réservé au mieux aux études monographiques.

Pourtant, poussé là encore par les politistes et les chercheurs anglo-saxons, certains aspects du "pouvoir municipal" sont aujourd'hui mieux connus, comme le montrent les travaux de Bruno Dumons, Gilles Pollet et Pierre-Yves Saunier sur les élites municipales dans le sud-est de la France, ceux de Michel Offerlé ou dirigés par lui, et certaines thèses récentes⁴³⁶. Toutefois, depuis la grande enquête lancée par l'équipe réunie autour de Maurice Agulhon⁴³⁷, les premiers magistrats communaux n'ont guère été l'objet d'attention particulière, et encore moins dans la période précédant 1914. Certes, certains maires, y compris de banlieue parisienne, sont l'objet d'études biographiques (Pierre Laval à Aubervilliers, Edouard Herriot à Lyon⁴³⁸), mais dépassant largement le cadre local. D'autres travaux s'intéressent de près à cette gestion communale : c'est le cas de Jean-Paul Brunet à Saint-Denis ou d'Annie Fourcaut pour Bobigny, qui dressent le portrait politique et local du maire communiste, Jean-Marie Clamamus⁴³⁹. Le groupe mayoral n'a pas suscité autant d'intérêt depuis la parution du livre de Jocelyne George et celle de l'enquête prosopographique menée par l'équipe de l'Université Paris-1, il y a déjà quinze ans.

Il fallait donc sinon inventer une méthode d'approche, du moins adapter à un groupe de taille très réduite des techniques d'investigation mises au point ailleurs, et en particulier par les chercheurs travaillant sur les groupes sociaux ou professionnels : Adeline Daumard pour les sources concernant l'évaluation possible des fortunes, Jean-Marie Mayeur pour les études sur les parlementaires, ou Jean-Luc Pinol qui, dans *les mobilités de la grande ville*, souligne l'importance des annuaires de sociétés et l'appartenance aux clubs comme critère d'appartenance sociale aux élites urbaines, tout comme il effectue un

⁴³⁵ Jusqu'en 1975, les archives de l'ancien département de la Seine ont été conservées à Paris, confondues avec les archives de la Ville de Paris. Depuis la "dévolution" de 1975, les cartons ont été triés, parfois recotés, et envoyés dans les services des archives des nouveaux départements de la petite couronne. Certains de ces cartons ne sont toujours pas disponibles faute d'inventaire précis, ou présentent des lacunes étonnantes (la série D9, administration municipale, censée regrouper les courriers et documents administratifs entre la Préfecture de l'ancien département de la Seine et les communes, est ainsi très lacunaire aux archives des Hauts-de-Seine).

⁴³⁶ Dumons, B., Pollet, G., Saunier, P.-Y. *Les élites municipales sous la III^e République. Des villes du Sud-Est de la France*, CNRS, 1997 ; Offerlé M. dir. *Profession politique, op. cit.* ; *Mots*, "le temps des mairies", 2001 ; Payre R., *op. cit.*, thèse, 2001.

⁴³⁷ Agulhon, M., et al., *Les maires en France, op. cit.* George, J., *Histoire des maires, op. cit.*

⁴³⁸ Cointet, J.-P., *Pierre Laval*. Fayard, 1993. Berstein, S., *Edouard Herriot ou la République en personne, op. cit.*

⁴³⁹ Brunet, J.-P., *un demi-siècle d'action communale, op. cit.* ; Fourcaut, A., *Bobigny, banlieue rouge*. Editions ouvrières/Presses de la FNSP, 1986.

travail, à Lyon ou à Strasbourg, sur les stratégies résidentielles des élites ⁴⁴⁰ .

Les recherches historiques sur les élites locales ont largement montré la difficulté de regroupement des sources pour tenter un tableau sociologique cohérent et pour donner à voir une partie de la population dont le point commun n'est pas une appartenance sociale a priori, mais celui d'avoir exercé le mandat de maire ⁴⁴¹ . Toutefois, en croisant des sources de natures variées ⁴⁴² , le groupe s'est peu à peu constitué. Formé de 33 individus nés entre 1796 et 1873, les maires de cette banlieue sud-ouest de Paris exercent leurs fonctions entre 1853 et 1935. Ainsi, ces "petites élites" ⁴⁴³ " parcourent-elles un temps à la fois vaste, du Second Empire à l'entre-deux-guerres. Le choix de ce découpage chronologique est lié largement aux questions posées : est-il possible de montrer une évolution dans le recrutement des maires dès lors que l'on passe de la nomination à l'élection, est-il toujours pertinent de parler d'une "fin des notables" auxquels se substituerait une élite diplômée et technicienne ? Si, à travers quelques monographies de personnages emblématiques apparaissent la politisation des élus municipaux et leur capacité, dès l'entre-deux-guerres, à maîtriser les contenus de plus en plus techniques de la gestion municipale en s'entourant d'une "haute fonction publique municipale", qu'en est-il de la période comprise entre 1884 et le premier conflit mondial ? L'évolution des libertés communales et la légitimité politique accrue par l'élection du maire ont-elles donné naissance rapidement à de nouvelles élites, ou au contraire la continuité a-t-elle en partie perduré ?

Il a donc fallu poser à ce groupe peu nombreux d'individus des questions pertinentes. L'échelle choisie ne permet guère l'utilisation intellectuellement satisfaisante des statistiques, et les effets d'âge, le particularisme d'un seul individu peut largement fausser toute la réflexion. Mais en effectuant un travail à la fois sur des données statistiques lorsqu'elles sont suffisamment nombreuses, sans prétendre à une quelconque généralisation abusive du fait de la taille de l'effectif, et sur des données traitées de manière empirique, on peut espérer pouvoir trouver des différences dans le choix du premier magistrat, ainsi que des éléments d'explications aux transformations de la

⁴⁴⁰ Pinol, J.-L., "les élites dans deux villes provinciales (Lyon et Strasbourg des années 1870 aux années 1930)", in Petifère, C., éd., *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains, de l'Antiquité à nos jours*. Tours, Cehvi, 1999, pp. 187-197 ; Pinol, J.-L., *Les mobilités de la grande ville*, Pul, 1991, pp. 126-152.

⁴⁴¹ Dumons, Pollet, Saunier, *Les élites municipales, op. cit.*, p. 5-19.

⁴⁴² La source première (repérage des noms de famille et des dates de mandat) fut à la fois *l'Etat des communes*, mais qui s'arrête au tournant du siècle, divers ouvrages d'histoire locale (*Malakoff, cent ans d'Histoire, Histoire de Montrouge, Histoire de Vanves*), dont les portraits de maires sont soit hagiographiques, soit profondément critiques, la presse locale dépouillée autour des dates des élections municipales (mais le nom du maire finalement élu n'est pas toujours mentionné pour toutes les communes...), les procès verbaux d'installation des conseils municipaux, des maires et des adjoints (regroupés à Vanves sous une cote particulière, insérés dans les registres de délibérations à Malakoff, Montrouge et Bagneux), et parfois tout simplement les plaques inaugurant l'Hôtel de Ville (c'est le cas dans le hall de celui de Malakoff). Dans la plupart des cas, seuls les noms de famille sont mentionnés, rarement les prénoms, quasiment jamais l'âge et/ou la profession.

⁴⁴³ Dumons, B., Pollet, G., Saunier, P.-Y. *Les élites municipales, op. cit.*, pp. 12 et suiv.

légitimité mayorale dès la fin du XIX^e siècle – sans que cette explication soit uniquement évoquée comme la conséquence de la "*loi des maires*" voulue par Jules Ferry et votée en 1884.

Les données d'état civil permettent à la fois d'esquisser des portraits individuels et de réfléchir sur des constantes : âge au premier mandat, âge moyen des maires à leur entrée en fonction⁴⁴⁴, lieu de naissance. La diversité des communes de naissance oblige à un regroupement : les parisiens, les banlieusards (nés dans une commune de banlieue au sens des communes des départements actuels de la petite couronne, c'est-à-dire l'ancienne Seine, à l'exclusion de la commune dont ils deviennent maire), les locaux (nés dans la commune dont ils assurent la première fonction politique), et les provinciaux, auxquels j'ai adjoint les individus nés dans l'ancienne Seine-et-Oise, alors en dehors de l'agglomération parisienne. En dehors des portrait individuels ou familiaux, il est difficile de réfléchir en données agrégées sur d'autres données démographiques (nuptialité, descendance), du fait des lacunes dans ce domaine. Toutefois, ces données ont été recherchées de manière systématique, surtout pour évaluer, dans le cas où l'on retrouve trace des alliances matrimoniales des enfants, l'environnement social dans lequel évoluent les individus.

Pour chaque individu, une fiche a été établie, comprenant la plupart des données brutes issues des recherches en état civil, dans les archives de la légion d'honneur ou, pour les fonctionnaires, dans celles de leur ministère de tutelle. Le modèle est celui utilisé pour les études sur les parlementaires sous la III^e République⁴⁴⁵, mais transformée pour mettre en avant les spécificités locales⁴⁴⁶. L'appartenance aux clubs, dont il semblait au départ qu'elle pouvait être un atout essentiel pour tenter de dresser les zones d'influence de ces individus, s'est révélée extrêmement décevante : il n'existe pas de club "en banlieue", et les individus que l'on retrouve au Jockey Club, ou présents dans le Bottin Mondain sont attendus à cet endroit. Par contre, le dépouillement du Bottin du Commerce de la banlieue parisienne et de l'Annuaire Bijou⁴⁴⁷ pour les communes étudiées permettent de voir l'importance de l'espace social de certains entrepreneurs exerçant les fonctions mayorales. L'évaluation des fortunes est l'élément le plus complexe, et, de fait, il reste malheureusement incomplet. Pour cela, j'ai dépouillé les archives de l'enregistrement pour retrouver les successions au décès du père de l'individu (cela donne une idée de l'état de fortune dans lequel se trouve la famille) et, lorsque la loi sur les

⁴⁴⁴ Travailler sur l'âge moyen des maires en fonction impose, du fait de la petitesse de l'effectif, d'utiliser plutôt des moyennes mobiles sur 3 ans encadrant de fait chaque année pour gommer les effets d'âge lié à un seul individu. A l'inverse, l'âge moyen d'entrée en fonction n'a pas été transformé en moyenne mobile des âges moyens d'entrée en fonction. Les deux indicateurs mesurent des réalités différentes.

⁴⁴⁵ Université de Paris-4, document de travail utilisé dans les études du personnel diplomatique par Isabelle Dasque dans sa thèse. Dasque, I., *histoire sociale et politique d'une élite administrative sous la IIIe République : ambassadeurs et ministres plénipotentiaires*, Thèse en cours, Paris-4 (Poussou).

⁴⁴⁶ Cf. un exemple type de fiche en annexe.

⁴⁴⁷ Annuaire commercial et industriel des communes de banlieue.

archives le permet, à la date du décès de l'individu. De nombreux écueils subsistent : les déclarations de succession sont bien répertoriées aux Archives de Paris mais, pour les Archives des Hauts-de-Seine, il faut aller à la pêche en fonction de la date du décès : aucun inventaire ni répertoire n'existent. La communication a été possible à Paris, mais souvent impossible à Nanterre, la série 3Q correspondant aux archives de l'enregistrement étant en très mauvais état de conservation. Enfin, certains individus conservent des biens dans d'autres circonscriptions fiscales, et il est impossible de savoir où se situent ces dernières. La recherche des successions s'est limitée aux centres d'archives de la région parisienne. Parfois, l'évaluation de la fortune et/ou du revenu des individus a pu être faite par d'autres biais : conservation de la liste des électeurs les plus imposés⁴⁴⁸, listes électorales d'avant 1848 permettant d'évaluer, par le montant du cens, la fortune d'une famille installée depuis longtemps dans les communes étudiées⁴⁴⁹, niveau de fortune et d'instruction indiqué dans la liste des choix possibles envoyée à la Préfecture lorsque le maire est encore nommé (c'est-à-dire jusqu'en 1884). En dernier lieu, j'ai effectué une recherche systématique des dossiers de service militaire, lorsque les tables de recrutement étaient disponibles aux Archives de Paris, c'est-à-dire de 1868 à 1923. Les bureaux de recrutement de banlieue y sont en effet intégrés.⁴⁵⁰

A partir de ces données éparses, un portrait de groupe peut être dressé, comportant toujours des lacunes mais donnant à voir une partie de ces "élites moyennes" de la banlieue parisienne.

I- être maire d'une petite commune "au-delà des fortifs" : portrait de groupe.

Les dates extrêmes de cet échantillon (maires en fonction de 1853 à 1935, nés entre 1796 et 1873) soulignent que la chronologie administrative, y compris locale, n'a pas toujours eu de conséquence directe. Ainsi, la création de nouvelles communes par l'annexion de la "petite banlieue" à Paris en 1860 ne s'est pas forcément accompagnée de changement de titulaire. La fidélité à l'Empire est même récompensée, si l'on suit l'exemple de la commune de Montrouge, démembrée par la nouvelle organisation administrative et territoriale parisienne. Alexandre Dareau, propriétaire, maire sous la Monarchie de Juillet, renversé par Février et rétabli par le pouvoir impérial en 1852, conserve la mairie du tout nouveau 14^e arrondissement ; le pouvoir impérial choisit pour le remplacer sur la partie hors les murs de l'ancienne commune, d'y installer son premier adjoint, Barthélemy Périer, marchand de bois résidant au grand Montrouge⁴⁵¹. La

⁴⁴⁸ c'est le cas à Vanves pour 1878.

⁴⁴⁹ Le fonds des archives communales de Vanves est à cet égard extrêmement riche.

⁴⁵⁰ AD Paris, tables de recrutement microfilmées, 1875-1923, (et sous format papier pour la période 1868-1875), 2 mi 11 à 2 mi 27, donnant le matricule de la recrue permettant ensuite de retrouver sa fiche de recrutement dans la série DR¹. Ces fiches donnent des indications précieuses sur le niveau d'instruction, l'état physique, la profession et les résidences successivement occupées par l'individu.

continuité est donc de mise au-delà des discontinuités territoriales. De même, le conflit mondial n'est pas toujours source de renouvellement des équipes municipales, certains maires élus avant guerre conservant leur mandat au-delà de 1918 : c'est le cas à Bagneux, où Théodore Tissier, élu en 1899, conserve son fauteuil jusqu'à la victoire du PCF aux élections de 1935⁴⁵², à Malakoff et à Montrouge où les maires élus lors du scrutin de 1912 restent au pouvoir jusqu'aux élections de 1925⁴⁵³.

Cette récolte des données a été relativement fructueuse : un seul individu est un quasi inconnu, c'est-à-dire qu'il a été impossible de retrouver une quelconque information en dehors de son patronyme. Les données restent fragmentaires sur quelques individus, même si l'essentiel de leur état civil a pu être retrouvé⁴⁵⁴. Les délibérations du conseil municipal ne donnent que de façon très parcellaire des informations personnelles sur ses membres. Ce silence peut poser problème au vu de la faiblesse des effectifs ; mais il est inhérent au type de sources et d'objet d'histoire ainsi étudiés et finalement révélateur de l'importance toute relative de la fonction mayorale dans l'imaginaire des représentations du pouvoir en France.

Ce groupe est d'emblée marqué par des diversités sociologiques importantes, et il présente, sous une apparente *normalité* conforme aux portraits d'élus locaux déjà connus, une diversité intéressante. Les résultats de l'enquête engagée par l'équipe réunie autour de Maurice Agulhon et portant sur 1600 maires répartis en 13 arrondissements, montrent que le maire, le plus souvent roturier, s'enrichit entre le début de la période et la fin du XIXe siècle, avec une césure importante au milieu des années 1860 ; qu'il est plutôt âgé et tend à le devenir de plus en plus ; que la durée moyenne de son mandat évolue⁴⁵⁵. Enfin, le recrutement lié au réseau familial joue de manière territorialement et socialement contrasté : les maires urbains sont moins liés à une dynastie mayorale que les maires ruraux, et certaines professions font plus appel au réseau familial que d'autres⁴⁵⁶. Les maires de la banlieue sud-ouest de Paris reflètent-ils ce portrait de groupe dressé à l'échelle nationale et dans lequel deux arrondissements de banlieue parisienne ont été pris en compte, Sceaux et Saint-Denis ?

A. Âge et durée de mandat : quelques éléments pour un essai de

⁴⁵¹ *Etat des communes, Montrouge*, Liste des maires ; AD Hauts de Seine, *registres de l'état civil de Montrouge*, 1857, "état nominatif des membres composant le conseil municipal de Montrouge".

⁴⁵² Sur cette prise de pouvoir des communistes à Bagneux en 1935, voir : Annie Fourcaut, "*le champs des oiseaux*", in Girault J., dir., *Sur l'implantation du PCF*, Ed. Sociales, 1977.

⁴⁵³ AD Hauts-de-Seine, D3M2/26, Montrouge. Tract pour les élections du 30 novembre 1919.

⁴⁵⁴ Les dates et lieux de décès de 6 individus n'ont pu être retrouvés ; la profession d'un seul individu, en plus de l'inconnu, reste ignorée.

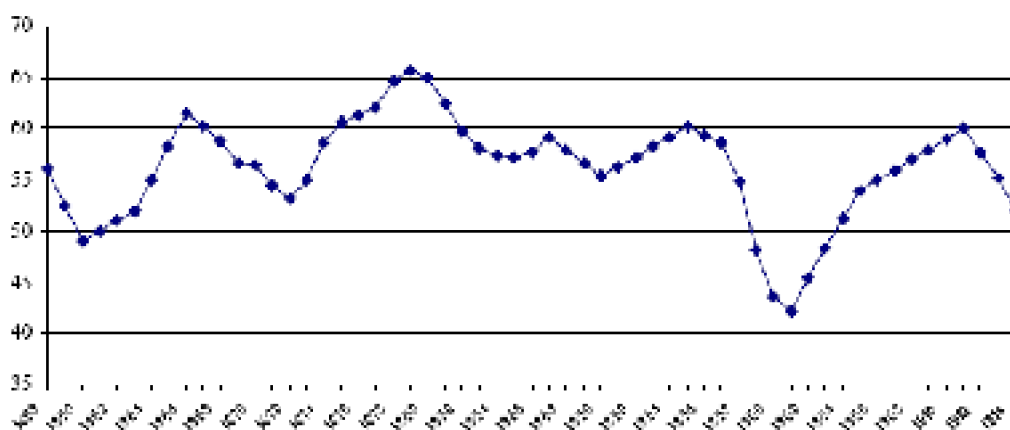
⁴⁵⁵ Agulhon, M. et al. *Les maires en France*, op. cit., pp. 36-38.

⁴⁵⁶ Id. *Ibid.* pp. 36-40.

périodisation

Pour prendre la mesure de l'âge moyen des maires, on peut soit à une date donnée prendre l'âge des maires en fonction et en faire la moyenne ; le risque, en ne prenant que quelques dates, est d'obtenir une moyenne trop liée à un événement particulier, à une nomination d'un individu extrêmement jeune qui dès lors transforme les statistiques. Pour remédier à ce problème, j'ai effectué des moyennes mobiles afin de lisser l'effet des dates choisies. D'autre part, le critère de l'âge à l'accession à la première magistrature m'est apparu comme pertinent : il permet de dresser aussi un portrait du maire choisi, par le pouvoir politique ou par les électeurs, plus que celui du maire en fonction.

Les maires des communes étudiées, en fonction entre 1859 et 1914, ont un âge moyen de 56,3 ans. La moyenne mobile des moyennes d'âge fait apparaître une évolution contrastée qui infirme en partie les conclusions obtenues à l'échelle nationale⁴⁵⁷ : les maires de banlieue sont ainsi, ensemble, de plus en plus jeunes, et – de manière assez logique –, les phases de renouvellement des positions y sont lisibles. Le rajeunissement global, sans être important, se lit d'une génération à l'autre : la génération des maires en fonction à la fin de l'Empire est ainsi la plus âgée, à l'inverse de celles à la veille de la guerre ou des débuts de la période de la République.



graphique 20. Moyenne mobile (3 ans) des âges moyens des maires, 1858-1914⁴⁵⁸

Enfin, le renouvellement des générations est scandé par les échéances électorales, tout en n'épousant pas totalement la chronologie administrative : la loi municipale de 1884 n'est pas un coup d'arrêt aux fonctions des maires de l'ordre moral ; la "révolution des mairies" semble avoir eu lieu avec un peu d'avance (le renouvellement des conseils en

⁴⁵⁷ Id. *Ibid.* p. 38: "le maire est assez âgé et le devient de plus en plus au cours de la période ; l'âge moyen se situe en 1866 à 52,4 ans, en 1882 à 51,6, en 1897 à 52,9 et en 1913 à 53,2". Si l'on prend les mêmes dates dans notre cas, on obtient respectivement 61,6 ; 58 ; 56,75 et 51,5 ans, ce qui laisse supposer une évolution inverse à celle donnée par l'étude nationale. L'impossibilité de la comparaison est liée au faible effectif, et, afin de lisser l'effet du changement d'un seul individu, j'ai utilisé la moyenne mobile, sur 3 ans, de l'âge moyen des maires en fonction.

⁴⁵⁸ Sources complexes.

1882 permet ainsi un net rajeunissement des élus) et surtout, le cycle d'un vieillissement en fonction des maires en place reprend, avec d'ailleurs plus de force : ainsi, l'élection des maires, au lieu de transformer la charge mayorale en une charge transitoire, semble affirmer le rôle de notable local de ce dernier, et l'installer dans sa charge jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle génération, celle du tournant du siècle.

Cette analyse doit être affinée mais elle permet d'ores et déjà de saisir l'importance des coupures chronologiques proposées et de les justifier.

L'âge moyen d'entrée en fonction confirme cette idée d'un rajeunissement global des maires sur l'ensemble de la période et permet aussi d'affiner les regroupements chronologiques. Dans l'ensemble, les maires de la banlieue sud-ouest accèdent pour la première fois à cette fonction à un âge moyen de près de 54 ans ⁴⁵⁹, ce qui confirme l'impression d'un premier magistrat âgé. La fonction serait-elle réservée à une élite notabiliaire à la fin de sa vie professionnelle ? Certains d'entre eux quittent de fait la vie professionnelle pour se consacrer aux affaires de leur commune : c'est le cas à Vanves d'Etienne Jarrousse, négociant en café ⁴⁶⁰, et à Montrouge d'Edmond Champeau, entrepreneur en travaux publics ⁴⁶¹. Cet âge moyen élevé explique peut-être aussi la multitude de mentions de "propriétaire", voire de "rentier" pour les maires comme pour de nombreux conseillers municipaux ⁴⁶², obligeant à un recours à d'autres sources d'archives pour connaître la réalité de leur vie professionnelle. Toutefois, l'âge moyen au premier mandat connaît de profondes disparités, confirmant ainsi l'impression laissée par le graphique précédent.

⁴⁵⁹ 50,62 ans. Cf. tableau en annexe.

⁴⁶⁰ Gay, E., *Nos édiles, Annuaire municipal illustré*. Annuaire aux diverses éditions, de 1895 à l'entre-deux-guerres..

⁴⁶¹ Gay, E., *Nos édiles, op. cité*, 1895 ; AN, LH 475/19, E. Champeaud, faire part de décès.

⁴⁶² C'est le cas dans la plupart des procès-verbaux de conseils municipaux, lorsque les professions sont indiquées, voire dans les professions de foi et les bulletins de vote pour les élections municipales, en tout cas avant les années 1910. BN, recueil de tracts, élections municipales et cantonales, sans cotation.

	âge moyen	effectif
Second Empire	54,83	7
débuts de la République	55,1	10
République de 1884 aux années 1890	54,18	11
tournant du siècle	43	7
veille de la guerre	54,22	9
<i>ensemble</i>	<i>53,72</i>	<i>33</i>

Tableau 35. Âge moyen à l'entrée en fonction ⁴⁶³

La périodisation retenue rend compte de ces diversités, et oppose, encore plus nettement, deux moments de part et d'autre du tournant du siècle. Effet de génération, comme semble le suggérer le graphique 1, renouvellement des élites locales alors que les communes de banlieue parisienne connaissent des transformations économiques et sociales de grande importance ? Cette chronologie suggère aussi l'effet décalé dans le temps de la loi municipale de 1884 : l'irruption du suffrage universel n'a peut être pas brutalement transformé les formes de légitimité de l'accession au pouvoir municipal.

Plus finement, deux périodes semblent pertinentes dans l'observation des changements que connaît ce groupe d'élites locales : d'une part, les débuts de la République, et d'autre part, ce "tournant du siècle" dont l'effervescence a été, dans d'autres domaines, déjà esquissée ⁴⁶⁴. Impossible de lier pourtant l'irruption de nouvelles générations à un bouleversement politique d'ordre national : ce qui peut être mis en avant pour les débuts de la République, et qu'il faudra ensuite vérifier, c'est-à-dire un éventuel renouvellement des élites locales, n'est pas lié au tournant du siècle à un choc politique équivalent à la proclamation de la République ou, du fait de la proximité de Paris, aux événements de la Commune. Pourtant, il y a bien une nouvelle génération qui arrive au pouvoir, plus jeune certes (les benjamins de l'effectif, Jean-Marie Dupont, Auguste Crave,

⁴⁶³ Tableau des données reconstruites en annexe.

⁴⁶⁴ Prochasson, C., *Paris 1900 : essai d'histoire culturelle*. Calmann-Lévy, 1999 ; Topalov, C., (dir.) *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit. Aubrun, J. "Vers une professionnalisation des élus locaux ? Maires et compétences techniques dans la banlieue parisienne au tournant du siècle", Journée d'Etude du CRI de l'EHESS, mai 2001. Id. "Modernisation et technicité : peut-on parler d'une professionnalisation des édiles en Europe au tournant du siècle ?", *Histoire & Sociétés. Revue européenne d'Histoire sociale*. n° 12, oct. 2004.

et Théodore Tissier, sont élus respectivement à 27 ans en 1900 à Vanves, à 32 ans en 1899 à Malakoff et à 33 ans toujours en 1899 à Bagneux), mais avec des caractères communs : plus diplômés, exerçant souvent des professions intellectuelles. Cette génération-là mérite un coup d'œil spécifique.

Les maires des communes de la banlieue sud-ouest de Paris sont attachés à leur fonction, qu'ils exercent pendant une durée moyenne de 7,68 ans, durée qui n'est pas toujours concomitante, surtout lorsque la fonction est liée à la nomination du pouvoir préfectoral. Cette durée suppose toutefois qu'ils exercent, dans l'ensemble, plus d'un mandat. De plus, la proportion d'individus nommés ou élus pour une période très courte, inférieure au mandat est assez importante : 40% d'entre eux sont maires pour une durée inférieure au mandat municipal (5 ans), et près de 20% le sont pour une durée très courte d'à peine un an.

Tableau 36. Durées d'exercice des fonctions municipales, 1860 à 1914 ⁴⁶⁵

		effectif	en %
inférieure à 1 mandat	1 à 2 ans	6	18,18%
	3 à 4 ans	7	21,20%
durée inférieure à 1 mandat		13	39,39%
1 mandat		3	9,09%
entre 1 et 2 mandats inclus		7	21,21%
entre 2 et 3 mandats inclus		8	24,24%
au-delà de 3 mandats		2	6,06%
Total		33	100,00%

La longévité en poste est très contrastée : à côté de ces près de 20 % de maires éphémères subsistent plus de 30% dépassant les deux mandats, élus ou nommés au moins trois fois. Cette longévité, comparable aux conclusions issues de l'enquête sur les maires en France, peut être nuancée en fonction des périodes, afin de voir s'il existe une corrélation entre maire notable et longévité à la tête de la commune et si la nouvelle génération élue au tournant du siècle, entre 1899 et 1903, n'a été qu'un feu de paille. Notons toutefois que les deux maires à la plus longue longévité, Edmond Champeaud à Montrouge et Théodore Tissier à Bagneux, sont tous deux des maires élus, l'un en 1888, l'autre en 1899.

B. Le lieu de naissance ou la pertinence d'une distinction

Les communes de la banlieue parisienne restent profondément rurales et attachées aux valeurs de cette ruralité au moins jusqu'aux années 1880. Dans ses conditions, il eût été tentant d'y voir les mêmes recrutements possibles que dans d'autres communes rurales :

⁴⁶⁵ Le tableau est obtenu à partir des durées totales de mandat, que ces derniers soient consécutifs ou non, ramenés à l'année. Tableau en annexe.

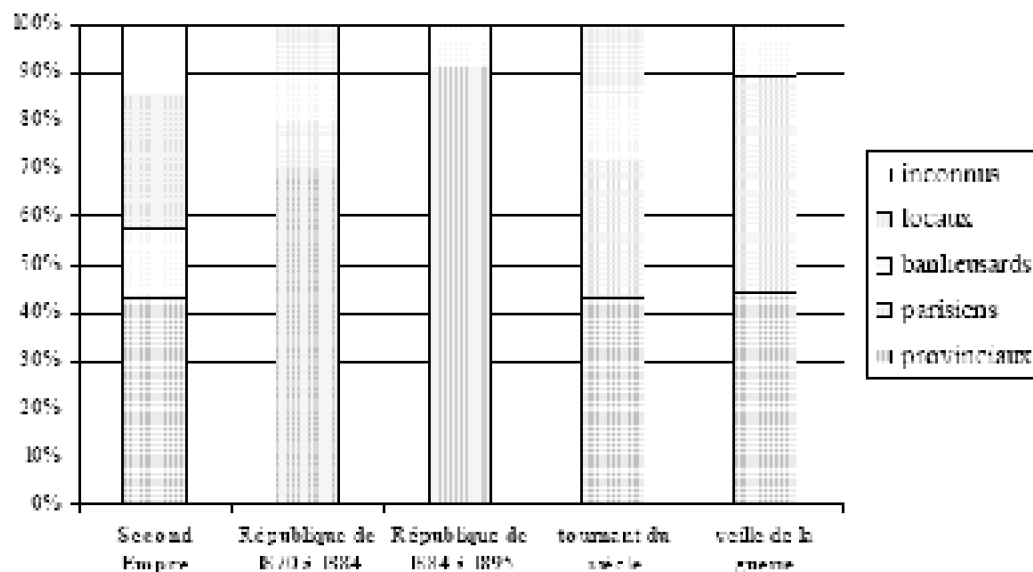
poids de la noblesse ou des hobereaux locaux, souvent en lien avec l'ancien seigneur⁴⁶⁶. Or, il n'y a pas de présence nobiliaire dans cette partie de la banlieue parisienne : l'ancien château des Condé est devenu un lycée impérial depuis le début du XIX^e siècle, et les familles de la noblesse ne sont que rarement présentes sur le territoire : l'annuaire Bijou signale la présence de châteaux, qui, dans une large mesure, appartiennent à la bourgeoisie parisienne. A défaut de nobles, on s'attend à trouver un enracinement local de notables, le plus souvent enrichi dans l'entreprise agricole (horticulteurs), d'extraction des pierres du sous-sol (plâtriers, glaisiers, briquetiers qui sont à l'origine du premier développement industriel de cette partie de la banlieue trouée de part en part pour élever les maisons parisiennes), voire des blanchisseurs dont on a vu l'importance pour une commune comme Vanves. Or, les locaux, nés dans la commune dont ils occupent ensuite la plus haute charge, ne représentent que 12 % de l'effectif. Comme leurs administrés, les élites de la banlieue ne sont pas des banlieusards, mais, à l'inverse de ces derniers, ils sont bien plus souvent des provinciaux.

	effectif	en %
local	3	9,09%
banlieue	2	6,06%
Paris	6	18,18%
province	21	63,64%
inconnu	1	3,03%

Tableau 37. Lieux de naissance des maires, 1860-1914

Les édiles municipales de cette partie de la banlieue parisienne ne semblent pas avoir, à première vue, un grand enracinement local ; les Provinciaux sont toujours majoritaires jusqu'au tournant du siècle, remplacés ensuite par des élus nés à Paris.

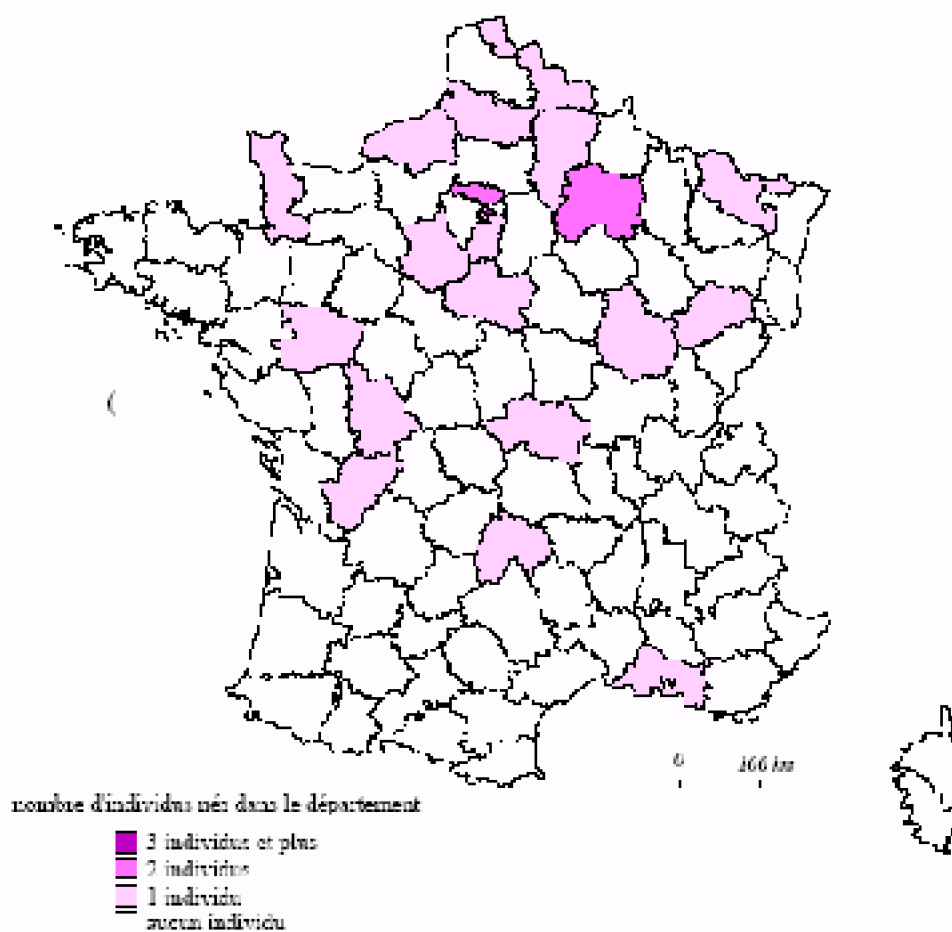
⁴⁶⁶ Guionnet, C. *l'apprentissage de la démocratie, op. cit.* Phélippeau, E. "Le baron de Mackau en politique", in Offerté, M, dir., *Profession politique*, Belin. 1989.



graphique 21. Lieu de naissance en fonction des périodes, 1860-1914⁴⁶⁷

D'où viennent ces élus nés en province ? La répartition des recrutements est-elle comparable à celle des habitants des communes étudiées ? La localisation des origines, sur l'ensemble de la période, confirme cette impression d'une relativisation à effectuer du poids de l'ancrage familial et patrimonial comme moteur de légitimité dans l'élection des maires. La proximité joue effectivement un rôle, assez visible à l'échelle du département de la Seine, où le quart nord-est du département n'est pas représenté ; elle l'est aussi en partie pour les communes de l'ancienne Seine-et-Oise, où l'on remarque la présence de l'Essonne – bien que le village de naissance d'Adolphe Delanoix, Méréville, soit situé à l'extrémité sud du département, quasiment dans le Loiret – et celle, plus étonnante, du Val d'Oise, avec deux communes proches de Pontoise, Lassy et Epiais. Par contre, cette proximité n'est guère flagrante pour le recrutement provincial (*voir carte 9*).

⁴⁶⁷ En %. Voir en annexe le tableau avec les effectifs.



carte 9. Origine géographique des maires, 1860-1914, à l'exclusion des locaux

On retrouve toutefois la carte des départements de migrants (Massif Central, Bretagne, Nord de la France), à laquelle il faut adjoindre une migration des départements des marges du bassin parisien (Somme, Seine-Maritime, Eure-et-Loir, Loiret, Haute-Marne et Aisne). Le lieu de naissance ne semble pas être un critère de légitimation ; tout au plus peut-on observer que les Provinciaux, qui deviennent pour la première fois maire à un âge moyen d'un peu plus de 57 ans⁴⁶⁸, sont nettement plus âgés que les maires nés à Paris : le temps passé à la création d'un réseau de sociabilité et à la connaissance des concitoyens semble plus long pour les Provinciaux. Ici, l'observation des réseaux familiaux peut être un facteur d'explication de cet attrait des Parisiens pour les communes de la banlieue : nombreux sont ceux qui, en fait, s'installent en banlieue pour y rejoindre une partie de la famille déjà ancrée dans un territoire : c'est le cas de Pierre Simon, jardinier lors de son mariage, né à Vaugirard dans l'actuel 15^e

⁴⁶⁸ 57,1 ans pour 21 individus. Voir tableau en annexe.

arrondissement, et qui rejoint Malakoff où sont déjà installés les oncles de son épouse ; le passage en banlieue s'accompagne aussi d'une ascension sociale, Pierre Simon devenant alors horticulteur.

Toutefois, le lieu de naissance, de part sa diversité, n'a comme pertinence que d'obliger à nuancer le postulat d'un maire de banlieue attaché à la terre, gros propriétaire terrien, exploitant en fermage ou en direct une partie des terres agricoles de la commune, voire du canton, et ce dans l'activité agricole la plus lucrative de cette région, l'horticulture. Ces maires ont existé, et sous le Second Empire certains sont réellement attachés non seulement par le patrimoine mais aussi par les réseaux familiaux à la fonction, au point de créer des dynasties mayorales. Si pendant la période révolutionnaire et surtout sous la Restauration on peut voir des maires grands propriétaires terriens, voire appartenant à la noblesse, ceux-ci ne sont plus présents par la suite. A Montrouge en 1790 et 1791, l'agent municipal, François Ory, est propriétaire d'une large partie du territoire hors les murs au lieu dit "la Grange Ory" en bordure de la route d'Orléans, ferme qui est encore en activité à la fin des années 1880 et dont l'exploitation est confiée à un régisseur⁴⁶⁹. A Bagneux entre 1815 et 1826, Auguste-Pierre de Varenne est le seul maire noble que connaisse la commune. Par la suite, on ne trouve pas de trace de ces très grands propriétaires terriens parmi les maires, et les listes électorales censitaires de la Monarchie de Juillet confirment le fait que le maire est très rarement le plus imposé de la commune⁴⁷⁰.

Le croisement de ces données (lieu de naissance, âge à l'entrée en fonction, durée moyenne du mandat) permet une autre constatation. Si le lieu de naissance ne semble pas être un critère déterminant sur l'ensemble de la période, les maires nés en province et ceux nés dans une autre commune de la Seine que celle où ils exercent leurs fonctions ne sont pas interchangeables : les premiers arrivent tardivement au pouvoir local et exercent leur mandat pendant une durée moyenne d'un peu plus de 6 ans et demi : les seconds, de loin les plus jeunes de l'effectif, deviennent maires à 42 ans et demi, et exercent leur mandat pendant 17 ans et demi en moyenne⁴⁷¹. La longévité au pouvoir semble liée en partie au lieu de naissance, qu'il faut affiner avec le détail des réseaux expliquant une telle implantation, ainsi qu'à l'âge d'entrée en fonction : logiquement, les quadragénaires conservent ainsi leur poste plus d'une fois et demi plus longtemps que les quinquagénaires⁴⁷² ; les plus jeunes (moins de 40 ans lorsqu'ils arrivent au pouvoir) connaissent des situations plus contrastées : un tiers d'entre eux n'effectuent pas un mandat de 5 ans en entier, sans que la cause de leur départ soit liée au décès ; par contre, les deux tiers restant connaissent une grande longévité au pouvoir, effectuant 2 mandats ou plus. Le cas de Théodore Tissier, élu maire en 1899 à 33 ans, et qui le

⁴⁶⁹ Certes, l'un de ces régisseurs deviendra maire.... Jean Philippe Dervieux n'est-il alors que le représentant de cette notabilité ?

⁴⁷⁰ AM Vanves, listes électorales, série K, 1831 à 1848. L'adjonction des plus imposés au conseil municipal en cas de vote d'une imposition nouvelle confirme cela jusque dans les premières années de la République.

⁴⁷¹ Voir tableau en annexe.

⁴⁷² La comparaison est valable entre ces deux catégories qui regroupent chacun plus d'un quart de l'effectif global. Voir tableau en annexe .

restera pendant 36 années consécutives, reste exceptionnel⁴⁷³ .

Le paysage du pouvoir local banlieusard est ainsi marqué par l'attraction exercée pour de nouveaux venus, désireux de s'insérer dans la vie politique locale par le biais d'une fonction qui est "autant un honneur qu'une charge", et par une forme de résistance des anciennes formes de légitimité basées sur la notabilité ou sur l'appartenance aux anciens réseaux de notabilité. Cette transformation lente du recrutement mayoral en banlieue sud-ouest, l'arrivée de maires plus jeunes, natifs de communes voisines pour certains, éloignées pour d'autres, confirme largement le rôle nouveau de la légitimité républicaine qui joue de plus en plus depuis l'adoption du suffrage universel. Cette évolution lente contraste avec ce que de nombreux ouvrages d'histoire locale rappellent, en particulier dans certaines communes devenues en 1925 ou en 1935 des fiefs du Parti Communiste : les maires de la banlieue parisienne ne sont pas tous des hobereaux locaux, inféodés au pouvoir terrien et patrimonial des cultivateurs enrichis par le développement du marché parisien ou des grands propriétaires absents. Depuis le Second Empire, la fonction mayorale s'est transformée, le recrutement s'est diversifié, comme le montre l'observation des professions des édiles locales.

C. Professions et statuts

Qui ont été ces maires de banlieue avant d'accéder à la première magistrature locale ? Quelles professions ont-ils exercées ? Si on se réfère aux procès verbaux d'installation des maires, l'absence de profession y est dominante ; de même, les plaques funéraires retrouvées font rarement référence à l'activité professionnelle des édiles communaux. Les plaques commémoratives, installées dans les halls des mairies de Malakoff ou de Vanves, ne font pas référence à la profession des différents premiers magistrats. Eux-mêmes, lorsque l'on trouve trace de leur profession alors qu'ils sont maires, se déclarent le plus souvent "propriétaire" ou "rentier".

Le tournant du siècle voit tout de même une distinction s'opérer. Ernest Gay, conseiller municipal de Paris publie depuis 1871 un annuaire administratif de Paris et du département de la Seine, *Nos édiles*⁴⁷⁴ . Si l'ensemble des maires de banlieue ne sont pas répertoriés, on y trouve quelques portraits de conseillers généraux du département de la Seine, y compris ceux représentant les communes de la Seine-banlieue. Ces portraits font la part belle aux qualités morales et professionnelles supposées de ces élus, et tiennent plus de l'hagiographie que de la description sociologique, mais on y découvre le parcours de Jean-Marie Dupont, architecte, qui,

"avant même de songer à se consacrer à la politique, [...] s'est déjà créé une solide réputation d'architecte, par d'importants travaux exécutés sur ses plans après concours, et par des projets remarquables primés par les jury d'examen,

⁴⁷³ Ensemble, les individus de moins de 40 ans sont maires pour une durée moyenne de 13,33 années ; mais si l'on exclu le cas de Théodore Tissier, arrivé au pouvoir à 33 ans et qui le reste pendant 36 ans, la durée moyenne tombe à 2 ans. Voir en annexe le tableau, identique à celui de la note 472.

⁴⁷⁴ Gay, Ernest, Conseiller municipal de Paris. *Nos édiles*. Paris, *La nouvelle revue illustrée*, 7 cité Trévisse, 1895. 543 p. [BN : 4-Z Le Senne-1357]. Editions postérieures (1871-1894) en grand format, extrait de la *Nouvelle revue illustrée*.

mais restés inexécutés faute de crédits suffisants. [...] Nombreux sont les édifices publics et les bâtiments privés auxquels son nom est attaché et qui portent non seulement sa signature, mais aussi et surtout la marque de son talent, l'empreinte de sa personnalité d'artiste⁴⁷⁵ .

La vérification dans les archives de l'Ecole des Beaux Arts, dispensant l'une des formations d'architecte de l'époque, montre toutefois que cet artiste inspiré a été radié du concours pour fraude, ayant envoyé l'un de ses camarades passer l'épreuve de mathématiques à sa place⁴⁷⁶ . La profession à l'époque n'est pas réglementée, et le titre non encore protégé par l'Etat⁴⁷⁷ , ce qui lui permet de s'installer tout de même comme architecte. Son activité à Vanves est réduite, bien qu'il propose en 1898 les plans d'un ensemble de villas, prévues à la location, appelées "villa Dupont", dont une recension élogieuse est faite dans une revue d'architecture moderne de l'époque⁴⁷⁸ . Par contre, il semble bien avoir participé à la construction de nombreux bâtiments publics, un peu partout en province⁴⁷⁹ .

A l'inverse de leurs prédécesseurs, les maires élus au tournant du siècle indiquent plus souvent leur profession, y compris à leur décès. C'est le cas d'Etienne Jarrousse, maire de Vanves, qui est déclaré comme négociant à son décès en 1911, alors que les notices biographiques insistent sur le fait qu'il s'est retiré des affaires et a vendu, en 1908, à 57 ans, son négoce de cafés pour se consacrer à la vie publique⁴⁸⁰ . A contrario, Louis Philippe Pruvot, toujours à Vanves, est déclaré comme "propriétaire" lors de son décès en 1889, bien qu'il ait exercé la profession de caissier dans des établissements bancaires parisiens.⁴⁸¹ Sur l'ensemble du groupe, un seul individu n'est connu que par cette appellation de propriétaire ou rentier, soit 3 % de l'effectif. Pour retrouver trace des professions exercées, il faut retourner aux actes de naissance des enfants ou, mieux encore car généralement mieux renseignés, aux actes de mariage des individus. Avec la difficulté que ceux-ci se marient, suivant la tradition, au domicile de leurs futures épouses.

Toutefois, les recherches croisées permettent de dresser un portrait du maire en activité, c'est-à-dire de la profession que ce dernier a exercé, le plus souvent avant d'accéder à la charge mayorale, qui voit un nombre important d'entre eux quitter alors la

⁴⁷⁵ *Nos édiles, 1904-1905, citant un article du journal La Cité dont l'annuaire est une publication, sd, circa 1900.*

⁴⁷⁶ AN, AJ 52/910, affaires disciplinaires et accidents. [1831-1970] Mesures disciplinaires, exclusions d'élèves 1894-1946, affaire Dupont, Jean Marie, candidat architecte 1894.

⁴⁷⁷ *La carrière de l'architecte au XIX^e siècle. Catalogue de l'exposition*, les dossiers du Musée d'Orsay, 3, 1986.

⁴⁷⁸ *La construction moderne*, 6 août 1898, villas à Vanves, J. Dupont architecte.

⁴⁷⁹ Gay, E. *Nos édiles, op. cit.*

⁴⁸⁰ in *Les Archives biographiques contemporaines*. Revue mensuelle analytique et critique des Hommes et des Œuvres, Tome 5, années 1906-1917, pp. 399-400. Notice Jarrousse. BAVP, fichier nominatif.

⁴⁸¹ AM Vanves, *état civil* ; contrat de mariage Belin-Pruvot, AN, MC Etude CIII/1022, 24 nov. 1867.

vie professionnelle. Sur l'ensemble du groupe, la profession d'un seul individu n'est pas renseignée. Le reste du groupe se répartit en 30 professions différentes - du moins avec 30 appellations différentes. Le problème est donc de proposer un regroupement professionnel qui ait une cohérence, tant au niveau social qu'au niveau d'instruction qu'induisent ces professions. Les données ont été agrégées afin de se rapprocher au plus près de catégories aujourd'hui compréhensibles⁴⁸² – et éventuellement comparables avec d'autres données sur les élites, qu'elles soient de la seconde moitié du XIX^e siècle ou du premier XX^e siècle⁴⁸³.

⁴⁸² Voir en annexe la méthode utilisée pour le codage des professions

⁴⁸³ Les recherches sur les élites au XIX^e siècle fournissent aussi des cadres sémiologiques pour analyser et regrouper les professions et passer d'une description à une analyse des groupes sociaux. Cf. Daumard, A., *les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Flammarion 1991, pp. 8-20 et 183-193 ; Charle, Christophe, *les Elites de la République, 1880-1900*, Fayard, 1987, pp. 73-94, 149-248, Chaline, J.-P., *les bourgeois de Rouen, op. cit.* Pour le XX^e siècle, outre Pinol, *op. cit.*, 1991, pp. 262-293, Dumons, Pollet, Saunier, *les élites municipales, op. cit.* Boltanski, L., *les cadres : la formation d'un groupe social*. Ed. de Minuit, 1982.

		effectif	en %
notables	horticulteurs	1	3,03%
	propriétaires, rentiers	1	3,03%
Somme notables		2	6,06%
négociants, industriels		10	30,30%
cadres supérieurs	prof libérales et intellectuelles	7	21,21%
	cadres supérieurs fonction publique	3	9,09%
Somme cadres supérieurs		10	30,30%
commerçants indépendants		2	6,06%
employés	employés de bureau	3	9,09%
	employés fonction publique	3	9,09%
	instituteurs et ass.	1	3,03%
Somme employés		7	21,21%
régisseur		1	3,03%
inconnus		1	3,03%
<i>Total</i>		33	

Tableau 38. Professions des maires, 1860-1914

La première constatation est l'absence des mondes ouvrier et artisanal. Avant le premier conflit mondial, ces derniers, pourtant largement majoritaires dans les communes, sont bien exclus de la représentation locale. Second constat, les négociants et industriels sont, sauf exception, liés à la fabrication de produits modernes (fabricant de produits chimiques, fabricant de parapluies, qui, tout en gardant une boutique à Paris, installent leurs ateliers à Bagneux puis à Montrouge). Un seul d'entre eux, Barthélemy Périer, peut appartenir au groupe social artisanal, du moins à son entrée dans la vie active : charron à son mariage en 1836, il devient exploitant de carrières dès la naissance de son second fils en 1837. C'est cette profession que déclare la famille à son décès en 1874⁴⁸⁴ ainsi que lors de la succession⁴⁸⁵. Par ailleurs, Amédée Féburier, dessinateur lithographe,

⁴⁸⁴ AD Hauts-de-Seine, *état civil ancien*.

⁴⁸⁵ AD Hauts-de-Seine, 3Q/SCE_MD82, succession Perier, 8 juillet 1874.

aurait pu appartenir au monde des ouvriers d'art, bien que le classement de cette profession soit difficile, puisqu'elle peut aussi être exercée de manière indépendante pour le compte de nombreux imprimeurs présents sur le territoire de Montrouge et de Malakoff. De fait, le regroupement avec d'autres données montre que le premier maire de Malakoff était en fait un artiste, et, suivant en cela la nomenclature de l'époque, il a été classé dans les professions intellectuelles⁴⁸⁶.

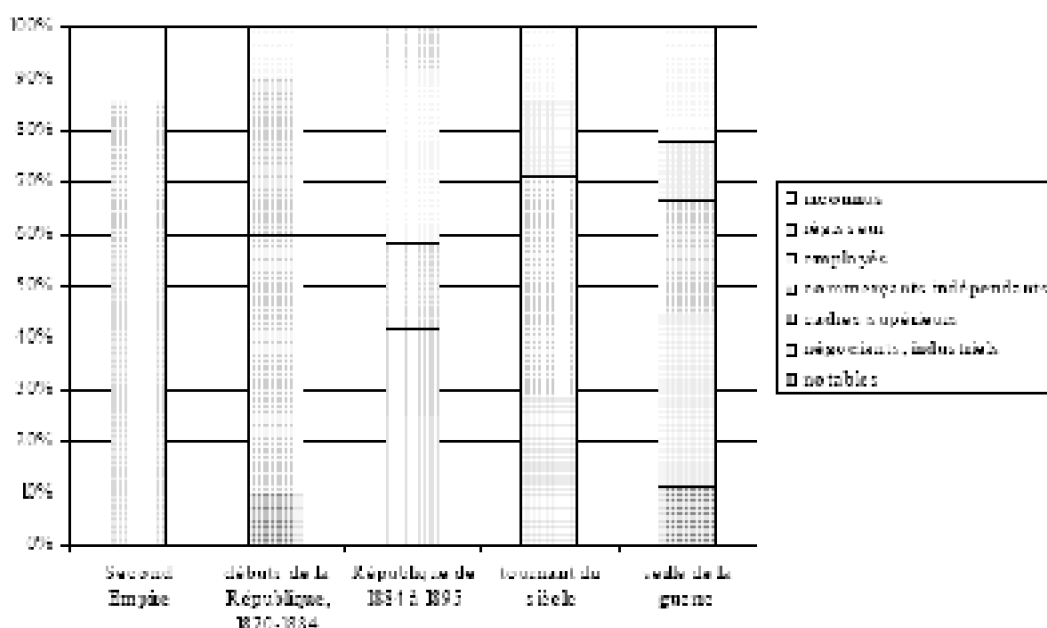
Les édiles municipales appartiennent de fait à un monde de l'élite sociale, dont émergent deux grands groupes de taille équivalente (30 % de l'effectif pour chacun) : les négociants et industriels et les cadres supérieurs. Si l'on ajoute à ces deux groupes les notables (6 % de l'effectif), près des 2/3 des individus exerçant le pouvoir municipal se situent sans grand risque d'erreur dans des catégories sociales aisées, voire très aisées.

A leurs côtés apparaissent néanmoins quelques représentants de la classe moyenne, employés de bureau mais surtout employés de la fonction publique (Ministère des Postes, Préfecture de la Seine) ; toutefois, ce groupe ne représente qu'à peine plus de 20 % de l'effectif.

Cette diversité doit être nuancée en s'interrogeant d'une part sur la périodisation (les mêmes catégories sociales sont-elles présentes tout au long de la période, ou au contraire voit-on poindre des évolutions ?), et d'autre part en fonction du lieu de naissance.

Globalement, les maires du second Empire sont de préférence négociants ou propriétaires, alors que ceux de la période républicaine, de 1870 à 1914, présentent plus de diversité, avec une prédilection pour les cadres supérieurs et les employés. En affinant la périodisation à l'intérieur de la période républicaine, on note une accentuation de la présence des employés, essentiellement à partir des années 1880, et une part très importante des cadres supérieurs qui tend toutefois à décroître à la veille de la guerre : ces deux catégories de profession deviennent progressivement les plus exercées par les maires. Parallèlement, l'effacement de la catégorie "négociant et industriel" est important, et il confirme ainsi le renouvellement des élites locales par des groupes plus diplômés, ayant davantage accès à l'instruction, mais dont le niveau de fortune n'est plus le critère essentiel de légitimation.

⁴⁸⁶ Didot Bottin, Amédée Féburier apparaît avec la profession d'artiste, ce que semble par ailleurs confirmer les professions proches des milieux artistiques exercées par son épouse (graveuse de musique) et ses filles, professeur de dessin ou de chant. Source : état civil divers.



graphique 22. Répartition des professions exercées en fonction de la période de début de mandat

La diversification des professions est donc en partie liée à la période d'exercice du mandat, confirmant ainsi l'évolution esquissée par l'âge d'arrivée au pouvoir local. Le croisement avec le lieu de naissance permet aussi d'apporter des hypothèses sur le changement de ressort de la légitimation. Ainsi, les Parisiens sont en majorité négociants, industriels ou cadres supérieurs : on peut penser que leur ancrage local s'effectue à l'aide de leur appartenance au monde commerçant et entrepreneur de la commune où ils ont installé leurs activités, ou grâce à l'aura de leurs qualités intellectuelles, souvent mises en avant comme une qualité d'expert. A l'inverse, la profession exercée par les locaux ne semble guère être un critère : ici, c'est bien l'appartenance patrimoniale ou territoriale (le nom, l'ancrage familial) qui joue en faveur de tel ou tel maire. Le cas des Provinciaux est plus étonnant, du fait de la répartition entre les professions : le critère professionnel ne semble pas jouer, or, l'implantation locale peut leur faire défaut : c'est peut être qu'ici joue une autre forme de légitimité, en particulier pour les provinciaux élus depuis 1884, l'appartenance partisane. Or les maires élus nés en province représentent 2/3 des maires de la période républicaine ouverte par la loi municipale de 1884, et ils sont encore près de la moitié des élus au tournant du siècle.

L'enjeu de la hiérarchie sociale est central pour comprendre qui sont ces maires de banlieue. Leur distance sociale avec leur administrés est importante, mais elle n'est pas propre aux communes de banlieue de Paris, fussent-elles des communes populaires ; là comme ailleurs, le mimétisme social attendra plutôt l'entre-deux-guerres. Il est frappant de voir que le portrait, facilement colporté, du maire de banlieue notable conservateur et réactionnaire, que seule la vague communiste et socialiste des années 1920 puis 1930 balayera, est en fait relativement peu présent dans cette partie de la banlieue. Cadres supérieurs, essentiellement recrutés parmi les hauts fonctionnaires, puis employés, sont

plus représentatifs de l'appartenance sociale des maires à partir de la mise en place de son élection par le conseil. Auparavant perdure tout de même un monde de notables, mais aux fortunes contrastées : ce sont au moins deux mondes qui s'opposent, et il n'est pas certain que l'adoption de la loi de 1884 s'accompagne de la disparition de ces notables.

II- Un monde de notables. 1860- années 1880.

Le maire nommé est-il un notable ? Son choix par le pouvoir politique au sein d'une liste de notabilité, construite le plus souvent à l'image de celle des plus imposés de la commune, suggère a priori une réponse positive à cette question faussement naïve. Car si jusque dans les années 1880 le pouvoir politique fait et défait les maires de manière discrétionnaire, le choix du maire répond à deux critères : la fidélité au pouvoir et l'appartenance à un groupe social aux frontières floues, que l'on nomme facilement les "notables" locaux.

Isoler la période comprise entre 1860 et 1880 et se poser la question de cette appartenance au monde des notables suppose de réfléchir aux critères d'appartenance. Or, il existe des formes diverses d'entrée dans le monde des notables, et il est fort difficile, surtout à l'échelle de petites communes comme celles étudiées, de voir ces notables à l'œuvre. Point ou peu de soirées laissant une trace dans les archives, même si l'on peut penser que ces derniers transposent dans des maisons cossues de campagne, l'été, les soirées mondaines existant à Paris. Peu de sorties où l'on se donne à voir : le théâtre, l'opéra sont des loisirs urbains qui n'existent pas dans cette banlieue encore champêtre. Des lieux de rencontre, masculins (clubs) ou féminins (soirées ou après-midi de réception dûment inscrits dans le "bottin mondain") ? Impossible d'en trouver trace, et, parmi nos édiles, nombreux sont ceux qui disposent de deux résidences, l'une à Paris où se joue l'espace de représentation, l'autre à Bagneux, Montrouge ou Vanves, espace privé de villégiature, le plus souvent estivale⁴⁸⁷. Ainsi, seule l'adresse parisienne de certains de ces notables apparaît dans le Didot Bottin : c'est le cas de François Huillier, maire de Bagneux en 1865, inscrit comme notaire rue Taitbout à Paris⁴⁸⁸, ou de Ferdinand Leplanquais, herniaire bandagiste à Paris, 76, rue du Temple, mais aussi fabricant d'instruments de chirurgie à Vanves à cette même date⁴⁸⁹.

La double résidence peut être un critère, mais elle ne suffit pas. Par contre, le niveau

⁴⁸⁷ Martin-Fugier, A. "Les rites de la vie privée bourgeoise", in Ariès, P., Duby, G. (dir.), *Histoire de la vie privée, tome 4, de la Révolution à la Grande guerre*, Seuil, 1999 (1987), pp. 175-241 ; Daumard, A. *les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*. Flammarion, 1991.

⁴⁸⁸ En 1870, il dispose d'une maison à Bagneux 2, rue des Martrais, où accouche sa bru, Marie Maxime Lejeune de Bellecourt. AD Hauts-de-Seine, *état civil de Bagneux*, naissances, 1870. [il s'agit en fait vraisemblablement du château des marronniers, petit manoir construit au XVIII^e siècle] ; adresse parisienne in Didot Bottin, 1865.

⁴⁸⁹ Adresse parisienne : Didot Bottin, 1865 ; .AM Vanves, 1K221, *liste des membres du conseil municipal, avec leur état matrimonial, leur adresse, leur profession et l'évaluation de leur revenus*, adressé au Préfet pour le choix du maire, 1865.

d'imposition quand il est connu, l'inscription dans le Bottin du Commerce en tant que "notable commerçant", le type de professions qui est indiqué sur les listes de choix proposées à la Préfecture peuvent être autant de critères utiles, parfois empiriques. De même, lors des débuts de la période républicaine, les élections municipales tout comme certaines réunions politiques sont l'objet d'une surveillance policière ; les rapports conservés, même s'ils sont très succincts, contiennent parfois des éléments justifiant la respectabilité sociale ou morale des candidats à la fonction mayorale. Enfin, le lieu de résidence dans la commune et le descriptif de la propriété, parfois retrouvé dans les inventaires après décès, permet de se donner une idée des manières de vivre de ces élites.

Le monde des élites politiques connaît de profondes évolutions durant cette période, et celui des élites locales ne fait pas exception à ces transformations. Les élites patronales du Second Empire, désormais bien connues⁴⁹⁰, sont marquées par l'arrivée de nouveaux venus, ceux dont Emile Zola avait dressé le portrait d'une ascension fulgurante suivie d'une curée non moins rapide. Les élites politiques d'envergure nationale se dévoilent, notamment grâce à de nombreuses biographies. La noblesse occupe encore largement une place prépondérante dans les débuts de la seconde moitié du XIX^e siècle, et sa lisibilité extérieure en a fait un groupe de premier choix pour de nombreuses études locales, suivant la synthèse de Claude-Isabelle Brelot⁴⁹¹. L'entrée dans ce monde des élites s'effectue par la bourgeoisie, comme en témoignent la thèse d'Adeline Daumard sur la bourgeoisie parisienne ou le livre novateur de Jean-Pierre Chaline sur Rouen, tout en notant la polysémie du terme de bourgeoisie et la difficulté à rendre compte d'un groupe dont les contours restent flous⁴⁹². Certaines "professions" ou positions sociales ont été étudiées en prenant le parti d'en faire un groupe homogène mais marqué par la diversité : ainsi en est-il des hauts fonctionnaires analysés par Christophe Charle⁴⁹³ ou des hommes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris⁴⁹⁴.

Les liens entre pouvoir politique et élites sociales ont été développés pour la période républicaine jusqu'en 1914 : c'est le cas des études de Pierre Birnbaum sur les magistrats républicains, de Jean Estèbe sur les ministres de la République, ou l'étude dirigée par William Serman et Louis Girard sur les conseillers généraux en 1870. La difficulté à cerner le groupe des élites locales politiques avant la réforme institutionnelle de 1884 joue pleinement pour expliquer cette prédilection pour la période républicaine. Quelques

⁴⁹⁰ Barjot, dir. *Les patrons du Second Empire*, op. cit.

⁴⁹¹ Brelot, Cl.-I., *la noblesse réinventée : nobles de Franche-Comté, de 1814 à 1870*, Belles Lettres, 1992.

⁴⁹² Chaline, Jean-Pierre. *Les bourgeois de Rouen*, op. cit

⁴⁹³ Charle, C. *les Hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*. Gallimard, coll. Archives, 1980

⁴⁹⁴ Lemercier, C. "la Chambre de commerce de Paris, 1803-1872. entre expertise économique, gestion locale et représentation professionnelle : positions institutionnelles / positions d'une institution", sd, ; "familles et autres réseaux dans des institutions économiques parisiennes. La cas de la Chambre du commerce, 1803-1872", contribution à la conférence "Families, Household, Kin and Networks in the Economy", UCLA, 28-30 avril 2000.

études locales proposent des portraits de groupes, comme celle de R. Dorandeu sur les élites urbaines en Languedoc de 1848 à 1914⁴⁹⁵, B. Dumons, G. Pollet et P.-Y. Saunier sur les élites municipales⁴⁹⁶; mais ces portraits de groupe ne se focalisent pas sur les seuls premiers magistrats. Deux raisons donc poussent à ce regard sur des élites méconnues : d'une part la quasi absence de travail local sur les maires d'avant la IIIe République depuis l'enquête sociale dirigée par Maurice Agulhon et la synthèse de Jocelyne George, d'autre part l'intérêt croissant porté en histoire sociale à ces "élites moyennes" auxquelles nos édiles semblent bien appartenir.

Le monde politique local, de 1860 à 1884, est-il réellement dominé par des notables ? Cette image assez négative du maire, véhiculée à partir de la "révolution des mairies", associant pouvoir financier et omniprésence locale, doit être confrontée aux réalités du terrain. Nos maires appartiennent indéniablement au monde des notables locaux, mais se rangent aussi dans une élite moyenne aux contours flous. Nommés par le pouvoir alors qu'ils ne sont ni les plus riches, ni les plus "en cours" des élites sociales de leur commune, quelles sont les formes de légitimité qui peuvent entrer en jeu pour expliquer ce choix ? En analysant le rôle de la famille et celui du rang et de l'argent, il est possible de mieux saisir les ressorts de cette légitimité notabiliaire.

A. Une élite de notables

Les 12 maires exerçant leur fonction sous le Second Empire et aux débuts de la République présentent des caractéristiques sociologiques relativement homogènes ; la quasi-totalité appartiennent au monde de l'aisance bourgeoise, disposant de revenus les classant dans une catégorie sociale aisée – soit plus de 10 000 francs de revenus par an⁴⁹⁷, parfois d'un patrimoine conséquent, et certains signes – comme la double résidence à Paris et en banlieue - semblent confirmer cette appartenance. Mais cette aisance, dont il est difficile de rendre compte dans le détail⁴⁹⁸, cache de très grandes disparités. A l'image de cette bourgeoisie qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, connaît une profonde diversité, les élites locales de banlieue parisienne sont plus des individus qu'un groupe social bien déterminé. Les définitions de haute, moyenne et petite bourgeoisie sont-elles aussi diverses et, ne proposant guère de critères quantitatifs ou qualitatifs

⁴⁹⁵ Dorandeu, R. "élus urbains et élites locales en Languedoc de 1848 à 1914 : positions sociales et labels politiques", in Menjot, D. et Pinol, J-L., *Enjeux et expressions de la politiques municipale, XIXe-XXe siècles*, l'Harmattan, 1997, pp. 149-163, et sa thèse, "Faire de la politique". *Contribution à l'étude du processus de politisation*. Thèse de sciences politiques, Montpellier I, 1992.

⁴⁹⁶ Dumons, B., Pollet, G., Saunier, P.Y., *Les élites municipales sous la IIIe République. Des villes du Sud-Est de la France*, Cnrs éditions, 1997.

⁴⁹⁷ Je reprends ici la distinction faite par Agulhon, Girard et al, *les maires en France.. op. cit.* tableau 20, p. 78, et proposant trois niveaux de hiérarchie sociale en fonction du revenu (niveau supérieur, plus de 10 000 francs ; niveau moyen, entre 1000 et 9999 francs, niveau inférieur, moins de 1000 F).

⁴⁹⁸ De nombreuses études ont signalé ces difficultés à appréhender les modes de vie, les revenus exacts des familles bourgeoises, cf. A. Daumard, *les bourgeois et la bourgeoisie en France*, op. cit. Introduction.

discriminants, ne peuvent nous avancer dans le portrait de ces élites. De ce fait, il paraît intéressant de s'interroger, en fonction des sources disponibles, sur les éléments d'homogénéité qui apparaissent au sein de ce groupe, pour tenter de déterminer leur position dans la hiérarchie sociale. Elites locales, elles le sont par le choix que fait le pouvoir lors de leur nomination ; le sont-elles aussi par l'aisance financière, par l'appartenance à un monde de la représentation ? Ont-elles des points communs avec ceux que l'on nomme les "notables traditionnels" et dont il est communément admis qu'ils occupent assez largement les places du pouvoir local avant la "révolution des mairies" du début des années 1880 ? Notables oisifs ou bourgeois travailleurs, cette première distinction paraît déterminante pour définir leur appartenance au monde des traditions ; les lieux de résidence, dans la mesure du possible, peuvent aussi permettre de saisir l'étendue de leur domination symbolique ; enfin, l'évaluation – ardue – des fortunes et des patrimoines, en comparaison avec d'autres élites déjà étudiées, peut permettre de caractériser plus finement ces élites.

1. Professions et secteurs d'activité

D'emblée, le groupe des élites du Second Empire et des débuts de la République ne déroge pas au portrait de groupe dressé plus haut. Aucun des maires nommés entre 1853 et 1876 n'est noble ; aucun de ces individus n'appartient à ceux que l'on classe dans la très grande bourgeoisie, disposant de revenus très semblables à ceux de la noblesse, parfois même supérieurs, membres des conseils d'administration des grandes entreprises industrielles françaises, appartenant à la Haute Banque et la Haute Finance : cette élite supérieure n'est absolument pas présente dans cette partie de la banlieue parisienne, soit qu'elle ne fût pas suffisamment éloignée de Paris pour permettre l'achat d'un petit manoir ou château – l'un des rares châteaux princiers existant sur le territoire, celui de Vanves, ayant appartenu à la famille des Condé, est devenu dès le Premier Empire un lycée, d'abord annexe champêtre du Lycée Louis-le-Grand, puis Lycée du Prince Impérial sous le Second Empire -, soit que son industrialisation déjà importante et son urbanisation en forte croissance ne permette pas la création de lieux de villégiature ; l'absence de paysages bucoliques ou d'attraits particuliers peut aussi expliquer le désintérêt de la haute bourgeoisie pour cette partie de la banlieue pour, alors qu'à la même époque, Gustave Caillebotte lançait la mode des villas en bord de Seine à Gennevilliers pour permettre la pratique de la régate, ou que les communes du Vésinet et surtout de Maisons-Laffitte connaissent un essor considérable.

Le second trait étonnant réside dans la faible représentation de la bourgeoisie oisive, celle des propriétaires et rentiers. Seuls 3 individus se désignent par le statut de propriétaire, mais il a parfois été possible de retrouver le métier exercé avant leur accession à la première magistrature communale. Leur statut de bourgeois oisif est relativement récent, puisque leurs pères sont connus par leur profession : Charles Dépinoy,⁴⁹⁹ très probablement marchand de vin, est fils d'un négociant de Lille ; Jean-Baptiste Dupont est fils et petit-fils de charpentiers, frère d'un entrepreneur en charpentes, lui-même entrepreneur en charpente au décès prématuré de sa première

⁴⁹⁹ Didot Bottin, 1865. Dépinoy, vins en gros, 7 rue Corneille.

épouse en 1865⁵⁰⁰ ; enfin, le père de Philippe Leviaux était Lieutenant dans la Grande Armée⁵⁰¹. De fait, ces rentiers, forme par excellence de la notabilité traditionnelle, n'appartiennent pas à des familles anciennement installées dans ce statut : leur oisiveté, visible au travers des divers actes d'état civil où ils revendiquent un état, est partagée entre la tradition et la nouveauté de ce statut familial. Il est donc pertinent de s'interroger sur le rôle de l'ascension sociale au sein de ces édiles, y compris chez ceux qui représentent, par leur portrait social, l'archétype de ces notables traditionnels, ce qui peut aller à l'encontre d'un portrait galvaudé du maire d'avant l'ère démocratique.

		Second Empire	Republique 1870-1879	Republique 1879-1884	rappel ensemble	
notables	agriculteurs	0	0		1	3,03%
	propriétaires, rentiers	0	1 14,29%	1 16,67%	3	9,09%
	<i>total notables</i>	0 0,00%	1 14,29%	1 16,67%	4	12,12%
négociants et industriels		4 57,14%	4 57,14%	2 33,33%	10	30,30%
cadres supérieurs	prof. libérales et intell.	2 28,57%	0	2 33,33%	8	24,24%
	cadres sup. fonction publique	0	1 14,29%		3	9,09%
	<i>total cadres sup.</i>	2 28,57%	1 14,29%	2 33,33%	7	21,11%
employés	employés de bureau	0	0	0	3	9,09%
	employés de la fonction publique	0	1 14,29%	1 16,67%	3	9,09%
	<i>total employés</i>	0	1 14,29%	1 16,67%	6	18,18%
régisseur		0	0	0	1	3,03%
inconnus		1 14,29%	0	0	1	3,03%
		7	7	5	33	

Tableau 39. Professions exercées par les individus en fonction de la période de leur mandat

Les maires de ces communes proches de Paris sont en majorité des actifs. Peu de

⁵⁰⁰ Cote minutier central liquidation Dupont 1866.

⁵⁰¹ LH, 1627062, dossier Ph. Leviaux.

bourgeois oisifs dans ce groupe, même si le tableau est biaisé par la recherche systématique de la profession, quelque soit le statut déclaré par les individus. De fait, avant ce correctif, les maires propriétaires, vivant des rentes accumulées durant leur vie active, mais ayant soit vendu leur affaire, soit organisé leur succession, sont les plus nombreux parmi les individus de cette première période. Cette surreprésentation des notables traditionnels parmi les maires nommés semble en partie confirmée à l'étude des types de professions exercées par les maires actifs.

Cette affirmation n'est valable qu'en partie. A côté de notabilités traditionnellement appelées au pouvoir mayoral (un notaire, des entrepreneurs locaux ayant fait fortune dans des affaires liées aux métiers traditionnels de la région), on voit déjà apparaître de nouvelles formes de notabilités. L'uniformité n'est pas de mise, et c'est bien plus la diversité qui caractérise cet échantillon.

Parmi les nouveaux métiers exercés par les maires, ce sont les domaines d'activité des négociants et industriels qui témoignent le plus de cette évolution. Si numériquement il y a autant de maires entrepreneurs dans la dernière décennie de l'Empire que dans la première de la République, le pouvoir semble privilégier durant la première période les hommes aux métiers traditionnels, enrichis dans des domaines proches de l'artisanat, alors que la période républicaine voit s'imposer des nouveaux venus, entrepreneurs dans des activités industrielles en évolution, liées à la chimie et à l'essor de la médecine moderne.

Parmi les entrepreneurs traditionnels, faisant évoluer son métier du petit patronat artisanal pour atteindre une entreprise de taille plus importante, Barthélemy Noël Perier semble révélateur. Maire de Montrouge de 1859 à 1871, il déclare la profession d'ouvrier charron carrossier lors de son mariage avec une couturière en mai 1836, puis très vite devient marchand de bois et exploitant de carrières. Les époux établissent certes un contrat de mariage devant le notaire d'Arcueil, mais ce dernier révèle des niveaux encore peu élevés de fortune⁵⁰², et ne fait aucune référence ni à un fonds de commerce, ni à des terres entrées dans la communauté. B. Périer est toujours charron carrossier à la naissance de ses fils, entre 1836 et 1845⁵⁰³. En 1850, à la naissance de son unique fille, il est marchand de bois, profession qui apparaît dans la liste du dernier conseil municipal de Montrouge avant l'annexion, en 1858. Barthélemy Périer est alors 1^{er} adjoint⁵⁰⁴. Quatorze ans plus tard, il marie son fils Henry : il est alors exploitant de carrières⁵⁰⁵. D'après l'enregistrement de la succession et surtout l'inventaire après décès, détaillant les dates d'achat de terres constituant la base de son exploitation de carrières, il acquiert différentes parcelles afin de pouvoir en exploiter le sous-sol à partir de 1859. Jusqu'en

⁵⁰² AD Hauts-de-Seine, 3E/MON_113. Minutes de l'étude de M° Dargère, notaire à Arcueil, 4 mai 1836.

⁵⁰³ AD Hauts-de-Seine, actes d'état civils de Montrouge, série 4E, microfilmée.

⁵⁰⁴ AD Hauts-de-Seine, *délibérations du conseil municipal de Montrouge*, microfilmées.

⁵⁰⁵ AD Oise, contrat de mariage Périer-Borde, 11 août 1864. Minutes de l'étude de M° Budin, notaire à Précly-sur-Oise, en cours de classement.

1865, cette exploitation de carrière se fait en commun avec un associé, du nom de Letellier. Ils achètent et exploitent ensemble la carrière de la Plaine, constituée des terrains situés pour partie à proximité de Montrouge, sur les communes de Bagneux, Châtillon et Gentilly, ainsi qu'une seconde série de terrains situés dans l'Oise, à l'est de Creil, à proximité de la ligne de chemin de fer reliant la Gare du Nord et Beauvais. A la liquidation de la société commune, Letellier et Périer se partagent les carrières : le premier conserve la carrière dite de Saint-Maximin, près de Creil, et Barthélemy Périer conserve les autres carrières, celles de la Plaine ainsi que celle de Saint-Vaast-les-Mello dans l'Oise⁵⁰⁶. Toutefois, la famille reste présente sur le territoire de Saint-Maximin, puisque le fils aîné épouse la fille d'un exploitant de carrières de l'Oise, maire de Saint-Leu d'Esserent, toujours près de Creil, qui apporte en dot la carrière Dona Maria située à Saint-Maximin, ainsi que tout le matériel se rapportant à son exploitation⁵⁰⁷. A partir de 1867, Barthélemy Périer entreprend l'achat de nouvelles terres, avec un autre associé, en vue d'exploiter la carrière de Rousseloy, toujours près de Creil, et, seul cette fois, les carrières de Bury-Saint-Claude dans le même canton de Creil, ainsi qu'une autre, plus éloignée, à Violaine, commune située près de Longpont dans l'Aisne, distante d'une dizaine de kilomètres de Soissons et elle aussi à proximité de la ligne reliant Soisson et Paris. Les achats de terres continuent pour étendre les carrières, jusqu'en 1869 à Saint-Vaast, jusqu'en 1870 à Rousseloy et jusqu'en 1872 pour les carrières de la Plaine. L'estimation de la valeur de ces carrières, tant pour les terres que pour les droits d'exploitation s'y afférant, ainsi que celle du matériel nécessaire à leur exploitation, s'élève à un peu plus de 62 000 francs au décès de Barthélemy Périer en 1874, et compose près de 55% du total de l'actif mobilier et immobilier du défunt. Ce parcours témoigne d'une ascension sociale importante. Il montre aussi la concomitance entre le moment où les individus quittent le domaine de l'artisanat pour entrer dans celui des entrepreneurs, et l'installation à la tête de la commune : hasard ou non, c'est en 1859, date de ses premières acquisitions, que Barthélemy Périer devient Maire de la commune de Montrouge aux contours transformés, et il sera nommé à ce poste jusqu'en 1871.

Jean-Baptiste Dupont connaît, avec des nuances de fortune non négligeables, un parcours semblable. La première différence vient de l'installation plus ancienne dans la notabilité traditionnelle de la famille de ce maire, fils de conseiller municipal, il est entrepreneur de travaux publics au décès de sa première épouse en 1865⁵⁰⁸. Il apparaît avec la mention de "propriétaire" sur la liste électorale de 1871. Devenu entre temps maire de Vanves, il est aussi retourné dans la commune de son père après son second mariage, qui a eu lieu en 1866. Il ne sera plus alors fait mention de son activité professionnelle ; l'inventaire après le décès de sa première épouse fait apparaître non seulement un terrain servant d'atelier, mais aussi toute une série de matériels et pièces servant à la construction de bâtiments. Pourtant, lors de son propre décès en 1895, toute trace de ce passé entrepreneurial aura disparu, pour laisser place à diverses créances et

⁵⁰⁶ AN, Minutier central, Etude LXXVI/967, inventaire après décès Périer, passé devant M^e Frémyn, notaire à Paris.

⁵⁰⁷ AD Oise, contrat de mariage Périer-Borde, déjà cité.

⁵⁰⁸ AN, Minutier central étude CIII/962, liquidation Dupont, 9 mars 1866.

une fortune investie en valeurs boursières ⁵⁰⁹ .

A l'inverse, la période républicaine voit poindre de nouvelles professions parmi les candidats à la fonction mayorale. Deux d'entre eux sont à la tête de fabriques industrielles , Pierre Leplanquais, fabricant d'instruments de chirurgie ⁵¹⁰ , et Louis Rolland, fabricant de produits chimiques, cristaux de soude et potasse ⁵¹¹ , installé à Montrouge dès 1865 et dont l'entreprise perdure, sous la direction de son fils, au moins jusqu'en 1901 ⁵¹² .

A côté de ces entrepreneurs qui sont surreprésentés par rapport aux autres périodes (62 % des entrepreneurs sont maires entre 1860 et 1871 ⁵¹³), les autres maires appartiennent à la fonction publique et aux professions intellectuelles. On retrouve ici sans surprise l'importance de la "notabilité de robe", même si elle se diversifie dans les années 1870. François Huillier, notaire parisien ⁵¹⁴ , dispose à Bagneux d'une maison de villégiature, commune dont il est nommé maire de 1865 à 1869. En mai 1870, son petit-fils naît à Bagneux ⁵¹⁵ , et en 1892 encore, une décision de voirie fait apparaître sa famille au cours d'une délibération ⁵¹⁶ . Pourtant, aucune trace de la présence de ce notaire n'est retrouvée dans les listes électorales à partir de 1871 ⁵¹⁷ . Ce notaire, fortuné, héritier d'une famille de notables de l'Allier, épouse la fille d'un notaire parisien ⁵¹⁸ , marie son fils dans la bourgeoisie anoblie sous la Restauration ⁵¹⁹ , tandis que sa première fille épouse un sous-préfet et la seconde un notaire parisien ⁵²⁰ : c'est l'une des personnalités aux liens

⁵⁰⁹ AD Hauts-de-Seine. 3Q SCE_MD 135, succession de Jean-Baptiste Edouard Dupont, 25 janvier 1896.

⁵¹⁰ Il n'y a pas de trace dans le bottin du commerce d'une fabrique d'instruments de chirurgie avant la fin du siècle. Cette dernière est alors dirigée par J. Grégory.

⁵¹¹ Bottin du Commerce, *Montrouge*. Archives de Paris, Per 192, 2mi3/42.

⁵¹² AD Paris, Bottin du commerce, 1901, fabrique de produits chimique reprise en 1891 par Victor Rolland, notable commerçant. Par contre, l'entreprise n'est pas signalée en 1906 dans *l'Etat des communes, Montrouge*.

⁵¹³ Cf. tableau complet en annexe.

⁵¹⁴ Il est titulaire de l'étude VI de 1831 à 1863. AN, Minutier central, instruments de recherche. AN, BB ¹⁰ 1525, 1863, cession d'études notariales de la Seine.

⁵¹⁵ Seule trace de ce domicile, la naissance du petit-fils de François Huillier au 2, rue des Marçais à Bagneux en mai 1870. AD Hauts-de-Seine, actes d'état civil, naissances, Bagneux.

⁵¹⁶ AM Bagneux, *délibérations* ; le procès verbal indique M. Huillier, il s'agit vraisemblablement de son fils, Paul Huillier, qui lui a succédé comme notaire à Paris. Au décès de l'ancien maire, la maison a été donnée en nue propriété à sa veuve. AD Paris, DQ ⁷ 12349, succession Huillier, août 1873.

⁵¹⁷ Les listes électorales ne sont conservées qu'à partir de cette date aux Archives départementales.

⁵¹⁸ AD de Paris, reconstitution de l'état civil. Acte de mariage entre François Huillier et Anne Desprez, 16 janvier 1833, mairie du 11e arrondissement ancien.

sociaux les plus élevés de l'échantillon ⁵²¹. Claude Micard, pharmacien à Vanves, est maire de sa commune à la même période. Il est issu d'une famille de Saône-et-Loire, riches négociants et constructeurs des quais de Châlons-sur-Saône, dont l'un des ancêtre a très certainement été le premier maire d'Allerey en 1789 ⁵²². Cette filiation lointaine ne fait pas de lui l'un des notables les plus fortunés de la commune, puisqu'il est simplement crédité d'un revenu de 4000 francs en 1865 ⁵²³. La bourgeoisie de robe, titulaire d'offices notariaux ou exerçant des professions organisées en ordre, est donc bien représentée dans cette dernière décennie de l'Empire ; sa présence ne sera jamais totalement démentie par la suite.

Les professions de la fonction publique oscillent entre la bourgeoisie d'Etat et les "nouvelles couches". Parmi les premières, Jean-Baptiste Jullien, Proviseur du Lycée de Vanves, ancien recteur démis de ses fonctions en 1850 ⁵²⁴, est issu d'un milieu relativement modeste puisqu'il devient maître d'étude avant d'obtenir son baccalauréat et passe sa Licence de Lettres tout en enseignant au Collège Royal de Tournon, en Ardèche, puis à celui d'Avignon ⁵²⁵. Les "nouvelles couches" sont surtout représentées par des fonctionnaires d'administration centrale, classes moyennes ayant acquis une relative aisance par ce statut. C'est le cas pour Jean-François Raveret, commis principal au Ministère de la Guerre ⁵²⁶.

L'ensemble des professions exercées par ces édiles locales actives souligne, durant cette période, l'importance de certains secteurs dans la définition des notables locaux. Le poids des notables traditionnels semble aller dans le sens d'une édilité réservée aux individus ayant acquis une position sociale appréciée par le pouvoir politique et traditionnellement reconnue comme faisant de "bons maires". Tel pourrait être le cas de François Huillier, notaire parisien. Né à Souvigny dans l'Allier, il est le fils d'un notable

⁵¹⁹ Hippolyte Lejeune, dont le grand-père, Pierre Lejeune, a acheté le château de Bellecour à Pithiviers dans le Loiret, et dont le père, Hippolyte Lejeune, ancien député, obtient le droit d'ajouter à son nom "de Bellecour" sous la Restauration.

⁵²⁰ AD Paris, DQ ⁷ 12349, succession Huillier. A la génération suivante, tous les membres de cette famille seront inscrits au Bottin Mondain. (renvoi à arbre généalogique)

⁵²¹ LH 1323056, François Huillier, chevalier en août 1864 ; LH 1323059, Paul Augustin Huillier, notaire, chevalier en janv. 1871, officier en août 1894 ; Bottin Mondain, 1908, 1912, 1913, 1935 (adresses parisiennes et alliances).

⁵²² AM d'Allerey, acte de naissance de Claude Micard, né le 25 floréal an IV (15 mai 1796). Le lien avec les Machureau (nom de la grand-mère paternelle de Claude Micard) m'a été signalé par le maire d'Allerey.

⁵²³ AM Vanves, proposition pour le conseil municipal de Vanves, 1865.

⁵²⁴ AN, F ¹⁷ 21019; dossier de fonctionnaire de Jullien, Jean-Baptiste.

⁵²⁵ *Idem*. Lors des différentes notations annuelles contenues dans son dossier, le recteur signale qu'en dehors de son traitement de 10 000 francs par an, il ne dispose pas d'autres revenus.

⁵²⁶ LH 02272/27, Jean François Raveret, 1875.

local, premier adjoint au maire de Souvigny en 1803. Devenu avocat à Paris, il achète une charge de notaire grâce à son mariage dans ce milieu. A son décès en 1873, la succession s'élève en valeurs mobilières à près de 400 000 francs, auxquels il faut ajouter différentes propriétés, trois immeubles à Paris et le Château des Marronniers à Bagneux⁵²⁷. A ses côtés, on peut classer Jean-Baptiste Dupont, ancien entrepreneur de travaux publics, héritier d'une famille de conseillers municipaux et de maires, et dont le montant des avoirs lors de la succession enregistrée en 1896 s'élève à plus de 1,3 millions de francs⁵²⁸.

Dans un autre registre de fortune, - près de 10 fois moindre - on peut classer les deux entrepreneurs traditionnels, Louis Surivet, marchand plâtrier⁵²⁹, et surtout Barthélemy Périer, qui, par le montant de sa succession, évalué à 114 000 francs, peut se classer dans une bourgeoisie de bonne aisance. On peut ajouter à ce groupe le Proviseur retraité, Jean Baptiste Jullien, qui a acquis une double reconnaissance, locale de part ses fonctions, et administrative de part son parcours exemplaire dans la fonction publique⁵³⁰.

Si ces professions classent indéniablement les édiles nommés pendant cette période au sein d'une bourgeoisie, de petite ou moyenne aisance le plus souvent, ayant parfois accès à un niveau élevé dans la hiérarchie sociale, et faisant clairement partie des "notables locaux" au regard du profil sociologique de ces communes, il est intéressant de voir qu'aucun de ces maires ne semblent appartenir directement aux propriétaires ruraux, riches horticulteurs de la région, ni même au monde de la blanchisserie dont on a vu l'importance pour le développement économique d'une commune telle que Vanves. Certes, on retrouve au sein des différents conseils municipaux le nom de ces notabilités locales, ancrées dans cette terre de banlieue depuis plusieurs générations. Mais le choix du maire semble se faire à l'extérieur de cette petite bourgeoisie artisanale et paysanne locale, pour préférer des individus extérieurs, première génération de migrants provinciaux venus s'installer soit à Paris, soit directement en banlieue parisienne.

2. ancrage local et provincial : des notables extérieurs au milieu local.

Conformément au portrait de groupe esquissé plus haut, les édiles de notre première période sont en grande majorité nés en dehors de la commune dont ils assurent la première charge. On ne compte que deux locaux sur les 10 individus ayant commencé leur mandat entre 1853 et 1871. Certes, le lieu de naissance n'est pas la seule variable permettant de faire la différence entre des notables ancrés localement et de nouveaux venus aux liens plus ténus avec le territoire dont ils assurent la première charge. En associant aux individus nés dans la commune dont ils sont maires ceux dont les liens de

⁵²⁷ AD Paris, DQ 12349, succession Huillier, août 1873.

⁵²⁸ AD Hauts-de-Seine, 3Q SCE_MD 135, succession Dupont, 25 janvier 1896.

⁵²⁹ Il est impossible de consulter la succession de Louis Surivet, (registre incommunicable aux Archives des Hauts-de-Seine) et de ce fait, impossible de connaître la date de l'inventaire après décès.

⁵³⁰ LH 1389/48, promotion au grade de Commandeur de la LH en 1864. dossier quasi vide.

proximité sont importants, parce que la totalité de leur famille y est installée, par exemple, on peut élargir le cercle des "locaux" ; ainsi, sur cette période, il faudrait peut être ajouter Barthélemy Périer, né à Thiais, certes dans un autre canton, mais qui se marie à Montrouge avec une Lasnier elle-même née à Montrouge. Il investit dans des carrières se situant à proximité de leur domicile, et les terres qu'il possède se situent en grande partie sur ce territoire : en dehors des carrières, il a en effet investi dans des terres agricoles, ensuite vendues par lots : c'est le cas d'un terrain d'un peu plus d'un hectare, situé au Clos de Montrouge, acheté 12 000 francs en juillet 1855, revendus par lots entre 1856 et 1864, et ayant rapporté 210 180 francs du fait des constructions établies sur l'une des parcelles⁵³¹. Leurs six enfants naissent à Montrouge ; mais l'ancrage local change en une génération d'horizon : associé dès 1859 avec d'autres marchands carriers pour la gestion des carrières situées dans l'Oise, le centre familial se déplace progressivement dans cette région avec le mariage du fils aîné, déplacement accentué après le décès prématuré du second fils, resté villa d'Orléans à Montrouge. A la fin des années 1880, il n'y a plus de liens entre cette famille et le territoire de Montrouge. Ce cas, dont l'ancrage local ne dure qu'une petite génération et se fait en partie par les alliances, confirme plus qu'il n'infirme la fragilité de l'ancrage local dans la représentation mayorale.

Tous les autres individus peuvent être considérés comme des personnalités extérieures non seulement à la commune, mais aussi au canton. La moitié de ces maires sont des provinciaux. Dans la majorité des cas, ces provinciaux s'installent pour affaires en banlieue parisienne : c'est le cas de Louis Rolland, qui reprend en 1859 la fabrique de potasse et de cristaux de soude dont sa femme a été dotée à son mariage⁵³², et qu'il a géré jusque là pour le compte de sa belle-mère ; il vend l'affaire à son fils lors de son mariage en 1883. Né à Vauchamps dans la Marne⁵³³, il ne semble pourtant avoir aucune attache provinciale familiale : son père, régisseur de grands domaines agricoles, quitte la Marne pour gérer un autre domaine de la Nièvre⁵³⁴. Toutefois, la famille de sa femme est installée à Montrouge depuis au moins le milieu du siècle, puisque son père et son grand père y étaient déjà présents : les liens locaux sont là encore formés par les alliances, sans que cette belle-famille ne semble jouer un rôle politique de premier plan⁵³⁵. A l'inverse, l'installation des autres provinciaux n'est pas forcément liée aux alliances. Charles Dépinoy, marchand de vins en gros à Paris⁵³⁶, appartient à une famille de négociants du

⁵³¹ AN, MC, étude LXXVI/967, inventaire après décès Périer, analyse des papiers lors de l'inventaire le 13 avril 1874.

⁵³² AD Hauts-de-Seine, 3E/MON_855, inventaire après décès Rolland. Contrat de mariage analysé dans l'inventaire.

⁵³³ AN, F¹ CI/173 – 1893. (série "esprit public", département de la Seine), confirmé par l'acte de naissance, AM de Vauchamps (Marne), état civil.

⁵³⁴ AD Hauts-de-Seine, 3E/MON_855, *inventaire après décès Rolland*.

⁵³⁵ Ils n'apparaissent pas dans les listes des conseillers municipaux élus en 1831 et 1835. AN, F¹ BII Seine-17, Montrouge. L'espace résidentiel de cette famille Roussel est d'ailleurs très large, puisque l'on retrouve des collatéraux non seulement à Paris (16^e arrondissement), mais aussi à Lyon et à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), où le plus souvent ils exploitent des fabriques de produits chimiques. C'est l'une des différences essentielle entre les belles-familles de B. Périer et de L. Rolland.

Nord⁵³⁷. Sa présence comme maire à Vanves entre 1853 et 1864 peut être liée à l'existence d'un entrepôt à Vanves ou Montrouge. Claude Micard, né en Saône-et-Loire, s'installe comme pharmacien rue du Val à Vanves⁵³⁸, commune qu'il ne quittera plus. Jean-Baptiste Jullien, né à Aix en 1802, s'installe en 1864 à Vanves pour prendre le poste de Proviseur du lycée lors de sa transformation en lycée autonome en 1864, mais il conserve une adresse parisienne, rue des Feuillantines, près du lycée Louis-le-Grand qu'il a dirigé entre 1856 et 1864⁵³⁹. Cette installation est tardive dans le cycle de vie : il s'est marié à Aix et sa première fille a épousé un professeur à Marseille. Dès son arrivée à Vanves, il est élu conseiller municipal ; il ne devient maire qu'une fois en retraite, en 1873, et reste conseiller municipal jusqu'en 1881⁵⁴⁰. Ses deux filles épousent des collègues professeurs qui deviennent proviseurs : les alliances familiales se font dans le cadre de l'espace professionnel, et non dans celui du voisinage, même s'il entreprend avec son collègue et gendre Charles Cuvillier l'achat d'un immeuble boulevard du lycée à Vanves, afin d'accroître ses revenus par une rente foncière⁵⁴¹.

Ce processus d'installation dans une commune de banlieue vaut aussi pour les Parisiens. Durant cette première période, un seul maire est né à Paris, Pierre Ferdinand Leplanquais, maire de Vanves le 4 septembre 1870 jusqu'à son décès en fonction en février 1873. Né rue St Merri dans le 3^e arrondissement de Paris en 1826⁵⁴², il est fabricant d'instruments de chirurgie lors de son mariage en 1854⁵⁴³ et demeure alors rue Rambuteau. En 1865, le Didot Bottin le signale comme herniaire bandagiste au 76, rue du Temple⁵⁴⁴. En près de 40 ans, son espace de vie s'est limité à quelques rues du 3^e arrondissement ; son mariage s'est effectué dans le voisinage de son parrain, Pierre

⁵³⁶ Le Didot Bottin de 1865 signale ainsi une adresse à Paris, 7 r. Corneille, près du jardin du Luxembourg. A cette date, Charles Dépinoy a démissionné de ses fonctions de maire et ne réside plus à Vanves.

⁵³⁷ AM Lille, *état civil ancien*, acte de naissance de Charles Dépinoy, 24 décembre 1808.

⁵³⁸ Présent en 1865 dans le bottin du commerce, sa pharmacie n'existe pas en 1861. AD Paris, *Bottins du commerce*, Vanves.

⁵³⁹ AN, F¹⁷ 21019, dossier Jullien.

⁵⁴⁰ AN F¹ CI/172, dénomination d'une rue Jullien à Vanves, juin-juillet 1886.

⁵⁴¹ AN, F¹⁷ 21019, dossier Jullien. Lettre de Jullien au Ministre de l'Instruction Publique, 30 juin 1871, demandant le paiement pressant de sa pension de retraite [qui a été accordée en octobre 1870], et qui signale qu'il "possède en commun avec M. Cuvillier [son] gendre, professeur au Lycée de Vanves, de[s] maisons contiguës à l'établissement, [qu'il] a vu ruinées de fond en comble avec leur mobilier dans le dernier siège de Paris par l'Armée de Versailles. [Il] avait placé là le fruit de [ses] longs labeurs et de [ses] économies".

⁵⁴² AD Paris, 5mi/293, *reconstitution de l'état civil*, ancien 7^e, 9 juin 1826 ; D⁶ J 2887, *baptême* paroisse Saint Merri, 14 juin 1826.

⁵⁴³ AD Paris, 5mi1/2255, *Mariage* de F. Leplanquais et Clotilde Dugelay, 17 août 1854, 8^e arr. ancien, reconstitué en 1872 d'après le mariage religieux en paroisse de Ste Marguerite. (quartier Saint-Antoine)

⁵⁴⁴ BN, *Didot Bottin*, 1865.

Hollande, marchand de bois des îles rue du Faubourg Saint Martin⁵⁴⁵. Son installation à Vanves semble être entièrement liée à son activité professionnelle et au développement de sa fabrique d'instruments de chirurgie.

A côté de ce parisien, François Huillier, né en 1803 à Souvigny (Allier) dans une famille de notables de robe installée dans la région, fait figure de parisien d'adoption. Venu à Paris pour faire des études de droit, il obtient le grade de Licence en 1824 et prête le serment d'avocat la même année⁵⁴⁶. En 1826, il entre comme 3^e clerk de notaire chez M^o Desprez, son futur beau-père, et achète une charge à Paris en 1831⁵⁴⁷, rue du Mail. La résidence de son étude change deux fois : il rejoint l'actuel 8^e arrondissement, rue de Provence⁵⁴⁸ puis rue Taitbout⁵⁴⁹. En mars 1863, il cède son étude à son fils pour la somme de 559 200 francs⁵⁵⁰. C'est pourtant rue de Provence que François Huillier décède en 1873, alors que son fils installe l'étude d'abord rue de Gramont, avant d'acquérir l'immeuble du 83 bd Haussmann⁵⁵¹, où il demeure encore jusqu'à la veille de la guerre, avec deux de ses fils. L'installation à Bagneux de François Huillier est donc indépendante à la fois de son activité professionnelle et des alliances familiales, qui se font toutes dans le milieu du notariat parisien⁵⁵² (voir Figure 1 p. 251). Il s'agit plutôt d'une forme de villégiature familiale que crée François Huillier au Château des Marronniers à Bagneux ; il ne sera d'ailleurs pas suivi par son fils, qui séjourne d'abord au château de Bellecour à Pithiviers, dans la famille de son épouse⁵⁵³, et qui acquiert ensuite le château de Courcelles-le-Roi près de Beaulieu dans le Loiret⁵⁵⁴.

⁵⁴⁵ AD Paris, D⁶ J 2887, baptême paroisse Saint Merri, 14 juin 1826.

⁵⁴⁶ Son arrivée à Paris est très certainement liée aux relations étroites entre sa famille et la famille Crosse, dont un François Crosse est Procureur du Roi à Souvigny en 1797, et dont deux membres sont témoins à son mariage : son beau-frère, Jacques-Antoine Crosse, contrôleur des contributions directes à Moulins, et Pierre Crosse, avoué à Paris, qui représente ses parents. AD Paris, reconstitution de l'état civil ancien, acte de mariage du 16 janvier 1833, mairie de l'ancien 11^e arrondissement.

⁵⁴⁷ AN, BB¹⁰ 846, 1831. La charge est cédée pour 210 000 Francs. Merci à Jean-Claude Yon de m'avoir signalé cette source portant sur les cessions des études de notaire, qu'il a exploité dans son mémoire de maîtrise, *Les notaires parisiens sous le Second Empire*, Paris-I, 1988 (A. Daumard). Adresse rue du Mail : LH 1323059 Paul Augustin Huillier (fils), acte de naissance, 28 octobre 1836.

⁵⁴⁸ LH 1323056, août 1864, François Huillier, notaire, domicilié 43 r de Provence.

⁵⁴⁹ *Didot Bottin*, 1865, Huillier notaire, 29 r. Taitbout.

⁵⁵⁰ AN, BB¹⁰ 1525 (Seine-1863), cession Huillier.

⁵⁵¹ AD Hauts-de-Seine, Bagneux, acte de naissance de Paul Huillier (petit-fils), mai 1870. résidence du père 16, r de Gramont ; LH 1323059 Paul Huillier, adresse notée sur le dossier d'officier de la Légion d'honneur, 20 novembre 1894. BN, *Bottin mondain*, 1908, 1912, 1913. On retrouve la trace des deux petits-fils Huillier bd Haussmann jusque dans les années 1930.

⁵⁵² François Huillier, avec son mariage, entre dans une famille de notaires royaux : non seulement son beau-père est notaire, Président de la Chambre des notaires de Paris, mais il est lui-même fils d'Armand Desprez, notaire à Senlis, et gendre de Louis Laisné, notaire royal à Arpajon. AD Paris, divers actes d'état civil. LH 144716, Louis Claude Laisné.

En dehors de ce dernier cas très isolé, l'installation sur le territoire banlieusard semble d'abord lié à l'activité professionnelle des maires et aux alliances matrimoniales créées, bien plus qu'à l'acquisition d'une "maison de campagne" dans une banlieue champêtre, pourtant si prisée. Seul François Huillier semble dans le cas d'une résidence de villégiature à Bagneux ; la double résidence, l'une à Paris, l'autre en banlieue parisienne, n'est guère courante à cette époque, à l'exception peut être de Ferdinand Leplanquais, qui continue d'avoir une résidence à Paris et fait même partie du bureau de bienfaisance du 9^e arrondissement tout en étant aussi présent à Vanves. Par ailleurs, cette installation paraît définitive, dans la mesure où la grande majorité de ces édiles sont décédés dans la commune où ils ont exercé leur mandat. Par contre, la transmission de cet attachement local n'est guère pertinent, ces édiles ne donnant que très rarement naissance à des dynasties mayorales. Rares sont les familles qui poursuivent l'implantation locale au-delà de la génération du maire, et ce d'autant plus que l'installation est récente sur le territoire communal : le cas des enfants de Barthélemy Périer est révélateur de la fugacité de cet ancrage, son seul fils survivant quittant la commune pour s'installer dans l'Oise, région de son épouse, où il reprend les carrières exploitées par son père.

⁵⁵³ Ce château appartient à la famille de sa femme, les Lejeune de Bellecour. BN, *Annuaire des châteaux et des villégiatures*, 1888-1937 (absorbé par le *Bottin mondain*). 1888.

⁵⁵⁴ BN, *Annuaire des châteaux*, *op. cit.*, 1888. Paul Huillier, notaire, Château de Courcelles le Roy près Beaulieu, Châtillon-sur-Loire. Et 83, bd Haussmann.

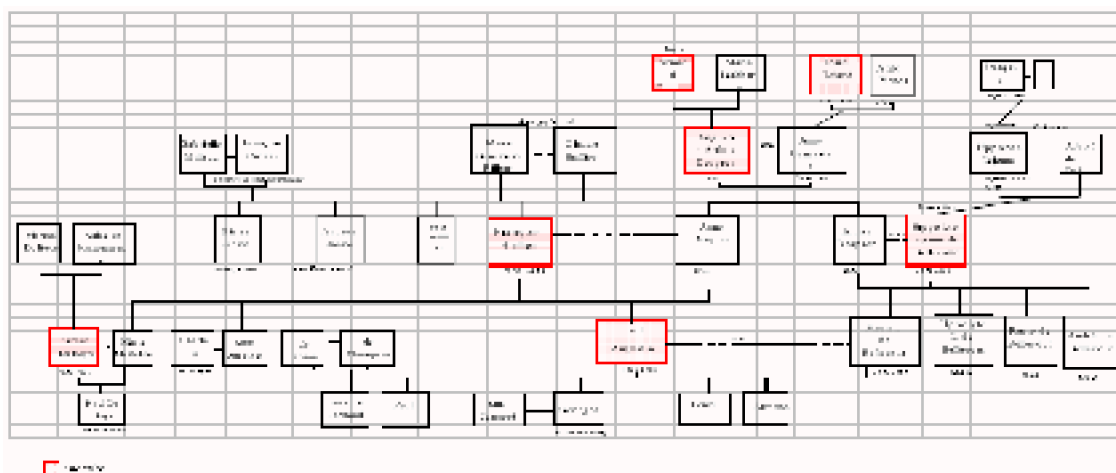


Figure 1. Liens professionnels et familiaux d'un "parisien d'adoption", François Huillier, maire de Bagneux (1865-1869)

3. Des élites en voie d'ascension sociale ou une reproduction des fonctions de domination ?

Ces édiles, dans l'ensemble récemment installés en banlieue, sont-ils des nouveaux venus dans le groupe social de la bourgeoisie d'aisance moyenne ou supérieure ? Car, même si on ne voit guère d'ancrage territorial dans le choix de ces notables, il peut y avoir une ancienneté dans le statut de notable qui expliquerait, à défaut de la propriété foncière, le choix du pouvoir politique. Pour essayer de voir l'ancienneté de ces individus dans le monde des élites locales, je me suis appuyée sur deux éléments, lorsqu'il a été possible de les retrouver : d'une part, l'évolution du métier et/ou de la profession ou du statut déclaré par les individus à différents moments de leur vie : mariage, naissance des enfants, mariage des enfants, décès ; d'autre part, lorsqu'il a été possible de les retrouver, les professions exercées par les pères. Enfin, parce que le phénomène de l'ascension

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sociale est complexe, l'examen des espaces sociaux du mariage des enfants, ou, mieux encore, les professions exercées par les fils et les gendres, permettent de voir si ces individus s'inscrivent dans une logique d'ascension sociale continue, sur plusieurs générations.

L'écueil le plus difficile à franchir est celui de la faiblesse des données, et de la dispersion des sources. J'ai donc dans la mesure du possible repris les actes d'état civil familiaux, en notant aussi les liens des témoins, parrains et marraines, qui souvent indiquent un espace social⁵⁵⁵, les contrats de mariage dès qu'il était possible de les retrouver, les déclarations de succession et les inventaires lorsque ceux-ci existent, et enfin les dossiers de légion d'honneur, y compris ceux des parents ou de la parentèle lorsqu'ils existent⁵⁵⁶.

Une fois ces données éparses reconstituées, il faut pouvoir les mettre en rapport. La faiblesse des données retrouvées pour les professions exercées par les pères (6 inconnus pour 33 individus), les incertitudes sur le classement en terme de hiérarchie sociale des professions doit inciter à la prudence pour ce qui est d'une éventuelle transcription statistique⁵⁵⁷.

Toutefois, ce travail de synthèse (cf. *Tableau 40*) permet de voir la forte présence d'une reproduction des élites : les professions ou statuts sociaux des pères de 7 individus sont comparables à ceux de leurs fils devenus maires. Cela ne veut pas forcément dire qu'il y a immobilisme social : pour la plupart d'entre eux, il s'agit de cadres supérieurs ou de négociants dont les pères sont eux-mêmes déjà négociants. Ceci se retrouve pour plusieurs individus : le père et l'oncle de Charles Dépinoy, propriétaire mais aussi certainement marchand de vins en gros, sont négociants à Lille au début du XIX^e siècle ; Achille Gruyer, maire de Bagneux à partir de 1881, est fabricant de parapluies, et son père exerce la même profession en 1865, ainsi certainement que son oncle⁵⁵⁸ ; son fils rachètera l'affaire à son décès en 1889⁵⁵⁹. François Huillier, dont le cas est exemplaire, fils d'un notable maire de Souvigny, multiplie dans sa parentèle de nombreux notaires et

⁵⁵⁵ Cette méthode de recherche a été inspirée par les recherches engagées par Paul André Rosental, *les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*. Ehes, 1999. Sur la question de la reproduction des élites, en dehors de Bourdieu, P., Passeron, J.-Cl., *les héritiers, les étudiants et la culture*, Ed. de Minuit, 1964 ; j'ai utilisé Charle, C., *les élites de la République*. Fayard, 1987, Pinol, J.-L. *les mobilités de la grande ville*. Presses de la Fnsp, 1991, chapitre 10 ; Petitfrère, Cl. (dir.), *Construction reproduction et représentation des patriciats urbains, de l'Antiquité au XXe siècle*, CEHVI, 1999. Pour les élites municipales, voir, B. Dumons, G. Pollet, P.-Y. Saunier, *les élites municipales sous la IIIe République. Des villes du Sud-Est de la France*, CNRS, 1997.

⁵⁵⁶ Il n'est pas rare de voir plusieurs générations décorées de la Légion d'honneur, à des titres divers : c'est le cas de Jean-François Raveret (son frère, vétérinaire militaire, et son fils, chef de bureau au Ministère de la Guerre, sont eux aussi décorés), de François Huillier (son oncle ou son cousin, lieutenant de l'armée napoléonienne, et son fils, notaire, sont décorés ; son beau-père et deux de ses beaux-frères font suivre la mention chevalier de la légion d'honneur, mais leurs dossiers n'existent pas dans la base Léonore aux Archives Nationales).

⁵⁵⁷ Charle, C. *Les élites de la République*, op. cit., p. 64 et suivante, pour les limites à garder face à l'extrapolation de ces données. Tableau des professions des pères en annexe.

autres professions liées à l'exercice d'un office public : procureur du roi, avoué (voir Figure 1 p. 251).

Si cette reproduction peut paraître quasiment fidèle au sein du groupe des négociants, les cadres supérieurs, et tout particulièrement les professions intellectuelles et libérales, ont clairement investi la méritocratie et le choix d'études longues pour atteindre un niveau social comparable à celui des pères. Ainsi, Claude Micard, fils et petit-fils de négociant, devient le pharmacien de Vanves avant d'en assurer la première magistrature. Il est difficile d'imaginer le niveau d'aisance de sa famille : les indices, déjà notés plus haut, font de cet individu l'héritier d'une famille de notables de Saône-et-Loire, bien que cet héritage ne se fasse pas en ligne directe. Par contre, le décès accidentel, lors d'une partie de chasse, de son père Joseph Micard en 1808, alors que l'enfant n'a que 12 ans, peut laisser envisager un revers de fortune possible, expliquant d'une part le départ pour Paris, d'autre part l'utilisation des études pour permettre sinon une aisance aussi importante que la génération précédente, du moins de maintenir celle-ci, même si la profession de pharmacien, de part la nécessité de l'achat d'un fonds de commerce réglementé par un *numerus clausus*, suppose l'existence d'un capital social non négligeable⁵⁶⁰. L'importance donnée à l'instruction est confirmée par la présence d'un petit-fils, lieutenant à St-Cyr en 1876⁵⁶¹.

Bien plus que d'ascension sociale, il semble possible de parler de reproduction des élites, malgré l'hétérogénéité des cas rencontrés. Ainsi, les notables maires de petites communes de banlieue ne sont certes pas des individus ancrés territorialement, mais ils sont intégrés, par leur mode de vie, par leurs habitudes, au monde des "petits notables" de la bourgeoisie moyenne, et ce parfois depuis plusieurs générations. La reconnaissance sociale serait alors l'un des facteurs expliquant la présence de ces nouveaux venus préférés par le pouvoir politique au vivier des notables de plus petite envergure mais plus intégrés localement.

Ainsi, à l'inverse de ce que l'on peut voir pour les catégories sociales populaires, l'installation en banlieue parisienne n'est pas synonyme systématiquement d'ascension sociale. Pourtant, cette dernière existe, et elle peut être fulgurante : un second type de notable devenu maire apparaît alors. Trois individus sont dans une dynamique d'enrichissement personnel ou intergénérationnel, qui souvent préexiste à leur nomination comme maire : la distinction mayorale devient alors le but d'un *cursus honorum*

⁵⁵⁸ *Didot Bottin*, 1865. Achille Gruyer, 53 r Montmartre, fabricant de parapluies et ombrelles, notable commerçant. Albert Gruyer, fabricant de parapluies et ombrelles, 59 r. Meslay. Achille (Adolphe) Gruyer est né en 1822 à Elbeuf, en Seine Maritime et il installe dans les années 1860 son entreprise à Bagneux avec succursale à Paris.

⁵⁵⁹ Achille Gustave Gruyer, né en 1853 à Paris, rue Montmartre, fils du maire de Bagneux, est, en 1889, employé de commerce dans la fabrique de son père avant de la racheter au décès de ce dernier. AN, MC, Etude XIX/1308, inventaire après décès, Achille Gruyer, janv. 1889.

⁵⁶⁰ C. Charle explique à la nécessité de ce capital social la raison pour laquelle il dissocie les pharmaciens des autres professions libérales, en les regroupant avec la "bourgeoisie moyenne". Charle, *Les élites de la République*, op. cit., p. 21.

⁵⁶¹ AM Vanves, *acte de décès* de Claude Micard, 7 mars 1876.

permettant de les faire entrer dans le cercle fermé des notables locaux. On remarquera par ailleurs que ces individus sont les seuls locaux de l'échantillon, auquel il convient d'ajouter le seul individu né dans une autre commune de la Seine-banlieue, Barthélemy Périer, dont on a déjà noté l'importance du réseau local d'alliance tissé par le mariage.

titres	origine sociale		origine géographique		origine professionnelle		origine sociale		origine géographique		origine professionnelle		total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
propriétaire, rentier					1	100,00%							1
mécanicien, industriel	1	28,57%	1	4,29%	1	14,29%			2	28,57%	1	4,29%	1
cadre supérieur			1	20,00%	2	40,00%	1	20,00%					1
employé fonction publique							1	100,00%					1
inconnu													1
ensemble	1	6,67%	2	3,33%	3	20,00%	3	20,00%	2	13,33%	1	6,67%	1

20 -

Tableau 40. Origine sociale des maires en poste entre 1860 et 1884

La dynamique de cette ascension sociale est toutefois différente selon les cas. Ainsi, Jean-Baptiste Dupont, maire de Vanves à plusieurs reprises entre 1867 et 1881, se déclare systématiquement "propriétaire", y compris lors de la naissance de son plus jeune fils en 1873 ; il a alors 55 ans⁵⁶² et il met en avant son statut social. Son père, Guillaume Dupont, est charpentier à son mariage en 1812 à Vanves ; s'il continue à se déclarer charpentier à la naissance de ses 4 enfants, entre 1812 et 1822, il change de statut lors du décès de sa femme en 1832, en accolant le qualificatif d'entrepreneur à côté de celui de charpentier. L'ascension sociale s'est donc en partie faite à la génération précédant Jean-Baptiste Dupont, puisque ses deux frères, Honoré Guillaume et Jean Pierre, poursuivent ce métier d'entrepreneur en charpentes. Il semble donc que Jean-Baptiste Dupont ait acquis le statut de rentier par un autre biais que celui de la poursuite des affaires familiales ; l'héritage d'un mariage effectué dans l'espace social de riches blanchisseurs locaux, les Plet, explique peut-être ce passage du monde de l'artisan aisé à celui de la bourgeoisie moyenne. A son entrée dans la première fonction locale en 1867, Jean-Baptiste Dupont a déjà accompli le glissement vers une catégorie sociale plus aisée que son père ; ses deux fils investiront le champ des études supérieures, l'aîné devenant huissier à Paris – ce qui suppose à la fois la poursuite des études supérieures, et l'existence d'un capital suffisant pour acheter la charge –, le cadet exerçant la profession d'architecte et gravissant les marches du *cursus honorum* local, maire de Vanves à son tour, puis conseiller général du canton.

Dernier cas d'ascension sociale notoire, et le seul qui ne soit pas le fait d'un local, et dont on sait peu de choses, Louis Rolland. Né en 1831 à Vauchamps⁵⁶³, il est fabricant de produits chimiques, et apparaît comme notable commerçant⁵⁶⁴ dans le Bottin du

⁵⁶² Il a été impossible de retrouver l'acte de naissance de son fils aîné, Edouard Eugène Prosper, né en 1853 et décédé en 1940. source : ancien cimetière de Vanves, tombe famille Dupont-Plet.

⁵⁶³ AM Vauchamps (Marne), acte de naissance de Louis Pierre Rolland, 8 septembre 1831. AN, F1CI 173, Montrouge 1893, dénomination d'une rue Rolland, courte biographie de ce dernier par Champeaud, maire de Montrouge.

⁵⁶⁴ Les notables commerçants sont désignés par le Préfet de la Seine et sont électeurs à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Commerce de 1881. On ne connaît rien de son parcours ni de son arrivée en banlieue parisienne ; par contre, le métier de son père, garde particulier en 1831, et ceux des témoins à la naissance de l'individu (un instituteur primaire et un meunier), confirment une ascension sociale réalisée sur une seule génération. Il épouse en 1856, à 25 ans, l'héritière d'un fabricant de produits chimiques, prématurément décédé, ce qui lui permet une situation aisée. Ce mariage est très certainement lié à ses compétences professionnelles, car il est stipulé dans le contrat de mariage qu'il deviendra propriétaire du fonds de commerce et dirigeant de l'entreprise après quatre années passées à en assumer les affaires en étant employé de sa belle-mère⁵⁶⁵. Sa situation professionnelle devient florissante, lui permettant de doter richement ses deux enfants⁵⁶⁶. L'espace social ainsi constitué en une génération tranche avec le faible apport de Louis Rolland à son mariage. La fabrique de produits chimiques perdurera sous la direction du fils, Louis Victor Rolland, qui est aussi admis au titre honorifique de Notable commerçant. L'ascension sociale de Louis Rolland a été en partie permise par son mariage et son entrée dans une famille d'entrepreneurs de chimie.

Dans l'ensemble, les édiles locaux semblent être plutôt des héritiers que de nouveaux venus rapidement enrichis ; la reproduction du modèle social du père se retrouve dans une large partie des cas. La reconnaissance de leur statut social vaut inscription dans le territoire local, qui est un critère visiblement peu recherché par le pouvoir politique. Favorisant davantage les professions liées à la modernité et la bourgeoisie moyenne, si possible héritière, que les hobereaux locaux, les maires de banlieue parisienne risquent d'apparaître comme détachés de leurs concitoyens, dont ils ne font pas totalement partie.

Le statut d'héritier leur permet certainement de contrebalancer leur faible ancrage territorial local. C'est donc un monde de notables locaux certes, mais non de propriétaires vivant de la rente foncière produite par des terres agricoles encore exploitées. Par ces aspects, la banlieue n'appartient déjà plus au monde rural, malgré la faible densité parfois de son bâti, puisque ce sont des caractéristiques du monde urbain qui apparaissent en observant ceux que le pouvoir choisit pour devenir maires. Les critères de sélection prioritaires sont complexes, mais il est possible d'en saisir quelques uns. La possession d'un capital social ancien, continué par les futurs maires entrepreneurs, le plus souvent dans des professions modernes, semble être dominant. Mais on trouve aussi la migration récente, avec un passage par la capitale sans d'ailleurs toujours la quitter définitivement, plus que l'enracinement local : le recrutement se fait dans l'ensemble dans le monde urbain. Enfin, pour ces édiles, la banlieue semble être un territoire non définitif, puisque que dans l'ensemble la génération suivante quitte la localité et parfois la région. A travers ce portrait des maires de banlieue, on est bien loin de la reproduction des notables locaux, cultivateurs ou artisans enrichis sous la Monarchie de Juillet, mariés dans le

⁵⁶⁵ Ad Hauts-de-Seine, 3^e /MON_855, inventaire après décès Louis Rolland, 1^{er} déc. 1893.

⁵⁶⁶ En 1883, son fils Louis Victor épouse la fille d'un propriétaire parisien qui apporte 55 000 francs en dot ; les époux Rolland constituent à leur tour une dot finançant la moitié de l'achat de l'entreprise de produits chimiques, soit 40 000 francs. En 1886, sa fille Hortense épouse un négociant, fils d'un chef de bureau au Ministère de la Guerre. Celle-ci sera dotée d'une somme de 45000 francs. AN, MC, Etude XXV/368, mariage Rolland-Radet, 1883 ; AD Hauts-de-Seine, 3E/MON_556, contrat de mariage Migault-Rolland, 1886.

même espace social, qui parcourent les abondants portraits littéraires de maires "ruraux". La banlieue parisienne, par le choix des élites, se rapproche nettement plus des logiques du pouvoir urbain, tout en conservant une forte dépendance vis-à-vis de la capitale. Certes, cette analyse se base sur des édiles désignés par le pouvoir politique et non choisis par les électeurs, ce qui ne nous dit rien de l'ensemble des élites locales, au recrutement certainement plus large, présentes sur ces mêmes territoires.

R. Dorandeu⁵⁶⁷ insiste sur le risque de confusion qui existe lorsque le chercheur focalise son attention sur les seules élites visibles à l'échelle nationale, et tout particulièrement les députés, et la tentation de les prendre pour représentatifs des élites locales. Ce risque paraît réel, mais, ici, aucun des maires étudiés n'atteint ce niveau de visibilité (en tout cas pas dans la première période) ; et, s'ils ne représentent pas la totalité des élites locales, il paraît intéressant de poser comme hypothèse l'existence d'un premier renouvellement de ces élites, visible à travers les choix préfectoraux, comme un autre indice signalant l'entrée précoce de cette banlieue dans le monde urbain – et déplaçant de fait les débuts de la protohistoire de la banlieue en-deçà de ses limites chronologiques habituellement admises et liées en large partie à l'explosion urbaine et à l'industrialisation rapide des années 1890⁵⁶⁸.

B. Les formes de légitimité

Comment devient-on maire ? Comment se fait le choix, par le pouvoir politique, de proposer tel ou tel individu à la première fonction municipale ? Avant l'élection au suffrage universel indirect, les ressorts classiques de ce choix semblent évidents : la famille, l'ancrage local, par la possession patrimoniale, et/ou la fortune, sont des critères qui paraissent évidents. Or, la faiblesse de cet enracinement local montre que les formes de légitimité édiltaire sont certainement différentes, voire plus complexes en banlieue parisienne. Certains critères peuvent jouer, parfois ensembles, à l'exemple des liens familiaux et possession foncière. D'autres paraissent aussi être autonomes : l'aisance, supposée ou évaluée par le pouvoir politique, semble être un critère permettant l'indépendance du maire et fait peser la balance en sa faveur.

1. La famille

Parmi les liens expliquant la nomination du premier magistrat, ceux du sang semblent les plus anciens et les plus courants. Cette importance est d'autant plus grande que coexistent dans les communes la petite taille, facteur de faible renouvellement des élites locales, et le poids des traditions rurales⁵⁶⁹. Les liens familiaux sont aujourd'hui de plus

⁵⁶⁷ Dorandeu, R. " "Elus urbains et élites locales en Languedoc de 1848 à 1914 : positions sociales et labels politiques" in Menjot D. et Pinol J.-L., *Enjeux et expressions de la politiques municipale, XIXe-XXe siècles*, L'Harmattan, 1997, pp. 149-163.

⁵⁶⁸ C'est en partie ce que suggère Alain Faure, dans *Les premiers banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris*. Créaphis, 1991. Il est vrai que le bon état de conservation du recensement de 1891, l'absence de sources aussi homogène pour la période précédente, allié au mythe de la création de l'identité banlieusarde dans l'entre-deux-guerres (Annie Fourcaut, *Bobigny, banlieue rouge*, op. cit., et Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis, 1890-1939, Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*, Thèse 1982, 3 vol., 1647 p.), ont peut-être obliéré la période précédant les années 1880.

en plus analysés pour comprendre, ici l'implantation des sucreries à La Villette⁵⁷⁰, là les nominations à la Chambre du Commerce de Paris⁵⁷¹. L'existence de dynasties mayorales, surtout avant la légitimité du suffrage universel, permettrait de poser la fonction au sein d'un ensemble d'honneurs dont peut se prévaloir une famille, au sens large, afin d'étendre son influence. Or, il semble que de tels liens soient dans l'ensemble peu pertinents, y compris entre 1860 et 1870, pour expliquer la présence d'un homme, d'une famille à la tête du pouvoir local en banlieue parisienne.

a. un archétype de dynastie mayorale ancien : Duval et Bancelin

Ainsi, dans les communes étudiées, il est vrai déjà en voie d'urbanisation dès le milieu du XIX^e siècle, la permanence de familles, parentes ou alliés, à la tête de la mairie semble un usage déjà dépassé. A partir de 1860, rares sont les individus qui deviennent maire parce qu'ils appartiennent à une famille ayant auparavant donné un maire à la commune. Seule la famille Dupont déroge à cette première impression ; 3 générations participent au pouvoir local : un aïeul est conseiller municipal, l'un de ses fils nommé maire à trois reprises jusqu'en 1880, et un petit-fils est élu au tournant du siècle.

Pourtant, le cas des dynasties mayorales a bien existé sur le territoire banlieusard avant 1848. La famille Duval à Vanves pourrait être un archétype de ces maires dynastiques. Le premier à exercer les fonctions municipales, Thomas Duval, est constamment domicilié à Issy tout en étant inscrit sur les listes électorales de Vanves jusqu'aux années 1840. Il est, en 1831 et 1832, le 4^{ème} électeur communal par le montant élevé du cens payé, toujours au-dessus de 300 francs⁵⁷². Son fils, Denis Duval, cultivateur puis marchand de graines, domicilié à Vanves, occupe les fonctions de maire entre 1840 et 1850⁵⁷³. Aux liens du sang s'ajoute ainsi la position de notable local, il est vrai à des niveaux de fortune relativement peu élevés. Les Duval continueront à être présents au Conseil municipal, y compris dans la période républicaine⁵⁷⁴.

A Bagneux, les Bancelin associent leur nom aux périodes impériales : l'un d'entre eux est nommé en 1813 et révoqué avec la Restauration, puis deux cousins sont

⁵⁶⁹ Guionnet, C., *l'apprentissage de la politique moderne*, op. cit. ; Agulhon, Girard et al., *les maires en France du Consulat à nos jours*, op. cit. p. 36.

⁵⁷⁰ Montel, N. "mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX^e siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villeteois dans la formation d'un espace industriel", *Histoire urbaine*, 4, déc. 2001, p. 54.

⁵⁷¹ Lemerrier, Claire, *art. cit.*, p. 8 et 22.

⁵⁷² AM Vanves, 1 K 1.1.1 à 1 K 1.1.16, listes électorales, 1831 à 1847.

⁵⁷³ Etat des Communes, *Vanves*, partie III, liste des maires. Durant la période de 1850 à 1852, il semble que la municipalité soit gérée par un premier adjoint, Christ Bordier, qui deviendra maire en 1852. Vanves, service des archives et de la documentation, *liste des maires de la commune*, sd. (des erreurs y sont indiquées).

⁵⁷⁴ AM Bagneux, *délibérations*.

successivement nommés à partir de 1849⁵⁷⁵, Denis André jusqu'en 1854⁵⁷⁶, suivi par son cousin, Louis Pierre Prosper jusqu'en 1858⁵⁷⁷. La famille est toujours présente à la fin du siècle, mais les descendants n'occuperont plus le fauteuil de maire : par contre, ils sont présents au conseil municipal et occupent une place prépondérante dans les délibérations de celui-ci.

Est-ce l'exiguïté du corps électoral, et encore plus des éligibles, ou la reproduction des élites locales qui expliquent la création de véritables dynasties mayorales ? La faiblesse du nombre des électeurs inscrits, y compris au moment du suffrage universel, permet de poser cette hypothèse : Bagneux n'est qu'un petit village sous le Second Empire, le nombre d'électeurs inscrits, y compris à partir de 1848, reste très faible ; il est alors difficile de permettre un renouvellement des élus au conseil au sein de la population locale. De même, la liste électorale de Vanves en 1848, corrigée après l'application du décret du 5 mars, fait apparaître 616 noms. Le nombre d'électeurs est alors quatre fois plus important que sur la dernière liste censitaire de 1847, qui, avec 165 noms, comporte un électeur pour près de 13 habitants⁵⁷⁸. Avant 1848, il fallait ainsi trouver au sein d'une population d'environ 170 noms les éligibles à un conseil d'une vingtaine de personnes, ce qui restreint les choix possibles et explique en partie la permanence des patronymes retrouvés, sans que cette permanence relève systématiquement des liens de sang ou créent de réelles dynasties familiales locales.

b. liens familiaux et alliances rendent possibles un ancrage local

Il semble bien que ces liens du sang ne jouent qu'un rôle marginal ; a contrario, une famille de Vanves attire rapidement l'attention, puisqu'elle est la seule ayant un père et un fils occupant la fonction de maire. Jean-Baptiste Dupont, maire de Vanves à trois reprises entre 1867 et 1881, est le père de Jean-Marie Dupont, maire en 1900, fonction qu'il abandonne rapidement pour devenir conseiller général au département de la Seine jusqu'à la veille de la guerre. Le parcours de cette famille tout comme les forts liens tissés entre le pouvoir municipal de deux communes, Vanves et Issy, et les métiers touchant au bâtiment, semblent certes isolés, mais confirment l'existence d'une forme de légitimité donnée par les liens du sang à l'exercice du mandat municipal.

Jean-Baptiste Dupont, né en 1818, est le fils de Guillaume Dupont, charpentier, conseiller municipal de Vanves. L'élection de Guillaume Dupont comme conseiller municipal est certainement liée à son ascension sociale permise en partie par son

⁵⁷⁵ Etat des communes, *Bagneux* partie III, liste des maires.

⁵⁷⁶ AD Hauts-de-Seine, 5 Mi BAG 3, Etat civil de Bagneux, an 11. acte de naissance de Denis André Blaise Bancelin, fils de Jean André Bancelin marchand carrier. Le témoin est son cousin Denis, âgé de 15 ans.

⁵⁷⁷ AD Hauts-de-Seine, 5 Mi BAG 1, Etat civil de Bagneux, 1793. acte de naissance de Pierre Louis Prosper Bancelin, fils de Denis Bancelin, marchand épiciier et de Madeleine Calard.

⁵⁷⁸ AM Vanves, 1K1.16, liste de 1847, 156 électeurs censitaires + 9 qualifiés ; 1K1.17, liste de 1848 en application du décret du 5 mars, 616 électeurs de plus de 21 ans inscrits.

mariage. En effet, Guillaume Dupont n'est pas ancré dans le territoire vanvéen : né dans le Maine-et-Loire à Bouzillé près d'Angers, fils d'un charpentier qui continue de résider dans cette commune, on ne sait rien de sa migration vers Paris et la banlieue. En 1812, il épouse à Vanves Marie-Thérèse Beaudet, fille de cultivateurs de Saint-Vrain ; il déclare une double résidence, l'une à Vanves sans précision d'adresse, l'autre à Paris, dans l'ancien 10^e arrondissement⁵⁷⁹. Parmi les témoins de son mariage, on remarque Pierre Ferdinand Coignet, entrepreneur en bâtiment demeurant à Vanves, ami de l'épouse et agent municipal durant l'an VIII. Guillaume Dupont est présent sur la liste des électeurs communaux à Vanves en 1831 ; il est alors charpentier et paie près de 169 francs de cens ; dès 1837, il déclare être marchand charpentier et son niveau d'impôt a augmenté de 108 % pour passer à un peu plus de 351 francs, puis encore de près de 8 % entre 1837 et 1840⁵⁸⁰. En 1832, au décès de son épouse, la famille demeure rue Saint-Martin ; le décès est déclaré par un voisin et ami, propriétaire, Jean-Baptiste Chevallier, qui indique que la décédée est "propriétaire", ce qui est moins une profession qu'un état de fortune. Ce même Chevallier était déjà témoin en 1818 à la naissance de leur fils Jean-Baptiste Dupont, et disposait alors d'une adresse à Paris, faubourg Saint-Germain, proche de l'ancienne adresse parisienne de Guillaume Dupont.

Les liens entre familles donnant des conseillers municipaux à la commune de Vanves ne s'arrêtent pas ici (*Figure 2 ci-dessous*). Le premier fils de Guillaume Dupont, Honoré Guillaume, épouse une Maury et quitte Vanves pour s'installer à Issy comme charpentier ; leur fils, Eugène, né en 1854, épouse Eugénie Coignet, arrière-petite-fille de Pierre-Ferdinand Coignet, nièce d'un conseiller municipal de Vanves⁵⁸¹. Le second fils, Jean-Baptiste Dupont, épouse en première noce une demoiselle Plet, famille de blanchisseurs dont plusieurs individus sont conseillers municipaux. Entrepreneur en bâtiment après son mariage, il s'installe dans l'actuel 7^e arrondissement, avenue de Breteuil, à proximité du quartier où résidait son père en 1812. Toutefois, après le décès prématuré de sa première épouse en 1865, il ne se désigne plus que par propriétaire⁵⁸². Enfin, le petit-fils de Guillaume Dupont, Jean-Marie Joseph Dupont, né en 1873 du second mariage de Jean-Baptiste Dupont, sera maire de Vanves en 1900, poste qu'il abandonne pour celui de Conseiller Général. Il épouse en 1901 à Neuilly Adèle Delalande-Sacristain, fille d'un entrepreneur de travaux publics ; Maxime Grandchamp, entrepreneur de travaux publics et maire de Châtillon est le témoin du marié⁵⁸³.

Les stratégies familiales permettent ainsi de saisir l'importance des relations personnelles, amicales et professionnelles, qui donnent naissance à un important réseau

⁵⁷⁹ AD Hauts-de-Seine, *état civil*, Vanves. mariages 1812, acte de mariage du 4 avril 1812 ; la résidence de Guillaume Dupont à Paris se situe dans l'actuel 7^e arrondissement, rue du Petit Barg, certainement dans le quartier du Gros Cailloux.

⁵⁸⁰ Montant du cens payé en 1831 : 168,94 francs ; montant du cens payé en 1837 : 351,62 francs.

⁵⁸¹ AM Vanves, *état civil*, acte de mariage, 1890. Cimetière de Vanves, tombe familiale Coignet-Dupont.

⁵⁸² AM Vanves, *état civil*, acte de décès, 1895.

⁵⁸³ AM Neuilly, *actes de mariage*, 1901. acte n° 171.

local de notabilité. Ce groupe familial et professionnel s'auto légitime dans sa conquête du pouvoir local, avec certainement des ambitions personnelles propres à chaque individu (c'est en partie le cas du dernier Dupont maire de Vanves, Jean-Marie Dupont, dont les liens partisans ne sont pas étrangers à son élection). Mais la construction progressive d'un enracinement local se fait par les alliances, comme c'est le cas entre les familles Coignet et Dupont : la famille d'installation récente cherche, par le biais d'alliances matrimoniales nées peut-être aussi de liens professionnels et d'amitiés, à s'intégrer dans un réseau de notabilité ancienne ; en dehors de cette forte alliance avec les Coignet, on note aussi la présence dans les collatéraux de deux familles ayant donné des conseillers municipaux à Vanves, les Plet et les Collet. Il est aussi intéressant de voir que l'alliance entre Dupont et Coignet se fait au profit de l'enracinement local des Dupont, alors que les Coignet, présents depuis plusieurs générations dans la commune, en profitent au contraire pour s'évader hors de leur commune de départ, soit vers Issy (sans qu'il soit possible de dire s'ils y exercent des mandats locaux), soit vers Paris. Enfin, cette stratégie d'alliance concerne aussi le domaine professionnel ; les métiers touchant aux travaux publics et à la construction sont ainsi valorisés dans la famille Dupont et ses alliés, du moins jusqu'au tournant du siècle.

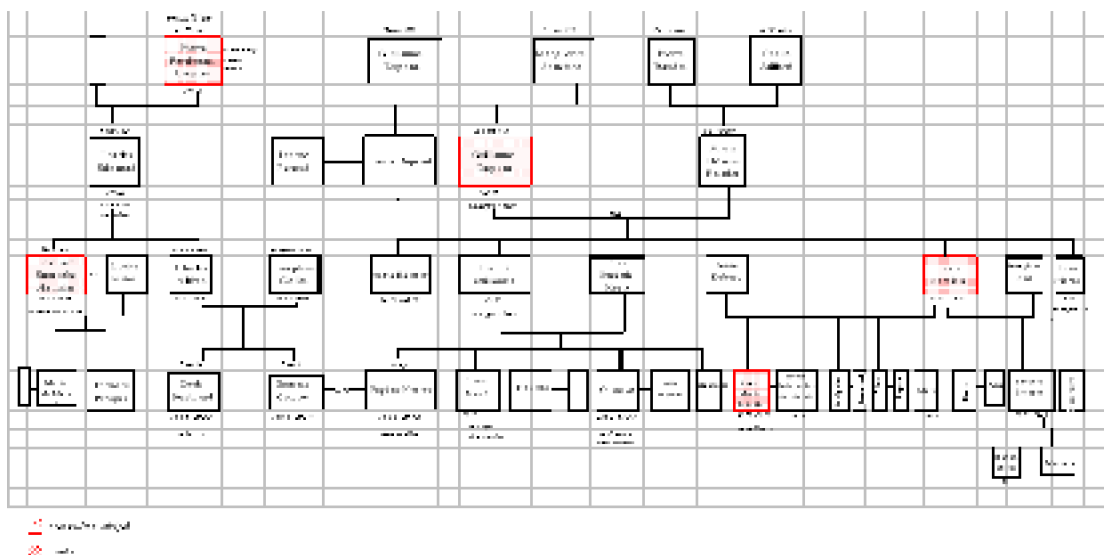


Figure 2. Famille Dupont-Coignet

2. Les marques de l'aisance

a. Fortunes

"Le rang et l'argent" : c'est ainsi qu'Adeline Daumard⁵⁸⁴ confirme l'importance de l'évaluation des niveaux de fortune pour tenter d'appréhender ceux qu'elle appelle les "bourgeois" ; c'est aussi en fonction de ces évaluations qu'il est possible de caractériser l'aisance des élites. Or, si l'état civil et la reconstitution des familles posent déjà problème à l'historien face à des sources disparates, l'évaluation des niveaux de fortune est plus ardue encore. Autant le rang et la profession sont des éléments mis volontiers en avant par les individus, dans les annuaires, lors des actes de la vie civile, autant le patrimoine,

⁵⁸⁴ Daumard, Aline. *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Flammarion, 1991, p. 69 et pp. 75 et suiv.

surtout mobilier, fait partie des éléments plus secrets et réservés à l'intimité familiale. Les contrats de mariage, qui confrontent la richesse de deux familles, sont une source intéressante pour constituer cette évaluation. Toutefois, la source principale de ce travail sur les niveaux de fortune reste la déclaration de succession, normalement enregistrée au lieu du décès⁵⁸⁵, qu'il est fort utile de compléter avec les inventaires après décès. A côté de ces sources fiscales et patrimoniales, d'autres documents, plus épars, permettent de compléter ces évaluations, en particulier lors des enquêtes engagées par l'administration préfectorale afin de déterminer l'aisance suffisante du candidat à la mairie. Enfin, pour les fonctionnaires de l'administration centrale, il existe des dossiers de personnel qui donnent non pas une évaluation de la fortune, mais celle des revenus (traitements et primes, avancement de carrière), associée parfois à des annotations sur la fortune de la famille.

Pour les recherches sur les successions, la communicabilité à 100 ans réduit drastiquement le contingent des individus pour lesquels on peut espérer trouver la déclaration de succession : c'est donc essentiellement sur le premier groupe chronologique qu'il est possible de saisir la réalité de la richesse des familles des maires. Pour les maires plus jeunes, une évaluation peut être faite à partir du contrat de mariage, mais elle ne dit rien sur l'accumulation de richesse durant la vie active précédant souvent le mandat mayoral. C'est donc une lacune avec laquelle il faut composer. Pourtant, la propension des maires à être attachés à leur commune de mandat simplifie largement le travail de recherche, puisque plus de la moitié d'entre eux décèdent dans la commune dont ils ont été maire⁵⁸⁶ ; malgré cela, l'absence de données (un peu plus d'un tiers des lieux de décès restent inconnus⁵⁸⁷) et l'impossibilité légale de communication des archives de l'enregistrement limitent l'effectif global. D'autre part, les archives de l'enregistrement sont consultables de façon lacunaire pour la banlieue parisienne, du fait du mauvais état des registres ; par ailleurs, l'absence de trace de succession ne veut pas forcément dire que ces individus ne laissent rien à leur décès, mais parfois que cette succession est enregistrée dans un autre département, lieu d'une maison de villégiature par exemple, dont il est quasiment impossible de retrouver trace. Enfin, le travail sur les actifs successoraux n'exclut pas la possibilité de consulter les inventaires après décès, conservés soit aux Archives des Hauts-de-Seine pour les actes passés devant les notaires de Sceaux et de Montrouge, soit le plus souvent devant un notaire parisien. Dans les nombreux cas où l'enregistrement de la succession est introuvable, il est quasiment impossible de retrouver, parmi les 122 études notariales dont les minutes sont conservées aux Archives Nationales, celui auprès duquel l'inventaire a été effectué. C'est donc forcément un état fragmentaire des fortunes qui a pu être évalué pour les édiles banlieusards de cette première période, décédés entre 1873 et 1898⁵⁸⁸.

⁵⁸⁵ C'est cette source qu'utilise Christophe Charle. *Les élites de la République*, op. cit. p. 356 et suivantes.

⁵⁸⁶ Il y a 19 individus sur 33 qui décèdent dans la commune dont ils ont été maires, soit 57,58 %. Si l'on exclut ceux dont on ne connaît pas le lieu de décès, la proportion s'élève à près de 80 %. Voir le tableau en annexe.

⁵⁸⁷ Il y a 9 individus dont il a été impossible de retrouver le lieu de décès, la plupart étant toutefois les plus jeunes.

⁵⁸⁸ Pour le détail des recherches effectuées sur les inventaires après décès, voir en annexe.

Les maires nommés – c'est-à-dire en poste entre 1860 et 1884 – représentent la quasi-totalité de notre étude sur les successions. Douze individus dont les dates de décès sont connues font partie de ce groupe⁵⁸⁹. Seules sept successions ont pu être retrouvées, essentiellement du fait de l'absence du registre nominatif de l'enregistrement aux Archives des Hauts-de-Seine. Le niveau moyen de ces successions s'élève à près de 400 000 francs⁵⁹⁰, ce qui confirme l'appartenance des édiles au monde de la bourgeoisie ; mais on est loin d'une édilité de notables fortunés, tels que les maires nommés apparaissent très souvent.

Cette moyenne cache d'importantes disparités : Jean-Baptiste Dupont, entrepreneur en bâtiment, laisse un peu plus d'un million à son décès, soit une fortune 18 fois plus importante que celle de Jean-François Raveret, fonctionnaire au Ministère de la Guerre, qui laisse 74 000 francs en 1898, ou Pierre Leplanquais, fabricant d'instruments de chirurgie, dont la succession s'élève à un peu plus de 73 000 francs en 1873.

Quelques uns de ces maires font indéniablement partie des fortunes aisées proches du monde de la grande bourgeoisie parisienne, bien que la plupart d'entre eux appartiennent à une petite bourgeoisie de l'épargne et de l'entreprise, certes aisée, mais dont les niveaux sont loin d'atteindre les successions de certains hauts fonctionnaires, et encore moins de notables étudiés pour d'autres villes sous le Second Empire⁵⁹¹. Peut-on se représenter ces deux mondes qui se côtoient dans la gestion des communes de banlieue ? Les inventaires après décès d'une part, les mariages effectués par les maires mais aussi les dots constituées pour leurs filles sont autant d'éléments qui permettent de voir les manières de vivre bourgeoisement en banlieue parisienne dans le dernier quart du XIX^e siècle.

Pour les "grands bourgeois", très peu nombreux – deux individus seulement, par leurs alliances matrimoniales et familiales comme par les réseaux de famille, peuvent appartenir à ce groupe social aux contours extrêmement flous –, de nombreuses traces de cette vie bourgeoise parisienne décrite par Adeline Daumard se retrouvent, mais avec des nuances. En cette fin de Second Empire, et plus encore ensuite, la double résidence, associant une habitation quotidienne à Paris à une maison de campagne en banlieue – plus ou moins lointaine, plus ou moins réputée – n'est plus une certitude. François Huillier, le notaire parisien, est l'exemple de ces grands notables devenus maires de la commune où ils acquièrent une maison de campagne, ici à Bagneux. Mais sa résidence principale reste à Paris, d'abord rue de Taitbout, puis rue de Provence, où il décède en 1873 : ces résidences sont à proximité de son étude de notaire⁵⁹². Après 1892, il n'y a plus aucune

⁵⁸⁹ Voir le tableau en annexe.

⁵⁹⁰ Le montant de la succession de François Huillier, qui s'élève à près de 738000 francs, ne semble pas prendre en compte l'évaluation de 3 immeubles parisiens et d'une propriété à Bagneux, réservé à la veuve. AD Paris, DQ⁷ 12349, 22 février 1873.

⁵⁹¹ Tudesq, *les grands notables*, *op. cit.* ; Daumard, A. *Les bourgeois et la bourgeoisie parisienne*, *op. cit.*

⁵⁹² Yon, J.-Cl., *les notaires parisiens sous le Second Empire*. Maîtrise d'Histoire, sld d'A. Daumard, 1988, Université Paris-1, p. 115. et annexes. AN, BB¹⁰ 1525, cession Huillier.

trace des Huillier à Bagneux ⁵⁹³, le château des Marronniers devenant ensuite la propriété de Théodore Tissier et de son beau père l'architecte Louis Boileau, certainement acquise en commun.

En 1895, l'évaluation de la succession laissée par Jean-Baptiste Dupont, qui s'élève à 1 339 180 francs, le place parmi les très riches notables de la commune de Vanves ⁵⁹⁴. A l'inverse de François Huillier, il n'est pas parisien, puisque la commune de Vanves est le lieu d'ancrage local de sa famille. Marié une première fois en mars 1844 avec Joséphine Plet, qui apporte en dot 10 000 francs pris sur le fonds de commerce de marchand boulanger de son père, exploité à Vanves par sa mère depuis le décès de ce dernier, Jean-Baptiste Dupont s'établit rapidement comme entrepreneur de travaux publics. En 1855, il achète à Paris un terrain avenue de Breteuil, à l'angle de la rue Barthélemy, sur lequel il construit une maison qu'il habite jusqu'au décès de son épouse en août 1865. En 1860, il acquiert une autre parcelle de terrain à proximité de son domicile pour y installer son chantier d'entrepreneur en bâtiment. Veuf en 1865 avec trois enfants mineurs, il se remarie rapidement après le décès accidentel de sa femme. Il épouse en 1866 Anne Duburguet, fille d'un propriétaire parisien du faubourg Saint-Honoré ⁵⁹⁵. Son départ de Paris coïncide, entre 1867 et 1871, avec son retrait des affaires et le retour sur la commune de Vanves où il possède depuis 1857 les biens immobiliers reçus lors du partage de la succession de ses parents et de son frère cadet. La famille s'installe alors dans la propriété héritée, rue Saint-Martin, composée de plusieurs corps de bâtiments entourant une cour, et dont, du moins au début, une partie est louée. Cette propriété revient lors de son décès en usufruit à sa seconde épouse. La fortune de la communauté entre Jean-Baptiste Dupont et sa première épouse, Joséphine Collet, se compose, lors du décès de cette dernière, en 1865 – il a alors 47 ans – d'une part, pour 40 % de la valeur des immeubles, en grande majorité la maison de la rue de Breteuil et les divers terrains servant de chantier sur le boulevard de Grenelle, d'autre part, pour près de la moitié de cette fortune, en créances diverses sur des particuliers. L'estimation de cette fortune de la communauté s'élève à 232 599,13 francs ⁵⁹⁶, somme à laquelle il faut ajouter la valeur de la propriété échue en propre à Jean-Baptiste Dupont du fait du décès de ses parents, propriété estimée à 75 000 francs en 1895 ⁵⁹⁷. Cette composition montre à la fois

⁵⁹³ Le mariage de son fils Paul avec une Lejeune de Bellecour, sa cousine par alliance, petite fille d'un ancien député du Loiret propriétaire du château de Bellecour à Pithiviers, explique certainement l'augmentation de fortune de la famille, puisque Paul Huillier devient propriétaire du Château de Courcelles-le-Roy, près de Châtillon dans le Loiret. *Annuaire des châteaux et des villégiatures*, A. Fare, 1888 (1^{ère} édition) et éditions suivantes, confirmées dans le *Bottin mondain* à partir de 1908.

⁵⁹⁴ AD Hauts-de-Seine, 3Q SCE_MD 135, succession du 25 janvier 1896. La date de l'inventaire après décès n'est pas indiquée, rendant impossible, en l'absence de répertoire pour l'étude CIII, d'en retrouver la trace parmi les minutes conservées au dépôt des Archives nationales de la période contemporaines à Fontainebleau.

⁵⁹⁵ AN, étude CIII/973, Contrat de mariage, 3 juillet 1866, Jean-Baptiste Dupont & Anne Duburguet.

⁵⁹⁶ Voir en annexe, composition de la fortune de Jean Baptiste Dupont en 1865, analyse d'après AN, étude CIII/945, inventaire après le décès de Mme Dupont née Plet, 21 septembre 1865 et AN, CAC, étude CIII/962, état liquidatif des communautés en succession Dupont-Plet, 9 mars 1866.

l'importance des valeurs immobilières et celle des créances sur des particuliers, qu'elles soient chirographaires ou hypothécaires. Ainsi, a contrario de la constitution de l'aisance de Barthélemy Périer, marchand carrier, analysée plus haut, il semble que le rôle d'entrepreneur de Jean Baptiste Dupont soit moins important dans la gestion de ses affaires que celle de prêteur : la part dévolue à l'exercice de son métier, matériel, marchandises et achalandage du fonds d'établissement, ne s'élève qu'à 6,06 % de la fortune de la communauté, encore moins si l'on ajoute à cette dernière la valeur de la propriété de Vanves. Jean-Baptiste Dupont se fait ainsi prêteur, passant souvent par un notaire pour garantir, suivant l'usage du Second Empire, ce prêt par une hypothèque⁵⁹⁸ : c'est finalement en tant que brasseur d'argent, à défaut de banquier, que Jean-Baptiste Dupont semble avoir consolidé sa fortune, comme le montre la somme toujours extrêmement importante de créances présentes lors de son décès en 1895⁵⁹⁹. L'absence, à cette date, de rente sur l'Etat dans l'actif de la succession, tout comme en 1866 de titres en actions ou obligations – même si on trouve quelques valeurs boursières, essentiellement des obligations Panama lors du décès en 1895 –, la forte proportion d'investissement immobiliers et de créances garanties par des biens immobiliers semble caractériser une élite ancienne, très éloignée des élites républicaines décrites par C. Charle⁶⁰⁰.

Hormis ces deux individus aux niveaux de fortune exceptionnels, comment se répartit la fortune présente au décès des maires dont l'aisance est moins prononcée ? Tout d'abord, il faut remarquer que la répartition des avoirs présents au décès ne dépend pas directement du niveau de fortune. Pierre Leplanquais, décédé en 1873 à 47 ans, laisse une succession de 73 349,35 francs⁶⁰¹, composée pour plus de la moitié de biens immobiliers, dont la maison qu'il occupe à Vanves tout en louant un appartement rue de Rivoli à Paris. Le reste de la succession est composé essentiellement de liquidités, du mobilier personnel et surtout du matériel et de marchandises servant à la fabrique d'instruments de chirurgie qu'il exploitait à Vanves. Aucune trace de rentes, encore moins d'actions ni d'obligations : les revenus tirés de sa fabrique ne lui ont visiblement permis

⁵⁹⁷ AD Hauts-de-Seine, 3Q SCE_MD 135, Succession Jean-Baptiste Dupont, 25 janvier 1896. [original quasiment illisible du fait de la conservation du papier]. AN, CAC, 870285/0236, Etude CIII/2128, inventaire après décès J.-B. Dupont, 21 oct.–4 déc. 1895.

⁵⁹⁸ Yon, J.-Cl., *les notaires parisiens sous le Second Empire*, maîtrise, 1988, p. 151. Plessis, A. "le notaire et le banquier au XIX^e siècle", *Le Gnomon*, n° 59.

⁵⁹⁹ AD Hauts-de-Seine, succession précitée : 3 pages de créances hypothécaires, dont les dates sont comprises entre 1879 et 1893. et inventaire après décès, déc. 1895.

⁶⁰⁰ Charle, C. *les élites de la République*, op. cit., pp. 367-378. cf. aussi Daumard, A. (dir.), *Les fortunes françaises au XIX^e siècle: enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*. La Haye Mouton, 1973.

⁶⁰¹ Il n'est rien dit dans la succession des reprises et récompenses exercées par l'épouse du défunt, ce qui laisse penser d'un niveau de dot faible. La fermeture du dépôt du minutier central des Archives Nationales pour travaux ne permet pas de confirmer ce fait, faute de pouvoir consulter le contrat de mariage déposée en 1834 devant Maître Lavocat, notaire à Paris.

qu'un investissement dans une maison de campagne, utilisée aussi pour la proximité avec la fabrique qu'il déplace du quartier du Temple à Vanves au milieu des années 1860. L'aisance de la famille, permettant d'entretenir un appartement rue de Rivoli dans le quartier d'origine des Leplanquais et une maison à Vanves n'est somme toute que relative et ne permet guère d'épargne.

Les maires banlieusards seraient-ils des bourgeois peu enclins à suivre la modernité, notables locaux attachés à la possession foncière et brasseurs d'argent suppléant, pour une clientèle de classes moyennes, la faiblesse de l'implantation des banques ? Seul le Crédit Lyonnais dispose d'une agence à Montrouge, au centre de la ville, ouverte au tournant du siècle. Le réseau des agences reste encore très limité avant 1914, et la banlieue, en ce point comme en tant d'autres en terme d'infrastructures, souffre certainement d'un réel déficit⁶⁰². Pourtant s'esquisse, y compris au sein de ces maires "notables locaux" de la première période, un nouveau type d'investisseur bourgeois, non seulement parce qu'ils n'appartiennent pas au même monde professionnel, mais aussi parce que les avoirs qu'ils laissent à leur décès comportent de plus en plus de valeurs mobilières au détriment, non pas de l'investissement foncier, mais des créances hypothécaires chères à Jean-Baptiste Dupont.

Louis Rolland ne dispose pas d'héritage : fils d'un régisseur de grands domaines agricoles, c'est par son mariage qu'il entre dans le monde des petits entrepreneurs de chimie, il devient d'abord gérant, puis propriétaire d'une fabrique de produits chimiques créée sous la forme de société en nom collectif en 1846 à Montrouge, entre son beau-père, Claude Roussel, et deux des beaux-frères de ce dernier, François Gontines et Charles Raverdy fils, afin d'assurer la poursuite de l'entreprise familiale Raverdy⁶⁰³. La fabrique de Montrouge s'est développée bien avant l'arrivée de Louis Rolland, qui en achète le fonds durant son mariage, essentiellement avec le montant de l'héritage reçu par sa femme lors du décès de son grand-père⁶⁰⁴. La composition de la succession laissée par cet entrepreneur relève de formes modernes d'investissement : 20 % d'investissements immobiliers, représentant la valeur de la maison de Montrouge dont son épouse a hérité et qui est le siège de la fabrique de produits chimiques, 47 % de valeurs boursières. Ces dernières sont en majorité des obligations, prises pour un peu plus d'1/6^e au sein des emprunts émis par le Crédit Foncier de France, obligations dites "foncières" et "communales", et pour le reste, dans des sociétés de chemin de fer, français en minorité, étrangers pour la plupart. Ainsi, Louis Rolland a acheté de nombreuses obligations russes (emprunt russe sur l'Etat, banque centrale du Crédit Foncier de Russie), mais aussi des obligations des chemins de fer espagnols et portugais, ainsi qu'une part importante

⁶⁰² L'histoire des banques est bien engagée, mais il ne semble pas y avoir encore de recherches approfondies sur les réseaux locaux et sur le rôle des agences de proximité qui, pourtant, se développent au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Voir Annie Fourcaut pour le rôle joué par les banques dans l'obtention des prêts aux modestes nouveaux propriétaires des lotissements de la banlieue nord-est, dans Fourcaut A. *la banlieue en morceaux*. Créaphis, 2000.

⁶⁰³ AD Hauts-de-Seine, 3E/SCE_553, inventaire après le décès de Claude Roussel, fabricant de produits chimiques, 19 déc. 1849.

⁶⁰⁴ AD Hauts-de-Seine, 3E/MON_855, inventaire après le décès de Louis Rolland, analyse du contrat de mariage Rolland-Roussel et de la succession Raverdy échue à Céline Roussel, épouse Rolland, 1^{er} déc. 1893.

d'obligations de la dette convertie ottomane.

désignation	montant	
dots enfants	88000	
créances	45000	30,25%
liquidités	3750	2,52%
valeurs boursières	70000	47,06%
<i>dont obligations</i>	41000	58,57%
<i>dont actions</i>	28275	40,39%
<i>dont rentes</i>	725	1,04%
immeubles	30000	20,17%
total succession	236750	
total des avoirs	148750	

Tableau 41. Composition de la succession Rolland, 1893⁶⁰⁵

La caractéristique de ces investissements montre une attitude à la fois peu tournée vers les placements français garantis par l'Etat (aucune trace de rente sur l'Etat, pourtant l'investissement préféré des Français à l'époque), conservant toutefois par certains côtés un aspect traditionnel, par le choix privilégié des obligations de chemin de fer dans des pays en développement économique, la Russie, l'Espagne et le Portugal. Alors qu'il travaille dans l'industrie chimique, aucune trace d'investissement dans les entreprises des secteurs industriels modernes n'est visible lors de son décès en 1893, signe d'une frilosité ou d'une gestion "en bon père de famille", prudente, d'un capital peu important investi avec des risques peu élevés.

Jean-Baptiste Jullien, proviseur du Lycée de Vanves, relève plus encore de cette catégorie d'investisseurs en valeurs mobilières à forte garantie. Sa succession en 1895 ne fait apparaître aucun investissement immobilier, alors que son dossier de fonctionnaire fait référence à des logements situés à proximité du Lycée dont il est devenu propriétaire avec son gendre, professeur au même lycée⁶⁰⁶. Il est possible que ces investissements immobiliers aient été vendus ou cédés en toute propriété au gendre. En 1886, 89 % des

⁶⁰⁵ AD Hauts-de-Seine, 3Q SCE_MD 130, succession et 3E/MON_855, inventaire après décès.

avoirs détenus sont composés de valeurs boursières, dont 70 % d'obligations, privilégiant les emprunts communaux (obligations de la Ville de Paris et de la Ville de Lille) et les obligations de grandes sociétés, tels que les compagnies de chemins de fer *Paris-Lyon-Méditerranée* et de *l'Ouest* ou la *Compagnie Générale des Eaux*. Les grands travaux entrepris par des intérêts français sont aussi au premier plan, comme la Compagnie du Canal de Suez et celle du Canal de Panama, dont on sait à quel point elle avait attiré – et ruiné – de nombreux petits actionnaires⁶⁰⁷. Parmi les valeurs étrangères, très peu nombreuses, toujours une préférence pour les sociétés de chemin de fer, ici la *Cie des Chemins de fer Russes Nicolas* et la *Brazilian Imperial Central Bahia Railway Cie*⁶⁰⁸. Ces deux exemples soulignent à la fois la faiblesse des sommes investies, la prudence – parfois relative – des choix d'investissement et la confiance toujours présente dans l'immobilier. La part de l'investissement boursier semble augmenter avec le temps, peu importante jusqu'au début des années 1870, nettement plus importante par la suite, soit parce que les niveaux d'aisance atteints au moment de l'apogée spéculative de la Bourse sous le Second Empire n'ont pas permis ce type d'investissement, soit parce que ces notables récents, finalement plus proches des "couches nouvelles" que de la bourgeoisie parisienne fortunée, n'entrent dans la logique de l'investissement moderne via les courtiers en bourse qu'à la Belle Epoque, et ne sont en aucun cas des précurseurs modernes, ni dans la chronologie de leurs placements, ni dans la répartition de ceux-ci⁶⁰⁹.

Elites modestes, ces maires sont aussi soumis aux contingences de l'époque. Jean-François Raveret, fonctionnaire de niveau moyen au Ministère de la Guerre, semble disposer d'une relative aisance aux débuts de la République, ou du moins de suffisamment d'entregent. Intéressé financièrement dans la constitution de la société immobilière dite Société foncière de Montrouge, il en est le principal acteur sur place, possède une maison sur l'un des terrains lotis et est le mandataire de la société pour la vente des différents lots. Sans être associé, il est récompensé de ses talents de négociateur en bons de jouissance de la société, mise en liquidation en 1877⁶¹⁰. Sa promotion dans l'ordre de la légion d'honneur en 1875⁶¹¹ laisse perplexe, peu justifiée par ses états de service, si ce n'est sa participation à la campagne contre l'Allemagne en

⁶⁰⁶ AN, F¹⁷ 21019, dossier Jullien. Lettre de 1871 concernant la liquidation de sa retraite et faisant référence à ces biens immobiliers, détruits pendant le siège de Paris et les combats de la guerre de 1870.

⁶⁰⁷ Mollier, J.-Y., *Le scandale de Panama*, Fayard, 1991.

⁶⁰⁸ AD Hauts-de-Seine, 3Q/SCE_MD 113, succession Jullien, 11 oct. 1886, et AN étude XLIX/1701, inventaire après le décès de Jullien, 12 juin 1886, M° Robin.

⁶⁰⁹ Pour une comparaison à des niveaux de fortune incomparables, voir Charle, C. *les élites de la République*, op. cit., p. 356 et suiv.

⁶¹⁰ AD Hauts-de-Seine, 24J1, Société foncière de Montrouge. Lettre de Raveret fils sur les bons de jouissance.

⁶¹¹ LH 2272/27, Jean François Raveret (1817-1898).

1870-1871, comme garde au Ministère de la Guerre, alors qu'il a déjà 53 ans. C'est peut-être du côté de sa famille que l'on peut voir les raisons de cette récompense de la République : fils d'un militaire de carrière, son frère André est vétérinaire militaire et décoré en 1860 de la croix de la Légion d'honneur, son fils Louis Raveret est lui aussi décoré en 1890⁶¹². L'aisance due en partie à son patrimoine et à celui de sa première épouse, ainsi que son traitement, qui permet une petite épargne, ne suffisent cependant pas à investir en bourse, et, "entraîné à souscrire à son canal de Panama par M. Ferdinand de Lesseps [qu'il connaît] depuis longtemps, et dont il [lui] dépeignait les plus grandes espérances⁶¹³", il est obligé de prendre un emprunt hypothécaire de 25000 francs auprès du notaire de Châteaudun pour pouvoir acheter 100 actions de 500 francs chacune. Ruiné par le "désastre de Panama, par ceux de la guerre de 1870 et la fâcheuse déception du Comptoir d'Escompte", il estime avoir subi une perte de 120 000 francs qu'il avait espéré léguer à ses enfants. La composition de sa succession en 1899 témoigne certainement de cette méfiance envers les valeurs mobilières, puisqu'elles ne représentent que 25 % de l'ensemble des avoirs, moitié en actions d'entreprises françaises, moitié en obligations, le plus souvent prises sur le Crédit Foncier ou lors des emprunts émis par les Ville de Paris et de Lille⁶¹⁴.

Nos édiles locaux sont très souvent propriétaires de leur logement, à moins qu'elles ne soient locataires à Paris et propriétaires d'une maison de campagne en banlieue, comme c'est le cas pour Pierre Leplanquais, qui décède rue de Rivoli "à son domicile", alors que sa fabrique et sa demeure semblent bien être situées à Vanves – et que sa succession est réglée dans le ressort du bureau de Sceaux dont dépend alors la commune. Deux adresses parfois, mais le plus souvent les inventaires après décès ne révèlent le mobilier et le détail que d'une seule demeure, dont il semble bien qu'elle soit la principale, et qui est située en banlieue. Il est finalement quasiment impossible de connaître une éventuelle résidence en province, sauf à ce que ces individus soient présents dans les annuaires regroupant les propriétaires de châteaux, manoirs et autres villégiatures, ce qui n'est le cas que pour l'un d'entre eux, le notaire parisien François Huillier.

b. Lieux de vie

C'est donc sur les lieux de vie des notables de cette première période, riche en documents, que l'analyse des attributs du pouvoir économique ou culturel doit s'appuyer. Les niveaux de richesse, les avoirs possédés lors du décès décrivent clairement des élites moyennes plutôt que la grande bourgeoisie ; l'ascension sociale de ces élites, leur faible ancrage local antérieur, soulignent la modernité de leurs profils sociaux et montrent la quasi absence, en cette proximité parisienne, de maires hobereaux locaux, cultivateurs et propriétaires fonciers aux familles enracinées dans le terroir. Regarder de plus près le

⁶¹² LH, 2272/025, André Raveret (1823-1904) ; LH 2274/008, Louis Georges Raveret (1847-?)

⁶¹³ AD Hauts-de-Seine, 3E/SCE_1121, étude de Maître Renaudin, notaire à Sceaux, inventaire après décès Raveret, 8 octobre 1898, copie du testament olographe du 3 déc. 1893.

⁶¹⁴ AD Hauts-de-Seine, 3Q/SCE_MD 146, succession Raveret, 8 mars 1899.

détail du mobilier, le nombre de pièces composant les demeures, la destination de celles-ci et les types d'intérieur permet de saisir davantage qui étaient ces maires⁶¹⁵. Pour cette première période, ce sont 8 inventaires après décès qui ont été retrouvés et qui décrivent les intérieurs de ces notables locaux.

L'habitat des maires de banlieue est, dans la grande majorité des cas, composé d'une maison sur jardin et cour, disposant souvent d'une cave garnie de vin rouge ordinaire en fûts. La possession de vins de qualité, Bordeaux, vin de Banyuls, Chinon ou de vin blanc reste exceptionnelle. Ces maisons, élevées sur un ou deux étages, comportent entre 2 et 4 chambres et au moins une chambre de domestique. Toutefois, la présence d'un personnel attaché au service quotidien n'est pas, à la fin du XIX^e siècle, un signe discriminant d'appartenance à une bourgeoisie aisée.

L'espace de représentation est clairement séparé des pièces de l'intimité. Cet espace est parfois continué par un vestibule permettant d'entrer dans la demeure sans traverser les autres pièces. L'espace de l'intimité est lui aussi cloisonné, entre les chambres, le plus souvent à l'étage, et une salle à manger répondant aux deux fonctions du dîner en famille et de la réception de proches intimes. La salle à manger, au décor intime, est meublée de manière fonctionnelle, ce qui en fait un espace tourné vers le repas : table à rallonge en noyer ou en acajou, chaises cannées, buffet en chêne ou en acajou. Les pièces de vaisselle de réception, en porcelaine, rarement décorée, la verrerie, y sont rangées, alors que le buffet de la cuisine renferme une vaisselle de tous les jours, souvent dépareillée, ainsi que les ustensiles de ménage en fer blanc, fer battu et quelques pièces en cuivre. Les éléments de décor ne sont pas absents de cette salle à manger, garnie de rideaux révélant une plus ou moins grande aisance, qu'ils soient de laine, de velours, de damas ou de guipure. Une pendule, parfois quelques cadres dorés autour d'une glace ou plus rarement de gravure, une garniture de cheminée complètent souvent le mobilier, qui, en aucun cas, ne semble pouvoir être luxueuse.

La présence d'un espace de représentation souligne l'appartenance au monde de la bourgeoisie, mais il est loin d'être identique dans tous les cas. Le salon ou la seconde salle sont de toute façon la pièce la plus richement meublée, où apparaissent tous les éléments extérieurs de l'aisance de la famille. Le piano est présent partout, mais il est parfois très symbolique : entre le piano de palissandre évalué à 50 francs en 1874 chez les Périer, le piano droit Ignace Pleyel à 100 F en 1886 chez les Jullien, et le piano droit en palissandre de Krich, à 6 octaves et demi présent en 1866 chez Jean-Baptiste Dupont, évalué à 400 francs, on peut voir que cette présence n'est plus à elle seule un élément de distinction. Par contre, la présence ou l'absence de gravures ou de glaces encadrées, et plus encore de décors de cheminée, statuettes représentant des scènes de la mythologie ou des scènes champêtres signalent un intérieur plus cossu, mais aussi la présence d'un capital culturel important. Ainsi, l'ancien proviseur du Lycée de Vanves multiplie les pièces de réception avec des usages uniques : le piano et les partitions sont dans le petit salon, véritable pièce à musique, dédiée à cet effet avec un mobilier de repos, chaises, fauteuil et divan. Dans le salon proprement dit, il est possible de s'installer dans un canapé, dans

⁶¹⁵ Suivant en cela les études d'Adeline Daumard pour Paris et de Jean-Pierre Chaline pour Rouen. Damard, A. *Les bourgeois et la bourgeoisie parisienne, op. cit.* ; Chaline, J.-P. *Les bourgeois de Rouen, op. cit.*

l'un des fauteuils ou sur l'une des chaises recouvertes de tapisserie, les hommes y trouvent une table de jeu, les femmes disposent d'une table à ouvrage : espace mixte certes, mais uniquement tourné vers la réception avant ou après dîner. Seul intérieur disposant d'autres pièces à destination unique, le 2^e étage semble entièrement masculin, associant une salle de billard accueillant un second mobilier de salon, et, contiguë à cette salle et éclairée d'une simple lucarne, une pièce faisant bibliothèque, renfermant 1200 volumes : c'est le seul exemple d'intérieur dont les pièces ont des destinations autant identifiées et uniques ; dans les autres cas, la bibliothèque est enfermée dans un meuble à cet effet, et elle est présente soit dans la chambre, soit dans une petite pièce attenante faisant fonction de bureau.

L'espace de réception n'a donc pas le lustre des intérieurs de la bourgeoisie parisienne : on n'y trouve aucune suspension de prix, très peu de cristal, très peu d'éléments en or et en argent ; les gravures et autres peintures décorant les murs n'ont de valeur que par leur cadre en bois doré ou sculpté, les scènes représentées sont classiques quant il ne s'agit pas de portraits de famille portés "pour mémoire" dans les inventaires. Peu de bibelots, même s'ils peuvent être présents dans quelques intérieurs : chez les Jullien encore, on note la présence assez exotique d'une corne de rhinocéros sur un socle de bois de fer sculpté –mais installée dans une chambre–, de bustes de Voltaire et Rousseau en bronze, eux présentés sur la cheminée du salon ; chez Philippe Tissier⁶¹⁶, décédé en 1885, est notée la présence de "deux vases de porcelaine (genre Chine), d'un vase en barbotine et de figurines en porcelaine", toujours dans le salon. Point de bibelots de luxe, peu de tableaux, quelques gravures encadrées : les dessus de cheminées sont décorés de vases en porcelaine, d'imitation de Chine, souvent de candélabres, quasiment toujours d'une glace dans un cadre, doré pour les pièces les plus en vue, salon, salle à manger, noir pour les chambres. Ce décor intérieur qualifie certainement une position bourgeoise, dans le sens où ces objets détenus au décès sont ceux de la représentation et de l'apparence, et non du simple quotidien. Les contrats de mariage, faisant référence parfois à la présence de bijoux, confirment cette petite aisance. Mais de notables, les édiles banlieusards n'ont que le lustre et l'apparat un peu défraîchi qui est confirmé par l'analyse des garde-robes et des bijoux.

Hors de chez eux, comment se présentent ces édiles ? Première constatation, ils vont à pied ou, plus sûrement, en fiacre en fonction de l'occasion : seuls deux individus possèdent une voiture à cheval. Encore faut-il que cette voiture ait une destination de loisir ou d'apparat pour dénoter l'appartenance à cette bourgeoisie de représentation : la possession de celle-ci semble discriminante pour tenter de cerner le niveau d'aisance de la bourgeoisie. Au décès de sa femme en 1865, Jean-Baptiste Dupont conserve dans la remise attenante à sa maison de la rue de Breteuil à Paris, un phaéton à 4 roues suspendues sur essieu, ainsi qu'une jument hors d'âge. Cette voiture est prisée parmi le matériel dépendant de l'entreprise de travaux publics exploitée par Jean-Baptiste Dupont

⁶¹⁶ L'inventaire après le décès de Philippe Tissier en 1885 permet d'estimer en partie l'héritage et le milieu d'origine de Théodore Tissier, maire de Bagneux de 1899 à 1935. Pour les individus décédés après 1904, il est en effet impossible de consulter ni déclaration de succession, ni inventaire après décès ; mais, lorsque je les ai retrouvés, j'ai utilisé les inventaires et déclaration de leur père, afin d'évaluer leur milieu social d'origine. Dans ce cas, c'est parce que le mobilier d'une part, l'appartement parisien d'autre part, apparaissent comme assez différent de ceux des maires décédés dans la même période, que j'ai utilisé cet exemple.

–qui n'est alors pas encore maire de Vanves. Cette présence dénote une certaine aisance, puisqu'une telle voiture attelée est utilisée en tant que voiture de transport de passagers et rarement de briques et autres matériaux de construction... Mais il est bien le seul. Barthélemy Périer, quant à lui, possède dans la remise 2 voitures couvertes à 4 roues et un harnais complet, dont l'usage semble être, à l'inverse du phaéton, plus professionnel que personnel. Mais là encore, point d'étalage de voitures luxueuses dans chaque inventaire dressé : notables locaux, nos individus ne sont guère représentatifs d'une bourgeoisie aisée.

La description de la garde-robe confirme là encore la présence d'une bourgeoisie de petite aisance. Les femmes possèdent toutes au moins une robe de soie, mais rarement plusieurs. Dans ce cas, cette dernière, de soie noire, est complétée parfois de châles (le plus souvent de laine ou rarement en cachemire français) ou de dentelle de Chantilly⁶¹⁷. Les pardessus et paletots sont présents dans la plupart des garde-robes masculines, mais un seul inventaire note la présence d'un costume, deux autres celles de manteaux ou pelisses. Les fourrures ne sont notées que dans le cas de Jean-Baptiste Jullien, qui possède une pelisse garnie de fourrure, et dont la garde-robe de l'épouse signale plusieurs manteaux, dont l'un garni de martre du Canada. Peu de luxe ostentatoire, mais la présence d'une garde-robe de qualité signalant sinon les sorties mondaines, du moins celles du loisir urbain parisien de cette seconde moitié du XIX^e siècle, théâtre ou opéra. L'importance de ces robes du soir et des habits (redingotes ou costumes rarement évoqués, complets plus souvent) semble d'autant plus élevée que la famille évolue depuis longtemps dans un espace urbain. C'est le cas de Jean-Baptiste Jullien, qui, né à Aix, n'a résidé que dans des centres urbains, d'abord en Avignon, où il fait ses études et est maître élémentaire au Collège Royal, et où il épouse une jeune fille issue de la petite notabilité locale, puis, à partir du moment où il commence sa carrière de censeur des études et surtout de proviseur, Marseille, Nantes, Lyon et Paris, en suivant les différentes affectations du chef de famille. Chacune de ces résidences se fait en plein cœur de ville, la famille étant le plus souvent logée dans les bâtiments du lycée. La garde-robe de Jean-Baptiste Dupont et de sa première épouse, installés à Paris depuis le début des années 1860, confirment le lien entre le milieu urbain et la présence de toilettes de sorties. A l'inverse, les garde-robes de Barthélemy Périer, ouvrier charron devenu entrepreneur, et dont la femme déclare le métier de couturière à son mariage, sont de qualité et de quantité moindre, que ce soit pour l'épouse – aucune dentelle, pas de châle, malgré la présence de deux robes de soie - comme pour le maire, qui possède bien une redingote, mais aucune autre pièce vestimentaire dénotant une tenue habillée.

Les garde-robes de soirée sont bien ainsi le signe d'une famille ayant une certaine habitude de réception, que ce soit dans leur domicile ou à l'extérieur de la maison. Celles-ci montrent une autre séparation possible au sein de ces édiles, qui n'est pas uniquement liée à la fortune, mais plutôt aux habitudes urbaines acquises depuis plusieurs générations (comme c'est le cas pour la famille Jullien) ou plus récente (famille Dupont). Les notables locaux, eux, semblent appartenir à un monde moins proche des

⁶¹⁷ Adeline Daumard signale la présence des châles de vrai cachemire, plus souvent d'imitation française, et celle de dentelle de soie dans les garde-robes féminines comme étant le signe de l'aisance et du luxe. Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie... op. cit.*, p. 111. voir aussi Smith, B., *Les bourgeois du Nord, 1850-1914*. Paris, Perrin, 1981.

coutumes du monde de la bourgeoisie de moyenne aisance ; le capital culturel y est moindre, comme le confirme l'absence dans ces familles de livres et d'autres objets de musique en dehors du piano dont on a déjà souligné l'omniprésence dans tous ces intérieurs. Dans l'intimité, le cadre de vie tel qu'il nous apparaît dans ces documents notariés confirme-t-il une dualité entre une bourgeoisie urbaine et une bourgeoisie de petits bourgs ruraux ?

A l'inverse de ce qui a été dit sur les attributs sinon du luxe, du moins de la représentation extérieure, les lieux de l'intimité, chambres à coucher et cabinets de toilette, les vêtements ou le linge de maison quotidien présentent plus de similitudes que de différences. La taille des intérieurs préserve aux membres de la famille une intimité personnelle que l'on ne rencontre que dans la bourgeoisie. Le nombre de chambres permet aux enfants de sexe différents d'avoir des chambres séparées lorsqu'ils sont encore jeunes, et permet aussi à la maisonnée de continuer d'accueillir les enfants devenus adultes. La cohabitation de deux générations n'est pas rare, ni chez les Périer à Montrouge, ni chez les Dupont à Vanves, ni, a fortiori, chez les Rolland, cette cohabitation étant même prévue dans le cadre du contrat de mariage liant Louis Rolland et Marie Céline Roussel. Le départ du noyau familial est en général lié au mariage, surtout pour les filles. La maison habitée par la famille Périer, villa d'Orléans à Montrouge, abrite encore, au décès du père, deux des enfants restés célibataires, Achille Périer, marchand carrier, âgé de 29 ans au décès de son père, et Maria Ernestine, âgée de 24 ans, qui cohabitent dans une maison possédant 4 chambres et 1 chambre de domestique. Quelque soit la famille, les chambres sont devenues des lieux de l'intimité et comportent de nombreux signes de confort : couchette en acajou, matelas double, sommiers, éventuellement lits de plumes, édredons, traversins et oreillers sont de mise, alors que les chambres de bonne se contentent le plus souvent d'un lit de fer et d'un matelas simple, parfois d'une paille, avec draps simples et une couverture. Commodes en bois – pour la plupart en acajou, rarement en noyer – avec un dessus de marbre, tables de nuit, tables à ouvrage chez les dames, secrétaires chez les hommes, parfois un prie-Dieu complètent le mobilier de ces chambres. Elles sont décorées, sans luxe mais avec des éléments dénotant l'aisance : glaces dans des cadres dorées, flambeaux ou candélabres sur les cheminées, garnitures d'âtres. La plupart du temps, c'est dans la chambre qu'est conservée la bibliothèque, sauf dans le cas déjà noté de Jean-Baptiste Jullien qui a réservé une pièce sous les toits pour cet unique usage. Les cabinets de toilette sont souvent privés, confirmant le rôle de la séparation entre les générations dans ces familles bourgeoises : la promiscuité n'est pas de mise. Cette préservation de l'intimité de chacun, y compris dans les maisonnées accueillant plusieurs jeunes adultes en plus du couple de parents, est l'un des traits de cette vie bourgeoise déjà décrite pour d'autres villes.

En banlieue comme à Paris, le monde des édiles est un monde de la bourgeoisie, peut-être plus tournée vers l'intime que vers la représentation, faute de revenus suffisants, mais qui, par certains traits, cherche à se différencier de leurs concitoyens. Bourgeois modestes, mais bourgeois tout de même, qui, par leurs modes de vie, sont finalement assez éloignés du mode de vie des petites couches moyennes dont ils ont la charge. De fait, ils appartiennent au monde des notables, mais sont très loin de ces bourgeois hautains, vivant éloignés de leur ville, que décrivent les romanciers du milieu du XIX^e

siècle, il est vrai pour de petits bourgs de province. La banlieue parisienne, mais peut-être aussi le Second Empire, ont multiplié les édiles modestes, suffisamment aisés pour assurer la digne représentation du pouvoir localement, mais pas assez pour être indépendants du pouvoir qui les a mis en place et leur a conféré, en leur accordant cette première charge communale, une respectabilité supplémentaire que leurs revenus ou leur petite fortune ne leur permettraient pas d'acquérir dans de nombreuses villes de province. La notabilité banlieusarde est finalement nettement plus dépendante du pouvoir politique que pouvaient l'être les héritiers des châtelains ruraux sous la Monarchie de Juillet, et que sont encore pour beaucoup sous le Second Empire les maires de bourgs provinciaux⁶¹⁸.

III- "Une révolution des mairies" ? (1884-fin des 1890's)

La question de la légitimité des élites municipales élues, qui prennent en charge l'administration de la commune pour 4 ans, et qui progressivement organisent leur pouvoir autour d'une réelle équipe fondée sur des critères complexes, se transforme alors. Pour le chercheur aujourd'hui, il paraît central de s'interroger sur la politisation réelle ou supposée des élites à partir de cette date. La dichotomie classiquement admise entre une légitimité notabiliaire liée à la nomination par le pouvoir central des maires et une légitimité démocratique à partir de 1884 peut-elle être conservée ? Cette vision prévaut largement dans les ouvrages généraux consacrés à la période, qui par ailleurs ne font que des allusions à l'échelle locale du politique, mais aussi dans l'analyse que donne Marcel Roncayolo sur cette politisation supposée des élus dès lors que le suffrage universel devient une réalité à tous les niveaux de la municipalité. Or, il semble y avoir quelques incohérences à suggérer la présence d'une politisation précoce des électeurs par le biais des élections locales, montrée par Maurice Agulhon par exemple dans *La République au village*, et le décalage dans le temps de cette politisation à la tête de l'exécutif municipal, daté par Marcel Roncayolo de 1882... Ce paradoxe permet de soulever une hypothèse de recherche : la légitimité démocratique, dont il est indéniable qu'elle fait avec les lois de 1882-1884 un pas important à l'échelle locale, change-t-elle brusquement les habitudes des électeurs ? Cela supposerait que les électeurs aient eu une conscience politique déjà existante et largement éduquée, et qu'il suffisait que le texte de la loi s'adapte à des pratiques déjà ancrées dans la population. Si tel est le cas, cette loi de 1882-1884 n'est donc pas si novatrice : elle correspondrait à un état de fait déjà établi. Or, la permanence des équipes municipales et plus encore de l'élite de ces équipes est flagrante à cette date. Ne peut-on pas penser que la politisation des citoyens trouve, au contraire, au fur et à mesure de la montée en puissance des comités électoraux, de l'application des lois républicaines autour de la liberté de la presse et de réunion (1881), du droit syndical (1884), des libertés communales (1884 encore), des moyens progressivement intériorisés et que, dès lors, cette politisation soit plus récente et ne prenne corps que quelques années plus tard ? L'analyse des élus qui sera faite en dernière partie permettra de faire

⁶¹⁸ Peu de choses ont été écrites sur ces maires du Second Empire, en particulier en réfléchissant aux liens possibles entre taille des villes, activités économiques dominantes de la région et notable installé par le pouvoir, en dehors des exemples ruraux donnés par Guionnet, C., *L'apprentissage de la République*, op. cit., pour la période de la Monarchie de Juillet, ou des résultats dégagés de l'enquête menée par Agulhon, in *Les maires en France du Consulat à nos jours*, op. cit.

émerger une autre typologie des élites que la simple opposition entre élites notables héritées de la Monarchie de Juillet jusqu'en 1884, opposées aux nouvelles élites, issues des "nouvelles couches" si chères aux radicaux, à partir de 1884 : la rupture n'est peut être pas aussi flagrante d'une part, et surtout est elle certainement plus proche du début du siècle que des années 1880.

A. À la recherche des premiers maires élus

1. La généralisation de l'élection au suffrage universel indirect

a. un faux "printemps des maires" : l'échec du renouvellement de mai 1884 en banlieue parisienne

En application de la nouvelle loi municipale votée en 1882, les conseils municipaux élus en mai 1884 désignent eux-mêmes le maire de la commune, choisi parmi les conseillers et élu à la majorité des voix des membres du conseil. Le rituel est le même, de commune à commune : la première réunion du nouveau conseil, présidée par le doyen d'âge, élit en son sein le maire à la majorité absolue des suffrages, à la majorité relative à partir du 3^e tour. A Bagneux, Achille Gruyer est reconduit dans ses fonctions par 11 voix contre 1 bulletin blanc ; mais il est choisi après le refus de 7 conseillers d'accepter les nouvelles conditions imposées par la loi⁶¹⁹. La commune de Malakoff, qui vient juste d'être créée, confirme le choix du maire précédent, Amédée Féburier⁶²⁰. Ce dernier ayant quitté la tête de la commune de Vanves, il a été remplacé par Louis Pruvot, confirmé dans ses fonctions lors des élections de mai 1884⁶²¹. Seule commune où ces élections amènent un changement, Montrouge, où Jean-Baptiste Martin, journaliste publiant dans des "journaux avancés", républicain "notoire" selon les informateurs du Ministère de l'Intérieur, devenu modéré⁶²², laisse sa place au fabricant de produits chimiques Louis Rolland, qui avait déjà assuré ces fonctions sous la République d'ordre moral. Ces premières élections semblent donc plus conservatrices que réformistes, elles confirment dans tous les cas des individus connus des électeurs et des conseillers municipaux, ayant accédé à la charge mayorale, aux honneurs mais aussi aux servitudes que confèrent cette fonction bénévole. Pourtant, ces élections ont été disputées entre plusieurs listes, mais elles ne sont pas les premières. Dès les débuts de la République coexistent plusieurs listes aux élections

⁶¹⁹ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 17 mai 1884. Ce refus n'est pas plus explicité et émane autant de conseillers notables tels Philippe Leviaux ou Louis Surivet, précédents maires de la commune, que de Camille Maugarny, leader républicain progressiste sur la commune.

⁶²⁰ AM Malakoff, *délibérations*, 1884-1887.

⁶²¹ AM Vanves, 1K.2.2.1, élections municipales, 1831-1884.

⁶²² Telle est l'opinion de l'enquête de police administrative menée en 1882 sur les membres du conseil municipal de Montrouge, en préalable à une dissolution du conseil et à un blâme au maire, à la suite d'une violente campagne menée dans les journaux socialistes contre Jean-Baptiste Martin. AN, F¹CII Seine/17. Mais le *Maitron* ne signale pas cet individu.

municipales, confirmant la diffusion du suffrage universel, à défaut de l'élection démocratique du premier magistrat⁶²³. Si l'on en juge par les tracts nombreux conservés à la Bibliothèque Nationale pour la commune de Montrouge⁶²⁴, sur la période 1870-1880, les élections donnent lieu à la présence d'au moins trois listes concurrentes, qui parfois fusionnent pour le second tour. Certaines listes sont clairement politiques, comme par exemple la liste de l'Union Libérale pour les élections de mai 1876⁶²⁵. Mais la plupart des listes revendiquent plus leur regroupement sur une base de défense d'intérêts communs, comme par exemple, en 1874, la liste du Comité des commerçants de Montrouge, dont le parallélisme avec celle de l'Union libérale est flagrante⁶²⁶. Les élections municipales sont donc disputées, et l'enjeu dépasse celui de la simple commune lors d'élections municipales générales, comme en mai 1884. A contrario, rien n'est conservé dans les archives publiques sur les élections du maire au sein du conseil : la Préfecture de Police de la Seine, pourtant prolixe dans ce genre de document, surveille bien les réunions et meetings des élections cantonales et surtout législatives, mais semble délaissé les élections municipales. Aucun des maires des communes étudiées ne dispose d'un dossier personnel dans ces archives. Le Ministère de l'Intérieur surveille plus directement les maires nommés, leurs liens politiques, leur moralité qui parfois est mise en doute : mais très peu de choses concernent les communes étudiées dans la série F¹CII, dite "esprit public", aux Archives Nationales.

En définitive, le renouvellement politique des maires en 1884 n'a pas eu lieu ; en cela, l'observation des communes de la Seine confirme les hypothèses avancées par Maurice Agulhon : la rupture de la loi de 1884 n'est pas immédiatement visible. Ce décalage aboutit, selon cette étude, à un remplacement progressif des élites avant la fin de la décennie. Observe-t-on ce même phénomène de retard dans le renouvellement édilitaire pour les communes étudiées ? N'existe-t-il pas aussi d'autres moments de fort renouvellement, plus récent ?

b. un "paisible" renouvellement ?

Si mai 1884 semble plus marqué par le maintien des élites que par leur renouvellement, ce n'est pas le cas lors des élections suivantes, et plus encore lors des élections partielles liées à la démission, au décès ou – plus rarement – à l'invalidation d'un conseil municipal par la Préfecture. C'est ainsi que pour les 4 communes étudiées, le renouvellement des maires est de près de 73 % pour la période allant de 1884 à 1899 ; cette période correspond à l'un des plus fort renouvellement d'individus, juste derrière l'année terrible

⁶²³ La Bibliothèque Nationale conserve certains tracts des élections municipales et cantonales, non cotés, dans les recueils "tracts de l'histoire de France". Voir le recensement des sources.

⁶²⁴ Tous les documents ont-ils été conservés ? Quels ont été les critères de recollement ? Il est impossible, faute d'un inventaire critique, de répondre à ces questions, de savoir pourquoi telle ou telle commune est plus représentée qu'une autre [Vanves par exemple est totalement absente].

⁶²⁵ BN, F¹ 2001-20919.

⁶²⁶ Sur ces éléments de politisation, voir la dernière partie.

de 1870-1871, (3 renouvellements sur 4, pas tous en date du 4 septembre) mais dont la brièveté ne permet guère de comparaison, et juste devant la période suivante, celle du "tournant du siècle" [71 % de renouvellement]. A contrario bien sûr, les périodes de l'Empire mais aussi de la République d'ordre moral ou de la République opportuniste semblent d'une impassible stabilité : à peine 1/3 de renouvellement entre 1871 et 1879, et une moitié durant les premières années de la République républicaine. La "révolution des mairies", si elle a eu lieu, n'a pas eu en banlieue parisienne le visage d'une vraie révolution, tout au plus certaines mutations commencent à voir le jour, favorisant des édiles plus républicains certainement, mais non sans permanence de la présence de certains notables, préférés par les électeurs aux individus plus ouvertement politisés⁶²⁷.

Ce fort renouvellement est-il simplement un renouvellement de personnes ou est-il possible de voir, parmi ces nouvelles édiles, l'apparition de nouvelles caractéristiques ?

2. un groupe de cinquantenaires provinciaux

Le groupe arrive au pouvoir à un âge moyen de 54,18 ans ; il se situe dans la moyenne des âges moyens de l'effectif, et reflète plus une continuité qu'une réelle transformation. [voir Tableau 42 ci-dessous]. De plus, alors que ce groupe présente l'un des plus forts taux de renouvellement des individus, cet âge moyen élevé confirme plus encore l'impossible révolution de ces premières années d'une élection mayorale démocratique.

	âge moyen	effectif
Second Empire (1860-70)	54,8	7
1870-1871	51,1	4
République d'ordre moral (71-79)	56	6
République opportuniste (80-83)	59,5	6
République du suffrage universel (84-98)	54,18	11
tournant du siècle (1899-1910)	43	7
veille de la guerre (1911-14)	54,2	9
<i>ens. de l'effectif</i>	53,72	33

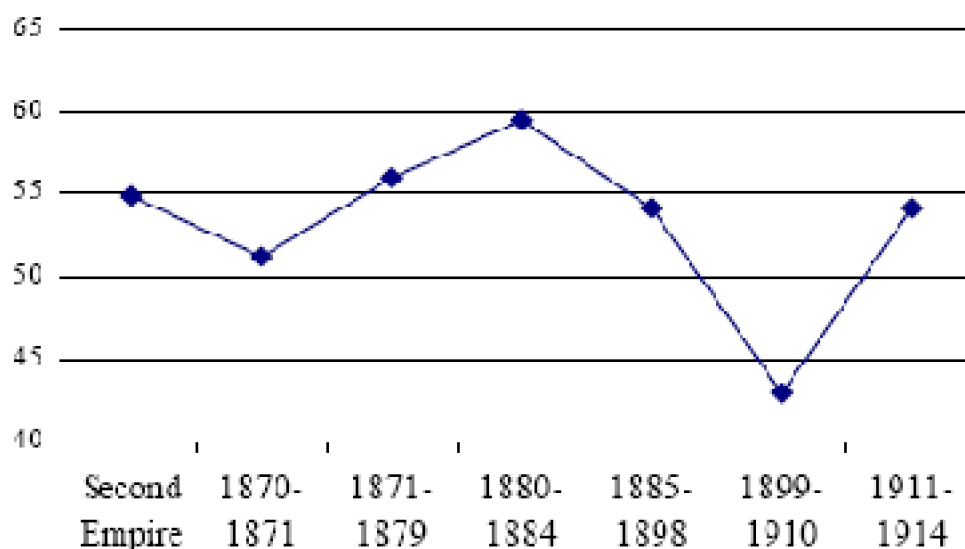
Tableau 42. Age moyen d'entrée en fonction, 1860-1914⁶²⁸

Toutefois, une très légère évolution semble se dessiner : c'est à partir de ces élections au suffrage universel que l'âge moyen des maires à leur arrivée au pouvoir tend à baisser, rompant avec l'évolution haussière jusqu'ici observée⁶²⁹ (voir graphique 23 ci-dessous). La rupture est même importante par rapport à la république opportuniste :

⁶²⁷ La mesure de la politisation du discours ou l'inscription des individus dans le cadre politique moderne de comités politiques à défaut de partis politiques pose toutefois problème. Sur ce point, voir *infra*.

⁶²⁸ La construction de ce tableau est une recombinaison de l'ensemble de l'effectif en prenant en compte les individus présents en tant que maire aux périodes données. Voir en annexe le tableau complet.

entre 1879 et 1884, la prime à l'ancienneté semble avoir joué, le pouvoir politique nommant alors des édiles parmi les plus âgés de la période. Le suffrage universel, en favorisant les renouvellements, permet une forme de rajeunissement de l'effectif par rapport à la période précédente : s'il est impossible de parler de "révolution", une transformation semble bien en marche. Bien entendu, on peut observer l'isolement d'une génération d'élus aux caractéristiques d'âge très différentes, celle du tournant du siècle : la révolution mayorale est peut-être plus conséquente à cette période qu'au début des années 1880.



graphique 23. Evolution de l'âge moyen à l'entrée en fonction, 1860-1914.

Le groupe des 11 individus qui exercent un ou plusieurs mandats entre 1884 et 1899 est donc dans la moyenne, mais avec une caractéristique intéressante. On y note en effet une surreprésentation des quinquagénaires par rapport à l'ensemble de l'effectif – 91 % contre 33 % pour l'ensemble des individus⁶³⁰. Ces hommes, en grande majorité nés entre 1825 et 1835, étaient de très jeunes hommes en 1848, mouvement auquel ils n'ont pas, sauf exception, pris part, mais dont leur sensibilité politique a pu être marquée. Ils ont vécu leur vie d'adulte actif sous Napoléon III : c'est finalement une génération du Second Empire, qui en connaît l'enrichissement, la modernisation mais aussi les périodes de crise. A l'inverse de certains individus de la période précédente qui ont pu être des républicains modérés engagés dans la lutte politique en 1848 – c'est le cas de Pierre Leplanquais, Garde national en 1848, décoré de la légion d'honneur par le Gouvernement en mai 1849, républicain modéré⁶³¹ –, ces cinquantenaires se sont mariés sous le régime

⁶²⁹ La période de transition que représentent les années 1870-1871, avec uniquement 4 individus, souvent en poste de façon éphémère, est un peu à part dans cette évolution moyenne de hausse de l'âge à l'entrée en fonction.

⁶³⁰ Voir en annexe, tableau sur les répartition par classe d'âge.

⁶³¹ Pierre Leplanquais est nommé maire de Vanves par décret le 4 septembre 1870.

bonapartiste et ils sont, pour les plus âgés, représentatifs des possibilités d'ascension sociale permises par la croissance économique.

Elus dans la moyenne des âges moyens, acteurs actifs du monde industriel et commercial, souvent jeunes retraités "oisifs", vivant d'une fortune les mettant à l'abri du besoin mais non des revers de fortune, ces individus sont donc assez différents de leurs aînés.

Ils sont les premiers à devoir leur arrivée au pouvoir à l'élection, et se maintiennent à ce poste pendant près de 8 ans, soit un peu moins de deux mandats ; par rapport aux groupes précédents, la longévité en poste augmente (+ 1 an), longévité qui sera confirmée et amplifiée dès la fin du siècle. L'élection semble permettre une forme de "prime au sortant", du moins lors du premier renouvellement, mais, du fait d'un âge d'accession au pouvoir qui continue d'être relativement élevé, on peut comprendre pourquoi, en moyenne, les maires élus comme leurs prédécesseurs ne dépassent que rarement deux mandats consécutifs. Dès cette période, cette prime au sortant est parfois capitalisée par quelques individus : ainsi, Edmond Champeaud, élu maire de Montrouge pour la première fois en 1888, reste en fonction pendant 23 ans ; la personnalité de ce maire, le fait qu'il atteigne le pouvoir municipal à 40 ans, les soutiens politiques dont il semble disposer, sont autant d'éléments qui peuvent expliquer cette longévité.

Finalement, c'est l'homogénéité de ce groupe qui paraît encore plus pertinente que la différence avec leurs prédécesseurs, formé essentiellement de cinquantenaires, élus pour deux mandats consécutifs dans leur grand majorité. Les membres de ce groupe sont aussi à plus de 90 % provinciaux : l'élection des maires accélérerait-elle le brassage des édiles, le renouvellement qui éloignerait de la fonction mayorale les notables locaux ? On a vu précédemment que l'ancrage local était loin d'être une réalité dans les petites communes de banlieue, y compris sous le Second Empire. Durant cette période, le recrutement est à moitié provincial, à moitié local, avec une tendance à l'augmentation de la présence des provinciaux aux débuts de la République. Les "vrais" Parisiens⁶³², ont une présence quasi anecdotique avant le tournant du siècle, pour prendre ensuite une place plus importante⁶³³. Cette présence des provinciaux est bien sûr directement liée au mode de peuplement de l'ensemble de la région parisienne, et correspond aux années de forte croissance par migration du nombre des Parisiens comme des banlieusards⁶³⁴. L'irruption d'une élection démocratique jusque dans la désignation du premier des conseillers municipaux semble ainsi confirmer le faible poids de la proximité dans le choix du maire.

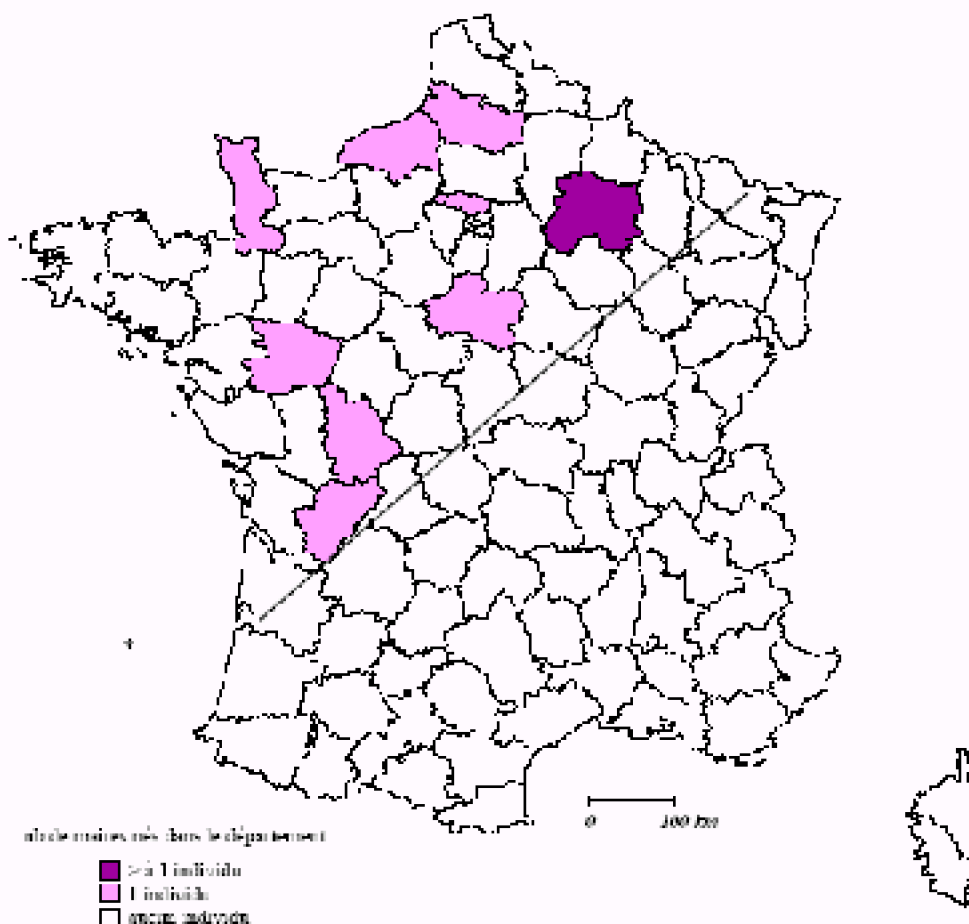
L'origine géographique des provinciaux reflète celle de l'ensemble du groupe : tous viennent de départements situés à l'ouest d'une ligne Bordeaux/Metz, et les zones

⁶³² C'est-à-dire ceux qui sont nés à Paris compris dans les limites de 1860 après l'annexion. La totalité des provinciaux passent par Paris avant d'arriver en banlieue, à l'image des migrations décrites pour l'ensemble de la population de ces communes de banlieue.

⁶³³ Voir le graphique 26.

⁶³⁴ FARCY J.-C., et FAURE A., *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Cahiers de INED 151, mai 2003 ; Faure, A, dir., *Les premiers banlieusards*, op. cit.

privilegiées de recrutement se situent dans un bassin parisien au sens large, de la Marne aux côtes de la Manche, puis vers l'Ouest, suivant les axes de communication vers l'Aquitaine (nationale 10) et vers l'embouchure de la Loire. Sans surprise, on retrouve ici la zone d'attraction privilégiée de cette partie de la banlieue parisienne⁶³⁵.



carte 10. Département de naissance des maires en poste entre 1884 et 1899

Ces provinciaux ne sont pourtant pas sans attaches ni à Paris, ni en banlieue parisienne. La quasi-totalité des individus sont avec certitude parisiens ou banlieusards avant d'avoir 30 ans, et très peu se marient en province – encore moins dans leur propre région de naissance. Amédée Féburier est certes né à Reims, mais dès 1860 – il a alors 26 ans – sa première fille naît dans le 14^e arrondissement de Paris. Il quitte ensuite ce quartier pour le 10^e, où naissent ses deux autres filles. Ce n'est qu'après qu'il repart le quartier de Malakoff à Vanves⁶³⁶. Louis Rolland, né dans la Marne, se marie en 1856 à Montrouge. Il a alors 25 ans. Eustache Léger, né dans le Vexin français, premier clerc de

⁶³⁵ Voir le chapitre 1.

notaire, épouse à Vanves en 1864 (il a alors 32 ans) une demoiselle Potin. Il habite alors, comme c'est souvent l'usage, dans l'étude du notaire dont il est le premier clerc, rue de Vaugirard à Paris⁶³⁷. Achille Gruyer est né à Elbeuf ; mais lors de son mariage à Paris en 1844 – il a alors 22 ans –, il habite déjà 41 rue Montmartre⁶³⁸. Ainsi, le maire provincial de cette période ne l'est pas réellement : arrivé en région parisienne (en fait le plus souvent à Paris même) avant d'avoir 28 ans, il s'installe dans la commune en moyenne un peu avant 37 ans, y demeure 16 ans et demi avant d'être élu à la tête de la municipalité⁶³⁹. Derrière ces âges moyens se cachent de profondes différences dans le temps passé à construire un réseau local d'interconnaissance. Victor Leconte est né à Montebourg dans la Manche mais sa présence est certaine à Paris au plus tard en 1864 (il a alors 38 ans), lors du décès de sa première épouse. Il habite 16 rue de Rennes où il exploite un commerce de fruits, ce qui suppose une installation précoce⁶⁴⁰. Son arrivée à Vanves coïncide avec l'acquisition en 1879, d'une "petite maison au fond d'un terrain, élevée sur cave, d'un rez-de-chaussée avec grenier perdu au-dessus, couverte en tuiles", rue Parmentier⁶⁴¹. Il devient maire de la commune de sa nouvelle résidence au bout de 6 ans, pendant lesquels il est déjà conseiller municipal⁶⁴². Son implantation locale se fait de manière très rapide. A l'inverse, Eugène Baudouin, né à Loudun, y épouse en 1865 la fille d'un cordonnier⁶⁴³. Mais il a déjà quitté Loudun pour le lycée de Poitiers, où il obtenu son baccalauréat en 1859, puis il a été successivement nommé comme aspirant répétiteur au lycée d'Orléans puis de Reims. Il rejoint Paris en 1863 comme maître répétiteur au lycée Louis-le-Grand, puis enfin le lycée de Vanves à la rentrée scolaire de 1865⁶⁴⁴. Il attendra 31 ans avant de devenir le premier magistrat de sa commune d'adoption, bien qu'il ait été rapidement élu comme conseiller municipal.

Ces deux parcours permettent donc de nuancer l'impression de nouveaux venus installés dans des communes banlieusardes et devenant maires, quel que soit leur

⁶³⁶ AD Hauts-de-Seine, *état civil de Malakoff*. Actes de mariages des filles Féburier, Malakoff, 1894-1895.

⁶³⁷ AN, MC, étude CIII/891, contrat de mariage Léger/Potin, M^o Aveline, 16 avril 1864.

⁶³⁸ AD Paris, *état civil reconstitué*, mariage du 29 juin 1844, paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

⁶³⁹ Voir tableau en annexe.

⁶⁴⁰ AD Paris, *acte de décès*, 6^e arrondissement, 14 mai 1864, Victoire Josse épouse Leconte.

⁶⁴¹ SCP Lahaussois, Porge, Berthier et Bitbol, notaires à Montrouge. Inventaire après le décès de M. Victor Leconte, 29 juillet 1901, dressé par M^o Thomas.

⁶⁴² AM Vanves, *délibérations*.

⁶⁴³ AM Loudun, *état civil*, mariage du 18 septembre 1865. AD Vienne, contrat de mariage devant maître Duperroy, notaire à Loudun, 17 sept. 1865.

⁶⁴⁴ AN, AJ¹⁶ 948, dossier Baudouin, Eugène Charles, maître élémentaire. Reconstitution des états de service, notice individuelle de notation, 1880.

attachement local. L'ancienneté de leur installation dans la commune semble compenser leur faible ancrage familial, et qui ne peut se limiter à tisser des liens matrimoniaux avec des familles localement bien implantées, puisqu'il n'y a guère de corrélation entre ce type de mariage et la rapidité avec laquelle l'individu est élu maire. Ainsi, pour un Louis Philippe Pruvot, qui épouse en 1867 Justine Belin, dont les parents sont marchands épiciers et propriétaires à Vanves, qui deviendra maire après 7 ans passés dans la commune, on retrouve le cas d'Eustache Léger, époux d'une Potin, dont la famille est anciennement installée à Vanves, qui ne deviendra premier magistrat qu'au bout de 25 ans de présence dans la commune, ou celui de Louis Rolland, dont les beaux-parents sont des industriels installés à Montrouge depuis deux générations, et qui attendra 15 ans avant d'en devenir le maire.

Cette grande diversité confirme les limites de l'existence d'un parcours moyen, sorte de *cursus honorum* obligé amenant aux fonctions mayorales⁶⁴⁵, tout en soulignant la modernité de la mobilité de ces "notables locaux" devenant maires dans cette partie de la banlieue. Obligés, pour des raisons le plus souvent professionnelles, de quitter leur région d'origine, les provinciaux installés dans l'agglomération parisienne ne se fixent durablement qu'après un parcours qui les amène souvent à Paris, où les déménagements sont fréquents, pour ensuite les voir s'installer dans une commune de banlieue parisienne et parfois la quitter pour une autre localité. Les maires de banlieue ne dérogent pas à cette impression de mouvement que donne l'ensemble de la population de l'agglomération parisienne, et tout particulièrement durant les années de formation et de début de l'âge adulte, c'est-à-dire avant 40 ans. L'accession à la fonction mayorale prend du temps, liée à la nécessité de se faire connaître dans une commune d'où l'on n'est pas originaire comme à la nécessité d'établir des réseaux d'interconnaissances complexes où l'action bénévole au service des associations locales côtoie les premiers partis politiques. Arrivés nettement plus jeunes que leurs prédécesseurs dans la commune, ces provinciaux, futurs maires, s'installent progressivement dans le paysage politique local. Comme pour leurs prédécesseurs, plus que d'être des héritiers, le choix – ici des électeurs, auparavant du pouvoir préfectoral – se porte sur des individus présentés comme "respectables", à l'abri des besoins tant par leurs professions que par leur revenus. La variable professionnelle semble encore prépondérante pour connaître ces nouvelles édiles.

3. Professions : une transformation par rapport à la période précédente ?

Dès 1872 à Bordeaux, Gambetta appelle de ses vœux le renouvellement du monde politique des petites villes et des bourgs ruraux. Le terme de "nouvelles couches" qu'il utilise alors fera florès, et les historiens ont suivi cette idée d'une transformation, plus progressive toutefois que ce renouvellement appelé par le leader républicain, du personnel politique au sens large⁶⁴⁶. La discussion de la loi municipale au début des

⁶⁴⁵ A l'inverse de ce qui existe en Allemagne à la même période. Cf. Fish, S. "Les pratiques politiques municipales dans les Villes d'Allemagne du Sud et d'Alsace, 1800-1818", in Menjot, D. Pinol, J.-L. (dir.), *Enjeux et expressions de la politique municipale, XII^e –XX^e siècles. Actes de la 3e table ronde internationale du Centre de recherches historiques sur la Ville*. L'Harmattan, 1997, pp. 113-123 ; Aubrun, J. "Modernisation et technicité : peut-on parler d'une professionnalisation des édiles en Europe au tournant du siècle ?", *Histoire et Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, à paraître, n° 12, nov. 2004.

années 1880 ira de pair avec cette idée d'un nécessaire renouvellement social des élites locales, ce que Jules Ferry a appelé "la révolution des mairies", qui doit selon lui amener au pouvoir de nouveaux maires, certes républicains, mais aussi plus jeunes, issus des catégories moyennes de la population dont l'enrichissement de la France et le développement conjoint de l'industrie et de l'instruction ont multiplié les exemples. Ces nouveaux maires, tenant leur légitimité du suffrage universel, doivent tourner le dos aux notabilités anciennes, supposées être au mieux suspects de bonapartisme, au pire entre les mains associées de la noblesse et du clergé. Les républicains estiment ainsi que la bataille électorale, et l'ancrage de la République dans la société, se fera par ces nouvelles générations d'élus, plus instruits, moins héritiers, plus proches sociologiquement de leurs administrés et moins sensibles aux discours de "l'obscurantisme clérical".

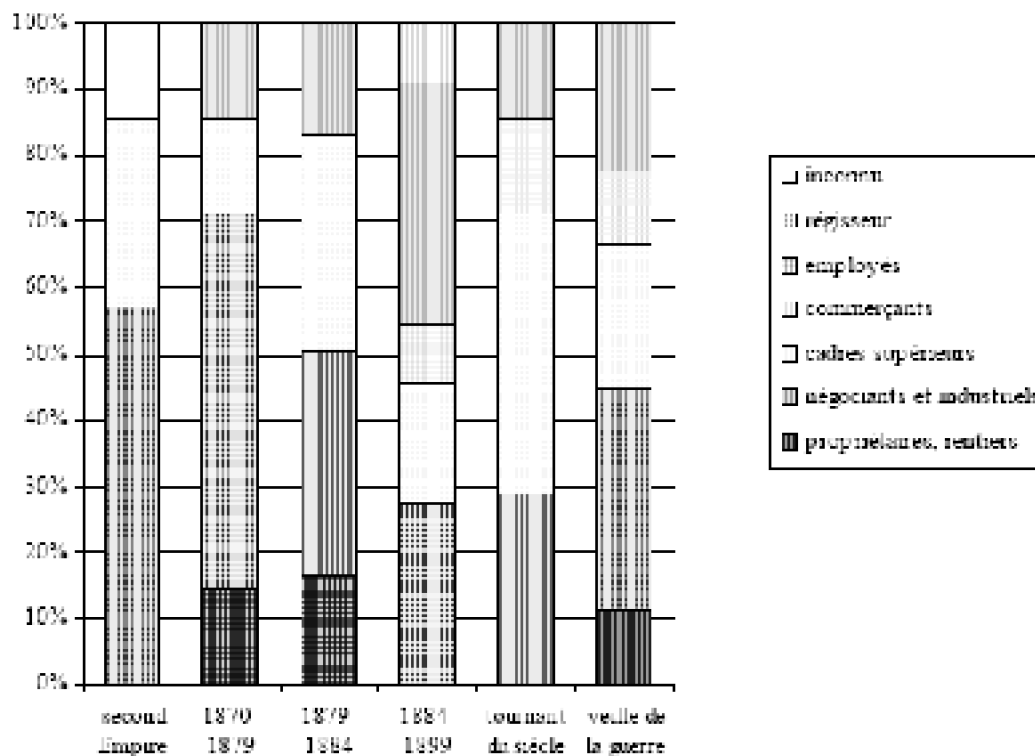
Les nouveaux élus de cette première période reflètent-ils sinon cette réalité, du moins ce renouvellement attendu par les Républicains ? Pour ce qui est des changements d'individus, nous avons vu que, malgré un léger décalage dans le temps, ce dernier a bien eu lieu, puisque 71 % des maires élus durant cette période n'avaient jamais exercé de mandat municipal auparavant. De même, aucun de ces nouveaux individus n'a de lien direct avec des familles ayant exercé antérieurement un mandat ; toutefois, cette caractéristique est partagée par l'ensemble de l'effectif : le faible nombre des héritiers ne semble pas une variable discriminante. Enfin, ces nouveaux élus sont dans une très forte majorité – et dans la proportion la plus forte de tout l'effectif – des individus au parcours résidentiel complexe, nés dans des communes non seulement extérieures à celles qu'ils administrent, mais le plus souvent en province.

Que dire du profil sociologique de ces individus ? Il s'agit non seulement d'observer les professions, mais aussi de tenter de proposer un classement par catégories sociales, en croisant les données –certes incomplètes– sur le patrimoine des individus à leur décès et celles des revenus annuels, lorsqu'ils sont connus. D'autre part, en fonction des professions, le niveau d'instruction de ces individus peut être sinon connu⁶⁴⁷, du moins supposé⁶⁴⁸.

⁶⁴⁶ Rousselier, N. "le système politique : représentation et délibération", in Berstein, S. et Winock, M. (dir.), *l'invention de la démocratie. 1789-1914*. Seuil, 2002 pp. 360-362. George, J. *histoire des maires, op. cit.* Agulhon, et al. *Les maires en France du consulat à nos jours. op. cit.*

⁶⁴⁷ Les registres de la conscription parisienne se révèlent être une source intéressante pour le degré d'instruction, avec la limite qu'ils ne concernent que les habitants de la Seine ayant 20 ans à partir de 1868 (série DR¹, tables de recrutements ; les tables 1875-1923 sont microfilmées en 2Mi/1). Cf. Boulanger, *histoire du service militaire ?* et pour une utilisation systématique de cette base de donnée, Farcy, J.-Cl., Faure, A., *La mobilité d'une génération de Français, op. cit.*, INED, 2003.

⁶⁴⁸ Seuls les dossiers de fonctionnaires (Archives de l'Instruction Publique, série AJ¹⁶ et F¹⁷ ; Archives de la Légion d'honneur lorsqu'il s'agit de fonctionnaires et Archives du Conseil d'Etat), ainsi que la série BB¹⁰ du Ministère de la Justice concernant les notaires, comportent l'information des diplômes possédés.



graphique 24. Répartition par ensembles professionnels, 1860-1914⁶⁴⁹

Derrière la stabilité des recrutements professionnels, il est possible de voir que cette première période de l'ère démocratique semble être celle de la plus forte diversité de recrutement, ainsi que celle pendant laquelle le groupe professionnel constitué par les "employés et assimilés" prend une importance grandissante. Si l'on considère que les trois premières catégories relèvent d'une échelle sociale élevée, c'est durant cette période que celle-ci est la moins bien représentée, ne dépassant pas 45 % de l'ensemble de l'effectif : le renouvellement des individus s'est accompagné d'une mixité sociale accentuée, mixité montrée par diverses études portant sur le personnel politique local⁶⁵⁰.

La place prépondérante des employés dans ce nouveau recrutement est-elle le signe d'un changement durable ? Certes, ceux-ci sont à leur apogée à cette période, où ils

⁶⁴⁹ Voir en annexe les tableaux précis par période.

⁶⁵⁰ Prost, Gosez, *les conseillers généraux, op. cit.* Agulhon. M., dir., *Les maires en France, op. cit.*

forment plus d'un tiers des maires élus, alors que cette proportion tombe par ailleurs à moins de 15 %. Mais l'existence d'un pic nuance l'idée d'un renouvellement durable du recrutement par l'arrivée de populations issues des catégories sociales intermédiaires : celles-ci restent très largement minoritaires durant toute la période, et, même si durant cette ère démocratique le monde des employés se taille une part de choix, cette position n'est pas par la suite confirmée.

Pourtant, le monde des employés ainsi surreprésenté (près de 60 % des maires employés le sont à cette période) est extrêmement divers. Leur point commun reste leur instruction : tous doivent avoir au minimum suivi un début d'études secondaires, même si la possession du baccalauréat n'est attestée que pour l'un d'entre eux, Eugène Baudouin, maître élémentaire au petit Lycée de Vanves. Leurs revenus par contre diffèrent de manière importante.

Eugène Baudouin, nommé maître élémentaire à partir de 1872⁶⁵¹, est chargé de cours en classe de 8^e puis de 7^e. Il obtient la promotion de la 1^{ère} classe, alors qu'il "ne possède pas le certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires⁶⁵²", mais, puisqu'il n'est "pas licencié⁶⁵³", il ne parviendra jamais à être titularisé dans le grade de professeur. Son traitement annuel passe de 1500 francs en 1868 (il est maître répétiteur, chargé de la 8^e et compte alors 9 années de service) à 4200 francs en 1890 (professeur chargé de cours en 7^e classe) : ce revenu annuel est très largement supérieur à celui des instituteurs des écoles élémentaires, puisqu'il fait partie du groupe des maîtres enseignant dans les petits lycées, privilège dû à la fois à sa génération⁶⁵⁴ et à son diplôme du baccalauréat. Admis à la retraite en 1896⁶⁵⁵, il ne dispose alors comme revenu que de sa pension, représentant en général 60 % du traitement, lorsqu'il est élu maire de Vanves. Un tel revenu ne permet guère l'aisance et les frais de représentation inhérents à la charge de maire, et il ne semble pas que le milieu social d'origine permette une plus grande aisance. Celui-ci reste en effet modeste : le père de l'épouse est cordonnier, celui d'Eugène Baudouin, couvreur. Rien ne laisse supposer le passage du monde du petit artisanat indépendant à celui d'entrepreneurs modernes, le contrat de mariage n'indiquant comme dot qu'une somme – non négligeable toutefois – de 3000 francs en avancement d'hoirie⁶⁵⁶. A contrario, Eustache Léger ou Louis Pruvot semblent appartenir à une catégorie plus aisée. Eustache Léger est premier clerc de notaire à Paris. Lors de son

⁶⁵¹ Il est auparavant maître répétiteur.

⁶⁵² AN, AJ¹⁶ 948, inspection de 1893-1894. Ce brevet est obligatoire depuis la loi de 1881. Prost, A., *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968.

⁶⁵³ AN, AJ¹⁶ 948, idem.

⁶⁵⁴ Ce type de recrutement n'est plus possible avec la création des Ecoles Normales Primaires et l'obligation du brevet supérieur avant de passer le certificat d'aptitude professionnel. Le recrutement de bacheliers, sans diplôme supplémentaire, tend à disparaître pour l'obtention du titre de professeur (la licence devient alors obligatoire). Mais le parcours d'Eugène Baudouin est caractéristique de la partie supérieure des maîtres élémentaires en cette fin du XIX^e siècle.

⁶⁵⁵ AN, AJ¹⁶ 948, avis favorable de mise à la retraite, avril 1896.

mariage en 1864, le montant de son apport est composé de "2000 francs en valeur d'habits, longues, hardes et autres objets mobiliers, et 10 000 francs en deniers comptant et valeur au porteur, en sa possession." La future épouse, en plus d'un apport en "linge, habits, bijoux et dentelles à son usage personnel, estimé 2000 francs", apporte en dot une somme de 50 000 francs, dont 48 000 francs que ses parents "s'obligent solidairement à payer à la future épouse, entre les mains et sur la quittance du futur, lorsque ce dernier sera pourvu d'un office de notaire⁶⁵⁷". Finalement, ce dernier achètera semble-t-il une charge d'huissier de justice⁶⁵⁸. Louis Pruvot, comptable, épouse une veuve dont les deux enfants, âgés de 19 et 13 ans lors de ce remariage, entreront dans la fonction publique, dont l'un à un grade relativement élevé⁶⁵⁹. L'épouse a hérité en usufruit des propriétés immobilières de son mari, qu'elle constitue en apport pour un montant de près de 150 000 francs, auquel se rajoute une dot en nature, composée d'une pièce de vigne à Vanves, d'un jardin potager dans la même commune et d'une maison avec dépendances que ses parents gardent en jouissance leur vie durant⁶⁶⁰. L'un comme l'autre, ces deux individus allient un revenu supérieur à celui d'Eugène Baudouin et des alliances matrimoniales qui permettent la constitution d'un petit patrimoine.

Mais si les employés font une irruption dans ce groupe des premiers maires élus au suffrage universel, là s'arrête la nouveauté : en dehors du régisseur du grand domaine agricole de la Grange Ory à Bagneux⁶⁶¹, et d'un marchand fruitier parisien dont il est difficile d'évaluer le patrimoine, tous les autres font partie de catégories sociales aisées. On retrouve un groupe important de négociants et industriels, et quelques professions libérales, à chaque fois dans des proportions semblables à celles de l'effectif total, et aucun propriétaire ou rentier⁶⁶².

⁶⁵⁶ AD Vienne, 2-D-119, contrat de mariage Baudouin-Lesuire, M° Duperron, notaire à Loudun, 17 sept. 1865 ; AM Loudun, *actes d'état civil*. Eugène Baudouin décède en 1928 à Pontoise, sa succession et l'inventaire après décès sont de fait incommunicables.

⁶⁵⁷ AN, Minutier Central, étude CIII/891, M° Aveline, contrat de mariage Léger-Potin, 16 avril 1864.

⁶⁵⁸ Sa présence est attestée dans la liquidation après le décès de Mme Dupont née Plet, en 1866. Mais aucune autre trace de ce passage à un office ministériel n'a été retrouvé.

⁶⁵⁹ Au décès de Louis Pruvot en 1889, l'aîné est secrétaire de la mairie de Vanves, le second, Trésorier Payeur Général du Sénégal. AM Vanves, *état civil*.

⁶⁶⁰ AN, Minutier Central, étude CIII/1022, M° Aveline, contrat de mariage Pruvot-Belin veuve Gilbrin, 24 novembre 1867.

⁶⁶¹ Le régisseur –ou intendant– d'un domaine agricole peut être assimilé à un fermier par le type de travaux qu'il exécute, mais il ne possède pas de terre, il est employé par le propriétaire absent et est un gestionnaire de domaine agricole. DUBY, *histoire de la France rurale, tome 3, Apogée et crise de la civilisation paysanne*, Seuil, 1976, pp. 92 et suiv. Actuellement, la profession est classée selon l'INSEE dans la nomenclature "480a : agent de maîtrise et technicien non cadres". (PCS-ESE 2003).

⁶⁶² Seul Victor Leconte, marchand fruitier rue de Rennes en 1864, déclare cette profession à partir de son élection. L'état de sa succession, très peu élevée en dehors de la possession d'une maison à Malakoff, permet de le placer dans une catégorie sociale intermédiaire : il est impossible de parler d'un actif oisif vivant de ses rentes à l'image de la bourgeoisie parisienne décrite par A. Daumard.

Les secteurs d'activité des entrepreneurs de cette génération sont plus modernes que la précédente. On y trouve un fabricant de parapluies et d'ombrelles, installé à Bagneux depuis le milieu des années 1860⁶⁶³, tout en gardant un magasin à Paris, un fabricant de produits chimiques qui reprend la fabrique de son beau-père et un entrepreneur de travaux publics, Edmond Champeaud. Par rapport à la période précédente, il est intéressant de voir le glissement vers des professions plus proches des petites entreprises issues de la chimie ou de la métallurgie, ce qui concorde avec une forme de spécialisation dans ces secteurs industriels du sud-ouest de la banlieue parisienne. Toutefois, l'importance de ces entreprises est difficile à évaluer. Tout au plus peut-on estimer, du fait de la position de notable commerçant⁶⁶⁴ d'Achille Gruyer, que l'extension en banlieue de sa fabrique de parapluies, créée à Paris, rue Montmartre, sous la raison sociale Lequin–Gruyer⁶⁶⁵, coïncide avec un enrichissement certain. En 1888, lors de son décès, ce dernier laisse pourtant plus de dettes que d'actif⁶⁶⁶ : l'agrandissement successif de la fabrique, l'achat de plusieurs parcelles et maisons transformées en ateliers, et de matériels pour permettre la fabrication des montures de parapluies expliquent peut-être cet endettement. Les héritiers renoncent à la succession, mais, en utilisant un mandataire, l'un des fils rachète à moitié prix le fonds de commerce, et continue l'activité à Montrouge⁶⁶⁷. L'évolution de l'entreprise de Rolland semble importante, comme le suggère le patrimoine laissé à son décès, l'achat d'une maison à Montrouge à proximité de l'ancien immeuble où se côtoyaient l'activité professionnelle et le logement des patrons, et enfin de la poursuite de l'activité par Louis Rolland fils, qui devient dès 1881 notable commerçant⁶⁶⁸.

Tout en exerçant dans des secteurs d'activité moderne, ces entreprises sont de création ancienne : toutes les deux remontent au plus tard au milieu des années 1850. Ce glissement se fait au détriment du monde des entrepreneurs–artisans, qui était encore prédominant à la période précédente, et dont seul Edmond Champeaud, fils d'un charpentier, peut être un héritier. Toutefois, aucun des ces nouveaux élus n'est un jeune créateur d'entreprise liée à la seconde révolution industrielle, comme peuvent l'être dans les années 1880 déjà les entreprises de produits électriques, de machines outils, voire les premières entreprises automobiles. Entrepreneurs certes, les maires de cette période ne sont pas encore des représentants du monde moderne, comme peut l'être à la même

⁶⁶³ *Bottin du commerce*, Bagneux. La fabrique de parapluies d'A. Gruyer est absente en 1861, mais présente en 1865. AD Paris, *Bottins du commerce*, 2Mi/Per.

⁶⁶⁴ Les notables commerçants sont électeurs à la Chambre de Commerce de Paris.

⁶⁶⁵ AN, *Didot Bottin*, 1857.

⁶⁶⁶ AD Hauts-de-Seine, 3Q/SCE_MD125, mai 1889, enregistrement de la succession ; AN, MC, étude XIX/1308, 8 janv. 1889, inventaire après le décès de Achille Gruyer.

⁶⁶⁷ AD Paris, *Bottin du commerce*.

⁶⁶⁸ AD Paris, *Bottin du commerce*, Rolland fils, fabricant de produits chimiques. Montrouge, 1881.

période Panhard, maire de Thiais.

Malgré ce glissement notable vers des catégories intermédiaires, plus nombreuses, plus instruites au sens académique du terme, mais ne présentant pas les attributs anciens de la notabilité, peut-on réellement parler de "révolution des mairies" ? Plus professionnels que leurs prédécesseurs, plus jeunes aussi, aux professions plus hétérogènes, ces premiers maires élus par leurs pairs sont-ils si différents de leurs aînés ? A partir des critères de l'ascension sociale d'une part, des fortunes évaluées des pères et des individus lorsque c'est possible, des stratégies matrimoniales et d'éléments révélateurs du patrimoine familial, comme les immeubles possédés et loués ou les adresses successives, il est possible de réfléchir aux permanences dans le type de recrutement, que ce dernier soit électoral ou passe par la nomination.

B. Héritiers ou parvenus ? les fausses transformations d'un recrutement éditaire

La faiblesse des sources disponibles – pour de nombreux acteurs, le décès est très postérieur aux délais de communicabilité – accroît la difficulté de retracer des itinéraires professionnels et patrimoniaux complets pour l'ensemble des individus. Les maires des communes de banlieue ne ressemblent pas à cette élite de la bourgeoisie parisienne millionnaire au décès, décrite par Adeline Daumard. D'une part, sur les onze individus composant ce groupe de maires en poste de 1884 à 1899, seuls six décèdent dans des délais rendant potentiellement possible de retrouver des traces de l'actif laissé lors de la succession ; d'autre part, l'absence de tables d'enregistrement en banlieue parisienne a rendu la recherche infructueuse pour deux individus sur six. Par ailleurs, ces documents, très riches, donnent souvent une idée de l'itinéraire résidentiel ou les moyens d'acquisition du patrimoine : dot au mariage, héritages, date d'achat des immeubles habités lors du décès. Les contrats de mariage peuvent compléter utilement ces documents. Enfin, la profession des pères permet une approche en terme de mobilité professionnelle et d'ascension sociale professionnelle, malgré les limites inhérentes à ces déclarations de profession qui ne disent rien du statut des individus.

1. Des élites issues de l'ascension sociale

Ce groupe de maires élus semble avoir un point commun, la rareté des marques de la notabilité ancienne au sein de leurs familles. Il paraît donc essentiel de s'interroger sur les formes de mobilité professionnelle intergénérationnelle à l'œuvre au sein de ce groupe, afin d'y déceler d'éventuels traits communs permettant de caractériser ces nouveaux attributs de la notabilité moderne. Malgré les limites inhérentes au faible effectif de ce groupe d'individus, la création de tables de mobilité ou l'analyse des milieux sociaux dans lesquels se tissent les alliances familiales permet de saisir l'importance de la reproduction éditaire.

a. milieux d'origine de l'ensemble du groupe

Les fils exercent-ils le même type de profession que leurs pères ? Cette question a été posée pour des groupes de population incomparables en terme d'effectifs : c'est le cas

des thèses de Jean-Luc Pinol sur Lyon et de Maurizio Gribaudo sur Turin, ou, pour une période plus ancienne, des travaux de William Sewell sur Marseille⁶⁶⁹. La construction de tables de mobilité, ne sont statistiquement concevables que lorsque elles concernent un effectif important – de l'ordre de 500 individus environ pour les cohortes retenues pour Lyon, par exemple. Toute réflexion en terme d'indice d'immobilité sur un aussi faible effectif que celui de cette étude semble vouée à l'échec, d'autant plus qu'à aucun moment une tentative de généralisation n'est poursuivie⁶⁷⁰. Certes, le raisonnement se fait aussi au niveau du groupe, mais derrière ce dernier, ce sont les individus qu'il faut essayer de retrouver.

Ainsi, méthodologiquement, il m'est apparu sujet à caution pour un aussi faible effectif de réfléchir en terme d'indices. Par contre, la représentation globale des résultats de mobilité intergénérationnelle, et la confrontation entre les mobilités observées pour l'ensemble du groupe et celles d'une "génération" de maires en fonction des découpages temporels déjà proposés, m'a semblé pertinent pour comprendre les infléchissements ou au contraire les permanences dans le recrutement mayoral.

En prenant comme base les professions déclarées par les fils et les pères au même âge⁶⁷¹, j'ai d'abord comparé l'importance relative des groupes socioprofessionnels pour les deux générations (*voir Tableau 43 ci-dessous*). Le regroupement socioprofessionnel a été effectué en s'inspirant des classements actuels de l'INSEE⁶⁷², et permettant ainsi de distinguer trois groupes⁶⁷³, déjà utilisés par Christophe Charle dans *les élites de la République*⁶⁷⁴.

⁶⁶⁹ Pinol, J.-L. *Les mobilités de la grande ville*, op. cit., pp. 294 et suiv. Gribaudo, M., *Itinéraires ouvriers, espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX^e siècle*. Ehes, 1987. Sewell, W. *Structure and mobility. The Men and Women in Marseille, 1820-1870*. CUP, Ehes, 1985.

⁶⁷⁰ C'est aussi toute la mesure méthodologique et le manque de réelle étude d'envergure sur les élites locales qui ont poussé l'enquête sociale sur les maires de France menée par l'équipe dirigée par Maurice Agulhon au milieu des années 1980.

⁶⁷¹ Dans le mesure du possible, c'est la déclaration de profession au mariage des individus ou à la naissance du premier enfant, dans le cas où le mariage n'a pas été retrouvé, qui a été pris en compte. Avec la difficulté née de l'état civil reconstitué pour Paris, qui très souvent propose des actes minima, dans lesquels la profession n'est pas inscrite. Voir le tableau de concordance des professions utilisé en annexe.

⁶⁷² C'est particulièrement utile pour la classe en groupe "intermédiaire" sur certaines professions peu courantes mais existant toujours, tels les régisseurs de domaines agricoles [2 cas dans l'effectif].

⁶⁷³ Méthode adaptée de celle utilisée par Jean-Luc Pinol dans *les mobilités de la grande ville*.

⁶⁷⁴ Charle, C. op. cit..

	pères	fil
échelle sociale élevée	42,42%	57,58%
échelle sociale intermédiaire	33,33%	36,36%
échelle sociale populaire	6,06%	3,03%
inconnus	18,18%	3,03%
<i>effectif</i>	33	33

Tableau 43. Groupes socioprofessionnels comparés pères-fils, sur l'ensemble de la période ⁶⁷⁵

A âge comparable ⁶⁷⁶, c'est l'impression d'immobilité qui semble le plus frappant. Certes, les fils sont un peu plus nombreux dans l'échelle sociale élevée que les pères, et leur présence dans la catégorie populaire est moindre que celle des pères. Mais cette répartition est surtout intéressante dans ce qu'elle ne reflète pas la répartition de l'ensemble de la population, confirmant ainsi le recrutement dans des catégories sociales aisées depuis au moins une génération des maires des communes de banlieue : les maires sont avant tout des héritiers. Mais ils ne le sont pas tous : la présence d'un effectif non négligeable à l'échelle sociale intermédiaire, que ce soit chez les pères (1/3 de l'effectif) ou chez les fils (près de 3/8^e), montre une diversification dans le recrutement de ces élites locales. Cette évolution est aussi visible entre le type de profession exercée par les pères appartenant au groupe intermédiaire – ce sont en majorité des artisans – et celui des fils – qui sont en majorité des employés. Aucun fils n'est artisan, y compris en début de vie active, c'est-à-dire au mariage ; de même, si 2 pères sont employés (les données imprécises et les dates très différentes de la déclaration, 1892 pour l'un mais 1833 pour l'autre, laissent supposer des réalités sociales très différentes), c'est le cas de 8 fils, dans des domaines très variés, mais avec domination des employés de bureau aux statuts très divers, allant du premier clerc de notaire aux commis de Ministère. Pour ces derniers, la mobilité sociale jouera d'ailleurs dans leur propre parcours professionnel ⁶⁷⁷.

Pour affiner cette première impression qui ne dit rien des glissements de catégorie sociale d'une génération à l'autre, il semble nécessaire de construire, dans un tableau à double entrée, la mobilité intergénérationnelle (voir Tableau 44 ci-dessous).

⁶⁷⁵ Voir en annexe le tableau des professions pères/fils utilisant la même nomenclature.

⁶⁷⁶ Les données ont été comparées à un âge moyen de 40 ans (38.6 pour les fils, 41.5 pour les pères), avec par couple le même âge retenu dans la mesure du possible.

⁶⁷⁷ C'est le cas de Jean-François Raveret, entré au ministère de la Guerre comme 6^e commis à 22 ans, et qui terminera sa carrière comme attaché. LH, 2272/27.

	propriétaires	cultivateurs	représentants industriels	officiers	professions libérales et intellectuelles	cadres sup. fonction publique	petits commerçants	semi-officiers	employés	insulteurs et associés	artisans	professions intermédiaires variées	ouvriers agricoles	inconnus	total
propriétaire			1												1
cultivateur			1												1
marchands et industriels			2		8	1			9						10
officiers	1				1										2
prof. libérales et intellectuelles															
cadres sup. fonction publique															
petits commerçants			1												1
semi-officiers															1
employés					1										2
industriels et des. artisans			2				1		2						6
professions intermédiaires variées			1												1
ouvriers agricoles			1										1		2
Inconnus						1	2		2			1			6
total	1	0	9	0	7	2	3	0	8	1	0	1	1	0	34

en grille : diagonale d'immobilité sociale.

Tableau 44. La mobilité sociale (pères en ligne, fils en colonnes)

	nb	en %
immobilité	4	14,8
quasi-immobilité	13	48,1
mobilité ascendante	8	29,6
mobilité descendante	2	7,4
<i>effectif</i>	<i>27</i>	

Tableau 45. Mobilité intergénérationnelle

La faiblesse des effectifs explique certainement le faible résultat de la reproduction

totale (ou de l'immobilité parfaite) ; pour les deux cohortes de Lyonnais analysés, Jean-Luc Pinol trouvait une immobilité d'un peu plus du double⁶⁷⁸. Pourtant, malgré cette importante distorsion, il me semble difficile de réfuter l'intérêt de cette analyse en terme de mobilité simplement du fait de la faiblesse des effectifs. Un biais plus important me semble être lié à l'absence de la variable chronologique dans le tableau ainsi construit : cela amène à agréger des données professionnelles pour des individus dont certains exercent leur vie professionnelle pour l'essentiel dans le premier tiers du XIX^e siècle, alors que d'autres entrent dans la vie active dans la dernière décennie du même siècle. L'impossibilité, du fait du choix de sources, d'aller plus loin oblige donc à limiter les possibles comparaisons. Par contre, pour eux-mêmes, ces chiffres permettent de voir quelques éléments du dynamisme social du groupe des élites locales, formé à la fois par ces derniers et par leurs pères.

Les édiles observés font partie d'un groupe social dynamique, si l'on en juge par l'importance de la mobilité ascendante. Mais celle-ci doit être nuancée : Eugène Baudouin, né en 1840 à Loudun, fils d'un couvreur, obtient en 1859 son baccalauréat à Poitiers et entame ensuite une carrière de maître élémentaire dans un petit lycée, où il gagne 1500 francs par an en début de carrière. S'agit-il d'une illustration de la mobilité sociale ascendante, ou d'un simple changement de statut et de région ? Le fait de quitter le monde de l'artisanat dans une petite ville provinciale pour aboutir à un emploi aux revenus peut-être équivalents, mais nettement moins aléatoires et ouvrant droit à une pension de retraite, n'est-il pas aussi une forme de mobilité intergénérationnelle ? Ici, c'est le changement de statut qui fait la mobilité sociale – puisqu'il est impossible de connaître le niveau d'aisance de ce couvreur de Loudun.

Par contre, deux autres parcours relèvent bien d'une réelle ascension sociale. Le père de Louis Rolland est garde particulier d'un grand domaine agricole de la Marne en 1831 à la naissance de son fils. Il a alors 37 ans. Son fils devient à 28 ans fabricant de produits chimiques. L'inventaire après décès de ce dernier révèle "qu'il ne lui est rien resté des successions de ses père et mère⁶⁷⁹", alors que lui-même laisse un patrimoine de 236 750 francs. Achille Gruyer, dont le père est serrurier à Elbeuf, devient fabricant de montures de parapluies dès 1853, d'abord associé à un oncle, puis dans une fabrique qu'il dirige seul. Certes, il semble qu'il ait connu des revers de fortune ; mais son fils reprend l'affaire et sera même notable commerçant.

Cette mobilité ascendante s'accompagne sans surprise d'une forte mobilité résidentielle, sans qu'il soit possible de voir si les locaux (très peu nombreux au sein de l'effectif), par nature plus sédentaires, connaissent une moindre mobilité.

Les maires de la banlieue sud-ouest semblent donc apparaître dans leur ensemble comme des migrants : venus, souvent jeunes, de province, ils n'exercent que rarement le

⁶⁷⁸ Pinol, *Les mobilités*, op. cit., tab. 52 p. 310. Les résultats qu'il trouve sont, une fois corrigé l'utilisation de données différentes, quasiment comparables avec ceux de Thernstrom sur Boston et ceux de Grass de sur l'Angleterre. Thernstrom, S. *The Other Bostonians, Poverty and Progress in the American Metropolis, 1880-1970*. Harvard University Press, 1973 ; Grass, D., dir. *Social Mobility in Britain*. Routledge and Kegan, 1954.

⁶⁷⁹ AD Hauts-de-Seine, 3E/ MON_855. Inventaire après décès Louis Rolland, 1^{er} déc. 1893.

même métier que leur père, même si leur statut social n'est pas toujours supérieur à celui de la génération précédente. Seule une partie d'entre eux détiennent un statut ou exercent une profession dans un groupe social supérieur à celui de leur père au même âge.

Toutes les générations ont-elles connu cette même mobilité, à la fois résidentielle, professionnelle et parfois sociale, où y a-t-il des périodes où cette dernière est plus importante que d'autres ?

b. milieux d'origine des premiers maires élus

Le tri des données en fonction des dates de naissances des fils montre que la génération la plus mobile socialement est celle née entre 1840 et 1864 (cf. *Tableau 46 p. 305*). La moitié des individus connaissant un parcours de mobilité sociale ascendante sont nés durant cette période ; de plus, les deux tiers de cette cohorte connaissent ce type de mobilité. Actifs aux débuts de la III^e République, ils forment l'essentiel des premiers maires élus de notre groupe.

années de naissance	immobilité		quasi-immobilité		mobilité ascendante		mobilité descendante		effectif
	nb	en %	nb	en %	nb	en %	nb	en %	
1790-1814	1	16,67	4	66,67	1	16,67	0		6
1815-1839	2	18,18	5	45,45	2	18,18	2	18,18	11
1840-1864	1	16,67	1	16,67	4	66,67	0		6
1865-1890	0		3	75,00	1	25,00	0		4
<i>effectif</i>									27

Tableau 46. Mobilité intergénérationnelle en fonction de l'âge des fils

Les premiers maires élus sont donc caractérisés par leur dynamisme social. Ils ne sont pas issus de milieux populaires, mais en grande partie du monde de l'artisanat des bourgs ruraux. Ils atteignent un niveau social sinon comparable, le plus souvent supérieur à celui de leur père. Pourtant, cette mobilité ne se traduit pas, dans l'ensemble, par l'exercice de professions très différentes les unes des autres, mais par l'ascension au sein d'une même profession : Louis Rolland, dont nous avons déjà évoqué le passage d'employé à gendre de son patron, reprend la fabrique de soude et cristaux de potasses montée par sa belle-famille ; Achille Gruyer, fils de serrurier, est commis marchand lors de son mariage en 1822. En moins de 10 ans, il devient fabricant à son compte. Cette mobilité est souvent notée dans les diverses biographies – certes souvent élogieuses – décrivant le parcours professionnel des maires de la Seine. Ainsi, en novembre 1889, le conseil municipal de Vanves décide de rendre hommage à son maire, décédé un mois plus tôt, et propose que "la rue nouvelle ouverte entre le boulevard du Lycée et la rue

d'Issy" prene son nom. A l'appui de cette dénomination, le conseil fait parvenir une biographie de l'intéressé, qui insiste sur son parcours professionnel. Ce dernier, "après de bonnes études, est entré fort jeune dans la carrière commerciale. Comptable puis caissier dans de grands établissements parisiens, il acquière bientôt une position honorable⁶⁸⁰". La même idée transparaît dans le dossier appuyant la demande de Légion d'Honneur pour Edmond Champeaud. Une notice biographique est jointe au dossier, signalant que le récipiendaire est "issu d'une famille d'artisans, [qu'il] s'établit comme entrepreneur de charpente et de serrurerie en 1877 à Montrouge. [...] Il vend son fonds en 1896⁶⁸¹" : il a alors 48 ans et peut vivre bourgeoisement, c'est-à-dire de ses rentes.

Plus actifs que leurs prédécesseurs, les premiers maires élus sont aussi issus de milieux moins aisés que ceux-ci. On remarque l'absence d'héritiers parmi l'effectif, alors que ceux-ci étaient présents auparavant. C'est un groupe marqué par une très forte mobilité attestant d'un dynamisme social et professionnel que l'on ne retrouve à aucune autre période.

Pour autant, ce petit groupe continue d'utiliser les attributs de la notabilité. La quasi-totalité du groupe quitte ou a quitté son activité professionnelle lors de son accession au pouvoir municipal, et, si certains affichent avec fierté la fortune acquise par les valeurs du travail et de l'épargne, tous revendiquent l'appartenance symbolique, extérieure, au monde des notables : propriétaires ou rentiers, dévoués à leur commune, sensibles aux préoccupations émanant du conseil, éventuellement arbitres, ces maires donnent aussi l'impulsion aux initiatives locales, de plus en plus importantes. Entrés dans le monde des notables, ils en partagent les attributs, ainsi que le montre l'état de leurs fortunes, qui font d'eux des possédants, finalement assez loin de l'image du maire appartenant aux "nouvelles couches" qui aurait été celle de cette première période républicaine.

2. Se marier, doter et léguer.

a. Les limites du possible

Plus encore que pour les groupes précédents, dresser un portrait de l'aisance de ces notables est difficile. La question de la non communicabilité de l'enregistrement des successions comme des inventaires ou des liquidations effectués par les notaires se pose entièrement ; c'est le cas pour deux individus. Par ailleurs, les décès de 3 d'entre eux n'ont pas été retrouvés, parce qu'ils ne sont pas décédés dans les communes dont ils ont été maires⁶⁸². Ce groupe est finalement le dernier pour lequel des informations sur le patrimoine restant après le décès, et sur les étapes de la constitution de ce patrimoine, est encore possible.

⁶⁸⁰ AN, F¹ CI/172. Notification du 5 décembre 1889, délibération du conseil municipal de Vanves de novembre 1889, notice biographique jointe à l'appui de la décision de dénomination de rue.

⁶⁸¹ AN, LH, 475/19, pièce 9.sd – après 1902. Il s'agit certainement d'un discours prononcé lors de son décès en 1926 (les honneurs lui sont alors rendus).

Toutefois, en dehors des contrats de mariage exploités lorsqu'ils ont été retrouvés, j'ai aussi essayé de retrouver des informations sur les mariages des enfants de ces individus, et tout particulièrement, sur les espaces sociaux des gendres ou des brus ; sans pouvoir être directement exploitables quant à leur degré d'aisance, cela permet d'émettre des hypothèses sur leurs espaces de sociabilité, d'autant plus lorsque les contrats de mariage ont été retrouvés. Enfin, les bottins ont été systématiquement dépouillés, mais avec beaucoup de déception pour les données retrouvées : contrairement aux élites des grandes villes, nos élites moyennes ne sont pas si aisément identifiables, et la présence dans les clubs parisiens ou les annuaires spécialisés est plutôt l'exception que la règle⁶⁸³.

b. Les contrats de mariages, une stratégie d'acquisition du patrimoine et de la respectabilité ?

Le mariage est le premier moment officiel de la vie de nos individus, et celui où l'on connaît, en général à son entrée dans la vie active, la profession réellement exercée. C'est aussi le moment qui révèle, tant par les qualités des témoins invités à signer avec les futurs époux que dans les professions de la parentèle alliée, un réseau de sociabilité de proximité important⁶⁸⁴. Avec qui - c'est-à-dire dans quels cercles sociaux ou de proximité - se marient nos futurs maires ? Répondre à cette question permettrait peut-être de différencier les espaces sociaux des individus au mariage, en distinguant entre les mariages "bourgeois" et ceux du monde des indépendants et petits artisans en voie d'ascension sociale, les premiers cherchant dans le mariage un moyen de consolidation du patrimoine, et n'hésitant pas à convoler en justes noces de manière géographiquement ou socialement éloignée d'eux, les seconds se mariant dans une proximité de quartier, que celui-ci soit une proximité de quartier de vie ou professionnelle. En effet, l'établissement du contrat de mariage⁶⁸⁵ ne paraît pas un élément discriminant : s'il est obligatoire dans les familles les plus aisées, et s'il donne alors lieu à des montants de dot

⁶⁸² Une recherche systématique a été effectuée sur les communes de Bagneux, Malakoff et Vanves jusqu'en 1904 –date de conservation de l'état civil aux archives départementales ; sur la commune de Malakoff jusqu'à nos jours pour les maires de Malakoff. Je remercie ici Jean-François Dousset, responsable archives-documentation de la Mairie de Malakoff, de m'avoir permis de faire ces recherches dans les tables décennales conservées à l'état-civil.

⁶⁸³ Plusieurs annuaires ont été utilisés : le Didot Bottin, qui permet de retrouver des adresses parisiennes, en particulier pour les négociants et industriels. L'Annuaire des Châteaux et villégiatures, ensuite absorbé par le Bottin Mondain ; l'annuaire des grands cercles, qui donne les membres des cercles parisiens, et tout particulièrement le Jockey Club, l'Automobile Club ou le Sporting.

⁶⁸⁴ Gérard Jacquemet a montré l'importance du mariage comme lien entre deux familles pour des raisons de sociabilité de voisinage dans les catégories modestes de l'artisanat ou du monde ouvrier. Jacquemet, G. *Belleville au XIX^e siècle : du faubourg à la ville*. Ehes, 1980. Le mariage bourgeois n'obéit pas toujours à ces règles de sociabilité, mais plus à des stratégies matrimoniales du mariage arrangé pour la préservation et la consolidation du patrimoine. Martin-Fugier, A., "les rites de la vie bourgeoise", in Ariès, P., DUBY, G., (dir.) *Histoire de la vie privée, tome 4, op. cit.*

⁶⁸⁵ L'hypothèse de départ était qu'il n'y avait un contrat de mariage que si l'on se trouvait dans la "bourgeoisie". Cette idée s'avère erronée pour nos individus, tout simplement du fait des niveaux de bourgeoisie.

souvent élevés, le contrat de mariage est finalement extrêmement courant. 5 mariages sur 6 sont l'occasion d'établir un contrat de mariage, et l'absence de contrat ne se rencontre dans l'ensemble qu'après les années 1890. Le contrat de mariage est ainsi une institution au XIX^e siècle, dès lors que l'un des époux – et a fortiori les deux – dispose d'un peu de biens, même si ce dernier n'est que potentiel, c'est-à-dire composé en héritage d'un parent décédé et dont la succession n'est pas encore liquidée⁶⁸⁶. De telle sorte que pour les maires élus entre 1884 et 1899, le montant apporté par le mari s'échelonne entre 2000 et 12 000 francs, la dot et l'apport de la future épouse de 3200 francs à un peu plus de 210 000 francs, soit un écart de 1 à 6 pour les hommes et de 1 à 65 pour les femmes. Ces niveaux d'économie ne sont pas négligeables et montrent que l'on ne se situe plus dans le monde ouvrier, sinon très qualifié.

Les contrats de mariage entre gens appartenant au même espace social atteignent ainsi les montants les plus faibles, compris entre 3000 et 4000 francs. C'est le cas du mariage conclu en 1844 entre les familles d'Achille Gruyer, commis marchand, et de la jeune Louise Miné – elle n'a que 17 ans – orpheline de père, demoiselle de magasin. Les parents de la future épouse n'apportent pas de dot : la succession du beau-père aubergiste n'est pas évoquée dans le contrat de mariage. La mère d'Achille Gruyer, lui aussi orphelin de père, "constitue en dot à son fils une somme de 1625 F tant en objets mobiliers qu'en deniers comptants, imputables sur la succession de son père⁶⁸⁷". Mais les apports des deux futurs époux égalisent la donne : Achille Gruyer apporte sa garde robe et 600 F en denier comptant, la jeune fille une garde robe évaluée à 2035 F, des meubles meublants pour 1062 francs et une somme de 100 F, formant ensemble 3200 F⁶⁸⁸ " et le tout provenant de dons manuels fait par Etienne Nicolas Miné dit Casimir, son oncle paternel" et tuteur, chez lequel elle réside. Le mariage est ici un mariage de proximité ; proximité géographique, autour du quartier central du "ventre de Paris" : le futur époux habite 41 rue Montmartre, la future épouse réside quelques rues plus loin, 6 rue Saint-Sauveur ; proximité sociale, tous les deux travaillent dans le commerce, peut-être même dans le même commerce, la fabrique Lequin-Gruyer, associant deux parents d'Achille Gruyer, située rue Montmartre.

On passe aussi contrat pour protéger l'avenir, et tout particulièrement le survivant des époux décédés. C'est le cas du remariage de Louis Leconte en septembre 1864. 4 mois plus tôt, sa première épouse, malade, est décédée. Dans l'urgence, le jour même de ce décès, ils signent une donation mutuelle entre vifs devant le notaire appelé sur les lieux⁶⁸⁹. Pour éviter une même situation, un contrat est signé lors du remariage. Les époux ne

⁶⁸⁶ C'est le cas, en 1836, du contrat de mariage entre Barthélemy Périer, ouvrier charron et Catherine Lasnier, couturière, pour un montant de 1800 F chacun.

⁶⁸⁷ AN, MC, étude XIX/1309, inventaire après décès d'Achille Gruyer, janv. 1889 ; analyse des papiers, contrat de mariage du 28 juin 1844, passé devant M° Hatin, notaire à Paris, art. 4.

⁶⁸⁸ *Idem*, art. 5.

⁶⁸⁹ AN, MC, étude XXIX/1227, M° Lefort, 14 mai 1864. Donation entre vifs entre époux Leconte devant témoins au domicile des époux, 16 r de Rennes.

sont plus des jeunes mariés : Louis Leconte a 38 ans, sa future 37. Le contrat de mariage, sans dot □ aucun parent n'est encore en vie – prévoit la communauté de biens réduite aux acquêts et décrit les apports des deux époux. Louis Leconte, fruitier, apporte 4000 francs dont 2000 francs pour le fonds de commerce qu'il exploite 16 rue de Rennes, ainsi que ses droits, non précisés, dans la succession de sa première épouse ; Francine Journé, ouvrière couturière demeurant à quelques centaines de mètres, rue du Vieux Colombier, apporte 1000 francs de linge, bijoux et effets personnels et 7 obligations au porteur de la Cie des Chemins de Fer du Midi, dont la valeur n'est pas définie⁶⁹⁰. Là aussi, le mariage est une affaire de proximité géographique (3 des témoins sur 4 habitent le même quartier, le dernier témoin étant le frère aîné de l'époux, domicilié grande rue des Batignolles), et les professions des membres de la famille confirment la proximité sociale autour du monde de l'artisanat qualifié, dont le point commun est le statut de travailleurs indépendants⁶⁹¹.

Dans le cas de mariage liant des familles de niveau social différents, le contrat de mariage fixe les espérances. Dans ce cas, des jeunes filles bien dotées épousent moins riches qu'elles ; mais le futur gendre peut soit poursuivre l'activité du père, sinon délaissée faute d'héritier mâle, soit grâce aux soutiens d'un cercle familial et professionnel plus large espérer acquérir grâce à cette dot "une situation". Eustache Léger, premier clerc de notaire, ne peut espérer succéder rapidement à son patron, qui a acquis sa charge quelques années auparavant, en 1858⁶⁹² ; son père négociant pourra l'aider à acheter un office de notaire, mais le prix moyen d'une cession d'un office de notaire parisien s'élève à un peu plus de 525 000 francs au milieu des années 1860⁶⁹³, ce qui oblige à trouver d'autres soutiens. Un mariage richement doté permet d'espérer accéder au notariat. C'est le cas de son mariage avec Victoire Potin, fille d'un notable vanvéen, qui apporte une dot de 50 000 francs, dont 48 000 francs en espèce "que les parents de la future s'obligent solidairement à payer [...] entre les mains du futur, lorsque celui-ci sera pourvu d'un office de notaire⁶⁹⁴". Cette dot, près de 4,5 fois supérieure à son propre apport, ne permet toutefois guère d'envisager l'achat d'un office de notaire parisien. Il semble qu'Eustache Léger ait finalement acquis un office d'huissier de justice⁶⁹⁵. Céline Roussel, fille d'un fabricant de produits chimiques, apporte en dot le fonds de commerce de son père

⁶⁹⁰ AN, MC, étude XXIX/1229, M° Lefort, 7 septembre 1864. contrat de mariage Leconte/Journé.

⁶⁹¹ AD Paris, 5Mi/625, mariages du 6^e arrondissement, 10 sept. 1864.

⁶⁹² AN, MC, Instrument de recherche sur les notaires parisiens. Etude CIII, 105, rue de Vaugirard. Pierre Aveline devient notaire parisien en 1858 et cède son office en 1876.

⁶⁹³ Prix moyen calculé sur les 26 cessions ayant eu lieu entre 1862 et 1867, d'après Jean-Claude Yon, *les notaires parisiens sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise cité, p. 167-169.

⁶⁹⁴ AN, MC, étude CIII/891, contrat de mariage Léger/Potin, M° Aveline, 16 avril 1864.

⁶⁹⁵ On retrouve sa présence sous ces termes en 1866, lors de la liquidation de la succession Plet-Dupont. Mais aucune trace de ce notaire en Ile-de-France.

décédé, estimé à 10 000 francs, à la condition que le futur époux s'engage à l'exploiter et continue ainsi l'entreprise familiale menacée par le décès prématuré du père. Louis Rolland perpétue ainsi la tradition familiale de sa belle famille.

L'ensemble des contrats confirme l'appartenance à une petite bourgeoisie, parfois au monde de l'artisanat urbain enrichi, celui de la boutique et de l'échoppe. Aucun grand bourgeois, pas de mariages aisés dans ces contrats qui permettent essentiellement la continuité des entreprises créées. Seul Louis Pruvot, en épousant en 1867 une riche veuve apportant près de 210 000 francs, issus de la succession de son précédent mari, peut entrer dans cette catégorie d'union. Son salaire de comptable, même au plus haut niveau de la hiérarchie, ne lui permet seul d'atteindre cette aisance. Ce mariage est dicté par l'absence de revenu de la jeune veuve, ayant deux garçons encore mineurs à sa charge ; l'époux y gagne un patrimoine, mais apporte la sécurité de son salaire d'employé de niveau supérieur.

La sortie du groupe social des parents se fait par l'instruction (c'est le cas du mariage entre Baudouin et Lesuire, tous deux issus du même monde des artisans) ; fonctionnaires ou professions libérales sont des bons partis, ayant pour les uns la sûreté d'une carrière et d'une pension de retraite à défaut d'avoir les émoluments, pour les autres, la perspective de l'enrichissement.

c. successions et inventaires après décès : un état des fortunes.

Le groupe des premiers maires élus au suffrage universel est le dernier pour lequel on peut disposer d'informations – même lacunaires - sur le patrimoine laissé au décès. La faiblesse des données ne permet toutefois que des bribes d'information, utiles essentiellement dans la comparaison avec les aînés. 4 successions ont été retrouvées ; l'une d'entre elles n'a pas fait l'objet d'un inventaire après décès.

Les niveaux de fortune sont indéniablement inférieurs aux maires nommés durant les périodes précédentes : seul Louis Rolland, maire élu mais qui avait déjà été en poste auparavant, laisse une fortune évaluée à près de 150 000 francs, soit une croissance annuelle moyenne de 5,01 % entre 1856 et 1893, très nettement supérieure au taux de croissance du produit industriel pour cette même période⁶⁹⁶. Les autres successions n'atteignent pas 90 000 francs.

Louis Pruvot ne laisse rien : la succession est déclarée négative le 26 avril 1890, l'actif de la communauté ne s'élevant qu'à 2231,25 francs, alors que le montant des reprises de son épouse s'élève à près de 27000 francs. Victor Leconte, marchand fruitier devenu rentier, laisse près de 55000 francs à son décès en 1901, soit 4 % de croissance annuelle moyenne⁶⁹⁷ entre 1864 et 1901, ne tenant pas compte de la hausse des prix.

⁶⁹⁶ taux de croissance annuel moyen du produit industriel de 1855-64 à 1885-94 : 1,6 %, du produit matériel par hab. sur la même période : 0,8 %. Asselain, J.-Ch. *Histoire économique de la France, du XVIII^e à nos jours*, Points Histoire, 1984. tome 1, p. 130.

⁶⁹⁷ Calculs effectués sur une base d'évaluation des 7 obligations apportées au mariage par Francine Journé à 7000 F, et sur l'actif net de la succession tel qu'il apparaît dans la déclaration de succession du 20 septembre 2001, AD Hauts-de-Seine, 3Q/SCE_MD163, rectifiée le 18 octobre 1901, 3Q/SCE_MD164.

Quant à Achille Gruyer, commis marchand ayant créé son entreprise à Bagneux au début des années 1860, il laisse une succession de 88478,25 francs grevée de près de 145 000 francs de dettes⁶⁹⁸.

A ce niveau, il est alors difficile de parler de "fortune" ; Adeline Daumard a montré qu'un patrimoine au décès compris entre 20 000 et 50 000 francs – près d'un quart des successions parisiennes en 1820 comme en 1847⁶⁹⁹ – correspond autant au monde des employés supérieurs de la fonction publique et des entreprises privées qu'à celui des petits négociants, catégories dans lesquelles se situent Louis Pruvot comme Victor Leconte. Ni eux, ni Achille Gruyer ne semblent hériter d'une quelconque manière de leurs parents, alors que ce cas n'est pas rare dans la constitution des patrimoines plus élevés. Ainsi, Louis Rolland (dont la succession s'élève à près de 150 000 francs) et son épouse héritent en 1864 des grands-parents de cette dernière, fondateurs de la fabrique de produits chimiques et détenteurs de fait d'un patrimoine important partagé entre quatre héritiers⁷⁰⁰ ; le montant attribué après partage à Mme Rolland s'élève à près de 22 000 francs, ce qui lui permet d'acquérir en entier la propriété de Montrouge sur laquelle son père avait édifié la fabrique reprise par son mari. On est là encore, très loin des niveaux d'héritage de la bourgeoisie parisienne, tels que les décrit Adeline Daumard, et encore plus loin de ceux des "élites républicaines" analysés par Christophe Charle.

La fortune ne dit pas tout du monde dans lequel vivent ces édiles : pour tenir son rang, y compris celui de "petit bourgeois", d'autres indices sont pertinents. La taille des maisons, le type de pièces présentes et le mobilier qui est décrit sont aussi des marqueurs de l'appartenance à la bourgeoisie. Dans la période précédente, nous avons remarqué la présence systématique d'un piano et d'un salon en sus d'une salle à manger, ce salon étant le plus souvent la pièce dont l'estimation du mobilier est la plus élevée. Hasard des inventaires retrouvés, les situations semblent beaucoup plus contrastées pour les maires en poste durant la période 1884-1899. La maison de Victor Leconte ne comporte que 4 pièces – trois chambres et une salle à manger –, pas de salon ni de bureau, sur un terrain de moins de 650 m². La prisée du mobilier s'élève à 724 francs, très loin des 4000 francs en moyenne de la période précédente. Seuls éléments signalant un peu d'aisance, la présence d'un service en porcelaine et cristaux, de deux coupes de cristal dans la chambre à coucher, de deux couverts en argent ; le linge de maison ne dépasse pas la douzaine de draps de lits⁷⁰¹. Là encore, l'aisance est toute relative, et le maire (d'ailleurs éphémère) de Malakoff reste un boutiquier certes sorti de la condition populaire, mais non réellement enrichi. A défaut d'être représentatif de l'ensemble des maires de cette période, sa présence signale la possibilité d'un recrutement plus populaire que bourgeois, chose qui semblait impossible auparavant.

⁶⁹⁸ AN, MC, étude XIX/1308. inventaire après le décès d'Achille Gruyer, 8 janv. 1889, M° Hatin.

⁶⁹⁹ Daumard, A. *Les bourgeois et la bourgeoisie*, *op. cit.*, p. 91 et suiv.

⁷⁰⁰ AD Hauts-de-Seine, 3E/MON_855, inventaire après le décès de L. Rolland, 1^{er} déc. 1893, M° Thomas notaire à Montrouge. successions Roussel et Raverdy, signalée dans l'inventaire.

⁷⁰¹ Archives de l'étude de M° Thomas, bd. A. Briand à Montrouge. Inventaire 29 juillet 1901.

Les fabricants Louis Rolland et Achille Gruyer, par les niveaux de fortune et le montant de la prisée du mobilier restant à leur décès, - respectivement 3430 et 3805 francs - semblent plus proches de leurs aînés. Mais là encore, témoin de revers de fortune peut-être, des éléments systématiquement présents autrefois disparaissent, comme le piano. Par contre, les deux maisons sont plus spacieuses. Celle d'Achille Gruyer est installée sur une propriété de près de 9500 m², partagée entre l'habitation et divers bâtiments à usage d'atelier, dispose de 11 pièces principales (8 chambres dont 5 à feu, 2 salles à manger et un salon), une salle de billard et un bureau, et, au 2^e étage, de 4 chambres de domestique. Dans les ateliers est aussi prévu un logement pour le jardinier qui assure l'entretien du "jardin d'agrément, dessiné à l'anglaise bien planté, renfermant un labyrinthe avec grotte fraîche, de l'orangerie, et des deux serres, dont une serre chaude ⁷⁰²". La maison occupée par Louis Rolland à son décès comporte 5 pièces principales dont trois chambres, plus une salle de billard et un bureau ⁷⁰³, élevée sur un terrain de 2300 m². La domesticité y semble moins importante que chez les Gruyer, puisqu'une seule chambre de domestique est indiquée.

Faiblement dotés, ne recevant que peu d'héritage, ne laissant qu'un patrimoine de niveau moyen à leur décès : en somme, les élus républicains de la banlieue parisienne semblent s'éloigner du monde des notables. Pourtant, par certains côtés – et tout particulièrement par celui de la représentation de soi, dans l'intimité comme à l'extérieur -, aucun d'entre eux n'appartient au monde populaire ; finalement, leur notabilité – sous entendu leur fortune - n'est pas la raison unique ni première de leur arrivée au pouvoir mayoral. A défaut de fortune, c'est à travers de l'élection qu'ils trouvent leur légitimité, et s'appuyant sur des groupes de pression locaux au départ, puis progressivement sur les premiers comités républicains liés aux partis politiques. Elites modestes, ces premiers maires républicains sont une génération de transition avec des maires plus modernes, trouvant dans le politique des moyens nouveaux de légitimation.

IV- de nouvelles générations à l'assaut du pouvoir local : le diplômé contre le notable.

Douze individus accèdent au pouvoir mayoral entre 1900 et 1914 ; seuls deux d'entre eux ont déjà exercé cette fonction durant la période précédente. Ces douze maires, nés entre 1833 et 1873, ont exercé leurs fonctions de 1888 à 1935 ; un seul d'entre eux sera remplacé au sortir de la première guerre mondiale ⁷⁰⁴. Ils restent en fonction pendant en moyenne deux mandats et demi : cette longévité au pouvoir est la plus importante de tout

⁷⁰² AN, MC, étude XIX/1308, M° Hatin, inventaire après le décès d'Achille Gruyer, 8 janvier 1889, descriptif de la propriété située 2 rue Pavée à Bagneux.

⁷⁰³ AD Hauts-de-Seine, 3E/MON_855, inventaire Rolland, 1893, description de l'immeuble dépendant de la communauté, 8 grande rue à Montrouge.

⁷⁰⁴ Les dernières élections municipales générales ont eu lieu en 1912. Le renouvellement des conseils, prévu en 1916, a été reporté à la fin des hostilités, en 1918.

le groupe, mais elle cache une diversité importante. Une partie de ces maires semblent être des élus de transition, chargé de terminer une mandature après le décès ou la démission du maire précédent – c'est le cas pour trois d'entre eux, en 1899 et 1911 à Malakoff, en 1911 encore à Montrouge⁷⁰⁵. A l'inverse, certains restent en poste pour des durées n'ayant jamais eu lieu depuis 1860, dépassant largement la décennie. Edouard Fourquemin à Malakoff, Louis Lejeune à Montrouge restent au pouvoir des élections de 1912 jusqu'à celles de 1925, premier grand changement électoral en banlieue parisienne⁷⁰⁶ ; Edmond Champeaud reste maire de Montrouge de 1888 à 1911, - soit pendant 23 ans - fonction qu'il cumule rapidement avec celles de conseiller général de la Seine ; enfin, Théodore Tissier, élu en 1899, sera constamment réélu pendant 36 ans, défait par la victoire du PCF à Bagneux lors des élections municipales de 1935⁷⁰⁷.

Cela dit, ces maires arrivés au pouvoir avec le siècle incarnent-ils tous un renouveau qui mettrait au premier plan non plus des notables mais des "professionnels de la politique"⁷⁰⁸ ? Cette hypothèse rejoint celle proposée par Christian Topalov sur les réformateurs, et insistant sur le tournant du siècle comme un moment particulier où, en France, les hommes des mouvements réformateurs ont su obtenir l'écoute du monde politique, ce qui pourrait en partie expliquer la volonté de réformes sociales que connaît le pays à partir de la fin des années 1890⁷⁰⁹. Ainsi, certains lieux de rencontre des édiles réformatrices, certaines écoles formant de nouveaux praticiens de l'urbain et de nombreuses associations ont-ils été des espaces privilégiés de réflexion, des "laboratoires" des idées réformistes. Or, parmi ces idées, le municipalisme ou l'action locale ont joué un rôle important, en France comme en Europe. C'est pourquoi il paraît intéressant de voir si, en banlieue parisienne, cette représentation d'une génération réformatrice correspond à une réalité – et donc de poser le regard sur ce moment particulier du tournant du siècle.

Entre les élections de 1900 et la veille de la guerre, deux périodes assez distinctes semblent de dessiner. Dans un premier temps, au tournant du siècle, sont élus – parfois après une réelle campagne politique – de nouvelles équipes municipales, ayant à leur tête un "leader" plus jeune ; cette génération semble mériter un regard particulier sur elle, essentiellement du fait du fort renouvellement des édiles ainsi que des manières d'appréhender la compétition électorale locale. A partir des années 1910, le renouvellement se fait moins fort : certes, de nouveaux maires peuvent arriver au pouvoir,

⁷⁰⁵ Le maire est alors souvent le premier adjoint du maire précédente, et il achève le mandat jusqu'aux élections municipales suivantes.

⁷⁰⁶ Sur les élections de 1925 et 1935 et la construction du "mythe" de la banlieue rouge, voir Fourcaut, A. *Bobigny, banlieue rouge, op. cit.* ; Fourcaut, A., *Banlieue rouge 1920-1960 : Années Thorez, Années Gabin. Archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Ed. Autrement, 1992.

⁷⁰⁷ Fourcaut, A. *La vie politique à Bagneux*, Maîtrise citée, 1971.

⁷⁰⁸ Offerlé, M. dir. *La profession politique, op. cit.*

⁷⁰⁹ Topalov, C. dir. *Laboratoires de la réforme, op. cit.*

mais, par leurs caractéristiques socioprofessionnelles, ces maires d'avant guerre semblent réinventer de nouvelles formes de notabilité, laissant la prime de la modernité du recrutement à ce "moment" des années 1900-1910.

A. le tournant du siècle : une génération de réformateurs ?

1. un fort renouvellement

a. de nouveaux venus

Comme pour la période commencée avec les élections municipales de 1884, le renouvellement est important ; 71 % des élus exerçant un mandat entre 1899 et 1910 sont des nouveaux venus n'ayant jamais eu d'autre fonction locale que celle de conseiller municipal. Ce renouvellement confirme l'impact de l'élection du maire dans l'évolution du personnel politique municipal : si la "révolution" des mairies n'a pas eu réellement lieu, l'évolution du mode de scrutin a largement favorisé la transformation des pouvoirs locaux. De ce fait, c'est la continuité avec les transformations nées dans la période précédente qui semble le plus évident.

	dates des mandats		profession	âge au 1er mandat	lieu de naissance
Moutouge	1888-1911	Chazimond Edmond	entrepreneur de charpentes	40	Isy-les-Moulineaux
Malakoff	1899-1900	Crave Edouard	architecte	32	Paris
	1900-1911	Delaunay Adolphe	loueur de voitures de cabriolet	61	Marville (S & O)
Vanves	1896-1900	Baudouin Eugène	maître ébéniste	56	Lodun (Vicence)
	1900-1904	Dupont Joseph	architecte	29	Vanves
Bagnux	1904-1911	Jancouss Elvire	négociant en café	52	Chadrou (Comté)
	1899-1933	Tissier Théodore	conseiller d'Etat	33	Paris

Figure 3. Maires en poste entre 1899 et 1910

Ces nouveaux maires n'ont pas toujours été conseillers municipaux avant de devenir premier magistrat de leur commune. Ainsi, Théodore Tissier, devenu conseiller municipal aux élections partielles de 1899 suite à la démission du maire, est élu maire dès le premier tour de scrutin contre le premier adjoint sortant⁷¹⁰. Joseph Dupont, est élu en tête de liste lors des élections municipales de 1900, et devient le maire de la majorité municipale qui a remporté les élections⁷¹¹. Plus encore que pour la période précédente, on ne peut parler de parcours obligé menant au patriciat que serait le premier pouvoir local de la commune : les notables installés, connus depuis de nombreuses années par leurs électeurs mais aussi par le pouvoir central, ne sont plus les seuls à briguer le mandat mayoral. De nouveaux venus, tout juste installés dans la commune, les replacent

⁷¹⁰ AM Bagneux, *délibérations*. Séances du 21 mars 1899, démission du maire, et du 30 avril 1899, procès verbal de l'installation d'un conseiller municipal et de l'élection du maire.

⁷¹¹ AM Vanves, *procès verbaux des séances du Comité Républicain de Vanves*, non cotés.

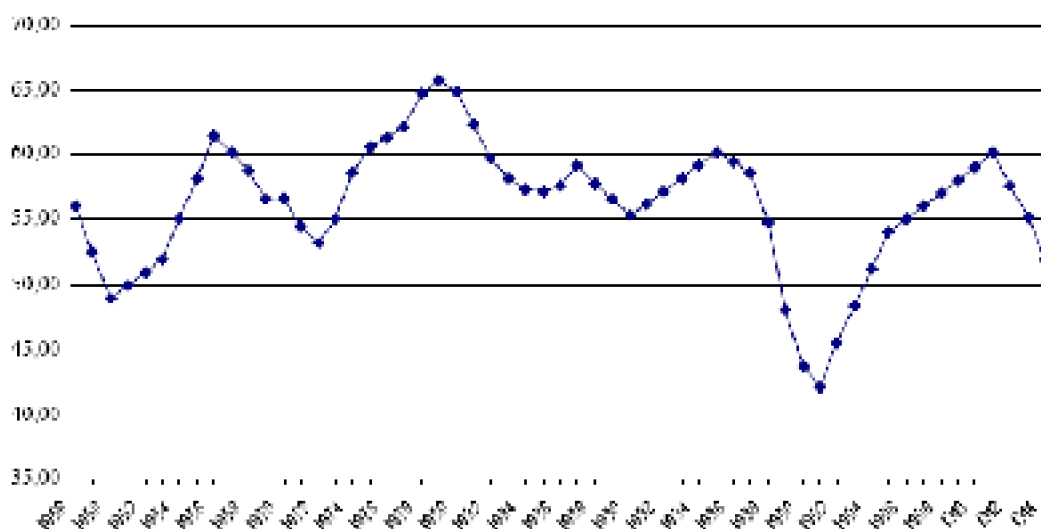
: c'est le cas de Théodore Tissier, propriétaire depuis 1897 d'au moins une maison à Bagneux que sa famille n'habite pas de manière permanente. Certes, l'ancienneté d'installation continue d'être un critère de choix pour arriver au pouvoir local ; ainsi, dans l'annuaire du Conseil Général de la Seine est-il rappelé qu'Etienne Jarrousse, né à Oradour dans le Cantal, d'abord installé dans le 14^e arrondissement de Paris, "habite le canton depuis 25 ans"⁷¹². Elu conseiller municipal en 1892, il devient maire dix ans plus tard, même s'il est probablement l'artisan de la victoire radicale en 1900 et de la candidature de Joseph Dupont au poste de maire, peut être préféré du fait de l'ancienneté d'installation de sa famille dans la commune⁷¹³.

b. Une génération de jeunes maires

Le renouvellement du tournant du siècle amène aussi des maires extrêmement jeunes. Ces derniers sont âgés en moyenne de 43 ans à leur premier mandat - 41 ans si l'on exclut les deux maires ayant été élus pour la première fois lors de la période précédente. L'écart avec leurs aînés (un peu plus de 11 ans de moins) comme avec leurs successeurs (là encore, 11 ans d'écart en moyenne) confirme la jeunesse et l'originalité de ce groupe. C'est durant cette période que l'on trouve les seuls trentenaires du groupe, deux architectes et un auditeur au Conseil d'Etat. Les élections de 1900 sont l'occasion d'un renouvellement quasi-systématique : l'âge moyen des maires en poste, qui était de près de 58 ans en 1898, passe en deux ans à 36,5 ans. La représentation des âges moyens par les moyennes mobiles sur 3 ans afin de lisser le phénomène naturel du vieillissement en poste et du renouvellement lors des échéances électorales confirme cette originalité des élections de 1900 : la rupture est brutale, non seulement avec la période précédente, mais aussi avec celle qui suit. Aucune autre année électorale ne sera l'occasion d'une rupture de cette ampleur.

⁷¹² *Nos édiles, annuaire des conseillers municipaux de Paris et du Conseil Général de la Seine*, 1910.

⁷¹³ Joseph Dupont est le fils cadet de Jean-Baptiste Dupont, ancien maire de Vanves. C'est le seul "héritier" d'une dynastie mayorale dans le groupe étudié. Voir la reconstitution des liens familiaux, Figure 2 p. 264.



graphique 25. âge moyen des maires en poste, 1860-1914 (Moyennes mobiles sur 3 ans)

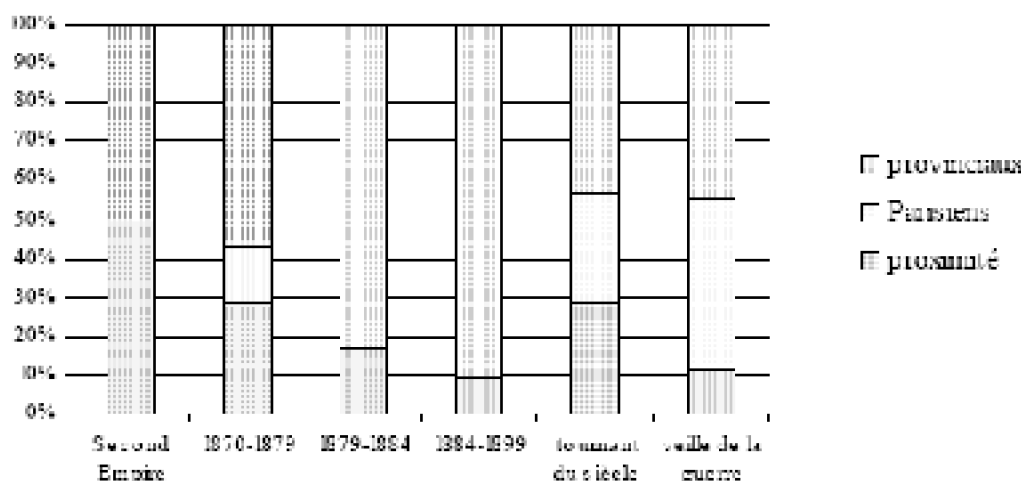
Cette irruption dans le monde local de nouveaux élus, nettement plus jeunes que leurs prédécesseurs, n'est-elle pas le signe d'une nouvelle appréhension des enjeux de la politique locale par certains individus dont la particularité première n'est plus d'être des notables, mais d'entrer en politique par la conquête d'un mandat local ? L'avenir politique de trois de ces jeunes maires des années 1900-1910 semble aller dans ce sens : l'accession à la mairie pourrait alors devenir non pas un aboutissement honorifique, mais un tremplin. Joseph Dupont, le benjamin des maires, est élu en 1900 à 27 ans. En 1902, il quitte le conseil municipal pour se consacrer à son mandat de conseiller général, où il sera réélu jusqu'en 1908, date à laquelle il s'éloigne de la vie politique. Etienne Jarrousse, nettement moins jeune – il a 52 ans lorsqu'il remplace Joseph Dupont – devient conseiller général en mai 1908. Lorsqu'il devient maire en 1899, Théodore Tissier a déjà derrière lui un début de carrière prometteur au sein des cabinets ministériels : il a été en 1894 chef adjoint du cabinet du Ministre des Colonies et chef du cabinet du Ministre des Travaux Publics entre juin et septembre 1898⁷¹⁴. Il poursuivra cette carrière d'homme de cabinet, en travaillant en particulier aux côtés de Paul Grunebaum-Ballin et Bienvenu-Martin auprès d'Aristide Briand, dont il sera un collaborateur fidèle. Après un passage en tant que sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil dans le 7^e cabinet Briand entre janvier 1921 et janvier 1922⁷¹⁵, il tentera d'obtenir, sans succès, un fauteuil de sénateur.

⁷¹⁴ Archives du Conseil d'Etat, dossier de Théodore Richard Tissier, vice-président honoraire du Conseil, état des services. C'est au titre de son passage au Ministère des colonies qu'il sera proposé pour la Légion d'honneur en 1898. LH, L 2650/23. Il doit sa nomination auprès de Delcassé aux Colonies à la recommandation de Bienvenu-Martin, avec lequel je n'ai pas trouvé de liens autres peut être que ceux de la Association Philotechnique.

⁷¹⁵ Jolly, J. *dictionnaire des parlementaires français*, tome 8, p. 3101, notice Tissier ; Cahen-Salvador, G. "de quelques personnalités qui ont illustré le Conseil d'Etat au XXe siècle" in Cassin, R. *Le Conseil d'Etat, livre jubilaire*, Sirey, 1952, pp. 388 et suiv. Les notices consacrées à Théodore Tissier sont nombreuses ; dans l'ensemble, les sources, c'est-à-dire le dossier conservé au Conseil d'Etat, a été préféré.

c. Des origines géographiques différentes

Les maires du tournant du siècle sont aussi dans l'ensemble nettement plus parisiens que leurs prédécesseurs. A partir des élections de 1900, la répartition des lieux de naissance des maires connaît un brusque changement (voir graphique 26).



graphique 26. Répartition des maires selon leur lieu de naissance, en fonction des périodes de mandat, 1860-1914

La tendance à une accentuation de la présence des maires nés en province semble s'arrêter brusquement au profit d'une montée en puissance des Parisiens. Ces derniers, quasiment absents jusqu'à cette période, représenteront 45 % de l'effectif des maires en poste à la veille de la guerre. Cette présence des parisiens devient encore plus importante si l'on ajoute les provinciaux installés à Paris, tels Etienne Jarrousse, domicilié rue du Château dans le 14^e arrondissement au plus tard en 1877⁷¹⁶.

Ces Parisiens ne sont pas tous habitants de quartiers à proximité des communes de la banlieue sud-ouest. Les 14^e et 15^e arrondissements sont des lieux de passage privilégiés pour les maires de banlieue : un tiers des maires en poste entre 1899 et 1914 ont habité avec certitude ces arrondissements, et ils forment 44 % des individus de cette période dont l'itinéraire résidentiel passe par Paris. Les autres viennent d'arrondissements situés dans le quart nord-est de Paris, entre la place de la République, les Halles et la Gare du Nord.

Ces Parisiens s'installent à un peu plus de 30 ans dans la commune⁷¹⁷ ; ils accèdent au poste mayoral moins de 20 ans après cette installation dans la commune. Ce profil est assez différent des provinciaux, qui eux arrivent en moyenne à 43 ans dans la commune

⁷¹⁶ AD Paris, *état civil*, 14^e arrondissement. acte de naissance d'Hélène Jarrousse en 1877.

⁷¹⁷ 31,8 ans si l'on prend les élus nés à Paris en poste entre 1899 et 1914, 28,6 si l'on ne prend que les élus exerçant un mandat de maire entre 1899 et 1910.

le plus souvent après un parcours résidentiel les menant à Paris ou – plus rarement – dans une autre commune de la Seine.

Les itinéraires menant ces Parisiens, futurs élus, en banlieue sud-ouest sont variés. Parmi ceux dont l'installation est précoce, souvent du fait des parents qui quittent Paris pour acheter une maison en banlieue parisienne, voici Auguste Crave, métreur puis architecte. Il est né en 1867 à Paris, bien que sa famille paternelle soit déjà liée à cette partie du territoire banlieusard, puisque son père est né à Issy en 1833. Il vit avec sa mère à Malakoff jusqu'à son mariage en 1894⁷¹⁸. Le mariage est un mariage de proximité géographique, les futurs époux habitent à quelques rues l'un de l'autre. Par contre, il est difficile de savoir si on peut parler de proximité sociale, puisque le père de l'épouse est assureur, alors que la mère de l'époux est graveuse sur musique⁷¹⁹. Toutefois, la profession libérale d'Auguste Crave en fait un bon parti. Jusqu'en 1914, il est présent sur les listes électorales de la commune⁷²⁰. Edouard Fourquemin, l'un des rares Parisiens de la période suivante, vit déjà à 20 ans à Malakoff, chez ses parents⁷²¹. Employé des postes, il habite Malakoff jusqu'à son décès en 1949.

Dans le second type d'itinéraire, assez proche du premier, les individus s'installent en banlieue parisienne après leur mariage, et cette installation correspond à une mobilité professionnelle ; c'est le moment où ils peuvent, d'abord comme associés, puis de manière indépendante, exercer leur métier. Le choix de la banlieue est alors lié à une solidarité familiale au sens large. Pierre Simon, jardinier puis horticulteur, suit cet itinéraire. Né à Vaugirard, il s'y marie en 1867 avec une jardinière. Parmi les témoins du mariage, Louis Bonnet, horticulteur à Vanves, oncle de l'époux. Très rapidement, le couple rejoint l'oncle Bonnet à Vanves, où naissent leurs jumeaux en 1872. Il ne quitteront plus la commune où ils exploitent une entreprise d'horticulture, route de Montrouge. Le mariage se situe clairement dans la proximité sociale et même professionnelle : tous les témoins sont jardiniers ou horticulteurs, ainsi que les ascendants paternels et l'ensemble des collatéraux, alliés ou non.

Enfin, le troisième itinéraire est plus traditionnel – et il correspond souvent à l'imaginaire que nous avons des "maisons de campagne" achetées par des petits bourgeois parisiens en mal de bon air champêtre, et profitant de leur position sociale pour devenir maire de ces petits bourgs de banlieue. Dans les périodes précédentes, François Huillier, le notaire parisien, en était l'archétype. Plus complexe du fait de la longévité avec laquelle il reste maire, Théodore Tissier correspond à ce portrait du parisien qui n'est que banlieusard d'adoption. Son arrivée à Bagneux correspond à l'achat d'une grande propriété, entre la maison de maître et le petit manoir, le "château des Marronniers",

⁷¹⁸ Il est impossible de dater l'arrivée des Crave à Malakoff. En 1892, Louis Crave, son père, décède à Malakoff. Les parents étaient séparés de corps, et vivaient à deux adresses distinctes dans la même commune. Auguste Crave est l'un des déclarant du décès. AD Hauts-de-Seine, 4E/Mal_10, décès Malakoff.

⁷¹⁹ AD Hauts-de-Seine, 4E/Mal_9, acte de mariage Crave-Huard, 18 août 1894.

⁷²⁰ AD Hauts-de-Seine, listes électorales

⁷²¹ AD Paris, D⁴ R¹ 583, Fiche matricule de conscrit Fourquemin.

située 2 rue de Sceaux. Il semble que cet achat soit fait en commun avec son beau-père, Louis-Charles Boileau, l'architecte du Trocadéro⁷²². Durant toute la durée de son mandat, il continue de partager sa vie entre son domicile parisien et la maison de Bagneux ; cette adresse balnéolaïse n'est d'ailleurs jamais indiquée, ni dans son dossier au Conseil d'Etat, ni dans les diverses éditions du Bottin Mondain où seule son adresse parisienne, rue Monsieur à Paris, est mentionnée⁷²³. Son installation dans une maison de campagne essentiellement estivale à Bagneux, même s'il ne joue pas les maires absentéistes, semble relever d'un itinéraire résidentiel différent des individus précédents. Par ailleurs, lors de son départ de la mairie en 1935, il quitte la commune de manière définitive ; c'est dans sa villa d'Hendaye qu'il décède en 1944, alors que la très grande majorité de ses collègues maires achèvent leur vie dans la commune de leur mandat. En ce sens, ce parcours résidentiel relève un des traits de la bourgeoisie aisée parisienne, de ces "messieurs" devenus maires d'une commune qui ne constitue pas leur résidence principale, mais nous avons vu qu'ils étaient plutôt peu nombreux en banlieue sud-ouest.

2. la fin des notables

Un recrutement géographiquement différent, des maires plus jeunes que leurs prédécesseurs : autant de signes d'une transformation sinon de la fonction, du moins de l'identité sociale du maire au tournant du siècle. Cette génération n'a-t-elle été qu'un feu de paille, ou au contraire est-elle annonciatrice d'un renouvellement en profondeur du monde des maires de petites communes de banlieue ? Finalement, est-ce que l'émergence des "nouvelles couches" dans la gestion locale de communes de banlieue progressivement devenues des espaces urbains ne date pas de ce tournant du siècle, amenant avec elle une révolution des mairies qui n'est pas uniquement sociale ?

La principale difficulté réside dans la quasi absence de sources complètes sur le patrimoine ; de plus, le patrimoine ne dit pas tout de ces individus. Les professions des individus devenus maires au tournant du siècle sont-elles comparables à celles de leurs aînés ? Dans l'hypothèse d'une révolution des mairies donnant un plus grand accès à des maires réformateurs, les professions exercées sont alors des signes de cette possible évolution. Le fait de voir apparaître au sein de ce groupe un nombre de plus en plus important de diplômés est l'indice d'une transformation importante de la fonction et des moyens de légitimation devant l'électeur : le tournant du siècle laisserait alors place à des maires diplômés contre les notables rentiers, de plus en plus relégués hors de la sphère de la politique locale active en banlieue parisienne.

a. La montée des diplômés : vers une professionnalisation des édiles ?

Le panorama des professions exercées par cette nouvelle génération de maires confirme l'hypothèse du renouveau moderniste. Les attributs de la notabilité patrimoniale, la "respectabilité" et la reconnaissance au sein d'un groupe social se situant au-dessus de la

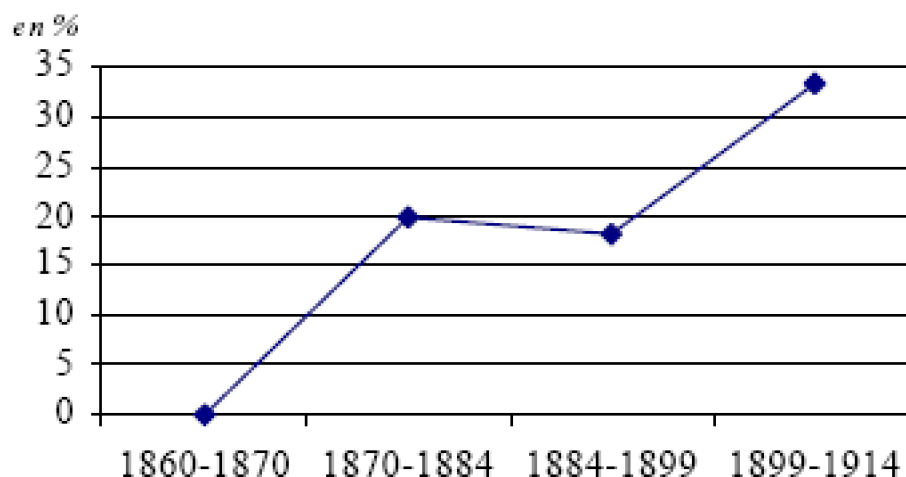
⁷²² En 1911, Louis-Charles Boileau est indiqué comme architecte au 2, rue de Sceaux (adresse de Th. Tissier à Bagneux), ainsi que propriétaire du château des Marronniers.

⁷²³ Théodore Tissier est présent dans le Bottin Mondain dès sa création en 1908.

grande majorité des administrés formaient autrefois les éléments suffisants au pouvoir central ou au conseil municipal pour élire l'un d'entre eux à la plus haute fonction. A partir du tournant du siècle – et même si cette évolution a pu être progressivement rendue possible par la loi de 1882 –, la respectabilité, l'appartenance au monde de ces élites moyennes décrites pour la période précédente, n'est plus la seule condition valable. Le choix des électeurs va se porter sur ceux qui présentent les attributs de la connaissance et de la professionnalisation.

L'arrivée des diplômés n'est pas fulgurante, puisque l'apogée de la présence des employés se situe entre 1884 et 1899. Mais au tournant du siècle, en plus des employés qui continuent d'être présents (1/4 des effectifs), le cadre supérieur semble faire son entrée. Il appartient en général à la fonction publique, qui devient nettement plus importante à cette période qu'auparavant.

Parmi ces diplômés, la fonction publique prend donc une place de plus en plus importante. Entre 1899 et 1914, quatre maires sont fonctionnaires, sur les douze individus ayant exercé un mandat à cette période, soit 1/3 de l'effectif. L'évolution de leur présence depuis 1860 souligne une indéniable transformation des espaces professionnels de recrutement (voir graphique 27).

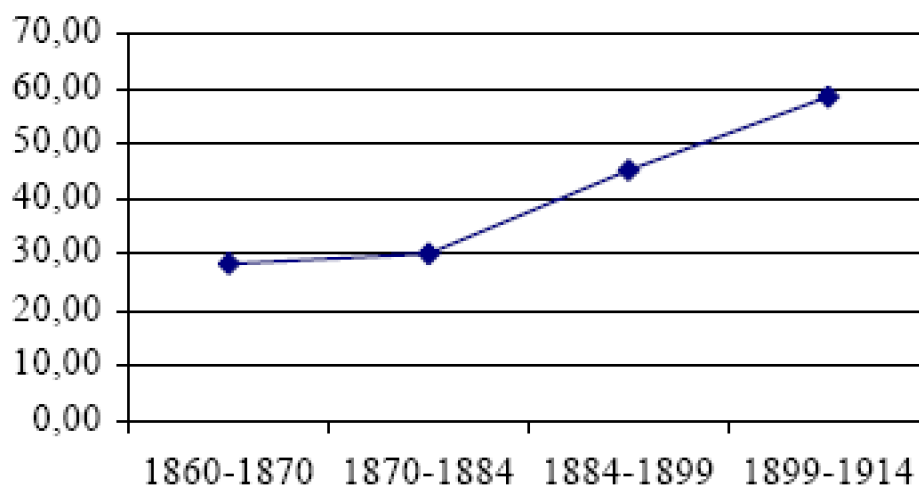


graphique 27. Evolution du poids des fonctionnaires et assimilés, en % de l'effectif, 1860-1914

Parmi les fonctionnaires devenus maires à partir de 1900, on trouve un auditeur au Conseil d'Etat, un ancien chef de division à la Préfecture de la Seine, chargé du recrutement militaire, un maître élémentaire et un employé des Postes. Il est difficile, faute d'avoir retrouvé les états de service pour l'ensemble de ces individus, de savoir quel niveau d'étude ils ont effectué ; deux d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur, Eugène Baudouin, maître élémentaire, ayant obtenu le baccalauréat à l'Université de Poitiers en 1859, Théodore Tissier étant docteur en droit et avocat à la cour d'appel lorsqu'il passe avec succès le concours d'entrée au Conseil d'Etat. Edouard Fourquemin est commis des postes lors de son recensement militaire en 1889, et son

dossier de conscrit signale un degré d'instruction légèrement supérieur à la moyenne ⁷²⁴. Quant à Hyppolite Mulin, chef de division à la Préfecture de la Seine, on sait de ses états de service qu'il est "entré à la Préfecture en avril 1859, et, après avoir successivement franchi les grades intermédiaires, a été nommé chef de division de 1^{ère} classe en 1889 ⁷²⁵", à 56 ans.

Les diplômés se retrouvent ailleurs ; ainsi, on peut dire avec certitude que 7 d'entre eux ont obtenu un diplôme qui leur permet d'exercer une profession protégée : c'est le cas de deux architectes ⁷²⁶, même si à cette période le diplôme n'est pas encore obligatoire pour s'établir dans la profession, et d'un principal clerc de notaire dont on ne connaît pas le niveau d'instruction – il peut être relativement bas, certains clercs commençant très jeunes dans les études notariales et prenant du grade en fonction de leurs capacités ⁷²⁷.



graphique 28. Proportion d'individus exerçant une profession supposant un degré d'instruction supérieur au certificat d'études primaires.

Ainsi, ce n'est pas tant le diplôme (les titulaires du baccalauréat restent très peu nombreux dans l'effectif global) que le fait d'exercer une profession supposant la maîtrise de l'écrit et des bases du calcul, bref le fait d'être allé à l'école au-delà du certificat

⁷²⁴ niveau 3 sur une échelle allant de 1 à 5. Roynette Odile, *Bons pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Belin, 2000.

⁷²⁵ LH, dossier L 1963/9, nomination d'un chevalier, 16 juillet 1894.

⁷²⁶ Auguste Crave n'a pas suivi les cours ni de l'Ecole des Beaux-Arts, ni des Arts Décoratifs ; par contre, Joseph Dupont a été élève dans la classe d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts, avant d'en être exclu en 1894 pour fraude à l'examen de mathématiques.

⁷²⁷ Jean-Claude Yon, *les notaires parisiens... maîtrise cit.*

d'études primaires qui caractérise ces individus. En comparaison avec les nombreux entrepreneurs qui se sont "fait sur le tas", en entrant en apprentissage parfois très jeunes, le parcours de ces adultes passe par l'école d'une manière plus longue que l'ensemble de leur génération. L'augmentation de leur présence au sein du groupe mayoral n'est pas une surprise, elle correspond aussi à une élévation du degré d'instruction de l'ensemble de la population. Mais il est intéressant de voir que la coupure se situe quelque part autour des années 1900, et qu'à partir de ce moment là le maire fonctionnaire, personnage quasi absent auparavant, va faire une entrée de plus en plus remarquée : la diversification sociale, en proche banlieue, s'est ainsi d'abord faite par une sélection profitant aux individus issus des milieux protégés, disposant d'une pension de retraite qui peut leur permettre de continuer d'exercer le mandat de maire de façon bénévole. Sans être pour autant des professionnels de la politique, ces maires fonctionnaires agrandissent la palette des portraits possibles des maires ; le notable, au tournant du siècle, change de visage.

b. Des élites moyennes

Pourtant, cette évolution dans le recrutement social reste limitée (*voir Tableau 47 p. 327*). Certes, l'éventail des professions exercées s'agrandit ; le choix mayoral ne se fixe plus uniquement parmi les représentants traditionnels de la notabilité, comme les négociants et industriels, moins nombreux à partir de 1900 qu'auparavant. De même, les professions libérales – notaire, pharmacien, publicistes - sont en perte de vitesse, remplacés dans le groupe des cadres supérieurs par les cadres de la fonction publique. Mais cette comparaison est insatisfaisante, dans la mesure où elle correspond finalement à une évolution globale de la structure socioprofessionnelle de la population, et surtout de la population urbaine, puisque elle permet de voir l'émergence de nouvelles catégories (cadres de la fonction publique, par exemple) liées au développement du personnel de l'Etat.

	1899 1914		<i>rappel : ensemble du groupe</i>	
	effectif	en %	effectif	en %
agriculteurs	1	8,33	1	3,13
propriétaires	0	0	1	3,13
négociants industriels	3	25	10	31,25
cadres supérieurs	4	33,33	10	31,25
commerçants indépendants	1	8,33	2	6,25
employés et assimilés	3	25	7	21,88
professions intermédiaires agricoles	0	0	1	3,13
ensemble	12		32	

Tableau 47. Professions exercées par les maires Comparaison entre la période

1899-1914 et l'ensemble du groupe ⁷²⁸

Toutefois, la comparaison non plus par groupes professionnels, mais par catégories sociales confirme l'effet limité du renouvellement au tournant du siècle, à l'inverse de la rupture fondamentale de la période précédente, liée à l'impact direct de la démocratisation du recrutement édilitaire.

	1860-1870	1870-1884	1884-1899	1899-1914
échelle sociale élevée	100	90	45.45	66.67
échelle sociale intermédiaire	0	10	54.55	33.33
échelle sociale populaire	0	0	0	0

Tableau 48. Echelles sociales, comparaison 1860-1914 ⁷²⁹

Le fort renouvellement générationnel et professionnel du tournant du siècle ne semble pas s'accompagner d'une transformation sociologique du recrutement. Bien au contraire, la période précédente avait été celle d'une plus forte mixité sociale, liée à l'importance des employés mise en évidence précédemment. De même, l'absence totale de maires issus de l'échelle sociale populaire confirme l'hypothèse d'une "révolution des mairies" inachevée. La rupture entre un ancien régime notablaire et une démocratisation a ainsi bien eu lieu dans le prolongement de l'adoption de la loi de 1882 sur l'élection des maires par le conseil. La répartition entre 1899 et 1914, défavorisant l'échelle sociale intermédiaire, est elle nécessairement le signe d'un retour en arrière ?

A cette question, il est difficile de répondre de manière autre que par hypothèse, faute de pouvoir consulter les inventaires après décès. Toutefois, si l'on regarde de près les individus appartenant à l'échelle sociale supérieure, il faudrait pour que l'on se retrouve dans une situation proche de celle d'avant 1884 que ces derniers soient en grande majorité des héritiers, ou que leur patrimoine soit en grande partie issu de celui apporté par leur belle-famille.

Or, la mobilité sociale des individus classés dans cette catégorie fait apparaître deux profils aux poids équivalents ; d'une part, des héritiers, qui se rapprochent des notables de la période précédente, d'autre part, de nouveaux venus connaissant une forte mobilité sociale.

Parmi les "héritiers", on trouve aussi bien Théodore Tissier, fils d'un négociant qui a acheté le magasin de nouveauté Chevreux-Aubertot, que Joseph Dupont, fils du maire de Vanves à la fin du Second Empire. De fait, seul le second appartient à une réelle dynastie mayorale. Il est non seulement l'héritier au sens patrimonial de son père, mais aussi au sens symbolique : lorsque la majorité radicale cherche à prendre la mairie de Vanves, le Comité Républicain s'adresse à lui en partie du fait de l'aura de son nom dans la

⁷²⁸ Voir en annexe le tableau précis des professions.

⁷²⁹ Seul le critère professionnel est pris en compte dans ce regroupement. Dans l'ensemble, les données patrimoniales disponible sur la période 1860-1884 corroborent ces informations ; seule la catégorie sociale supérieure eut pu être nuancée en distinguant les personnalités extrêmement aisées – mais il s'agit de cas très marginaux.

commune. Héritier d'une fortune qui lui permet d'installer un cabinet d'architecte à Paris, il semble faire fructifier la fortune déjà importante de son père : à son mariage en 1901, son apport est évalué à 200 000 francs, et il épouse la fille et petite-fille d'un entrepreneur de travaux publics, devant des témoins appartenant pour moitié au monde politique, pour l'autre à celui des architectes. A contrario, Théodore Tissier ne paraît pas avoir eu la même chance : le décès prématuré de son père en 1885 ne l'oblige toutefois pas à interrompre ses études ; il devient assez rapidement avocat. S'il prête serment et semble travailler dans un cabinet, il n'a pas les moyens de s'établir à son propre compte : il choisit alors d'entrer au Conseil d'Etat, où il fera une brillante carrière mais où le traitement est loin d'être aussi rémunérateur que les honoraires d'un cabinet d'avocat. Son mariage avec la fille de l'architecte Louis-Charles Boileau lui permet un peu plus d'aisance ; logé par ses beaux-parents, il peut ainsi épargner pour pouvoir ensuite acquérir d'abord une propriété à Bagneux, puis après la Première Guerre Mondiale, continuer d'avoir une adresse parisienne dans des lieux très résidentiels (d'abord le XVI^e arrondissement, puis boulevard Saint-Germain). Assez paradoxalement, ces deux maires font partie de la jeune génération qui renouvelle complètement les conseils municipaux au lendemain des élections de 1900 ; mais leur parcours social les rattache suffisamment au monde des notables pour y voir la permanence des élites anciennes.

A leurs côtés, d'autres individus appartiennent au second groupe, celui des "nouveaux venus". Parmi eux, Etienne Jarrousse, qui possède un petit fonds de commerce de marchand de beurre à la naissance de sa fille en 1877. Il a alors 26 ans. Il quitte ensuite le monde des petits commerçants indépendants et s'installe à Vanves où il devient négociant en café⁷³⁰. Edmond Champeaud, charpentier comme son père, s'installe comme entrepreneur, avant de vendre son fonds et "vivre de ses rentes". Auguste Crave, fils d'un employé, est d'abord métreur avant de devenir architecte. Ainsi, ces nouveaux venus connaissent-ils une évolution dans leur carrière professionnelle qui les fait changer de catégorie sociale. La mobilité professionnelle joue donc de manière importante pour ces individus, dont par ailleurs les parcours de "self made man" sont systématiquement rappelés dans les rares notices qui leur sont consacrées. On sait que ces notices restent très souvent des chefs-d'œuvre d'hagiographie ; toutefois, le fait que le travail et l'ambition personnels en soit systématiquement rappelés comme une valeur positive témoigne aussi d'une transformation de la représentation de la fonction mayorale au tournant du siècle.

Dans l'ensemble, les maires de cette période connaissent aussi une plus forte mobilité sociale intergénérationnelle que leurs prédécesseurs. Tout comme la génération précédente, les pères relèvent plus du monde de l'artisanat que leurs fils. Le père d'Etienne Jarrousse était très certainement maçon ; celui d'Eugène Baudouin, couvreur.

c. Des politiques ? l'exemple des élections de 1900

Malgré des convergences sociales avec leurs prédécesseurs, les maires élus au tournant du siècle ne peuvent guère avoir joué de leurs relations interpersonnelles avec les

⁷³⁰ L'entreprise est créée au début des années 1890. En 1911, Jarrousse est associé à A. Fagot (*Bottin du commerce*, 1911, Vanves). Elle prend ensuite le nom de Caïffa, entreprise de torréfaction et de négoce de café.

électeurs⁷³¹ – du moins celles-ci sont elles ténues pour de nombreux nouveaux venus. Si certains peuvent encore construire leur légitimité électorale sur la possession patrimoniale, sur la respectabilité du notable, cela paraît insuffisant pour expliquer pourquoi, après un très court mandat de conseiller municipal, ces hommes sont choisis par leurs pairs comme maire alors qu'au sein des conseils municipaux sont très largement représentées les familles anciennement installées dans la communes et jouissant non seulement de la respectabilité du petit notable local, mais aussi de la connaissance familiale liée à leur ancrage local⁷³².

De fait, il était tentant d'essayer de voir si les maires du tournant du siècle étaient devenus des "hommes politiques", c'est-à-dire s'ils s'étaient appuyés sur des émanations locales de comités politiques préexistant à la création de premiers partis. La concordance des temps, la multiplication des comités politiques locaux ou des formes de lobbying utilisés par des associations informelles regroupant des hommes décidés à faire valoir leurs intérêts tant au niveau gouvernemental que départemental peut laisser penser que le renouvellement des édiles s'accompagnât d'une politisation de celles-ci. Or, rien n'est moins sûr. D'une part, parce que les maires dont on retrouve trace dans des comités connus, même locaux, sont très peu nombreux. Théodore Tissier, dont les discours sont pourtant empreints de républicanisme et les amitiés gouvernementales solides, est totalement absent de ces comités locaux, alors qu'on aurait pu penser qu'il aurait joué un rôle central à la Fédération de la Seine du Parti radical et radical socialiste. De même, le Comité Mascuraud aurait pu recruter chez certains industriels engagés dans la politique locale : l'absence totale des maires de cette partie de la banlieue parmi les listes publiées des soutiens industriels limite l'ampleur du rôle politique de ces individus et confirme leur relatif anonymat⁷³³. Les Archives de la Préfecture de Police, pourtant non avare de mouchards présents aux différentes réunions politiques locales, ne font jamais référence à un quelconque groupe républicain dans les communes considérées. Certes, les fonctionnaires de la Préfecture surveillent davantage les hommes plus progressistes, soutiens des différentes fédérations socialistes. On trouve ici la trace d'un conseiller municipal de Bagneux, Camille Maugarny, qui ne cache pas ses opinions socialistes y compris au sein du Conseil municipal et qui accompagnera la politique mise en place par Tissier jusqu'en 1914. Un seul maire, Jules Troussel à Malakoff, est présent lors du 5^e congrès des conseillers municipaux socialistes réuni à Dijon en 1897. Il préside la

⁷³¹ Christine Guionnet propose, pour une période plus ancienne, la Monarchie de Juillet, de voir dans l'élection des conseillers municipaux et dans la nomination de la plupart des maires le lien quasi intime que certains avaient, depuis plusieurs générations, avec le territoire dont ils acceptent d'assurer la plus haute charge. D'après elle, la noblesse locale a ainsi pu continuer à jouer un rôle politique alors qu'elle était, au niveau national, largement dépassée par la bourgeoisie. Guionnet, M. *L'apprentissage de la République*, op. cit.

⁷³² Sur la composition des conseils municipaux avant la guerre de 1914, peu de chose ont été écrite en dehors de mémoires de maîtrise.

⁷³³ J. Le Béguet m'a signalé les bulletins du Comité Mascuraud, comme une piste de présence des maires de banlieue dans des cercles plus large de lobbying politique. Non seulement on n'y retrouve aucun maire élu dans les 4 communes, mais de plus les députés de la Seine représentant cette circonscription y sont également absents.

première séance en tant que doyen. Le commentaire du fonctionnaire chargé de la surveillance montre avec une certaine ironie la réalité de son engagement politique.

"Trousset, maire de Malakoff et président de la réunion profite de la question des invalides du travail pour s'accorder la parole et placer ici l'éloge de la municipalité dont il est fier d'être le chef. C'est une coquetterie de maire socialiste pour laquelle il faut être indulgent. Il paraît qu'à Malakoff, aux portes de Paris, tout est pour le mieux, si on le croit [...] C'est le paradis terrestre socialiste

⁷³⁴ ".

Cette appartenance partisane est la seule avérée pour l'ensemble des 33 individus exerçant un mandat mayoral. Par ailleurs, le discours de Jules Trousset n'est relevé dans aucun des journaux socialistes surveillés à cette période, confirmant en partie l'ironie du commentaire relevé.

C'est donc dans l'ensemble bien peu, et l'absence totale de dossiers personnels sur les maires arrivés au pouvoir au tournant du siècle pose question. Les maires des communes étudiées semblent, aux yeux du pouvoir central, cultiver un apolitisme. Dans ce cas, faute d'un engagement partisan syndical et politique fort, ces maires de petites communes ne sont pas surveillés, trop peu importants en comparaison de leurs collègues revendiquant leurs attaches partisans pour gagner les élections. Pour la Direction de la Sûreté, ces maires sont des héritiers des notables villageois, et leur absence dans les grands congrès socialistes et progressiste justifie l'absence de surveillance policière. De fait, les élus socialistes de Saint-Denis semblent, à la même époque, nettement plus surveillés que les maires de la banlieue sud-ouest ⁷³⁵.

Or, les élections de 1900 semblent infirmer cette idée d'un apolitisme local. A Vanves, elles sont l'occasion d'une lutte de pouvoir entre deux équipes municipales. Elles permettent l'élection d'un nouveau conseil municipal. Ce dernier est renouvelé à 82,6 % ; le nouveau conseil comporte 65,2 % de conseillers municipaux qui ont apportés leur soutien au Comité de l'Union Républicaine Radicale de Vanves, créé en novembre 1898 ⁷³⁶, mais seulement 39,1 % sont réellement membre de l'Union. Ce Comité électoral a pour but :

"l'étude des questions municipales, intercommunales, départementales et législatives intéressant la commune et le canton de Vanves et des moyens propres à hâter le perfectionnement des institutions sociales. ⁷³⁷ "

⁷³⁴ AN, F712494, 5^{ème} congrès des conseillers municipaux socialistes, Dijon, 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 1897, différentes notes adressées à la Sûreté Générale à propos du Congrès.

⁷³⁵ J.-P. Brunet pour Saint Denis a montré que cet apolitisme n'était que de façade : mais la commune de Saint Denis, plus importante commune du département de la Seine après Paris, fortement ouvrière et industrialisée, est aussi marquée par de nombreuses luttes syndicales et politiques bien avant le début du siècle ; l'ancienneté de ces combats et la présence de troupes solides expliquent aussi en partie la victoire socialiste précoce aux élections municipales. Rien de tel dans les communes de la banlieue sud-ouest. Brunet, *thèse*.

⁷³⁶ AM Vanves, registre des comptes-rendus des délibérations du Comité Radical de Vanves, tome 1, 1898-1905.

⁷³⁷ AM Vanves, registre op. cit., séance du 3 décembre 1898.

Les élections de 1900 semblent ainsi localement politisées par le débat amené sur la place publique. Il existe au moins trois comités de soutien, aux attaches partisans clairement revendiquées : le Comité de l'Union républicaine radicale de Vanves, le Comité des Travailleurs Socialistes et enfin un "Comité Baudouin" (du nom du maire sortant), dont on sait juste qu'il revendique l'attachement aux valeurs républicaines⁷³⁸. Les deux premiers proposent un réel programme politique applicable pendant la mandature⁷³⁹. La présence de ces relais partisans est le reflet d'une politisation extrêmement forte de cette consultation locale. Les élections municipales de 1900 sont dans le département de la Seine marquées par une forte concurrence électorale et une nationalisation des enjeux locaux ; ainsi, *La République française* comptabilise les résultats au soir du scrutin en fonction des étiquettes partisans, ce qui confirme l'impression d'une forte politisation⁷⁴⁰. Aux lendemains de l'affaire Dreyfus, nationalistes et antidreyfusards, menés par Drumont à Paris, s'opposent aux radicaux et aux socialistes. Certes, *La République française* est aussi un journal d'opinion, ce qui explique cet engagement dans l'annonce des résultats. Le compte-rendu des mêmes scrutins dans les journaux nationaux moins engagés politiquement quitte la première page et reste globalement marqué par l'apolitisme. Toutefois, il semble bien que le département de la Seine connaisse une transformation des enjeux municipaux influencés par le débat national, comme cela avait déjà été le cas lors des élections "boulangistes" de 1889⁷⁴¹.

Ainsi, le renouvellement du tournant du siècle est peut-être plus qu'un simple renouvellement de personnes ; derrière les luttes partisans dont les Archives de Vanves permettent de voir la réalité, il est possible que cette nouvelle génération de maires soit aussi une génération plus politique. Plus jeunes, plus diplômés, plus politiques que leurs prédécesseurs, les maires du tournant du siècle appartiennent toujours à cette "élite moyenne", tout en étant une génération de transition. À défaut des attributs de la notabilité, la légitimation par le politique commence à exister au tournant du siècle en banlieue sud-ouest, confirmant ainsi la révolution des mairies engagées par la réforme de la loi municipale de 1884. Cette perméabilité nouvelle aux thématiques politiques nationales permettra de s'interroger sur la diffusion locale des idées de réforme. La

⁷³⁸ Faute d'archives, le Comité Baudouin est connu par ses détracteurs, c'est-à-dire les procès verbaux du Comité radical et radical socialiste de Vanves. L'attachement au républicanisme du maire Eugène Baudouin est clairement revendiqué au cours des séances du conseil municipal qui deviennent de plus en plus houleuses, mais suspecté d'être de façade d'abord par le Comité radical, ensuite par le Ministère de l'Instruction Publique qui entreprend une surveillance des attachements politiques de cet enseignant pour savoir si une promotion doit lui être donnée. La surveillance conclut à l'absence de réel lien partisan mais à un goût du pouvoir et conseille de ne pas lui accorder de promotion. AN, AJ¹⁶, dossier personnel E. Baudouin.

⁷³⁹ Seul le programme du Parti radical est connu avec certitude, du fait des archives. Le Comité des Travailleurs Socialistes propose un programme pour l'ensemble de ses candidats à l'échelle du département de la Seine. AN, F⁷ 12494. *Congrès des conseillers municipaux socialistes de France, 1882-1898*. Le programme socialiste appliqué à Malakoff à partir de 1897 est rapidement détaillé lors du Congrès de Dijon, 31 oct. / 2 nov. 1897, non sans une certaine ironie. (cf. partie 3, représentations).

⁷⁴⁰ *La République Française*, BN, éditions de mai 1900, mai 1904 et mai 1908.

⁷⁴¹ Faure, *les premiers banlieusards*, article citant la commune d'Asnières

diffusion de cette conscience de l'importance des enjeux de politique sociale permet de se poser la question d'un lieu nouveau d'expérimentation des politiques locales. Les mairies urbaines sont-elles ainsi devenues au tournant du siècle, des laboratoires locaux de cette réforme⁷⁴² ? Au-delà de l'engagement partisan national dont on a vu la faiblesse, l'analyse des pratiques urbaines d'une part, des représentations des édiles d'autre part, permettront de proposer une réponse à cette question⁷⁴³.

B. les années 1910-1914 : la fin d'une transition ?

A partir des années 1910, la génération 1900 élue en semble installée dans ses fonctions politiques et de représentation. Si l'on garde en mémoire la durée moyenne du mandat mayoral, légèrement inférieure à 2 mandatures⁷⁴⁴, il serait logique qu'apparaisse alors un fort renouvellement, soit aux élections de mai 1908, soit à celles de 1912, continuant l'évolution engagée. Au sein de ce dernier groupe de maires, en poste à la veille du conflit et qui le restera, par la force des choses, au moins jusqu'en 1919, voit-on une amplification des transformations du recrutement ou une pause dans le renouvellement ?

1. L'essoufflement du renouvellement.

Entre 1910 et la guerre, le taux de renouvellement tombe à 55 %. Les élections de 1908 confirment l'ensemble des maires sortants. Il faut attendre le scrutin de 1912 pour que l'on voit de nouveaux venus briguer la fonction mayorale.

a. L'absence d'un second renouvellement générationnel

La stabilité des édiles est flagrante pour cette période. A l'inverse du tournant du siècle, l'âge moyen au premier mandat remonte à un peu plus de 54 ans, proche de l'âge moyen de l'ensemble du groupe. Si l'on considère l'âge non plus au début du mandat, mais l'âge réel des maires, la période 1900-1912 est marquée par un vieillissement en poste des maires, alors que durant ce même intervalle de temps ont lieu 6 changements de titulaires. L'une des caractéristiques de la génération de 1900, la jeunesse du recrutement, disparaît : les nouveaux maires sont plus souvent des sexagénaires que des trentenaires.

⁷⁴² Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, Ehess, 1999.

⁷⁴³ Voir la seconde partie pour les pratiques, et la troisième pour les représentations.

⁷⁴⁴ La durée moyenne du mandat est de 7,71 années. Voir en annexe le tableau des durées moyennes de mandat.

	Dates du mandat			âge au 1er mandat	lieu de naissance
Montrouge	1888-1911	Champesoul Edmond	entrepreneur de chaussures	40	Troyes
	1911-1912	Mulin Hippolyte	chef de division Préfecture de la Seine	75	Paris
	1912-1923	Lejeune Louis	négociant en vins	62	Blancmesnil (Seine)
Malakoff	1900-1911	Delanoix Adolphe	locuteur de voiture de grande remise	61	Méreville (S&O)
	1911-1912	Simon Pierre	banquier	69	Paris
	1912-1923	Fourquemin Edmond	employé des Postes	43	Paris
Vanves	1903-1911	Jarrousse Etienne	négociant en café	52	Orskem (Cantal)
	1911-1918	Dura Armand	entrepreneur d'ouvrages de menuiserie	50	Lancy (S&O)
Bagneux	1899-1913	Tissier Théodore	cunseiller d'Etat	33	Paris

en italique : nouveaux venus.

Figure 4. Maires en poste entre 1910 et 1914.

Le plus jeune de ces édiles, Edouard Fourquemin, a déjà 43 ans lors de son accession au poste de maire en 1912. On est bien loin des élus trentenaires de 1900. Le vieillissement du recrutement confirme à la fois la pertinence d'un coup d'œil sur la génération du tournant du siècle et signale bien sûr les limites de la modernité politique retrouvée à cette occasion. Certes, certains maires sont élus par le conseil pour assurer la transition jusqu'aux élections suivantes : c'est le cas d'Hippolyte Mulin et de Pierre Simon, les doyens de ce groupe, qui ne restent en poste que le temps d'une fin de mandat. De plus, ces deux hommes étaient avant leur élection, les adjoints du maire démissionnaire ou décédé. Dès lors, si l'on ne considère que les maires ayant exercé leurs fonctions pendant au moins le temps d'une mandature, l'âge moyen au premier mandat baisse sensiblement à près de 50 ans, ce qui reste toutefois nettement plus élevé que la génération précédente.

Il est difficile de saisir les raisons de ce vieillissement du recrutement. Si l'on observe les âges d'arrivée à Paris pour les Provinciaux, ou dans la commune pour les Parisiens, les caractéristiques précédemment indiquées semblent perdurer. Les Parisiens s'installent à 33 ans et demi dans la commune dont ils deviennent maire plus de vingt ans après leur arrivée. Les Provinciaux arrivent plus jeunes à Paris, avant 30 ans le plus souvent, et s'installent à l'âge de la maturité professionnelle dans la commune, autour de 40 ans. Il leur faut attendre en moyenne 13 ans de présence dans la commune – mais près de 30 ans en dehors de la leur commune de naissance – pour devenir maire. Comme pour les autres périodes, les nouveaux venus dans la commune semblent devoir faire leurs preuves, souvent en devenant conseillers municipaux. Ce laps de temps est certainement mis à profit pour construire un réseau de connaissances nécessaire à une telle élection.

Dès les années 1910, le renouvellement du recrutement semble se tarir. L'élection mayorale cesse en partie d'être l'occasion pour de jeunes actifs d'entrer en politique. Les élections de 1912, où deux communes voient le renouvellement de leurs équipes municipales, ne sont plus l'occasion d'un rajeunissement des maires : le renouvellement se fait d'ailleurs, à Malakoff comme à Montrouge, plus autour d'une équipe que d'un seul nom. La mise en avant d'un jeune maire, comme ce fut le cas à Bagneux en 1899 avec l'élection de Tissier ou en 1900 avec celle de Joseph Dupont, ne semble plus de mise. La génération d'avant-guerre semble finalement être la continuité de celle qui la précède. Le renouvellement générationnel engagé lors des élections de 1900 a bien cessé en

banlieue sud-ouest.

b. La fin d'un renouvellement professionnel ?

De même, l'important renouvellement professionnel observé au tournant du siècle semble s'arrêter lors des élections suivantes, qu'il s'agisse d'élections partielles comme en 1911 ou de consultations électorales nationales comme en 1912. On retrouve la présence d'une forte proportion d'individus appartenant à l'échelle sociale supérieure (deux tiers) et d'un tiers de classes moyennes. Par contre, les métiers relativement neufs, comme celui d'architecte dont on a vu l'irruption en 1900, sont totalement absents. Les hauts fonctionnaires continuent, comme à la période précédente, d'être présents, tout comme d'une manière générale les fonctionnaires. Les groupes professionnels sont ainsi stables par rapport à la période précédente. Parmi les maires élus ou réélus en 1912, on note une domination des cols blancs, quelque soit leur niveau d'emploi. Comme précédemment, les industriels et négociants sont en perte de vitesse, confirmant ainsi les transformations du recrutement mayoral. Toutefois, l'évolution engagée au tournant du siècle ne semble pas s'être poursuivie, et les classes moyennes continuent d'être minoritaires. De même, les édiles qui pourraient venir du monde ouvrier continuent d'être, avant la guerre, totalement exclus du recrutement.

Par contre, les maires en poste entre 1911 et 1914 sont dans l'ensemble issus de milieux plus modestes que leur prédécesseurs. C'est à cette période que la mobilité sociale intergénérationnelle est à la fois la plus évidente et la plus importante : plus de 40 % des individus appartiennent à une catégorie sociale supérieure à celle de leurs pères⁷⁴⁵, passant le plus souvent du monde des artisans (tourneur, sellier) à celui des employés. La mobilité géographique et sociale déjà esquissée à la période précédente continue, là encore, de jouer, liée sans aucun doute au moment de fort brassage de population que connaît la banlieue parisienne à partir de 1891 et s'accroissant à la veille de la guerre⁷⁴⁶.

Stabilité générationnelle, stabilité professionnelle : le monde des maires à la veille de la guerre ne poursuit pas l'évolution vers un groupe plus moderne et encore plus modeste qu'avait en partie engagé ceux élus au tournant du siècle. Sans détenir les attributs des notables d'avant 1884, les maires banlieusards de 1914 restent une élite urbaine, qui, à l'instar de ceux du tournant du siècle, font jouer de nouvelles formes de notabilité afin d'asseoir leur légitimité électorale.

2. Vers de nouvelles formes de notabilité ?

Puisque le patrimoine et l'héritage ne font plus seuls les maires, il faut chercher ailleurs les éléments permettant de définir une nouvelle forme de notabilité.

⁷⁴⁵ Pour effectuer des comparaisons valables, il s'agit de comparaisons professionnelles au même âge, dans la mesure du possible à 25-30 ans.

⁷⁴⁶ Sur les transformations sociales de la population banlieusarde, en dehors du premier chapitre, voir Faure, dir. *Les premiers banlieusards*, op. cit., et Faure et Farcy, *La mobilité des Français*, op. cit.

a. le mandat "à vie"

Sur l'ensemble de la période, la durée moyenne du mandat exercé par un même individu a tendance à augmenter, doublant entre 1860 et 1914. Cette augmentation s'accélère nettement après 1884.

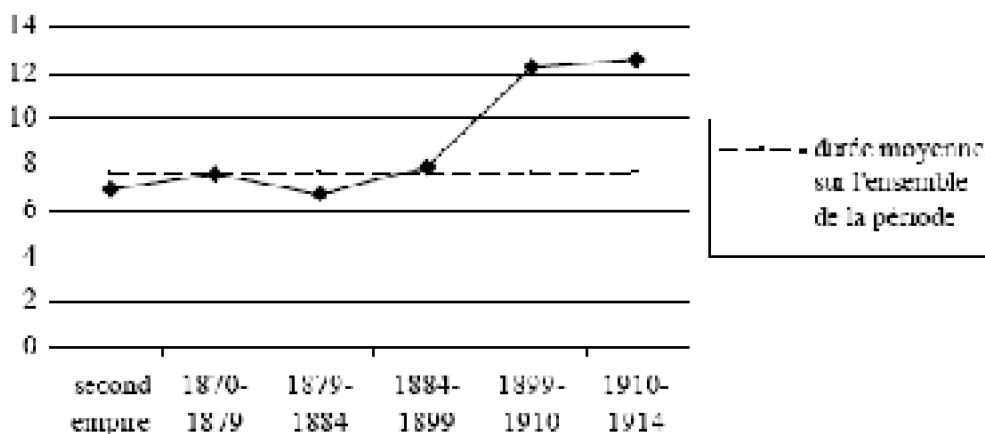
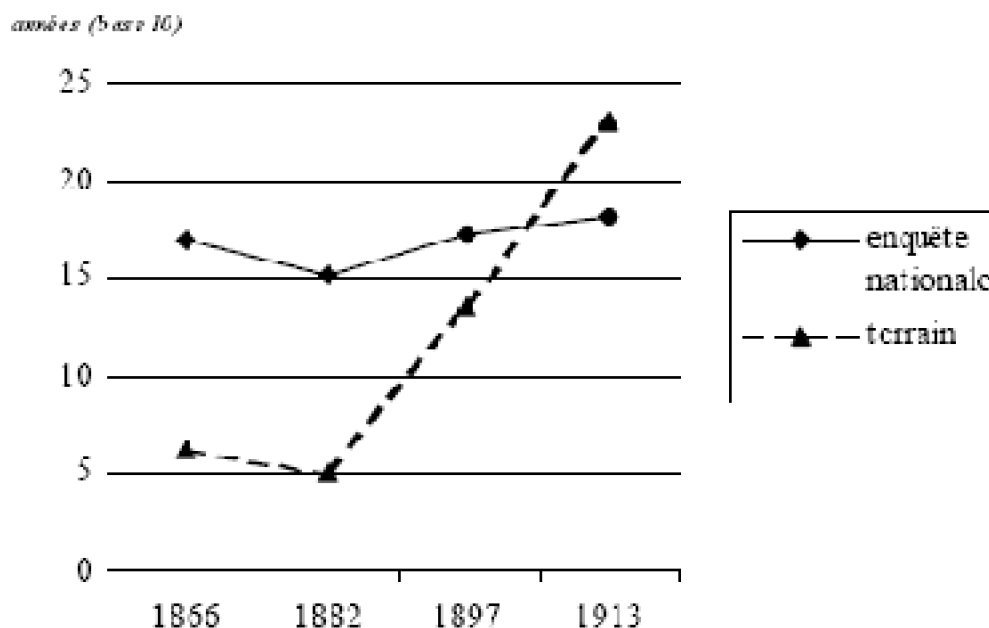


Figure 5. Durée moyenne du mandat en fonction des périodes.

Cette augmentation de la durée moyenne du mandat appelle deux remarques. La première est liée à une comparaison avec les statistiques établies sur cette durée moyenne par l'enquête sur les maires en France. La seconde est de chercher des interprétations possibles des mandats dépassant la douzaine d'années (ce qui concerne trois individus), voire plus de 20 ans de présence continue à la tête de la commune. Qui sont ces individus à la longévité impressionnante : des notables solidement insérés dans le territoire ou au contraire de jeunes issus de la "bourgeoisie moderne" du négoce et de l'industrie ?

La comparaison concernant les durées moyennes de mandat entre la génération d'avant-guerre et le sondage établi pour l'étude nationale publiée par Maurice Agulhon révèle d'importantes différences, alors que sur de nombreuses autres critères (âge des maires à la première nomination, lieu de naissance des maires), des traits communs se retrouvent, simplement nuancés à la marge.



graphique 29. comparaison des durées moyennes de mandat ⁷⁴⁷.

La stabilité qui se dégage de l'enquête nationale n'existe pas sur notre terrain de banlieue. A contrario du sondage national, la longévité des maires en poste en banlieue sud-ouest dépasse à peine une mandature avant la rupture amenée par la loi de 1884. Une explication possible de cette divergence réside dans le poids relativement fort des petites communes au sein de l'échantillon national, conformément au nombre très important en France de ces petites communes rurales de moins de 2000 habitants, et qui ne sont pas concernées par la réforme de 1884 ⁷⁴⁸. Cela suppose une possible corrélation entre la fonction édilitaire exercée dans une commune rurale, dont le titulaire est souvent issu du monde des notables traditionnels, et la longévité en poste. Il existerait alors une sorte d'adéquation entre longévité et type de notabilité dont peut se prévaloir le maire. Par ailleurs, l'augmentation continue de la durée moyenne du mandat à partir de 1884 va à l'encontre de l'idée d'un renouvellement apporté par l'élection. Les électeurs semblent faire nettement plus confiance aux équipes sortantes qu'à l'attrait de la nouveauté et à l'éventuelle modernité des programmes électoraux.

Si l'on regarde de près ces maires à la longévité en poste dépassant largement la moyenne, force est de constater que l'on est loin des notables d'ancien régime. Les maires ayant exercé un mandat de plus de 10 ans sont présents à toutes les périodes, mais ils sont de plus en plus nombreux et leur longévité en poste tend à s'accroître au fil du temps. Avant la loi de 1882, un mandat long dure un peu plus de 11 ans, pour

⁷⁴⁷ Afin de permettre cette comparaison, j'ai calculé la durée moyenne du mandat pour les maires en place aux mêmes dates que celles proposées dans le sondage effectué par l'équipe réunie autour de M. Agulhon. Cf. Agulhon, M. et al., *Les maires en France*, op. cit., tableau 12, p. 71, durée des mandats.

⁷⁴⁸ En effet, les conseils municipaux des communes de moins de 2000 habitants élisent déjà leur maire en leur sein.

quasiment 18 ans pour la période suivante. Les maires négociants et industriels sont les plus nombreux, avant comme après 1882 : la corrélation entre notabilité de type ancien et longévité ne fonctionne donc pas entièrement. Un seul individu entre dans cette catégorie des notables de type ancien. Nommé maire provisoire à Bagneux en septembre 1870, il sera confirmé par l'élection en août 1871 et 1876 et restera maire jusqu'en 1881. A cette époque, la commune de Bagneux, qui compte moins de 3000 habitants, fait figure de petite commune rurale, alors que les autres communes, plus proches de Paris, sont déjà de réelles communes urbaines.

A partir du moment où l'élection du maire se généralise, ceux qui restent le plus longtemps en poste n'appartiennent pas à la notabilité ancienne. La répartition de leurs professions correspond dans l'ensemble à celle du groupe. De plus, ces maires sont plutôt jeunes à leur arrivée en poste : la longévité est peut être plus le fait de cette jeunesse au premier mandat que de l'appartenance aux notables de type anciens. Edmond Champeaud, entrepreneur en charpente, devient maire en 1888. Il a 40 ans, a visiblement fait fortune grâce à des contrats de travaux publics, mais n'est pas un héritier. Il reste en poste jusqu'en 1911, soit pendant 23 ans. Avant de briguer la mairie de Montrouge, il vend son fonds de commerce et semble se consacrer à la politique locale : il fait partie des quelques rares "cumulards", d'abord conseiller d'arrondissement, puis Conseiller Général. Théodore Tissier, maire élu sur une liste républicaine à Bagneux en 1899 en s'affirmant à la tête des combats pour la laïcisation de l'Etat, reste en poste pendant 36 ans. Elu très jeune, à 33 ans, il n'abandonne pas sa carrière professionnelle de haut fonctionnaire, bien au contraire, et délègue même une partie de sa charge de maire lorsqu'il est appelé à des postes ministériels⁷⁴⁹. A l'inverse du précédent, il ne cumule pas les mandats électifs ; par contre, il joue un rôle central dans l'organisation des syndicats intercommunaux de gestion du gaz⁷⁵⁰ d'abord, ensuite de l'eau et de l'électricité, tout comme au sein du Congrès des maires de France⁷⁵¹. Enfin, Edouard Fourquemin et Louis Lejeune, élus en 1912 respectivement à Malakoff et à Montrouge, restent en poste pendant 13 ans, remplacés tous deux par des municipalités ouvrières.

b. une transformation du rôle mayoral ?

Les éléments de modernité, tels qu'un recrutement plus large, un rajeunissement des édiles ainsi qu'une professionnalisation accrue non seulement des maires, mais aussi des

⁷⁴⁹ C'est en particulier le cas en 1921, lorsqu'il accepte le poste de sous secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Correspondance privée dans le dossier Conseil d'Etat.

⁷⁵⁰ SIGEIF, *procès verbaux des séances de la Conférence Intercommunale pour le gaz dans les commune de la Banlieue de Paris*. Voir partie 2, chapitre 4.

⁷⁵¹ AN, F⁷ 12525, *Congrès divers*, Rapport du Ministère de l'Intérieur, Police. Le fonctionnaire de police note sa présence à la table d'honneur lors du banquet du Congrès le 6 novembre 1913 à Paris à la Mutualité, en tant que Président d'honneur de la Fédération nationale des secrétaires et employés de mairie, qu'il a contribué à créer. Par ailleurs, on retrouve sa présence dans l'Association des Maires de la Seine dans l'entre-deux-guerres. Je n'ai pas retrouvé d'archives concernant cette association, ni de listes précises d'adhérents avant 1914.

équipes municipales, permettent-ils de voir s'ébaucher de manière précoce une transformation du rôle mayoral ? Il est vrai que les élus de 1900 semblent plus trouver la légitimité de leur élection dans l'action (multiplication des programmes de travaux municipaux qui ne se limitent pas aux programmes de prestige, par exemple) que dans l'héritage d'un nom, d'une fonction ou d'une respectabilité par leur famille. Certains construisent leur élection en s'appuyant sur des comités politiques locaux ; l'irruption des enjeux politiques dans le local semble ainsi se développer à cette période, même si d'autres élections municipales ont eu, en banlieue, un retentissement politique plus vaste, comme ce fut le cas en 1889⁷⁵².

L'enjeu politique national des élections municipales de 1900, reprenant en partie les débats sur le rôle de la Justice et de l'Armée et voyant nettement la victoire de la Défense Républicaine contre les "nationalistes"⁷⁵³, est l'une des raisons de la transformation du rôle politique des maires de banlieue parisienne. D'une fonction essentiellement honorifique, que l'on exerce à la fin de sa vie, lorsque l'on a accumulé suffisamment de biens pour assurer bénévolement la représentation de l'Etat au niveau local, on passe à une fonction plus politique, servant parfois de tremplin pour un mandat plus prestigieux – celui de Conseiller général du département de la Seine, par exemple, rarement celui de député⁷⁵⁴. Cette fonction est exercée par des hommes plus jeunes, soutenus par un embryon d'appareil partisan, cherchant à appliquer localement des orientations philosophiques et politiques proches des programmes nationaux dont les congrès des différents partis commencent à décider la mise en place.

Le rôle du maire semble ainsi se transformer à partir du début du siècle. Cette transformation ne se fait pas sans aller-retour et n'est pas exclusive de la continuité de certains notables locaux, comme le montrent le choix des maires de transition élus par le conseil jusqu'aux échéances électorales suivantes. Il semble qu'il y ait une part de corrélation entre la transformation sociale et urbaine de ces communes, qui, à partir des années 1890, connaissent une très forte augmentation de leur population et l'apparition de besoins nouveaux que les nouvelles équipes municipales prennent en charge à partir de ce moment. Cette irruption de nouveaux enjeux confirme aussi la diffusion des idées hygiénistes et sociales défendues dans d'autres lieux, comme le *Musée Social*. Il est indéniable que c'est aussi à ce même moment que le terme "d'équipe municipale" commence à apparaître, comme le montre l'évolution des tracts et professions de foi, passant de la mise en scène d'un homme seul censé incarner la commune à une équipe défendant un bilan. Cette transformation, cette politisation du mandat mayoral ne gomme pas tout à fait les éléments de notabilité : le maire politique est certes élu, mais il invente

⁷⁵² Sur les élections de 1889, voir Faure, *les premiers banlieusards*, citant le mémoire de maîtrise sur Asnières et faisant naître de cette période l'adjectif revendiqué de "banlieusard".

⁷⁵³ C'est en ces termes que le journal *la République française* rend compte des résultats des élections municipales de mai 1900.

⁷⁵⁴ Aucun des maires des 4 communes étudiées ne devient député, mais le cas existe, comme par exemple le maire d'Issy, Gervais, qui devient conseiller général pour député de la Seine, ou Jules Hunneville, conseiller général et maire de Clamart [retrouver les dates]. Il semble toutefois que le mandat de conseiller général soit plus souvent un tremplin pour la députation que celui de maire. Prost, Gossez, *les Conseillers généraux de 1870*, op. cit..

le mandat quasiment "à vie", dont au fil du temps la légitimité politique semble s'atténuer au profit d'une forme de césarisme local. C'est particulièrement vrai pour les communes de Montrouge et de Bagneux, qui connaissent les maires à la longévité la plus grande.

La politisation des maires de banlieue ne s'accompagne pas non plus d'un bouleversement social profond du recrutement. Certes, à partir des années 1880, les "couches nouvelles" d'employés font leur apparition, alors qu'elles étaient totalement exclues de la fonction mayorale sous l'Empire, tout comme sous la République d'ordre moral. Mais là s'arrête la mixité sociale : dans les communes étudiées, pas ou peu de maire "socialiste" ou se réclamant de cette idéologie⁷⁵⁵, aucun représentant de catégories sociales populaires, très peu de maires issus du monde ouvrier. Cette évolution se fera plus tardivement, dès 1925 dans les communes gagnées par les communistes en banlieue parisienne.

Conclusion du chapitre 2

Entre 1860 et 1914, le maire de banlieue est devenu un autre personnage. On quitte progressivement "cloche-merle", si souvent décrié par les romanciers qui mettent en scène le maire du XIX^e siècle, riche paysan mais un peu benêt, pour entrer dans un monde d'où les luttes politiques ne sont plus absentes et ne se limitent plus à des querelles de personnes ou de familles. Finalement, la révolution des maires prend plutôt l'allure d'une lente mutation, sensible quelques années après l'application de la loi de 1884 – dont on a vu qu'elle ne concernait pas toutes les communes –, et aboutissant dans l'émergence d'une nouvelle génération d'élus, moins attachés au territoire qu'ils administrent, mettant en avant leurs attaches partisans et leur propre professionnalisation administrative ou l'avantage d'un recrutement de personnel municipal compétent et mieux formé. Cette professionnalisation administrative des édiles est particulièrement sensible avec le juriste Théodore Tissier ou avec Aristide Duru, principal clerc de notaire et dont le fils, médecin du dispensaire municipal, n'est pas étranger à l'orientation prophylactique de la politique de protection de l'enfance de la commune de Vanves dans les années 1910. Le recrutement de fonctionnaires municipaux professionnels, timidement engagé en banlieue parisienne avant 1910, se lit dans l'apparition des postes de secrétaires de mairie spécialisés qui cessent d'être aussi instituteurs, ou dans le professionnalisme des adjoints, comme c'est le cas de l'architecte H. Jolly qui, à Montrouge, est adjoint chargé de la voirie et de l'hygiène.

Pourtant, le retour à des formes plus traditionnelles de légitimité de notables à la veille de la guerre limite ce bouleversement. Effet d'une génération du tournant du siècle ? Cette hypothèse renforcerait encore l'idée d'un laboratoire de la réforme que l'on pourrait retrouver localement, dans la gestion municipale de certaines communes. En ce sens, il paraît essentiel de s'interroger sur la réalité des pratiques urbaines de ces édiles.

⁷⁵⁵ Un seul maire, Jules Troussel à Malakoff, semble être "socialiste" ; mais d'une part aucun élément dans les archives municipales ne permet de parler de réelle équipe municipale socialiste à ce moment là, d'autre part l'ironie avec laquelle l'intervention du "vieux maire de Malakoff" est relatée lors du congrès de la Fédération socialistes en 1898 souligne peut être la limite de l'engagement partisan de ce personnage, assez étonnant d'ailleurs dans son parcours personnel.

Partie 2 : Pratiques urbaines

Chapitre 3. Gérer la ville : réalités de l'action locale en banlieue parisienne

L'analyse de l'évolution de la croissance de la population (chapitre 1) confirme l'existence, avant l'explosion urbaine de l'entre-deux-guerres et surtout des années 1950-1960, d'un palier de croissance très important au tournant du siècle. Cette croissance ne s'est pas uniquement effectuée par une densification de l'habitat : l'espace bâti prend rapidement de l'ampleur au détriment des surfaces agricoles. Les communes de la banlieue sud-ouest passent ainsi de petits bourgs resserrés sur eux-mêmes à des agglomérations plus étendues. Ces transformations ont-elles eu une influence sur le mode de gestion locale des notables et des élus ? Jean-Paul Brunet avait déjà montré une possible corrélation entre la croissance urbaine et la transformation des équipes municipales à Saint-Denis, où l'équipe de notables ancrés dans l'ancien régime industriel est évincée par une équipe de militants progressistes⁷⁵⁶. Cependant, ce changement radical de gestion communale mis en évidence par J.-P. Brunet est autant lié à l'urbanisation et à

⁷⁵⁶ Brunet, J.-P., *Un demi-siècle d'action communale à Saint-Denis la rouge : 1890-1939*, Paris : Cujas, 1981. ; Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis, 1890-1939, Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*, Thèse 1982, 3 vol., 1647 p

l'industrialisation très précoce de la banlieue nord-est de Paris qu'à la forte proportion d'ouvriers de la grande industrie, voire peut-être à la syndicalisation importante dans ces secteurs industriels. S'il est indéniable que le phénomène de croissance démographique se retrouve d'une manière comparable dans l'ensemble des communes limitrophes de Paris, les effets semblent plus limités dans la périphérie sud-ouest que dans les communes précocement industrialisées. Les étapes de la croissance démographique tendent ainsi à confirmer l'existence d'une rupture au tournant du siècle, dont il paraît essentiel de voir si elle est suivie d'une rupture dans les procédés de gestion locale.

Le déterminisme sociologique ou démographique ne peut à lui seul expliquer l'ensemble des transformations dans la manière de gérer la ville. L'évolution juridique est aussi un élément déterminant de cette transformation. La profonde réforme politique et administrative engagée par la République opportuniste s'achève le 5 avril 1884, lors du vote de la loi municipale – qui est tout de même la troisième réforme depuis 1871⁷⁵⁷. Certes, on ne peut parler de radicalisation des compétences locales, et la querelle entre décentralisateurs et jacobins fait à nouveau de cette loi un compromis politique. Toutefois, celle-ci régira pendant un siècle les compétences des conseils municipaux et leur soumission au pouvoir de l'Etat central. Républicaine parce qu'elle affirme quasiment définitivement le principe de la légitimité électorale de l'ensemble des équipes municipales, la loi de 1884 étend les compétences directes du maire et du conseil. Un nombre croissant d'actes communaux sont soumis à une simple surveillance du pouvoir préfectoral, qui continue cependant d'encadrer nettement la plupart des actes et décisions des communes, en particulier budgétaires, gardant intacte la logique de soumission à l'autorité supérieure. Cette loi municipale s'inscrit dès lors dans une logique républicaine des institutions, mêlant à la fois la peur du local "dominé par les forces de la réaction" et la croyance dans une éducation progressiste faisant de la commune le lieu de l'appartenance sociale et politique par excellence. L'extension du domaine des compétences simples du maire et de son conseil n'a-t-elle pas autant permis une "révolution des mairies" que les victoires électorales républicaines aux élections municipales ? Or, si la loi d'avril 1884 est suivie d'une élection municipale générale qui conforte l'implantation locale des républicains, amenant bien souvent au pouvoir ces "nouvelles couches" dont Gambetta appelait la création dès son discours à Grenoble en 1872⁷⁵⁸, le remplacement des élites locales ne se fait pas en banlieue parisienne de manière aussi rapide⁷⁵⁹. L'impression de victoire républicaine, largement "médiatisée" à l'époque, doit être nuancée en s'attachant à dégager les réelles réformes comme les pesanteurs que connaît la gestion locale des communes de banlieue parisienne, marquée

⁷⁵⁷ Sur l'évolution du cadre légal des compétences mayorale, cf. le début du chapitre 4, qui pose le problème des conflits de compétence entre les différentes autorités. Afin de ne pas alourdir la description des pratiques urbaines au quotidien, j'ai délibérément rejeté cette évolution juridique en début de chapitre 4. Pour l'évolution des lois municipales concernant l'élection du maire, voir l'introduction du chapitre 2.

⁷⁵⁸ Mayeur, J.-M., *la vie politique sous la IIIe République, 1870-1940*, Seuil, 1984 ; Grévy, J., *la République des opportunistes*, Perrin, 1998.

⁷⁵⁹ Vivier N. *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Pub Sorbonne, 1998.

par un fort attachement républicain, commencé parfois au lendemain de la crise du 16 mai, voire dès la fin du Second Empire.

Du côté des pesanteurs ou de la tradition rurale, on retrouve une large gamme d'actions engagées par les conseils municipaux. Ces pratiques sont prépondérantes au début de notre période, mais ne disparaissent pas toute au tournant du siècle. Dans un second temps, l'urbanisation croissante de la banlieue sud-ouest semblent engager les édiles dans une gestion urbaine plus moderne. Il est alors possible de réfléchir à l'irruption d'une "question urbaine" dans ces pratiques, qui pourrait commencer au début des années 1890 et s'accroître jusqu'à la veille de la guerre.

I- Entre ruralité et urbanité : les permanences de la gestion locale.

En 1860, le paysage urbain de la nouvelle banlieue de Paris semble être encore marqué par la ruralité. Tout d'abord, la banlieue sud-ouest conserve une part importante d'activités agricoles, occupant parfois près des trois quarts du sol non bâti des communes. L'Atlas départemental de la Seine édité en 1870 témoigne encore de cette permanence de la ruralité dans ce paysage (*voir plan 3 page 349*). La ruralité tient aussi au caractère récréatif de cet espace. Les lieux de villégiatures de personnalités sont rappelés avec emphase. A Vanves, guides et plaquettes rappellent la mémoire de l'ancien Château des Princes de Condé, devenu depuis le Consulat la "maison des champs du Prytanée militaire"⁷⁶⁰, avant de devenir un lycée réputé doté d'un immense domaine disposant de jardins, parcs et équipements sportifs modernes⁷⁶¹.

⁷⁶⁰ *Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle*, Vanves. Paris, Impr. Ecole d'Alembert, 1901, p. 14. L'acquisition a été autorisée par le Ministre de l'Intérieur en 1799.

⁷⁶¹ En 1876, la création d'une piscine pour les entraînements de natation achève un programme de construction d'édifices sportifs engagé par Napoléon III. A Le Bas, "des piscines et des villes aux XIX^e et XX^e siècles", *Histoire Urbaine*, n° 1, juin 2000, p. 148.



plan 3. Extrait de l'Atlas Lefèbvre, gravé en 1854, actualisé en 1870, sd.

Bagneux s'enorgueillit d'être le lieu de l'ancienne résidence du Cardinal de Richelieu⁷⁶². Le duc de La Vallière possédait une maison de campagne dans la Plaine de Montrouge, ainsi que les "jésuites de Paris, installés depuis 1668"⁷⁶³. En dehors de ces résidences, les guides touristiques qui commencent à naître à la fin du XIX^e siècle vantent les parcs, bois et campagnes qui accueillent les parisiens les dimanches et jours de fête autour de guinguettes à la mode. Rabelais déjà exilait son héros Gargantua dans les campagnes proches de Paris, dont Montrouge et Vanves, afin d'y pratiquer le sport nécessaire à parfaire son éducation⁷⁶⁴. Lieu de détente et de villégiature des Grands, puis progressivement des petites gens, la banlieue de Paris assume une vocation rurale et bucolique en opposition avec un monde urbain proche et dense⁷⁶⁵.

Malgré cette permanence, les communes de Vanves et Montrouge ne sont pas pour autant des communes uniquement rurales. La complexité de leur paysage frappe très rapidement : aux permanences d'un espace non bâti représentant parfois une part assez importante de la commune⁷⁶⁶, ces communes associent des cœurs urbains parfois densément peuplés. Dès l'annexion de 1860, Vanves compte 6016 habitants alors que la population de Montrouge ne s'élève qu'à 3534 habitants⁷⁶⁷. Ces communes atteignent

⁷⁶² *Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle*, Bagneux. Impr. Ecole d'Alembert, 1901, p. 11.

⁷⁶³ *Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle*, Montrouge. Impr. Ecole d'Alembert, 1905, p. 11.

⁷⁶⁴ Febvre, L. *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, 1942.

⁷⁶⁵ DE LA BEDOLLIÈRE Emile, *Histoire des environs du nouveau Paris*, G. Barba imprimeur, illustrations de G. Doré, 1861.

10 000 habitants respectivement en 1881 et en 1886 et dépassent les 20 000 habitants au début du XX^e siècle⁷⁶⁸. La comparaison des densités de population, telles qu'elles peuvent être évaluées, confirme le statut mixte de ces communes en 1861 : avec 12,56 et 15,71 hab./ha, elles sont des bourgs plus que d'importantes communes urbaines, et les densités sont loin d'être comparables avec celles observées à Paris de l'autre côté des fortifications. Ainsi, la présence continue d'une activité agricole encore importante ou d'entreprises d'exploitations du sous-sol rattachent ces communes aux bourgs ruraux du début du XIX^e siècle. Les termes de "village", "bourg", "hameaux" et "lieu-dit" restent fréquents dans les délibérations des conseils municipaux jusqu'aux premières années du siècle suivant.

Communes urbaines par leur nombre d'habitants, rurales par de nombreux aspects du paysage et des activités, le territoire étudié appartient au monde de la mixité. Deux domaines semblent particulièrement marqué par la permanence d'une gestion édilitaire traditionnelle : d'une part, les pratiques sociales, d'autre part, la gestion de la voirie.

A. des pratiques sociales marquées par l'archaïsme

L'assistance aux plus pauvres passe localement par trois institutions : les hôpitaux, qui, dans la Seine, sont organisés au niveau départemental, les bureaux de bienfaisance et enfin l'assistance privée, de loin la plus importante et la plus difficile à mesurer. Les bureaux de bienfaisance, soutenus par les édiles dès la Révolution Française, sont largement implantés dans les communes de la banlieue parisienne : ils sont présents dans chacune des quatre communes étudiées⁷⁶⁹. A côté de cette institution en partie contrôlée par les pouvoirs publics, les communes de banlieue disposent de sociétés de secours mutuel⁷⁷⁰, plus rarement d'un hospice privé⁷⁷¹ et de quelques maisons de repos ou de retraite souvent dirigées par des Congrégations religieuses.

⁷⁶⁶ En 1901, la commune de Vanves conserve 140 ha de propriétés non bâties pour un territoire de 243 ha, celle de Malakoff près de 200 ha non bâties pour une superficie totale de 240 ha. La superficie non bâtie de Montrouge n'est pas indiquée avec précision. Bagneux, commune indéniablement la plus rurale, les superficies non bâties occupent plus de 90 % du territoire. *Etat des communes de la Seine à la fin du XIX^e siècle*, un volume par commune, Impr. Ecole d'Alembert, 1901-1905.

⁷⁶⁷ Le seuil pour appartenir aux communes urbaines est fixé depuis 1848 à 2000 habitants aggloméré au chef lieu de la commune. Au sens statistique du terme, Vanves et Montrouge sont donc sans hésitation des communes "urbaines".

⁷⁶⁸ Pour pouvoir comparer, il faut additionner la population de Vanves et celle de Malakoff, distraite de Vanves pour constituer une commune de plein exercice en février 1883. Cet ensemble dépasse les 20 000 habitants au recensement de 1896.

⁷⁶⁹ Cf. PETIT Jacques-Guy et MAREC Yannick (dir.), *Le social dans la ville. En France et en Europe, 1750-1914*, Ed. Atelier, 1996 ; GUESLIN André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, Aubier, 1998.

⁷⁷⁰ Certaines sont très anciennes, comme la Société Saint Fiacre, qui existe au moins dès le milieu du XIX^e siècle à Bagneux et Vanves. D'autres se multiplient dès les années 1880.

⁷⁷¹ L'Hospice Verdier de Montrouge, créé en 1873.

Les formes de l'assistance locale sont ainsi multiples et résultent encore largement des principes de subsides privés, sur lesquels l'Etat, par le biais de la Préfecture, donne son avis en contrôlant les ressources. Par ailleurs, la présence des élus locaux dans les rouages de l'assistance locale témoigne de l'importance du rôle dévolu au secours dans l'action municipale. Cette gestion de la pauvreté entretient des liens étroits avec la gestion urbaine, puisque bureaux de bienfaisance ou hospices participent de ce monde urbain. En effet, la dissolution des liens de solidarité de famille – au sens large – ou des pratiques patriciennes de charité du fait du brassage des populations fait de la ville le lieu par excellence d'une assistance locale plus anonyme. Hôpitaux et hospices sont ainsi l'apanage des centres urbains⁷⁷², alors que l'assistance aux pauvres est rapidement devenu une des attributions essentielles des élites urbaines. C'est donc du côté de l'assistance que les formes les plus traditionnelles de la gestion locale se retrouvent, et ce jusqu'à la veille du Premier conflit mondial.

1. La permanence des pratiques sociales anciennes dans un espace christianisé.

Les pratiques privées d'assistance sont de loin les plus nombreuses sur les territoires banlieusards, surtout s'il on pense que seuls les hôpitaux relèvent de pratiques publiques avant les débuts d'une politique assistance menée par l'Etat. Cette opposition entre public et privé n'est toutefois pas aussi tranchée avant la fin du siècle, comme le remarque Jacques Donzelot : selon lui, dès 1848 la question sociale entre au cœur du débat sur le rôle de l'Etat⁷⁷³. Les pratiques publique d'assistance sont donc bien souvent à la fois publiques et privées avant les lois sociales du tournant du siècle. Toutefois, en banlieue sud-ouest, les pratiques privées d'assistance et de charité continuent d'avoir une forte importance.

a. la permanence du rôle moral et éducatif du clergé

Pratiques sociales et pratiques éducatives sont encore largement le lieu phare de la présence morale du clergé. Certes, depuis le milieu du XIX^e siècle, la présence du curé au sein des conseils prenant en charge la vie de la communauté se fait de plus en plus discrète. Néanmoins, dans certains institutions, l'Etat a imposé leur présence : c'est le cas des commissions administratives des hôpitaux et des hospices, comme dans celui des bureaux de bienfaisance. Par leur position au sein de deux conseils locaux, celui du bureau de bienfaisance et au conseil de fabrique⁷⁷⁴, importants pour la vie de la communauté, le curé mais aussi les membres laïcs de l'Eglise influencent largement les

⁷⁷² FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine*, Anthropos–Economica, 1994.

⁷⁷³ DONZELOT Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Le Seuil 1994 (1984).

⁷⁷⁴ La fabrique est "l'organisme chargé d'administrer les biens d'une paroisse. La fabrique est composée de laïcs (marguilliers, ouvriers) choisis par les paroissiens, et du curé, depuis la construction ou la reconstruction des églises médiévales. Elle s'occupe aussi du décor de l'église, des objets de culte et des pauvres". Les fabriques seront supprimées en 1905. *Dictionnaire culturel du christianisme*, Cerf-Nathan, 1994, p. 129.

choix sociaux et moraux pris par ailleurs par la municipalité.

D'autre part, la banlieue, espace urbain en constitution, entretient avec le clergé et avec l'importance de la morale chrétienne un rapport ambivalent. Si dans une large mesure la déchristianisation, ou plutôt la laïcisation, a avancé dans l'ensemble de la société française depuis la Révolution⁷⁷⁵, les enquêtes sociales dont le second XIX^e siècle est friand mesurent et critiquent les pertes de repères moraux des habitants des faubourgs et des banlieues de toutes sortes, donnant naissance à l'association entre "classes laborieuses" et "classes dangereuses"⁷⁷⁶. Arlette Farge pour Paris au XVIII^e siècle⁷⁷⁷, Gérard Jacquemet pour Belleville au XIX^e siècle⁷⁷⁸ ont montré à la fois la violence des rapports humains, mais aussi l'instrumentalisation du discours sur l'immoralité du pauvre, vice et vertu s'opposant de part et d'autre des barrières d'octroi.

Dans la France du Second Empire, puis davantage encore dans celle de la République d'ordre moral, les relations étroites entre notables et clergé semblent renforcer le poids de la morale chrétienne, et ce tout particulièrement dans les pratiques sociales de bienfaisance et de charité, mais aussi dans celles de l'éducation, laissée pour une large part aux mains des congrégations religieuses. Cette permanence de pratiques sociales anciennes, déjà notées par Catherine Duprat ou par André Gueslin⁷⁷⁹, témoigne de l'influence des anciennes logiques de notabilité dans la gestion de certaines communes de banlieue.

Notables laïcs et clergé sont présents côte à côte dans les institutions municipales de bienfaisance, et le pouvoir central, loin d'exclure la présence des représentants ecclésiastiques locaux, insiste au contraire sur leur magistère moral. Jusqu'à la réforme de 1879⁷⁸⁰, l'Etat impose leur présence de droit au sein des commissions gestionnaires de la bienfaisance locale, commission administrative des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance. Lors de l'abrogation de cette obligation, le Préfet rappelle encore aux conseils municipaux que "la loi n'a pas interdit d'[y] introduire [les ministres des cultes reconnus par l'Etat] à titre de membres renouvelables, comme tous les autres citoyens"⁷⁸¹. Par ailleurs, la présence conjointe au sein du conseil de la fabrique de l'Eglise du curé

⁷⁷⁵ Vovelle, M., *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*. Seuil, 1978 [1973].

⁷⁷⁶ CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958.

⁷⁷⁷ Farge, A., *la vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Seuil 1922 [Hachette 1986].

⁷⁷⁸ Jacquemet, Gérard. *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*, Paris, Ehess, 1980 ; JACQUEMET Gérard, "Belleville ouvrier à la Belle Epoque", *Mouvement Social* 118, (1982), pp. 61-78.

⁷⁷⁹ Gueslin, André GUILLAUME Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992 ; Gueslin, André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*. Aubier, 1998; BEC Colette, *Assistance et République, la recherche d'un nouveau contrat social sous la III^e République*, Ed. de l'Atelier, 1994.

⁷⁸⁰ La date de cette réforme n'est pas anodine, elle signale clairement la fin de la République d'ordre moral avec le remplacement de Mac Mahon par Jules Grévy.

et du maire de la commune, membre de droit, confirme l'interdépendance entre les deux pouvoirs, y compris dans les paroisses de banlieue, du moins jusqu'aux lois de laïcisation. Certes, la sécularisation de l'appareil administratif de l'Etat déconcentré dans les mairies est largement entamée dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais la séparation entre la gestion du temporel et celle du spirituel est engagée de manière plus ou moins forte selon les communautés, sans pour autant reléguer les ministres des cultes dans leur magistère spirituel. Leur présence dans la vie laïque de la communauté communale reste donc forte et leur influence dépasse parfois les limites de la communauté des fidèles. Notables laïcs et clercs sont ainsi présents conjointement dans les actions de bienfaisance tant que l'assistance en est la règle. Et l'Eglise, par le biais des congrégations féminines, continue d'exercer d'importantes fonctions éducatives, en particulier pour les jeunes filles et les enfants en bas âge.

UN RÔLE ÉDUCATIF

L'éducation des jeunes filles est largement confiée aux congrégations féminines jusqu'aux lois de 1901. Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul gèrent un asile et une école de jeunes filles à Bagneux jusqu'en 1903⁷⁸². Les Religieuses de la Providence instruisent des jeunes filles dans un pensionnat à Vanves, qui devient une crèche au début du siècle⁷⁸³. Ces dernières prennent en charge le patronage clérical et l'éducation au catéchisme, contre l'avis du curé de la paroisse : le conflit entre le curé et les Religieuses de la Providence oblige le Cardinal Archevêque de Paris à intervenir au profit de ces dernières, qui peuvent enseigner le catéchisme et dire la quasi totalité des messes dans leur chapelle particulière, assistées du vicaire de leur choix⁷⁸⁴. A Montrouge, les écoles privées scolarisent toujours, pour l'année 1904-1905, 843 enfants, dont plus de la moitié de filles, dans 7 écoles de filles, 1 école de garçons et 1 école maternelle mixte⁷⁸⁵. Certes, ces écoles privées ne sont pas nécessairement toutes des écoles religieuses, mais la fondation en 1897 d'une "école libre" par le curé et les membres du Conseil de la fabrique sur un terrain du lotissement du Parc de Montrouge⁷⁸⁶ et la transformation du statut d'association en société civile permet de contourner la loi sur l'interdiction d'enseigner et laisse supposer une forte corrélation entre enseignement privé et confessionnel. Dans le même temps, l'école communale de filles, généralisée par

⁷⁸¹ AM Vanves, 1 Q 1-1-1, circulaire préfectorale du 15 octobre 1879.

⁷⁸² Archives de l'Archevêché, Ba 17, Bagneux, discours imprimé de M. P. Klein, curé de Bagneux, lors de la distribution des prix du 9 août 1903, intitulé "Adieux aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul".

⁷⁸³ *Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle, Vanves*, Impr. de l'école d'Alembert, 1901, section "cultes".

⁷⁸⁴ Archives de l'Archevêché de Paris, Ba 15, Malakoff, échange de correspondance entre les Religieuses de la Providence et le Cardinal Archevêque.

⁷⁸⁵ *Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle, Montrouge*, Impr. de l'école d'Alembert, 1906, p. 104.

⁷⁸⁶ Archives de l'Archevêché de Paris, Ba 17, Montrouge, échange de correspondance.

l'obligation de scolarisation primaire, continue parfois à être tenue par des congrégations féminines, faute d'un personnel laïc féminin suffisamment nombreux⁷⁸⁷. La loi de 1886 sur la laïcisation du personnel des écoles communales, y compris pour celles de filles, n'élimine pas entièrement les congrégations de leur action éducative, et les autorités municipales s'opposent encore en 1898 à la laïcisation du personnel éducatif féminin,

"considérant que les institutions communales de la Congrégation des filles de la Charité, en fonction à Bagneux depuis le 3 novembre 1860, ont rendus les plus éminents services à la population, que leur enseignement n'a jamais donné lieu à aucune critique soit de la part des parents, soit de la part de la Direction de l'Enseignement primaire ; qu'elles se renferment d'ailleurs rigoureusement dans le programme fixé par l'administration ; que les succès remportés chaque année par leurs élèves aux examens, attestent la valeur de leur enseignement. Considérant que, si l'article 18 de la loi du 30 octobre 1886 fixe un délai pour la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste pour les écoles de garçons, aucun délai n'est assigné par ladite loi pour les écoles de filles. Pour ces motifs, le conseil déclare inopportune et contraire à l'esprit de la loi la laïcisation de l'école des Filles de Bagneux⁷⁸⁸".

L'éducation des filles constitue un espace culturel et spirituel dans l'ensemble de la banlieue parisienne, comme dans d'autres régions de France. Le rôle éducatif des congrégations religieuses ne sera jamais totalement éliminé, même après la loi de Séparation et l'application stricte des interdictions d'enseigner aux congrégations non autorisées. Ainsi, à Montrouge, les filles entre 6 et 13 ans représentent encore 45,3 % des effectifs scolarisés dans les écoles privées pour l'année scolaire 1904-1905⁷⁸⁹. Cette importance révèle la prégnance du magistère moral exercé par certaines congrégations féminines dans l'éducation des filles, mais aussi la persistance des difficultés de recrutement d'institutrices laïques formées acceptant les traitements encore très peu élevés au début du siècle en banlieue parisienne, et en tout cas largement inférieurs aux traitements proposés par les écoles de la Ville de Paris⁷⁹⁰.

Finalement, avant le tournant du siècle, la coexistence entre une école laïque et une école privée religieuse semble être acquise. L'irruption des conflits entre municipalité laïque et institutions éducatives religieuses ne semble dater que des premières années du siècle, suivant en cela la phase aiguë de l'anticléricalisme radical de 1904-1906⁷⁹¹. Ainsi à Bagneux, la Congrégation des Filles de la Charité sera définitivement exclue en 1903, aux termes d'une bataille juridique engagée par la municipalité républicaine radicale élue

⁷⁸⁷ PROST Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968; OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Seuil, 1992 ; Mayeur, F., *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Hachette, 1979.

⁷⁸⁸ **AM Bagneux, délibérations, 1893-1900, séance du 10 juin 1898. Désapprobation envoyée au Préfet et votée par 11 voix contre 4.**

⁷⁸⁹ Calcul effectué d'après les statistiques indiquées dans l'Etat des communes.

⁷⁹⁰ De nombreuses délibérations insistent sur la nécessité d'une aide supplémentaire de l'Etat pour augmenter le traitement des instituteurs et institutrices de banlieue, afin de les attacher à un endroit et de ne pas encourager les départs vers Paris ou vers certaines villes de province.

en 1900, à la suite d'un débat fortement marqué par l'antichléricisme⁷⁹².

DES PRATIQUES LAÏQUES INSPIRÉES PAR LA CHARITÉ CHRÉTIENNE.

Le rôle du clergé ne se limite pas simplement à la forte présence du clergé régulier dans l'espace de la banlieue sud, à la fois en tant qu'ordre missionnaire chargé de l'éducation des filles, mais aussi comme propriétaire foncier important, à Bagneux ou à Vanves. Institutions monacales, maisons de retraite religieuses voire asiles pour enfants en bas âge sont largement représentés sur ce territoire de la banlieue.

L'influence de l'ordre moral dépasse toutefois cette simple présence et constitue une permanence forte des relations sociales héritées du XIX^e siècle. Ainsi, les curés et vicaires des deux paroisses de Vanves, celle du centre ville et celle du Petit-Vanves ou Malakoff, jouent un rôle prépondérant dans l'institutionnalisation du patronage religieux et du catéchisme pour les enfants des écoles, y compris pour les écoles communales. La réaction antichléricale permet de lire en creux cette permanence, puisque Malakoff créera un patronage laïque pour les enfants des écoles dès 1883, et que la reprise en main du patronage des écoles communales par l'Amicale des anciens élèves des Ecoles de Vanves sous la direction d'un instituteur laïc sera le fait de la nouvelle municipalité radicale-socialiste en 1900⁷⁹³. Il faut attendre 1906 pour que les communes accordent une subvention au patronage laïc municipal, Montrouge par ailleurs ne semblant pas créer une telle association⁷⁹⁴.

Ce rôle moral se perpétue dans l'existence de prix de vertu décerné aux jeunes filles de la commune. Celui créé à Vanves par le don de Louis-Marie Larmeroux, présent de manière quasi continue au bureau de bienfaisance et au conseil municipal évoque certaines pratiques mises en valeur par Martine Segalen à Nanterre⁷⁹⁵. Louis-Marie Larmeroux fait don au bureau de bienfaisance d'une rente de 400 francs qui sera distribuée sous forme de dot à la jeune fille la plus méritante de la commune, à condition qu'elle se marie le jour de la Saint-Louis⁷⁹⁶. Le mariage de cette jeune fille, qui n'aura lieu pour la première fois qu'en 1905, se fait en présence des autorités ecclésiastiques et

⁷⁹¹ RÉMOND René, *Histoire de l'antichléricisme en France de 1815 à nos jours*. Fayard, 1999 ; MAYEUR Jean-Marie, *La séparation des Eglises et de l'Etat*. Paris, éd. Ouvrières, 1991, 188 p.

⁷⁹² AM Bagneux, *délibérations*, séances à retrouver. Archives de l'archevêché, article de presse racontant le départ des religieuses et accusant Maugarny ; discours du curé de Bagneux à la remise des prix de 1903.

⁷⁹³ AM Vanves, *délibérations*, 1900.

⁷⁹⁴ AD Hauts-de-Seine, DO5 budgets divers. Voir en annexes les subventions des communes aux associations.

⁷⁹⁵ Segalen, M., *Nanterriens, les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*. PU du Mirail, 1990.

⁷⁹⁶ AM Vanves, *délibérations*, séance du 8 mars 1900, testament olographe du 10 août 1892 de Louis-Marie Larmeroux, communiqué par Me Bourdel, notaire ; séance du 11 juillet 1905, règlement pour la première application du prix de vertu ; séance du 4 août 1905, choix de la titulaire. Etat des communes, Vanves, p. 62.

municipales de la commune. Cette cérémonie, qui continue largement au-delà du premier conflit mondial⁷⁹⁷, est rapidement détournée du sens chrétien qu'avait voulu donner Louis-Marie Larmeroux pour devenir une dot destinée à une jeune fille nécessiteuse, le plus souvent une ouvrière⁷⁹⁸. Le processus décrit par Martine Segalen pour Nanterre est ici exactement le même, le passage d'une fête qui se veut empreinte de piété, avec obligation d'être "couronnée le jour de la Saint-Louis"⁷⁹⁹, où les exigences de l'ordre moral prévalent largement, à une fête moins ritualisée et plus sécularisée. Le don est alors récupéré par la municipalité pour une mise en valeur laïque d'une jeune fille méritante, c'est-à-dire, comme l'écrit André Gueslin, faisant face avec courage et travail à sa condition de pauvreté⁸⁰⁰. Il est impossible de lire le passage d'une cérémonie à l'autre simplement à l'aune de la sécularisation ou du combat anticlérical : la laïcisation de la fête témoigne à la fois de la récupération par les notables laïcs du symbolisme de la charité chrétienne mais aussi de l'évolution lente d'une société qui perpétue les formes anciennes de l'assistance au-delà des débuts du XX^e siècle⁸⁰¹.

Les pratiques sociales collectives marquées par l'ordre moral, et associant bienfaisance et fête de charité, se perpétuent jusqu'au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Le XIX^e siècle a largement utilisé les bals de charité pour permettre à la fois de récolter des fonds pour l'assistance charitable aux pauvres, mais aussi dans un but salvateur pour les âmes des donateurs. Le Bazar de la Charité en est l'un des exemples les plus connus. A l'échelle locale, ces bals de charité ont une existence dans la vie communale. Les archives de Vanves conservent ainsi les programmes de trois fêtes organisées par diverses sociétés de secours, sous la présidence du maire. En juin 1913 encore, une matinée-concert au bénéfice de l'œuvre municipale de la consultation des nourrissons est organisée dans la salle du Gymnase municipal, sous la présidence du maire radical, Aristide Duru. La couverture du programme de cette matinée-concert, par ailleurs dénuée de toute référence explicite au religieux, représente une mère tenant son enfant, dans une posture au symbolisme chrétien évident, sorte de "vierge à l'enfant" moderne⁸⁰². Bien plus symptomatique encore de cette permanence, le vocabulaire

⁷⁹⁷ AM Vanves, 3 K 13, legs Larmeroux, prix de vertu 1905-1928.

⁷⁹⁸ En 1905, le choix se porte sur une jeune fille de 18 ans restée avec son père veuf chargé de 6 enfants. AM Vanves, *délibérations*, séance citée.

⁷⁹⁹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 11 juillet 1905.

⁸⁰⁰ Gueslin, André. *Gens pauvres, pauvres gens... op. cit.*

⁸⁰¹ D'autres institutions confirment cette évolution, comme par exemple les patronages laïcs instaurés en marge des écoles communales et en concurrence directe avec l'encadrement de la jeunesse par le clergé catholique.

⁸⁰² AM Vanves, 1 Q 1-14-2, *fêtes*. Reproduction de la couverture en annexe. Pour les liens entre le catholicisme social et la protection de l'enfance, voir entre autres : J.-N. Luc, *l'invention du jeune enfant au XIXe siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*. Belin, 1997 ; Rollet-Echalier, C., Morel, M.-F., *Des bébés et des hommes : traditions et modernité des soins aux tout-petits*, A. Michel, 2000.

employé sur le carton d'invitation d'un comité de l'arbre de Noël organisé en 1918 fait appel aux "offrandes à envoyer" aux épouses des notables de la commune qui visiblement dirigent ce comité ⁸⁰³.

Le rôle des mères et des épouses de notables est d'ailleurs ancien dans la commune, et bien entendu le plus souvent en marge des actions publiques de la municipalité. En 1877 existe à Vanves une association dénommée "les Dames de Charité", et dont la liste de présence fait apparaître une forte similitude avec les noms des élus au conseil municipal ⁸⁰⁴. De même, la séance du bureau de bienfaisance de novembre 1880 afin de préparer la quête prévue à l'Eglise de Vanves le jour de Noël ⁸⁰⁵, a lieu en présence Mesdames Ribou, Barque, Hubert et Geoffroy, toutes liées aux notables communaux. Beaucoup plus tard, le Comité de l'arbre de Noël de 1918 continue de donner aux épouses des élus ou des notables l'occasion de promouvoir des formes anciennes d'action caritative. Parmi les noms des dames patronnesses, on peut relever ceux de Mme Arnaud, femme du médecin aliéniste qui dirige la maison de santé de Vanves, conseiller municipal et membre de l'Union républicaine de Vanves, de Mme Eugène Dupont, cousine par alliance de l'ancien maire et conseiller général du canton de Vanves, l'architecte Joseph Dupont, mais aussi héritière d'une famille ancienne de Vanves qui a donné de nombreux conseillers municipaux ⁸⁰⁶.

Cette permanence révèle deux pratiques d'assistance qui peuvent paraître parfois paradoxales. D'une part, le lien entre l'église, lieu de la cellule chrétienne par excellence, et les pratiques d'assistance communales, donc laïques, que symbolise le bureau de bienfaisance, restent très forts y compris après 1905. Certes, la date du Noël de 1918, où sacré et profane semblent se retrouver n'est pas sans incidence sur ce retour à des formes de dévotion ou de foi ⁸⁰⁷. La fête de Noël elle-même est aussi issue d'un syncrétisme ancien entre traditions païennes et calendrier liturgique chrétien. En second lieu, il est fort intéressant de remarquer que le lien entre pratiques chrétiennes et communale est assuré par les femmes. De fait, il est possible de penser que ce rôle caritatif dévolu aux femmes chez les édiles, inspiré des morales religieuses judéo-chrétiennes ⁸⁰⁸, confirme le recul du poids de la religion dans des sphères alors

⁸⁰³ AM Vanves, 1 Q 1-14-1, dossier fêtes.

⁸⁰⁴ AM Vanves, 1 Q 1-1-1, *arrêtés de nomination*. Présence au séance des 30 avril et 14 novembre 1877.

⁸⁰⁵ AM Vanves, 1 Q 1-2-1, *registre... 1879-1911*, séance du 26 novembre 1880.

⁸⁰⁶ Divers état civil. Voir le chapitre 2 et tout particulièrement l'arbre des liens familiaux et d'alliance des Dupont de Vanves.

⁸⁰⁷ Becker, A. *La guerre et la foi: de la mort à la mémoire, 1914-1930*. A. Colin, 1994.

⁸⁰⁸ Pour une description de ces pratiques caritatives, voir Smith, B. *Les bourgeoises du Nord, 1850-1914*. Paris, Perrin, 1981. Pour l'importance de la charité dans la culture des femmes issues de la bourgeoisie juive d'Alsace-Lorraine, voir Hyman, P., "l'impact de la Révolution sur l'identité et la culture contemporaine des Juifs d'Alsace", in Birbaum, P. (dir.), *Histoire politique des Juifs de France*, Presses de la Fnsp, 1990, pp. 21-38 ; Aubrun, J. *Cécile Brunschvicg, itinéraire d'une femme en politique*, DEA (R. Rémond), IEP de Paris, 1992, pp. 30 et suiv.

pensées comme plus masculines, comme celles de l'éducation des jeunes gens. Il est vrai que la féminisation de ces pratiques anciennes va aussi de pair avec l'exclusion continue des femmes de la vie civique. Toutefois, c'est à la fois en tant que femme et qu'épouse ou veuve de notable que ces dernières participent à ces manifestations traditionnelles de charité. Il est alors aussi possible d'envisager ce rôle féminin comme celui d'une liaison entre sphère civique et sphère privée, et ainsi de nuancer la réalité d'une sécularisation de la société avant l'entre-deux-guerres.

Ainsi, les liens entre les édiles municipaux et le clergé sont nombreux et multiples. Les pratiques sociales et culturelles de la population de ces communes gardent très longtemps la trace de l'influence morale de la religion, y compris au cœur de cités nouvellement construites. La force du sentiment religieux dans la population est très difficilement déterminable, dans la mesure où l'on ne possède pas de trace du nombre de pratiquants, où la fréquentation de l'église n'est guère apparente. De même s'il est probable que la fin du XIX^e siècle voit dans la banlieue de Paris le même désintérêt qu'ailleurs pour la religion, de nombreuses pratiques perdurent. Les élus sont donc obligés mais certainement aussi acceptent ils de mettre un certain nombre de leurs pratiques au diapason de cette place prépondérante de l'église catholique dans le paysage du pouvoir local.

b. le poids des pratiques sociales d'assistance privée

L'assistance privée n'apparaît que de manière ponctuelle dans les archives publiques. Toutefois, la fréquence et le montant des dons et legs que reçoivent les communes de la banlieue, dons devant être distribués aux plus démunis, sont le signe de l'importance toujours grande des formes anciennes de charité. A Vanves entre 1891 et 1896, on peut retrouver la trace de trois dons faits au bureau de bienfaisance : une rente perpétuelle, léguée par Madame Ribou en 1891, veuve d'un conseiller municipal, et deux dons de 500 et 1000 F légués par l'ancien médecin en second du bureau de bienfaisance, Augustin Baudet⁸⁰⁹ et par une pensionnaire de la maison de santé des Docteurs Voisin et Falret, Melle Terris, en 1896. Ces dons en argent sont directement versés au bureau de bienfaisance, et, sauf exception, n'apparaissent pas dans le budget de la commune⁸¹⁰. La trace de ceux-ci est même difficile à suivre, faute d'inscription rigoureuse ou de conservation des documents. Il semble par contre que les dons en argent aient été une source importante de revenu pour le bureau de Vanves, bien avant les années 1890. En effet, c'est le surplus numéraire qui permet dans les années 1880 au budget du bureau de bienfaisance d'être très largement bénéficiaire et aux administrateurs de proposer

"l'achat de rente à 3 % afin de constituer une réserve pour les temps de calamité,

⁸⁰⁹ AM Vanves, 1 Q 1-1-1, arrêté de nomination d'Augustin Firmin Baudet, domicilié voie d'Arcueil, comme médecin en second du bureau de bienfaisance, novembre 1868 ; 1 Q 1-10-4, legs d'une somme de 500 F par M. Augustin Baudet, 21 août 1894.

⁸¹⁰ Les dons et legs à la commune et aux établissements de bienfaisance (dont le bureau) sont inscrits dans un registre spécifique, conservé aux AM de Vanves. (3 L 2-2-19). L'ensemble des dons ne sont pas indiqués dans la série Q, qui par contre garde trace des trois dons décrits plus haut. Effet de conservation ? Il est difficile de savoir si les années 1890 ont été plus généreuses en dons privés que les périodes antérieures.

qui s'ajouteront aux 700 F de rente déjà existants ⁸¹¹ ."

De la même manière, les dons privés, lors de décès par exemple, semblent assez fréquents. Mme Ribou-Boscher, précédemment citée, effectue ainsi en novembre 1881 un don de 50 francs pour les pauvres pour honorer la mémoire de sa mère, Mme Boscher, dame patronnesse du bureau de bienfaisance. Cette permanence des actes traditionnels de la charité se retrouve tout au long de la période, et semble émaner de cercles sociaux comparables. Les notables de banlieue pratiquent l'acte du don comme un acte de charité chrétienne, et entretiennent avec leur commune et "leurs" pauvres un rapport traditionnel empreint de conservatisme social ⁸¹² .

Cette assistance privée prend des formes plus organisées avec le développement d'institutions ou d'orphelinats pour les enfants démunis, voire avec l'institution de maisons de retraite. Les bienfaiteurs demandent alors le soutien moral de la commune, ou tentent de faire perdurer leur œuvre au-delà de leur propre décès par une communalisation imposant une gestion au moins indirecte par la municipalité. Ainsi, le couple Larmeroux, riches propriétaires de Vanves, envisage-t-il en 1874 de faire don à la commune d'une **"propriété close de murs (..) de 112,31 m², [avec pour condition d'y installer] l'asile ⁸¹³ communal destiné aux jeunes enfants de la commune de Vanves âgés de moins de 7 ans, et d'en confier la direction et l'entretien aux Filles de la Charité dites Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ou en cas d'empêchement absolu aux membres d'une autre communauté religieuse reconnue et approuvée par l'autorité supérieure ⁸¹⁴ "**.

Cette donation, entraînant pour la commune la prise en charge des frais d'entretien des bâtiments, est d'abord acceptée en février 1874 par le conseil municipal ⁸¹⁵ , et ce d'autant plus facilement que Louis-Marie Larmeroux est conseiller municipal et administrateur du bureau de bienfaisance. Ce don, même accompagné de conditions draconiennes de gestion par une communauté congréganiste très bien implantée dans l'enseignement primaire des jeunes filles dans cette partie de la banlieue parisienne ⁸¹⁶ , ne soulève

⁸¹¹ AM Vanves, 1 Q 1-2-1, registre des séances du bureau de bienfaisance, 1879-1911, séance du 17 janvier 1880. Il est intéressant de noter que cet achat intervient l'année de l'hiver rigoureux qui oblige le bureau à donner du travail aux ouvriers au chômage.

⁸¹² Cf. Gueslin, A., *Gens pauvres, pauvres gens* op. cit.

⁸¹³ On donne le nom "d'asile" aux premières classes enfantines des écoles, c'est-à-dire à une structure collective accueillant les petits enfants avant l'âge de la scolarité obligatoire. Les nourrissons ne sont pas compris en temps normal dans ces classes enfantines, et les garderies collectives sont soit des pouponnières, soit des crèches de toute origine. Sur les écoles maternelles, voir J-N. Luc, *l'invention du jeune enfant*, op. cit. Sur les crèches et pouponnières dans la banlieue sud-ouest, voir De Luca, V., Rollet, C., *La pouponnière de Porchefontaine : l'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, l'Harmattan, 1999.

⁸¹⁴ AM Vanves, 3 Q 1-3-1, legs Larmeroux, acte notarié devant M^o Latapie de Gerval, notaire à Paris, le 9 mars 1874.

⁸¹⁵ AM Vanves, 1 D 1-1-7, délibérations 1873-1879, séance du 14 février 1874; 3 Q 1-3-1, legs Larmeroux.

⁸¹⁶ Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul gèrent les écoles de filles à Bagneux et à Montrouge.

jusqu'à la fin des années 1870 aucune contestation de la part des élites, bien au contraire. Les réticences viennent rapidement de l'administration préfectorale, arguant d'abord de l'état de délabrement des bâtiments, puis de l'impossibilité d'une gestion exclusive par une congrégation⁸¹⁷. Les notables de la commune, soutenus par le curé de la paroisse de Vanves, entreprennent donc en mars 1875 une démarche auprès de la Maréchale de Mac Mahon pour "obtenir son concours dans la création d'une école dont la direction serait confiée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul⁸¹⁸". Dans les premières années de la République d'ordre moral, la permanence sinon du sentiment religieux, du moins de l'importance des notables chrétiens et de l'Eglise dans la gestion quotidienne des affaires de la cité, est encore une réalité forte.

Pourtant, en quelques années, l'émergence d'une opposition plus laïque se fait entendre au sein du conseil. Toujours à propos de ce don, dont l'administration supérieure continue à repousser l'acceptation, faute de renseignements complets, le conseil prend à nouveau position en mai 1877. Il est alors débattu du maintien ou non de l'acceptation de ce don et des contraintes de gestion congréganistes qu'il impose. Et dès cette période, malgré la présence du donateur au conseil, la majorité des membres du conseil se range aux arguments du Préfet, et refuse le don car le conseil

"ne peut accepter l'obligation de faire gérer par des congrégations l'asile communal (...) et qu'il ne peut engager les administrations qui se succéderont⁸¹⁹".

Il ne semble pas qu'un changement d'élus soit directement à l'origine de ce revirement de position. Alors qu'au milieu des années 1870, seule la Préfecture semblait émettre des réserves quant à l'acceptation de ce legs, le rejet est aussi local à la fin de la décennie. Or, les arguments ne concernent pas la présence des congrégations dans la gestion de l'asile, mais dans le fait que la commune s'engage dans des frais d'entretien d'un asile communal à gestion privée, et que cet engagement, effectué par acte notarié, ne peut être envisagé pour une commune qui réserve ainsi de fait une partie des deniers publics à une structure privée.

Finalement, ce cas est révélateur de la force des liens existants entre bienfaisance et action caritative, et l'interpénétration entre assistance privée et soutien public. Dès le milieu du XIX^e siècle, rares sont les grandes œuvres installées dans cette partie de la banlieue sans au moins l'acceptation, voire le soutien financier de la municipalité ou du département ; au début des années 1880, la présence des institutions privées d'éducation ou de protection sociale est tolérée par l'autorité publique, locale comme préfectorale, et devient impensable sans son soutien.

L'hospice privé de Montrouge atteste de ces liens très forts entre public et privé dans la gestion de l'assistance, y compris durant les premières années de la III^e République.

⁸¹⁷ AM Vanves, 3 Q 1-3-1, divers échange de lettres entre la Préfecture et la Mairie de Vanves, 1874-1878.

⁸¹⁸ AM Vanves, ibid..., réponse de la Présidence de la République, à la demande formulée par "M. le Curé et les habitants notables de votre commune" adressée au Maire au nom de Mme la Maréchale de Mac Mahon.

⁸¹⁹ AM Vanves, 3 Q 1-3-1, extrait du registre des délibérations, séance des 14 mai 1877 et 27 mai 1878.

L'hospice Verdier est créé à Montrouge en 1873, grâce au don de Mme Verdier d'une propriété de 611,22 m² dans le Parc de Montrouge, ainsi que d'une rente perpétuelle de 2000 francs pour hospitaliser les incurables, hommes ou femmes, de la commune de Montrouge⁸²⁰. L'hospice s'est ouvert aux pauvres d'autres communes, puisque la commune de Malakoff y entretient 4 lits en 1900⁸²¹, et connaît après la guerre une gestion dans laquelle la commune prend de plus en plus de place.

Finalement, les dernières institutions privées charitables, créées au début de la République, comme l'hospice Verdier ou l'hospice Larmeroux⁸²², semblent des formes anciennes d'action caritative. Leur présence et leur permanence s'expliquent certainement par le manque d'un réel réseau d'hôpitaux publics prenant en charge les malades dans la banlieue parisienne : les municipalités n'auront ainsi cessé de réclamer l'intervention de l'Etat et la création d'un hospice intercommunal dans la banlieue sud, pour palier le manque d'hôpitaux généraux situés hors les murs⁸²³.

Les œuvres sociales de charité sont donc le plus souvent des œuvres associant la municipalité et les dons privés. Ces pratiques de charité privées sont le fait des notables locaux, sans que ce soit une pratique édilitaire : dons et legs sont effectués par un petit nombre de familles, appartenant toutes aux élites locales, mais dont aucun n'assume un mandat mayoral. Au sein des lieux de l'assistance, le bureau de bienfaisance, institutionnalisé par la loi, rend compte de cette interpénétration très forte entre assistance privée et publique.

2. la "fausse" concurrence de pratiques sociales modernes.

Les débuts de la III^e République sont l'occasion de nombreux débats sur la question sociale et sur la gestion des secours à apporter aux plus démunis. Cette question n'est pas nouvelle, mais le second XIX^e siècle se préoccupe clairement de la pérennisation de la bienfaisance, puis du passage des logiques assistantielles à celles de l'assurance. L'essor du mutualisme dans les communes de banlieue parisienne, largement concomitant de celui de l'implantation républicaine, peut laisser penser que de nouvelles pratiques sociales, tournées vers une prise en charge plus systématique des "indigents"⁸²⁴, prennent la place des anciennes pratiques, autant orientées par un désir salvateur pour l'âme des donateurs que par une empathie à l'égard des plus démunis ou par une prise de conscience de la "question sociale"⁸²⁵.

⁸²⁰ *Etat des communes, op. cit.*, Montrouge, p. 25.

⁸²¹ *Etat des communes, op. cit.*, Malakoff, p. 38.

⁸²² Noté en 1913 dans l'indicateur Bijou.

⁸²³ Les deux hôpitaux de la banlieue sud de Paris, Bicêtre d'une part, Ivry d'autre part, sont essentiellement des hospices accueillant des vieillards incurables. Ivry ouvre ses portes en 1867, Bicêtre est de création plus ancienne.

⁸²⁴ Bec, Colette, *Assistance et République, op. cit.* p. 10. Gueslin, André. *Gens pauvres, pauvres gens, op. cit.* voir aussi Kott, S., *L'Etat social allemand : représentations et pratiques*, Paris, Belin, 1995.

Or, si la IIIe République permet indéniablement une transformation de l'action sociale locale, cette transformation est peut être plus tardive et plus ambivalente que ce que l'on peut penser. Ainsi, la communalisation des bureaux de bienfaisance, marquée par la montée des fonds d'origine publique, apparaît comme une phase de transition forte permettant de passer d'une action sociale essentiellement privée à une action sociale prise en charge par l'Etat. Toutefois, ce dernier semble singulièrement absent de la gestion quotidienne de l'assistance, et ce jusqu'au début du XXe siècle, malgré l'existence d'un embryon de politique nationale de l'assistance⁸²⁶. Ce n'est que très progressivement que la gestion publique, toujours fondée sur l'assistance, prendra le relais des politiques communales, sans toutefois totalement éliminer des formes anciennes d'assistance, comme le mutualisme. La municipalité et les élus jouent dans cette évolution un rôle central, qui les détourne progressivement de principes conservateurs, et qui, associé à un militantisme républicain de plus en plus fort, vont transformer les pratiques sociales beaucoup plus que l'impulsion encore timide de l'Etat.

a. la communalisation des bureaux de bienfaisance : une permanence plus qu'une transformation

GÉNÉRALITÉS

Institués par la loi de vendémiaire an III, les bureaux de bienfaisance sont encadrés par la loi et leur installation dans chaque commune est préconisée par l'Etat dès 1837, afin de proposer une alternance au placement dans les hôpitaux et hospices, plus dispendieuse de fonds publics et "destructrice des liens familiaux"⁸²⁷. La loi municipale de 1855 fixe des normes de contrôle de cette institution locale, gérée par une commission administrative présidée par le maire et comprenant, outre les "représentants des cultes reconnus par la loi", des membres nommés par le Préfet sur proposition du conseil municipal, "notables de la commune connus pour leur action de bienfaisance." Cette organisation est réformée par deux fois, en mai 1873 et août 1879⁸²⁸, la dernière réforme

⁸²⁵ Donzelot, Jacques. *L'invention du social, op. cit.*

⁸²⁶ Il est difficile de parler avant l'entre-deux-guerres, et même avant 1945, de *Welfare State* en France, même si certains auteurs estiment que l'Etat providence est bien antérieur au Plan Beveridge. La loi de 1898 sur les accidents du travail semble être l'amorce du passage de la logique d'assistance à celle d'assurance ; toutefois, la France est encore loin d'avoir, à la veille de la guerre, une politique sociale de l'ampleur de celle de l'Allemagne. Sur ces questions, EWALD F., *Histoire de l'Etat providence*, Grasset, 1996 [1986]; S. Kott, *L'Etat social allemand*, Belin, 1995 ; C. Bec, *Assistance et République, op. cit.* Dans les actes du colloque publiés sous le titre *Du social dans la Ville*, André Gueslin souligne aussi cette logique communale de l'assistance. Marec, Y., Gueslin, A., *Le social dans la ville, op. cit.* voir aussi De Luca, V. *Aux origines de l'Etat providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide à l'enfance (1820-1930)*, Ined, 2002.

⁸²⁷ Cohen, W. B., *Urban Government and the Rise of the French City*, St Martin's Press, 1998, p. 196.

⁸²⁸ Circulaire ministérielle adressée au Préfet de la Seine et diffusé dans les communes de la banlieue parisienne le 15 octobre 1879, AM Vanves, 1 Q 1-1-1, secours.

imposant la présence au sein de la commission administrative de deux délégués élus parmi les conseillers municipaux. Elle étend ainsi la domination politique du conseil sur les bureaux de bienfaisance et assure souvent une présence strictement républicaine dans la gestion locale de l'assistance.

Pourtant, l'existence d'un bureau de bienfaisance, bien qu'encouragée tout au long du XIXe siècle par le Ministère de l'Intérieur, est encore loin de connaître une large diffusion sur l'ensemble du territoire : William Cohen signale ainsi "qu'au début du [XIXe] siècle, seules un quart des communes disposent d'un bureau de bienfaisance, et que seuls 5 % des bureaux de bienfaisance existants disposent de fonds capables d'assurer autre chose qu'une assistance individuelle, au cas par cas⁸²⁹". En 1889 encore, l'enquête d'Henri Monod signale l'absence de bureau de bienfaisance dans au moins la moitié des communes françaises, et l'impossibilité de mettre en place une réelle politique d'assistance locale dans la plupart des communes rurales⁸³⁰.

Ainsi, leur présence ancienne dans chacune des communes étudiées, le relais existant par la prise en charge des plus démunis dans les Hôpitaux de l'Assistance Publique, assurent à la banlieue parisienne une forme continue d'action sociale relativement encadrée par l'Etat⁸³¹.

Les bureaux de bienfaisance continuent largement jusqu'à la Première Guerre Mondiale d'être le relais local de la politique d'assistance voulue par la IIIe République. C'est donc par eux que s'organise une large partie de cette assistance, tant privée que publique.

ORIGINES DES FONDS.

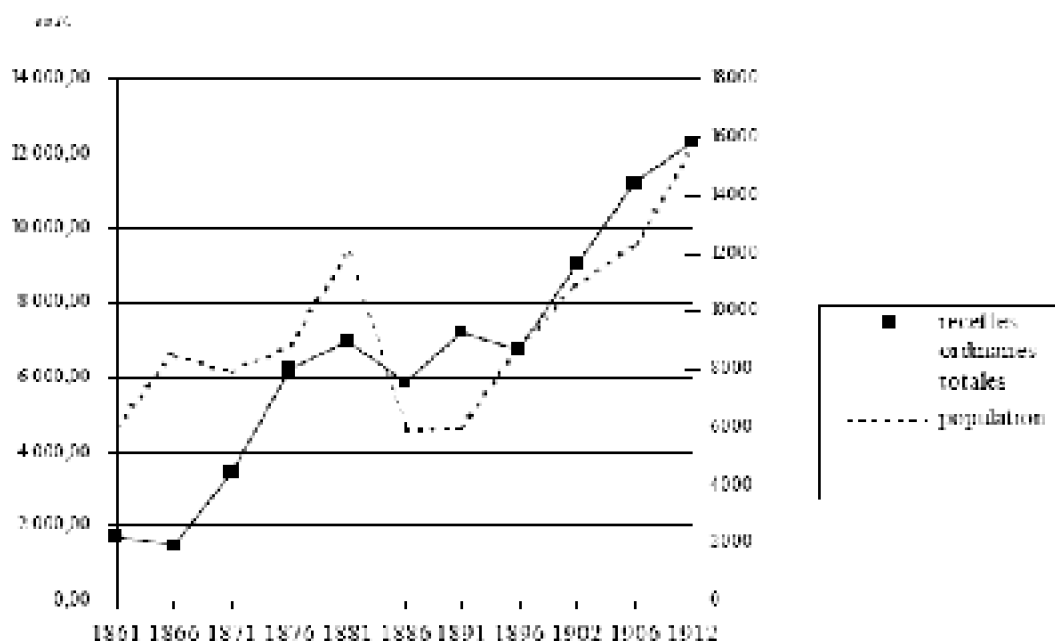
Les comptes des bureaux de bienfaisance sont distincts des comptes et budgets communaux. Ils ne permettent pas de voir la totalité de l'action d'assistance des communes, qui conservent dans leur budget propre un poste de dépenses d'assistance qui est loin d'être négligeable en volume. Le conseil municipal se borne à approuver une fois par an la teneur des comptes du bureau de bienfaisance en termes très généraux. Il est donc nécessaire, pour comprendre le fonctionnement financier des bureaux de bienfaisance, et pour évaluer leurs poids par rapport à l'action d'assistance des communes, de pouvoir utiliser leurs comptes. Or, très peu d'archives communales les ont conservés. Toutefois, à partir des comptes du bureau de Vanves⁸³², certaines hypothèses peuvent être envisagées.

⁸²⁹ William B. Cohen, *Urban Government... op. cit.*, 1998, p. 197.

⁸³⁰ Enquête citée par William Cohen et par Mitchell (15120 bureaux de bienfaisance existent). [1991], comme par Lion Murard et Patrick Zylbermann, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Fayard, p. 172 et n. p. 621.

⁸³¹ Feillet, Paul. *De l'assistance publique à Paris*. Paris, Berger-Levrault, 1888, p. 29 et suiv.

⁸³² AM Vanves, 1 Q 1-7-1, comptes administratifs du bureau de bienfaisance.

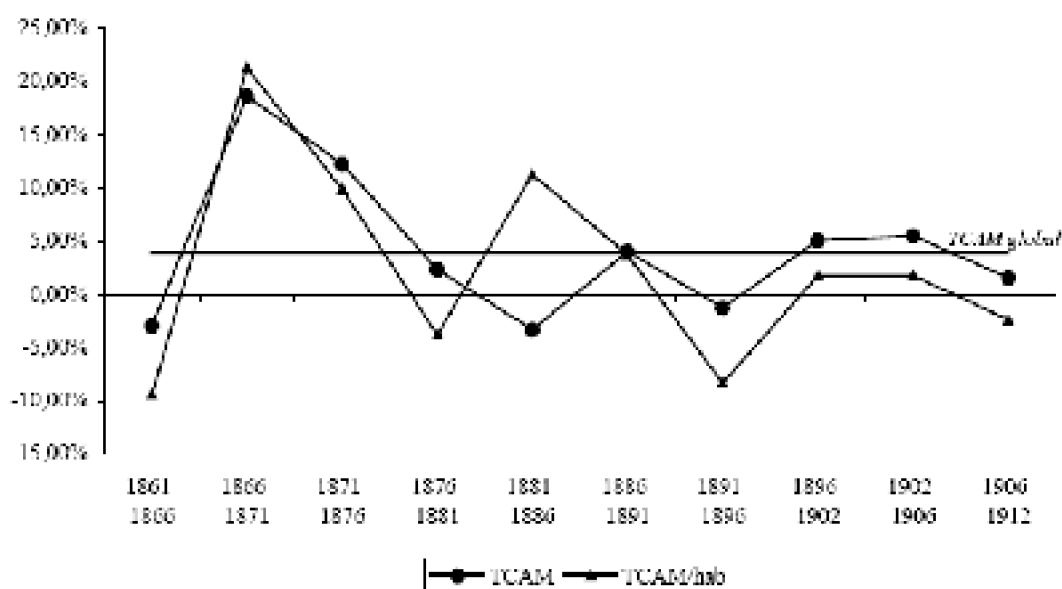


graphique 30. Evolution des ressources du bureau de bienfaisance et de la population de Vanves, 1861-1912.

Les ressources ordinaires disponibles pour le bureau de bienfaisance de Vanves indiquent assez bien la capacité de secours de la commune⁸³³. Les fonds disponibles augmentent de manière spectaculaire sur un demi siècle, passant de 1 718,54 F en 1861 à 12 338,43 F en 1912⁸³⁴. En un demi siècle, les fonds sont multipliés par plus de 7, présentant un taux de croissance annuel moyen de 3,94 %. Ce taux moyen cache des disparités qu'une analyse des comptes en prenant les chiffres tous les 5 ans peut faire apparaître (voir graphique 31).

⁸³³ Les ressources ordinaires ont été calculées en ne prenant en compte que celles sur lesquelles le bureau peut compter pour construire son budget primitif, donc en éliminant les ressources extraordinaires et surtout les ressources disponibles en caisse en fin d'année et non dépensées. Or, ces ressources de l'année n-1 peuvent être très importantes, doublant ainsi le volume global du budget dans les années 1880-1886, et donnant l'impression de richesse du bureau de Vanves, à l'inverse du budget communal.

⁸³⁴ Les années analysées ont été celles des recensement de population, afin de pouvoir faire des comparaisons en prenant en compte le facteur très important de croissance démographique (voir chapitre 1). Cependant, en 1901 et 1911, les comptes n'ont pas été conservés, j'ai donc choisi de prendre les années 1902 et 1912, même si je suis obligée de les comparer avec les chiffres de recensement respectivement de 1901 et 1912.



graphique 31. taux de croissance annuels moyens (TCAM) des ressources du bureau de bienfaisance de Vanves, 1861-1912⁸³⁵.

Si l'on prend l'évolution globale des recettes, deux périodes présentent des taux de croissance supérieurs à la moyenne, d'une part entre 1866 et 1876 et d'autre part entre 1896 et 1906. Les recettes connaissent à trois reprises une décroissance, entre 1861 et 1866, puis entre 1881 et 1886, et enfin entre 1891 et 1896. Si l'on observe le graphique 30, on peut parler d'une croissance par palier : la forte croissance, entamée au milieu des années 1860 et stoppée au milieu des années 1880, connaît déjà un fléchissement dès les premières années de la décennie 1880. Après une période de fluctuation, la reprise de l'augmentation des recettes s'accélère à partir des dernières années du siècle.

Les baisses de ressources semblent en premier lieu liée aux fluctuations économiques générales, mais pas seulement. Ainsi, la plus forte chute des revenus d'assistance, qui a lieu entre 1881 et 1886, peut être totalement corrigée en prenant en

⁸³⁵ AM Vanves, série Q, comptes administratifs.

compte la variable démographique⁸³⁶. La séparation entre Vanves et Malakoff, la perte de la moitié de la population et le partage des ressources du bureau de Vanves en deux bureaux distincts est une explication plus logique de cette rupture du premier lustre des années 1880.

Le ralentissement des rythmes de croissance des ressources, tant au début des années 1870 qu'à partir de 1886, ralentissement accentuée par une période de décroissance entre 1891 et 1896, peuvent être liés aux conséquences de crises économiques plus larges. Le ralentissement des années 1870 s'explique en partie par la Guerre et la difficulté de sortie de crise ; le rattrapage démographique que connaît la commune de Vanves dans la dernière partie de la décennie 1870 accentue cette chute du rythme de croissance lorsque l'on raisonne en croissance par habitant. La chute, à la fois en volume global et par habitant, lors des années 1890 s'explique aussi par l'ampleur de la crise économique de 1882-1893⁸³⁷.

Les périodes de crises économiques semblent donc amener un changement de comportement économique des individus donateurs, comme par un rétrécissement des budgets publics. Le léger décalage dans le temps que l'on peut observer résulte à la fois de l'inertie des budgets publics, de l'effet de moyenne calculée sur un intervalle de 5 ans, et de l'effet psychologique d'attente des donateurs privés. De fait, ce rétrécissement des budgets aux moments de crise économique pose clairement le problème de la pérennité de l'assistance en cas de crise prolongée. Cela remet donc en cause l'idée d'une adéquation quasi systématique entre la crise économique et la prise de conscience des nécessités de l'assistance, mettant ainsi en évidence un décalage non négligeable entre le moment où la pauvreté chronique des populations communales est perçue par les élites et celui où les décisions politiques se transforment en fonds disponibles pour mettre en œuvre cette assistance. Dès lors, l'assistance aux pauvres basée sur des fonds privés montre ses limites, les budgets se rétrécissant alors que la situation économique générale demanderait un plus grand effort de solidarité.

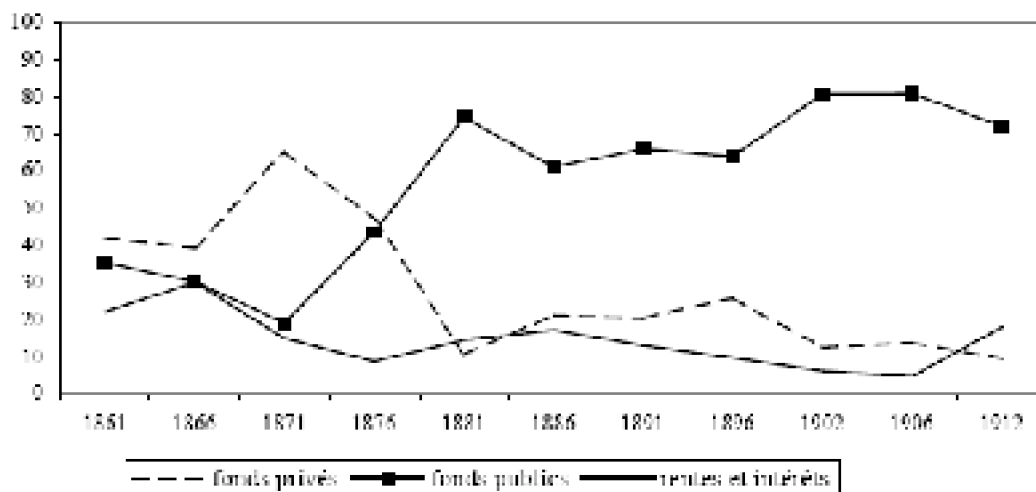
Le découpage chronologique ainsi esquissé est intéressant car il confirme un désengagement assez rapide lors des crises économiques des formes d'assistance traditionnelle, si l'on considère que le bureau de bienfaisance remplit ces fonctions. Ce désengagement commence de manière relativement précoce, dès la seconde moitié des années 1870. A aucun moment la croissance des ressources n'atteindra l'importance constatée entre 1866 et 1876. Ce désengagement a été jusqu'ici analysé en l'associant à une diversification de l'origine des ressources comportant trois phases, une phase d'assistance essentiellement privée, une phase d'assistance communale rapidement remplacée par une phase d'assistance prise en charge par l'Etat⁸³⁸.

⁸³⁶ Cf. annexe sur explication des calculs.

⁸³⁷ BRAUDEL F., LABROUSSE, E., dir. *Histoire économique et sociale de la France, tome 3 et tome 4*, Puf, coll. Quadrige, 1993. (rééd.)

⁸³⁸ Bec, C., *op. cit.*. Gueslin, A., *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, *op. cit.* Gueslin, A., et Guillaume, P., (dir), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, *op. cit.* ; MAREC Y. et PETIT J.-G., "Les politiques sociales urbaines, fin XVIII^e –début XX^e siècles" in Marec, Y.,Petit, J. (dir.) *Le social dans la ville*, *op. cit.*, pp. 15-28.

L'analyse globale ainsi obtenue doit donc être affinée en regroupant les fonds d'origine privée (dons et legs, aumônes faites aux pauvres, levée des troncs de la mairie), et les fonds d'origine publique, c'est à dire les subventions communales et départementales, le produit des concessions dans les cimetières et du droit des pauvres sur les spectacles. Le produit des intérêts des fonds placés au Trésor Public et des rentes sur l'Etat sont comptabilisés à part, rien n'indiquant avec quelle ressource, privée ou publique, ces rentes ont été acquises.



graphique 32. répartition (en %) des recettes ordinaires selon leur origine, bureau de bienfaisance de Vanves, 1861-1912⁸³⁹

La représentation graphique de cette répartition fait clairement apparaître un effet de ciseau, confirmant le désengagement précoce des fonds d'origine privée dans l'assistance aux pauvres et démunis de la ville de Vanves au profit des fonds d'origine publique. La chute de la part du privé commence au lendemain de la guerre de 1870, et en 10 ans chute de 65 % à 10 %, ce qui représente d'ailleurs un plancher dans cette répartition. Les fonds publics dépassent les fonds privés dès le milieu des années 1870.

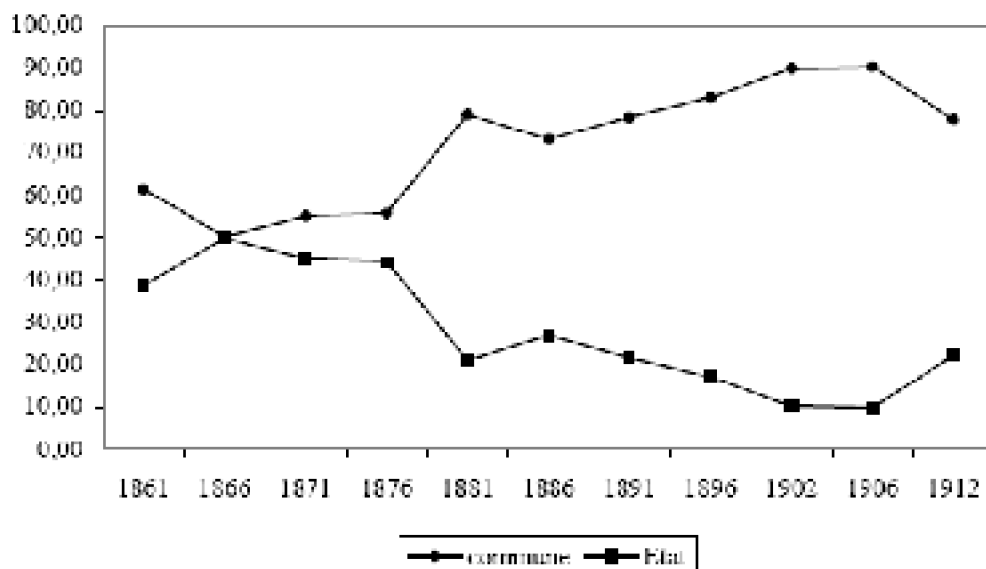
Cette répartition ne préjuge pas de l'augmentation possible des ressources privées ou publiques pendant cette période. Si globalement le taux de croissance annuel moyen des fonds privés n'est que de 0,97 %, il s'élève pour les fonds publics à 4,86 %, largement supérieur au taux de croissance annuel moyen des ressources ordinaires du bureau de bienfaisance. On peut donc en déduire la part de plus en plus grande des fonds publics dans les ressources de l'assistance du bureau de bienfaisance, tout en infirmant le désengagement radical des fonds d'origine privée. Ces derniers continuent certes d'exister, mais la dynamique de l'assistance ne réside plus, dès les années 1870, dans les dons privés. Celle-ci est progressivement prise en charge par une intervention sinon de l'Etat, du moins de la commune. Il est toutefois intéressant de noter que, si la gestion par les bureaux de bienfaisance de l'assistance s'apparente certainement avant le milieu des années 1870 à une gestion privée de fonds privés, le désengagement rapide de ces

⁸³⁹ D'après AM Vanves, 1 Q 1-7-1, en pourcentage des recettes ordinaires. Cf. annexes.

donateurs ne s'accompagne pas d'un désengagement politique de ceux-ci. Le contrôle des fonds, devenus publics, continue de s'effectuer par des notables : la gestion de l'assistance passe ainsi à une gestion privée des fonds publics, témoin d'une forte stabilité dans la gestion patrimoniale de l'assistance.

Le désengagement de la participation du privé dans l'assistance aux pauvres de la commune de Vanves apparaît donc comme relativement précoce par rapport aux analyses faites pour d'autres communes démographiquement plus importantes. Toutefois, peut-on voir dans ce remplacement des fonds privés par des fonds publics le passage, comme le note André Gueslin⁸⁴⁰, d'une gestion privée à une gestion communale, avant l'intervention plus généralisée de l'Etat et les prémices d'une politique nationale d'assistance ?

Les fonds publics peuvent être différenciés entre les subventions communales, émanant du budget direct de la commune, et les subventions et aides apportées par le département, donc par l'Etat central.



graphique 33. répartition (en %) des fonds publics selon leur origine, bureau de bienfaisance de Vanves, 1861-1912⁸⁴¹.

La représentation de cette répartition nuance là aussi les limites chronologiques établies par ailleurs. Si une gestion communale semble bien remplacer la gestion privée à la fin des années 1870, donc de manière concomitante avec l'installation de la République opportuniste, le basculement d'une gestion communale vers une gestion prise en main par l'Etat n'est guère visible avant la Première Guerre Mondiale. A partir de 1906, on note bien le démarrage d'une évolution allant dans ce sens, mais sans pour autant remettre en

⁸⁴⁰ Gueslin, A., "l'évolution des Bureaux de Bienfaisance en France jusqu'en 1914", in Marec, Y., Petit, J. dir., *Le social dans la ville*, op. cit., pp. 239-249.

⁸⁴¹ AM Vanves, *comptes administratifs du bureau de bienfaisance*.

cause la primauté de la commune dans la gestion de l'assistance. Bien au contraire : le bureau de bienfaisance à partir du tout début des années 1880 semble devenir l'instrument privilégié de la municipalité pour continuer à redistribuer, selon des logiques anciennes, et essentiellement charitables, une large partie de l'aide publique. Cette analyse ne préjuge pas de la présence dans les budgets communaux d'une part toujours grandissante de l'assistance et des secours, et néglige certainement le fait que l'Etat, en imposant, par les premières grandes lois de santé publique, la généralisation d'une politique d'assistance et les prémises de l'assurance, distribue ces nouvelles ressources directement au budget communal et ne passe plus par celui du bureau de bienfaisance. Cependant, la permanence de cette institution mise en place par la Révolution, et sa progressive communalisation au début des années 1880, en font un élément essentiel d'une gestion d'ancien régime qui concurrence ou complète la modernisation de l'assistance entreprise en parallèle par l'Etat.

b. renouvellement ou permanence des pratiques sociales jusqu'à la guerre.

QUI SECOURIR ?

Le bureau de bienfaisance apporte une aide, le plus souvent en nature par des bons de pain ou de viande, très rarement en argent, aux "nécessiteux"⁸⁴² de la commune. Le bureau de bienfaisance gère ainsi l'achat en produits de première nécessité – blé, farine, pain, viande, dépenses de pharmacie – grâce aux fonds récoltés. Progressivement sont établies des listes des indigents secourus, avec une distinction entre permanents et intermittents. A Vanves, où les registres des séances de la commission administrative du bureau de bienfaisance sont conservés depuis 1879⁸⁴³, l'établissement de listes nominatives commence de manière régulière en 1886. A partir de cette date, la liste semble actualisée tous les ans. La distinction entre permanents et intermittents apparaît dès les premières séances de 1879.

La nature des aides dépend clairement de la situation économique. Ainsi, en décembre 1879 une aide supplémentaire est permise pour

"un secours extraordinaire aux personnes nécessiteuses par la suite de la rigueur de la saison d'hiver. [Ce secours, équivalent à la somme de 3000 francs, sera distribué] uniquement en objets en nature, pain, viande, combustible, vêtements, [à tous] les malheureux que la rigueur de la saison et le chômage de tout travail aura mis dans le besoin"⁸⁴⁴.

Cette somme est loin d'être négligeable, elle correspond à un peu moins de la moitié du budget annuel du bureau. Les comptes contrôlés en janvier 1880 représentent 7690,40 F en recettes et 9402,97 francs en dépense, alors que le budget primitif de 1881 prévoit de

⁸⁴² Le terme d'indigent ne se généralise qu'au début du siècle. Cf. Gueslin, André. *Gens pauvres, Pauvres gens*, op. cit.

⁸⁴³ AM Vanves, 1 Q 1-2-1, registre 1879-1911, et 1 Q 1-2-2, registre 1911-1927. Les registres des délibérations continuent bien au delà.

⁸⁴⁴ AM Vanves, 1 Q 1-2-1, séance du 20 décembre 1879.

s'équilibrer à la somme de 6460 francs, somme reconduite dans cet ordre de grandeur jusqu'en 1911. Mais en 1879, le surplus de dépenses a été possible grâce au vote d'un secours national de 5 millions de francs par la Chambre des Députés. Sur cette somme, le bureau de bienfaisance met en place une forme d'assistance par l'occupation des ouvriers sans travail, rappelant toutefois

"[qu']en raison de l'amoncellement des neiges et de la forte gelée, et dans l'impossibilité de leur faire faire d'autres travaux publics, les ouvriers nécessiteux ont été occupés à enlever les neiges⁸⁴⁵ ."

Ce sont ainsi environ 45 individus qui sont occupés à des travaux d'intérêt général, pour 148 journées de travail⁸⁴⁶ . C'est la seule fois qu'il est fait mention d'un secours en argent en rétribution d'un travail.

La question de la définition des critères permettant l'inscription sur les listes du bureau de bienfaisance est sous-jacente à tous les débats qui concernent la politique de l'assistance dans les communes. Cette question est loin d'être facilement réglée, et, jusqu'au tournant du siècle, l'inscription sur le registre du bureau de bienfaisance vaut certificat d'indigence, sans que l'on ne sache comment ils sont répertoriés. On peut noter toutefois que les membres du bureau jouent un rôle d'inspection important dans l'établissement de ces listes. Le bureau de Vanves semble déterminer la liste des indigents en attribuant une partie de l'espace de la commune à un membre du bureau. La liste est ainsi présentée par catégorie dépendant du nom du membre du bureau, et non selon des critères objectifs.

D'autres formes de secours, plus limitées dans le temps, sont par contre directement réglés par le conseil municipal. Ainsi, la Guerre de 1870 a obligé l'ensemble des communes à réserver une partie de leur budget à un soutien aux familles des soldats envoyés au front. A Vanves, M. Oms, employé de mairie appelé sous les drapeaux, continue de recevoir son traitement

"qui lui sera payé tout le temps de son service militaire, et un autre employé sera payé sur les ressources de la commune pour faire son service⁸⁴⁷ ."

Cette subvention sera supprimée en novembre 1870 du fait de sa nomination au grade de capitaine, ce qui lui permet de proposer une solde décente à sa famille. Toutefois, sa place au sein de l'administration communale lui sera conservée pour son retour du front⁸⁴⁸ .

Enfin, c'est le conseil municipal qui décide la prise en charge du placement des vieillards et des indigents, grâce à un abonnement payé sur le budget communal pour

⁸⁴⁵ AM Vanves, 1 Q 1-2-1, séance du 17 janvier 1880.

⁸⁴⁶ AM Vanves, idem. La liste, longue de plusieurs pages, fait apparaître les journées de travail. Le compte des individus s'est effectué en essayant d'éliminer les doublons, c'est à dire les individus employés plusieurs fois.

⁸⁴⁷ AM Vanves, délibérations, séance du 25 juillet 1870.

⁸⁴⁸ AM Vanves, délibérations, séance du 26 octobre 1870. Il semble que le secrétaire de mairie soit le seul bénéficiaire de ce type d'aide, pris en charge par le budget d'assistance municipal et non par le bureau de bienfaisance.

entretenir des lits dans les hôpitaux parisiens, à Necker ou Broussais, parfois à Bicêtre. Pour bénéficier de cette aide il faut résider depuis plus de 6 mois dans la commune. Le conseil fait la chasse à ceux qui s'installent dans la commune "dans le but d'obtenir la gratuité du placement⁸⁴⁹ " et envoie après enquête quelques dossiers aux municipalités du domicile habituel de certains indigents ou vieillards. De fait, il faut être réellement dépourvu de toute forme de solidarité familiale pour que les communes prennent en charge le paiement de l'hospitalisation : à Bagneux, où les cas sont discutés en conseil, on refuse l'inscription sur le registre d'un vieillard sous le motif qu'il a encore de la famille qui peut le secourir⁸⁵⁰ .

LES DIRIGEANTS

Si le budget et les comptes du bureau de bienfaisance doivent être approuvés tous les ans par le conseil municipal, le contrôle précis des dépenses des recettes engagées, comme le contrôle moral de l'utilisation des fonds, est effectué par les membres de la commission administrative du bureau. Cette commission est formée de six membres depuis la loi du 5 août 1879. Le Maire préside de droit la commission ; le conseil municipal élit en son sein et au scrutin secret deux délégués⁸⁵¹. Les quatre autres membres sont nommés par le Préfet, sur proposition du conseil⁸⁵¹ .

La création de la commune de Malakoff, distraite de Vanves en 1883, permet de saisir les étapes nécessaires à la création de toutes les commissions et associations qui gravitent autour du pouvoir local, alors que ces associations, souvent présentes dans les autres communes depuis longtemps, n'apparaissent habituellement qu'en filigrane. Dès sa deuxième séance en février 1884, la municipalité, installée depuis 10 jours, crée ainsi le bureau de bienfaisance de Malakoff⁸⁵² , et délègue, suivant la loi, deux membres de son conseil à ce bureau. Dès le début, le conseil municipal se borne à contrôler et approuver les comptes et les budgets. La création d'un bureau indépendant du conseil municipal élimine de fait tous les débats sur la nature des aides et sur la formation des listes de ceux qui sont secourus. L'assistance aux plus démunis, qui accapare une part importante du budget, est ainsi artificiellement distincte de l'action de la municipalité.

Cette indépendance n'est pas sans poser de problème et permet de saisir les logiques dans lesquelles les élus de la banlieue parisienne semblent inscrire leurs préoccupations sociales. La loi de 1879 veut éviter les problèmes d'abus de biens sociaux qui ont été révélés depuis les débuts de la République, en réglementant de manière stricte les incompatibilités dans la nomination des administrateurs. Dans une circulaire d'octobre 1879 commentant la formation de la commission administrative des bureaux de

⁸⁴⁹ AM Bagneux, *délibérations*.

⁸⁵⁰ AM Bagneux, *idem*.

⁸⁵¹ Loi du 5 août 1879, art 1. William Cohen donne le chiffre de 5 membres désignés par la municipalité et approuvés par le Préfet, avec comme président le Maire, mais ne donne pas de date précise. Cohen, William B. *Urban Government op. cit.* p. 196

⁸⁵² AM Malakoff, *délibérations*, séance du 10 février 1884.

bienfaisance, le Préfet de la Seine rappelle que

"la gestion du patrimoine des pauvres ne peut être confiée qu'à des hommes dignes, par leur honorabilité personnelle, leur dévouement au bien public, leur expérience des affaires, d'inspirer la confiance qui attire ces nombreuses libéralités dont s'alimentent la dotation des établissements charitables. La plus grande impartialité est indispensable dans l'admission des malades, des infirmes et des vieillards et dans la répartition des secours⁸⁵³ "

Dès novembre 1879, le Préfet envoie un courrier au Maire de Vanves pour lui rappeler les incompatibilités entre les membres nommés et une fonction électorale, et refuse de ce fait la nomination de Joseph Lavergne, conseiller municipal, comme administrateur. Quelques jours plus tôt, lors de l'élection des délégués, ce même Joseph Lavergne avait été écarté au profit de Pierre Simon⁸⁵⁴. Les administrateurs, membres nommés, ne peuvent pas davantage être

"médecins des hospices ou des bureaux de bienfaisance se trouvant sous l'autorité de la commission qui les nomme, [...] fournisseurs des établissements de bienfaisance, [...], [c'est à dire aussi bien] les pharmaciens [que] les commerçants chargés de la fourniture du pain, du vin, de la viande et des autres objets consommés dans les établissements de bienfaisance.⁸⁵⁵ "

Or, si les incompatibilités légales sont respectées, comme en témoigne à Vanves le remplacement de Joseph Lavergne par un autre administrateur, les commissions administratives des bureaux de bienfaisance sont marquées par la permanence de leurs administrateurs et par la confiscation du pouvoir local d'assistance au profit d'un groupe très proche des élus.

En effet, lorsque l'on connaît le nom des délégués des conseils aux bureaux de bienfaisance⁸⁵⁶, on s'aperçoit de la présence, parmi les membres nommés, d'un nombre important d'anciens conseillers municipaux, et de la permanence de la présence de certains dans l'administration du bureau de bienfaisance. A Vanves toujours, Louis-Marie Larmeroux, est ainsi successivement administrateur nommé, de juin 1869 au moins à octobre 1879, puis délégué élu dès octobre 1879, pour redevenir, à partir de juin 1884, administrateur nommé, et ce jusqu'en 1893 certainement⁸⁵⁷. Sa présence au sein du bureau de bienfaisance dure donc près de 25 ans.

⁸⁵³ *Circulaire préfectorale du département de la Seine du 15 octobre 1879 distribué à l'occasion de l'élection de l'élection des délégués et des proposition de noms pour les 4 membres extérieurs, rappelant les termes de la circulaire ministérielle. AM Vanves, 1 Q 1-1-1, arrêtés de nomination des membres du bureau de bienfaisance.*

⁸⁵⁴ AM Vanves, 1 Q 1-1-1, lettre du préfet, nov. 1879 et extrait des *délibérations*, élection de deux délégués, 27 octobre 1879.

⁸⁵⁵ *AM Vanves, 1 Q 1-1-1, circulaire préfectorale du 15 octobre 1879.*

⁸⁵⁶ En dehors des très riches archives communales de Vanves, ni Malakoff ni Bagneux et encore moins Montrouge n'ont gardé ces listes.

⁸⁵⁷ AM Vanves, 1 Q 1-1-1, divers arrêtés de nomination. Louis Marie Larmeroux est décédé à Vanves en 1894. Cimetière de Vanves.

La permanence et la confusion entre les membres du bureau de bienfaisance et les élus du conseil est assez importante. A Vanves entre 1879 et 1891, 54,55 % des administrateurs ont été ou seront ensuite des élus du conseil ⁸⁵⁸. Par ailleurs, toujours à Vanves, la nomination des membres du bureau de bienfaisance, qui doit se faire en fonction des "compétences" rappelées par le Préfet, fait ressortir la domination du groupe des propriétaires, rarement horticulteurs, et, dans un seul cas, la profession de blanchisseur qui est l'une des professions les plus représentées à Vanves. Le groupe social dominant est bien celui des notables, propriétaires, engagés dans la gestion de la commune, disposant parfois de suffisamment de patrimoine pour faire un don caritatif à la commune, comme c'est le cas de la famille Larmeroux.

Pourtant, cette confusion entre notables et direction de la bienfaisance ne perdure pas tout au long de la période. Le tournant semble progressif, mais commence dans les années 1890, où à Vanves un employé de ministère, Constance Adolphe Simard, ancien élu, est nommé administrateur, rejoignant un bureau composé quasi exclusivement de propriétaires. A une toute autre période, la municipalité radicale-socialiste de Vanves élue aux élections du printemps 1900 profite de la présence dans ses rangs du Docteur Arnaud, médecin aliéniste réputé ⁸⁵⁹, notable, mais membre de l'Union Républicaine de Vanves ⁸⁶⁰, pour l'élire à l'unanimité délégué au bureau de bienfaisance ⁸⁶¹. Dans les séances du conseil, ses compétences en matière d'hygiène sont largement utilisées, dans les débats sur la construction des écoles comme dans ceux concernant les immeubles insalubres. Les compétences techniques, si elles ne remplacent pas forcément la notabilité, jouent ici comme un plus dans cette nomination. Cette situation perdure largement jusqu'à la veille de la guerre. En 1913 encore, le Dr Arnaud est toujours délégué élu par le conseil à la commission du bureau de bienfaisance, et les relations entre notables et élus municipaux se confirment, puisque le fils du maire, le Dr Duru, est médecin attaché à l'état civil et au bureau de bienfaisance ⁸⁶². Toutefois, ces recrutements se fondent plus sur les compétences et sur l'engagement politique que sur l'enracinement notable dans la commune : le maire Aristide Duru est un jeune clerc de notaire récemment installé auprès de Me Thomas à Montrouge lors de son élection en 1911, et le Dr Arnaud ne semble pas avoir de lien direct avec les familles de ses prédécesseurs.

Ces changements de recrutement, peu spectaculaires il est vrai, confirment la communalisation du bureau de bienfaisance. Ce dernier a pu longtemps apparaître comme un instrument aux mains des notables. Avant la période républicaine, il trouve un

⁸⁵⁸ AM Vanves, 1 Q 1-1-1, divers arrêtés de nomination.

⁸⁵⁹ Il succède à Jean-Pierre Falret à la tête de la maison de santé de Vanves établie sous la monarchie de Juillet par les docteurs Falret père et Voisin.

⁸⁶⁰ AM Vanves, *registre des délibérations de l'Union Républicaine de Vanves, 1898-1921*. Sans cote.

⁸⁶¹ AM Vanves, *délibérations*. Séance du 26 mai 1900.

⁸⁶² Indicateur Bijou, 1913.

écho particulièrement favorable au moment des délibérations du conseil, du fait de l'importance des liens personnels et familiaux entre les élus et les administrateurs, et de leur appartenance conjointe à ce groupe composite qui forme la notabilité des communes de banlieue. Cependant, le bureau tend aussi à devenir un instrument politique, et les relations se tendent lors des changements de majorité. Les abus du bureau de bienfaisance, et surtout l'instrumentalisation de son action à des fins électorales sont dénoncés. Ainsi, en décembre 1900 à Vanves, l'ancienne municipalité défaite aux précédentes élections est accusée d'avoir "dépensé plus [en bons de viande et de pain] entre janvier et mai que dans les deux années écoulées⁸⁶³". La prise en main par des républicains radicaux de la mairie de Vanves à cette période sera rapidement mise à profit pour éloigner du bureau de bienfaisance les soutiens trop visibles de l'ancienne municipalité. Devenu enjeu de pouvoir, le bureau de bienfaisance ne peut continuer à fonctionner que dans une stricte observance des positions partisanes des élus.

Si le bureau de bienfaisance joue un rôle central dans la politique d'assistance aux plus démunis, il n'est finalement qu'un moyen mis à la disposition des communes pour drainer une large partie de l'action charitable des notables. La limite entre action privée et action publique est d'ailleurs floue, et, s'il est difficile de mesurer exactement l'impact des actions de charité privée, l'importance des fonds privés permettant le fonctionnement du bureau de bienfaisance témoigne de la pérennité d'une vision philanthropique de l'action sociale, bien en deçà des premières préoccupations de politique publique qui ne commencent à voir le jour qu'au tournant du siècle.

B. chemins et voirie : des préoccupations liées à un espace marqué par la ruralité

A travers la plaine ou sur les plateaux encore non bâti, le cheminement des piétons, comme celui des carrioles, charrettes et autres voitures est primordial pour l'économie des territoires étudiés. La proche banlieue parisienne, on l'a vu, produit pour un marché qui se situe pour l'essentiel à Paris : carrières de gypse, plâtriers et glaisiers extraient des sous-sols les matières premières nécessaires à l'industrie du bâtiment parisienne. Maraîchers, horticulteurs et champignonnistes nourrissent quotidiennement le "ventre de Paris", et leurs productions doivent rejoindre tous les jours le cœur de la capitale, c'est-à-dire pouvoir quitter les parcelles agricoles et rejoindre les portes de l'octroi, en utilisant le train à la station de Clamart⁸⁶⁴, ou l'Arpajonnais, train sur route qui longe la nationale 20. Distillateurs, liquoristes et vinaigriers produisent pour un marché plus large, celui de l'ensemble de la région parisienne. Blanchisseurs et surtout blanchisseuses lavent le linge sale des Parisiens : paquets de linge sale et propre circulent quotidiennement entre les blanchisseries et Paris. Les exemples sont foisonnants de l'importance de la circulation entre les portes de l'octroi et les communes de banlieue.

La voirie est l'une des compétences essentielles des conseils municipaux. Pourtant,

⁸⁶³ AM Vanves, *délibérations*, séance du 14 décembre 1900.

⁸⁶⁴ Sur la Ligne Paris–Chartres par Versailles, inaugurée en 1840, la station de Clamart a longtemps été la première après les fortifications. La gare de Vanves-Malakoff est ouverte en 1883.

toute la voirie traversant les territoires communaux n'est pas de leur ressort. On distingue ainsi la "grande communication", qui regroupe l'ensemble de la voirie d'intérêt national ou départemental. Cette voirie de grande communication est elle-même scindée entre routes nationales et départementales, dont l'entretien est à la charge de l'Etat ou du département, et les "chemins de grande communication", dont l'entretien s'effectue par le département de la Seine moyennant une participation des communes en fonction de la longueur de la voie traversant son territoire. Ce réseau de voies est celui qui sera le premier équipé, d'égouts comme de tramways. La voirie de ce type représente entre 45 % (Montrouge et Bagneux) et 25 % (Malakoff et Vanves) de la voirie totale de la commune

865 .

En dessous de la voirie de grande communication, plusieurs types de voies sont classées par les conseils municipaux. D'une part, la voirie urbaine : celle-ci, d'intérêt local pour les déplacements, doit aussi subir un entretien particulier, être pavée et non empierrée, prévoir des trottoirs le plus souvent ; les municipalités sont chargées de leur entretien, tant pour la propreté que pour les réparations. Cette voirie urbaine tant à prendre de l'importance dans les communes proches de Paris : à Montrouge en 1905, la voirie urbaine représente 31 % du total des voies, 41 % à Malakoff et 51 % à Vanves. A l'autre extrémité de l'entretien se situent les chemins ruraux, propriétés communales mais dont l'empierrage n'est pas systématique. La commune veille tout de même à l'absence de fontis, ces dépressions provoquées par les galeries souterraines des carrières. Sans surprise, c'est à Bagneux, dont la surface bâtie est la moins importante, que ces chemins ruraux sont les plus importants ; ils représentent près de 30 % de la voirie totale.

Entre ces deux types de voies, existent aussi des chemins vicinaux ordinaires, dont la municipalité doit assurer l'alignement et l'empierrage à partir du moment où les anciens chemins ruraux sont classés dans cette catégorie, et la voirie particulière, le plus souvent celle des lotissements. Pour ces derniers, la municipalité n'est pas tenue à l'entretien : ce sont les lotisseurs ou les riverains qui sont propriétaires de la voie et doivent en assurer l'entretien. Ces voies particulières peuvent être très importantes (près de 13 % de la voirie à Malakoff) et posent le problème crucial de leur assainissement.

Ce sont donc en moyenne près de 23 km de voies qui traversent les communes, et dont il faut assurer l'entretien, à des degrés divers. L'importance des questions touchant la voirie peut être mesurée aussi bien qualitativement à travers les délibérations des conseils municipaux que quantitativement dans les budgets communaux. Les dépenses de voirie, en moyenne près de 31 % des dépenses ordinaires totales, sont le poste le plus important du budget municipal, suivi de près par l'instruction publique. Les variations entre les différentes années ne sont guère sensibles, permettant de constater une permanence de ce budget et une augmentation des dépenses de voirie comparable à l'augmentation générale des dépenses budgétaires. Cette double remarque (stabilité de la part des dépenses de voirie, place prépondérante de ces dépenses dans les actions de gestion

⁸⁶⁵ Source : *Etat des communes, op. cit.*, éditions entre 1901 et 1905. L'absence de route nationale sur les deux dernières communes, la traversée de Montrouge et de Bagneux par des chemins de grande communication explique en partie ce décalage. En dehors de Montrouge, les trois autres communes ont un réseau de grande communication de 6500 mètres linéaire en moyenne. Voir en annexe le tableau récapitulatif.

locale) pourrait aller dans le sens d'une situation relativement figée. Si une partie des raisons de cette stabilité sont à chercher dans les obligations contenues dans la loi, le détail de la répartition des dépenses au sein de cet ensemble "voirie" permet de nuancer les propos et de faire apparaître des évolutions.

La différenciation qu'effectue le législateur entre les différents types de voies est essentielle pour mesurer les obligations qui incombent alors aux municipalités. Celles-ci doivent veiller au bon état de viabilité de l'ensemble de la voirie, à l'exclusion des chemins ruraux et des voies privées. L'état de viabilité suppose la possibilité pour des voitures de parcourir les chemins, et impose au minimum un empierrement, au mieux un pavage ; l'alignement et le nivellement de ces voies sont nécessaires. Les voies urbaines, quant à elles, non seulement doivent être maintenues à l'état de viabilité, mais le plus souvent le rattachement au réseau d'égouts est nécessaire, de même que la mise en place du ramassage des boues et immondices. Pour certains grands travaux, comme le raccordement aux réseaux d'égouts départementaux existants, des subventions peuvent être obtenues, et la participation des propriétaires riverains est souvent exigée.

1. les chemins vicinaux, une obligation de la gestion communale

Parmi les fonctions incombant au maire, en dehors de la fonction d'officier d'état civil qu'il remplit depuis la Révolution française, on note l'importance de "la police municipale, la police rurale et de la voirie municipale, de la conservation et de l'administration des propriétés communales, (...) de la direction des travaux communaux⁸⁶⁶". La loi de 1837 impose comme dépenses obligatoires celles liées à l'entretien des chemins vicinaux⁸⁶⁷ ; cette obligation est reprise et complétée par l'obligation pour le maire de "pourvoir aux mesures relatives à la voirie municipale" dans la loi de 1884⁸⁶⁸. La gestion, l'entretien, la mise en viabilité du réseau viaire est donc bien l'une des priorités de l'action municipale dès la Monarchie de Juillet.

a. le constat : faiblesse et difficultés de l'entretien de la voirie.

Le cadre légal a beau insister sur cette obligation d'entretien, cette voirie que les communes suburbaines doivent maintenir à l'état de viabilité apparaît comme bien mince.

⁸⁶⁶ Souviron, A, *ABC des municipalités, Petit dictionnaire d'administration communale*, Paris, Berger-Levrault, 1880. Article "maire".

⁸⁶⁷ Taulier, A. *code des attributions des conseils municipaux*. 1868, p. 8 et suiv.

⁸⁶⁸ Bidault, E. *guide pratique pour les élections au Sénat, à la Chambre des députés, aux conseils généraux et d'arrondissements et aux conseils municipaux*. Paris, Paul Dupont, 1884, 495 p. analyse de la loi de 1884, Titre III, des maires et des adjoints, art 90.



plan 4. détail de la voirie au centre de Vanves, 1874.



DR Archives de Vanves. cliché JP Aubrun, 07/2003.

plan 5. détail de la voirie au centre de Montrouge, 1874.

Les plans dressés au début des années 1870, ici centrés sur le cœur de deux des communes étudiées, font ressortir la faiblesse du réseau de voie. Certes, les centres villes sont pourvus d'une voirie les reliant aux autres communes. On remarque la différence entre le vieux bourg de Vanves, au réseau viaire ancien encore visible dans le paysage, et celui de Montrouge, créé après l'annexion. Dans le premier cas, même en centre ville, l'alignement est difficile à obtenir, la largeur des voies est tributaire du bâti déjà existant⁸⁶⁹ ; dans le second cas, la voirie rectiligne et une forme de plan en damier assure un réseau sinon plus moderne, du moins plus facile d'entretien.

Au-delà des centres villes, c'est la faiblesse du réseau viaire qui domine. Au nord des communes, l'enceinte des fortifications agit comme une frontière, obligeant la voirie parisienne à ne quitter les murailles que par les rares portes. Au delà de la zone des fortifications, le réseau viaire se fait beaucoup moins dense. Ce relâchement du

⁸⁶⁹ La commune de Bagneux est dans la même situation, et l'arrivée du tramway au centre de la ville obligera dans les années 1880 à élargir les voies, frappant d'alignement de nombreuses maisons du centre ville.

quadrillage de la voirie, quel que soit le statut de cette dernière, est encore lisible en 1874⁸⁷⁰ dans Paris entre les arrondissements du centre et ceux de la "petite banlieue" annexés en 1860, mais encore plus au delà des murs d'enceinte. Jean Bastié comme Jean-Paul Brunet insistent sur cette absence d'un véritable réseau organisé.

L'absence de voirie est patente et permet aux observateurs contemporains de noter le paysage bucolique et champêtre de cette partie de la banlieue. Les axes de pénétration dans Paris sont peu importants : d'Est en Ouest, seules trois portes sont ouvertes et pourvues d'un axe de communication relié au réseau parisien : la Porte d'Orléans, la porte de Châtillon et la Porte Brancion. Le réseau intercommunal de voirie est certes existant dès les années 1860, mais est limité à une ou deux voies pénétrant dans Paris et rejoignant les communes de Châtillon ou de Sceaux, chef-lieu de canton. Un second axe de communication, parallèle aux fortifications de Paris et permettant la liaison entre les centres-villes des communes, reste embryonnaire : la route départementale 74, reliant Issy à Montrouge en passant par Vanves, ne sera prolongée qu'après 1912⁸⁷¹. Bagneux, plus au sud, n'est pas directement reliée au réseau intercommunal.

Dès lors que l'on quitte cette voirie d'importance départementale et nationale, le réseau local de desserte à l'intérieur de la commune laisse apparaître de grands espaces non desservis. La voirie urbaine à la charge des municipalités se concentre autour des centres-villes, vieux bourg resserré autour de l'église à Bagneux et témoignant de l'ancienneté d'une présence humaine concentrée⁸⁷², bourg plus éclaté à Vanves. Montrouge, qui est déjà l'hinterland rural de l'ancien village de Montrouge intégré dans Paris sous le nom de XIV^e arrondissement, ne connaît pas de vieux centre au lacs de ruelles médiévales rappelant l'ancienneté de l'installation humaine, et confirme, par son plan en damier, l'impression d'une ville nouvelle⁸⁷³.

En dehors de la voirie urbaine proche du centre ville, les municipalités ont l'obligation d'entretenir un certain nombre de chemins vicinaux. Le classement de ces chemins dans la vicinalité communale oblige à l'empierrement au minimum, mais "[donne] droit au paiement d'une subvention par les exploitants de carrières ou de toute autre entreprise industrielle appartenant à des particuliers ou à des établissements publics qui dégraderaient habituellement ou temporairement les dits chemins⁸⁷⁴." Ce classement oblige aussi à la production d'un plan d'alignement et au respect d'une largeur sur l'ensemble du cheminement, comme à l'entretien par les cantonniers de la commune de

⁸⁷⁰ AM Vanves, 5 Fi 36, *plan Lefebvre révisé en 1874*. [les deux plans page 385 sont issus de ce document].

⁸⁷¹ Archives de la CCIP, voirie extra muros, 1912.

⁸⁷² *Etat des communes, Bagneux*, 1901, p. 9-10. Eugène Toulouze, dans *histoire d'un village ignoré, (Balneolum)* accompagné de 82 dessins à la plume, avec une préface de M. H. Morin, Paris, Schmidt, 230 p., parle d'une présence dès le IX^e siècle.

⁸⁷³ AD Hauts de Seine, D3 M2/26, Montrouge, plan annexé au dossier sur les élections de 1919. Le plan de 1874, page 385, montre déjà cette particularité.

⁸⁷⁴ AM Vanves, *délibérations*, 1873-1879, séance du 21 janvier 1878, approbation du tableau des chemins vicinaux. Loi du 21 mai 1836, art. 14.

cette voirie.

Or, très peu de chemins font partie des chemins vicinaux. Vanves ne maintient en état de viabilité qu'un seul chemin vicinal en 1878, la Voie d'Arcueil sur 1160 mètres, qui rejoint la Nationale 20 au lieu-dit "la croix d'Arcueil" en traversant la commune de Bagneux au Nord. La totalité de ce chemin se situe au sud est de la commune, dans un espace rural très peu construit, qui sera rattaché à Malakoff en 1883⁸⁷⁵. En 1901 encore, la voie d'Arcueil réduite à 250 mètres continuera à être le seul chemin vicinal ordinaire entretenu à l'état de viabilité⁸⁷⁶. Ce même chemin est aussi entretenu à l'état de viabilité dans son parcours sur la commune de Bagneux. Mais, en 1888, après la création du cimetière parisien de Bagneux qui interrompt la voie, la commune de Bagneux considère que la poursuite de cette viabilité "représente un intérêt très restreint, vu que ce chemin ne servira toujours qu'à l'exploitation de deux carrières pouvant cesser d'un jour à l'autre et qu'il ne restera que le travail de la culture⁸⁷⁷".

Au final, les chemins vicinaux dont l'entretien incombe exclusivement à la commune sont extrêmement réduits, et leur quasi absence est valable aussi bien sur des territoires assez fortement urbanisés comme Vanves ou Montrouge que sur un territoire resté profondément rural comme celui de Bagneux. Les conditions financières qu'impose le classement dans la vicinalité ordinaire explique certainement cette absence. On ne peut pourtant pas conclure à l'absence totale de voirie communale : d'une part parce que la voirie urbaine prend une place de plus en plus importante dans ces communes, et qu'elle suppose un classement, avec plans d'alignement et surtout éléments de confort urbain, trottoirs, bouches d'égout éventuels, appareils d'éclairage, associé à un entretien régulier et à l'enlèvement des immondices ; d'autre part, parce que le législateur insiste à partir de 1881 sur le maintien d'un entretien régulier des chemins ruraux des communes, et impose une nouvelle classe dans les déterminations des chemins. En créant les "chemins ruraux", qui doivent être pourvus de plans d'alignement et reconnus par un bornage spécifique, l'espace public de la commune se met progressivement en place. Cette reconnaissance permet de s'opposer juridiquement aux propriétaires qui incluent abusivement les chemins dans leurs propriétés privées⁸⁷⁸.

Toutefois, avant le début des années 1880, les communes de banlieue apparaissent comme des espaces dépourvus d'un réel réseau de voirie organisé et entretenu, et ce pour diverses raisons. Les espaces exclus de cette gestion du réseau public sont nombreux. L'entretien semble se faire *a minima*, faute de moyens financiers, et les réclamations des habitants se plaignant des "cloaques" dans les rues, de la "puanteur et des immondices" sont très courantes.

⁸⁷⁵ NB il s'agit aujourd'hui de la rue Paul Vaillant-Couturier à Malakoff.

⁸⁷⁶ AM Vanves, *délibérations* 1897-1901, séance du 2 février 1901.

⁸⁷⁷ AM Bagneux, *délibérations*, 1880-1893, séance du 30 août 1888.

⁸⁷⁸ AM Bagneux, *délibérations*, 1880-1893, séance du 15 février 1882, circulaire préfectorale du Préfet de la Seine. AM Vanves, *délibérations* 1873-1879, litige entre propriétaires privés et la commune sur deux sentiers ruraux dont la propriété a été usurpé.

b. l'impact financier lié à la voirie.

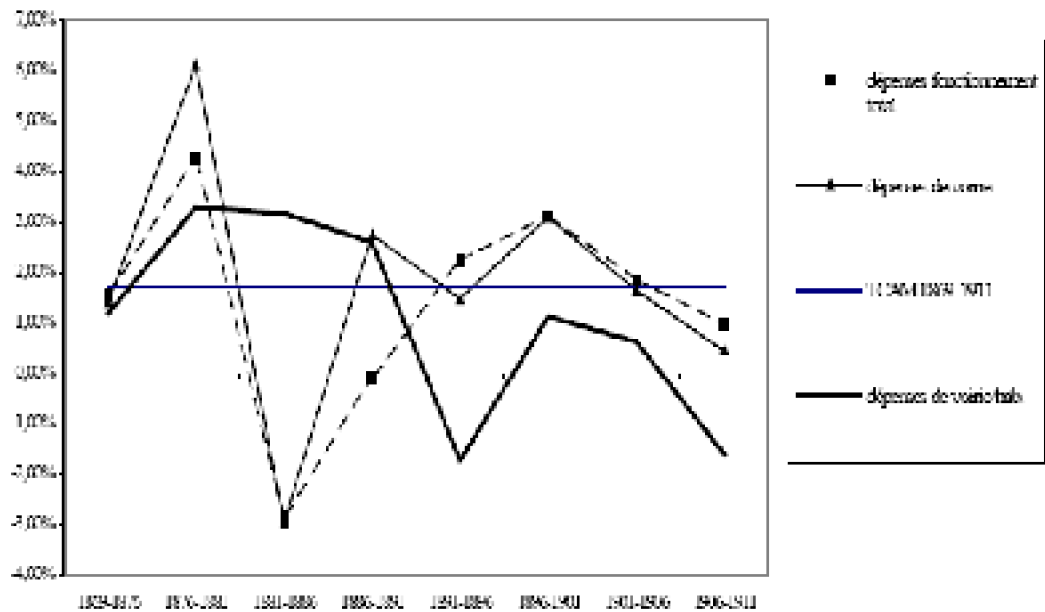
Pourtant, les délibérations concernant la voirie dépendante de la commune – c'est-à-dire la gestion de l'entretien des chemins vicinaux, le classement de la voirie rurale à partir de la loi de 1881 permettant de protéger la propriété publique, et les améliorations proposées à la voirie urbaine – dominant largement les discussions des conseils municipaux. Cette forte présence est corroborée par l'analyse de la ventilation des dépenses engagées par les communes : les dépenses de voirie⁸⁷⁹ représentent en moyenne 30,98 % des dépenses de fonctionnement total⁸⁸⁰ entre 1869 et 1911. La place du poste "voirie" dans les dépenses de fonctionnement évolue de manière contrastée, faisant apparaître deux communes marquées par la stabilité, Montrouge et Malakoff, puis Bagneux, dont la part de dépenses de voirie diminue fortement entre 1869 et 1911, et enfin Vanves, qui connaît une très forte augmentation entre 1869 et 1901 puis une stabilisation de la part des dépenses de voirie légèrement au dessus de 30 %.

Cette constatation pose d'autant plus problème vu l'absence de séries complètes de budgets dans certaines communes⁸⁸¹. Le constat premier d'une relative stabilité des budgets doit donc être nuancé.

⁸⁷⁹ En reprenant la démarche entreprise par Jean-Paul Brunet sur l'analyse des budgets communaux et reprise par Jean-Luc Pinol, "Villes "riches", villes "pauvres". Les finances municipales de l'entre-deux-guerres", *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 64, octobre-décembre 1999, pp. 67-82., les budgets ont été recomposés afin de pouvoir être comparés dans le temps. La composition de la section "voirie" comprend en détail : les dépenses de voirie proprement dite, d'éclairage, l'enlèvement des boues et balayage, les dépenses d'alignement, l'abonnement aux eaux et entretien des fontaines publiques, les dépenses d'entretien des égouts, les salaires des cantonniers et de l'agent voyer quand il existe, et les dépenses d'entretien des chemins vicinaux.

⁸⁸⁰ Le vocabulaire explicitement choisi est celui utilisé actuellement dans la comptabilité communale, du fait de la non discrimination possible à cette époque entre dépenses de fonctionnement et d'investissement, appelées dépenses ordinaires et dépenses extraordinaire, aboutissant parfois à des confusions qui sont ainsi en partie évitées. Pour les finances locales, voir Brémond, C, Gorgeu Y. *Guide des finances locales. La gestion des communes de moins de 10 000 habitants*. Syros Alternatives, 1989, 269 p..

⁸⁸¹ les archives communales de Malakoff n'ont pas conservé les budgets communaux. Le problème des archives de Montrouge a été déjà évoqué. Les Archives des Hauts-de-Seine conservent une partie des budgets ; la décision prise a été d'analyser les comptes administratifs, qui, arrêté chaque année à la même date, donnent une vision claire des dépenses engagées et des recettes recouvrées pour une année, et un détail des différents postes.



graphique 34. croissance des dépenses de voirie et de fonctionnement, Vanves, 1869-1911⁸⁸².

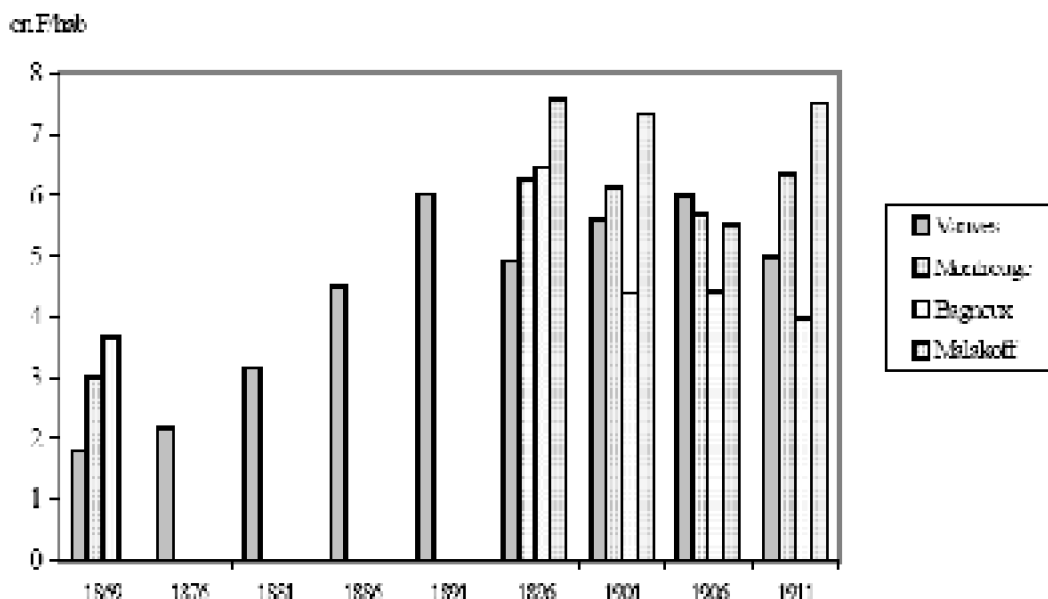
D'une part, la croissance des dépenses de voirie connaît les mêmes évolutions que la croissance des dépenses totales (voir graphique 34). Tout au plus peut-on voir apparaître deux périodes : jusqu'au début des années 1890, le rythme de croissance des dépenses de voirie est légèrement supérieur au rythme des dépenses de fonctionnement total. La chute brutale et concomitante du rythme de croissance entre 1881 et 1886 est aisément corrigée par l'adjonction du rythme de croissance des dépenses de voirie par habitant, qui élimine le facteur important de la séparation entre la commune de Vanves et celle de Malakoff en 1883. Dans la seconde période, les rythmes deviennent assez strictement comparables. Cependant, le rythme de croissance des dépenses par habitant chute largement à cette période, connaissant même des taux négatifs. Cette seconde période, qui correspond au plus fort accroissement démographique de la population de Vanves, semble indiquer un manque d'adaptation des modes de gestion aux transformations démographiques et sociologiques importantes que connaissent alors ces communes de la banlieue parisienne.

L'utilisation du chiffre de la dépense par habitant permet de donner une représentation plus exacte de l'évolution de l'effort communal en faveur de la voirie. A Vanves, où l'on dispose d'une série plus complète, la stagnation du budget dans les années 1890 est confirmée. Cette baisse de l'effort en faveur de la voirie est confirmée pour les autres communes. La baisse est importante à Malakoff, dont l'effort en matière de voirie passe de près de 8 F par habitants à moins de 6 F en 10 ans. Cette baisse commence dès le début du siècle à Bagneux, alors que c'est plus la stabilité qui prévaut

⁸⁸² AM Vanves, série L, budgets différentes années ; AD Hauts de Seine, série DO5. Les taux sont des taux de croissance annuels moyens calculés selon la formule indiquée en annexe.

dans le cas de Montrouge, déjà remarquée par la stabilité de la répartition de ses budgets (voir graphique 35).

Le manque de données entre 1869 et 1896 ne permet que de signaler le quasi doublement de la dépense engagée par habitant dans les premières décennies de la République ; si la progression que connaît la commune de Vanves peut être extrapolée sur les autres communes, cela confirme l'existence d'un changement de tendance à partir de la seconde partie des années 1890, marquée par une reprise économique généralisée.



graphique 35. dépenses de voirie par habitant, 1869-1911⁸⁸³.

Si, durant toute la période, l'entretien de la voirie représente quantitativement, à la fois en part de budget et en présence dans les délibérations des conseils municipaux, la préoccupation majeure des édiles communaux, l'existence d'une rupture à la fin des années 1890, au moment du premier pic de croissance de la population, semble confirmer l'idée de deux formes différentes de gestion des fonds communaux. Cette hypothèse peut être complétée en cherchant qualitativement à déterminer les actions entreprises par les équipes municipales.

c. pratiques quotidiennes d'entretien de la voirie.

Avant l'élargissement des compétences données aux municipalités, ces dernières agissent dans un cadre légal excessivement corseté, restreignant les possibilités d'action aux dépenses obligatoires.

C'est ainsi que les délibérations font rarement mention de plan global d'amélioration de la voirie, que ce soit de la voirie vicinale ou des chemins ruraux. Les premières

⁸⁸³ AM Vanves, et AD Hauts de Seine. Les chiffres de population de 1869 sont ceux du dénombrement de 1866. En 1896, le budget utilisé est celui de 1896 pour Vanves et de 1897 pour les autres communes.

réactions entraînant une action spécifique de la municipalité, c'est-à-dire le bornage des chemins ruraux, sont nées de l'usurpation des chemins publics par les propriétaires riverains. Lorsqu'en 1877 la commune de Vanves se préoccupe de classer parmi les chemins publics ruraux "la ruelle d'Issy au moulin à vent" et le "sentier la continuant jusqu'à la voie des Glaises", ainsi que le "chemin de la rue Dépinoy à la Porte de Châtillon⁸⁸⁴", il est déjà bien tard. Le maire de la commune a porté à la connaissance du Préfet cet état de fait à la suite de "plaintes adressées par un grand nombre d'habitants" au sujet de ces deux voies, en signalant la suppression du premier par deux fabricants de briques et de terre cuite demeurant à Issy, et en critiquant le non respect par les riverains du second chemin menant à la Porte de Châtillon. Le classement de ces deux chemins dans la voirie rurale a alors été imposé par la Préfecture, nécessitant leur bornage et la tenue d'une enquête publique. Les résultats de cette enquête, analysés en conseil municipal en novembre 1878, obligent à un long exposé de l'historique de l'existence de ces chemins pour s'opposer aux dires des propriétaires usurpateurs de l'espace public. Sur 9 feuillets, taille très importante pour des délibérations ne comportant le plus souvent qu'une demie feuille par objet, le maire expose les résultats de la commission d'enquête, les plaintes et les réfutations apportées par la commission du conseil municipal. Les arguments s'opposant à la présence des propriétaires, qui se basent sur le contrat de vente où le vendeur leur a laissé la jouissance de ces chemins, sont d'ordre historique et font appel à la mémoire collective. Ainsi, la

"dénomination de ruelle d'Issy au moulin à vent indique l'époque reculée de l'existence de ce chemin public, (...) au temps où Issy n'était qu'une petite bourgade resserrée autour de son église, composée d'une population de petits cultivateurs, qui n'avaient d'autre ressource pour moudre leur blé que de le transporter eux-mêmes au fur et à mesure des besoins au moulin à vent qui existait sur les coteaux de Vaugirard. On retrouve d'ailleurs un tronçon de ce chemin derrière (...) le boulevard Lefèvre⁸⁸⁵."

La notoriété publique ne suffit pas comme argument juridique à opposer aux riverains, et le conseil municipal rappelle aussi que les archives municipales possèdent un plan "très ancien", datant de 1826, sur lesquels ces chemins sont indiqués, témoignant de l'usage public de ces espaces et déboutant ainsi les propriétaires de leur prétention à s'arroger un cheminement à travers les zones non bâties.

Le rappel de la mémoire collective est cependant toujours présent. Ainsi, dans les affaires où les traces historiques ne sont suffisantes ou sont absentes pour prouver la bonne foi de la commune, le conseil municipal signale systématiquement la connaissance rapportée par les plus vieux habitants de la commune, depuis leur "plus tendre enfance". On retrouve ainsi dans cette mobilisation de la mémoire des traces de l'usage communautaire des sentiers et chemins existant dans la France pré-révolutionnaire⁸⁸⁶. L'utilisation de ce vocabulaire, présent certes à Bagneux dont la majeure partie du

⁸⁸⁴ AM Vanves, *délibérations* 1873-1879, séance du 18 novembre 1878.

⁸⁸⁵ AM Vanves, *délibérations* 1873-1879, séance du 18 novembre 1878.

⁸⁸⁶ Nordman, Ozouf-Marignier, dir. *Atlas de la Révolution française*, Ed. de Ehess, 1989.

territoire reste à cette période encore composée de terrains non bâtis, mais aussi à Vanves, marquée par un tissu urbain plus dense, témoigne des permanences dans la gestion de l'espace local. Et la localisation de cette double affaire à Vanves en 1878, qui met en cause à la fois un chemin situé en bordure sud du territoire et un second au plus près de Paris et donc au cœur de la partie la plus urbanisée de l'espace, laisse supposer la persistance des vieux usages ruraux jusque dans le tissu urbain lâche proche des fortifications.

Par ailleurs, l'impression d'une absence de gestion pluriannuelle et d'une prévision de l'extension de l'espace urbain de la commune est confirmée et certainement aussi expliquée par la faiblesse des ressources propres des communes. Ces dernières font quasi systématiquement appel aux secours de la Préfecture pour mener à bien les opérations de viabilité, arguant de l'impossibilité d'augmenter les ressources destinées à l'entretien des chemins du fait de la forte imposition. Les trois communes ont choisi de voter, en plus de 5 centimes obligatoires pour l'entretien des chemins vicinaux, la transformation des anciennes journées de prestation en nature par un impôt de 3 centimes payés par tous les contribuables de la commune. L'impact de cette imposition, calculée en francs par habitant, permet de voir à nouveau apparaître deux types de communes : d'une part, les communes proches de Paris, relativement urbanisées, qui n'imposent pas une lourde charge à leurs habitants pour leur voirie vicinale, et d'autre part la commune plus rurale de Bagneux dont le degré d'imposition pour les chemins est près de cinq fois supérieure.

	1869	1881	1896	1901	1906	1911
Montreuil	1,07	nc	0,48	0,47	0,65	0,53
Vanves	0,31	0,28	0,52	0,58	0,62	0,57
Malakoff			0,35	0,37	0,36	0,60
Bagneux	2,53	nc	2,84	0	1,41	0,78

Tableau 49. Poids de l'imposition locale pour les chemins vicinaux, en francs/hab.⁸⁸⁷

La mesure de l'effort consenti par les municipalités en faveur de l'amélioration de la viabilité vicinale est donc limitée, en dehors du cas de Bagneux, du fait même de la faible importance de cette dernière. La plupart des communes étendent donc leur action de viabilité en faveur de la voirie urbaine (dont on ne peut guère mesurer l'impact en terme d'imposition), et laissent les chemins de communication entre communes voisines à la charge du département.

En effet, la distinction entre les chemins vicinaux et les chemins de grande communication n'est finalement qu'une distinction juridique qui oblige l'Etat, par le biais des départements, à entretenir les chemins de liaison entre les différentes communes, tout en astreignant les communes à une participation parfois importante dans les travaux

⁸⁸⁷ NB : les chiffres de 1896 sont, sauf pour Vanves, ceux du dénombrement de 1896 mais du budget de 1897. nc= non calculé.

de mise en viabilité (nivellement, égouts, pavage). Dès lors que des travaux de voirie de quelque importance sont envisagés, les municipalités expriment à travers leurs délibérations à la fois le vœu de la mise en place rapide de nouveaux moyens de communication, avec Paris ou entre communes de banlieue, mais aussi le fait que le département doit prendre à sa charge les travaux.

Les décisions de classement dans la grande vicinalité, voire de percement d'une route départementale, sont acceptées par les conseils municipaux mais le plus souvent accompagnées de limites quant à la participation financière de la commune. Ainsi, en août 1879, les communes concernées sont saisies par le département du projet ministériel de classement dans la grande vicinalité de la route stratégique qui relie les forts entre Issy et Bicêtre. Ce classement transforme la contribution des communes à l'entretien de la route, qui échoit dans une proportion plus importante au département. La participation de celui-ci passe ainsi d'un tiers des dépenses à 7/15, ne laissant à la charge des 7 communes concernées que 3/15 des dépenses annuelles⁸⁸⁸. De plus, le classement dans le droit commun de la route stratégique permet, selon l'agent voyer départemental,

"de donner à l'administration départementale le droit de délivrer des alignements le long de cette route, droit exercé jusqu'ici par l'autorité militaire."⁸⁸⁹

Ce classement devrait être bénéfique pour les communes, qui pourront obtenir plus facilement des droits à construire que lorsqu'il fallait passer par le ministère de la guerre. Ce classement facilitera aussi le développement industriel et commercial des communes traversées par un nouveau chemin de communication entrepris à moindre coût. Mais la municipalité de Vanves réfute l'intérêt de ce projet pour la commune, et entend sinon s'y opposer, du moins contester la répartition des dépenses entre les communes traversées, qui se fait au prorata de la longueur du chemin, en proposant une répartition en fonction du développement commercial, de l'intensité du trafic et de la qualité du revêtement du sol.

Dans le meilleur des cas, les municipalités proposent la transformation de leur contingent en terrains cédés gratuitement au département, les conseils essayant dans la mesure du possible de les obtenir pour eux-mêmes à moindre frais, en tout cas en dessous de l'indemnité évaluée par les services voyers du département dans le cadre des enquêtes pour utilité publique.

La gestion du réseau viaire correspond ainsi encore largement à une politique de "reprise" de l'espace local ; en se désengageant le plus possible des chemins de communication à l'échelle des ensembles communaux proches, les municipalités jouent de leur position d'assujettissement à l'autorité supérieure et lui demandent clairement et de plus en plus d'intervenir : le réseau départemental est une affaire d'Etat, et non une affaire de communes. Dans les cas où la municipalité est obligée d'intervenir, elle le fera

⁸⁸⁸ Ancien chemin stratégique : 1/3 Etat, 1/3 département, 1/3 ensemble des communes. Classement dans la grande vicinalité = 1/3 Etat, soit 5/15, 4/5 des 2/3 pour le département, soit 7/15, et 3/15 pour l'ensemble des communes. D'après AM Vanves, *délibérations* 1873-1879, séance du 18 août 1879, rapport de l'agent voyer départemental en exécution d'une circulaire ministérielle du 7 février 1879.

⁸⁸⁹ AM Vanves, *ibidem*.

au cas par cas, témoignant d'une vision de l'espace viaire public limité à la voirie urbaine, ce qui correspond de fait à la voirie concentrée autour du centre ville. L'espace local se retrouve sans réelle politique cohérente en dehors de celle des travaux publics du Conseil Général ou de l'Etat, instauré de fait en périphérie de l'espace banlieusard. Les équipes municipales y développent une politique de "reprise" de l'espace local, où l'on pare au plus pressé, qu'il s'agisse d'usurpation de propriétés publiques ou de fontis dans le sol résultant d'exploitation de carrières souterraines non encadrées.

La gestion de l'espace local semble donc ici se faire *a minima*, la commune se chargeant du respect des droits et usages anciens plus que d'une amélioration du réseau viaire. Ces éléments témoignent de la permanence d'une gestion locale proche de l'espace rural, où le cheminement sur routes pavées ou empierrées est le fait de l'Etat, et où les communes se chargent essentiellement, avec des ressources limitées, de la mise en valeur du centre bourg.

2. les exclus des actions viaires

Ce type de gestion fait apparaître en filigrane les différences d'appréciation pour les élus entre la voirie de l'espace non bâti et celle de l'ancien bourg, densément bâti. Deux conceptions de la politique viaire de la commune sont mises en place de manière concurrentielle sur l'ensemble de la période : d'une part, une gestion traditionnelle de la partie rurale du territoire de la commune, que j'ai appelé un "espace repris", où les opérations de voirie sont ponctuelles et le plus souvent de sauvegarde, et d'autre part une gestion plus moderne qui s'attache en priorité au centre ville. Or, cette opposition exclut une large partie de l'espace banlieusard. Marges agricoles et non bâties de l'espace communal ne sont pas les seules sacrifiées à l'amélioration de la vitrine communale (et aux obligations imposées par l'autorité supérieure) que sont les centres-villes autour de la mairie, de l'église et des écoles. En effet, les espaces exclus de ces aménagements de voirie peuvent aussi bien être éloignés du centre tout en étant densément bâtis et peuplés, comme le sont les lotissements organisés autour d'une voirie privée. Il y a donc plusieurs périphéries sur le territoire de la banlieue, et ces périphéries peuvent dans certains cas abriter une très large partie de la population communale. Là encore, la gestion municipale qui se dessine à travers cette analyse est une gestion ancienne et archaïsante, conduite en faveur non seulement des centres-villes et des espaces de pouvoir, mais aussi en faveur de leurs habitants, délaissant une large partie du territoire et des habitants des marges urbaines qui se créent de manière spontanée et bricolée depuis le milieu des années 1850.

a. l'absence de modernité dans une viabilité sans égout et sans éclairage.

Les actions de viabilité envisagées par les municipalités restent limitées à une mise en viabilité minimale, et ce quel que soit les projets ou la période considérée,. La construction du réseau d'égout dépend le plus souvent des travaux départementaux, et lorsqu'il devient inévitable de construire un égout pour assainir certaines rues, la municipalité demande de manière systématique le soutien financier du département et le classement de la rue dans la voirie départementale ou de grande vicinalité.

En 1911, le réseau est encore embryonnaire⁸⁹⁰. Dans le meilleur des cas, à Montrouge et à Vanves, seul un tiers de la voirie est pourvue d'égouts ou de canalisations⁸⁹¹. A la fin de la période, le réseau reste encore extrêmement lâche, et de nombreuses voies sont dépourvues de tout assainissement. Tout au plus y a-t-il un égout principal sous les rues les plus importantes des communes, égout relié au système départemental d'Issy-les-Moulineaux pour Vanves et Malakoff, et au système parisien pour Montrouge et Bagneux. Mais le réseau secondaire est encore partout embryonnaire. Les égouts communaux les plus anciens assurent uniquement l'assainissement des vieux quartiers centraux. C'est à Montrouge que l'on peut parler le plus d'un réseau, du fait de l'existence d'un collecteur principal de direction est-ouest, relié au système de la Ville de Paris et à l'usine de traitement de Vaugirard. Enfin, le cas de Malakoff, dont l'urbanisation a été en large partie le fait d'un lotissement privé sans prise en compte de l'assainissement, est symptomatique des communes champignons de la banlieue parisienne. Alors que la répartition des voies de la commune est comparable à celle de Montrouge ou de Vanves⁸⁹², Malakoff ne dispose que de 10,27 % de voies équipées d'un égout. La plupart de ces travaux n'ont commencé qu'à partir de la fin des années 1880.

La voirie, pourtant enjeu prioritaire pour les édiles dès le milieu du XIX^e siècle, n'est pas une voirie moderne. Rares sont les rues pourvues d'un égout en 1860. Le réseau communal reste totalement limité aux centres-villes, excluant de fait une large partie des territoires du Petit-Vanves, de Bagneux ou de Montrouge. Ce sombre tableau de l'état embryonnaire du réseau d'assainissement sous les rues de la banlieue n'est en aucun cas spécifique aux communes étudiées. Il témoigne toutefois de la lenteur de l'extension des procédés d'assainissement alors que la plupart des voies principales de Paris sont assainies depuis le Second Empire. Les fortifications représentent clairement une barrière physique au développement de la modernité urbaine.

L'importance des travaux à effectuer lors du creusement de la voirie pour installer les canalisations explique certainement la lenteur avec laquelle s'étend le réseau du tout-à-l'égout dans la banlieue parisienne. L'inexistence d'un tel réseau avant les années 1890 est en large partie liée à la faiblesse des ressources financières des communes. En effet, si les conseils municipaux se préoccupent de manière régulière de fournir des plans d'alignement de la voirie urbaine, voire de tracer ou de rectifier des routes et chemins anciens afin d'améliorer les dessertes entre les communes voisines, ces projets de viabilité se font sans prévoir l'assainissement, le plus souvent avec chaussée simplement empierrée, trottoirs en terre et, dans le meilleur des cas, caniveaux en pavés de rebut de la Ville de Paris. Par ailleurs, le poste de dépenses de voirie étant déjà largement le plus important sur l'ensemble des communes, et ces dernières ayant déjà mis en place de lourdes impositions pour maintenir l'état de viabilité des chemins existants, les travaux

⁸⁹⁰ Archives de la CCIP, VII-5.50 (2), *égouts et assainissement*. Carte du département de la Seine, 1/50 000, 1911, représentant le réseau d'égout existant, et le projet d'assainissement de la Seine et de la Marne.

⁸⁹¹ *Etat des communes, Vanves, 1901*. On compte 6559 mètres d'égouts et de canalisations pour 20825 mètres de voirie, soit 32,3 % de voirie équipée.

⁸⁹² Voir annexe . Tableau construit à partir des données de *l'Etat des communes*.

nécessaires à la construction puis à l'entretien des égouts ne peuvent s'envisager qu'avec l'aide des subventions départementales ou, dans le meilleur des cas, avec la participation des riverains.

De fait, la décision de percer un égout sous une rue déjà existante est largement liée au constat de risque d'insalubrité et de mise en danger de la santé publique, donc à une situation d'urgence. En 1878, la rue des Clozeaux à Vanves présente un caractère **"sale et repoussant. C'est un véritable cloaque infranchissable, dans un état fangeux et infect rendant indispensable des mesures d'assainissement"⁸⁹³**.

Des mesures sont prises par la municipalité avec l'accord et le soutien financier des propriétaires riverains pour payer une large partie de la dépense évaluée à 17 850 francs⁸⁹⁴. L'état d'urgence absolue est longuement rappelé, afin de permettre la mise en place d'une expropriation pour utilité publique des anciens propriétaires du terrain, lotisseurs importants de la commune de Vanves, qui réclament un droit à indemnisation pour la propriété du sol de la rue. Le plus souvent, la mise en viabilité ne s'accompagne que de la construction d'un simple caniveau s'il y a construction de trottoirs.

En ce qui concerne l'assainissement, les décisions restent des décisions de reprisage de l'espace public, comme dans le cas évoqué plus haut des chemins vicinaux. La construction des égouts ne se fait jamais en fonction d'un plan d'ensemble, d'ailleurs jamais proposé ni présenté aux conseillers municipaux, alors que des plans d'ensemble des procédures d'alignement sont parfois envisagés, à Vanves en 1878, à Bagneux en 1880, avec comme idée de classer les travaux à effectuer selon l'urgence. Finalement, les communes remplacent l'entretien de la voirie qu'elles ne peuvent financièrement pas assumer par des travaux de remise en état sans aucune mise en valeur de l'espace, privilégiant les lieux à la visibilité la plus importante, situés au centre-ville, voire les routes empruntées par les premiers tramways. La première vision des communes de banlieue, celle qui frappe le voyageur arrivant au centre ville, est celle qui importe le plus aux édiles municipales.

Si les édiles municipaux construisent peu, ils n'éclairent pas davantage. L'éclairage des voies reste limité au centre-ville, voire, dans le meilleur des cas, à la rue principale assurant la liaison avec la capitale, comme c'est le cas à Montrouge. Cet éclairage se fait encore largement par des lampes à huile et suppose la présence d'un réverbériste, le plus souvent un cantonnier chargé spécialement d'allumer et d'éteindre les réverbères le matin et le soir. L'éclairage moderne et en réseau, supposant la canalisation des rues pour y installer des conduites des gaz, ne s'étend qu'après le début du siècle.

Cette absence d'éclairage est parfois dénoncée, mais on ne trouve guère de trace de pose de réverbères ou de candélabres dans la plupart des décomptes de travaux de voirie. Pourtant, ces communes sont liées par des traités d'entretien avec des compagnies de gaz. Vanves a ainsi signé un traité en 1847, avec MM. Larrien, Brunton, Pillé et Cie⁸⁹⁵. Ce traité arrive à expiration dans le courant de l'année 1864, et la commune décide en février 1864 de le résilier au profit d'un contrat plus avantageux signé

⁸⁹³ AM Vanves, délibérations, 1873-1879, séance du 11 août 1879.

⁸⁹⁴ AM Vanves, délibérations, 1873-1879, séance du 14 août 1877.

avec la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz⁸⁹⁶. Ce traité permettra ainsi d'améliorer la canalisation et l'éclairage des routes de Châtillon et de la route départementale 74, dans l'intérêt des constructions en cours⁸⁹⁷. Montrouge fait de même dès le 17 mars 1829, date à laquelle sont acquis des réverbères pour le branchement des routes d'Orléans et de Chevreuse au Petit-Montrouge⁸⁹⁸, qui se situe alors en banlieue mais qui est annexé en 1860. Bagneux est aussi desservie par la Compagnie parisienne du gaz depuis un traité ancien⁸⁹⁹.

La faiblesse du nombre des abonnés privés au gaz, mais aussi la faiblesse du réseau urbain éclairé tend, malgré quelques améliorations faites à l'occasion de travaux, et tout particulièrement ceux engagés par le département, à conserver aux communes de cette partie de la banlieue un visage profondément rural. La vie y est encore marquée par les heures de jour, et il est impossible, voire dangereux, de se déplacer dans une large partie de la commune le soir, une fois la nuit tombée. Or cette dangerosité est maintes fois rappelée et indiquée comme un problème par les administrés, surtout les ouvriers qui sont obligés de partir très tôt pour être à l'heure de l'embauche sur leur lieu de travail, le plus souvent à Paris. Les trains ouvriers partent souvent entre 5 heures 30 et 6 heures du matin. Les départs et retours à la nuit tombée sont source d'inquiétude et d'un sentiment d'insécurité parfois relevé dans les délibérations des conseils municipaux. Il est alors logique que les premières revendications d'amélioration de l'éclairage dans les communes suburbaines concernent les voies permettant l'accès aux stations de chemin de fer, comme ce sera le cas à Vanves dans un bras de fer qui l'oppose à la Compagnie du Gaz pour l'éclairage du quartier de la gare, mais aussi des voies importantes reliant les centres-villes aux artères pourvues de tramways ou du chemin de fer sur route. A Bagneux, les élus demandent l'éclairage du chemin reliant le centre ville à la nationale 20, où passe l'Arpajonais, chemin de fer sur route reliant Paris à Arpajon, seul moyen de transport collectif moderne avec la capitale. Le réseau d'éclairage, très embryonnaire, ne concerne le plus souvent que les centres-villes, les axes de communication importants ou

⁸⁹⁵ Cette société n'est pas répertoriée dans l'annuaire des archives des anciennes sociétés du gaz et de l'électricité, conservées aux Archives d'EDF-GDF. *Mémoire écrite de l'électricité et du gaz, les archives des anciennes sociétés. Tomes 1 et 2*. Direction des Affaires Générales, centre d'archives de Blois, 1990 et 1991.

⁸⁹⁶ Société anonyme, 1 rue Saint-Georges. AM Vanves, *délibérations*, 1873-1879, séance du 10 février 1864. La Compagnie parisienne du gaz, créée en 1855 par la fusion entre la Compagnie anglaise, la Compagnie française, la Compagnie Lacarrière la Compagnie parisienne, la Compagnie de Belleville et la Compagnie de l'Ouest, a le monopole de distribution du gaz sur l'ensemble de la ville de Paris et s'étend régulièrement dans les communes de proche banlieue. Elle sera liquidée en 1904 avec la mise en régie du gaz à Paris et la création d'une société distincte pour gérer le gaz en banlieue parisienne. Williot, Jean-Pierre. *La Compagnie parisienne d'éclairage pour le chauffage et le gaz*, mémoire de maîtrise, Paris IV, 1983. (F. Caron).

⁸⁹⁷ Vanves, *délibérations* 1863-1873, séance du 22 août 1864

⁸⁹⁸ *Etat des communes, Montrouge*, 1901, p. 25

⁸⁹⁹ La première délibération portant référence explicite à la Compagnie parisienne du gaz date de 1857. Le traité date donc d'avant 1860.

les bâtiments communaux.

Le rythme du temps reste finalement un rythme agraire mais il s'applique désormais à une population aux occupations industrielles, dont les liens avec la terre se sont distendus, malgré la persistance d'une importante activité agricole spécialisée dans l'horticulture et le maraîchage. Certes, les horloges, installées sur les frontons des mairies et des écoles, voire même sur le clocher de l'église, témoignent d'un passage progressif et lent à un monde urbain qui ne lit plus simplement le temps à l'identique du monde rural des campagnes françaises du XIX^e siècle⁹⁰⁰. Mais l'espace ainsi délimité, de l'autre côté des fortifications, est finalement un espace ambivalent, marqué par la permanence de nombreux traits liés à la ruralité, et par l'irruption non voulue, non prise en compte, d'éléments de la modernité urbaine.

b. les lotissements, aux marges de la périphérie.

L'extension de l'habitat pavillonnaire par lotissement s'effectue dans un premier temps sur les espaces voisins des fortifications de Paris, puis s'étend progressivement vers le sud. Ces lotissements sont clairement spéculatif, quelque soit la date de leur création. Si la construction à Vanves du quartier de "la Nouvelle Californie" illustre les premiers lotissements nés sous le Second Empire, on retrouve ce même type de découpage du sol et de vente spéculative dans les nombreux lotissements qui fleurissent à partir des années 1880, que ce soit celui du Plateau de Vanves ou celui du Parc de Montrouge⁹⁰¹.

L'ensemble de ces opérations, destinés à une clientèle populaire⁹⁰², s'effectue selon un plan viaire en damier, comportant un tracé de rues larges et rectilignes mais qui restent des voies privées appartenant aux riverains, sans aucune mise en viabilité. Les acheteurs sont obligés, de par leur contrat, à se soumettre aux "frais de pavage ou cailloutage des rues, et à la confections de trottoirs dès qu'ils en seront requis⁹⁰³". Très vite, l'état désastreux de ces voies est dénoncé par les conseils municipaux.

"Chauvelot [...] s'était exonéré de toutes charges [sur les voies du lotissement] (...). Les riverains (...) ont déjà fait procéder à leur frais au pavage de deux de ces (...) rues. [Or,] le mauvais état de [l'ensemble de ces] rues est la cause d'une insalubrité permanente, (...) il arrête le développement que la commune prenait

⁹⁰⁰ Corbin, A., *Les cloches de la terre, Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*. Paris, A. Michel, 1992 ; DELATTRE S., *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, A. Michel, 2000 ; Moulin A., *Les paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, coll. "Points Histoire", 1988. ; Duby, G., Wallon, A., dir. *Histoire de la France rurale, tome 3, Apogée et crise de la civilisation paysanne*, Seuil, 1976.

⁹⁰¹ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, *Société foncière de Montrouge*. Dossier 1, procès verbal d'assemblées, conditions de ventes, plans du lotissement, 1880-1922 ; le plan du lotissement du Plateau de Vanves a été retrouvé aux Archives Municipales de la commune.

⁹⁰² *Etat des communes*, Malakoff ; Bruant C. et Tougeron J.-C. *De Paris-barrière à Paris-banlieue, Chauvelot lotisseur*. Mémoire de fin d'étude, Ecole d'Architecture de Paris-Versailles, 1977.

⁹⁰³ AM Vanves, *délibérations*, 1863-1873, séance du 14 février 1870. Classement dans la voirie urbaine des rues du lotissement de la Californie à Malakoff.

par leur ouverture. (...) L'administration communale n'a même pas le droit d'intervenir pour [en] faire améliorer [l'état], et cette situation [lui porte] préjudice en ce qu'elle jette sur elle une défaveur. (...) Ces rues, au nombre de 50 environ, ont constitué une section de la commune comprenant 3000 habitants, qui par le fait est en dehors de toute administration et qu'ils forment pour ainsi dire, au milieu du territoire de la commune, un pays qui ne lui appartient pas. Il importe [donc] et il y a urgence à mettre fin à cet état de chose des plus anormal.⁹⁰⁴ "

C'est donc en 1870, soit plus de quinze ans après la construction des premières maisons du lotissement, que la commune prend en charge la voirie de l'ensemble d'un quartier. Or cette prise en charge se fait là encore *a minima*. La mise en état de viabilité se fera moyennant une contribution des propriétaires riverains, participant à l'établissement du pavage et à la création de trottoirs. Au passage, la commune espère "percevoir chaque année d'importants droits de voirie qui lui ont échappés jusqu'à ce jour"⁹⁰⁵ ". Les héritiers d'Alexandre Chauvelot cèdent certes gratuitement la propriété des sols des rues⁹⁰⁶ . Le classement dans la voirie urbaine se fait par l'adoption de plan d'alignement et par le pavage. Mais aucun autre élément de viabilité n'est envisagé.

Pour le lotissement du Parc de Montrouge, un règlement concernant la voirie et les clauses de construction et de clôture des voies est établi dès les premiers plans, dressés en 1878. Ce document indique que les "rues et avenues sont établies par les vendeurs de manière définitive, lors de l'élaboration du plan de division en îlots", et que les acquéreurs doivent se conformer aux obligations

"d'entretien de la voie, de paiement des contributions foncières du sol de cette voie, ainsi qu'à toutes les mesures d'utilité de santé [sic] et de salubrité qui seront jugées utiles par les vendeurs, tant qu'ils seront encore propriétaires de terrains en façade de cette voie. (...) Chaque acquéreur participera dans la même proportion aux frais du complément de viabilité, qui sera fait soit par les vendeurs, (...) soit par la commune de Montrouge, qui a également le droit de faire effectuer les dits travaux à la charge de riverains, aussitôt qu'elle voudra recevoir et classer les rues et avenues. Il en sera de même pour les frais d'établissement de l'eau de Seine et ceux du gaz d'éclairage"⁹⁰⁷ .

Or ces prescriptions, si elles protègent le vendeur, ne l'obligent en aucun cas à pourvoir à l'assainissement de la voirie ni à effectuer des travaux. Le lotissement, commencé en

⁹⁰⁴ AM Vanves, *ibid.*

⁹⁰⁵ AM Vanves, *ibid.*

⁹⁰⁶ A l'inverse des contrats retrouvés pour des lotissements plus récents, A. Chauvelot n'avait pas prévu de céder la propriété du sol des rues aux riverains ; c'est pourquoi la municipalité a pu se retourner contre ses héritiers lors de cette affaire. Dans les années 1880, les époux Danicourt lotissent, à Vanves toujours, une partie de leurs terres situées dans le quartier des Clozeaux ; ils prennent la précaution de se décharger de toute contrainte de viabilité en imposant aux acheteur le rachat de la propriété des rues privées. La municipalité n'aura alors comme solution que de se retourner contre les riverains, souvent de très petits propriétaires incapable de prendre en charge les frais de construction d'un égout : c'est alors la solidarité municipale ou les subventions départementales qui permettent l'assainissement du quartier. AM Vanves, *délibérations*.

⁹⁰⁷ AM Vanves, *ibid.*

1878, continue jusqu'au début du siècle sans susciter de réclamation importante de la part de la municipalité, qui accepte même l'installation d'une borne fontaine sur une des places centrales du lotissement, preuve de l'inexistence de canalisation de l'eau de la Seine. L'avenue de la République qui traverse le lotissement a un égout construit par la ville de Paris⁹⁰⁸, et est l'artère principale de Montrouge. A ce titre, elle fut l'une des voies éclairées de la Plaine de Montrouge, dès avant l'annexion⁹⁰⁹. Mais en dehors de cette rue, bien équipée, peu de choses sont faites par la collectivité pour l'assainissement de ce quartier. Il faut attendre 1908 pour que la municipalité commence à exiger de la société qu'elle fasse clore les terrains non encore vendus et qu'elle se préoccupe de l'état désastreux de la voirie, devenue "des dépôts d'immondices de toutes sortes"⁹¹⁰. En 1910 encore, la municipalité envisage l'assainissement de la rue Pascal, avec la création d'un égout, et la "Société foncière du Parc s'oppose seule à la réalisation de ce projet d'assainissement, la dépense à engager étant selon la Société sans rapport avec la valeur de la propriété intéressée"⁹¹¹. Finalement, la situation sera débloquée en 1913 par la création d'un syndicat de propriétaires de la voie Pascal, prenant en charge son assainissement⁹¹². Il faut donc attendre la loi de 1912 pour qu'une prise en charge de l'équipement urbain de la voie soit faite, et cela sans changer le classement de la plupart des voies du lotissement, restées des voies privées.

D'une manière générale, sur l'ensemble de la période, les nombreux lotissements créés sur le territoire de la banlieue parisienne, avec plus ou moins de profit financier, ne semblent guère être dignes d'intérêt pour les municipalités. La logique d'une non intervention de la puissance publique, sauf en cas d'extrême urgence, continue de prévaloir, suivant en cela la logique de l'Etat libéral. Lorsque la commune décide d'imposer un classement dans la voirie urbaine, elle le fait le plus souvent à minima des dépenses à engager : pavage simple payé par les propriétaires, caniveau mais pas de percement de tout-à-l'égout du fait de l'état embryonnaire du réseau. Même lorsque le réseau d'assainissement existe, comme c'est le cas à Montrouge avec un égout principal passant sous la voie publique et relié au réseau de la Ville de Paris, la municipalité ne s'engage que très tardivement dans l'implication aux propriétaires à effectuer ces travaux de raccordement. L'éloignement géographique du centre ville renforce l'impression de faubourgs délaissés que représentent ces lotissements, qui seront souvent les premiers à bénéficier de la loi Sarrault de 1928 sur les lotissements défectueux⁹¹³.

⁹⁰⁸ archives de la CCIP, *réseau des égouts*, 1911 ; AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, dossier 3, sous dossier 1, document 29, lettre du maire de Montrouge H. Mulin à Pierre Derenne, 31 octobre 1908.

⁹⁰⁹ *Etat des communes, op. cit., Montrouge.*

⁹¹⁰ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, lettre du maire de Montrouge à M. Pierre Derenne, op. cit., 1908.

⁹¹¹ AD Hauts-de-Seine, 24J 1, dossier 3, doc. 65, extrait d'un journal local rappelant une délibération du conseil municipal de Montrouge.

⁹¹² AD Hauts-de-Seine, 24 J1, dossier 3, doc. 63. Photocopie des statuts d syndicat de propriétaires.

c. essai de typologie des périphéries.

Face à ce constat d'un faible interventionnisme des municipalités, il est déjà possible de proposer une définition plus complexe de l'espace périphérique qui compose le territoire banlieusard, lui-même déjà périphérie de Paris. Les municipalités de banlieue développent certes leurs actions en faveur d'une transformation de l'espace urbain, mais confinent celles-ci aux espaces centraux et les destinent davantage au cœur de la ville. De ce fait, elles délaissent de manière différenciée au moins trois types d'espaces :

- Tout d'abord, une périphérie rurale délaissée dans les faits, peu mise en valeur, mais à laquelle on conserve ses attributs essentiels : c'est l'espace productif ayant permis à une large partie des notables d'asseoir leurs fortunes personnelles, ils sont souvent eux-mêmes propriétaires de terrains qu'ils font exploiter soit pour des activités horticoles ou de maraîchage, soit dans l'exploitation semi-industrielle de carrières et de briqueteries. Ce n'est guère visiblement le revenu obtenu de ces exploitations qui les a enrichis, mais la possession de terre est encore un critère d'appartenance à la notabilité et cet espace peut être considéré comme un espace de réserve, utile dans le cas d'un développement futur de la commune. Les voies de communication n'y sont guère prépondérantes, mais les municipalités tentent tout de même d'y faire établir aux frais de l'Etat ou du département des artères de communication locale qui font défaut à cette partie de la banlieue. On ne peut guère parler de réseau, mais de la constitution progressive d'un ramage très imparfait de voies de communication.
- En second lieu, la périphérie urbaine. Celle-ci est composée de lotissements, de grande taille lorsqu'ils ont été envisagés et lotis avant les années 1855-1865, puis progressivement de plus petite taille. Ces lotissements attirent une population d'ouvriers très qualifiés, d'employés, d'artisans. Très peu de lotissements ouvriers existent encore dans cette partie de la banlieue, éloignée des grands espaces industriels. On note une certaine hiérarchie entre ces lotissements, largement fonction de l'éloignement au centre. Ainsi, les terrains du Plateau de Vanves lotis dans les années 1880 par les époux Danicourt sont assez vite intégrés au droit commun de la voirie urbaine, du fait de leur proximité avec la nouvelle mairie, alors que le lotissement de Malakoff, situé en dehors du centre ville de Vanves, n'est que peu pris en compte, malgré l'existence assez forte d'une vie de quartier symbolisée par les fêtes et par l'érection de la chapelle de Malakoff en paroisse. A Montrouge, le lotissement du Parc, situé au sud de la ville et proche du cimetière parisien, n'est guère la préoccupation des édiles municipaux avant le début du siècle.
- Parfois au cœur de ces lotissements, le plus souvent dans un espace encore plus délaissé, se trouve *la zone*. Espace *non aedificandi* lié au règlement de servitude militaire autour des fortifications de Paris et des forts, très nombreux au sud de Paris, ces espaces sont en fait peuplés. S'y installent des bâtiments proches des

⁹¹³ Fourcaut, A., *Bobigny, banlieue rouge*, Ed. ouvrières/Presses de la FNSP, 1986 ; Fourcaut, A., (dir.), *La ville divisée : Les ségrégations urbaines en question, France, XVIII^e - XX^e siècles*, Créaphis, 1996 ; FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000.

bidonvilles, un habitat spontané et *a fortiori* sans aucun élément d'hygiène publique. Routes et voies sont mêmes absentes. On se trouve ici dans une périphérie urbaine extrême, qui ne donnera lieu à des actions locales que dans les années 1900-1910, où un journal de défense des habitants de la zone, *le Zônier*, soutenu par les municipalités républicaines, verra le jour. Cette association de défense se donne pour but d'obtenir le déclassement des fortifications, et derrière cette opération, il faut certainement aussi bien voir la trace de propriétaires soucieux de rentabiliser leurs terrains qui prendront alors une valeur importante, que la réelle volonté d'une amélioration sociale se préoccupant du sort des plus démunis.

Finalement, la banlieue avant 1914 comporte elle-même ses propres hiérarchies qui se lisent à travers l'implication ou non des élites locales. Ces dernières, délaissant une large partie de leur territoire, sont cependant soucieuses du bien être commun ; mais la faiblesse des ressources financières des communes de banlieue les obligent largement à se préoccuper en priorité de l'espace central, lieu du pouvoir politique et spirituel, lieu de représentation aussi : les centres-villes. Et dans leur manière de les gérer et de les embellir, on retrouve les composantes de manifestation du pouvoir des notables d'ancien régime.

3. le centre ville, seul espace urbain des faubourgs

Anciens bourgs ruraux centrés autour de leur église, Vanves et Bagneux accordent une grande place dans la géographie de leur ville à l'espace central, lieu de concentration des bâtiments communaux, mairie, école, église, ou du pouvoir déconcentré de l'Etat, justice de paix, gendarmerie. Nouvelles communes construites de toute pièce, l'une en 1860, l'autre en 1883, Montrouge et Malakoff, malgré un système de voirie marqué par l'absence visible d'un centre ville, réinventent leur propre centralité autour de la construction de la mairie et des groupes scolaires. A Malakoff, l'Eglise joue le rôle central avant même l'érection du quartier en commune indépendante.

Les édiles municipaux sont donc précocement préoccupés par la mise en valeur, voire l'embellissement de ces centres-villes. On peut y voir ainsi les prémises d'une politique patrimoniale, centrée autour de l'importance donnée au bâtiment. Mais, surtout dans le cas de l'église, du fait de relations parfois conflictuelles entre clergé local et élu, on peut aussi saisir tout l'enjeu d'une appropriation d'un espace urbain largement désacralisé.

a. lire l'Eglise : un enjeu de pouvoir ?

Le rôle du clergé dans les paroisses de la banlieue parisienne n'est pas encore limité à la portion congrue. L'annexion des communes de la petite banlieue en 1860 et les transformations territoriales importantes que connaissent les communes suburbaines sont aussi vécues comme des traumatismes par les responsables du culte, dont témoigne leur activité dans la reconstruction et la reconnaissance de nouveaux lieux de culte utiles pour ces nouvelles populations, tant à Montrouge qu'à Malakoff⁹¹⁴. L'église paroissiale est perçue comme un lieu central de la vie de la communauté, censée permettre le retour dans le giron de la foi chrétienne d'une partie de cette population s'entassant dans les

nouveaux lotissements construits au-delà des fortifications dès les années 1850.

L'importance de la présence d'une église paroissiale au cœur de la commune est demandée par les habitants comme par les notables. Celle-ci fait ainsi partie des monuments symboliques essentiels à la vie communale.

LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES PAROISSES : UN CENTRE VILLE AVANT LA LETTRE

L'Archevêché de Paris s'inquiète, dès les années 1860, de la constitution de nouvelles banlieues conçues en dehors du contrôle moral et social de l'Eglise. L'érection d'une nouvelle chapelle en 1861 à Malakoff, puis sa bénédiction en 1863, répond aux risques de déchristianisation de ce nouveau lotissement,

"appelé Nouvelle Californie sans doute par ironie, les seuls trésors qu'il renfermait étaient vraisemblablement de ceux que nous appellerions aujourd'hui la richesse en haillon",

note en mars 1908 la *Semaine religieuse*⁹¹⁵. Le rôle central de l'église dans la sociabilité de la jeunesse, dans l'instauration de divers lieux de bienfaisance est donc considéré comme essentiel avant les années 1880, à la fois par les notables laïcs et par le clergé.

L'annexion de la petite banlieue à Paris pose avec acuité les enjeux de la construction de nouveaux lieux de culte ou de la transformation du statut d'anciennes chapelles pour les communes rejetées à l'extérieur des murs. Montrouge, particulièrement touchée par cette amputation de territoire, déplace le cœur de la vie communale : église et mairie doivent être réimplantées au-delà des fortifications. Si la mairie est construite de toute pièce, on réutilise l'église du Grand-Montrouge qui devient le cœur de la nouvelle paroisse. Changeant de nom, L'Eglise Saint-Jacques–Saint Christophe prend alors de l'importance⁹¹⁶. Située en bordure de la rue de la République, proche du nouveau centre ville et de la Mairie, elle devient un lieu de rencontre important, mais elle ne dispose pas des attributs somptueux des anciennes églises de l'intérieur de Paris. En 1877, l'inauguration du Grand Orgue se fait de manière solennelle et accueille une large partie des notables montrougiens⁹¹⁷.

Ediles et clergé apportent une importance symbolique à la constitution de paroisses nouvelles dans la banlieue parisienne, qu'ils lient à la croissance de la population et au besoin, selon eux réclamé, d'un lieu de culte proche des habitants. En 1863, la consécration à Notre-Dame de la chapelle créée à Malakoff en même temps que le lotissement de *La Nouvelle Californie*, est l'occasion d'une vaste procession

⁹¹⁴ Entre 1868 et 1884, Malakoff est le nom donné au lieu-dit "Petit-Varves", construit en lotissement en 1856 sous le nom de "Nouvelle Californie". J'utilise donc Malakoff avant même la constitution du quartier en commune distinct.

⁹¹⁵ Archives de l'Archevêché, BA 15, Malakoff, la semaine religieuse, sd, circa mars 1908.

⁹¹⁶ *Etat des communes, Montrouge, op. cit.* ; DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*. Région parisienne, CNRS, 1974.

⁹¹⁷ BN, 4° Lk 7 19432, carton d'invitation et programme de l'inauguration du Grand Orgue de l'Eglise paroissiale Saint Jacques du Grand Montrouge.

"des autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, corporations et musique en tête, [allant] au devant de [l'Archevêque]. Une foule immense, accourue pour être témoin de la fête, bordait à droite et à gauche la belle route appelée voie de Bauvais [sic]⁹¹⁸ "

Le lieu du culte catholique est donc un espace où se mêlent privé et public ; non seulement processions et fêtes se font souvent de manière conjointe, solennelle et, semble-t-il, consensuelle, mais elles rassemblent aussi notables et clergé dans une communion pour certains spirituelle, pour d'autres liée à la renommée ou au rayonnement de la commune au-delà de ses limites administratives. Ces moments de rassemblement signalent la permanence d'un lien extrêmement fort entre clergé et notables, réservé au culte catholique⁹¹⁹.

La mise en scène de cette procession permet une lecture nouvelle de l'espace urbain : en signalant la "belle route appelée voie de Beauvais", la *Semaine Religieuse* souligne le fait que cette nouvelle voie, respectant les canons d'élégance de la voirie parisienne (large chaussée, alignement, pavage et trottoirs plantés d'arbres), doit être une relative exception dans une banlieue assez délaissée par les projets d'agrandissement et d'embellissement à une période où Paris concentre les opérations spéculatives immobilières⁹²⁰. De fait, le pavage et l'alignement à 12 mètres de la voie de Beauvais est récent : le décompte des travaux est adopté en séance le 14 novembre 1863⁹²¹. Cette voie, reliant le centre ville de Vanves au quartier loti de *la Nouvelle Californie*, qui prend progressivement le nom de Malakoff, apparaît donc comme un lien entre deux parties distinctes de la commune. Afin de ne pas aggraver un certain "irrédentisme" du quartier populaire de Malakoff, les édiles locaux rejoignent le clergé dans la création symbolique d'un espace culturel d'importance, redonnant aux habitants l'impression de ne pas être délaissés par la municipalité.

Ainsi, lors de la bénédiction de la chapelle, *La semaine religieuse* note que le clocher "renferme une jolie cloche, présent de M. Dépinoy, maire de Vanves⁹²²". Ce don de cloche effectué par le principal magistrat de la commune agissant ici *es qualité*, assure le clergé et les paroissiens de l'intérêt porté à cette communauté de fidèles qui se crée et symbolise l'alliance entre les deux pouvoirs⁹²³. L'intérêt porté à l'instrument de

⁹¹⁸ Archives de l'Archevêché de Paris, Ba 15, Malakoff. Extrait de la *Semaine Religieuse*, 1863.

⁹¹⁹ La présence d'un lieu de culte réformé n'est attesté qu'à Montrouge au début du siècle, et le temple appartient au Consistoire. *Etat des Communes, Montrouge*, 1905.

⁹²⁰ Gaillard, J. *Paris, la Ville*, Paris, L'Harmattan, 1984 (1977). BOURILLON Florence, "Rénovation urbaine et plus-values mobilières : les Arts et Métiers de 1850 à 1880", *Etudes et Documents*, III, 1991, pp. 225 à 272 ; LESCURE M., *Les banques, l'Etat et le marché immobilier en France à l'époque contemporaine, 1820-1940*, EHESS, 1982

⁹²¹ AM Vanves, *délibérations*, 1863-1873. Séance du 14 novembre 1863.

⁹²² Archives de l'Archevêché de Paris, Ba 15, dossier Malakoff.

⁹²³ Corbin, A., *Les cloches de la terre*, *op. cit.*

propagation du temps liturgique ⁹²⁴ par le pouvoir laïc rappelle la forte relation entre clergé et notables, déjà notée dans le cas de l'établissement de la bienfaisance. Sans aller trop loin dans l'adéquation entre anciennes notabilités et idéologie contre-révolutionnaire, on peut comprendre ces liens très forts à la fois comme des réminiscences d'une manière rurale de comprendre la gestion de la commune, associant au bourg les deux pouvoirs, civil et clérical, dans une même volonté d'encadrement de la société, et comme un exemple de l'imprégnation locale et diffuse de l'ordre moral dans la société civile ⁹²⁵. Il est toutefois intéressant de noter qu'aux lendemains de la guerre de 1870, toujours à Vanves, la question du renouvellement de la cloche de l'église paroissiale est posée et résolue par une dépense supplémentaire décidée par le conseil. En effet,

"les anses de la grosse cloche sont cassés. Le maire a fait examiner si en perforant la cloche on pourrait remettre deux anses, mais tout porte à croire que le son en serait altéré. Tout porte à croire que la refonte soit nécessaire. Le conseil décide de prévoir une dépense supplémentaire de 2000 F pour cette refonte ⁹²⁶ ."

La cloche de l'Eglise, élément symbolique du temps ancien et rural, est donc encore un symbole de l'appartenance locale, voire de "l'esprit de clocher", dans lequel notables et clercs peuvent se retrouver jusqu'à une période avancée de la République. La donation de la cloche ornant la chapelle par le maire de Vanves en 1863 relève de stratégies de pouvoir et d'équilibre entre ordre moral et pouvoir politique local laïc, montré largement sur des sujets identiques par Alain Corbin. Mais cet équilibre se fait de plus en plus en faveur de l'ordre laïc : ainsi, en même temps que de prévoir la refonte de la cloche, le conseil décide et vote l'achat d'une horloge destinée à la façade de l'église. Ainsi, les temps religieux et laïc se complètent.

Si en 1863 les habitants de Malakoff avaient obtenu la consécration d'une chapelle dans leur quartier, une étape nouvelle est franchie en 1872. A cette date, le conseil de Vanves accepte, mais à une majorité indécise (10 voix pour, 6 contre et 1 vote blanc), que la chapelle de Malakoff soit

"érigée en paroisse, comme l'ont sollicité les habitants par une pétition adressée à M. l'archevêque de Paris, considérant que l'ancienne église est très éloignée de Malakoff et qu'elle ne peut donner une complète satisfaction aux intérêts spirituels de cette localité, et que la chapelle qui est au centre présente à ce point de vue de grands avantages ⁹²⁷ ."

La décision, finalement prise en 1873, amène de nombreuses améliorations à l'intérieur de l'église, "renouvelant le matériel primitif de l'église : achat d'un calorifère, d'un orgue, instrument de valeur sorti des établissements Cavaillé-Coll et qui avait figuré à l'exposition

⁹²⁴ Alain Corbin rappelle dans *Les cloches de la terre* l'opposition entre la législation révolutionnaire, interdisant aux cloches des églises de sonner le temps liturgiques et donnant la priorité au temps civique et laïc par l'irruption des horloges dans les mairies.

⁹²⁵ Corbin A., *Les cloches de la terre*, op. cit.

⁹²⁶ AM Vanves, *délibérations, séance du 17 août 1874*.

⁹²⁷ AM Vanves, *délibérations, séance du 5 août 1872*.

de 1878⁹²⁸ ". La commune de Vanves continue sa collaboration (contrainte car légale) avec le clergé, acceptant en décembre 1873 d'allouer une indemnité de logement au curé, la nouvelle paroisse étant dépourvue de presbytère, comme lui en donne l'obligation la loi de 1809⁹²⁹ . L'église ainsi érigée en église paroissiale deviendra en 1884 le centre culturel de la nouvelle commune de Malakoff. Mais la nouvelle municipalité élue dès lors à Malakoff ne conçoit plus les rapports entre clergé et conseil municipal de la même manière que celle de Vanves les années précédentes. Si elle continue d'intervenir, comme la loi l'y oblige, dans certains travaux d'entretien de l'église, elle refuse de prendre en charge une aussi grande dépense que la réfection de la toiture et surtout l'établissement d'un vicariat qui supposerait la prise en charge du logement du vicaire. La République républicaine et le début des lois de sécularisation de la société transforment largement le rapport des élus républicains à leur centre-ville.

LES PROJETS DE MISE EN VALEUR : D'UNE POLITIQUE PATRIMONIALE À UNE RÉ-APPROPRIATION DE L'ESPACE URBAIN CENTRAL.

Lieu de procession lors des fêtes religieuses, l'église est aussi un lieu phare dans la géographie de la ville. A partir de 1875, à l'occasion des travaux de reconstruction de l'église Saint-Rémi de Vanves, largement endommagée par les bombardements de la guerre de 1870, le conseil municipal décide de prévoir la création d'une place devant l'église⁹³⁰ . Profitant de travaux de voirie importants entraînés par le percement d'une route départementale dans le centre ville de Vanves, la commission municipale défend les avantages à s'engager ainsi dans une dépense aussi importante :

"[Cette] place [située] en face de l'église servirait à dégager ce monument dont le caractère architectural est d'un certain mérite, et offrirait un refuge aux voitures qui sont amenées à l'église pour les besoins des offices religieux, [dont le stationnement] sur la route [serait un] inconvénient en raison du passage du tramway. [...] La nouvelle place pourrait combler une lacune qui existe dans cette partie de la commune pour installation de la fête patronale, installation qui ne peut chaque année s'effectuer qu'avec beaucoup de difficultés et en sollicitant des Ponts et Chaussées l'autorisation de placer des baraques de marchands sur les trottoirs de la RD 74 et en dehors du pays⁹³¹ "

La municipalité se réapproprie l'espace public au devant de l'édifice culturel, et, tout en acceptant la présence des fonctions du culte lors des offices religieux, laïcise en partie cet espace. La place ainsi conçue doit d'ailleurs respecter des règles urbanistiques et de construction :

⁹²⁸ Archives de l'Archevêché de Paris, Malakoff, BA 15, extrait de La Semaine religieuse de Paris, sd, circa mars 1908. Installation de M. Bauden à la cure de Malakoff en remplacement de M. l'abbé Ranvier, rappel des actions de l'abbé Ranvier entre 1876 et 1908.

⁹²⁹ AM Vanves, *délibérations*, 1873-1879, séance du 29 décembre 1873.

⁹³⁰ AM Vanves, *délibérations*, séance du 24 novembre 1875.

⁹³¹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 21 février 1876.

"Sur la place à établir devant l'Eglise, [le conseil décide de] l'interdiction d'y établir portes, jours, baies ou boutiques, conformément au Code civil, l'usage de cette place étant destinée aux fêtes. Toutefois, M. et Mme Roulin, en raison du faible prix consenti [pour la vente des terrains nécessaires à l'établissement de la place], pourront établir une porte dans leur mur de clôture, à condition qu'elle ne permette pas l'entrée des voitures et que son accès ne gêne ni l'installation des baraques, ni l'agencement de la place, ni la possibilité [détenue] par la commune d'établir des constructions sur cette place où bon lui semble ⁹³² ."

La place de l'église devient donc un enjeu majeur dans la gestion de l'espace de transition entre le lieu du culte et l'espace public, sans forcément faire apparaître d'importants conflits d'intérêts. L'appropriation de la place de l'église par la commune de Vanves est "demandée par les habitants ⁹³³ " et aucune réclamation n'apparaît lors de l'enquête publique.

Bien plus, l'importance symbolique de l'église est plusieurs fois rappelée lors des conseils municipaux, surtout lorsqu'une partie de l'histoire locale se rattache à cet édifice : le caractère ancien et archéologique des églises de Vanves et de Bagneux est un élément essentiel obligeant, pour la renommée de la commune, à l'entretien et à la réparation de ces monuments. L'église de Vanves est restaurée après la Guerre de 1870 par l'architecte Eugène Monnier, architecte communal installé à Vanves ⁹³⁴ , et permettra à ce dernier de publier d'importantes notices dans des revues d'architecture. Les travaux importants effectués à Bagneux en 1890 seront subventionnés à hauteur de 68,6 % par l'Etat ⁹³⁵ . Le devis et les travaux sont effectués par l'architecte des édifices diocésains, témoignant de l'importance de ce patrimoine ancien non seulement pour la commune mais aussi pour le clergé ⁹³⁶ .

Ces projets de mise en valeur de la place de l'église, considérée comme une place centrale dans l'espace urbain de la commune, révèlent l'importance symbolique du lieu. Toutefois, ces opérations de voirie sont marquées par des ambivalences : la construction de la place de l'Eglise de Vanves n'est pas faite pour mettre en scène le monument, mais pour servir de lieu aux fêtes communales dont les programmes relèvent du folklore villageois : ces fêtes proposent ainsi jeux, courses en sac, mâts de cocagnes et bals populaires ⁹³⁷ . L'objectif des notables consiste donc dans la théâtralisation d'un espace considéré comme municipal et non plus religieux, et ces décisions ne soulèvent aucune

⁹³² AM Vanves, *délibérations, séance du 21 février 1876.*

⁹³³ AM Vanves, *délibérations, 1873-1879, séance du 24 novembre 1875.*

⁹³⁴ Eugène Monnier, *l'ancienne église de Vanves et sa nouvelle flèche sans poinçon.* 1887.

⁹³⁵ AM Bagneux, *délibérations, 1880-1893, séance du 30 juin 1890.*

⁹³⁶ AM Bagneux, *délibérations, 1880-1893, séance du 5 avril 1892.* L'architecte en est M. Chainé. L'église de Bagneux a été construite au XIIe siècle, Bagneux faisant alors partie du chapitre de Notre-Dame.

⁹³⁷ AM Vanves, diverses délibérations à partir des années 1880. Voir aussi le chapitre 6.

contradiction, laissant supposer une forte déchristianisation dans cette partie de la banlieue parisienne. Cette importance du lieu, qui continue de former le cœur de la cité, persiste y compris dans les périodes de la République anticléricale. Mais la réutilisation symbolique de cet espace par les élus pour en faire définitivement un lieu désacralisé se lit dans toutes les communes : au tournant du siècle, y compris dans les communes ayant entretenu des rapports cordiaux avec le clergé, la place de l'église devient alors place de la République⁹³⁸. La question ne s'est d'ailleurs jamais réellement posée à Malakoff, où aucune place n'a été aménagée devant l'ancienne chapelle édifée en bordure de la rue Pierre Larousse

Les édiles se réapproprient un espace central vital pour la mise en scène de la municipalité. L'église, par son ancienneté et par force d'habitude, reste longtemps le lieu de rencontre de la société urbaine, lieu de fêtes mais aussi point de stationnement des tramways⁹³⁹. Cependant, la montée de l'anticléricisme et le désir de s'affranchir du patronage religieux développe assez naturellement des lieux centraux concurrents de l'espace symbolique de l'Eglise et de sa place.

b. la mairie : un enjeu local

La construction des mairies républicaines dans la banlieue de Paris autour des années 1880-1890 a déjà été analysée comme un manifeste de l'intégration de cet espace populaire aux idées progressistes défendues alors par la République. La "révolution des mairies" appelée de ses vœux par Jules Ferry dès 1876 n'est pas simplement une victoire électorale, elle sera rapidement visualisée dans l'importance du monument érigé à la gloire de cette nouvelle République dans l'ensemble des communes françaises⁹⁴⁰.

Mais cette vague de construction, diffusant sur l'ensemble du territoire des mairies quasiment uniformes, n'est pas la seule. Une première vague préexiste sous la Monarchie de Juillet qui préconise aux municipalités, élues par un corps électoral élargi depuis la loi de 1831, de tenir leurs réunions si possible dans une maison commune, alors qu'auparavant le conseil se réunissait souvent chez le premier magistrat de la commune. A Vanves, la première mairie, construite entre 1855 et 1857⁹⁴¹, est déjà un édifice important à proximité de l'église, au cœur de la commune, et qui accueille aussi l'école communale. L'annexion de la quasi totalité de l'ancien village de Montrouge à Paris oblige à l'abandon, au profit du nouveau XIV^e arrondissement, de la mairie achevée en 1855 rue Boulard et Montyon⁹⁴², en bordure de l'avenue du Maine. La recherche d'un lieu d'accueil

⁹³⁸ AM Bagneux, *délibérations*, 1900-1904, séance du 26 novembre 1900.

⁹³⁹ En 1899 le premier tramway passant dans Bagneux passe devant la place de l'église ; à Vanves, la place de l'église est le lieu d'une station de tramways.

⁹⁴⁰ Agulhon M., "La mairie" in Nora P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1, "La République", Gallimard 1984 [Quarto, 1997, p. 180].

⁹⁴¹ *Etat des communes, Vanves*, p. 28.

⁹⁴² *Etat des communes, Montrouge*, p. 28. C'est encore aujourd'hui la mairie du XIV^e arrondissement.

pour la nouvelle mairie, dans ce qui devient le nouveau centre ville, c'est-à-dire proche de l'église, oblige d'abord à la location de la mairie commune sur la Grande Rue, avant de pouvoir acheter un terrain et construire un édifice achevé en 1883⁹⁴³. Bagneux construit elle aussi une mairie achevée en 1875, l'ancienne mairie étant auparavant une location. Enfin, Malakoff, érigée en commune distincte en 1883, loue un immeuble de 800 m² rue du Camp Français, au cœur du lotissement de la nouvelle Californie, mais relativement éloigné de l'église.

Ces travaux confirment l'existence d'une vague de construction édilitaire bien avant l'époque des mairies républicaines. Au milieu des années 1850, la prospérité du Second Empire favorise certainement la construction de mairies parfois aux usages multiples, accueillant le logement du garde champêtre et du secrétaire de mairie, parfois même les écoles. Seule Bagneux, commune encore rurale au sens statistique du terme, continue à louer sa maison commune. La seconde vague débute précocement à Bagneux dès 1875, et les projets et devis ont même débutés en 1873. L'obligation de reconstruire liée aux dégâts importants des bombardements et de l'insurrection explique peut être cette construction précoce. Cette construction entraînera progressivement le changement de tout un quartier avec l'adjonction d'un groupe scolaire puis d'un jardin public. Vanves et Montrouge achèvent entre 1885 et 1895 la construction d'édifices souvent majestueux.

La construction de ces édifices, conçus souvent comme des lieux symboliques de la prospérité de la commune, nécessite des budgets parfois très importants, obligeant le recours à l'emprunt. Ainsi, la mairie de Bagneux en 1873 coûte l'équivalent de 2 années ¼ de budget, celle de Vanves en 1895 près de 3 années de budget⁹⁴⁴ ...

Vanves	48,05
Montrouge	54,71
Bagneux	29,53
Malakoff	-

Tableau 50 : Coût de la construction de la mairie "républicaine" par habitant⁹⁴⁵ (en francs).

Cette construction, qui suppose un fort investissement de la part du budget communal, est voulue par les élus comme un édifice important et permettant la visibilité

⁹⁴³ *Etat des communes, Montrouge*, p. 32.

⁹⁴⁴ Calcul fait à partir des données des recettes ordinaires des communes, dans la mesure du possible dans une année proche de celle de la construction de la mairie : pour Vanves, construction en 1895, budget de 1896 ; pour Bagneux, construction de 1873, budget de 1869.

⁹⁴⁵ références : *AD Hauts-de-Seine, budgets ; AM Vanves, budgets, AM Bagneux, budgets ; population : démographie in Dupâquier, (dir.) Paroisse et commune de France, op. cit. Pour Montrouge, le calcul est fait à la fois sur la construction en 1883 et sur l'agrandissement en 1897.*

de l'importance et du républicanisme de la municipalité au-delà des limites communales. La mairie de Vanves est ainsi symptomatique de l'importance donnée à cette construction. Le projet architectural est mené par deux architectes diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, Camille Morel⁹⁴⁶, enseignant en mathématiques à l'Ecole des Arts décoratifs, assisté d'Emile Lecamp, son élève. L'inauguration est l'occasion de la publication d'un tirage spécial du *Livre d'or des sciences et de l'industrie française*, qui rappelle avec emphase que "la nouvelle mairie de Vanves est un petit chef d'œuvre dans son ensemble"⁹⁴⁷. Par ces travaux, les élus entendent donner un poids plus important à leur commune, et tentent ainsi d'égaliser, sinon de surpasser, les mairies d'arrondissement. Dès lors, construire la mairie et orner le bureau du maire et la salle des fêtes d'un riche mobilier ne suffit plus. La construction de l'édifice s'accompagne d'un embellissement des alentours. Vanves construit ainsi sur le terrain en pente de la mairie un vaste jardin public, entouré de grilles sur murs en meulière, conservant les arbres préexistants sur l'ancien terrain⁹⁴⁸, prévoyant des pelouses, des plantations et des bancs. A Bagneux, un jardin public est prévu lors de l'agrandissement des écoles mitoyennes de la mairie⁹⁴⁹. Le programme de l'inauguration de la mairie de Vanves, les 23 et 24 juillet 1898, confirme l'importance de l'établissement comme lieu central de la commune mais aussi comme lieu de représentation des élites et de leur action globale en faveur des améliorations techniques de la voirie. Ainsi,

"après le banquet, le conseil municipal se rendra en cortège place de la République (ancienne place de l'Eglise), avenue du Progrès et à la nouvelle place rue de Paris, pour l'inauguration de ces divers emplacements. (...) à partir de 8 heures 30 est prévu un bal et les illuminations des monuments et principales rues de la commune."⁹⁵⁰

Les édiles ont donc de leurs communes une image fractionnée, privilégiant le centre ville et les espaces de la monumentalité aux marges urbaines. Cette vision est toutefois en profonde évolution dès le début des années 1890 : le constat d'une faible intervention édilitaire dans la construction de la ville, se limitant à des opérations de reprisage du tissu urbain, ne semble pas perdurer dès lors que l'explosion démographique transforme largement le peuplement banlieusard. La vision édilitaire traditionnelle, associant la commune au cœur d'un bourg rural, évolue avec l'irruption, dans le débat public local, de "nouvelles questions urbaines".

II- L'irruption de la "question urbaine", des années 1890 à 1914.

⁹⁴⁶ AN, AJ⁵² 376 (dossier d'élève aux Beaux-Arts) ; AJ⁵³ 91 (dossier de professeur aux Arts Déco).

⁹⁴⁷ *Le livre d'or des sciences et de l'industrie française, inauguration de l'hôtel de ville de Vanves*, 24 juillet 1898, tirage spécial.

⁹⁴⁸ AM Vanves, *délibérations*, 1897-1901, séance du 31 mars 1898. AM Vanves, plan de la mairie.

⁹⁴⁹ AM Bagneux, *délibérations*, 1900

⁹⁵⁰ AM Vanves, *délibérations*, 1897-1901, séance du 28 juin 1898.

La gestion quotidienne par les notables municipaux des communes de la banlieue sud-ouest confirme la permanence des structures de pouvoir et de décision, tout comme la pérennité des manières de voir la ville. En effet, le discours comme l'action des notables se concentrent essentiellement sur le centre ville. Le faubourg parisien est à la fois négligé mais aussi sublimé : ce qui doit être mis en valeur, ce sont les atouts (industriels mais surtout touristiques) de ces petits villages bucoliques, proches de Paris mais aux paysages si éloignés de la turpitude parisienne. Même le lotissement de la Nouvelle Californie, si durement jugé au début du siècle par l'Archevêque de Paris, reste encore le symbole des lieux de fêtes permettant à la population parisienne de sortir guincher au-delà des fortifications. Certes, cette vision de la ville est totalement étrangère à ceux qui y vivent : le Parisien profite d'espaces moins bâtis pour se divertir, éventuellement frissonne à l'idée de côtoyer le temps d'un dimanche ces habitants des faubourgs.

L'activité des conseils municipaux est tournée vers une double série de citoyens : d'une part les citoyens du centre ville, d'autre part la population plus ouvrière des lotissements et de la périphérie. Les centres-villes accueillent une population installée souvent depuis une ou deux générations, espace socialement disparate, mais où dominent les notables enrichis par la migration. Le centre ville fait aussi la part belle aux professions intellectuelles : la présence d'un lycée à la renommée importante à Vanves attire de fait l'installation de nombreux cadres de l'enseignement. A côté de ces étrangers venus chercher dans les communes de banlieue l'attrait de la campagne, acquérant parfois de véritables maisons de maîtres, se développe un type de constructions unifamiliales s'adressant à des employés aisés⁹⁵¹.

Les transformations sociologiques analysées plus haut influent à la fois sur les personnalités des élites municipales, mais aussi sur les attentes des nouveaux habitants des communes. Ces derniers, plus urbains (la migration suit le schéma développé par Gérard Jacquemet pour la période précédente ou par Alain Faure, passant de la ville centre en situation de locataire à l'achat d'un terrain en banlieue), ont une autre vision de la ville. On passe alors d'un mode de gestion locale marqué par la permanence du monde rural à un mode plus urbain : la question urbaine fait alors une irruption qualitative et quantitative dans l'espace de pouvoir que sont devenus ces communes de banlieue.

Ce monde urbain entraîne les conseils municipaux dans une intervention plus drastique en terme de politique urbaine. Le constat des dysfonctionnements du monde urbain banlieusard les amènent à envisager les réparations de cette ville souvent non achevée. Enfin, la voirie et les dessertes urbaines, déjà centrales pendant la première période, vont devenir des enjeux cruciaux du développement de la banlieue parisienne. L'extension des réseaux de tramway devient ainsi la préoccupation majeure des conseils municipaux durant les premières années du XX^e siècle.

⁹⁵¹ Gournay, Isabelle, "Levitt France et la banlieue à l'américaine : premier bilan", *Histoire Urbaine*, 5, juin 2002, pp. 167-188. Selon elle, la maison individuelle américaine prendrait aussi ses sources dans les constructions de lotissements des années 20 et 30 en grande banlieue, analysées par Annie Fourcaut dans *La Banlieue en morceaux*. Mais il est très probable que ce modèle de pavillons, ni lotissement populaire ni lotissement aristocratique, soit beaucoup plus ancien dans ses formes urbaines. Cf. entre autres AM Vanves, projet de maisons semi-détachées par J. Dupont, architecte, *la construction moderne*, 1898.

A. réparer la ville.

La logique de reprisage démontrée pour la période précédente ne semble pas totalement disparaître avec le triple phénomène d'une plus grande autonomie des conseils municipaux donnée par la réforme de 1884, d'une "révolution des mairies" dont on a vu le léger retard par rapport aux résultats politiques nationaux⁹⁵² voire même par rapport à d'autres villes de l'espace français⁹⁵³ ou parisien⁹⁵⁴, et d'une transformation socio-économique importante. Pourtant, les thèmes défendus par les conseils municipaux changent de nature à défaut de se transformer totalement. Les questions de l'amélioration de la ville existante prennent une place de plus en plus importante dans les délibérations. D'une part, le nombre des sujets traités par an augmente considérablement, passant d'un peu moins de 30 items sur la période 1875-1880 à 85 décisions en moyenne sur la période 1905-1910. En second lieu, si les décisions concernant la voirie sont stables en poids relatif – environ 11 % pour les 3 périodes choisies –, il y a une augmentation notable des décisions concernant l'eau, l'assainissement, le gaz, les travaux communaux et tout particulièrement ceux concernant les écoles⁹⁵⁵. Les conseils municipaux se préoccupent davantage de réparer la ville, à défaut toutefois de la construire.

Réparer la ville, cela signifie avant toute chose la nettoyer, l'assainir et lutter contre l'insalubrité.

1. Nettoyer la ville.

a. balayer

Le développement d'un mode urbain de gestion des communes suburbaines suppose au quotidien un entretien de plus en plus important de l'ensemble des voies existant sur le territoire des communes. Le balayage des rues est prévu depuis longtemps par les communes, tout en restant à la charge des habitants. A Vanves, dès juin 1871, un arrêté du maire oblige les riverains à balayer leur rue au prorata de la taille de leur façade⁹⁵⁶. Cette obligation est toutefois plus ancienne, puisqu'on la retrouve déjà sous forme d'un rappel dans une délibération de 1868, et semble avoir du mal à être exécutée. Le conseil

⁹⁵² En dehors du classique Mayeur, Jean-Marie, *la vie politique sous la III^e République*, *op. cit.*, voir Grévy, J. *La République des opportunistes*, Perrin, 1998.

⁹⁵³ Cohen, W. B. *Urban government*, *op. cit.* Il fait ainsi référence à l'entrée sinon dans le "socialisme" municipal de certaines équipes municipales dès les années 1880 (Saint-Etienne), du moins de la victoire de l'aile gauche des républicains à cette même période, en particulier à Lyon et à Toulouse.

⁹⁵⁴ Brunet, J.-P., *Saint-Denis, thèse citée*. Fourcaut, A., *Bobigny, banlieue rouge*, *op. cit.*

⁹⁵⁵ Ces exemples ont été calculé d'après les délibérations de Bagneux. Cf. annexes.

⁹⁵⁶ AD Hauts-de-Seine, DO9-131, dossier police municipale, 1881-1912. Arrêté pris le 30 juin 1871, pas de trace dans les délibérations du cm.

confirme ainsi que "l'augmentation de la population oblige à la création d'un emploi d'appariteur chargé de la surveillance du balayage⁹⁵⁷ " effectué par les riverains. Il faut donc attendre l'obligation imposée par les autorités supérieures pour qu'un service public de balayage soit mis en place. Vanves attend le décret préfectoral du 12 janvier 1905 pour l'organiser de manière fiable sur tout le territoire communal, en adoptant une taxe de balayage⁹⁵⁸ . A contrario, Malakoff envisage dès 1885 de créer cette même taxe, remplaçant ainsi pécuniairement l'obligation imposée aux riverains. Le travail est effectué par les cantonniers municipaux⁹⁵⁹ . L'adoption de cette taxe par le conseil de Malakoff en janvier 1887 permet de saisir les raisons qui poussent la municipalité à choisir le moyen le plus efficace pour les élus de garder la ville propre. Pour les rapporteurs de la commission de la voirie,

"la prospérité de la commune, et conséquemment l'augmentation de ses ressources, dépendent uniquement du nettoyage des voies publiques et de l'état de viabilité des chaussées et des trottoirs. Pour que la propriété acquière de la plus-value, il faut absolument qu'elle se trouve dans des conditions d'hygiène et de propreté capables d'attirer et de fixer à Malakoff en hiver aussi bien qu'en été l'émigration parisienne⁹⁶⁰ "

Les élus de Malakoff décident donc de proposer une taxe au

"tarif gradué comme le veut la loi, non d'après la nature des propriétés mais d'après les nécessités de la circulation, de la salubrité et de la propreté des rues. (...) il ne serait pas équitable d'établir ce tarif en prenant pour unité le mètre de façade, car les rues ont des largeurs bien différentes, il serait injuste de faire payer pour le mètre de façade le même prix aux riverains du Passage du Nord qu'à ceux de la Route de Châtillon. C'est donc le mètre superficiel que nous proposons comme base du tarif, (...) appliquant par m² et par an le tarif suivant : 0,12 F dans la 3^{ème} catégorie, 0,14 F dans la 2^{ème} catégorie, 0,16 F dans la 1^{ère} catégorie.⁹⁶¹ "

Or, ce projet rencontre de nombreuses oppositions, lors de l'enquête publique, mais surtout du côté de l'administration supérieure. La Préfecture refuse le projet établi par la commune et lui impose une taxe en fonction du mètre linéaire de la rue, selon un modèle adopté dans d'autres communes de banlieues, à Vitry, Ivry, Neuilly-sur-Seine ou Charenton. L'adoption définitive de cette taxe ne sera donc effective qu'en mai 1890⁹⁶² , et sera renouvelée tous les 5 ans⁹⁶³ . La commune de Malakoff, qui estimait à 16 061,68 francs le montant de cette taxe en 1887, ne perçoit de fait qu'environ 12500 francs par an entre 1897 et 1900⁹⁶⁴ .

⁹⁵⁷ AM Vanves, *délibérations*, séance du 14 décembre 1868.

⁹⁵⁸ AM Vanves, *délibérations*, séance du 11 février 1905

⁹⁵⁹ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 11 février 1885, renvoi à la commission de la voirie pour rapport la décision de création de la taxe de balayage.

⁹⁶⁰ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 30 janvier 1887.

⁹⁶¹ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 30 janvier 1887.

La décision de mettre une place une taxe de balayage différencie clairement le mode de fonctionnement du nettoyage de la ville. Le montant de cette taxe est censé couvrir les frais du marché soumis par les entrepreneurs et adjugé pour 5 ans. Lors de l'enquête publique de 1890, les ingénieurs du service départemental avaient déjà suggéré au conseil municipal de "substituer le balayage mécanique au balayage à la main"⁹⁶⁵. Jusqu'en mars 1901, Malakoff continue d'adjuger le marché du balayage, effectué, du moins pour la période 1890-1895, par Baudry, entrepreneur de balayage demeurant à Créteil. Vérification pour 1895-1901. A partir de cette date, souhaitant assurer "la régularité de ce service", le conseil décide de "ne plus donner en adjudication le balayage des voies publiques, estimant que complètement chargée de la direction de ce service, la municipalité fera exécuter le travail d'une façon plus convenable"⁹⁶⁶. La commune entreprend de réaliser en régie le balayage des rues, et procède pour cela à l'achat d'une balayeuse mécanique et propose un budget comprenant le paiement des journées de travail pour 15 femmes ainsi que la location d'un cheval, d'une voiture et d'un cocher⁹⁶⁷.

L'exemple de l'adoption des taxes de balayage, prise de manière relativement précoce à Malakoff et à Montrouge, permet ainsi de saisir les différences dans la perception quotidienne de l'espace des communes. Nettoyer la ville oblige les élus à prévoir dans les budgets une part non négligeable de dépenses, que celles-ci soient le fait d'une entreprise ou que le balayage soit effectué directement par des auxiliaires chargés de l'entretien des voies. Le balayage, enfin, n'est envisagé que dans les rues pavées, et l'adoption d'une taxe de manière précoce par les municipalités de Malakoff et de Montrouge, communes toutes deux grandes grâce à l'établissement de nombreux lotissements, souligne l'importance du pavage dans le critère d'urbanité retenu par les élus. Balayer les rues n'a aucun sens lorsque ces dernières, chemins ou voies de communication, circulent à travers champs.

b. les ordures ménagères

Le cas de la gestion des ordures ménagères relève aussi de cette thématique du

⁹⁶² AM Malakoff, *délibérations*, séance des 9 février 1890 (lettre du préfet rejetant le précédent rapport de la commune de Malakoff "ne tenant pas suffisamment en compte les instructions contenues dans la dépêche du 29 novembre 1888" ; 5 mai 1890, acceptation d'une taxe établie par mètre linéaire, avec trois classes d'imposition, 0,12, 0,14 et 0,16 F/m²).

⁹⁶³ AD Hauts-de-Seine, DO9-98, Malakoff, dossier 6, taxes de balayage. Ce dossier, très complet, permet de suivre la création de la taxe de balayage à Malakoff. Il comporte toutes les délibérations, les échanges de courrier avec la Préfecture de la Seine et les PV des deux enquêtes publiques, en 1888 et surtout en 1890, sur le projet de taxe de balayage.

⁹⁶⁴ AD Hauts-de-Seine, DO9-98, dossier 6, évaluation annuelle de la taxe de balayage.

⁹⁶⁵ AD Hauts-de-Seine, DO9-98, dossier 6, approbation de la taxe de balayage, 1891, documents de l'enquête publique, rapports de MM les Ingénieurs des Ponts et Chaussées des 25 et 26 février 1891.

⁹⁶⁶ AD Hauts-de-Seine, DO9-98, dossier 6; extrait des délibérations du conseil municipal, 15 mars 1901.

⁹⁶⁷ AD Hauts-de-Seine, DO9-98, dossier 6, état des dépenses annuelles.

nettoyage, dans laquelle on retrouve des principes de l'urbanité associés aux thèmes récurrents dès les années 1880 du développement de l'hygiène publique. Très tôt, les communes disposent d'un traité avec une entreprise chargée d'enlever, avec des périodicités variables, les boues et immondices des chaussées et des voies. Cela s'effectue le plus souvent dans un tombereau ouvert, et nombreuses sont les délibérations signalant les odeurs pestilentielles se dégageant de ces ordures ainsi promenées à travers la ville. Le service est donc rapidement jugé insuffisant, et cette insuffisance est liée, pour les élus, à l'augmentation de la population. Il s'agit donc de prendre des mesures diverses, du simple arrêté de police municipal, interdisant les dépôts de boues et d'immondice en tout point de la commune, ou obligeant les adjudicataires du marché de l'enlèvement des boues à n'utiliser que des tombereaux strictement fermés, à une organisation plus complexe et moderne du ramassage des ordures. Cependant, toutes les communes continuent de se heurter aux cas des voies privées, qui restent soumises au bon vouloir de leurs propriétaires.

C'est ainsi que l'établissement de poubelles fermées et standardisées, lié à un ramassage régulier et mécanisé des ordures ménagères, est préconisé à Bagneux comme à Malakoff. La commune de Malakoff entreprend ainsi dès 1900 de standardiser le ramassage des ordures, en imposant aux propriétaires ou aux locataires des immeubles de

"déposer chaque matin, soit extérieurement, soit intérieurement en un point visible ou accessible, un ou plusieurs récipients communs de capacité suffisante pour contenir les résidus de ménages de tous les locataires ou habitants. (...) Chaque récipient aura une capacité de 100 litres au maximum, ne pèsera, vide, pas plus de 10 kg, et s'il est de forme circulaire n'aura pas plus de 0,55 m de diamètre, s'il est de forme rectangulaire ou carrée, pas plus de 0,5 m de largeur et 0,7 de longueur. En aucun cas, la hauteur ne dépassera pas la plus petite des dimensions horizontales. Les récipients seront munis des deux anses ou poignées dans la partie supérieure. Ils doivent être peints ou galvanisés et porter sur l'une de leurs faces latérales l'indication du nom de la rue et du n° de l'immeuble en caractères apparents. Ils devront être constamment maintenus en bon état d'entretien et de propreté, tant intérieurement qu'extérieurement ⁹⁶⁸ ."

Le ramassage des ordures est ainsi réglementé et organisé de manière stricte, avec des horaires en fonction des rues ⁹⁶⁹. Le ramassage s'effectue tous les jours avant onze heures du matin ⁹⁷⁰. L'arrêté prévoit aussi bien l'enlèvement des ordures ménagères dans les voies urbaines que dans "les voies non classées, dans les cours, passages, cités, impasses et autres espace intérieurs ayant le caractère de voies privées ⁹⁷¹". Dans ce cas, les récipients doivent être déposés sur la voie publique, au débouché des voies

⁹⁶⁸ AD Hauts-de-Seine, DO9-98, dossier 3, Malakoff, 1898-1918, police. Arrêté du 24 septembre 1900, approuvé par le Préfet.

⁹⁶⁹ AD Hauts-de-Seine, ibid.

⁹⁷⁰ AM Malakoff, délibérations.

⁹⁷¹ AD Hauts-de-Seine, ibid.

privées, en se conformant aux heures de passage prévus par l'arrêté et connu des habitants par voie d'affichage à la porte de la Mairie.

L'augmentation des déchets rejetés par habitants et la densification de l'habitat obligent, dès le début des années 1900, certaines communes à transformer d'une manière importante la gestion de cette collecte des ordures. Ainsi en 1912, la commune de Montrouge, engagée dans un projet complexe d'incinération des ordures, profite de l'occasion pour transformer le cahier des charges de l'enlèvement, dont elle souhaite renégocier le marché. Afin de ne pas surenchérir le coût de cette opération d'enlèvement des ordures, rendu plus important par l'éloignement projeté de l'usine d'incinération à "10 km de la commune", et en critiquant la pression à la hausse des prix imposés par les entrepreneurs d'enlèvement de gadoues, la commission de la voirie du conseil municipal propose aux élus le choix entre trois solutions de cahier des charges. Le prix du marché en 1910, conclu à forfait, s'élève à 35 475 F par an, main-d'œuvre incluse. La commission propose 3 projets concurrents, deux à traction animale, un à traction mécanique, allant de 3 à 4,55 F par tonne d'ordures enlevée.

	proposition A	proposition B	proposition C
type de traction	animale	animale	mécanique
prix/tonne ordures enlevées (en F)	4	4,55	3
enlèvement pour 16 T	23360	26572	17520
main d'œuvre (6 hommes, 2,5 F/j)	5475	5475	5475
total enlèvement	28835	32047	22995
incinération 16 T	12264	12264	12264
somme totale	41099	44311	35259

Tableau 51. Comparaison du prix des nouveaux moyens d'enlèvement des ordures ménagères, Montrouge, vers 1912⁹⁷².

La commission de la voirie explique avoir étudié "différents procédés de collecte des boîtes", ce qui suppose la généralisation du système mis en place à Malakoff en 1900. Conscients du renchérissement sensible produit par le renouvellement du marché, la commission a envisagé des prix en tenant compte de "l'augmentation du cube des ordures (collectées) en raison directe de l'augmentation de la population, avec l'usage de compter 0,7 kg de résidus par jour et par habitant". La proposition a choisi d'estimer le tonnage global à 16 tonnes par jour, soit une population de 22860 habitants, surestimant les chiffres effectifs d'enlèvement qui se situent à cette période entre "14 et 15 tonnes par jour"⁹⁷³.

c. la gestion des déchets

⁹⁷² d'après AD Hauts-de-Seine, DO9/100, Montrouge, dossier "Syndicat d'études pour la production d'énergie électrique". Sous dossier incinération des ordures ménagères, rapport historique depuis 1907, et rapport de la commission de la voirie au Conseil municipal juillet 1912.

⁹⁷³ AD Hauts-de-Seine, DO9/100, Montrouge, ibid.

Le ramassage des ordures ne suffit pas : reste le problème du stockage. La collecte des ordures ménagères, qui d'ailleurs distingue bien ces dernières des résidus des entreprises ou des gravats et autres déblais de travaux, dont le débarras reste à la charge des propriétaires ou des industriels⁹⁷⁴, oblige ensuite au stockage des boues et immondices rejetés en quantités de plus en plus grandes par la population urbaine agglomérée. Dès lors, les communes vont avoir tendance à s'engager avec des entrepreneurs qui déposent ces boues et immondices dans des terrains éloignés. Les élus s'offusquent des prétentions de la Ville de Paris à vouloir utiliser des terrains situés dans leurs communes pour être les dépôts d'ordures des ménages parisiens⁹⁷⁵, mais continuent à entretenir, en périphérie de leur commune ou mieux, dans une commune avoisinante, des déchetteries à ciel ouvert. L'accumulation des ordures et la densification de l'habitat obligent cependant certaines communes à se préoccuper du sort des ordures ménagères. En septembre 1907, à l'initiative de la commune de Gentilly, plusieurs communes, dont celle de Montrouge, sont conviées à prendre part à une conférence ayant pour objet

"d'étudier en commun le systèmes employés dans certaines villes d'Allemagne et d'Angleterre qui procèdent elles-mêmes à la destruction de leurs ordures ménagères par l'incinération complète."⁹⁷⁶ ."

Les élus des communes associées à ce projet en louent la modernité, estimant que "le procédé admis transforme notre actuelle manière de faire et place notre commune au point de vue de la propreté des rues au premier plan des communes de la Seine⁹⁷⁷". La conférence se réunira finalement entre 1908 et 1909, regroupant les représentants des communes d'Arcueil, Gentilly, du Kremlin-Bicêtre, de Villejuif et de Montrouge⁹⁷⁸, pour en 1911 ne regrouper que Montrouge, Gentilly, Arcueil-Cachan et Malakoff⁹⁷⁹. Dès 1908, la conférence intercommunale rejette la régie directe, et met en concurrence plusieurs entreprises proposant des projets et des systèmes différents, selon un cahier des charges adopté en 1909. Huit entreprises postulent, avec des procédés très divers, employés pour certains en Allemagne, en Suisse ou en Angleterre. Les délégués optent après de "vives et laborieuses discussions" pour le procédé présenté par Cornu, adoptant le système d'incinération Hertz qui fonctionne à Cologne, qui "réunit les meilleures conditions d'hygiène et d'incinération complète⁹⁸⁰". Toutefois, ce projet n'aboutit pas, faute pour l'entrepreneur de pouvoir réunir suffisamment de fonds. Echaudées par cet échec, les

⁹⁷⁴ AD Hauts-de-Seine, DO9/98, Malakoff, ibid..

⁹⁷⁵ Voir chapitre 4, sur les relations entre Paris et la banlieue.

⁹⁷⁶ ***AD Hauts-de-Seine, DO9-100, Montrouge, dossier "Syndicat d'Etudes pour la production d'énergie électrique", (titre inexact, contenu du dossier essentiellement sur le projet d'usine d'incinération des ordures ménagères), historique du projet depuis 1907, rapport (non signé), 1912 certainement.***

⁹⁷⁷ AD Hauts-de-Seine, DO9/100, Montrouge, rapport de la commission de la voirie au conseil municipal, circa 1912, op. cit..

⁹⁷⁸ AD Hauts-de-Seine, ibid..

⁹⁷⁹ AD Hauts-de-Seine, ibid., note du maire de Montrouge, 15 mai 1912.

communes font appel à un autre entrepreneur, proposant un système équivalent, M. Niclous, mais lui imposent un cautionnement. En 1911, ce dernier vend ses droits à une Compagnie, la Société du Syndicat d'Etudes pour la Production de l'énergie électrique, représentée par un ingénieur, Richardot. Le cautionnement ne suffit pas à faire aboutir le projet : en mars 1913, la commune de Montrouge demande donc le remboursement de la somme déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations, du fait de l'abandon des pourparlers avec l'entreprise⁹⁸¹.

Cet échec montre les limites de la gestion urbaine par les communes de la banlieue⁹⁸². Alors qu'un tel contrat a déjà été passé entre une entreprise et certains arrondissements de Paris pour l'incinération des gadoues et ordures ménagères, et que le cahier des charges proposé par les communes réunies autour de Gentilly suit le modèle parisien, les communes restent totalement à la merci d'entrepreneurs qui finissent par ne pas accepter les risques industriels d'une telle charge.

Nettoyer la ville devient alors un enjeu important dans la politique municipale entreprise par certaines communes, qu'il faut rapprocher des constats de puanteur pestilentielle, de cloaque, rapportés dans les délibérations des conseils dès les années 1860. Les communes associent au mode urbain une gestion de la propreté selon des critères nouveaux, liés largement aux thématiques du progrès (le produit des résidus incinérés reste la propriété de la société, version industrielle des chiffonniers chassés de la ville moderne⁹⁸³) et de l'embellissement. Il est intéressant de noter que le vocabulaire médical de la contagion n'est pas explicitement utilisé dans cette transformation du mode de traitement des ordures, pourtant lieu de toutes les fixations des peurs du XIX^e siècle finissant, obsédé et fasciné par la propreté clinique ou la pasteurisation, comme le montre Alain Corbin⁹⁸⁴. Dans les années 1910, le vocabulaire des techniciens a remplacé celui des médecins dans les propositions de solutions aux crises urbaines.

Procédé urbain par excellence, le ramassage des ordures ménagères s'effectue ainsi de manière moderne dans les communes proches de la banlieue parisienne, et ce d'autant plus qu'elles sont urbanisées. En 1900 encore, les communes de Malakoff et de Montrouge semblent les plus régulièrement construites, surtout si l'on compare à la commune de Bagneux, beaucoup plus excentrée et qui conserve encore de nombreux traits de son appartenance au monde rural.

⁹⁸⁰ AD Hauts-de-Seine, *ibid.*, historique du projet depuis 1907.

⁹⁸¹ AD Hauts-de-Seine, *ibid.*, arrêté municipal de Montrouge, 7 février 1913.

⁹⁸² AN, F² 2708, traitement des ordures, 1913-1935. Construction d'usines de traitement des ordures ménagères, ouvertures à Gennevilliers en 1913 (dossier vide), à Puteaux en 1935, à Neuilly en 1936 et à Levallois-Perret en 1937. Quid de usine d'Ivry, très ancienne ?

⁹⁸³ A la même période, les maires des communes de Vanves, Malakoff et Montrouge promulguèrent des arrêtés limitant la présence des chiffonniers dans les rues de leurs villes.

⁹⁸⁴ CORBIN A., *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Aubier, 1982 ; CORBIN A., *Le temps, le désir et l'horreur*, Paris, Aubier, 1991.

2. Assainir la ville

L'assainissement, c'est-à-dire le développement des réseaux d'égouts et les procédés de nettoyage et d'évacuation des eaux usés, est un enjeu majeur de la ville en construction. Il n'est pas propre au XIX^e siècle. Techniquement, la création des égouts et l'évacuation des eaux usées est acquise dès l'Antiquité, même si ces techniques restent essentiellement limitées aux grandes villes du monde antique. La ville du XIX^e siècle, et tout singulièrement la ville haussmannienne, est pensée comme une ville propre et saine, refoulant les exhalations et les odeurs putrides si communément dénoncées pour les quartiers anciens de la capitale⁹⁸⁵. Mais si les grandes capitales européennes se dotent ou améliorent les réseaux d'écoulement des eaux usées comme la captation de l'eau⁹⁸⁶ dès le début du XIX^e siècle, les villes de plus petite importance sont nettement moins bien équipées. De nombreuses villes françaises ne sont pourvues d'égouts que sur environ 20 % de leur réseau viaire, comme c'est le cas à Rouen ou à Bordeaux à la Belle Époque⁹⁸⁷.

Paris dispose cependant d'un réseau d'égout relativement complet, surtout en son centre, dès le milieu du siècle. Ce réseau s'agrandit avec la construction de collecteurs d'eaux usées en périphérie de la capitale, dans les arrondissements de la petite banlieue annexée, dès les années 1880. Rappelons qu'au-delà des fortifications, l'extension de ce réseau reste cependant quasi inexistante, y compris pendant la période de densification du tout-à-l'égout à Paris. Au début du siècle, les trois communes limitrophes de Paris sont équipées à hauteur de 26,4 %⁹⁸⁸, mais cela cache de grandes disparités. Malakoff est dépourvue d'égouts du fait essentiellement du statut privé d'une large partie de sa voirie, dont l'équipement est à peine supérieur à 10 %. Montrouge, au contraire, est reliée par un double réseau départemental et "Ville de Paris" au collecteur du XV^e arrondissement, et sa voirie est équipée à près de 40 %. Bagneux ne dispose que d'un réseau embryonnaire, essentiellement construit par la Ville de Paris sous le cimetière parisien et par le département sous la route reliant Paris à Verrière.

Le réseau est donc embryonnaire et largement dépendant du système départemental ; il connaît de fortes disparités liés à l'éloignement de Paris mais aussi à l'éloignement de la Seine. En effet, en 1911 encore, le département de la Seine, proposant un plan d'assainissement général de la région parisienne, concentre ses efforts sur les sites amonts de la Seine et de la Marne, et délaisse largement les territoires plus éloignés du fleuve⁹⁸⁹.

⁹⁸⁵ F. Choay, "doctrine avant 1914", in Agulhon, dir. *Histoire de la France urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel*, Points Seuil, 1998 ; Gaillard, J., *Paris, la Ville*, Paris, L'Harmattan, 1984 (1977).

⁹⁸⁶ Goubert, Jean-Pierre, "l'eau, la crise et le remède dans l'ancien et le nouveau monde, 1840-1900", *Annales ESC*, septembre - octobre 1989, n°5, pp. 1075-1089.

⁹⁸⁷ Lequin, Y., "les citadins et leur vie quotidienne", in Agulhon, M. (dir.), *La ville de l'âge industriel*, Seuil, 1998 (1983), p. 335.

⁹⁸⁸ Source : d'après *Etat des communes*, entre 1900 et 1905 selon les communes.

La faiblesse des réseaux d'égouts communaux dans l'ensemble des communes étudiées correspond essentiellement au problème de la charge financière que représentent les travaux nécessaires à leur construction, à laquelle il faut ensuite ajouter la charge du curage et de l'entretien. Les services départementaux sont très largement pourvus de personnel technique, agents voyers ou ingénieurs des Ponts et Chaussées qui prennent en charge la faisabilité technique des projets de nouvelles constructions et qui organisent au quotidien une escouade d'égoutiers chargés de l'entretien des égouts départementaux ou des égouts communaux abonnés au service départemental d'entretien. La municipalité de Vanves, constatant en décembre 1904 l'engorgement systématique de l'un de ses égouts communal, propose au Préfet d'abonner son réseau au service d'entretien départemental, moyennant un forfait annuel évalué par les élus à 300 F pour 750 m d'égouts⁹⁹⁰. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées, rendus sur place, imposent à la commune des travaux d'agrandissement et d'équipement de certaines canalisations et regards, pour pouvoir envisager d'effectuer ce travail.

"L'égout de la rue Vieille Forge a pour section 1,5 m de hauteur sous clef, 0,60 aux naissances, et 0,45 au radier, on y circule donc avec difficulté. Il possède deux regards espacés de 70 m ; ces deux regards, de faible dimension et sans échelle, ne laissent un passage que de 0,58 au lieu de 0,64 m. Pour que nos égoutiers puissent faire le curage de cet égout sans danger, il est indispensable de construire d'abord une échelle avec coffre dans chacun des deux regards, et ensuite deux nouveaux regards. L'égout de la rue Falret [...] est d'une section est encore plus faible [...] : 1,30 m de hauteur sous clef, 0,55 aux naissances, 0,45 au radier. La circulation y est donc très difficile. L'égout dispose de 2 regards seulement, et sans échelle, le 1^{er} à 6 m du débouché et l'autre 104 m plus loin. Les dimensions intérieures des cheminées de ces regards [sont] de sorte que le 1^{er} ouvrier venu ne peut y passer⁹⁹¹ ."

Cette très faible hauteur des boyaux et le faible diamètre des regards obligent "les ouvriers à travailler courbés" lors du curage, ce qui entraîne une gêne importante nécessitant la possibilité d'intervenir rapidement en cas de problème. Pour cela, le service départemental impose au conseil la création de nouveaux regards, de façon à ce que "la distance entre chaque regard ne soit pas supérieure à 30 mètres⁹⁹² ."

Sous-équipées, les communes de banlieue sont donc aussi mal équipées et certainement mal entretenues ; le curage des égouts communaux se fait uniquement tous les 5 ans, par une entreprise privée. L'abonnement des égouts communaux à l'entretien départemental est finalement refusé par la commune de Vanves, au vu des prétentions financières importantes demandées par le service (forfait de 769 F annuel, au lieu de 300 F, soit une dépense de 1 F par mètre de canalisation, alors qu'une entreprise privée

⁹⁸⁹ Backouche, I. *La trace du fleuve. La Seine et Paris, 1750-1850*. Ehes, 2000.

⁹⁹⁰ AM Vanves, *délibérations*, séance du 10 décembre 1904.

⁹⁹¹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 11 février 1905, rapport des Ingénieurs du département.

⁹⁹² AM Vanves, *ibid.*

propose d'effectuer ce curage pour 0,60 F par mètre). Mais l'état d'engorgement du principal égout, rue des Chariots, permet à la municipalité d'imposer au département de prendre en charge l'entretien. Soulignant que l'égout de la rue des Chariots, d'un ancien modèle, prévu pour un assainissement d'une voie urbaine, est "insuffisant pour recevoir les produits provenant des deux égouts départementaux", ce qui cause son engorgement systématique, le conseil demande au département "la construction d'un égout pouvant recevoir sans inconvénient les produits qui y sont annuellement déversés⁹⁹³." Le service départemental transige en acceptant l'intégration de cet égout dans le réseau départemental, mais non de prendre en charge sa reconstruction⁹⁹⁴.

Le réseau communal reste donc un réseau peu complexe et le plus souvent d'une moindre importance. Les égouts communaux, quand ce ne sont pas de simples canalisations sans regards rendant quasiment impossible tout entretien, sont des conduites secondaires dépendant des collecteurs départementaux, eux même très peu nombreux. En 1900, l'état des égouts de Vanves est constaté par un membre du conseil municipal qui descend inspecter les travaux d'entretien effectués par une entreprise privée. Le nettoyage n'a pas été entièrement fait, certaines bouches d'égouts sont encore remplies des résidus de cet entretien, de telle sorte qu'il est malaisé de se rendre compte de l'importance d'éventuels travaux de maçonnerie à faire. Toutefois, le conseiller signale que l'égout situé sous la rue Vieille Forge, construit en moellons, demande de nombreuses réparations, et que les raccordements d'immeubles ne sont pas tous indiqués sur la canalisation⁹⁹⁵. La nouvelle municipalité élue décide alors de ne plus entretenir elle-même les égouts et de passer un marché avec un professionnel⁹⁹⁶, qui prend en charge le curage des 645 mètres d'égouts communaux pour la somme de 300 F par an.

L'entretien défectueux des égouts et leur dysfonctionnement sont donc essentiels dans la prise de conscience d'une nécessité d'un meilleur assainissement. Certes, les municipalités se préoccupent très tôt du rôle central qu'ont à jouer les égouts dans l'amélioration de l'assainissement des rues de leurs communes, dans la santé des habitants et dans la nécessité pour accueillir de plus en plus d'habitants. Dès 1863, la commune de Vanves suggère au département la création d'un égout sous la route départementale 74, dans le but d'assainir ce quartier appelé à accueillir de nombreuses constructions et habitants⁹⁹⁷. Mais la prise en charge de manière systématique de l'entretien des égouts communaux, voire du développement du réseau communal et du raccordement des immeubles au tout-à-l'égout est nettement plus tardive : la municipalité radicale-socialiste de Vanves ne s'en préoccupe qu'à partir de 1905, ayant essayé par

⁹⁹³ AM Vanves, *délibérations*, séance du 15 avril 1905.

⁹⁹⁴ AM Vanves, *délibérations*, séance du 11 juillet 1905.

⁹⁹⁵ AM Vanves, *délibérations*, séance du 14 décembre 1900.

⁹⁹⁶ AM Vanves; *délibérations*, séance du 16 juin 1900.

⁹⁹⁷ AM Vanves, *délibérations*, séance 1863

tous les moyens d'imposer au département la prise en charge de la construction des égouts.

Si la commune de Vanves insiste sur la création des égouts afin de favoriser l'évacuation des eaux de ruissellement lors de violentes pluies et orages, tâchant de fait d'éviter les inondations dont sont victimes les habitants du quartier bas de la commune⁹⁹⁸, les communes de Malakoff et de Montrouge semblent plus précocement sensibles aux arguments de salubrité. La commune de Malakoff, dès mai 1885, développe le curage des égouts en s'abonnant au service départemental d'assainissement, afin d'opérer "les travaux de curage qui n'ont jamais été effectués dans l'égout de la rue des Clozeaux⁹⁹⁹". En juin, les habitants protestent contre l'amoncellement des boues et résidus du curage restés dans la rue, et la municipalité décide de les faire enlever "dans l'intérêt de la viabilité et de l'hygiène publique¹⁰⁰⁰". L'entretien ne suffisant pas, la municipalité propose la construction de nouveaux égouts. La Préfecture est saisie d'une plainte des habitants et propriétaires de la rue Dépinoy au sujet de "l'état d'infection des eaux stagnantes des fosses situées aux abords de la rue des Chalets", et propose la construction à la municipalité d'un nouvel égout qui se déversera dans l'égout départemental. La commune accepte les travaux, s'élevant à 29 000 F, mais demande une subvention départementale ainsi que le paiement en annuités des frais de construction¹⁰⁰¹. Les arguments en faveur de la création du réseau d'égout se diversifient, et en mars 1889, le rapporteur de la commission des finances propose de réaliser "les travaux de première nécessité dont la commune de Malakoff a besoin du point de vue de l'hygiène publique", à savoir "la construction des écoles communales, l'établissement des égouts destinés avec le balayage et le pavage projeté à donner à notre localité l'aspect de propreté qui lui fait défaut¹⁰⁰²".

Les projets de la commune de Malakoff sont donc rapidement inscrits dans un ensemble cohérent de développement de la voirie et de travaux communaux. Réactivant un droit ancien obligeant les propriétaires riverains à contribuer seuls aux frais de premier établissement de pavage dans les voies urbaines, dès lors que la commune les a classés, la municipalité engage un programme en ne prenant à sa charge que les frais d'établissement des égouts. Ainsi, après la décision de créer un égout rue Dépinoy en novembre 1885, assainissant une partie du quartier du Plateau, le quartier des Hauts Clozeaux est envisagé dans son ensemble, par la création d'un égout sous la rue des

⁹⁹⁸ AM Vanves, *délibérations*, séance d'octobre et de novembre 1898, demandant au département d'établir un égout rue d'Issy afin de recueillir en cas de fortes pluies les eaux de l'égout communal de la place du Val, qui déborde régulièrement et inonde les riverains.

⁹⁹⁹ AM Malakoff, *délibérations*, 1884-1887, séance du 10 mai 1885. L'égout est construit en 1878-1879, voir supra.

¹⁰⁰⁰ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 7 juin 1885.

¹⁰⁰¹ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 8 novembre 1885.

¹⁰⁰² AM Malakoff, *délibérations*, séance du 17 mars 1889, rapport de M. Clerget au nom des commissions des finances, de l'octroi et de la voirie réunies.

Mines en février 1886. Ce projet est transformé en 1887 en un égout à plusieurs branches se déversant dans l'égout départemental au Pont de la Vallée¹⁰⁰³, avec caniveaux d'écoulement dans les rues adjacentes, rue du Chalet et rue Chauvelot. L'ancien lotissement de la Nouvelle Californie, à la voirie défectueuse, sans aucune commodité, sera ainsi partiellement équipé, mais les travaux ne seront achevés que fin 1889¹⁰⁰⁴.

Si les arguments liés à l'assainissement sont systématiquement rappelés jusque dans les années 1890, soit lorsqu'il s'agit de proposer un nouveau programme de construction aux conséquences financières pour la commune, soit pour exiger une intervention rapide des services départementaux, les choses évoluent au tournant du siècle. L'assainissement général des communes a certainement évolué, et le premier grand effort de construction d'un réseau, étendu à défaut d'être dense, associé au nettoyage plus systématique des rues, semble avoir transformé le paysage de certains quartiers. La priorité passe alors aux améliorations de la desserte, et en particulier au passage des tramways. Malakoff demande ainsi au département de relier au réseau communal existant l'assainissement de la nouvelle avenue Pierre Larousse, qui prolonge l'ancienne rue de Beauvais jusqu'à Montrouge, "ce nouvel égout étant nécessaire pour la suppression des cassis rendus obligatoire pour l'établissement des tramways¹⁰⁰⁵". Certes, les préoccupations hygiénistes ne disparaissent pas totalement, mais dans une période de forte croissance des réseaux de tramways, lié à la possibilité d'une traction électrique qui se généralise, les communes suburbaines élaborent de nouveaux critères d'urbanité qui ne sont plus uniquement ceux de la protection de la santé publique ou de la lutte contre les odeurs nauséabondes.

La multiplication des réseaux, souterrains comme aériens, permet de construire la ville dans une logique de réseaux avec les communes voisines, et surtout avec la première d'entre elle, Paris. La banlieue semble alors se couvrir d'entreprises de travaux public, et les projets se multiplient. C'est à la même période qu'à nouveau le sol des rues sera creusé pour installer le réseau souterrain des conduites de gaz, pensé pour la première fois dans un plan global d'aménagement en 1903¹⁰⁰⁶. C'est à cette période que la traction animale ou mécanique sera remplacée par la traction électrique pour les tramways, multipliant le long des rues les fils aériens nécessaires à la distribution de l'énergie ; c'est à cette période aussi que les transports se multiplient sur les routes et voies, mieux entretenues, au pavage plus régulier, obligeant même certaines municipalités à prendre des arrêtés limitant la vitesse ou la charge des véhicules circulant en ville, comme c'est le cas à Montrouge¹⁰⁰⁷.

¹⁰⁰³ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 19 juin 1887.

¹⁰⁰⁴ AM Malakoff, *délibérations*, séance

¹⁰⁰⁵ AM Malakoff, *délibérations*, séance des 26 juillet et 24 août 1900.

¹⁰⁰⁶ A cette date en effet, la Compagnie parisienne du gaz a été obligé de renoncer à son monopole de gestion du gaz pour la Ville de Paris, et en banlieue, les multiples sociétés ont laissé place à une société unique distincte de celle gérant en régie pour Paris la distribution du gaz, l'ECFM (société pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice). Cf. chapitre 4.

Toutefois, cette entrée dans la modernité urbaine n'est certainement pas généralisée, et la raison de l'importance et de l'apprêt des négociations entre les services départementaux et la municipalité de Malakoff est liée à la proximité immédiate de Paris. Si les réseaux s'améliorent et se densifient, ils restent encore limités à un espace central, certes plus élargi que dans les décennies précédentes. Le réseau communal reste cependant encore un simple système d'écoulement souterrain des eaux usées de la commune ; les immeubles privés sont loin d'être tous raccordés à l'égout ; ces égouts constituent ainsi dans la banlieue une vaste poubelle souterraine, éloignée des usines de traitement des eaux.

3. Lutter contre l'insalubrité

La lutte contre l'insalubrité constitue le troisième élément phare de cette phase de "réparation" de la ville. La dénonciation de l'insalubrité est ancienne, et l'instauration du Conseil Supérieur de Salubrité Publique après la loi de 1850 impose théoriquement aux communes de se préoccuper d'édicter des règles sanitaires propres aux habitations, ainsi que d'en assurer le contrôle¹⁰⁰⁸. Roger-Henri Guerrand a montré les limites de cette loi, dont l'échec est essentiellement lié à l'inapplication de l'obligation de créer des conseils locaux chargés du contrôle : si dès 1848 un Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine est créé à Paris et étendu en 1851 au département de la Seine¹⁰⁰⁹, l'action dans les autres départements est loin d'être généralisée. Le contrôle et la verbalisation de l'insalubrité restent limités avant le milieu du Second Empire, et de manière diversifiée entre le département de la Seine et la Province¹⁰¹⁰.

Patrick Zylbermann et Lion Murard ont continué dans cette voie en parlant d'échec d'une réelle politique de santé publique dans les premières années de la République¹⁰¹¹. Les rapports des conseils d'hygiène départementaux au Comité consultatif, devenu en 1906 Conseil Supérieur d'hygiène publique en France, sont inexistantes ou vides : pas d'épidémie à constater, rien à signaler dans l'insalubrité des cours et des immeubles. Or ces conclusions optimistes voire lénifiantes sont en totale contradiction avec les enquêtes sociales menées dès les années 1840 et qui se multiplient dans les années 1870 : Armand de Melun, Martin Nadaud signalent le nombre effroyable de maisons sans fenêtres, l'absence de lieux d'aisance, les cours où "pourrissent de concert, ordures ménagères, fumiers animal et humain qui engraisent des porcs au groin rose."¹⁰¹² Cette "orthodoxie du néant" est d'abord prudemment dénoncée par de nombreux médecins,

¹⁰⁰⁷ AD Hauts-de-Seine, DO9/100.

¹⁰⁰⁸ Guerrand, Roger-Henri. *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France, 1850-1914*. Quintette, 1987 (1966), p. 65 et suiv.

¹⁰⁰⁹ Guerrand, *ibid.*, p. 100;

¹⁰¹⁰ Guerrand, *ibid.*, p. 197.

¹⁰¹¹ Murard, Lion, Zylbermann, Patrick. *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918*. Fayard, 1996.

suivis ensuite par des techniciens de l'assainissement et des professionnels des matériels urbains, canalisations, égouts, compteurs d'eau¹⁰¹³. Le Musée Social devient rapidement le lieu de rencontre et de diffusion des idées hygiénistes au sein des élites républicaines, reliées par de nombreuses associations¹⁰¹⁴.

La faiblesse et l'échec des politiques nationales, depuis la loi de 1850 jusqu'au retard pris dans l'adoption d'une loi de santé publique¹⁰¹⁵, qui attend 1902 pour imposer aux communes l'adoption d'un règlement sanitaire dont les effets restent limités, ne doivent pas cacher les préoccupations mise en avant par certaines municipalités de la banlieue parisienne. De nombreuses initiatives prises par les municipalités républicaines, radicales mais aussi socialistes¹⁰¹⁶ dès la fin des années 1880 sont dans la lignée de cette logique associant œuvre médicale, foi dans le progrès des sciences et philanthropie.

a. définir l'insalubrité

Si la lutte hygiéniste semble avoir été le leitmotiv du champ réformateur dès le milieu des années 1870, la définition concrète de l'insalubrité n'apparaît pas comme une évidence au niveau local. Les enquêtes sociales insistent sur des tableaux où la métaphore de la contagion est omniprésente. Mais dans les délibérations des conseils municipaux, rien de tel : très peu de descriptions précises de lieux insalubres, peu de constat général porté sur l'ensemble de la commune et dénonçant l'incurie de certains propriétaires qui n'entretiennent pas le bâti. Les communes du sud-est de la banlieue parisienne continuent d'être des lieux d'accueil d'une population de plus en plus importante, et la pauvreté de la population n'est pas le trait premier mis en avant, même pour obtenir des secours de la part du Département. Tout au plus signale-t-on que les habitants des communes ne disposent que de petits revenus pour expliquer l'impossibilité d'augmenter davantage la pression fiscale locale.

Pourtant, le discours de la contagion et de la maladie est bien récurrent au cœur des délibérations des conseils municipaux. Ces derniers véhiculent ainsi des images identiques à celles dénoncées par les réformateurs sociaux, en des termes très proches. Les eaux usées stagnantes et croupissantes, les cloaques sont autant de facteurs de risque de contagion et de diffusion des épidémies qu'il convient de résorber. Mais si les élus se préoccupent beaucoup de ces immondices et gadoues déposées sur le pavé des rues de leur commune, peu de choses sont entreprises pour connaître l'état du bâti privé. La lutte contre l'insalubrité suppose des moyens juridiques permettant à la puissance

¹⁰¹² Murard et Zymbermann, *op. cit.*, p. 19, à propos des cours intérieures à Marvejols.

¹⁰¹³ Claude, V. "technique sanitaire et réforme urbaine : l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux", in Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, *op. cit.* pp. 269-298.

¹⁰¹⁴ Topalov, Christian (dir.) *Laboratoires de la réforme*, *op. cit.*

¹⁰¹⁵ Claude, V., *op. cit.* La loi de 1902 est très en retard par rapports aux voisins européens, Allemands, Anglais et Belges.

¹⁰¹⁶ Brunet, J.-P., *Un demi-siècle d'action sociale à Saint-Denis*, *op. cit.*

publique d'imposer ses lois à la propriété privée, et peu de choses sont engagées dans ce sens avant le tournant du siècle.

Afin de lutter contre l'insalubrité, il est donc essentiel d'en définir des critères ou du moins de disposer d'un instrument de contrôle permettant de faire le constat de l'absence de conditions sanitaires normales. La loi de 1850 avait bien imposé la création de comités de salubrité publique locaux. Si le comité d'hygiène et de salubrité publique du département de la Seine fonctionne depuis cette période, il faut attendre les années 1880 pour que soient créées des commissions équivalentes au niveau local, avec des effets mitigés.

LES COMITÉS LOCAUX DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

La présence de ces comités, chargés à la fois de l'inspection des maisons insalubres et de l'analyse préparatoire des demandes d'installation sur le territoire de communal des établissements industriels classés comme insalubres, n'apparaît de manière suivie qu'au début des années 1880. Si la commune de Vanves propose la création d'une commission pour les logements insalubres en novembre 1874, ayant pour objectif, du "point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques, de rechercher les logements et dépendances insalubres ¹⁰¹⁷", les travaux de cette commission ne sont guère apparents. Il faut attendre août 1878 pour que la commission soit renouvelée, et que l'on en connaisse précisément les membres. Le conseil précise qu'en

"raison de l'importance de la ville de Vanves, et de ce qu'une grande partie de ses maisons sont disposés en petits logements, il est devenu nécessaire qu'une commission soit chargée de s'assurer de la salubrité des logements et d'indiquer les mesures d'assainissement à prendre le cas échéant ¹⁰¹⁸".

Ce n'est qu'à partir de cette date que la commission sera reconduite, et composée le plus souvent de personnalités connues pour leur technicité : on y retrouve médecin et architecte, mais aussi les notables par ailleurs présents au conseil ou au bureau de bienfaisance ¹⁰¹⁹. A Bagneux, la commission est mise en place en février 1881, suite à une circulaire préfectorale d'avril 1880 rappelant la nécessité d'instaurer cette commission "chargée de rechercher et d'indiquer les mesures d'assainissement des logements et dépendances insalubres", en vertu de la loi de 1850 ¹⁰²⁰. Cette commission, considérée comme un "moyen efficace de donner une prompte et sérieuse satisfaction aux plaintes fréquemment soulevées par l'insalubrité des habitations mal entretenues", doit "compter parmi ses membres des hommes compétents sur les questions intéressant l'hygiène

¹⁰¹⁷ AM Vanves, *délibérations*, 9 novembre 1874.

¹⁰¹⁸ **AM Vanves, *délibérations*, 12 août 1878.**

¹⁰¹⁹ AM Vanves, *ibid.* Les membres en 1878 sont, outre le maire, Baudet, médecin à Vanves, Morel, architecte à Issy et architecte communal plus tard, Louis Plet, membre du bureau de bienfaisance, ancien conseiller municipal, Riotte, Coignet, Geoffroy, Renault, tous notables et parfois entrepreneurs de travaux publics (Coignet et Renault).

¹⁰²⁰ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 14 février 1881.

publique ¹⁰²¹ ". La municipalité décide donc de proposer au Préfet 7 membres en plus du maire, un médecin exerçant à Bagneux mais absent des instances délibératives de la commune, le Dr Christian, un architecte de Montrouge, qui sera par la suite architecte communal de Bagneux et conseiller municipal de Montrouge, Charles ? Joly ?, 3 entrepreneurs en charge de travaux publics, et deux conseiller municipaux, figures de la notabilité locale, Hyacinthe Eustache, capitaine de cavalerie en retraite, et Michel Thiphaine, horticulteur.

La mise en place de ces commissions locales n'est pourtant pas tout de suite suivie d'actes. Les délibérations des conseils municipaux ne se font pas l'écho de plaintes et de contrôle des logements pour insalubrité avant le début du siècle. Ce silence, qui ne veut pas forcément indiquer qu'aucune décision n'est prise, puisqu'un certain nombre de dossiers peuvent être gérés directement par le Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, paraît pourtant limiter le constat habituellement fait d'une banlieue construite avec le minimum d'éléments d'hygiène. Pourtant, lorsque la loi de 1902 permet et oblige les communes à agir en faveur de l'éradication de l'insalubrité, les dossiers se multiplient. Il convient donc de relativiser : l'absence de traces dans les archives n'est révélateur que d'un discours peu attaché aux problèmes de l'insalubrité dans les maisons particulières, largement en partie parce que c'est aller à l'encontre du respect de la propriété privée que les républicains modérés d'avant le milieu des années 1880 défendent de manière stricte. Cette vision libérale de la gestion communale est aussi liée à l'absence d'un réel pouvoir de sanction dont disposent les communes : avant la loi de 1884, les maires ne peuvent prendre des arrêtés de simple police obligeant des propriétaires privés à effectuer des travaux pour cause de mise en danger de la salubrité publique. Et même si la loi de 1884 accroît les compétences des communes, les conseils sont ici dépendants des pouvoirs préfectoraux.

Il semble donc certain que, si la conscience d'un manque d'hygiène dans les rues et dans les bâtiments existe dès le milieu du XIX^e siècle, aucun outil juridique ne permet une action publique contre les propriétaires privés. On a précédemment vu les difficultés importantes que rencontrent les municipalités pour faire accepter des décisions d'alignement ou de pavage aux propriétaires privés, et ce particulièrement dans la voirie privée des communes ; intervenir au nom de la puissance publique dans le domaine privé, fus-ce au nom de la santé publique, apparaît donc inconcevable.

L'ÉTAT DE LA BANLIEUE SUD-OUEST

Pour autant, le constat d'un faible équipement des habitations en terme de lieux d'aisance, la faiblesse du raccordement au tout-à-l'égout et la permanence de logements surpeuplés est largement effectué à la même période. Il apparaît même comme évident pour les élus locaux que l'importance de la présence de "petits logements donnés en location" prédispose à un moindre effort d'hygiène et d'entretien, selon des normes qui restent très lointaines de celles en vigueur dans la seconde moitié du XX^e siècle. Il est donc difficile de se faire une idée de l'état exact d'insalubrité du parc de logement de la banlieue parisienne avant l'application de la loi de 1902 et les décisions administratives

¹⁰²¹ AM Bagneux, *ibid.*

prises à la suite de cette loi tendant à créer un "casier sanitaire" des immeubles. Enfin, ce casier sanitaire, conservé à Paris et utilisé par Yankel Fijalkow dans sa thèse sur les logements insalubres, ne semble pas conservé pour la banlieue parisienne. Tout au plus est-il fait référence, dans une délibération de la commune de Bagneux, à la volonté de créer un tel outil d'intervention publique.

Cependant, les instruments statistiques dont disposent la Ville de Paris et le département de la Seine, s'ils restent lacunaires pour une étude complète des communes de banlieue, permettent de dresser un état des lieux. Le Bulletin Statistique de la Ville de Paris et du Département de la Seine a proposé des statistiques complètes pour toutes les communes du département grâce à l'analyse des recensements de 1891 et 1896¹⁰²². Enfin, une enquête statistique de 1911 permet de compléter le sujet.

Le premier critère retenu, qui est celui le plus souvent rappelé dans les délibérations des conseils municipaux et qui donne lieu à partir du début du siècle aux enquêtes sur les logements insalubres, est la présence de cabinets d'aisance. Il est donc possible d'établir un état du confort relatif des locaux d'après les résultats statistiques publiés du dénombrement de 1896.

	avec cabinet d'aisance particulier	dépourvus de cabinet d'aisance particulier	non renseigné	total des ménages
Bagneux	31,68%	64,55%	3,76%	505
Montrouge	32,38%	57,96%	9,66%	4534
Malakoff	17,78%	55,24%	26,98%	3295
Vanves	27,03%	72,97%	0,00%	2701
Saint Maur	44,56%	54,53%	0,90%	6418
Issy	23,05%	76,67%	0,27%	3674
arr Sceaux	29,85%	63,06%	7,09%	98093

Tableau 52. Etat du confort de logement des ménages, d'après le recensement de 1896

1023 .

Le nombre important de ménages vivants dans des locaux dépourvus de cabinet d'aisance individuel confirme la situation rapportée dans les enquêtes sociales nombreuses depuis le milieu du XIX^e siècle. Dans toutes les communes, c'est plus de la

¹⁰²² Contribution de Farcy, Jean-Claude sur le recensement de 1891, in Faure, Alain, dir. *Les premiers banlieusards*, op. cit.

¹⁰²³ D'après le *Résultat statistique municipal du dénombrement de 1896*, Paris, G. Masson éd., 1899, p. 370-371. En plus des communes étudiées, le choix a été fait de prendre en référence la commune de l'arrondissement de Sceaux comportant le plus de maisons (et non d'habitants) qui est Saint-Maur-des-Fossés, et une commune voisine du terrain étudié, Issy-les-Moulineaux.

moitié des ménages, parfois plus des 2/3 qui vivent sans accès à un cabinet d'aisance à usage particulier. Cette situation peut être nuancée grâce au Tableau 53 qui indique le pourcentage de locaux totalement dépourvus de cabinets d'aisance. L'absence de tout accès à un cabinet d'aisance est certes encore présent dans la banlieue sud-est de Paris, mais tend à devenir l'exception.

Bagneux	5,42%
Montrouge	1,08%
Malakoff	2,32%
Vanves	--
Saint Maur	0,89%
Issy	1,19%
arr Sceaux	8,18%

Tableau 53. Pourcentage de locaux dépourvus de tout cabinet d'aisance, 1896¹⁰²⁴.

La situation générale que décrit le Tableau 52 permet d'émettre une hypothèse en remarquant les différences entre les communes étudiées. Ce sont les communes formées des lotissements les plus récents, marqués par la faible importance du bourg ancien qui disposent d'un équipement au-dessus de la moyenne de l'arrondissement : c'est le cas de Montrouge et de Saint-Maur, dont la croissance urbaine s'est assez largement faite grâce aux lotissements des Compagnies de chemin de fer¹⁰²⁵, et dans une moindre mesure de Malakoff dont le résultat est cependant faussé par le nombre très important de ménages vivant dans des logements sur lesquels on ne dispose pas de renseignement. Les bourgs les plus anciens par contre, comme Vanves, Issy et Bagneux semblent conserver dans un bâti très ancien de nombreuses habitations ne disposant que de cabinets communs. Le développement de lotissements pour petits employés, et d'un modèle de maisonnettes standardisées, a certainement tendance à généraliser la présence d'un cabinet d'aisance y compris dans des logements de faible taille.

Toutefois, la faiblesse de l'équipement sanitaire des logements en banlieue reste la règle à la veille de la guerre. L'absence d'un réel constat de l'insalubrité des habitations à travers des sources qualitatives comme les délibérations ne préjuge donc pas d'une situation encore largement difficile dans les années 1890, et qui se continue bien au-delà de la Première Guerre Mondiale¹⁰²⁶.

¹⁰²⁴ D'après le *Résultat statistique municipal du dénombrement de 1896*, Paris, G. Masson éd., 1899, p. 365.

¹⁰²⁵ George, P. dir. *Etudes sur la banlieue parisienne*, Presses de la FNSP, 1950.

¹⁰²⁶ Fourcaut, Annie, *la banlieue en morceaux*, op. cit.

Un second critère peut donner une autre dimension à l'état du parc de logement dans cette partie de la banlieue parisienne à la veille de la guerre. En effet, l'analyse statistique des résultats du recensement de 1911 dresse un tableau du taux d'occupation des habitations en fonction du nombre de pièces et de personnes vivants sous le même toit.

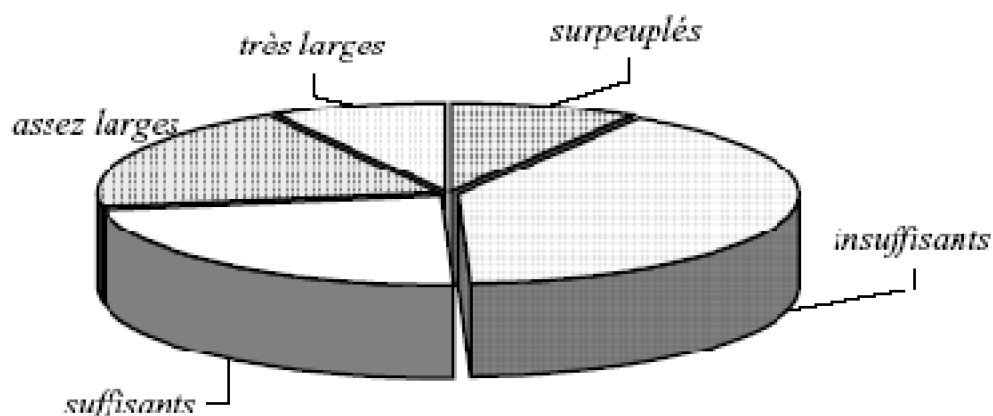


Figure 6. Bagnex : état d'occupation des logements, 1911 ¹⁰²⁷ .

Ainsi, près de la moitié des habitants de Bagnex vivent encore en 1911 dans des logements surpeuplés ou insuffisants ¹⁰²⁸ . A côté de l'insalubrité, le manque de confort et d'hygiène, mais aussi les conditions d'entassement de la population dans des locaux parfois vétustes corroborent les impressions qualitatives dégagées aux mêmes époques par les enquêtes sociales. Le parc de logements apparaît comme insuffisant en banlieue parisienne dès avant la guerre. Les efforts de construction restent encore peu importants, malgré les débuts du mouvement des HBM. Il est important de noter qu'avant 1914, très peu de HBM sont construits sur le territoire étudié. Le constat d'après guerre, stigmatisant les "lotissements défectueux" et donnant tardivement les moyens à l'amélioration de l'habitat par la loi Loucheur de 1928 est déjà largement visible avant guerre.

Pour saisir l'état réel de vétusté des habitations, le détour par les sources statistiques apparaît comme nécessaire. Pourtant, au début du siècle, les comités des logements insalubres semblent devenir plus présents sur le terrain.

LES PLAINTES CONTRE LES LOGEMENTS INSALUBRES

Les délibérations des conseils municipaux ne font guère référence à un quelconque état de délabrement du parc immobilier de leur commune. Si dans certains cas, les élus rappellent l'absence de voirie équipée dans un quartier précis, l'insalubrité dénoncée reste

¹⁰²⁷ Source : statistique des habitations dans la banlieue de Paris, 1911, imprimerie municipale, 1918

¹⁰²⁸ Le calcul considère qu'un logement est suffisant dès lors qu'il comporte autant de pièces que de personnes composant le ménage.

largement associée à l'insuffisance d'une politique volontaire du département d'équipement en égout et en pavage des rues. Pourtant, la création des différentes commissions de logements insalubres à partir du début des années 1880 aurait pu donner lieu à une inspection plus importante des bâtiments privés. Or il semble difficile pour ces commissions d'effectuer réellement ce travail de contrôle, dans la mesure où la protection de la propriété privée reste un élément essentiel de l'idéologie dominante.

Cependant, les archives départementales gardent trace de quelques rapports sur des cas précis envoyés au Bureau des Affaires Communales du Département de la Seine. Ces rapports sont presque tous datés des années 1902-1914, ce qui confirme le diagnostic mené par L. Murard et P. Zymbermann sur l'absence d'une politique de santé publique en France avant les prémices de la loi de 1902. Toutefois, dès 1892 la commission des logements insalubres de Malakoff

"est allée visiter des maisons et baraques foraines établies sur des terrains appartenant à M. Levesque, pharmacien. La population de ces divers logements peut être évaluée à 60 personnes. Aucune fosse d'aisance n'existe et la commission estime que le conseil doit dans le plus bref délai faire le nécessaire pour qu'il en soit établi une dont la capacité soit suffisante pour une population aussi importante¹⁰²⁹ "

Il faut pourtant attendre le début du siècle pour que le signalement de l'insalubrité de certaines habitations devienne plus systématique. En 1902, deux immeubles appartenant à la même propriétaire sont signalés comme insalubres à Malakoff, mais il n'est pas donné de suite à ce signalement¹⁰³⁰. En mars 1904, l'insalubrité d'un logement est signalée par la commission à Montrouge. En réponse à une demande du Préfet, le Maire de Montrouge assure que la propriétaire du 8 cité Rondelet, Mme Driard, "s'est empressée sur son invitation de faire les travaux nécessaires à cette adresse¹⁰³¹". A Vanves, la commission semble plus prolix. Pour la période entre 1904 et 1906, plusieurs dossiers d'immeubles sont conservés, et les fiches de signalement sont complètes. Le détail de l'équipement de toutes les pièces des habitations concernées est noté. Dans l'ensemble, la cause première de l'insalubrité est le mauvais état de l'entretien de la maison et son humidité. En décembre 1904, la commission de salubrité inspecte une maison 25 rue Baudry à Vanves.

"La maison est en mauvais état. Les plafonds hauts du rez-de-chaussée sont humides. Il n'y a pas de fosse d'aisance terminée. L'eau de la cour s'écoule dans la cave¹⁰³² "

signale le rapporteur qui indique aussi que la propriétaire est prête à faire les travaux, à condition que son actuelle locataire, qui a déjà deux termes impayés, accepte de partir.

¹⁰²⁹ AD Hauts-de-Seine, DO9/98, dossier 15, divers. Ensemble des délibérations de la séance du 13 novembre 1892.

¹⁰³⁰ AD Hauts-de-Seine, DO9/98, dossier 3, police municipale, Malakoff, 1898-1918.

¹⁰³¹ AD Hauts-de-Seine, DO9/100, dossier police municipale, Montrouge, 1904-1918.

¹⁰³² AD Hauts-de-Seine, DO9/131, dossier police municipale, Vanves, 1881-1912, dossier de salubrité de l'immeuble Veuve Miot, 25 rue Baudry, enquête du 10 décembre 1904.

Un an plus tard, le même logement est à nouveau inspecté par le délégué de la commission, l'architecte communal Roussi. Il constate l'état général correct de l'habitation, vide depuis l'expulsion de la précédente locataire, mais signale "l'absence de WC convenable et la difficulté d'écoulement des eaux de surface¹⁰³³" due au positionnement en contrebas de l'immeuble de la cour, ouvrant directement sur la cave, et au mauvais fonctionnement du puisard qui recueille les eaux. La propriétaire, présente au moment de la visite, dit son intention de remblayer la cour et de créer une canalisation récupérant les eaux de pluie et les menant jusqu'à la rue.

De telles enquêtes sont loin de correspondre au tableau habituellement dressé de la défectuosité de l'habitat populaire en banlieue parisienne. Mais l'impossibilité de trouver une source exhaustive de l'ensemble des enquêtes de salubrité menées par les différentes commissions des logements insalubres ne permet pas de conclure aussi rapidement. De plus, au moins un contre exemple signale à nouveau la présence, comme à Malakoff en 1892, de situations extrêmes. A Vanves toujours, une dame Veuve Rousset écrit en décembre 1905 au maire pour attirer l'attention sur la malpropreté d'une famille, dénonçant les odeurs nauséabondes se dégageant de l'immeuble, et signalant l'état de délabrement des enfants, qui ne vont pas à l'école et vivent au milieu de cette puanteur¹⁰³⁴. L'inspection est effectuée dans "une maisonnette et quelques dépendances édifiées par M. Rigault sur un terrain en location", et habité par une famille de huit personnes (deux adultes et six enfants dont l'aîné a 13 ans). Le logement en rez-de-chaussée se compose de deux pièces à feu disposant chacune d'une fenêtre, une chambre et une salle à manger, sans cuisine. A la suite de ce premier bâtiment se trouve une écurie, et au fond du terrain un petit appentis renfermant une resserre et un local. "Comme WC un simple trou dans le terrain sans même la traditionnelle cabane pour masquer l'occupant du regard des passants. Une nombreuse famille habite ces locaux." Dans le local au fond du jardin, la famille élève un porc, absent au moment de l'inspection, pourtant la voisine ayant porté plainte assure "qu'ils élèvent des porcs, qu'ils tuent chez eux le porc malade qu'ils vendent dans les marchés et en font de la nourriture à leur enfants". La commission conclut à la nécessité des travaux, mais signale les difficultés financières importantes du chef de famille, qui améliore son logement en fonction de ses ressources. Elle préconise "la suppression de la porte de communication entre la chambre et l'écurie, la construction d'un WC et d'une fosse d'aisance, le nivellement du sol de la cour pour amener les eaux du côté de la rue et les recevoir provisoirement dans un regard, avant d'être raccordées à l'égout". Quelques mois plus tard, en décembre 1905, une visite de contrôle signale que la porte de communication a été bouchée et que les toilettes ont été cachées à la vue des passants.

Ce dernier cas rappelle les difficultés d'existence dans certaines parties de la banlieue parisienne, que la vision trop idéalisée des lotissements pourvus de rues pavées et d'éclairage public ont tendance à effacer. Cette maisonnette est située en limite du territoire construit de la commune, la rue s'arrête "au droit de l'immeuble", derrière il n'y a que "de grands espaces incultes et accidentés". La périphérie délaissée de la banlieue

¹⁰³³ AD Hauts-de-Seine, DO9/131, idem, enquête du 1^{er} décembre 1905.

¹⁰³⁴ AD Hauts-de-Seine, DO9/131, dossier de salubrité de l'immeuble Rigault, rue Pérard, 1904-1905.

parisienne se retrouve dans ce cas symptomatique de délabrement des conditions sanitaires et d'hygiène du bâti mais aussi très certainement des occupants. La dénonciation pour insalubrité touche plus les parents, accusés de ne pas s'occuper de leurs enfants, qui d'ailleurs ne vont pas à l'école, mais la réponse administrative à ce problème social reste encore une réponse médicale portée sur l'amélioration de l'environnement. On retrouve pleinement ici les constats déjà largement effectués par Gérard Jacquemet sur Belleville au XIX^e siècle, c'est à dire la confusion entre l'enveloppe urbaine dans laquelle vivent les habitants et leur état de pauvreté, sous-entendant que la présence d'un environnement sain, éclairé par la lumière naturelle, aéré et sans émanations d'odeurs permet d'éviter la pauvreté.

La multiplication des constats suppose une meilleure prise en mains par les pouvoirs publics de la lutte contre les dysfonctionnements du monde urbain. Or, si la question de la "crise urbaine" commence à parcourir la classe politique, y compris à l'échelle locale, les actions concrètes restent très marginales, faute de moyens d'action.

b. des moyens d'action limités avant la guerre.

LES DIFFICULTÉS D'ACTION

Un premier constat s'impose : la place accordée aux questions d'hygiène et de salubrité reste très marginale dans les décisions des conseils municipaux, et le vocabulaire strictement médical y reste limité. En reprenant les statistiques qualitatives établies sur les sujets des délibérations des conseils municipaux, on s'aperçoit que sur les périodes étudiées, aucune délibération n'a pour sujet direct la lutte contre l'insalubrité des bâtiments. Les questions sanitaires, regroupant à la fois la mise en place des règlements de santé publique et les questions de lutte pour l'hygiène, ne représentent même pas 1 % des sujets des délibérations municipales dans la période 1905-1910, et sont totalement absentes dans les périodes précédentes¹⁰³⁵. Certes, l'assainissement, qui est la forme de lutte contre l'insalubrité dans le domaine public, apparaît comme un champ relativement important dans les décisions communales, augmentant au fil du temps pour atteindre 5,31 % des sujets traités par le conseil de Vanves entre 1905 et 1910.

Ces éléments confirment l'impression d'un relatif silence des délibérations municipales sur le sujet, ainsi que le tournant pris dans la lutte contre l'insalubrité au tournant du siècle, vers 1903-1905. Cette chronologie rejoint totalement celle de l'installation des premières politiques de santé publique par l'Etat. Cependant, ces statistiques ne relèvent que les sujets généraux des délibérations. Or, le vocabulaire employé dans l'ensemble des délibérations, quel que soit le sujet de ces dernières, confirme cette impression. Loin d'un foisonnement du vocabulaire médical, celui-ci semble cantonné à quelques rares délibérations. Le vocabulaire médical¹⁰³⁶ intervient avec une fréquence comprise entre 0,35 et 0,14 par mois, c'est à dire qu'à peine une délibération

¹⁰³⁵ Voir annexe pour l'utilisation statistique de ce travail. Les périodes choisies sont 1875-1880, 1890-1895, 1905-1910.

¹⁰³⁶ Le recensement a été fait en indexant les termes suivant : contagion, médical, épidémie, hygiène, insalubre et ses dérivés, salubrité et santé publique, sur l'ensemble des délibérations dépouillées. voir annexe.

tous les 4 mois et demi traite des questions d'hygiène. S'il ne semble pas y avoir ici de cohérence entre les communes, chacune utilisant de manière plus ou moins importante le vocabulaire de l'hygiène au sens large, il semble pourtant que la fréquence des thèmes autour des questions sanitaires connaisse une augmentation dès les années 1890. A cet égard, le cas de la commune de Bagneux est symptomatique, car on peut déceler une corrélation entre l'importance accordée à l'hygiène et le changement d'équipe municipale, en 1899, avec l'arrivée de jeunes conseillers municipaux se réclamant ostensiblement du radicalisme. Par ailleurs, il faut attendre la veille de la guerre pour que l'hygiène devienne un thème électoral sans équivoque, présent dans les professions de foi et dans les bilans de mandats qui commencent à être intégrés aux délibérations des conseils municipaux. A l'occasion des élections municipales de 1919, l'Union républicaine de Montrouge fait paraître le bilan de l'action municipale depuis 1912. Pour la première fois, un chapitre "hygiène" apparaît, rappelant la création en 1913 d'un bureau municipal d'hygiène, du dispensaire municipal chargé de consultations médicales pour les adultes, mais aussi pour les enfants et les nourrissons, l'application "ferme mais libérale du règlement sanitaire" et l'organisation d'un atelier d'incinération des ordures ménagères¹⁰³⁷.

On peut donc voir se dessiner une chronologie complexe qui, en mettant en évidence 3 périodes distinctes, corrobore l'hypothèse posée de l'irruption de la question urbaine au tournant des années 1890. Avant ces années là, très peu de références à la médicalisation de l'action publique autour de la ville. Les questions de salubrité sont dissimulées dans l'action classique des élus locaux en faveur de l'assainissement, qui n'est par ailleurs pas le point principal des délibérations des conseils municipaux, donc des actions locales. Entre les années 1890 et le milieu des années 1900, la multiplication du vocabulaire hygiéniste se fait jour, influencé à la fois par le renouvellement des équipes municipales, par le discours ambiant et certainement aussi par les initiatives politiques prises à l'échelle nationale. Tout ceci peut contribuer, de manière diffuse et informelle toutefois, à la construction du "champ réformateur" dont l'hypothèse a été posée par Christian Topalov¹⁰³⁸. Enfin, à partir du milieu des années 1900, et tout particulièrement à la veille de la guerre, sans qu'il soit évident que cette dernière représente une réelle rupture. On assiste à une accélération de la prise en compte par les localités d'une politique sanitaire active et interventionniste, débarrassée parfois de certains préjugés conservateurs encore présents à la période précédente, et largement marqué par les initiatives proches de ce qui sera ensuite nommé "le socialisme municipal".

LA LOI DE 1902 ET L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS SANITAIRES

De fait, la rareté de ce discours hygiéniste souligne les difficultés d'agir contre les situations d'insalubrité du domaine privé que rencontre les élus locaux. Au printemps 1892, la commune de Montrouge demande ainsi l'autorisation de l'application à la

¹⁰³⁷ AD Hauts-de-Seine, D3M2/26, Montrouge, élections municipales du 30 novembre 1919. pièce 1, compte rendu de mandat, format Légal A4, 4 feuillets, novembre 1919.

¹⁰³⁸ Topalov, C., dir. *Laboratoires du nouveau siècle, op. cit.*

commune des articles 5, 6 et 8 du décret de mars 1852 relatif aux rues de Paris ¹⁰³⁹. Cette demande, appuyée par le Préfet de la Seine, ne reçoit qu'en partie l'aval des conseillers du ministère de l'Intérieur. Comme dans d'autres communes de la banlieue parisienne, le ministère accepte l'application de l'article 6, qui impose le raccordement à l'égout de toute construction nouvelle bâtie sur une rue pourvue d'égout ¹⁰⁴⁰, et de l'article 8 généralisant l'obligation de payer les frais de premier pavage supporté par les riverains aux propriétaires riverains des rues empierrées. Par contre, il refuse l'application de l'article 5 selon lequel "les façades des maisons doivent être tenues en bon état de propreté. Les propriétaires sont astreint à les gratter, les repeindre ou les badigeonner au moins tous les dix ans, sous peine d'amende", considérant que cette disposition grève la propriété immobilière d'une servitude onéreuse et retraignant son application aux "villes dont l'hygiène et la salubrité exigent impérieusement la mise en œuvre des mesures les plus énergiques d'assainissement ¹⁰⁴¹". Ces arguments confirment la difficulté de penser la mise en place d'une politique d'intervention de la puissance publique dans le domaine privé. Les difficultés et, selon de nombreux auteurs, l'échec d'une telle politique de santé publique ¹⁰⁴², sont donc largement liés non pas à l'absence du constat de déficience de la salubrité, mais bien à la très forte prégnance de l'Etat libéral dans la France républicaine d'avant la Première Guerre Mondiale. En ce sens, les prémices de socialismes municipal, où des initiatives publiques locales tentent de diriger ou d'influencer une partie des actions privées, sont précurseur de l'intervention de l'Etat qui naîtra dans les circonstances de la Grande Guerre.

Pourtant, cette intervention connaît un début de mise en place avec la loi du 15 février 1902, dite loi Siegfried, sur la protection de la santé publique. Les difficultés rencontrées dans l'adoption de cette loi et les discussions autour de la création ou non d'un corps de médecins-inspecteurs, qui, suivant en cela le modèle de la création de l'Inspection du Travail ¹⁰⁴³, serait chargé de contrôler l'application de la loi, ont été analysées par L. Murard et P. Zylberman ¹⁰⁴⁴. Adoptée en février 1902 par le Sénat, après le dépôt du rapport au nom de la Commission d'Hygiène de la Chambre par

¹⁰³⁹ AN, F² 2708, Seine, Voirie. écoulement à l'égout, 1852-1897, dossier Montrouge.

¹⁰⁴⁰ L'application de cet article a été déjà acceptée pour la commune de Vanves en janvier 1880. AN F² 2708, idem, dossier Vanves.

¹⁰⁴¹ AN F² 2708, idem, dossier Montrouge.

¹⁰⁴² Lion Murard et Patrick Zylberman confirment avec l'étude de la jurisprudence de la Cour de Cassation cette lecture restrictive de la loi de 1884. Cour de Cassation, 27 juin 1879 : "si le maire peut, dans un intérêt de salubrité publique, enjoindre aux propriétaires d'exécuter des travaux d'assainissement, il ne peut pas prescrire un moyen exclusivement obligatoire de faire disparaître les causes d'insalubrité". cité par Murard, L., Zylberman, P., *l'hygiène dans la République, op. cit.*, p. 141, p. 615 n. 27) comme celle du 15 février 1902.

¹⁰⁴³ VIET V., *Les voltigeurs de la République, L'inspection du travail en France jusqu'en 1914*, Paris, CNRS Editions, 1994, 2 vol.

¹⁰⁴⁴ Murard, L., Zylberman, P., *op. cit.*, chap. VII, p. 209 et suiv.

Charles Borne et son adoption intégrale en décembre 1901¹⁰⁴⁵, elle sera généralisable à partir de février 1903. L'une des grandes affaires de cette loi a été d'imposer aux maires l'adoption d'un règlement sanitaire, c'est à dire "d'user de leurs pouvoirs sous la forme d'un règlement sanitaire¹⁰⁴⁶". La loi de 1902 crée ainsi les conditions d'une police sanitaire aux mains du premier magistrat de la commune, et est normalement censée déjouer l'impossibilité d'agir jusqu'ici largement constatée par la loi et les plus hautes instances judiciaires.

À la suite de cette loi, l'ensemble des communes françaises doit promulguer un arrêté portant règlement sanitaire. Si la commune de Vanves s'acquiesce de cette obligation dès novembre 1903, en rédigeant un copieux règlement sanitaire de 78 articles, "conforme au modèle et aux instructions du Ministère de l'Intérieur¹⁰⁴⁷", ce règlement ne sera pas approuvé en ces termes par l'administration supérieure, qui, en août 1905, "invite encore formellement" la municipalité à "choisir entre les 2 modèles proposés, le modèle A pour les villes ou le modèle B pour les communes rurales¹⁰⁴⁸". La municipalité de Bagneux, pourtant républicaine et largement favorable au gouvernement auquel participe même son premier magistrat, décide en décembre 1906 d'ajourner l'examen du projet de règlement sanitaire, pour s'y conformer en adoptant un an plus tard un projet de règlement sanitaire élaboré par le maire¹⁰⁴⁹.

La loi de 1902 impose aussi la création d'un bureau municipal d'hygiène pour les villes de plus de 20 000 habitants. Montrouge se dote ainsi d'un tel bureau, dirigé par l'architecte communal¹⁰⁵⁰. Ce dernier est à la tête non seulement du bureau d'hygiène, mais aussi du service responsable de la voirie, de l'architecture et des fêtes. Son rôle dans la préparation des arrêtés municipaux semble important, mais on ne trouve pas de réelle trace de l'activité d'inspection des logements insalubres. Cela semble confirmer le constat dressé sur l'ensemble de la France d'un rôle très limité de ces bureaux d'hygiène, véritables coquilles vides, avant les années 1920¹⁰⁵¹.

Entre novembre 1903 et décembre 1907, les communes adoptent toutes un règlement sanitaire. À Vanves, le premier règlement sanitaire impose des règles de

¹⁰⁴⁵ Murard, L. Zylberman, P. *op. cit.*, pp.228-229, 241.

¹⁰⁴⁶ Murard, L. *op. cit.*, p. 224.

¹⁰⁴⁷ AM Vanves, *délibérations*, séance du 24 novembre 1903.

¹⁰⁴⁸ AM Vanves, *délibérations*, séance du 19 août 1905. sur ces 2 modèles, voir Murard, *op. cit.*, p. 229.

¹⁰⁴⁹ AM Bagneux, *délibérations* séances des 20 décembre 1906 et 13 décembre 1907.

¹⁰⁵⁰ AD Hauts-de-Seine, DO9/100, Montrouge. Dossier police municipale, 1904-1918. sous-dossier arrêté municipal, 5 août 1914, concernant la vente du lait et des animaux destinés à la boucherie appartenant aux nourrisseurs, divers documents communication entre mairie et Préfecture. Parmi ces documents, copie de l'arrêté proposant en en-tête : "Secrétariat de la mairie, 7^{ème} bureau, Hygiène, Voirie, Architecture, Fêtes. L'Architecte communal, Chef de service, reçoit tous les jurs de 10 h. à midi et de 4 h. à 5 h."

¹⁰⁵¹ Murard, L., *op. cit.*, pp. 247 et suivante, constat national, pp. 254 et suiv., "les premiers bureaux municipaux d'hygiène".

construction des immeubles, de disposition et de taille des pièces, voire même codifie la hauteur des façades sur rue en fonction de critères hygiénistes, parmi lesquels la circulation de l'air et de la lumière sont les plus fréquents. Ainsi, les pièces servant au "séjour habituel de nuit comme de jour auront une capacité d'au moins 25 m³, elle[s] ser[ont] aérée[s] et éclairée[s] directement sur rue ou sur cour, par une ou plusieurs baies" dont la surface est proportionnelle à la taille de la pièce¹⁰⁵². La distribution d'eau et le raccordement aux égouts constituent la seconde grande préoccupation du règlement. Le raccordement au réseau d'eau potable est imposé lorsque ce dernier existe¹⁰⁵³, et, dans le cas contraire, les habitations doivent obligatoirement être pourvues d'eau de lavage¹⁰⁵⁴. Egouts¹⁰⁵⁵ et canalisation d'eaux pluviales¹⁰⁵⁶ sont prévus, de manière à obliger une double circulation indépendante entre les eaux usées et les eaux de pluie dans les bâtiments et à imposer le raccordement à l'égout, lorsqu'il existe. Les cabinets d'aisance sont réglementés, leur nombre varie en fonction de la taille du logement et leur ordonnancement est entièrement prévu par le règlement¹⁰⁵⁷. Enfin, l'entretien des façades comme des pièces communes est lui aussi réglementé¹⁰⁵⁸, de manière beaucoup plus draconienne que dans le décret de 1852 sur les rues de Paris, appliquées en partie à Vanves depuis 1880. Au final, les 2/3 du règlement sont consacrés aux logements, qui ne consacrent qu'un quart de son contenu aux maladies transmissibles.

Le vocabulaire employé est donc celui de l'hygiène et de la propreté, associé aux idées médicales alors développées de l'importance de la lumière et de l'air sain pour empêcher le développement des miasmes et de l'insalubrité. La lutte contre l'humidité semble l'un des axes fondamentaux, comme celle contre les matières usées et les éléments en putréfaction, fumiers, écuries, matières fécales étant systématiquement interdits dans leur proximité quotidienne avec les pièces à vivre. Le règlement sanitaire multiplie les obligations de canalisation, imposant une maison propre, saine, désinfectée, aux parties communes blanchie à la chaux, et où les circulations d'air, d'eau et de matières usées sont entièrement réglementées. La métaphore avec le corps humain n'est pas loin, même si l'analogie n'est jamais directement utilisée.

Les règlements sanitaires ont aussi pour objet de lutter contre les maladies contagieuses, dans un cadre assez strictement défini par la loi de 1902. La peur de la contagion reste sans aucun doute la préoccupation essentielle des édiles au début du

¹⁰⁵² AM Vanves, *délibérations*, séance du 24 nov. 1903. Projet d'arrêté sanitaire, article 2, aération.

¹⁰⁵³ AM Vanves, *idem*, article 23.

¹⁰⁵⁴ AM Vanves, *idem*, article 25.

¹⁰⁵⁵ *idem*, articles 41 et suivants.

¹⁰⁵⁶ *idem*, articles 33 à 35.

¹⁰⁵⁷ *Idem*, articles 36 à 40, 45.

¹⁰⁵⁸ *Idem*, article 52.

siècle. Le règlement prévoit essentiellement les déclarations de maladie transmissible, ainsi qu'une série importante de mesures pour éviter la contagion, imposant l'isolement des malades, le transport vers des hôpitaux et la désinfection de l'ensemble des lieux où ils ont séjourné. Au travers de ce règlement s'expriment une morbidité importante, la peur de la contagion au sein de la population et la croyance en la désinfection comme élément de lutte contre la diffusion de la maladie. Par contre, le règlement ne fait aucun état de prophylaxie ni de prévention médicale : en aucun cas ne sont prévues des consultations obligatoires, ni même l'imposition de la vaccination, en particulier contre la variole, pourtant prévue dans la loi de 1902. Enfin, le règlement reste très peu prolix sur la nature de ces maladies contagieuses, puisqu'il renvoie au législateur le soin de proposer une nomenclature de celles-ci.

Le règlement sanitaire proposé par le maire de Vanves est donc à la fois excessivement complet et restrictif, imposant de véritables normes de construction associant le logement à une entreprise quasi médicale, mais il est aussi un document aux effets limités. Le contrôle de l'application de règlement n'est jamais prévu, et l'exécution de l'arrêté est confiée aux autorités de police, certes associés à l'architecte et à l'agent voyer communaux. . Les contraventions restent celles prévues par la loi : la commune de Vanves, consciente de son impossibilité de contrôle, renvoie ainsi aux tribunaux prévus par la loi de 1902 la stricte application pénale de cette dernière. Concrètement, cela signifie qu'aucun agent n'est appointé pour vérifier la concordance entre les plans des nouvelles constructions et le règlement sanitaire, alors que la déclaration des maladies transmissibles n'est pas prévue dans le règlement. Finalement, aucun réel moyen d'action supplémentaire n'est donné au maire, qui, chose curieuse, n'est même pas chargé de l'application de cet arrêté, corroborant l'impression d'une réglementation inapplicable démontrée pour d'autres cas par Murard et Zylberman.

La généralisation des bureaux municipaux d'hygiène et surtout des premiers dispensaires, proposant pour l'ensemble de la population une médecine plus abordable et engageant, en particulier auprès des enfants, des mesures de prévention, sera être plus efficace dans l'amélioration des conditions sanitaires des villes de banlieue que la simple adoption d'un règlement sanitaire impossible à appliquer. Or, ces éléments commencent à s'imposer dans de nombreuses communes de banlieue avant la guerre de 1914. Si Ivry semble avoir été la commune précurseur en ce domaine ¹⁰⁵⁹, les dispensaires municipaux ont aussi existé dans des communes gérées par des républicains. Ainsi, Malakoff et Vanves instaurent en 1911 et 1912 des dispensaires, conçus comme le lieu privilégié de consultations médicales et de soins gratuits qui ne sont pas uniquement réservés aux indigents secourus par l'assistance à domicile gérée par le bureau de bienfaisance. A travers cet exemple, les pratiques sociales modernes rencontrent une autre manière de concevoir une partie de la politique urbaine. Mais paradoxalement, en associant de manière étroite le domaine sanitaire de la construction de la ville, on continue à concevoir la question urbaine comme un éléments de la question sociale, et on accrédite alors l'impression, largement diffusée dans les écrits de l'époque, d'une "crise de la ville" qui ne s'étend pas simplement aux cœurs populaires et miséreux des grandes

¹⁰⁵⁹ Le dispensaire est créé en 1900, celui d'Alfortville en 1901. Bruno A.-S., *les dispensaires municipaux. Le cas de la banlieue sud-est de Paris*. Mémoire de maîtrise, Univ. Paris-1, (Pennetier-Prost), 1996.

villes. Or la question urbaine ne peut être limitée à une simple réparation de la ville, à une simple lutte contre la contagion médicale et la diffusion des miasmes et des odeurs jusqu'ici acceptées, mais devenues au tournant du siècle la marque de la pauvreté et de l'ignorance. Néanmoins, dans la multiplication des actions sanitaires au tournant du siècle, on peut voir se développer une nouvelle perception de la ville, qui associe au réseau symbolisé par les canalisations d'égout, largement invisible, la prise en compte du bâti commun et non plus simplement du bâti somptuaire que peuvent être mairies et églises. La ville qui se construit alors devient non seulement une ville des rues et des voies, mais aussi une ville des "pleins", qui prend en compte la densité bâtie de l'espace. On est alors certainement à la lisière d'une nouvelle perception de la ville à la veille de la Première Guerre Mondiale.

B. améliorer la desserte de la ville.

Deux indicateurs permettent de tenter d'évaluer les évolutions dans la gestion de la voirie. D'une part, l'outil comptable que représentent les budgets communaux. D'autre part, l'outil qualitatif que sont les délibérations des conseils municipaux. Mais ces deux sources doivent être utilisées avec précaution. En ce qui concerne les budgets communaux tout d'abord, l'absence de normalisation, entre les communes ou dans le temps, rend les comparaisons difficiles et oblige à un travail de recomposition en grands postes¹⁰⁶⁰. Quant aux délibérations, si elles représentent le matériau essentiel pour une analyse qualitative fine, elles doivent être retravaillées pour tenter de faire émerger d'éventuelles ruptures.

Desservir la ville n'est pas réservé au seul réseau viaire, qu'il soit local ou qu'il concerne un espace plus large. La transformation des chemins et des routes en rues témoigne d'une évolution du paysage de la banlieue en ces années de fin de siècle. En parallèle aux questions touchant le réseau viaire, les conseils municipaux se préoccupent d'améliorer la desserte urbaine par les transports en commun, dont les lacunes et l'obsolescence prennent une acuité renforcée avec la croissance démographique des années 1890. En banlieue sud-ouest comme dans d'autres communes de la banlieue parisienne, l'amélioration de l'offre de transports collectifs modernes est l'une des revendications essentielles de politique urbaine à l'échelle intercommunale. Cette question semble ainsi être un indicateur pertinent pour saisir les évolutions dans l'appréhension des politiques urbaines par les édiles banlieusards.

1. De la route aux rues : un espace de plus ne plus urbain.

a. bilan budgétaire des opérations quotidiennes de voirie

Le poste des dépenses de voirie, qui regroupe de nombreux éléments¹⁰⁶¹, représente dans la plupart des cas un peu plus d'un quart des dépenses de fonctionnement¹⁰⁶².

¹⁰⁶⁰ Sur les budgets communaux, voir Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis (1890-1939). Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*. Thèse, Paris IV, 1978, chapitre VII, bilan budgétaire, problèmes de méthode, pp. 357-365 ; Pinol, Jean-Luc. "villes riches, villes pauvres" *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, op. cit.

Deux autres postes représentent à peu près les mêmes ordres de grandeur : les dépenses d'administration générale, dont les salaires constituent une dépense essentielle, et les dépenses d'instruction publique qui continuent de représenter près d'un quart des dépenses de fonctionnement, y compris après l'instauration de l'obligation scolaire et la prise en charge par l'Etat du traitement du personnel enseignant¹⁰⁶³ (Voir graphique 36).

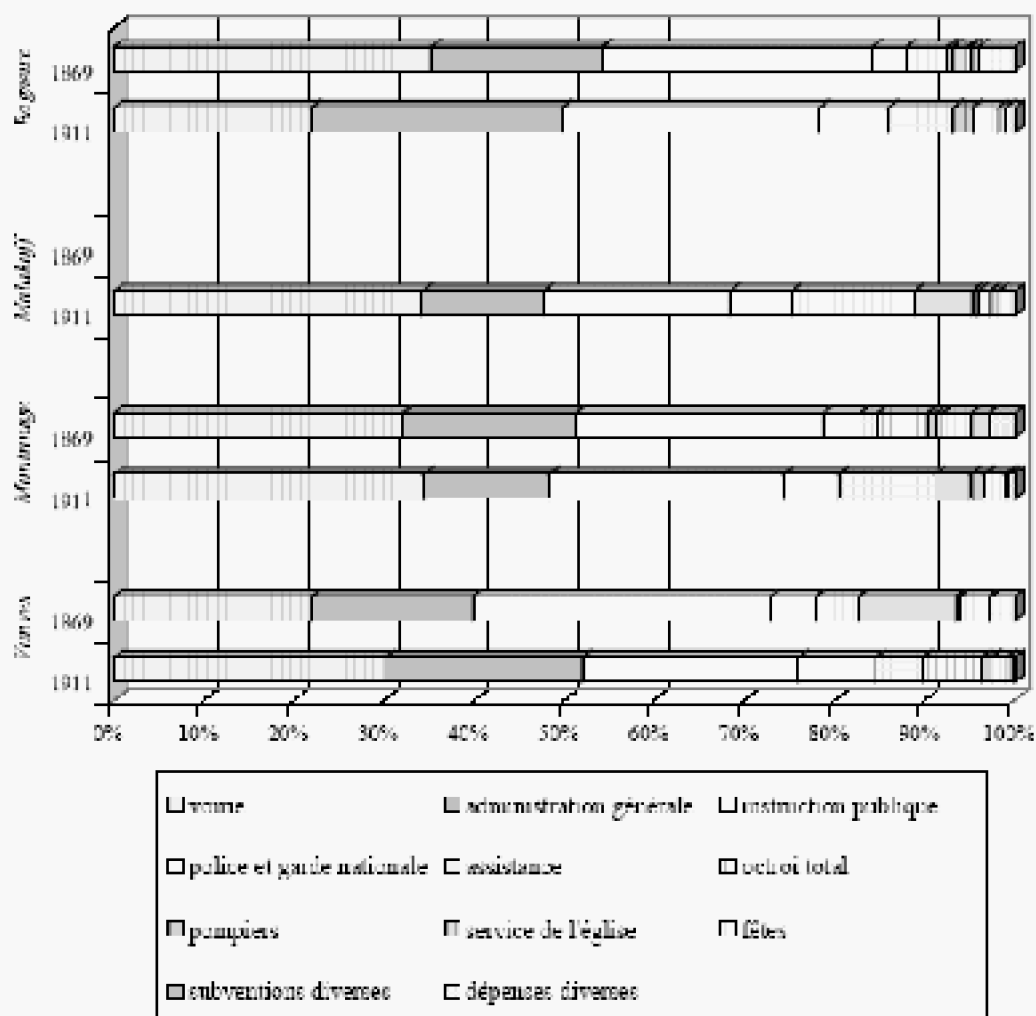
Le premier élément essentiel réside dans la relative stabilité des rapports entre les différents postes des dépenses communales. Peu de ruptures sont à noter entre le début de la période et la fin de la période, c'est à dire entre les budgets de 1869 et ceux de 1911. Les augmentations sont surtout sensibles pour les dépenses de police et encore pour les dépenses d'assistance, liées en partie aux lois sociales du tournant du siècle¹⁰⁶⁴

¹⁰⁶¹ Faute d'une normalisation, les dépenses de voirie ont été reconstituée en 8 éléments. Voir annexe méthodologique, ainsi que le projet de budget reconstitué créé par Jean-Paul Brunet pour Saint-Denis, op. cit., p. 358.

¹⁰⁶² Le vocabulaire distinguant "dépenses de fonctionnement" et "dépenses d'investissement" est un vocabulaire récent, mis en place au moment de la décentralisation dans les années 1982-1983, et généralisé aujourd'hui avec la normalisation de la comptabilité communale aux norme M40.

¹⁰⁶³ PROST Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968.

¹⁰⁶⁴ Murard, Zylberman, op. cit.. Cohen, W. *Urban government*, op. cit.



graphique 36. répartition des dépenses de fonctionnement, 1869 et 1911, en % ¹⁰⁶⁵.

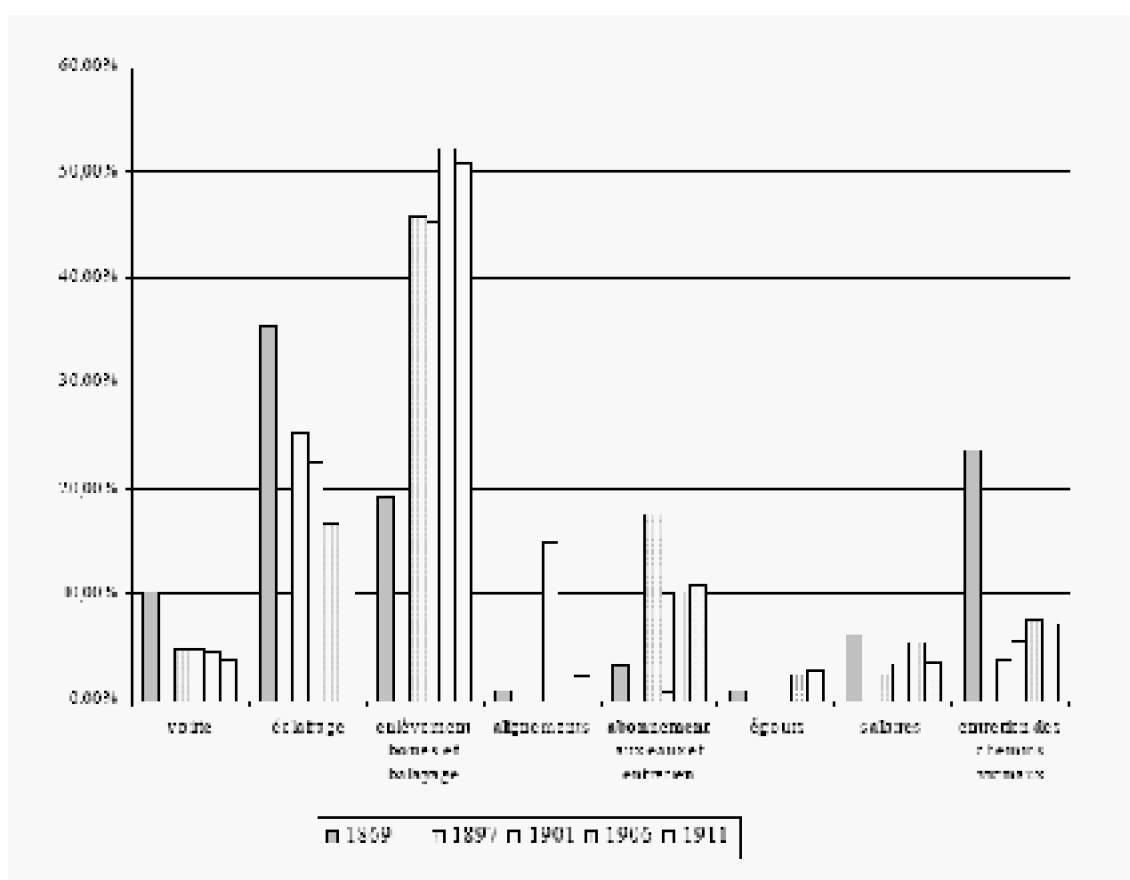
Cette relative stabilité dans les grands équilibres budgétaires ne permet pourtant pas de conclure à une quelconque immobilité. Elle confirme plutôt la relative timidité des effets de déconcentration des pouvoirs qu'aurait pu induire le vote de la loi municipale de 1884. Malgré des changements juridiques notables, la gestion locale reste largement marquée par des permanences : les priorités d'action accordées aux maires par la loi sont entièrement lisibles par l'importance de la répartition entre les postes budgétaires. Voirie, administration générale et instruction publique forment partout plus de 65 % des dépenses communales.

Toutefois, cette ventilation en grands postes ne permet pas de lire l'importante augmentation en volume des budgets. Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont multipliées par 4,5 en moyenne entre 1869 et 1911, mais par plus de 6,5 à Montrouge, passant de 45 054 à 307 788 F. Même en corrigeant ces données par le chiffre de

¹⁰⁶⁵ D'après les budgets des communes : AD Hauts-de-Seine, série DO5. AM Vanves, budgets (série L).

population, l'augmentation continue d'être importante, le volume des dépenses de fonctionnement pas habitants connaissant une multiplication comprise entre 1,5 et 2¹⁰⁶⁶.

Le gommage des évolutions, lié à un regroupement par poste qui efface les diversités, oblige à observer les détails des dépenses de voirie (*voir graphique 37 pour l'exemple de Montrouge*). Dès lors, on s'aperçoit de l'existence de différences notables, non seulement en fonction du temps, mais aussi entre les communes. L'impression de régularité et de relative uniformité est alors remplacé par une grande diversité de situations qui oblige au recours à des sources qualitatives.



graphique 37. répartition des dépenses de voirie, Montrouge, 1869-1911¹⁰⁶⁷.

Cette répartition des dépenses de voirie fait clairement apparaître deux périodes

¹⁰⁶⁶ AD Hauts-de-Seine, DO5.

¹⁰⁶⁷ AD Hauts-de-Seine, DO5, Montrouge.

distinctes : d'une part, au début de la période, éclairage et entretien des chemins vicinaux sont les deux premiers postes de dépenses de voirie. A l'inverse, au début du siècle, l'enlèvement des boues est passé en première position, suivi par les dépenses d'éclairage, puis par l'abonnement aux eaux et l'entretien de la voirie urbaine. Le bouleversement de l'ordre des dépenses confirme l'irruption d'une "question urbaine" dans les années 1890. La baisse du poste consacré à l'entretien des chemins vicinaux, important au tournant du siècle, confirme cette rupture. Le fait qu'à Bagneux, ce poste continue malgré tout d'être important, signale une fois encore la diversité des espaces banlieusards : les municipalités adaptent leurs dépenses aux besoins de leurs administrés, en fonction de la densification de leur réseau viaire et de leur habitat. La commune de Bagneux reste encore, au début du siècle, un petit bourg à l'écart du processus d'urbanisation rapide qui touche les trois autres communes.

Routes et chemins sont donc devenues des voies urbaines dont la municipalité prend en charge l'entretien et le nettoyage ; les communes ont vu leur population augmenter, et le bâti se densifier, imposant de fait un ramassage des ordures ménagères par les services municipaux. Dans les trois communes les plus urbanisées, Montrouge, Malakoff et Vanves, les dépenses d'enlèvement des boues se situent entre 30 et plus de 50 % de l'ensemble des dépenses de voirie. Ce poste continue d'augmenter son poids relatif jusqu'à la veille de la guerre. Le tournant du siècle est bien une période de passage au monde urbain en banlieue parisienne, ayant des implications en terme de politique locale : les nouveaux habitants qui viennent s'installer en banlieue demandent aux municipalités de prévoir une gestion de l'espace public conforme aux pratiques urbaines en vigueur dans l'espace urbain qu'ils ont jusqu'ici occupé. La proximité avec Paris et avec sa gestion moderne de l'espace public renforce certainement la demande des habitants, obligeant les équipes municipales, si elles veulent être réélues, à prendre en compte cette urbanité. Les questions d'hygiène et de salubrité deviennent des enjeux essentiels de la politique urbaine locale.

Ce passage à une politique de gestion de l'espace urbain semble encore incomplet. Certes, l'augmentation des postes consacrés directement à l'entretien ou à l'installation d'éléments de confort urbain moderne montre que la ville de banlieue s'équipe davantage en services publics au tournant du siècle. L'augmentation des dépenses d'éclairage, que celui-ci soit effectué par un raccordement au réseau souterrain ou par un équipement en lanternes autonome, donne à ces communes un caractère plus urbain qu'une décennie auparavant. La part du budget consacrée au nettoyage des rues correspond aux implications de plus en plus importantes des questions d'hygiène et de salubrité dans la gestion des villes. Cependant, l'irrégularité de l'ensemble des autres postes, en particulier celui concernant les alignements, montre les limites d'une telle gestion. Le confort urbain et l'entretien des rues sont des priorités, au détriment d'une politique de travaux et de construction de la ville. Les projets d'ensemble, l'aménagement de la ville ne sont pas encore perçus comme essentiel pour construire l'unité de l'espace urbain. Au contraire, ce sont des travaux ponctuels qui sont décidés : l'investissement urbain n'est pas encore une réalité, et les édiles continuent de réparer l'espace banlieusard, éventuellement de le conforter dans son urbanité, mais n'envisagent pas leur commune dans son ensemble, soit qu'ils ne le veuillent pas, soit qu'ils ne le puissent pas du fait de la faiblesse des

budgets d'investissement.

La croissance de l'urbanisation et sa densification entraîne à la fois une augmentation sensible de la densité du bâti, mais aussi une densification du réseau de voies. Les communications avec les villes voisines et surtout avec Paris deviennent des priorités revendiquées par les municipalités, qui proposent des projets plus cohérents d'aménagement routier, dépassant la politique de "reprise" du tissu viaire existant signalé dans la période précédente. (b) De même, la voirie urbaine tend à devenir le statut général des voies de la commune, au détriment des voies rurales mais aussi des voies privées, supposant une prise en compte différente du réseau. Sans pour autant disparaître, les voies privées deviennent aussi l'objet d'attentions de la part des municipalités qui tentent de conformer les propriétaires à des usages communs de la voirie. (c).

b. la densification du réseau routier

Le réseau routier connaît dans les années 1900-1914 un fort développement. Le percement de routes ou de voies urbaines se multiplie dans la banlieue, impulsé aussi bien par le département que par les communes. Les voies privées sont systématiquement prévues dans la création de lotissements, qui connaissent dans les années 1900 un renouveau. Ainsi, les deux projets retrouvés, celui du Plateau de Vanves comme celui du Parc de Montrouge, proposent un réseau viaire lié au réseau de voies existant et s'y raccordant. La taille des îlots devient alors nettement inférieure à ce qu'elle pouvait être dans la décennie précédente.

UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES RÉSEAUX VIAIRES

Toutefois, ce renouveau continue de toucher de manière différente l'espace communal. Ainsi, entre la zone des fortifications et les centres villes, un large espace entourant Paris tend à s'organiser davantage. Les relations avec Paris deviennent alors une priorité pour les municipalités : ces dernières revendiquent le percement des fortifications, la transformation des poternes en portes et la jonction entre le réseau viaire des arrondissements de la petite banlieue annexée et le réseau extra-muros. Le paysage se transforme, devenant de plus en plus celui d'une ville "nouvelle", basée sur des rues en damier au réseau hiérarchisé. Les espaces encore non bâtis dans les années 1875-1880 se couvrent de voies, associant un réseau urbain d'intérêt communal reliant le plus souvent le centre-ville aux portes de Paris ou aux communes voisines, et un réseau secondaire organisé de manière géométrique. La comparaison des deux plans Lefèvre de la banlieue de Paris, le premier dressé en 1874, le second en 1900, (*voir la reproduction des plans p. 462*), confirme la densification du réseau viaire. Toutefois, cette densification n'est pas uniformément répartie sur le territoire, et les espaces bâtis, centres-villes d'une part, lotissements d'autre part, sont les premiers concernés.

plan 6
plan Lefèvre, 1870.

Zone non affectée
le long des
fortifications



plan 6. plan Lefèvre, 1870.

plan 7
plan Lefèvre, 1900.

Le "Livre"



plan 7. plan Lefèvre, 1900.

Par ailleurs, cette densification du réseau est surtout visible pour le réseau viaire secondaire, c'est-à-dire celui dont les municipalités ont la charge. Pour les routes d'importance départementales, on est frappé par la permanence du tracé viaire. Ainsi, entre 1870 et le début du siècle, aucune nouvelle radiale ne vient compléter les relations entre communes de banlieue, et l'accès à Paris continue de se faire de manière parcimonieuse, limité il est vrai par le faible nombre des portes ouvertes dans les fortifications.

La constitution de nouveaux espaces bâtis complexifie le réseau viaire et change l'échelle des exigences des municipalités. L'effort de liaison entre les communes de banlieue et Paris devient une demande importante auprès de la Préfecture de la Seine. La capitale continue en effet d'être le lieu de l'emploi d'une large partie de la population banlieusarde¹⁰⁶⁸. L'ensemble des communes construisent ainsi peu à peu une géographie vécue de leur espace, hypertrophiant l'importance de la liaison vers le Nord au détriment des relations entre les communes voisines. Les équipes municipales

en vertu de la loi du droit d'auteur.

intériorisent ainsi entièrement la géographie centripète du réseau français.

La municipalité de Vanves s'associe dès juillet 1874 au vœu formulé par la commune de Clamart pour l'ouverture d'une nouvelle "route dans Paris et au-delà, dite route de Vanves à la rue Brancion, et traversant le mur d'enceinte ¹⁰⁶⁹". Ce projet, prévoyant le percement de la Porte Brancion, est adopté par le conseil général le 14 novembre 1875, mais doit avoir pour conséquence la fermeture de la Porte de Plaisance. Le conseil municipal s'oppose très rapidement à cette fermeture, demandant non seulement l'ouverture de la nouvelle porte et le maintien de la Porte de Plaisance.

"Le plateau situé entre Vanves et les fortifications est destiné à être bâti, les héritiers Guy, propriétaires de la plus grande partie de ce terrain, [venant] d'en faire le lotissement. Le plan par eux dressé comporte notamment une voie dite "de Plaisance" qui chemine vers la porte de ce même nom. Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et examiné le plan du lotissement opéré sur le plateau existant vers les fortifications, estime que ce qui a retardé jusqu'à présent les constructions, c'est surtout l'absence de rues ou de chemins se dirigeant vers les entrées de Paris. Cette lacune [allant] être justement comblée par la suite du tracé de rues opéré par les héritiers Guy, le [conseil] émet le vœu que la porte de Plaisance ne soit pas fermée ¹⁰⁷⁰".

En juin 1876, le conseil approuve les plans d'une nouvelle voie reliant le Pont de la Vallée, passant sous la ligne du Chemin de fer de l'Ouest au plus près des fortifications, et la rue Brancion dans Paris ¹⁰⁷¹. La porte Brancion, enfin ouverte dans les fortifications, devient le point d'accès essentiel à Vanves ainsi qu'à Malakoff, en passant sous le chemin de fer. Toutefois, entre la porte Brancion et celle de Versailles, il n'y a toujours pas de passage, de même que sur l'ensemble du territoire longeant à l'époque le quartier de Malakoff.

Cette absence de débouché direct vers la capitale est ressenti comme un manque crucial par les habitants et les édiles malakoffiots. La municipalité demande alors la création d'un accès direct à Paris par le percement d'une porte au débouché de la rue Didot à Paris ¹⁰⁷², et le prolongement de cette rue dans la commune, afin d'améliorer les relations avec la capitale. Les plans sont adoptés par le conseil au cours de 2 séances en 1885. Le projet envisage ce percement dans les fortifications entre la Porte de Châtillon et la Porte de Vanves, "dans la partie entrante du bastion n°77 à l'ouest du poste de caserne n°12 ¹⁰⁷³". La demande de la commune est prise en compte par le Service des Travaux

¹⁰⁶⁸ FAURE Alain, "Nous travaillons 10 heures par jour, plus le chemin. Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens, 1880-1914" in TOPALOV C., MAGRI S. (dir.), *Villes ouvrières, 1850-1950*, L'Harmattan, 1991, p. 93-107.

¹⁰⁶⁹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 23 juillet 1874.

¹⁰⁷⁰ **AM Vanves, *délibérations*, séance du 24 novembre 1875.**

¹⁰⁷¹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 19 juin 1876.

¹⁰⁷² AM Malakoff, *délibérations*, séance du 12 avril 1884.

¹⁰⁷³ AM Malakoff, *délibérations*, séances des 23, 30 août et 11 décembre 1885.

de Paris, et son directeur, Alphand, fait savoir en décembre 1888 au maire de Malakoff que l'accord ministériel est sur le point d'être obtenu, à condition que "le conseil municipal vote formellement la prise en charge de la moitié des travaux de percement de la nouvelle porte dans les fortifications, s'élevant à la somme de 53 550 F, ainsi que l'engagement d'exécuter sur son territoire les travaux nécessaires pour accéder à la porte, dès que celle-ci sera terminée ¹⁰⁷⁴". La municipalité décide alors de suspendre le projet, estimant que

"les ressources de la commune ne lui permettent pas d'entrer dans la dépense occasionnée par les travaux d'ouverture de la porte Didot. Que ce sera au prix de grands sacrifices qu'elle pourra établir sur le territoire de la Commune la voie d'accès à cette porte. Enfin que l'ouverture de la Porte Didot [doit être] faite dans les mêmes conditions que celles qui ont été exigées pour la Porte Brancion ¹⁰⁷⁵".

De fait, l'ouverture de la Porte Didot ne sera pas obtenue avant le début du siècle, moyennant une participation importante de la commune dans les travaux de percement et de construction de la nouvelle voirie.

Cette question de l'ouverture des portes dans les fortifications est ainsi une revendication précoce des municipalités limitrophes de Paris. Le délai est souvent très long entre les vœux et la réalisation des projets, obligeant à des demandes souvent limitées. Ainsi, dès août 1878, la commune de Vanves développe une argumentation tendant à demander la transformation de la "poterne ¹⁰⁷⁶ existant entre la Porte Brancion et la porte de Versailles en une porte ouverte comme ces dernières ¹⁰⁷⁷". Le percement d'une route départementale est associé au projet de transformation de la poterne de la Plaine. Dans le projet dont le plan est mis sous les yeux du conseil, cette route doit

"partir du carrefour entre la route départementale 74 et la chemin de grande communication 32, et, traversant la partie de la plaine qui fait face de ce côté des fortifications, se diriger vers la poterne, et aboutir à Paris à l'angle de la station de chemin de fer de ceinture en face de la nouvelle rue Croix Nivert prolongée, en empruntant la rue Fondary ou le chemin des Grettes élargie au dépens des terrains vagues qui se trouvent entre cette rue et le chemin de fer ¹⁰⁷⁸".

Ce projet, qui tire son origine d'un "vœu formé par un grand nombre d'habitants", aurait de multiples avantages. D'une part, il permettrait de "mettre en relation directe Vanves et toutes les communes qui rayonnent autour de Vanves, dans la direction de Clamart, Châtillon, Fontenay, Sceaux, Villejuif, Arcueil, Montrouge, avec les quartiers de Grenelle,

¹⁰⁷⁴ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 13 janvier 1889s, lettre de l'Inspecteur Général des Travaux Publics, Directeur des travaux de Paris, 15 décembre 1888.

¹⁰⁷⁵ AM Malakoff, *idem*, *réponse au Directeur des Travaux de Paris*.

¹⁰⁷⁶ Une poterne est une petite porte ne donnant accès qu'à une rue de largeur inférieure à 10 mètres et dont l'ouverture est limitée à quelques heures de la journée, du fait de l'absence de poste d'octroi permanent.

¹⁰⁷⁷ AM Vanves, *délibérations*, séance du 19 août 1878.

¹⁰⁷⁸ AM Vanves, *délibérations, idem (19 août 1878)*

de l'Ecole Militaire et des Champs-Élysées¹⁰⁷⁹ ". D'autre part, en créant ainsi **"un moyen de communication dans un sens absolument diagonal par rapport aux voies existantes, on amènerait un courant de circulation et d'affaire considérable, dont profiterait aussi le Ministère de Guerre, qui disposerait d'un moyen de communication direct entre l'Ecole Militaire et les forts de Vanves, Montrouge, Châtillon et autres". Enfin, il y a pour le conseil urgence de conclure un tel projet rapidement, puisque "cette plaine, encore non bâtie, peut dans un temps rapproché se couvrir de constructions par suite du lotissement qui vient d'en être fait par le propriétaire, et [qu'il est encore possible soit] d'acquérir à un prix peu élevé le terrain nécessaire, [soit] d'arriver à une entente avec le lotisseur modifiant le tracé des voies nouvelles prévues¹⁰⁸⁰ "**

La finalisation de ce projet sera très tardive, puisque les travaux ne sont engagés qu' en novembre 1905¹⁰⁸¹ .

Certains arguments avancés dès 1878 permettent de voir une nouvelle perception de l'espace urbain local, plus élargi, par les élus ou les notables. Le système viaire de la commune n'est plus conçu dans ses seules relations avec les communes limitrophes, mais l'intérêt du percement de nouvelles voies est désormais compris dans un ensemble englobant une échelle proche de celle du canton. Certes, les préoccupations clientélistes ne sont pas absentes de l'élaboration de cette argumentation : à peu près à la même époque, les notables vanvéens entament une campagne pour donner plus de poids à la ville de Vanves et exiger la création d'un canton construit autour de cette commune. C'est la nécessité de faciliter les liaisons qui est systématiquement rappelée, utilisant en cela deux échelles : d'une part, la liaison avec les lieux du pouvoir central mais aussi avec les quartiers de distraction (les Champs-Élysées, Grenelle et le quartier des ministères, l'Ecole Militaire avec les liens non négligeables entre le Ministère de la Guerre et la proche banlieue hérissée de forts et de casernes), d'autre part, une liaison facile avec les autres espaces du pouvoir déconcentré (Montrouge, éternelle rivale comme chef lieu de canton, où sont implantés commissariat de police et notaire, ou Sceaux, le chef lieu d'arrondissement).

Ainsi, cet exemple montre l'émergence d'une nouvelle géographie du réseau viaire au sein des instances locales, dépassant à première vue le niveau local mais non dénué d'un certain "esprit de clocher". Toutefois, l'élargissement de l'horizon, la construction d'une géographie hiérarchisée des voies, peut-être uniquement mentale dans les années 1880-1890 mais de plus en plus réelle à la veille de la guerre, indique un changement notable dans la perception de la ville. L'espace des communes de banlieue est de plus en plus pensé comme devant être relié aux autres communes. Il semble de plus en plus nécessaire aux élus de concevoir le système des voies comme un réseau de communications hiérarchisées, comprenant à la fois des voies secondaires – les voies

¹⁰⁷⁹ AM Vanves, *délibérations*, idem (19 août 1878)

¹⁰⁸⁰ AM Vanves, *délibérations*, idem

¹⁰⁸¹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 10 novembre 1905, "les travaux poterne de la Plaine, transformée en porte selon le projet approuvé antérieurement par le conseil municipal, nécessiteront le barrage pendant 4 mois au moins"

privées des lotissement, par exemple –, des liaisons locales nécessaires à la circulation au cœur de la ville – la voirie urbaine, qui n'est alors plus limitée au seul centre ville – mais aussi des voies de plus grande importance dont le percement met en jeu l'ensemble des acteurs locaux.

La "question urbaine" intervient donc entièrement ici dans cette transformation du regard porté au réseau de communication routier.

LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE NO MAN'S LAND ENTRE FORTIFICATIONS ET ANCIENS BOURGS

Parallèlement aux exigences d'ouverture de nouvelles portes dans les fortifications, la densification du bâti s'accroît sur l'espace compris entre les remparts et la première couronne de centres-villes. La croissance de l'occupation de l'espace situé à proximité des fortifications, la multiplication des lotissements, souvent sous équipés, sur cet espace de transition, transforme le paysage urbain. Aux côtés des marges rurales existant en périphérie communale et des centres-villes, d'autres quartiers naissent et se développent, parfois de manière autonome : c'est particulièrement le cas de la commune de Malakoff, devenue autonome en 1883, dont les limites territoriales correspondent à un ancien quartier périphérique urbain de Vanves.

Ainsi, les conditions de vie des habitants de ces quartiers, devenus électeurs et de surtout plus en plus nombreux, font évoluer la perception du territoire municipal par les édiles. Pour les élus du tournant du siècle, le centre ville n'est plus le seul lieu à mettre en valeur. La généralisation des normes de confort urbain se fait aussi au profit de certains de ces quartiers, et non plus simplement pour des considérations d'ordre symbolique autour de la mise en perspective des grands monuments ou lieux remarquables de la commune. En proposant l'intégration de la majeure partie de la voirie à un système de normes urbaines, les élus diffusent dans l'opinion publique une autre conception de leur commune, faisant de ces dernières de réelles communes urbaines.

L'exemple le plus frappant de cette extension du monde urbain se lit dans l'espace compris entre les fortifications de Paris et la première couronne formée par les centres villes anciens. Une partie de cet espace continue d'avoir une image profondément négative, tant chez les édiles, dans la population, que dans une opinion publique commune, qui l'associe à la criminalité et à la déviance¹⁰⁸². Le terme de "zône" est ainsi attribué non seulement à l'espace *non aedificandi*, imposé par le règlement militaire autour des fortifications ou des forts, mais il est assez souvent étendu au-delà de cet espace clairement défini sur le territoire (*voir plans p. 462*). Le qualificatif de "zone" semble s'étendre à l'ensemble du plateau, délaissé par les élites locales jusqu'aux dernières années du siècle, considéré comme une partie négligeable du territoire

¹⁰⁸² Gérard Jacquemet a insisté sur l'image profondément négative des bars et guinguettes populaires adossés aux murs d'octroi séparant Paris et Belleville, lieux de débauche des ouvriers selon l'opinion des "bourgeois" parisiens. Cf. G. Jacquemet, *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*, Ehes, 1980. En se basant sur les romans, Louis Chevalier a montré la permanence de l'image de la criminalité, associée aux quartiers ouvriers et populaires de l'espace parisien. L. Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, dans la première moitié du XIX^e siècle*, Hachette, 1984 [1978].

communal.

Malakoff, premier lotissement construit sur cet espace dans les années 1850, a longtemps été délaissé et regardé avec dédain par les notables de Vanves : c'est du moins l'argument que donnent les associations d'habitants pour demander la création d'une commune autonome¹⁰⁸³. La commune de Montrouge se développe entre deux axes parallèles, d'une part la rue de la République, prolongement de l'ancienne Grand'Rue du Montrouge intra-muros, d'autre part la Nationale 20. De part et d'autre de la zone construite, l'espace reste très peu urbanisé, et, au Nord, la "zône" fait là aussi figure de frontière.

Sans qu'il y ait de véritable bouleversement – la zone continuera très tardivement à être considéré comme le repaire des "Apaches" et le lieu par excellence des bidonvilles ou des taudis, dont les exemples perdurent jusque dans les années 1950 à Ivry, à Gentilly, à Montrouge ou à Montreuil -, la perception par les élus change progressivement. La "zône" continuera à être un lieu répulsif dont la prise en charge consistera à éradiquer les constructions hâtives et sans autorisation installées sur l'emprise militaire. Quelques communes, à la veille de la guerre et à l'initiative des conseillers municipaux les plus radicaux vont mettre en place un *Journal des Zoniers* dans le but d'aider les familles installées sur ces terrains¹⁰⁸⁴. Mais la spéculation foncière aidant, l'espace compris entre la "zone de servitude proprement dite" et les centres villes anciens va se développer et devenir plus attractif.

Les élus développent alors un discours axé sur la nécessité de mise en valeur des quartiers nord de leur commune, et sur l'impossible développement tant que le réseau viaire est déconnecté du système déjà existant. En 1878, le conseil municipal de Vanves demande au Préfet l'ouverture d'un chemin vicinal reliant la porte de Vanves et la rue de Beauvais, c'est à dire le cœur du quartier de Malakoff. "Cette voie serait très utile", rappelle le conseil, car elle permettrait de "doter cette partie de Vanves d'un accès direct à Paris et de pénétrer dans le centre de ce quartier important sans faire le détour jusque là imposé" par la configuration des voies. Enfin, la "dépense d'expropriation serait peu importante, étant donné le peu de valeur des terrains traversés"¹⁰⁸⁵.

Ainsi, l'exemple d'une nouvelle géographie mentale diffusée par les élites urbaines en banlieue parisienne au tournant du siècle corrobore les transformations évoquées plus haut dans la gestion de la ville. Si les édiles continuent de privilégier la voirie, cela se fait au profit d'une voirie urbaine dont le rôle est autant de relier que de montrer l'urbanité du quartier traversé. La rue, à l'inverse de la route, ne sert pas seulement à relier deux espaces ; on s'y attarde, on y vit ; le quartier urbain devient un espace résidentiel peuplé.

¹⁰⁸³ La réalité de cet argument pose toutefois problème. Il est particulièrement mis en valeur dans la reconstitution de l'histoire de la commune faite par la municipalité communiste de Malakoff, reprenant l'opposition entre "petits" et "gros", prolétaires et bourgeois. Cf. *Malakoff, cent ans d'histoire*, Temps Actuels/Messidor, 1983.

¹⁰⁸⁴ Gentilly et Ivry, dirigées par des élus socialistes, sont des communes où l'action en faveur des zoniers est précoce. Voir AN, F7 13751.

¹⁰⁸⁵ AM Vanves, *délibérations* séance du 8 avril 1878

Les préoccupations édilitaires confirment ainsi le statut en évolution des communes de la proche banlieue parisienne, dont certains quittent la très forte dépendance à la capitale pour avoir un développement autonome, basé sur une réserve d'emploi grandissante. De marges des faubourgs, les communes de la proche banlieue parisienne se transforment progressivement en villes.

c. une culture urbaine : la généralisation de la rue.

Derrière la multiplication des travaux de voirie qui occupent une large place dans les registres de délibération – près de 12 % des sujets traités par le conseil municipal de Vanves pour la période 1905-1910, en seconde position derrière les tramways¹⁰⁸⁶ – se dessine une transformation importante dans la perception de l'espace public routier en banlieue parisienne. Les municipalités, confrontées dans les années 1860-1870 à la nécessité d'entretenir de nombreux chemins ruraux et vicinaux, obligées de prévoir la reconnaissance de l'usage commun de chemins ruraux parfois intégrés à certaines propriétés privées, sont au tournant du siècle en charge d'une voirie urbaine. Cette voirie est de mieux en mieux équipée en égouts et en éclairage. A partir de 1903, la renégociation du traité d'éclairage des communes de banlieue avec un entrepreneur unique, la société Eclairage, Chauffage et Force Motrice (ECFM)¹⁰⁸⁷, oblige la société à équiper largement les communes. Vanves, Montrouge, Malakoff et Bagneux proposent ainsi un plan d'équipement qui permettra la distribution du gaz à une grande partie des habitants, ainsi que la multiplication de l'éclairage public¹⁰⁸⁸. Dans cette nouvelle appréhension de l'espace se mettent en place les débuts d'une réelle *culture urbaine édilitaire*, qui associe la rue à un bâti densifié.

Les changements restent d'ordre qualitatif : peu de grandes ruptures sont visibles dans les équilibres budgétaires. Par contre, le paysage se transforme. La plupart des communes multiplient la construction de trottoirs, qui sont dorénavant couverts d'une bande pavée, y compris dans les parties de la commune jusqu'ici délaissées au profit du centre ville. En janvier 1898, le classement dans la voirie urbaine des rues Cochet et Cacheux à Vanves, jusqu'ici voies privées d'un lotissement au sud de la ville, s'accompagne de l'engagement des riverains de rembourser à la commune les frais de pavage des rues et des trottoirs¹⁰⁸⁹. Au début des années 1890, Malakoff se préoccupe de généraliser le pavage des trottoirs de ses rues : l'ancien quartier de la *Nouvelle Californie* ne comptait guère de rues pavées et encore moins de trottoirs, puisque en novembre 1887, la municipalité, selon l'ancien usage, impose aux riverains de prendre à leur charge les frais de premier pavage pour trois des rues principales de la commune, les

¹⁰⁸⁶ AM Vanves, registres pour l'année 1905-1910, moyennes établies d'après sondage ; les résultats sur l'importance des questions de voirie sont équivalents à Bagneux.

¹⁰⁸⁷ Sur ce sujet, voir le chapitre 4 ci-dessous.

¹⁰⁸⁸ Archive du SIGEIF.

¹⁰⁸⁹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 22 janvier 1898.

routes de Montrouge et de Châtillon et l'avenue Pierre Larousse ¹⁰⁹⁰. Paver les trottoirs devient une nécessité qui ne souffre plus de doute pour la municipalité. En février 1889, la commission de la voirie de Malakoff est ainsi chargée d'étudier un plan global de pavage des rues et des trottoirs ¹⁰⁹¹. Précurseurs, les édiles malakoffiots ne seront suivis que quelques années plus tard par Vanves, la rivale "bourgeoise" : il faut en effet attendre mars 1899 pour que la municipalité vanvéenne propose la généralisation du pavage des trottoirs, limité encore aux voies nouvellement créées ¹⁰⁹², et il faut attendre 1904-1905 pour qu'un projet général de pavage des trottoirs soit adopté par le conseil municipal ¹⁰⁹³. De même, les indications de travaux engagés, les remarques de conseillers municipaux constatant le mauvais état du pavage des trottoirs et réclamant des travaux de réparation, en particulier en 1903-1904 au moment de la campagne de pose de canalisations de gaz, témoignent d'une nouvelle perception de la rue, obligatoirement pourvue d'un trottoir où les piétons peuvent aisément circuler. L'étroitesse de ces derniers dans le centre ancien est rappelé à plusieurs reprises, notamment à Vanves où en novembre 1905, "un accident est encore arrivé, un tramway a broyé un fiacre ¹⁰⁹⁴" boulevard du Lycée. la taille du trottoir et le fait que les tramways longent ce dernier au lieu de disposer d'une voie spécifique en milieu de chaussée sont responsables de cette multiplication des accidents de la circulation.

Cette irruption d'un mode de vie urbain, créant dans les rues de la ville de nombreuses circulations concurrentes, imposant sur des chaussées souvent en mauvais état, rarement très larges, le passage des tramways voisinant avec de nombreuses charrettes et tombereaux, et où la circulation piétonne est encore importante, est accélérée au tournant du siècle. Bicyclettes et voitures commencent à concurrencer cet usage déjà complexe de la chaussée, au point que le maire de Bagneux impose dans sa commune un arrêté "interdisant aux cyclistes d'emprunter les trottoirs ¹⁰⁹⁵", du fait de leur étroitesse et de l'absence de pavage. A Montrouge, c'est la circulation et la vitesse des voitures automobiles que l'on régleme à la veille de la guerre ¹⁰⁹⁶. A Vanves enfin, le conseil s'émeut des accidents de tramways à répétition sur le boulevard du Lycée, et prie le Préfet d'imposer aux conducteurs de la Compagnie des Tramways parisien de limiter

¹⁰⁹⁰ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 27 novembre 1887.

¹⁰⁹¹ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 3 février 1889

¹⁰⁹² AM Vanves, *délibérations*, séance du 4 mars 1899, projet d'arrêté du maire réglementant le pavage des chaussées et des trottoirs dans les voies nouvelles.

¹⁰⁹³ AM Vanves, *délibérations*, allusion au plan dans la séance du 11 février 1905 prévoyant une bande de pavage sur le trottoir de la route de Clamart.

¹⁰⁹⁴ AM Vanves, *délibérations*, séance du 10 novembre 1905.

¹⁰⁹⁵ AM Bagneux, *délibérations*, séances des 9 août 1909, 11 juillet 1910 et décembre 1913, décidant la pose de poteaux indicateurs rappelant cette interdiction.

¹⁰⁹⁶ AD Hauts-de-Seine, DO9, Montrouge.

leur vitesse lors de la traversée de l'agglomération. Le Préfet répond que l'on ne peut réduire la vitesse, déjà limitée à 16 km/heure, sans perdre l'avantage de rapidité que les voyageurs attendent de ce moyen de transport ¹⁰⁹⁷.

La voirie urbaine devient alors un enjeu local important, et de ce fait un réel enjeu électoral. Les différentes municipalités de Vanves développent leurs actions d'amélioration de la voirie, et la pose des bec de gaz en direction de quartiers auparavant jugés comme périphérique. Ainsi, le quartier du Plateau, à peine bâti dans les années 1870, devient au tournant du siècle un espace densément construit, formé de petits lotissements sur les hauteurs, s'étendant aux limites de la zone des fortifications. La commune tente alors de proposer de nouvelles voies d'accès traversant ce quartier, jusqu'ici éloigné de tout. Le projet tarde à se mettre en place, seule la voie de tramway est rapidement décidée, améliorant considérablement la desserte du quartier vers Paris. Les voies privées sont progressivement intégrées à la voirie urbaine ¹⁰⁹⁸, ce qui impose, en dehors du pavage, la mise à l'alignement, un éclairage public et la "pose de plaques indiquant le nom des rues ¹⁰⁹⁹", ainsi que le numérotage des maisons : autant d'usages qui ressortent de la rue et non plus de la voie privée, encore moins du chemin rural ou de la route.

A la veille de la guerre, la voie banlieusarde est un espace peuplé, aux usages concurrentiels et parfois conflictuels. Piétons et bicyclettes, parfois lourdement chargées, parcourent quotidiennement les chaussées de banlieue. Tombereaux et charrettes, fiacres et carrioles côtoient déjà les premières automobiles. Mais surtout, le tramway devient, ici comme ailleurs, le symbole de la modernité urbaine.

2. Une desserte pour le plus grand nombre : les tramways.

La question des transports en commun est centrale pour comprendre les relations entre les communes de banlieue et les autorités supérieures. Par ailleurs, les revendications d'un réel désenclavement des banlieues ou de l'amélioration de l'accessibilité vers Paris ou entre elles sont les témoins d'un manque crucial d'épine dorsale permettant une fluidité du trafic, et, donc, d'une situation de dépendance accrue face aux différentes administrations supérieures.

De ce fait, le nombre et la périodicité des délibérations des conseils municipaux émettant au sujet des transports en commun des vœux d'amélioration de tout ordre signale une prise en compte nouvelle et progressive du jeu possible des élus face à l'administration supérieure. Les délibérations témoignent aussi de la gestation d'une nouvelle prise de conscience de l'espace urbain, qui progressivement ne se limite plus au seul espace communal.

Au travers de ces délibérations, on peut donc trouver l'expression d'une forme

¹⁰⁹⁷ AM Vanves, *délibérations*,

¹⁰⁹⁸ AM Vanves, *délibérations*, séance du 13 mai 1905, classement dans la voirie urbaine des voies privées du Plateau.

¹⁰⁹⁹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 12 mars 1898, décision de ne poser des plaques que dans les voies classées.

politique de revendication d'autonomie dans les décisions des tracés des futures voies de tramways ou de chemin de fer. Dans le discours politique local, ces revendications de l'autonomie vis à vis de la domination de Paris sont associées à des moments forts de l'histoire nationale permettant à la fois leur expression et l'impact d'un éventuel résultat concret.

Une périodisation de ces revendications peut être tentée : c'est ainsi qu'avant le milieu des années 1880, la question des transports en commun n'est pas centrale dans les relations entre l'Etat, la préfecture de la Seine, le département et les communes, mais qu'à partir de la loi municipale de 1884, les oppositions se font naturellement plus entendre. Le tournant du siècle constitue une période faste dans les négociations parfois acerbes entre la Préfecture de la Seine, les communes et les compagnies privées.

a. des revendications limitées avant le tournant du siècle

DE MOYENS MULTIPLES, MAIS PAS DE RÉSEAU

Les moyens de transports desservant la banlieue parisienne sont multiformes¹¹⁰⁰ et surtout marqués par leur absence d'organisation en réseau.

Le premier mode de transport en banlieue reste la marche à pieds, largement évoquée dans les souvenirs des "banlieusards" jusqu'au milieu des années 30, où, dans l'imaginaire collectif, la bicyclette semble avoir pris le relais. L'essor des transports en commun est donc récent, et ce développement est clairement lié à l'absence ou à la présence d'une grande infrastructure d'intérêt régional. Les communes déjà desservies par un chemin de fer régional ont, du fait de l'attraction des voyageurs, plus de chance d'être rapidement pourvues de lignes de tramways ou d'omnibus, dès la fin du Second Empire ou au tout début de la III^e République.

En bord de fleuve, le va-et-vient des bateaux n'est pas uniquement réservé au transport des marchandises. Si Paris n'a plus le même rapport avec son fleuve depuis l'aménagement des quais et surtout des quais hauts, le fleuve est toujours un axe de communication important pour les voyageurs entre l'est et l'ouest de la capitale, et un moyen utile de joindre le centre de Paris à partir d'Issy ou de Boulogne, communes limitrophes de Vanves.

En juillet 1898, un ingénieur, M. Gohierre, propose ainsi "l'établissement d'un nouveau service de bateaux à voyageurs entre Charenton, le Point du Jour et Suresnes, par la Marne et la Seine", et "sollicite l'appui des conseils municipaux¹¹⁰¹" des communes concernées afin de faire valoir sa demande de concession auprès de la Préfecture de la Seine. Le conseil municipal de Vanves appuie cette demande en se fondant sur deux arguments : l'économie réalisée sur le prix des trajets et la desserte assurée à Vanves. Le

¹¹⁰⁰ ATP Socio-économie des Transports. *Analyse historique de l'évolution des transports en commun dans la région parisienne de 1855 à 1939*. Paris, 1977 ; "les crises de la banlieue aux XIX^e et XX^e siècles. Emploi et résidence", *Villes en parallèle*, n°10 et 11, 1986.

¹¹⁰¹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 2 juillet 1898.

parcours amont, entre le Point du Jour et Charenton, est ainsi diminué de moitié en semaine et de 20 % les dimanches. Par contre, à l'Ouest, la nouvelle compagnie offre le même tarif en semaine, mais sur un parcours plus réduit, à partir de "la tête de pont aval de la banlieue" (quai du Point du Jour à Boulogne) alors que l'ancienne compagnie démarre aux Tuileries, et le dimanche, sur ces mêmes trajets, la nouvelle compagnie est plus avantageuse de 25 %. La desserte de Vanves se fera par deux stations à Issy, sur la rive gauche de la Seine, l'une "en face de la rue Bara, l'autre immédiatement en aval du pont". Ces arrêts de bateaux ne sont pourtant pas directement reliés à Vanves, ce qui souligne la permanence, comme dans tout la banlieue, des transports piétons afin de rejoindre les arrêts encore rares de transports en commun.

Aucun élément ne nous permet de savoir si cette nouvelle concession a vu le jour. Plus anecdotique que les tramways qui se développent au tournant du siècle, les bateaux-bus sont une survivance d'une utilisation ancienne de la Seine ¹¹⁰².

Dans les commune dépourvues de transports en commun, c'est la voiture publique qui prend le relais, ou la marche à pied souvent longue pour atteindre les stations de chemin de fer ou de trams des communes voisines. De ce fait, la banlieue ne se déplace qu'au prix d'un temps de trajet important, et la répartition de la population dans certaines communes de banlieue témoigne de la facilité ou non de communication avec la capitale, pôle d'emploi important. Montrouge accueille ainsi de nombreux ouvriers du livre et des typographes qualifiés, qui travaillent en partie sur la commune, mais sont aussi employés dans les imprimeries du XVe arrondissement ; les quartiers nord de Vanves ou la rue de Paris sont le lieu d'installation de nombreuses couturières et tailleurs travaillant dans les ateliers de confection des grands magasins parisiens, comme ceux que *La Belle Jardinière* a installé dans le XIVe arrondissement ¹¹⁰³. Néanmoins, ces trajets ouvriers pour se rendre au travail amputent grandement le quotidien de ces banlieusards.

Ces communications sont plus ardues dès lors que l'on s'éloigne de la capitale. Bagneux, par exemple, excentrée des axes de communication régionaux à la différence des communes situées sur la ligne de chemin de fer de Paris à Chartres, n'a aucun point de liaison sur son territoire avec Paris. Il faut pour cela se rendre à l'Ouest de la commune, jusqu'à la station de Clamart ou à la halte de Châtillon. L'arrêt de Châtillon, le plus proche du centre ville de Bagneux, n'est pas desservi de manière systématique : le conseil municipal n'a de cesse d'en demander la transformation en véritable station. A l'Est, la route nationale 20 est parcourue par le chemin de fer sur route de Paris à Arpajon. Son fonctionnement correspond en partie à celui du tramway du fait de la présence de rails sur la chaussée, mais le moyen de locomotion utilisé, la vapeur, ainsi que la distance parcourue, assimile ce transport à un train. Or la distance entre le centre ville de Bagneux et la nationale 20 est assez importante, distance que l'on parcourt jusqu'au début des années 30 à travers champs ou par l'intermédiaire d'une ou deux voies de communication est-ouest.

Bagneux, isolée des moyens de communication moderne, conserve donc une

¹¹⁰² Backouche, I. *la trace du fleuve, op. cit.*

¹¹⁰³ Faraut, F. *La Belle Jardinière*, Belin.

"voiture publique", concédée à une entreprise, la voiture de Saint-Paul ¹¹⁰⁴ qui effectue pour un petit nombre de gens aisés des liaisons à la demande entre le centre ville et la capitale.

LES TRANSFORMATIONS ENGAGÉES PAR L'ADMINISTRATION

Pourtant, l'administration centrale s'est penchée sur le cas de la desserte de la banlieue et de son amélioration. En 1872 a lieu une enquête publique sur la réorganisation des transports en commun dans le département de la Seine, devant aboutir à un renouvellement du traité signé avec la Compagnie des Omnibus ainsi que du cahier des charges engageant toutes les entreprises concessionnaires du tracé. A cette occasion, les municipalités des communes de banlieue ne manquent pas de rappeler à l'autorité supérieure, non sans ironie, que

"déjà en 1857 une étude au sujet [du passage du tramway] a été faite, et soumise au conseil qui, d'un avis unanime, a approuvé le projet en demandant surtout de prendre la route de Bagneux. ¹¹⁰⁵ "

A partir de cette date, le gouvernement entreprend une réforme visant à éliminer le monopole de fait de la Compagnie des Omnibus, monopole dont cette compagnie disposait non seulement à Paris intra muros, mais aussi sur les lignes de pénétration de la banlieue parisienne. En 1873, l'article premier du nouveau cahier des charges des tramways du département de la Seine, se substituant à celui datant de 1866, signale que "la concession à faire à la Compagnie des Omnibus comprend les parties du réseau des tramways à construire à l'intérieur de Paris, la partie extérieure devant être concédées à deux autres compagnies, dites l'un les Tramways extérieurs du Nord, l'autre les Tramways extérieurs du Sud ¹¹⁰⁶ ". L'établissement de ce nouveau cahier des charge a été l'occasion d'une enquête, en partie chiffrée, qui permet de faire le point sur l'accessibilité de la banlieue sud.

L'état du réseau de transport collectif en banlieue est désastreux au début des années 1870. Seule deux lignes de tramways irriguent la banlieue sud : d'une part l'Arpajonnais, ou "chemin de fer sur route" qui parcourt la Nationale 20 entre la Porte d'Orléans et Arpajon en Seine-et-Oise, d'autre part la ligne reliant de Saint-Germain-des-Prés à Vanves et Clamart, avec bifurcation rue Lecourbe dans Paris vers Châtillon et Fontenay-aux-Roses via le boulevard Montparnasse et la Porte d'Orléans ¹¹⁰⁷ . La première ligne est concédée à la Compagnie du chemin de fer sur route

¹¹⁰⁴ la présence de ce voiturier est attesté par l'octroi d'une subvention en 1894, par la lecture d'une lettre de Mlle Détermes, dont la propriété devrait, dans le cas d'une création de ligne de tramway, être frappée d'alignement, et déclarant en 1895 que "la voiture de Saint Paul lui suffit et qu'elle ne désire pas d'autres moyens de locomotion". AC Bagneux, *délibérations*, séance du 14 novembre 1895.

¹¹⁰⁵ ***AM Bagneux, délibérations, 3 WP 8, séance du 22 décembre 1872***

¹¹⁰⁶ AN, F ¹⁴ 9189, dossier 1, document 7;

¹¹⁰⁷ AN, F ¹⁴ 9189, Ministère des Travaux Publics, tramways. Dossier 1, document 5, avant projet de tramways, département de la Seine, 20 novembre 1872.

d'Orléans à Arpajon, la seconde ligne, projetée dès la fin de l'Empire lors de la réorganisation des concessions des lignes de tramways urbains, est concédée en 1873 à la Compagnie des Tramways Sud ¹¹⁰⁸, par le démantèlement de la Compagnie des Omnibus extra-muros.

Le bilan des lignes nouvelles concédées en 1875 est maigre : les concessions s'étalent entre 1854 (tramways du Louvre à Sèvres, Compagnie des Omnibus) et septembre 1875, en deux vagues : une première au milieu du XIX^e siècle qui concède des lignes précises à des compagnies, et essentiellement à la Compagnie des Omnibus. Ces lignes sont pour la plupart situées dans l'Ouest parisien, et sont quasiment toutes des radiales. A partir de 1873, les concessions peuvent être faites directement aux communes, et tout particulièrement à la Ville de Paris, mais aussi à de grandes villes de province : Le Havre, Nancy, Nice, Dunkerque ¹¹⁰⁹.

Somme longueurs concédées		
lieu	km	%
banlieue est radiale	7,5	3,0%
banlieue ouest	28,74	11,6%
banlieue ouest radiale	21,75	8,8%
Paris	105,3	42,4%
province	85,18	34,3%
Total	248,47	100%

Tableau 54 : synthèse de l'état des concessions de tramways en France en 1875 ¹¹¹⁰.

Au final, pas de réelle surprise : la concession faite à la Ville de Paris est la plus importante, avec 42,4 % des kilomètres concédés, même si ce pourcentage tombe à 20,1 si l'on considère les kilomètres exploités en 1875. La province, c'est-à-dire essentiellement les tramways concédés dans quelques grandes villes à partir de 1873, représente plus d'un tiers des concessions, pourcentage sensiblement équivalent si l'on considère les kilomètres réellement exploités en 1875 : 27,8 kilomètres sont exploités sur un peu plus de 85 kilomètres concédés.

La banlieue parisienne reste défavorisée dans ce constat. Si en chiffres absolus le nombre de kilomètres concédés, 57,99 km, correspond à la moitié de la concession

¹¹⁰⁸ AN F ¹⁴ 9189. Dossier 1, document 7, cahier des charges des tramways du département de la Seine et du réseau dans Paris, 1873. Article 1^{er}, 9°, p. 4.

¹¹⁰⁹ AN F ¹⁴ 9189. Dossier 1, sous dossier 1, Routes et Ponts, 2^{ème} bureau. Tramways concédés, situation au 1^{er} octobre 1875.

¹¹¹⁰ AN, F ¹⁴ 9189. Reconstitution des données.

parisienne, les chiffres relatifs témoignent du manque de lignes de transports en commun. Les lignes de banlieue stricto sensu représentent 11,6 % du total des lignes concédées, 17,8 % du total des lignes exploitées, et, si l'on additionne les lignes de banlieue et celles effectuant un trajet au départ de Paris centre, on obtient 23,4 % des lignes concédées et 50,6% des kilomètres de lignes exploitées.

Somme longueurs exploitées		
lieu	km	%
banlieue est radiale	7,5	8,2%
banlieue ouest	16,325	17,8%
banlieue ouest radiale	21,75	23,7%
Paris	18,5	20,1%
province	27,842	30,3%
Total	91,917	100,0%

Tableau 55: synthèse de l'état de l'exploitation des tramways en France, 1875¹¹¹¹.

Or, si près de la moitié des lignes exploitées le sont en banlieue, c'est qu'il s'agit pour la plupart de lignes anciennes, axes structurant essentiellement d'est en ouest l'agglomération parisienne, et dont une large partie des kilomètres se trouvent dans Paris. De plus, alors que la Ville de Paris, par le décalage entre les kilomètres concédés et ceux en exploitation, peut encore voir s'améliorer son réseau, la banlieue parisienne n'a plus ce volant : en 1875, aucune ligne n'est en construction en banlieue, alors que 30,4 kilomètres le sont à Paris¹¹¹².

¹¹¹¹ AN, F¹⁴ 9189. reconstitution des données.

¹¹¹² AN F¹⁴ 9189. Situation au 1^{er} janvier 1875.

Données (en km)	banlieue est radiale	banlieue ouest	banlieue ouest radiale	total banlieue	Paris	provinces	Total
Somme longueurs concedées	7,5	28,74	21,75	57,99	105,3	85,18	248,47
Somme longueurs exploitées	7,5	16,325	21,75	45,575	18,5	27,842	91,917
Somme longueurs en construction					30,3	7,059	37,359
potentiel de création	0	0,10	0	0,10	0,47	0,42	1

Tableau 56 ¹¹¹³ : potentiel de création de nouvelles lignes de tramways concédés, 1875

L'indice du potentiel de création des lignes de la banlieue est donc très peu élevé, nul dans la banlieue est, nul dans les créations de lignes de pénétration, et de 0,10 pour les lignes à l'intérieur de la banlieue ouest, où les lignes de tramway concédées à la ville de Versailles en mai 1874 ne sont ni encore exploitées ni en construction. Au début de la III^e République, le constat d'un cruel manque de lignes de pénétration entre la banlieue et Paris, ainsi que de lignes desservant la banlieue elle même, est donc flagrant. Les communes de la banlieue parisienne, dotées comme l'ensemble des communes de France de pouvoirs d'avis plus importants par la loi municipale de 1884, vont dès lors faire entendre leur voix.

b. des revendications générales : création de ligne et extension du réseau, des années 1880 à la veille de la guerre.

Jean-Paul Brunet a montré que si la question des transports est cruciale dès les années 1880 en banlieue parisienne, et si elle témoigne d'une position de dépendance accrue tout au long du XX^e siècle, elle ne correspond de manière assez étonnante pas forcément aux pics de déplacements quotidiens ¹¹¹⁴. Le recensement de 1901 indique ainsi que moins de 9 % de la population active domiciliée (90 000 personnes) dans la Seine banlieue viennent travailler quotidiennement à Paris, alors que ces migrations pendulaires s'élèveront rapidement dans l'entre deux guerres : 571 000 en 1931, 527 000 en 1936 ¹¹¹⁵.

Cette statistique générale, tirée du *Bulletin statistique de la Ville de Paris*, a le désavantage de ne pas montrer les différences entre les communes. Si l'ensemble de la Seine banlieue n'est pas touché au début du siècle par le phénomène d'ailleurs profondément moderne des migrations pendulaires, des différences locales existent

¹¹¹³ AN, F ¹⁴ 9189. Reconstitution des données.

¹¹¹⁴ Brunet, Jean-Paul. "contribution d'un espace urbain : Paris et sa banlieue de la fin du XIX^e siècle à 1940", *Annales Esc*, mai juin 1985, n°3, p. 643.

¹¹¹⁵ Brunet, *op. cit.*, p. 652.

certainement. Ainsi, la proche banlieue de Paris bénéficie à la fois de la présence du chemin de fer de petite ceinture, assez largement utilisé à la fin du siècle, et de certaines voies radiales au départ des portes de Paris. En banlieue sud, au début du XX^e siècle, existent ainsi le chemin de fer de Montparnasse à Chartres par Versailles-Chantiers et s'arrêtant à Vanves-Malakoff et à Clamart, la ligne 4 du Métropolitain jusqu'au terminus de la Porte d'Orléans, la ligne de Paris à Limours via Sceaux. A partir des terminus aux portes de la capitale, et tout particulièrement des portes d'Orléans et Brancion, se déploie un réseau dense d'omnibus puis de tramways reliant rive-gauche, la plupart des quartiers du sud-ouest de la capitale, et rive-droite les quartier du centre.

En 1901, l'*Etat des communes* de Malakoff dresse ainsi le bilan suivant des moyens de transports disponibles. Malakoff dispose alors d'une station sur la ligne du Chemin de fer de l'Ouest de Paris Montparnasse à Versailles, inaugurée en 1883, qui draine pour cette partie de la banlieue parisienne une part importante du trafic voyageurs et surtout marchandises. Les lignes de tramways sont nombreuses. Une ligne à traction animale, entre Saint-Germain-des-Prés et Fontenay-aux-Roses, gérée par la Compagnie Parisienne des Tramways, propose 196 courses journalières. Au début du siècle, les lignes de tramways électriques sont en extension. Seule la liaison entre Malakoff et les Halles est assurée depuis le début de 1901, mais elle met cette proche commune de banlieue en liaison directe avec le cœur de Paris. Par contre, un certain nombre d'autres lignes sont encore à l'étude en ce début du siècle : entre Saint Philippe du Roule et Malakoff, dont la concession sera donnée à la Compagnie des Tramways-Sud, la ligne entre Vanves et le Champ de Mars dont les élus demandent la prolongation. De plus, l'existence d'une des rares ligne de transport en rocade, parallèle au chemin de fer de petite ceinture, permet aux habitants de Malakoff de rejoindre Boulogne¹¹¹⁶ via Issy. La proximité avec Vanves, desservie par la Compagnie Générale des Omnibus depuis le milieu du XIX^e siècle et reliée de ce fait au Châtelet, accentue cette accessibilité de certaines communes de la proche banlieue¹¹¹⁷. La ligne d'Issy et Vanves au Châtelet, l'une des 9 lignes de banlieue concédée à la Compagnie Générale, est le trafic le plus important de la Compagnie sur les lignes extra-muros. Jean-Paul Brunet indique ainsi que cette ligne transporte en moyenne 215 voyageurs par voiture et par jour, contre 131 pour la ligne de Saint-Denis, 160 pour celle de Pantin, 149 pour celle de Clichy¹¹¹⁸. On peut donc estimer que la dénonciation des élus de Malakoff sur l'attraction démesurée de Paris sur les ouvriers malakoffiots puisse être une réalité¹¹¹⁹.

¹¹¹⁶ *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Malakoff. Paris, Impr. Ecole d'Alembert, 1901, p. 62.

¹¹¹⁷ "Compagnie Générale des Omnibus, Rapport du Conseil d'Administration et de la Commission de comptabilité sur les comptes de l'exercice de 1872", *Archives de la RATP*. Les archives de la RAPT n'ont conservé, avant les années 1890, que le Rapport du Conseil d'administration de 1873.

¹¹¹⁸ Brunet, Jean-Paul. *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis (1890-1939). Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*. Thèse, Paris IV, 3 juillet 1978. 3 tomes, p. 22.

¹¹¹⁹ A ce sujet, voir Francis Beaucire, "les transports collectifs devant l'extension des banlieues et l'essor de la mobilité citadine", in Fourcaut, Annie, (dir.) *Un siècle de banlieue parisienne, 1859-1964. Guide de recherche*, l'Harmattan, 1988, pp. 81- 94.

Si ce tableau peut paraître assez contradictoire avec la situation de pénurie démontrée au début des années 1870, certaines communes de banlieue restent exclues de cette amélioration. Bagneux, que la situation en 1872 écartait des voies de communications modernes, transports en commun comme voirie départementale importante, n'a guère bénéficié des avantages de l'essor des transports en commun dans la banlieue sud : il faut attendre 1889 pour qu'un premier tramway arrive en lisière de Bagneux et assure la liaison entre Saint-Augustin et le Cimetière parisien de Bagneux, l'un des plus importants en superficie de la banlieue parisienne. Mais c'est Montrouge, la commune au nord, qui bénéficie véritablement de ce tramway : l'arrêt au cimetière de Bagneux se fait porte Nord, donc vers Montrouge, et les élus n'auront de cesse d'en demander la prolongation vers la porte Sud et "vers la cité Galande", située dans la plaine de Bagneux et qui commence à s'urbaniser par le lotissement de la grande ferme du même nom.

Il faut attendre ensuite la réception des voies du tramway Decauville reliant Châtenay au Champ de Mars, le 4 juillet 1900, pour qu'une ligne traverse le village de Bagneux, occasionnant par ailleurs d'importants travaux de voiries nécessités par l'alignement de la rue de l'Eglise pour la pose des rails et le passage du tramway.

Le projet, mené par la Compagnie Peyrera jusqu'en 1895, passe en février 1896 à une autre compagnie, Couderay et Renard, qui est concessionnaire de la ligne dès l'approbation de l'enquête publique pour le tracé extra muros du tramway électrique. En 1901, la Compagnie change de nom et devient la Compagnie des Tramways de l'Ouest, qui propose d'autres projets ambitieux, comme un projet de ligne en rocade entre Saint-Denis, Stains et Sceaux, en février 1901. L'arrivée du tramway électrique sur le territoire balnoléain transforme indéniablement le paysage ; mais les cartes postales du début du siècle montrent une sorte de paradoxe, associant un élément de forte modernité – le tramway électrique – à un paysage qui reste encore agreste (*voir photo 2*). A l'inverse des communes de très proche banlieue, qui sont devenues urbaines avant d'obtenir les éléments du confort urbain, Bagneux semble détenir cette modernité avant de voir l'urbanisation de la majorité de son territoire.



photo 2. Le tramway à Bagneux, rue de Fontenay, sd (1907-1910 ?) ¹¹²⁰

Aucune autre ligne de tramway ne sera installée sur le territoire balnéolais avant la guerre. Certains projets, pilotés par la Compagnie Parisienne des Tramways dans laquelle le rapporteur de la commission municipale de la voirie voit "un prête-nom cachant d'autres compagnies et soutenu par l'administration supérieure", ne verront pas le jour : d'une part parce qu'ils suscitent une opposition certaine des habitants, et d'autre part parce qu'ils mettent dangereusement en concurrence la Compagnie des Tramways de l'Ouest parisien, sur un tracé finalement peu rentable.

Néanmoins, malgré le peu de créations, les communes de banlieue, et singulièrement celles les plus enclavées, profitent des projets départementaux pour faire entendre leur voix. C'est entre 1890 et 1899 que le nombre de délibérations ayant traités à la création des tramways sont les plus nombreuses. D'une manière assez semblable, les délibérations demandent, en 1890, "l'application du Traité du 22 juillet 1873 par la Préfecture de Seine ¹¹²¹", traité qui a créé les concessions à donner à la Compagnie des Tramways Sud dans la partie banlieue des nouvelles lignes. L'application de ce traité est aussi rappelée au Préfet et au Conseil Général par le conseil municipal de Montrouge en février 1885, lors de la mise à l'étude d'un régime nouveau de l'exploitation des Tramways Nord et Sud par le Conseil Général.

"Confiant dans la sollicitude du Conseil Général pour affirmer la solidarité qui existe entre la ville de Paris et les communes du département de la Seine, le conseil municipal de Malakoff s'en rapporte à lui du soin de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer le service de la banlieue ; pour créer les

¹¹²⁰ AD Hauts-de-Seine, collection de cartes postales anciennes, Bagneux.

¹¹²¹ AM Bagneux, délibérations, séance de 1890.

lignes nouvelles réclamées, notamment la ligne de Clamart à la place Denfert par la route de Montrouge et la route de Châtillon. Il émet le vœu que l'exploitation de ces tramways ne soit pas,[autant qu'il est] possible, confié à la Compagnie Générale des Omnibus qui a déjà le monopole des transports dans Paris, à moins que cette Compagnie ne prenne l'engagement formel d'améliorer le service des lignes déjà exploitées et d'établir des lignes nouvelles lorsque l'utilité en aura été reconnue. Le conseil décide qu'une copie sera adressée aux Conseillers généraux Jacquet et Auguste¹¹²² ."

Cette délibération est rappelée dans les mêmes termes en 1887, témoignant de l'inertie de l'administration supérieure mais aussi la lenteur du Conseil Général à prendre une décision de projet global de lignes de banlieue. L'envoi de la délibération aux Conseillers Généraux des cantons de Vanves et Sceaux montre le début de *lobbying politique* qui se met en place sur la question des transports, et confirme, à partir des années 1880, l'importance accrue des demandes d'amélioration dans les transports en commun.

Le dernier moment de création de nouvelles lignes sera confirmé par l'approbation, en Conseil d'Etat, de la création de 20 lignes de pénétration en banlieue le 16 mars 1899. Au tournant du siècle, les communes de banlieue ont obtenu la mise en place d'un réseau plus dense de tramways, devenus l'un des axes majeurs de la politique de transport en commun du Département de la Seine. Les Archives de la CCIP signalent les projets alors examinés par la Chambre de Commerce pour avis : l'ensemble des entrepreneurs formant les diverses commissions s'accordent sur la nécessité d'une densification du réseau entre les portes de Paris et les communes de banlieue ; toutefois, la question des tracés de lignes radiales, évitant le centre de la capitale, est moins consensuelle. La ligne reliant Boulogne à Vincennes par les centres-villes des communes de la première couronne ne sera ainsi pas opérationnelle avant 1914, stoppée à Montrouge par la traversée de la Nationale 20 et par l'inertie des pouvoirs publics, qui estiment cette ligne redondante avec le chemin de fer de petite ceinture. Au tournant du siècle, l'équipement en transports collectifs, considéré comme minimum par les édiles banlieusards, est enfin obtenu. Le tramway devient une réalité quotidienne des communes de proche banlieue, bien que son fonctionnement continue d'être la source de revendications locales.

Conclusion du chapitre 3

Gérer la ville recoupe ainsi plusieurs réalités. L'action locale des édiles banlieusards, visible grâce aux délibérations des conseils municipaux, touche de nombreux aspects, et fait de ces édiles des généralistes de l'action urbaine. Toutefois, une évolution sensible accompagne la transformation de l'espace urbain de la banlieue parisienne. La fonction mayorale, limitée non seulement juridiquement mais aussi par les habitudes et les pratiques gestionnaires, est confinée à un rôle de notable avant les années 1880. L'assistance aux pauvres est le témoin de la permanence des traditions édilitaires anciennes dans la gestion de la ville, même si le groupe chargé d'assurer l'assistance aux pauvres est plus large que celui des édiles, et regroupe la quasi-totalité des élites urbaines locales. Cette forme d'assistance, archétype d'une tradition nobiliaire et

¹¹²² AM Malakoff, délibérations, 1884-1887. Séance du 22 février 1885.

bourgeoise du don, est progressivement concurrencée sur ce même terrain par des pratiques nouvelles, inspirées par les réformistes, imposées parfois par l'Etat. Les édiles banlieusards deviennent, au tournant du siècle, les défenseurs des dispensaires et d'une prophylaxie sanitaire d'une plus grande ampleur que les secours distribués par leurs prédécesseurs.

Mais, si le social a en ville une acuité toute particulière, acuité renforcée lors des périodes de chômage et de crise économique par la dissolution des liens anciens de solidarité, les maires de banlieue se pensent davantage encore comme des bâtisseurs. Là aussi, l'évolution est patente, entre un rôle mayoral centré autour de la mise en valeur de la monumentalité du centre ville, que ce dernier soit sacré (l'église) ou – de plus en plus – profane (la mairie), et un nouveau rôle, prépondérant à partir du début du siècle, où la voirie urbaine joue le plus grand rôle. C'est certainement dans ce passage de la route ou du chemin à celui de la rue qui illustre le mieux la transformation urbaine des communes de la banlieue sud-ouest de Paris.

Chapitre 4. Du local au départemental : conflits et régulations.

Introduction

La gestion communale ne peut se faire sans cadre légal : les compétences accordées aux conseils municipaux et au premier magistrat de la commune encadrent entièrement les possibilités d'action municipales. L'évolution des pratiques communales dans la gestion urbaine, décrite et analysée dans le chapitre précédent, est en partie liée aux compétences accordées par le législateur au cours de deux réformes votées d'abord sous la Monarchie de Juillet puis au début de l'Empire ¹¹²³. La réforme de 1867, d'inspiration libérale, voulue par Napoléon III et très largement impulsée par des réformateurs décentralisateurs, constitue une première base dans l'élargissement des compétences mayorale. La loi républicaine de 1884, que l'on réduit trop souvent à une simple loi électorale ¹¹²⁴, confirme les réformes antérieures et encadre pour près d'un siècle les pratiques municipales. Certes, d'autres textes ont été votés entre ces quatre dates essentielles : mais aucune n'aura la force d'un véritable "code communal", ce qui était en partie l'une des volontés des législateurs de 1884.

¹¹²³ La première grande loi concernant les compétences des conseils municipaux nouvellement élus par des collèges électoraux très élargis date de 1837 ; la seconde réforme des compétences a été instaurée par la loi municipale de 1855. Ces deux lois ne s'abrogent pas, elles se complètent et forment ainsi un ensemble juridique complexe, ce qui perdurera jusqu'à la fin du XX^e siècle.

¹¹²⁴ La loi municipale de 1884 est une loi complète, d'une part généralisant l'élection du maire par le conseil municipal en son sein à toutes les communes – en dehors de Paris –, d'autre part réformant les compétences et attributions municipales. J'ai traité de l'évolution des lois électorales en introduction du chapitre 2.

Cette chronologie des compétences et le fait qu'aucune de ces lois ne s'abrogent entre elles constitue un second charme très courant dans le droit français. Le silence des lois les plus récentes permet aux conseils d'en invoquer d'autres, plus anciennes, et de nombreux conflits de droit administratif sont nés de cette complexité législative. Dans certains cas, ces silences ont été utilisés par les conseils municipaux, surtout lorsque, comme Bagneux à partir de 1900, ils se sont dotés d'un maire extrêmement compétent en la matière. Dans d'autres cas, en particulier en l'absence d'un conseil juridique avisé, cette complexité de la loi inhibe les tentatives d'interventions locales.

En tant que tel, le cadre légal définissant les compétences des conseils municipaux ne relève pas de cette étude ; mais s'interroger sur le "champ du possible" défini par la loi permet aussi de nuancer les portraits de maires exemplaires, oscillant entre attentisme et activisme : comment juger de l'action locale sans en saisir les contours ? Il est intéressant de voir que cet aspect est très souvent méconnu ou ignoré : si Alain Corbin propose une analyse des compétences municipales au travers de la capacité légale à sonner les cloches¹¹²⁵, les écrits s'interrogeant sur les enjeux de l'administration locale restent peu nombreux¹¹²⁶. Bien plus, le pouvoir du maire est souvent confondu avec celui du conseil : or, la législation détermine clairement quelles sont les attributions propres au maire, en général limitées aux affaires de simple police, et celles revenant au conseil, chargé non seulement de donner des avis, d'émettre des vœux, mais, plus encore, de voter les budgets et de répartir l'emploi des fonds communaux. Le maire apparaît comme l'emblème d'un pouvoir autonome, image facilitée par les portraits utilisés dans les romans du XIX^e siècle¹¹²⁷ ; "petit chef", César en son royaume, son pouvoir est lié à son épaisseur économique, à son éventuelle intelligence¹¹²⁸, à sa capacité d'entregent auprès des autorités supérieures ; mais, dans la réalité, le pouvoir du maire dépend largement du conseil¹¹²⁹ ...

On a beau jeu de critiquer l'attentisme des maires dans la réforme urbaine : cette critique, si souvent caricaturée dès le XIX^e siècle, méconnaît largement les possibilités réelles que donne la loi au premier magistrat communal. A l'inverse, l'autoritarisme supposé de certains personnages dépasse largement les compétences que lui attribue le législateur, quelque soit la période : ce qui joue dans les rêves de grandeur des maires bâtisseurs, comme ce M. de Rênal décrit par Stendhal, c'est bien plus la corruption, la

¹¹²⁵ Corbin, A. *Les cloches de la terre*, A. Michel, 1992, pp. 164-165 et 197-206.

¹¹²⁶ E. Bellanger et J. Girault, dir. *Actes de la journée d'étude "l'Etat et les communes, XIX^e -XX^e siècles"*, Bobigny, 2002, (à paraître).

¹¹²⁷ Il est intéressant de noter que finalement assez peu de maires ont été mis en scène dans les romans du XIX^e siècle ; Stendhal caricature le maire industriel, suffisant et aux relations mondaines avec M. de Rênal dans *le Rouge et le Noir* ; Victor Hugo magnifie le dévouement mayoral à travers Jean Valjean transformé en l'honnête M. Madeleine, maire de Montreuil.

¹¹²⁸ Les caricatures de Daumier stigmatisent ce personnage stupide, infatué et dévoué au pouvoir. Cf. caricature au début du chap. 2.

¹¹²⁹ AN, F¹ BII - Seine – 17 (affaires concernant Montrouge, blâme au maire et dissolution du conseil, 1876).

position sociale, l'argent disponible ou les relations mondaines que la possibilité donnée au maire de tout décider en sa commune. Force est de constater qu'il n'y a pas d'indépendance locale avant les lois de décentralisation de la fin du XX^e siècle ; le maire reste avant tout le représentant de l'Etat au niveau le plus local, et il allie deux éléments de légitimité, sa force de représentant de la communauté et celle d'être "l'avant-bras" du Préfet. Les réformes successives des compétences mayorales déterminent largement le champ du possible de l'action locale et, malgré de nettes évolutions, confirment sur le temps long la dépendance des maires et des conseils à l'égard du pouvoir central.

Le champ des compétences possibles représente donc les limites de l'action locale. Ils permettent aussi de définir plus nettement les rapports existants entre l'échelon local, maire et conseil municipal, et l'autorité administrative supérieure, représentée par les services de la Préfecture. Or, c'est bien dans ce jeu d'interrelations que se forme l'espace de régulation des conflits. Les archives ne nous disent pas grand-chose des trains qui arrivent à l'heure ; ce sont les divergences, les discussions, les conflits de compétence qui sont représentées dans les correspondances échangées entre préfecture et conseils municipaux, dans les pétitions ou les vœux envoyés aux autorités supérieures. Les lois municipales augmentant progressivement les espaces de liberté où s'exprime le pouvoir local, ce sont les rapports entre ces deux niveaux de l'administration qui m'ont intéressé. Entre centre et périphérie, l'histoire locale – et les archives – sont faites de ces conflits qui divisent une communauté : ici l'opposition entre des communautés religieuses et l'anticléricalisme des élus, là les discussions sur les prétentions de la Ville de Paris à se débarrasser sur le territoire banlieusard de ses déchets, de ses entreprises insalubres comme de ses morts...

Les champs du possible : un cadre légal corsetant l'action locale

L'instauration d'un nouveau découpage administratif par la loi de 1790, créant communes et département, encadre les possibilités d'action de chacun. Le Préfet est chargé de l'application de la loi sur le territoire, le maire – rapidement agent municipal nommé pour un an pendant la période révolutionnaire – exécute les directives locales imposées par la Préfecture. Les compétences mayorales sont donc restreintes.

La loi municipale de 1831, loi avant tout électorale, élargi la légitimité du conseil municipal en élargissant sa base électorale. Mais il faut attendre 1837 pour que la Monarchie de Juillet propose une réelle codification des compétences, d'abord du conseil, qui vote le budget communal dans un cadre strictement encadré par les préfetures, et ensuite du Maire, qui devient l'exécuteur des décisions du conseil. La distance entre la loi électorale et la codification des compétences montre l'état de dépendance dans lequel l'échelon le plus local de la vie politique est maintenu. D'autre part, la soumission du maire aux décisions de son conseil municipal, augmenté des plus imposés pour toutes les décisions concernant les ressources, est accentué par sa nomination arbitraire, et ce d'autant plus lorsqu'il est choisi en dehors de ce même conseil. Les conflits de compétence ne sont pas rares, et ils sont réglés par la Préfecture, qui empêche toute tentative d'autonomie des pouvoirs locaux.

Cette situation de dépendance est accentuée encore lorsque l'on se trouve dans de petites villes, ce qui est le cas sur le terrain étudié. Les traditions locales du patriciat de

certaines grandes villes du Nord (échevins) ou du Sud (Capitouls de Toulouse) donnent à leurs conseils de bourgeois une autonomie que n'ont pas les maires des petites communes, dont le pouvoir est totalement né de la Révolution.

Le second XIX^e transforme de manière substantielle ce cadre législatif. Le Second Empire restaure le suffrage universel mais en encadre aussitôt les pratiques ; l'échelon local ne fait pas exception à cette prise en mains du pouvoir central, que l'on peut aussi bien lire dans le retour à la nomination des maires que dans la loi municipale de 1855. Les prérogatives du maire y apparaissent étroitement limitées par l'Etat impérial à travers le rôle accru des Préfets. La fonction mayorale continue d'apparaître plus comme une charge que comme un honneur¹¹³⁰ : strictement encadrés par les services préfectoraux, les conseils municipaux apparaissent de plus en plus comme des agents à la solde du pouvoir impérial, ce qui ne manque pas d'être critiqué par les opposants au régime.

C'est ce cadre législatif qui encadre l'action des maires de la Seine banlieue jusqu'à la fin des années 1860.

La réforme de 1867

La réforme municipale de 1867 est en partie issue de travaux plus larges portant sur la décentralisation, dont le Programme de Nancy de 1865 a été un point d'aboutissement¹¹³¹. La genèse de ce texte, entre un premier projet déposé en février 1865 devant le Corps législatif et l'adoption définitive de la loi en juillet 1867¹¹³², montre toute la vigueur et les ambivalences des débats opposant partisans des libertés locales et tenants d'un jacobinisme étatique. L'extension des pouvoirs conférés aux maires, et, corollaire que les réformateurs jugent indispensables mais qu'ils n'obtiendront pas, leur élection, est défendue (pour des raisons différentes) aussi bien par les légitimistes¹¹³³ que par les républicains¹¹³⁴ : leur alliance oblige un texte de compromis qui engage les prérogatives locales sur la voie d'un plus grand élargissement des compétences.

La loi de 1867 ne prétend pas faire acte de réforme globale : ces termes ne sont d'ailleurs jamais utilisés, ni dans le rapport de la commission, ni dans le texte de la loi.

¹¹³⁰ Agulhon, M. (dir.), *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Pub. de la Sorbonne, 1986, p. 9, à propos de la Monarchie de Juillet, mais avec la citation d'un exemple tiré du témoignage de maire de Colombes sous le Second Empire, Pierre Aymar Bression, *Coup d'œil sur l'administration municipale de Colombes, 1863-1869*, brochure imprimée 1870.

¹¹³¹ Basdevant-Gaudemet B, *La commission de décentralisation de 1870. Contribution à l'étude de la décentralisation en France*, Puf, 1973.

¹¹³² Taulier, A. *Code des attributions des conseils municipaux*. Grenoble, Prudhomme, imprimeur-libraire ; Paris, A. Durand, libraire, 1868, 148 p, introduction.

¹¹³³ référence aux textes du Comte de Chambord, et tout particulièrement son manifeste de juillet 1871 dans lequel il indique son choix des *libertés locales*..

¹¹³⁴ Programme de Belleville, imprimé par *l'Avenir national*, 1869, cité par R. Rémond, *la vie politique en France depuis 1789*, Colin, 1965.

Son objet est

"d'étendre les attributions, ou plutôt, la liberté d'action des conseils municipaux en maintenant toutefois l'action du pouvoir central, dont l'unité ne doit recevoir aucune atteinte, et en réservant, dans les limites tracées par l'intérêt des communes elles-mêmes, les garanties de la tutelle administrative qui surveille plus qu'elle n'agit"¹¹³⁵ "

Le principal changement de cette loi réside donc dans la définition de l'action de la Préfecture comme d'une simple surveillance *a posteriori*, remplaçant dans certains domaines l'obligation du contrôle. Au quotidien, les décisions communales, lorsqu'elles n'engagent pas de manière importante les ressources, ne subissent qu'un contrôle après coup, et, en cas d'absence de notification contraire au vote du conseil, la décision délibérée est adoptée : changement de taille, certes limité dans ses objets, mais qui est la base même des arguments des tenants de la décentralisation.

Bien sûr, il ne s'agit pas de passer dans un strict régime de simple contrôle de la légalité¹¹³⁶ : le Préfet reste l'autorité de tutelle supérieure, et ses services n'ont jamais l'obligation de motiver en droit les décisions. Au final, l'esprit de la loi comptera au moins autant que la lettre.

La loi de 1867 "agrandi[t ainsi] la catégorie des actes communaux exécutoires, sauf avis contraire du préfet"¹¹³⁷. Le régime municipal précédent ne prévoyait que 4 actions exécutoires dès lors que la délibération n'a pas été contredite par l'autorité supérieure. Le conseil municipal dispose ainsi d'une possibilité plus large de gestion directe du patrimoine communal, incluant les réparations, l'entretien, l'assurance des immeubles, leur affectation à un service communal, la location éventuelle, voire de l'acquisition de certains immeubles, dans des proportions de dépenses limitées¹¹³⁸. Du côté des recettes, les municipalités obtiennent le droit de fixer le tarif de certaines taxes locales, telles que les droits de place lors des foires et marchés, la location de la voirie communale ou la concession des cimetières¹¹³⁹. Il peut s'agir d'une part importante du budget communal, représentant jusqu'à trois quart des taxes communales locales¹¹⁴⁰. De même,

¹¹³⁵ Taulier, A, *Code des attributions, op. cit., 1868p. 4. (c'est moi qui souligne.)*

¹¹³⁶ Rappelons que l'attribution préfectorale ramenée à un simple contrôle de légalité des décisions municipales, souveraines, ne date que des lois de décentralisation de 1982-1983.

¹¹³⁷ *Ibidem*, p. 4.

¹¹³⁸ Le niveau de dépense qui ne doit pas excéder une part des revenus ordinaires de la commune, $1/10^e$ pour les acquisitions dont le prix est cumulé avec toutes les autres dépenses votées dans le même exercice, $1/5^e$ des dépenses ordinaires de la commune et doit rester dans la limite de 50 000 F pour les grosses réparations et l'entretien.

¹¹³⁹ Taulier, *op. cit.*, pp. 5-6.

¹¹⁴⁰ Les taxes que peuvent fixer librement les communes étudiées représentent en 1869 représentent en moyenne 12,5 % des recettes ordinaires, mais avec un écart type de 7,85. Certains écarts sont facilement explicables : ainsi, la faiblesse des droits de voirie à Bagneux résulte de l'étroitesse du réseau de voies communales, concentrées dans le bourg autour de l'église.

le législateur autorise l'utilisation "libre et entière"¹¹⁴¹ de l'excédent de recettes ordinaires, une fois pourvu à l'ensemble des dépenses obligatoires et honorées les dépenses facultatives votées par les conseils.

	Vanves	Montrouge	Bagneux
recettes ordinaires	68959,97	50295,33	19509,57
<u>taxes communales</u>	10975	14610,55	3528,71
en % sur recettes ordinaires	15,92%	29,05%	18,09%
<u>cinquièmes</u>	2095	9405	2000
en % sur taxes communales	19,09%	64,37%	56,68%
en % sur recettes ordinaires	3,04%	18,70%	10,25%
<u>droits de voirie</u>	1901,9	1233,95	66,41
en % sur taxes communales	17,33%	8,45%	1,88%
en % sur recettes ordinaires	2,76%	2,45%	0,34%
<u>sommes taxes décidées par conseil</u>	3996,9	10638,95	2066,41
en % sur taxes communales	36,12%	72,82%	58,56%
en % sur recettes ordinaires	5,80%	21,15%	10,59%

Tableau 57. analyse des recettes communales, 1869¹¹⁴²

L'autorisation de fixer le montant des tarifs et la plus grande liberté dans l'utilisation des excédents reflètent un degré d'autonomie important par rapport au contrôle quasi exclusif voulu par la loi de 1837. Cela n'exclut pas la permanence du contrôle administratif. L'Etat reste maître du tarif des taxes locales les plus importantes¹¹⁴³, et, dans le cas du département de la Seine, c'est le Préfet qui fixe la répartition du contingent communal de l'octroi. Cette somme peut représenter plus de 90 % de la totalité des ressources communales¹¹⁴⁴. Enfin, en imposant une liste importante de dépenses obligatoires¹¹⁴⁵, parmi lesquelles figurent l'entretien de la voirie et les dépenses de secours, tant civils que relevant de l'assistance, l'Etat limite de fait l'utilisation des excédents de recettes. Une fois ces dépenses payées, on peut se douter qu'il ne reste plus grand chose en caisse¹¹⁴⁶, ce qui limite largement les possibilités d'actions

¹¹⁴¹ Taulier, *code des attributions*, 1868, *op. cit.*, p. 8, article 2.

¹¹⁴² AD Hauts-de-Seine, série DO5, budgets communaux.

¹¹⁴³ Portes et fenêtres, contribution personnelle, contribution foncière et mobilière.

¹¹⁴⁴ A Vanves, si les taxes locales votées directement par le conseil représentent plus d'un tiers des taxes communales, leur part sur les ressources ordinaires est très faible : moins de 6 % des ressources de la commune est plus ou moins contrôlé par le conseil, le reste étant soumis à l'appréciation – à l'arbitraire ? – du préfet. AD Hauts de Seine, série DO5, budget de 1869, tableau en annexe.

¹¹⁴⁵ Voir tableau en annexe.

indépendantes du pouvoir central et oblige de manière systématique à recourir aux fonds de secours des préfetures ou aux emprunts particulièrement surveillés par l'autorité supérieure pour pouvoir envisager l'amélioration de l'éclairage, des conditions de nettoyage de la voirie, ou le traitement d'une institutrice supplémentaire nécessaire à la création d'une classe enfantine¹¹⁴⁷.

Toutefois, pour faire face aux besoins d'investissement, les conseils obtiennent le droit de voter, dans des conditions strictement encadrées par le pouvoir administratif à l'intérieur d'un contingent déterminé chaque année par le Conseil Général, des contributions extraordinaires "pour les affecter à des dépenses extraordinaires d'utilité communale"¹¹⁴⁸. Ce recours au vote de centimes extraordinaires est une liberté nouvelle, relative car elle augmente la pression fiscale et parce que son objet reste restreint à la fois par la loi et par le contrôle du département.

La loi républicaine de 1884

La loi de 1867 s'appliquera, en dehors de quelques rares modifications¹¹⁴⁹, jusqu'à l'adoption de la réforme républicaine de 1884. Si elle n'est pas remise en question par la proclamation de la République, ni finalement dans ses grandes lignes par les premières lois municipales de la République d'ordre moral, c'est que l'urgence est ailleurs. D'ailleurs, les réformes de la République d'ordre moral (1871, 1874 et 1876) ont essentiellement trait à la nomination des maires : c'est sur cet achèvement de la démocratie dans les campagnes que s'opposent républicains, libéraux et conservateurs¹¹⁵⁰.

Le 5 avril 1884 est votée la loi municipale qui modifie la législation en vigueur pour plusieurs décennies, et continuera à régler les rapports entre les communes et les différentes administrations durant toute la République. Première des grandes lois

¹¹⁴⁶ Cette vérification est quasi impossible sur les budgets communaux, qui, pour des raisons de comparaison entre les années, ont été remaniés selon un modèle commun qui permet une lecture comparative sur toute la période. Il n'y a pas de réel modèle de comptabilité communale, comme le prouve les budgets forts dissemblables, pourtant aux mêmes dates, entre les communes choisies. Pour ces questions, voir Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis, 1890-1939, Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*, Thèse 1982, 3 vol., 1647 p., Introduction méthodologique sur analyse des budgets anciens, et Pinol, J.-L., "Villes "riches", villes "pauvres". Les finances municipales de l'entre-deux-guerres", *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 64, octobre-décembre 1999, pp. 67-82.

¹¹⁴⁷ D'une manière générale en comptabilité publique, les fonds destinés à des dépenses ordinaires de fonctionnement ne peuvent être distraites de cet objet et utilisées pour des dépenses extraordinaires. La création d'une école ou des travaux importants de voirie ne peuvent être engagés que sur le budget extraordinaire (de dépenses d'investissement dirait-on aujourd'hui).

¹¹⁴⁸ Taulier, A. *code des attributions, op. cit.*, 1868p. 4, article 3.

¹¹⁴⁹ Parmi ces modifications le vote en 1874 d'une réforme réinstaurant la présence, en nombre égal à celui des membres élus, des individus les plus imposés pour la discussion et le vote de tous les projets et avis entraînant une transformation importante des ressources de la commune ou pour l'adoption des emprunts nécessaires pour les travaux d'utilité communale. Rosanvallon, Pierre, *Le sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 1992., p. 328. Cette mesure est une réactivation d'une décision de la loi de 1837.

républicaines, elle inaugure un tournant majeur dans la République, marqué par des réformes institutionnelles qui contribuent à la républicanisation de la III^e République¹¹⁵¹. La loi municipale s'inscrit dès lors dans une logique républicaine des institutions, mêlant encore la peur du local "dominé par les forces de la réaction" et la croyance dans une éducation progressiste faisant de la commune le lieu de l'appartenance sociale et politique par excellence.

L'organisation de la loi d'avril 1884 confirme plus qu'elle n'infirme la manière de penser les pouvoirs locaux : le premier titre est consacré aux code électoral, le second aux conseils municipaux, et il faut attendre la troisième partie de la loi pour voir apparaître la fonction mayoral¹¹⁵². Les modifications essentielles apportées par la loi de 1884 apparaissent dans l'espace plus large laissé aux conseils et aux maires d'une politique locale autonome. A l'inverse des lois précédentes, qui indiquaient clairement ce que les conseils et les maires pouvaient décider sans demander une autorisation express de l'autorité supérieure, et qui de ce fait réduit les possibilités d'interprétations, la loi de 1884 énonce les compétences et actions qui ne peuvent être engagées sans une approbation de l'autorité supérieure. Ainsi, tout ce qui n'entre pas dans ces champs de compétence définies clairement peuvent être soumis à un simple contrôle de légalité et devenir exécutable sans autorisation du Préfet¹¹⁵³.

Il serait fastidieux et inutile de reprendre la liste exhaustive de ces compétences soumises à autorisation. Notons que les décisions et votes des conseils qui sont encadrés strictement par la loi – et dont l'exécution est alors retardée des délais d'autorisation venant des services préfectoraux – concernent essentiellement les actions engageant les deniers publics : l'aliénation, l'acquisition ou la location, pour des durées supérieures à 18 ans, des propriétés communales, toutes les transactions, les crédits, contributions extraordinaires et emprunts, et, bien évidemment, les budgets communaux. Le second groupe de décision soumises à l'approbation de l'autorité supérieure tient au caractère de service public inaliénable et non transformable : les conseils ne peuvent ainsi décider seuls des changements d'affectation d'un bâtiment communal qui est déjà affecté au service public, ne peut décider des transformations des droits de voirie, afin de ne pas supprimer ce service public des voies qui est une obligation légale. Ces éléments

¹¹⁵⁰ N. Rousselier, "Le système politique : représentation et délibération" in Berstein S. et Winock M. (dir.), *L'invention de la démocratie. 1789-1914*, Seuil, 2002, pp. 356-362 ; Grévy, J. *La République des opportunistes*. Perrin, 1998. Rudelle, O. *La République absolue. Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine*, Paris, Pub. de la Sorbonne, 1982. Il est frappant de voir que les successives réformes électorales municipales ne sont guère analysées par les historiens de cette période, confirmant la moindre importance accordée à l'échelon communal jusqu'à l'avènement de la République républicaine. Mollier, J.-Y., George J., *la plus longue des républiques*. Fayard.

¹¹⁵¹ Parmi elle, la réforme institutionnelle supprimant les 75 sénateurs inamovibles.

¹¹⁵² Bidault, E. *Guide pratique pour les élections au Sénat, à la Chambre des députés, aux conseils généraux et d'arrondissement et aux conseils municipaux*. Paris, Dupont, 1884, [ce code électoral Bidault connaît de nombreuses éditions antérieures depuis la fin des années 1850]. Extrait du commentaire de la loi de 1884 portant sur l'organisation des communes.

¹¹⁵³ Voir en annexe le texte de la loi de 1884, tiré de Bidault, E., *Guide pratique, op. cit.*, 1884.

montrent une plus grande possibilité d'action pour les conseils municipaux, qui peuvent voter librement, sans l'adjonction des plus imposés, les impositions courantes – et tout particulièrement les centimes ordinaires qui sont le nerf financier de l'action communale –, et peuvent engager librement toute location inférieure à 18 ans.

Toutefois, le législateur s'est montré plus conservateur dans un dernier groupe d'actions possibles du conseil : les prérogatives politiques de ce derniers, les avis politiques, les proclamations ou adresses sont strictement interdits, et même les dénominations de rues doivent être soumises à l'autorisation préalable du Préfet, voire du Ministre de l'Intérieur en cas d'hommage public. Plus de 10 ans après la Commune, le pouvoir central renforce sa domination politique sur les conseils, les réduisant au rôle de gestionnaires de la chose publique, sans leur donner de réels pouvoirs d'assemblée.

Le maire continue d'exercer son mandat de manière gratuite ; il tient sa légitimité de l'élection des membres du conseil, mais, une fois élu, il dispose de prérogatives importantes qui en font non seulement le Président de l'assemblée communale – et à ce titre, sa voix est prépondérante, ce qui peut ne pas être négligeable en cas de conflit –, le chef des services administratifs communaux – il nomme aux emplois non soumis à des règlements ou lois de recrutement –, le chef de l'exécutif local, mais aussi le dernier maillon de l'Etat, car il reste chargé de l'exécution des décisions gouvernementales et préfectorales.

Son pouvoir discrétionnaire est limité par la loi, mais il existe : en dehors des nominations qu'il peut effectuer sans avis du conseil, c'est aussi lui qui tient l'agenda du conseil, décide de ses réunions et surtout des réunions extraordinaires qui peuvent avoir n'importe quel objet, à condition de se limiter à l'ordre du jour. La pratique de ces séances extraordinaires révèle souvent un pouvoir plus autoritaire du maire, qui est alors maître du temps du conseil. Enfin, par la possibilité donnée au maire de publier des arrêtés municipaux en ce qui concerne les "mesures locales" et les règlements de police, ce dernier peut s'affranchir du pouvoir du conseil, mais non de celui du Préfet qui les examine. Le contrôle du conseil municipal s'effectue principalement dans les actes engageant les deniers publics (propriétés communales, revenus des établissements communaux, actes de vente divers) ou les mesures de simple police (dégagement des rues, voirie).

La loi de 1884, même si elle relègue le maire au Titre 3, lui confère un pouvoir discrétionnaire plus large que celui octroyé par la loi de 1867. Plus que le maire, qu'il contrôle de toute façon par le biais des Préfets (le maire est révocable, et une large partie de ses pouvoirs autonomes sont soumis au contrôle a priori de la Préfecture, qui n'est pas un simple contrôle de légalité), ce sont les conseils dont le législateur encadre les pouvoirs. L'assemblée locale a certes un poids important, celui d'élire le premier magistrat, mais, une fois cette élection faite, le maire peut être "roi en son royaume", à condition de respecter formellement le nombre minimum de convocation du conseil et de lui faire approuver budgets et comptes.

En offrant au maire un pouvoir plus large que précédemment, la loi de 1884 renforce son action locale, mais la limite à une action personnelle qu'un successeur peut aisément défaire ; projets d'envergure et décisions de politique engageant des investissements sont

limités par l'encadrement préfectoral. Ce dernier revêt dans le département de la Seine un poids plus important qu'ailleurs.

Le cadre parisien

La complexité du cadre légal est accentué d'une part, par l'annexion de 1860, d'autre part, parce que le département de la Seine, qui comprend Paris, est sur bien des points en dehors du droit commun. La loi du 16 juin 1859, promulguée le 3 novembre, augmente la population de Paris intra muros de près de 400 000 individus, portant sa population à plus d'1,5 millions d'habitants¹¹⁵⁴. L'ensemble des villages entourant Paris sont annexés à la ville, qui passe de 12 à 20 arrondissements¹¹⁵⁵. Certaines entités administratives changent ainsi totalement de nom, comme Montrouge intégré dans sa plus grande partie le XIV^e arrondissement. Les dispositions légales transitoires et celles qui régissent ensuite la banlieue sont complexes, centrées sur les problèmes des impôts ou du paiement des taxes d'octroi¹¹⁵⁶. Ainsi, les commerçants qui pouvaient entreposer leurs marchandises dans la petite banlieue, comprise entre octroi et fortifications, jusqu'en 1859, sans payer de taxes, ne peuvent ensuite plus le faire. Le règlement de la Ville de Paris interdit ce type d'entrepôts sur cet espace intégré à la commune (c'est le cas des combustibles, des boissons et des denrées qui sont interdites d'entrepôt à domicile dans Paris et qui doivent être déposées dans un entrepôt municipal), ou les taxes de manière rédhibitoire. De plus, la nouvelle délimitation de Paris a pour conséquence la tenue de nouvelles élections municipales et la nomination de nouveaux maires. Alexandre Dareau, propriétaire, maire de Montrouge sous la Monarchie de Juillet, renversé par 1848 et rétabli par le pouvoir impérial en 1852, est confirmé dans ses fonctions pour le nouveau XIV^e arrondissement ; le pouvoir impérial choisit son premier adjoint, Barthélemy Périer, marchand de bois¹¹⁵⁷, pour le remplacer sur la partie extra muros de Montrouge.

Les dispositions fiscales transitoires concernant les nouvelles limites administratives de la capitale ne posent pas de problèmes insurmontables. Par contre, le cadre légal de l'administration préfectorale de la Seine, bien antérieur à l'annexion, est source de conflits importants non seulement entre Préfecture et communes, mais aussi entre la Ville de Paris et les communes suburbaines. L'annexion de 1860, jugée pour beaucoup comme

¹¹⁵⁴ Chiffres tirés de Jules Le Berquier, *Administration de la commune de Paris et du département de la Seine, ou traité pratique des lois et règlements qui régissent à Paris et dans le département de la Seine l'administration municipale et l'administration générale, la police, le commerce, l'industrie et la propriété foncière, précédé d'une étude historique sur les institutions municipales de la ville de Paris*. Paris, Paul Dupont, 1866, 3^{ème} éd. avec supplément, 688 p. (BN, fonds Le Senne), p. 19.

¹¹⁵⁵ Cf. J. Gaillard, *Paris, la ville*, (Champion 1977), réédition Paris, l'Harmattan 1994. ; Florence Bourillon, F., "Rénovation "haussmannienne" et ségrégation urbaine" in Fourcaut A. (dir.), *La ville divisée : Les ségrégations urbaines en question, France, XVIIIe - XXe siècles*, Créaphis, 1996, pp. 91-104.

¹¹⁵⁶ Le Berquier, J., *Administration de Paris, op. cit.*, p. 58-72.

¹¹⁵⁷ *État des communes à la fin du XIX^e siècle, Montrouge*, Impr. de l'école d'Alembert, 1905. Liste des maires ; AD Hauts de Seine, *registres de l'état civil de Montrouge, 1857*, "état nominatif des membres composant le conseil municipal de Montrouge".

arbitraire, réduisant la prospérité des communes les plus touchées, comme c'est le cas de Montrouge¹¹⁵⁸, confirme l'hostilité de la banlieue face au pouvoir, réel ou supposé de la capitale. L'imbrication, dans le département de la Seine, de plusieurs niveaux de compétences, l'iniquité de la représentation des communes suburbaines au Conseil Général¹¹⁵⁹, renforcent les ressentiments des municipalités de banlieues contre Paris.

Cette difficulté des relations entre autorités supérieures et pouvoir municipal est accentué par l'existence dans le département de deux Préfet, celui de la Seine, chargé de toutes les questions administratives, et un Préfet de police, responsable de l'ordre public, des commissariats et de la nomination des agents de police, y compris sur les territoires suburbains comme Montrouge, retirant de fait une partie des pouvoirs de police aux maires des communes de banlieue. Les relations sont certes plus quotidiennes avec la Préfecture de la Seine qu'avec le Préfet de Police.

La confusion entre Paris et le pouvoir préfectoral de la Seine renforce encore les antagonismes entre la ville centre et ses banlieue. En ce sens, s'interroger sur les conflits, mais aussi sur les moyens modernes de régulation de ces conflits, c'est réfléchir à la permanence du paradigme "centre-périphérie" dans l'histoire de la France urbaine contemporaine.

Enjeux et problèmes

Si la ville semble être le lieu des tensions sociales et politiques¹¹⁶⁰, peu de chercheurs se sont penchés sur les relations à l'autonomie administrative des villes. Or, dans la revendication d'une autonomie de gestion locale des villes, y compris des villes de banlieue, il paraît pertinent d'y déceler non seulement une volonté d'opposition sociale consciente, mais aussi une volonté politique à plus large échelle. John Merriman propose, pour une période antérieure à la nôtre, une manière de comprendre les bouffées de revendications d'autonomie face au pouvoir central, incarné le plus souvent dans le pouvoir du Préfet. Bouffées, car pour lui il s'agit essentiellement de manifestations sporadiques marquées par la conscience plus ou moins forte de la dépendance au centre de certaines municipalités. Toutefois, en recherchant essentiellement dans des explications d'ordre sociales ou culturelles les possibles raisons de ces manifestations d'autonomie, on assimile la genèse de la revendication d'une autonomie politique du local à une forme primaire de l'expression politique, la révolte. Or, dans le combat qui opposent bourgeois et nobles à Poitiers, catholiques (ouvriers) et protestants (bourgeois) à Nîmes, il est possible de lire autre chose qu'une simple manifestation épisodique et violente d'une lutte des classes qui tairait son nom.

La fin du XIX^e siècle, surtout dans la région parisienne, éloigne pour u temps la

¹¹⁵⁸ AD Hauts-de-Seine, *délibérations*, Montrouge, janvier 1860.

¹¹⁵⁹ Tous les conseillers municipaux de Paris sont membres de droit du Conseil Général, alors que les communes de la Seine banlieue se contentent, au début de notre période, d'un Conseiller général par canton. Il est révélateur qu'avant 1900, seuls deux Conseillers généraux représentant la banlieue aient occupé le fauteuil de Président du Conseil Général.

¹¹⁶⁰ Pinol, Jean-Luc, *le monde des villes au XIX^e siècle*. Paris, Hachette, p. 204 et suiv.

revendication populaire politisée et les manifestations violentes du langage politique et social ¹¹⁶¹. La peur de la répression liée à l'épisode de la Commune marque profondément à la fois les acteurs politiques et la population. Cette répression sanglante va ainsi brider pendant longtemps les revendications plus policées d'autonomie politique des communes de la banlieue, rejetant l'idée de décentralisation du côté de l'interdit politique. Les municipalités de la Seine banlieue, muselées et strictement encadrées, ne peuvent revendiquer l'autonomie de leurs compétences communales et une libéralisation de la pression administrative exercée par la Préfecture, car ces revendications sont prises entre deux écueils : l'accusation de monarchisme (le thème des franchises et des libertés municipales ne sont-elles pas reprises par les mouvements monarchistes dès 1871 ¹¹⁶² ?) et celle de "socialisme révolutionnaire", devenu suspect aux yeux du pouvoir central.

La quinzaine d'années qui suit la répression de la Commune est donc cruciale pour comprendre l'impossible revendication d'autonomie communale. Dès lors, c'est autour d'autres lieux de pouvoir, avec d'autres formes de régulation que ces revendications d'autonomie verront le jour. Le discours politique policé des communes de banlieue confirme l'importance à la fois des ressentiment contre Paris et la Préfecture, et le tournant du siècle sera l'occasion d'inventer, grâce à l'intercommunalité, un moyen légal de s'opposer aux volontés hégémoniques – ou supposées telles – de la capitale.

I- Une périphérie au service du Centre

Les rapports entre les communes de Seine-banlieue ¹¹⁶³ et l'administration de la Ville de Paris sont profondément conflictuelles. L'existence d'une double tutelle administrative, déjà pesante, est accentuée par le rôle partisan du Conseil Général de la Seine, censé être le représentant des intérêts de l'ensemble du département, mais qui, aux dires des élus, se préoccupe plus des intérêts parisiens que ceux de sa banlieue (ou ne voit la banlieue qu'en fonction des intérêts de la ville de Paris, ce qui revient au même). Triple contrôle donc qui impose aux maires des communes de banlieue d'organiser de véritables lobby d'intérêt tant auprès des fonctionnaires de la Préfecture de la Seine qu'auprès des élus du département. Et qui engendre une exaspération des élus communaux vis-à-vis d'un pouvoir discrétionnaire donné ou supposé appartenir aux instances dirigeantes, électives ou administratives de la Ville de Paris. De plus, la fonction capitale de la Ville et

¹¹⁶¹ A contrario, les luttes syndicales et les grèves, circonscrites à des revendications dans le monde du travail – même si cette séparation semble en partie rhétorique – vont rapidement prendre de l'ampleur. La chute de la Commune décapite le mouvement révolutionnaire socialiste pour une dizaine d'année, et renvoie certainement progressistes et socialistes français dans une lutte légale à l'intérieur des champs balisés de la politique institutionnelle. Pour les grèves et manifestations, Cf. Perrot, M., *Jeunesse de la grève: France, 1871-1890*, Seuil, 1984 [1971], et, sur les manifestations de rue, Tartakowski, D. *Le pouvoir est dans la rue : crises politiques et manifestations en France*, Aubier, 1998.

¹¹⁶² *Manifeste du Comte de Chambord*, 5 juillet 1871.

¹¹⁶³ Le terme est utilisé dans les documents administratifs pour différencier, au sein du Conseil Général, les élus membre du conseil municipal de Paris et les conseillers généraux représentant les deux arrondissements périphériques, l'arrondissement de Saint-Denis et celui de Sceaux.

sa position vis-à-vis de l'extérieur en tant que lieu de représentation du pouvoir central, déforme les relations entre la ville et ses banlieues. Les rapports entre ville centre et marges ont souvent été conflictuels, comme le souligne John Merriman dans des exemples très divers ¹¹⁶⁴, mais ces conflits sont accentués dans le cas de la région parisienne.

Paris dispose intra muros d'un nombre important de prérogatives et privilèges dans le domaine de l'assistance et de l'éducation, prérogatives qui sont régulièrement dénoncées par les édiles locales. Les écoles professionnelles et des hôpitaux, installés de manière quasi exclusive à Paris, créent entre les communes suburbaines et la Ville de Paris une situation de dépendance alors qu'aucun lien hiérarchique ne les relie. Cette dépendance effective, obligeant les communes à s'acquitter d'un forfait permettant l'admission dans les hôpitaux parisiens de sa population, ou à payer les frais d'écologie des élèves admis dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris, s'accompagne d'un fort sentiment de dépendance et d'injustice. Les élus des communes de banlieue utilisent alors un discours complexe combinant le sentiment d'être une périphérie abandonnée du pouvoir central et un appel au secours comme à l'impartialité de ce même pouvoir contre la toute puissance de la Ville de Paris ou de l'administration de l'Assistance Publique. Ce qui, en raison des relations administratives complexes entre Ville et département, ne va pas sans poser de problème.

A. une domination politico-administrative continue

1. hospices, hôpitaux et monopolisation contrainte de la bienfaisance départementale

L'assistance aux pauvres, dont on a vu précédemment l'importance du pouvoir local détenu par le bureau de bienfaisance communal, n'est pas gérée uniquement à cette échelle. Les bureaux de bienfaisance ne représentent finalement qu'une faible partie de l'assistance, et sont encore marqués par des vestiges de formes anciennes de charité. Les budgets communaux font eux-mêmes apparaître un poste spécifique de "dépenses d'assistance". Celui-ci consiste à la fois en des aides directes apportées aux pauvres de la commune, en subventions au bureau de bienfaisance, mais aussi et surtout en participation au système d'assistance publique existant dans l'agglomération parisienne, géré par l'administration de l'Assistance Publique et des Hôpitaux de Paris ¹¹⁶⁵, et basée sur le contingentement des frais des lits d'hôpitaux ou d'hospice en fonction de la population communale. En effet, les hospices communaux ou intercommunaux de banlieue restent très peu nombreux, et inexistant dans la banlieue sud-ouest en dehors de l'hospice des Petits-Ménages à Issy. Pour faire face à l'obligation d'hospitaliser les plus pauvres, les communes doivent donc entretenir des lits dans les hôpitaux de l'Assistance Publique, tout comme elles ont l'obligation de contribuer aux hospitalisations des indigents domiciliés sur leur territoires et dépourvus de famille ¹¹⁶⁶. La législation sociale française

¹¹⁶⁴ Merimann, J. *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues dans la France du XIX^e siècle*, Seuil, 1994 [1991].

¹¹⁶⁵ Feuillet Paul, *De l'assistance publique à Paris*. Paris, Berger-Levrault, 1888.

impose ainsi progressivement à l'ensemble des communes de prendre en charge cette assistance. Le cas particulier de la région parisienne réside dans le fait que cette obligation est associée à une dépendance accrue envers la Ville de Paris, qui est l'un des principaux acteurs de l'Assistance Publique¹¹⁶⁷.

a. l'importance des charges financières

Les budgets communaux permettent de saisir l'importance de l'effort demandé aux communes en terme d'assistance. A première vue, le poids de l'assistance dans les budgets est relatif : le poste des dépenses d'assistance reste sur le long terme toujours au 4^{ème} rang du budget, loin derrière les dépenses de voirie, d'administration générale et d'instruction publique, qui à elles seules représentent les trois quarts du budget de fonctionnement des communes¹¹⁶⁸. Cette position relative confirme toutefois l'implication réelle des communes dans la gestion de l'assistance publique, nuanciant à nouveau l'idée du passage, au cours du second XIX^e siècle, d'une assistance privée à une assistance prise en charge par l'Etat¹¹⁶⁹. La permanence de ce poids budgétaire souligne une fois encore le rôle central de l'échelle locale dans la mise en place des enjeux de solidarité, que ce soit dans un modèle de solidarité fondé sur la charité privée, ou dans le cas d'une assistance publique.

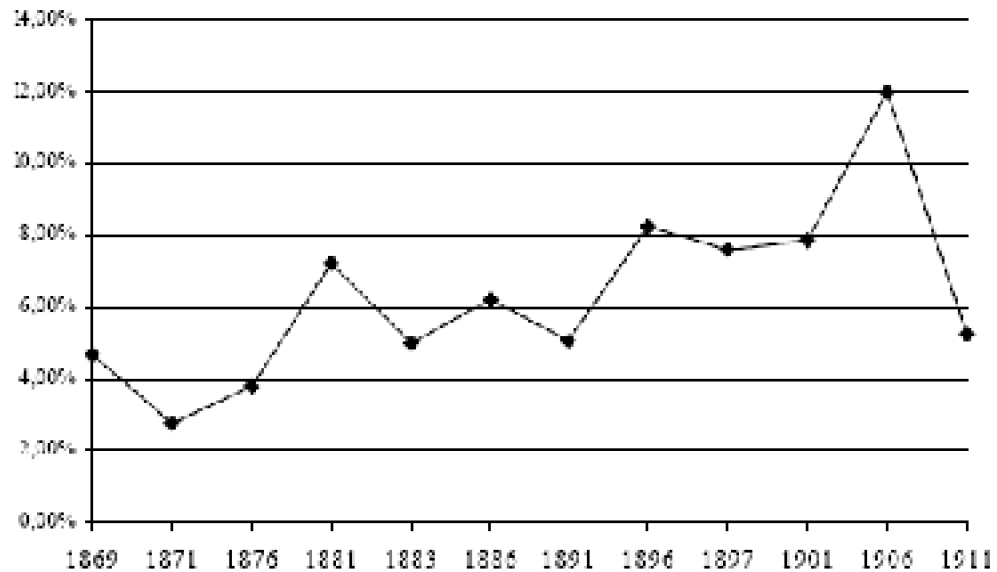
La part des dépenses d'assistance dans les dépenses de fonctionnement connaît une augmentation très irrégulière, dont il est possible d'isoler plusieurs étapes. L'exemple de la commune de Vanves, dont les budgets ont été particulièrement bien conservés, symbolise cette croissance par paliers.

¹¹⁶⁶ Cette obligation est imposée aux communes y compris lorsque les indigents sont hospitalisés en dehors du département de la Seine.

¹¹⁶⁷ Berquier, J. *L'administration de Paris et du département de la Seine*, op. cit.

¹¹⁶⁸ Voir à ce sujet le graphique de la ventilation des dépenses à Montrouge, chapitre 3.

¹¹⁶⁹ La nuance a déjà été apportée plus haut par l'analyse de l'origine des fonds des bureaux de bienfaisance. Cf. chapitre 3.



graphique 38. part des dépenses d'assistance dans les dépenses de fonctionnement, Vanves, 1869-1911.

Quatre périodes peuvent être ainsi isolées.

Le premier palier, pendant lequel la part de l'assistance se situe autour de 4 %, est la plus ancienne. Elle correspond au moment où le bureau de bienfaisance joue à plein son rôle, et où son budget est important. La décennie des années 1880 constitue le second palier, où l'assistance représente autour de 6 % des dépenses annuelles de la commune. Les années 1890 voient le poids des dépenses d'assistance passer à la hauteur de 10 %, grimant même dans le budget de 1906 à 12 % des dépenses de fonctionnement annuelles. Enfin, dès cette période, on retrouve des positions comparables à celles des années 1880.

Il est intéressant de noter que cette évolution peut être corrélée avec les hypothèses émises au sujet de la communalisation progressive de l'assistance, lisible à travers les budgets du bureau de bienfaisance, communalisation qui est une phase intermédiaire entre assistance privée et assistance d'Etat. Cette évolution se confirme ici : au moment où l'assistance est le plus assurée par les fonds privés et la charité des plus riches, le budget communal ne consacre qu'une part peu importante de son budget à cette dépense. Dès lors que l'assistance privée faillit, la commune prend progressivement sa place, et alloue une part de plus en plus grande du budget aux dépenses d'assistance. Par contre, dès l'adoption des lois nationales, prémisses du système d'assurance et de l'Etat providence ¹¹⁷⁰, les budgets communaux limitent cette dépense : c'est le cas dans les années 1910, lorsque l'Etat crée un système d'assistance pris en charge par la puissance publique ¹¹⁷¹.

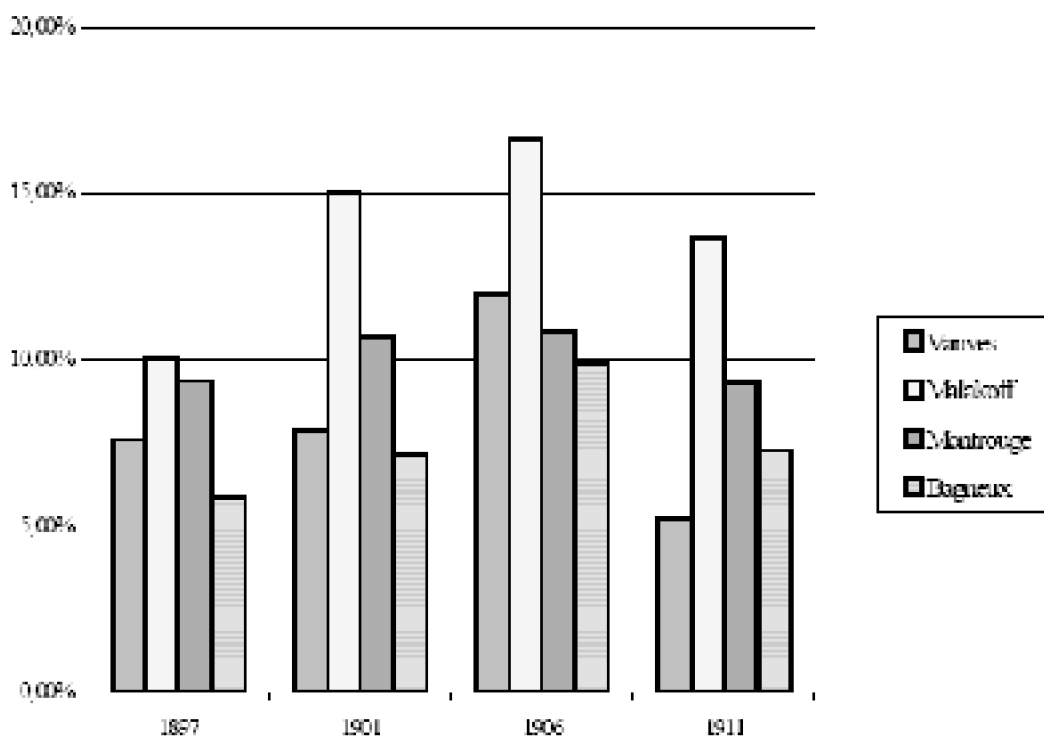
La part des dépenses d'assistance dans les budgets communaux augmente sensiblement au tournant du siècle. On retrouve dans la comparaison des budgets des

¹¹⁷⁰ Ewald François, *Histoire de l'Etat providence*, Grasset, 1996 [1986].

quatre communes le même schéma que précédemment, et la rupture du début des années 1910 est confirmée par ces données. Mais les profils des communes sont marqués par une assez grande hétérogénéité, Malakoff étant la commune qui consacre la part la plus importante de ses dépenses de fonctionnement à l'assistance. Cette situation peut être en partie expliquée par le profil socio-économique de la commune : Malakoff, commune de loin la plus populaire de l'échantillon, serait dans l'obligation d'un effort plus important pour l'assistance que d'autres communes, que ce soit des communes accueillant une population sociologiquement plus hétérogène ou que l'on y trouve encore la permanence des liens familiaux de solidarité, encore présents dans un espace qui reste rural, comme c'est le cas à Bagneux. Toutefois, ces différences de profils correspondent aussi à l'engagement politique des équipes municipales, la ville de Malakoff étant gérée par une coalition entre des républicains radicaux et des socialistes, donc marquée plus à gauche que les listes d'union républicaines des autres communes¹¹⁷².

¹¹⁷¹ Murard L. et Zylberman P., *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, 796 p. ; Gueslin A., *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIXe siècle*, Aubier, 1998 ; Gueslin A., Guillaume P. (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992

¹¹⁷² Sur les subtilités dans les divers partis politiques à cette période, cf. P. Lévêque, *les forces politiques en France* Colin, 1992 ; J.-M. Mayeur, *la vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Seuil, 1984. Sur les radicaux, J. Grévy, *la République opportuniste*, Perrin, 1998 ; G. Baal, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994 ; S. Berstein, *Histoire du parti radical*, Presses de la Fnsp, 1980-1982.



graphique 39. part des dépenses d'assistance dans les budgets communaux, 1897-1911

1173 .

La même analyse, faite en comparant les dépenses par habitant, corrobore ces différences entre les communes ¹¹⁷⁴, l'effort de la commune de Malakoff en assistance s'élevant à 3 francs par habitant dès le début du siècle, et la baisse présente dans les budgets de 1911 tend à être dans ce cas là atténuée. Pourtant, parmi ces évolutions contrastées, le cas de Vanves pose problème, et rien dans l'état actuel des documents retrouvés ne permet d'expliquer la chute brutale des dépenses d'assistance par habitant de la commune, qui passent de 2,25 F en 1906 à un peu moins de 0,90 F en 1911, en dehors de l'augmentation rapide de la population à cette période.

¹¹⁷³ Reconstitution d'après AD Hauts de Seine, série DO5 (Malakoff, Bagneux, Montrouge) et AM Vanves, série L (Vanves).

¹¹⁷⁴ Cf. en annexe.

b. conflits et tensions

Liens sociaux et liens de solidarité sont donc extrêmement forts à l'échelle locale, et ce d'autant plus qu'ils sont associés aux liens de connaissance et de voisinage. Avant 1914, la dépersonnalisation de l'assistance, mais aussi son anonymat, restent encore quasiment inexistantes en banlieue parisienne. Lorsqu'ils sont soutenus par l'entremise des bureaux de bienfaisance, les indigents sont répertoriés et connus de ces services. Hospices et hôpitaux, plus anonymes, restent associés aux moyens de secours de la grande ville.

Pourtant, à côté des aides d'assistance gérées localement par les notables, les communes de la banlieue ont besoin d'un accès aux hôpitaux. La faiblesse de la législation sociale en France permet finalement au réseau ancien des hôpitaux de perdurer tardivement. L'état embryonnaire de la protection sociale impose très peu d'obligations aux pouvoirs publics en terme d'assurance et de protection, préférant favoriser la logique de l'assistance dont l'hôpital est la clé de voûte¹¹⁷⁵. En 1888, le sénateur Paul Strauss confirme que cette logique reste la manière la plus courante de penser l'action sociale, y compris chez les républicains :

"Il faut aller au plus pressé, soulager les misères, secourir les infortunes, abriter les vagabonds, recueillir les pauvres petits enfants abandonnés et les malheureux vieillards désespérés. La tâche est trop urgente pour ne pas retenir toute notre attention, pour ne pas s'imposer à la sollicitude passionnée de tous les citoyens¹¹⁷⁶ ."

Si les élites sont conscientes de la nécessité de l'existence d'un système d'assistance généralisé, ce dernier continue d'être pensé dans des termes proches de ceux du XVIII^e siècle : urgence, accueil, secours. Au sein de ce système, le rôle de la bienfaisance communale est cantonné aux actions d'urgence, fournissant bons de nourriture ou de bois de chauffage, et non par exemple un moyen de retrouver du travail¹¹⁷⁷. L'hôpital apparaît ainsi comme une alternative aux solutions de soutien locales. De plus, hospitaliser a toujours été le moyen d'éloigner les plus pauvres de la communauté ; cette logique continue d'être le moyen le plus courant de penser l'assistance dans la France de la fin du XIX^e siècle¹¹⁷⁸.

¹¹⁷⁵ Sur la faiblesse de la législation sociale en France, cf. Gueslin, A., Guillaume, P., *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, op. cit.. Ewald, F., *Histoire de l'Etat providence*, op. cit.. Jacques Donzelot, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Le Seuil 1994 (1984).

¹¹⁷⁶ **Paul Strauss, préface in Feuillet, Paul. *De l'assistance publique à Paris. Paris, Berger-Levrault, 1888, p. V.***

¹¹⁷⁷ Les premiers bureaux de placement municipaux gratuits seront créés en banlieue parisienne au tournant du siècle à l'initiative des élus républicains, radicaux et socialistes. Henri Sellier en installera un à Suresnes, avant d'être suivi par les municipalités radicales de l'arrondissement de Sceaux, comme Montrouge et surtout Malakoff.

¹¹⁷⁸ En dehors de Michel Foucault, *surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, 1975, voir : PROCACCI G, *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848*, Seuil, 1993 ; Barret-Ducrocq Françoise, *Pauvreté et charité à Londres au XIX e siècle. Paris*, Puf, 1991 ; A. Gueslin, *Gens pauvres et pauvres gens*, op. cit.

Cette situation, semblable sur l'ensemble du territoire français, met en évidence les inégalités entre le centre et les périphéries, de façon plus aigüe encore en région parisienne. Le poids financier, patrimonial et le monopole de l'hospitalisation contrôlé par l'administration de l'Assistance Publique et des Hôpitaux de Paris renforce cette domination du centre. Cette situation n'est bien sûr pas propre à Paris : à Lyon aussi, les Hospices lyonnais jouent ce rôle monopolistique ¹¹⁷⁹. Toutefois, en région parisienne, la dépendance des communes de banlieue face à l'administration de l'Assistance Publique, accusée d'être à la solde des pouvoirs de la Ville de Paris ou du Préfet, est vécue comme une atteinte aux libertés locales et ressentie un insupportable arbitraire.

La pensée sociale des dernières décennies du XIX^e siècle n'est cependant pas aussi monolithique. Paul Strauss, sans remettre totalement en cause le système d'assistance parisien, en dénonce pourtant l'insuffisance. Pour lui, le système étatique des hôpitaux devrait être "complété par un système de mutualité ¹¹⁸⁰". L'idée mutualiste ¹¹⁸¹ semble bien être l'une des rares alternatives au système d'assistance "à la française", et les sociétés de secours mutuels sont très présentes sur le territoire banlieusard. Si Paul Strauss appelle de ses vœux le recours à la mutualité, il laisse la constitution complète de ce système, qui "atténuerait les devoirs de l'Etat en matière d'assistance", aux "rêves des penseurs ¹¹⁸²". Le système hospitalier parisien, poursuit-il, continue d'être la moins mauvaise des solutions.

Les hôpitaux de l'Assistance Publique, prenant en charge indigents et vieillards, contribuent à la mise en place d'un réseau médical de qualité à Paris. Il n'en est pas de même dès lors que l'on franchit les barrières des fortifications. La banlieue parisienne est démunie de toute création d'hôpitaux ou d'hospices intercommunaux. Les hôpitaux présents sur le territoire de la banlieue sont dépendants de l'Assistance Publique, comme c'est le cas de Bicêtre puis, plus tardivement, de l'Hospice Charles Foix, ouvert en 1869. Encore faut-il rappeler que ces deux hôpitaux sont réservés aux incurables, vieillards le plus souvent, et qu'ils dépendent soit de l'hôpital Laennec soit de la Salpêtrière. L'hospitalisation des vieillards se fait par recours aux fondations privées, qui comblent la lacune du réseau hospitalier en banlieue. Ainsi, l'Hospice Verdier de Montrouge, créé en 1873 ¹¹⁸³, n'accueille à l'origine que des vieillards montrougiens, puis permet aux communes voisines d'y entretenir des lits. Les communes suburbaines sont donc astreintes au paiement d'un "abonnement annuel pour l'admission des malades dans les hôpitaux de Paris ¹¹⁸⁴". Le faible nombre d'hôpitaux existant dans la banlieue parisienne,

¹¹⁷⁹ O. Faure "La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIX^e siècle, 1800-1914", Université de Lyon II, 1989.

¹¹⁸⁰ Paul Strauss, préface à Feuillet, *op. cit.*.

¹¹⁸¹ Dreyfus, M., *Liberté, égalité, mutualité : mutualisme et syndicalisme (1852-1967)*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2001 ; M. Agulhon a montré l'importance du système mutualiste dans *La république au village : les populations du Var, de la Révolution à la III^e République*, Paris, Seuil, 1979.

¹¹⁸² Paul Strauss, *op. cit.*

¹¹⁸³ *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Montrouge, 1905, p. 25.

et tout particulièrement dans la proche banlieue, est dû au monopole de l'Assistance Publique sur l'ensemble du département de la Seine, à la présence historique des plus importants hôpitaux au centre de Paris ¹¹⁸⁵ et à la gestion centralisée du service hospitalier dans le département de la Seine. De plus, depuis la création du système des Hôpitaux de Paris en 1849 ¹¹⁸⁶, le paiement des jours d'hôpital des malades de banlieue sont à la charge des communes suburbaines. Or, le montant de cette indemnité est un contingent communal, obligatoire, proportionnel à la population et non au nombre des journées d'hospitalisation effectives et déterminé chaque année par la Préfecture.

Les tensions sont donc vives au sujet de l'inégalité de traitement entre les communes suburbaines et Paris au sujet de l'Assistance Publique. L'administration de l'Assistance Publique ou les services préfectoraux sont accusés de faire le jeu des riches hôpitaux parisiens et de favoriser la Ville de Paris. Au Conseil Général, les élus républicains des arrondissements de la banlieue se font très tôt l'écho de ces injustices. Ainsi, en 1875, Benjamin Raspail ¹¹⁸⁷, siégeant à l'extrême gauche dans l'assemblée départementale, souligne ces nombreuses injustices.

"Alors que les récoltes en blé et en vin ont été si abondantes, on cotait, pour 1875, au budget de l'Assistance Publique concernant les établissements hospitaliers hors de Paris, le pain à 0,41 F le kilogramme et le vin à 58,08 F l'hectolitre. Sur ma réclamation, on a ramené à 0,36 F le premier de ces prix, et à 40 F le second. [Par ailleurs], j'ai obtenu le vote des vœux suivants dans la précédente assemblée : suppression des sous-préfectures de Saint-Denis et Sceaux comme étant des rouages inutiles [de l'administration] ; conversion des bâtiments affectés à ces sous-préfectures en hôpitaux cantonaux, mesure d'autant plus urgent qu'à tout moment, l'Assistance publique refuse l'entrée des hôpitaux de Paris aux malades des banlieues ¹¹⁸⁸ ."

Au sein des conseils municipaux, la critique n'est pas moins vive. Les abonnements sont jugés disproportionnés et empêchent par leur coût d'envisager d'autres projets. Leur caractère obligatoire ¹¹⁸⁹ est aussi dénoncé. Si la nécessité d'une politique d'assistance centralisée n'est pas remise en cause, sa répercussion inéquitable sur les budgets

¹¹⁸⁴ AM Bagneux, *délibérations*, 1869-1880. Séance du 13 février 1876.

¹¹⁸⁵ Cf. Berquier, J., *Histoire de l'administration...*, op. cit. ; Feuillet, *De l'assistance publique*, op. cit.

¹¹⁸⁶ Feuillet, Paul, *De l'assistance publique à Paris*, op. cit., p. 3 et 6-11.

¹¹⁸⁷ Benjamin Raspail (1823-1899), fils de François Raspail. Député du Rhône en 1849, proscrit en 1871, exilé en Belgique, rentre en 1864. élu conseiller général du canton de Villejuif en 1873 et 1875. Député de Sceaux de 1876 à 1889. il lègue toute sa fortune au département de la Seine, à charge pour lui d'installer dans sa propriété d'Arcueil un hospice pour les vieillards. (sources : Pétrot, Albert. *Les conseillers municipaux de Paris et les conseillers généraux de la Seine. Biographies*. Paris, Librairie Frédéric Henry, 1876, 62 p ; notice biographique in *Revue Encyclopédique*, 11 novembre 1899, p. 969).

¹¹⁸⁸ *Profession de foi de Benjamin Raspail, candidat aux élections cantonales, département de la Seine, canton de Villejuif, élections de 1875. Un recto verso "légal A 4", typographie serrée, daté du 6 avril 1875. Paris. Imprimerie nouvelle (association ouvrière), 14, rue des Jeûneurs, G. Masquin et C^{ie}. BN, archives non cotées "tracts de l'histoire de France", boîte 3 : Elections cantonales; 1875-1876. Tracts, canton de Villejuif, doc. 1. 1875.*

communaux la rend inacceptable aux yeux des élus.

En 1889-1890, un conflit important oppose au sujet de du montant de l'abonnement les communes de banlieue et l'administration de l'Assistance Publique. Une circulaire préfectorale du 24 juin 1889 ¹¹⁹⁰ impose une augmentation très importante de l'abonnement communal. C'est ainsi que Bagneux devrait voir sa quote-part presque quintupler, passant de 364 F à 1620 F ¹¹⁹¹, et que Malakoff, dans sa séance du 7 juillet 1889, décide une ouverture de crédit de 142,5 F pour complément de dépenses, afin "de ne pas fermer la porte des hôpitaux à [ses] malades ¹¹⁹²". Le montant exact de cette contribution est difficile à connaître, mais à Bagneux la quasi-totalité des dépenses d'assistance de cette période y est consacré ¹¹⁹³.

La source de ce conflit n'est pas uniquement liée à l'augmentation imposée par la Préfecture de la Seine. Les arguments des élus communaux sont variés : ils entendent protester contre un monopole de fait, dénoncer l'autoritarisme préfectoral, et surtout critiquer le dévoiement de l'utilité publique.

L'administration de l'Assistance Publique entend en effet refuser l'entrée des malades de la banlieue issus de communes qui n'auraient pas voté l'augmentation du tarif. Or, pour le rapporteur de la commission mise en place à Malakoff,

"si la Ville de Paris a contribué ou contribue pour une large part à la construction et entretien de ces hôpitaux, elle le fait aussi grâce à des dons et legs, lesquels devaient profiter au département dans son entier et non à la Ville de Paris seule. Dans bien des cas il est certain que dans l'intention des donateurs ou testateurs le bénéfice de leurs libéralités, adressées à l'Assistance Publique en général, se rapportait aussi bien aux malades de Paris que de la banlieue, ces personnes charitables n'ayant jamais songé à coup sûr que l'enceinte fortifiée actuellement, le mur d'octroi avant 1860 serait la limite de leurs libéralités ¹¹⁹⁴.

L'argument principal porte ainsi sur le non respect des intentions des donateurs, et sur le but général que devrait poursuivre l'administration de l'Assistance Publique, et qui, selon les élus, n'est pas respecté. Ces abus de l'Assistance Publique avaient déjà été notés par Benjamin Raspail dès 1875. D'autre part, la confusion entre la Ville de Paris et l'administration de l'Assistance Publique, accusée tout au long de ce rapport de détourner

¹¹⁸⁹ AM Bagneux, *délibérations*., séance du 13 février 1879.

¹¹⁹⁰ AM Bagneux, *délibérations 1880-1893*, séance du 5 juillet 1889 ; Malakoff, *délibérations, 1887-1890*, séance du 13 octobre 1889, rapport de la commission sur le traitement des malades de banlieue dans les hôpitaux de Paris.

¹¹⁹¹ C'est-à-dire d'une charge de 0,23 F/hab. à 1,02 F/hab. calcul avec pop de 1891.

¹¹⁹² AM Malakoff, *délibérations*, séance du 13 octobre 1889. Rapport de Jean Nourigat au nom de la commission sur le traitement des malades de la banlieue dans les hôpitaux de Paris.

¹¹⁹³ En l'absence du budget de 1889, en rapprochant la somme exigée en 1889 à Bagneux des dépenses d'assistance telles qu'elles apparaissent dans le budget de 1897, on s'aperçoit que ce montant y représente 84 % des dépenses d'assistance

¹¹⁹⁴ AM Malakoff, *délibérations, séance du 13 octobre 1889, déjà citée. Rapport de M. Nourigat. C'est moi qui souligne.*

les dons et l'aide préfectorale à son seul profit, répond à une situation de monopole et de confusion des instances administratives.

La critique va cependant plus loin que la simple dénonciation d'un monopole de fait. Le rapporteur continue devant le conseil municipal de Malakoff sa diatribe contre la Ville de Paris et rappelle que :

"[...] la plupart des Habitants de la Commune [de Malakoff] qui forment la clientèle ordinaire des Hôpitaux sont des ouvriers ou des employés travaillant à Paris, au profit des Commerçants ou d'Industriels Parisiens, prenant en grande partie leur nourriture à Paris, en un mot rapportant beaucoup plus à la Ville de Paris, sans rien lui coûter, qu'à la Commune de Malakoff où ils ne sont qu'une charge, attendu qu'ils ne paient aucun impôt et participent pour une bonne part aux distributions du Bureau de Bienfaisance ¹¹⁹⁵ ."

La dénonciation s'éloigne ici de la critique stricte de la gestion des hôpitaux et du service de l'Assistance Publique en général. Amalgamant la Ville de Paris et l'Assistance Publique, le rapport communal élargit le champ de la critique vers une dénonciation du monopole économique exercé par Paris, que l'on retrouve dans de nombreux autres domaines. Il dénonce ainsi la situation de dépendance globale de l'ensemble de la banlieue face à Paris, décrite comme une ville tentaculaire exploitant entièrement et à son seul profit le dur labeur des ouvriers de banlieue. A travers ce rapport s'expriment les âpres accents des défenseurs des "petits" contre les "gros", le thème de l'exploitation des classes laborieuses par les possédants ¹¹⁹⁶, c'est-à-dire les thèmes appartenant au champ du discours politique de cette fin des années 1880, et que l'on retrouve aussi bien dans le radicalisme que dans certaines revendications boulangistes.

Au-delà du discours républicain et radical en partie héritier de l'esprit quarante-huitard ¹¹⁹⁷, opposant possédants et masses laborieuses, ce sont les abus de la position dominante de la Ville de Paris qui sont dénoncés, ainsi que le faible poids administratif des communes de banlieue dans les instances départementales. Ces dernières sont obligées d'accepter les injonctions préfectorales. Ainsi, le vocabulaire utilisé par le rapporteur de Malakoff, lorsqu'il s'insurge contre la décision conjointe de l'administration préfectorale et de la Ville de Paris d'augmenter les tarifs de l'abonnement aux hôpitaux, est révélateur de la violence du ressentiment. En considérant la circulaire comme un texte "enfrenant la morale publique", en dénonçant la "véritable violence exercée sur les conseillers municipaux de la Banlieue qui ne pourraient donner qu'un consentement forcé ¹¹⁹⁸" à l'injonction du Préfet, le conseiller municipal de Malakoff confirme le sentiment de dépendance dans lequel les communes suburbaines estiment être placés, tant vis-à-vis de la ville de Paris que du département de la Seine.

Les débats des conseils municipaux expriment l'agacement croissant face à l'autorité

¹¹⁹⁵ AM Malakoff, délibérations. Ibid. C'est moi qui souligne. Le texte respecte les majuscules de l'original.

¹¹⁹⁶ A. Corbin, *Le temps, le désir et l'horreur*, Paris, Aubier, 1991.

¹¹⁹⁷ Agulhon, M. *Les quarante-huitards*, Paris, Gallimard, 1992; Berstein, S. (dir.) *Les cultures politiques en France*, Seuil, 199.

¹¹⁹⁸ AM Malakoff, délibérations. Séance du 13 octobre.

supérieure, et voient apparaître une revendication d'une autonomie communale plus forte. Est-ce un hasard si c'est dans un conseil municipal de la banlieue parisienne plutôt engagé du côté des Républicains qu'est émise publiquement à la fin des années 1880 cette revendication de prise en compte réelle du choix des urnes ("le consentement" demandé des élus ne doit pas être forcé) et d'une certaine décentralisation administrative ?

Pourtant, la concordance des temps entre les revendications polémistes des élus de banlieue en faveur d'une administration plus juste et moins corrompue et les succès électoraux du mouvement boulangiste, important dans le département de la Seine, ne sont pas simplement fortuits. Dans le discours polémiste du conseil municipal de Malakoff d'octobre 1889, on ne peut faire abstraction des enjeux politiques nationaux fortement activés alors, dénonçant les abus d'un pouvoir corrompu, et demandant à la fois plus d'Etat et plus de justice sociale. Si, en 1889, la fièvre boulangiste est retombée grâce à la façade unitaire du Centenaire de la Révolution française, les maires des communes de banlieue ont encore du mal à accepter le spectacle d'une France des "36 000 communes", unies derrière le Président autour du "banquet des maires" au Champ de Mars le 18 octobre, et où ils ne sont guère invités ¹¹⁹⁹.

La solution de compromis trouvée avec le département et l'administration de l'Assistance Publique attendra le milieu de l'année 1890. La préfecture tranche alors en un paiement par les communes au prorata du nombre de malades réellement admis dans les hôpitaux de Paris. Rien n'est dit sur les arguments touchant la centralisation excessive, sur la dénonciation de l'autoritarisme émis par le conseil municipal de Malakoff ¹²⁰⁰. L'échec de Boulanger oblige à la fois au compromis et à la pacification des luttes politiques derrière un modèle républicain mieux partagé ¹²⁰¹.

La dénonciation de cet abonnement n'aura en réalité guère fait évoluer les choses. Le contingent communal persiste jusqu'à la guerre. En décembre 1900, la commune de Vanves continue de voter l'augmentation du prix de journée pour le traitement des malades indigents dans les hôpitaux de Paris, obligeant même la municipalité nouvellement élue à transformer largement le budget primitif de 1901 ¹²⁰². En juillet 1913, les délibérations du conseil municipal de Bagneux signalent encore le paiement du

¹¹⁹⁹ AN, F^{1a} 635/20 B, banquet des maires, 188-1889. Seuls les maires des chefs lieu de canton sont invités, soit, pour l'ensemble de la Seine banlieue, uniquement le maire de Saint Denis et celui de Sceaux, alors que tous les maires d'arrondissement de Paris sont invités. Sur ces banquets des maires unanimes, Cf. Corbin, A. (dir.) *Les usages politiques des fêtes, XIX^e-XX^e siècles*, Publications de la Sorbonne, 1998. Les archives nuancent un peu cette vision consensuelle du banquet des maires.

¹²⁰⁰ AM Malakoff, *délibérations, 1887-1890*. séance du 29 juin 1890.

¹²⁰¹ Berstein, S., Rudelle O., dir. *Le modèle républicain*. Paris, Puf, 1992; Berstein, S. "le modèle républicain : une culture politique syncrétique", in Berstein, S. (dir.) *les cultures politiques en France*, Seuil, 1999, pp. 113-143. Nicolet, Claude, *l'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique*. Paris, Gallimard, 1982, 507 p. Mélonio Françoise, *Naissance et affirmation d'une culture nationale. La France de 1815 à 1880*, Paris, le Seuil, 1998 [rééd. 2001], troisième partie : vers une culture démocratique.

¹²⁰² AM Vanves, *délibérations, 1897-1901*, séances des 14 et 29 décembre 1900

traitement des malades dans les hôpitaux parisiens. Par contre, toute trace de ce contingent paraît disparaître après le premier conflit mondial¹²⁰³.

Finalement, c'est certainement avec la création d'hôpitaux intercommunaux en banlieue parisienne que le sentiment d'injustice et de dépendance véhiculé par les élus s'estompe, sans toutefois être entièrement effacé. L'idée est ancienne, puisque Benjamin Raspail se fait déjà le porte-parole de l'un de ces projets lors de la campagne électorale de 1845. En février 1888, les communes d'Issy, Malakoff, Montrouge, Châtillon et Vanves envisagent la création d'un hôpital intercommunal "destiné à répondre aux besoins auxquels ne peut satisfaire l'abonnement des communes suburbaines avec l'administration de l'Assistance Publique de Paris"¹²⁰⁴. En 1910, le maire de Bagneux propose la transformation de l'ancien Séminaire de Fontenay en hospice intercommunal¹²⁰⁵. La lenteur avec laquelle se créent ces hôpitaux sur le territoire de la Seine-banlieue permet d'expliquer la poursuite des récriminations contre l'Assistance Publique jusqu'à la veille de la guerre.

La dénonciation d'une politique d'assistance que les élus banlieusards considèrent comme contrainte souligne l'importance des conflits entre les différents niveaux administratifs. Les élus communaux envisagent de plus en plus l'intégration de leur commune à une échelle plus vaste, dans un espace intercommunal aux relations étroites permettant une prise de décisions en commun. Ils revendiquent aussi une plus grande part d'autonomie, non seulement vis-à-vis de la Préfecture de la Seine, mais aussi de la Ville de Paris. Toutefois, l'assistance n'est pas le seul espace conflictuel en banlieue

2. les lacunes de la formation initiale

Si la banlieue parisienne est démunie d'hôpitaux, elle l'est encore plus d'écoles proposant une formation initiale après le certificat de fin d'études. Dans le premier cas, certains hospices privés peuvent jouer un rôle non négligeable dans l'accueil des vieillards : c'est le cas de l'hospice Marguerite Renaudin à Sceaux ou celui de l'hospice Verdier à Montrouge. A contrario, très peu de solutions, en dehors de l'admission aux écoles professionnelles ou supérieures à Paris, s'offrent aux enfants ayant achevé leurs classes primaires dans l'école communale.

Les lois de 1881 n'ont pas généralisé l'accès à l'instruction primaire, elles ont pérennisé une situation préexistante, ont permis la laïcisation de cet enseignement et le transfert des écoles privées au écoles publiques. En effet, comme l'ont montré Antoine Prost¹²⁰⁶ et François Furet¹²⁰⁷, c'est la loi Guizot de 1833 qui est le point de départ de la

¹²⁰³ AM Bagneux, *délibérations*, 1914-1921.

¹²⁰⁴ AM Malakoff, *délibérations*, 1887-1890. séance du 5 février 1888.

¹²⁰⁵ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 15 avril 1910.

¹²⁰⁶ Prost, A. *L'enseignement en France*, Colin, 1968.

¹²⁰⁷ F. Furet, dir., *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, ed. deMinuit, 1977.

généralisation en France de l'instruction primaire aux garçons, renforcé par les lois scolaires du Second Empire ¹²⁰⁸. L'évolution permise par les lois de laïcisation et d'obligation de l'enseignement concerne ainsi davantage la question du changement du personnel enseignant et l'amélioration de l'accès à l'école primaire pour les filles.

La situation scolaire en banlieue parisienne n'est pas très connue. Pourtant, l'augmentation rapide de la population de la banlieue oblige les communes à entretenir une école publique de garçons et une école publique de filles, dont le nombre de classes et les effectifs augmente régulièrement ¹²⁰⁹. Le coût de cet entretien occupe une part importante du budget de fonctionnement des communes, et cette part est en constante augmentation (voir graphique 40).

Par ailleurs, l'offre d'enseignement primaire en banlieue parisienne est marquée par un double mouvement : dans les petites communes, la laïcisation de l'unique établissement scolaire existant, auparavant géré par un personnel ecclésiastique ¹²¹⁰, et dans les communes plus importantes, la généralisation de l'accès à l'école publique, sans pour autant remettre en cause l'existence d'un enseignement primaire privé ¹²¹¹.

Par contre, dès lors que les enfants atteignent le certificat de fin d'études primaires ¹²¹², la question de la poursuite des études est cruciale. L'admission aux différentes écoles professionnelles de Paris est en effet subordonnée à l'engagement de la commune à payer, par enfant ayant réussi le concours d'entrée, les frais d'écolage ou frais d'externat. Dans la plupart des cas, cette décision est prise avec d'autant moins de difficulté par le conseil que les parents s'engagent à rembourser la commune ; dans le cas, assez rares, de familles ne pouvant assumer financièrement le paiement des frais, ceux-ci restent à la charge de la commune. Cette dernière demande alors systématiquement au département un secours qui lui est alloué sous forme de subvention pour frais d'écoles professionnelles.

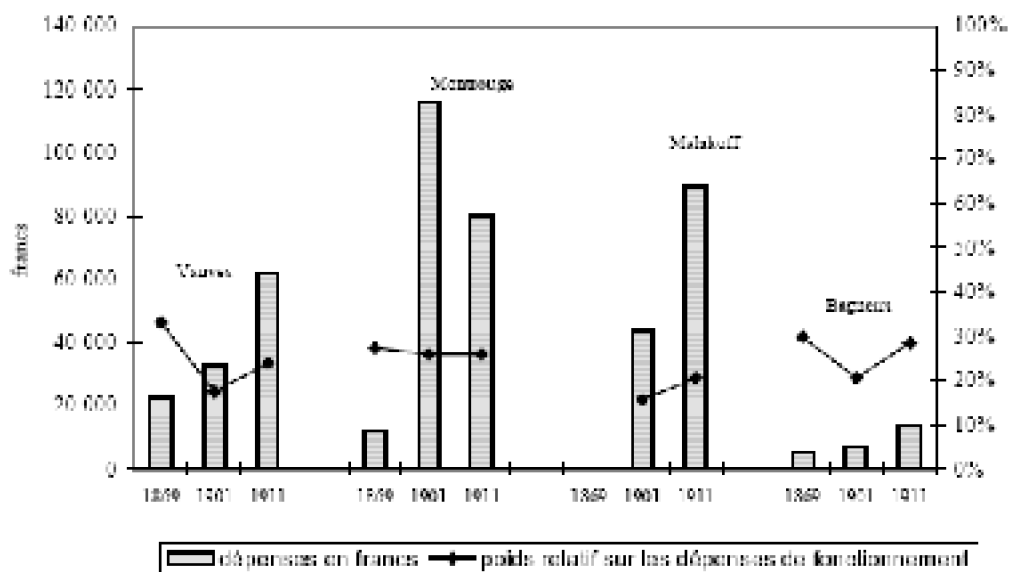
¹²⁰⁸ Geslot, J.-C. *Une histoire du XIXe siècle : la bibliographie de Victor Duruy*, Thèse, (Mollier), Versailles-Saint-Quentin, 2003.

¹²⁰⁹ Il est impossible de retrouver des statistiques permettant des comparaisons sur le moyen terme de la population d'âge scolaire. Tout au plus peut on se baser sur la structure par âge de la population (recensement de 1891 ?) analysée par Jean-Claude Farcy. De manière empirique, les délibérations des conseils municipaux, indiquant régulièrement la création de nouvelles classes et la surcharge des effectifs, sont un bon témoin de l'augmentation de la population.

¹²¹⁰ C'est le cas à Bagneux.

¹²¹¹ C'est le cas à Montrouge et à Vanves.

¹²¹² Prost, A., *l'enseignement en France*, op. cit.



graphique 40. évolution de la part des dépenses d'instruction publique dans les dépenses de fonctionnement, 1869-1911 ¹²¹³.

Les enfants de la proche banlieue parisienne sont ainsi obligés à un départ vers Paris, dont les écoles professionnelles (Ecole Lavoisier, Le Play, Boule) attirent chaque année un nombre très faible d'enfants de la banlieue, à peine 2 à 5 élèves par commune.

Cette faiblesse est à corrélée avec celle de l'offre : d'une part, les concours d'entrée dans les écoles professionnelles restent très sélectifs, d'autre part, le nombre des écoles professionnelles est encore très limité, essentiellement dans l'artisanat et les métiers d'art. Toutes les autres formations se font "sur le tas", en apprentissage parfois. Les écoles professionnelles du tertiaire, gérées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, ne semble guère recruter sur le territoire étudié ¹²¹⁴.

L'offre d'enseignement complémentaire, au-delà de l'enseignement primaire obligatoire, est lui aussi restreint en banlieue, obligeant les quelques familles dont les enfants peuvent suivre une scolarité après 13 ans à d'importants frais de transports ou d'internat. Si dans l'enseignement public, les cours complémentaires et les écoles primaires supérieures n'apparaissent dans les archives que dans les années 1910 ¹²¹⁵, il existe en 1904 à Montrouge deux cours complémentaires privés de garçons, qui

¹²¹³ D'après : AD Hauts de Seine, série DO5 ; AM Vanves, série L.

¹²¹⁴ Cf., pour les jeunes filles uniquement, Aubrun J., "les jeunes filles au travail : stratégies d'emploi et/ou de formation en banlieue parisienne dans les années 1910" à la journée d'étude *les jeunes filles et la ville*, Université Lille-3, 22 octobre 2004, à paraître.

¹²¹⁵ Les registres des délibérations du conseil municipal signalent un cours complémentaire à Montrouge à partir de 1911, où sont envoyés une partie des élèves de Malakoff, moyennant le paiement de frais d'écolage. Enfin, un projet de création d'un cours complémentaire est évoqué à Sceaux à la même époque. AM Malakoff, *délibérations*, 1911.

accueillent 57 élèves de plus de 13 ans pour l'année scolaire 1904-1905. Ces élèves suivant un cursus scolaire au-delà de l'école primaire ne représentent que 9,18 % des élèves scolarisés dans le privé à Montrouge. Le rapport est impossible à établir sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public, qui n'est pas publié ¹²¹⁶.

Dans le cas de la formation, ce n'est pas la situation de dépendance qui est dénoncée, mais les lacunes de l'offre sur le territoire banlieusard. Ainsi le conseil municipal de Bagneux émet en avril 1910 un vœu en faveur de

"l'attribution, au département de la Seine ou à un syndicat de communes, de la propriété de l'ancien séminaire de Fontenay-aux-Roses en vue de la création d'une école primaire supérieure et professionnelle de garçons ou d'un hospice intercommunal de vieillards ¹²¹⁷ "

Une conférence intercommunale est alors convoquée avec l'ensemble des communes avoisinantes, et la municipalité de Bagneux y envoie trois délégués : le maire, Théodore Tissier, l'adjoint Laurent Gibon et Camille Maugarny, conseiller municipal et militant socialiste. Malgré ces projets et une position commune des municipalités de banlieue, malgré le soutien des Conseillers Généraux du canton, on ne trouve pas de suite à cette proposition dans les délibérations municipales. L'école primaire supérieure sera créé finalement après guerre.

La faiblesse des infrastructures de formation initiale sera un enjeu essentiel pour les années 1920. Le manque de structures est certes lié à la dépendance vis-à-vis de la capitale, déjà pourvue, même chichement, de ce type d'écoles. Plus encore, cette absence de structures est liée à un manque crucial de l'enseignement technique en France, aux échec des écoles primaires supérieures censées concurrencer les premières classes de lycées mais restant une école de moindre qualité. Finalement, en dehors des écoles normales d'instituteurs, dont le fonctionnement est efficace, la situation du département de la Seine banlieue révèle les carences d'une politique nationale plus qu'un cas particulier réservé à la banlieue de Paris. Tout au plus ces carences sont elles accentuées par la situation périphérique des communes de banlieue.

B. une marginalisation économique accentuée.

La position périphérique de la banlieue par rapport à la ville centre est ressentie avec rancœur par les élus lorsqu'il s'agit d'économie. Les relations économiques sont profondément inégalitaires entre une capitale qui accueille la quasi-totalité des sièges sociaux des sociétés ou des services centraux de décisions et les communes limitrophes qui, dans le meilleur des cas, se contentent des activités les plus encombrantes en terme d'espace et aux métiers les moins qualifiés. Cette distinction entre un centre et une périphérie économiquement dominée n'est pas propre à l'espace parisien : on retrouve les mêmes caractères lorsque l'on observe d'autres régions françaises dominées par le poids d'une ville centre, que ce soit Lyon, Marseille ou Lille. Mais la position de capitale de Paris

¹²¹⁶ *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Montrouge. Impr. d'Alembert, 1905, paragraphe "enseignement". Les statistiques ne concernent que l'enseignement privé.

¹²¹⁷ *AM Bagneux, délibérations, 1909-1914, séance du 15 avril 1910.*

accroît le déséquilibre entre les deux types d'espaces.

Cette distinction entre centre et périphérie n'est pas uniquement une distinction fonctionnelle, qui opposerait d'un côté les activités de décisions ou tertiaires concentrées dans la ville centre et les activités industrielles délocalisées dans les communes limitrophes. Cette séparation fonctionnelle et zonale ne fonctionne n'existe que partiellement en région parisienne, à l'inverse de ce que connaissent d'autres villes en Europe (Londres) ou surtout aux Etats-Unis à la même époque (Chicago ou Detroit¹²¹⁸). L'agglomération parisienne est marquée par l'hétérogénéité des espaces économiques et la mixité très forte de l'activité, que ce soit dans Paris ou à l'extérieur des fortifications. Ce peu d'homogénéité n'empêche pas les spécialisations : ainsi, la plaine du Nord de Paris se dote d'infrastructures ferroviaires et d'une importante industrie métallurgique¹²¹⁹. De la même manière, les communes proches de la boucle de la Seine au sud-ouest de Paris, Boulogne, Suresnes ou Puteaux acquièrent au tournant du siècle une spécialisation dans le domaine de la construction automobile et aéronautique.

A côté de ces espaces assez délimités, la banlieue parisienne tout comme le centre de Paris foisonnent de multiples activités économiques. Pourtant, malgré la permanence de la présence d'activités industrielles dans Paris intra-muros, un réel déséquilibre entre emploi et résidence apparaît progressivement, qui nourrit le ressentiment des élites locales de banlieue contre Paris¹²²⁰.

Cette situation de dépendance ressentie correspond-t-elle à une réalité dans la banlieue sud-ouest ? Les communes de Montrouge, Malakoff ou Vanves ne sont pas totalement équivalentes en terme socio-économiques, mais peuvent être assimilables ; Bagneux au contraire continue d'appartenir aux marges rurales de l'espace parisien, malgré sa proximité géographique avec la capitale¹²²¹. La domination économique exercée par la ville centre à l'égard des communes de banlieue apparaît comme une autre facette des rapports entre centre et périphérie.

1. la situation de domination : une marginalisation accentuée avant guerre

Faire un bilan de la situation économique des communes de banlieue relève de la gageure. En effet, les statistiques disponibles et publiées sont centrées sur la Ville de Paris. Seuls les recensement à partir de 1891 permettent une exploitation socio-économique fine à l'échelle communale, dans laquelle on peut dresser un portrait sociologique des populations habitant les communes du département de la Seine dans son entier, mais non de ceux y travaillant¹²²². Certaines communes peuvent être l'occasion d'une analyse économique pertinente, d'autant plus si elles accueillent de grandes entreprises : c'est le cas à Saint-Denis, mais aussi dans l'étude novatrice

¹²¹⁸ Zunz O., *L'Amérique en col blanc : l'invention du tertiaire (1870-1920)*, Paris, Belin, 1991, 395 p.

¹²¹⁹ Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis*, op. cit.

¹²²⁰ J. Gaillard, *Paris, la ville*, op. cit.

¹²²¹ Voir le chapitre 1.

effectuée par Pierre George dans les années 1950¹²²³. Toutefois, pour la banlieue sud-ouest, très peu de sources permettent une analyse complète en terme d'emplois ; de la même manière, tenter de confronter l'impression de déséquilibre entre emploi et résidence, maintes fois rappelée par les élus, n'est pas une chose aisée. L'absence de sources économiques homogènes oblige au recours au Bottin du Commerce. Il existe très peu de recensements de l'activité économique pour la Seine-banlieue, et lorsqu'il existent, ils restent au niveau de l'arrondissement, non pas au niveau de la commune. Enfin, les listes nominatives de recensement utilisées pour la chapitre 1 ne donnent une image que des métiers des habitants, et ne révèle que de manière partielle les trajets entre domicile et travail.

Il faut donc tenter de croiser les sources pour confronter le ressenti local aux réalités économiques de la banlieue¹²²⁴. Ce constat de la difficulté à dresser un portrait économique fiable à l'échelle communale, effectué par Jean Paul Brunet dans sa thèse, est confirmé par Catherine Rhein dans l'ouvrage collectif de méthode sur l'histoire de la banlieue¹²²⁵. De plus, l'étude locale est inégale, dans la mesure où les communes très industrialisées et accueillant de grandes unités économiques, comme Saint-Denis, apparaissent dans les enquêtes statistiques sur les entreprises de plus de 50 ouvriers menées sous la direction de Maurice Daumas. A l'inverse, la petite industrie et l'artisanat, diffus dans la majeure partie de la banlieue sud et ouest, sont quasiment absents de ces statistiques. Sur la banlieue ouest on ne dispose quasiment que de la seule thèse d'Isobe Keizo¹²²⁶ sur Puteaux et Suresnes, qu'il est possible de confronter à la thèse fondatrice de Jean Bastié sur la banlieue sud-est.¹²²⁷

a. 1860-1890 : desserrement parisien et permanence des traditions

¹²²² Sur l'utilisation méthodologique des recensements, voir annexe du chapitre 1; sur le recensement de 1891, voir Farcy, Jean-Claude. "banlieues 1891 : les enseignements d'un recensement exemplaire", in Faure, Alain, dir. *Les premiers banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris, 1860-1940*, Créaphis, 1991, avec la nuance que les cotes d'archives utilisées par Jean-Claude Farcy ne sont plus disponibles.

¹²²³ George, Pierre, *Etudes sur la banlieue parisienne*, Fnspp, 1950.

¹²²⁴ Catherine Rhein, "croissance urbaine et peuplement des banlieues, emploi et structures d'emploi", in Fourcaut, Annie, dir. *Un siècle de banlieue parisienne, 1859-1964 Guide de recherche*. Paris, l'Harmattan, 1998. tout particulièrement p. 37 et suiv. Phlipponneau M., *La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine*, Imprimerie Nationale, 1956.

¹²²⁵ Brunet, J.-P., *Une banlieue ouvrière, op. cit.* ; Voir aussi Claudine Fontanon, "l'industrialisation de la banlieue parisienne, 1860-1960", in Fourcaut, A., dir. *Un siècle de banlieue parisienne, 1859-1964. Guide de recherche*, Paris, l'Harmattan, 1998, pp. 49-73.

¹²²⁶ Keizo Isobe, *Problèmes d'évolution économique et d'urbanisation dans la banlieue Ouest. Puteaux et Suresnes durant la guerre de 1914-1918 et pendant l'entre-deux-guerres..* thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de géographie, (Claval), Paris IV, 1981. 260 p.

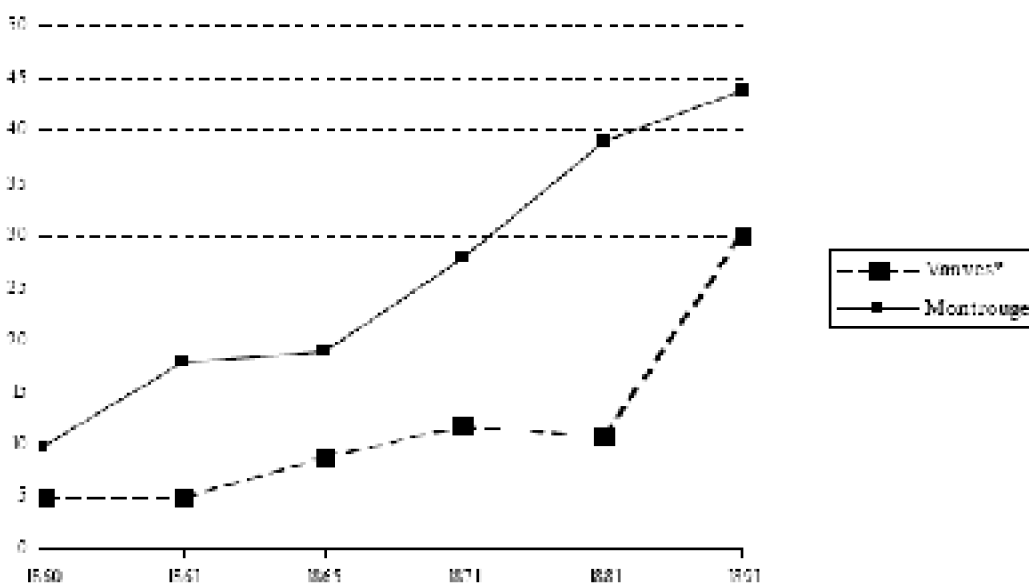
¹²²⁷ Bastié, Jean. *la croissance de la banlieue parisienne*, Paris, PUF, 1964, 624 p.

artisanales.

- LES ACTIVITÉS LIÉES À LA "FRONTIÈRE".

L'annexion de 1860, en reléguant la banlieue au-delà de la frontière physique des fortifications, accroît quasi-mécaniquement le départ d'un nombre important d'industries au-delà des nouvelles limites. La différence de taxation entre l'octroi de Paris et celui de banlieue ¹²²⁸, tout particulièrement pour l'entreposage de marchandises, très réglementé dans Paris intra-muros, entraîne la migration de nombreuses activités de commerce et de stockage. Gérard Jacquemet a montré ce phénomène pour Belleville au moment de l'annexion : avant 1860, les contreforts des anciens murs d'octroi à Belleville étaient des espaces colonisés par les guinguettes et marchands de vin, qui pouvaient vendre moins cher leurs produits. Après 1860, ces espaces se sont rapidement déplacés extra-muros, imprimant sur le territoire le différentiel de taxation.

Les communes limitrophes des fortifications semblent suivre ce modèle de développement économique. Marchands de vins en gros et limonadiers, très peu nombreux avant 1860, s'installent en plus grand nombre sur les territoires de la banlieue après 1865. A Vanves comme à Montrouge, l'augmentation du nombre d'entreprises liées au stockage de produits à base d'alcool, très fortement taxés à l'entrée à Paris, est spectaculaire.



Vanves* = Vanves et Malakoff ensemble.

graphique 41. nombre d'entreprises d'entreposage, Vanves, Montrouge, Malakoff 1860-1891 ¹²²⁹.

¹²²⁸ Feugère, E., *l'octroi de Paris, histoire et législation*, Berger-Levrault, 1904.

Le regroupement opéré afin de saisir le poids de ce type d'activité et l'importance de son augmentation associe l'ensemble des métiers ayant trait à l'entreposage et la fabrication de produits dérivés de l'alcool utilisés pour la consommation : distillateurs, fabricants d'eau de vie, brasseurs, marchands de vins en gros, auxquels s'ajoutent les limonadiers et fabricants d'eau de Seltz, dont les métiers sont proches¹²³⁰. Le graphique 41 confirme la croissance importante de ce type d'activité dans les communes limitrophes de Paris et disposant d'un axe de communication actif vers la capitale, mais ne permet pas de corréliser totalement ces nouvelles implantations avec la transformation de la frontière entre Paris et sa banlieue en 1860, l'augmentation des taxes sur l'alcool ou celui du prix du foncier intra-muros expliquant certainement aussi les nouvelles implantations dans les décennies suivantes.

La différence en chiffre absolu des implantations à Montrouge et dans les autres communes est liée à la facilité de communication le long de la route nationale 20. La localisation¹²³¹ du type d'activité s'effectue en quasi-totalité le long de la route reliant Paris à Orléans, confirmant la fonction logistique de ces entreprises de gros avant la diffusion sur des marchands de détail, éventuellement situés intra-muros.

Vanves et Malakoff (la séparation entre les deux communes en 1883 oblige à une comparaison sur la totalité du territoire de 1860) connaissent une explosion plus tardive du nombre de limonadiers et de marchands de vins en gros. La localisation des entreprises n'est pas indiquées, mais la route de Châtillon semble être privilégiée : il s'agit donc ici d'une localisation en périphérie du vieux centre de Vanves comme du centre ville de Malakoff. Au lendemain de l'annexion, seule une entreprise de vins en gros apparaît. Dirigée par Georges Fortin, cette entreprise semble même prospérer, puisqu'à partir de 1865 il est fait mention d'une maison de vente à Paris, boulevard du Prince Eugène. Il faut attendre la fin de la décennie 1860 pour qu'il soit rejoints par d'autres établissements, dont le nombre s'élève à 6 dans le bottin de 1872, puis à 7 en 1881, 10 en 1891 en regroupant les deux communes. En 1913, ils sont toujours 8 à apparaître comme "marchands de vins en gros", mais la commune de Vanves compte par ailleurs 62 marchands de vins au détail¹²³².

Une autre profession peut être assimilée à ces entrepôts de boissons : les distillateurs et vinaigriers. L'effet de l'octroi très élevé sur l'alcool entraîne l'installation des entrepôts et distillateurs d'alcools, fabricants de vinaigres et de moutarde. La liaison

¹²²⁹ source : *Bottin du commerce*. Voir le tableau en annexe.

¹²³⁰ Le regroupement des métiers à partir des sources démographiques du XIX^e siècle a fait l'objet de plusieurs mises au point. A partir de l'enquête des TRA, voir Dupâquier, Jacques, et al. *La population de la France au XIX^e*. pour une mise au point récente : C. Zalc, *Immigrants et indépendants. Parcours et contraintes. Les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine, 1919-1939*, Thèse Paris X, nov. 2002, 890 p., (M. Lescure).

¹²³¹ Ce travail de localisation ne peut être entrepris que pour Montrouge, puisque la source essentielle, le *bottin du commerce* ou *Didot-Bottin*, n'indique les adresses que pour cette commune du terrain étudié.

¹²³² Indicateur Biju, 1913, AM Vanves.

directe avec Orléans, forte de la tradition artisanale de fabrication du vinaigre, permet de comprendre cette localisation de manière systématique le long de la nationale 20 à Montrouge¹²³³.

- LA TRADITION ARTISANALE : LE POIDS DE LA PERMANENCE.

Le paysage industriel et commercial des communes de la proche banlieue sud-ouest de Paris avant 1880 présente des caractéristiques communes. A côté de la fonction d'entrepôt, première activité à Montrouge, perdure un artisanat diversifié et nombreux. Le commerce a une part prépondérante à Vanves, et tend à se développer à Montrouge au détriment des entrepôts. Agriculture et agro-alimentaire constituent un dernier type d'activité primordial, mais avec là aussi des nuances entre Montrouge, plus industrielle et Vanves, encore marquée par l'importance du terroir agricole.

	Vanves				Montrouge			
	1861	1865	1871	1881	1861	1865	1871	1881
agriculture	7,69%	18,84%	16,05%	16,00%	2,08%	4,33%	2,46%	4,76%
agroalimentaire	7,69%	2,90%	2,47%	3,00%	4,17%	3,26%	3,28%	4,76%
exploitation sous sol	7,69%	11,39%	9,88%	10,00%	2,08%	4,33%	1,61%	1,06%
artisanat	20,51%	17,39%	20,99%	21,00%	27,08%	21,70%	21,31%	17,99%
entrepôts	12,82%	13,04%	14,81%	11,00%	37,50%	20,65%	22,95%	20,63%
textile	5,13%	5,80%	4,91%	4,00%	6,25%	6,52%	4,92%	2,65%
imprimerie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,08%	3,26%	1,61%	4,76%
industrie	12,82%	7,25%	6,17%	9,00%	4,17%	4,33%	8,20%	10,38%
professions libérales	5,13%	8,70%	9,88%	11,00%	2,08%	5,41%	4,70%	5,35%
commerce	20,51%	14,99%	14,81%	15,00%	13,50%	26,09%	29,51%	26,98%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 58. Répartition des activités, Montrouge et Vanves, 1861-1881

Cet ensemble de communes est donc caractérisé par la permanence d'activités agricoles, par une fonction commerciale de détail et de proximité en extension et des activités industrielles dont un certain nombre restent proches de la préindustrialisation : petites et moyennes industries dans des secteurs aussi variés que l'imprimerie ou le textile côtoient les premières entreprises de construction d'outils et de machines outils : fabricants de moyeux, de machine à coudre, verriers, ou unique constructeur de voitures en 1871, ainsi qu'un secteur de la chimie en évolution.

- DESSERREMENT OU PÉRIPHÉRISATION ?

Un autre élément primordial dans l'analyse du tissu industriel réside dans l'importance de la création d'entreprises ou au contraire la permanence d'un fort desserrement de l'industrie parisienne. Dans les cas spécifiques des grandes communes industrielles du

¹²³³ 2 vinaigriers dans les années 1860, 4 en 1881. une maison ancienne, délocalisation de Paris, perdure tout au long de la période (Bordin, devenue frères Jacquier, puis Jacquier et Carraud, ayant une maison à Paris rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie).

nord de Paris ou des bords de Seine, la délocalisation parisienne a joué à plein dans la croissance économique. Or il semble beaucoup plus difficile de conclure à la prédominance du facteur de délocalisation pour les communes de la banlieue sud-ouest.

D'une part, la distinction entre création d'entreprise et délocalisation est très ardue à effectuer. Peu de sources sont ici présentes, et la faible visibilité des noms des entreprises relevées dans le Bottin du commerce ne peut permettre une vérification systématique dans les archives du greffe du Tribunal du Commerce de la date de création et de la structure du capital des entreprises existant dans les quatre communes ¹²³⁴.

Le transfert de Paris vers la banlieue des industries les plus consommatrices d'espace ou nécessitant une installation industrielle relevant de la législation sur les établissements insalubres est une réalité ancienne. La recherche d'un espace foncier plus disponible ou d'un tissu urbain de faible densité semblent être les critères de désengagement, visible dès la Monarchie de Juillet ¹²³⁵. Il semble pourtant que la banlieue sud-ouest ne connaisse ce désengagement qu'à une période plus récente : à Montrouge, la plupart des transferts s'effectuent après 1880, (près des 4/5 des établissements transférés de Paris le sont après cette date), et plus d'un tiers le sont après 1900 ¹²³⁶. Seuls deux établissements, créés à Paris, sont transférés sous le Second Empire. La plus ancienne de ces entreprises est une vinaigrerie ¹²³⁷ créée à Paris en 1731, installée route d'Orléans depuis 1881 et disposant d'une maison de commerce rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. En 1904, après avoir connu plusieurs propriétaires, elle emploie 50 ouvriers et ouvrières sur une surface de 3200 m². La seconde entreprise est une fabrique de papiers et toiles fondée en 1836 et transférée en 1852, qui occupe 60 ouvriers et ouvrières sur 4800 m² ¹²³⁸. Au final, il est très difficile d'évaluer le nombre d'entreprises réellement issues du desserrement des activités parisiennes : en 1860, seules cinq entreprises indiquent dans le Bottin du commerce une seconde adresse à Paris, sur un total de 47 entreprises, soit moins de 11 %. Le maximum est atteint en 1865 avec 14 entreprises indiquant une seconde adresse parisienne sur 99, pour décroître ensuite en chiffre absolu et encore plus en pourcentage.

¹²³⁴ Par contre, cela relève d'un dépouillement intéressant et non encore effectué, mais en se limitant à un quartier ou une commune de banlieue, comme par exemple Montrouge qui de ce point de vue semble fondamentale pour comprendre le type de tissu mi-industriel mi-artisanal qui prévaut avant la guerre de 1914 en banlieue parisienne. Les outils de recherche déjà évoqués précédemment (voir note 1230), ainsi que l'article de Nathalie Montel "Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX^e siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villettois dans la formation d'un espace industriel", *Histoire Urbaine*, n°4, déc. 2001, pp. 47-65, sont autant de pistes à creuser.

¹²³⁵ Dominique Larroque, "industrialisation et équipements urbains à Paris, 1830-1914", *Annales de la recherche urbaine*, 1980, n° 8, pp. 49-86. Fontanon, Claudine, *op. cit.*, p 61.

¹²³⁶ Source : *Etat des communes, Montrouge*, 1905. voir annexe.

¹²³⁷ Sur cette vinaigrerie, source : *Etat des communes* pour la date de création et le nombre d'ouvriers, *bottin du commerce* pour la localisation et la date de transfert, ainsi que les noms des différents propriétaires.

¹²³⁸ *Ibid.*, pp. 115 et suiv.

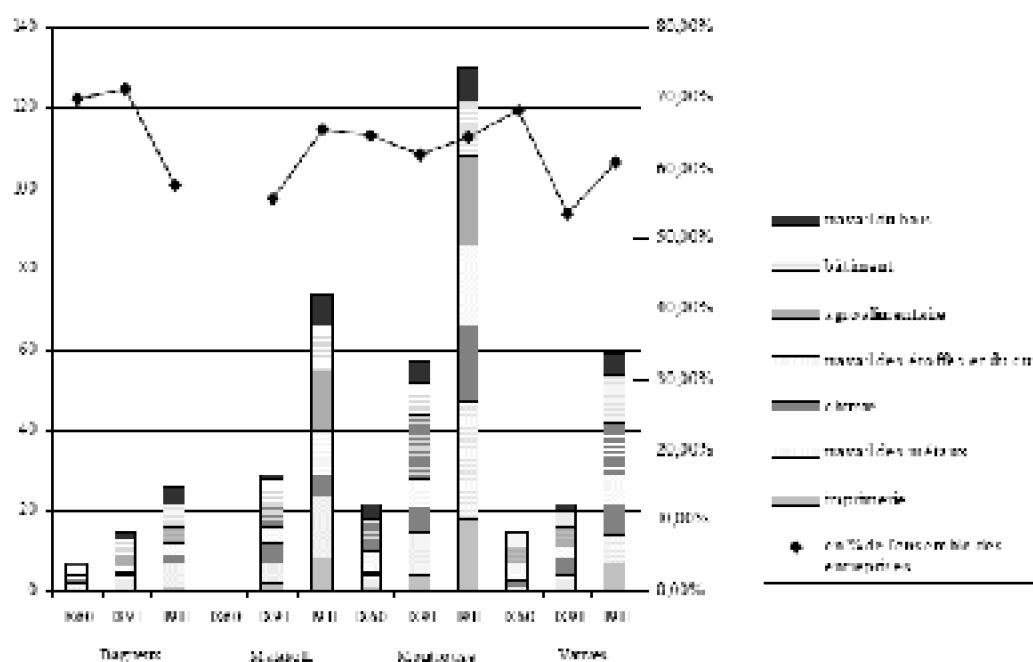
D'une manière générale, le rythme des installations d'entreprises (transferts et créations) à Montrouge s'accélère nettement à partir de 1880. Cette périodisation nuance la tendance montrée pour la France entière, d'une croissance forte sous le Second Empire □ qui à Montrouge reste limitée – et d'une reprise de cette croissance en sortie de crise après 1893, avec une accélération du rythme au tournant du siècle. Les créations d'entreprises sont plus précoces à Montrouge, et l'accélération due à la sortie de crise se lit aussi qualitativement. Les nouvelles entreprises arrivant après 1890 appartiennent le plus souvent aux branches industrielles les plus récentes : chimie, imprimerie de luxe, usinage de petit matériel ou de machine outils, petite métallurgie de précision.

Le desserrement des activités industrielles les plus encombrantes et les plus malodorantes du centre de Paris vers la banlieue sud-ouest n'est donc pas la seule caractéristique du tissu industriel. Bien au contraire, il semble que cet espace, du fait de sa position en marge de grands axes de communication, sans réelle grande artère desservant la capitale, sans chemin de fer disposant de gares de marchandises de grande capacité, ait été plus préservé [ou ignoré] que d'autres espaces voisins, comme ce fut le cas le long de la Nationale 7 ou de la Seine étudiés par Jean Bastié. Montrouge, Malakoff, Vanves gardent donc, avec des nuances locales, un visage de mixité industrielle, où le travail de haute technicité, supposant un transfert de technologie, côtoie le monde complexe et touffu de l'artisanat, voire de l'agriculture. A cet égard, Bagneux fait encore figure de village, marqué à la fois par le poids des traditions et la modernité. L'agriculture évolue vers une forme plus commerciale et quasi industrielle, mêlant horticulture et maraîchage pour approvisionner les Halles de Paris. L'exploitation industrielle des richesses du sous-sol, en particulier des carrières de gypse, de glaise et d'argile, donne naissance à de grandes briqueteries, mais sont sur le déclin dès la fin des années 1880. Les carrières désaffectées sont transformées en champignonnières. La banlieue sud-ouest est peut être moins marquée que le nord ou l'est de Paris par le desserrement des activités parisiennes, mais elle continue d'être dans une situation de périphérie économique. Toutefois, les effets de la seconde révolution industrielle vont permettre une transformation et une densification du tissu de petites et moyennes industries et contribuent à transformer le paysage industriel banlieusard.

b. les transformations issues de la Seconde Révolution Industrielle (1890-1914)

Le milieu des années 1890, associées à la sortie de la crise économique, permettent aux industries parisiennes de connaître un nouvel essor. La reprise de la construction à Paris agit comme un moteur important dans l'artisanat lié à la construction immobilière, dont l'importance est grande dans le tissu industriel banlieusard¹²³⁹.

¹²³⁹ voir les tableaux de l'activité entrepreneuriale en banlieue proposés dans le chapitre 1.



graphique 42. répartition des entreprises industrielles présentes sur les territoires communaux.

Les nouvelles professions et industries qui s'installent en banlieue sud-ouest continuent d'être tournées vers l'artisanat, mais une plus grande diversification apparaît dans le tissu industriel. L'artisanat qui se développe après 1880 concerne le plus souvent les professions liées au bâtiment et aux travaux publics : plombiers, couvreurs, serruriers, fumistes, peintres en bâtiment, vitriers occupent de plus en plus l'espace de la banlieue, sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit d'une première installation ou d'un desserrement d'activités parisiennes. La forte proportion d'artisan dans ce tissu industriel confirme l'impression déjà notée de la diffusion du modèle individuel de relation au travail, privilégiant les structures autonomes aux dépens du salariat, qui paradoxalement se développe largement dans la structure du travail européen à la même époque ¹²⁴⁰.

¹²⁴⁰ Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 1995 ; Topalov, C., *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Albin Michel, 1994.

Sans négliger le poids de la tradition des activités dans la banlieue sud-ouest, visible dans la permanence d'un fort secteur agricole et d'activités liées à la fois à l'agriculture ou à l'exploitation de sous-sol, la tendance générale est à leur diminution au profit, d'une part de l'artisanat et des fonctions d'entreposage, d'autre part de l'industrie, de la mécanique de précision ou de la chimie. Là encore, les spécificités historiques jouent, y compris à une échelle aussi locale. A Montrouge, dont la fonction d'entrepôt et de logistique est primordiale dès le Second Empire, le tissu industriel se densifie, avec la création de nombreuses entreprises et ateliers de mécanique de précision, d'imprimerie de luxe ou de chimie qui, sans employer un personnel nombreux, jouent sur la qualification de ceux-ci. La densification se fait aussi de manière spatiale, puisque les espaces vacants sont de plus en plus proches des espaces résidentiels, et que cette petite industrie peut, beaucoup plus facilement que les grandes entreprises d'entreposage, se mêler au tissu résidentiel lâche qui existe. La mixité spatiale se développe dès que l'on s'éloigne des abords de la Nationale 20, qui continue d'être dévolue aux entreprises nécessitant le plus d'espace. Vanves et Malakoff connaissent un accroissement de leur entreprises de stockage, et tout particulièrement des marchands de vins, de bois ou de charbons, du fait de l'espace encore disponible sur le territoire. La part encore très importante de l'agriculture et de l'exploitation des sous-sols confirme le fait que la concurrence avec le tissu industriel n'est pas encore au tournant du siècle un réel problème. Toutefois, la séparation entre les deux communes fait apparaître deux profils différents, la commune de Vanves se recroquevillant sur son centre ancien et développant à la fois des activités artisanales, tournées vers le bâtiment et les travaux publics, et le commerce, alors que Malakoff garde un pôle industriel assez présent.

L'espace de l'entreprise se transforme donc à la veille de la guerre sur cette partie de la banlieue sud-ouest. La densification du tissu industriel, la dissémination de petites structures confirme la spécialisation accrue de cette banlieue, en particulier dans de petits ateliers de mécanique de précision ou dans l'industrie du livre et de l'impression, supposant des qualifications élevées. A côté de ces métiers nouveaux et qualifiés, la banlieue sud-ouest continue d'accueillir de grands entrepôts où l'emploi est moins qualifié, qui sont bientôt repint par des industries alimentaires (installation de l'entreprise de café Caïffa à Malakoff dans les années 1900), requérant elles aussi de moindres qualifications. On est loin de l'image d'une banlieue couverte d'usines et d'entrepôts noirs de fumées, ayant quitté Paris : le tissu industriel paraît marqué par une mixité accentuée au fil du temps, et le développement autonome de l'industrie banlieusarde, montrée pour d'autres espaces, est une réalité en banlieue sud-ouest¹²⁴¹.

2. un discours en forte évolution : vers une politisation des enjeux.

Le terrain économique va devenir un enjeu de conflits important entre les élites locales et l'ensemble des rouages administratifs et politiques encadrant le département de la Seine. Lieu et thème de conflit, le champs économique va aussi progressivement devenir un moyen d'affirmer une autonomie plus grande, et va permettre l'invention de nouvelles formes de régulation.

¹²⁴¹ Faure, A dir. *Les premiers banlieusards*, op. cit.

L'irruption des revendications de caractère économique est plutôt tardive : les premières délibérations portant sur ces thèmes semblent apparaître dans les années 1890. Cette date n'est pas sans intérêt, car elle correspond à une nouvelle manière de concevoir l'action des élus dans la gestion de sa commune. En portant le débat économique au sens large sur le terrain politique à une autre échelle qu'à celle de la commune, les élus envisagent la possibilité de s'unir dans un combat où les thèmes de redistribution des moyens de transports, des équipements collectifs deviennent primordiaux. Or, dans quelle mesure ces revendications, souvent peu construites, sont-elles les prémisses de ce qui pourra être une organisation (un aménagement) de l'agglomération parisienne pensée dans sa globalité ?

a. une dénonciation acrimonieuse : la pauvreté contre la richesse

- L'ENJEU TERRITORIAL

Le lien quasi direct entre la superficie du territoire communal, la population communale et les ressources financières, d'une part par le biais des "quatre vieilles"¹²⁴², anciennes taxes locales, d'autre part par l'assiette de perception des centimes additionnels qui sont la seule source de revenu dépendant du choix volontaire des municipalités, explique largement la force de l'enjeu territorial. En effet, l'amputation territoriale d'une commune entraîne de manière systématique la perte de revenu fiscal direct, mais aussi la réduction de la part de la fiscalité locale redistribuée par l'Etat au prorata de la population. Enfin, toute amputation inhibe, selon les édiles, les possibilités de développement futur.

L'annexion des communes de "petite banlieue" est l'un des conflits qui oppose les notables locaux au pouvoir central. Cette transformation territoriale s'accompagne de la formation d'une véritable frontière économique puisque les fortifications de Paris deviennent le lieu de l'octroi. La partition a complètement bouleversé l'identité de certains territoires. Le cas de Montrouge est à cet égard exemplaire, puisque la commune change totalement d'identité, obtenant même une compensation territoriale aux dépens de Bagneux. Autrefois centrée sur la paroisse Saint-Pierre-de-Montrouge (actuelle église place d'Alésia), avec un territoire partagé par les fortifications, la commune est, en 1860, rejetée extra-muros. Le vocabulaire communément utilisé alors pour désigner l'espace intégré au XIV^e arrondissement (Petit-Montrouge) et celui conservé dans la nouvelle commune (Grand-Montrouge, ou Plaine) continuera d'être fréquemment utilisé : ainsi, en 1902 encore, l'ouverture de la succursale de la Société Générale à Montrouge prendra le nom de Grand Montrouge¹²⁴³.

Au-delà de la confusion de l'identité qui résulte de ce bouleversement territorial¹²⁴⁴, les enjeux économiques sont primordiaux. Dès les années 1859, le projet d'annexion est critiqué par les édiles locales, pourtant nommées par le pouvoir politique. A Montrouge,

¹²⁴² C'est ainsi que l'on nomme (encore aujourd'hui) les 4 taxes locales patente, portes et fenêtres, contribution mobilière et contribution personnelle qui forme la base de l'imposition locale.

¹²⁴³ *Historiens et Géographes* 380, octobre 2002, photo de l'agence Société Générale du Grand-Montrouge, Seine, place de la République, 1902, p. 176.

dont la situation est la plus critique, les élites et notables ont l'impression d'être abandonnés du pouvoir. Les efforts financiers considérables effectués en 1858 pour construire une nouvelle mairie paraissent un investissement inutile, puisque le nouveau territoire ne peut utiliser cette maison commune. D'autre part, l'effort consenti par l'ensemble de la population pour cette construction ne peut, selon eux, être de nouveau exigé. La différence d'équipement collectifs entre Montrouge intra-muros et le nouveau Montrouge est systématiquement rappelé : en perdant son attache territoriale la plus urbaine, la commune paraît être vouée à une situation économique peu enviable. Enfin, amputée de sa partie la plus densément habitée, la commune perd une très grande part de ses ressources financières, puisqu'elle s'étend au sud sur une plaine assez peu densément construite.

L'intérêt de cette vision est surtout qu'elle confirme l'ancrage dans les mentalités des notables parisiens d'une vision de la banlieue comme d'un espace périphérique et peu attrayant. Certes, le vocabulaire esthétisant et hygiéniste autour des plaines bucoliques à quelques lieues de Paris continue d'être utilisé. Mais pour les notables du Montrouge urbain, l'espace extra-muros est condamné aux fins de semaines mis à la mode par l'anglomanie du Second Empire, ou aux séjours estivaux en zone champêtre. La banlieue n'est peut être pas encore le repoussoir qu'elle sera dans les imaginaires quelques décennies plus tard, elle est cependant déjà regardée comme un espace de seconde zone.

La critique joue donc sur la fibre sentimentale et l'attachement à la terre. Montrouge débaptisée, déplacée, pourra-t-elle devenir une commune prospère ? Le bilan, certes laudatif, dressé au début du XX^e siècle dans *l'Etat des communes* estime que la commune, bien que "réduite à son territoire extra-muros, [a] pu cependant assurer son équilibre administratif, les dix dernières années du Second Empire paraissant avoir été pour elles des années de prospérité.¹²⁴⁵ "

Mais le changement de la géographie vécue des communes et l'extension de Paris ne sont pas les seuls enjeux de territoire possibles. A plusieurs reprises l'administration impose aux communes des transformations, plus ou moins importantes selon les cas. Bagneux à cet égard est symptomatique du ressentiment argumenté par les élites contre les décisions, étatiques ou préfectorales, prévoyant de soustraire, "d'amputer" une partie du territoire. Commune enclavée, pourtant ancienne et marquée par la présence importante du chapitre de Notre-Dame qui possède de nombreux terrains et qui entretient l'église paroissiale, Bagneux subit tout au long du XIX^e siècle des amputations territoriales au profit des communes voisines. Les édiles locaux ne commenceront à réagir politiquement et de manière argumentée sur le préjudice économique qu'entraînent ces transformations qu'à partir de la création de l'enclave du cimetière parisien de Bagneux, en 1884. Pourtant, plusieurs autres décisions ont auparavant entamé le territoire depuis

¹²⁴⁴ L'annexion n'a pas été l'objet d'histoire depuis l'ouvrage de Gérard Jacquemet sur la commune de Belleville. Quelques monographies sont consacrées aux quartiers annexés, et une thèse est en cours sous la direction de Gilles Postel-Vinay sur Gentilly et Ivry, par V. Capizzi.

¹²⁴⁵ *Etat des communes, Montrouge*, p. 22. Toulouse, Eugène et Maugarny, Camille-A., *Histoire de Montrouge*, Montrouge, 1905.

1834. Ainsi, le fort de Montrouge érigé sur le territoire de la commune entre 1840 et 1847 entraîne une zone de servitude militaire qui "constituait le plus sérieux obstacle à l'extension de Paris-Montrouge vers Bagneux ¹²⁴⁶". En 1844, la création de la ligne de Paris à Sceaux isole une partie du territoire de la commune, qui par ailleurs ne profite pas de cette création pour obtenir une gare facilitant l'accès à Paris. En 1875 la commune de Montrouge, démembrée par la création des fortifications et l'annexion, obtient une compensation de 60 hectares au détriment de Bagneux.

La dénonciation de décisions territoriales prises sans concertation et surtout sans compensation s'accroît dans le cadre de la création du cimetière parisien. En mai 1884, le territoire bagnois est diminué de 62 hectares et 9 ares, destinés à

"la création d'une des plus vaste nécropole de la capitale. La plus belle partie de la plaine était absorbée. Bagneux était enfermée derrière un obstacle infranchissable et le pays au nom agréable et doux, évocateur de bois, de fraises et de vin, devenait, pour le public parisien qui l'ignore, le séjour de la mort. [...]
¹²⁴⁷ ".

D'une part, les édiles insistent sur le préjudice économique que présente cette excroissance parisienne au nord de la commune. La création du cimetière parisien limite selon eux définitivement toute communication directe du Nord de la commune avec Montrouge et Paris. D'autre part, le territoire devient une propriété de la Ville de Paris, et la commune ne peut plus rien décider sur cette emprise. Pour les élus, l'administration est entièrement à l'origine de la marginalisation dans laquelle se trouve encore Bagneux à la veille de la guerre. Lors de la création du cimetière en 1884, le maire de Bagneux obtient l'autorisation du conseil de traiter directement avec les services de la Ville de Paris pour la vente à l'amiable des voies communales incluses dans le projet. Or, la Ville de Paris offre 25 centimes du mètre pour le 3660 m² de terrain communal, alors que la commune de Bagneux exige que la compensation soit la même que celle offerte aux propriétaires riverains expropriés par la création du cimetière, et exige de traiter à 4 francs le mètre ¹²⁴⁸. Le conflit fut tranché en défaveur de la commune de Bagneux, qui n'eut alors de cesse de rappeler les conséquences financières importantes résultant de la création du cimetière. La perte de revenus due à l'absence d'impôts locaux payés par la Ville de Paris autorise le maire de Bagneux à proposer à l'administration départementale que la quote-part communale de l'entretien de la route stratégique n°62, bordant le cimetière parisien, "[soit] équitablement mis à la charge de la mairie de Paris ¹²⁴⁹". Considérant que la création du cimetière parisien ne s'est pas accompagnée de mesures indemnitaires suffisantes, la mairie radicale-socialiste élue en 1900 décide d'aller en justice au sujet du dommage subi par la commune du fait de la perte des centimes additionnels consécutive à l'établissement du cimetière. Le maire, Théodore Tissier, entreprend dès mars 1902 un

¹²⁴⁶ AM Bagneux, *délibérations*.

¹²⁴⁷ AM Bagneux, *délibérations*, 29 avril 1913. A l'occasion d'un projet de création d'une nouvelle route départementale de Paris à Sceaux passant par Bagneux, Claude Maugarny, conseiller municipal socialiste, revient sur les amputations territoriales subies par Bagneux dans un discours retranscrit en entier et couvrant 8 feuillets d'une écriture serrée.

¹²⁴⁸ AM Bagneux, *délibérations*, 26 avril 1885.

recours devant le Conseil de Préfecture de la Seine afin d'obtenir l'inscription de la Ville de Paris au rôle des contributions foncières des propriétés non bâties pour 1902 en raison des terrains du cimetière ¹²⁵⁰. En 1906, le Conseil de Préfecture émet un arrêté déboutant la commune de sa demande. Le maire obtient du conseil de se pourvoir de cette décision devant le Conseil d'Etat, puis renonce en mars 1913.

L'effort juridique entrepris par la commune n'est pas couronné de succès, mais il témoigne de l'impossible conciliation entre Préfecture et commune dès lors que la Ville de Paris entre en jeu. Les élus font remarquer à plusieurs reprises que le Département est trop partial du fait de la surreprésentation de Paris au Conseil Général, et demande de manière constante la séparation entre Paris et le département de la Seine banlieue. Les arguments financiers (perte de revenu foncier) et juridique (mettre la Ville de Paris dans le droit commun des contribuables) sont progressivement associés à une réflexion plus globale en terme de développement économique et géographique des communes de banlieue, critiquant des décisions unilatérales empêchant leur développement. Au final, ce n'est pas tant l'amputation de territoire qui est dénoncée que les conséquences liées aux règlements et à la limitation des droits à construire, conséquence de la création d'un cimetière, des fortifications ou de la ligne de forts entourant la capitale : toutes ces emprises empêchent, par la création de zones de servitude, la construction de nouveaux quartiers ou l'installation d'entreprises aux portes de Paris.

- COMMUNES PAUVRES CONTRE CAPITALE RICHE

Si les communes de banlieue ont le sentiment d'être démunies face au pouvoir administratif du Département de la Seine, accusé d'être plus favorable aux revendications parisiennes et de ne pas faire l'effort d'équilibrage territorial nécessaire au développement harmonieux de l'agglomération, le hiatus entre la situation économique – et donc la richesse – des communes de banlieue et celle de la capitale va devenir progressivement un terrain de revendication extrêmement fertile. Or, l'apparition de ces diatribes contre la toute puissance parisienne, traduisant l'exaspération de nombreux élus contre ce qu'ils estiment être de l'arrogance de Paris vis à vis de sa banlieue, est concomitante des débuts d'une existence industrielle propre à la banlieue, et des premiers signes d'un dynamisme démographique puis économique favorable aux communes situées au-delà des fortifications de la capitale ¹²⁵¹.

¹²⁴⁹ AM Bagneux, *délibérations*, 20 mai 1890. "rapport de l'agent voyer en chef du Département de la Seine, relatif à la translation de propriété du sol du chemin n° 62 à la commune de Bagneux. Le conseil, considérant que d'après ce document, la route stratégique entrera dans le cadre des chemins de grande communication dont l'entretien est à la charge de du département avec le concours des communes, approuve les conventions qui font l'objet de la communication mais émet l'avis suivant : les terrains pris pour l'établissement du Grand cimetière Parisien, étant en bordure de la route n°62, dans toute la traversée de la commune, et par suite de leur nouvelle destination ne lui apportant plus d'impôts, l'entretien de la dite route devrait équitablement être mis à la charge de la maire de Paris."

¹²⁵⁰ AM Bagneux, *Délibérations*, séance du 14 mars 1902 (année 1902) et 11 avril 1903 (renouvellement de la demande, année 1903).

¹²⁵¹ Alain Faure, "Paris, le peuple, la banlieue", in Faure, (dir.) *Les premiers banlieusards*, Créaphis, 1991, pp. 73-75.

L'expression de ce ressentiment prend des formes variées. Les journaux locaux, qui commencent à cette époque à être les vecteurs d'une politisation accrue du marché local du pouvoir répercutent une partie de ces inquiétudes édilites. *La Rive Gauche*, journal largement diffusé, rend ainsi compte de cette opposition et prend la défense des intérêts de la banlieue et de ses habitants dans la polémique sur les droits de la banlieue qui s'exacerbe au tournant du siècle ¹²⁵². C'est donc à la fin des années 1880, dans un contexte de crise économique de l'industrie parisienne et de montée du boulangisme, révélateur d'une exaspération sociale contre les "nantis" et d'un populisme politique utilisant la fibre des "petits" contre les "gros", que les élus locaux vont critiquer de manière acerbe et directe les pouvoirs administratifs de tutelle, c'est-à-dire la Préfecture de la Seine, mais aussi et surtout la ville de Paris, sans qu'aucun élément juridique n'explique ce sentiment de dépendance hiérarchique – en dehors, et c'est notable, de la sous-représentation des élus de Seine-banlieue au Conseil Général.

En octobre 1889, Nourigat, conseiller municipal de Malakoff, critique dans un discours enflammé la dépendance économique des communes de banlieue vis-à-vis de Paris, accusée de profiter du labeur ouvrier et de se débarrasser des charges sociales sur les administrations municipales de banlieue.

"La plupart des Habitants de la Commune [de Malakoff] [...] sont des ouvriers ou des employés travaillant à Paris, au profit des Commerçants ou d'Industriels Parisiens, prenant en grande partie leur nourriture à Paris, en un mot rapportant beaucoup plus à la Ville de Paris, sans rien lui coûter. [...] [Cette] population ouvrière et laborieuse est obligée d'aller chercher dans la Banlieue des logements à bon marché, de sorte que Paris [...] fait refluer sur la Banlieue tous ces malheureux ¹²⁵³ ."

Les thèmes de cette délibération ne sont pas isolés, et l'on retrouve ailleurs, à Montrouge ou à Vanves, à la même période, les mêmes arguments. Cette diffusion n'est pas circonscrite aux communes de la banlieue sud-ouest. Ainsi, le conseil d'Asnières utilise exactement le même registre discursif pour dénoncer l'injustice des rapports entre Paris et la banlieue :

"Paris, par ses agrandissements et ses embellissements force la classe ouvrière à chercher hors de son enceinte des logements à meilleur marché et plus sains [...]. Il en résulte que les communes suburbaines voient depuis quinze années leur population ouvrière augmenter [...]. Les ouvriers ne font que coucher dans nos communes, leur travail est à Paris, qui en profite ¹²⁵⁴ ."

Les élus de la proche banlieue parisienne ¹²⁵⁵ semblent donc frappés de l'inégalité entre la

¹²⁵² *La Rive Gauche*, 14 janvier 1900 : "le devoir des banlieusards sera de protester contre les empiètements de Paris, contre ses privilèges, contre les abus de tout genre dont il tire profit à notre détriment", in Aline Muller, *les relations Paris-banlieue Ouest de 1884 à 1900*, mémoire de maîtrise, Paris X Nanterre 1988, tome 2, p. 30, cité par Alain Faure, "Paris, le peuple, la banlieue", in Faure, dir. *Les premiers banlieusards*, op. cit., p. 74, note 6.

¹²⁵³ *AM Malakoff, délibérations, 1887-1890, séance du 13 octobre 1889. Jean Nourigat est rapporteur de la commission chargée d'examiner l'augmentation du contingent communal exigé par l'Assistance Publique pour le traitement des malades de la banlieue dans les Hôpitaux de Paris. Ce long rapport a déjà été cité supra. C'est moi qui souligne, mais les majuscules sont respectées à partir du texte initial.*

richesse de Paris et de ses entrepreneurs, accrue par les embellissements urbains développés depuis les années 1860, et la pauvreté des populations de la banlieue. Nourigat insiste donc sur le fait que la population de Malakoff est composée en tout premier lieu par une migration économique venue de la capitale, ce qui confirme l'analyse effectuée par Gérard Jacquemet pour Belleville au milieu du XIX^e siècle¹²⁵⁶, mais aussi la réalité du peuplement de cette banlieue analysée dans le premier chapitre.

La "guerre Paris-banlieue" mise en évidence à la fin des années 1880 à travers les représentations collectives et le discours produit sur la banlieue par les élus de Paris ou sur Paris par les élus de banlieue se confirme ainsi, y compris dans une banlieue sud-ouest moins industrielle que ne peuvent l'être Levallois, Aubervilliers ou Clichy.

Ce discours pourtant, dans sa tonalité, n'est pas aussi révolutionnaire qu'il peut être, à la même époque, au sein des groupes militants socialistes. Ici, point de programme, point de nationalisation, point d'évolution progressiste envisagée : la dénonciation est la force courante de cette diatribe, et, derrière cette charge contre le poids de Paris, on peut y voir les récriminations d'élus de banlieue fortement marqués par le conservatisme, voire une part de "jalousie", de regrets, de ne pas connaître ce même développement luxueux.

Discours aigri donc, certainement lié au faste de l'Exposition Universelle, aux constructions qui sont en train de transformer l'Ouest de Paris, autour du Champ de Mars, dont la proximité géographique avec la banlieue sud-ouest est importante. Discours relayé dans d'autres communes, et utilisant les mêmes champs lexicaux : la proximité des élections législatives de septembre 1889, la victoire du Général Boulanger dans la Seine en janvier 1889 permettent aussi de comprendre cette généralisation d'un discours profondément anti-administratif, qui prend le relais au niveau local des revendications anti-parlementaires défendues par le boulangisme. L'implantation en banlieue parisienne du mouvement boulangiste se lit aussi à travers ces revendications dont il est peut être illusoire de ne faire qu'une analyse proprement économique ou sociale : les représentations du monde de la banlieue véhiculées par ce discours, ainsi que la réactivation de thèmes politiques nationaux à l'échelle locale sont un des axes de l'analyse de la 3^{ème} partie. Toutefois, au delà d'une critique aigrie, revendicatrice sans être organisée, on voit progressivement s'échafauder un discours plus complexe et plus organisé reprenant l'idée d'une inégalité et d'un mal développement économique de la banlieue face à Paris.

b. la construction progressive d'une revendication politique

Témoins de la guerre entre Paris et la banlieue, les délibérations des conseils municipaux fourmillent d'anecdotes et de récriminations contre la toute puissance présumée de la

¹²⁵⁴ *Délibération du conseil municipal d'Asnières, 28 août 1889, citée par Dominique Flageul, la commune d'Asnières, 1870-1890, mémoire de maîtrise, Paris X Nanterre, utilisé par Alain Faure, "Paris, le peuple, la banlieue", op. cit., p. 113, note 140.*

¹²⁵⁵ A Bagneux, aucune délibération ne reprend ce discours dans les années 1885-1889. AM Bagneux, *délibérations, 1880-1893*.

¹²⁵⁶ Jacquemet, G. *Belleville, du faubourg à la ville*. Ehes, 1980.

capitale. Mais le discours peu construit, essentiellement revendicatif – voire lié à une situation politique nationale complexe – se transforme progressivement. La dénonciation de la "ville tentaculaire"¹²⁵⁷, accusée d'être à l'origine des maux de la banlieue, laisse place, sur de nombreux thèmes, à des revendications organisées, s'adressant à des interlocuteurs plausibles : Préfet, Directions de compagnies de chemin de fer, Conseil Général. Deux thèmes peuvent alors être relevés : le premier, proposant une amélioration des transports quotidiens, car il est en corrélation avec les thèmes originaux de la "guerre Paris-banlieue"¹²⁵⁸, le second, autour du déversement des établissements classés hors des murs de Paris, parce qu'il correspond à l'image encore actuellement véhiculée d'une banlieue salie par les ordures parisiennes.

- LES MIGRATIONS PENDULAIRES, MOYENS D'UNE REVENDICATION PLUS CONSTRUITE

L'analyse en terme de bassin d'emploi et donc de déséquilibre traverse l'histoire de la banlieue. Aux banlieues dortoirs, l'imaginaire collectif oppose les quartiers d'affaires qui se vident dès la fin de journée. L'éreintant voyage accompli par les banlieusards pour rejoindre leur lieu de travail a été assez peu étudié, mais il est symptomatique de l'impression de la division zonale que donne la banlieue de Paris : banlieue de bicoques et de baraques que les hommes quittent dès potron-minet, pour rejoindre la capitale pourvoyeuse d'emploi¹²⁵⁹.

"Ce qui était triste, c'était la foule du matin des bataillons d'ouvriers en marche vers l'usine, le long de ses murs, vers son portail. (...) Le train du matin qu'il fallait prendre filait dans cette banlieue d'usine à produits chimiques."¹²⁶⁰

Bien avant la généralisation des tramways en banlieue parisienne, les élus des conseils municipaux s'inquiètent du manque de trains de banlieue, des horaires inadaptés pour les ouvriers et employés qui viennent prendre leur travail à Paris, et des prix pratiqués. Ainsi, en novembre 1886, le conseil municipal de Malakoff invite la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest à uniformiser le tarif de ses abonnements, et à étendre les catégories pour lesquelles ces abonnements, souvent appelés "billets ouvriers", peuvent être accordés. Le conseil suggère ainsi que les "travailleurs et petits employés [sont] aussi dignes d'intérêt¹²⁶¹", et surtout dénonce l'inégalité de traitement dans le prix de ces abonnements de part et d'autre des fortifications :

"[La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest] délivre sur le parcours de la ligne de Paris à Versailles rive gauche des abonnements calculés sur les prix annuels, [soit] : 90 F (...) [entre] la Gare d'Ouest ceinture [et] la Gare de Montparnasse (...),

¹²⁵⁷ Emile Verhaeren, *les villes tentaculaires*, E. Deman, 1895.

¹²⁵⁸ L'expression est utilisée par Alain Faure dans *les premiers banlieusards*, *op. cit.*

¹²⁵⁹ Voir la contribution d'Alain Faure, in Magri, Topalov, *Villes ouvrières, 1850-1950*, L'Harmattan, 1991.

¹²⁶⁰ Navel, Gérard, *Travaux, 1945*, pp. 63-67. il décrit l'embauche du matin aux usines Berliet de Vénissieux, dans la banlieue de Lyon, dans les années 20.

¹²⁶¹ AM Malakoff, *délibérations, 1884-1887*, séance du 7 novembre 1886.

c'est à dire une distance de 6 km. 150 F (...) [entre] la Gare de Vanves-Malakoff [et] Montparnasse, [soit] une distance de 7 km. 150 F (...) [entre] la Gare de Sèvres [et] Montparnasse, [soit] une distance de 10 km. Il n'y a pas proportion gardée dans les prix des tarifs d'abonnements. (...) La distance de la Gare de Vanves Malakoff à celle de Montparnasse n'est que de 7 km, dépassant seulement d'un kilomètre celle d'Ouest ceinture, [le conseil] émet les vœux : que le tarif d'abonnement annuel de la Gare de Vanves Malakoff à la Gare de Montparnasse soit fixé à 90 F pour la 2^{ème} classe de voyageurs ; que le dit tarif d'abonnement applicable aux ouvriers soit étendu aux travailleurs de toutes catégories assimilables aux ouvriers et aussi aux petits employés ¹²⁶² "

La précocité de cette délibération, alors que l'amélioration relative des lignes de tramways avec la création d'un plan de concession de lignes de tramways dites pénétrantes ne se fait qu'au début des années 1890 ¹²⁶³, s'explique en large partie par l'importance de la population malakoffiote soumise aux migrations journalières, mais aussi par l'existence d'un débat ouvert dès le début de 1885 au Conseil Général de la Seine ¹²⁶⁴. Ce débat a pour objet l'étude d'un régime nouveau d'exploitation des lignes de tramways de banlieue, dites lignes Nord et Sud, et sur lequel la municipalité de Malakoff entend bien apporter son point de vue de commune "populeuse". Enfin, la toute jeune municipalité ¹²⁶⁵ est certainement l'une des plus progressistes du moment en banlieue sud-ouest, ne serait-ce que parce que son électorat est sociologiquement très représentatif des classes populaires depuis la séparation en deux de la commune de Vanves ¹²⁶⁶. De fait, la réalité et la complexité du transport quotidien est omniprésente dans ces communes limitrophes de Paris, et pour les élus,

"il est nécessaire de faciliter aux ouvriers et travailleurs les moyens de transports pour se rendre le matin à leur travail et rentrer le soir à leur domicile, cette mesure est s'impose davantage pour les habitants de Paris et de la banlieue à cause de la cherté des loyers dans le centre de la capitale ¹²⁶⁷ "

Durant plus d'une décennie, la question des abonnements ouvriers sur les lignes de banlieue, l'importance des horaires des trains, et tout particulièrement de ces trains du matin qui permettent l'embauche à Paris à une heure convenable, témoigne de la réalité

¹²⁶² AM Malakoff, *délibérations, séance du 7 novembre 1886.*

¹²⁶³ Archives CCIP.

¹²⁶⁴ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 22 février 1885 : "confiant dans la sollicitude du Conseil Général pour affirmer la solidarité qui existe entre la Ville de Paris et les communes du département de la Seine, le conseil de Malakoff s'en remet à lui du soin de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer le service de la banlieue, pour créer les lignes nouvelles demandées (...) et pour améliorer le service des lignes déjà exploitées [par la Cie Générale des Omnibus]."

¹²⁶⁵ Malakoff est créée en tant que commune distincte en février 1883 et les élections de 1884 confirment à leur poste la première municipalité politiquement ancrée chez les républicains progressistes.

¹²⁶⁶ Voir partie 1, chapitre 3.

¹²⁶⁷ AM Malakoff, *délibérations, séance du 7 novembre 1886, rapport de M. Clerget, conseiller municipal et architecte.*

quotidienne des banlieusards : les migrations pendulaires sont le lot de nombre d'entre eux, même si, dans certaines branches d'activités ou dans certaines communes persiste l'emploi d'ouvriers peu qualifiés, nourris et très mal logés par leurs patrons, comme c'est le cas dans les communes blanchissantes de la banlieue ouest dont fait partie Vanves¹²⁶⁸

Cette première étape de revendications relayées par les élus locaux semble pourtant n'avoir que peu d'effets. Les moyens de communication modernes et rapides, reliant la banlieue sud-ouest à Paris, restent toujours très limitées dans les années 1890.

A partir de la fin du siècle, les vœux en faveur de l'adoption de tarifs ouvriers seront étendus à l'ensemble des moyens de transports collectifs. D'une part, le nombre de délibérations consacrées aux questions relatives aux tramways et transports collectifs est en constante augmentation à partir du tournant du siècle, et ce dans l'ensemble des communes. D'autre part, le besoin de liaisons rapides et peu coûteuses avec le centre de Paris est revendiqué comme un moyen politique de rééquilibrage économique entre le centre et sa périphérie. Les élus se font plus proches des besoins quotidiens des habitants de leurs communes, insistant d'abord pour que les ouvriers puissent bénéficier du tarif préférentiel sur les trains partant le plus tôt vers Paris, puis sur la généralisation à tous les trains des systèmes d'abonnements hebdomadaires et des allers-retours à des prix préférentiels. Ainsi, en 1898, les élus de Vanves adoptent un vœu pour que "la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest autorise les ouvriers, même lorsqu'ils ne sont pas porteurs de cartes d'abonnement ouvrières [*sic*], à prendre le train de 5 heures 35¹²⁶⁹". Deux ans plus tard, le conseil estime que "les tarifs [des billets de tramways et de chemin de fer] [devraient être] abaissés et que les ouvriers [doivent avoir] la possibilité de prendre les trains qu'ils veulent à prix réduit¹²⁷⁰". Les élus de Bagneux, dont la commune reste très enclavée, demandent l'adoption de trains-tramways ouvriers sur l'Arpajonnais¹²⁷¹, ainsi que des tarifs spéciaux sur la ligne de tramway qui traverse la commune¹²⁷².

Dans ces revendications adressées le plus souvent à des directions d'entreprises privées, le concours systématique des Conseillers Généraux élus de la banlieue ainsi que le soutien bienveillant du Préfet de la Seine est rappelé. Au tournant du siècle, la guerre entre Paris et la banlieue se joue aussi sur le terrain politique, c'est-à-dire essentiellement dans les avis du Conseil Général, aux pouvoirs certes peu étendus, mais aux réseaux bien structurés autour des élus départementaux. Enfin, le soutien des députés de Seine banlieue est lui aussi activé : les élus locaux tentent ainsi d'utiliser le champ politique

¹²⁶⁸ M Phliponneau, *la vie rurale en banlieue*, op. cit.

¹²⁶⁹ AM Vanves, *délibérations 1897-1901*, séance du 26 février 1898.

¹²⁷⁰ AM Vanves, *délibérations 1897-1901*, séance du 23 février 1900.

¹²⁷¹ La première demande en ce sens date de mars 1898, date à laquelle la Compagnie demande l'autorisation de passer de la traction à la vapeur à la traction électrique. AM Bagneux, *délibérations 1893-1900*, séance du 14 mars 1898.

¹²⁷² Les séances notant ce type de vœux se multiplient à Bagneux entre 1908 et 1912 ; elles demandent toujours la création de tramways ouvriers sur le ligne Paris – Arpajon, sans succès avant la Première Guerre Mondiale.

national pour résoudre les conflits locaux qui traversent les questions des carences en aménagement et en équipement de la banlieue parisienne.

C'est finalement essentiellement en creux que l'on peut voir le sentiment de forte dépendance économique de la banlieue parisienne. Les conflits entre centre et périphérie ne se limitent pas à un conflit de dépendance administrative. Bien plus, à partir du tournant du siècle, les élus locaux vont tenter de jouer le jeu départemental contre Paris, profitant de l'essor formidable et autonome de l'industrie banlieusarde et de l'augmentation du poids démographique relatif des communes de Seine-banlieue. Le département, que ce soit la Préfecture mais surtout le Conseil Général, tremplin des ambitions nationales des élus locaux, va devenir le lieu de régulation des conflits liés à ce sentiment de dépendance économique de la banlieue. Et le bras de fer, très tôt engagé, entre les représentants des intérêts locaux et les instances dirigeantes des compagnies privées de transports en commun, accusées de ne pas respecter les cahiers des charges imposés par la Préfecture de la Seine, souligne la diversité des lieux et des enjeux de conflits.

- REFUSER LE DÉVERSEMENT PARISIEN SUR LA BANLIEUE : LE CAS DES ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES

Si le rééquilibrage économique passe pour les élus de Seine-banlieue par l'adoption en matière de transports collectifs de cahiers de charges plus favorables aux déplacements des habitants, l'autorité administrative est aussi directement sollicitée pour limiter les nuisances que Paris continue d'exporter en banlieue. Les établissements exhalant odeurs et fumées nauséabondes ou employant des produits à forte toxicité sont en effet soumis à un classement par l'administration préfectorale et leur implantation peut être contestée par les représentants des communes concernées¹²⁷³. Le statut d'établissement classé est aussi un moyen de protéger les entrepreneurs de décisions administratives ultérieures à leur implantation : une fois la localisation acceptée par les services de la Préfecture, les élus locaux ou les riverains ne peuvent réclamer d'indemnités du fait, par exemple, de la perte de valeur des terrains situés autour des usines, et les élus ne peuvent exiger le départ de l'industriel. La question des établissements insalubres est centrale en banlieue parisienne car elle révèle les peurs et l'imaginaire utilisés pour s'opposer à la toute puissance présumée de la capitale. Et les arguments utilisés lors de l'examen de ces dossiers d'établissements en conseil municipal, dénonçant une capitale déversant sur le territoire autrefois agreste et champêtre de la banlieue les immondes produits par la Ville, ont été souvent repris comme représentatifs de la domination politique, administrative, économique et hygiéniste de Paris sur sa banlieue.

Cependant, si les élus locaux revendiquent souvent au sujet des nuisances liées à l'installation d'établissements classés, on peut remarquer que cette récrimination n'est pas identique partout. Les conseils de Montrouge et de Malakoff ne s'opposent ainsi guère à l'installation de fonderies de suif, de fabrique de bougies, d'usine de couleurs et vernis aux émanations polluantes et pestilentielles comme à la toxicité importante de leurs produits, et qui sont pourtant nombreuses sur leurs territoires. La tannerie et le travail du cuir, dont

¹²⁷³ La législation sur les établissements classés date de 1801.

l'odeur âcre est déjà signalée le long de la Bièvre dans le 13^{ème} arrondissement, et qui empuantit les bords de la rivière en proche banlieue connaissent à Malakoff un développement important dans les années 1880 : aucune délibération ne fait référence à une quelconque critique de l'installation de ces entreprises sur le territoire communal.

Pourtant certaines revendications existent bel et bien. A Bagneux, la nouvelle municipalité élue en avril 1899, signale que l'installation sur le territoire balnéolais d'une usine de traitement des ordures ménagères provenant de la Ville de Paris, par un système d'autoclaves à vapeur sous pression

"[...] jetterait la suspicion sur une contrée jusqu'alors indemne d'établissement insalubre, choisie pour la villégiature et habitée par de nombreux ouvriers et employés parisiens qui viennent y chercher le bon air." ¹²⁷⁴

L'argumentaire utilisé ne se limite pas à appeler à la préservation d'une banlieue résidentielle. Ce projet ne respecte en effet pas les normes en matière de localisation des établissements classés, et tout particulièrement celles de la distance à respecter entre l'usine et les habitations existantes. Ainsi, rappelle Camille Maugarny,

"il existe des propriétés bâties jusqu'à 35 mètres de l'emplacement qu'on lui destine, [...] alors que le Préfet de la Seine dans son ordonnance du 24 décembre 1881 a prescrit une distance d'au moins 200 m entre les dépôts de gadoue et les habitations particulières" ¹²⁷⁵ ."

La thématique hygiéniste est largement utilisée. Le rapporteur insiste sur le risque de contagion endémique que fait courir cette usine du fait de la présence de "milliers de mauvaises mouches qui viendront éclore lors de la saison chaude" ¹²⁷⁶ " dans les immondices déchargées et triées par les chiffonniers avant la mise en autoclave. Le transports par tombereaux le long de la route d'Orléans, sur un espace assez linéairement mais densément bâti, pose aussi les problèmes de la propagation des odeurs malsaines comme "des encombrements qui ne manqueront pas d'exister dans la traversée de Montrouge les jours de marché à paille" ¹²⁷⁷ ". Finalement, les bâtiments de l'usine, rapidement "intoxiqués en s'imprégnant d'odeurs infectes, deviendront par leur seule présence un véritable danger pour la salubrité publique".

Cet exemple n'est pas le seul de prises de position contre l'utilisation par Paris des communes de banlieue comme espace de déversement de déchets de toutes sortes ou d'usines aux rejets nocifs pour l'environnement. Mais il est intéressant de souligner que c'est à Bagneux, et toujours en insistant sur le caractère bucolique et champêtre de la banlieue sud, que ces revendications sont les plus nombreuses et les plus virulentes. En 1907, la commune rejette la demande d'autorisation sollicitée par la Société Française de raffinage des cires minérales, au motif que le projet prévoit à proximité de zone résidentielle la construction d'un dépôt d'hydrocarbures ¹²⁷⁸ . En 1912 encore, Bagneux

¹²⁷⁴ AM Bagneux, délibérations 1893-1900, séance du 16 décembre 1899.

¹²⁷⁵ AM Bagneux, délibérations 1893-1900, séance citée.

¹²⁷⁶ AM Bagneux, délibérations 1893-1900, idem.

¹²⁷⁷ AM Bagneux, délibérations 1893-1900, idem.

s'oppose avec les mêmes arguments à la création, sur le territoire de Châtillon, d'un autre dépôt d'hydrocarbures ¹²⁷⁹ par la Société Anonyme Industrielle "l'Ozokérite". Les trois autres communes ne connaissent pas le même engouement pour dénoncer l'établissement d'usines fabriquant des produits nocifs sur leur territoire. Tout juste le conseil de Malakoff s'associe-t-il en 1887 au vœu de la commune d'Arcueil-Cachan protestant contre la réouverture de l'usine des Hautes Bornes, car elle est "extrêmement nuisible à la santé des habitants et de la prospérité de la commune qui deviendrait inhabitable", et demande la médiation du Préfet pour s'opposer à cette réouverture ¹²⁸⁰.

La création des établissements insalubres, et tout particulièrement de ceux qui sont liés à la ville de Paris, comme c'est le cas pour les premières usines de traitement des ordures ménagères, suscite donc des réticences de la part des conseils municipaux concernés. Mais ces réticences semblent d'autant plus vives que les communes sont ancrées dans un environnement encore essentiellement rural, ou qu'elles se situent aux marges des zones urbaines les plus densément bâties. Bagneux, contrairement aux communes voisines, ne connaît pas un accroissement important de population avant l'entre-deux-guerres. Restée une petite commune isolée de son environnement urbain proche par de très mauvais liens de communication avec Paris, la commune continue jusqu'aux années 1910 de comprendre des activités proprement liées au monde rural. A travers les dénonciations hygiénistes visant à préserver le capital de développement futur de la commune, on lit donc la permanence de l'image rêvée d'une banlieue "verte" que tout oppose aux entrelacs des bâtis urbains et des ruelles sombres, des grandes usines et des fumées nocives qui dès la fin du siècle constituent le modèle "noir" de la banlieue. Finalement, le discours organisé, souvent juridiquement et techniquement solide qui se construit progressivement dans l'arsenal des élus locaux correspond paradoxalement à un combat d'arrière garde, de préservation d'un modèle de banlieue qui deviendra rapidement caduc avec la généralisation de l'urbanisation massive dans l'entre-deux-guerres. La survivance d'un modèle ancien – celui de la banlieue champêtre, celle des bords de Marne et des fins de semaines à la campagne – aussi près de Paris est intéressant car il signale toute la difficulté dans la création d'une identité banlieusarde qui serait chargé de s'opposer aux menées parisiennes jugées trop agressives.

La construction du discours semble ainsi aller en évoluant. On passe d'une dénonciation acrimonieuse, parfois violente, du rôle de la Ville de Paris personnifiée en une sorte de marâtre source de tous les maux des communes de la banlieue, à une revendication d'autonomie face à des institutions clairement nommées. C'est le cas lors des vœux envoyés à la Direction de l'Assistance Publique. Avec les années 1890 et surtout le tournant du siècle, le renouvellement des conseils municipaux (élections de 1896 et 1900) fait apparaître un discours plus construit qui, au lieu de déverser une rancœur sur l'ensemble des institutions supérieures, va tenter de s'attacher certains bons offices, en particulier ceux du préfet du département de la Seine et bien sûr du Conseil

¹²⁷⁸ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 13 décembre 1907.

¹²⁷⁹ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 10 juillet 1912.

¹²⁸⁰ AM Malakoff, *délibérations 1884-1887*, séance du 15 mai 1887.

Général.

On se trouve ici dans un autre schéma d'organisation des revendications : la plupart des maires revendiquent une autonomie de décision en cherchant et parfois en obtenant l'appui des autorités supérieures. La "résistance", peut être moins idéologique que marquée à la fois par la persistance d'un discours hygiéniste du "bon air" que l'on trouve en banlieue et par une certaine réticence face à l'industrialisation sans contrainte, spectacle que les contemporains voient dans le développement des banlieues fortement industrielles, se fait sur les principes du droit. Les instances administratives départementales, autrefois vues comme des obstacles au développement communal, deviennent le lieu de régulation majeur des conflits entre centre et périphérie, voire au sein de ces périphéries. Peut-on pour autant affirmer que la "guerre contre Paris" s'atténue au tournant du siècle ? En tout cas, si le poids économique de la ville centre garde toujours une importance considérable, l'industrie en banlieue est devenue autonome ; et le combat des nouveaux élus de la génération 1900, plus républicains que les précédents, plus proches aussi des élus parisiens, va se concentrer sur l'exigence d'une autonomie administrative et d'une représentativité accrues au sein du Département. L'échelle locale de la gestion des conflits est dépassée et remplacée par la perception d'un nouveau cadre, plus large, étendu à l'ensemble dit "Seine-banlieue" qui tente de s'organiser en véritable contre-pouvoir face à la fois aux prérogatives hors du droit commune de la Ville de Paris et à la centralisation de l'Etat incarnée par les services du Département de la Seine.

II- Conquérir l'autonomie : le cas de la gestion du gaz.

Placée ainsi à l'épreuve des faits, la gestion des conflits ne semble guère être favorable aux communes lorsque celles-ci restent dans le strict cadre local. Les élus des conseils municipaux le voient bien, estimant le pouvoir administratif de la Préfecture comme arbitraire, et soulignant la différence de traitement qui a lieu dès lors qu'un élu local est aussi représentant au Conseil général. Le morcellement du nombre de communes sur le département de la Seine, le nombre restreint des représentants des communes de banlieue au Conseil général confirment le faible poids des avis et propositions de la banlieue face aux intérêts de la ville-centre. Cette spécificité hors du commun du département de la Seine renforce logiquement la légitimité d'utiliser d'autres moyens de régulation des conflits que ceux dépendant du Conseil général ou de la cour d'arbitrage de la Préfecture¹²⁸¹. Les élus municipaux dénoncent ainsi non seulement l'arbitraire préfectoral mais aussi la prétention parisienne à dominer le Conseil général, et demandent systématiquement que ce dernier revienne dans le droit commun.

De fait, le Conseil général de la Seine ne semble pas être le lieu idoine pour régler les conflits de compétences et d'action surgissant entre autorités administratives comme, éventuellement, entre communes. Le rapport de force continue d'être souvent favorable à la Ville de Paris, malgré l'action de plus en plus en forte des Conseillers généraux élus pour la banlieue. Dans ce contexte, les communes de la banlieue de Paris vont, à

¹²⁸¹ Le Conseil de Préfecture est ainsi amené à juger une partie des litiges de droit administratif mettant en cause les communes.

l'initiative conjointe des Conseillers généraux du canton de Sceaux et des maires de communes de Bagneux et de Vanves, lancer un nouvel objet juridique, prévu par la loi, pour être le lieu de régulation des conflits touchant à la distribution du gaz en faveur des communes de banlieue.

La création d'un syndicat intercommunal, regroupant des communes membres dont la particularité sera d'être "de banlieue"¹²⁸², apparaît comme un outil juridique, c'est-à-dire technique, en réponse à une situation monopolistique concernant la distribution du gaz particulièrement désastreuse pour la banlieue parisienne. L'opportunité sera donnée par l'expiration du Traité du gaz liant la Ville de Paris et la Compagnie parisienne du gaz en 1905. Les élus parisiens lancent depuis le milieu des années 1870 une fronde contre ce monopole et demandent régulièrement l'abaissement du prix du gaz. L'élection en 1904 d'une majorité républicaine radicale à Paris¹²⁸³ permet la dénonciation du Traité et l'application d'un nouveau système d'approvisionnement du gaz édifié par les élus de la Ville de Paris pour la commune. Dès lors, les élus de banlieue vont se saisir de cette opportunité pour faire valoir leurs droits en matière d'éclairage urbain.

Cette initiative banlieusarde a très certainement un caractère exemplaire. Non qu'elle soit la première du genre : les syndicats de communes sont autorisés sous cette appellation par une loi de 1890, qui reprend des possibilités d'association pour des objets municipaux rendus déjà possibles par une loi de 1837. Au tournant du siècle, alors que l'idée de mise en place de régies municipales fait son chemin, la concession de service public s'élargit et devient un règle de jurisprudence dans le droit administratif. Or, pour encadrer ces concessions de services publics, la loi prévoit l'existence d'un interlocuteur représentant la commune : le syndicat de communes se substitue aux délégués d'une seule commune. En France, les syndicats intercommunaux ne sont pas nombreux avant 1914. Certains toutefois existent depuis longtemps, comme celui créé à Saint-Amand-les-Eaux pour gérer l'exploitation des sources et la distribution de l'eau potable entre quelques communes. En région parisienne, la loi de 1905 obligeant les communes à prendre en charge les enterrements, un syndicat intercommunal des pompes funèbres est créé, à l'instigation de la Préfecture. Son histoire reste encore à faire

1284 .

C'est ainsi qu'au tournant du siècle est mobilisé un outil juridique novateur, l'association communale, pour assurer la gestion de la concession d'un service public

¹²⁸² Le syndicat intercommunal sera aussi interdépartemental, puisque des communes de Seine-et-Oise se joindront aux premières communes adhérentes, situées dans la Seine banlieue.

¹²⁸³ Combeau Yvan, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République. la scène capitale dans la vie politique française*, Paris, L'Harmattan, 1998

¹²⁸⁴ Quelques thèses sur le sujet ont été soutenues et publiées avant 1945. (voir Bibliographie, *ouvrages imprimés à caractère de sources*), dont une thèse de sciences politiques et économiques sous la direction de W. Oualid : G. Bouly, *les associations de communes pour la distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité dans le département de la Seine*. 1927, 175 p. R de Grandmaison, *les associations de communes*, Paris, 1921 (thèse de droit). Peu de chose sont parues en dehors de textes juridiques sur l'intercommunalité.

industriel, en faveur de communes de banlieue qui jusqu'ici étaient autant d'individualités isolées face au monopole des compagnies gazières. Cette initiative est essentielle car elle traduit largement une idée de résistance à la puissance du "centre", que celui-ci soit incarné par les services de la Préfecture de la Seine, par les services techniques et élus de la Ville de Paris ou par la domination économique des sociétés gazières.

Les édiles banlieusards ne s'y trompent pas : "eau et gaz à tous les étages", ce slogan apposé sur de petites plaques bleues sur les immeubles parisiens est synonyme de confort urbain. Au tournant du siècle, on est loin d'un éclairage public gazier limité aux seuls lieux luxueux fréquentés par une clientèle bourgeoise, comme le sont les premiers espaces publics éclairés par la flamme du gaz de houille. Paris a d'abord éclairé le quartier des théâtres, Londres celui des sorties mondaines. La lumière, qu'elle soit produite par la combustion du charbon ou par l'électricité, est devenue une norme urbaine de confort et non plus un luxe. Permettre la généralisation de la diffusion y compris dans les communes de banlieue, sous-équipées jusqu'ici, confirmerait l'entrée dans la modernité de ces petites communes. Or, pour discuter d'égal à égal avec les sociétés gazières, il faut soit être de la taille de la Ville de Paris, et proposer un marché de plus d'un million de consommateurs potentiels, soit être condamné à l'obscurité. Pour s'en échapper, l'union des communes a ainsi permis de créer un marché économiquement viable pour une société industrielle capitaliste.

Avant de décrire et d'analyser la manière dont s'est créée cette première association de communes à l'initiative venant d'en bas, il convient de revenir sur le constat du sous-équipement chronique de la banlieue parisienne en regard de la modernité urbaine de l'époque, et en réponse encore une fois à Paris qui apparaît comme un modèle et comme la cause des dysfonctionnements banlieusards.

A. "gaz à tous les étages" : diffusion du modèle parisien et limites en banlieue.

La diffusion de l'éclairage – quelque en soit le mode de fonctionnement – apparaît comme un critère d'urbanité essentiel. L'éclairage public des rues est le premier à être mis en place, de manière assez précoce. Les techniques d'éclairage sont anciennes, et, en dehors des rues principales qui adoptent le gaz pour des réverbères indépendants les uns des autres, ce sont le plus souvent des lampes à huile qui continuent d'exister. La généralisation de l'éclairage urbain au gaz dans les grandes villes française date du milieu du XIX^e siècle, et Paris (avec Marseille) reste un précurseur avec l'éclairage du Passage des Panoramas en 1816, et des grands boulevards en 1837. Rapidement, ce sont les rues principales les voies d'accès très fréquentées et les lieux des sorties qui sont éclairés. Cet éclairage public met en avant les lieux centraux imposés par la bourgeoisie. Malgré ces progrès, la voirie secondaire parisienne reste longtemps plongée dans la nuit

1285 .

A côté des rues et voies publiques, les intérieurs, y compris dans la bourgeoisie, continuent d'être des lieux et recoins sombres. La généralisation de l'électricité y sera bien

¹²⁸⁵ Delattre Simone, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIXe siècle*, Paris, A. Michel, 2000.

plus tardive que dans l'espace public, condamnant les salons au gaz et les pavillons de banlieue le plus souvent à la lampe à pétrole, quand il ne s'agit pas de la lampe à huile¹²⁸⁶. Les logements bourgeois parisiens adoptent l'éclairage au gaz, mais de manière très progressive : 1500 abonnés au gaz en 1828, 95 000 en 1872, 320 000 à la fin du siècle¹²⁸⁷. La lampe à huile continue d'être le lot commun de la majorité des habitants.

Dans ce contexte de généralisation de l'éclairage, qui touche en premier lieu les espaces publics (et toutes les formes d'espaces publics : bals, cafés et cabarets sont aussi les fers de lance de cette modernité), le combat entre gaz et électricité va rapidement être un élément fondamental. Entre Haussmann qui ne prévoit que l'utilisation du gaz dans ses projets de rénovation urbaine, et un architecte novateur comme Horeau qui en 1868 déjà prévoit "l'avenir de l'électricité"¹²⁸⁸, se lit une forme d'opposition entre anciens et modernes. Il est intéressant de souligner qu'au tournant du siècle, la banlieue parisienne va prendre le parti du "tout-au-gaz", alors même que la distribution de l'électricité commence à se généraliser dans de nombreuses villes : forme de dépendance, forme de "ringardise" ou tout simplement décalage dans le temps entre Paris et sa banlieue se trouvent confirmés par ces choix, peut être pas totalement voulus, en tout cas imposés largement par les entreprises privées.

Au final, production et distribution du gaz de houille connaissent dans l'environnement urbain une longue période de quasi monopole. Soutenue au départ par de grands intérêts financiers, la distribution gazière continue son œuvre et généralise la distribution d'un modèle de confort urbain à la veille de la guerre alors même que le prix du gaz tend à se renchérir du fait des débuts de contraction du marché de la houille et que l'électricité apparaît comme un modèle de progrès.

Comment se diffuse cet éclairage en banlieue parisienne ? Ce n'est pas tant la généralisation d'un modèle urbain (qui sera plus largement analysé en partie 3) que l'utilisation d'un outil juridique nouveau et novateur qui est important. A une époque où produire et distribuer le gaz ne posent plus de réels problèmes techniques, les communes de la banlieue de Paris décident de s'organiser et de se coaliser pour s'opposer à deux pouvoirs qu'elles jugent arbitraires : celui des compagnies gazières, et tout particulièrement de la Compagnie parisienne du Gaz, qui détient depuis 1855 le monopole de la distribution à Paris, et celui de la Ville de Paris qui tente d'imposer sa volonté de devenir affermeur du gaz non seulement à son profit, mais aussi envers la banlieue.

1. La distribution du gaz en région parisienne.

¹²⁸⁶ Martin-Fugier, A. "les rites de la vie privée bourgeoise", in Ariès, dir. *Histoire de la vie privée*, tome 4, p. 191, 1999 (1987).

¹²⁸⁷ Martin-Fugier, A. *op. cit.* Williot, Jean-Pierre, *la Compagnie parisienne du gaz de Paris, 1855-1905*. Ed. rive droite, 1998.
Besnard, H. *L'industrie du Gaz à Paris depuis ses origines*, Paris, Domat-Montchrestien, 1942, p. 87.

¹²⁸⁸ Horeau, Hector, "Assainissement, Embellissements de Paris ou Edilité urbaine mise à la portée de tout le monde", *La Gazette des architectes*, 1868, cité par Françoise Choay, "pensées sur la ville, arts de la ville", in Agulhon, dir., *la ville de l'âge industriel, op. cit.*, p. 193.

a. création de la compagnie : le monopole à Paris, la dépendance en banlieue.

En 1855 est signé l'acte de naissance de la Compagnie parisienne du gaz, issue de la fusion des six compagnies existant jusqu'ici ¹²⁸⁹, avec pour objet de prendre seule en charge la production et la distribution de gaz à la Ville de Paris. Le monopole gazier était né dans la capitale, très largement soutenu par l'Etat. Toutefois, la présence des banques d'affaires, et tout particulièrement des frères Pereire ¹²⁹⁰, dans le montage financier de la compagnie témoigne de l'investissement coûteux que représente cette industrie, mais aussi du fait qu'elle soit déjà rentable. Il ne s'agit pas d'un risque industriel majeur pris par les actionnaires. Paradoxalement, cette situation de monopole affecte aussi l'ensemble du réseau, la distribution et la production du gaz hors des limites administratives de Paris, en petite banlieue comme dans les communes situées au-delà des fortifications. L'une des clauses du traité de monopole prévoit en effet la suppression des usines à gaz situées intra-muros ¹²⁹¹ et leur remplacement progressif par de nouvelles unités, aux capacités accrues de production, à la condition de les installer hors-les-murs : Paris refuse d'accueillir encore en plein centre ville ces usines malodorantes et extrêmement dangereuses ¹²⁹². Les compagnies n'avaient pas attendu le Traité pour déjà délocaliser hors des barrières de l'octroi : en 1835, la Compagnie française a construit une usine à Vaugirard ; en 1837, la Compagnie d'éclairage par le gaz installe à Ivry, route de Choisy près de la barrière d'Ivry, une usine moderne ¹²⁹³. L'intérêt est simple, puisque les compagnies ne paient ainsi aucun droit d'octroi sur la houille utilisée pour fabriquer le gaz.

C'est ainsi qu'à la fermeture des usines historiques, nées à la fin du XVIII^e siècle intra-muros, se substituent un nouvel élément du paysage urbain en dehors de Paris : l'usine à gaz. Ivry, Vaugirard, les Ternes dans les années 1830, puis de plus en plus loin, Maisons-Alfort en 1862, Clichy en 1880 et dans la Plaine Saint Denis en 1889 se dotent de telles installations ¹²⁹⁴. Pour rentabiliser la création du réseau de canalisation maîtresses menant à Paris, la Compagnie du gaz propose aux communes situées à

¹²⁸⁹ Williot, J.-P. *la Compagnie parisienne du gaz, 1855-1905*. Ed. Rive Droite, 1998. Williot, "réseaux urbains, monopole industriel et demande sociale – l'énergie gazière à Paris au XIX^e siècle" thèse, 1995, (Caron) Paris IV. Williot, Jean-Pierre. *la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz*. Maîtrise, Université Paris IV, (F. Caron), 1983. Barjot, dir. *Histoire de l'énergie, XIX^e -XXe siècle*. Beltran Alain, *La fée et la servante : la société française face à l'électricité, XIXe-XXe siècles*. Paris, Belin, 1991.

¹²⁹⁰ Williot, *op. cit.*. Les frères Pereire apportent 15 millions de francs à la constitution de la nouvelle société. On retrouve systématiquement les banques d'affaires dans la création des sociétés gazières, comme le Crédit Commercial et Industriel et la Banque de Paris et des Pays-Bas qui sont présentes dans la création de la société ECFM en 1903. *voir infra*.

¹²⁹¹ Les premières usines à gaz se situaient en plein cœur de Paris : l'usine de la Cie royale, créée en 1819 avec les subsides personnels de la Liste Civile du Roi, se trouvait rue de la Tour d'Auvergne. Besnard, H. *l'industrie du gaz à Paris depuis ses origines*. Domat-Montchrestien, 1942, p. 18-20.

¹²⁹² Besnard, *l'industrie du gaz, op. cit.* p. 67, Traité de 1865.

¹²⁹³ Besnard, *op. cit.*, pp. 21-22.

proximité des usines de profiter du réseau gazier : ainsi s'explique l'extension, limitée et très lente, du réseau au-delà des fortification à partir des années 1860.

Par ailleurs, une autre raison de l'existence d'un embryon d'éclairage au gaz dans les rues de banlieue avant 1880 tient dans l'obligation faite à la Compagnie parisienne, par le Traité de 1855, de racheter l'ensemble des avoirs et de continuer les traités déjà signés avec les petites compagnies de gaz fusionnées. Certaines d'entre elles, les plus petites, se sont positionnées sur des marchés peu importants en volume mais potentiellement intéressants, et surtout vierges de toute concurrence : celui des communes suburbaines. C'est ainsi que la commune de Vanves a signé en 1847 un traité du gaz avec "Messieurs Larrien, Brunton, Pilté et Compagnie¹²⁹⁵", absorbée par la Compagnie parisienne et dont les clauses passent automatiquement dans le giron de cette dernière en 1855. En 1864, la municipalité accepte de signer un avenant au Traité avec la Compagnie parisienne parce que cette dernière "offre sur le prix du gaz employé des avantages réels sur le premier traité¹²⁹⁶". Montrouge est liée dès le début à la Compagnie parisienne. Elle dispose très tôt d'un éclairage au gaz dans la rue principale : il en est fait mention dès 1829¹²⁹⁷, ce qui est extrêmement précoce si l'on n'oublie pas que la première expérience profitable d'éclairage à Paris a eu lieu en 1816, passage des Panoramas, et que les Boulevards parisiens n'ont été éclairés au gaz qu'en 1837¹²⁹⁸... Mais cette rue se situe dans la partie annexée de la commune. L'arrivée du gaz dans la partie hors les murs prendra plus de temps, puisqu'il est question d'un simple éclairage au gaz de la rue principale et du centre ville au milieu des années 1860. L'extension du réseau connaît bien un ralentissement important à cette période.

Les raisons de cet arrêt des investissements d'équipement gazier hors les murs sont connues : l'annexion des communes de petite banlieue, comprises entre l'ancienne enceinte des Fermiers généraux et les fortifications, s'accompagne d'un avenant au Traité de concession très avantageux pour la Ville : la Compagnie est alors obligée d'équiper à niveau égal, à ses frais, les communes annexées. L'essentiel de l'investissement sera supporté par la Compagnie, moyennant l'apport d'un marché captif extrêmement important. Le rattrapage en équipement de la petite banlieue se fait indéniablement au détriment des communes suburbaines. De plus, la faiblesse de la consommation publique en banlieue, alors qu'une partie seulement de la voirie est empierrée et que dominent des situations de voies privées, explique la réticence de la Compagnie à équiper les rues, sans être certaine d'un retour rapide sur investissements¹²⁹⁹. La consommation privée

¹²⁹⁴ Besnard, *op. cit.*, p. 80.

¹²⁹⁵ Il s'agit de la Compagnie française. Aude-Fromage, P., *ECFM; Société d'éclairage, chauffage et force motrice, 1906-1945*, Maîtrise, Paris-10, 1985 (Lévy-Leboyer).

¹²⁹⁶ AM Vanves, *délibérations*, 1863-1873, séance du 10 février 1864.

¹²⁹⁷ *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Montrouge, 1905, p. 24.

¹²⁹⁸ Lavedan, P., *Histoire de l'urbanisme à Paris, coll. Nouvelle Histoire de Paris*, Paris, 1993; Yves Lequin, "les citadins et leur vie quotidienne", in Agulhon, dir., *La ville à l'âge industriel, le cycle haussmannien*, Le Seuil, 1998, p. 330 (1983).

augmente certes à un rythme rapide à Paris, mais peu de ménages sont encore disposés à équiper leurs habitations, alors que même intra muros, on compte au début des années 1870 à peine deux à trois logements équipés par le biais des colonnes montantes, installées essentiellement dans les nouveaux immeubles prévoyant le "gaz à tous les étages"¹³⁰⁰.

b. les dysfonctionnements du service du gaz en banlieue.

- UN MONOPOLE IMPARFAIT EN BANLIEUE

Dès le milieu des années 1860, les édiles locaux se préoccupent d'une amélioration tarifaire, qu'ils peuvent obtenir lors des renouvellements de leurs traités. Les municipalités ont alors le choix de recourir à une énergie alternative, becs à huile, à acétylène ou à réserve de gaz autonome, voire la signature avec d'autres sociétés gazières. La municipalité de Vanves reconduit son traité avec la Compagnie parisienne car celle-ci propose un prix du gaz plus favorable à la commune que ses concurrentes¹³⁰¹. Or, il n'existe pas d'autre société gazière desservant cette partie de la banlieue¹³⁰². L'usine à gaz de Vaugirard, mise en service dès 1836 et gérée d'abord par la Compagnie française, puis la Compagnie parisienne du gaz¹³⁰³, explique cette absence de concurrence. La renégociation du traité engagée par la commune de Vanves suppose ainsi l'existence d'autres formes de concurrence pour le marché de l'énergie en banlieue parisienne, essentiellement celle d'énergies alternatives.

En 1864, il est possible de penser que ce sont soit des becs à huile, soit des becs à acétylène, indépendamment les uns des autres, ne nécessitant pas de réseau mais obligeant à recourir à un allumeur de réverbère, qui peuvent être utilisés en concurrence du gaz. À partir de la fin des années 1890, la concurrence de l'énergie électrique commence¹³⁰⁴. Les municipalités profitent de l'électrification du réseau de tramway pour demander la

¹²⁹⁹ C'est le cas à Bagneux en 1898. réponse du Directeur de la Cie parisienne du gaz à une demande d'abaissement de tarif, impossible du fait de la faiblesse du nombre des abonnés (à peine 15 % de la population), AM Bagneux, *délibérations*, mai 1898.

¹³⁰⁰ Besnard, *op. cit.*, p. 84. (11400 abonnés pour 4556 colonnes montantes) ; en 1875, le nombre d'abonnés sur colonnes montantes ne correspond qu'à 1/5 du total des abonnés.

¹³⁰¹ AM Vanves, *délibérations*, 1864.

¹³⁰² Archives EDF, *Mémoire écrite de l'électricité et du gaz, les archives des anciennes sociétés. Tomes 1 et 2*. Direction des Affaires Générales, centre d'archives de Blois, 1990 et 1991. J'ai dépouillé grâce à cet instrument les compagnies susceptibles d'intervenir en banlieue de Paris, aucune ne semble desservir le sud-ouest ; l'implantation de l'usine à gaz de Vaugirard explique certainement cette situation de quasi monopole pour le gaz (mais non pour l'énergie). Cette histoire des petites compagnies gazières reste encore à faire.

¹³⁰³ Besnard, H. *l'industrie du gaz à Paris, op. cit.*

¹³⁰⁴ la lampe Edison est découverte en 1880, mais son usage ne se multiplie que dans les années 1890, avec pour vitrine toute particulière les Expositions Universelles.

pose de fils aériens supplémentaires, et l'éclairage de certains éléments nécessaires au service public des transports, comme le refuge à l'arrêt de tram de la mairie de Vanves¹³⁰⁵. Au début du siècle, la plupart des communes du sud-ouest de Paris ont signé des traités avec Ouest-Lumière, créée en 1900 et regroupant des industriels comme Schlumberger et la Société générale électrique, soutenue par la Banque de Paris et des Pays-Bas¹³⁰⁶. Mais la concurrence avec l'électricité reste encore marginale avant 1914, la quasi-totalité de l'éclairage public et privé se faisant par le gaz de houille ou par des techniques plus anciennes.

D'autres communes, peu nombreuses, signent avec des compagnies concurrentes comme l'Union des Gaz¹³⁰⁷ à Courbevoie ou la Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la banlieue de Paris qui, depuis 1877, distribue du gaz aux communes de Villemomble, du Raincy ou de Gagny¹³⁰⁸. En 1901, 48 communes du département de la Seine et 12 de la Seine et Oise ont ainsi un traité du gaz signé avec la Compagnie parisienne¹³⁰⁹, soit 60,75 % des communes de la Seine banlieue. Le monopole de la Compagnie, quoique imparfait sur le territoire de la banlieue, reste important.

- LE TARIF

Les rapports entre communes et compagnie gazière s'enveniment rapidement. Les communes de banlieue estiment peu favorables les traités qui les lient avec la Compagnie parisienne, et qui font de cette Compagnie le premier fournisseur d'éclairage pour les rues, mais aussi pour les équipements publics comme les écoles, les mairies ou les logements du personnel communal¹³¹⁰. Plusieurs thématiques de revendications coexistent dans ce conflit, tourné vers le manque d'équipement, puis, rapidement, vers le prix du gaz jugé bien trop élevé.

La question du prix du gaz reste l'un des arguments majeurs de revendication des édiles face au monopole grandissant de la Compagnie parisienne du gaz. Cette revendication n'est pas propre à la banlieue, même si les prix pratiqués sont supérieurs en banlieue par rapport à Paris¹³¹¹. Le conseil municipal de Paris s'empare de cette

¹³⁰⁵ AM Vanves, 1899. la ligne de tramways exploitée par M. de Brancion, reliant la porte de la Plaine à Clamart en passant par Vanves, est ainsi soumise à la fourniture de lampes supplémentaires permettant d'éclairer les rues empruntées.

¹³⁰⁶ Archives EDF, société 02.29, boîte 739471. *Ouest-Lumière*, compagnie d'électricité de l'Ouest parisien.

¹³⁰⁷ Société créée le 18 novembre 1854 et absorbée le 7 mars 1929 par la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage. Mémoire écrite de l'électricité et du gaz, les archives des anciennes sociétés, tome 2. 1991.

¹³⁰⁸ Archives EDF, société 02.44, boîte 739639, constitutions, statuts, 1877-1923, archives de la direction 1885-1946.

¹³⁰⁹ Archives du SIGEIF, délibérations de la Conférence Intercommunale de la Banlieue de Paris pour le gaz et l'électricité, séance du Comité de direction, du 8 janvier 1902.

¹³¹⁰ Avant la loi de laïcisation de l'école, ce personnel communal logé par la commune est souvent réduit au garde champêtre, parfois au secrétaire de mairie qui est aussi instituteur communal.

revendication dès le début des années 1880, et multiplie rapports et avis envoyés à la Préfecture et à la Compagnie parisienne pour obtenir un abaissement du prix du gaz ¹³¹². Sur ce point, les conseils municipaux de banlieue rejoignent tardivement le conseil de Paris : les mémoires effectués par la Ville de Paris n'ont guère d'écho auprès des édiles banlieusards avant le début des années 1890 ¹³¹³. On peut supposer que les différences de tarifs entre la Ville de Paris et les communes de banlieue expliquent cette absence de réaction des communes. D'autre part, l'ensemble des communes de banlieue n'étant pas soumises au même traité explique la faiblesse d'une revendication unanime avant le début du siècle. Mais à partir du tournant du siècle, la question de l'abaissement du prix du gaz, au minimum de l'équité avec le gaz fourni à la capitale est un thème récurrent. C'est à cause de ce prix élevé que la municipalité de Vanves envisage de plus en plus le recours à des solutions d'éclairage alternative, comme les becs à acétylène ¹³¹⁴. La question du tarif est donc essentielle, et s'y adjoint celle de la redevance payée par la Compagnie pour exploitation du sous-sol de la commune : or, dans le cas du monopole parisien, la redevance perçue par les communes de banlieue est très largement inférieure aux sommes reçues par la Ville de Paris, parce que cette dernière en perçoit une partie, sous prétexte que les communes extra-muros utilisent des canalisations lui appartenant en propre. C'est d'ailleurs sur cet avantage de la Ville de Paris que les conflits vont être extrêmement virulents au tournant du siècle, aboutissant à la rupture définitive et à la séparation entre la Compagnie pour le gaz de Paris et celle pour les communes de banlieue ¹³¹⁵.

2. un éclairage ancien et peu modernisé

En dehors des revendications tarifaires – tout en étant très lié à ces dernières –, le constat d'un sous-équipement chronique de la banlieue parisienne s'accroît à partir des années 1890 ¹³¹⁶. L'une des raisons essentielles du conflit entre la compagnie gazière et les

¹³¹¹ Prix du gaz lors de la conclusion du traité en 1855 : 0.15 F/m³ pour l'éclairage public, 0.30 pour l'éclairage privé. en 1887 : abaissement à 0.125 pour les services publics et 0.25 pour les particuliers. Besnard, *op. cit.*, p. 67 et p. 111-112. Au début du siècle : prix pour les services publics en banlieue 0,175 F. ; à Paris.

¹³¹² Les premières délibérations datent de 1879. une commission quinquennale sur le prix du gaz, prévue dans le traité de 1855, ne commence à se réunir qu'à partir de 1880. Besnard, *op. cit.*, p. 70.

¹³¹³ Premier signalement d'une pétition en faveur de l'abaissement du prix du gaz, lettre émanant du "syndicat de la banlieue" [?], en février 1892. AM Bagneux, Vanves et Malakoff. (je n'ai pas trouvé de trace de ce syndicat ailleurs que dans ces délibérations). La commune de Bagneux réitère ses revendications en 1897 et 1898, subissant le refus répété de la Cie du fait du faible niveau de la consommation privée. AM Bagneux, *délibérations*, février-mai 1897 et mai 1898.

¹³¹⁴ Ils sont installés, y compris dans un lieu central, à proximité de la gare de Vanves-Malakoff, parce que leur prix est inférieur à celui demandé par la Cie parisienne pour canaliser les rues. AM Vanves, *délibérations*, 1898, à propos de l'avenue du Progrès.

¹³¹⁵ Cette séparation, essentiellement juridique et qui ne lie plus le sort des communes de banlieue à celui de la Ville de Paris, n'est industriellement pas réelle, puisque les deux compagnies ont quasiment les mêmes membres dans leurs Conseils d'administration et sont dirigées par les mêmes personnalités, peu ou prou.

communes, et donc de la rupture du début du siècle réside dans la faiblesse du réseau de canalisations gazières en banlieue. Embryonnaire, pensé uniquement dans le but premier de desservir la capitale, le réseau gazier privilégie quelques communes de banlieue au détriment de la plupart d'entre elles. Les communes situées à proximité d'une usine desservant Paris sont alors favorisées, et connaissent rapidement de fortes consommations de gaz : c'est le cas de la commune de Saint-Denis, dont la consommation s'élève déjà à plus de 3 millions de m³ en 1902, où de celle de Boulogne dont la consommation atteint près de 2,2 millions de m³ à la même date : l'usine de Boulogne, quoique ancienne, explique cette forte consommation. A contrario, toujours à la même date, la consommation de la commune d'Arcueil-Cachan ne dépasse pas 235 000 m³, et celle de Bagneux atteint à peine 27 000 m³¹³¹⁷. Mais cette consommation reste encore dérisoire par rapport à celle de Paris intra-muros, qui consomme en 1905 près de 395 millions de m³ et confirme le sous-équipement structurel de la banlieue parisienne en infrastructures urbaines¹³¹⁸.

Les refus répétés d'extension du réseau gazier, surtout à partir du moment où approche le terme de la concession liant les communes et la Compagnie parisienne du gaz, confirment le paysage morcelé et archaïque de l'éclairage dans la banlieue parisienne.

a. un équipement minimum dans les quartiers en périphérie.

Si les grandes artères semblent rapidement équipées d'un éclairage efficace à défaut d'être moderne, les quartiers de lotissement continuent d'être laissés de côté dans cette modernisation. En 1869, le quartier de Malakoff, pourtant largement peuplé, ne dispose d'aucun candélabre public. La commune de Vanves se décide, devant la pression des habitants d'équiper le quartier de "12 lanternes à huile", afin de ne pas grever le budget communal par une dépense trop importante. De plus, le traité alors signé avec un entrepreneur local ne fixe aucune limite de durée, afin de pouvoir le rompre sans être lié par une date de fin de concession, la commune estimant que ce dernier cessera que "dès que les ressources permettront la substitution du gaz à l'huile"¹³¹⁹. Mais ce marché est constamment renouvelé, et la Préfecture veille à ce qu'il le soit dans les règles juridiques en imposant une périodicité d'au moins 3 ans. En 1899 encore, devant le refus de la Compagnie parisienne de canaliser l'avenue du Progrès, nouvellement classée dans la voirie urbaine et reliant le centre ville à la gare, la municipalité de Vanves est obligée de conclure un traité supplémentaire avec la Société du Gaz nouveau portant sur la fourniture, l'entretien et la consommation de 3 bec de gaz fonctionnant à l'acétylène. Ces

¹³¹⁶ Bien que les premières délibérations ayant trait au sous équipement communal soient antérieures, dès la fin des années 1870 à Vanves par exemple. AM Vanves, *délibérations*, 9 juillet 1877.

¹³¹⁷ Archives du SIGEIF, Syndicat de communes de la Banlieue de Paris pour le gaz, registre des débats du Comité d'Administration, nov. 1903 – déc. 1912, séance du 15 janvier 1904 f. 11.

¹³¹⁸ Besnard, *l'industrie du gaz... op. cit.*, p. 95.

¹³¹⁹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 8 novembre 1869.

3 becs de gaz sont indépendants les uns des autres et n'imposent pas d'importants travaux de voirie¹³²⁰. De fait, seule la signature du nouveau traité pour le gaz à la fin de 1903 éliminera l'éclairage à huile dans la commune.

La plupart des nouveaux quartiers sont ainsi pourvus de lampes à huile, ou, plus rarement, de becs à acétylène, malgré les inconvénients du système. En effet, si le faible coût des becs à huile est systématiquement rappelé, ce dernier augmente en raison du nombre important de nouvelles installations faites et de l'augmentation de la durée de l'éclairage nocturne. Le bas coût de revient par bec éclairant est ainsi évalué en juillet 1877 à 8,6 centimes par heure et par bec, lors du renouvellement du traité avec l'entrepreneur parisien chargé de cet éclairage¹³²¹. Mais il faut ajouter à cette somme le prix des travaux et la fourniture des appareils, et, même si l'entretien des bec peut être négligé, le budget annuel consacré alors à l'éclairage à huile peut s'élever à des sommes importantes, entre 1300 à 1400 F à Vanves en 1876¹³²², et connaître de brusques augmentations, comme c'est le cas en 1898, où les dépenses d'éclairage à l'huile augmentent de près de 36 %, entièrement liées à l'installation de nouvelles lampes¹³²³.

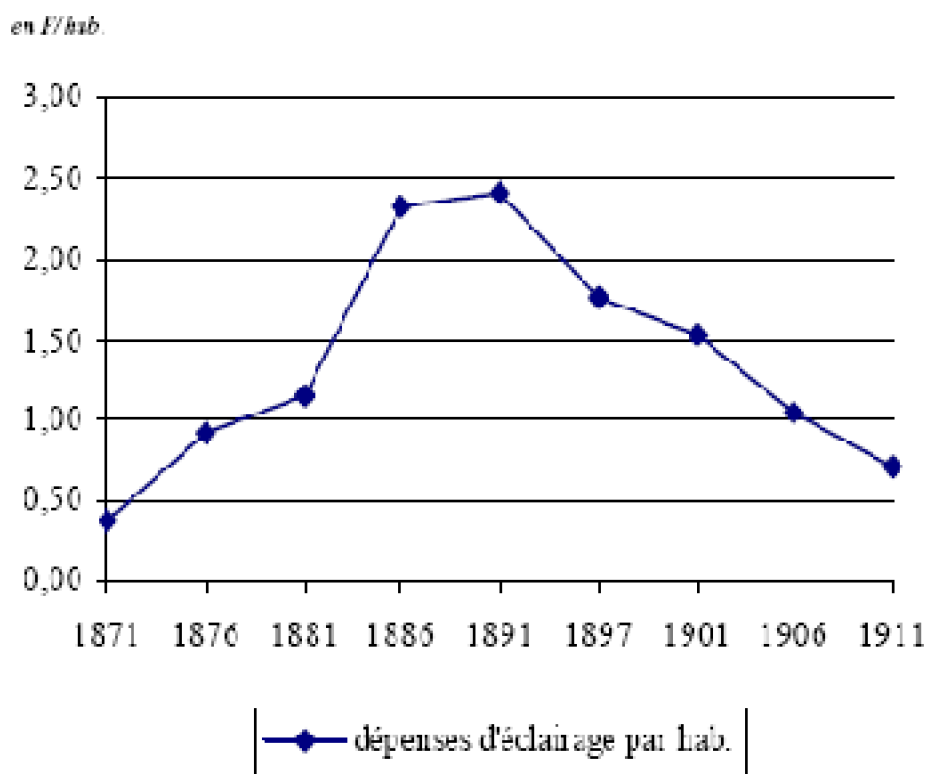
Pourtant, cette idée, maintes fois rappelées dans les délibérations, d'un faible coût de l'éclairage à huile ou avec des becs à acétylène, en comparaison des sommes nécessaires à l'installation de canalisations souterraines de gaz et au raccordement au réseau, doit être nuancé. Ainsi, toujours pour la commune de Vanves dont nous disposons une série longue de budgets, les dépenses d'éclairage par habitant connaissent sur l'ensemble de la période une évolution fort contrastée (*voir graphique 43*).

¹³²⁰ AM Vanves, *délibérations*, séance du 19 août 1899.

¹³²¹ Il s'agit de l'entreprise dirigée par M. Rouaix, 184, rue du Faubourg St Honoré, continuateur de la Maison Bernard jusqu'ici concessionnaire. AM Vanves, *délibérations*, séance du 9 juillet 1877.

¹³²² Tous les budgets ne sont pas aussi détaillés dans la destination des dépenses d'éclairage. Le poste sera agrégé dans le courant des années 1890, d'autant plus que les Archives ne conserve pas toutes les moutures de budget (et en particulier pas le budget prévisionnel). Sur les problèmes de méthode posés par les budgets, voir supra chapitre 3 et l'introduction méthodologique.

¹³²³ AM Vanves, *délibérations*, séance du 22 janvier 1898. le crédit pour l'éclairage à huile passe de 2400 F par an à 3257,49 F, soit une augmentation de 35,72 %.



graphique 43. dépenses d'éclairage dans le budget communal de Vanves, 1871-1911 ¹³²⁴.

Jusqu'au début des années 1880, le coût par habitant reste peu élevé, inférieur à un franc par an. Toutefois, la commune de Montrouge dépense déjà pour l'éclairage public cette somme par habitant en 1869 : là encore, il ne semble pas y avoir de réelle homogénéité entre les communes. L'augmentation rapide se poursuit, passant de près de 1 F à un peu moins de 2,5 F en 1891. Le taux de croissance annuel moyen s'élève à près de 10 % entre 1871 et 1891, sans réel bouleversement entre ces deux dates, à l'exception du lustre 1881-1886 où le rythme passe à près de 15 % par an. A partir du début des années 1890 et jusqu'à la veille de la guerre, la dépense d'éclairage par habitant diminue, avec une décroissance au rythme annuel moyen de - 6,2 % sur la période 1897-1911 ¹³²⁵. Le rythme de cette baisse s'accélère à partir de 1906, du fait en particulier de la baisse du prix du gaz par la renégociation du Traité de concession et par l'effet conjoint d'un rattrapage de l'équipement et d'une forte augmentation de la population. Avant 1911, l'augmentation du prix de la houille ne se répercute pas sur le prix du gaz, comme ce sera le cas dès 1915 et plus encore au lendemain de la guerre ¹³²⁶.

¹³²⁴ AD Hauts-de-Seine, DO5, budgets de Vanves.

¹³²⁵ Annexe chapitre 4, évolution des dépenses du gaz.

¹³²⁶ Archives du SIGEIF, *registre du Conseil d'Administration du syndicat de communes*, évolution du prix du gaz. Archives EDF, *société ECFM*, procès-verbaux des Assemblées générales prenant acte de l'augmentation du prix de la houille pendant le Premier conflit mondial.

Cette périodisation correspond à trois périodes importantes dans le processus d'urbanisation et de diffusion du modèle d'urbanité en banlieue parisienne.

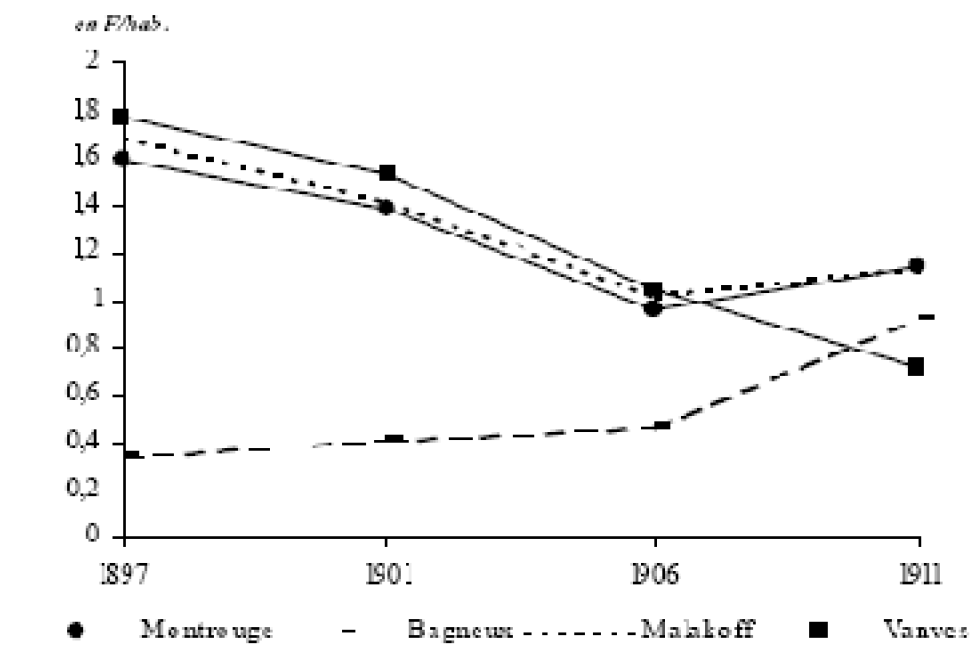
Durant la première période, jusqu'au milieu des années 1870, les communes ne se préoccupent que de très loin des questions d'éclairage. La fréquence des délibérations portant strictement sur ces questions est très faible, et à aucun moment une prise en compte d'une politique de l'éclairage public n'est envisagée. Il s'agit plutôt de décider d'un équipement *a minima*, de son renouvellement éventuel, mais le plus souvent seuls les quartiers centraux de la commune sont équipés.

A partir du milieu des années 1870 (sans, notons le, qu'il n'y ait de corrélation avec une évolution des compétences accordées aux conseils municipaux) la question de l'éclairage prend une acuité nouvelle. Les traités annuels jusqu'ici engagés avec les entrepreneurs de lampes et autres réverbères à huile sont prorogés pour des périodes trisannuelles, conséquence de l'impossibilité pour les communes de s'offrir un agrandissement de leur équipement en canalisations et becs de gaz. Les lampes à huile sont installées dans la plupart des quartiers, ainsi que sur les routes et chemins permettant un accès direct aux gares et aux stations d'omnibus ou de tramways. La route de Vanves entre les fortifications et le pont de la Vallée – zone essentiellement de servitude militaire – sous la voie de chemin de fer de Paris à Chartres est ainsi équipée de lanternes en octobre 1874, suite aux pétitions répétées des habitants qui, depuis l'hiver 1873 demandent l'éclairage d'une voie permettant de rejoindre les stations de transports en commun¹³²⁷. Les communes prévoient la création de tableaux d'éclairage des voies publiques dont la durée est élargie, les lampes devant fonctionner "toute l'année, tous les jours, sans distinction des jours lunaires, et uniformément jusqu'à une heure du matin"¹³²⁸.

La troisième période est caractérisée par une baisse des dépenses par habitant sur l'ensemble des communes étudiées, mais avec deux profils de communes : le premier, dont les écarts à la moyenne sont minime, correspond aux trois communes limitrophes de Paris ; le second profil, illustré par les dépenses affectées à l'éclairage de la commune de Bagneux, en constante évolution jusqu'à la veille de la guerre afin de rattraper le niveau de dépense atteint par les communes voisines (*voir graphique 44*). Dans l'ensemble, le niveau de dépense par habitant tend à se rapprocher du niveau moyen pour toutes les communes en 1911. Ce niveau moyen de dépenses, qui s'élève à 1,02 F par habitant, correspond au niveau atteint par la commune de Vanves au début des années 1880.

¹³²⁷ AM Vanves, *délibérations*, séance de novembre 1873 et d'octobre 1874.

¹³²⁸ AM Vanves, *délibérations*, novembre 1876, tableau pour l'année 1877.



graphique 44. évolution des dépenses d'éclairage public, 1897-1911 ¹³²⁹.

Cette baisse moyenne du montant des dépenses d'éclairage public peut être due à plusieurs facteurs. En premier lieu, la montée de la concurrence entre les fournisseurs d'énergie, et l'enjeu de la renégociation du traité du gaz influence les prix libres à la baisse. La concurrence de l'électricité qui se développe en banlieue lors de la transformation des modes de traction des tramways et omnibus ¹³³⁰, et comme celui des autres énergies dont le prix n'est pas administré, jouent sur les prix pour prendre des parts de marché au gaz de houille. Par contre, le prix du gaz distribué dans les canalisations reste fixe : il est imposé par le Traité de 1855, renégocié au début des années 1880, et jusqu'au 1^{er} janvier 1904 les communes de banlieue parisienne continuent de payer leur gaz plus de 0,20 francs par m³ consommé ¹³³¹. L'augmentation rapide de la population des communes de banlieue tend aussi à faire baisser le coût par habitant de l'éclairage public, même si ce dernier s'étend sur une partie de plus en plus grande de la commune. Ceci explique la distorsion à la moyenne observée pour la commune de Bagneux, dont l'augmentation de la population est peu importante à cette époque. Enfin, un dernier élément explique la baisse en 1906 et la stabilisation des coûts par la suite : la fixation en 1904 d'un prix du gaz plus bas et uniforme sur l'ensemble des

¹³²⁹ AD Hauts-de-Seine, série DO5.

¹³³⁰ Archives de la CCIP, *Rapports et documents*, dates diverses.

¹³³¹ Il s'agit d'un prix moyen, comprenant consommations publiques et privées, rappelé par la Conférence Intercommunale, car des distorsions existent en fonction des communes. Cf. *infra*, les revendications de baisse des tarifs de Bagneux en comparaison avec le prix payé au Plessis-Piquet en 1897 : le gaz est payé 0,40 F le m³.

communes de Seine-banlieue appartenant au Syndicat des Communes de la banlieue de Paris pour le gaz entraîne dans un premier temps la baisse de la facture générale pour les communes. Mais la politique d'équipement et d'extension du réseau qui suit le traité renchérit aussi en partie le coût par habitant, de manière plus forte encore dans les communes très sous-équipées, comme Bagneux voire Malakoff.

b. de faibles niveaux techniques

Pour l'ensemble des communes étudiées, la question de l'éclairage public ne se pose pas en terme de modernité ou de confort : si on éclaire avant tout chose pour une meilleure lisibilité des espaces publics majeurs (mairie, église, écoles, lycée), le second argument est celui de la sécurisation des parcours quotidiens des passants, et tout particulièrement aux ouvriers et employés qui embauchent à l'aube à Paris¹³³². Le terme de confort n'apparaît pas avant le début du siècle dans les délibérations au sujet de l'éclairage. Au tournant du siècle, la vétusté des anciens réverbères, la lenteur de l'allumage, la mauvaise qualité de l'éclairage ainsi obtenu deviennent les éléments les plus forts de la critique par les élus des deux éclairages anciens, l'éclairage à l'huile comme celui à l'acétylène. Ainsi, les pouvoirs éclairant du gaz urbain sont indéniablement présents à l'esprit des édiles, lorsqu'ils critiquent la mauvaise qualité du service rendu par l'éclairage à l'huile¹³³³ ou le temps perdu par le cantonnier pour allumer les réverbères¹³³⁴. Les réverbères posés sont quasi systématiquement de vieux becs de gaz de la Ville de Paris, réformés ou au rebut¹³³⁵, y compris lorsqu'il s'agit de la canalisation de nouvelles voies publiques. L'apparition du bec de gaz à incandescence Auer dans le mobilier urbain banlieusard ne date que des premières années du siècle, les communes mettant à profit le nouveau traité de concession du gaz pour augmenter le parc de becs¹³³⁶.

Le système d'éclairage public est donc marqué par l'ancienneté, la vétusté et l'archaïsme jusqu'aux premières années du siècle, à une période où, à Paris comme dans de nombreuses autres villes, l'électricité est déjà à l'œuvre et où le gaz tend déjà à laisser progressivement place à la fée électricité¹³³⁷. Si on a pu évoquer des "années électriques" pour évoquer les années 1900, la banlieue semble encore largement en marge de cette transformation notable de l'éclairage. L'obscurité est encore la réalité dans

¹³³² AM Vanves, *délibérations*, séance de novembre 1873, pétition pour demander l'éclairage de la rte de Vanves.

¹³³³ AM Vanves, *délibérations*, séance du 22 janvier 1898 "protestation pour la manière irrégulière dont le service est rendu" ; *Ibid.*, séance du 18 novembre 1899 "remaniement nécessaire de l'éclairage à huile si défectueux" ;

¹³³⁴ AM Vanves, *délibérations*.

¹³³⁵ AM Bagneux, *délibérations*, 1881-1893. Séance du 20 novembre 1892.

¹³³⁶ AM Bagneux, *délibérations*, 1904. AM Vanves, *délibérations*, séance du 29 août 1901, remplacement des becs de gaz. La commune possède alors 131 becs de gaz anciens modèles, qui consomment 140 litres par heure, alors que le bec Auer n'en consomme que 100.

¹³³⁷ Beltran, A., *la fée et la servante*, *op. cit.* ; Prochasson, *les années électriques*, La Découverte.

de nombreux quartiers, et pas uniquement dans ceux relevant encore des marges rurales des communes ; l'éclairage public, parcimonieux et souvent de faible qualité, donne une clarté pâle aux rues sombres des communes de banlieue, bien éloignées des descriptions urbaines de Paris ¹³³⁸. Le décalage, ici encore, entre centre et périphérie, se lit à plusieurs échelle, mais accentue certainement les rancoeurs et les animosités des élus de banlieue contre ceux du conseil municipal de Paris, accusés d'iniquité dans le développement de ce service urbain devenu, au fil des ans, un élément clé de l'urbanité.

c. abonnés, éclairage public et éclairage privé : les limites de la modernisation

Pour tenter d'analyser les raisons de ce retard dans la modernisation de la distribution de l'éclairage et du chauffage destiné à la fois aux bâtiments communaux, à l'éclairage des voies publiques comme aux immeubles de banlieue, il faut revenir sur les réticences des compagnies privées à distribuer le gaz. Depuis les années 1890, les communes de la banlieue critiquent les attermoiements de la Compagnie parisienne du gaz, voire même ses multiples refus d'étendre les canalisations dans les voies dont le classement dans la voirie urbaine, c'est-à-dire le pavage et l'assainissement, est de plus en plus accéléré. On arrive donc à ce tableau d'une partie de la banlieue pourvue d'une voirie urbaine mais dépourvue de ce qui fait les attributs d'une ville moderne : éclairage et confort urbain.

- LA FAIBLESSE DE LA CONSOMMATION PRIVÉE

La situation économique des éventuels abonnés en banlieue parisienne est l'une des explications des réticences des compagnies gazières. Le poids des investissements nécessaires à la production de l'énergie suppose une rentabilité que les actionnaires des compagnies souhaitent la plus rapide possible. Or, pour cela, le nombre d'abonnés doit être important, puisque d'une manière générale les entreprises gazières concessionnaires ne restent pas propriétaires de la plupart des investissements effectués dans le sous-sol des communes : canalisations et branchements reviennent à la commune à l'expiration du traité de concession. Juridiquement, la société gazière n'en est que l'usufruitière, et elle doit même une redevance annuelle aux communes pour l'utilisation du sous-sol. Les grandes compagnies gazières ne peuvent donc prospérer que grâce à deux facteurs : l'augmentation très rapide de la demande, c'est-à-dire des abonnés branchés et consommant un gaz facturé au-delà du prix de revient, la prise en charge d'une partie des travaux d'équipements par les subventions publiques ou les apports des propriétaires privés, et la facturation de services liés à la consommation (location des compteurs, relevé des compteurs) qui suppose d'ailleurs une mainmise sur cet aspect aval de la distribution.

Or, la banlieue parisienne est caractérisée par un très faible nombre d'abonnés. C'est d'ailleurs ce faible nombre qui est systématiquement rappelé par la Compagnie pour s'opposer à la baisse du tarif du gaz ¹³³⁹ : en 1897, la commune de Bagneux ne compte

¹³³⁸ Delattre, S. *les douze heures de la nuit*, op. cit.

¹³³⁹ AM Bagneux, *délibérations*, au sujet du Plessis Piquet, 1897.

que 35 abonnés et la Compagnie parisienne du Gaz peut facilement arguer de "la faiblesse de la consommation par mètre courant de conduite¹³⁴⁰ " pour refuser la baisse du prix du gaz et l'alignement avec les communes voisines¹³⁴¹. Le prix du gaz continue ainsi à s'élever à 0,40 F le m³ à Bagneux, alors qu'il est de 0,15 F à Paris et qu'il tombera en 1904 à 0,16 dans l'ensemble des communes ayant traité avec la nouvelle compagnie concessionnaire.

Finalement, avant 1905, la situation est loin d'être celle d'une totale situation de monopole gazier par la Compagnie du Gaz de Paris, alors que c'est le cas dans la capitale. De nombreuses petites entreprises subsistent. De plus, dès la fin du siècle, les municipalités semblent circonspectes sur la suite à donner au traité avec la Compagnie du Gaz de Paris, et le renouvellement du traité est déjà discuté, du fait de l'entrée en force de l'électricité comme technique d'éclairage, ce que met déjà en place à Compagnie de chemin de fer de l'Ouest entre les gares de Clamart et de Paris.

B. l'invention d'une gestion intercommunale du gaz : s'unir contre deux arbitraires (1901- déc. 1903)

L'expiration attendue, en décembre 1905, du traité liant les communes signataires et la Compagnie parisienne du gaz est pour les élus locaux, qu'ils siègent au conseil municipal de Paris comme dans les conseils de banlieue, l'occasion de faire pression sur les entrepreneurs. Mais si dans un premier temps les élus semblent d'accord sur le but commun, négocier une baisse des tarifs publics et privés, très rapidement les objectifs vont se dissocier. A partir des années 1890, les élus de banlieue multiplient ainsi auprès de la Préfecture de la Seine les demandes de renégociation du cahier des charges, pour ramener les tarifs au niveau de ceux de la Ville de Paris et pour prévoir un réel plan d'équipement afin de faire face au potentiel démographique important que représente la population banlieusarde. Ces demandes resteront sans effet. Alors que s'amorce la concurrence de l'électricité¹³⁴², encore extrêmement coûteuse, les élus de banlieue envisagent une action commune à plus long terme que de simples vœux émis vers l'autorité administrative.

Le 31 décembre 1903, le syndicat de communes de banlieue pour le gaz est autorisé par décret en Conseil d'Etat. Forme juridique prévue expressément par une loi de 1890 intégrée ensuite à la loi municipale de 1884 pour en former le titre VIII¹³⁴³, le syndicat de

¹³⁴⁰ AM Bagneux, *délibérations*, lettre du Préfet de la Seine informant du refus de baisser le prix du gaz par le Directeur de la Compagnie, séance du 24 mai 1898, suite à une demande de la commune au vu d'une pétition des commerçants de Bagneux demandant l'alignement de la baisse des prix sur celui des communes de Montrouge, Châtillon, Fontenay-aux-Roses et le Plessis Piquet, *délibérations*, séance du 25 février 1897.

¹³⁴¹ A titre de comparaison, le prix du gaz au Plessis-Piquet est alors de 0,35 F.

¹³⁴² La première exposition consacrée à l'électricité a lieu à Paris en 1881. Au début du siècle, la traction électrique se généralise pour les tramways intra-muros. Mais une fois passées les fortifications, il s'agit de remplacer la traction hippomobile par une traction à vapeur, exclue des rues parisiennes à cause de l'importance des nuisances... Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, *Rapports et études*, 1885-1905.

communes répond à des enjeux politiques et économiques d'une ampleur jusqu'ici inégalée. Comment cette nouvelle entité juridique a-t-elle pu donner naissance à un véritable contre-pouvoir périphérique dans les mains des élus de banlieue ? Cette histoire, encore jamais explorée du fait de l'absence d'archives disponibles¹³⁴⁴, mérite le détour d'un récit de sa construction, afin d'en saisir la complexité et d'essayer d'y déceler des éléments de contre-pouvoir.

La création de ce syndicat est-il alors l'occasion d'une nouvelle expression politique ou bien au contraire un simple outil de gestion concentré entre des mains expertes, excluant le politique de ses interventions ? Dès ses origines, la genèse du syndicat est entourée de nombreux non-dits que la faiblesse des sources ne permet pas toujours d'explicitier entièrement. Le regroupement syndical des communes de la banlieue de Paris est-il pensé comme un nouveau moyen de service public ou comme un groupe de pression permettant de traiter "d'égal à égal" avec les sociétés gazières ?

1. La genèse de la Conférence intercommunale pour le gaz en banlieue

a. état des lieux au tournant du siècle

Les négociations du renouvellement du traité liant la Compagnie du Gaz à la Ville de Paris commencent très tôt : dès les dernières années du siècle, le conseil municipal de Paris réfléchit, sur le modèle d'autres agglomérations européennes, aux modalités de distribution du gaz et tout particulièrement à une gestion en régie, permettant un abaissement sensible de son prix¹³⁴⁵. Dans ce contexte, un regroupement des communes de banlieue s'organise progressivement, à l'initiative conjointe de deux Conseillers généraux représentant la banlieue, Victor Carmignac et Joseph Dupont, et du maire de Bagneux, Théodore Tissier¹³⁴⁶.

¹³⁴³ Bouly, G. *Les associations de communes pour la distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité dans le département de la Seine*. Thèse sciences politiques et économique (W. Oualid), Faculté de Droit de Paris, 1927, p. III.

¹³⁴⁴ Aucun dépôt d'archive public ne détient les archives du Syndicat pour le gaz. A la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris ne sont conservés que des documents ayant trait au syndicat intercommunal pour les eaux, créé en 1926. Les Archives EDF conservent uniquement les papiers de la société ECFM (Energie, chauffage et force motrice), concessionnaire du réseau de banlieue en 1906. Par contre, le syndicat intercommunal existe toujours. C'est à son siège et dans les locaux de contrôle des installations gazières –à Alfortville et Gennevilliers– que j'ai retrouvé les registres des procès verbaux du syndicat, de sa première réunion en 1901 à la nationalisation en 1946. Je remercie le Président du SIGEIF d'avoir bien voulu me laisser dépouiller ces archives. Le détail des documents se trouve en bibliographie.

¹³⁴⁵ Les premières tentatives d'abaissement du prix du gaz et de renforcement du cahier des charges ont été engagées dès 1879, sans succès.

¹³⁴⁶ Cet individu, dont nous avons vu la carrière dans le chapitre 2, est aussi conseiller d'Etat et spécialiste des questions de Travaux Publics (il sera Vice-président de la Section Travaux Publics du Conseil d'Etat). Sa position de juriste n'est certainement pas anodine dans la création du syndicat. Victor Carmignac est conseiller municipal de Montrouge avant de devenir Conseiller général du canton de Sceaux pour la première fois en 1896, sous l'étiquette radicale socialiste [E. Gay, *nos édiles* 1901]. Joseph Dupont, ancien maire de Vanves, architecte, a été élu comme conseiller général au scrutin de 1900.

Le monopole parisien détenu par la Compagnie parisienne du gaz depuis 1855 s'étend de fait largement hors les murs : en 1880, cette Compagnie éclaire 53 communes de banlieue, 60 au début du XX^e siècle. Tous les traités liant la Compagnie et les communes doivent être renégociés avant le 31 décembre 1905 : il y a donc urgence de créer, dans la région parisienne, une nouvelle forme de relation entre sociétés gazières et communes.

Le monopole gazier est ainsi dénoncé par les municipalités à partir des années 1890, tant pour l'incurie de la Compagnie que pour l'absence de concurrence qu'engendre cette situation de quasi-monopole, en particulier sur les tarifs. Toutefois, l'action intercommunale s'oppose aussi à un autre pouvoir. Pour les élus, il ne fait donc aucun doute que la faiblesse de l'équipement public en banlieue est aussi la conséquence des manœuvres politiques de l'administration de la Ville de Paris et de ses élus pour maintenir les communes de Seine-banlieue dans une situation de domination. En 1900, la Ville est accusée de faire "800 000 F de bénéfice sur le dos des communes de banlieue"¹³⁴⁷, du fait de la redevance perçue par Paris sur les consommations extra-muros. La différence de tarif entre Paris et la banlieue est, selon les élus banlieusards, la répercussion de cette redevance parisienne. Vendu aux particuliers 40 centimes le m³ en banlieue contre 20 centimes à Paris, le gaz est un luxe que ne peuvent s'offrir bon nombre de ménages. C'est ainsi qu'à population égale, les banlieusards ne consomment que 45 % du gaz brûlé à Paris. Face à ces dysfonctionnements et à ce qu'ils considèrent comme des injustices, les élus de Seine-banlieue s'organisent.

b. naissance de la Conférence intercommunale

- LES POSSIBILITÉS JURIDIQUES

La loi ne prévoit que très tardivement les coopérations entre communes, qui relèvent des demandes de "décentralisation" du pouvoir central. La Révolution réaffirme, comme dans le cas de l'organisation communale, la primauté à la fois du rôle de l'Etat et de l'individualité communale. C'est la Monarchie de Juillet qui, dans sa loi municipale de 1837, envisage la possibilité de collaboration entre commune pour les questions touchant des compétences municipales partagées¹³⁴⁸. Ces possibilités de coopération restent ponctuelles.

Il faut attendre l'évolution permise par la loi municipale de 1884, dont les articles 116 à 118 permettent la mise en place de "conférences intercommunales", regroupement de communes toujours prévues dans le cadre de compétences communales précises. Une conférence intercommunale ne peut pas avoir, en droit, d'objet multiple. Les initiatives locales créant des conférences intercommunales s'appuient donc sur cette évolution juridique, confirmée par la jurisprudence.

Pourtant, l'acte de naissance des premières conférences intercommunales ne suit

¹³⁴⁷ Archives du SIGEIF, *registre 1*, bureau du 31 janv. 1902.

¹³⁴⁸ Bouly, G. *Les associations de commune... op. cit.* p. II.

pas immédiatement la loi. Il faut attendre le début du siècle pour voir apparaître le terme de "conférence intercommunale" dans les délibérations.

En décembre 1900, la conférence pour le gaz est annoncée dans les conseils municipaux du canton de Sceaux, afin d'obtenir l'accord des communes concernées. Le maire de Bagneux en informe ses collègues du conseil municipal en ces termes :

"Suite à l'initiative des MM Carmignac et Dupont, conseillers généraux, une réunion des maires des communes des cantons de Sceaux et Vanves a eu lieu le samedi 15 [décembre 1900] en vue d'amener une entente entre les communes pour étudier en commun la question de l'éclairage qui se pose par suite de l'expiration au 31 décembre 1905 dans la plupart des communes des concessions actuelles de gaz. [A l'issue de cette réunion] la décision [à été prise] de créer une conférence intercommunale dans les conditions prévues par les articles 116 et suivants de la loi municipale du 5 avril 1884. [...] Cette conférence [...] pourrait être aussi chargée également d'étudier la question des eaux ¹³⁴⁹ ."

Le terme de *conférence intercommunale* n'est pas utilisé dans cet unique cas de la gestion du gaz. On retrouve à plusieurs reprises dans les délibérations ce terme associé à des objets ponctuels, comme le montre le cas de la propriété de l'ancien Séminaire de Fontenay-aux-Roses, que les communes souhaiteraient voir

"[attribuer] au département de la Seine ou à un syndicat de communes [...] en vue de la création d'une école primaire supérieure et professionnelle de garçons ou d'un hospice intercommunal de vieillards ¹³⁵⁰ ."

Le terme de conférence intercommunale revêt donc des réalités assez différentes, selon l'importance du nombre de communes concernées et selon l'objet, plus ou moins ponctuel. Autant dans le second cas, nous sommes en présence d'un rassemblement de délégués des communes concernées afin de se mettre d'accord sur un projet de cession d'une propriété mais aussi sur son utilisation dans l'intérêt général, autant dans le cas de la Conférence Intercommunale sur le gaz, il s'agit d'une association large de communes de la Seine et de la Seine-et-Oise, voire d'une association politique. C'est ainsi que le Conseil municipal de Bagneux adresse, lors de sa séance du 14 mars 1904, ses

"félicitations au Maire qui, en sa qualité de Président de la Conférence Intercommunale et maintenant de Président du syndicat de communes a su, après un labeur considérable, mener à bonne fin et résoudre au mieux des intérêts de la banlieue la question de l'éclairage au gaz, par la signature d'un traité dont la Commune de Bagneux en particulier commence dès à présent à ressentir les avantages. ¹³⁵¹ "

Derrière ces remarques dont ne sont pas absentes une forme d'hagiographie facile, a

¹³⁴⁹ AM Bagneux. délibérations, 1900-1904. Séance extraordinaire du 17 décembre 1900. C'est moi qui souligne. Notons qu'il est juridiquement impossible que la même conférence traite à la fois de la question du gaz et de la distribution de l'eau ; de fait, il faudra convoquer une seconde réunion et créer une seconde conférence intercommunal pour la gestion de l'eau, ce qui ne sera effectif qu'au début des années 1920.

¹³⁵⁰ AM Bagneux. délibérations, 1909-1914. Séance du 15 avril 1910.

¹³⁵¹ AM Bagneux, délibérations, 1900-1904. Séance du 14 mars 1904. C'est moi qui souligne.

priori anodine, on peut lire aussi l'affirmation de l'intérêt bien compris des communes de banlieue à se regrouper afin de faire peser leurs arguments face aux sociétés gazières ou aux intérêts de l'administration centrale.

L'apparition tardive dans les délibérations municipales des possibilités données par la loi de 1884 est peut-être liée à la difficulté de gestion d'une telle Conférence, que le législateur n'a pas prévu de doter de la personne morale. Toutes les décisions doivent donc être ratifiées, dans les mêmes termes, par l'ensemble des conseils des communes membres, et la Conférence ne peut disposer d'un budget propre. Pour voir évoluer l'outil juridique, il faut en effet attendre la loi du 22 mars 1890, qui permet institution d'association réelle de communes, sous la dénomination de "syndicats de communes"¹³⁵², pourvus de la personnalité juridique permettant une existence autonome, tant en terme de budget que de décisions.

Le syndicat de commune doit être autorisé, aux termes de la loi de 1890, par un décret en Conseil d'Etat, et ses attributions ne peuvent dépasser celles de la commune. Si la loi ne restreint pas les domaines dans lesquels pourraient intervenir les associations de communes, la jurisprudence du Conseil d'Etat est stricte et finalement limitative : elle refuse ainsi l'autorisation de créer un syndicat de commune pour la gestion d'une ligne de tramways, compétence qui n'appartient pas au champ habituel des communes¹³⁵³. D'autre part, le syndicat est doté "de la personnalité civile et soumis à la tutelle administrative"¹³⁵⁴ ; mais l'entrée d'une commune dans un syndicat suppose qu'elle y demeure, ce qui fait des syndicats de communes un cadre juridique assez contraignant.

Cette contrainte juridique explique certainement la raison de l'utilisation de la forme plus souple de la conférence intercommunales pour les débuts du rapprochement sur la question du gaz.

- UN PREMIER GROUPEMENT : LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE POUR LE GAZ.

C'est ainsi qu'à la fin de 1900, à l'initiative de deux conseillers généraux républicains du canton de Sceaux, Joseph Dupont et Victor Carmignac et du maire de Bagneux Théodore Tissier, les maires des cantons de Vanves et de Sceaux se réunissent dans une première conférence intercommunale afin "d'amener une entente entre les communes pour étudier en commun la question de l'éclairage qui se pose par suite de l'expiration des traités du gaz"¹³⁵⁵. Cette association sera étendue en décembre 1901 à l'ensemble des communes

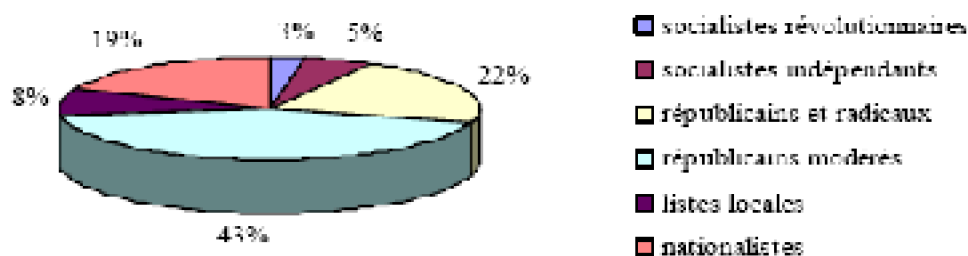
¹³⁵² Bouly, G. *les associations de communes*, op. cit. p. III. La loi de 1890 est ensuite intégrée dans la loi municipale de 1884 pour en former le titre VIII.

¹³⁵³ Bouly, G., op. cit. p. VI.

¹³⁵⁴ *Idem*, p. III.

¹³⁵⁵ Archives du SIGEIF, *délibérations de la Conférence Intercommunale*, déc. 1901. Cette première séance fait l'historique de la Conférence des maires des cantons de Vanves et de Sceaux, dont je n'ai trouvé de trace que dans les délibérations des conseils municipaux concernés. AM Bagneux, *délibérations*, 17 déc. 1900 (1^{ère} réunion le 15 décembre 1900) ; AM Vanves, *délibérations*, 22 déc. 1900 ; AM Malakoff, *délibérations*, 21 déc. 1900 ; AM Montrouge, *délibérations*, 22 déc. 1900.

volontaires de la Seine et de la Seine-et-Oise, qu'elles soient ou non liées par traité à la Compagnie parisienne pour la distribution du gaz de ville. Dès la première réunion, 52 communes (42 de la Seine, 10 de la Seine-et-Oise) ont adhéré à la Conférence Intercommunale, soit pour le département de la Seine un peu plus de la moitié des communes ¹³⁵⁶ (voir carte 12 p. 591). Le regroupement ne se fait en aucune manière sur une base partisane. Le registre du discours de ces procès-verbaux évacue toute référence à une quelconque appartenance politique ¹³⁵⁷. Cette impression est confirmée en confrontant la liste des communes ayant envoyé des délégués à la première réunion de la Conférence en décembre 1901 ¹³⁵⁸ et les résultats des élections municipales de mai 1900 ¹³⁵⁹. Sur les 46 communes ayant désigné un délégué, 37 ont une appartenance politique repérée par le quotidien *La République française*.



graphique 45. Attaches partisans des municipalités membres de la Conférence Intercommunale de la Banlieue pour le gaz, décembre 1901.

Cette répartition est relativement conforme aux résultats du scrutin pour l'ensemble des communes de banlieue. A l'inverse de la Ville de Paris, où les élections de 1900 ont été l'occasion d'une sévère défaite des républicains modérés et d'une montée des républicains nationaux ¹³⁶⁰, les communes de banlieue, contrairement aux scrutins de la période boulangiste, ont plutôt été favorables au gouvernement modéré de Waldeck-Rousseau. L'hétérogénéité des attaches partisans, quand elles existent,

¹³⁵⁶ 53,1 % des communes de la Seine. Archives du SIGEIF, *délibérations de la Conférence Intercommunale*, déc. 1901.

¹³⁵⁷ Analyse du champ lexical des registres retrouvés sur la période 1901-1914. Cette constatation doit très certainement être nuancée après la Première Guerre Mondiale, où des personnalités fortement ancrées dans le monde politique, tel Henri Sellier ou Albert Thomas, vont jouer un rôle essentiel.

¹³⁵⁸ Liste établie d'après les registres précédemment cités.

¹³⁵⁹ Couleur politique établie d'après l'analyse du scrutin par le quotidien républicain *La République Française*, 10 mai 1900 (1^{er} tour) et 15 mai 1900 (2^{ème} tour).

¹³⁶⁰ *Le Siècle*, 7-17 mai 1900. *l'Année Politique*, avril-juin 1900.

confirme l'impression d'apolitisme revendiquée par les fondateurs de la Conférence Intercommunale. Au sein de la Conférence, comme ensuite au sein du Bureau chargé de gérer au quotidien l'avancement des négociations avec les entrepreneurs privés, on retrouve aussi bien la commune d'Ivry, seule municipalité socialiste révolutionnaire et dont le délégué est le maire Roussel, que celles de Montrouge, Saint-Mandé ou Bourg-la-Reine qui sont composées de listes d'union dominées par les nationalistes. Le gros des troupes, toutefois, appartient à la banlieue radicale et républicaine modérée. Si cette association de communes regroupe la plus grande partie des communes de banlieue, et surtout les plus peuplées (Saint-Denis est un membre actif dès le début), des absents de marque sont à noter : Neuilly refuse jusqu'en 1913 de rejoindre la Conférence puis le Syndicat.

La Conférence intercommunale, suivant en cela les textes de la loi municipale de 1884, a pour but essentiel de préparer l'entente entre les communes pour la gestion d'un service particulier appartenant à la compétence communale. De fait, elle n'est ni un établissement public ni une personne morale, et ne dispose d'aucun budget propre. Les communes votent simplement une contribution annuelle de 25 F (soit 1300 F pour l'année 1901) pour faire face aux frais administratifs. Composée de 2 délégués par commune, choisis par chaque conseil municipal, elle ne se réunit en séance plénière qu'une à deux fois par an. C'est un Comité (appelé comité d'étude ou comité de direction) élu par les délégués en leur sein, qui est chargé d'accepter le projet de cahier des charges de la concession puis d'auditionner les industriels candidats. Ce comité se réunit une fois tous les deux mois en moyenne. Un bureau, encore plus restreint, 14 personnes en février 1902, examine techniquement et juridiquement les propositions de traité et entreprend l'écriture du projet de cahier des charges. Sa composition correspond au poids relatif de chaque entité administrative : cinq délégués pour l'arrondissement de Saint-Denis, sept pour celui de Sceaux et deux pour le département de la Seine-et-Oise, reflétant la surreprésentation de l'arrondissement de Sceaux au sein de la Conférence. Le principe d'une représentation équitable en fonction du nombre de communes (et non du nombre d'habitants) continue d'être utilisé jusqu'à aujourd'hui ¹³⁶¹.

L'objectif premier de cette Conférence est de pouvoir assurer dans des conditions plus avantageuses l'éclairage public et privé des communes affiliées. Au départ prévue pour la question du gaz et de l'électricité, la Conférence limitera son activité au gaz pour des raisons économiques (les industries électriques ne sont encore qu'au démarrage de leur activité) et surtout juridiques (la conférence intercommunale et ensuite le syndicat ne peuvent avoir qu'un seul objet, et non pas une vocation multiple). Il s'agit de négocier dans les meilleures conditions d'union le renouvellement et la transformation du traité de distribution du gaz pour l'éclairage urbain et privé comme pour le chauffage. Si le premier objectif est de faire baisser le prix du gaz, la question de l'extension du réseau est largement envisagée. Pour ce faire, la Conférence va d'abord mettre les communes d'accord sur le type de concession à envisager, puis auditionnera les industriels porteurs

¹³⁶¹ Le syndicat n'est pas dissous en 1946, mais son activité est mise en sommeil depuis 1936 et la création d'une régie intéressée avec ECFM, puis du monopole de service public avec GDF. Les lois de décentralisation et le traité de concession de janvier 1983 ont relancé l'activité intercommunale et de contrôle du syndicat. SIGEIF, *Statuts, règlement intérieur et actes constitutifs*, éd. juin 2001.

de différents projets tout en préparant un cahier des charges complet qui sera la base essentielle du traité.

L'union des communes se fait aussi contre Paris. Dès 1902, la Ville de Paris va proposer aux communes de banlieue leur rattachement au traité de régie envisagé par la Ville, à condition que ces dernières ne tentent pas de négociations indépendantes avant la signature définitive entre la future Compagnie et la Ville. Bref, la Ville de Paris s'oppose rapidement à la création d'un second traité gérant uniquement les communes de banlieue, et essaie par tous les moyens, y compris juridiques, en s'appuyant sur la Préfecture, de rallier les communes de banlieue à sa solution qui feraient de ces dernières des clientes de la Ville. Dans ce cas en effet, le prix du gaz serait abaissé mais le coût total de la concession serait plus élevé, et les redevances dues par la Compagnie ne reviendraient que pour une infime partie aux communes, vu que la Ville de Paris deviendrait à l'issue du traité propriétaire de toutes les usines et de toutes les canalisations, y compris de celles installées en banlieue.

Si l'idée de gestion directe du gaz par les communes attire visiblement certains délégués, comme celui de Vitry-sur-Seine qui propose rapidement un traité de régie ¹³⁶², l'ensemble des délégués présents aux réunions s'insurgent contre les prétentions de la Ville de maintenir ainsi en coupe réglée les communes de banlieue. Pour les délégués de la Conférence, "les communes suburbaines n'ont pas à attendre la solution des pourparlers engagés en dehors d'elles par la Ville de Paris, et elles entendent négocier elles-mêmes les traités qui les concernent. Mais tout en abandonnant pas à la Ville de Paris le soin de défendre leurs intérêts et de gérer leurs affaires, elles ne demandent qu'à se concerter avec elle, l'union ne pouvant qu'être profitable à Paris et à la banlieue ¹³⁶³". Dès lors, la décision d'une organisation, indépendante des solutions non négociées imposées par la Ville de Paris est prise. Les délégués des communes traitent éventuellement avec la Ville comme si elle était une Compagnie fermière de la distribution du gaz, dans le cas où cette solution serait profitable aux habitants des communes suburbaines, mais non en situation de dépendance.

2. de la Conférence intercommunale au syndicat de commune.

Le choix de créer un service public concédé à une entreprise privée est rapidement entériné, dès janvier 1902. La Conférence se penche alors sur l'adoption d'un cahier des charges de la concession et sur le choix d'un industriel concessionnaire acceptant ces conditions.

a. imposer un cahier des charges contraignant

Un projet de cahier des charges est mis sur pied durant le premier semestre 1902, à partir des anciens cahiers de chargés amendés, et des traités plus favorables qu'ont signés

¹³⁶² Archives du SIGEIF, *registre 1*, 23 déc. 1901.

¹³⁶³ Archives du SIGEIF, *registre 1*, comité de direction du 8 janvier 1902. Lettre du Président Tissier envoyé au président du Conseil municipal de Paris et au Préfet de la Seine.

certaines communes avec d'autres sociétés que la Compagnie Parisienne du Gaz (en particulier les traités de Courbevoie¹³⁶⁴ et de Saint-Denis). A partir de l'automne 1902, les discussions s'engagent d'une part entre les communes, d'autre part entre les sociétés intéressées par le traité et la conférence, afin de négocier dans le détail les éléments du cahier des charges prévoyant une concession de 30 ans¹³⁶⁵.

Etablir un cahier des charges n'est pas chose aisée : le bureau discute pendant trois mois, de janvier à mars 1902, pour établir un projet de cahier des charges ; au début de l'été 1902, le comité de direction entérine le projet, qui continue à être soumis à des améliorations diverses avant l'adoption définitive en séance plénière le 6 février 1903.

La question de la durée de la concession ou du retour aux communes de la pleine propriété des canalisations souterraines à l'expiration du traité se règle sans difficulté, puisque l'on retrouve dans ce cas des conditions déjà existantes dans les textes antérieurs. La future compagnie concessionnaire restera toutefois propriétaire des usines créées par elle pour alimenter exclusivement la banlieue de Paris.

Par contre, les communes bataillent ferme pour obtenir une extension rapide et peu onéreuse de l'infrastructure gazière, tant en pose de canalisations souterraines supplémentaires que d'appareils d'éclairage public. Ainsi, le cahier des charges exige de la future compagnie qu'elle équipe toutes les rues, dès lors que la commune garantirait une recette de 60 F pour 100 mètres linéaire de canalisation pendant 5 ans, ou 100 F pendant 3 ans¹³⁶⁶. Cette garantie peut aussi bien s'effectuer par la consommation de gaz public que par la soumission de propriétaires privés désireux d'équiper en gaz leurs propriétés. C'est, dans ce cas, les clauses du cahier des charges de la commune de Courbevoie qui sont reprises. Les décisions techniques (contrôle du pouvoir calorifique et éclairant du gaz distribué à la sortie des usines et des gazomètres, exclusion ou non du gaz à l'eau¹³⁶⁷, entretien des canalisations et pose des appareils d'éclairage public) se font sans réelle innovation par rapport à l'existant, en prenant en général le mieux disant de trois cahiers des charges, ceux de Courbevoie, de Saint-Denis signé avec la Compagnie parisienne en 1858¹³⁶⁸ et de Clamart. Les communes se réservent cependant un droit de contrôle de la qualité du gaz, inexistant jusqu'ici, qui oblige *de facto* la Conférence à se transformer en syndicat intercommunal, afin d'obtenir la personnalité

¹³⁶⁴ Courbevoie signe un traité avec l'Union des Gaz, société créée en novembre 1854. Archives EDF.

¹³⁶⁵ Archives du SIGEIF, *Conférence intercommunale, op. cit.*, bureau du 7 fév. 1902.

¹³⁶⁶ Archives du SIGEIF, *registre 1*, bureau du 7 février 1902.

¹³⁶⁷ Il s'agit d'un gaz appauvri par de la vapeur d'eau (d'où son nom), que le Conseil d'Hygiène n'accepte pas comme étant dangereux pour les populations.

¹³⁶⁸ Le cas de la commune de Saint-Denis est intéressant, car elle est liée avec la même compagnie que les autres communes mais sur la base d'un cahier des charges postérieur et plus avantageux, du fait de la création sur le territoire de la commune de l'une des grandes usines à gaz extra-muros de la Cie parisienne. De plus, le traité continue de s'appliquer pour Saint-Denis jusqu'au 1^{er} janvier 1908 (et non au 31 déc. 1905), ce qui obligera à l'existence parallèle de deux traités pendant la période intermédiaire. Archives du SIGEIF, *registre 1*, bureau du 16 janvier 1903.

juridique pour permettre de mettre en place ce contrôle de manière effectif. Ce sera, une fois le Traité signé, l'une des compétences essentielles du futur syndicat¹³⁶⁹.

L'innovation est nettement plus forte dans le domaine social. Dès la réunion du bureau de 1902, le Président, Théodore Tissier, propose l'insertion d'une clause sur les conditions de travail des futurs ouvriers et employés de la société gazière concessionnaire, en

"se [référant] au décret du 10 août 1899 portant un jour de repos hebdomadaire par semaine, l'interdiction d'employer des ouvriers étrangers au-delà d'une certaine proportion, le paiement d'un salaire normal, la limitation de la durée de la journée de travail et l'interdiction du marchandage¹³⁷⁰".

En mai 1902, la discussion s'engage sur l'obligation de création d'une caisse de retraite pour les ouvriers de la société concessionnaire, sur le modèle de ce qui existe dans le cahier des charges des tramways de pénétration approuvé par la Chambre de Commerce de Paris. Cette obligation sera reprise mais nuancée dans le texte final du cahier des charges, car les discussions sont vives entre les partisans d'une incitation forte de la part des communes – donc du service public – dans le respect d'un droit social novateur, sur le modèle de ce qui existe à Paris, et ceux qui pensent qu'il faut laisser plus de liberté à la société gazière¹³⁷¹. Finalement, le concessionnaire se voit obligé d'organiser une caisse de retraite en accord avec ses salariés, et de respecter la législation du travail dans le respect des ouvriers. L'énumération des avantages (congé de 10 jours par an, paiement des salaires pendant 90 jours en cas de maladie, obligation de l'assurance contre les accidents...) n'est pas conservé dans la rédaction finale du cahier des charges. Dans le débat engagé entre les communes pour protéger davantage les ouvriers de la future compagnie, les positions partisans se lisent aisément. D'un côté, des maires conservateurs, tels Edmond Champeaud à Montrouge et Poirot-Delpech à Sèvres, sont partisans d'une rédaction *a minima* des articles 17 et 18 concernant les conditions de travail et avantages sociaux accordés aux salariés de l'entreprise gazière. A l'inverse, les délégués des municipalités d'Ivry-sur-Seine et du Kremlin-Bicêtre sont de farouches partisans d'une écriture très protectrice des travailleurs, puisqu'en juillet 1903 encore, ils demandent la modification de l'article 18 "pour accorder plus de droits au personnel¹³⁷²". Entre ces deux propositions, la rédaction des articles concernant les droits sociaux se

¹³⁶⁹ Archives du SIGEIF, *registre 1*, bureau du 23 janvier 1903. "il faut demander aux communes de voter dès à présent la constitution du syndicat tant pour assurer la distribution directe du gaz si la concession ne peut être accordée [...], que pour assurer le fonctionnement des services de contrôle prévus en cas de concession".

¹³⁷⁰ **Archives du Sigeif, registre 1, bureau du 7 février 1902.**

¹³⁷¹ Cette discussion oppose de manière assez claire les républicains, mêmes modérés, comme Tissier, d'ailleurs très au fait de la législation sociale alors en gestation (la grande loi sur les accidents du travail ne date que de 1898), et des maires plus conservateurs, comme Poirot-Delpech, maire de Saint-Mandé, et Champeaud, maire de Montrouge. L'hétérogénéité politique du regroupement intercommunal, montré plus haut, se confirme lors de ces échanges. Archives du SIGEIF, *registre 1*, comité de direction du 16 mai 1902.

¹³⁷² Archives du SIGEIF, *registre 1*, conférence plénière du 24 juillet 1903.

calquera sur celui des républicains modérés, qui, derrière Théodore Tissier ou Claude Digeon, maire de Saint-Mandé, préconisent une surveillance par le futur syndicat du respect de la législation en faveur des travailleurs, en particulier en ce qui concerne la création d'une caisse de retraite.

Dans l'ensemble, le cahier des charges final est le résultat d'un compromis complexe entre, d'une part les intérêts des communes, d'autre part les industriels soucieux de préserver leur marge de manœuvre financière. En effet, la rédaction du cahier des charges sera amendée pour intégrer certaines corrections demandées par les industriels candidats, parfois au grand dam de certains délégués qui ne retrouvent pas les avancées sociales ou l'indépendance des communes qu'ils avaient espérés dans ce texte. Mais l'enjeu est important : il s'agit de trouver des industriels capables de prendre en main cette distribution gazière dont une large partie reste à construire, de construire deux usines et deux gazomètres pour assurer cette distribution ainsi que des milliers de kilomètres de canalisations souterraines, à un prix le plus bas possible, et dans un contexte de concurrence accrue de l'électricité. Les délégués des communes doivent donc veiller à ne pas proposer un cahier des charges trop restrictif qui ne serait accepté par aucun industriel. Cette manœuvre dilatoire, utilisée par certains candidats, est cependant évoquée, et la Conférence intercommunale se met aussi dans les conditions d'assurer elle-même en régie la distribution du gaz en banlieue parisienne, distribution qui ne serait acceptée en droit que dans le cas où aucune offre de concession ne parviendrait aux communes. Ainsi, l'union des communes de banlieue permet-elle, avant même les soumissions des industriels, de prévoir une sortie possible sans rupture de l'approvisionnement en gaz de la banlieue.

b. le choix du concessionnaire

En parallèle à l'élaboration du cahier des charges, le bureau de la Conférence examine les propositions des industriels candidats à la concession gazière en banlieue. Le premier critère de sélection est financier : il s'agit de s'assurer de la réalité des garanties bancaires apportées par les candidats en imposant la création immédiate d'une société par action, et le cautionnement préalable de la moitié du capital social¹³⁷³. Par ailleurs, le futur concessionnaire doit s'engager à respecter les conditions du cahier des charges, et tout particulièrement le prix de vente, l'extension du réseau et la qualité du gaz distribué.

Les négociations avec les industriels débutent rapidement, puisqu'un premier candidat se présente dès février 1902. Plusieurs individus, qui sont souvent en train de constituer leur société censée répondre à l'appel d'offre des communes de banlieue, font des propositions chiffrées à la Conférence, et s'entretiennent longuement avec les membres du bureau pour modifier en leur faveur tel ou tel aspect du cahier des charges en élaboration. Moins d'une dizaine de projets sont annoncés, mais très peu aboutissent au final ; certains sont en totale opposition avec le cahier des charges : ainsi un groupe autrichien fait une soumission en n'envisageant que la distribution de gaz appauvri, dit

¹³⁷³ Le capital engagé est fixé initialement à 25 millions de F, ce qui semble d'ailleurs important aux experts de la Préfecture de la Seine qui rappelle que la société gazière de Bordeaux, distribuant 26 millions de m³ de gaz, n'a pour capital engagé n'atteint pas 8 millions. Le capital exigé est finalement fixé à 20 millions. Archives du SIGEIF, *registre 1*, bureau du 1^{er} mai 1903.

"gaz à l'eau", dont le cahier des charge a expressément refusé l'utilisation ; une autre société, représentée par un certain M. Gaumont, fait une proposition peu chère pour les communes (le gaz serait facturé 0,12 F le m³, contre 0,16 dans le premier projet de cahier des charges), à condition que ce soit les communes qui prennent en charge toute la distribution : ce projet est jugé "inacceptable".

Les projets les plus sérieux mettent en concurrence des habitués des sociétés gazières. Gabriel Chamon, associé à Mallet et Siry, tous deux déjà engagés dans l'activité gazière à Paris¹³⁷⁴, acceptent dans ses grandes lignes le projet de cahiers des charges mais ne proposent pas de montage financier avant le mois d'août 1903¹³⁷⁵. Francis Rouland¹³⁷⁶, ingénieur chimiste, associé au départ avec M. Berlier, intéressé dans des groupes financiers importants et tout particulièrement l'Omnium lyonnais, font une première proposition limitée aux communes de la banlieue sud sur la base d'un prix à 12 centimes le m³¹³⁷⁷, qui se transformera progressivement avec, dans un premier temps, le départ de l'associé lyonnais du fait des engagements déjà pris auprès de Chamon, puis la constitution d'une première société avec l'appui industriel du gazier lyonnais Vauthier et financier de la Banque transatlantique, de la banque Prosper de Bordeaux et du Crédit foncier d'Algérie¹³⁷⁸. Enfin, une troisième proposition émane des industriels Devaluez et Duchanoy¹³⁷⁹, candidats à la reprise de la concession de la Ville de Paris, approuvant avec réticence le cahier des charge □ et notamment la clause de la fourniture des canalisations supplémentaires –, mais déposant un dossier cautionné par le Comptoir d'Escompte, la Banque d'Angleterre et un financier new-yorkais.

Au cours du printemps 1903 ne se retrouve en concurrence que deux sociétés, l'une dirigée par G. Chamon avec des intérêts très proches de ceux de la Compagnie parisienne du gaz, et celle de Francis Rouland. Le montage financier prévu en avril s'avère un échec, mais l'ingénieur continue son projet et dépose le cautionnement prévu au début de l'été. Il est alors le seul à avoir respecté les conditions de l'appel d'offres. Fin juillet, il a déposé un million de francs en titres, au nom du Président de la Conférence,

¹³⁷⁴ Gabriel Chamon, industriel, est le créateur en 1872 d'une société de fabrication de compteurs et de matériels pour usine à gaz ; en 1881 la société est constituée en société anonyme avec la fusion de deux autres sociétés, dont l'une est dirigée par Etienne Siry. En 1893 la Compagnie Française Thomson-Houston, avec Etienne Siry et Thurnauer. *Usines à Gaz*, journal de l'Association technique du gaz, 1934. Aude-Fromage, P., *maîtrise citée*, p. 10.

¹³⁷⁵ Par contre, un premier projet de société gazière est engagé dès 1901, avec les mêmes intérêts financiers et le même nom que celui d'août 1903, mais ayant pour objet de traiter avec la Ville de Paris. Archives EDF, *boîte 624001*, statuts, 1901.

¹³⁷⁶ Francis Rouland apparaît avec ce titre dans les statuts de création de la société gazière ECFM. Aude-Fromage, *idem*, p. 11 ; Archives EDF, société ECFM, *boîte 624001*, statuts.

¹³⁷⁷ Archives du SIGEIF, *registre 1*, octobre 1902.

¹³⁷⁸ Archives du SIGEIF, *registre 1*, mai 1903.

¹³⁷⁹ Société représentée par Devaluez et Duchanoy. Archives du SigEIF, *délibérations de la Conférence Intercommunale*, janvier 1903.

dans deux établissements de crédit ; la Conférence Intercommunale décide à l'unanimité de proposer aux communes adhérentes le choix de cette entreprise.¹³⁸⁰

Dès le mois d'août 1903, Gabriel Chamon et Francis Rouland rapprochent leurs intérêts et constituent une société anonyme, la Société d'éclairage, chauffage et force motrice (ECFM), qui regroupe au final la quasi-totalité des projets présentés aux communes de banlieue. Cette nouvelle société tient sa première Assemblée générale le 25 août. Parmi les souscripteurs, on note la présence du Comptoir National d'Escompte de Paris, des actionnaires de la Compagnie parisienne – et tout particulièrement l'un des frères Pereire –, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Industriel et Commercial, la Compagnie gazière de la banlieue de Paris qui avait proposé un contrat de concession¹³⁸¹. Le fonds social de cette nouvelle société s'élève à 1,2 millions de francs divisés en 4800 actions ; ce capital social sera augmenté dès janvier 1904 pour atteindre les 25 millions prévus dans le cahier des charges.

La disparition de la société indépendante de F. Rouland fait entrer dans le capital de la nouvelle société gazière les actionnaires et les intérêts financiers de l'ancienne Compagnie parisienne du gaz, et tout particulièrement les deux grandes banques d'affaires que sont le Comptoir d'Escompte et la Banque de Paris et des Pays-Bas. L'arrivée sur le marché des entreprises gazières d'une nouvelle société ne bouleverse en aucune manière les équilibres d'avant 1905. La Compagnie parisienne, en particulier, progressivement éloignée du contrat de la Ville de Paris dont le Parlement a accepté la création d'une régie intéressée¹³⁸², continue d'avoir une forme d'existence au travers de cette nouvelle entité, entièrement consacrée à "l'exploitation des services d'éclairage, de chauffage et de force motrice dans tout ou partie des villes et communes des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, notamment celles desservies par la Compagnie parisienne du gaz"¹³⁸³.

Malgré la continuité dans les soutiens financiers et industriels, il semble tout de même qu'ECFM reste relativement indépendante de l'ancienne Compagnie parisienne du gaz, comme l'attestent les relations très tendues qui existent lors de la mise en marche du réseau en banlieue dès le 1^{er} janvier 1904¹³⁸⁴. En effet, la nouvelle société se substitue à l'ancienne dès sa constitution en achetant sa production, avant de devenir totalement autonome au 1^{er} janvier 1906, date prévue de la mise en service de la première usine desservant uniquement la banlieue parisienne.

¹³⁸⁰ Archives du Sigeif, *délibérations de la Conférence...*, bureau du 20 juillet 1903.

¹³⁸¹ Archives EDF-GDF, société ECFM, boîte 624001, projets de statuts (1901-1903) ; *registre des assemblées des actionnaires*, Assemblées Générales constitutives, 25 octobre et 4 septembre 1903.

¹³⁸² Besnard, *l'industrie du gaz... op. cit.*, p.

¹³⁸³ Archives EDF, *boîte 624001*, ECFM, statuts de 1903.

¹³⁸⁴ Archives du Sigeif, *délibérations de la commission de surveillance du Syndicat intercommunal*, déc. 1904 à juillet 1910.

C. La construction d'un service concédé du gaz en banlieue parisienne (1904-1914)

Le 31 décembre 1903, le syndicat des communes de banlieue pour le gaz est autorisé par décret en Conseil d'Etat. Outil de gestion autonome, assurant la surveillance de la distribution du gaz au profit des communes, le Syndicat est, à l'inverse de la Conférence intercommunale, doté d'une personnalité civile propre. Les communes lui délèguent leurs compétences en matière de contrôle de la concession du gaz.

L'extension du périmètre territorial du syndicat est relativement limité avant 1914 ; seules quelques communes le rejoignent, essentiellement situées sur les marges territoriales en Seine-et-Oise (*voir cartes p. 591 à 592*). Dans le département de la Seine, la première couronne est relativement bien représentée : ce sont les communes qui ont signé des traités anciens avec la Compagnie parisienne. Par contre, l'extension du territoire desservi par la société ECFM dépasse largement celui du syndicat (*voir carte 15 p. 592*) : il s'agit souvent de communes jusqu'ici dépourvues de canalisations ou ayant signé avec l'une des multiples petites sociétés gazières autonomes que la société ECFM rachète ou contrôle progressivement¹³⁸⁵. Ainsi, Orly ne dispose d'aucun réseau gazier avant le début des années 1910, et Suresnes est desservie par la société des usines à Gaz du Nord et de l'Est à laquelle ECFM se substitue en 1908¹³⁸⁶. La société étend son emprise essentiellement en Seine-et-Oise, d'une part à proximité de l'usine de Gennevilliers, d'autre part vers la plaine du Vexin français.

1. le fonctionnement du syndicat jusqu'à la veille de la guerre

L'adhésion au syndicat n'est pas de pure forme, puisque qu'une commune membre ne peut ensuite se désaffilier. Par contre, il est possible pour toute commune de le rejoindre, à condition que l'ensemble des communes déjà membres du syndicat accepte cette adhésion nouvelle. L'objectif des délégués syndicaux est clair avant 1914 : il s'agit de multiplier les contacts auprès des communes de la Seine, déjà équipées en canalisations de gaz, afin d'augmenter le poids économique du syndicat face à la société. C'est le sens des rencontres faites auprès de la commune de Neuilly, qui ne rejoint le syndicat qu'en 1913 mais apporte une consommation de près de 1,5 millions de m³ de gaz¹³⁸⁷. Le syndicat ne fait aucune référence aux nouvelles communes de Seine-et-Oise éclairées par la société ECFM : chacune d'entre elles semblent encore n'avoir qu'un faible nombre de consommateurs potentiels.

Le syndicat nouvellement créé voit son objet restreint par le décret au seul service du gaz. Etablissement public, il peut disposer d'un budget propre et est doté de la personnalité civile, mais est soumis au même titre que les communes à la tutelle préfectorale. L'administrateur des fonds publics est ainsi logiquement nommé par le Préfet

¹³⁸⁵ Archives EDF, *boîte 624001*, registre des procès verbaux des Assemblées générales, 1901-1917.

¹³⁸⁶ Archives EDF, *idem*.

¹³⁸⁷ Archives du SIGEIF, *registre 2*, tableau annuel des consommations par communes, 1913.

de la Seine, et, à partir de janvier 1904, les registres des procès verbaux sont signés par le Directeur des Affaires communales de la Préfecture, au même titre que les registres de délibérations des communes ¹³⁸⁸. Comme il dispose d'un budget propre, établi en partie par les contributions des communes au prorata de leurs consommations de gaz et par une contribution de la société, le syndicat peut salarier du personnel. C'est ce qu'il fait très rapidement, en recrutant un chef de service détaché des cadres préfectoraux ¹³⁸⁹ et un secrétaire administratif ¹³⁹⁰. En juillet 1906, un Inspecteur détaché du service municipal des Travaux de la Ville de Paris rejoint les deux hommes. L'ensemble du personnel recruté reçoit un traitement calqué sur celui de la Ville de Paris, nettement plus avantageux que les traitements des communes de banlieue. C'est donc un corps technique et administratif, très restreint, qui rejoint le Syndicat intercommunal, afin de seconder en experts les décisions politiques prises par le bureau ou l'assemblée plénière du syndicat, dont les membres sont désignés par les communes membres. Le budget propre du Syndicat continue de s'élever à la somme de 1000 F jusqu'en 1906 ; à partir de la mise en exploitation définitive du réseau et donc des débuts réels des contrôles de qualité sur le gaz, le budget s'élève à 25 000 francs, réparti entre une somme de 10 000 F de la société ECFM et les contributions des communes à hauteur de 15 000 francs ¹³⁹¹.

Dès janvier 1904, le nouveau comité d'administration syndical se réunit et met en place les organes décisionnels les plus importants : vote du budget annuel, représentation des communes au comité et au bureau, choix du siège social fixé à Saint-Denis. Si la règle de représentation des communes au comité d'administration ne change pas, la composition du bureau est plus représentatif du poids de chaque composante : l'arrondissement de Saint-Denis élit huit délégués, celui de Sceaux six et la Seine-et-Oise continue à être représentée par deux délégués. Les vice-présidences sont attribuées en fonction d'un équilibre entre les composantes. Conformément à la loi, les délégués ne sont pas obligatoirement des conseillers municipaux, mais dans les faits ils le seront quasi systématiquement ¹³⁹².

Le Syndicat ainsi constitué entretient avec la société gazière des rapports dans l'ensemble très tendus. Les négociations sont importantes, tant du côté des travaux de construction de l'usine de Gennevilliers ¹³⁹³ que sur les conditions de l'extension et de la mise en service du réseau de nouvelles canalisations. Malgré de longs travaux et la grève

¹³⁸⁸ De fait, le registre de la Conférence intercommunale n'était pas paraphé par les services de la Préfecture de la Seine.

¹³⁸⁹ Le premier titulaire, Benoît Croizat, est Polytechnicien et adjoint à l'inspecteur de l'éclairage de la Ville de Paris.

¹³⁹⁰ Archives du SIGEIF, *registre 2*, séance du 30 septembre 1904.

¹³⁹¹ Archives du SIGEIF, *registre 2*, séance du Conseil d'Administration du 12 juillet 1906.

¹³⁹² C'est ainsi que Blanchard, architecte délégué de Saint-Denis, conserve son mandat de délégué malgré sa non réélection.

¹³⁹³ Le choix de cet espace industriel est dicté par la possibilité de création d'une plateforme multimodale, associant le cours d'eau (les bateaux chargés de houille arrivent directement par la Seine et accostent au ponton de l'usine, où sont rapidement installés des transbordeurs modernes) et les chemins de fer.

des terrassiers parisiens qui stoppe ces derniers en 1906, le nouveau système gazier est mis en fonctionnement au début de l'année 1906. On retrouve, sur la carte des conduites principales de gaz en région parisienne (*voir carte des canalisations, p. 587*), la convergence entre le réseau principal de canalisations et l'étendue des communes syndiquées ; ce sont ces dernières qui profitent le plus de l'avantage du cahier des charges, prévoyant l'installation aux frais de la société de toutes les canalisations sous voies publiques demandées par les municipalités avant décembre 1905.

Dès la mise en gaz des canalisations, le contrôle exercé par le syndicat va s'accentuer sur la qualité du gaz comme sur les conditions de travail des ouvriers de l'usine de Gennevilliers. Le contrôle technique se fait dans des locaux, tant à la sortie de l'usine qu'au niveau des stations gazométriques d'Alfortville et de Boulogne, pour assurer l'enregistrement continu de la pression, du pouvoir calorifique et éclairant des gaz utilisés. Le respect du droit social est plus difficile à effectuer. Le Syndicat est régulièrement sollicité par les représentants du personnel, en particulier lors de conflits importants. Lors de la grève des ouvriers de l'usine de Gennevilliers en septembre 1907, le Syndicat tente une conciliation entre la société et les grévistes par l'intermédiaire du maire socialiste de Gentilly, Calmus¹³⁹⁴. Mais cette prise de position favorable aux ouvriers ne rencontre pas nécessairement l'adhésion de toutes les communes. En 1910, la crue de la Seine empêche l'usine de Gennevilliers de fonctionner : pour rattraper le déficit, l'entreprise commence à établir dans un laboratoire expérimental à côté de l'usine des essais sur le gaz appauvri : ces essais sont l'occasion d'une lutte serrée entre la société gazière et le Syndicat, ce dernier étant persuadé que la société utilise des procédés de fabrication du gaz interdits par le cahier des charges. La montée des prix de la houille dès 1910 vont obliger les partenaires à de nouvelles discussions sur l'augmentation du prix du gaz vendu aux communes.

¹³⁹⁴ Archives du Sigeif, *registre des délibérations de la commission de surveillance*, 11 sept. et 29 nov. 1907.



carte 11. conduites principales de gaz en banlieue parisienne, circa 1913.

Les espaces d'intervention du syndicat sont donc relativement importants, et souvent les actions ne sont pas dépourvues de conséquences : la pose de scellés sur l'usine expérimentale de Gennevilliers est perçue comme une victoire des intérêts des communes face à celui d'une société industrielle contrôlée par de puissants intérêts financiers. Les forts moments de conflits sociaux que connaît la région parisienne entre 1907 et 1914 sont pleinement vécus de l'intérieur du syndicat, dont certains délégués, essentiellement les élus socialistes et communistes, n'hésitent pas à prendre la parole lors des grèves ; cette attitude est dans l'ensemble réprouvée par la fraction modérée du Syndicat, la plus importante en nombre de délégués, qui ne partagent pas le soutien aux syndicalistes. Conçu comme un organe de contrôle technique et administratif, le Syndicat se révèle à la fois actif à rappeler à la Société son engagement lors de la signature du cahier des charges, mais limité dans ses possibilités d'action directe, du fait du maintien du monopole par le système de concession prévu dès 1903.

2. Un syndicat au service du public ?

L'intérêt que l'historien porte à la forme juridique syndicale ainsi créée ne s'arrête pas à la mise en lumière d'antagonismes anciens entre Paris et sa banlieue, antagonismes qui renvoient à la domination politique et administrative de la ville centre sur sa périphérie. Indéniablement, cette constitution fut un acte d'indépendance de la banlieue, qui rejoint une large partie des questionnements des intellectuels européens sur les modalités d'associations des communes à un développement urbain harmonieux de la ville centre, et que l'on retrouve à Berlin ou à Londres à la même époque¹³⁹⁵. Au-delà de la création de ce nouvel objet juridique, l'analyse du fonctionnement quotidien du syndicat permet de poser certaines hypothèses. La manière dont ce dernier va utiliser ses pouvoirs de contrôle de la société gazière ou sa gestion des litiges semble aussi pertinent. Plusieurs points signalent la modernité du projet politique, largement encouragé, soutenu et développé par Théodore Tissier, maire de Bagneux, maître de requêtes au Conseil d'Etat et déjà homme de cabinet avant le tournant du siècle.

Ainsi, le contrôle de la société gazière en ce qui concerne la qualité du gaz et la régularité des distributions figure en bonne place dans les attributions du syndicat. Ce dernier est donc pensé par ses fondateurs comme un véritable outil de contrôle public sur une société privée. D'abord création politique, le syndicat devient un organe technique, certes au service des communes, mais dont la distinction avec les services préfectoraux de contrôle n'est pas aisée à effectuer. Le syndicat se présente comme le lien unifié entre les particuliers et la société gazière, puisque les opérations de contrôle vont aussi se focaliser sur les droits du public : les litiges concernant les polices d'abonnement (élaborées comme le traité conjointement entre la société et le syndicat) sont gérés par le syndicat, comme les litiges concernant certaines prétentions de la société gazière à imposer aux propriétaires la construction à leurs frais du raccordement au réseau commun de canalisation. Prévu pour gérer essentiellement l'éclairage public, le syndicat développe une réelle politique de service public à l'égard des consommateurs privés, puisque seule l'augmentation de leur consommation permettra d'être un contrepoids efficace envers la Compagnie.

A côté de ces préoccupations techniques, le syndicat se réserve dès le départ, comme on l'a vu, le droit de contrôler l'application stricte de la législation du travail au sein de l'entreprise, les conditions d'embauche des ouvriers, les salaires pratiqués, le respect du temps de travail et du repos hebdomadaire. Le Syndicat a imposé à la société ECFM par le biais du cahier des charges la création d'une caisse de retraite pour ses employés et ouvriers, et il est représenté au Conseil d'Administration de cette Caisse¹³⁹⁶. L'épisode de la grève de 1907 et l'intervention du maire de Gentilly souligne que le contrôle du

¹³⁹⁵ Bouvier, E. *Les régies municipales*, Rousseau, 1910, p.. 43-44.

¹³⁹⁶ Article 17 du cahier des charges, discuté en comité de direction les 2 et 16 mai 1902, et aboutissant à l'obligation de constitution d'une caisse de retraite par le concessionnaire. La discussion fut vive entre les partisans d'un interventionnisme sur le modèle des traités des compagnies de tramways (Tissier) et ceux qui préfèrent ne pas trop encadrer la société (Champeau, maire de Montrouge, Poirot-Delpech, maire de Sèvres). Archives du Sigeif, *op. cit.*

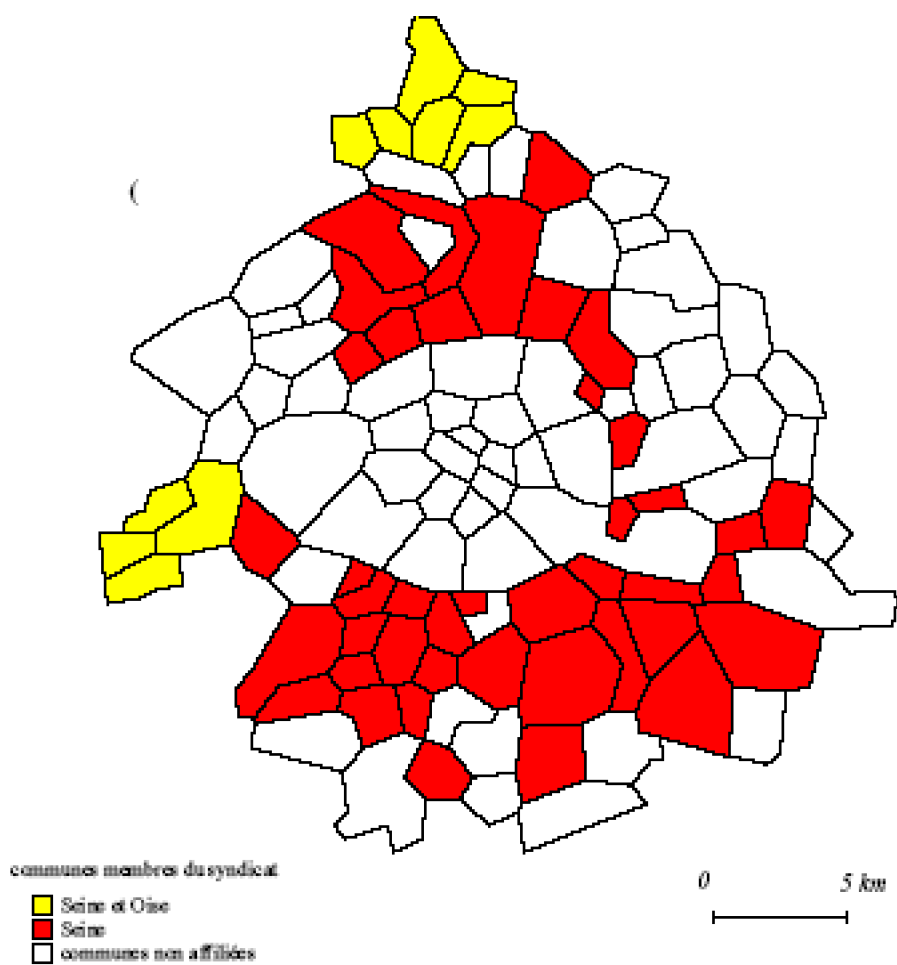
syndicat dépasse largement les questions techniques liées à la distribution du gaz, témoignant ainsi certainement de l'enjeu électoral important autour de ce regroupement, la plupart des employés et ouvriers étant aussi des habitants des communes de banlieue...

Dans la construction de cette forme relativement nouvelle de coopération intercommunale, ici uniquement esquissée, il semble donc que le choix politique soit prépondérant. En parvenant à regrouper 52 puis 60 communes autour d'un organe de contrôle et de décision doté d'un budget propre et d'un personnel technique (ingénieurs des service d'éclairage détachés de l'administration préfectorale, puis techniciens), le syndicat de la Banlieue de Paris pour le gaz réussit une alliance à première vue difficile. En effet, les positions politiques des communes sont loin d'être semblables, tout comme l'homogénéité de l'ensemble ainsi constitué. Les consommations annuelles de gaz varient en 1903 de 3 157 000 m³ (commune de Saint Denis) à 17 500 m³ (communes de Groslay et de l'Haÿ-les-Roses). La présence d'une dizaine de communes de la Seine-et-Oise, plus éloignées de Paris, aux caractéristiques urbaines encore peu accentuées au début du siècle, confirme aussi cette hétérogénéité.

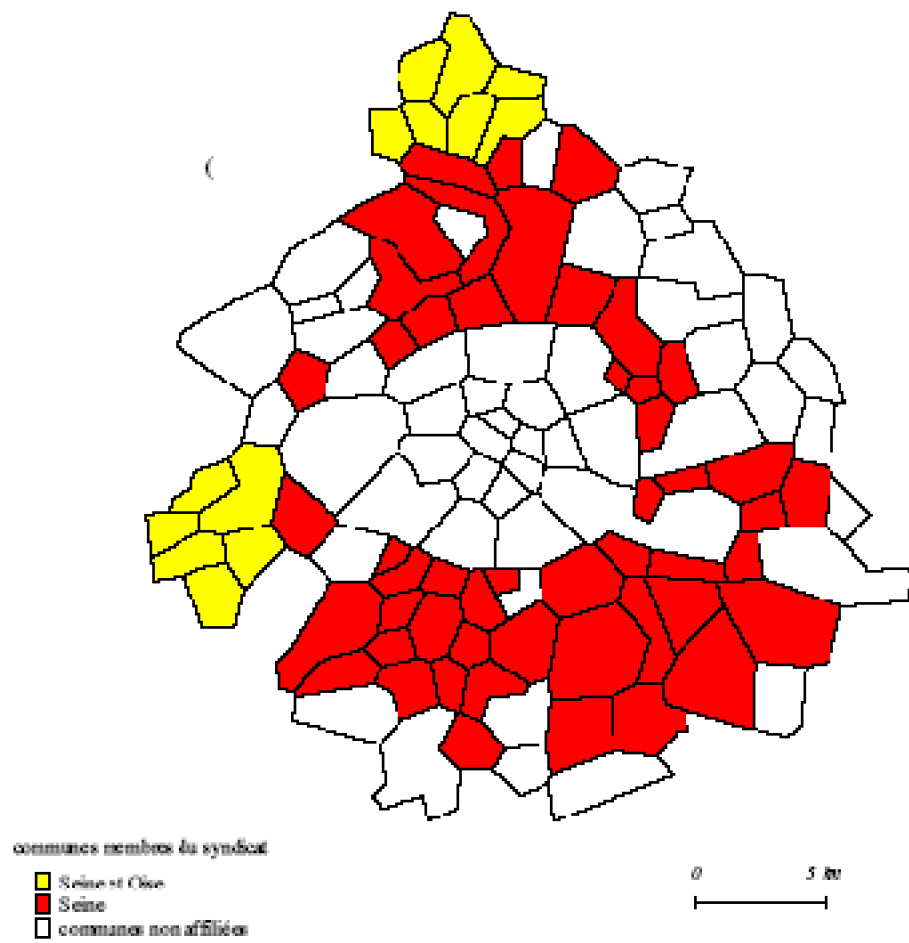
Toutefois, malgré ces différences, les communes se mettent d'accord parce que le choix d'une compagnie indépendante pour la gestion du gaz leur assure, croient-ils, une autonomie vis-à-vis de la Ville et de la Préfecture. Les ramifications financières et industrielles qui président à la constitution de la société montrent que cette indépendance est peut-être limitée. Mais les revendications contre la puissance du conseil municipal de Paris sont communes à l'ensemble des adhérents au syndicat.

Finalement, la création du syndicat apparaît comme une réponse à un enjeu politique qui dépasse la gestion du gaz. Depuis la fin des années 1880, le divorce est consommé entre les élus parisiens et ceux de Seine banlieue, et l'acrimonie entre les conseils a été relevée dans de nombreuses communes de banlieue. A partir des années 1890, un profond courant naît en banlieue demandant la transformation du système de représentation du Conseil Général de la Seine, accusé de sur-représenter la Ville de Paris au détriment des banlieusards. Relayé par les élus des arrondissements de Seine banlieue, dont deux conseillers généraux semblent être à l'origine de ce regroupement, l'idée d'autonomisation fait son chemin dans les préoccupations politiques locales. Dans ce cas, le syndicat intercommunal représente une manifestation réelle de cette volonté d'autonomie, et l'expression sinon d'un consensus, du moins d'une idée commune autour d'une relative unité de la banlieue avant la Première Guerre Mondiale ¹³⁹⁷.

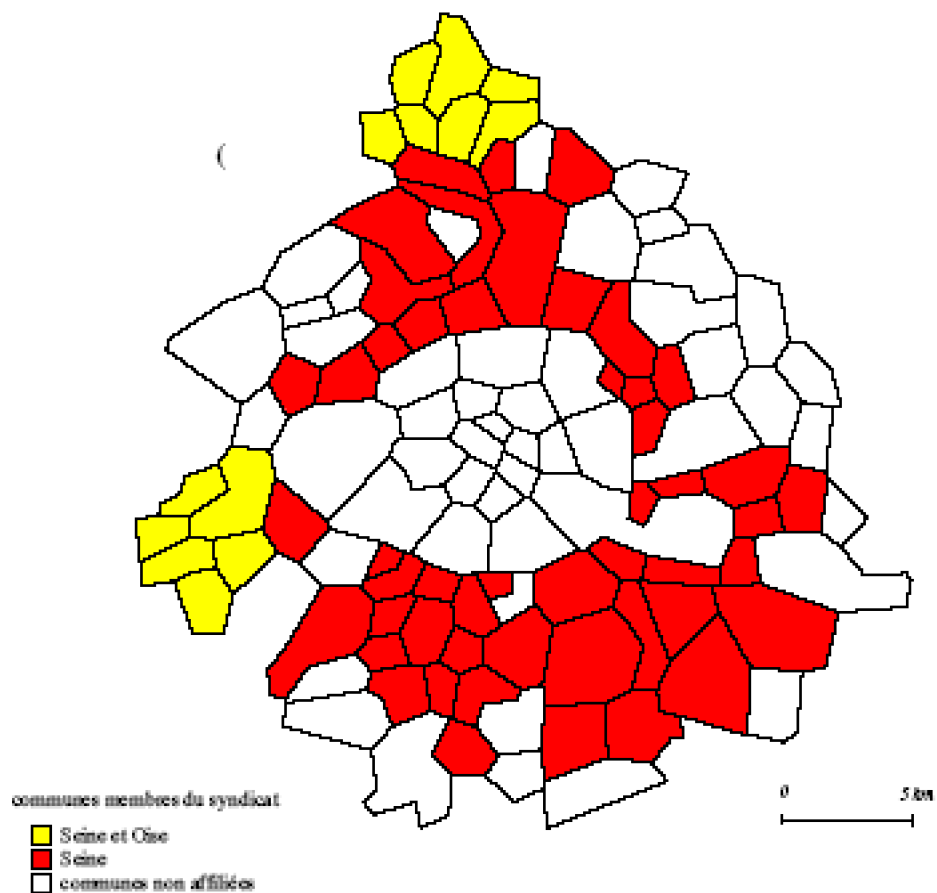
¹³⁹⁷ Henri Sellier fait ainsi paraître en 1915 son rapport au Conseil Général de la Seine sur la réorganisation de la Banlieue de Paris. Sellier, H., *Les banlieues urbaines et la Réorganisation administrative du département de la Seine*, Marcel Rivière et Cie, 1920, Préface d'Albert Thomas, 106 p. [1915].



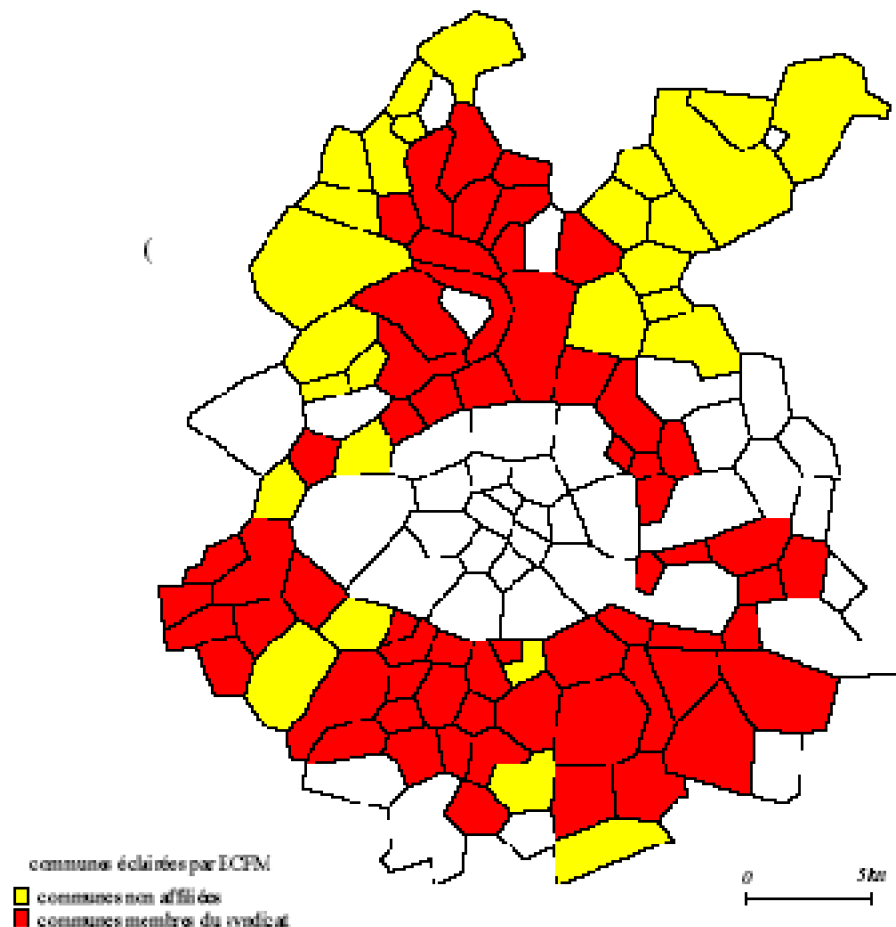
carte 12. communes membres de la Conférence intercommunale en 1901



carte 13. communes membres du Syndicat en 1907.



carte 14. communes membres du Syndicat, 1913.



carte 15. territoire éclairé par ECFM en 1913.

Conclusion du chapitre 4

Au-delà d'une histoire d'un outil administratif encore peu étudié, émergent des problématiques fécondes autour de l'invention des premières politiques urbaines. Le syndicat intercommunal pour le gaz en banlieue parisienne apparaît ainsi comme un nouvel espace de régulation des conflits.

Les politiques urbaines locales semblent ainsi connaître, avant guerre, une forme de prélude aux premières tentatives d'aménagement de la région parisienne¹³⁹⁸. Il est intéressant de voir que ces initiatives sont d'abord à l'origine des communes, et ensuite qu'elles se font en excluant la ville-centre. Dès lors, il est possible de voir la continuité des relations conflictuelles entre centre et périphérie dans ce nouvel espace de régulation : pensé pour réunir les communes de banlieue entre elles, le syndicat intercommunal ne permet pas d'envisager l'aménagement de la région dans son ensemble – ce n'est d'ailleurs pas son but. Bien au contraire, il est un instrument de pression aux mains des petites communes contre un double arbitraire, celui de la Ville de Paris et celui de la

¹³⁹⁸ Voldman Danièle (dir.), *Région parisienne, approche d'une notion : 1860-1980*, Paris : IHTP, 1989.

Préfecture de la Seine.

Ainsi, les nouveaux acteurs et moyens juridiques mis en œuvre au tournant du siècle relèvent autant de la réforme urbaine que de la continuité des rapports de force. Les rapports complexes entre Paris et ses banlieues ne sont ici observés qu'à partir des communes périphériques, et dénotent un ressentiment à la fois politiquement instrumentalisé et symboliquement intériorisé par les édiles municipaux. Espace majeur de régulation, la Préfecture de la Seine est systématiquement accusée d'être partielle. L'invention d'un nouvel espace juridique de défense des "petits" contre les gros, moyen moderne du lobbying politique, ne règle pas les conflits, comme le montre la pérennité de ces derniers, encore aujourd'hui d'actualité.

Partie 3 : Images et représentations

Chapitre 5. Penser les rôles de la ville.

Quel modèle urbain se lit derrière la ville ainsi réparée, construite, éventuellement aménagée ? Les édiles que nous avons suivis dans l'évolution de leur recrutement ont de la commune qu'ils administrent une image mentale, une représentation. La ville peut alors être comprise soit comme un espace où ils peuvent mettre en scène leur pouvoir soit comme un espace de vie, accueillant des populations dont ils sont en charge, et dont les municipalités doivent tenter d'améliorer le quotidien.

Dans le premier cas, les édiles construisent une ville, en privilégiant la monumentalité qui permet de lire la commune comme appartenant à l'espace urbain. C'est ainsi que dès 1860, de nombreuses municipalités vont se préoccuper de construire une maison commune, d'entretenir le patrimoine culturel, de paver les rues du centre ville et d'y apporter les éléments de la modernité : la proximité de Paris, le bouillonnement industriel que connaît la France et que les édiles de la banlieue voient d'autant plus que les grands travaux transforment la capitale, sont certainement à l'origine de la constitution de cette première image mentale : une ville est un espace avec des caractères d'urbanité, espace qui se donne à voir à l'extérieur. Dans le second cas, les édiles appréhendent la commune dont ils ont la charge comme un espace local de vie où le lien social doit être

renforcé. Derrière cette idée, il y a bien sûr une critique de la ville comme lieu de dissolution des liens familiaux et des anciennes solidarités villageoises ; pour pallier le "désordre des familles"¹³⁹⁹, la municipalité se fait police, encadrant par des arrêtés municipaux la vie de la communauté, et parfois se fait acteur social, rebâtissant le lien social à travers des institutions chargées de corriger le désordre urbain, bureaux de bienfaisance, dispensaires, crèches, colonies de vacances¹⁴⁰⁰.

Ces représentations de l'urbanité ne naissent pas dans l'imaginaire des édiles ; aucun des maires rencontrés dans cette partie de la banlieue ne sont des penseurs de l'urbain, esthètes ou urbanistes au sens moderne du terme, tel que peut l'être un Henri Sellier, maire de Suresnes dans l'entre-deux-guerres et fondateur de l'Institut d'Urbanisme de Paris¹⁴⁰¹. Celles-ci sont issues de la diffusion d'idées, de normes d'images et de discours sur la ville forgées au niveau national, soit par les intellectuels, soit par les politiques. Le propos n'est pas d'essayer de retracer le cheminement de ces idées, mais de tenter de voir l'appropriation par les édiles de ces éléments du discours normatif sur la ville, et de comprendre comment, à partir de ces appropriations, ils façonnent leur propres représentations urbaines. Dès lors, entre plusieurs modèles urbains possibles, lequel choisissent les édiles ? N'est-il pas plus réel de penser qu'ils fabriquent une sorte de syncrétisme urbain sans forcément opposer les modèles qui sont à leur disposition ? Et surtout, est-il possible d'essayer de voir à quel moment les édiles ont proposé un réel modèle social urbain pour leurs communes ?

Les sources pour analyser les discours sont diverses, mais la première d'entre elles reste bien sûr les délibérations des conseils municipaux. Au-delà de la forme obligée prises par ces dernières, il est possible d'y relever l'évolution du vocabulaire et des thèmes mis en avant par les équipes municipales. Aux côtés de ce corpus essentiel, les diverses traces de programmes politiques, conservés sous la forme de tract ou de professions de foi à la Bibliothèque Nationale, ou dans les archives du comité républicain radical socialiste de Vanves, sont autant de signes permettant de reconstruire l'image mentale de l'espace urbain tel que se le représentent les édiles. Toutefois, le recours aux journaux politiques a été négligé, d'une part du fait de collections trop incomplètes des journaux locaux (les premiers bulletins écrits par les municipalités pour rendre compte de

¹³⁹⁹ L'expression est bien sûr emprunté au livre d'Arlette Farge et Michel Foucaut, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*. Gallimard-Julliard Archives, 1982. Ces thèmes ont de la violence urbaine ont été traités par Arlette Farge dans *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Hachette, 1986, et pour le XIX^e siècle par G. Jacquemet, "Belleville ouvrier à la Belle Epoque", *Mouvement Social* 118, (1982), pp. 61-78, ou L. Chevalier, *classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*. Hachette, 1984 [LGF 1978].

¹⁴⁰⁰ Les municipalités ne sont bien sûr pas les seuls acteurs de cette politique sociale. Cf. Barret-Ducrocq Françoise, *Pauvreté et charité à Londres au XIX^e siècle*. PUF, 1991 ; Donzelot Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Seuil 1994 (1984).; Murard, L et Zylbermann, P., *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996; Gueslin, A. *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*. Aubier, 1998, pp. 253-277.

¹⁴⁰¹ Burlen, K. (dir.), *La Banlieue oasis : Henri Sellier et les cités-jardins : 1900-1940*, Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 1987.

leur action datent de l'après première guerre mondiale), d'autre part, lorsque l'on observe les journaux partisans, en raison de l'importance de thèmes politiques généraux et non pas de discours sur la ville¹⁴⁰² ou sur l'urbain. Le choix a ainsi été fait de tenter d'analyser l'imaginaire social urbain véhiculé par les édiles.

Les édiles s'approprient une part du discours national ; pour comprendre l'imaginaire social de la ville des élites, il paraît essentiel de sélectionner les catégories du discours empruntées par les édiles. En second lieu, il paraît intéressant de voir, dans les pratiques de construction de la ville, quels modèles urbains sont mis en avant : d'une part, une ville miroir de ceux qui la dirigent, d'autre part, une ville comprise comme un ensemble de voies, dont le rôle essentiel est celui de liaison : ces deux éléments façonnent une ville pensée, à défaut d'être toujours construite.

I- Discours sur la ville

Parmi les fonctions urbaines, le XIX^e siècle invente celle d'un rôle social accru joué par l'espace urbain. Non que l'assistance aux pauvres des villes soit absente avant cette période¹⁴⁰³, mais le siècle de l'industrialisation et de l'urbanisation semble renforcer la visibilité de ceux-ci dans la ville, alors que s'ébauchent des solutions d'abord caritatives, puis étatiques, comme pour limiter l'impact social de cette grande misère urbaine¹⁴⁰⁴. La prise de conscience d'une "question sociale" par les élites est aussi le fruit de l'évolution des mentalités, à laquelle les Lumières ont largement œuvré, et dont le XIX^e siècle a contribué à multiplier l'invention des solutions possibles¹⁴⁰⁵. Louis Chevalier a montré comment le premier XIX^e siècle a généralisé l'idée de *barbares*¹⁴⁰⁶, non plus errants dans les campagnes, tel le vagabond du Moyen Age, mais présent au cœur même des villes¹⁴⁰⁷. Parallèlement, la misère urbaine semble devenir plus visible, et contraint à l'invention de nouvelles réponses, dépassant l'enfermement hospitalier. Les sociétés de secours ou les œuvres charitables des élites proposent un encadrement et une éducation des "bons pauvres", ceux qu'on pense pouvoir remettre dans le "droit chemin" ; ces associations seront souvent au tournant du siècle des laboratoires d'idées sociales¹⁴⁰⁸. Les pauvres honteux, les vagabonds continuent cependant d'être relégués dans des

¹⁴⁰² Un sondage a été effectué dans les collections de périodiques locaux et régionaux à la BN, qui confirment la prépondérance des luttes politiques nationales (choix du gouvernement, politique nationale, éventuellement dénonciations de la corruption...) par rapport aux questions sociales, et surtout au modèle urbain que pourrait être la banlieue.

¹⁴⁰³ Geremek, B. *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*. Flammarion, 1976 ; Procacci, G. *La question sociale en France, 1789-1848*, Seuil, 1993.

¹⁴⁰⁴ Gueslin, A. *Gens pauvres, pauvre gens, op. cit.*

¹⁴⁰⁵ Donzelot, J. *L'invention du social, op. cit.* ; Ewald, F. *Histoire de l'Etat providence*, Grasset, 1996 [1986] ; Gueslin, op. cit.

¹⁴⁰⁶ En référence à l'article de Saint-Marc de Girardin au lendemain de la révolte des canuts de 1831 à Lyon.

¹⁴⁰⁷ Chevalier, L., *Classes laborieuses et classes dangereuses, op. cit.*

dépôts de mendicité, puis enfermé dans les prisons ou les hôpitaux. La ville est souvent accusée d'être le lieu de la débauche, de la tentation, de la dépravation, et au discours moral s'associe un discours anti-urbain, parfois constructeur d'utopies urbaines. L'espace urbain devient le lieu de l'imaginaire social, dans lequel les élites fabriquent un discours permettant d'une part de caractériser le mal, d'autre part proposant des solutions, parfois radicales, à cette question sociale.

Parmi ces éléments du discours, certains semblent récurrents pour décrire la "crise urbaine" – autre grand thème à la mode dès les années 1850 et largement diffusé au moment des grands travaux haussmanniens à Paris. Les catégories des discours empruntés par les édiles banlieusards émanent de trois grands producteurs : d'une part, les penseurs, philosophes, médecins, acteurs d'une pensée sociale sur la ville ; en second lieu, l'administration qui propose un discours normatif sur la bonne gestion de l'urbain ; en dernier lieu, plus complexe car non spécifique au cadre urbain, les politiques.

Ces trois ensembles produisent des discours parfois différents, évoluant avec le temps, et souvent se juxtaposant. Ces discours sont génériques, c'est-à-dire qu'ils sont valables pour "la" ville ; une fois sélectionné parmi ces discours les éléments et catégories les plus pertinents, il paraît essentiel de comprendre l'appropriation de ces différents types de discours par les élites de banlieue.

A. les catégories empruntées par les édiles : appropriation du discours national

1. le champ du discours savant

C'est le discours le plus connu aujourd'hui sur la ville, celui dont les auteurs ont été le plus analysés. Ce discours est très lié à la diffusion des connaissances médicales et contribue aussi à la constitution d'une ville anthropomorphique, une ville dont la description suit celle de l'intérieur du corps humain. Dans le langage courant, on retrouve encore aujourd'hui les traces de cette transposition du corps humain : le cœur de la ville est celui où bat l'activité, on parle aussi de poumons de la ville pour évoquer les espaces verts ou les bois, censés produire un air qui ne serait pas vicié par les exhalaisons urbaines. Mais, plus que la métaphore organiciste, ce sont les maladies urbaines qui sont décrites : ici, les auteurs insistent sur les odeurs et les cloaques nés de l'insuffisance du réseau d'égouts, là, ce sont les miasmes des maladies véhiculés par les mouches présentes en grand nombre dans un espace réduit, fermé et encombré de personnes. Les descriptions des caves de Lille ou des rues de Belleville sont connues ; la banlieue, décrite par ces auteurs producteurs de ou diffuseur du savoir savant, connaît le même sort.

Parmi la multitude des exemples des discours médicalisés traitant de la ville en général, et auxquels la banlieue n'échappe pas, deux moments semblent producteurs de ce type d'images : d'une part, la question de la santé publique, dans laquelle on peut aussi bien voir la législation ancienne sur les établissements insalubres que celle de 1850

¹⁴⁰⁸ Dab, S. "Bienfaisance et socialisme au tournant du siècle : la Société des visiteurs, 1898-1902", in Topalov, C. dir. *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Ehes, 1999, pp. 219-235.

portant création du Conseil de Salubrité publique et imposant des inspections des logements insalubres dans toutes les communes, d'autre part celle de la prophylaxie et de la morale des individus habitant ces espaces insalubres et dont il faut se soucier.

La santé publique

Avant de s'occuper des individus, les penseurs ont inventé une ville d'où les immondices seraient jugulées, puisque ces dernières sont la source des maladies les plus importantes touchant une population regroupée. Les réseaux modernes d'égouts sont certes implantés au centre de la capitale, mais les arrondissements périphériques en sont dépourvus jusqu'aux travaux engagés par Alphand sous le Second Empire¹⁴⁰⁹. L'accès à l'eau est le corollaire d'une ville que l'on souhaite nettoyer : à Paris, on puise l'eau de la Seine d'une part, mais les travaux haussmanniens ont généralisé l'utilisation du captage des eaux du bassin parisien pour remplir les réservoirs : celui de Montsouris accueille l'eau de la Vanne et du Loing, dont l'aqueduc traverse la banlieue parisienne sans en perdre une goutte... Les théories et discours sur la ville produits entre 1850 et 1914 doivent beaucoup au modèle hygiéniste et médical, et la métaphore organiciste est partout présente. Nombreux sont les écrits utopistes qui proposent de nouvelles organisations urbaines, combinant un souci de la technique et un nouvel ordre social¹⁴¹⁰.

Pourtant, les producteurs de théories urbaines sont rares au XIX^e siècle en France : le premier grand ouvrage de théorie urbanistique, celui de Tony Garnier, date de 1917¹⁴¹¹. À l'inverse des experts (médecins, ingénieurs, architectes) dont le rôle dans l'embellissement de la ville devient de plus en plus fort, peu d'écrits théoriques inventant une forme de ville nouvelle, liée à un modèle social : Françoise Choay fait remarquer que les projets urbains construits par les utopistes fouriéristes du second XIX^e siècle ne sont que des pâles copies de leur maître¹⁴¹². L'ensemble des pensées sur la ville du XIX^e siècle semble s'attacher principalement aux grandes villes, et propose la vision d'une ville circulante. Le réseau est premier, qu'il s'agisse de réseaux souterrains –ce fut la grande réalisation d'Hausmann à Paris- ou de hiérarchie des voies et des "espaces verdoyants" (le vocabulaire est employé par Hausmann dans ses mémoires), voire une forme de hiérarchie dans les équipements collectifs. Pour ces penseurs sur la ville, l'espace urbain est l'espace public, et ce sont les réalisations d'équipements au sens large du terme qui donnent à la ville son caractère d'urbanité, tout comme la hiérarchie dans ces derniers permet de se forger une idée de son importance. Il sera intéressant de voir les avatars de ce modèle de la ville centre circulante que l'on peut retrouver jusqu'en banlieue, tant dans

¹⁴⁰⁹ Gaillard, J. *Paris, la ville*, L'Harmattan, 1984 [1977] ; Lequin, Y. "les citadins et leur vie quotidienne", in Agulhon, M. *la ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, Points Seuil, 1998, pp. 334-336.

¹⁴¹⁰ Pour une présentation de ces utopies sociales, voir Moret, F. *les socialistes et la ville : Grande-Bretagne, France, 1820-1850*. Ens ed., 1999.

¹⁴¹¹ Choay, F. "pensées sur la ville, arts de la ville", in Agulhon, M. *La ville de l'âge industriel, op. cit.* p. 179.

¹⁴¹² Choy, F. "pensées sur la ville... *op. cit.*, p. 182-183.

le discours que dans les pratiques édilitaires.

Cependant, réduire la pensée sur la ville aux écrits d'une part de Cerdà sur Barcelone, d'autre part à ceux d'Hausmann à Paris, malgré leurs influences dans l'espace français¹⁴¹³ oblitère certaines idées urbanistes nouvelles nées à la fin du siècle. L'influence d'Ebenezer Howard sur le mouvement réformiste français, et sur les premiers urbanistes de l'immédiat après-guerre, a été largement montrée¹⁴¹⁴ : Henri Sellier, instigateur de cités jardins populaires en banlieue sud-ouest après 1918 en est de ceux là¹⁴¹⁵. Les cités-jardins ont pourtant connu d'autres existences, toujours en banlieue parisienne. La cité du Moulin vert à Vitry-sur-Seine, construite par l'abbé Violet, proposait des maisonnettes populaires avec jardins pour des ouvriers méritants. Nombreux sont les avatars de ces cités jardins qui n'ont de cité que le fait d'être une juxtaposition de pavillons et de jardins que celle d'avoir un espace vert privatif... La banlieue parisienne se nourrit, dès les années 1870, de ce paysage¹⁴¹⁶. La Société française des habitations à bon marché, créé en 1890 par Jules Siegfried, dont le Musée Social devient un relais important¹⁴¹⁷, propose non pas une vision de la ville, mais des "maisons modèles", auxquelles de nombreux architectes collaborèrent ; César Daly fut de ceux-ci, mais on retrouve l'influence des plans d'architectes dans de nombreuses maisons construites à la fin du siècle en banlieue parisienne.

prophylaxie et morale

Malgré la faiblesse des théories urbaines produites en France dans la seconde partie du XIX^e siècle, la ville n'en est pas moins le lieu des préoccupations non seulement des ingénieurs, mais de plus en plus des médecins. Entre la création du Conseil supérieur de l'Hygiène publique en 1850 et la loi sur la santé publique de 1902, ces derniers ont véhiculé une vision de la ville pathogène qu'il faut reconstruire pour soigner. La maison – ou plutôt le taudis – est leur première préoccupation, comme le montre l'obligation pour les communes d'avoir une commission des logements insalubres et de procéder à des inspections, éventuellement sur dénonciation. Ce sont les conséquences de ces mauvaises conditions de vie qui sont systématiquement rappelées : le choléra, maladie extrêmement contagieuse, fait des ravages dans les masses des pauvres ; de même, l'alcoolisme et l'immoralité se propagent comme autant de maladies contagieuses qu'il

¹⁴¹³ Darin, M. "les percées urbaines au XIX^e siècle", *Annales ESC*, 1988, pp. 471-503 ; Merriman John M., *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris : Ed. du Seuil, 1994, 399 p. [1991]

¹⁴¹⁴ Magri S., Topalov C., "De la cité jardin à la ville rationalisée : un tournant dans le projet réformateur, 1905-1925. Une étude comparative France Grande Bretagne, Italie, Etats-Unis", *Revue Française de Sociologie*, 1987, juillet-sept., XXVIII-3.

¹⁴¹⁵ Burlen, K. *La banlieue oasis*, op. cit.

¹⁴¹⁶ Fourcaut, A., *La banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000.

¹⁴¹⁷ Magri, S. "la réforme du logement populaire : la Société française des habitations à bon marché, 1889-1914", in Topalov, C., (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Ehess, 1999, pp. 239 et suiv.

faut éradiquer en proposant aux ouvriers méritants de meilleurs conditions de logement, et en imposant aux autres des mesures de protection. Ce discours faisant de la croissance urbaine non maîtrisée et de la ville industrielle un cloaque où se déverse la lie de l'humanité se retrouve dans une large partie des discours théoriques, y compris chez les réformateurs soucieux d'associer une réforme morale à leur vision urbaine. Dès lors, est-il possible de voir, dans le vocabulaire employé par les édiles banlieusardes, la contagion de ce modèle médical, associant d'une part la dénonciation morbide de la ville pathogène à un recours à une meilleure gestion, hygiénique, d'une ville "rêvée" ? La généralisation de ce discours hygiéniste dans le vocabulaire théorique, que ce soit en terme de circulation ou de construction des bâtiments, chez les ingénieurs comme chez les architectes, peut laisser supposer que l'on retrouve ces mêmes thèmes jusque dans les petites villes de banlieue parisienne.

Autant de pistes de discours produits par les élites intellectuelles se préoccupant de réforme urbaine et de réformes morales, traduisant la prise de conscience d'une question sociale, mais aussi d'une "crise urbaine" accompagnant cette question sociale. Cette mise en valeur des arguments sera ensuite confrontée aux discours des élites locales, afin d'y voir la contagion possible du discours réformiste, ou au contraire la distance prise avec ce discours. L'existence, en banlieue parisienne, d'un discours sur la ville comparable à celui tenu par les élites réformistes conforterait l'idée d'un éventuel laboratoire local de l'urbain à l'échelle de la banlieue, et infirmerait l'idée reçue d'une banlieue laissée aux seules mains des promoteurs avant l'entre-deux-guerres.

2. des éléments normatifs imposés par l'administration

L'administration centrale, et tout particulièrement la Préfecture de la Seine, vont être pourvoyeuses de modèles urbains de tout premier ordre, et ceci dans des domaines très variés : plans de bâtiments publics proposés sur catalogues (mairies, écoles), normes techniques imposées lors de la création de bâtiments publics, contrôle *a posteriori* de ces normes techniques et rôle des agents voyers départementaux dans tout ce qui concerne la voirie.

Mairies et écoles

Les mairies sont l'une des premières occasion d'uniformiser l'image du pouvoir municipal en France. L'obligation d'une salle commune pour tenir les délibérations du conseil, ainsi que d'un logement pour le garde champêtre, est ancienne. Mais avant le milieu des années 1860, la plupart des communes de banlieue se contentent de louer une salle pour tenir leurs réunions. La première vague de construction des édifices municipaux date de l'Empire [retrouver la date, loi de 1855 je crois] : c'est de cette période que date la construction de la mairie de Montrouge avant l'annexion, devenue à partir de 1860 la mairie du XIV^e arrondissement. La première mairie de Vanves date aussi de cette période. Le bâtiment accueille aussi la Justice de Paix du canton. Ainsi, rien n'est obligatoire dans la construction d'une mairie, mais la nécessité d'une maison commune placée d'ailleurs assez souvent au centre de la commune se développe au milieu du XIX^e siècle.

La seconde vague de construction de mairies date de la période républicaine, en deux moments consécutifs : d'une part à partir de la loi municipale de 1882 associée à la laïcisation de l'école primaire, imposant l'existence d'une école laïque communale, d'abord de garçons, puis ensuite à la fin du siècle pour les filles. Les communes doivent prendre en charge le logement de l'instituteur et de l'institutrice, et réserver un bâtiment spécial pour les écoles. La loi impose l'existence d'un édifice propre au travail de la municipalité, que la commune soit ou non propriétaire de ce bâtiment¹⁴¹⁸. Cette première vague de construction donne naissance aux mairies-écoles en banlieue parisienne comme dans de nombreux villages. Le second moment, au tournant du siècle, est lié à la fois à la croissance urbaine des communes de banlieue obligeant à la multiplication des écoles et parfois à la construction de "groupes scolaires", indépendants de la mairie, et permettent aussi la modernisation de l'édifice communal qui devient le lieu central de la commune : c'est l'occasion, pour certaines communes déjà pourvues d'une maison commune, d'agrandir cette dernière et de créer une "mairie républicaine"¹⁴¹⁹.

L'apparente uniformité de ces deux types de bâtiments, mairie d'une part, écoles d'autre part, en banlieue parisienne, laisse supposer la possibilité, pour les petites communes, de s'appuyer sur des plans-types proposés par les services compétents de la Préfecture de la Seine. Certes, l'autonomie est possible, mais le plus souvent, les normes sont édictées par l'administration préfectorale, d'une manière très souple pour les mairies, nonobstant le fait que cette dernière devient un élément phare du paysage urbain, et d'une manière plus contraignante pour les écoles. Les normes d'hygiène, le cubage d'air par enfant prévu, la présence de préau et d'une cour comportant des agrès de gymnastique, l'obligation d'aération et d'ensoleillement non seulement des classes, mais aussi des logements des instituteurs prévus dans les plans, autant de normes imposées par l'administration que les municipalités et l'architecte chargé de la construction, sont obligés de suivre. L'administration est ainsi productrice de normes qui imposent, de fait, une ville-modèle, assez forte pour les écoles, moins développées pour les mairies, mais qui uniformisent le paysage de la banlieue parisienne¹⁴²⁰.

Le contrôle normatif

Un second élément de normalisation, encore plus contraignant que les plans modèles proposés par l'administration, réside dans l'inspection imposée pour divers travaux urbains par la Préfecture ou par l'administration centrale. Ainsi, dans le cas des écoles,

¹⁴¹⁸ La toute jeune commune de Malakoff, créée en 1883, louera longtemps une maison à un particulier pour faire office de mairie. AM Malakoff, *délibérations*. Agulhon, M. "la mairie", in Nora, P. (dir.) *les lieux de mémoire*, t. 1, "La République", Gallimard 1984 [quarto, 1997, t. 1 p. 180].

¹⁴¹⁹ C'est le cas à Vanves, où l'ancienne mairie devient école et où, entre 1897 et 1899, est construite une immense mairie au moment où la commune fait tout pour devenir chef lieu de canton contre Montrouge.

¹⁴²⁰ Les grandes mairies triomphales et monumentales en béton armé, développées en banlieue parisienne dans les communes progressistes, datent des années 1930 : c'est le cas de l'hôtel de ville de Puteaux. La vague de construction entre 1880 et 1914 propose, sur un même modèle, quelques types de mairies différentes. Cf. Agulhon, article "la mairie" cité, p. 186 et suiv.

les éléments du cahier des charges lorsqu'il y a concours d'une part, la réception des travaux d'autre part se font en respectant des normes d'hygiène imposées par le Ministère de l'Instruction Publique. La visite des locaux recevant des enfants n'est pas rare, et souvent la nécessité des travaux et des transformations ou agrandissements sont sinon imposés, du moins fortement suggérés par l'administration centrale. Ce contrôle impose finalement le respect et l'appropriation de normes techniques de plus en plus draconiennes pour les constructions scolaires, ce qui explique en partie la relative uniformité des groupes scolaires construits à la fin du XIX^e siècle en banlieue parisienne.

Pour la voirie, le contrôle normatif est d'autant plus important que de nombreuses communes de banlieue ne peuvent entretenir un personnel technique municipal suffisamment nombreux et compétent ; l'agent voyer, chargé du contrôle de la voirie départementale, ainsi que des réseaux souterrains (égouts canalisations d'eau, plus tard canalisation de gaz), est souvent cantonal, et c'est lui qui assure le même contrôle sur la voirie communale, détectant les réparations urgentes, organisant les travaux, réceptionnant ces derniers une fois le chantier achevé. La question du type d'égouts à installer, l'équipement ou non des rues sont des décisions qui sont en partie prises par les conseils municipaux, mais avec l'avis professionnel de ces agents voyers et ingénieurs du département : la norme technique comme celle de la décision d'équipement sont de fait intériorisées par les municipalités ; le choix ne se fait pas simplement entre communes riches capables de payer un équipement égoutier complet de la voirie et communes pauvres qui ne peuvent se le permettre, puisque le producteur de normes se situe au-dessus du niveau communal.

De même, la décision d'équipement en infrastructures (transports en commun, égouts, classement dans la voirie départementale qui soulage d'autant les communes de l'entretien de ces voies) est une décision prise par le département de la Seine, avec consultation d'experts et avis consultatif de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris : là aussi, dans le choix ou non de concéder telle ou telle ligne de tramway, de passer de la traction animale à la traction électrique, les municipalités ne décident pas seules, et la ville qu'elles contribuent à façonner doit autant aux cercles de décision départementaux ou régionaux qu'aux capacités financières de la commune.

Le plus souvent, ce contrôle normatif est autant implicite qu'explicite. Les rapports d'inspection dans les écoles comme dans les égouts confirment l'impression d'une ville construite d'abord par les acteurs techniques départementaux plus qu'imaginée par les édiles. Cette importance du contrôle oblige les élites locales à intégrer implicitement ces normes techniques. Une belle ville est donc une ville bâtie selon les normes de la Préfecture de la Seine. Or, le poids de Paris est tel dans le département de la Seine qu'au final, les éléments les plus basiques de la construction urbaine publique vont être empruntés aux normes édictées pour Paris : ainsi, un pavage de qualité sera celui qui ressemblera au pavé de Paris, au point d'utiliser pour les rues principales le rebut de la Ville de Paris, pavé de second choix moins cher à l'achat¹⁴²¹. Cet exemple se retrouve de manière encore plus évidente lorsque les communes font le choix de l'équipement en candélabres pour l'éclairage : on prend bien sûr le modèle parisien, puisqu'il est déjà

¹⁴²¹ AM Vanves, *délibérations*.

construit, et le plus souvent des candélabres abandonnés par la Ville de Paris ¹⁴²² . L'utilisation de pavés de moindre choix, produits localement et non rachetés au service de voirie de la Ville de Paris, n'est envisageable que dans le cas de petites voies secondaires, et encore avec des réticences de la commune ¹⁴²³ .

Pour les équipements publics, le producteur de la norme est parisien, le fournisseur de matériaux est parisien : la ville de banlieue, et tout particulièrement son centre ville, ne semble se créer qu'en image de celle de la capitale. Le choix des normes techniques et leur appropriation par les municipalités sont donc essentiels pour tenter de cerner le modèle urbain qui attire les communes de la banlieue de Paris.

3. le champ du politique

Après le discours savant sur la ville, produisant de fait des modèles sociaux et architecturaux spécifiques, le discours technique essentiellement issu de l'administration préfectorale et de ses ingénieurs, la ville imaginée par les élites locales s'inspire aussi, de manière plus tardive, des messages politiques.

Certes, les partis politiques construisent eux-mêmes leurs programmes à partir de la pensée savante et technique ; ils reprennent largement, par exemple, le discours hygiéniste, et lui permettent de quitter le cercle du savoir pour entrer dans celui des réalisations, grâce en général aux réseaux humains formés par ces hommes de la réforme et dont beaucoup participent aussi au monde politique. Le recrutement extrêmement varié ¹⁴²⁴ du *Musée social* confirme cette interrelation entre les différents champs.

De fait, il m'a semblé inutile de rechercher toutes les traces des éléments du discours politique national à travers la production des municipalités et des élites locales. L'absence d'archives privées tout comme de personnalités ayant un rôle d'envergure nationale confirme ce choix. Par contre, il s'agit de sélectionner, dans le discours politique, les éléments traitant de la ville, du modèle urbain et/ou du rôle des maires, et de voir ensuite la manière dont les maires de banlieue intègrent ou non des éléments du discours politiques, cette intégration étant de fait un bon indice de politisation du recrutement édilitaire, dont on a précédemment vu la difficulté de le mesurer. Vu l'immensité de la tâche, deux moments m'ont semblé particulièrement révélateurs d'une éventuelle politisation : d'une part, autour du combat pour la laïcité, qui se joue au niveau communal sur l'école, élément de la centralité urbaine, et sur l'église – dont le rôle comme élément phare d'un centre ville doit être analysé ; d'autre part, le discours politique sur l'enfance, discours qui permet d'opposer un discours de droite qui serait plutôt favorable à l'attention portée à une vision charitable de l'action sociale communale, et un discours plus

¹⁴²² AM Vanves, *délibérations*.

¹⁴²³ AM Vanves, *délibérations*.

¹⁴²⁴ Horne J. "L'antichambre de la Chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs, 1894-1914", in Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, op. cit.*, pp. 121-140 Horne J., *A Social Laboratory for Modern France : The Musée Social and the rise of the Welfare State*, Durham, Duke University Press, 2002.

progressiste, de gauche, qui met en avant des réalisations communales pour le plus grand nombre, sous entendu les plus démunis, et met en place les premiers éléments de l'aide sociale à l'enfance. (ss partie 2). Ce choix est restrictif, mais, au vu des délibérations des conseils municipaux, il paraît refléter deux des grands thèmes de la politique nationale du tournant du siècle, s'incarnant dans le combat laïc et républicain plus ancien pour le premier ¹⁴²⁵, et témoins des débuts du droit social en France de l'autre ¹⁴²⁶.

Les enjeux du combat laïc

La sécularisation de la société moderne est un combat républicain ancien, forgé à l'esprit des Lumières et amplifié par les luttes républicaines du début du premier XIX^e siècle. Cette thématique laïque dans l'engagement politique républicain se radicalise dès la fin des années 1860, comme le montre l'emblématique programme de Belleville accepté par Gambetta lors des élections de 1869. On sait que la crise de 1877 fut en partie engagée par les républicains derrière le combat anticlérical, qui fit voler en éclat l'alliance de circonstance construite pour adopter les Lois Constitutionnelles. Bien avant la radicalisation de la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, le célèbre "le cléricalisme, voilà l'ennemi" lancé à la tribune par Gambetta le 4 mai 1877 relance l'importance des thématiques laïques dans la culture républicaine ¹⁴²⁷. A défaut de trouver des traces tangibles d'appartenance partisane des édiles banlieusards, la référence –et la périodisation– au combat laïc, la violence ou la tiédeur des arguments mis en avant par ces derniers peuvent être un élément de caractérisation de la diffusion des thématiques du champ politique national sur le terrain local.

Les rapports entre les représentants de l'Eglise catholique et ceux des municipalités semblent connaître une double évolution. Avant le milieu des années 1870, clergé et municipalités entretiennent des rapports cordiaux, comme le montrent d'une part l'absence de conflit, d'autre part la présence conjointe lors de manifestations festives. La bénédiction de la chapelle de Malakoff en septembre 1863 est l'occasion d'une "procession commune des autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, corporations et musique en tête" ; le clocher de la chapelle, "modeste mais gracieux", renferme une "jolie cloche, présent de M. Dépinoy, maire de Vanves ¹⁴²⁸". La symbolique de cette cloche de

¹⁴²⁵ Berstein, S., Rudelle, O. (dir.) *Le modèle républicain*. Puf, 1992. Berstein, S., Winock, M. (dir.), *l'invention de la démocratie*, Seuil, 2002.

¹⁴²⁶ De Luca Virginie, *Aux origines de l'Etat providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide à l'enfance (1820-1930)*, Ined, 2002 ; Luc J.-N., *l'invention du jeune enfant au XIXe siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*. Belin, 1997, 511 p. ; Rollet-Echalier, Catherine, *Les enfants au XIX^e siècle*, Hachette, 2001, 264 p.

¹⁴²⁷ Sur la composante laïque de cette culture républicaine, voir Berstein, S. "la culture républicaine dans la première moitié du XXe siècle", in Berstein et Rudelle, dir. , *Le modèle républicain, op. cit.*, p. 135 et suiv. Berstein, dir. *les cultures politiques en France*, Seuil, 1999 ; Claude Langlois, "catholiques et laïcs", in Nora, P. dir. *Les lieux de mémoire, op. cit.* p. 2327 et suiv. Rémond, *histoire de l'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Fayard, 1999.

¹⁴²⁸ Archives de l'Archevêché de Paris, dossiers des paroisses de banlieue. BA 15, Malakoff. Extrait de "*la semaine religieuse*", 6 sept. 1863.

chapelle offerte par les autorités municipales –même si ce don est certainement affaire privée- est extrêmement forte, si l'on juge l'importance du conflit entre le temps de l'Eglise que symbolise cette coche et le temps civil que donne l'horloge sur les façades des mairies¹⁴²⁹. D'autre part, la loi règle les rapports entre municipalité et le conseil de la fabrique, regroupant les laïcs pratiquants et chargé d'administrer les biens de la paroisse¹⁴³⁰ jusqu'à la loi de Séparation de 1905, obligeant la commune à loger le desservant du culte catholique¹⁴³¹, à prendre en charge les grosses réparations aux bâtiments cultuels, avec l'aide substantielle de l'Etat. La Fabrique vit avec les dons et legs des paroissiens, et des ressources indépendantes des finances de la commune, mais la municipalité est tenue d'apporter une aide en cas d'insuffisance de ressources¹⁴³². Dans la période précédant la laïcisation, les rapports entre clergé et municipalité restent donc cordiaux. Peu de conflits d'intérêts apparaissent dans les archives, bien au contraire ; la présence commune des notables et du clergé autour de manifestations festives montre un fort consensus social autour du poids moral de l'Eglise dans la vie de la commune¹⁴³³.

C'est autour de l'existence ou non du presbytère, et surtout autour de la présence des congrégations religieuses s'occupant de l'éducation ou de l'assistance aux vieillards que le conflit va se porter, et ce dès la fin des années 1870. La question de l'achat d'un bâtiment servant de presbytère se pose dans toutes les communes ; mais l'obligation de logement du desservant en cas d'insolvabilité de la fabrique et les subventions de l'Etat plaident souvent pour l'achat d'un bâtiment à proximité de l'église. C'est ainsi que la commune de Bagneux fait l'acquisition d'un tel bâtiment pour 8000 francs en 1860¹⁴³⁴, celle de Vanves en 1868 moyennant 20 000 francs payés grâce aux subventions de l'Etat¹⁴³⁵. Ni Montrouge ni Malakoff n'ont de presbytère, et la commune de Vanves vote régulièrement une subvention pour le loyer du desservant de la chapelle de Malakoff,

¹⁴²⁹ Corbin, A. *Les cloches de la terre*, op. cit.

¹⁴³⁰ *Dictionnaire culturel du christianisme*, Cerf-Nathan, 1994, p. 129.

¹⁴³¹ Il n'est nulle part fait la même obligation pour les autres cultes. Au début du siècle, le culte israélite est inexistant dans les 4 communes, par contre il y a deux temples protestants dépendant de la circonscription de Plaisance, l'un à Malakoff, l'autre à Montrouge. *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Impr. de l'école d'Alembert, 1901-1906.

¹⁴³² Dans les budgets dépouillés, il n'est pas fait référence à d'éventuelles subventions accordées par la commune à la fabrique.

¹⁴³³ La place des fêtes locales – on y reviendra – dans les archives municipales est faible ; les archives de l'archevêché sont par ailleurs très réduite concernant les paroisses de banlieue, et les comptes de fabriques n'ont pas été retrouvés, malgré des tentatives auprès des associations paroissiales actuelles. Seules les archives municipales de Vanves et de Bagneux possède une série "culte" [série P], dépouillée par sondage et très partiellement sur notre sujet. Par contre, la série "secours- assistance" est plus complète [série Q].

¹⁴³⁴ *Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle*, Bagneux, 1901, "Domaine" ; l'Etat apporte en 1865 un secours de 3000 francs pour appropriation d'un presbytère. Archives de l'Archevêché, Ba 17, paroisses de banlieue, Bagneux. 27 nov. 1865.

¹⁴³⁵ *Etat des Communes à la fin du XIX^e siècle*, Vanves, "Domaine", sur une superficie de 1500 m². M. Naissant, architecte départemental, a surveillé les travaux de construction. AM, Vanves, *délibérations 1863-1873*, séance du 6 février 1868.

s'élevant à 600 francs par an au début des années 1870¹⁴³⁶. Enfin, les travaux de réfection du patrimoine culturel sont des dépenses importantes pour le budget communal, là aussi largement subventionné par l'Etat¹⁴³⁷, d'autant plus quand l'église est ancienne ; c'est le cas à Bagneux, où cette dernière a été construite au XII^e siècle, lorsque le village faisait partie des terres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Dès la fin des années 1870, les conflits vont se cristalliser d'une part sur les exigences de moins en moins acceptées de la part du curé de la paroisse, d'autre part sur la présence des congrégations religieuses. Certaines querelles relèvent de la diffusion au sein des édiles locaux du discours sinon anticlérical, du moins favorable à une sécularisation de la société. La fin de ce consensus moral et national autour du poids primordial accordé au clergé transparait lors de l'affaire du legs effectué en faveur de la commune de Vanves par Louis Larmeroux, ancien conseiller municipal, et sa femme. En 1873, le conseil municipal en avait accepté les conditions, à savoir l'attribution de la gestion de l'asile enfantin créé par le legs aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul¹⁴³⁸. En mai 1878, alors que la Préfecture n'a pas donné de refus motivé sur ce sujet¹⁴³⁹, le conseil refuse finalement l'acceptation des contraintes de ce don, devant les arguments laïques d'un nombre de plus en plus important de conseillers municipaux¹⁴⁴⁰, refusant l'obligation de faire gérer l'asile communal par les congrégations religieuses.

Le discours reste encore modéré. A la fin des années 1880, le ton change, et à une neutralité religieuse républicaine succède un anticléricalisme politique et militant. En novembre 1888, un conflit éclate entre le conseil de la fabrique et le municipalité de Malakoff, à propos de travaux de réfection de la toiture de l'église dont le conseil refuse de supporter les frais. L'échange de lettres entre la fabrique et la municipalité dure plus de 6 mois, durant lesquels le conseil municipal estime que les comptes de la fabrique sont excédentaires, alors que cette dernière estime au contraire "qu'ils se soldent toujours par

¹⁴³⁶ AM Vanves, *délibérations*, séance du 29 décembre 1873. Malakoff a été érigée en paroisse en 1872. AM Vanves, *délibérations*, séance du 5 août 1872 ; Archives de l'Archevêché de Paris, Ba 15, dossier Malakoff. extrait de *la semaine religieuse*, sd, (circa 1908), historique de la création de la paroisse de Malakoff.

¹⁴³⁷ En mai 1872, le Ministère des Cultes subventionne ainsi à hauteur de 5000 F les réparations de l'église et du presbytère à Bagneux. Archives de l'Archevêché, Ba 17, Bagneux.

¹⁴³⁸ AM Vanves, 3Q1-3-1, legs Larmeroux. Acte notarié de modification des conditions du legs, sd, après 1876. l'article 2 stipule en effet que l'immeuble donné en legs et dont les époux Larmeroux s'engagent à payer les travaux "ne pourra avoir d'autres destination que des classes d'asile pour les jeunes enfants de la commune de Vanves [...] que l'asile faisant partie du groupe scolaire [y] sera transféré et que ledit asile, devenu communal, devra être dirigé et tenu par les Filles de Charité dites Sœur de Saint Vincent de Paul". L'acte de donation original date de février 1874, devant M^e Aveline, notaire à Paris. Acceptation de la donation en conseil municipal lors de la séance du 29 décembre 1873. (AM Vanves, *délibérations*, 1873-1879).

¹⁴³⁹ Le refus préfectoral date de septembre 1876, il concerne l'état de délabrement des bâtiments incompatible avec le fait d'accueillir des enfants, et donne lieu à la modification des conditions du legs ci-dessus énoncé. AM Vanves, 3 Q 1-3-1, lettre du Préfet, 23 septembre 1876.

¹⁴⁴⁰ AM Vanves, 3Q 1-3-1, discussion au conseil le 14 mai 1877 et confirmation du renoncement au don le 27 mai 1878.

un déficit, depuis que la commune a cessé de pourvoir au logement du curé ¹⁴⁴¹ ". En juillet 1891, la décision sera arbitrée en faveur de la commune par la Préfecture, arguant que la fabrique dispose de fonds qu'elle doit utiliser aux dépenses obligatoires d'entretien de l'Eglise, et ce d'autant plus qu'elle peut faire appel aux dons des paroissiens ¹⁴⁴² . L'évolution du discours officiel est patente entre le milieu des années 1870 et le début de 1890, tout comme la diffusion de pratiques plus réservées quant aux subventions communales aux activités liés au culte catholique.

Mais c'est la question de la laïcisation de l'enseignement et l'interdiction faite aux congrégations religieuses d'enseigner, selon l'application stricte des lois de 1886 ¹⁴⁴³ et de 1901, qui montre le plus l'irruption à l'échelle locale d'éléments du discours national. L'élection du radical Théodore Tissier à Bagneux en 1899 s'effectue autour d'un conflit autour de l'enseignement primaire assuré depuis le milieu du XIX^e siècle par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dans un bâtiment communal dans lequel elles ont installé une salle d'asile, une école de filles et un orphelinat. La laïcisation de l'école des filles entraîne un conflit important avec ces dernières, qui revendiquent une indemnité pour quitter les bâtiments. Le premier conflit est communal, opposant l'ancien maire Dervieux à la nouvelle équipe. Le premier estime que l'installation des Sœurs a été possible grâce à un don des Lazaristes accepté par la commune en 1865, et que l'esprit de cette acceptation est que "les Sœurs doivent être considérées comme copropriétaires avec la commune, et que, du fait de leur renvoi, la commune leur doit leur part d'indivision et les dépenses qu'elles ont effectuées dans les bâtiments ¹⁴⁴⁴ ". A l'inverse, la nouvelle équipe élue s'engage à "gérer cette question comme une question de droit", sans "faire montre de cléricisme ou d'anticléricisme, de sympathie ou d'antipathie pour les Sœurs ¹⁴⁴⁵ ". Il faudra attendre juin 1901 pour l'affaire soit réglée, mais les rapports entre les autorités municipales et le clergé local deviennent plus circonspects. En 1902, le maire demande au curé de s'abstenir d'intervenir dans la distribution des prix de l'école privée tenue par les Sœurs, puisque le conseil municipal a émis à l'unanimité un vœu défavorable à la demande d'autorisation d'enseignement posée par la congrégation ¹⁴⁴⁶ . En 1903, le départ des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de la commune est accueilli favorablement par les conseillers municipaux. Un journal rapporte que le conseiller socialiste, Camille Maugarny, aurait "rigolé et [aurait] voulu lapider les Sœurs le jour de leur départ". Ce dernier apporte un démenti formel, rajoutant qu'il "s'est contenté comme ses collègues du conseil municipal de rire à cœur franc de la déroute de la bande cabotine fuyant tout à

¹⁴⁴¹ Archives de l'Archevêché de Paris, Ba 15, Malakoff. Dossier Malakoff historique.

¹⁴⁴² Archives de l'Archevêché de Paris, Ba 15, Malakoff. Lettre du Préfet au Cardinal Archevêque de Paris, 27 juillet 1891.

¹⁴⁴³ Loi d'octobre 1886 sur la laïcisation du personnel de l'enseignement primaire.

¹⁴⁴⁴ AM Bagneux, *délibérations*, 1893-1900, séance extraordinaire du 21 mars 1899.

¹⁴⁴⁵ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 30 avril 1899. élection du maire. Discours de Théodore Tissier une fois élu.

¹⁴⁴⁶ Archives de l'Archevêché, Ba 17, Bagneux. lettre de Théodore Tissier, maire, au curé, 4 août 1902.

coup devant trois hommes le regardant venir les bras croisés ou les mains dans les poches¹⁴⁴⁷ ».

En 1905-1905, peu de traces des conflits apparaissent dans les archives¹⁴⁴⁸. Toutefois, les municipalités se conforment à l'application de la loi de Séparation de 1905 et à celle de 1907 gérant les cultes, et prennent clairement position en faveur de l'application stricte de la loi. A Bagneux, les manifestations extérieures du culte sont interdites en juin 1906, et le curé est invité à respecter cet arrêté municipal¹⁴⁴⁹. Toutefois, la voie de la modération est suivie par le maire, malgré la volonté de certains conseillers : si la grande croix et les chants religieux lors des enterrements et des processions ont été interdits, il refuse d'aller plus loin et d'interdire tout signe religieux, même une simple croix, lors des convois funéraires. En conséquence de l'application de la loi de Séparation, les communes se retrouvent propriétaires de plein droit des bâtiments culturels. A Bagneux, la municipalité consent à le louer directement au curé, à défaut de l'existence d'une association culturelle ad hoc. Les municipalités sont aussi appelées à donner leur avis sur les nouvelles destinations des bâtiments religieux ; l'ensemble des communes du canton émet ainsi un avis favorable pour l'attribution des immeubles et meubles du petit Séminaire de Fontenay-aux-Roses aux bureaux de bienfaisance des communes des cantons de Sceaux, Vanves, Villejuif et Ivry, afin d'y installer un hospice intercommunal de vieillards, infirmes et incurables¹⁴⁵⁰.

Plus prosaïquement, l'irruption dans l'espace urbain du champ politique s'exprime aussi au travers de manifestations moins violentes et moins conflictuelles, mais tout autant symboliques. Le temps de l'église, celui qui pouvait encore rythmer la vie des hommes, est réduit à son strict minimum avec la réglementation des processions et des convois funéraires. La création d'un syndicat intercommunal des pompes funèbres va encore plus dans ce sens, car il met entre les mains des autorités élues et civiles l'organisation des enterrements, autrefois largement dévolus aux autorités religieuses¹⁴⁵¹. Cette organisation laïque participe clairement de la sécularisation de tous les moments de la vie quotidienne. En second lieu, le temps civil vient progressivement concurrencer puis entièrement étouffer le temps religieux. Alain Corbin l'a montré pour les sonneries des clochers des églises, dont le maire obtient symboliquement la clé et le droit, seul, de sonner les cloches¹⁴⁵². La mesure du temps se fait aussi de manière laïque : l'horloge est l'un des éléments phare de la décoration des mairies, et ce temps civil qu'elle mesure

¹⁴⁴⁷ Archives de l'Archevêché, Ba 17, extrait du *Réveil social*, 6 septembre 1903, mise au point de C. Maugamy après un article dans *la banlieue de Paris*, qualifié de "journal clérical radicalisant".

¹⁴⁴⁸ Les archives de l'Archevêché de Paris ne contiennent aucune trace de querelle des inventaires dans cette partie de la banlieue parisienne.

¹⁴⁴⁹ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 13 juin 1906. AM Vanves, [n° de registre] diverses délibérations de 1907.

¹⁴⁵⁰ AM Bagneux, *délibérations*, vœux du conseil, séance du 13 décembre 1907.

¹⁴⁵¹ Théodore Tissier devient le premier président de ce syndicat intercommunal créé à l'initiative de la Préfecture de la Seine pour remplacer les conseils de fabrique supprimés par la loi de 1905.

montre sa supériorité lorsque la municipalité décide d'installer une seconde horloge... sur le clocher de l'église ¹⁴⁵³. Une autre mesure symbolique, plus récente, consiste à débaptiser les lieux symboliques du pouvoir du clergé dans la commune. Vanves décide ainsi de changer la dénomination de la place de l'Eglise, qui devient place de la République.

Les enjeux du combat laïc national sont donc présents localement, même si les arguments mis en avant par les équipes municipales ne participent que rarement du conflit idéologique. La diffusion locale des thématiques anticléricales se lit pourtant en filigrane, en partie dans la presse d'opposition et, au sein des conseils, dans les arguments défendus par les plus progressistes.

La politique sociale

Parmi les thématiques nationales de premier plan qui parcourent largement le champ politique institutionnel, celle de la protection sociale a retenu mon attention. Cette thématique devient en effet un objet central, non seulement dans le discours savant et technique, mais aussi dans le champ politique. L'influence du discours savant sur les pratiques institutionnelles et sur les réformes sociales, tendant à faire de l'Etat un acteur du monde social, un "instituteur du social" ¹⁴⁵⁴ est fondamentale pour comprendre l'évolution du rôle joué par le monde politique dans le domaine de l'action sociale ¹⁴⁵⁵. 1848 paraît comme une importante rupture, dont la création des Comités d'Hygiène Publique et la loi de 1850 sur la salubrité publique peuvent être l'illustration ¹⁴⁵⁶. Le Second Empire, dont la politique sociale reste méconnue, est l'occasion de publications d'utopies socialisantes, et apparaît comme une sorte d'âge d'or de l'initiative privée et patronale : la création à Paris des logements pour ouvriers méritants de la Cité Napoléon III relève plus de l'initiative individuelle que de l'intervention de l'Etat. La III^e République semble faire la synthèse de ces deux approches : d'une part, en développant encore plus le réseau associatif, rendu possible par les avancées de la législation (loi Siegfried sur les HBM en 1894, loi sur la mutualité de 1898 ¹⁴⁵⁷ ...), d'autre part en permettant une intervention progressive de l'Etat dans le domaine social ¹⁴⁵⁸. La question de la protection sociale, et tout particulièrement en direction des plus démunis et des plus faibles

¹⁴⁵² Corbin, A. *les cloches de la terre*, op. cit.

¹⁴⁵³ AM Vanves, *délibérations, 1873-1879*. Séance du 17 août 1874. Les travaux de réfection de l'église, très endommagée par la Guerre de 1870-1871, entraîne l'acquisition d'une horloge neuve pour 3500 francs.

¹⁴⁵⁴ Rosanvallon, P. *l'Etat en France de 1789 à nos jours*, Le Seuil, 1993 [1990] p. 125-127.

¹⁴⁵⁵ Outre l'ouvrage de P. Rosanvallon cité supra : Procacci, G. *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848*, Seuil, 1993 ; Donzelot, J. *l'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*. Le Seuil 1994 (1984).

¹⁴⁵⁶ Guerrand, R.-H. *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France, 1850-1914*. Quintette, 1987, introduction et chap. II, pp. 64-82.

¹⁴⁵⁷ Dreyfus, M. *Liberté, égalité, mutualité : mutualisme et syndicalisme (1852-1967)*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2001, 350 p

–femmes en couches, enfants pauvres et "moralement abandonnés", vieillards incurables et nécessiteux– semble parcourir cette fin de siècle, et les communes sont alors des laboratoires intéressants d'initiatives novatrices ¹⁴⁵⁹ .

Logiques assistantielles et assurantielles se concurrencent tout au long du XIX^e siècle, tout comme financements publics et privés. La bienfaisance privée ne disparaît pas avec l'institutionnalisation des "bureaux de bienfaisance" en 1789, où sont présents des représentants des conseils municipaux ; au contraire, il semble que l'évergétisme des notables tout comme les dons en faveur des pauvres, même de faible ampleur, continuent d'être des pratiques courantes ¹⁴⁶⁰ . A côté, et progressivement avec plus de force, se généralise une assistance publique, gérée par les représentants laïcs de la cité présents dans les bureaux de bienfaisance ; la loi de 1893 rendant obligatoire l'assistance aux démunis, et renforçant le contrôle départemental sur les secours apportés aux pauvres, est l'un des points de départ d'une politique sociale nationale, et de ce que Colette Bec appelle "la fin des concurrences philanthropiques ¹⁴⁶¹ ". Le glissement progressif d'une logique d'assistance à une logique d'assurance, effectuée en France au tournant du siècle ¹⁴⁶² , renforce davantage encore le rôle de proximité des communes, en particulier pour l'aide à domicile qui se substitue progressivement au dogme de l'hôpital-enfermement ¹⁴⁶³ .

La ville semble l'espace privilégié de ces pratiques diversifiées de la protection sociale ¹⁴⁶⁴ . L'échelle communale des politiques d'assistance est considérée comme

¹⁴⁵⁸ Ewald, F., "la politique sociale des opportunistes", pp. 183 et suiv. et Berstein, S. "la politique sociale des républicains", pp.192-195, in Rudelle, O., Berstein, S. (dir.) *le modèle républicain*. Puf 1992. Rousselier, N. "l'horizon de l'Etat", in Berstein, S. et Winock, M. (dir.), *L'invention de la démocratie, 1789-1914*, Seuil, 2002, pp. 345-349.

¹⁴⁵⁹ Rosanvallon, P. *l'Etat en France, op. cit.*, pp. 133 et suiv. Il existe de nombreuses monographies sur les bureaux de bienfaisance des municipalités, engagées autour des équipes réunies par P. Guillaume à Bordeaux, A. Gueslin à Clermont puis à Nancy. Voir aussi Cohen William B., *Urban Government and the Rise of the French City*, St Martin's Press, 1998.

¹⁴⁶⁰ Marec, Y., Petit, J.-G., dir. *Le social dans la ville, France, Europe 1750-1914*, Ed. de l'Atelier, 1996.

¹⁴⁶¹ Bec, C., *Assistance et République, la recherche d'un nouveau contrat social sous la IIIe République*, Ed. de l'Atelier, 1994 ; Marec, Y., Petit, J.-G., *Le social dans la ville, op..cit.*

¹⁴⁶² Le retard avec les voisins européens est à ce sujet plus largement traité que les réalités de la politique sociale des républicains avant 1945, domaine peu étudié par les historiens. Les thèses de C. Rollet, *la politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, Ined-Puf, 1990, et celle de V. de Luca, *Aux origines de l'Etat providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide à l'enfance (1820-1930)* Ined, 2002, sont des exceptions. Sur le retard français et des possibles comparaisons européennes : S. Kott, *l'Etat social allemand : représentations et pratiques*, Belin 1995 Charle, C. *la crise des sociétés impériales*, Le Seuil, 2001.

¹⁴⁶³ Foucault Michel, *surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, 1975, Gueslin, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France... op. cit.*

¹⁴⁶⁴ Marec, Y. et Petit, J.-G., "les politiques sociales urbaines, fin XVIII^e – début XXe siècles", in Id., dir., *Le social dans la ville, op. cit.*, pp. 15-28.

primordiale, à la fois par les partisans du maintien de la charité privée comme par ceux d'une action plus systématique de l'Etat ¹⁴⁶⁵ : c'est en effet à cette échelle que l'on "reconnait le "vrai" pauvre du pauvre malhonnête", que l'on est plus à même de porter secours à ces démunis qui ont "honte d'aller mendier", touchés par les vicissitudes de la vie mais ne rechignant pas à travailler, et que l'on sait débusquer ceux qui profitent de la bienfaisance. La Révolution française ne s'y trompe pas, qui instaure à cette échelle les bureaux de bienfaisance, sorte de parallèle –souvent d'ailleurs en complémentarité plus qu'en concurrence- avec l'assistance aux pauvres effectuée au niveau de la paroisse ¹⁴⁶⁶ . La permanence du discours conservateur ou moralisateur sur la pauvreté confirme les relations importantes existant entre charité privée et secours publics ¹⁴⁶⁷ .

Le social entre ainsi dans la ville avec d'autant plus d'acuité qu'il y est déjà clairement identifié depuis plusieurs siècles, mais aussi parce que les thématiques sur la protection sociale deviennent des enjeux du débat politique national. La législation suit les débats du monde de la réforme et les progrès de la médecine : après de longues discussions, la République vote un ensemble de lois protectrices, dont certaines ont été engagées dès le Second Empire, d'abord en direction de l'enfance ¹⁴⁶⁸ , favorisées par une propagande anti-malthusienne de plus en plus importante après la défaite de 1871, puis envers les femmes en couches ¹⁴⁶⁹ , les vieillards dépourvus de ressources, les accidentés du travail ¹⁴⁷⁰ . : la dénatalité et le dépeuplement menacent, et le malthusianisme précoce des Français est dénoncé comme l'une des causes du retard économique du pays et de la défaite militaire contre la puissante Prusse ¹⁴⁷¹ . Le premier âge de la vie est sans conteste celui qui demande le plus de soin, celui sur lequel se focalisent les aides locales

¹⁴⁶⁵ Gueslin, A. *Gens pauvres, pauvres gens*, op. cit., signale l'importance de l'échelle communale dans la mise en place de la bienfaisance, qu'elle soit d'origine privée –bureaux de bienfaisance, actions charitables des églises- ou publique. Zylberman et Murard insistent sur le cadre communal donné à la loi de 1902, première grande loi de santé publique en France, obligeant au secours aux femmes en couches et aux vieillards nécessiteux.

¹⁴⁶⁶ Sur les bureaux de bienfaisance : Gueslin, A. "l'évolution des bureaux de bienfaisance en France jusqu'en 1914", in Petit, J.-G. et Marec Y. dir., *Le social dans la ville* pp. 239-249 ; Id., *Gens pauvres, pauvres gens...*, op. cit..

¹⁴⁶⁷ Sur ces thèmes, l'ouvrage récent d'André Gueslin sur l'exclusion au XXe siècle apporte des éclairages plus contemporains. Gueslin, A. *les gens de rien : une histoire de la grande pauvreté dans la France du XXe siècle*, Fayard, 2004. Pour un exemple sur les interrelations entre comportement philanthropique personnel et engagement social dans la sphère publique, cf. Aubrun, J. "Cécile Brunschvicg, 1877-1946, itinéraire d'une femme en politique", mémoire de DEA (R. Rémond), IEP de Paris, 1992.

¹⁴⁶⁸ Loi Roussel sur les enfants en nourrice, 1874 ; loi de 1889, loi Paul Strauss de 1904 sur l'enfance abandonnée. Rollet-Echalier, C. *la politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, INED-PUF, 1990, pp. 131 et suiv.

¹⁴⁶⁹ Il faudra toutefois attendre la Première Guerre Mondiale pour que les congés maternités soient généralisés dans les entreprises, en parallèle avec le développement des chambres d'allaitement.

¹⁴⁷⁰ Loi de 1898 sur les accidents du travail. Ewald, F. *Histoire de l'Etat providence*, Grasset, 1996 [1986], pp. 242 et suiv.

¹⁴⁷¹ Sur les thématiques autour de la dénatalité, voir les travaux en cours de Virginie de Luca ainsi que sa thèse *aux origines de l'Etat providence*.

et la législation nationale, si l'on en juge le retard que continue de prendre la France dans le domaine des retraites¹⁴⁷². Toutefois, la loi de 1902 impose aux communes de prendre en charge le secours des pauvres âgés, relayant de fait l'action menée depuis longtemps par les bureaux de bienfaisance.

Emergeant avec force depuis 1848, accentuée par la vision sociale des républicains progressistes et des radicaux, mais limitée par le souci d'un Etat simplement régulateur qui prévaut jusqu'au début du XX^e siècle, l'action sociale devient ainsi un maillon essentiel de la politique républicaine¹⁴⁷³. Dans cette perspective, l'assistance à domicile tend à remplacer la tentation de l'enfermement tant prisée au XVIII^e siècle. Or, cette dernière suppose un rôle accru des municipalités, échelon local le plus proche du quotidien des personnes secourues. C'est pourquoi il paraît essentiel de chercher les liens entre le discours politique et les pratiques municipales, que ce discours soit essentiellement basé sur la bienfaisance, ou qu'il émane de personnalités au programme social plus ambitieux, républicains, radicaux, voire discours "officiel" des débuts de la République. L'action sociale devient-elle progressivement un enjeu de pouvoir au sein des municipalités ? Peut-on y lire cette "extinction de la concurrence philanthropique" montrée par Colette Bec, ou l'apparition d'une municipalisation des questions sociales –ce que certains, y compris à cette époque, qualifient de "socialisme municipal" ? La confrontation, lorsqu'elle a été possible, entre le discours sur la pauvreté, les pratiques sociales locales et ce qui peut apparaître comme un ensemble de discours politiques officiels sur le sujet, permet en partie de saisir la complexité des actions sociales municipales en banlieue parisienne, avant les grandes heures des politiques sociales locales dont les municipalités communistes des années 1920 et 1930 ont été les symboles¹⁴⁷⁴.

B. La "localisation" de ces éléments du discours : une évolution de la conception du rôle social de la ville

Les champs du possible ainsi délimités permettent de voir le discours des élites tels qu'ils pensent la ville dans son ensemble. Comment les maires –et les conseils dont ils assurent en partie la cohésion- s'approprient-ils ces éléments discursifs ? En observant de près le type de vocabulaire et d'argumentaire développés par les édiles, est-il possible de voir une diffusion des champs préalablement définis, diffusion qui est aussi le signe d'un modèle social urbain véhiculé par ces édiles ? De plus, en fonction des périodes, certains champs seront plus activés que d'autres, permettant là encore de tenter de cerner ce que les édiles entendent par le mot de "ville", tout comme ce qu'ils estiment être une ville idéale –si l'on prend bien évidemment comme postulat que ces édiles tentent de transformer l'espace dont ils ont la charge.

¹⁴⁷² La première loi sur les retraites ouvrières et paysanne date de 1910, mais son application ne sera pas effective avant l'entre-deux-guerres. Toutefois, les retraites ne seront pas généralisées avant 1945. Dumons, B., Pollet, G. *L'Etat et les retraites. Genèse d'une politique*, Paris, Belin, 1994.

¹⁴⁷³ Bec, C. *Assistance et République*, op. cit.

¹⁴⁷⁴ Fourcaut A., *Bobigny, banlieue rouge*, Ed. ouvrières/FNSP, 1986 ; *Genèses*, "Municipalisme", n° 10, 1993

Il apparaît dès lors que le discours édilitaire de banlieue que l'on voit naître émane des élites les plus engagées dans un processus de transformation urbaine, les plus engagés dans une action politique locale. Cela laisse de côté ceux dont la gestion, pour des raisons diverses – temps court du mandat, personnalité moins entreprenante, moindre implication personnelle – est plus neutre et ne véhiculent pas de réel discours novateur. Toutefois, comme pour les bribes du discours politique que nous avons relevées au moment du débat sur la sécularisation de la société, est-il possible de tenter une périodisation, qui, d'une part, ferait des maires d'avant la loi de 1882-1884 des maires plus attentistes, et qui après 1884 opposerait des novateurs, des réformateurs, avec des maires au discours et aux pratiques plus traditionalistes ? Il est illusoire de généraliser, puisque c'est aussi une question d'individus. Toutefois, la convergence, dans la plupart des communes, du même type de discours permettra de se poser à nouveau, mais sur des critères discursifs et non plus socioprofessionnels, la question de l'existence de générations d'édiles urbains.

Le projecteur est donc forcément braqué d'une part sur ceux qui agissent, d'autre part sur ceux qui modernisent ; l'objectif est de voir les décalages, s'il y en a, entre les discours tenus à l'échelle nationale et ceux de l'échelle locale, afin de saisir la réalité de l'implication dans leur monde des maires de banlieue, pour peut-être modifier l'impression d'un portrait du maire peu engagé avant la Première Guerre Mondiale. Enfin, cette analyse des éléments du discours permet aussi de dessiner une forme de portrait de ville idéale que les édiles de ces petites communes de banlieue aimeraient pouvoir créer dans leurs communes.

Quatre points me paraissent révélateurs de cet imaginaire social de la ville tel que se la représentent les édiles urbaines de banlieue : en premier lieu, le discours sur les populations que doit essayer d'accueillir la commune ; dans un contexte de fort accroissement migratoire, les édiles banlieusards vont tenter d'attirer certaines catégories de population, ou au contraire vont s'élever contre l'afflux d'étrangers dans leur commune. En second lieu, il faut s'interroger sur la pratique du discours normatif et technique des édiles. Ce discours technique est-il diffusé dans les communes, et qui le répercute ? Comment sont perçues les normes techniques ou administratives imposées par l'administration préfectorale ? Ces questions permettent de nuancer ou de confirmer l'impression d'une professionnalisation des édiles montrée dans la première partie de la thèse¹⁴⁷⁵. Dans un troisième temps, la vulgarisation du discours hygiéniste et scientifique a retenu mon attention. Cette diffusion est-elle le signe d'une acceptation précoce des théories hygiénistes en banlieue parisienne, alors que dans d'autres communes la question reste le plus souvent dans des cercles intellectuels ? La proximité de Paris, l'existence d'une notabilité "intellectuelle" qui tend à prendre la place de l'ancienne notabilité, l'importance des réseaux militants et/ou associatifs, expliquent peut-être cette diffusion dans des communes de relative petite taille. Enfin, le tournant du siècle semble voir se généraliser dans les communes étudiées la vision d'une ville comme lieu de l'action sociale, et du rôle des équipes municipales dans cette assistance locale. Certes, la loi impose l'échelle communale comme celle de la pratique d'une charité civile et civique ; mais les pratiques vont bien plus loin qu'une simple modernisation et

¹⁴⁷⁵ Voir le chapitre 2.

sécularisation des bureaux de bienfaisance.

1. Un discours sur les populations à secourir.

Comme pour de nombreuses communes de banlieue, dont le nombre d'habitants a été multiplié par plus de cinq entre 1861 et 1911¹⁴⁷⁶, est la raison essentielle de l'augmentation des dépenses communales. Pourtant, cette croissance n'est pas toujours clairement identifiée par les équipes municipales. Le plus souvent, ces dernières en font surtout le constat au moment de l'augmentation des besoins en bâtiments scolaires, obligeant à des travaux coûteux et au traitement d'un instituteur supplémentaire¹⁴⁷⁷. L'accélération de cette croissance à la fin des années 1880 entraîne dans certaines communes la multiplication des débats sur les raisons de cet afflux, et sur la possibilité de contrôler ou non cette croissance.

En octobre 1889, les conseils municipaux de la Seine-banlieue sont appelés à donner leur avis sur la nouvelle organisation hospitalière, et tout particulièrement sur l'augmentation du montant de l'abonnement demandé aux communes de la périphérie pour faire admettre les pauvres nécessiteux dans les hôpitaux de Paris¹⁴⁷⁸. L'ensemble des conseils s'insurge contre cette obligation, estimant qu'il serait plus juste d'équilibrer l'équipement hospitalier entre Paris intra-muros et sa banlieue, "laissée pour compte"¹⁴⁷⁹. Mais à Malakoff l'argumentaire va plus loin, et le conseil municipal dénonce la logique d'expulsion des plus pauvres vers la périphérie –c'est-à-dire vers des communes de banlieue, plus petites, moins riches que la Ville de Paris, dans un discours aux forts accents militants :

"[...] Il est un fait avéré que ce sont les communes ouvrières qui héritent des Pauvres de Paris, ils sont à leur charge dès les premiers mois sans avoir encore contribué aux dépenses et cela parce qu'au fur et à mesure que la Ville de Paris ouvre de grandes voies sur lesquelles s'élèvent les constructions luxueuses qui font de Paris le rendez-vous de toutes les fortunes du Monde entier, la population ouvrière et laborieuse est obligée d'aller chercher dans la Banlieue des logements à bon marché, de sorte que Paris qui fait refluer sur la Banlieue tous ces malheureux, aurait de plus la prétention de les faire soigner de leurs maladies par les Communes les plus pauvres. D'autre part la Ville de Paris, infligeant à la Banlieue des industries malsaines, qui traitent les résidus de la Grand' Ville, ses cimetières, ses Dépotoirs, ses eaux d'égout, ses détritits, les immondices de toutes sortes et mêmes ses établissements pour le traitement des Maladies

¹⁴⁷⁶ Calcul fait sur l'ensemble des 4 communes étudiées, avec les données de population aux recensements de 1861 et de 1911. Le taux de croissance annuel moyen s'élève entre ces deux dates à 3,5 %.

¹⁴⁷⁷ Avant 1886, les instituteurs étaient payés par la commune, grâce à un fonds départemental alloué. Après cette date, le budget du traitement des instituteurs et institutrices de la Seine est directement pris en charge par la Préfecture, mais les communes doivent pourvoir à leur logement.

¹⁴⁷⁸ Voir chapitre 4.

¹⁴⁷⁹ La teneur de ce débat et la question du sous-équipement de la Seine banlieue a été abordé dans le chapitre 4.

contagieuses, cause elle-même une grande partie des maladies qui amènent les Habitants de la Banlieue dans les Hôpitaux qu'il est donc de toute justice qu'elle en supporte les conséquences dans une très large mesure ¹⁴⁸⁰ ."

Le vocabulaire dénote certes, par les termes employés, une opposition entre ouvriers et possédants. Bien sûr, les termes de "commune ouvrière" qualifient plus la réalité sociale des habitants de Malakoff que celle des membres du conseil municipal ¹⁴⁸¹ . Les "pauvres de Paris", la "population ouvrière et laborieuse", les "malheureux" obligés de s'installer en banlieue faute de logements abordables proches de leur travail, tout ceci rappelle l'acuité de la question du logement social déjà abordée par les élites conservatrices. On retrouve ainsi dans ce discours certains accents proches des proclamations des républicains radicaux ou socialistes. Le rapporteur va plus loin, puisqu'il véhicule une image militante contre les transformations de Paris, engagés dès le début des années 1850 ; l'ouverture des "grandes voies", la construction des hôtels particuliers et des immeubles de rapports reléguant en périphérie les anciens habitants du cœur de la capitale, la volonté, explicite, de faire de Paris une capitale luxueuse à l'image de Londres ou de Berlin, ce discours paraît comme un pamphlet contre la politique de percement de voies nouvelles et de spéculation foncière engagée par le Préfet Haussmann. Or, nous sommes en 1889, et on peut voir dans ces accents que n'auraient pas reniés des républicains des années 1860 ¹⁴⁸² une critique plus radicale, laissant entendre que les républicains au pouvoir continuent la politique anti-sociale du Second Empire.

Il est pourtant difficile de généraliser : la force de ce rapport vient aussi de sa singularité, et on ne peut négliger le poids de la personnalité du rapporteur dans l'écriture de celui-ci, ni l'orientation progressiste du vocabulaire et de la commune. De fait, on ne retrouve ailleurs guère de trace d'autres discours aussi militant, alors que la municipalité de Malakoff y fait plusieurs fois allusion depuis les élections de septembre 1886 ¹⁴⁸³ . En mars 1887 déjà, la municipalité avait insisté sur la particularité de la commune, dont "la population pauvre et nécessiteuse résultant de l'émigration des quartiers excentriques (sic) de Paris est nombreuse ¹⁴⁸⁴ ". Par ailleurs, cet argumentaire sert toujours les débats concernant la quote-part due par la commune dans les finances départementales, ou pour obtenir un secours de l'administration. Peut-on pour autant déduire de ce discours que les

¹⁴⁸⁰ AM Malakoff, *délibérations*, 1887-1890, séance du 13 octobre 1889.

¹⁴⁸¹ Voir partie 1.

¹⁴⁸² Ferry, *Comptes fantastiques d'Haussmann, lettre adressée à MM. Les membres de la commission du Corps législatif chargé d'examiner le nouveau projet d'emprunt de la ville de Paris*, Le Chevalier, 1868, 96 p. Gaillard, J. *Paris, la ville*, op. cit..

¹⁴⁸³ AM Malakoff, *délibérations*, séance extraordinaire du 21 septembre 1886, installation d'un conseil et élection du maire à la suite des élections complémentaires des 5 et 12 septembre. Pour autant, je n'ai pas trouvé la trace de ces conseillers municipaux, ni du maire, dans les rapports de police concernant la Fédération de la Seine des mouvements des travailleurs socialistes, ni aux Archives de la Préfecture de Police.

¹⁴⁸⁴ AM Malakoff, *délibérations*, séance du 13 mars 1887, à propos d'une demande de rabais sur la part de contribution demandée à la commune.

édiles malakoffiots sont non seulement conscientes de l'attraction démographique exercée par le faible prix du terrain sur "les pauvres des quartiers excentriques" de la capitale, mais en plus tentent d'adapter leur politique sociale d'accueil des nouveaux venus à ces plus pauvres ?

Or, force est de constater que sous les dehors d'un argumentaire socialisant, rien de tel n'est fait, ni à Malakoff, ni encore moins à Bagneux, Vanves ou Montrouge. Ces pauvres hères chassées des quartiers parisiens, dont d'ailleurs il n'est pas certain qu'ils viennent "du centre de Paris" ou de "ses quartiers excentriques" –c'est-à-dire essentiellement les quartiers de masures et de lotissements anciens des actuels 14^e et 15^e arrondissements-, ne sont ils pas une image mentale plus qu'une réalité ?

Au fil des débats municipaux, on s'aperçoit de la volonté d'accueillir "des travailleurs et des petits employés autant digne d'intérêt que les ouvriers ¹⁴⁸⁵", venus "s'installer dans les localités environnant Paris, excités [sic] par l'hygiène, le bon air et la vie plus économique ¹⁴⁸⁶" qu'ils y trouvent, "une population pauvre, (...) des ouvriers dont le faible salaire ne permet pas le luxe des maisons confortablement installées ou que des gens qui, séduits par la faible valeur vénale des terrains, peuvent, avec un capital restreint, tenter de s'affranchir de la tutelle du propriétaire en construisant des maisonnettes d'un prix peu élevé et d'un esthétique souvent peu heureuse", chassés, "à cause de la cherté des loyers, de Paris ou même de Montrouge ¹⁴⁸⁷". Toujours à Bagneux, le conseil décide de la création d'un jardin public près de la mairie, pour attirer une nouvelle population, dont "des ouvriers et autres personnes peu fortunées qui n'ont pas les moyens d'avoir une maison avec un jardin particulier, [et qui en] apprécieront encore davantage l'agrément ¹⁴⁸⁸". Ces nouveaux habitants que les édiles appellent de leurs vœux, dont ils ont compris que la venue sera synonyme de vitalité démographique d'abord, économique ensuite, semblent correspondre aux normes sociales définies depuis longtemps dans les associations caritatives édilitaires : pourquoi pas accueillir des pauvres, mais des pauvres avec un travail, "honnêtes", "gagnant leur vie", ceux que l'on appelle "les bons pauvres ¹⁴⁸⁹". Aux côtés de ces ouvriers qualifiés de "méritants", les édiles communales insistent sur toute une population de petits employés qu'elle espère bien attirer sur son territoire. Il faut faciliter l'embauche, c'est-à-dire obtenir des compagnies de trains des billets réduits permettant d'atteindre les quartiers des cols blancs parisiens ¹⁴⁹⁰, tout en sachant bien

¹⁴⁸⁵ AM Malakoff, *délibérations*, 7 novembre 1886, à propos d'un tarif d'abonnement sur les trains entre Paris et sa banlieue valable aussi bien pour les ouvriers que pour d'autres catégories de travailleurs.

¹⁴⁸⁶ AM Malakoff, *délibérations*, 30 janvier 1887, à propos de la mise en viabilité de la voirie pour "proposer des conditions meilleures que les communes voisines aux nouveaux venus."

¹⁴⁸⁷ AM Bagneux, *délibérations, 1909-1914*, séance du 29 avril 1913, rapport de la commission de la voirie présenté par Camille Maugarny, 8 feuillets d'une écriture serrée.

¹⁴⁸⁸ AM Bagneux, *délibérations 1893-1900*, séance du 26 mai 1899, à propos du programme de travaux et d'investissements publics de la nouvelle équipe municipale.

¹⁴⁸⁹ Gueslin, A. *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, op. cit.

que c'est sur le territoire de leur commune qu'ils consommeront au quotidien, voire que leurs enfants seront mis en nourrice¹⁴⁹¹. Autant d'éléments qui montrent la diffusion d'un discours assez proche de celui tenu, à la même période, par les partisans des HBM en faveur des ouvriers qualifiés, si possible à statut, dont on loue la moralité¹⁴⁹². A l'inverse, les vagabonds et les "faux pauvres" seront dénoncés, tout comme les individus élevant dans une "moralité douteuse" leurs enfants : c'est ainsi que la municipalité de Vanves décide de "fermer la maison qui a été signalée comme refuge de vagabonds, si les mesures concernant la sécurité publique ne sont pas prises immédiatement¹⁴⁹³", ou que le conseil municipal de Malakoff demande au Maire en février 1890 de "faire les démarches nécessaires auprès du Directeur de l'Assistance publique pour faire admettre dans l'un des asiles les enfants de la famille Bureau, domiciliée voie des aumônes; qui paraissent moralement abandonnés vu leur état constant de vagabondage¹⁴⁹⁴". Ces exemples confirment la différenciation faite, parmi les édiles municipales comme dans de nombreux cercles intellectuels, entre bons pauvres et "pauvres honteux", vagabonds que l'on préfère chasser ou enfants moralement abandonnés qui seront admis dans des orphelinat ou des maisons de redressement de la Préfecture de la Seine.

La création de nouveaux lotissements, qui s'accélère à partir du tournant du siècle, accentue cette pression démographique, que ne redoutent pas spécialement les municipalités. Dans la commune de Bagneux, à la veille de la rentrée scolaire de 1913, la municipalité constate les besoins nouveaux en locaux et d'encadrement scolaires pour accueillir les nouveaux enfants. En effet, du fait de la mise en lotissement de nombreux espaces sur la commune, il faut "prévoir l'afflux de nouvelle population". Les familles nombreuses s'installent tout particulièrement à Bagneux, car elles peuvent "soit s'y loger à meilleur compte, soit faire construire une maison en matériaux de peu de valeur, le plus souvent sur un terrain payable dans une période de longue durée¹⁴⁹⁵". Le discours assez négatif sur l'afflux non contrôlé de la population marginale de Paris, dénoncée par la municipalité de Malakoff, n'est jamais repris par celle de Bagneux, bien au contraire. L'installation de populations modestes mais méritantes semble souhaitée, du moins au travers du discours municipal à partir des premières années du XX^e siècle. Pourtant, très peu de choses sont dites sur les possibilités d'emploi des ouvriers ou petits employés

¹⁴⁹⁰ AM Malakoff, *délibérations*, séance citée supra.

¹⁴⁹¹ Denambride, V. "la mise en nourrice sous la III^e République. L'exemple de Vanves", maîtrise soutenue à Saint-Quentin-en-Yvelines en juin 2003, 110 p., a montré la forte représentation des classes moyennes parmi les parents mettant en nourrice leurs enfants à Vanves. Faÿ-Sallois, F. *les nourrices à Paris au XIX^e siècle*. Payot, 1997.

¹⁴⁹² Guerrand, *Propriétaires et locataires*, op. cit.. Topalov C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit.

¹⁴⁹³ AM Vanves, *délibérations*, 1873-1879, séance du 14 nov. 1873, à propos de la rue de Paris, allant de la porte de Vanves au pont de la Vallée.

¹⁴⁹⁴ AM Malakoff, *délibérations*, 1887-1890. séance du 1^{er} décembre 1889.

¹⁴⁹⁵ AM Bagneux, *délibérations*, 1909-1914, séance du 12 août 1913.

nouveaux venus en banlieue : bien au contraire, en multipliant les demandes de trains ouvriers, les conseil municipaux prennent acte du déséquilibre entre emploi et résidence dans la banlieue parisienne avant 1914.

Certes, cet afflux de population engendre des besoins nouveaux, dont la création de classes supplémentaires est celle qui apparaît le plus ; mais elle apporte aussi une vitalité démographique à la commune, le paiement de certaines taxes dues autant par les locataires que les propriétaires qui reviennent en partie à la commune, ainsi que le remboursement, au prorata de l'importance de la population, des sommes perçues par l'octroi de banlieue et qui alimente de façon non négligeable les budgets communaux.

2. Une ville porteuse de germes : une réappropriation du discours hygiéniste.

Les termes même du discours politique sur l'accueil des population nouvelles ont permis de mettre en lumière la vulgarisation, à l'échelle locale, de thématiques sur les catégories de population que l'on peut largement retrouver dans le champ savant. Le discours hygiéniste, largement à l'origine des premiers constats sur la "crise urbaine", se retrouve aussi au détour de ces éléments discursifs. On connaît les descriptions des taudis urbains que la littérature savante a proposées dès les premières années du XIX^e siècle, vulgarisées par Eugène Sue ou Zola. Roger-Henri Guerrand en a proposé l'analyse, montrant que ces élites diffusaient une vision moralisante de la société¹⁴⁹⁶. L'espace urbain, la promiscuité qu'il engendre, les taudis dans lesquels s'entassaient des populations miséreuses, les odeurs nauséabondes et les baraques insalubres et putrides font partie de ce discours, qui suppose que la ville est par nature pathogène. Epidémies et contagion en sont les maîtres mots, et ce que les édiles doivent éviter par une gestion saine des lieux et des agents rendant possibles cette diffusion des miasmes. Les maladies ne sont pas seules visées : la diffusion des odeurs montre une sensibilité à l'odorat dont Alain Corbin a montré l'évolution¹⁴⁹⁷.

Le discours hygiéniste est né du diagnostic de la crise urbaine. Ce sont les grandes épidémies, les taux de mortalité élevés, et tout particulièrement la mortalité infantile, qui ont été les premiers indicateurs de cette crise urbaine. Maladies et épidémies se propagent aisément dans des espaces non assainis ; tout naturellement, les égouts deviennent la focalisation du discours hygiéniste. (a) Mais si les égouts, soit par leur absence, soit par leur vétusté, peuvent être la cause de la diffusion des épidémies, l'usine devient rapidement le second facteur de risque morbide, empuantissant le bon air de la banlieue, déversant sur des espaces champêtres une pollution nauséabonde¹⁴⁹⁸. (b).

¹⁴⁹⁶ Guerrand, R.-H. *Propriétaires et locataires, les origines du logement social en France (1850-1914)*, Quintette 1987. p. 29 et suiv., sur les rapports du Conseil de Salubrité de la Seine entre 1802 et 1840.

¹⁴⁹⁷ Corbin A., *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Aubier, 1982.

¹⁴⁹⁸ Peu de chose ont été écrites sur les prémisses de la conscience environnementale à la fin du XIX^e siècle. Je renvoie donc aux travaux de G. Massard-Guilbaud., (dir.) *Le démon moderne : la pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*. PU Blaise Pascal, 2002.

Ces deux discours ne s'opposent pas, même si l'un peu relever de la modernité, alors que le second est plus ambivalent ; très souvent, ils se juxtaposent dans les débats des conseils municipaux.

a. égouts et réseaux

Agent d'amélioration d'un environnement quotidien rapidement qualifié de cloaque, l'égout est une solution essentielle, à la portée financière et technique des édiles locaux¹⁴⁹⁹. Les grands travaux parisiens ont montré l'importance de la circulation souterraine, et disposer d'un réseau d'égout apparaît au milieu du XIX^e siècle comme un gage de normalité urbaine. Paris, depuis les travaux de Belgrand, s'est ainsi doté d'un réseau moderne permettant de soustraire à la vue et à l'odorat des habitants les gadoues et immondices, autrefois abandonnées dans les rues et source d'épidémies. Les édiles de banlieue utilisent donc très rapidement les mêmes arguments pour obtenir des subsides départementaux, afin de construire ou de réparer les égouts existant pour éviter les contagions. La fréquence avec laquelle les questions touchant les égouts reviennent dans les débats des conseils municipaux confirme le sous-équipement de la banlieue parisienne. Au début du siècle encore, le réseau d'égouts en embryonnaire dès lors que l'on passe les fortifications¹⁵⁰⁰.

Le champ lexical de l'hygiène est ainsi très tôt utilisé pour insister sur la nécessité des travaux d'assainissement. En 1864, la municipalité de Vanves signale que le seul égout existant sur sa commune est "insuffisant pour assurer la salubrité du pays¹⁵⁰¹". Les routes départementales en sont tout autant dépourvues : ainsi, la route de Châtillon,

"appelée à recevoir dans un temps très prochain de nombreuses constructions", doit être impérativement pourvue d'un égout pour éviter que "les pluies, formant un amas d'eau sur une longueur de plus de 50 mètres [...] finissent par former un cloaque qui, dans les grandes chaleurs et même en cas de temps froid, répand des émanations pestilentielles qui compromettent gravement la santé des habitants¹⁵⁰²".

Dans le second cas, l'appel est directement lancé au département qui doit supporter en partie les frais de construction. Entre 1877 et 1879, le conseil engage une bataille juridique en vue du classement dans la vicinalité communale de la rue des Clozeaux, afin d'y construire un égout pour faire "disparaître le cloaque que présente l'hiver et dans les temps de pluies" cette rue, et de paver la rue. Cette dernière est en effet

¹⁴⁹⁹ L'agent voyer cantonal peut en superviser les travaux, souvent effectués par des entreprises locales ; le prix des travaux est supporté le plus souvent par des secours préfectoraux, même si les dépenses nécessaires à un assainissement général des communes sont bien trop élevées pour les budgets communaux. Avec les travaux aux bâtiments communaux, la voirie et l'assainissement sont deux grandes parts des investissements financiers des communes. Voir le chapitre 3.

¹⁵⁰⁰ Archives CCIP. VII-5.50 (2), 1911, projet d'assainissement général de la Seine et de la Marne.

¹⁵⁰¹ AM Vanves, *délibérations*, séance du 14 mai 1864.

¹⁵⁰² ***AM Vanves, délibérations, séance du 12 août 1863, établissement d'un égout sous la RD 74.***

"profondément défoncée par les voitures qui la parcourent et en font l'hiver un borbier infranchissable, qui, avec les ordures et immondices de toute sorte que chacun y apporte, constitue un passage dangereux et un foyer d'exhalaisons insalubres"¹⁵⁰³ .

En 1886 encore, les habitants riverains de la rue du chemin de fer à Malakoff signalent au conseil municipal que "les eaux pluviales et ménagères sont stagnantes par suite du défaut de pente, d'où il résulte un cloaque nuisible à la circulation et pouvant devenir dangereux à la santé publique"¹⁵⁰⁴ , et demandent à ce que des travaux d'urgence soient entrepris. Les "eaux stagnantes", deviennent rapidement des "cloaques" dans le discours édilitaire et sont montrées à la fois comme la cause de la diffusion de maladies, d'infections et d'épidémies et de l'impossibilité d'assainir des quartiers entiers. Les demandes de subventions départementales pour la construction de nouvelles galeries d'égouts se font toujours au nom de cette protection de la salubrité publique.

Ce discours relève le plus souvent de l'urgence : l'assainissement d'une rue ou la construction d'un égout sont le plus souvent envisagés lorsque le cloaque répand une odeur tellement pestilentielle que les habitants s'en plaignent et craignent le danger de contagion. Les travaux semblent effectués de manière ponctuelle, sans réellement de prise en compte de l'assainissement général de la commune, le plus souvent faute de crédits. De plus, les municipalités ne peuvent arriver à imposer le rattachement au tout-à-l'égout des riverains, et la plupart des voies privées restent démunies de tout assainissement. La focalisation des débats des conseils sur les égouts, importante jusqu'au début des années 1880, diminue avec le temps et l'amélioration du réseau départemental. Les cloaques les plus flagrants sont comblés par les travaux de voirie engagés. Toutefois, l'entretien des égouts communaux constitue une part importante du budget de la voirie.

Ce diagnostic d'un assainissement déficient, qui perdure au-delà des années 1910¹⁵⁰⁵ , porte une attention particulière aux odeurs. Celles-ci deviennent les marqueurs de la contagion et de la maladie, et la nuisance olfactive, autrefois négligée par les riverains, et très souvent mise en avant. L'évolution du discours –et des pratiques- autour du ramassage des ordures ménagères corrobore cette évolution vers une image odorante positive de l'urbain. Ce dernier a longtemps été effectué par des entrepreneurs locaux, obligeant jusqu'au tournant du siècle à la traversée de tombereaux chargés d'immondices et répandant leurs effluves pestilentiels au cœur même de la ville¹⁵⁰⁶ . Les édiles vont

¹⁵⁰³ AM Vanves, *délibérations, 1873-1879, séance du 14 août 1877*.

¹⁵⁰⁴ AM Malakoff, *délibérations, 1884-1887, séance du 27 février 1887, rapport de la commission de voirie qui s'est transportée sur place pour examiner les dires des habitants*.

¹⁵⁰⁵ AM Bagneux, *délibérations, 1911, à propos du projet départemental d'assainissement général de la Seine et de la Marne, dont le conseil estime qu'il ne correspond pas aux demandes des riverains et des communes d'amélioration des égouts, mais bien à un assainissement des fleuves, et dont ils s'insurgent sur la participation financière demandée aux communes pour un intérêt qui ne paraît pas relever de leur contribution*.

¹⁵⁰⁶ AM Montrouge, *délibérations, 1895, pétition des habitants. AD Hauts de Seine D09*.

progressivement imposer des systèmes de ramassage par boîtes à ordures, réglementant la taille et les jours de collecte, sur le modèle instauré à Paris par le Préfet Poubelle¹⁵⁰⁷. Miasmes et odeurs sont traqués, enfermés : l'espace urbain de la fin du XIX^e siècle doit proposer un paysage olfactif neutre. [phrase de transition en relisant ?]

b. contagion et épidémies

Egouts et ordures ménagères n'ont pas le monopole du discours hygiéniste en banlieue parisienne. Les phénomènes de diffusion, tout comme les germes possibles polluant l'atmosphère, sont systématiquement dénoncés. Parmi les agents coupables de diffuser maladies et odeurs nauséabondes, les industries relevant de la catégorie des établissements insalubres sont scrutés sans bienveillance de la part des édiles. Toutes les demandes en autorisation de construction sont rejetées par les conseils municipaux, au nom de la sauvegarde de la salubrité publique. A ce discours hygiéniste, au risque de contagion ou de pollution dénoncé, s'associe le courroux des banlieusards d'apparaître comme une poubelle de Paris : les projets d'usine de traitement des gadoues, d'épuration des eaux de la Ville de Paris, voire les cimetières parisiens construits extra-muros sont systématiquement refusés par les conseils municipaux, souvent sans résultat¹⁵⁰⁸. Les exemples abondent, et le discours reprend dans l'ensemble les mêmes thématiques : non respect par le demandeur du classement en établissement insalubre, risque de pollution notoire de la région tout entière engendré par la création d'usines de ce type. Ainsi en 1899, la nouvelle municipalité de Bagneux s'oppose à la création d'une usine de traitement des gadoues de la Ville de Paris, projetée en limite du territoire bagnoléain sur la Nationale 20 :

"Cette usine", écrit le rapporteur Camille Maugarny, "jetterait la suspicion sur une contrée jusqu'alors indemne d'établissements insalubres, choisie pour la villégiature et habitée par de nombreux ouvriers et employés parisiens qui viennent y chercher le bon air ; [...] elle enrayerait le développement que prennent les communes voisines [...] [De plus], il existe des propriétés bâties jusqu'à 35 mètres de l'emplacement qu'on destine [à cette usine, et] la ligne de chemin de fer de Paris à Limours et Robinson borde une autre partie de l'établissement projeté. [Comme] il y aura certainement un intervalle entre l'opération de déchargement des ordures et celle de leur mise dans les autoclaves, puisque entre les deux il y aura un tri par les chiffonniers, [...] cette situation, tout en permettant aux mauvaises odeurs de se répandre, ferait que dans la saison chaude des milliers de mauvaises mouches viendront y éclore. D'autre part, par le fait de grèves ou d'accident, par suite d'arrêt forcé, total ou

¹⁵⁰⁷ AM Malakoff, *délibérations* ; AM Bagneux *délibérations* ; AD Hauts-de-Seine, D3M2/26. Montrouge, élections municipales du 30 novembre 1919, compte rendu du mandat de 1912 à 1919, "hygiène", et programme de la liste d'Union Républicaine prévoyant l'amélioration des conditions d'enlèvement des ordures ménagères.

¹⁵⁰⁸ La construction du cimetière parisien de Bagneux, construit sur le territoire de Bagneux en créant une sorte d'extraterritorialité parisienne à 5 Km des fortifications, est combattue par les édiles municipales. La pollution que représente un cimetière pour les riverains, la zone *non aedificandi* obligatoire autour du cimetière est rappelée parce qu'elle limite la croissance de la commune. Voir chapitre suivant sur les nouvelles frontières mentales en banlieue.

partiel, dans le fonctionnement des appareils ou machines, [...] il en résulterait une énorme accumulation de matière prompte à entrer en fermentation, dont l'apport ne s'arrêterait pas et qui pourrait devenir un foyer d'épidémie pour la région, ces bâtiments, à proximité de la route, s'intoxiqueraient rapidement en s'imprégnant d'odeurs infectes, et leur seule présence serait un véritable danger pour la salubrité publique. [...] [Enfin], l'arrivée de toutes les voitures dans un espace de temps relativement restreint créerait un stationnement route d'Orléans à proximité de l'usine, [or] tout le parcours de la route d'Orléans, depuis Paris jusqu'à l'usine, est bâti, et cette distance de 4 Km serait empruntée chaque matin par le passage de voitures chargées d'immondices, [provoquant] des encombrements trop odorants ¹⁵⁰⁹ ."

A partir des années 1880, les exemples de prises de position équivalente se multiplient dans les communes. Un dépotoir et une fabrique de poudrettes sont envisagés par Jean-François Raveret à Châtillon, voie des Garmants. Le lieu n'est pas encore construit, mais le conseil de Malakoff "proteste énergiquement contre [ce] projet qu'il considère comme extrêmement nuisible à la santé des habitants et à la prospérité de la commune ¹⁵¹⁰ ". Les mêmes arguments sont utilisés pour protester contre la réouverture de l'usine dite des Hautes-Bornes, située à Arcueil-Cachan, jugée "extrêmement nuisible à la santé des habitants et à la prospérité de la commune qui deviendrait inhabitable ¹⁵¹¹ ." En 1901, le conseil de Bagneux refuse l'avis favorable pour la création d'un porcherie, "faute de garanties sérieuses en terme d'hygiène ¹⁵¹² ", et en 1907 s'oppose à la création d'une usine dangereuse et insalubre rue d'Arcueil par la Société française de raffinage des cires minérales, dont le dossier ne respecte pas les prescriptions d'hygiène et de sécurité en vigueur pour les établissements de ce type ¹⁵¹³ , et que son installation "causerait le plus grand préjudice à la commune justement réputée pour son climat salubre, ce qui compromettrait sa réputation ¹⁵¹⁴ ".

La crise urbaine est ainsi analysée en termes médicaux. Le vocabulaire hygiéniste semble paradoxalement venir des habitants au travers des diverses pétitions signalées ; toutefois, la réécriture des pétitions pour le registre des délibérations semble plus plausible. Aucune trace des pétitions originales n'a été retrouvée, et c'est finalement la lecture et la transmission de ces demandes que l'on lit dans les délibérations. Les édiles

¹⁵⁰⁹ AM Bagneux, *délibérations, séance du 16 décembre 1899, rapport de Camille Maugarny.*

¹⁵¹⁰ AM Malakoff, *délibérations, 1884-1887*, séance du 18 décembre 1884. Le conseil donne son avis eu égard à la proximité de son cimetière, qui jouxte la commune de Châtillon.

¹⁵¹¹ AM Malakoff, *délibérations, 1884-1887*, séance du 15 mai 1887. il faut noter que l'on ne retrouve pas le même avis dans les autres communes.

¹⁵¹² AM Bagneux, *délibérations*, séance du 13 août 1901.

¹⁵¹³ Respect de la législation pour les établissements de 1^{ère} classe et de la loi de 1873 sur les établissements contenant des hydrocarbures en terme d'éloignement des habitations.

¹⁵¹⁴ AM Bagneux, *délibérations*, 13 décembre 1907.

sont bien les agents qui véhiculent un langage marqué par une forme de scientificité, ils sont le relais des thèmes hygiénistes et médicaux pour décrire la crise urbaine. De ce fait, ils diffusent encore plus largement le champ du savoir intellectuel.

3. Pratiques du discours normatif.

Les éléments du champ savant entrevus ci-dessus donnent rarement lieu à des pratiques, puisque ce type de discours reste limité aux constats de dysfonctionnement. Or, aussi bien chez les élites intellectuelles que parmi nos édiles locales, il existe une volonté de transformer et d'améliorer l'espace urbain. Les élites locales, car elles sont encadrées par des lois et décrets encadrant leurs possibilités d'actions, sont dans leurs pratiques soumis aux normes techniques, hygiénistes, voire morales qui sont créées à partir des réflexions venant des cercles intellectuels. La diffusion de ces normes, et tout particulièrement de normes techniques, n'est cependant pas linéaire, et en l'observant dans les pratiques, au travers des projets proposés par les conseils ou imposés par l'administration préfectorale, on peut y voir la diffusion d'un champ de la technicité qui va en augmentant au fil du temps.

Les normes de construction sont les plus évidentes, et elles vont apparaître clairement dans la plupart des projets communaux de construction d'écoles. Cette diffusion de documents normés par l'administration, de cahiers des charges dont les préoccupations hygiénistes sont en première ligne – et ce d'autant plus qu'il s'agit de lieux accueillant des enfants – est pléthorique en Seine-banlieue ¹⁵¹⁵. La croissance démographique d'une part, les lois scolaires imposant l'obligation de travaux sur les bâtiments ¹⁵¹⁶ sont autant d'éléments expliquant l'importance prise par les écoles dans les budgets d'investissement des communes.

Avant 1880, l'école communale n'est ni systématiquement une propriété de la commune, ni gérée par des maîtres laïcs. On note toutefois que les écoles de garçons appartiennent en priorité à la commune, et que les enseignants sont des instituteurs laïcs, alors que très souvent les écoles de filles et les asiles –ancien nom donné aux classes enfantines accueillant les enfants avant 6 ans- sont sous la responsabilité d'enseignantes issues du monde congréganistes. Cette situation n'empêche pas certaines communes de disposer déjà de plusieurs écoles: ainsi à Vanves, on note la présence à partir de 1868 non seulement d'une école de garçons au centre ville ¹⁵¹⁷, mais aussi d'une école de filles et d'un asile dans une maison louée par la commune et dont l'instruction est confiée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, d'une école de garçons pour le quartier de Malakoff, qu'il fait déjà agrandir pour la rentrée de 1868 ¹⁵¹⁸.

¹⁵¹⁵ Peu de choses ont été écrites sur la diffusion d'une culture technique au sein des administrations préfectorales, en dehors de Claude, Viviane. "technique sanitaire et réforme urbaine : l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux", in Topalov, C. (dir.), *Les laboratoires du nouveau siècle*. Ehes, 1999, pp. 269-298.

¹⁵¹⁶ loi de 1883.

¹⁵¹⁷ L'école de garçons du centre existe depuis 1823, mais le bâtiment ne devient propriété communale que dans les années 1860. AD Hauts-de-Seine, DO3/219, écoles de Vanves, 1823-1926.

Les travaux de construction ou d'agrandissement des écoles se multiplient à partir de la fin des années 1880. Durant la décennie 1870, la situation antérieure est améliorée dans toutes les communes, et parfois des groupes scolaires nouveaux sont aménagés : c'est le cas en 1872 à Vanves pour l'école du centre, dont un projet d'agrandissement est voté en conseil en 1872. La seconde vague de construction commence très tôt à Malakoff, à la fin des années 1880, alors que l'école de garçons, installée dans des bâtiments loués sous le Second Empire, a déjà été transformée et agrandie en 1877¹⁵¹⁹. Puis le tournant du siècle oblige à la construction de groupes scolaires plus importants : groupe scolaire Gambetta à Vanves, prévu en 1898 et terminé en 1902, écoles du Parc dans le nouveau lotissement à Montrouge¹⁵²⁰, ainsi qu'à Bagneux dont la nouvelle école de garçons, près de la mairie, est inauguré à la rentrée 1900¹⁵²¹. Une dernière vague de construction commencera à la veille de la guerre de 14, mais les travaux en seront très largement arrêtés par le conflit.

Dans cette rapide chronologie, la simultanéité des projets frappe, tout comme les arguments avancés pour expliquer le besoin de travaux. Les écoles ont été ainsi un des lieux d'application des normes d'hygiène. Les bâtiments scolaires sont inspectés à la fois par les services préfectoraux et par ceux du Ministère de l'Instruction Publique. Tous les projets de construction sont soumis à ces normes, exprimées en terme de cubage d'air disponible par enfant, en ensoleillement et en espaces de jeu extérieurs, obligeant souvent à la construction de préaux. C'est le cas en 1864 à Vanves où après une visite d'inspection, "un préau couvert est ajouté à l'usage des enfants fréquentant la salle d'asile¹⁵²²", en 1876 encore à Bagneux où les écoles communales respectent les normes d'hygiène, "disposant de préau et de jardins", alors que la salle d'asile doit être transformée pour respecter ces normes : aération des salles, ensoleillement amélioré, lutte contre les émanations d'odeurs nauséabondes¹⁵²³.

La production de documents normatifs va en s'accroissant : en 1898, le conseil de Bagneux signale que des mesures d'hygiènes sont prises dans les écoles communales "conformément à la circulaire préfectorale¹⁵²⁴". Le projet d'agrandissement des écoles de

¹⁵¹⁸ AM Vanves, *diverses délibérations*.

¹⁵¹⁹ AM Vanves, séance d'août 1872 subventions de la Préfecture, à la hauteur de 180 000 francs, pour les travaux aux écoles communales du centre. Séance de juin 1877, réception des travaux par l'architecte, pour un coût total de 256 096,17 francs. Les nouveaux travaux, prévus en 1889, sont l'occasion d'une série de critiques de l'administration préfectorale, et ces travaux ne seront terminés qu'au début des années 1890.

¹⁵²⁰ AD Hauts-de-Seine, 24 J 1, *Société foncière de Montrouge*. affiche de publicité en faveur de la vente de terrains à Montrouge. La commune de Montrouge achète 3000 m² sur le lotissement appartenant à la Société foncière de Montrouge avant 1898, pour en faire un nouveau groupe scolaire.

¹⁵²¹ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 2 octobre 1900.

¹⁵²² AM Vanves, *délibérations*, séance de 1864.

¹⁵²³ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 9 juillet 1876.

Malakoff, auquel le conseil réfléchit depuis 1886 –date des premiers rapports concernant l'agrandissement des écoles-, est l'occasion d'un échange souvent critique entre le conseil municipal aidé de l'architecte communal et les autorités administratives. La commission scolaire signale ainsi le surpeuplement des classes, et critique les solutions temporaires prises jusqu'alors, qui ont consisté en la transformation de logements en salle de classe ; "la hauteur sous plafond n'y est que de 2,60 m", et le cubage d'air par enfant est jugé insuffisant¹⁵²⁵. Les arguments pédagogiques, ("un maître chargé d'une classe de plus de 110 élèves ne peut donner une bonne instruction à tous") ne sont évoqués qu'en second point. Parmi les solutions proposées par la commission, pour "donner satisfaction aux règlements scolaires et susceptibles de recevoir provisoirement un certain nombre d'élèves des classes trop chargées", le conseil envisage de transformer des bâtiments appartenant à la commune et situés au fond de la cour des écoles, afin de créer deux classes supplémentaires. Les travaux proposés obligent à abaisser les planchers afin de créer "une hauteur sous plafond de 3,35 m, ce qui produirait pour chaque élève un cube d'air renouvelable d'environ 3 mètres¹⁵²⁶", jugé "suffisant" par la commission. La séparation entre les classes serait garantie par "deux entrées séparées et des cabinets d'aisances affectés à chaque sexe". Ce projet met en avant des arguments tendant à respecter le règlement scolaire, essentiellement dans ses principes hygiénistes et moraux. Si le premier projet avait souligné l'effet néfaste des classes surchargées, la commune ne semble pas disposée à demander l'affectation d'un emploi supplémentaire d'instituteur et d'institutrice ; le bâti est jugé primordial, et, comme les ressources sont faibles, les édiles estiment pouvoir palier au problème scolaire avec ce seul aménagement, sans créer une nouvelle école. Pourtant, le conseil est conscient que cette solution ne peut être que transitoire : le maire de Malakoff a même reçu une lettre de son collègue de Clichy lui proposant un baraquement provisoire d'école pour agrandir l'espace scolaire¹⁵²⁷. La réponse préfectorale au projet est sans appel : en décembre 1888, le Directeur des affaires départementales motive le refus de subvention départementale par l'avis de l'Inspecteur d'académie, qui "reconnaît que les écoles de garçons et de filles de Malakoff doivent être agrandies, mais le projet présenté ne peut être approuvé qu'à titre provisoire, les deux nouvelles classes étant situées à l'extrémité de la propriété communale dans laquelle se trouve le groupe scolaire, mais à une distance assez grande de ce groupe : cette disposition rend presque impossible la surveillance du Directeur de l'école [...] et les deux nouvelles classes ne pourraient non pas recevoir 70 élèves comme l'indique le plan, mais 50 (27 et 23), n'abaissant la moyenne de fréquentation des classes

¹⁵²⁴ AM Bagneux, *délibérations*, décembre 1898.

¹⁵²⁵ AM Malakoff, *délibérations*, séance d'août 1887.

¹⁵²⁶ AM Malakoff, *délibérations*, rapport de la commission scolaire sur les Ecoles et l'agrandissement des écoles communales, 5 août 1888.

¹⁵²⁷ On ne connaît pas la réponse faite à la lettre du maire de Clichy, mais dans les délibérations, aucune proposition ne met en avant l'installation d'un baraquement provisoire dans la cour. On retrouve ce type d'organisation après la Première Guerre Mondiale à Bagneux, où les travaux aux écoles sont reportés mais où un baraquement militaire est installé dans la cour pour faire face à l'afflux de population enfantine. AM Bagneux, *délibérations*, séance de 1920.

qu'à 62 pour les garçons et 55 pour les filles. Enfin, pour les 703 enfants fréquentant l'école, la superficie n'est que de 556,678 m², ce qui est très insuffisant¹⁵²⁸ ". L'inspecteur d'Académie persiste dans son refus d'accepter le projet tel quel en juin 1889, obligeant la commune à prévoir des travaux plus importants et la construction d'un nouveau groupe scolaire, dont les travaux ne commencent qu'en 1890¹⁵²⁹ .

Ce cas n'est pas isolé de bras de fer entre administration et municipalité sur les bâtiments scolaires, et les arguments avancés montrent que les édiles ont intériorisé les normes de construction, basées essentiellement sur des principes hygiénistes (cubage d'air par enfant, lieux d'aisance, ensoleillement des classes, cour suffisamment grande pour permettre l'aération des enfants, mais néanmoins couvertes d'un préau pour éviter les maladies). En 1901, après plusieurs projets de transformation par voie d'économie assez semblable aux premiers projets de la commune de Malakoff, le nouveau conseil de Vanves décide de proposer un concours public pour la construction d'un nouveau groupe scolaire de 7 classes pouvant accueillir 50 à 60 élèves. Le projet doit en outre "permettre de les agrandir ultérieurement, en établissant de nouvelles classes, soit au-dessus, soit à côté de celles prévues". Les termes du concours sont extrêmement épurés, imposant essentiellement –outre le budget de 160 000 francs- uniquement le nombre de classes, l'existence de cours de récréation séparées pour les écoles de filles, de garçons et l'école maternelle, la présence de latrines et fontaines, des "constructions simples, bien appropriées à leur destination, aménagées suivant les meilleures conditions d'hygiène et sans aucun luxe inutile¹⁵³⁰ " .

4. La ville comme lieu de l'action sociale.

Le rôle des bureaux de bienfaisance, et en particulier leurs budgets, ont été analysés précédemment. Mais au-delà de l'application stricte de la loi, il paraît légitime de rechercher dans certaines communes l' évolution des pratiques sociales, de voir le décalage entre le discours officiel sur l'assistance républicaine et les pratiques des secours municipaux. Dans certaines des communes étudiées –c'est vrai à Malakoff, Vanves et en partie à Montrouge– il semble que les édiles locales décident d'aller au-delà des obligations d'assistance prévues par la loi. Comment comprendre cette intervention municipale dans le champ social ? S'agit-il d'une forme de "socialisme municipal", ou simplement une forme de "radicalisme municipal¹⁵³¹ ", fondé sur une action sociale volontariste, qui sera par la suite défendue par d'autres maires de banlieue, tel Henri Sellier à Suresnes¹⁵³² ?

Les sources pour étudier l'assistance dans les communes sont connues et ont en partie déjà été traitées au chapitre 3, lorsqu'il s'agissait de voir l'origine des fonds servant à l'assistance. Ici, c'est à la fois les pratiques d'assistance communales et privées qui sont

¹⁵²⁸ AM Malakoff, *délibérations*, lettre du Préfet, 13 déc. 1888, séance du 13 janvier 1889.

¹⁵²⁹ Le montant des travaux du premier projet ne s'élèvent qu'à 2500 francs ; le nouveau projet prévoit une dépense de près de 150 000 francs, financée en partie par des subventions et par un emprunt obligeant une augmentation de l'impôt.

¹⁵³⁰ *Les concours publics d'architecture*, 1901.

analysées, c'est-à-dire la répartition des dépenses d'assistance, et la manière dont les édiles parlent de ces actions. Ces réflexions restent toutefois marquées par une impossibilité de généralisation : l'absence de conservation de données continues, tant pour les bureaux de bienfaisance que pour les budgets communaux ¹⁵³³, limite l'investigation, mais permet de poser quelques hypothèses.

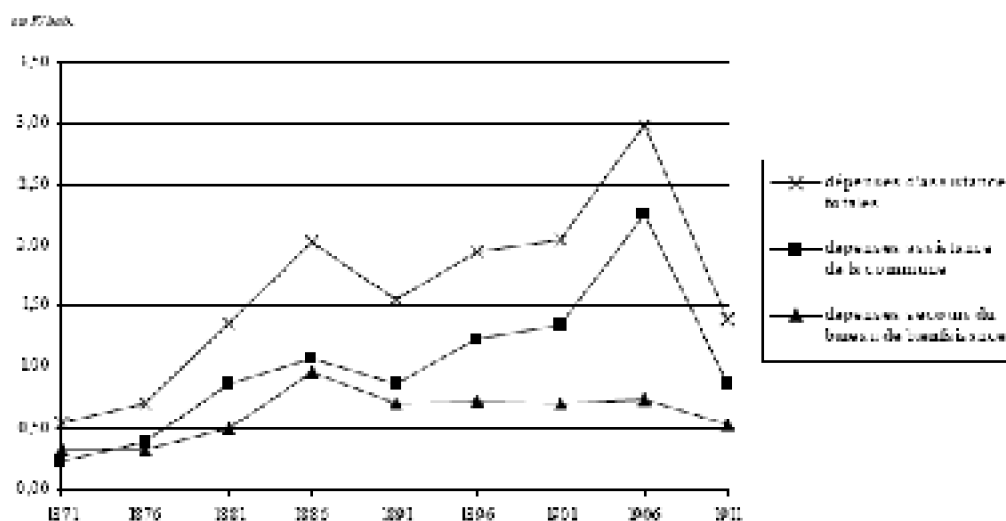
l'action sociale municipale avant la fin du siècle, entre bienfaisance et assistance.

L'observation d'une des séries statistiques longues permettant de réelles comparaisons, c'est-à-dire non seulement les budgets du bureau de bienfaisance de Vanves, mais aussi le détail des budgets de la commune aux mêmes dates, laisse entrevoir une distinction temporelle importante. Le milieu des années 1890 apparaît dès lors comme un tournant majeur dans la politique d'assistance communale.

¹⁵³¹ L'utilisation de ce néologisme permet de nuancer l'appartenance partisane des élus de cette partie de la Seine banlieue, dont on a vu d'une part les faibles liens avec les partis, d'autre part, lorsque ces liens existent [comme à Vanves entre 1900 et 1918] le rapport étroit avec la Fédération de la Seine du Parti radical et radical-socialiste. AM Vanves, *registre des PV des séances du comité républicain, puis comité radical de Vanves, 1898-1919* non coté. Voir aussi partie 1, chap. 2 supra. Il est remarquable que ni Edouard Herriot à Lyon, ni Henri Sellier à Suresnes ne sont des militants du parti socialiste, alors qu'ils ont toujours défendu l'idée d'un fort interventionnisme municipal, y compris en terme d'habitat social. Sur Herriot, voir Berstein, S. *Edouard Herriot ou la République en personne*, FNSP, 1985.

¹⁵³² Henri Sellier, maire de Suresnes, conseiller général, député, sera aussi Ministre de la Santé dans les années 20. Fondateur et administrateur de l'OPAC de la Seine, il est aussi à l'origine de nombreuses innovations architecturales, tant pour des bâtiments à usage d'habitation (cités-jardins créées par l'OPAC à Suresnes, à Châtenay-Malabry –la Butte Rouge–, à Puteaux) que pour des bâtiments publics (école de plein air de Suresnes).

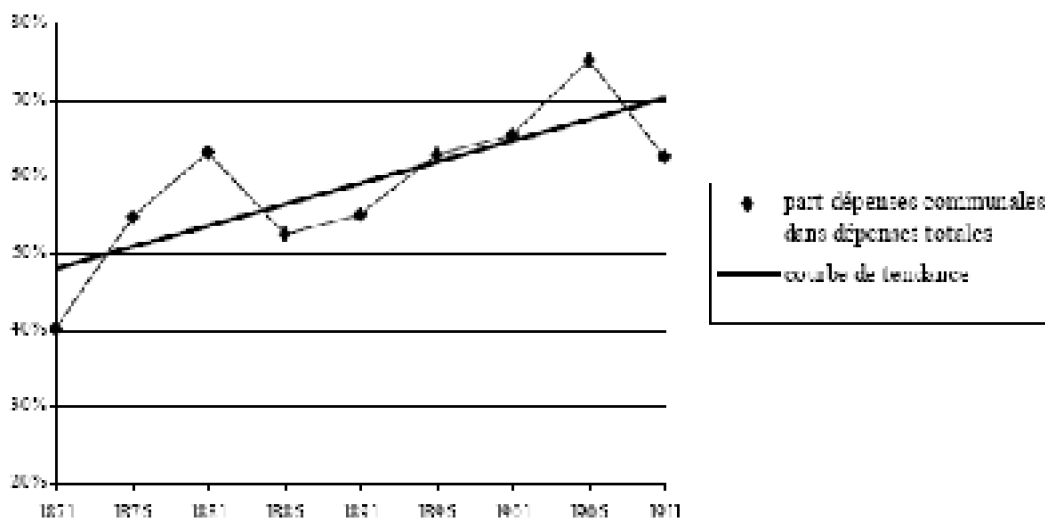
¹⁵³³ Seules les archives municipales de Vanves ont conservé les archives du bureau de bienfaisance (série Q), y compris les budgets. Pour ce qui est des budgets communaux, j'ai déjà noté la mauvaise conservation de séries longues. Voir chapitre 4 supra.



graphique 46. dépenses d'assistance dans la commune de Vanves, 1869-1911 ¹⁵³⁴.

Toutefois, la rupture est peut être moins brutale que ne le suggère le graphique 46 ci-dessus. L'évolution de la part municipale dans les dépenses d'assistance montre une tendance en forme de courbe concave (*graphique 47*). L'accroissement de l'importance accrue budget communal, aux dépens des actions du bureau de bienfaisance commence dès le début des années 1880, et son évolution est progressive jusqu'au premier conflit mondial.

¹⁵³⁴ Les comparaisons ne peuvent se faire qu'à des dates similaires. Or, ni le budget communal de 1866 ni celui de 1861 n'ont été retrouvés AD Hauts-de-Seine, série D05. Par contre, une comparaison entre le budget communal de 1869 et celui du bureau de bienfaisance en 1866 pouvait être envisageable. La distorsion importante dans les répartitions entre ce budget et les autres années laisse supposer un budget incomplet, pour des raisons que j'ignore (exemple : le budget de 1866 ne prévoit aucune dépense en nourriture parmi les secours, et ces derniers sont de 2/3 inférieurs à ceux des autres années. J'ai donc choisi d'ignorer cette année-là. Voir le tableau de référence en annexe pour les origines des données.



graphique 47. part des dépenses communales dans les dépenses d'assistance, Vanves, 1871-1911 ¹⁵³⁵.

Ainsi, la municipalisation de l'action sociale, dont j'ai déjà montré plus haut qu'elle était flagrante dans l'origine des fonds du bureau de bienfaisance, s'accroît au regard des dépenses d'assistance. Les actions d'assistance payées sur le budget communal sont de plus importantes, renforçant l'impression d'une transformation de l'action sociale municipale dans le courant des années 1890.

Cette rupture n'est pas que quantitative ¹⁵³⁶ ; les actions d'assistance changent aussi de forme entre la première et la seconde période. Les actions sociales d'assistance aux pauvres passent par la subvention allouée au bureau de bienfaisance ; par contre, d'autres formes d'action sociale (mise en place de crèches, de dispensaire, de colonies de vacances) sont directement imputées au budget des communes sans forcément passer par le bureau. Les communes contribuent aussi, au prorata de leur population, au budget de l'Assistance publique ; c'est même la part la plus importante des dépenses communales, et cette somme s'élève à près de 6500 francs pour l'année 1901 à Vanves ¹⁵³⁷. Mais on ne peut connaître la ventilation exacte des dépenses de secours qu'avec le détail des budgets du bureau de bienfaisance.

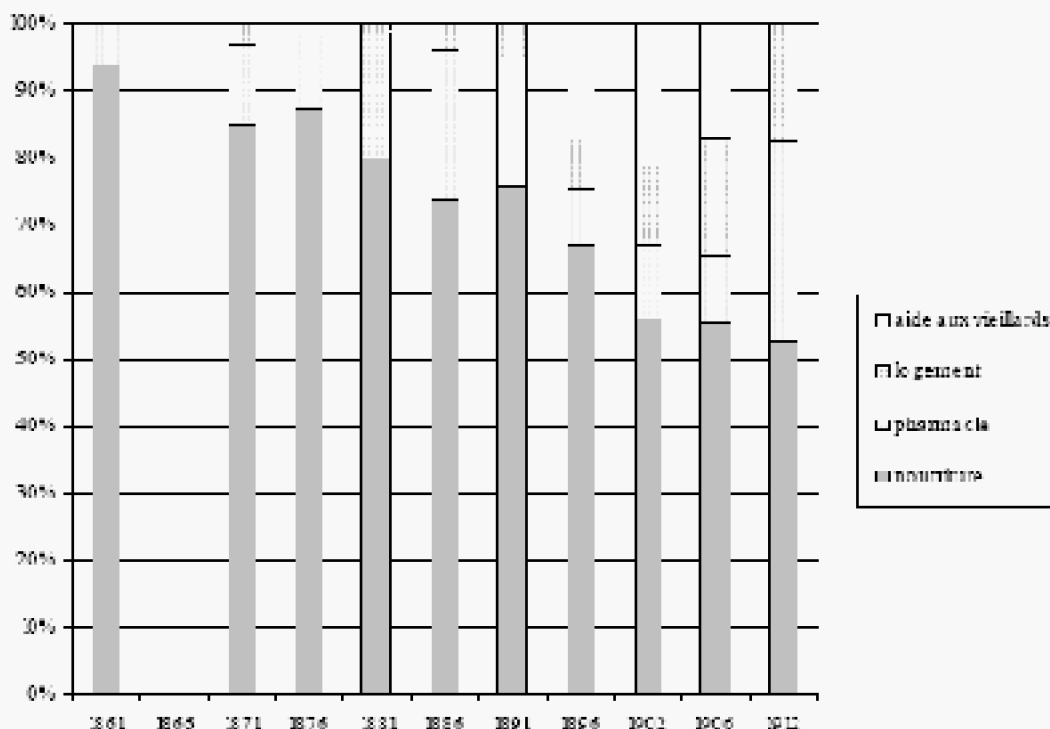
Sans surprise, les bureaux consacrent une très grande majorité de leur dépenses à des prestations de secours, près des trois quarts à Vanves entre 1861 et 1912. Le premier poste correspond à l'achat de nourriture, essentiellement de pain, mais aussi de viande ; le bureau y consacre près de 85 % de ses dépenses de secours en 1861, mais moins de

¹⁵³⁵ Il s'agit des dépenses d'assistance apparaissant au budget de la commune, y compris éventuellement les subventions au bureau de bienfaisance.

¹⁵³⁶ Vanves est peut être un cas isolé ; mais l'absence de revendication partisane des édiles locaux semble aller dans le sens d'une commune moyenne de la banlieue parisienne et non d'un cas spécifique.

¹⁵³⁷ AD Hauts-de-Seine, D05/81, Vanves 1901. Compte administratif.

50 % en 1912. L'évolution de ces dépenses de première nécessité, liée aux domaines anciens de la charité, confirme dès lors la tendance déjà notée d'une évolution dans les actions d'assistance.



graphique 48. évolution de la répartition des dépenses de secours Vanves, 1861-1912.

Les autres postes, nettement moins importants en volume, sont représentés par les dépenses en produits pharmaceutiques, (entre 13 et 25 % des dépenses), avec une augmentation de cette part à la fin de la période. Les secours en vêtements restent marginaux, alors que la part des secours concernant le logement des pauvres s'accroît rapidement à partir de 1902. Sans surprise, ces dons en nature sont les plus importants, les secours en argent ne dépassant jamais 4,5 % des montants redistribués ¹⁵³⁸.

Cette répartition confirme l'existence de deux types d'assistance ; d'une part, les fonctions du bureau de bienfaisance ont été essentiels dans la distribution aux pauvres des dons et legs, des aumônes privées par l'achat essentiellement de pain et de vêtements ; le budget du bureau de Vanves signale surtout l'achat de sabots pour les plus démunis. Il est intéressant de voir que cette forme d'assistance correspond aux périodes où les fonds privés sont de loin les plus importants ¹⁵³⁹. Les actions d'assistance, dans la dernière décennie du Second Empire et aux débuts de la République, restent limitées à des formes institutionnalisées de charité ; les dons aux pauvres, dont d'ailleurs nous n'avons que la trace passant par un contrôle municipal ¹⁵⁴⁰, restent encore une

¹⁵³⁸ Voir tableau en annexe.

¹⁵³⁹ Voir chapitre 3.

bienfaisance ponctuelle, assez loin de l'action sociale qui sera entreprise à partir des premières années du XX^e siècle¹⁵⁴¹.

le tournant du siècle : les villes de banlieue, laboratoire des réformes sociales ?

L'action sociale des communes change radicalement à partir du tournant du siècle, avec une accélération et une généralisation des réformes, des investissements municipaux, à partir des années 1910. Les axes de ces nouvelles actions sociales sont divers, mais la plupart relève d'une attention particulière portée à l'enfance, au sens d'ailleurs assez large, pas forcément limitée aux enfants moralement abandonnés, déjà intégrés dans la législation nationale depuis la loi Roussel de 1874. A travers la création de crèches, de consultations médicales gratuites ou fortement subventionnées par le budget municipal, de bureaux de placement pour la recherche d'emploi, l'assistance devient progressivement une action sociale multiforme.

La protection de la petite enfance, dans le lignée des lois nationales votées depuis 1874 – et sur lesquels les débats s'étaient largement engagés dès le Second Empire¹⁵⁴² – constitue l'un des éléments phares de la transformation de la politique sociale locale, et de sa municipalisation de celle-ci. La création de crèches municipales reste marginale : en 1881, il n'existe dans le département de la Seine qu'une seule crèche municipale, à Boulogne¹⁵⁴³. Sur le territoire considéré, la première crèche créée est privée et dirigée par les Sœurs de la Providence ; elle a été fondée en 1881 par le legs des époux Larmeroux, dont la destination première (créer une salle d'asile municipale confessionnelle) n'a pas été acceptée par le conseil. Au tournant du siècle, Montrouge et Malakoff se sont équipés d'une crèche municipale¹⁵⁴⁴. Celle de Malakoff crée un tel service en juin 1896¹⁵⁴⁵. En 1899, elle accueille 23 enfants âgés de plus de 15 jours (s'ils sont allaités) à moins de 2 ans, pour 3218 journées de présence, soit en moyenne 140

¹⁵⁴⁰ Les archives de l'archevêché fournissent deux exemples d'activité de charité entièrement gérés par le curé des paroisses ; mais il s'agit de portrait des desservants à l'occasion de leur départ ou de leur décès, dont il est difficile de vérifier la réalité. Aucun compte des paroisses n'a été retrouvé.

¹⁵⁴¹ C. Bec, *Assistance et République*, op. cit. Gueslin, *Gens pauvres, pauvres gens* op. cit.. Gueslin, "l'évolution du bureau de bienfaisance en France jusqu'en 1914", in Marec, Petit, dir. *Le social dans la ville*, op. cit., pp. 239-249.

¹⁵⁴² Rollet-Echalier, C. *La politique à l'égard de la petite enfance*, op. cit..

¹⁵⁴³ *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 2^e année, 1882, surveillance des crèches dans le département de la Seine, p. 630 et suiv. Les autres années dépouillées ne reprennent pas ces informations. C. Rollet, dans sa thèse, souligne la difficulté d'une statistique fiable sur les crèches, in *la politique à l'égard de la petite enfance*, op. cit., p. 526.

¹⁵⁴⁴ *Etat des communes de la Seine*, Malakoff, 1901 ; Montrouge, 1905 (création de la crèche en 1893, peu d'information à son sujet).

¹⁵⁴⁵ la crèche municipale de Vanves a été créée en 1938. Denambride, V. "la mise en nourrice sous la IIIe République, l'exemple de Vanves", maîtrise Univ. Saint-Quentin-en-Yvelines (C. Omnès), 2003, p. 73.

jours par an ¹⁵⁴⁶. La crèche n'est pas réservée aux personnes nécessiteuses, puisque seules 13 % des ces journées sont gratuites ; mais pour recevoir les enfants, la mère doit "travailler hors de son domicile, doit faire connaître l'endroit où elle travaille pour que l'on puisse la trouver à toute heure en cas de besoin ¹⁵⁴⁷". L'inscription suppose une rétribution maternelle s'élevant à 0,2 francs par jour ¹⁵⁴⁸. En concurrence avec les crèches, la mise en nourrice continue d'être importante, encadrée et surveillée par les municipalités : 33 nourrices déclarées à Malakoff en 1901, 26 à Vanves à la même période ¹⁵⁴⁹.

La protection de la petite enfance ne se limite pas à l'existence de ces crèches ; les années 1910 sont aussi le moment de la création d'œuvres médicales de soins aux enfants. Ainsi, il existe avant la Première Guerre mondiale une œuvre municipale de consultation de nourrissons ; cette dernière date certainement de 1912, et reçoit des subventions communales tout en faisant appel aux dons et legs des personnes privées, comme en témoigne cette matinée-concert organisée au profit de l'œuvre en juin 1913 ¹⁵⁵⁰. Le programme de la fête est distribué avec une couverture aux louanges de la mère et de l'enfant : la consultation des nourrissons obéit aux principes de plus en plus forts d'une généralisation de la médecine ¹⁵⁵¹, que l'on retrouve par ailleurs dans les séances de vaccination obligatoire instaurées dans les écoles du département. Cette Œuvre municipale deviendra l'antenne de la protection maternelle et infantile de Vanves, installée en 1914 dans les mêmes locaux que la bibliothèque municipale ¹⁵⁵². A Montrouge, c'est un dispensaire municipal qui est fondé en 1913, dans lequel ont lieu les consultations de nourrissons ¹⁵⁵³. Enfin, les prescriptions hygiénistes et pastoriennes entraînent les premiers essais de "colonies de vacances" pour les enfants pauvres des écoles. A Vanves, le système instauré avant guerre consiste à répartir une vingtaine d'enfants

¹⁵⁴⁶ Calcul effectué en l'absence de statistique à la journée-enfant, qui normalement sont de mises pour les crèches. Ces 140 jours correspondent à un peu moins de 6 mois de garde en crèche par enfant, en considérant que la mère travaille 6 jours sur 7, bien que le repos hebdomadaire du dimanche ne soit généralisé qu'en 1906. Si l'on se base sur la fréquentation moyenne des crèches établie par C. Rollet dans sa thèse (*op. cit.*, pp. 538-539), comprise entre 64 et 100 jours.

¹⁵⁴⁷ *Etat des communes de la Seine*, Malakoff, 1901, p. 43.

¹⁵⁴⁸ Comparaison avec les tarifs des nourrices à Vanves, V. Denambride, *maîtrise citée*, p. 65.

¹⁵⁴⁹ *Etat des communes*, Malakoff 1901, p. 42 ; Vanves 1901, p. 40. Pour les statistiques sur l'ensemble de la IIIe République, voir la maîtrise de V. Denambride, *op. cit.*

¹⁵⁵⁰ AM Vanves, 1 Q 1. 14. 2, programme de la matinée concert.

¹⁵⁵¹ Il ne reste aucune autre archive concernant cette Œuvre. Il est probable que le fils du maire, médecin du bureau de bienfaisance, soit en partie à l'origine de cette institution.

¹⁵⁵² AM Vanves, 1 M 1.4.10, travaux dans les bâtiments de la bibliothèque et de la PMI, 1914.

¹⁵⁵³ AD Hauts-de-Seine, D3M2/26, Montrouge. Elections municipales du 30 novembre 1919, compte rendu de mandat de l'équipe municipale sortante (liste d'union républicaine), gestion de 1912 à 1919, section "assistance".

"souffreteux et malingres" dans des fermes près de Joigny dans l'Yonne, durant les grandes vacances scolaires ; le médecin du bureau de bienfaisance, au retour des enfants, constate les progrès dans la constitution de ces enfants des villes ¹⁵⁵⁴.

D'une manière ou d'une autre, ces nouvelles pratiques sociales urbaines restent assez largement dans le champ de l'assistance. L'initiative n'est pas toujours communale, comme le montre l'importance des circulaires préfectorales et le rôle d'incitation du Conseil général de la Seine. Ainsi, en juin 1900,

"[Une] subvention de 4000 F [est] ouverte par le Conseil Général pour envoyer des enfants débiles et chétifs soit en colonies de vacances, soit en excursion scolaire. Le maire invite le Conseil à en délibérer. [...]M. le Dr Arnaud ¹⁵⁵⁵ [explique] [...] que la circulaire ne vise que la santé des enfants. [...]Le conseil répond à la circulaire en signalant que le projet est trop onéreux pour la commune et passe à l'ordre du jour. ¹⁵⁵⁶

La préoccupation première du département continue bien d'être prophylactique et hygiéniste, et l'importance donnée à ces colonies de plein air, à la campagne, pour améliorer la santé des enfants de la banlieue renvoie directement à une image négative du monde urbain. Cette vision alliant préoccupation d'assistance de type ancien (donner aux pauvres des secours en nature) et d'une action sociale moderne où l'Etat d'une part, et le monde médical d'autre part, jouent un rôle central, est loin d'être partagée par l'ensemble des membres des conseils municipaux, comme le montre la contre-proposition de l'un d'entre eux :

M. Bouldoires demande s'il ne serait pas plus profitable d'envoyer 40 ou 50 enfants pour leur faire visiter les environs au lieu d'envoyer au loin deux ou trois élèves débiles. M. Levier dit que le terme de la circulaire au sujet des enfants débiles peut frapper ces enfants et il se rallie à la proposition, mais il fait observer que dans ce cas la commune ne profitera pas de la subvention. (...) La proposition de M. Bouldoires ne remplit pas le but [assigné à la subvention du Conseil Général, c'est-à-dire] la santé des enfants. (...) ¹⁵⁵⁷

Certaines actions en faveur des enfants malingres, ou des plus pauvres – ce sont souvent les mêmes – ne sont pas encore considérées comme relevant de l'action sociale communale ; ces préventions évoluent avec le temps, puisque moins d'une décennie plus tard, la commune de Vanves profitera de la subvention préfectorale et engagera un système de colonies d'été pour les enfants.

Bien que la majeure partie des actions de prévention sanitaire et sociale soient faites en direction des enfants, d'autres catégories sont concernées par des pratiques sociales modernes de la part des municipalités. Les sociétés de secours mutuel locales ont parfois

¹⁵⁵⁴ AM Vanves, série R.

¹⁵⁵⁵ *Conseiller municipal, médecin de la Maison de santé pour aliénés de Vanves créée au début du XIX^e siècle par le Dr Voisin, médecin en chef à la Salpêtrière, et membre du bureau de bienfaisance de Vanves.*

¹⁵⁵⁶ AM Vanves, délibérations, séance du 2 juin 1900.

¹⁵⁵⁷ AM Vanves, *idem*.

très tôt bénéficié des subventions municipales¹⁵⁵⁸. Les municipalités encouragent aussi l'affiliation de leur personnel communal, encore en nombre extrêmement réduit, aux caisses de retraite qui sont créées au début du siècle : c'est le cas à Bagneux, où Théodore Tissier devient l'un des acteurs du mouvement en faveur d'un statut de fonctionnaire pour les employés communaux¹⁵⁵⁹, mais aussi dans les autres communes où la part patronale de l'inscription à la caisse de retraite est prévue sur le budget communal. La préoccupation en faveur d'une politique sociale d'assurance apparaît aussi de manière importante dans le discours édilitaire. Ainsi, dans les statuts du syndicat intercommunal des communes de la banlieue parisienne pour le gaz, créé en 1903, une attention toute particulière est apportée par les maires de banlieue aux futurs statuts du personnel de l'entreprise gazière concessionnaire ; cette dernière doit respecter un cahier des charges prévoyant l'affiliation des travailleurs à une caisse de retraite et de secours mutuels¹⁵⁶⁰, et le versement d'une participation patronale à cette dernière, sur le modèle de ce qui existe alors pour les employés communaux du département de la Seine.

Les villes de banlieue apparaissent, modestement, comme des lieux de certaines innovations sociales qui feront florès dans l'entre-deux-guerres. La vision du rôle des édiles change progressivement : les équipes municipales entreprennent la constitution de programmes politiques dont les aspects sociaux ne sont plus absents, alors que jusqu'au début des années 1880, l'essentiel du rôle mayoral passait par les travaux de voirie, accessoirement par la construction de la mairie et l'entretien des écoles. La loi municipale de 1884 donne certes plus de pouvoir à l'équipe municipale, même si l'administration central continue d'être un puissant moyen de contrôle ; les évolutions les plus sensibles semblent venir d'une conjonction de facteurs, d'une part l'intervention plus forte de l'Etat dans la vie sociale, par le biais des administrations préfectorales, d'autre part une image de la ville en profonde évolution, et une représentation transformée du rôle mayoral.

Communes populaires, les municipalités d'avant 1914 prennent acte de la croissance, parfois exponentielle, de leur population, et tentent de définir une sorte de normalité du peuplement qu'elles seraient capables d'accepter. Il n'est pas étonnant de voir que ce discours véhicule une vision morale et conservatrice de la société, donnant au mot "peuple" ou "populaire" une signification très différente de celle défendue par les progressistes à la même époque. S'il est vrai que ces communes de banlieue accueillent majoritairement des catégories populaires, une part non négligeable des lotissements sont peuplés d'ouvriers sans travail, de pauvres démunis de tous ; mais ceux-ci restent peu visibles dans les archives, et la pression foncière s'accélérait dans cette proche banlieue parisienne, les désirs des édiles –accueillir une population plus "stable", moins

¹⁵⁵⁸ C'est le cas à Bagneux, où la société de secours mutuel de Bagneux, fondée en 1852, reçoit en 1869 une subvention de 40 francs, subvention qui reste autour de 25 francs dans les budgets suivants jusqu'en 1906. AD Hauts-de-Seine, série DO5 budgets. A Vanves, la société de secours Saint-Fiacre, créée en 1861, reçoit des subventions municipales importantes (de l'ordre de 20 % en 1901). Il semble que cette société soit laïcisée en société de secours mutuel de Vanves après 1905.

¹⁵⁵⁹ Publication de Tissier (créateur de la revue du personnel communal).

¹⁵⁶⁰ Archives du SIGEIF, *Procès-verbaux des séances du syndicat intercommunal*. La loi sur les retraites des travailleurs ne sera votée qu'en 1910 : le syndicat intercommunal anticipe largement l'obligation d'affiliation.

dépendante de la solidarité communale en cas de coup dur- vont devenir une réalité à la veille de 1914 : au recensement de 1911, les classes moyennes, mêmes populaires, vont dépasser les populations d'ouvriers peu qualifiés. L'image de la ville dessinées par les édiles locaux dès le début des années 1870, une ville de petits propriétaires individuels, va s'approcher de la réalité, reléguant encore plus loin de Paris les espaces occupés par les plus pauvres –ou laissant les taudis continuer à exister au cœur de la capitale.¹⁵⁶¹

II. la ville comme un espace à modeler

L'espace urbain géré par les édiles banlieusards est avant toute chose un espace à modeler, à transformer. Les implications financières et la réalité de cette gestion urbaine ont été analysées dans le chapitre 3 ; mais, au-delà du quotidien aride des délibérations des conseils municipaux ou de l'échange de correspondance entre l'autorité de tutelle et les municipalités, il semble intéressant de confronter non seulement les pratiques, mais aussi les projets et les discours employés pour décrire ces actions urbanistiques aux modèles urbains existants.

A l'échelle de ces petites communautés urbaines, c'est pourtant plus l'absence que la présence d'un discours cohérent et construit sur la ville qui ressort de l'analyse des discours. L'absence de projet d'aménagement d'ensemble de la ville n'est pas une surprise, et semble correspondre au retard français dans le domaine de l'aménagement et de la prévision urbaine dans le demi siècle compris entre 1860 et 1914. Il faut attendre 1919 pour que soit votée, sous le nom de loi Cornudet, l'obligation se doter d'un "plan d'extension" prospectif pour les communes de plus de 10 000 habitants. On ne retient souvent des projets urbains de ce second XIX^e siècle que les percées haussmanniennes¹⁵⁶², raccourci pour expliquer l'ensemble du système urbanistique pensé par Haussmann pour le centre de Paris et parfois retranscrit dans le paysage urbain de grandes villes de province¹⁵⁶³ : Lyon, Orléans, Bordeaux, Marseille ont, peu ou prou, leurs "percées", traversant le bâti et le réseau viaire ancien, bordées d'immeubles aux façades homogènes. Mais ces plans urbains modernes ne touchent que des villes centres ; et, si le projet d'Haussmann pour Paris était complet pour le centre de la capitale, il ne prévoyait guère d'aménagement et de constructions nouvelles en périphérie.

Le retard français est connu sur ce sujet, et parfois dénoncé par les contemporains¹⁵⁶⁴ : à cette même époque, les villes de Londres et surtout de Berlin, qui fait office de

¹⁵⁶¹ Pour trouver un discours qui valorise beaucoup plus les ouvriers des grandes industries, métallos, syndicalistes, et qui valorise entièrement les acteurs des luttes sociales et politiques partisans, voir *Malakoff, cent ans d'histoire*, Temps actuels, 1983, publié par la municipalité en 1983 pour le centenaire de la création de la commune. La comparaison de tels ouvrages signale l'utilisation et la transformation de la mémoire collective.

¹⁵⁶² Darin, M., "les percées haussmanniennes", *Annales ESC*, *op. cit.*

¹⁵⁶³ Choay, "pensées sur la ville..." in Agulhon, dir., *la ville de l'âge industriel*, *op. cit.*

¹⁵⁶⁴ Sellier, H. "les banlieues urbaines et la réorganisation administrative du département de la Seine", *les documents du socialisme*, M. Rivière, 1920 [1915], 106 p. préface d'Albert Thomas.

contre-modèle urbain, proposent un aménagement certainement aussi directif que le fut celui du centre de Paris, mais prévoyant la construction en périphérie d'immeubles de logements populaires¹⁵⁶⁵. S'il est difficile de connaître, encore moins de mesurer, les influences théoriques dont bénéficient les édiles banlieusardes, il est possible, au travers du vocabulaire employé lors des délibérations, de retrouver les traces d'un "espace urbain modèle" dont s'inspireraient les édiles locaux pour construire leur propre ville. Les documents prospectifs, prévoyant l'aménagement de la banlieue sur un temps long, restent extrêmement rares avant 1914 ; toutefois, les quelques propositions d'ensemble retrouvées permettent là aussi de déceler un ou des modèles urbains de référence. Enfin, les réseaux d'interconnaissance construits par certains des maires étudiés permettent aussi d'appréhender les influences probables dans leur construction mentale du monde urbain.

Deux ensembles de projets et/ou pratiques urbaines ont retenu mon attention : d'une part, les pratiques d'aménagement urbain à l'échelle strictement de la commune : quelles sont les parties de la ville qui sont privilégiées, est-ce que ce parti pris d'aménagement est accepté par l'ensemble des équipes municipales ? A travers ces pratiques, se dessine une image mentale de la commune de banlieue, assez éloignée des discours généraux exposés plus hauts. D'autre part, les projets d'aménagement locaux à une échelle plus large : il s'agit essentiellement des projets d'équipements en infrastructures de transport. La rue est alors l'élément essentiel du paysage urbain en représentation, tel qu'il peut se voir par exemple dans les collections de cartes postales anciennes conservées dans les archives communales et aux Archives des Hauts-de-Seine. A contrario du discours et des pratiques locales, on voit poindre des éléments plus politisés et certains argumentaires rejoignent les constats de délabrement de la banlieue parisienne engagés essentiellement au sein de la Fédération socialiste de la Seine et dont témoignent les travaux d'Henri Sellier ou d'Albert Thomas.

A. Aménager la ville : quel modèle urbain en regard ?

Les délibérations des conseils municipaux des communes étudiées laissent de côté, sauf exception, la description morphologique des communes ; le bâti ordinaire est ainsi le plus souvent absent des débats, sauf dans les cas des logements insalubres. Par contre, le bâti monumental représente une partie importante des délibérations municipales : mairies, écoles et églises forment, avec une chronologie totalement liée à la sécularisation de la société, le cœur de la ville, dont l'objet de toutes les attentions.

Point de bâti ordinaire donc : les seuls moments où j'ai repéré la présence de la "bicoque de banlieue", construite sans plan architectural, faite de bric et de broc au gré des entrées d'argent des petits propriétaires¹⁵⁶⁶, concernent les constats d'insalubrité et de malpropreté des rues des lotissements privés, à Malakoff comme à Vanves¹⁵⁶⁷ ; le

¹⁵⁶⁵ Meuriot, P. *des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*. Paris, 1897 ; "de la mesure des agglomérations urbaines", *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, vol. XVIII, n°2, 1909.

¹⁵⁶⁶ Ce procédé de construction a été montré par G. Jacquemet pour Belleville. *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*. Ehes, 1980.

regard premier des édiles passe par la rue, domaine public par excellence ¹⁵⁶⁸. Mais toutes les rues ne méritent pas le regard des édiles, et ce sont les rues des centres villes et des voies d'accès au centre qui sont privilégiées.

1. l'hyper centre comme lieu de la représentation de soi

La monumentalité – à l'échelle de petites communes atteignant en moyenne 15 000 habitants en 1911 – est la préoccupation première des édiles banlieusards. L'impact normatif et législatif national n'y est pas étranger : l'obligation d'entretenir une maison commune, puis les secours prodigués de manière libérale pour la construction des mairies expliquent en partie cet attrait : construire une mairie nouvelle suppose un endettement de la commune, mais permet à la municipalité d'être soutenue dans d'autres projets annexes par les subsides du département ¹⁵⁶⁹. La chronologie des constructions de mairies a été esquissée plus haut ; le discours qui accompagne, justifie ces constructions, la taille envisagée des mairies confortent l'impression d'une représentation de soi au travers de cette monumentalité mise en scène.

La nouvelle commune de Montrouge, qui pendant longtemps prendra le nom de Montrouge-hors-les-murs pour ne pas la confondre avec l'ancien Montrouge, envisage très rapidement la construction d'une mairie dans ce qui deviendra le cœur de la commune. Il faut toutefois attendre 1876 pour que le projet voit le jour. Le projet est important, puisqu'il s'agit d'acheter une partie des terrains entourant l'ancien château de La Vallière ¹⁵⁷⁰ et de construire une nouvelle mairie en lieu et place. La destruction de l'ancien château fut totale, "les groupes sculptés ornant les angles des anciens pavillons vendus par adjudication en 1880 ¹⁵⁷¹ "; la mairie, inaugurée en 1883, s'avère rapidement trop petite, et avant la fin du siècle on y adjoint deux pavillons sur les côtés. En 1900, la mairie de Montrouge offre ainsi l'aspect d'une imposante bâtisse pour une ville d'un peu plus de 15 000 habitants.

¹⁵⁶⁷ AM Vanves, *délibérations*, à propos de la rue Danicourt demandant le classement dans la voirie communale, afin de faire cesser le cloaque nauséabond des voies mal entretenues.

¹⁵⁶⁸ Le discours sur la laideur supposée de la banlieue parisienne sera analysé dans le chapitre 6.

¹⁵⁶⁹ La Préfecture de la Seine est très attentive aux implications financières des communes : c'est ainsi qu'elle refuse de subventionner en quasi-totalité la construction des écoles de Bagneux parce que la commune ne s'est pas endettée, n'a pas fourni un effort financier suffisant. Vision moderne de la subsidiarité aujourd'hui règle commune !

¹⁵⁷⁰ il s'agissait d'une "belle maison de campagne construite par le Duc de La Vallière, passée entre de multiples propriétaires depuis lors".

¹⁵⁷¹ AD Hauts-de-Seine, DO9/100, Montrouge, dossier Château de La Vallière.



© JP Sarrasin, 05/2004

photo 3 : l'ancienne mairie de Montrouge



photo 4: la mairie de Vanves

La mise en scène de l'espace central de la commune se poursuit, avec l'expropriation des différentes parcelles se situant autour de la mairie afin de permettre l'ouverture, en 1901, d'une place et d'un jardin au-devant du bâtiment, sur la rue de la République qui mène à Paris. L'entrée monumentale devient alors un véritable parvis au-devant de l'immeuble qui accueille les édiles. En soi, cette mairie est totalement représentative des mairies des communes riches de la Seine. Sa mise en scène dans l'espace urbain, l'importance donnée à la construction de cette maison commune, font de la mairie le cœur de la ville, l'un des premiers bâtiments à valoriser.

A une autre échelle (la mairie est de taille plus modeste), la municipalité de Vanves utilise les mêmes procédés d'inscription dans le paysage urbain. Dès le premier projet de construction de la nouvelle mairie en 1896, on y adjoint un parc qui permet de jouer sur l'important dénivelé entre l'ancien centre urbain et le Plateau où s'installe la nouvelle mairie. Celle-ci a une orientation étonnante : la façade principale (*photo 4*), celle qui est le plus souvent représentée sur les cartes postales de l'époque, tourne le dos à l'église et à l'ancien centre, regarde vers Paris ; mais la façade arrière, qui possède un escalier

monumental, regarde au contraire l'ancienne mairie transformée en école et en Justice de Paix, et le creux du vallon où se situe l'église.

Le plan du projet, dressé par l'architecte Emile Morel, témoigne de cette volonté de mise en scène ; le jardin permet de mettre la mairie en valeur, tout en offrant un espace arboré en centre ville ; la double orientation de la mairie est gommée par le figuré choisi pour le dessin, qui se focalise sur l'arrière –c'est-à-dire l'espace récréatif, le jardin. Ce jardin, bien que public, reste tourné vers les principaux occupants de la mairie, maire et équipe municipale en tête ; le règlement d'ouverture de celui-ci précise qu'il ne sera ouvert que les jeudi et dimanche ¹⁵⁷². Le jardin public créé à la même période aux abords de la mairie de Bagneux sera, quant à lui, ouvert tous les jours, et sa création s'accompagne d'un discours en faveur de l'ensemble de la population de la commune, et tout particulièrement des classes populaires, amenées à profiter de ce jardin communal. Rien de tel à Vanves, le projet comme la réalisation confirme l'importance d'un centre ville monumental et théâtralisé où les édiles se mettent en scène dans leur action communale.

Peut-on voir dans cette forme de mise en scène un avatar de l'évergétisme nobiliaire ? Bien entendu, l'aspect financier compris dans l'évergétisme est totalement absent des projets de construction, puisque ce sont des deniers publics qui permettent les travaux. Mais certains aspects se rapprochent de cette pratique de valorisation de soi, plus symbolique que pécuniaire : à Bagneux, Théodore Tissier offre, conjointement avec son beau-frère l'architecte Louis Boileau un buste de La République pour orner le centre du jardin public ¹⁵⁷³, là la famille Dupont offre pour un prix symbolique une partie des terrains sur lesquels sont construits la mairie. Bien que les projets soient l'affaire d'une équipe, on y voit le rôle central du maire : le Comité républicain de Vanves n'a de cesse de critiquer cette "belle mairie", somptueuse et dispendieuse, dont les frais de construction ont obéré pour longtemps les possibilités d'investissement de la commune ¹⁵⁷⁴.

¹⁵⁷² AM Vanves, *délibérations*, séance de 1899.

¹⁵⁷³ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 28 mai 1899.

¹⁵⁷⁴ AM Vanves, *PV des séances du Comité républicain de Vanves*, séance de 1898.

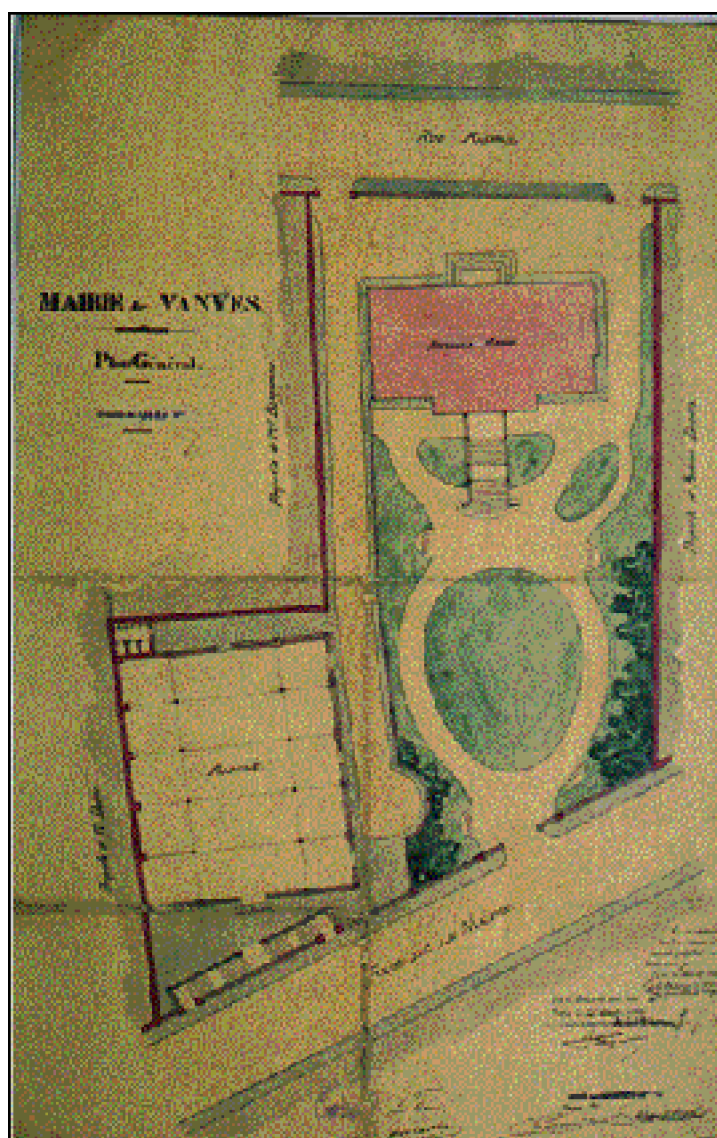


photo 5 : Plan de la nouvelle mairie de Vanves, par Morel, architecte communal. 1896.



photo 6 : la mairie de Vanves, c. 1907.



photo 7 : discobole dans le jardin de la mairie, c. 1907.

Cette représentation de soi au travers du monument républicain le plus symbolique constitue une affirmation du pouvoir des édiles encore plus que de leur attachement aux valeurs républicaines. Les symboles républicains sur les façades et à l'intérieur des bâtiments restent limités : seule inscription visible sur le fronton de la maison commune de Vanves, la destination du bâtiment "mairie" (*photo 6*). Le programme de décoration intérieure ne laisse que très peu de place au symbolisme républicain : on y trouve des éléments sculptés sur les façades de style néo-classique et un vase pour orner la pilastre du grand escalier ¹⁵⁷⁵. Dans ce rapport, on ne mentionne pas la présence éventuelle d'un buste de Marianne : l'ensemble est meublé comme un intérieur bourgeois, sans aucune référence directe à l'attachement républicain. De même, la sculpture installée dans le jardin de la mairie ne fait aucune référence à la République (*photo 7*).

Ainsi, la mise en scène de la mairie au cœur de la ville est une mise en scène urbaine : ils s'agit de créer un centre, soit que le territoire de la commune ait changé, comme c'est le cas pour Montrouge à partir de 1860 ou pour Malakoff créé en 1883, soit que l'on veuille accroître le prestige de la commune. Le cas de Vanves est à cet égard exemplaire : le choix de créer une nouvelle mairie en 1898 ne peut correspondre à un accroissement soudain et démesuré de la population : la scission avec Malakoff, 15 ans plus tôt, a divisé par deux la population municipale. Par contre, ce choix se situe à un moment où les édiles font campagne, auprès de la Préfecture et auprès du Conseil général, pour obtenir l'érection de Vanves en chef lieu de canton. Le centre ville de la commune, accueillant la Justice de paix, l'église et la mairie, s'élargit et englobe une partie de nouveaux quartiers d'habitations situés sur le plateau menant à Paris. En conséquence, la construction de la mairie de manière excentrée éclate en deux parties distinctes les lieux de représentation symbolique du pouvoir, l'église et la mairie.

A l'inverse de cette monumentalité républicaine, l'église représente un autre enjeu de représentation du pouvoir des élites urbaines, ou plutôt des rapports conflictuels entre pouvoir temporel et spirituel, pouvoir républicain, profane et pouvoir catholique et sacré. Logiquement, la sécularisation de la société et le développement d'un laïcisme militant font que la place de l'église devient un enjeu dans la républicanisation du centre ville, comme en atteste la vague de changement de nom qui touche cet espace public éminemment symbolique. A Vanves, elle devient place de la République au milieu des années 1880 ¹⁵⁷⁶, et les cartes postales du début du siècle insistent sur la représentation conjointe du monument et de la modernisation due à l'action des édiles, c'est-à-dire la présence d'une tête de station de tramways en face de l'église. Acte militant ou simple évolution d'une société qui cherche aussi à quitter le rang de petit bourg que connote le nom de cette place ? A Bagneux, l'acte militant ne fait aucun doute : le choix du changement de nom se fait en novembre 1900, alors que la nouvelle municipalité d'union républicaine vient de prendre ses fonctions ¹⁵⁷⁷.

L'église en elle-même n'est pas seul objet de conflits ¹⁵⁷⁸ ; son inscription dans l'espace urbain est aussi source de mise en scène du pouvoir municipal, qui tient à se

¹⁵⁷⁵ AM Vanves, *délibérations*, séance du 12 mars 1898., rapport sur le mobilier de la mairie.

¹⁵⁷⁶ AM Vanves.

démarquer du pouvoir (supposé) du clergé en ce domaine.

Le soin apporté aux éléments symboliques du pouvoir municipal, tous installés au centre ville, témoignent d'une image mentale de la commune utilisant largement le schéma "centre-périphérie". Au cœur de la ville, l'hyper-centre est systématiquement mis en valeur, les places sont de nombreuses fois pavées, les équipements s'y installent. Les constructions de bâtiments communaux se font en priorité au centre de la ville ou à proximité. Au début des années 1880, les habitants du hameau de Malakoff arguent l'impéritie des édiles pour demander la scission de leur commune, estimant que le conseil de Vanves ne représente que ceux du centre ville et ne prennent pas en compte les besoins de leurs habitants, en particulier en équipements publics : l'école est alors l'une des premières sources de conflits. Mais elle n'est pas la seule : les revendications portent aussi bien sur le sous-équipement en bornes fontaines, essentiel dans ces lotissements non raccordés au réseau d'eau potable, que sur l'absence de boîtes aux lettres ou de bureau de tabac, voire sur le raccordement au réseau de canalisation de gaz¹⁵⁷⁹. Au fur et à mesure de l'accroissement du peuplement par extension du centre, les espaces périphériques estiment être traités sinon avec mépris, du moins ignorés dans les programmes urbains.

2. les rues, espace à voir, espace de lumière.

Le bâti, y compris monumental, est éphémère à l'échelle de l'histoire humaine. Le temps des conservations du patrimoine est un temps récent, comme le montre les cycles de destructions et de reconstruction de ces monuments civiques que sont les mairies. A l'inverse, le tracé viaire persiste de manière plus longue dans le paysage urbain : il n'est pas rare de lire le tracé d'une route ancienne malgré les transformations de la modernité. L'espace banlieusard ne fait pas exception à cette règle : les anciennes voies sont assez souvent visibles sur le parcellaire, à moins d'une opération complexe de rénovation urbaine. Il n'est qu'à observer de près les collections de cartes postales du tournant du siècle, véritable révélateur de l'imaginaire urbain de l'époque, pour s'apercevoir qu'en dehors du bâti monumental examiné plus haut, les rues "pittoresques", les rues nouvellement aménagées, les boulevards plantés faisant la fierté des ingénieurs sont des

¹⁵⁷⁷ Le court article de Daniel Milo, "le nom des rues", in Pierre Nora, dir. *Les lieux de mémoire. La Nation*. Quarto Gallimard, pp. 1887-1918, confirme l'intérêt d'une étude des noms de rues ; il ne s'est pas cependant occupé de voir quelle dénomination remplaçait le terme "République", qui est le plus courant dans les villes françaises depuis les années 1880. AM Bagneux, séance du 26 novembre 1900.

¹⁵⁷⁸ Alain Corbin a rappelé l'importance du conflit entre temps sacré et temps profane, et la victoire du profane par l'adjonction des horloges comptant le temps de la mairie sur les églises. A. Corbin, *les cloches de la terre*, A. Michel, 1992. Les cartes postales représentant les églises sont à ce sujet révélatrices.

¹⁵⁷⁹ Les exemples sont nombreux. A Bagneux, ce sont les habitants des quartiers longeant la N20 et du hameau de la Grange Ory qui demandent un meilleur équipement ; à Vanves, y compris après la scission de Malakoff, les habitants du Plateau se plaignent d'être déconsidérés dans les délibérations du conseil ; à Montrouge, ce sont les habitants du lotissement de la Société foncière de Montrouge, situé en limite sud de la commune, qui demandent l'installation d'équipements communaux : l'école ne sera construite qu'à la fin du siècle.

thématiques importantes¹⁵⁸⁰ .

le choix des rues aménagées : un renforcement de la centralité

L'une des compétences des conseils municipaux est l'entretien et le maintien de la viabilité des rues communales. Ce travail de voirie, qui engage une part considérable du budget de la commune, est logiquement central dans les débats des conseils, représentant l'un des sujets les plus abordés tout au long de la période et quelle que soit la commune. Certes, les questions touchant la voirie sont nombreuses : les conseils doivent statuer non seulement sur les projets d'alignement et de classement de la voirie rurale, voirie secondaire et souvent située en périphérie de l'espace urbanisé. Mais c'est la voirie urbaine qui préoccupe le plus les édiles locaux : il s'agit d'abord du classement, ce qui suppose des frais, de nivellement, d'élargissement, d'alignement et de pavage, éventuellement de canalisation. Ensuite de l'entretien, y compris de l'assainissement (curage des égouts, travaux). Enfin de l'embellissement, qui consiste essentiellement en la création de trottoirs, plantés ou non, en l'installation de mobilier urbain (bancs, grilles pour fermer les jardins public, pour entourer les monuments installés sur les places) et l'éclairage.

Logiquement, ce sont les rues du centre ville, suivies des grandes artères communiquant avec les portes de Paris qui sont essentiellement touchées par la phase d'embellissement. La "petite voirie communale", urbaine ou vicinale, ne préoccupe les édiles que pour y extirper les traces de cloaques, d'amoncellement de boues et de gadoues. Très peu de délibérations font état de la plantation d'arbres sur les rues de ces anciens lotissements, même si quelques cartes postales des années 1905-1910 apportent, essentiellement à Malakoff, le témoignage de ce type d'installation¹⁵⁸¹ , à l'inverse des programmes prévus pour les rues du centre ville. Ainsi, c'est un programme de création d'un place publique en face de la nouvelle école du Plateau à Vanves avec plantation d'arbres qui est prévu lors de la construction du groupe scolaire¹⁵⁸² . Toujours à la même époque, la municipalité engage un programme de plantation d'arbres "destinés à embellir tout en assainissant l'entrée de notre commune¹⁵⁸³ " sur la rue Sadi-Carnot, reliant le centre ville aux portes de Paris. Le trottoir existe déjà, il sera planté d'acacias

¹⁵⁸⁰ Il n'existe pas, à ma connaissance, de catalogue des cartes postales anciennes en banlieue parisienne, ni même un travail sur les représentations urbaines à travers ce support, populaire, mais représentatif d'une manière de voir la ville qui peut être éloignée du discours savant. *Les lieux de mémoire* n'utilisent pas cette entrée.

¹⁵⁸¹ Pour d'autres communes, plus éloignées de Paris, on retrouve les mêmes absences de préoccupation dans le traitement de l'espace public. Cf. Fourcaut, A., dir. *La ville divisée, les ségrégations en question, op. cit.* . Fourcaut, A., *la banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000. AM Vanves, *délibérations*, séance du 19 déc. 1867 : le pavage des rues San Francisco et Croix Blanche est prévu, avec participation financière des riverains ; AM Vanves, *délibérations*, classement dans la voirie urbaine : 14 février 1870, avec travaux *a minima*.

¹⁵⁸² AM Vanves, *délibérations*, 28 juin 1898.

¹⁵⁸³ AM Vanves, *délibérations*, 26 février 1898.

tous les 10 mètres. La commune de Malakoff se préoccupe de l'entretien des arbres communaux, placés sur les principales artères ; mais le recours à un pépiniériste se fait surtout pour arborer le nouveau cimetière construit au sud de la commune ¹⁵⁸⁴. A Bagneux, l'absence de décisions précises touchant d'éventuelles plantations d'arbres révèle toutefois l'importance de l'entretien d'arbres déjà installés sur les trottoirs, ainsi que la volonté d'arborer les cours des écoles. Les arguments touchant l'aspect paysager procuré par les plantations sont limitées au projet de jardin public installé en 1900 entre la mairie et l'école des garçons, tout comme les plantations du Cimetière parisien. L'absence relative de ce sujet dans les délibérations doit toutefois être lu avec nuance, puisque les détails des travaux de voirie urbaine ne sont pas conservés dans les registres.

Le traitement différencié des espaces publics se lit au travers des cartes postales. Ici, la route de Clamart, où passe le tramway (*photo 8*) ; les trottoirs, assez larges, sont fraîchement plantés d'arbres ; là, la place de la République, devant l'église, où la carte postale insiste sur la station de tramways et l'importance du traitement paysager (*photo 9*). Ailleurs, en centre-ville, mais surtout en périphérie, des petites rues à peine pavées dans un ensemble très désordonné.



photo 8. un exemple de traitement de l'espace urbain, la route de Clamart à Vanves.

AM Vanves, 1 Fi 257.

¹⁵⁸⁴ AM Malakoff, *délibérations*.



photo 9. La place de l'église... centrée sur le tramway, Vanves, début du siècle.

AM Vanves, 1 Fi 265.

Privilégiant les rues où passent les tramways, d'autant plus que l'intérêt local de telles voies permet d'obtenir des fonds départementaux, pavage et entretien délaissent une partie du territoire. Deux aspects sont alors renforcés dans ce traitement préférentiel des espaces publics : d'une part le centre ville, déjà marqué par la monumentalité, d'autre part les réseaux permettant de relier la commune aux autres centres. L'aménagement urbain des voies, places et jardins confirme donc la forte prédominance des centre villes aux dépens des périphéries, que celles-ci soient urbaines ou rurales¹⁵⁸⁵.

Un modèle urbain défini à travers le traitement de l'espace public

Ce traitement différencié de la voirie permet de saisir aussi les modèles urbains privilégiés par les acteurs municipaux. Si le pavage est très tôt un critère d'urbanité, ce dernier est en concurrence avec d'autres éléments du confort urbain qui, pour les édiles, font de leurs communes une ville à part entière. Parmi ceux-ci, l'éclairage de rues paraît primordial, et les édiles n'ont de cesse de programmer l'extension du réseau de canalisations de gaz afin de multiplier la présence des réverbères sur les trottoirs de la ville. Cette préoccupation est ancienne, et rejoint la géographie préférentielle déterminée plus haut au sujet des plantations d'arbres : on éclaire d'abord ce que l'on veut mettre en valeur, ainsi que les axes principaux des communes. Montrouge apparaît comme l'une des communes ayant développé très tôt cet éclairage nocturne des voies de passage : dès

¹⁵⁸⁵ Avant 1914, une large partie du territoire de ces communes est encore un territoire non bâti, essentiellement consacré aux activités agricoles et maraîchères.

1829, la route d'Orléans à Chevreuse, alors extra-muros, est dotée de réverbères ; toutefois, cet éclairage semble se limiter à la partie la plus proche de l'enceinte de Paris¹⁵⁸⁶.

La généralisation des réverbères publics est bien plus tardive. Les édiles préparent l'installation des réverbères dans les premières rues canalisées : il s'agit là d'un argument de poids envers la société gazière, car la consommation publique garantit une ressource fixe par mètre de canalisation, et ne dépend pas du nombre d'abonnements privés ni de leur consommation. Mais jusqu'au tournant du siècle, les sociétés gazières limitent leurs investissements en banlieue au strict minimum : éclairage des rues du centre ville, pose de réverbères sur les façades des mairies. Même les écoles excentrées – comme celle construite à la fin des années 1870 par la commune de Vanves pour le quartier de Malakoff – sont d'abord équipées de lampes à pétrole et d'un chauffage rudimentaire au bois, avant d'utiliser le gaz¹⁵⁸⁷.

Eclairer devient à partir des années 1890 une préoccupation majeure des édiles municipaux, avec deux types d'arguments précisés dans les délibérations. Le premier argument, mis en avant pour obtenir des subsides préfectoraux, est celui de la sécurité nocturne des piétons. C'est au nom de cette visibilité que la municipalité de Vanves demande à la Cie du chemin de fer de l'Ouest de profiter des travaux à la gare pour y amener le gaz et éclairer les rues avoisinantes, permettant "aux ouvriers qui prennent tôt le train et rentrent tard chez eux après leur journée de travail d'être en sécurité"¹⁵⁸⁸. Devant le refus répété de la Compagnie ferroviaire, les édiles se contentent d'installer, faute de ressources, un éclairage à l'acétylène. Le même argument est avancé pour obtenir la canalisation prioritaire d'une route départementale, joignant le centre de Vanves à celui de Malakoff et passant sous le pont de chemin de fer. L'insécurité de cette zone est répétée par les édiles, à cause des "recoins sombres qui existent, et qui font que les ouvriers hésitent à rentrer chez eux par ce chemin à des heures trop tardives"¹⁵⁸⁹. L'éclairage urbain nocturne sécurise la ville¹⁵⁹⁰, l'absence de lumière rejette ce monde urbain dans la peur des vagabonds.

La sécurité due à l'éclairage n'est pas le seul argument évoqué. Apporter le gaz aux communes de banlieue, c'est aussi apporter de la modernité (une modernité qui efface les peurs de la nuit sombre et dangereuse), apporter du confort aux habitants. Les édiles demandent l'installation de réverbères dans les rues parce que ces réverbères deviennent un élément essentiel d'urbanité : ils permettent clairement de différencier la ville, éclairée

¹⁵⁸⁶ *Etat des communes du département... op. cit.*, Montrouge, 1905, p. 23. Les réverbères sont installés au Petit Montrouge, qui correspond au centre actuel du XIV^e arrondissement, alors extra muros, et qui sera inclus dans la zone comprise entre la limite administrative de Paris et les fortifications.

¹⁵⁸⁷ AM Vanves, *délibérations*.

¹⁵⁸⁸ AM Vanves, *délibérations*, éclairage de la rue du Progrès.

¹⁵⁸⁹ AM Vanves, *délibérations*.

¹⁵⁹⁰ Delattre, S. *les douze heures de la nuit, op. cit.*

à tout heure du jour et de la nuit, de la campagne laissé au rythme de l'éclairage naturel¹⁵⁹¹. Ce sont les urbains qui ont besoin de cet éclairage nocturne, parce que leur rythme de vie n'est pas lié à celui des levers et couchers du soleil. L'éclairage urbain devient alors un pendant du temps profane incarné par les horloges installées sur les frontons des mairies : il accompagne l'évolution des petits bourgs de banlieue vers des villes, dont la plus grande partie de l'activité économique n'est plus liée à l'agriculture mais au temps de l'industrie, que celle-ci soit locale ou, de manière plus importante, parisienne. L'éclairage permet aux communes de banlieue d'accéder au statut de "ville", et non plus de simple faubourg, espace de transition entre Paris et la campagne ; une existence propre leur semble alors accordée. La banlieue éclairée devient ainsi une ville que l'on peut voir, et peut se donner en spectacle, comme en témoignent les illuminations des monuments publics prévues dans la plupart des fêtes locales.

Le modèle parisien

Ces différents éléments du paysage urbain, dont les édiles ont nettement conscience qu'ils participent à la prospérité de leur cité et à l'évolution de leur statut, montrent aussi que ces derniers ont de la ville une image stéréotypée. Le modèle urbain de référence est Paris, dont la proximité est évidente, et qui joue un double rôle de repoussoir et d'admiration. Les édiles dénoncent tout au long des délibérations leur position d'infériorité administrative¹⁵⁹², et demandent une autonomie accrue dans leurs prises de décision. Mais, sur les éléments du confort urbain, leur rapport au modèle urbanistique des rues parisiennes est frappant. Le conseil municipal de Bagneux demande à la Compagnie du gaz, lors de la canalisation du centre ville, d'installer des réverbères du modèle utilisé par la Ville de Paris. Le mobilier urbain est ainsi en totale conformité avec celui de la capitale : les réverbères sont souvent issus des vieux stocks parisiens, les bancs, les grilles des jardins, les entourages de plantations semblent conformes aux modèles dessinés par Alphand pour les boulevards, parcs et jardins de Paris. Le mimétisme est assez étonnant, apportant, en particulier dans les centres villes de banlieue, une forme d'homogénéité architecturale qui ne sera bouleversée qu'après guerre, lors de la construction des premières grandes mairies monumentales en béton armé.

Le mimétisme urbain s'étend aussi au revêtement des rues. Pavage et trottoirs forment deux éléments forts de l'urbanité, réservés dans leur totalité aux espaces de la centralité. Les rues excentrées, en attente de classement, sont simplement empierrées ; les rues des lotissements classés dans la voirie urbaine sont élargies à 10 ou 12 mètres, pourvues de canalisations, parfois du gaz, et pavées ; mais la présence de trottoirs n'y est pas systématique. Le pavage des trottoirs est une exception, réservée aux voies les plus passantes ; dans les années 1905-1910, certaines délibérations envisagent la création d'une "bande bitumée" sur les trottoirs pour faciliter le passage¹⁵⁹³.

¹⁵⁹¹ Dans les années 1910, les conseils municipaux décident ainsi l'allongement de la durée de l'éclairage public des rues au-delà de l'heure habituelle d'extinction, qui se situait entre 2 et 3 heures du matin.

¹⁵⁹² voir le chapitre 4.

¹⁵⁹³ Bagneux, *délibérations*.

Le choix des pavés préoccupe aussi les édiles, qui finalement imposent aux adjudicateurs des travaux de voirie "l'utilisation des pavés de la Ville de Paris", parce que leur forme, leur matériau les rendent plus résistants que les autres pavés. Effet de mode, production en série, réelle solidité du pavé parisien par rapport à d'autres produits ? Il est difficile de juger, mais l'importance de ce type de revêtement comme un critère d'urbanité apparaît comme essentielle dans le statut urbain de ces communes de banlieue. Le nombre de voies classées dans la voirie urbaine, donc au minimum pavées, est un critère d'appartenance à la ville. Enfin, le confort urbain que représentent le balayage des rues et le ramassage des ordures ménagères suit en partie le modèle urbain des grandes villes. Entre 1900 et 1902, toutes les communes étudiées imposent l'utilisation de boîtes à ordures individuelles ou collectives, aux dimensions réglementées, pour faciliter le ramassage : le terme de poubelle n'apparaît dans aucune délibération, mais il s'agit bien de la généralisation du système imposé en 1884 à Paris ¹⁵⁹⁴ .

La multiplication des pratiques urbanistiques faisant référence au modèle parisien permettent de poser l'hypothèse d'une image mentale de la ville, partagée par les édiles, correspondant à la capitale voisine. Cette hypothèse confirme le poids de la capitale comme modèle urbain, que l'on retrouve dans de nombreuses villes de province au travers des percées haussmanniennes ou des immeubles de rapport nés des rénovations urbaines de les dernières années du XIX^e siècle ¹⁵⁹⁵ . Les communes de banlieue ne feraient alors guère exception à une forme d'uniformisation du monde urbain happé par la logique urbaine défendue par Haussmann. Pourtant, plusieurs limites sont à apporter à cette hypothèse. La première tient à la forme de mimétisme rencontré : le vocabulaire ne parle jamais de "percée", et, en dehors du boulevard du Lycée à Vanves, dont la dénomination date du Second Empire, aucun autre espace n'utilise le vocabulaire urbain développé dans le centre de Paris sous le Second Empire : pas de boulevard, pas de promenade plantée, très peu d'avenues. La hiérarchie des voies utilise un système plus ancien, faisant référence à la fois à l'utilité de la voie et à son statut : rue et routes se différencient dans leur logique communale ou locale, et, au sein des lotissements, le terme de "villa" est l'un des plus utilisés. S'il y a mimétisme avec Paris, ce n'est pas dans une appropriation de l'ensemble du système de circulation aérienne et souterraine, mais uniquement dans la réutilisation de détails du confort urbain, tel que le pavage et le mobilier urbain.

Cette réutilisation peut être le fruit d'une mode ou d'un modèle de ville partagé par tous, dont les édiles banlieusards estiment qu'elles sont les moyens symboliques de montrer le passage de leurs communes dans une vraie urbanité. Hypothèse séduisante sur la diffusion des représentations urbaines, mais que l'on peut largement nuancer : l'achat prioritaire de matériaux parisien est peut être simplement dû à l'offre importante de la Ville de Paris, qui renouvelle ses revêtements et son mobilier de manière plus rapide que les petites communes de banlieue, et qui offre ainsi des matériaux d'occasion nettement moins onéreux qu'un achat neuf ; les services techniques de la Ville de Paris se débarrasseraient à moindre frais de leurs modèles dépassés, ou des surplus de

¹⁵⁹⁴ Le mot pourtant existe depuis 1890 (dictionnaire Robert), du nom du Préfet de la Seine qui l'impose en 1884.

¹⁵⁹⁵ M. Darin, *article cité*. Merriman, J. *aux marges de la ville*.

production. Malgré l'attrait indéniable des promenades plantées parisiennes, les édiles de banlieue feraient aussi preuve de gestion économe, n'ayant pas la possibilité de commander en grand nombre, de manière indépendante à un fabricant de réverbères par exemple. Un autre élément de nuance se situe dans le discours sur les qualités de tel ou tel service urbain. Or, il n'est quasiment jamais fait mention de l'avantage d'un système urbain parisien pour argumenter la décision, par exemple d'achat d'une balayeuse automatique pour les voies à Vanves, ou pour créer une usine de production électrique en intercommunalité à Montrouge, Malakoff et Gentilly. Les projets comparés sont plutôt des projets urbains européens, et Bruxelles ou Manchester semblent exercer des attraits importants auprès des édiles de banlieue. Par contre, il est impossible de savoir qui est réellement allé sur place pour se rendre compte du fonctionnement de ces nouveautés techniques urbaines : des échanges de courrier sont notés, mais pas de voyages. On sait par ailleurs que quelques maires de grandes villes et surtout des conseillers généraux ont développé ces voyages européens, mais aucune trace parmi eux des hommes ayant géré les communes étudiées. Là aussi, la littérature grise joue certainement un rôle de relais important, tout particulièrement à la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris et du département de la Seine, largement fréquentée par les conseillers généraux¹⁵⁹⁶.

B. L'échelle régionale.

Fabriquer de la ville, c'est ainsi proposer un modèle urbain dont les limites semblent coïncider avec les contours administratifs des communes. Très peu de projets existent avec une vision d'ensemble d'aménagement régional. L'esprit de clocher semble dominer entre les municipalités, sans que ces dernières soient forcément politiquement opposées : le débat autour de la création d'un nouveau canton dans l'arrondissement de Sceaux prouve les intérêts micro-locaux défendus par les édiles banlieusards. Les compétitions entre communes se multiplient autour des infrastructures administratives (justice de paix, gendarmerie, commissariat), autour de l'équipement judiciaire (études de notaires ou d'huissier), parfois autour de la déconcentration extra-muros d'activités de l'Etat (installation des magasins du Ministère de la Guerre sur le territoire de Vanves). Pourtant, au sujet de la voirie d'intérêt départemental, s'ébauche l'idée d'une agglomération parisienne dont les communes de banlieue seraient des acteurs, mais à laquelle ils devraient travailler en commun : c'est particulièrement vrai avec le développement des lignes de tramways, ainsi qu'avec certains plans d'aménagement routier. Dans les années 1900-1910, un autre discours, moins marqué par l'esprit de clocher, semble s'amorcer, sans toutefois entièrement remplacer les attitudes anciennes.

1. relier les communes à Paris : l'enjeu des tramways de banlieue.

Les projets de création de lignes de tramways en banlieue parisienne ne sont pas très nombreux. La plupart des municipalités font le constat du sous-équipement dramatique de leurs communes, et des difficultés croissantes que rencontrent les habitants de banlieue pour se rendre quotidiennement à leur travail, souvent éloigné de leur domicile¹⁵⁹⁷. Le

¹⁵⁹⁶ Au tournant du siècle, le cumul des fonctions de maire et de conseiller général de la Seine est plus fréquent, ne serait-ce que du fait de l'augmentation des représentants de la Seine banlieue au sein du conseil.

conseil municipal de Bagneux demande depuis 1857 d'être relié par omnibus ou tramway aux portes de Paris, mais, plus de 35 ans plus tard, c'est encore "l'absence totale de moyens de communication avec la capitale, [empêchant] le développement de la commune, le bien-être et l'accroissement de la population" qui sont rappelés à la Préfecture¹⁵⁹⁸. Peu de projets de création de lignes émanent directement des municipalités¹⁵⁹⁹, mais les conseils sont systématiquement consultés sur les projets départementaux et émettent par ailleurs des vœux de plus en plus nombreux pour faire cesser ce sous-équipement. Les conseils, consultés à la fois sur le tracé et sur les arrêts observés par les voitures, confirment systématiquement la vision globale des transports en commun : ils doivent être rapides, peu chers et permettre des correspondances faciles avec d'autres lignes.

Le choix des tracés constitue un premier grand type de revendications et de récriminations contre les Compagnies privées concessionnaires des lignes de tramways. Les conseils municipaux exigent le plus souvent des points d'arrêt centraux sur la commune –comme par exemple l'utilisation par plusieurs lignes de la station de la Place de la République à Vanves–, puis, lorsque l'équipement est suffisant, le passage par des rues de grande circulation afin d'éviter de trop importants travaux d'élargissement de la voirie.

Avant-projet de la ligne Vanves – Champs de Mars (construite dans l'optique de l'exposition universelle de 1899 qui a lieu à cet endroit) ; le conseil approuve très vigoureusement le projet de ligne, mais proteste énergiquement contre le tracé indiquant comme point de départ la place du Val et la rue de la Mairie (en plein centre ville) ; il demande à ce que le point de départ ait lieu au carrefour de la rue de Paris et de la rue de la République, au passage même de la ligne de Clamart à Saint-germain, avec laquelle elle serait en correspondance. Il émet dès maintenant le vœu que, après l'Exposition, la ligne soit dirigée sur un point plus central de Paris, et suive, après le boulevard Pasteur, la rue de Sèvres pour avoir comme terminus la place Saint-Sulpice¹⁶⁰⁰ ."

Bagneux, plus enclavée que les autres, n'hésite pas à prévoir au début des années 1890 un programme de travaux d'élargissement de voirie très important pour permettre la

¹⁵⁹⁷ Faure Alain, "Nous travaillons 10 heures par jour, plus le chemin. Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens, 1880-1914" in Topalov C., Magri S. (dir). *Villes ouvrières, 1850-1950*, L'Harmattan, 1990, p. 93-107. Faure Alain, "À l'aube des transports de masse. L'exemple des "trains ouvriers" de la banlieue parisienne (1883-1914)", *RHMC*, 40-2, avril-juin 1993, pp. 228-255. Le nombre important de Malakoffiots et de Vanvéens ouvriers et surtout ouvrières des ateliers de confection du magasin *La Belle Jardinière*, ateliers situés dans le 15^e arrondissement est un exemple frappant de l'importance des migrations pendulaires en proche banlieue parisienne.

¹⁵⁹⁸ AM Bagneux, *délibérations*, séances du 22 déc. 1872 rappelant le projet de 1857 et du 6 mai 1894.

¹⁵⁹⁹ La loi de 1884 continue de restreindre les possibilités pour les communes de gérer elles-mêmes ou en régie un tramway, d'autant plus que ce dernier traverse, par nécessité, plusieurs communes.

¹⁶⁰⁰ ***AM Vanves, délibérations, séance du 22 janvier 1898. les séances de ce type sont très nombreuses, surtout au moment de la grande vague de création des tramways en direction du Champ de Mars pour l'ouverture de l'Exposition Universelle de 1899.***

création d'un point d'arrêt en centre ville du tramway reliant le plateau de Châtillon à la place de la Concorde ¹⁶⁰¹, "pénétré des grands services que rendrait à la population une ligne de tramway passant au milieu du pays et le mettant en communication avec Paris". Dans l'ensemble, plus que sur le tracé général pris par la ligne projetée, ce sont les points d'arrêts qui sont le plus discutés. Le choix du terminus aux portes de Paris est l'occasion de confirmer l'utilisation quotidienne des tramways de banlieue par les travailleurs : les édiles insistent sur l'importance des correspondances, signalant que le trajet des ouvriers ne s'arrête pas aux portes de la capitale mais continue bien au-delà. La proximité avec la station de petite ceinture dite d'Ouest-Ceinture et se situant Porte de Vanves, ou avec une tête de station des tramways ou des omnibus en direction du centre de Paris est réclamé. A partir de 1904, les conseils municipaux, en particulier à Montrouge et à Vanves, insistent sur la jonction entre le terminus du métro Porte d'Orléans et l'arrêt des lignes de tramways en direction de la banlieue parisienne. Les exemples sont nombreux de projets étudiés en conseil municipal et maintes fois repoussés ; l'investissement en travaux de voirie, extrêmement lourd, le contrôle des communes dans le prix des billets que l'on souhaite modérer, la difficulté d'obtenir les autorisations administratives, expliquent largement la lenteur avec laquelle le réseau se développe en banlieue sud-ouest avant les années 1890.

La vision d'aménagement régional de ces projets de transports en communs par les édiles confirme l'importance des axes de pénétration vers Paris, importance dont la Préfecture de la Seine et le Ministère ont tardivement conscience, mais qui entraîne la création d'un programme d'équipement systématique de ces tramways dits "de pénétration" en étoile autour de Paris ¹⁶⁰². Cette importance est confirmée par les remarques des conseils à propos d'autres projets de transports en commun. Le conseil de Vanves, saisi d'un projet de transport fluvial à faible coût en juillet 1898 entre Charenton, le Point du jour (à Boulogne) et Suresnes,

"considérant que le projet présente les plus grands avantages pour la population de Vanves, en facilitant des communications économiques avec Paris, émet le vœu que le projet soit favorablement accueilli ¹⁶⁰³ ."

Comme toujours, c'est le lien avec la capitale qui est mis en exergue, comme étant l'élément moteur du développement économique et comme rendant le plus de service à la population, amenée quotidiennement à se rendre à Paris pour travailler. Cette image peut être toutefois nuancée, puisqu'une autre délibération –une seule il est vrai- demande instamment à la Cie parisienne de tramway d'allonger son service le samedi soir et le dimanche dans l'après-midi, afin de permettre le retour de théâtre des banlieusards et le retour des dimanches champêtres des Parisiens ¹⁶⁰⁴ ...

Ces propositions de modifications des tracés et des arrêts révèlent une géographie

¹⁶⁰¹ AM Bagneux, *délibérations*, séance du 5 avril 1892.

¹⁶⁰² Archives CCIP ; Faure, A., "nous travaillons dix heures par jour, plus le chemin...", art. cit.

¹⁶⁰³ *AM Vanves, séance du 2 juillet 1898. le prix moyen d'un voyage entre le pont d'Issy et Paris serait alors de 0,10 francs en semaine, nettement moins élevé que les prix des tramways n'amenant qu'aux portes de la capitale. Sur le rôle de la Seine dans l'imaginaire parisien; voir Backouche, I. La trace du fleuve. La Seine et Paris, 1750-1850. Ehes, 2000*

de la dépendance entre le centre et la périphérie¹⁶⁰⁵, mais aussi une sur-représentation des centres villes des communes de banlieue. Le cœur de la vie locale se fait au centre de ces vieux bourgs. Ce n'est donc pas un hasard si une seule municipalité, celle de Malakoff, propose un changement de tracé du tramway reliant Paris à Clamart pour éviter de passer au centre ville, et desservir les quartiers orientaux de la ville : ici, la centralité est moins évidente, elle a été créée de toute pièce en 1883. D'autre part, le centre de la commune est déjà desservi : le nouveau tracé permet donc d'améliorer le réseau de transports en commun sur l'ensemble du territoire communal¹⁶⁰⁶.

2. Les projets d'aménagements routiers : une vision régionale encore limitée

La demande d'équipement en transport en commun permet de comprendre la manière dont les édiles et, en partie, les habitants, se représentent la position géographique de leur commune¹⁶⁰⁷. Toutefois, les projets ne sont que rarement de l'initiative communale. L'absence de vision globale d'aménagement urbain à l'échelle régionale confirme les faibles possibilités d'action des communes sur ce point. Les maires ne sont que le relais local des conseillers généraux et surtout des services techniques de la Préfecture, et ils n'ont de voix consultative que lorsque leur territoire est en jeu : la coopération entre les communes de banlieue, initiée pour la gestion du gaz dès 1901, fait réellement figure de nouvelle manière de concevoir l'action locale, plus moderne et plus globale que ce que révèlent les débats des conseils municipaux¹⁶⁰⁸.

Pourtant, il existe quelques délibérations proposant des projets dépassant l'intérêt des seuls habitants de la commune et envisageant –par le discours du moins-, l'aménagement à une échelle plus large. Le faible nombre de ces projets et la

¹⁶⁰⁴ Bagneux, *délibérations*, sur la nécessité d'avoir un train revenant de Paris aux horaires de fin de théâtre. Est-ce que cela renvoie à une réalité de fréquentation des salles de spectacles parisiens ? En l'absence de travaux, cela est difficile à estimer ! voir le chapitre 6 sur la géographie sensible de la banlieue.

¹⁶⁰⁵ La faiblesse des interventions concernant la seule ligne de tramway circulaire, dont le projet initial était de joindre Boulogne à Vincennes par la route stratégique (ou "route des forts") à 2,5 kilomètres des fortifications (vérifier distance dans archives CCIP), laisse penser que les édiles sont plus préoccupées de liaisons sud-nord que de liaisons est-ouest. Cette remarque est prise en compte par les rapporteurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris sur le projet, qui estiment qu'il ne servira pas aux grandes migrations est-ouest mais permettra aux banlieusards de rejoindre les têtes de station des lignes de pénétration existantes. Ce qui sera le cas pour la ligne traversant les communes étudiées et stoppée par la Nationale 20 : les habitants des communes voisines de Montrouge l'utilisent pour rejoindre plus aisément une artère fréquentée par des lignes importantes et rapide vers la Porte d'Orléans. [archives de la CCIP, rapports et documents divers, sur les tramways]

¹⁶⁰⁶ AM Malakoff, *délibérations*.

¹⁶⁰⁷ Certaines délibérations semblent s'appuyer sur des pétitions d'habitants, dont la trace n'a pu être retrouvée

¹⁶⁰⁸ Il est clair que les élus sont corsetés dans leurs décisions par la faible étendue de leurs compétences juridiques et par l'omniprésence des services techniques de la Préfecture de la Seine. L'importance des débats traitant de questions régionales au Conseil général de la Seine, où une grande partie des élus sont ou ont été des élus locaux, tempère cette impression de manque de démocratie dans la gestion locale.

personnalité des rapporteurs confirment toutefois que l'action municipale ne dépasse que très rarement l'échelle communale ; mais leur simple existence peut être aussi l'expression d'une nouvelle manière de concevoir une partie de l'aménagement de la région parisienne, vision plus globale et dépassant l'esprit de clocher encore par ailleurs nettement présent.

Camille Maugarny, militant socialiste et conseiller municipal de Bagneux, propose ainsi en 1913 un étonnant rapport sur l'absence de voies de communication d'intérêt local traversant la commune, et invite le conseil à se prononcer sur un projet ambitieux aux vertus économiques intéressantes. Il s'agit de créer de toute pièce une nouvelle route départementale, droite et directe, reliant Paris à Sceaux en passant par Montrouge et le centre de Bagneux. Le tracé exact importe peu ¹⁶⁰⁹, à l'inverse des arguments avancés pour estimer qu'il est de l'intérêt du "développement de l'ensemble de la commune, de sa prospérité" de créer une telle voie. Celle-ci devrait ainsi doubler la nationale 20 en traversant "la plaine de Bagneux", dépourvue jusqu'ici d'un "chemin en état de viabilité", permettant une nouvelle liaison nord-sud. Cette nouvelle voie, en coupant "[les] chemins ruraux, permettrait de les mettre par fraction en état de viabilité et encouragerait l'initiative privée [de construction] [...]. La commune, par cette grande voie centrale attirerait sur son sol un plus grand nombre d'habitants aisés ¹⁶¹⁰". Le point de départ, au carrefour entre la route stratégique et la rue de Paris, serait d'autant plus intéressant que, selon le rapporteur, il est question "d'y prolonger la ligne 4 du métropolitain ¹⁶¹¹". L'objectif est clair : il s'agit de dynamiser la construction de lotissements privés en bordure de cette nouvelle route, d'attirer davantage de commerces et d'industries sur le territoire. Selon le rapporteur, la commune a en effet souffert de son enclavement et des amputations successives de son territoire, en 1840 pour construire le fort de Montrouge, en 1884 pour créer le Cimetière Parisien qui ferment au Nord l'accès à Paris. C'est la liaison avec Paris qui est une fois encore envisagée, parce qu'elle correspond aux besoins de habitants et au schéma de développement de cette banlieue.

En complément des nombreuses délibérations demandant le prolongement des tramways jusqu'à la Porte sud du Cimetière et jusqu'au centre du bourg, l'équipe municipale propose un projet routier nettement plus ambitieux. Il s'agit de remédier à l'absence de développement d'une commune où "entrepreneurs et commerçants végètent lamentablement dans une localité où leurs activités ne peut s'exercer, [...] dans une localité sans commerce, sans moyen de transport économique". Créer une nouvelle voie dans la plaine de Bagneux encouragerait ainsi "les propriétaire à s'y raccorder en ouvrant

¹⁶⁰⁹ La voie ne sera pas créée telle quelle avant 1914 [Archives CCIP] mais connaîtra un début de création sous le nom de départementale 77, avec des variantes par rapport au premier projet.

¹⁶¹⁰ AM Bagneux, *délibérations*, séance extraordinaire du 29 avril 1913, rapport de C. Maugarny sur le projet d'une route départementale de Paris à Sceaux. 8 feuillets d'une écriture serrée. Toutes les citations utilisées sur ce projet viennent de ce long rapport.

¹⁶¹¹ Camille Maugarny indique cette possibilité, tout en estimant que le projet n'est pas abouti. Il n'avait pas tort, puisque ce projet parcourt tout le XXe siècle, l'aboutissement du prolongement de la ligne 4 au-delà de la porte d'Orléans étant prévu pour... 2007 à la mairie de Montrouge !

des rues d'une largeur plus grande que celle qu'ils ont donné aux impasses établies" ; en lui "imposant une largeur de 18 mètres, on la destine à recevoir une circulation importante et à être probablement munie à l'avenir d'une ligne de tramways". Le projet semble donc cohérent et dépasser le regard uniquement balnéolain. Pourtant, ce projet a un coût estimé à 1 million 200 000 francs ; la part revenant à la commune de Bagneux s'élève à plus de 830 000 francs. Les finances communales ne peuvent supporter une telle charge, et le rapporteur estime qu'il est "du devoir de l'administration départementale de régulariser le développement de la Banlieue parisienne et qu'il faut l'inviter à titre un parti avantageux de notre vaste plaine située à proximité de Paris".

Ce projet de grande ampleur semble être d'initiative communale, ce qui est une nouveauté dans la manière de concevoir l'aménagement des dessertes routière d'une commune ; bien qu'ambitieux dans son coût et moderne dans son appréhension de l'espace d'une manière globale, il reste conforme à une vision radiale de la banlieue parisienne et ne transforme pas le regard porté par les édiles sur le rapport à la capitale. Le développement économique viendra en effet des opportunités foncières nées d'une infrastructure de qualité, permettant des liaisons rapides avec la ville centre : c'est à ce prix que les entreprises seront créées sur les territoires des communes de banlieue, le plus souvent par départ du centre de Paris où la pression foncière devient trop importante pour permettre un agrandissement significatif des ateliers¹⁶¹². A travers ce projet, on peut voir la permanence du modèle de développement économique des faubourgs, qui a largement entraîné la prospérité des arrondissements de la petite banlieue de Paris. En ce sens, il ne propose pas un autre modèle de développement et considère que l'attrait des communes de banlieue vient des possibilités de lotissement et donc de la spéculation foncière possible pour les investisseurs¹⁶¹³. L'espace urbain banlieusard ne semble alors définitivement devoir son salut qu'aux lotissements bon marché...

De fait, ce projet – encore une fois, le seul de cette envergure défendu en conseil municipal – montre plus la permanence dans l'action locale qu'un réel changement. L'innovation et la modernité viennent davantage de l'initiative communale, et du rôle de régulateur et d'équité financière demandé à l'administration préfectorale. Pour le reste, il continue de prévoir le développement d'une commune de banlieue dans sa dépendance à Paris, et de concevoir la richesse communale par l'augmentation de la population –c'est-à-dire sous la forme du lotissement. Enfin, ce projet, malgré son ampleur, reste local et ne prévoit qu'aux marges un développement concerté des communes avoisinantes. Construire la ville reste une affaire d'agent voyer et d'architectes, plus que d'urbanistes peu présents dans les délimitations de ce projet. Il confirme le rôle central accordé au tracé viaire au détriment du bâti dans la perception de l'espace urbain au-delà des fortifications.

¹⁶¹² Faure, dir. *Les premiers banlieusards, op. cit.*

¹⁶¹³ Un conseiller municipal rappelle à Camille Maugarny son appartenance au socialisme, et estime qu'en défendant un tel projet qui donnera une forte plus-value aux terrains et dont le profit immédiat ira aux propriétaires, il se met "en contradiction avec ses principes".

Conclusion du chapitre 5

La ville de banlieue est ainsi lue par les édiles en fonction d'un modèle parisien d'urbanité. La distance est alors grande entre le morcellement de l'espace urbain banlieusard et celui, policé, du centre de Paris. Car le modèle de référence n'est pas à rechercher dans les quartiers excentriques de Paris, ces quartiers ouvriers de la "petite banlieue" dont on a vu la proximité avec les communes hors les murs : le modèle de construction de la ville est bien celui de la ville haussmannienne, des quartiers centraux et non de la périphérie.

Cette prégnance d'un seul modèle urbain montre aussi la faible pénétration des modèles étrangers, et particulièrement européens, dans la gestion de la ville. Aucune délibération ne fait référence à la gestion moderne de la ville ou des banlieues dans les grandes capitales voisines, Londres, Berlin, Bruxelles, alors que, par ailleurs, on sait l'importance des voyages d'étude et des interrelations entre maires de villes de plus grande importance, en particulier au sein de *l'Union Internationale des Villes*. Les communes de banlieue pensent leur aménagement à l'aune d'un modèle parisien, et leurs édiles sont en retrait dans les réflexions sur la réforme urbaine qui se développent au même moment.

Dès lors, est-il possible de parler des communes de la banlieue parisienne comme des *laboratoires locaux de la réforme*, d'en faire un échelon où s'expérimentent les pratiques réformatrices engagées chez les intellectuels dès les années 1880 ? Avant 1914, les édiles banlieusards semblent certes touchés par les thématiques de la réforme, mais plus par leurs avatars normatifs ou discursif que l'on retrouve dans le vocabulaire des agents techniques de la Préfecture de la Seine que par des idées novatrices venues, par exemple, des cités-jardins d'E. Howard. La réforme urbaine s'installe certes en banlieue, mais elle n'est encore que balbutiements, et les pratiques urbaines sont marquées par une forme de conservatisme sans invention, que l'on retrouve avec la primauté du modèle de pavés et de réverbères parisiens systématiquement installés dans les rues nouvellement équipées du confort moderne. Finalement, faute d'une personnalité telle qu'Henri Sellier, la banlieue d'avant 1914 reste encore marquée par ces formes de conservatismes. Pourtant, dans la manière d'imaginer la ville qu'ils sont en train de construire, et non plus simplement de reprendre, les édiles banlieusards témoignent d'une conscience de l'importance des réformes.

Chapitre 6. L'imaginaire de la banlieue

Le discours sur l'urbain qui accompagne les pratiques édilitaires témoigne de l'inscription des élites dans des moments particuliers. La perméabilité de leurs "façons de dire la ville" au discours national, que ce dernier soit un discours sur les pratiques sociales ou un discours politisé, corrobore cette impression. Les édiles de banlieue sont proches des préoccupations politiques et/ou urbaines, soit parce que la proximité de Paris permet la diffusion précoce d'un modèle réformiste dans le discours sur l'urbain, soit parce qu'au

contraire, cette même proximité engendre un ensemble de paroles contre la ville-centre, argumentant en faveur d'une périphérie dans laquelle nos "élites moyennes" ont l'impression d'être reléguées.

Or, la réappropriation du discours national, tout comme la diffusion d'un modèle urbain emprunté à Paris dans une double logique d'attraction et de répulsion, ne dit pas tout de la ville imaginée par les édiles. Au travers de ces discours et de ces pratiques, analysées durant les précédents chapitres, peut-on voir se construire une nouvelle identité ? Réfléchir en ces termes est à la fois intéressant, ambitieux et peut entraîner sur le terrain glissant du culturalisme ¹⁶¹⁴. Cette identité d'appartenance territoriale est certainement une identité intellectuelle, entièrement construite par le discours des édiles sur eux-mêmes, plus qu'une identité sociale.

Souvenons nous des habitants de cette banlieue, dont j'ai tenté un portrait à la fois sociologique et culturel : la banlieue parisienne est formée de migrants dont la proximité sociale et familiale avec l'espace dans lequel ils s'insèrent est étonnante. Plus que l'altérité, c'est la ressemblance qui domine, ressemblance qui serait certainement plus frappante encore si nos regards pouvaient repindre une autre échelle, celle du quartier ou de la rue ¹⁶¹⁵. De fait, la question de "l'identité banlieusarde", comprise comme une identité sociale, ne semble guère convaincante. Par contre, qu'en est-il des rites, des fêtes et des pratiques culturelles, voire du discours sur la banlieue ? Olivier Ihl a montré la force de cette fête républicaine dans la France de la fin du XIX^e, prolongeant ainsi la réflexion au croisement de l'histoire politique et culturelle engagée par Mona Ozouf sur la période révolutionnaire ¹⁶¹⁶. Martine Segalen a étudié les transformations du vivre ensemble à Nanterre : Algériens des bidonvilles, Italiens du vieux centre ou immigrés Bretons occupaient l'espace public, l'au-dehors du foyer familial, faute de place mais aussi en faisant perdurer des traditions culturelles anciennes : le lavage entre femmes, le café pour les hommes. L'arrivée des tours, l'installation dans des appartements moins exigus est, selon elle, le moment où cette culture de la rue disparaît en banlieue parisienne ¹⁶¹⁷. Dans les communes au-delà des fortifs, l'eau courante ne sort pas des robinets dans les appartements ; la corvée d'eau à la borne fontaine est encore une réalité à la veille de la guerre. L'au-dehors est le lieu des rencontres, ou tout simplement le lieu que l'on parcourt,

¹⁶¹⁴ Badie, B. *culture et politique*, Economica, 1983.

¹⁶¹⁵ J'ai engagé des travaux sur ce sujet dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, Université de Valenciennes, en espérant pouvoir revenir à la *microhistoire*, malgré la faiblesse des sources de notre état civil, comparé à celui de l'Italie, par exemple. Sur ce type d'approches, voir : Gribaudo, M. *itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XXe siècle*. EHESS, 1987 ; Faron, O. *La ville des destins croisés : recherches sur la société milanaise du XIX^e siècle, 1811-1860*. EFR 1997. Voir aussi : Calendra, C., "L'utilisation par les familles ouvrières des dispositifs paternalistes de la grande entreprise: les familles Fiat à Turin (1954-1971)", thèse de sociologie en cours (C. Topalov/Ehess – C. Olmo/Politecnico de Turin) utilisant les ressources de l'Anagrafe.

¹⁶¹⁶ Ihl, O., *La Fête républicaine*. Gallimard, 1996, 402 p. Ozouf, M., *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Gallimard, 1976.

¹⁶¹⁷ Segalen, M., *Nanterriens, les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*. PU du Mirail, 1990. Pour une approche romancée et plus récente de cette rupture, voir Begag, A. *Le gône du Chaâba*, Seuil, 1996.

à pied le plus souvent, à bicyclette de plus en plus à la veille de la guerre, parfois en tram, pour se rendre au travail : il y a dans la rue un espace de vie que les archives ne permettent guère de percevoir.

Toutefois, cette approche d'une vie communautaire – le terme est inexact, lorsqu'on le comprend comme révélant une appartenance intériorisée des individus à un même groupe ; il correspond plutôt au "local" qui font que l'on définit son appartenance au quartier, éventuellement à la commune¹⁶¹⁸ – peut se faire au travers d'indications, fugaces mais présentes, dans les archives. Les fêtes locales, par exemples, sont l'occasion de mettre en scène les fanfares et autres orphéons, dont les rivalités se lisent dans la sécheresse des délibérations des conseils municipaux comme dans celle des budgets. Or, ces fêtes ont des liens très forts avec le passé rural de la banlieue : comment nos urbains, migrants de la ville à la ville, utilisent-ils ces fêtes ? Comment les édiles répondent-ils, au travers des programmes des festivités, aux demandes de leurs concitoyens – s'ils y répondent ? Faute d'enquêtes orales, c'est sur les traces écrites qu'il faut se baser ; et si l'on ne parvient pas à saisir l'importance de ces lieux de sociabilité quasi villageoises dont les fêtes communales me semblent l'archétype, on peut essayer de comprendre l'image qui accompagne le discours des édiles. Quelle est réellement la ville que ces derniers administrent ? Un bourg, une petite ville de province, un morceau d'une très grande ville ? La démesure de l'espace urbain parisien ne peut s'appréhender à l'échelle de l'individu, même encore aujourd'hui. C'est donc dans le local que se resserrent les liens sociaux et que s'imagine "la banlieue".

Car si les ornières d'une appartenance sociale au monde banlieusard doivent être évités, si socio-professionnellement, les différences entre parisiens et banlieusards semblent peu fondamentales, si l'appartenance au groupe est plus largement déterminé par l'appartenance à un statut professionnel, quelque soit le lieu où l'on vit ou le lieu d'où l'on vient, il n'en existe pas moins un mot "banlieusard", inventé à la fin du XIX^e siècle pour revendiquer une autonomie politique, et aujourd'hui galvaudé dans le langage commun. Un banlieusard est un individu qui attend aux portes de la ville la réussite sociale d'y entrer – réussite qu'il a peu de chance d'atteindre. Un banlieusard est condamné au transport en commun. Un banlieusard est un déraciné, qui vient d'ailleurs et qui ne rêve que de repartir, une fois la vie de labeur achevée.

Cette image négative, accentuée depuis la "crise des banlieues" et la prise de conscience politique d'un "malaise des banlieues"¹⁶¹⁹ a-t-elle toujours été ? Là encore, la richesse des images véhiculées dans le discours éditorial sur la banlieue permet de dresser non seulement un portrait géographique de l'espace banlieusard vécu par les habitants, mais aussi de tenter une géographie sensible de la banlieue.

Construire une représentation culturelle de la banlieue des premiers banlieusards passe ainsi par une transformation des approches. L'objet ne change pas : il est bien

¹⁶¹⁸ Le terme de communauté repint trop rapidement le *community* anglo-saxon, fondé sur la séparation. Voir Neveu, C. *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, Kartala, 1993. Le terme de "local" correspondrait plus à la tradition communale importante en France.

¹⁶¹⁹ Fourcaut, A. "sur la crise des banlieues", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° spécial sur la ville.

question des mêmes communes, avec ces habitants dont on a, pour certains, décrit les manières de vivre ensemble et dont le paysage urbain garde encore des traces pour qui veut bien se donner la peine de les voir ; il est bien encore question de ces édiles dont on a montré l'appartenance à un monde social des notables, mais d'une notabilité moyenne, ceux que j'ai nommé des "élites moyennes" ; l'évolution de leur recrutement, leur indéniable appartenance au monde urbain avant de devenir élu communal influence certainement leur manière de voir la ville qu'ils administrent. Mais, sur ces acteurs, le regard de l'historien peut aussi se déplacer et tenter de recomposer les images mentales qu'ils construisent de la banlieue, car celles-ci influencent aussi leurs façons de gérer la ville.

L'idée d'un tel regard est venue un peu par hasard, lorsque je me suis aperçue de l'entrain avec lequel la ville de Bagneux fêtait aujourd'hui encore les vendanges. Ce retour vers un passé mythique (les derniers ceps de vignes ont quitté les coteaux de Bagneux avant la crise du phylloxéra¹⁶²⁰) s'est fait écho des délibérations du conseil municipal qui, tout au long de la période étudiée, prévoit l'organisation de deux fêtes annuelles, l'une au printemps, la seconde à l'automne. J'ai remarqué ensuite que ces fêtes patronales étaient la règle dans l'ensemble des communes étudiées, confirmé par Martine Segalen pour Nanterre. La fête locale a donc un rôle essentiel dont j'ai essayé de retracer les liens avec le passé rural comme le glissement dans une fête urbaine.

Par ailleurs, il paraît pertinent de revenir à l'appréhension de l'espace. J'ai indiqué précédemment qu'il semblait y avoir une primauté du modèle parisien dans la construction matérielle de l'urbain en banlieue : réverbères, poubelles, pavés, tout rappelle Paris. Pourtant, la manière dont les édiles perçoivent cette géographie qu'ils concourent à policer – à urbaniser – est plus complexe qu'un simple décalque de la ville centre, comme en témoigne le rôle des frontières et celui des échelles différentes avec lesquelles ils comprennent leur cité. Enfin, suivant en cela les études novatrices d'Alain Faure, j'ai été frappé de la présence de deux types de discours sur la banlieue ; ces discours ne sont pas tous l'œuvre des édiles, mais on peut penser qu'ils influencent, par leur diffusion, la géographie sensible de cet espace banlieusard. Cette géographie sensible est peut-être le lieu où naît (où se dilue ?) l'identité culturelle de la banlieue ?

I- Fêtes de village et fêtes urbaines : deux mondes juxtaposés.

Imaginer la banlieue comme un espace festif peut paraître comme une provocation ; or, les archives municipales l'attestent, le local est bien l'espace de la célébration du vivre ensemble, selon des modalités qu'il faut certainement décrypter. Les fêtes locales font partie de ces éléments du patrimoine culturel ; soit largement oublié ou au contraire réactualisés aujourd'hui dans une mise en scène d'un attachement au terroir ou au territoire, afin de créer du lien social¹⁶²¹. Comment saisir non seulement l'importance de ces fêtes locales, leur diversité, les types de divertissements qui y sont proposés, et leur impact réel sur la communauté ? Les sources faisant référence à ces fêtes sont de plusieurs ordres : d'une part les délibérations des conseils qui, tous les ans, propose un

¹⁶²⁰ Segalen, M., "Ethnographie, sociétés et cultures" in Burgel G., Segalen M. et al., *Hauts de Seine*, Bonneton, 1990.

vote sur les comptes de la fête patronale, sans en donner le détail ; de temps à autre, le budget total des dépenses est indiqué. Ce type de document renseigne toutefois sur la fréquence des fêtes locales, et, plus rarement, sur le programme des festivités. Dans un tel cas, on peut largement essayer d'interpréter, en fonction de la durée prévue, des animations installées, la force des liens sociaux locaux. La deuxième source, en dehors des délibérations, réside dans d'éventuels placards annonçant les festivités : j'en ai retrouvé quelques uns au hasard des archives. En troisième lieu, la "littérature grise" autour des thématiques folkloriques, que l'on retrouve dans les années 1950 et 1960 et qui, dans la lignée de l'ethnologie, nous renseigne sur ces "traditions" de l'ancienne banlieue. Enfin, les fêtes ne peuvent avoir lieu sans moyens associatifs : ces dernières sont décrites à plusieurs reprises, et on les retrouve présentes dans les budgets de subventions des communes.

Le phénomène festif est ainsi une permanence en banlieue sud-ouest ; ce n'est pas une surprise d'y retrouver des fêtes patronales ou communales ; le passage d'un terme à l'autre n'est guère explicite, il n'est pas certain que les deux adjectifs soient différents dans l'esprit des édiles, mais on remarque l'occurrence de plus en plus importante de "fête communale" à partir des années 1880. D'autre part, l'instauration du 14 juillet comme fête nationale en 1880¹⁶²² semble confirmer une périodisation dans laquelle l'espace festif tend à se diversifier. La concurrence est visible avec les festivités parisiennes, très présentes dans le cas du feu d'artifice tiré le 14 juillet, mais aussi avec les Expositions universelles au fort impact sur la population de la proche banlieue, spectateurs assidus de ces manifestations. Enfin, la banlieue est aussi un espace champêtre qui attire les Parisiens dans des guinguettes, manèges et parcs d'attractions, très présents à Malakoff dès le milieu des années 1850. Dès lors, deux types de fêtes se concurrencent ou se côtoient, sans qu'il soit certain que ce soit les mêmes personnes qui assistent aux deux : d'une part, les fêtes "villageoises", qui tendent à recréer un sentiment d'appartenance communal basé sur la tradition et le patrimoine ; d'autre part, des fêtes que j'appelle, faute de mieux, "urbaines", adressées à un autre public, plus large, inséré dans une civilisation des loisirs naissante¹⁶²³.

A. une permanence : les fêtes villageoises.

Que fête-t-on en banlieue lorsqu'on plante des mâts de cocagne sur la place de l'Eglise,

¹⁶²¹ Philippe Vigier insistait déjà, dans l'article paru dans les *Mélanges Mandrou*, sur le risque de céder à la facilité de regarder l'histoire des bourgs de banlieue comme autant d'éléments de reconstruction patrimoniale entrepris dans la période récente ; on ne peut juger de l'importance de ce patrimoine à l'aune d'un siècle qui cherche à reconstruire le lien social dans une banlieue "déshumanisée". Il faut donc être prudent sur cette mise en valeur actuelle du patrimoine, en particulier culturel, dont il n'est pas certain qu'il ait été autant célébré à la fin du XIX^e siècle. Vigier P., "Pour une histoire de la banlieue : quelques jalons et suggestions concernant l'Ouest parisien au siècle dernier" in *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Puf, 1985, pp. 383-384.

¹⁶²² Sanson Rosemonde, *Le 14 Juillet : fête et conscience nationale, 1789-1975*, Paris, Flammarion, 1976.

¹⁶²³ Corbin, A. *l'avènement des loisirs : 1850-1960*. Aubier, 1995. Le tableau de Renoir, *le bal du Moulin de la Galette*, illustre parfaitement ce type de fêtes champêtres pour monde urbain.

que l'on pavoise les maisons, que des bals rythment les soirées illuminées par des feux d'artifice¹⁶²⁴ ? Les fêtes locales ont la particularité d'être attestées de manière ancienne, et de ne connaître que peu d'interruption entre 1860 et 1914. Elles connaissent un sorte de regain dans les années 1880, et semble portées jusque dans les années 1920 par la vague des érudits locaux et des études "folkloristes", dont le champ de recherche ne se limite pas aux pratiques des terroirs de province : l'histoire locale est bien souvent l'occasion d'une seconde mise en scène de ces fêtes – et d'ailleurs l'occasion de les connaître un peu mieux.

Comme toute pratique éphémère, les fêtes locales ne laissent guère de trace. Les cartes postales du début du siècle ne mettent que très rarement en scène des individus sur les clichés, et je n'ai pas retrouvé de représentation de ces moments festifs. Décors, mâts de cocagne et drapeaux sont enlevés sitôt la fête finie ; il est malaisé de saisir, par exemple, l'attrait que représente un tel moment pour la communauté, autrement que par quelques indications du nombre de baraques foraines installées, et du montant des recettes obtenues par la commune qui vend ses droits de place. Enfin, quelques programmes et affiches annonçant les festivités ont été conservées.

1. Que fête-t-on en banlieue parisienne ? Pratiques festives jusque dans les années 1880.

La littérature locale parue avant 1945¹⁶²⁵, comme les études plus récentes portant sur les traditions propres à certaines professions – les blanchisseuses par exemple¹⁶²⁶ □ confirment l'importance des fêtes dans la vie locale, en signalant deux formes : d'une part, les fêtes communales, qui ont lieu en général une fois par an, et qui peuvent durer plusieurs semaines ; d'autre part, les fêtes de corporation ou de métiers, dont les pratiques sont mieux connues car souvent conservées par la mémoire locale, mais dont les archives municipales ne gardent que très peu de traces.

Fête communale ou patronale se déroulent souvent sur plusieurs semaines, car les festivités proprement dites ont lieu les samedi et dimanche. Durant trois semaines en octobre à Vanves ou à Bagneux, de nouveau trois semaines en juin à Vanves pour la "fête printanière", en mai à Malakoff, les rues sont pavoisées et les baraques des marchands forains occupent une partie de l'espace urbain.

a. célébrer un moment fort de la vie rurale

¹⁶²⁴ Ce type de divertissement est explicitement prévu dans les programmes des fêtes locales. AM Bagneux, Vanves et Malakoff, *délibérations* ; AD Hauts-de-Seine, *délibérations des conseils municipaux*, Montrouge.

¹⁶²⁵ Toulouse E., Maugarny Camille Albert, *Histoire de Montrouge*, Montrouge Impr. L. Bayer, 1905, tome 1.

¹⁶²⁶ Cerfberr, G. "les blanchisseurs dans la banlieue sud- et sud-ouest, Seine et Seine et Oise en 1892", publié dans *Almanach de la Rive Gauche*, 1892, édition commentée dans *Bulletin de la société folklorique d'Ile-de-France*, mai 1956, pp. 828-836 ; Lecotté, R. "Folklore des Blanchisseurs parisiens", *Bulletin de la société folklorique d'Ile-de-France*, 1955, pp. 706-711 ; catalogue de l'exposition de l'Ecomusée de Fresnes ; Segalen, M. "Ethnographie, sociétés, cultures", in Burgel, Segalen (dir.), *Hauts-de-Seine*, Bonneton, 1990, pp. 145-146.

La fête patronale de Bagneux a ainsi lieu le 18 octobre 1871, un grand bal est prévu le 20 octobre ¹⁶²⁷. La tradition d'une fête locale fin octobre est ancienne dans le village : on y célèbre les vendanges, bien que les vignes aient depuis longtemps quitté le paysage local ¹⁶²⁸. Cette fête communale qui a lieu en octobre se retrouve dans d'autres communes aux traditions vigneronnes : c'est le cas à Vanves, où il subsiste encore quelques arpents de vigne ¹⁶²⁹ à la fin du XIX^e siècle. Mais rien dans l'annonce de la fête ne laisse particulièrement entrevoir une pratique de confrérie par exemple en faveur d'un protecteur des vignerons comme Saint-Vincent : on ne retrouve guère la trace de processions et de ferveurs religieuses dans les programmes festifs –à la nuance près que ceux dont nous disposons sont relativement récents, datant le plus souvent de la fin du siècle.

La seconde période propice aux fêtes se situe au printemps : la fête printanière de Vanves se tient d'abord en mai, puis fin juin-début juillet au tournant du siècle ¹⁶³⁰ ; à Malakoff, la fête de la commune se tient au début du mois de mai, et elle coïncide parfois avec l'Ascension, sans qu'il soit possible de savoir si le calendrier de la fête est lié à la pratique religieuse.

Dans l'ensemble, peu ou pas de références religieuses dans ces fêtes communales. Seule annotation, l'utilisation du terme de "fête patronale" dans les années 1860-1870, jamais associé au nom d'un saint patron. Dans l'ensemble, ce vocabulaire ancien tend à disparaître au profit de celui de fête communale, plus communément utilisé à partir des années 1880. A Vanves qui a la particularité de disposer de deux moments festifs, l'un au printemps, l'autre en octobre, la première fête s'intitule "fête printanière", la seconde fête communale.

Ces fêtes ne sont pas destinées aux seuls habitants de la commune, et, lorsque l'on retrouve les programmes, on s'aperçoit de leur ampleur. L'espace utilisé pour installer les baraques de forains, dans un premier temps, en donne un indice. Ainsi, de nombreuses baraques de marchands forains sont installées à Vanves, le "long de la route départementale 74 et en dehors du pays jusqu'en 1875 ¹⁶³¹". Le conseil municipal décide de pallier au manque de cohésion de ce lieu peu approprié, en prévoyant un espace réservé aux fêtes locales sur la nouvelle place de l'église. Créer une place devant l'église, jusqu'ici dépourvue de parvis, donne de nombreux avantages à la commune, selon les rapporteurs du projet. Ainsi, la place permettra de

¹⁶²⁷ AM Bagneux, *délibérations*, 28 septembre 1871.

¹⁶²⁸ Segalen, "Ethnographie...", in Burgel, Segalen, *Hauts-de-Seine, op. cit.* p. 178-179. La Saint-Vincent est pourtant fêtée en janvier, alors que la fête patronale de Bagneux a bien lieu fin octobre tous les ans.

¹⁶²⁹ La trace est retrouvée dans le contrat de mariage de Louis Pruvost et Justine Belin : les parents de cette dernière lui donnent en dot une parcelle de vigne située à Vanves, dont la famille est propriétaire depuis longtemps. AN, MC, étude CIII/1022, 1867. Pour plus de détails, voir le chap. 2

¹⁶³⁰ AM Vanves, *délibérations*.

¹⁶³¹ La route départementale 74 est le boulevard du lycée, créé sous l'Empire au sud du Lycée Impérial et reliant Vanves à Issy.

"dégager l'Eglise dont le caractère architectural est d'un certain mérite, de servir de refuge aux voitures pendant les offices religieux sans encombrer la voirie destinée au tramway, [et] de combler une lacune pour l'installation de la fête patronale ¹⁶³² "

Un règlement d'urbanisme assez contraignant entoure la constitution de cet espace public, confirmant l'usage festif donnée à cette place. Le programme de décoration de la fête d'octobre 1877 confirme l'importance de l'événement. L'adjudicataire du marché public s'engage à "fournir des mâts pavoisés et illuminés avec de verres de couleur, des jeux pour les jeunes gens, des portiques et un arc de triomphe, et enfin de fournir une tente pour les bals devant accueillir au minimum deux concerts ou bals ¹⁶³³ ". La présence de plusieurs bals et de baraques foraines est attestée dans toutes les communes : les fêtes locales s'apparentent à des foires urbaines, dont la vivacité et la tradition sont fortes dans le monde des petites villes ¹⁶³⁴ .

Les comptes des fêtes ne sont pas toujours explicitement donnés dans les délibérations, même si le conseil les approuve chaque année, mais nous disposons de quelques ordres d'idées. Les dépenses consacrées aux fêtes dans les quatre communes étudiées s'élèvent en moyenne entre 0,39 et 0,47 francs par habitants, avec une faible dispersion des valeurs. On note tout de même une évolution certaine du budget des fêtes, confirmant l'intuition donnée par les délibérations à propos d'une forme de rupture dans les années 1880. Dans l'ensemble, les communes ont tendance à dépenser une somme inférieure à 30 c par habitants dans les années 1870, alors que cette somme grimpe à 50 c dans les années 1880, avec un pic au tournant du siècle (près de 70 c à Malakoff en 1897, par exemple) et un retour à des valeurs proches de 40 c par habitant dans les années 1910 ¹⁶³⁵ .

Que déduire d'une telle évolution ? D'une part, le budget des fêtes constitue une dépense quasiment incompressible, en particulier à partir des années 1890, comme en témoigne le budget de la plus petite commune, Bagneux, dont les montants de dépenses par habitant se situent toujours au-delà de la moyenne des communes. La faible variation des montants par habitant en dehors des deux périodes exposées semblent confirmer l'importance relative de ce poste dans les dépenses. Bien entendu, ce dernier n'est pas le plus important du budget communal, et il est, en valeur et dans l'ensemble, comparable aux dépenses obligatoires faites pour l'organisation des secours contre l'incendie, par exemple. Les fêtes communales rapportent certes en droits de place et d'occupation de la voirie : la recette s'élève au début du siècle entre 900 et 1000 F de redevance pour une trentaine de forains à Malakoff ¹⁶³⁶ , soit à peine 1/6 des dépenses pour les fêtes de la commune à la même époque.

¹⁶³² AM Vanves, délibérations, 21 février 1876.

¹⁶³³ AM Vanves, délibérations, 23 août 1877.

¹⁶³⁴ On retrouve sous plusieurs noms ces fêtes foraines dans le Nord de la France (ducasse, par exemple), sous le terme plus souvent de "foires" dans le Centre, où il n'est pas rare d'y associer un marché local.

¹⁶³⁵ Source : budgets conservés aux AD Hauts-de-Seine, série D05. Voir les tableaux en annexe.

Les fêtes locales sont indéniablement des opérations marchandes, non pour la commune directement, mais parce qu'elles font fonctionner le commerce local et celui des marchands forains. L'objectif pour la commune est peut être aussi dans la création d'un lien entre les habitants, afin de souder ensemble ces populations dont on a vu l'importance des nouveaux venus.

b. regrouper un quartier ?

Ces fêtes sont bien l'occasion de se retrouver ensemble pour un village entier, comme à Bagneux, ou pour un quartier, comme la Fête du Plateau à Vanves qui

"doit avoir lieu tous les ans, comme vous l'avez décidé dans le quartier dit "du Plateau", [... sur une] durée de 10 jours [...] avec illuminations, [...] jeux divers et brillant feu d'artifice. [...] le programme s'est efforcé de porter sur différents points de la commune les distractions.¹⁶³⁷ "

Il s'agit pour les édiles de proposer un programme festif pour l'ensemble des habitants. Tel est le sens de cette Fête du Plateau de Vanves, organisée au tournant du siècle en complément de la fête locale qui se tient sur la place de l'église. La croissance démographique de la commune s'est faite par extension du bâti au-delà du vieux centre bourg, et c'est le long de la rue de Paris, principale artère reliant la commune aux portes de la capitale, innervant tout un quartier nouveau fait de lotissements, que se situe la fête. Indéniablement, cette fête de quartier s'adresse aux nouveaux venus, installés depuis peu dans la commune. Il est difficile de connaître la force d'une éventuelle identité du quartier du Plateau à Vanves : tout au plus peut-on noter que, tout au long des délibérations, certains conseillers se déclarent comme les représentants de ce quartier. Il n'est pas anodin de voir que cette décision d'une fête de quartier se passe dans une commune comme Vanves, quelques années après la scission, douloureuse et conflictuelle, avec l'ancien lotissement de la Californie, devenu Malakoff. L'histoire locale, non exempte de réécriture hagiographique, estime que la commune de Malakoff a fait sécession pour protester contre l'iniquité de la gestion communale de la municipalité de Vanves, accusée d'être à la solde des bourgeois et des notables, contre le quartier ouvrier de Malakoff¹⁶³⁸ ; une telle écriture est contestée par l'analyse du recensement qui ne montre guère de différence sociologique entre les Vanvéens et les Malakoffiots ; même si cette histoire fait partie de la légende de la genèse de Malakoff, et qu'elle est certainement enjolivée, elle montre l'importance du rôle du quartier dans les relations locales. Malgré cette réécriture, on peut y lire le rôle des associations □ informelles – de quartier, voire les pétitions des habitants de ces mêmes quartiers. Or, on retrouve dans les délibérations la trace de ces pétitions émanant d'habitants d'un même lieu, pour réclamer à la municipalité, pêle-mêle,

¹⁶³⁶ *Etat des communes à la fin du XIXe siècle*, Malakoff, 1901. Cette information est très lacunaire, ne figure pas dans les monographies des autres communes et est impossible à recouper ou compléter, car les budgets agrègent les données des droits de place dans les droits de voirie.

¹⁶³⁷ *AM Vanves, délibérations, 7 juin 1898.*

¹⁶³⁸ *Malakoff, cent ans d'histoire*, Messidor–Temps actuels, 1983. Cet ouvrage publié par la municipalité de Malakoff et dont la réécriture de l'histoire locale est indéniable.

un nouveau débit de tabac, une boîte à lettres ou une levée de courrier supplémentaires, une borne fontaine ou une école.

2. sociabilité villageoise, associations urbaines

Ces pratiques festives sont multiples, et les fêtes locales ne sont que les points d'orgue d'une pratique associative très forte, dont l'évolution est parallèle au passage de la fête patronale à la fête communale. D'autre part, toutes les fêtes locales semblent insister sur des rites de passage, essentiellement à la destination des jeunes gens, que l'on retrouve dans les jeux et baraques foraines installées lors des jours de fêtes.

a. l'importance des rites de passage

Le déroulement de la fête locale est l'occasion de saisir la division sexuée de la société, tout comme celle en catégorie d'âge. En premier lieu, les enfants sont le premier public de ces fêtes ; toutes prévoient la présence de manèges de chevaux de bois pour les enfants¹⁶³⁹, réponse diurne aux bals populaires prévus le soir, à destination des adultes. En 1907, la fête printanière de Malakoff propose ainsi "attractions diverses, chevaux de bois, baraques foraines avec balançoires, tombolas et tirs de salons"¹⁶⁴⁰, tout comme en 1898 le programme de la fête de Vanves insiste sur la présence des mâts de cocagne et des manèges. Les jeux évoluent en suivant la mode du temps. A la fin des années 1880, on y trouve jeux de balles, jeux de force, d'adresse et des courses en sac, organisées pour les jeunes gens des écoles ; dans les premières années du siècle, il est moins fait référence aux courses en sac et autres jeux de force et d'adresse, mais à des baraques foraines, aux manèges et aux balançoires : la fête foraine évolue, passant de l'ancienne fête du village à un petit parc d'attraction¹⁶⁴¹.

Le vocabulaire des programmes et la présentation de ces fêtes montrent aussi une évolution dans l'espace assigné à chaque composante de la société. Enfants, jeunes et adultes ont des loisirs distincts si l'on en croit les programmes des festivités des années 1880-1890. Courses en sac et jeux d'adresse sont prévus, à des jours autres que les samedi et dimanche qui sont liés aux activités que l'on passe en famille (concerts, fanfare et bals). Ainsi, le lundi 27 juin 1898, la municipalité de Vanves prévoit-elle des "jeux pour les jeunes filles à 3 heures, jeux pour les jeunes gens à 4 heures le même jour"¹⁶⁴². De

¹⁶³⁹ On retrouve la présence de ces manèges à Bagneux en 1910 –dans une note du conseil indiquant qu'ils sont une tradition dans la fête communale–, à Vanves en 1898, à Malakoff en 1907...

¹⁶⁴⁰ AM Vanves, 1 Q 14-1, classement d'une affiche grand folio annonçant la fête de Malakoff dans le dossier "secours mutuels".

¹⁶⁴¹ Toutefois, une nuance dans cette évolution peut venir du fait de l'ancienneté du parc d'attraction de Malakoff ; c'est en effet dans le programme le plus récent –celui de 1907– et dans cette commune que l'on trouve la référence la plus directe à une fête communale très proche des parcs d'attraction du second XIX^e siècle. Sur la permanence des "manières d'amuser le peuple" au XIX^e siècle, voir Corbin, A. "La fête de souveraineté", in Corbin, A., Gérôme, N., Tartakowky, D. dir. *Les usages politiques des fêtes aux XIXe-XXe siècles*, PU de la Sorbonne, 1994, pp. 35-36.

¹⁶⁴² AM Vanves, *délibérations*, 7 juin 1898.

façon plus précise encore, le programme des réjouissances d'octobre 1900 clive encore plus les activités des lundis après-midi :

"Lundi 24 septembre 1900, à 2 heures rue des Chariots : Gardes françaises, jeu pour les garçons ; à 3 heures avenue Victor Hugo : Course aux Papillons, jeux pour les jeunes filles ; [...] lundi 1^{er} octobre : à 2 h place Gambetta les Marmites du Diable, jeu pour les garçons ; à 3 heures rue Vieille Forge : les Ramasseuses de Quilles, jeu pour les jeunes filles ¹⁶⁴³ "

L'espace des loisirs est non seulement différencié selon les âges, mais conserve aussi une forme de division sexuelle, dans l'espace – les jeux ne sont pas prévus aux mêmes lieux, ni à la même heure – et surtout dans le type de jeux proposés. Plus encore, le traditionnel mât de cocagne, présent dès le début des fêtes locales, est en 1900 appelé "mât de cocagne pour les jeunes gens de la commune", confirmant l'évolution vers une version policée de la fête, avec peut être moins de transgression des rôles ¹⁶⁴⁴ .

La fête locale quitte ainsi l'espace de la commémoration patronale – d'autres moments prendront cette place, dans une société fortement sécularisée, comme par exemple les cérémonies aux monuments aux morts de 1870-1871 ¹⁶⁴⁵ , les inaugurations des mairies ou des écoles – pour entrer dans un espace totalement festif, de loisirs. Par contre, ces fêtes deviennent aussi de plus en plus des fêtes de charité ou de bienfaisance, relayant un tissu associatif très fort existant dans ces communes de banlieue.

b. le tissu associatif

Les processions en sont guère décrites dans les archives, bien au contraire ; en 1863, la consécration de la nouvelle chapelle de Malakoff et l'érection de ce quartier en paroisse est l'occasion d'une procession au cérémoniel précis, que les Archives de l'archevêché nous décrivent ; mais ce moment n'est pas saisi par les registres des délibérations. Toutefois, d'autres formes de processions, plus laïcisées, existent au moment des fêtes de banlieue. Retraites aux flambeaux le plus souvent, processions musicales avec fanfares locales sont l'occasion pour la société édilitaire et pour le tissu associatif de se mettre en scène ; c'est pourquoi, derrière un programme festif qui peut paraître comme propre et organisé, ne laissant que peu de place à l'imagination, on retrouve des formes anciennes de la mise en commun d'une communauté.

¹⁶⁴³ *AM Vanves, délibérations, 7 septembre 1900.*

¹⁶⁴⁴ Sur le rôle des fêtes locales comme transgression des rôles dans la société, voir Leroy-Ladurie Emmanuel, *Le Carnaval de Romans. De la chandeleur au mercredi des cendres, 1579-1580*, Paris, Gallimard, 1979 ; Darnton, *le grand massacre des chats*, Laffont, 1985 [1984] ; Corbin et al, *Les usages politiques des fêtes, op. cit.*

¹⁶⁴⁵ Si les monuments aux morts de la Première Guerre Mondiale ont donné lieu à de nombreuses études d'anthropologie historique, ceux du conflit de 1870-1871 n'ont pas eu la chance d'être répertoriés de manière aussi exhaustive ; pourtant, la banlieue parisienne a largement contribué à la mémoire de ce conflit, en inaugurant rapidement des monuments (Bagneux, monument à Dampierre ; Malakoff, monument dans le cimetière communal sculpté par Ponscarme) à la mémoire des soldats morts sur les lieux des combats, et parfois en donnant des noms symboliques à des espaces publics. Toujours à Bagneux, la place publique qui portait le nom de carrefour de la Croix devient la place du 13 octobre, en souvenir des combats du 13 octobre 1870.

La retraite aux flambeaux est systématiquement prévue, et les édiles s'attachent à organiser un parcours qui ne blesse aucune susceptibilité. Parcourant l'ensemble du territoire communal, la retraite aux flambeaux met en scène, derrière le conseil municipal, la Fanfare municipale – toutes les communes disposent au moins d'une société municipale, parfois enjeu de pouvoir – et les Sapeurs pompiers ¹⁶⁴⁶. Prestige de l'uniforme, des bannières et des oriflammes : l'ensemble de la procession doit avoir une prestance que l'on retrouve dans ces éléments d'unité qu'ils représentent. Plus encore, l'ensemble des sociétés locales ont aussi des bannières et oriflammes qui sont sorties à l'occasion des fêtes : c'est le cas de la société de gymnastique de Vanves, la Vedette, dont la bannière est conservée aux Archives.

Les processions mettent en scène un tissu associatif dense. Les fanfares sont au premier plan lors des fêtes communales ; elles accompagnent la retraite aux flambeaux du premier jour, et organisent des concerts, le dimanche après-midi en 1898, le samedi soir à l'automne 1900, "au profit du Bureau de bienfaisance ¹⁶⁴⁷". La présence de ces sociétés musicales ne se réduit pas à l'activité des jours de fêtes. Ainsi, la commune de Malakoff acquiert-elle un kiosque, du modèle de ceux utilisés dans les jardins de Paris et installé à l'Exposition Universelle de 1900, pour l'implanter sur la place devant les écoles : les sociétés musicales de Malakoff, la Fanfare et la société *le Réveil musical*, pourront ainsi l'utiliser ¹⁶⁴⁸. De la même manière, Vanves installe un kiosque à musique utilisable toute l'année dans les jardins de la nouvelle mairie ¹⁶⁴⁹. Les sociétés musicales et la fanfare reçoivent des subventions des communes depuis le début de la période, et, en dehors de l'animation des fêtes et des inaugurations ¹⁶⁵⁰, participent aux concours de chant cantonaux et régionaux, afin d'y faire briller les couleurs de la commune ¹⁶⁵¹.

Les fêtes sont aussi l'occasion pour les associations sportives et les sociétés de secours mutuel de se mettre en scène. La vitalité des associations sportives, et tout particulièrement de gymnastique, relève avant tout d'une pratique patriotique du sport. Si ces associations sont parfois anciennes, leur recrudescence au lendemain de la défaite de 1871 a été montrée ¹⁶⁵², et se confirme en banlieue parisienne. L'augmentation de leur nombre concorde avec un discours patriotique que l'on retrouve aussi à l'école, et qui

¹⁶⁴⁶ AM, *délibérations diverses*. Programme de la fête printanière de Vanves, juin 1898, de la fête communale de Vanves, automne 1900 ; programme de la fête printanière d'avril 1907, Malakoff, avec détail de l'itinéraire.

¹⁶⁴⁷ AM Vanves, *délibérations*, 7 septembre 1898.

¹⁶⁴⁸ AM Malakoff, *délibérations*, février 1901.

¹⁶⁴⁹ AM Vanves, *délibérations*, nov. 1898.

¹⁶⁵⁰ C'est le sens du statut de la fanfare municipale de Malakoff, voté en conseil municipal en août 1889. AM Malakoff, *délibérations*, août 1889.

¹⁶⁵¹ On ne sait pas grand-chose de ces concours musicaux, sauf que les registres de délibérations s'en font l'écho lorsque les sociétés musicales en reviennent avec un prix, et lorsqu'il s'agit, pour la commune, d'en organiser un. Pour une vision plus contemporaine, mais non sans écho avec ces concours, voir le film *les Virtuoses (Brassed off)*, de Mark Herman, 1997.

impose des séances d'apprentissage de porter du fusil aux jeunes garçons ¹⁶⁵³ .

On compte ainsi dans les années 1900 pas moins de deux sociétés de gymnastique à Malakoff, *la Vedette*, société municipale de gymnastique et de tir, et une société non subventionnée par la commune, *l'Avant-garde* ¹⁶⁵⁴ . En 1907, une autre société, *le club sportif*, participe à l'organisation de la fête printanière, tout comme la société *La générale du XIV^e arrondissement*. Peu de communes ont un tel engouement pour les sociétés spécialisées dans la gymnastique, mais on note à Vanves la présence d'une *Union amicale de la Jeunesse*, dont les activités semblent plus larges qu'une société de gymnastique ¹⁶⁵⁵ , et la création au début du siècle de la *Jeunesse républicaine de Vanves*, ayant pour but :

"Organisation de réunions périodiques (conférences, causeries) Salon de lecture et de correspondance Abonnement aux meilleures publications, Bibliothèque Bulletin mensuel d'instruction civique et économique Cours de danse matinées et soirées dansantes Escrime, excursions, visites, terrain de jeux et de sports Fonds d'assistance militaire Placement ¹⁶⁵⁶ "

La multiplicité de ces sociétés sportives confirme le but non seulement de loisir, mais aussi d'éducation civique accordée à ce tissu associatif. Certes, il est difficile d'en connaître l'exact impact ; mais la présence continue de ces sociétés dans l'organisation des fêtes, puis dans les Comités des fêtes, montre le rôle central dans la création d'un lien social fort au sein du quartier ou de la commune autour de ces associations, dont toutes n'ont pas une filiation politique aussi affirmée que *La Jeunesse républicaine*. Bien souvent, c'est encore une fois le local qui est mis en avant, comme le montre la société *La Vedette* de Malakoff, dont les subventions sont liées à son caractère municipal et au fait qu'elle représente la commune au-dehors de son territoire ¹⁶⁵⁷ .

Pratiques sportives et patriotiques se mêlent dans ces associations qui font florès au tournant du siècle. Liées à un engouement pour la "défense nationale" et très certainement à une diffusion latente du militarisme dans la société ¹⁶⁵⁸ , les sociétés gymniques montrent aussi la diffusion des pratiques sportives, alors que les années 1860 avaient été celles d'une pratiques plus élitiste ¹⁶⁵⁹ . Peu visible dans les archives ¹⁶⁶⁰ , la

¹⁶⁵² Grévy, J. *la République des opportunistes*. Perrin, 1998.

¹⁶⁵³ AM Bagneux, *délibérations*, achat des fusils d'exercice en bois pour les garçons des écoles communales.

¹⁶⁵⁴ *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Malakoff, 1901.

¹⁶⁵⁵ *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Vanves, 1901.

¹⁶⁵⁶ AM Vanves, *Affichette annonçant la création de la Jeunesse républicaine et demandant de "faire une active Propagande"*, in *recueil du Comité républicain et radical-socialiste de Vanves, registre 2 non coté, inséré feuillet 186/187. C'est moi qui souligne.*

¹⁶⁵⁷ AM Malakoff, *délibérations*.

¹⁶⁶⁰ Le dépouillement de la série F7 des Archives Nationales sur les associations de la Seine n'a guère donné de résultats.

vitalité de ces associations locales témoigne d'un tissu de solidarité moderne et touffu, qui, en partie, peut remplacer les anciennes formes de solidarité ; il n'est donc pas étonnant de trouver autant de pratiques associatives dans la région parisienne, formée d'une population de migrants.

La "banlieue en fête" utilise ainsi un cérémonial autour du local, d'une mise en scène d'un vivre ensemble ; pourtant, dès les années 1880, et plus encore au tournant du siècle, ces fêtes locales vont se trouver en concurrence, d'une part avec les festivités parisiennes du 14 Juillet, d'autre part avec des fêtes politiques qui revendiquent cet attachement, comme les banquets républicains réactivés à partir de 1899¹⁶⁶¹.

Enfin, la banlieue a longtemps servi de cadre à des espaces festifs pour Parisiens, comme le montrent le bal du Moulin de la Galette, les guinguettes des bords de Marne ou les cabanes du Plessis-Robinson. Malakoff a d'abord été une fête foraine, utilisée comme un argument publicitaire pour faire venir de nouveaux habitants dans le lotissement de la Nouvelle Californie. C'est donc une autre facette de la banlieue en fête qui se retrouve ici, au public plus large, avec des liens très distendus avec le local.

B. Usages des fêtes : vers des fêtes urbaines ?

Les pratiques villageoises décrites plus haut connaissent une évolution. Mâts de cocagne et jeux sont progressivement remplacés par des attractions plus organisées, et l'entrepreneur des fêtes locales entend bien rémunérer son investissement en manèges, baraques foraines et attractions diverses. Les fêtes deviennent payantes, y compris les bals ; le public change, quitte l'échelle locale pour s'étendre au-delà des frontières de la commune. La fête locale est concurrencée par des pratiques différentes, et la banlieue en fête est aussi (surtout ?) un espace de loisirs pour Parisiens.

1. La "banlieue en fête" : des fêtes pour Parisiens ?

Les fêtes de banlieue sont-elles réellement des fêtes pour les banlieusards ? Si, dans le cas des fêtes patronales puis communales, on peut penser que le public est avant tout local, cela est nettement moins certain d'autres manifestations à l'audience plus large. Phénomène répandu dans de nombreuses communes de banlieue, les fêtes sont aussi destinées à un public de Parisiens, venus chercher divertissement, attractions, bon air et vin peu cher au-delà des fortifications. Des guinguettes des bords de Marne aux villégiatures chères aux peintres aux confins de la Seine et de l'Oise, la banlieue est

¹⁶⁵⁸ Girardet, R. l'a montré dans *la Société militaire dans la France contemporaine, 1815-1939*, Plon, 1953, bien avant les thèses de Mosse, G., *Fallen soldiers . Reshaping the Memory of the world wars*, Oxford University Press, 1990 [trad. fr. Hachette 1999] développant ce thème au-delà de la Première Guerre Mondiale. Le vote de la loi des 3 ans en 1913 apparaît comme le moment d'exacerbation du sentiment national en France.

¹⁶⁵⁹ Lebas, A. "des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir", *Histoire Urbaine*, 1/2000, pp. 145-162.

¹⁶⁶¹ sur le rôle des banquets républicains à la fin du XIX^e siècle, voir Cobin, et al. *Les usages politiques de la fête*. Sur leur rôle dans la France du XIX^e siècle, Ihl, O. *la fête républicaine*, op. cit.

représentée comme un espace de loisirs et de détente. En banlieue sud-ouest, plusieurs lieux sont à la mode dans les années 1860 : les déjeuners campagnards, sous les arbres, du Plessis Piquet ¹⁶⁶², et le parc d'attraction imaginé par Alexandre Chauvelot lors du lotissement de la Nouvelle Californie au petit Vanves, font partie des espaces récréatifs de premier plan pour les Parisiens des arrondissements du sud de la capitale, tout comme les promenades aux bords de la Bièvre ont gardé un caractère champêtre dès lors que l'on s'éloigne des espaces industriels à proximité de la capitale.

Or, il semble que cette tradition des guinguettes, de la fête pour Parisiens, tende sinon à disparaître, du moins à se mêler aux autres formes festives. L'âge d'or de ces guinguettes du Sud de Paris semble s'arrêter avec la fin de l'Empire et la destruction du parc d'attraction de Malakoff ¹⁶⁶³. Plus que d'une disparition, c'est une évolution que l'on peut envisager : sous l'Empire, fêtes locales et attractions dominicales pour Parisiens sont assez dissociées ; les premières n'ont lieu qu'une à deux fois par an, les secondes s'installent sur les terrains libres de construction tous les dimanches de la belle saison. Guinguettes et salles de bals payant fleurissent, développées par l'attrait de boissons peu chères – nous sommes au-delà des fortifications, l'octroi ne taxe pas les boissons alcoolisées de la même manière qu'à Paris intra-muros ¹⁶⁶⁴.

Les fêtes du Second Empire sont donc nombreuses sur le territoire des communes de la proche banlieue, à défaut d'être brillantes. Honoré Castillon propose une description du parc d'attraction de Malakoff (les termes sont de l'époque), insistant sur les balançoires, le restaurant créé au pied de la Tour, le train qui parcourt le parc, les jardins aménagés à la mode du moment, avec force rocaille et plissements de terrains artificiels ¹⁶⁶⁵. La Bedollière, dans son ouvrage *Histoire des environs de Paris*, publié en 1867 avec des illustrations de Gustave Doré, rappelle que ce paradis n'est plus qu'une illusion : entre temps, l'inventeur du parc est décédé, et les fêtes dominicales ont quitté la Californie pour d'autres cieux ¹⁶⁶⁶. Pourtant, durant une décennie, Malakoff a accueilli les Parisiens endimanchés venus chercher du bon air et une distraction bon marché. Le bals y avaient une certaine renommée, comme le signale Honoré Castillon : celui de la *Butte aux Belles*, "qui avait lieu les dimanches et lundis, se faisait remarquer par la décente modestie de

¹⁶⁶² "fêtes parisiennes en banlieue sud", in Burgel, G, Segalen, M. dir. *Hauts-de-Seine*, 1990, p. 56. le nom actuel de la commune, Le Plessis Robinson, fait semble-t-il référence à ces guinguettes installées sous les marronniers.

¹⁶⁶³ Chauvelot avait construit une tour pour attirer, par un parc d'attraction, les acheteurs potentiels de terrains du lotissement ; cette tour a été détruite par ordre de l'Etat-major pendant les combats du siège de Paris, car elle était un point de repère pour les bombardements prussiens. *Etat des communes*, Malakoff, p. 12, 1901.

¹⁶⁶⁴ G. Jacquemet a montré ce phénomène de développement des marchands de vins, cabarets et salles de bals aux limites fiscales de Paris. Jacquemet, G. *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*, Ehess, 1980.

¹⁶⁶⁵ Castillon, H. (d'Aspet), *Guide à la Tour de Malakoff et à la Californie parisienne, rendez-vous de la bonne société, aux portes de la capitale*. Paris, Impr. Brière, 1860, 96 p. La mode des jardins de rocaille se retrouve dans la construction du parc des Buttes Chaumont à Paris.

¹⁶⁶⁶ La Bedollière, *Histoire des environs de Paris*, 1861.

ses habitués et le bon ton qui ne cessait de régner parmi les diverses danses ¹⁶⁶⁷ ".

L'usage des attractions dominicales pour Parisiens à Malakoff est pourtant une transgression des fêtes populaires. En effet, l'objectif du créateur de ce parc est clair : il s'agit, en attirant le Parisien dans un endroit festif, débarrassé des contraintes de la vie quotidienne de labeur, de lui faire miroiter un avenir meilleur qui passe par l'achat d'un terrain et la construction d'un logement à proximité de cet "eldorado". Le vocabulaire du parc d'attraction, comme les noms données aux rues à peine tracées du lotissement de la Nouvelle Californie, sont révélateurs de cette association publicitaire : Chauvelot vend à ses acquéreurs un peu plus que du terrain, il leur vend des loisirs et une vie sans soucis, une "frontière" à conquérir avec tout l'imaginaire des voyages lointains et du premier d'entre eux, celui vers la Californie et ses mines d'or ¹⁶⁶⁸.

La déliquescence de ces fêtes marchandes dans les premières années de la République est complexe à analyser. La faillite du personnage principal de ce lotissement, l'incurie dans la gestion du service public qui fait de la Nouvelle Californie un "eldorado en haillon" ¹⁶⁶⁹ dès le milieu des années 1860 expliquent en partie le délabrement dans lequel les promeneurs découvrent les ruines du parc d'attraction dès la fin des années 1860. Malakoff n'est plus un lieu de fêtes populaires, de dimanches à la mode une fois passé les fortifications, soit que d'autres lieux aient pris le relais – comme c'est le cas des guinguettes du Plessis-Piquet –, soit que d'autres fêtes concurrencent largement ces fêtes locales trop proches de Paris. Pourtant, l'esprit "parc d'attraction" perdure au-delà des années 1870, et le tournant du siècle voit renaître ces fêtes durant deux ou trois week-end et associant à la traditionnelle fête locale les ingrédients des attractions foraines. Le programme de la grande fête de Malakoff en 1907 est révélateur de cette double identité. D'une part, le patronage est clairement local : les attributs du pouvoir municipal sont présents, le conseil municipal soutient la fête par le biais de son Comité des fêtes, dirigé par le premier adjoint ¹⁶⁷⁰. Il est hors de doute que cette fête a comme origine un simple projet marchand ou publicitaire, et qu'elle met en scène le pouvoir politique local ¹⁶⁷¹. A l'inverse, le programme festif est tourné vers la modernité des attractions et tranche avec les baraques foraines et autres jeux que l'on retrouve habituellement dans ce type de documents. Pêle-mêle sont prévus, durant les trois dimanche d'avril, un cirque, des projections de cinématographe, des représentations du Grand Théâtre Derly, en plus des attractions diverses habituelles, indiquant toutefois la présence des balançoires, des

¹⁶⁶⁷ Castillon, op. cité. Les mêmes exemples sont repris dans Poisson, G. *Evocation du Grand Paris, la banlieue Sud*, Editions de Minuit, 1956, p. 371.

¹⁶⁶⁸ La ruée vers l'or datant de 1849, l'opération de lotissement est commencée en 1852-1853 : la filiation chronologique est évidente, rattrapée ensuite par un vocabulaire glorifiant les victoires des Armées françaises en Crimée à partir de 1858.

¹⁶⁶⁹ Archives de l'Archevêché de Paris.

¹⁶⁷⁰ AM Vanves, 1 Q 14.1, secours mutuels. Affiche d'une fête à Malakoff, 1907, déclassée ; 120 x 80.

¹⁶⁷¹ Sur l'analyse de l'usage politique des fêtes, voir Corbin, A., Gérôme, N. et Tartakowsky, D. (dir.) *les usages politiques des fêtes aux XIX^e et XX^e siècles*, Publications de la Sorbonne, 1996.

chevaux de bois et de vélocipèdes. La modernité de cette fête, la diffusion de loisirs urbains – même sous une forme foraine – témoigne d'une transformation des pratiques festives, et très certainement de la présence d'un public bien plus nombreux et moins local que lors des fêtes précédentes. L'originalité vient aussi du clou du spectacle : le dernier dimanche de la fête, un lâcher de montgolfière est prévu. L'affiche annonçant le programme des festivités ne s'y trompe pas : la gravure représentant le ballon en occupe une très large part. La modernité de ce lancement de ballon, le déploiement des manœuvres, la distribution de jouets aérostatiques aux enfants : tout est fait pour faire de cet événement le clou du spectacle.

Que fête alors la municipalité de Malakoff en déployant une attraction d'une telle ampleur au printemps 1907 ? La mise en scène de la fête est à la fois tournée vers la glorification d'industries modernes, dont certaines sont parfois présentes sur le territoire malakoffiot : il existe ainsi une salle de cinéma dans les années 1910 sur le territoire de la commune, ainsi qu'un fabricant de ballons de caoutchouc, dont le magasin de vente se situe à Paris, et qui peut très bien avoir pris part à la fête ¹⁶⁷². Pourtant, c'est bien la ville qui se met elle-même en scène dans cette fête : le ballon aérostat est ainsi baptisé "la ville de Malakoff", les rues principales sont illuminées lors du lancement de l'aéronef. L'ouverture d'une nouvelle avenue et l'inauguration d'une nouvelle place semblent être l'occasion d'une fête ayant autant d'ampleur. Mais, derrière ce prétexte de l'inauguration, il semble bien que la municipalité trouve dans ce programme festif moderne et alléchant le moyen de souder autour d'elle l'ensemble de ses concitoyens, et ce d'autant plus que l'on est à un an des élections municipales. Par ailleurs, dans le patronage municipal de cette fête et dans le baptême symbolique d'un ballon au nom de la commune, ne peut-on pas aussi voir la trace, soit de l'évergétisme édilitaire, soit, de manière symbolique, de l'activation d'un patriotisme local ¹⁶⁷³ ? Ce besoin de mise en scène du pouvoir politique local s'explique peut-être aussi par la concurrence accrue, depuis les années 1890, des cérémonies parisiennes lors de la Fête nationale.

2. des pratiques festives concurrentielles

a. la concurrence de la Fête nationale

En 1880, la République fête avec lyrisme son premier 14-Juillet ¹⁶⁷⁴. Fête militante car contestée, le 14-Juillet va devenir un moment fort du calendrier républicain, et, forcément,

¹⁶⁷² Bottin du commerce, 1901 et 1911. Un aéronaute est même présent au début du siècle dans le Bottin.

¹⁶⁷³ Au sujet de l'évergétisme édilitaire, voir : Petitfrère, Cl. *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains, de l'Antiquité à nos jours*, Tours, Cehvi, 1999 ; Corbin, A. et al, *l'usage politique des fêtes*, op. cit. ; Gerson, S., *The Pride of Place : Local Memories and Political Culture in Nineteenth-Century France*. Cornell University Press, 2003, 324 p. ; Chanet J.-P. *L'école républicaine et les petites patries*, Aubier, 1996.

¹⁶⁷⁴ Sanson, R. *Le 14-Juillet : fête et conscience nationale, 1789-1975*, Flammarion, 1976 ; autre référence. Sur les formes symbolique de cette mémoire républicaine, Amalvi, C. "Le 14-Juillet", in Nora, P. (dir.), *Les lieux de mémoire, tome 1 : La République*, Quarto Gallimard, pp. 383-423, 2001 (1984).

se trouver en concurrence avec les fêtes locales dont on a montré la politisation croissante. A Bagneux, le conseil municipal accepte de répondre de manière favorable à la circulaire du Préfet, "se reposant sur le patriotisme des habitants de la commune [...] pour donner à cette fête toute la solennité possible, et vote un crédit de 200 F"¹⁶⁷⁵, dont l'usage n'est pas clairement précisé. Même attitude à Vanves : le conseil accepte d'ouvrir un crédit pour "pavoiser la commune et prévoir des illuminations"¹⁶⁷⁶. La somme consacrée correspond à environ 1/10^e du budget des fêtes de Vanves à la même époque, mais les fêtes communales s'étalent sur une période de 6 semaines, ce qui est sans commune mesure avec les festivités d'une journée prévue pour le 14-Juillet. Le conseil de Bagneux, "tenant à l'honneur de témoigner son dévouement à la République, décide à l'unanimité et par acclamation le vote de la subvention". C'est à la fois peu □ mais les registres des délibérations ne sont guère prolixes sur ces sujets avant le milieu des années 1880 – et révélateur d'une forme de ferveur républicaine populaire que l'on retrouve plus tard. Peu de choses sont en effet conservées dans les archives concernant cette première commémoration du 14 Juillet dans les communes de banlieue : tout au plus peu on envisager, au vu de la teneur patriotique des délibérations des divers conseils, que les fanfares existantes ont été mises à contribution, tout comme les pompiers dont les défilés sont souvent chaleureusement applaudis. Lampions et oriflammes ont certainement été déployés, et les drapeaux tricolores ont été hissés sur les frontons des mairies : celle de Bagneux a été inaugurée à peine deux ans auparavant. Toutefois, l'espace de la commémoration nationale ne semble guère avoir d'éclat dans les communes de banlieue. Certes, l'absence de traces, au sein des délibérations, concernant l'organisation d'une journée particulière le 14-Juillet dans les communes ne veut pas dire que celle-ci soit forcément ignorée¹⁶⁷⁷ ; mais, en comparaison avec l'enthousiasme avec lequel les municipalités vont débaptiser leurs rues et leur donner des noms républicains, la ferveur patriotique de ces fêtes semble bien mince¹⁶⁷⁸. A partir de 1885, ce sont Victor Hugo et Gambetta qui sont honorés, suivis rapidement par François Raspail¹⁶⁷⁹. Ledru-Rollin entre au panthéon de ces Républicains, mais de manière moins unanime : en 1886, seule la commune de Malakoff a souhaité honorer ainsi l'homme de 1848¹⁶⁸⁰. D'autres personnalités moins consensuelles apparaissent au détour des

¹⁶⁷⁵ AM Bagneux, *délibérations*, séance extraordinaire du 14 juillet 1880.

¹⁶⁷⁶ AM Vanves, *délibérations*, séance extraordinaire du 14 Juillet 1880.

¹⁶⁷⁷ Ainsi, en 1903, le conseil municipal de Bagneux adopte les comptes des fêtes publiques, comprenant à la fois la fête communale et celle du 14 Juillet. AM Bagneux, *délibérations*, séance du 2 nov. 1903.

¹⁶⁷⁸ Peut-être d'autres fonds d'archives, en particulier celles des sociétés locales, auraient donné des résultats intéressants ; la non classification de certains dépôts d'archives communales rend ce sondage hasardeux, et je n'ai rien trouvé sur les fêtes du 14-Juillet aux Archives de Vanves, qui sont les seules à proposer un cadre de classement simple et efficace.

¹⁶⁷⁹ AN, F¹ CI/172, arrêtés collectifs de l'été 1885 pour les hommages publics rendus à Victor Hugo et Gambetta. Le nom de François Raspail est donné à la rue de la Croix à Vanves en 1886.

¹⁶⁸⁰ AN, F¹ CI/172, confirmation d'une délibération du 14 novembre 1886.

acceptations de la Préfecture : en 1882, la municipalité de Montrouge décide de donner le nom de rue Barbès à la rue Princesse. La Préfecture de la Seine accepte cet hommage public, impensable deux ans auparavant¹⁶⁸¹. Vanves donne ce même nom à la petite rue François 1^{er} en 1886¹⁶⁸² ; Paul Bert enfin est honoré dès 1886 à Malakoff, alors que son nom sera plus populaire dans les années 1930¹⁶⁸³. Dans les années 1890, ce sont les généraux républicains qui deviennent à la mode, comme en témoignent les rues Marceau, Kléber et Hoche¹⁶⁸⁴, suivis de près par les penseurs et historiens républicains : Michelet, qui avait déjà son lycée à Vanves, Auguste Comte, auxquels il faut adjoindre Diderot et Voltaire¹⁶⁸⁵. Enfin, un hommage unanime sera donné au Président Sadi-Carnot après son assassinat : Montrouge et Vanves donnent son nom à une voie durant l'automne 1894¹⁶⁸⁶. Finalement, le républicanisme des édiles locaux en banlieue parisienne, en partie pris à défaut dans la ferveur commémorative des 14-Juillet, est sans conteste réel si l'on regarde ce panthéon républicain fièrement arboré sur les plaques de rue des communes¹⁶⁸⁷.

De fait, il est possible de voir une autre explication à ce silence concernant le 14-Juillet dans les archives municipales. Pour la commune de Vanves en tout cas, le fait est avéré : la simultanéité entre la fête communale printanière, dont la date est de plus en plus tard, finit par poser problème aux édiles. En 1900, l'un conseiller municipal demande s'il ne serait pas utile de tirer le feu d'artifice le 14 Juillet plutôt que le 8, date de clôture de la fête, afin de lui donner "plus d'éclat". Cette proposition est rejetée, car le maire pense que "le 14 Juillet, tout le monde ira à Paris"¹⁶⁸⁸. Cette remarque anodine confirme l'acceptation de la fête nationale au tournant du siècle comme étant un événement majeur du calendrier républicain, tout en montrant la difficulté pour les édiles de banlieue de proposer une fête patriotique de grande ampleur alors qu'à quelques kilomètres de là,

¹⁶⁸¹ AN, F¹ CI/172, 1882, Montrouge.

¹⁶⁸² AN, F¹ CI/172, 1886, Vanves. Depuis, Armand Barbès a quitté la plaque de cette rue, qui s'appelle toujours François 1^{er}.

¹⁶⁸³ AM Malakoff, *délibération*, séance du 14 novembre 1886. approbation par la Préfecture en 1887, AN, F¹ CI/172, 1887, Malakoff.

¹⁶⁸⁴ Le nom de Marceau est donné à la rue Brisée à Vanves en 1888 (AN, F¹ CI/169) ; celui de Kléber toujours à Vanves, à une rue nouvellement créée en 1897 (AN, F¹ CI/174) ; celui de Hoche à la rue du Clos Montholon en 1890 à Vanves (AN, F¹ CI/173).

¹⁶⁸⁵ Malakoff, nom de Michelet donné à l'avenue accédant à la Porte de Malakoff, 1898. (AN, F¹ CI/196) ; Vanves, nom d'Auguste Comte donné à la rue Baissin en 1899 (AN, F¹ CI/174) ; rue Voltaire : Malakoff en 1898 (AN, F¹ CI/196), Diderot : Vanves en 1897 (AN, F¹ CI/174).

¹⁶⁸⁶ AN, F¹ CI/173.

¹⁶⁸⁷ C'est aussi dans les années 1880 que les municipalités se préoccupent d'installer des plaques indicatives dans les rues formant la voirie communale, et que le numérotage des maisons, décidé parfois depuis les années 1860, est mené de manière plus systématique. AM de l'ensemble des communes, délibérations diverses.

¹⁶⁸⁸ AM Vanves, *délibérations*, 16 juin 1900.

accessible par tramway, aura lieu une fête dont la magnificence ne peut avoir d'égal dans une petite commune. La concurrence parisienne, d'autant plus forte que les transports en commun se sont améliorés et permettent la desserte facile du Champ de Mars depuis les Expositions Universelles, oblige certainement les édiles de banlieue à décider ne pas mettre en avant l'attachement politique républicain au même moment. La solution trouvée à Vanves en 1900 paraît confirmer l'existence de deux calendriers, l'un local, l'autre national : la fête printanière de juin-juillet 1900 est alors une fête populaire, du divertissement et de la mise en scène des édiles locaux ; par contre, l'éclat tout particulier donné à la fête d'octobre 1900, où se mêlent la fête populaire et l'engagement politique, confirme la transformation de la fête vers un but politique. Ainsi, alors que plusieurs bals sont organisés les samedis et dimanches, qu'un "grand feu d'artifice" est tiré le dernier soir, l'après-midi est consacré à une "grande fête patriotique avec remise solennelle du drapeau [de la commune] à la 780^e section des Vétérans¹⁶⁸⁹".

Incontestablement, les pratiques populaires des fêtes locales ont évolué en banlieue parisienne à la veille du premier conflit mondial. Si l'aspect de la mise en scène de soi par le pouvoir municipal perdure¹⁶⁹⁰, d'autres éléments s'ajoutent à ce cérémonial complexe de la fête locale : le patriotisme, républicain d'abord, national ou cocardier ensuite, devient un élément phare de la constitution des programmes des fêtes modernes, celles qui ont lieu dans les années 1900-1910. Pourtant, il semble que l'usage politique des fêtes locales soit moins prononcé que ce que l'on a pu observer à la même époque dans de grandes villes comme Lyon¹⁶⁹¹. Peut-être faut-il chercher cette différence dans la présence d'autres formes de pratiques festives, destinées à un public restreint, les formes artisanes de l'expression politique. De fait, le banquet républicain semble avoir toute sa vigueur en banlieue parisienne.

b. le banquet républicain

La tradition du banquet républicain est bien connue, tout comme la réutilisation par les premiers partis politiques de la III^e République des agapes artisanes de leurs frères aînés de 1848¹⁶⁹². Moment symbolique de mise en scène du politique, le banquet n'a pas la force d'union de la fête communale : l'invitation obligatoire, le prix de la place font de ce moment un *entre soi*, où se retrouvent des convaincus et des partisans républicains.

¹⁶⁸⁹ AM Vanves, *délibérations*, 7 sept. 1900

¹⁶⁹⁰ Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Seuil, 1973.

¹⁶⁹¹ Arnaud, P., "Fête, sport et éducation politique à Lyon sous la III^e République", in Corbin A. et al., *les usages politiques des fêtes*, *op. cit.*, pp. 169-185.

¹⁶⁹² Sur 1848 et les premiers banquets, voir : Agulhon, M. *les quarante-huitards*, Gallimard, 1992 ; Agulhon, M. *Marianne au combat. L'imagerie républicaine de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 2001 (1979). Et surtout Ihl, Olivier, *la fête républicaine*, *op. cit.*; Olivier Ihl, "Convivialité et citoyenneté. Les banquets commémoratifs dans les campagnes républicaine à la fin du XIX^e siècle", in Corbin A. et al, *les usages politiques des fêtes*, *op. cit.*, pp. 137-139.

Peu de trace dans les archives communales ou départementales de banquets républicains d'opposition, c'est-à-dire avant la crise du 16 Mai ¹⁶⁹³. Pourtant, ces banquets semblent d'usage courant : en 1878 par exemple, le 15-Août est l'occasion d'un banquet bonapartiste à Clamart, et les radicaux ne sont pas en reste, puisqu'ils ont organisé un banquet en février ¹⁶⁹⁴ ; mais leur trace reste fugace dans les archives. Par contre, la fin du siècle semble l'occasion d'un renouvellement de la fréquence de ces banquets, ainsi d'ailleurs que de leur audience. Passés de banquets d'opposition à banquets commémoratifs ou d'union, ils deviennent une véritable institution politique. La conservation des procès-verbaux des réunions du Comité républicain et radical-socialiste de Vanves, tenues entre 1898 et 1919, permet de saisir l'importance de ces réunions alliant un moment festif et pratique politique.

Le comité républicain organise son premier banquet à l'occasion de la victoire de leur liste aux élections municipales de 1900. A partir de cette date et jusqu'à la guerre, un banquet démocratique sera systématiquement donné pour fêter les succès électoraux, qu'il s'agisse de l'élection d'un des leurs comme Conseiller général (mai 1900), comme député (juin 1906) ou de la réélection de leur liste à la tête de la municipalité. Le détail de l'organisation du banquet de juillet 1904 est connu. Le choix de la date est rapidement évoquée : impossibilité de faire le banquet le 13 juillet, puisque "les municipalités donnent en général un banquet pour la Fête nationale à cette date-là ¹⁶⁹⁵ " ; il est donc décidé de l'organiser le dimanche 10 juillet 1904. Le prix par convive, fixé à 4 francs, limite de fait son audience; ce sont pourtant entre 200 et 220 convives qui sont attendus ce jour-là. Le programme allie un message politique clair et un moment festif autour d'une table dont s'occupe un restaurateur parisien. Banquet organisé par le Comité radical de Vanves en l'honneur de la victoire aux élections municipales, il est présidé par le Conseiller général, membre du Comité, Jean-Marie Dupont et par le maire réélu de Vanves, Etienne Jarrousse ¹⁶⁹⁶, assisté des autres maires radicaux du canton. Le Marché couvert, utilisé pour l'occasion, est décoré de manière colorée, et la fanfare municipale jouera pendant le banquet des morceaux de musique, au grand dam de certains membres du Comité, qui y voient un détournement des fonds publics ¹⁶⁹⁷.

Banquet politique, le banquet démocratique devient ainsi une forme d'institution dans la banlieue parisienne à partir de la fin du XIX^e siècle. Certes, l'absence de sources ne

¹⁶⁹³ il est vrai que je n'ai pas dépouillé de manière exhaustive les fonds des Archives de la Préfecture de Police de Paris, plutôt décevants pour ce qui concerne la surveillance des élus locaux en banlieue par exemple (ce sont essentiellement les députés qui ont un dossier individuel dans la série Ba).

¹⁶⁹⁴ APP, BA 1122, dossier Hunebelle, Jules, Maire de Clamart, *Rapport (Yves), police municipale, 29 juillet 1878*.

¹⁶⁹⁵ AM Vanves, *registre de l'Union républicaine radicale de Vanves*,

¹⁶⁹⁶ AM Vanves, *registre de l'Union républicaine radicale de Vanves*, réunion de la commission du banquet, 14 juin 1900, modèle de carton d'invitation.

¹⁶⁹⁷ AM Vanves, *registre de l'Union républicaine radicale de Vanves*, réunions de la commission du banquet, 23, 26 juin et 8 juillet 1904.

permet pas de conclure à une mise en sommeil des banquets républicains entre 1870 et 1899/1900 ; tout au plus peut on concevoir, grâce à quelques précisions, que le banquet du début du siècle est en partie différent des descriptions faites pour la période précédente. On quitte certainement le banquet d'opposition pour entrer dans un banquet d'autocélébration de la victoire électorale, et de l'unité politique autour d'une liste qui, progressivement, devient une liste de concentration républicaine. Ce qui n'était qu'une impression corroborée par le fait que plusieurs comités électoraux participent à l'organisation du banquet à partir des élections de 1908, se confirme largement dans l'organisation d'un banquet cantonal en 1913, réunissant plusieurs comités locaux. Par ailleurs, les cartons d'invitation retrouvés sont clairs : dames et demoiselles sont admises aux banquets républicains locaux, ce qui n'est pas le cas ni dans les banquets revendicatifs des années 1870-1880, ni dans les "banquets des maires" offerts par la Présidence de la République à l'occasion des Expositions Universelles de 1889 et 1900¹⁶⁹⁸. Moins unanimistes que leurs prédécesseurs, les banquets urbains de la banlieue parisienne reflètent une forme de ségrégation sociale – le prix de 4 francs pour assister à la fête suggère l'élimination d'une partie de la population, tout comme le nombre de convive, limité à 250 personnes¹⁶⁹⁹ – autant que partisane. Le banquet devient alors un instrument politique relevant moins de l'unité que du choix partisan. Fête socialement ségrégée, il n'est pas étonnant que l'usage de la fête communale, puis, dans les années 1920, celle du sport ou des fêtes populaires, soient préférées par les adversaires socialistes à ces banquets radicaux.

L'enjeu des fêtes communales devient donc progressivement plus politique □ patriotique, si l'on utilise le vocabulaire de l'époque. On retrouve dans la liturgie simplifiée de ces fêtes populaires la succession montrée dans d'autres cas¹⁷⁰⁰. La fête communale est d'abord un espace de représentation de soi pour les édiles, qui patronnent l'ensemble, organisent une retraite aux flambeaux où sont mises en valeur les composantes symboliques du pouvoir local : pompiers en tête, tambours et fanfares municipales dont le Président est très souvent un conseiller municipal, parfois même un adjoint au maire¹⁷⁰¹.

La multiplication des références au passé rural des communes, ainsi que la glorification du folklore de cette banlieue jusque dans les années 1920, ne sont-ils pas une réécriture à l'aune de la médiatisation des courants folkloristes ?

¹⁶⁹⁸ Sur ces banquets de maires : Jocelyne George, "le banquet des maires ou la fête de la Concorde républicaine", in Corbin A. et al., *Les usages politiques des fêtes*, op. cit., pp. 159-167.

¹⁶⁹⁹ le choix de la salle est l'occasion de véritables querelles de clocher, en particulier entre les communes de Vanves et Malakoff, la première ne disposant que du Marché couvert, la seconde ayant à sa disposition "deux salles pouvant accueillir 250 convives". AM Vanves, *registre de l'Union républicaine radicale de Vanves*.

¹⁷⁰⁰ Corbin, A., Gérôme, N., Tartakowsky, D. dir., *les usages politiques des fêtes*, op. cit. pp. 9-11.

¹⁷⁰¹ c'est le cas dans toutes les communes étudiées, dès lors que cette information a pu être retrouvée. *L'indicateur Bijou* ou le *Bottin du commerce* –moins prolixes– donnent ces informations pour toutes les communes.

II- Une nouvelle géographie de l'espace banlieusard

Les fêtes de banlieue montrent toute l'ambivalence de ce territoire hors les murs. Espace champêtre et récréatif pour les uns, lieu de commémoration et de représentation de soi pour les autres, mais aussi "petite patrie" à laquelle l'attachement semble sinon important, du moins expressif. Fêter leur commune ne nous dit pourtant rien sur l'imaginaire territorial des édiles. L'appréhension de l'espace dans lequel ils vivent, côtoient leurs administrés, gèrent la ville est pourtant primordiale, car elle permet de comprendre en partie certains choix de gestion urbaine. De quel espace parlent les édiles lorsqu'ils parlent de leurs communes ? Comment voient-ils leur ville, non seulement pour elle-même, mais aussi dans son rapport aux autres localités, et bien sûr à la plus grande d'entre elles, Paris ? Au-delà de la description des actes de gestion quotidienne de la ville, il s'agit de s'interroger sur la notion même de "ville" attribuée par les édiles à leur commune. Maires de banlieue, ils revendiquent progressivement cette appellation, comme en témoigne la création du syndicat intercommunal : c'est donc qu'ils considèrent appartenir à un espace particulier de l'agglomération parisienne. Or, ce terme de banlieue, si commode à utiliser par ce qu'il définit de juridique et par ce qu'il contient de distinction qualificative, est-il une réalité qualificative avant 1914 ? Ce terme n'est-il pas au contraire une simple définition quasi topographique de l'espace, non accompagné de ces adjectifs déqualifiant qu'il est d'usage de lui accoler aujourd'hui ? Finalement, la question centrale est bien d'essayer de saisir la perception de l'espace banlieusard par les édiles eux-mêmes, au travers de leurs actions et de leurs discours, afin de qualifier un peu mieux leur territoire quotidien. Plusieurs échelles cohabitent dans la carte mentale que nous avons tous de l'espace dans lequel nous habitons ou nous travaillons. Il serait illusoire de cartographier exactement la carte mentale des édiles banlieusards, mais peut-être peut-on tenter d'en saisir la géographie transformée au fil du temps.

Ainsi, cet espace banlieusard est avant toute chose perçu comme un espace frontalier ; frontière non seulement physiquement lisible sur le territoire, mais aussi accentuée par le cloisonnement. Cet espace frontalier est aussi un espace aux échelles emboîtées : les logiques urbaines qui fonctionnent à l'échelle de l'agglomération sont-elles celles en usage à l'échelle du quartier ? Cette succession d'échelles explique peut-être la vision morcelée de la ville qui transparaît dans la perception mentale de l'urbain par les édiles.

A. Frontières et morcellement en banlieue

Le premier constat claque comme une évidence : la banlieue est un espace frontalier, d'autant plus lorsque, comme pour trois des communes étudiées, l'horizon butte sur une fortification récente, censée protéger des agressions extérieures mais dont, Victor Hugo en tête, nombreux ont été ceux qui ont montré que "l'extérieur commençait à peine franchies les portes des fortifications". La frontière avec Paris est non seulement une frontière administrative et fiscale : elle est surtout une frontière physique. Mais cette frontière physique n'est pas la seule qui occupe l'espace banlieusard : d'autres frontières le morcellent, et les édiles réagissent à ce morcellement en tentant d'obtenir une éviction

de ces coupures de leurs territoires.

1. Une frontière physique : les fortifications.

Décidées par le Gouvernement d'Adolphe Thiers en 1840, la construction des fortifications, situées bien au-delà des limites administratives de la capitale, répond au besoin de protection militaire liés à un contexte international difficile et à une mise à l'écart de la France sur le terrain diplomatique. Cette décision est chronologiquement étonnante, s'il l'on se réfère à l'analyse de Bernard Lepetit, qui montre que dès la fin du XVIII^e siècle, les murs, autrefois symboles d'une *bonne ville*, deviennent celui d'un monde sclérosé, et qu'une ville dynamique est au contraire celle qui s'étend, au-delà de ses murailles¹⁷⁰². "La muraille [fige] les cités dans l'espace et le temps", mais Paris se protège de toute incursion extérieure, à l'heure des grandes lois sur les chemins de fer et du développement des transports nationaux.

Les fortifications représentent donc une forme d'archaïsme militaire et architectural, même si le second XIX^e siècle a voulu en tempérer les effets en les bordant de boulevards conçus comme autant de promenades : trop loin du centre de la capitale, elles ne deviendront jamais l'équivalent du *Ring* viennois... En 1860, l'annexion élimine une frontière intérieure, les barrières d'octrois, et renforce de fait l'effet frontière des fortifications : jusqu'ici "simple" ceinture militaire renforcée par un glacis protecteur et une zone de servitude empêchant toute construction autour de Paris, les fortifications deviennent une frontière fiscale, dont entrées et sorties sont contrôlées. Dans ces fortifications, le rôle des nœud de communication, portes et poternes, sont donc essentielles : elles seules permettent la communication entre le dedans et l'au-dehors, l'entrée des produits maraîchers, des vins et vinaigres ou des matériaux fabriqués en banlieue dans Paris, l'entrée des ouvriers pour leur journée de travail, la sortie dominicale des Parisiens. Or, ces nœuds de communications se situent dans un espace stérile et minéral, sans aucun contact direct avec aucune habitation (zone de servitude oblige) : espace de déchargement obligatoire, les portes ne peuvent devenir le point d'ancrage d'une prospérité, du fait des règlements militaires¹⁷⁰³. Les fortifications de Paris sont donc une frontière à plusieurs sens.

¹⁷⁰² Lepetit, B., *Les villes dans la France moderne, 1740-1840*, A. Michel, pp. 60-62.

¹⁷⁰³ Les géographes ont montré le rôle essentiel des "têtes de pont", ports, gare, dans l'organisation spatiale d'une région –à condition de permettre le développement économique et urbain autour de cet espace de transition des marchandises, ce qui est impossible avec les fortifications.



photo 10. Les fortifications au niveau de la Porte de Vanves en hiver, sd (avant 1908).

Source de la carte postale ci-contre : AM Vanves, 1Fi248. Les fortifications sont rarement sujets de cartes postales : je n'ai pas retrouvé d'autres représentations, ni dans la collection de Vanves, ni dans celle des Hauts-de-Seine. Deux peintres ont immortalisé ce paysage : le douanier Rousseau, en poste à l'octroi de la Porte de Vanves avant la Première Guerre Mondiale, et le peintre japonais Foujita en 1917. Point de passage obligé vers Paris, la porte est aussi un lieu de surveillance, comme le montrent les grilles qui en barrent l'accès lors des fermetures. L'existence de ces véritables douanes intérieures confirme le rôle de frontière imperméable des fortifications.

Cette frontière nord du territoire banlieusard étudié est ainsi tout particulièrement visible sur les cartes de l'époque – comme elle l'est dans les esprits contemporains (*voir plans p. 706*). Coupure entre deux mondes, elle associe un *no man's land* et grignote le territoire communal, qui ne peut se développer, se heurtant à un mur : cette image, fort réaliste, est rappelée dans de nombreuses délibérations sur l'impossibilité de tirer parti de l'espace septentrional des communes faute de pouvoir y construire des lotissements et donc d'y attirer une nouvelle population.

Même si des évolutions existent entre les années 1880 et 1900, ce sont les permanences qui déterminent l'espace des communes de la banlieue parisienne. Le glacis protecteur, réglementé par une stricte impossibilité de construire, se lit dans le paysage cartographié aussi bien en 1880 qu'en 1900, doublant la frontière physique des fortifications d'un espace non constructible, laissé aux cultures maraîchères, éventuellement aux cimetières (c'est le cas du cimetière de Montrouge, à l'est du plan n°1 et en vert sur le second plan). Pourtant, on note la présence d'une voirie dans cet espace d'où le bâti est totalement absent ; si les voies de communication avec les portes sont

compréhensibles, comment comprendre la présence d'une voirie de type secondaire, comprenant parfois des parcelles délimitées ?

Cette voirie secondaire dans un espace de servitude militaire est liée essentiellement à l'exploitation agricole, maraîchère essentiellement. Les terrains en bordure des fortifications, qui appartiennent au Ministère de la Guerre, sont parfois affermés aux communes pour une redevance annuelle, qui s'élève à un franc le mètre ¹⁷⁰⁴ en 1884. La construction illégale de baraques sans confort dans la zone est aussi courante, même si les délibérations des conseils n'en font pas mention. Ces habitations et maisonnettes de fortune sont pourtant avérées à la veille de la guerre : les "modestes occupants de la zone, les propriétaires zoniers comme les travailleurs locataires de ces maisonnettes construites sur ce territoire" sont directement concernés par le projet de déclassement des fortifications et par la construction d'une ceinture verte autour de Paris, du fait de la "prétention à expulser les riverains sans indemnités ¹⁷⁰⁵".

¹⁷⁰⁴ AM Malakoff, *délibérations*, 1884. exemple de prix concernant la partie de terrain en avant des forts 75-76.

¹⁷⁰⁵ AN, F ⁷ 13751, syndicats divers dont syndicat de zôniers. Le secrétaire général de la Ligue syndicale de défense des zoniers de Fortifications de Paris, soutenue par l'Humanité, est un employé de Vanves ou de Malakoff. Rapports, déc. 1912 ; lettre de J. Martin, Conseiller général du canton d'Ivry, sept. 1913.



DNB Archives de Rouen - 20040101 - 01/1000

plan 8. Limite nord de Vanves centrée sur le territoire de La Californie, 1870¹⁷⁰⁶.

¹⁷⁰⁶ AM Vanves, 5Fi36, Plan Lefèvre, détail. Dressé en 1854 et révisé en 1870, 1/5000^e, sans date précise. (le plan est toutefois antérieur à la création de Malakoff, c'est-à-dire antérieur à 1883).



plan 9. Limite nord de Vanves centrée sur la voie de chemin de fer Paris-Chartres, 1900

1707 .

D'autre part, l'existence de ces baraques aux portes de Paris est attestée par de nombreuses photographies et par une situation qui, dans le cas de certaines communes, perdurera au moins jusque dans les années 1950¹⁷⁰⁸.

Cet espace, prétendu *no man's land*, lieu d'une construction informelle rejetée hors les murs par la pression foncière, est une véritable frontière pour les communes limitrophes de Paris. La question touche avant tout ces communes : le terme de "fortification", par exemple, n'apparaît que de manière résiduelle dans les procès verbaux de la commune de Bagneux, et toujours dans ce cas-là pour demander l'agrandissement des routes menant à Paris. Par contre, ces fortifications sont un point de discussion essentiel dans les communes limitrophes. Ces dernières demandent des aménagements de voirie, et tout particulièrement l'ouverture de portes supplémentaires, ainsi que la création d'un réel réseau reliant leurs communes à ces portes. Ces demandes connaissent un pic d'occurrence entre 1875 et les années 1890. Les communes de Vanves et de Malakoff sont particulièrement sensibles au sujet, ne disposant sur leur territoire que de quatre possibilités d'entrée sur Paris, dont deux situées aux extrémités Est et Ouest des communes, la Porte de Versailles et celle de Châtillon. Entre ces deux portes, sur une distance de près de 2,5 km, il n'existe avant les années 1890 que deux passages possibles, situées de part et d'autre du chemin de fer de Bretagne, les portes Brancion et de Vanves. Il n'est pas rare de voir le réseau viaire secondaire se heurter aux fortifications, comme c'est le cas à Malakoff à la hauteur de la Porte Didot, qui ne sera ouverte dans les fortifications qu'au début des années 1890 (voir plan 11 p. 706).

¹⁷⁰⁷ AM Vanves, 5Fi52, Plan Wuhrer, détail sur les fortifications, 1/5000^e, 1900.

¹⁷⁰⁸ Le déclassement de la zone des fortifications prendra du temps, et le bidonville de la zone d'Ivry ne sera résorbé qu'au milieu des années 1950.

Les demandes des communes sont donc focalisées sur le percement de nouvelles portes, comme c'est le cas dès 1884 à Malakoff ¹⁷⁰⁹, ou sur la transformation d'une poterne en Porte. L'utilité d'une porte au lieu dit "La Plaine", où seule une poterne existe, est ainsi résumée par le conseil municipal de Vanves :

"La transformation de la poterne existante entre la Porte Brancion et la Porte de Versailles en une porte est demandée avec insistance par un grand nombre d'habitants. Le conseil [s'associe à ce vœu et] demande la création d'une route de toute urgence, car la plaine non bâtie peut dans un temps rapproché se couvrir de constructions suite au lotissement qui en a été fait ; la situation actuelle permettrait d'acquérir le terrain nécessaire à un prix très peu élevé ¹⁷¹⁰ "

Ailleurs, pour le percement complet d'une porte entre celle de Châtillon et celle de Vanves, les travaux de percement des fortifications sont de grande ampleur ; ils sont évalués à près de 180 000 francs en 1890. La somme exigée de la commune de Malakoff par la Préfecture, qui comprend une contribution à verser à la Ville de Paris, est refusée par les élus, qui acceptent toutefois de prévoir la dépense de 72 000 francs de frais de voirie pour relier la nouvelle Porte Didot au réseau viaire de la commune. L'argument est simple : la zone de servitude qui frappe les abords des fortifications empêche la commune de percevoir des droits de voirie, alors que la Ville de Paris peut espérer, du fait du raccordement de la Porte projetée avec le Boulevard Brune, une entrée fiscale plus importante liée aux constructions nouvelles qui borderont cette rue ¹⁷¹¹. Les fortifications sont donc ainsi une frontière à sens unique, puisque la zone de servitude n'est valable qu'à l'extérieur de la capitale. La Porte Didot sera finalement ouverte aux conditions demandées par la commune de Malakoff, qui estime que l'intérêt de son développement passe par cette ouverture centrale dans les fortifications, alors que jusqu'ici les deux portes desservant Malakoff se trouvaient aux extrémités de la commune.

La transformation d'une poterne en Porte doit être logiquement plus rapide, du fait du percement déjà existant du mur des fortifications. En effet, une poterne est un espace étroit, essentiellement piéton – dans ce cas, la voirie n'a que 2,5 mètres de large □, dépourvu de contrôle d'octroi complet et aux horaires restreints d'ouverture et de fermeture. Or il n'en est rien : la transformation de la poterne de la Plaine en une Porte, supposant une voie de 12 mètres permettant le passage des voitures, ainsi qu'une barrière d'octroi, prendra plus de 20 ans. La première demande formelle apparaît en 1878 dans les délibérations de Vanves, les travaux ne sont votés et effectués qu'en juillet 1901

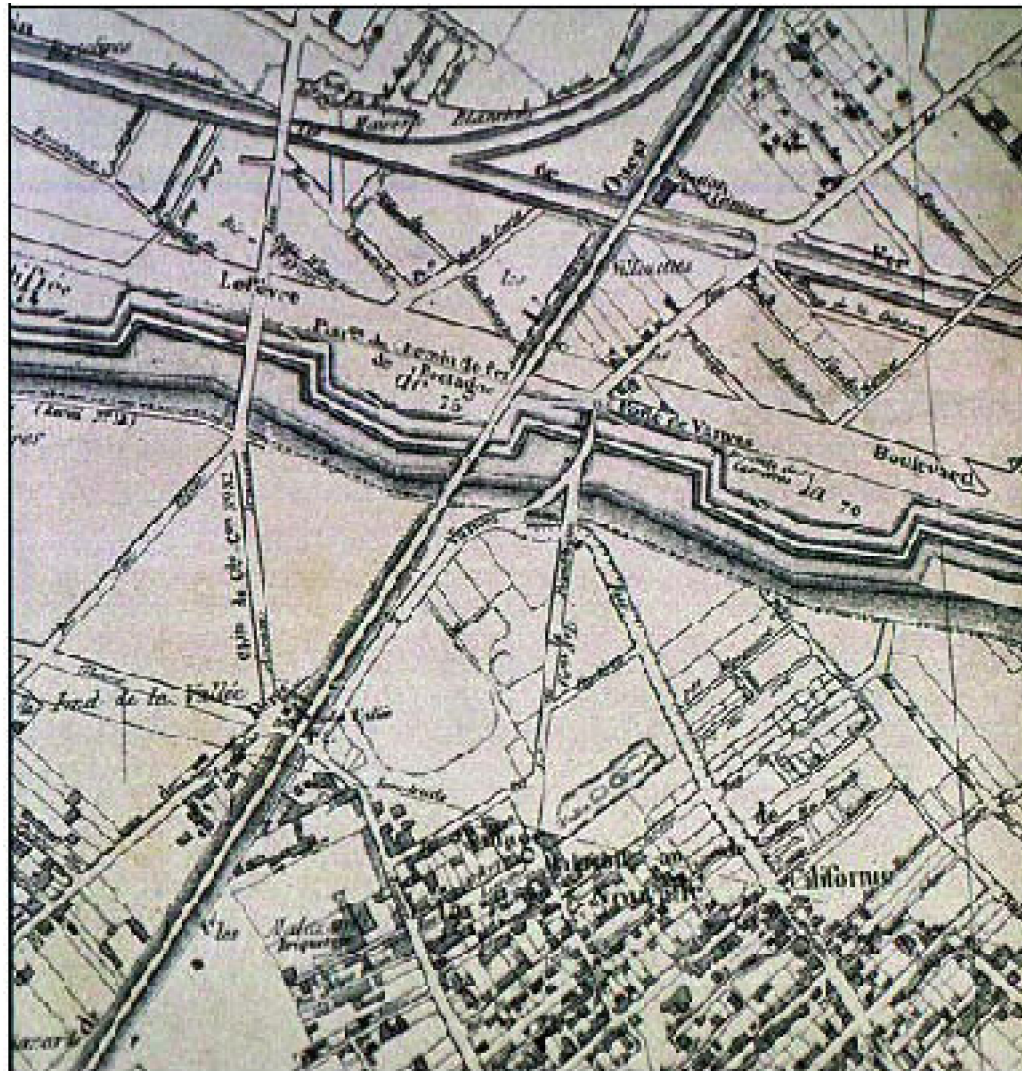
¹⁷¹² .

¹⁷⁰⁹ Malakoff : AM Malakoff, *délibérations*, 12 avril 1884, vœu.

¹⁷¹⁰ AM Vanves, *délibérations*, 19 août 1878.

¹⁷¹¹ AM Malakoff, *délibérations*, 2 février 1890.

¹⁷¹² AM Vanves, *délibérations*, 20 juillet 1901.



DR Archives de Vanves, cliché JP Aubrun, 07/2002.

plan 10. détail de la zone des fortifications à la Porte de Vanves, 1880.



DR Archives de France, cliché JP Aubrun, 07/2002

plan 11. détail de la zone des fortifications à la Porte de Vanves, 1900.

Frontière physique linéaire, où les portes ne représentent que de maigres voies de passage, les fortifications agissent comme un arrêt au développement de la banlieue. Ces murs ont assuré la permanence de la séparation entre ville et banlieue, voire même entre faubourg parisien et banlieue ; la densité du bâti ne sera jamais réellement rattrapé de part et d'autre des fortifications, y compris après leur destruction. En serrant la capitale dans un mur protecteur contre tous les dangers – et celui venant de la banlieue ne semble pas le moindre – les "fortifs" font aussi partie du paysage urbain de la banlieue. Nommer un espace c'est aussi lui donner une forme de vie autonome ; or, que ce soit la zone et ses "zoniers" dans les années 1900-1914, ou les *fortifs*¹⁷¹³ après la Première Guerre Mondiale, cet espace de transition entre Paris et les communes de banlieue constitue un morceau de ville à part. Les édiles parisiens voient dans cette zone un espace d'insécurité ; les édiles banlieusards y voient un frein à leur croissance, un espace de non droit où leur légitimité peut être sérieusement concurrencée par des associations comme cette *Ligue des zoniers* regroupant l'ensemble de la ceinture parisienne. Pour les édiles de banlieue, le problème s'appréhende en terme de voirie et non de bâti : les fortifications doivent être déclassées afin de permettre une plus grande fluidité de communication avec la capitale ; l'existence de ce mur entourant Paris rappelle quotidiennement que l'ensemble des communes de banlieue ont le regard tourné vers la capitale, et que, très rarement, les édiles pensent le développement de leur commune comme une extension vers l'extérieur, ce qui sera pourtant la logique de croissance de l'ensemble de l'agglomération parisienne. La logique de dépendance joue donc à plein dans la représentation de cet espace frontière. En créant du vide au cœur de l'urbain, les fortifications continuent d'être un espace de séparation entre deux mondes □ y compris lorsque, démolies, elles laisseront d'abord place à une ceinture de parcs, de terrains de

¹⁷¹³ Le terme n'apparaît que dans les années 1920.

sport et de casernes, puis à une autre frontière, rarement enterrée, le périphérique.

2. les échelles de compréhension de la ville par les édiles : géographie d'une banlieue "en morceaux"

Les fortifications sont non seulement une frontière physique mais aussi une frontière symbolique, séparant l'urbain du non-urbain, que ce dernier soit faubourg, banlieue hors les murs ou espace rural dépendant de la ville. Cette limite symbolique a-t-elle perduré alors même que s'urbanise la banlieue ? Cette question est essentielle pour comprendre la permanence du sentiment de relégation que semblent éprouver les édiles banlieusards, présents dans une institution comme le Conseil général, regroupant élus de Paris et de sa banlieue tout en ayant constamment le sentiment de l'exclusion ou du délaissement.

Par ailleurs, les fortifications ne sont pas les seules frontières délimitant l'espace de la banlieue ; en coupant ainsi deux espaces, elles symbolisent certainement le statut de périphérie attribuée aux communes de banlieue, peut-être accentué lorsque ces dernières, limitrophes de la capitale, sont en relations quotidiennes avec la capitale. L'espace de la banlieue de Paris semble aussi être pensé par les édiles comme un espace morcelé et délaissé, où la force symbolique et réelle des éléments de coupure entre le cœur économique et la banlieue sont rappelés et dénoncés. Au-delà des fortifications, d'autres formes de coupures surgissent dans la représentation éditiale de la banlieue, transformant l'espace hors les murs en une zone de périphérie urbaine.

a. Une nouvelle périphérie ?

Les fortifications délimitent un en dedans et un en-dehors ; cet espace symboliquement mis à l'extérieur de la ville souffre de sa position d'espace de seconde zone, de relégation systématique ; la frontière des fortifications délimite ainsi, selon les édiles, deux lieux qui ne sont pas régis par les mêmes lois, notamment en ce qui concerne les réglementations d'insalubrité des établissements industriels ou le choix d'emplacement des cimetières. Or, la plupart de ces choix sont imposées par la Ville de Paris, renforçant pour les édiles l'impression d'être un espace de seconde zone.

L'emplacement des cimetières pose problème au monde du XIX^e siècle, qui refuse la cohabitation des vivants avec les morts au nom de l'hygiène. Les règlements urbains qui s'imposent aux édiles confirment cet effacement du monde des morts : une zone de servitude est créée autour des cimetières, et l'éloignement entre les nécropoles et les espaces habités devient la règle. La Ville de Paris entreprend dès les années 1880 la création de nouveaux cimetières au-delà des fortifications, destinés à l'ensevelissement des morts de la capitale, les cimetières intra-muros ne suffisant plus à les accueillir. Les cimetières parisiens ainsi créés deviennent des excroissances de la Ville de Paris : leur superficie, souvent imposante, est soustraite à celle de la commune. Le décret d'utilité publique impose la décision aux maires des communes touchées par ces projets. Par décret le 12 mai 1884, un cimetière parisien est créé sur le territoire de la commune de Bagneux. Le Préfet de la Seine, agissant "au nom et comme représentant de la ville de Paris, est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation divers terrains d'une contenance de 62 hectares 9 acres ¹⁷¹⁴". La localisation de ce Cimetière parisien,

en bordure nord de la commune, en accentue encore l'enclavement, empêchant de fait le développement urbain sur cette partie de la plaine de Bagneux, déjà touchée par la zone de servitude dépendant du fort de Montrouge. L'installation du Cimetière accentue une seconde frontière pour la commune, qui ne peut espérer trouver les moyens d'un désenclavement par le Nord et qui, de fait, sera reliée de manière directe à Paris uniquement par la Nationale 20, qui est très excentrée à l'Est de son territoire. Les édiles municipaux sont conscients de cette frontière ainsi créée et du frein mis au développement urbain de ce quartier ; dès le début des années 1890, les élus du conseil municipal demandent l'ouverture de la Porte Sud – regardant la commune de Bagneux – prévue dès le départ sur le projet du cimetière ¹⁷¹⁵, mais éliminée au profit de la Porte Nord donnant une liaison directe avec la Ville de Paris. Ils exigent aussi le prolongement du tramway qui, partant de la capitale, s'arrête à la Porte nord du Cimetière parisien de Bagneux, ignorant totalement le centre de la commune. Ainsi, une seconde démarcation se crée dans l'espace de la proche banlieue parisienne, à quelques kilomètres des fortifications, limitant la croissance urbaine sur ces espaces et formant une seconde frontière, moins linéaire, mais réelle ; en accueillant en nombre les morts de Paris, les communes de la proche banlieue créent sur leur propre territoire non seulement des extraterritorialités parisiennes ¹⁷¹⁶, mais aussi une forme de périphérie : le voisinage des morts, perçu en cette fin du XIX^e siècle comme néfaste, et non le fait de la législation seule, limite les possibilités de lotissement des terrains situés au voisinage du cimetière. L'espace communal à proximité du cimetière devient ainsi une zone de transition et non pas un espace de bâti urbain dense ; les fonctions de communication, longtemps réclamées par les élus, n'existeront qu'au tournant du siècle ; mais, malgré la présence du tramway, les constructions sont encore très limitées au voisinage de la rue de Paris, reliant le centre de Bagneux à Paris via l'entrée Est du Cimetière de Bagneux. Le paysage de la banlieue à cet endroit (*voir photo 11*) rappelle la "zone" des fortifications, mélange complexe de petits espaces agricoles et d'estaminets. Même en banlieue, déjà espace périphérique, des marges urbaines existent et morcellent le territoire.

¹⁷¹⁴ AM Bagneux, *délibérations*, 10 juin 1884, lecture d'une lettre du Préfet en date du 13 juin 1884.

¹⁷¹⁵ AM Bagneux, *délibérations diverses*, à partir du mois d'août 1893.

¹⁷¹⁶ Au tournant du siècle, la commune de Bagneux cherchera, vainement, à réclamer à la Ville de Paris les mêmes droits de voirie sur le territoire du Cimetière parisien que sur l'ensemble de la commune, en estimant que la Ville de Paris, propriétaire d'un espace important, devait être assujettie aux mêmes taxes que les autres propriétaires. Cette interprétation ne sera pas retenue par le Conseil de Préfecture, qui estime que le territoire du cimetière est une excroissance de Paris et non une propriété de la Ville en territoire balnéaire.



DM AD 92 — cliché Astéram, 08/2004.

photo 11. Bagneux, rue de Paris, sd.

La rue de Paris joint le centre de Bagneux au Cimetière Parisien, pour ensuite se prolonger à travers Montrouge jusqu'à la porte de Châtillon. Elle longe le cimetière dans sa partie orientale. Ici, au sud du cimetière, on remarque la présence d'un tramway électrifié, ce qui suppose que nous sommes au moins dans les années 1910. Le bâti reste à dominante rural et ancien, l'activité de "vins et liqueurs" témoigne des fonctions d'entrepôt et de distillerie encore dévolue à la banlieue du fait du différentiel de droits d'octroi. L'estaminet, activité commerciale prépondérante des zones de transition entre ville et faubourg, tel que le décrit Gérard Jacquemet pour Belleville au XIX^e siècle, est encore une réalité de cette périphérie banlieusarde.

L'existence d'espace de grande superficie restreignant l'installation des habitations à quelques kilomètres seulement des portes de Paris renforce le morcellement, déjà évoqué, du paysage banlieusard. Ce dernier est accentué par l'existence conjointe, à proximité de la zone des cimetières parisiens, d'une seconde frontière militaire, moins linéaire que les fortifications mais engendrant des restrictions de constructibilité elles

aussi fortes : la "zone des forts", composée d'ouvrages avancés des fortifications, entoure à nouveau la capitale de places fortes. Autour de ces forts, terrains militaires, s'organise à nouveau un glacis protecteur non constructible, une zone de servitude militaire qui entraîne la formation d'un espace non bâti, utilisé dans le meilleur des cas comme terrain de culture maraîchère, mais, le plus souvent, comme un talus proche du terrain vague.

La commune de Bagneux comme celle de Vanves accueillent, en limite de leur territoire, un tel fort. Le fort de Montrouge, dont l'enclave territoriale appartient d'ailleurs à la commune d'Arcueil depuis 1851¹⁷¹⁷, est situé au Nord de la commune de Bagneux. Celui de Vanves, situé au Sud-Est de la commune de Malakoff, limite les liaisons entre cette commune et Châtillon. Les forts sont reliés entre eux par une route appelée "route stratégique", doublant à moins de 5 kilomètres des fortifications la ceinture des boulevards des Maréchaux. Celle-ci, propriété du Ministère de la Guerre, voit s'y appliquer de stricts règlements de construction. La route stratégique devient alors une contrainte au lieu d'être une voie de communication Est-Ouest en banlieue, rejetée en périphérie territoriale des communes, éloignée *de facto* des espaces habités. Cette route stratégique, malgré son attrait, ne peut être le lieu de passage de lignes de tramways rentables, puisqu'elle ne traverse pas de lieux de bâti dense ; de plus, reliant entre eux des forts, elle ignore complètement les centres des communes de banlieue. C'est pourquoi le déclassement de la route stratégique deviendra un leitmotiv des délibérations de conseils municipaux, qui espèrent ainsi y attirer de nouvelles constructions et pouvoir persuader des entrepreneurs d'y installer une ligne radiale de tramway. A ces exigences, les années 1905-1910 voient s'ajouter celle de la désaffectation des zones militaires des forts, dont le débat est rendu possible dans le cadre des discussions sur le déclassement des fortifications de Paris. Les édiles communaux semblent avoir pleinement conscience de la présence, sur une partie de leur territoire, d'un espace contraint par la législation militaire. Ainsi, pour le conseil de Bagneux en 1905, la zone de servitude militaire entourant les forts est

"non seulement onéreuse pour les propriétaires des terrains auxquels [elle] s'applique, [mais aussi parce] qu'elle cause le plus grave préjudice à la commune elle-même. Concurrément avec le cimetière parisien situé de l'autre côté de la route départementale 28, [cette zone] crée au nord de Bagneux une zone d'isolement qui empêche l'agglomération sans cesse croissante de Montrouge de déborder sur Bagneux. [...] Il n'apparaît d'ailleurs pas que la servitude en question présente une utilité appréciable du point de vue de la défense nationale ; son maintien n'importe donc pas aux intérêts militaires (sic) alors que sa suppression servirait grandement les intérêts de la commune jusqu'ici trop souvent sacrifiés. La commune s'associe donc aux vœux des autres conseils municipaux demandant l'abolition ou tout au moins la réduction des zones de servitude établies autour des forts de la défense de Paris ; il demande en particulier à ce que la zone du fort de Montrouge soit supprimée."¹⁷¹⁸

¹⁷¹⁷ Etat des communes à la fin du XIX^e siècle, Bagneux, 1901, p. 20.

¹⁷¹⁸ AM Bagneux, délibérations, 24 février 1905, souligné par moi. Un vœu dans des termes équivalents est voté par le conseil municipal de Malakoff à propos du fort de Vanves qui se situe sur son territoire, mais aussi par la commune de Vanves en mai 1905. AM Malakoff, délibérations, avril 1905. AM Vanves, délibérations, 13 mai 1905.

Cette demande est relayée par une "Ligue pour l'abolition des Servitudes militaires dans toutes les communes de la banlieue", qui associe 22 communes dans un congrès intercommunal chargé d'une véritable campagne de lobbying auprès des autorités tant militaires que civiles pour obtenir cette désaffectation¹⁷¹⁹. Signe d'une prise de conscience du morcellement imposé par les autorités supérieures, ou espace de revendication supplémentaire de l'autonomie politique de la banlieue face à la tutelle parisienne, qui prend forme dans d'autres regroupements contemporains¹⁷²⁰ ? Au-delà des hypothèses, il est clair que l'idée d'un morcellement des territoires banlieusards fait son chemin dans la représentation de la ville chez les édiles. Certes, dans ces réclamations, c'est l'autoritaire étatique qui est le premier visé ; mais ce qui est demandé, n'est-ce pas une plus grande fluidité de communication entre les communes de banlieue et la capitale, tout comme une forme d'unité urbaine des territoires communaux ? Relégués au statut de périphérie sur lesquelles il est possible d'entasser, pêle-mêle, morts et bastions militaires, usines de traitement des déchets, établissements insalubres et centres de santé pour maladies contagieuses, les édiles de banlieue se représentent leurs communes comme des espaces urbains délaissés, alors que leur modèle de référence est celui de la capitale, ordonnée et policée, propre d'apparence, riche et opulente. Terrible miroir déformant certes, mais dont l'image reste gravée dans les représentations sociales de la banlieue : celle-ci est une périphérie, et l'ensemble complexe des acteurs qui y interviennent confirment ce statut négatif, au grand dam de leurs élus locaux.

b. une ville morcelée

Quelle image de l'espace communal véhiculent les édiles ? En observant de près le vocabulaire utilisé pour qualifier la commune dont ils assurent la première charge, on s'aperçoit de l'existence d'une entité unitaire et de parties de cette unité qui sont l'objet de préoccupations distinctes. Comment s'articulent ces deux intérêts, certainement contradictoires, qui consistent à envisager la commune comme un ensemble sans en négliger les composantes ? A quelle échelle les édiles appréhendent-ils l'espace dont ils ont la charge ?

- LE DISCOURS SUR L'UNITÉ

Le discours des délibérations municipales, mais aussi celui des tracts électoraux ou des documents, à diffusion plus locale, à destination de la population communale diffuse un modèle urbain qui est celui de l'unité. Le nom de "commune" ou l'adjectif "communal" sont utilisés de manière systématique dans les délibérations, alors que celui de "ville" est totalement absent, sauf pour représenter la Ville de Paris. Cette généralisation des termes officiels ne doit pas étonner, tant ils sont l'effet tangible de la diffusion du discours

¹⁷¹⁹ AM Vanves, *délibérations*, 13 mai 1905, élection de délégués au Congrès intercommunal et vote d'une subvention. Je n'ai pas trouvé trace de cette Ligue dans les archives, ni à la Préfecture de Police, ni dans la série F⁷ des Archives Nationales.

¹⁷²⁰ C'est à la même période que se crée le syndicat intercommunal pour le gaz dans la banlieue de Paris, décrit dans le chapitre 4. Voir aussi, pour une comparaison européenne, Saunier, P.-Y. dir., "Municipal Connections : co-operation, Links and Transfer among European cities in the Twentieth Century", *Contemporary European History*, Special Issue, 2002.

administratif normatif. Les délibérations des conseils municipaux, de surcroît, sont le reflet encore plus large de cette contagion normative : il n'est guère surprenant d'y voir un important corpus linguistique utilisant ces mêmes mots pour désigner l'unité territoriale – et non, bien sûr, l'urbanité d'un tel territoire, puisque les élus des conseils sont les représentants de l'ensemble des habitants.

Est-ce dire que la question du nom soit négligeable car peu signifiante dans les débats des conseils municipaux ? Deux sources m'ont semblé toutefois dignes d'un regard plus précis. Ce que disent les délibérations sur le territoire et sur les habitants est-il, dans le vocabulaire, identique lorsque l'on quitte les documents normatifs pour aller dans des textes permettant plus d'autonomie de langage ? Deux autres sources ont été interrogées : les bilans de mandats et autres tracts municipaux d'une part ¹⁷²¹, et quelques textes, peu nombreux, retrouvés lors des inaugurations –moment fort de l'unité locale ¹⁷²².

Les édiles –ou les candidats à la fonction édilitaire – se présentent sans surprise devant leurs concitoyens (aucun document retrouvé n'est antérieur à la période républicaine) afin d'obtenir leurs suffrages ; ils s'engagent alors à apporter un mieux-être (moral ou matériel, cela dépend de la période essentiellement) à l'ensemble de la commune. Au début de la République, ce sont ces "affaires communales" qu'il faut gérer en suivant des principes républicains contre les tenants d'une opposition politique que l'on nomme bonapartiste ou monarchiste : l'enjeu de politique nationale est encore très fort, et, y compris au niveau local, c'est ce vocabulaire partisan qui est employé. Il s'agit donc, lors des élections municipales de Montrouge en 1874,

"d'appeler à la gestion de nos affaires communales des républicains ; nos intérêts sont identiques, et eux seuls peuvent vouloir énergiquement les libertés communales, l'instruction exclusivement laïque, la suppression des subventions de toute sorte et enfin désirer (...) la nomination du maire par le Conseil municipal." ¹⁷²³ "

L'intérêt local est déplacé au profit d'une politisation du discours : pour le candidat – malheureux d'ailleurs –, il s'agit d'éliminer les bonapartistes, "admirateurs de l'odieux régime gouvernemental qui nous a valu tant de deuils et de hontes", les cléricaux "qui méditent de déposer leur mandat dans la sacristie", et les monarchistes "ces jeunes gens

¹⁷²¹ Ces documents sont très peu nombreux, mais donnent une idée de la tonalité des propos. On retrouve des bilans de mandature dans les registres de délibérations des conseils municipaux essentiellement à partir des élections de 1900 ; des tracts, programmes et professions de foi, publiés lors des élections municipales ou cantonales, sont conservés à la BN dans les *Recueils de l'histoire de France*, non cotés ; ils ont été systématiquement dépouillés. Enfin, la série D M ³ ² des Archives des Hauts-de-Seine, très décevante, comporte tout de même quelques documents concernant Montrouge. La même série aux Archives de Paris a été dépouillée, sans y trouver de documents intéressants avant l'entre-deux-guerres. La série M était en cours de classement aux Archives départementales, et certains dossiers ont peut-être aujourd'hui rejoint les documents communicables..

¹⁷²² Il s'agit essentiellement des documents publiés à l'occasion des inaugurations des nouveaux bâtiments publics. Les Archives de Vanves conservent quelque uns de ceux-ci, et tout particulièrement un livre d'or édité en juillet 1898 lors de l'inauguration de la nouvelle mairie.

¹⁷²³ BN, *Recueil, élections municipales, non coté. Tome VII, Mirecourt–Oyonnax, 1874, "Montrouge 1874". Profession de foi d'H. Boursey pour les élections municipales de Montrouge, 29 nov. 1874, Imprimerie Nouvelle (association ouvrière).*

d'avant 1789, [qui] sont trop vieux aujourd'hui". Les enjeux partisans du discours relèguent dans une seconde partie l'intérêt local et la légitimité du candidat à se présenter au suffrage de ses concitoyens. Il le fait en tant que citoyen et républicain, mais aussi parce qu'il appartient au même territoire que les électeurs et qu'il connaît les besoins de la commune. "Depuis dix ans, j'habite ce *pays*" précise H. Boursey dans cette profession de foi : la dénomination de cet espace n'est pas neutre. En utilisant un vocabulaire renvoyant à une réalité rurale et villageoise (le "pays"), il indique la faiblesse de l'urbanité du lieu et, peut-être aussi, l'importance des liens de connaissances interpersonnels en concurrence avec l'appartenance paysanne. Toutefois, le vocabulaire administratif et normatif n'est pas négligé pour désigner le territoire, clairement identifié sous le nom de commune, où des "besoins communaux" doivent être pris en compte.

Ainsi, cet exemple montre, derrière l'apparente transparence du vocabulaire normatif utilisé de façon préférentielle dans le discours officiel des délibérations, la présence d'un vocabulaire plus riche et certainement aussi plus daté pour désigner le territoire dont les édiles se préoccupent. L'unité locale se joue à deux échelles, l'une dans l'appartenance à la communauté nationale et partisane, l'autre dans la reconnaissance des besoins et des intérêts du territoire communal, qui correspond certainement aux liens les plus forts et les plus quotidiens des électeurs de cette fin du XIX^e siècle.

La politisation du discours n'est pas abandonnée avec la victoire des Républicains au début des années 1880. Elle se retrouve au tournant du siècle, alors que les élections municipales de 1900 sont l'occasion de conforter la majorité de "défense républicaine" qui a pris le pouvoir en 1899 : l'union est mis en avant dans le discours de remerciement de Théodore Tissier, qui vient d'être élu maire de Bagneux, mais une union qui efface sensiblement l'espace local au profit d'une appartenance à un monde plus large, celui de la nation :

"l'unanimité est la preuve palpable de l'union des Républicains dans le Conseil municipal [...] les élections de [...] mai 1900 ont montré un spectacle inoubliable dans l'histoire de Bagneux : la République défendue par tout ce qu'il y avait à Bagneux de républicains sincères et convaincus. La grande voix du suffrage universel a parlé et elle a prononcé contre la réaction un verdict sans appel. ¹⁷²⁴ "

Le maire se présente alors comme le représentant de cette union politique contre la réaction cléricale et obscurantiste, et sourit à

"[l'étonnement indigné] de la réaction vaincue d'avoir vu du côté des républicains, marché côte à côte, main dans la main, des hommes qui, d'après elle, seraient faits pour se combattre, des bourgeois et des ouvriers dont les intérêts particuliers lui semblent contradictoires. ¹⁷²⁵ "

L'unité communale est équivalente au sursaut national et républicain contre les ennemis de l'intérieur ; il n'est donc pas étonnant, dans ce discours de 1900, de voir la glorification de l'attachement partisan au nom d'un unanimisme qui prétend dépasser les luttes sociales, et l'effacement du local au profit d'une patrie jugée en danger par les

¹⁷²⁴ AM Bagneux, délibérations, 19 mai 1900, discours de Tissier.

¹⁷²⁵ AM Bagneux, délibérations, idem.

républicains, marqués par les déchaînements de l'Affaire Dreyfus tout comme par la victoire des nationalistes au conseil municipal de Paris

A deux périodes distinctes, la logique nationale, clivée politiquement, joue donc dans la définition de la communauté locale, qui est comprise avant toute chose comme une communauté d'électeurs. Il est intéressant de voir que ce discours de l'unité patriotique semble ensuite être mis en retrait, et ne sera réactivé qu'au moment de la Première Guerre Mondiale. Pourtant, d'autres mots existent pour qualifier le territoire local : le choix ne se limite pas entre le vocabulaire villageois et celui issu de la norme administrative républicaine. Le local devient ainsi une communauté d'intérêt, dont témoigne l'utilisation du possessif ("notre" commune, "notre" municipalité) qui dénote la conscience d'être une partie d'un ensemble plus vaste. Même si le terme de "commune" ne semble toujours pas avoir de réel concurrent, il n'est pas anodin de voir que ce possessif apparaît au moment où les communes de banlieue tentent de se regrouper dans le cadre d'une gestion intercommunale du gaz : en insistant sur la priorité au local, en s'y impliquant quasi affectivement par l'utilisation répétée du possessif, les édiles insistent sur la nécessité de garder une unité locale derrière l'unité nécessaire à la gestion d'un service public de grande ampleur. Certes, l'utilisation de ce possessif peut être une marque de rhétorique plus qu'une réelle implication : mais sa présence répétée dans les textes de bilan ou de programmes de mandature, et sa rareté dans la gestion quotidienne telle qu'elle transparaît dans les registres des délibérations, semble bien confirmer le regain du local, de la "petite patrie" dans le discours édilitaire au tournant du siècle¹⁷²⁶.

Au cours des années 1905-1910, le terme "municipal" est utilisé de manière concurrente avec celui de communal, sans qu'il soit facile d'y voir une évolution de la représentation symbolique de l'unité locale ou tout simplement un effet de multiplication des services municipaux. Les services municipaux de voirie, l'obligation faite par la loi de créer un bureau municipal d'hygiène en 1912, l'augmentation du personnel communal qui se regroupe dans une association professionnelle, l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux¹⁷²⁷, tout concourt à l'utilisation concurrentielle des deux termes.

A l'inverse, la faible utilisation du terme de "ville" semble révélatrice d'une représentation complexe de l'espace banlieusard. Les communes de banlieue semblent en effet valoriser leur double appartenance, au monde urbain comme au monde rural. Malgré l'existence d'un modèle urbain parisien qui se lit au travers de l'ensemble des opérations de voirie mises en place dans les communes, malgré la conscience forte

¹⁷²⁶ Chanet J.-P. *L'école républicaine et les petites patries*, Aubier, 1996 ; Dubois Vincent, Poirrier Philippe (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Fondation des Sciences de l'Homme, 1998. L'absence de sources sur le long terme permet juste de poser l'hypothèse d'une réapparition des thématiques localistes au tournant du siècle, qui coïnciderait avec d'autres éléments allant dans ce sens, sans pouvoir totalement conclure à une rupture dans les représentations du local à cette période.

¹⁷²⁷ Claude, V. "Technique sanitaire et réforme urbaine : l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux, 1905-1920", in Topalov, C. (dir.) *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Ehes 1999, p. 269-298.

qu'ont les édiles de l'appartenance des communes de banlieue au monde urbain, c'est-à-dire pourvue d'éléments identifiés comme ceux du confort urbain (eau courante, égouts, éclairage, rues pavées...), les communes de banlieue ne sont que très rarement qualifiées de "villes" dans le discours, et c'est au contraire la double appartenance, champêtre et urbaine, qui est mise en avant. Ainsi le poème à la gloire de "la Ville de Vanves", écrit en 1898 par Frédéric Bataille¹⁷²⁸, n'utilise jamais les termes de d'urbain ou de ville (en dehors du titre) pour parler de la commune (voir texte p. 721). Tout au plus est-elle qualifiée de "cité paisible". Le poète clos cette cité de murs – dans laquelle Vanves se trouverait à l'étroit : ces derniers ne sont qu'une image signalant la conquête urbaine par le lotissement du quartier du Plateau septentrional de la ville, menant à Paris.

A la Ville de Vanves Vanves, cité paisible au fond du val en fleurs, Aimable et frais séjour, calme et douce retraite Où se plaît le rêveur parmi l'ombre discrète Des jardins et des parcs, pleins de nids gazouilleurs ; Vanves, ruche vaillante au labour séculaire, Tu te sens à l'étroit entre tes vieux murs gris Et tu prends ton essor vers le noble Paris Sur ton plateau joyeux que le levant éclaire. Tu cherches l'horizon d'où jaillit la clarté Et tu plantas là-haut, dans sa robe de pierre, Sous l'azur qui te verse espérance et lumière, Ce monument ouvert à la Fraternité. Nous venons saluer ton retour de jeunesse ; Tes fils reconnaissants t'apportent dans ce jour L'hommage de leur foi, le chant de leur amour, La force de leur cœur, le don de leur tendresse. Que béni par nos vœux soit ton nouveau foyer, Cette maison du peuple où ta voix nous convie Aux fêtes de la paix, de l'espoir, de la vie ! Béni soit pour les tiens ce seuil hospitalier ! Grandis dans la concorde au sein de tes ombrages ! Sous l'égide des lois et de la liberté, Dans le travail fécond et la prospérité, Puisse un heureux destin te garder des orages. Si tu n'as pas bâti le sonore beffroi, Le clocher qui tintait l'alarme aux heures sombres, C'est que nos grands aïeux ont balayé les ombres Et que quatre-vingt-neuf a fait le peuple roi. Car l'avenir sourit à ta force tranquille ! Reste accueillante et bonne et chère à tes enfants, Et qu'ils ne craignent rien lorsque tu les défends ; Sois-leur un doux berceau, sois-leur un sûr asile ! Ils trouveront ici la franche égalité, La protection due à la sainte faiblesse, Au malheur innocent, à la triste vieillesse, Et ta gloire sera faite de ta bonté ! Ici tes magistrats, tout au devoir civique, De l'intérêt commun seront les droits soutiens, Et l'intègre vouloir de tes bons citoyens Fera pour le progrès son œuvre pacifique. Comme en un temple, ici, viendront les fiancés, Tes robustes garçons, tes belles jeunes filles, Sceller dans un serment l'union des familles Au milieu des parents, des amis empressés. Ici, soumis et fiers, la pensée attendrie, Tes conscrits assemblés, la cocarde au chapeau, Viendront pieusement autour de ton drapeau Jurer de bien servir la France et la Patrie. Ouvre ta porte à tous, aux jeunes comme aux vieux ; Ouvre tes bras, ton cœur, aux fils, aux sœurs, aux mères ! Lie à ton char le fils des lendemains prospères ; Sois heureuse aujourd'hui du bonheur de leurs yeux ! Ecoute ces accents de joie et d'harmonie : Un murmure vivant s'élève du chantier Et les voix de l'école

¹⁷²⁸ Frédéric Bataille (1850-1946) né dans le Doubs, est poète, inscrit à la *Société des Gens de Lettres*. Semble-t-il en divergence d'opinion religieuse avec sa famille, il quitte la région et devient professeur de Lettres au Lycée de Vanves. Il est toutefois plus connu pour ses activités de mycologue qu'il entreprend "dans les bois de Meudon et de Clamart", et qu'il poursuit dans sa région d'origine qu'il repint en 1912.

aux voix de l'atelier Se mêlent pour fêter ta grâce et ton génie ! Puis, le soir des grands jours où ton cœur bat plus fort, Viens, monte à ce balcon, et, la poitrine à l'aise, Chantant la République avec la Marseillaise, Réponds toujours : "Présent!" aux canons de ton fort ! Vanves, le 18 juillet 1898. Frédéric Bataille.

L'unité de la commune est toute entière bâtie sur la métaphore d'un espace citoyen, une patrie honorée par ses habitants. La "maison du peuple", dont le poème célèbre l'inauguration, est le cœur d'une patrie à taille humaine, renfermant aussi les éléments habituellement utilisés pour la défense de la Nation (le drapeau ou l'hymne). La mairie devient le centre de la commune, remplaçant l'ensemble des attributs autrefois dévolus à l'église. Plus de clocher, les temps ont changé et la Révolution française en a balayé le besoin en écartant les dangers d'un retour à l'aristocratie ; c'est à la mairie que se retrouvent le peuple de la commune, et tout particulièrement les jeunes gens, pour y célébrer les mariages. L'espace urbain n'est ici présent que de manière suggérée : les murs qui entourent la ville ne sont qu'une image, puisque aucun rempart n'existe autour de Vanves. L'urbanisation et le lotissement du quartier du Plateau sont rappelés au travers d'une conquête (assez improbable) de Paris par la banlieue : en renversant le schéma habituellement utilisé pour décrire la situation de périphérie des communes de banlieue, ce sont des accents patriotiques qui sont mis en avant. Enfin, image de 1830, de 1848, voir de 1870, le balcon de l'hôtel de ville est glorifié et élevé au même statut du clocher (d'ailleurs appelé *beffroi*, pour montrer l'attachement à l'architecture civile plutôt qu'à celle, religieuse, que connote le terme de *clocher*), lieu symbolique de l'union du peuple vanvéen partant défendre la patrie (les conscrits) ou des retrouvailles de toute une population pour fêter la République.

Il ne s'agit pas de se méprendre sur le sens de ce texte, très marginal dans la production discursive concernant les communes suburbaines. Ecrit pour un moment fort de la vie de la communauté, l'inauguration d'une nouvelle mairie, il met en scène des thématiques nationales et patriotiques expliquées par l'urgence du moment¹⁷²⁹ dans un espace sans caractéristiques urbaines spécifiées. L'unité est celle des habitants derrière une patrie qui peut être aussi bien une "petite patrie" locale que la nation toute entière.

A l'inverse, le compte-rendu du mandat de l'équipe municipale de Montrouge en 1919 utilise un vocabulaire très spécifique au monde urbain. La date tardive de ce document, qui revient sur la gestion de la ville entre 1912 et 1919, le lieu – Montrouge est à cette époque la commune la plus peuplée et la plus densément bâtie du territoire étudié – expliquent peut-être l'irruption de ce vocabulaire de l'urbanité. Tout d'abord, le terme municipal est préféré au terme "communal" ; effet de mode, on a déjà remarqué que ces deux expressions paraissent interchangeable depuis le tournant du siècle. Par ailleurs, la commune devient une ville, et c'est ce nom qui lui est systématiquement donné. Ici, la majuscule de majesté utilisée dans le poème précédemment analysé n'est plus de mise : la ville est une entité urbaine qui se confond avec les limites administratives de la commune.

Le vocabulaire de l'unité qui est à l'œuvre dans les termes décrivant ou nommant le

¹⁷²⁹ Ressentie par les contemporains – le "*J'accuse*" de Zola est paru 6 mois plus tôt, l'Affaire Dreyfus secoue les Républicains et oblige à une recomposition politique autour des valeurs fondatrices de la République. Cf. Bredin, J.-D. *L'Affaire*, Julliard, 1983.

territoire communal témoignent de deux logiques. La première est la représentation d'un espace par les élites qui est loin d'être un espace urbanisé dans sa totalité. La seconde logique correspond à une logique patriotique, basée sur la reprise du discours national à l'échelle locale.

Dans ce dernier cas, les édiles se représentent leur commune comme un espace social de citoyens mus par une ferveur républicaine et patriotique sublimée par l'échelle locale, c'est-à-dire par la mairie – et donc par les élites occupant cet espace symbolique. C'est alors l'unité territoriale qui est mise en avant, faite éventuellement de quartiers différents, mais unis dans un même amour patriotique qui mêle les symboles révolutionnaires, la conquête du suffrage universel et la gloire de la patrie locale. L'unité se fait par les habitants, et les édiles se représentent leur rôle comme celui d'un rassembleur, au-delà des clivages sociaux (discours "d'investiture" de Théodore Tissier en mai 1900), des différences de sexes et des générations (poème à la gloire de Vanves en 1898). L'unité est symbolique à défaut d'être spatiale, et, ce discours étant majoritaire, il peut être intéressant d'y voir un manque de représentation dans l'espace de ces territoires de banlieue, sans pouvoir conclure qu'il s'agit là d'une spécificité de cet espace

1730 .

Dans la première logique, le discours va à l'encontre de certaines pratiques édilitaires tendant au contraire à magnifier l'urbanité par des attributs du confort urbain, et tout particulièrement par ceux qui sont visibles : réverbères, pavés, trottoirs, grilles autour des plantations bordant les avenues, tout participe à la création par mimétisme d'un lieu de l'urbanité par excellence. Mais cette urbanité semble réservée à une partie de la commune : la logique unitaire disparaît alors, au profit d'une représentation morcelée de la ville.

- DES LOGIQUES MORCELÉES

L'unité de la commune et de ses habitants n'est en fait qu'une partie de la représentation édilitaire de la ville. En effet, les échelles d'appréhension sont multiples, et semblent témoigner d'un foisonnement des représentations sociales de la ville plus que d'une seule image. Premier représentant de la commune, le maire conçoit son rôle comme celui du garant de l'unité ; la maison commune, qui est surtout celle où son pouvoir symbolique se donne à voir (le bureau du maire est toujours le plus grand, meublé avec une certaine ostentation¹⁷³¹), est bien le cœur de la communauté. Pourtant, les logiques de quartier sont entièrement à l'œuvre dans le discours édilitaire. L'échelle infracommunale, bien que ne reposant sur aucune réalité administrative officielle, est toujours présente, parfois avec virulence, souvent avec insistance.

A Montrouge en 1876, un conseiller municipal sortant se présente clairement devant

1730

Il faudrait pour cela retrouver "les mots pour dire" le territoire communal à la fois dans des villes de taille moyenne, dans de grandes villes, sans négliger les communes plus rurales. Sur ces problèmes, voir Lepetit Bernard, Topalov Christian (dir.), *La ville des sciences sociales*, Belin, 2001 ; *Nommer la ville et ses territoires*, acte du 2^e colloque international sur "les mots de la ville", Cahier n° 3, Unesco–Most, 1997.

1731

AM Vanves, *délibérations*, séance de 1899 à propos du mobilier de la nouvelle mairie.

une partie des électeurs, ceux "du Parc", "appelés, [pour la première fois ¹⁷³²] à élire le Conseil municipal de Montrouge". Le but est clair : il s'agit pour les citoyens d'élire un conseiller issu de leurs rangs, afin de défendre au mieux leurs intérêts pour que "la quote-part des dépenses budgétaires [leur] soit justement appliquée", alors qu'ils représentent "1/5^e de la population communale ¹⁷³³". L'échelle du quartier et de ses intérêts est ici mis en avant, afin d'obtenir "non seulement [l'amélioration], mais aussi [la création] de toutes les choses dont [il] est privé". Le conseiller municipal sortant énumère ces objets qui manquent à la partie méridionale de Montrouge : "la distribution des eaux, celle de l'éclairage, le pavage, les plantations, l'assistance" : cette énumération signale bien que l'image urbaine de ce quartier, à peine loti, est une évidence ¹⁷³⁴. Commune de banlieue extra-muros, Montrouge n'en est pas moins déjà représentée dans l'imaginaire comme une ville, dépourvue certes de ces attributs qui fondent l'urbanité moderne en ces années 70 du XIX^e siècle, mais dont l'intégration doit se faire de manière rapide. La représentation de ce quartier est donc bien celle d'un quartier urbain ou en voie d'atteindre ces caractéristiques, comme le confirme la publicité pour la vente des terrains lotis sur ce même territoire (voir photo 12 p. 726).

Le quartier, morceau de ville par excellence, semble donc être un échelle de représentation de l'espace fort prisée des édiles municipaux. C'est l'échelle de quartier qui est finalement celle des habitants. Ainsi, à Vanves, les habitants du quartier de la Californie (appelé aussi Malakoff) réclament de meilleurs équipements publics, au premier rang desquels l'école est un point de discordance avec le conseil municipal. La séparation en deux de la commune est aussi en partie liée à cette logique : elle met un terme à une communauté administrative fictive qui faisait cohabiter deux espaces territorialement distincts, concurrents mêmes, aux revendications contradictoires. J'ai insisté sur l'importance des quartiers dans l'organisation des fêtes communales, à Vanves encore où, après l'annexion, les quartiers du Plateau et celui du Bas-Vanves semblent avoir une forme d'autonomie. Ailleurs, à Bagneux ou à Montrouge, se sont les pétitions des habitants du quartier du Petit Bagneux, bordant la nationale 20 et en voie de devenir une "agglomération" considérable, qui demandent l'installation d'une nouvelle boîte à lettres ou d'un bureau de tabac supplémentaire. En 1908, le conseil municipal de Bagneux envisage de créer une "école de quartier" à proximité de cette route, du fait de l'augmentation importante de la population agglomérée à cet endroit ¹⁷³⁵. Le projet ne

¹⁷³² Le quartier du Parc de Montrouge, situé au sud de la commune, est rattaché à la commune par la loi du 31 juillet 1875, au détriment de Bagneux (51 ha, représentant 100 habitants et 800 francs de revenu) et, dans une moindre mesure, d'Arcueil-Cachan. *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, Montrouge (1905) et Bagneux (1901). AM Bagneux, *délibérations*, 13 février 1873 et 10 mai 1874, rejet de l'agrandissement de Montrouge au dépens de Bagneux.

¹⁷³³ BN, Recueil des tracts de l'histoire de France, Elections municipales, 1876. Fol 2001-20919. (Montrouge, *doc.* 3, profession de foi 1 recto signé E. Simmonet, 27 mai 1876).

¹⁷³⁴ Le lotissement du Parc de Montrouge, situé à proximité de ce territoire, est loti par la Société foncière à partir de 1877. Voir dans le chapitre 1 l'analyse des documents permettant l'histoire de la création de ce lotissement.

¹⁷³⁵ AM Bagneux, *délibérations*, 10 avril 1908.

préoccupation des édiles devant l'enjeu du déclassement des fortifications. Toutefois, cette association pose encore plus la question de l'identité urbaine des communes de banlieue, renforçant l'impression de morcellement de l'espace urbain banlieusard, coupé en petits espaces ayant parfois des logiques urbaines contradictoires, mal reliés entre eux, et dont le rapport au centre (c'est-à-dire à Paris) est plus important que l'unité même du territoire communal.

Cette question d'une représentation de la ville en morceaux a été posée par Annie Fourcaut, en particulier à propos des lotissements défectueux des années 1920-1930¹⁷³⁸. Les édiles banlieusards ont-ils conscience des problèmes que posent l'existence de ces morceaux de ville inachevés sur leurs territoires, non seulement sans aucun confort urbain, mais de plus très isolés des embryons de réseaux de communication alors en gestation ? L'enjeu des mal lotis commence bien avant les années 1920, et on peut le lire au travers du lobbying tenté par la *Ligue des Zoniers*. Les édiles banlieusards font quotidiennement le constat que leurs communes sont assemblées de bric et de broc, de hameaux et de quartiers parfois très distants les uns des autres, certains mieux reliés à la commune voisine qu'à leur propre centre ville ; les préoccupations édilitaires décrites plus haut dans la gestion de la ville envisagent d'abord de réparer ces espaces pour en faire un réel tissu urbain, et non un assemblage de toutes pièces ; la lutte contre l'insalubrité est certes au premier plan, mais les conseils municipaux se chargent de la chose publique et non pas des espaces privés, qui sont peu présents dans les délibérations – à l'inverse de l'appréhension par la politique de l'Etat des quartiers mal lotis à la fin des années 1920. Dès lors, les divisions du territoire communal sont dénoncés au nom d'une unité républicaine, en somme en mimétisme des enjeux nationaux, et non à cause d'une "crise urbaine" des quartiers délaissés. A Bagneux, qui a la particularité d'être encore un petit bourg regroupé autour du centre ville à la veille de la guerre, mais dont certains quartiers éloignés du centre commencent à accueillir de plus en plus de monde dans un paysage urbain inachevé, le message est clair : en mai 1900, le conseil municipal rappelle que

"le centre de la commune ne sera pas le seul à bénéficier de notre activité ; nous rechercherons ce qui peut être le mieux pour les autres parties de Bagneux. La plaine notamment qu'on a perfidement essayé d'ameuter contre nous, pourra se convaincre qu'elle n'a pas de meilleurs amis ou de défenseurs plus ardents que nous. Nous ne faisons pas de distinction entre les différentes parties de Bagneux, nous les envisageons toutes avec la même sollicitude et le même désir de leur être utile. Mes chers collègues, je résumerai notre programme en cette devise qui nous servira constamment de guide : « tous pour la commune et la République ! Vive Bagneux ! Vive la République ».¹⁷³⁹ "

Les édiles de banlieue ont donc à la fois conscience du morcellement spatial du territoire qu'ils administrent, tout en limitant la question de l'unité à un rassemblement citoyen et patriotique. Certes, le constat du manque d'équipement public comme celui de l'absence de réseaux urbains (égouts, transports en commun, éclairage) touchant certains quartiers

¹⁷³⁸ Fourcaut, A. *la banlieue en morceaux*.

¹⁷³⁹ *AM Bagneux, délibérations, 19 mai 1900.*

est effectué par les conseils municipaux. Mais la logique de l'aménagement urbain des communes de banlieue passe pour les édiles avant toute chose par le centre ville, et, en dehors des périodes électorales, hameaux et quartiers périphériques de la commune ne semblent pas la préoccupation majeure de ces derniers.

En ce sens, les communes de banlieue ne sont encore à la veille de la guerre que des "morceaux de ville" en construction. L'unité communale est une unité administrative et politique ; les communes sont rarement présentées comme des entités urbaines, et la logique d'un aménagement à l'échelle du territoire n'est pas encore envisagée. Paradoxalement, une autre échelle fonctionne dans la représentation de l'espace au sein des conseils, celle de la région : la plupart des questions d'aménagement routier, de transport en commun, de réseaux d'égouts sont adressées au Conseil général, dont les conseils estiment qu'il ne fonctionne pas suffisamment au profit des communes de banlieue.

Le quartier semble donc une échelle de compréhension de la ville délaissée par les édiles, alors qu'il semble bien l'échelle quotidienne des habitants. Les pétitions de citoyens émanent le plus souvent d'habitants d'un quartier ; la Ligue des habitants de la zone entend défendre des individus vivant dans un espace aux caractéristiques semblables, bien qu'il se trouve sur différentes communes. C'est à l'échelle du quartier que les habitants vivent au quotidien¹⁷⁴⁰. En 1912, le rapport de police signalant la réunion de la *Ligue de défense des zoniers* insiste certes sur la présence d'un maire à la tribune, celui de la commune de Saint-Ouen, mais aussi sur l'assistance : de nombreuses femmes sont présentes parmi les auditeurs. La présence féminine aux réunions politiques est dans l'ensemble peu recherchée : celles-ci ne sont pas électrices ; cette présence ici ne confirme-t-elle pas de l'importance du quartier dans l'échelle d'appréhension de l'espace quotidien par les habitants ? De fait, l'existence de ces deux échelles, l'une communale et politique, l'autre de quartier et quotidienne, échelles qui rarement se rencontrent, accentue l'impression d'isolement des périphéries de la banlieue. L'espace banlieusard n'est pas unitaire, il s'agit d'un emboîtement d'espaces sans lien apparent entre eux, et les éléments d'urbanité – le centre ville, les réseaux, les équipements publics – restent encore très largement exclus de la plupart des quartiers de banlieue, hormis du centre. Espace pluriel, les "banlieues" ne peuvent fonctionner de manière organisée dès lors qu'une partie de ces territoires reste à l'écart des réseaux.

La conscience du morcellement urbain est donc une réalité, accentuée dès les années 1900 par l'accroissement des opérations de lotissement dont les autorités municipales ne peuvent encadrer les pratiques ; mais, au-delà du constat, il semble qu'à aucun moment les édiles n'envisagent le territoire de leur commune comme une entité urbaine à aménager dans son ensemble. La banlieue, malgré les efforts faits pour donner aux centres-villes une image proche du modèle urbain parisien, reste un assemblage de morceaux de ville inachevés, et la périphérie de la périphérie continue d'être délaissée dans les représentations édilitaires. L'identité banlieusarde n'est donc qu'une reconstruction mentale d'un espace morcelé, et, lorsque les maires des communes

¹⁷⁴⁰ Garden Maurice, "Le quartier, nouvel objet d'histoire ?" in *Economie et Humanisme*, sept-oct. 1981 ; Garden Maurice, Lequin Yves, *Habiter la ville, XV^e –XX^e siècles*, Lyon, PUL, 1985, 315 p.

suburbaines se regroupent pour organiser la distribution de gaz, ils le font en priorité pour les centres-villes, dont le caractère urbain doit être affirmé, et non pour ces espaces de lotissements dont l'abandon sera accentué pendant la Première Guerre Mondiale, du fait de la pénurie et des urgences nationales. La crise urbaine des banlieues mal loties prend ses racines dans une intériorisation de l'existence d'un centre et d'une périphérie au sein même des territoires communaux, et dans l'absence d'une réelle identité spatiale de la banlieue.

B. Une géographie sensible de la banlieue

Derrière cette géographie somme toute physique de l'espace banlieusard, même si elle est composée d'une part non négligeable de représentation mentale, se lit une géographie sensible de la banlieue. Le discours est ici la source première de cette analyse : il s'agit moins de tenter une cartographie réelle qu'une représentation de l'imaginaire édilitaire. Or, le discours sur la banlieue –avec toutes les précautions concernant l'utilisation de ce terme dont on sait à la fois la polysémie et l'orientation péjorative actuellement– véhicule des images à la fois positives de l'espace banlieusard et, déjà, des images négatives. Reprenant une injonction d'Alain Faure, qui souhaitait dépasser la dichotomie politique colorant en rouge une partie de la banlieue, ne faut-il pas plutôt y chercher à la fois une banlieue verte et une banlieue noire ?

Positive, l'image de la banlieue est celle d'un espace champêtre et de récréation, celle du bon air ; négative, c'est l'image de l'industrie, des taudis, des miasmes et des cloaques en tout genre.

1. La permanence d'une banlieue "de carte postale"

La banlieue n'est pas le sale et le malpropre ; elle n'est pas la laideur personnifiée, malgré les aphorismes nombreux à ce sujet. La construction du lotissement de la Nouvelle Californie par Chauvelot, par delà l'opération de spéculation immobilière en elle-même, se base sur une image positive de la banlieue, associée à la fois à un espace récréatif, au bon air de la campagne que l'on oppose à l'air vicié des ruelles et taudis parisiens, et aux possibilités d'y installer un foyer à moindre coût. Cette image positive ancienne continue, toutefois de façon plus limitée, à exister dans le discours sur la banlieue, espace de glorification de l'individualisme que la "petite maison avec jardin" semble incarner. Associer de manière systématique au terme de banlieue un préjugé négatif relève de la construction mentale héritée à la fois de la crise des banlieues des années 1980 mais aussi de la prise de conscience des "mal lotis", inexistante avant les années 1920¹⁷⁴¹. Sinon, comment comprendre l'attrait des habitants pour s'installer en banlieue, sauf à considérer que le choix serait un choix uniquement contraint par le prix des loyers parisiens et la faiblesse des prix du foncier banlieusard ? Certes, cette contrainte est une réalité, y compris dans les premières années du siècle ; mais il est frappant de voir que la diffusion d'un discours négatif sur la banlieue coexiste avec la permanence d'un discours positif sur ces espaces hors les murs.

¹⁷⁴¹ Fourcaut, A., *la banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000.

un espace champêtre

Peut-être à cause de leur faible industrialisation avant le début du siècle, mais aussi par la présence de nombreux espaces boisés, la banlieue sud-ouest apparaît comme un lieu du "bon air". Alexandre Chauvelot associe entièrement son opération immobilière à la construction d'un lieu de fêtes champêtres, mêlant balançoires, guinguettes et attractions. J'ai rappelé l'ancienneté des fêtes à destination des Parisiens dans cette partie de la banlieue, comme c'est le cas, en dehors de Malakoff, des guinguettes du Plessis Robinson. Ces images positives d'une banlieue récréative où l'on se presse en famille le dimanche ne sont bien sûr par limités au sud-ouest de la région : les guinguettes des bords de Marne, les plages d'Argenteuil ou les bords de Seine près de Gennevilliers présentent parfois l'expression du bonheur simple et parfait des ouvriers en goguette. Impressionnistes et Pointillistes ont décrits cette ambiance de fête populaire dans des espaces de banlieue, que l'on pense au *Dimanche après-midi à l'île de Grande Jatte* de Seurat ou au *Bal du Moulin de la Galette* de Renoir¹⁷⁴². Autre indice de l'importance de ces lieux de distractions parisiens qui fabriquent une banlieue récréative, les revendications autour de la fréquence des tramways. En 1877, le conseil de Vanves avait attiré l'attention de l'autorité supérieure sur la carence dans l'exploitation de la ligne de Tramways Sud et sur la nécessité d'augmenter le rythme des rotations de la ligne allant de Saint-Germain-des-Prés à Châtillon, tout particulièrement les *dimanches et jours de fêtes*¹⁷⁴³, pour permettre le retour des Parisiens après une journée de repos pris en banlieue. La banlieue verte, c'est ainsi un espace de loisir dont il n'est pas sûr que les habitants profitent, un espace pour Parisien, une image champêtre et bucolique qui perdure dans l'esprit des édiles comme étant celui d'un âge d'or.

Car cette image festive se ternit bientôt : les observateurs ont noté le délabrement dans lequel se trouve le parc d'attraction de Malakoff dès la fin des années 1860¹⁷⁴⁴. La banlieue verte, celle qui associe à l'espace extra urbain proche de Paris le poumon de la capitale, les loisirs et les guinguettes, laisse place en à peine une décennie à des revendications éditaires nettement plus marquées par la réalité quotidienne du travail et non plus seulement celle des fins de semaines. Pourtant, c'est toujours le "bon air" que les élus estiment devoir préserver sur leur territoire. C'est cette image champêtre qui ressort du poème adressé à la ville de Vanves en 1898 lors de l'inauguration de la nouvelle mairie : cité " au fond d'un val fleuri", ce sont les "jardins et parcs" qui ouvrent la description idyllique de la commune comme celui d'un "séjour et d'une retraite paisibles¹⁷⁴⁵". Ce texte force le trait dans la démesure de l'image ; mais que dire de cette publicité pour le lotissement du Parc de Montrouge, déjà cité, qui insiste sur les qualités de l'endroit :

¹⁷⁴² sur Seurat, cf. l'émission Palette qui a été consacrée à cette peinture.

¹⁷⁴³ AM Vanves, *délibérations*, séance du 9 juillet 1877. C'est moi qui souligne.

¹⁷⁴⁴ La Bedollière, Emile de. *Histoire des environs de Paris*, 1861, op. cit.

¹⁷⁴⁵ cf. le texte tiré du *Livre d'or... op. cit.*

"le plateau de Montrouge est magnifique et renommé pour la pureté de son air. [...] Les terrains conviennent [à toutes les constructions] : (...) maisons de campagne, jardins d'agrément et de produits, bosquets, jeux [...]. La commune de Montrouge prend beaucoup d'importance du fait de son bon air.¹⁷⁴⁶ "

Ce bon air est ainsi un argument de vente pour les terrains en lotissement ; il n'est bien sûr pas le seul, puisque des arguments proprement urbain viennent faire concurrence à cet espace champêtre et bucolique, mais d'une urbanité toute policée et marquée par le modèle de la réussite parisienne: à Montrouge toujours, les lotisseurs vantent les "belles avenues plantées d'arbres et bien pavée", les liaisons rapides et modernes avec Paris grâce au tramway. L'air propre, dénué des miasme et germes de la pollution, doit ainsi être préservé. A Bagneux en 1899, le conseil municipal s'offusque de la prétention de la Ville de Paris d'installer une usine de traitement des gadoues en limite de la commune, parce qu'elle contribuerait à vicier l'environnement de la commune qui est "indemne d'établissements insalubres et choisie pour la villégiature et habitée par de nombreux ouvriers et employés parisiens qui viennent y chercher le bon air¹⁷⁴⁷ ".

La banlieue verte n'est donc pas le seul fait de la banlieue résidentielle, destinée aux classes moyennes fortunées, tel que peut l'être le Vesinet ou, dans une moindre mesure, le lotissement du Parc de Saint-Maur¹⁷⁴⁸. Cette image verdoyante cohabite avec des quartiers en voie d'urbanisation rapide, et sans commune mesure dans le type de construction avec ce que l'on nomme la banlieue résidentielle. N'y aurait-il pas alors une vision optimiste de la banlieue, une part de verdure et de loisir dans l'espace au-delà des fortifications qui serait lié à son pendant, la dénonciation des taudis et de l'air vicié de la capitale ? car la banlieue verte, c'est une banlieue qui reste en dehors du monde urbain, ou dans un monde urbain moins dense, plus "choisi" en terme d'infrastructure et d'architecture. Or, nous l'avons vu, les pratiques et les préoccupations édilitaires ne vont pas jusqu'à imposer des contraintes architecturales ou des normes d'hygiène dans les constructions privées ; pour les édiles de la banlieue sud-ouest, il s'agit d'accueillir de nouveaux habitants pour permettre la prospérité du pays, prospérité qui se mesure non seulement en dynamique démographique, mais aussi en création de nouvelles activités. Dès lors, la banlieue verte et bucolique n'est plus qu'une image pieuse que l'on rappelle pour montrer son attrait, mais qui ne correspond plus à la réalité d'un ensemble urbain et industriel, certes sans grandes implantations d'industries lourdes, mais dans lesquels on ne voit guère les villas chics des lotissements fortunés de Maisons-Laffitte ou du Vésinet. Construction discursive, l'image de la banlieue verte ne quitte pourtant pas entièrement le discours édilitaire, alors même que le temps des fêtes et des guinguettes est dépassé.

De rares visions positives de l'urbanisation

¹⁷⁴⁶ AD Hauts-de-Seine, 24J1. société foncière de Montrouge. voir plus haut l'affiche de publicité.

¹⁷⁴⁷ AM Bagneux, *délibérations*, 16 déc. 1899, rapport sur l'installation d'une usine de traitement des gadoues de la Ville de Paris.

¹⁷⁴⁸ Le cas du lotissement du Parc de Saint Maur a été particulièrement étudié par Isabelle Mazières, "Le lotissement du Parc de Saint-Maur, 1859-1911", in Fourcaut A. (dir.), *la ville divisée et les ségrégations urbaines*, op. cit. pp. 269-284 ; Mazières-Rabault, I. *Aux origines de la banlieue résidentielle : la villégiature parisienne au XIX^e siècle*, thèse, Tours, [Pino] 1998, 572 p.

Plus rares, mais tout aussi symptomatique d'un discours positif sur la banlieue qui tranche avec un pessimisme qu'il est d'usage de formuler dès lors que l'on s'intéresse aux communes de banlieue, on retrouve certains discours proposant une image positive de l'urbanisation en banlieue. Ces regards extérieurs sur la banlieue émanent souvent de voyageurs, érudits et lettrés qui se proposent de construire une histoire de la banlieue. C'est ce que propose au début de la période Emile de la Bedollière dans son guide des environs de Paris ¹⁷⁴⁹, et, à la fin de celle-ci, Ardouin-Dumazet dans son livre *Voyage en France* ¹⁷⁵⁰. Le discours du premier insiste sur le caractère bucolique des communes au-delà des fortifications ; nous sommes en 1860, l'annexion a intégré à Paris ses faubourgs qui eux, sont l'objet de toutes les vindictes sur la laideur entourant la capitale. Celui du second change dans sa description de la réalité urbaine qu'il trouve au-delà des fortifications.

Tout d'abord, le postulat de départ sur l'existence d'un âge d'or de la banlieue, qui correspond au moment où celle-ci n'était encore qu'un réservoir d'espace de détente et de loisir, un lieu privilégié de villégiature, est nettement remis en cause.

***"ce pauvre terrain, alors sans eau, où le jardinage était impossible attira l'attention [des lotisseurs]. Chauvelot [...] imagina d'acheter la pouilleuse plaine de Montrouge, d'y tracer des rues, d'y bâtir des maisons et de vendre ces constructions économiques. (...) Les rues sont bâties sérieusement, ont été pavées ou macadamisées, ont reçu des trottoirs et des égouts. Bref, il y a une véritable ville dont l'accroissement sera seulement arrêté par les limites des communes qui l'encadrent* ¹⁷⁵¹ ".**

Le lotissement de ces terrains incultes, incapables mêmes de permettre l'installation d'un simple jardinet, apporte le progrès et l'aisance, transforme le paysage en celui d'un espace urbain à la croissance sans limite. Pour accueillir les habitants de plus en plus nombreux, la ville se "densifie : les logis se haussent, beaucoup de maisons ont 5 ou 6 étages". Certes, "la guerre [de 1870] a enrayé l'essor, et des terrains n'ont que des tracés de voie. Quelques artères plantées d'arbres sont d'aimable physionomie." Le modèle urbain qui sert de référence à ce visiteur est encore une fois le Paris d'Alphand, avec ses avenues plantées et ses réseaux souterrains modernes. Derrière cette image qui trahit peut être une observation rapide du paysage urbain tel qu'il est réellement, on retrouve un discours largement présent chez les édiles comme chez les lotisseurs à la fin du siècle. La priorité des édiles passe par l'aménagement des espaces publics, trottoirs, pavage et allées plantées d'arbres, car ce sont ces éléments qui donnent un cachet positif aux communes. Ce sont ces éléments paysagers qui sont mis en avant dans la publicité pour les terrains du Parc de Montrouge. C'est ce que les édiles donnent à voir de leurs communes, et ce qui les pousse à refuser les installations d'établissement jugés dangereux ou contagieux, afin de ne pas ternir l'image positive de cette banlieue.

Alain Faure proposait d'analyser les banlieues parisiennes en montrant les

¹⁷⁴⁹ de la Bedollière, E., *histoire des environs de Paris*, op. cit. 1861.

¹⁷⁵⁰ Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 66^e série, 1911.

¹⁷⁵¹ *Ardouin-Dumazet, ibid. p. 149.*

oppositions entre banlieue verte et banlieue noire¹⁷⁵². Le discours positif sur l'habitat ou le paysage de banlieue existe, mais il est singulièrement enseveli sous une littérature mettant en avant les odeurs nauséabondes, la malpropreté, la pauvreté de l'habitat comme des usines de banlieue. L'image négative d'une banlieue faite de bric et de broc, n'atteignant pas vraiment le statut de "ville" aux yeux des observateurs car leur modèle de ville est par excellence la ville-centre, objet de toutes les attentions architecturales et politiques. C'est pourquoi il n'est pas coexistant, parfois chez les mêmes auteurs, deux discours, l'un accueillant et riant d'une banlieue proche d'une image fabriquée, l'autre, peut-être plus proche de la réalité, décrivant la banlieue comme l'espace de toutes les désolations, comme une non-ville.

2. En concurrence avec une image négative

A l'inverse des images positives sur la banlieue, les images négatives sont légion. "Laideur qui environne Paris¹⁷⁵³", "paillasson où chacun s'essuie les pieds, crache un bon coup et passe¹⁷⁵⁴"... banlieues et faubourgs souffrent d'une image négative où l'on associe pêle-mêle criminalité, taudis et pauvreté.

Pourtant, du point de vue des édiles banlieusard, la mise en image de leurs communes se fait de manière positive et rarement négative. Les collections de cartes postales du début du siècle confirment cette vision positive que l'on veut donner d'une commune de banlieue : on y montre en priorité les tramways, les trottoirs plantés d'arbres, l'agencement rectiligne et ordonné des maisons ; on peut évoquer les destructions de la guerre de 1870 pour montrer les épreuves difficiles endurées par la population, mais on diffuse les clichés des mairies, des écoles, des jardins publics, des monuments à la gloire des héros républicains. Une image pourtant, dans ce concert urbain strictement fidèle au modèle parisien du pavé de deux, du trottoir macadamisé et du tramway, a retenu mon attention. La carte postale, comme il l'est d'usage encore au début du siècle, ne comporte que peu d'espace pour l'écriture ; c'est donc sur le recto que l'expéditeur a indiqué ses intentions, en rajoutant des commentaires à la légende de la photo.

La rue Falret ainsi photographiée n'est guère affriolante. Toits brinquebalants, pavé incertain, murs décrépits, alignement inexistant des rues : tout y est pour montrer un morceau de "non-ville" repoussant... Le photographe a aussi rajouté un groupe de personne au milieu de cette rue, certainement censé représenter les habitants de ces taudis ; la jeunesse de ces habitants : enfants posant sagement, une jeune femme avec un petit dans les bras, près du porche d'entrée de ce qui doit être une ferme. Laideur ou non, cette photo transcrit une réalité qui est très éloignée des cartes postales de voirie par ailleurs largement utilisés.

¹⁷⁵² Faure Alain, "Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet", *Genèses*, "Les mots de la ville 2", n° 51, juin 2003, pp. 48-69.

¹⁷⁵³ Stendhal en 1823 à propos de la banlieue (*Armance ?*) cité par Poisson, G. *Evocation du grand Paris, la banlieue sud*, Minuit, 1956, p. 13.

¹⁷⁵⁴ Céline, en 1941, cité par Poisson G., *Evocation.. op. cit.*, p. 29.



photo 13. Vanves, rue Falret – carte et commentaire, 1904¹⁷⁵⁵.

Le commentaire de l'expéditeur confirme cette image négative de la banlieue. La rue "la plus moche de Vanves", propose-t-il de rajouter à la légende neutre de la carte postale. Les aspects repoussants de la photographie renvoient tout de même au passé rural du vieux village (la rue Falret se situe à proximité du centre, en bordure de l'ancien bourg). Il ne s'agit pas d'un de ces quartiers nouvellement loti : d'ailleurs, ceux-ci sont rarement pris en photo pour les cartes postales des années 1900 –on en retrouvera en partie pour les années 1920. Ce qui est photographié correspond plus au passé agricole et rustique de la commune qu'aux défauts de modernité des lotissements mal finis.

L'image négative de la banlieue existe bel et bien, y compris en carte postale. Il n'est pas certain que le photographe ait eu cette intention, mais l'expéditeur a clairement indiqué que cette image de Vanves ne correspond ni à la réalité de la commune, ni au modèle urbain d'une ville bien construite. Mais il est intéressant de remarquer que ce qui est stigmatisé ici, c'est une partie de la commune, et non l'ensemble de celle-ci.

On retrouve cette vision négative d'une partie de la commune dans le discours édilitaire à propos des marges urbaines. Les marges rurales des communes suburbaines sont prises en photo, y compris pour être vilipendées. Les marges urbaines des espaces inconstructibles à proximité des fortifications ou des emprises des chemins de fer ne sont guère photographiées. Par contre, les édiles s'inquiètent de l'insécurité régnant dans la zone des fortifications. En 1885, le conseil municipal de Malakoff signale cet état de fait à partir de pétitions d'habitants, et demande à la Préfecture de Police de Paris d'assurer la "surveillance de police, surtout la nuit, sur cette zone de 300 mètres en dehors des

¹⁷⁵⁵ AM Vanves, 1Fi266.

fortifications, partout déserte, et qui fait partie du territoire de Paris ¹⁷⁵⁶ ". Pour palier ce manque de surveillance, les municipalités posent des réverbères aux endroits stratégiques, pensés comme des coupe-gorge, afin d'assurer la sécurité des piétons □ c'est-à-dire des ouvriers qui rejoignent par ces chemins les portes de Paris pour y prendre le train. Le pont de la vallée, où la rue menant à la Porte de Vanves passe sous le chemin de fer à la limite territoriale entre Vanves et Malakoff est ainsi très rapidement équipé d'un bec de gaz, pour éviter du désagrément aux piétons, et le conseil diligente une "enquête (...) au sujet de la maison signalée comme refuge de vagabonds, dont la fermeture en sera ordonnée si les mesures que nécessitent la sécurité publique ne sont pas prises immédiatement ¹⁷⁵⁷ ".

C'est ainsi deux visions de la ville s'opposent dans ces représentations de l'urbain banlieusard. Il est pertinent de voir que la stigmatisation de la banlieue comme un espace de morbidité et de criminalité n'est pas encore généralisée : ce sont ici plus les espaces populaires, "pouilleux" pour reprendre un vocabulaire de l'époque, qui sont désignés à la critique des édiles comme des habitants. La réutilisation de la carte postale "moche" de Vanves confirme cette idée : la banlieue est pas rejetée dans son ensemble, aux côtés d'un discours négatif, qui en fait s'articule sur des thématiques anciennes que les romans populaires de la fin du siècle mettent encore en scène pour les quartiers centraux de la capitale. La malpropreté et la puanteur, les crimes et les "passions populaires", la pauvreté et la déchéance morale de l'alcoolisme et des filles-mères sont stigmatisés, et c'est la ville qui porte en elle les germes de cette dépravation. L'opposition entre discours positif et négatif sur la banlieue n'est ainsi pas autre chose que les deux facettes d'une même thématique, plutôt conservatrice, qui condamne la ville et exalte une nouvelle ruralité. Des lors, plus que des continuités avec les stigmatisations de quartiers et d'espace dont aujourd'hui la banlieue est synonyme, il est possible de voir dans ce double discours la permanence d'un discours anti-urbain déjà présent au milieu du XIX^e siècle. L'identité négative de la banlieue n'est pas encore une réalité, même si, déjà, l'association entre périphérie urbaine, espace délaissé, pauvreté et pollution semble en partie à l'œuvre. Ce n'est pas tant la banlieue qui est pathogène que l'industrie.

Conclusion du chapitre 6

Il est ardu de proposer, au terme de cette étude, une image-type des représentations mentales des édiles sur le territoire qu'ils administrent. Plusieurs éléments concourent toutefois à nuancer l'idée, postulée au départ, de l'existence d'une *identité banlieusarde*, fondée sur un discours commun partagé par les élites urbaines, et tout particulièrement par les maires. En effet, tant dans la mise en scène quotidienne de leur propre représentation en tant qu'élite que dans celle, plus ponctuelle, d'une unité sociale et politique derrière le drapeau communal, lors des fêtes par exemple, il est possible de lire les vestiges de solidarités villageoise autant que d'une politisation instrumentalisée de la représentation de soi. Les fêtes locales disent cette permanence, et les banquets

¹⁷⁵⁶ AM Malakoff, *délibérations*, 25 août 1885.

¹⁷⁵⁷ AM Vanves, *délibérations* 14 nov. 1873

républicains ne sont pas une spécificité de la banlieue. Ainsi, ce qui paraît pertinent, c'est de voir au cœur d'un espace en périphérie être mis en avant les mêmes logiques de légitimité que dans d'autres lieux, moins marqués par cette situation de marge urbaine.

Dès lors, quels sont les éléments qui contribuent à l'éventuelle naissance d'une identité culturelle de la banlieue, identité dont la création du syndicat intercommunal du gaz pourrait être l'expression politique ? Par delà les clivages partisans en effet, des édiles urbains de banlieue décident de se regrouper pour défendre "la" banlieue. C'est donc peut être dans ce sentiment de rejet et de délaissement qu'il est possible de lire, comme en creux, cette identité de la banlieue. Or, ce type de regroupement se fait sur la défensive, et non en proposant la constitution d'une image cohérente et construite de la banlieue, d'une réelle image positive : dès lors, il est peut être compréhensible de saisir pourquoi cet unanimité restera de façade et éclatera dans l'entre-deux-guerres, rattrapé par des clivages partisans plus irréconciliables encore d'avant 1914.

Conclusion

Au départ, il y a la banlieue, "noire et glauque" pour certains, havre de paix et de bon air pour d'autres, espace aux limites imprécises qui focalise le rejet ou l'indifférence. Derrière ce singulier, j'ai voulu trouver un pluriel, faire sortir de l'anonymat ces hommes et ces femmes qui y vivent quotidiennement, et surtout ces édiles trop souvent cachés derrière des images à l'emporte pièce. Ce travail voulait prolonger la réflexion entamée au début des années 1980 par Maurice Agulhon sur les "petites élites", et j'espérais trouver, dans les archives locales, des morceaux de vie, des bribes d'informations qui permettent à l'historien de reconstituer le savoir d'une vie de premier magistrat¹⁷⁵⁸.

Peine perdue. Elites locales, les maires de la banlieue sud-ouest se sont avérés être des élites moyennes aux contours fugaces que les archives publiques peinent à délimiter. Certes, les attributs de leur vie publique peuvent être partiellement connus. Mais, faute d'archives privées, leur vie quotidienne ne nous parvient que par bribes, lors des moments forts de celle-ci, mariages et décès le plus souvent. La surprise vient de cet antagonisme entre l'image rêvée ou caricaturée du maire, ce premier personnage d'une commune, et son effacement dans les archives. Est-ce la banlieue qui dissout ainsi ces édiles dans un anonymat et un désintérêt communicatifs ? Derrière la boutade, il faut lire toute la complexité mais aussi la richesse d'un questionnement sur un espace urbain jusqu'ici peu attractif pour les chercheurs. Les maires dont j'ai tenté de montrer le rôle

¹⁷⁵⁸ Farge, A. *Le goût de l'archive*. Seuil, 1989. Farge, A. *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Hachette, 1986. Topalov, C. (dir.) *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*. Ehes, 1999.

dans ce travail quittent certes en partie l'anonymat, mais ils ne deviennent le cœur d'une histoire que parce qu'ils sont un groupe, et aucun n'aura le destin national d'un Herriot ou d'un Laval qui appelle la biographie.

De fait, trois grandes thématiques parcourent ce travail. Les élites tout d'abord : en prenant soin de définir ceux dont j'ai essayé de dresser un portrait, certaines conclusions permettent peut-être de fournir des pistes pour le renouvellement de l'histoire édilitaire, auquel les périodes anciennes ont en partie déjà contribué¹⁷⁵⁹. La banlieue ensuite : la protohistoire de cet espace informel est encore à faire¹⁷⁶⁰, et j'espère y avoir en partie contribué. Enfin, il me semble pertinent de revenir sur le changement de regard permettant de passer des édiles à la ville construite par eux. Ville réparée, fabriquée, espaces des pratiques urbaines édilitaires, mais aussi ville imaginée telle qu'elle peut être entrevue grâce au discours sur elle. L'historien n'est rien face aux archives, rappelle Arlette Farge : il s'agit pour lui de redonner du sens aux représentations en cherchant la logique des faits et des moments dont les archives ne donnent que des bribes¹⁷⁶¹.

Elites "moyennes" et anonymat du monde urbain

Il faut revenir sur ces maires anonymes, non qu'ils soient sans nom – c'est même parfois la seule chose que l'on sait d'eux – mais parce qu'ils ne laissent que de fugaces traces dans les archives. A observer leurs milieux d'origine, leurs professions, leurs contrats de mariage, l'espace social dans lequel ils évoluent, dans lequel ils marient leurs filles ou laissent s'échapper leurs fils, la richesse accumulée au fil des ans, on peut conclure à une meilleure connaissance de ces individus. Toutefois, il ne s'agit pas de réifier l'individu dans sa posture mayorale, sauf à revenir à un succession de biographies individuelles. C'est donc le groupe qui m'a semblé pertinent. Le maire au-delà des fortifications est plutôt âgé, évolue dans un milieu plutôt plus aisé que ses concitoyens tout en ne faisant pas partie, sauf exception, de la bourgeoisie parisienne. Témoin des formes de peuplement de la banlieue parisienne, il est plutôt provincial au début de la période et parisien par la suite. Mobile socialement et géographiquement, son mandat local ne l'enracine pas forcément dans la commune dont il assure le premier mandat.

Ce portrait ne diffère pas sensiblement de ceux dont parle l'enquête nationale sur les maires éditée par Maurice Agulhon. Pourtant, les observer donne à voir des changements, plus des mutations que de profondes révolutions, dans le recrutement

¹⁷⁵⁹ Monnet, Pierre, *Villes d'Allemagne au Moyen Age*, Paris, Picard, 2004.

¹⁷⁶⁰ Introduction d'A. Faure, *Les premiers banlieusards*, Créaphis, 1991 ; Olivier Faron, "la banlieue avant la banlieue. Milan et sa périphérie urbaine dans la première moitié du XIX^e siècle", *Histoire, Economie et Sociétés*, juillet–septembre 1996, pp. 381-404. Je rappellerai pour mémoire le programme du séminaire de travail "Paris–banlieue. Pour une histoire croisée de Paris et des banlieues contemporaines", créé en 2003 par le Centre d'Histoire Sociale du XX^e siècle, université Paris-1 et dirigé par Annie Fourcaut.

¹⁷⁶¹ Farge, A, *Le goût de l'archive*, Seuil, 1989, pp. 118-122.

mayoral.

Ces sensibles évolutions ne sont perceptibles que parce que l'étude a été engagée sur le temps à la fois court et long d'un second XIX^e siècle. Long, car il permet de faire émerger plusieurs générations ; court, car en à peine 50 ans, les mutations risquent d'être peu perceptibles. De fait, la périodisation choisie laisse de côté les ruptures essentielles de la Révolution française, de l'élargissement de l'électorat local voté en 1831, la rupture fondamentale du suffrage universel en 1848, pour ne conserver au final "que" la césure importante de la loi municipale de 1884. Si l'on regarde au-delà du premier conflit mondial, les manques sont eux aussi cruciaux : en s'arrêtant en 1914, on ne dit rien de l'irruption du politique en banlieue, symbolisée par les victoires communistes aux élections municipales de 1925 et 1935¹⁷⁶². Pourtant, cette périodisation prend tout son sens lorsque l'on regarde les évolutions de recrutement des édiles en banlieue.

1860 est ainsi une césure importante pour la banlieue parisienne¹⁷⁶³, quoique peut-être moins fondamentale dans l'histoire du recrutement édilitaire en France. La loi municipale de 1855 est encore en vigueur, faisant du maire le premier échelon des escouades de fonctionnaires nommés par l'Empereur et dévoués au régime. Les évolutions libérales de la loi de 1867 sont plus tardives, et n'auront guère de conséquences sur la nomination des maires des communes de banlieue, sauf à ce que ce dernier soit obligatoirement choisi au sein du conseil municipal. Au final, entre 1860 et 1884, c'est un monde de notables qui se détache devant nos yeux, mais de notables bien éloignés de l'image véhiculée dans les romans du XIX^e siècle. Le maire de banlieue est ainsi le plus souvent un provincial, éloigné du bourgeois oisif ou de l'entrepreneur enrichi tel un M. de Rénal décrit par Stendhal dans *Le Rouge et le Noir*, certes pour une période antérieure. Sans être entièrement fondés sur le principe de l'héritage, ce sont les liens familiaux, y compris ceux de l'alliance matrimoniale, qui expliquent le choix préfectoral, plus que l'aisance et la fortune. Ces édiles sont représentatifs du monde des notables locaux, bien que leur visibilité en termes de richesse et de fortune en fasse plutôt des nouveaux venus que de riches héritiers. Professionnellement actif dans des métiers dans l'ensemble modernes, ou liés à la bourgeoisie de robe, le maire nommé en banlieue n'est pas un ultime représentant des hobereaux locaux, cultivateur enrichi, noble retourné sur ses terres ou "homme de paille" d'un noble absentéiste. Maires urbains, ils montrent d'ores et déjà le processus d'urbanisation de la banlieue alors que le monde agricole n'en est pas encore réduit aux vestiges. Bref, ces édiles notables ne sont que de lointains cousins des maires ruraux, et appartiennent, par bien des aspects, aux élites urbaines.

1884 est bien une césure importante : la loi précède souvent le phénomène, à moins qu'elle ne légalise une révolution des mairies que certains contemporains avaient repérée dans les résultats des élections municipales de 1881. En banlieue parisienne, confirmant en cela la périodisation proposée par Maurice Agulhon, les maires ne sont pas des précurseurs. Tout au plus les nouveaux élus ouvrent-ils la voie à une nouvelle génération.

¹⁷⁶² Fourcaut A., *Banlieue rouge 1920-1960 : Années Thorez, Années Gabin. Archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Ed. Autrement, 1992, 293 p.

¹⁷⁶³ Cette césure est due aux considérables transformations territoriales.

Ces premiers maires du suffrage universel n'ont, sauf exception, pas connus en tant qu'acteurs la révolution de 1848. Ce sont des hommes de l'Empire, ayant acquis leur fortune et leur position à cette période. Plus d'héritiers dans ce groupe, à l'inverse de leurs prédécesseurs, mais un recrutement édilitaire qui continue de favoriser les élites. Le monde de l'entreprise est davantage à l'honneur, les employés, même supérieurs, restent encore exclus de ce recrutement. Les liens familiaux sont importants dans ce qu'ils disent de l'ancrage local – épouser la fille d'un notable intégré dans la commune dont on devient maire semble un atout auprès des électeurs, mais l'entregent personnel, les activités caritatives, le dévouement au conseil municipal semblent plus importants que l'état réel de la fortune constituée. Ne nous méprenons pas : si les niveaux de fortune des bourgeois parisiens ne sont pas atteints, les premiers édiles républicains appartiennent aux couches aisées de la population, et la distance est grande entre eux et leurs concitoyens, à une période de très fort afflux de population en banlieue. Finalement, si le recrutement social change de façon perceptible, les moyens de ce recrutement comme la légitimité revendiquée par les édiles ne semble guère évoluer : le politique partisan est encore éloigné des combats pour le pouvoir local, ou en tout cas n'est que partiellement mis en avant, essentiellement au moment des grandes crises politiques nationales. La crise boulangiste semble plus feutrée dans cette banlieue qu'ailleurs, où les combats politiques nationaux ressurgissent au moment des élections municipales, comme c'est le cas dans les arrondissements périphériques de Paris¹⁷⁶⁴.

Par contre, une réelle nouvelle génération, clairement plus jeune, plus instruite, plus politisée aussi, entre en lice au tournant du siècle. Les parallèles entre cette génération mayorale et celle des réformistes de l'Etat m'ont semblé intéressants, bien que les liens (de réseaux, d'amitiés, d'interconnaissance) n'aient pu être montrés. Anonymes, les édiles le restent, malgré leur présence incontestable au cœur de la vie locale : aucun d'entre eux n'est surveillé par la Préfecture de police de Paris, pourtant proluxe sur cette question ; aucun n'apparaît dans de nombreux comités politiques d'envergure nationale dont l'on sait, depuis Daniel Halévy, le rôle essentiel dans la construction et la déconstruction des carrières politique. Peu suivent un *cursus honorum* que l'on aurait aimé débusquer, passant du fauteuil de maire à celui de conseiller général puis de député. Cette génération est fascinante par son faible attachement initial au lieu de l'élection, par sa capacité à rester en place un peu plus longtemps que la moyenne, par le jeu des attaches partisans qui semble alors exister – lui qui jusqu'ici n'était pas convié dans la lutte politique pour gagner la mairie. Réformistes dans leur action édilitaire, ces maires sont un peu moins riches que leurs prédécesseurs, un peu plus marqués par une ascension sociale récente. Mais ce renouvellement de la génération du tournant du siècle semble s'essouffler rapidement, donnant à nouveau le pouvoir à des notables plus âgés, moins modernistes à la veille de la guerre, ou tout simplement accordant une prime à l'ancienneté aux élus de 1900. Cette troisième génération donne à voir les prémices d'une transformation partisane qui n'aura lieu que dans les années 1920.

¹⁷⁶⁴ Combeau Yvan, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République. la scène capitale dans la vie politique française*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Du terrain : quelle banlieue ?

L'espace urbain est central dans l'histoire reconstruite plus haut. Il est non seulement l'écrin de l'investigation historique, le lieu par excellence de l'intervention édilitaire et de son éclat festif, tout comme le quotidien des habitants. Or, le choix d'un terrain banlieusard ne laisse rien au hasard et cette histoire des édiles en banlieue parisienne se doit d'une réflexion sur le monde urbain qui la compose. Car la ville n'est pas que morphologie du bâti ou traces du réseau viaire : la population qui habite ces lieux est, elle aussi, urbaine.

La banlieue est une périphérie : certes, mais encore faut-il retrouver les éléments de cette périphérie dans le quotidien des habitants. Périphérie urbaine parce qu'en retrait des réseaux de communication, la banlieue sud-ouest est aussi un espace ignoré par l'industrialisation lourde que connaît la banlieue nord-est à la même période. Deux mondes y coexistent : un paysage rural qui occupe encore une partie de la population, et un paysage urbain qui s'étend progressivement, à la faveur des opérations spéculatives de lotissements populaires. Marge des faubourgs, la banlieue sud-ouest est un territoire en construction entre 1860 et 1914.

Périphérie physique aux limites physiques accentuées par la présence des murailles des fortifications, la banlieue sud-ouest est aussi un territoire au peuplement dynamique. Comme d'autres communes enserrant Paris – mais aussi comme Paris elle-même –, la population banlieusarde est une population de *migrants*. Le territoire étudié se situe en banlieue, mais est composé d'une mosaïque de peuplements qui en font sa diversité. Le peuplement banlieusard semble pourtant obéir à des logiques de mobilité résidentielle où l'un des schémas, le passage obligatoire par Paris, ressort comme étant majoritaire. Si près de 40 % des habitants de cette partie de la banlieue sont provinciaux, ceux-ci ont dans l'ensemble connu un parcours résidentiel complexe, passant par la capitale. Espace de desserrement de Paris, la banlieue sud-ouest apparaît comme le point d'arrivée d'itinéraires associant migration professionnelles et résidentielle pour de nombreux Parisiens, y compris d'adoption. On retrouve ici les mobilités décrites par Alain Faure pour les Parisiens du 19^e arrondissement¹⁷⁶⁵, ou, toutes choses égales par ailleurs, les mobilités résidentielles analysées par Maurizio Gribaudi pour Turin au début du XX^e siècle¹⁷⁶⁶. La longue distance, la rupture sont une réalité, mais bien souvent les individus effectuent plusieurs déménagements dans leur vie, pour rejoindre au final une banlieue qui apparaît encore comme un mieux comparé aux logements exigus des arrondissements de la capitale. Pour les habitants comme pour les édiles, peu d'ancrage

¹⁷⁶⁵ Faure Alain, "Les racines de la mobilité populaire à Paris au XIXe siècle" in Benoit-Guilbot O. (dir.), *Changer de région, de métier, changer de quartier*, Nanterre, Recherches pluridisciplinaires de l'Université Paris X, 1982, pp. 103-119 ; Faure Alain, "Nous travaillons 10 heures par jour, plus le chemin. Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens, 1880-1914" in Topalov C., Magri S. (dir). *Villes ouvrières, 1850-1950*, L'Harmattan, 1990, pp. 93-107.

¹⁷⁶⁶ Gribaudi M., *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XXe siècle*, EHESS, 1987.

local : à la mobilité de la population répond en quelque sorte un recrutement édilitaire urbain marqué lui aussi par la diversité et par l'importance du passage par Paris.

Ce monde de la banlieue est ainsi peuplé d'hommes et de femmes qui ont, pour la plupart, une expérience urbaine, et pas n'importe laquelle : celle de la grande ville. Dès lors, comment s'étonner que le modèle de construction et d'appropriation de l'espace qui transparait tant dans les délibérations des conseils municipaux que dans les (rares) pétitions d'habitants retrouvées soit celui de l'urbanité moderne ? La ville que construisent les édiles, la ville qu'habitent les banlieusards se transforme à l'image de Paris, accentuant son caractère de ville inachevée. La banlieue est bien une ville, non pas parce que le bâti recouvre l'ensemble de son territoire, mais parce qu'elle est, en majorité, habitée et vécue au quotidien par des urbains.

Retour sur les représentations ¹⁷⁶⁷

Ville, faubourg, banlieue ou marges urbaines ? Au final, l'espace urbain analysé est composé de l'ensemble de ces éléments. Si l'on garde l'œil de l'urbaniste ou du géographe, voire du statisticien, on hésite à donner le qualificatif de "ville" à ces morceaux d'urbain rapiécés, sans liens entre eux, séparés par de large espaces agricoles encore cultivés, et plus encore à ces petites communes n'atteignant pas les 3000 habitants à la veille de la guerre. Si l'on quitte ces critères de définition, et s'il l'on revient un peu aux représentations des habitants comme des édiles, force est de constater que l'espace banlieusard est considéré comme une ville. Les pratiques urbaines des édiles évoluent certes avec le temps. Un premier moment se dessine alors, où le monde rural continue d'être une préoccupation centrale, et où le faible peuplement et l'activité industrielle médiocre ne demandent pas d'équipement urbain plus que de raison. Les édiles se contentent d'urbaniser les centres bourgs, et demandent (déjà) une meilleure desserte vers Paris, pour permettre la prospérité de leurs communes. Jusqu'au début des années 1880, le paysage de banlieue sud-ouest semble une ultime excroissance des faubourgs parisiens, et l'intégration au monde urbain dense et pavé, pourvu d'égouts et de lumières, semble encore très lointaine.

En moins d'une décennie, peuplement et construction immobilière parfois informelle aidant, la "question urbaine" devient le point central des préoccupations édilitaires. Avant même de construire la ville, il faut songer à la réparer, à en ordonnancer les écarts et dérives qui se sont accumulés sans plan, sans alignement, parfois sans nivellement. La banlieue de Paris a ceci de particulier qu'aucun espace n'a été pensé en amont de sa construction. Point de plan de *l'Ensanche* comme à Madrid à la même époque ; point de plan général de constructions, qu'il soit d'origine patronale ou étatique comme à Mulhouse ou à Berlin. Ainsi, les édiles banlieusards ne construisent pas la ville avant la guerre de 1914, ils réparent l'urbain pour tenter de donner une cohérence à ces espaces qui ne sont que des morceaux de ville.

¹⁷⁶⁷

Lepetit Bernard, *Les villes dans la France moderne, 1740-1850*, A. Michel, 1988.

La ville des élites locales pose aussi la question du modèle urbain activé par les édiles dans leurs pratiques urbaines. Pour construire une ville, il faut avoir à sa disposition un ensemble intellectuel de référents urbains et urbanistiques. Certes, l'appartenance ancienne au monde urbain contribue à la construction d'une culture sensible semblable des édiles, fondée essentiellement sur le mode de vie parisien. Il eût été intéressant de trouver, parmi ces maires, de grands voyageurs ayant connu plusieurs expériences urbaines, tant en Europe occidentale qu'aux Etats-Unis ; mais chez nos maires de banlieue, on ne retrouve pas de référent, si négatif soit-il, à la ville américaine, comme on peut le lire, par exemple, dans la description de Chicago faite par Céline¹⁷⁶⁸.

Le monde sensible ne se dévoilant que très peu dans les archives¹⁷⁶⁹, sauf à passer par le détour de l'analyse du discours, c'est donc sur ces éléments que se base cette enquête sur l'imaginaire édilitaire de la ville en banlieue. Ainsi, les édiles pensent avant tout les rôles différents qu'ils assignent à la commune dont ils ont la charge. Ici, sans réelle surprise mais de manière assez systématique, on s'aperçoit de la diffusion intensive des normes administratives dans le discours édilitaires, comme de celles du discours hygiéniste : la ville est le lieu du social, peut-être parce que la loi en fait l'obligation, certainement aussi en prolongation de pratiques édilitaires plus anciennes, celles de la charité et de l'aumône¹⁷⁷⁰. Cette conclusion n'allait pourtant pas de soi, et l'étude des discours permet de conclure à la généralisation d'un modèle de l'assistance communale, quelque part entre le temps de la charité privée et celui de l'assistance étatique. En second lieu, la ville est aussi le lieu de la monumentalité. Celle-ci passe par la construction de mairies et d'écoles, conformément au modèle normatif imposé tant par le Second Empire que par la III^e République.

La banlieue des édiles est ainsi une ville aux fonctions largement déterminées par un modèle édifié par les élites nationales. Toutefois, tant dans l'espace de la convivialité festive que dans celui de la géographie sensible de la banlieue, des spécificités existent. Fêtes communales et nationales cohabitent sans réellement être semblables : la fête locale est le moment privilégié au cours duquel les élites locales mettent en scène leur pouvoir.

Or, ces fêtes disent l'unité d'un espace que les édiles pensent morcelé. Le discours des revendications adressées aux autorités politiques et administratives dessine une "banlieue en morceaux". La logique frontalière des fortifications dit l'impossible intégration au monde urbain parisien, et l'impression permanente que ressentent les édiles de diriger un espace périphérique car au-dehors des murs. C'est peut-être dans ce sentiment de dépendance qu'il faut chercher les raisons d'une réussite politique, celle de la création et

¹⁷⁶⁸ Céline, L.-F. *Voyage au bout de la nuit*. 1921.

¹⁷⁶⁹ J'ai espéré trouver dans les inventaires après décès des descriptions précises des volumes composant les bibliothèques des édiles étudiées. Peine perdue, et, en dehors de Voltaire, Rousseau ou Hugo, les autres auteurs étaient négligemment consignés dans des phrases lapidaires dénombrant simplement les volumes et leur qualité (brochés ou reliés de cuir).

¹⁷⁷⁰ Vincent, Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIIIe-XVe siècles*, A. Michel, 1994 ; Gueslin A., Guillaume P. (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, Ed. Ouvrières, 1992.

du fonctionnement du syndicat intercommunal de la banlieue de Paris pour le gaz : pour dépasser l'image négative d'une banlieue rapiécée et morcelée, les édiles décident de se regrouper afin de faire entendre leur voix de manière positive.

Au final, c'est une histoire de la banlieue d'avant la banlieue que j'ai voulu mener. Une histoire qui montre la pérennité d'une situation de dépendance face au centre, mais qui relativise la marginalité urbaine dans laquelle cette banlieue est souvent confinée, marquée par le rejet contemporain d'un espace en crise. Tenter de lire dans la banlieue du XIX^e siècle avec les critères de celle d'aujourd'hui détermine trop rapidement les choix résidentiels des banlieusards de l'époque par les contraintes actuelles, et conditionne les pratiques urbaines au regard de celles d'aujourd'hui. Et si la banlieue de Paris était avant tout un discours plus qu'une réalité ? Les banlieusards de Vanves et de Malakoff ont peut-être fait le *choix* d'une résidence hors les murs, même si ce choix est en partie financièrement contraint. La crise urbaine naît de l'application d'un modèle d'urbanité moderne à un espace qui n'a jamais été pensé en tant que ville dès sa création, mais s'est formé de manière informelle. C'est pourquoi, en suivant Henri Sellier, on peut légitimement penser que ce qui a manqué à la banlieue, ce ne sont pas des hommes, des activités, de la richesse, mais un plan d'urbanisme et une volonté politique étatique de relier ces morceaux de ville non seulement au poumon de l'espace auquel ils appartiennent, mais aussi entre eux¹⁷⁷¹.

¹⁷⁷¹ Sellier Henri, *Les banlieues urbaines et la Réorganisation administrative du département de la Seine*, Marcel Rivière et Cie, 1920, Préface d'Albert Thomas, 106 p. [1915].

Références

Archives

Archives Publiques

Archives Nationales

Séries F.

F¹c I esprit public

F¹c I* 5 exécution des décrets du 29 mars 1880

F¹c I* 7 résumé incomplet par département des résultats des élections 9 janv. 1881

- F 1 c I 1 à 196 : esprit public, Paris Seine (1790-1912).

Les cartons suivants concernent les communes étudiées.

F¹ c I 169 août-sept. 1888.

F¹ c I 172 1874-1889.

F¹ c I 173 1890-1894.

F¹ c I 174 1895-1897.

F¹ c I 188 funérailles de Carnot.

F¹ c I 196 1898-1910.

- série F¹ administration générale

F¹a 635/20 B banquets des maires, Champ de Mars 1888-1889

- F 1 b II : personnel administratif, série départementale, dossiers par communes 1789-1884.

F¹ b II Seine 1 à 6 dossiers personnels classés alphabétiquement

12 objets généraux 1856-1884

F¹ b II Seine 13 à 31 classement par ordre alphabétique des communes

- série F² Archives du ministère de l'Intérieur. - Administration départementale et communale.

F² 2081 emprunts départementaux 1877-1914

F² 2030 personnels, maires, adjoints et conseillers municipaux 1884-1928

F² 2048 marchés de gré à gré, adjudication, législation relative syndicats de communes diverses

F² 2056 questions divers, bibliothèques municipales, syndicats de communes diverses

F² 2120 régies municipales, affaires générales 1917-1925

F² 2126 HBM 1906-1912

Les cotes suivantes (F² 2707 à 2763) ne concernent que la Seine

F² 2707 circonscriptions territoriales, ordre alphabétique des communes 1900-1940

F² 2708 voirie : application du décret du 26 mars 1852 (égouts) ; construction des usines de traitement des eaux : Gennevilliers, 1913, Levallois, 1937, Neuilly, 1936 Puteaux 1935. 1852-1936

F² 2709 voirie suite : travaux mixtes ordre alpha des communes 1875-1879

F² 2712 déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris 1900-1931

F² 2718 chemins de fer (Paris Lyon, Paris Chartres) et tramways 1875-1901

F² 2719 chemin de fer métropolitain 1892-1920

F² 2721 contrôle des associations loi 1901 1904-1927

F² 2762 – 2763 organisation des pompes funèbres 1875-1913

- série F⁷ Police générale.

F⁷ 12327 congrégations religieuses non autorisées [Oise – Algérie] 1880-1901

F⁷ 12366 à 12376 bSeine, sociétés et associations : autorisations et surveillance ; classement par ordre alphabétique des sociétés 1870-1912

F⁷ 12377-12378 dossiers généraux de sociétés 1870-1912

F⁷ 12487 Ligue des droits de l'homme, activité à Paris et dans départements 1898-1908

F⁷ 12494 Congrès des conseillers municipaux socialistes de France (1892-1898) congrès national socialiste (1900), congrès de socialistes indépendants (1900)... 1890-1900

F⁷ 12522 à 12525 Congrès divers, dont congrès radical, Paris, 1901 1897-1914

F⁷ 12543 élections législatives candidats, programmes, état de l'opinion publique, incidents divers : Nord à Yonne, Algérie 1902

F⁷ 12544 élections législatives - dossiers des RG et dossier du département de la Seine 1906

F⁷ 12546 élections aux conseils généraux classement départemental 1904

F⁷ 12548 élections aux conseils municipaux ; Loire à Yonne 1903-1904

F⁷ 12822 Elections législatives : préparatifs, réunions électorales 1914

F⁷ 12842 dossiers de sociétés et de journaux. Dos. 18 : les Droits de l'Homme (1898-1914). 1898-1914

F⁷ 12844 dossiers de sociétés et de journaux. Dos. 13 : La correspondance républicaine (1911) ; dos. 14 : Correspondance d'action républicaine (1911). Dos 30 : La semaine républicaine (1912) dos 48 . La fédération de la Seine (1909). 1909-1912

F⁷ 13751 syndicats divers (isolés) dont zoniers (dossier 2) 1913

F⁷ 13833 fédération des Travailleurs municipaux 1902-1929

- Fonds dit Panthéon [RG]

F⁷ 15935/2 Aristide Briand 1862-1932

F⁷ 15989/2 parlementaires décédés (dont Bienvenu Martin)

- série F⁸ police sanitaire

F⁸ 204 alimentation en eau des villes et des communes, Seine 1882-1902

F⁸ 213 affaires locales Seine, logements insalubres et hab. ouvrières 1862-1898

- autres séries F.

F¹² 4841 vœux conseils généraux 1876-1896

F¹⁴ 9189 tramways

Ecole des Beaux Arts (AJ⁵²)

- série AJ⁵², dossiers d'élèves - listes nominatives

AJ⁵² 356 Boileau Louis Charles avant 1896

AJ⁵² 364 Dupont avant 1896

AJ⁵² 372 Lequeux avant 1896

AJ⁵² 361 Debrie Eugène Georges avant 1896

AJ⁵² 376 Morel avant 1896

AJ⁵² 401 Boileau Louis Hippolyte 1901-1910

AJ⁵² 406 Joly Marie Joseph Th Félix 1901-1910

AJ⁵² 411 Roze G 1901-1910

AJ⁵²* 237-241 registres matricules des élèves de la Section d'Architecture 1800-1925

AJ⁵²* 155-156 registres d'inscription pour les concours d'admission/ section archi
1889-1904

AJ⁵² 910 affaires disciplinaires et accidents - mesures disciplinaires, exclusions
d'élèves 1894-1946, affaires Dupont, Jean Marie, candidat architecte 1894
1831-1970

[communication par extraits en dérogation]

Ecole des Arts décoratifs (AJ⁵³)

AJ⁵³ 91 PV des concours des différentes classes, tableau annuel et mensuels des
classements des élèves - cours spéciaux, anatomie Debrie, architecture élémentaire
Morel 1878-1909

AJ⁵³ 92 statistique de résultats obtenus par les élèves en architecture; Liste annuelle
d'élèves donnant leurs notes aux différents concours et leur classement. 1877-1892

AJ⁵³ 100 II assemblée des professeurs ou conseil d'encouragement et de protection
de l'Ecole ; composition du conseil, nomination des membres, corr. et arrêtés
1874-1890

AJ⁵³ 100 III assemblée des professeurs ou conseil d'encouragement et de protection
de l'Ecole ; PV des séances et corr. 1874-1880

AJ⁵³ 105 correspondance générale reçue par le Directeur (I nomination des
professeurs) 1844-1859

- AJ⁵³ 128 IV Camille Morel. Proposition pour officier d'instruction publique. 1885
 AJ⁵³ 129 personnel enseignant. Dossiers individuels. Gustave Debrie (1881-1922)
 1772-1947
 Consultation avec dérogation

Dossiers personnels

- F¹⁷ : dossiers de personnel du Ministère de l'Instruction Publique
- F¹⁷ 21019 dossier personnel Jean-Baptiste Jullien, Proviseur 1827-1886
- AJ¹⁶ : dossiers de personnel enseignant du Ministère de l'Instruction Publique
- AJ¹⁶ 948 Baudouin, Eugène Charles 1868-1928.
- BB¹⁰ : études de notaires
- BB¹⁰ 846 Seine Huillier, acquisition 1831
 BB¹⁰ 1393, Seine Sylvius Du Boys acquéreur 1858
 BB¹⁰ 1525, Seine Huillier, cession à son fils, et honorariat 1863
 BB¹⁰ 1604^A Seine A. Desprez, cession et honorariat 1866
 BB¹⁰ 1857, Seine Sylvius Du Boys, cession 1876
- Légion d'honneur
 (date de la première décoration)
- LH 0268060 Boileau, Louis-Charles 1888
 LH 0475019 Champeaud Edmond Jean-François, 1902
 LH 0735054 Dépinoy, Charles Désiré 1861
 LH 0757013 Desprez, Armand Louis François, 1833
 LH 0876024 Duru Aristide, 1921
 LH 1389048 Jullien, Jean-Baptiste 1844
 LH 1440716 Laisné, Louis Claude Charles, 1816
 LH 1569036 Lejeune, Louis Ulysse 1920
 LH 1569050 Lejeune de Bellecour, André 1900
 LH 1597057 Leplanquais, Pierre Ferdinand 1849
 LH 1627062 Leviaux, Philippe 1804
 LH 1761053 Martin Jean Georges, 1807

LH 1963009 Mulin, Hippolyte François 1894

LH 2272025 Raveret, André 1860

LH 2272027 Raveret, Jean-François 1875

LH 2274008 Raveret, Louis Georges 1890

LH 2650023 Tissier, Théodore 1898

Minutier central

Etude CIII/891 contrat de mariage, Léger/Potin, 16 avril 1864

Etude CIII/945 inventaire après décès, Joséphine Dupont née Plet, 20 août 1865

Etude CIII/962 état liquidatif des communautés en succession Dupont, 9 mars 1866

Etude CIII/973 contrat de mariage, Jean-Baptiste Edouard Dupont/Anne Duburguet, 3 juillet 1866

Etude CIII/1022 contrat de mariage Pruvot/Belin, 24 novembre 1867

Etude CIII/1812 contrat de mariage, Desmaretz/Dupont, 26 avril 1889

Etude CIII/1849 notoriété Pruvot, 10 février 1890

Etude LXXVI/967 inventaire après décès, Périer, 19 mars 1874

Etude V/971 contrat de mariage Desprez/Laisné, 21 juillet 1813

Etude X/1489 inventaire après décès, Philippe Tissier, 2 décembre 1885

Etude XIX/1308 inventaire après décès, Achille Gruyer, 8 janvier 1889

Etude XLIX/1448 contrat de mariage Gidel/Jullien, 30 mars 1861

Etude XLIX/1701 inventaire après décès, Jullien, 12 juin 1886

Etude XXIX/1227 donation entre vifs, époux Leconte, 14 mai 1864

Etude XXIX/1229 contrat de mariage Leconte/Journé, 7 septembre 1864

Etude XXV/368 contrat de mariage Rolland/Radet, 25 septembre 1883

Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau

- (cotation AN)

Etude CIII/2014 contrat de mariage Dufour/Dupont, 3 août 1893

Etude CIII/2120 testament Jean-Baptiste Edouard Dupont, 3 août 1895

- (cotation CAC)

870285/236 inventaire après décès de JB Edouard Dupont, 21 octobre 1895

870285/243 acte de notoriété après le décès de Mlle Marie Irma Dupont, 14 déc. 1895

880285/244 liquidation et partage des successions de Mlle Marie Irma Dupont et M.

Paul Dupont, 14 et 18 déc. 1895

Archives départementales

Archives départementales des Hauts de Seine.

- Série 3E : archives notariées

3E/MON_113 contrat de mariage Périer/Lasnier 4 mai 1836

3E/MON_160 contrat de mariage Trutey/Raveret 29 avril 1877

3E/MON_556 contrat de mariage Migault/Rolland 10 février 1886

3E/MON_855 inventaire après décès, Louis Pierre Rolland, 1^{er} déc. 1893

3E/SCE_553 inventaire après décès, Claude Roussel, 19 déc. 1849

3E/SCE_1121 inventaire après décès, Jean-François Raveret 8 octobre 1898.

- Série 4E : Etat civil

La plupart des collections sont microfilmées

Les tables décennales, actes de naissance, de mariage et décès ont été consultées à la recherche des édiles et de leurs familles (plus de 150 documents en tout).

- Série Q : archives de l'enregistrement

Il n'y a pas de table de décès et de succession aux AD Hauts-de-Seine, contrairement aux Archives de Paris

3Q/SCE_MD 81 succession Leplanquais 4 juillet 1873

3Q/SCE_MD 82 succession Périer 8 juillet 1874

3Q/SCE_MD 113 succession Jullien 11 octobre 1886

3Q/SCE_MD 119 succession Louis Philippe Pruvot 26 avril 1890.

3Q/SCE_MD 125 succession Achille Adolphe Gruyer mai 1889

3Q/SCE_MD 129 succession Marie Dupont 20 juin 1888

3Q/SCE_MD 130 succession Honoré Guillaume Dupont 6 janvier 1894

3Q/SCE_MD 130 succession Louis Pierre Rolland déc. 1893

3Q/SCE_MD 134 succession Edouard Eustache Coignet 27 juin 1895

3Q/SCE_MD 135 succession Jean-Baptiste Edouard Dupont 25 janvier 1896

3Q/SCE_MD 146 succession Jean-François Raveret 8 mars 1899

3Q/SCE_MD 163 succession Victor Louis Leconte 25 juin 1901.

- Série M : Administration générale et économie

- Série 3M : listes électorales, élections municipales, 1800-1959.

D³M²/26 Montrouge 1912-1919

- D²M⁸ : dénombrement de la population, listes nominatives du recensement

D²M⁸/20 Malakoff 1891

D²M⁸/4 Bagneux 1891

D²M⁸/34 (1Mi 203) Vanves 1891

D²M⁸/120 Malakoff 1911

D²M⁸/138 (1Mi 204) Vanves 1911

D²M⁸/98 Bagneux 1911

Les listes nominatives du recensement pour la commune de Montrouge sont soit non conservées (1891), soit incommunicables (1911).

- Série O : Administration et comptabilité communale
 - Série DO³ : bâtiments municipaux de l'ancien département de la Seine

DO³/20 Bagneux : église, cimetière, mairie 1810-1905

DO³/21 Bagneux : écoles, asile de l'enfance, monument Dampierre 1863-1922

DO³/139 Malakoff : église, cimetière, mairie, monument aux morts 1884-1925

DO³/ 140 Malakoff : écoles, marché aux comestibles, crèche, salle des fêtes...
1884-1914

DO³/ 145 Montrouge : séparation de l'ancienne partie de la commune, église, mairie
1799-1892

DO³/146 Montrouge : cimetière, monument aux morts 1819-1927

DO³/147 Montrouge : écoles, crèche, bureau d'octroi, commissariat de police...
1843-1926

DO³/218 Vanves : église, presbytère 1804-1926

DO³/219 Vanves : cimetière, écoles 1808-1926

DO³/220 Vanves : mairie, bureau d'octroi, PTT, fontaines, abattoir... 1807-1928

- Série DO⁵ : budgets et comptes communaux

Les séries ne sont pas complètes sur l'ensemble de la période. Les archives départementales ne possèdent les budgets en série continue qu'à partir de 1897. Il faut donc compléter la documentation par les budgets gardés dans les archives communales.

DO⁵/66 : Bagneux, Montrouge, Vanves 1866-1867

DO⁵/67 Vanves, 1869

DO⁵/76 : Bagneux, 1897

DO⁵/77 : Malakoff, Montrouge, Vanves, 1897

DO⁵/81 : Bagneux, Malakoff, Montrouge, Vanves, 1901.

DO⁵/87 : Bagneux, Malakoff, Montrouge, Vanves, 1906

DO⁵/92 : Bagneux, Malakoff, Montrouge, Vanves, 1911

- Série DO⁷ : travaux et entretiens, classement communal.

DO⁷/40 Bagneux 1807-1876

DO⁷/41 Bagneux 1877-1902

DO⁷/42 Bagneux 1904-1925

DO⁷/325 Malakoff 1884-1890

DO⁷/326 Malakoff 1891-1897

DO⁷/327 Malakoff 1898-1910

DO⁷/328 Malakoff 1911-1921

DO⁷/358 Montrouge 1858-1876

DO⁷/359 Montrouge 1878-1883

DO⁷/360 Montrouge 1884-1897

DO⁷/361 Montrouge 1898- 1904

DO⁷/362 Montrouge 1905-1912

DO⁷/363 Montrouge 1912-1913

DO⁷/364 Montrouge 1914-1920

DO⁷/597 Vanves 1847-1877

DO⁷/598 Vanves 1878-1880

DO⁷/599 Vanves 1881-1887

DO⁷/600 Vanves 1887-1895

DO⁷/601 Vanves 1896-1903

DO⁷/602 Vanves 1904-1910

DO⁷/603 Vanves 1911-1922

- Série DO⁹ : affaires communales.

DO⁹/56 : Bagneux, 1835-1908.

DO⁹/98 : Malakoff, 1870-1928.

DO⁹/100 : Montrouge, An 13-1933.

DO⁹/101 : Montrouge, 1873-1891.

DO⁹/131 : Vanves, 1881-1912.

- Série P : Finances, cadastre.
 - Série D⁴P⁴ : statistiques, évaluations et relevés divers de l'administration des contributions directes pour les communes de l'ancienne Seine.

D⁴P⁴/53 : Bagneux 1872-1880

D⁴P⁴/56 : Malakoff 1895-1921

D⁴P⁴/57 : Montrouge 1846-1917

D⁴P⁴/88 : Vanves 1846-1921

D⁴P⁴/89/1 : Vanves 1907-1919

- Archives d'origine privée
 - Série J : Archives entrées par achat, dépôt ou don

24 J Société Foncière de Montrouge (1880-1924)

Archives de Paris

La série M (élections) a été intégrée depuis son dépouillement dans la section V (administration départementale), rubrique 5 : élections, sous des cotes différentes en W.

- Série D²M² : listes électorales et procès verbaux des élections à Paris et dans le département de la Seine.

D²M²/29 Recensement des votes de banlieue 1893

- Série D³M² : élections, propagande, professions de foi.

D³M²/1 Département de la Seine, Paris et banlieue. Résultat des élections législatives, canton par canton 1901-1939

D³M²/2 à D³M²/6 Dossiers de députés et conseillers municipaux, Paris et banlieue. Classement alphabétique des noms de communes.

D³M²/40 Elections diverses 1874-1919

Sources généalogiques

- Etat civil reconstitué (microfilmé).

(Sans entrer dans le détail des bobines consultées, parfois sans succès)

5Mi2/1 à 1075 : tables alphabétiques, naissances, mariages, décès avant 1860.

5Mi1/1 à 1078 : actes de naissances antérieurs à 1860

5Mi1/5001 à 5412 : actes de mariages antérieurs à 1860

5Mi1/1100 à 1576 : actes de décès antérieurs à 1860

5Mi5/1 à 64 : fichier alphabétique des actes de naissance, mariage, décès, seconde reconstitution.

- Etat civil de 1860 à 1902 (microfilmé).

5Mi4/1 à 100 : tables décennales par arrondissement

5Mi3/507 à 932 : actes de naissance, mariage, décès, 1860-1870, par arrondissement

5Mi3/1 à 506, 963 à 974 : actes de naissance, mariage, décès, 1871-1882, par arrondissement

5Mi3/1054 à 1592 : actes de naissance, mariage, décès, 1883-1892

quelques documents n'ont pas été microfilmés :

V4E 8635, acte de mariage Tissier/Boileau, 7^e arrondissement, 5 décembre 1896.

- recrutement militaire

D⁴R¹ 583 Edouard Fourquemin, matricule 3458 1889

D⁴R¹ Jean-Marie Joseph Dupont, matricule 4049 1893

D⁴R¹ 1314 Pierre Ulysse Lejeune, matricule 728 1885

D⁴R¹ Théodore Tissier, matricule 132 1886

- successions

les tables de décès et des déclaration de succession sont cotés dans la série DQ⁸.

DQ⁷ 12349 succession, François Huillier, 22 février 1873.

DQ⁷ 11061 succession, Marie Lejeune de Bellecour, épouse Huillier, 29 nov. 1880.

DQ⁷ 12095 succession, Hippolyte Lejeune de Bellecour, 25 oct. 1877

DQ⁷ 3948 succession, Anne Geneviève Laisné, femme Desprez, 20 avril 1831

DQ⁷ 12463 succession, Philippe Tissier, 4 mai 1886

DQ⁷ 11690 succession, Madeleine Auboyée, ép. Boileau 24 juillet 1895

DQ⁷ 11696 succession, Louis Auguste Boileau 22 juillet 1896

Autres Archives départementales

Archives départementales de la Vienne

contrat de mariage, Baudouin/Lesuire, 17 septembre 1865

Archives départementales de l'Oise

En cours de classement

Contrat de mariage Périer/Borde, devant M^o Budin, Précly-sur-Oise, 11 août 1864.

Archives départementales de la Manche

5Mi 785 Montebourg, Acte de naissance, Victor Leconte, 3 avril 1826

Archives communales

Archives municipales de Bagneux

- 3 WP 7 délibérations du conseil municipal 1853-1869
- 3WP 8 délibérations du conseil municipal 1869-1880
- 3 WP 9 délibérations du conseil municipal 1880-1893
- 3 WP 10 délibérations du conseil municipal 1893-1900
- 3WP 11 délibérations du conseil municipal 1900-1904
- 3 WP 12 délibérations du conseil municipal 1904-1909
- 3 WP 13 délibérations du conseil municipal 1909-1914
- 3 WP 14 délibérations du conseil municipal 1914-1921

Archives municipales de Malakoff

Le service des archives est en cours de classement. Faute de personnel, ces archives restent stockées dans le sous-sol de la Bibliothèque Municipale. Je remercie M. Jean-François Dousset de m'avoir accueillie dans les locaux pour consulter les registres de délibération.

Registres de délibérations du conseil municipal 1884 à 1914.
(Plusieurs registres non cotés)

Archives municipales de Montrouge

Il n'y a pas d'archives municipales à Montrouge. Seuls les registres de délibérations ont été consultés (pas de cotation).

Délibérations du conseil municipal de Montrouge 1859 à 1914

Plusieurs registres non cotés.

Archives municipales de Vanves

- Sources généalogiques

Les actes de naissance, mariage et décès des édiles et de leurs familles ont été recherchés de manière systématique, en complément de ce qui existe aux Archives Départementales.

- Sources pour l'histoire de la municipalité

- Série D : Administration générale de la commune

1 D 1-1-5 délibérations du conseil municipal avril 1853 - juin 1863

1 D 1-1-6 délibérations du conseil municipal mai 1863 - juillet 1873

1 D 1-1-7 délibérations du conseil municipal août 1873 - août 1879

1 D 1-1-8 délibérations du conseil municipal sept 1879 - sept 1884

1 D 1-1- 9 délibérations du conseil municipal sept 1884 - déc. 1889

1 D 1-1-10 délibérations du conseil municipal février 1890 - déc. 1893

1 D 1-1-11 délibérations du conseil municipal février 1894 - oct. 1897

1 D 1-1-12 délibérations du conseil municipal nov. 1897 - mars 1901

1 D 1-1-13 délibérations du conseil municipal mai 1901 - nov. 1903

1 D 1-1-14 délibérations du conseil municipal nov. 1903 - février 1907

1 D 1-1-15 délibérations du conseil municipal avril 1907 - oct. 1910

1 D 1-1-16 délibérations du conseil municipal nov. 1910 - nov. 1913

1 D 1-1-17 délibérations du conseil municipal février 1914 - déc. 1918

- Série K : élections. Personnel municipal. Distinctions honorifiques

1 K 2-2-1 élections municipales 1831-1884

1 K 2-2-2 élections municipales 1885-1892

1 K 2-2-3 élections municipales 1896-1911

1 K 2-2-4 élections municipales 1912-1935

1K 2-3-1 élections conseillers arrondissement 1871-1923

1K 2-3-2 conseillers généraux 1871- 1935

1 K 2-11-1 nominations commissions municipales liste membres, travaux des commissions 1886-1930

3 K 1-2 souscription ouverte par habitants de Vanves à l'effet d'offrir à M. Larmeroux et M. Falret en reconnaissance de leurs bienfaits envers les pauvres et particulièrement pour la création et entretien d'un asile de vieillard et d'une crèche dans la commune de Vanves. années 1880

3 K 1-3 remise d'un prix de vertu de 400 F donné à la jeune fille la plus méritante le jour de son mariage célébré un 25 août, par la ville de Vanves. Prix créé par M. Larmeroux en 1905 par legs d'une rente annuelle de 400 F 1905-1928

· Série L : finances communales

Les comptes communaux ont été consultés pour compléter la collection conservée aux archives départementales des Hauts-de-Seine

1 L 1-2-27 compte administratif 1869

1 L 1-2-33 compte administratif 1871

1 L 1-3-3 compte administratif 1876

1 L 1-3-22 compte administratif 1883

1 L 1-3-31 compte administratif 1886

1 L 1-3-46 compte administratif 1891

3 L 2-19 registre des dons et legs attribués à la commune et aux établissements de bienfaisance à Vanves.

· Série Q : Assistance et prévoyance

1 Q : bureau de bienfaisance

1 Q 1-1-1 arrêtés de nomination membres du bureau de bienfaisance 1868-1891

1 Q 1-2-1 registre bureau de bienfaisance, commission administrative 1879-1911

1 Q 1-2-2 registre bureau de bienfaisance, commission administrative 1911-1927

1 Q 1-7-1 comptes administratifs bureau de bienfaisance 1845-1939

1 Q 1-10-2 rente perpétuelle de 250 F léguée par testament au bureau de Vanves par M. Louis Marcellin Duval 19 novembre 1857

1 Q 1-10-3 legs de Madame Ribou d'une rente de 150 F 10 octobre 1891

1 Q 1-10-4 legs de M. Augustin Firmin Baudet d'une somme de 500 F 21 août 1894

1 Q 1-10-5 legs de M^{lle} Madeleine Terris d'une somme de 1000 F 20 août 1896

1 Q 1-13-1 secours de loyer accordés par le bureau de bienfaisance, distribution de

bons de logement 1909-1930

1 Q 1-14-1 grande fête familiale organisée par la société de secours mutuel sous la présidence de M. Jarrousse maire 13 mars 1904

1 Q 1-14-2 ville de Vanves, œuvre municipale de la consultation des nourrissons.

Matinée concert au bénéfice de œuvre municipale, M. Duru maire 1^{er} juin 1913

3Q : établissements hospitaliers, hospitalisation

3 Q 1 3 1 legs par M et Mme Larmeroux à la ville de Vanves d'un immeuble situé 2 rte de Montrouge et 1 rue des Vinaigriers avec terrain superficie de 1112 m² pour créer un asile de vieillards et une crèche pour les enfants de moins de 7 ans. Larmeroux s'engagent à exécuter à leurs frais tous les travaux de construction et de réparation nécessaires pour installation de ces établissements 9 mars 1874

Autres archives municipales

Les actes sont mentionnés.

- Souvigny (Allier)

Acte de naissance, François Huillier, 12 Messidor an XI (1803)

- Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)

Acte de naissance, JB Jullien, 27 nivôse an X (17 janvier 1802)

- Oradour (Cantal)

Acte de naissance, Etienne Jarrousse, 15 août 1851

- Saint-Germain-lès-Arpajon (Essonne)

Acte de mariage, Louis Simon et Emélie Boulmier, 16 nov. 1929

- Dreux (Eure-et-Loir)

Acte de naissance, Philippe Charles Leviaux, 17 octobre 1805

Acte de naissance, Philippe Marie J-B Leviaux, 25 janvier 1805

- Bourgneuf-en-Retz (Loire-Atlantique)

Acte de décès, Pierre Simon, 16 janv. 1963

- Reims (Marne)

Acte de naissance, Amédée Féburier, 16 déc. 1834

- Vauchamps (Marne)

Acte de naissance, Louis Rolland, 8 septembre 1831

- Thionville (Moselle)

Acte de naissance, Jean-Baptiste Martin, 15 avril 1816

- Lille (Nord)

Acte de naissance de Charles Désiré Dépinoy, 25 déc. 1808

- Hendaye (Pyrénées-Atlantiques)

Acte de décès, Théodore Tissier, 6 octobre 1944

- Allerey-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Acte de naissance, Claude Emile Micard, 27 Floréal an IV

Acte de décès, Joseph Micard, 10 août 1808

- Loudun (Vienne)

Acte de naissance, Eugène Beaudouin, 18 juin 1840

Acte de mariage, E. Baudoin et E. Lesuire, 18 septembre 1865

- Joigny (Yonne)

Acte de mariage, William Mulin/Sophie Tarnawski, 24 juillet 1900

- Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine)

Acte de mariage, Louis Simon et Sophie Lale, 3 sept. 1898

- Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

Acte de mariage, J. Dupont et A. Delalande, 6 juin 1901

- Fontenay-sous-Bois (Val de Marne)

Acte de mariage, Pierre Simon et Marie Régnier, 5 oct. 1897

Autres lieux d'archives publiques

Archives de la Préfecture de Police de Paris

Les archives de la Préfecture de Police sont très décevantes pour le sujet ; aucune des personnalités étudiées ne sont surveillées par les services de la Préfecture. Les dossiers concernant les élections municipales ne traitent que rarement de la banlieue sud-ouest.

- Série Ba ancienne
 - élections municipales, Paris et banlieue

BA 535 banlieue 1874

BA 536 banlieue 1876

BA 541 arrondissement St Denis et Sceaux 1878

BA 542 banlieue, courant de l'année 1879

BA 543 banlieue, courant de l'année 1880

BA 548 banlieue 1881

BA 559 arrondissement St Denis et Sceaux 1884

BA 561 élections 1887, réunions 1887

BA 670 élections de 1890banlieue 1890

BA 1451 élections municipales dans le département de la Seine 1889

- Série Ba nouvelle

Les dossiers sont souvent centrés sur l'après 1^{ère} Guerre Mondiale.

Ba 2031 sociétés de tir et de gymnastique fin XIX^e siècle

Ba 1964 partis politiques : généralités, travaux d'ensemble sur la situation des différents partis, 1890-1923.

Ba 1975 partis, ligues mouvements politiques : dont parti républicains national socialiste, union patriotique républicaine etc. 1890-1930.

Archives du Conseil d'Etat

Dossier personnel de Théodore Tissier 1891-1955.

**Etudes notariées privées, archives considérées comme publiques
(antérieures à 100 ans).**

- Etude CIII (classement au MC des Archives nationales) : SCP Lahaussais, Porge, Berthier, Bitbol, Montrouge.

Inventaire après décès de Victor Louis Leconte, 29 juillet 1901.

Notoriété après le décès de Mme Leconte, 26 mars 1901.

- SCP Lacourte, Vincent, Maréchal, Lefebvre, Gomez, Sollier, Paris, av. Victor Hugo.

Contrat de mariage Jean Marie Joseph Dupont/Adèle Delalande, 4 juin 1901

- Etude LXXVIII (classement au MC des Archives nationales) : SCP Escargueil, Bouvat-Martin, Paris, pl. Etienne Pernet.

Contrat de mariage Tissier/Boileau, 17 décembre 1896

Archives EDF-GDF

- Société 02.44 : Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la banlieue de Paris

Boîte 739639 constitution, statuts, archives de la Direction 1877-1946

- Société 02.29 : Ouest-Lumière

Boîte 739471 procès verbaux 1900-1917

- Société 44.04 : ECFM

Boîte 624003 registres du Conseil d'Administration 1903-1913

Boîte 624001 constitution de la société ; procès-verbaux des assemblées générales 1901-1941

Boîte 624019 relations entre partenaires professionnels 1906-1950

- Société 03.01 : Est-Lumière

Boîte 726356 procès-verbaux des comités de direction ; registres de présence
1900-1940

Boîte 726354 procès-verbaux du Conseil d'Administration 1900-1919

Boîte 726353 plusieurs dossiers, statuts, procès verbaux 1900-1931

Bibliothèque Nationale

- Tracts de l'histoire de France. Série de recueils, non cotés pour la plupart.

La plupart des tracts électoraux ont été reliés dans des volumes, triés par commune, année d'élection et nature de l'élection. Seuls quatre de ces volumes sont cotés et apparaissent dans le fichier de la BN. Cependant subsistent toujours des boîtes contenant des tracts divers "en vrac", selon le type d'élection et l'année. Les élections municipales et cantonales entre 1871 et 1914 ont été systématiquement dépouillées.

- Elections cantonales

Fol-Lk16-3057: Elections cantonales. 1869

Boîte 1 : Elections cantonales, Dossier Seine - cantons de Sceaux, de Villejuif et de Charenton. 1871

Fol-Lk16-3058 : Elections cantonales. 1872-1873

Boîte 2 : Elections cantonales. Dossier Seine - canton de Villejuif 1874

Boîte 3 : Elections cantonales. Dossier Seine - cantons de Sceaux et de Villejuif
1875-1876

Boîte 4 : Elections cantonales. Dossier Seine - canton de Sceaux. 1877

Boîte 5 : Elections cantonales. Dossier Seine - canton de Sceaux. (le titre est faux, il s'agit des élections au conseil d'arrondissement). 1877

Boîte 6 : Elections cantonales. Dossier Seine – canton de Sceaux. 1878-1879

- Elections municipales

Le dépouillement, là aussi systématique, est plus décevant ; peu de professions de foi municipales sont restées. La cotation BN est en cours.

1871, tome III : Elections municipales. Recueil de tracts, Lannoy – Oxelaere. 1871

Fol 2001-20920 : Elections municipales 1872-1873.

1874, tome VII : Elections municipales. Mirecourt – Oyonnax. 1874

Fol-Lk18-4432 : Elections municipales. 1875-1876

Fol 2001-20919 : Elections municipales. 1876

1878, tome I : Elections municipales. Abancourt – Beuzevillette. 1878

1878, tome VII : Elections municipales. Messanges – Outils-Abbaye. 1878

Fol-Lk18-4431 : Elections municipales. 1879-1880

Boîte non cotée : Elections municipales. Tracts en vrac 1900-1928

Archives privées

Archives du Sigeif

Les registres de délibérations de la Conférence intercommunale, puis du Syndicat intercommunal de la banlieue de Paris pour le gaz, sont conservés par le Syndicat intercommunal pour la gestion de l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), 16, rue de Monceau, Paris-8^e. Il n'y a pas d'inventaire.

- Conférence intercommunale

Conférence intercommunale de la banlieue de Paris pour le gaz et l'électricité Seine et Seine et Oise, registre des délibérations. 131 pages. 1901–1903

Syndicat de communes de la banlieue de Paris pour le gaz, autorisé... registre des délibérations, 188 feuillets, signature préfet, Comité d'administration, 1903-1912

Registre des délibérations du CA, 392 pages 1913-1920

Registre de délibérations commission de surveillance et du bureau 392 pages 1904–1910

Registre des délibérations du bureau faisant fonction de Commission de surveillance 1911-1915

Page intérieure : syndicat de communes de la Banlieue de Paris pour le gaz 382 p.

Séances de la commission mixte du gaz, 192 pages, constitué en nov. 1916. 1916-1917

Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

VII-2.80 (3) voirie extra muros - plans 1881-1908

VII-2.80 (4) voirie extra muros - plans 1908-1912

VII-2.80 (5) voirie extra muros - plans 1912-1929

VII-2.80 (21) travaux contre les inondations 1910-1979, déclassement de l'enceinte de Paris, 1902-1925

VII-4.30 (1) organisation des transports en communs - plans 1901-1949

VII-4.30 (4) métropolitain, organisation construction extension -plans 1882-1902

VII-4.30 (5) métropolitain, organisation construction extension -plans 1902-1904

VII-5.50 (2) évacuation et épuration des eaux, égouts, assainissement de la Seine et de ses affluents (plans dans le carton) 1884-1932

Archives de l'Archevêché de Paris

Dossiers des paroisses de banlieue

Ba 15 Malakoff 1863-1911

Ba 17 Bagneux ; Montrouge 1865-1988

Ba 18 Vanves (chemise vide).

Sources imprimées

Annuaire et bottins

- résultats publiés de recensements

Annuaire statistique de la ville de Paris, 1881-1911.

Elections au conseil municipal de Paris et au Conseil Général de la Seine. Résultats par quartiers et cantons, 2 vol, sd. Tome 1 : 1871-1903 ; tome 2 : 1904-1935.

PRÉFECTURE DE LA SEINE, SERVICE DE LA STATISTIQUE MUNICIPALE, "Enquête sur la vie ouvrière dans les principales villes industrielles de différents pays (loyer, habitation, alimentation, prix de détail des vivres, salaires)", *Recueil de Statistique municipale de la Ville de Paris 1910*, Paris, 1911, pp. 68-69.

PRÉFECTURE DE LA SEINE, SERVICE DE STATISTIQUE MUNICIPALE, *Résultats statistiques du dénombrement de 1896, Ville de Paris et département de la Seine*, 1899.

Résultats statistiques du dénombrement de 1891 pour la Ville de Paris et le département de la Seine et renseignements relatifs aux dénombrements antérieurs, Masson, 1894, 849 p.

Statistique des habitations dans la banlieue de Paris en 1911. Paris, impr. municipale, 1918, 120 p.

Statistique générale de la France, 1911. Recensement général de la population, Résultats par département, Seine banlieue.

- annuaires et autres publications en série

Annuaire des châteaux et des villégiatures, A. Fare, 1888 (1^{ère} édition) et éditions suivantes.

Bottin du commerce, 1860-1911.

Bottin mondain, 1908-1935.

Didot-Bottin, 1860-1921.

GAY Ernest, *Nos édiles*, Paris, La nouvelle revue illustrée, 1895, 543 p., BN : 4-Z Le Senne-1357.

GAY Ernest, *Nos édiles. Annuaire municipal illustré*, Paris, publication du Journal Municipal "La Cité". Années : 1901-1902, 1911, 1913, 1914.

Guide Foncier, 1886-1887, prix des terrains vendus dans à Paris et dans la banlieue parisienne.

JANIN A., *Dictionnaire complet des communes de France*, Angers, chez l'auteur, 1863.

Les Archives biographiques contemporaines, Revue mensuelle analytique et critique des Hommes et des Œuvres, Tome 5, années 1906-1917.

PÉTROT Albert, *Les conseillers municipaux de Paris et les conseillers généraux de la Seine. Biographies*, Paris, Librairie Frédéric Henry, 1876, 62 p

VILLE DE PARIS, sous commission de recherche d'histoire municipale contemporaine. Président Victor Bucaille, *Notes biographiques sur les membres des assemblées municipales parisiennes et des conseils généraux de la Seine de 1800 à nos jours*, Sd, deux parties, une imprimée (jusqu'à 1871), l'autre sous forme d'épreuve. [BAVP]

Sources

OUVRAGES PUBLIÉS À CARACTÈRE DE SOURCES.

ACHARD, *La Distribution municipale de force motrice à Genève*, Revue d'économie politique, 1890, p. 489

ARAGON Marcel, *Guide pratique des élections législatives*, Hachette, 1928. Préface de Théodore Tissier, 124 p.

BARROT Odilon, *De la décentralisation et de ses effets*, 1861 (1870).

BELLET Daniel, DARVILLÉ Will, *Ce que doit être la cité moderne, Plan Aménagement, Organes, Hygiène, Monuments et vie*, Paris, H. Nolo, 1914, 328 p.

BEMIS Edward, *Municipal monopolies*, New York.

BENOIT-LÉVY Georges, *La cité jardin*, Paris, Jouve, 1904, 288 p., Préface par Charles Gide.

BESNARD Henri, *L'industrie du Gaz à Paris depuis ses origines*, Paris, Domat-Montchrestien, 1942, 216 p.

BIDAULT E, *Guide pratique pour les élections au Sénat, à la Chambre des députés, aux conseils généraux et d'arrondissements et aux conseils municipaux*, Paris, Paul Dupont, 1884, 495 p.

BISSON G, *Mémoire sur les lotissements dans la région parisienne*, Thèse, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (Bonnier), 1930, 2 vol, 80 et 89 p. Publié en partie dans Urbanisme, 1933.

BLANC A, *L'urbanisation de la banlieue sud de Paris de 1900 à 1944*, DES Géographie,

-
- Institut de géographie de l'Université de Paris (Sorre), 1946, 145 p.
- BONNEFONDS P, "Les colonies de bicoques de la région parisienne" in *La vie urbaine*, 1925, n°25-26, pp. 526-563
- BOULY Georges, *Les associations de communes pour la distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité dans le département de la Seine*, Thèse sciences politiques et économique (W. OUALID), Faculté de Droit de Paris, 1927, 175 p.
- BOURDEAU, "Le socialisme municipal", *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juillet 1900.
- BOURGEOIS, Les transports urbains du Grand Paris, Thèse de Droit, Université de Paris, 1927, 17 p.
- BOUVIER E, *Les régies municipales*, Rousseau, 1910.
- BRESSION Pierre Aymar, *Coup d'œil sur l'administration municipale de Colombes, 1863-1869*, brochure imprimée 1870.
- BRICET André, *L'enceinte et la zone de Paris*, Thèse, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, (Sellier); 1938.
- BRUEL A, *Enquête comparative des différents modes d'exploitation des services d'enlèvement d'ordures ménagères dans la région parisienne*, Thèse de l'Institut d'Urbanisme de Paris (OUALID), 1927.
- BUNLE Henri, "Le Grand Paris de 1911 à 1931" in *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, janv.-mars 1935, tome XXIV, fasc. II, pp. 301-325.
- BUNLE Henri, "Migrations alternantes dans la région parisienne, déplacements journaliers de professionnels" in *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, juillet-août 1932, tome XXI, fasc. IV, pp. 585-640.
- CAHEN-SALVADOR G., "De quelques personnalités qui ont illustré le Conseil d'Etat au XXe siècle" in CASSIN R., *Le Conseil d'Etat, livre jubilaire*, Sirey, 1952, pp. 388 et suiv.
- CASTILLON H, (d'Aspet), *Guide à la tour Malakoff et à la Californie parisienne, rendez-vous de la bonne société aux portes de la capitale*, Paris, impr. E. Brière, 1860, 96 p., 41 dessins sur bois.
- CAZAS Ch., *La réorganisation des transports publics dans la région parisienne*, Thèse de l'Institut d'Urbanisme de Paris (Sellier), 1936.
- Cerfberr, G. "LES BLANCHISSEURS DANS LA BANLIEUE SUD- ET SUD-OUEST, SEINE ET SEINE ET OISE EN 1892", PUBLIÉ DANS ALMANACH DE LA RIVE GAUCHE, 1892, ÉDITION COMMENTÉE DANS BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FOLKLORIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, MAI 1956, PP. 828-836 ;
- CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS, COMPTE-RENDUS DES TRAVAUX, PARIS, LIBRAIRES-IMPRIMERIES RÉUNIES, 1888-1914.
- CHAVET J., "La ligne de Sceaux et le développement d'une banlieue parisienne" in *La Vie Urbaine*, n° 58, octobre 1950.
- CIE ÉLECTRICITÉ DE L'EST PARISIEN, *Assemblée ordinaire et extraordinaire 5 novembre 1907*, (Est Lumière), Paris, imprimerie L. Bernheim, 1907, 30 p.
- CIE ÉLECTRICITÉ OUEST PARISIEN, *Assemblée Générale ordinaire, 24 novembre 1911*, (Ouest Lumière), Paris, impr. Chaix, 1911, 6-[7]-5 p.
- Compte rendu au Roi sur les élections municipales de 1834*, Imprimerie Royale, 1836.

- Convention entre le département de la Seine et la Cie Générale des Eaux (conformément aux délibérations du Conseil Général du 29 mars 1893)*, Paris, G. Semichon et Cie, sd, en tête : CGE-banlieue de Paris.
- COPPER, Edouard, industries communales : eau, gaz et électricité, traité des questions relatives au exploitation en régie ou par concession, Paris, Pédone, 1906, 2 vol., 479 – 665 p.
- de GRANDMAISON R, *Les associations de communes*, Paris, 1921 (Thèse de droit).
- DE LA BEDOLLIÈRE Emile, *Histoire des environs du nouveau Paris*, G. Barba imprimeur, illustrations de G. Doré, 1861.
- DEMANGEON A, *Paris, la Ville et sa Banlieue*, Bourrelier, 1946 (1933) 61 p.
- DENIER, MARC, L'ANCIEN CANTON DE SOUVIGNY, DE 1789 À L'AN VIII, MOULINS, L. GRÉGOIRE, 1907, 226 p. [COLL. MONOGRAPHIES RÉVOLUTIONNAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, N°8].
- DERVAUX Adolphe, *Essai sur l'architecture telle qu'elle est. Rapport présenté à la société d'art populaire et d'hygiène*, Paris, Impr. Kapp, 80 p.
- DERVAUX Adolphe, *L'Edifice et le milieu*, Paris, E. Leroux, 1919, 220 p., Collection «Urbanisme».
- DERVAUX Adolphe, *Le beau, le vrai, l'utile et la réorganisation de la cité*, Paris, 37 rue de Constantinople, 1916, 24 p. Extrait de la Grande Revue, n° d'avril 1916.
- DES CILLEULS Alfred, *Histoire de l'administration parisienne au XIXe siècle*, Paris, Champion, 1900, 3 vol. Picard, 3 vol, 1910.
- DILMAN, *Municipalities at work*, 1896.
- DIXON Henry Davies, *The cost of municipal trading* Londres, 1899.
- DUBARRY J., revu et augmenté par Marcel BURIN DU BUISSON, *Formulaire des maires et des conseillers municipaux., Par. 4^e édition, Bureau des publications administratives*, 1900. 926 p.
- Etat des communes à la fin du XIXe siècle*, Bagneux, Montévrain, Impr. de l'école d'Alembert, 1901.
- Etat des communes à la fin du XIXe siècle*, Malakoff, Montévrain, Impr. de l'école d'Alembert, 1901.
- Etat des communes à la fin du XIXe siècle*, Montrouge, Montévrain, Impr. de l'école d'Alembert, 1905.
- Etat des Communes à la fin du XIXe siècle*, Vanves, Montévrain, Impr. de l'école d'Alembert, 1901.
- FAYOLLE Louis, *Les syndicats de commune dans leur applications pratiques*, Paris 1908, A Rousseau.
- FERRY, Jules, *Comptes fantastiques d'Hausmann, lettre adressée à MM. Les membres de la commission du Corps législatif chargé d'examiner le nouveau projet d'emprunt de la ville de Paris*, Le Chevalier, 1868, 96 p.
- FEUGÈRE, E. L'octroi de Paris, histoire et législation. Paris, Berger-Levrault, 1904. 678 p.
- FEUILLET Paul, *De l'assistance publique à Paris*. Paris, Berger-Levrault, 1888.

- FILLASSIER A, *De la détermination des pouvoirs publics en matière d'hygiène*, 2^{ème} éd. revue et très augmentée, [1^{ère} éd. 1899], Paris, Roussel (1902)
- FOURCAULT L. *L'électrification de la région parisienne*, Thèse de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (Sentenac) 1924.
- FOURIER Charles, *La fausse industrie*. Paris, Bossange, 1835.
- GAMBETTA, "Programme de Belleville", publié dans *l'Avenir national*, 15 mai 1869.
- GÉRARD Jules, *Meudon, étude d'évolution urbaine*, Bibliothèque de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, PUF, 1926, 267 p.
- GÉRARD M, *Draeger frères imprimeurs, 1886-1966*, Montrouge, Draeger, 1966, 36 f. Album de prestige publié à l'occasion du départ de l'imprimerie en grande couronne parisienne. BN Fol-WZ-1413.
- HALBWACHS Maurice, *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris, Alcan, 1912, (réimpression Gordon et Beach, 1970).
- HALBWACHS Maurice, *Les expropriations et les prix des terrains à Paris 1860-1911* E. Cornely, 1919.
- HÉNARD Eugène, *Etudes sur les transformations de Paris et autres écrits sur l'urbanisme*, L'Equerre, 1982, 363 p. (première éd. 1903, articles 1909-1910).
- HOWARD Ebenezer, *Villes-jardins de demain*, Tientsin Press, 1917, 168 p.
- HUYSMANS J. K. La Bièvre. *Nieuwe gids*, 1886, 10 p. [BN : Res 8-Lk7-27124 (B)].
- JOURDAN Gustave, *Pouvoirs des maires en matière de salubrité des habitations*, Paris, Berger-Levrault, 1890, 196 p.
- LABBE Edouard, *Les concessions d'éclairage à Paris et à Berlin*, L. Boyer, 1900, 190 p.
- LANFANT H, *Le Conseil Général de la Seine (1791-1902). Lois, décrets, rapports officiels et documents divers relatifs à l'organisation et aux attributions de l'Assemblée départementale*, Paris, ancienne librairie Furne, Combet et Cie éditeurs, sd, 446 pages, 1 carte.
- LAVALLÉE ALBERT, *Le régime administratif du département de la Seine et de la Ville de Paris*, BERGER LEVRAULT, 1901
- Le Berquier JULES, *Administration de la commune de Paris et du département de la Seine ou traité pratique des lois et règlements qui régissent à Paris et dans le département de la Seine l'administration municipale et l'administration générale, la police, le commerce, l'industrie et la propriété foncière, précédé d'une étude historique sur les institutions municipales de la ville de Paris*, PARIS, PAUL DUPONT, 1866, 3^{ÈME} ÉDITION, AVEC SUPPLÉMENT, 688 P.
- Le livre d'or des sciences et de l'industrie française*, "inauguration de l'hôtel de ville de Vanves", 24 juillet 1898, tirage spécial.
- LEGOUX, "Cent ans de banlieue : la banlieue Ouest", *Revue générale des chemins de fer*, avril et mai 1939.
- LEROY BEAULIEU Paul, *Traité de la science des finances*, 5^{ème} édition, Paris, Guillaumin, 1891.
- LEROY BEAULIEU Paul, *l'Etat moderne et ses fonctions*, 2^{ème} édition, Paris, Guillaumin, 1891.

- LEROY-BEAULIEU Paul, "La réforme municipale en France", *Revue des Deux Mondes*, 93, 1871.
- LEROY-BEAULIEU Paul, *L'administration locale en France et en Angleterre*, Paris Guillaumin. 1872.
- Les concours publics d'architecture*, 1901.
- LEYMARIE Mme, *Organisation sociale des cités-jardins du Grand Paris*, Thèse, Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, (Fuster), 1926.
- MAGNE Emile, *L'Esthétique des villes le décors de la rue. Le Mouvement de la rue. Les cortèges*. Paris, Mercure de France, 1908, 351 p.
- MEURIOT Paul, "De la mesure des agglomérations urbaines", *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, vol. XVIII, n°2, 1909.
- MEURIOT Paul, *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*, Paris, 1897.
- MEURIOT Paul, *La population et les lois électorales en France de 1789 à nos jours*, Nancy, Berger-Levrault, 1916, 96p.
- Notice sur la Cie générale des Eaux*, Pédone, 1900, 135 p.
- OGERAU F, *Le développement des services municipaux particulièrement dans les grandes villes de France au XIXe siècle*, Paris, H. Rousseau, 1905.
- PICHARD A., *Les conditions du logement dans l'agglomération parisienne depuis le début du XXe siècle. Les réalisations dans le cadre de la législation des HBM*, Thèse, Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (Sellier), 1932.
- PILON, Eustache, *Monopoles communaux. Eclairage au gaz et à l'électricité, distribution d'eau et de force motrice, omnibus, tramways*. Etude de droit administratif e de science économique, Paris, V. Giard et E. Brière, 1899, 267 p.
- ROGER Louis, *Le domaine industriel des municipalités. Distributions d'eau, de gaz, d'électricité et transports en commun*, Paris, Rousseau 1901, 101 p.
- ROUSIERS (Paul de), "Les services publics et la question des monopoles aux Etats-Unis", *Revue politique et parlementaire*, 1898.
- SELLIER Henri , *La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitation dans la région parisienne*, Paris, Ed de l'Office Public du département de la Seine, 1921.
- SELLIER Henri, "Essai sur les évolutions comparées du logement et de la population dans le département de Seine de 1896 à 1911", *La Vie Urbaine*, 1921, n° 6, pp. 5-46.
- SELLIER Henri, *La Création de l'enseignement de l'urbanisme en France*, Paris, E. Leroux, 1920, 12 p.
- SELLIER Henri, *Les aspects nouveaux du problème de l'habitation dans les agglomérations urbaines*, Paris, Librairie «La vie communale», 1923, 30 p.
- SELLIER Henri, *Les banlieues urbaines et la Réorganisation administrative du département de la Seine*, Marcel Rivière et Cie, 1920, Préface d'Albert Thomas, 106 p. [1915].
- SIGEIF, *Statuts, règlement intérieur et actes constitutifs depuis 1901*, juin 2001.
- SOUVIRON A, *ABC des municipalités, Petit dictionnaire d'administration communale*, Paris, Berger-Levrault, 1880.

- STEHÉLIN, *Essais de socialisme municipal* 1901
- STRAUSS Paul et FILASSIER A, *Loi sur la protection de la santé publique. Travaux législatifs. Guide pratique et commentaire*, Rousset, 2^{ème} édition.
- TAULIER A. et al, *Commentaire de la loi municipale du 14 avril 1871, servant de supplément 1/ au code des attribution des conseils municipaux publié en 1869, 2/ au répertoire électoral ou Code pratique des élections*, publié en 1870, Paris, A. Durand..
- TAULIER A., *Code de l'électorat municipal*, Paris, A. Durand libraire, 1874, 29 p., format B5.
- TAULIER A., *Code des attributions des conseils municipaux*, Grenoble, Prud'homme, Paris, A. Durand, 1868.
- TOULOUZE E., MAUGARNY Camille Albert, *Histoire de Montrouge*, Montrouge Impr. L. Bayer, 1905, tome 1.
- TOULOUZE, *Histoire d'un village ignoré, (Balneolum)* accompagné de 82 dessins à la plume, avec une préface de M. H. Morin, Paris, Schmidt, 230 p.
- Usines à Gaz*, Journal de l'Association technique du gaz, 1934,
- VAN GENNEP Arnold, *Manuel du folklore français*, Paris, Picard, 1946.
- VERHAEREN Emile, *les villes tentaculaires*, Bruxelles, E. Deman, 1895, 104 p.
- VIGNIER P., *Les lotissements en Seine-et-Marne*, Mémoire de l'Institut d'Urbanisme de Paris, 1929, 75 p.

Publications des acteurs locaux étudiés

- CONSEIL D'ÉTAT, *Assemblée générale. Séance du 17 mars 1932*, Sous la présidence de M. Paul REYNAUD, (Allocutions de MM. Théodore TISSIER et Paul REYNAUD), Paris, imprimerie nationale, 1932, 11 p.
- CONSEIL D'ÉTAT, *Assemblée générale. Séance du 20 décembre 1934*, Sous la présidence de M. Georges PERNOT, Garde des sceaux, (Allocutions de MM. Théodore TISSIER et Georges PERNOT), Paris, imprimerie nationale, 1934, 8 p.
- GRUNEBaum-BALLIN Pierre, *Grèves et arbitrages obligatoires. Le projet de loi Aristide Briand de décembre 1910*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1937, 61 p., (contient une "lettre à M. Léon Blum", mars 1937, de Théodore Tissier).
- La construction moderne*, 6 août 1898, villas à Vanves, J. Dupont architecte
- MONNIER Eugène, *L'ancienne église de Vanves et sa nouvelle flèche sans poinçon*, 1887.
- TISSIER Théodore Richard et MAGNY Paul, *Discours prononcés sur la tombe de M. Charles Dumay, directeur général des cultes, conseiller d'Etat, commandeur de la légion d'honneur, le 24 octobre 1906*, Paris, Imprimerie Nationale, 1907, 7 p.
- TISSIER Théodore, *Droit romain : des libéralités en faveur des personnes morales. Droit français : des dons et legs aux établissements publics ou d'utilité publique*, Thèse pour le doctorat de droit, Paris, P. Dupont, 1890, 1 vol, sp.

- TISSIER Théodore, *Essai sur les dons et legs aux établissements publics ou d'utilité publique dans le droit ancien*, Paris, L. Larose et Forest, 1891, 40 p., (extrait de *La nouvelle revue historique du droit français et étranger*, septembre-octobre 1891)
- TISSIER Théodore, *La réforme des frais de justice (loi du 26 janvier 1892)*, Paris, P. Dupont, 1892, 247 p.
- TISSIER Théodore, MARQUES DI BRAGA P., *Recueil annoté des instructions et circulaires relatives à la comptabilité des fabriques (loi du 26 janvier 1892 et décret du 27 mars 1893)*, Paris, P. Dupont, 1894, 95 p.
- TISSIER Théodore, *Traité des contributions indirectes*, Paris, Dupont, 1902, 495 p.
- TISSIER Théodore, *Traité théorique des dons et legs aux établissements publics ou d'utilité publique, aux Congrégations et Communautés religieuses, aux Associations syndicales, aux Syndicats professionnels, aux Pauvres, aux Communes, aux Département, aux Colonies et à l'Etat*, Paris, Paul Dupont éditeur, 1896, 2 tomes, 781 et 596 p.
- TISSIER Théodore, *Traité théorique et pratique des dons et legs aux établissements publics ou d'utilité publique*, Paris, Paul Dupont, 1890, 1 vol. 316 p.

Bibliographie

Instruments de travail

- ARCHIVES D'EDF-GDF. Mémoire écrite de l'électricité et du gaz, les archives des anciennes sociétés. Tomes 1 et 2. Direction des Affaires Générales, centre d'archives de Blois, 1990 et 1991.
- BACKOUCHE Isabelle et al., *L'histoire urbaine en France, du Moyen Age au XXe siècle. Guide bibliographique, 1965-1996*, Paris, L'Harmattan, 1998, 190 p.
- BIRABEN Jean-Noël, «Inventaire des listes nominatives de recensement en France» *Population*, 1963-2, p. 305-328.
- BORGÉ Jacques, VIASNOFF Nicolas, *Archives de la banlieue parisienne*, Paris, M. Trinkvel, 1994, 240 p.
- BOUYER Christian, PONTIUS René, et al, *Les élections municipales en Val-de-Marne de 1789 à nos jours*, Créteil, direction des Archives départementales du Val de Marne, 1997, Multigraphié, reliure spirale, sans pagination mais avec ISBN.
- BRÉMOND C, GORGEU Y, *Guide des finances locales, la gestion des communes de moins de 10 000 habitants*, Syros Alternatives, 1989, 269 p.
- BUIS M.-C, *Bibliographie des études historiques des localités du Val-de-Marne*, Mémoire, Paris, Institut national des techniques de la communication, CNAM, 1968.
- CDHT-CNAM, *Fichier des établissements industriels de plus de 100 salariés, Classement par commune de banlieue, 1860-1914.*

- Dictionnaire national des communes de France*, Albin Michel, Berger-Levrault, 1992.
- DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*. Région parisienne, CNRS, 1974, 921 p. index.
- Faire l'histoire du monde du travail, Guide pratique*, CNRS, Institut Jean Baptiste DUMAY, Le Creusot, 1985.
- FOURCAUT Annie, (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne, 1859-1954, Guide de recherche*, Paris : L'Harmattan, 1988, Bibliogr., index.
- GAMBERT, Sonia, COHU Rosine, RAGOT Gilles, PEYRERÉ Daniel, NOUGARET Christine, *Archives d'architectes, état des fonds XIX e –XX e siècles*, Paris, IFA-La Documentation Française, 1996, 320 p.
- GILDAS, Bernard, *Guide de recherche sur l'histoire des familles*, Paris, AN, 1981.
- Paris, XIXe – XXe siècles. Urbanisme, Architecture Espaces verts* : "Bibliographie et sources imprimées à la Bibliothèque des Archives de Paris" et "Guide des sources d'archives conservées aux Archives de Paris", Archives de Paris, 1995, 546 p.
- Histoire et Mesure*, 1998, vol. XIII- numéro 1 /2 "Compter l'autre"
- IHMC, *Prosopographie des élites françaises, XVIe-XXe, guide de recherche*, CNRS 1980.
- Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France. Région Ile-de-France, *Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager, 1858-1930*, Imprimerie Nationale, 1989, 144 p.
- Inventaire topographique des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne*, consultable au Centre Régional de Documentation du Patrimoine (DRAC Ile de France).
- Inventaires après décès et ventes de meubles : apports à une histoire de la vie économique et quotidienne, XIVe-XIXe siècles, Actes du séminaire tenu dans le cadre du 9e congrès international d'histoire économique de Berne*, 1986, Louvain-la-Neuve, Academia, 1988, 391 p.
- JOLLY Jean, *Dictionnaire des parlementaires français, 1889-1940, Puf , 1960-1977, 8 tomes, 3236 p.*
- LABAT-POUSSIN Brigitte, *Inventaire des archives de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (périmé) et de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs (AJ53)*, Paris, Archives Nationales 1978, 146 p.
- LABAT-POUSSIN Brigitte, *Inventaire des archives de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs (AJ53 167-312)*, Paris, Archives Nationales 1991, sp.
- LABAT-POUSSIN Brigitte, OBERT Caroline, *Inventaire des archives de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (AJ52 1 à 1415)*, Paris, CHAN, 1998, 576 p.
- LEMAÎTRE Nicole, QUINSON Marie-Thérèse, SOT Véronique, *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris, Cerf-Nathan, 1994.
- Les guides imprimés du XVIe au XXe siècle. Villes, paysages, voyages*; Paris, Belin, coll. Mappemonde, 2000, 703 p.
- MAITRON, *Dictionnaire du mouvement ouvrier français . Paris, Ed. Ouvrières, 1964-1997.*
- MAUREPAS (Arnaud de), *Economie et finances au XIXe siècle. Guide du chercheur*,

- 1789-1870, Comité pour Histoire économique et financière de la France, 1998, 780 p.
- PERRET-GENTIL, Y. *Bibliographie historique des petites villes d'Île-de-France (XVI^e–XIX^e siècle)*, Mémoires de la Fédération des sociétés archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, tome 53, 2002. 635 p.
- PERROT Jean-Claude, "Les économistes, les philosophes et la population" in DUPÂQUIER J. (éd.), *Histoire de la population française*, t. II, Paris, 1988 [pp. 499-552]
- PERROT Jean-Claude, *L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)*, Paris, 1977, 238 p.
- VIET-DEPAULE Nathalie, PENNETIER Claude, *Bibliographie de la banlieue parisienne in Villes en parallèle*, Document, n° 1, 1991, Nanterre, Université Paris-X, 1991, 124 p.
- VOGLER B. (dir.), *Les actes notariés. Sources de l'histoire sociale, XVI^e–XIX^e siècle actes du colloque de Strasbourg, mars 1978*, Strasbourg, ISTRAS, 1979, 367 p.
- WOLFF PHILIPPE (DIR.), *Guide international d'histoire urbaine, tome 1, Europe, Guide international des sciences historiques, commission internationale pour l'histoire des villes*, KLINCKSIECK, 1977, 544 p.
- ZUBER Henri, *Guide des sources de l'histoire des transports publics urbains à Paris et en Ile de France, XIX^e-XX^e siècle*, Publications de la Sorbonne, 1998, RATP département du patrimoine, CNRS, 354 p.

Atlas et histoire du territoire

- Atlas des anciens plans de Paris, reproduction en fac-similé des originaux les plus rares et les plus intéressants pour l'histoire de la topographie parisienne.*, Paris, 1880, 4 vol in-fol, (Histoire générale de Paris).
- BATTIAU-QUENEY Yvonne, *le relief de la France, coupes et croquis*, Masson géo, 1993, 252 p.
- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, *Atlas et géographie de Paris et de la région parisienne*, Flammarion 1977, tome 1. 239 p.
- BEAUNE Colette, *Naissance de la nation France*, Gallimard 1985.
- BRUNET Roger, (dir.), *Géographie Universelle, "France, Europe du Sud"*, Hachette, 1990.
- BRUNET Roger, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, 1992.
- BURGUIÈRE A et REVEL J. dir., *Histoire de la France, vol 1 : L'espace français*, Seuil, 1989, 669 p.
- CHADYCH, Danielle, LEBORGNE, Dominique, *Atlas de Paris : évolution d'un paysage urbain*, Paris, Parigramme, 1999, 199 p.
- DUPEUX, Georges, *Atlas historique de l'urbanisation de la France, 1911-1975*, Paris, éd. CNRS, 1981, 107 p.
- Evolution et représentation du paysage, de 1750 à nos jours. Actes du colloque, Festival d'Histoire de Montbrisson, 1996, Montbrisson, Festival d'Histoire, 1997, 495 p.
- IAURIF; *Atlas des franciliens, tome 1 : territoire et population, tome 2 : logements*,

-
- AURIF, 2000, 81 et 101 p.
- JACOBET Th., *Atlas général de la Ville, des faubourgs et des Monuments de Paris*, daté de 1836, mais réalisé entre 1833 et 1839, 52 feuilles en tout échelle 1mm/2m. Fleury et Pronteau, [8] pp.11-13
- LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vignerons : histoire du vignoble français*, Fayard, 1988, 714 p.
- LEPETIT Bernard, dir., *Atlas de la Révolution française*, 1/ routes et communications, Presses de l'EHESS, 1987, 91 p.
- NORDMAN Daniel, OZOUF-MARIGNER, MARIE-VIC, (DIR.) *Atlas de la Révolution française*, 4.1/ Le territoire, Réalités et représentations, 5.2/ Le territoire, Les limites administratives, presses de l'Ehess, 1989, 106 et 125 p.
- PICON, A. *Le dessus des cartes : un atlas parisien*, Picard, 1999, 287 p.
- PINÇON Monique, PRÉCETEILLE Edmond, *Introduction à l'étude de la planification urbaine en région parisienne. Histoire des plans et éléments de méthode*, Centre de Sociologie Urbaine, 1973, 293 p.
- PINOL Jean-Luc, *Atlas historique des villes de France*, Paris, Hachette, 1996, 318 p. Notes bibliogr.

Histoire politique

ouvrages généraux

- AGULHON Maurice, *Les quarante-huitards*, Paris, Gallimard, 1992, 263 p.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *1870 : La France dans la guerre*, Paris, A. Colin, 1989, 420 p.
- BAAL Gérard, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994, 121 p.
- BADIE Bertrand, *Culture et politique*, Economica, 1983. 140 p.
- BERSTEIN S. et WINOCK M. (dir.), *L'invention de la démocratie, 1789-1914*, Seuil, 2002, 513 p.
- BERSTEIN Serge, *Herriot ou la République en personne*, Presses de la FNSP, 1985, 327 p.
- BERSTEIN Serge, *Histoire du Parti radical*, Paris, Presses de la FNSP, 1980-1982.
- BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998.
- BURRIN P., *La dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery, 1933-1945*, Seuil, 1986, 531 p.
- COINTET J.-P., *Pierre Laval*. Fayard, 1993, 585 p
- DUROSELLE Jean-Baptiste *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, 1951.
- GAILLARD J.-M., *Jules Ferry*, Fayard, 1989.
- GIRARDET Raoul, *La Société militaire dans la France contemporaine, 1815-1939*, Plon,

1953, 333 p.

GRÉVY Jérôme, *La République des opportunistes, 1870-1885*, Perrin, 1998, 411 p.

KAYSER Jacques, *Les grandes batailles du radicalisme, des origines aux portes du pouvoir, 1820-1901*, Paris, Marcel Rivière, 1962, 408 p.

KULSTEIN David, *Napoleon III and the Working Class*, 1969.

KUPFERMAN, Fred. *Laval*. Balland, 1987. 570 p.

LÉVÊQUE Pierre, *Histoire des forces politiques en France* Paris, A. Colin, 1992.

MAYEUR Jean-Marie, *La séparation des Eglises et de l'Etat*. Paris, éd. Ouvrières, 1991, 188 p.

MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Seuil, 1984, 445 p.

MAYEUR Jean-Marie, *Un prêtre démocrate : l'abbé Lemire, 1853-1928*, Paris, Casterman, 1968, 698 p.

MITCHELL A., (1980) "Crucible of French anticlericalism : the Conseil Municipal of Paris, 1871-1885", *Francia*, 8.

MOLLIER Jean-Yves, GEORGE Jocelyne, *La plus longue des républiques*, Paris, Fayard.

MOLLIER Jean-Yves, *L'Argent et les lettres : histoire du capitalisme d'édition*. Paris, Fayard, 1988, 549 p.

MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*. Paris, Fayard, 1991, 564 p.

PERRINEAU Pascal et REYNIÉ Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, Puf.

RÉMOND René, *Histoire de l'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*. Paris, Fayard, 1999, 420 p.

RÉMOND René, *La vie politique en France depuis 1789*, Paris, A. Colin, 1965.

ROSANVALLON Pierre, *La démocratie inachevée*. Paris, Gallimard, 2003, 591 p.

ROSANVALLON Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Seuil, 1993 [1990].

RUDELLE Odile, *La République absolue. Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine*, Paris, Pub. de la Sorbonne, 1982.

SERMAN William, *La Commune de Paris : 1871*, Paris, Fayard, 1986, 621 p.

TOMBS, *La Guerre contre Paris, 1871*, Paris, Aubier, 1997, 380 p.

histoire du vote, des élections et des cultures politiques

AGULHON Maurice, *La république au village : les populations du Var, de la Révolution à la IIIe République*, Paris, Seuil, 1979, 543 p.

AGULHON Maurice, *Marianne au combat. L'imagerie républicaine de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 2001 (1979), 251 p.

AGULHON Maurice, *Marianne au pouvoir : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 2001 (1989), 447 p.

ARIÈS Philippe, "La fidélité de la clientèle communiste", *Vingtième Siècle revue d'histoire*, n°3, Juillet 1984, p. 135-136.

- AUBRUN Juliette, Cécile Brunschvicg, (1877-1946). Itinéraire d'une femme en politique, Mémoire de DEA (R. Rémond), IEP de Paris, 1992, 163 p.
- BERSTEIN Serge, "La culture républicaine dans la première moitié du XXe siècle" in BERSTEIN Serge et RUDELLE (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, Puf, 1992, p. 135 et suiv.
- BERSTEIN Serge, "Le modèle républicain : une culture politique syncrétique" in BERSTEIN S. (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Le Seuil, 1999, pp. 113-143.
- BERSTEIN Serge, (dir.), *Les culture politiques en France*, Paris, Le Seuil, 1999.
- BERSTEIN Serge, RUDELLE Odile, (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, Puf, 1992
- DAMAMME D., "Professionnel de la politique, un métier peu avouable" in OFFERLÉ, *La profession politique*, pp. 40 et suiv.
- DORANDEU R., "*Faire de la politique*", *Contribution à l'étude du processus de politisation*, Thèse de sciences politiques, Montpellier I, 1992.
- DROZ Jacques, SCHILFERT GERHARD, BALLAND Robert (ed.), *Réaction et suffrage universel en France et en Allemagne, 1848-1850*, Paris, M. Rivière, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1963, 181 p.
- FELLER, Elise, "l'entrée en politique d'un groupe d'âge : la lutte des pensionnés de l'Etat dans l'entre-deux-guerres et la construction d'un "modèle français" de retraite", *Mouvement social*, 190, janv.-mars 2000, pp. 33-59.
- GARRIGOU Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Points Seuil, 2002, 366 p.
- GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p.
- GAXIE Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978, 265 p.
- GAXIE, D. (dir.), *L'explication du vote : un bilan des études électorales en France*, Presses de la FNSP, 1986. 450 p.
- GIRAULT Jacques, (dir.), *Sur l'implantation du PCF*, Paris, éd. Sociales, 1977, 347 p.
- GUENIFFEY Patrice, *Le nombre et la raison. La révolution et les élections*, Paris, Editions de l'EHESS, 1993, 559 p.
- GUENIFFEY Patrice, "le moment du vote. Les systèmes électoraux de la période révolutionnaire", *Revue française de Science Politique*, 43/1, février 1993, pp. 6-28.
- GUIONNET Christine, "La politique au village : une révolution silencieuse", *RHMC*, 45-4, oct.-déc. 1998, pp. 775-788.
- GUIONNET Christine, *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 324 p.
- HUARD Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Presses de Sciences Po, 1996.
- HUARD Raymond, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p.
- HYMAN, P., "l'impact de la Révolution sur l'identité et la culture contemporaine des Juifs d'Alsace", in Birbaum, P. (dir.), *Histoire politique des Juifs de France*, Presses de la

Fnspp, 1990, pp. 21-38 [310 p.]

JOANA Jean, "L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIX^e siècle", *Politix*, n° 35, 1996, pp. 23-41.

LERNER Henri, *La Dépêche, Journal de la Démocratie. Contribution à l'histoire du radicalisme en France sous la Troisième République*, 2 tomes, Publications de Toulouse Le Mirail, 1978.

NICOLET Claude, *L'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1982, 507 p.

OFFERLÉ Michel (dir.), *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, 363 p.

OFFERLÉ Michel, "Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914", *Annales ESC*, 39 (1984), pp. 681-716.

OFFERLÉ Michel, "Le vote comme évidence et comme énigme", *Genèses* 12, mai 1993, pp. 131-151.

OFFERLÉ Michel, "Professions et profession politique", in OFFERLÉ, M. (dir.), *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, pp. 27-31.

OSTROGORSKI Moiseï, *La démocratie et les partis politiques*, Seuil 1979 [1902].

PHÉLIPPEAU Eric, "La fin des notables revisitée" in Offerlé, M. (dir.), *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Belin, 1999, pp. 69-92.

PHÉLIPPEAU, Eric, *l'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'orne et la République*. Belin, 2002, 352 p.

PROST, ANTOINE, *VOCABULAIRE DES PROCLAMATIONS ÉLECTORALES DE 1881, 1885 ET 1889*, PUF, 1974, 196 p.

RÉMOND René, "Les élections" in *Pour une histoire politique*, Seuil, 1996 [1988].

ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 1992, 490 p.

ROUSSELIER Nicolas, "Le système politique : représentation et délibération" in BERSTEIN S. et WINOCK M. (dir.), *L'invention de la démocratie. 1789-1914*, Seuil, 2002, pp. 356-362.

histoire de l'administration

BARUCH M.-O., DUCLERT V., *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, 581 p.

BASDEVANT-GAUDEMET B, *La commission de décentralisation de 1870. Contribution à l'étude de la décentralisation en France*, PUF, 1973.

BIRNBAUM Pierre, *Les Fous de la République*, Fayard 1992, 512 p.

Cahiers du CREPIF, "Les circonscriptions administratives de Paris et de l'Île de France", 10, mars 1985, pp. 115-228.

Colloque *L'administration locale en Île de France*, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Le Perreux, 31 janv.-1er février 1987.

- DELORME Robert, ANDRÉ Christine, *l'Etat et l'économie un essai d'explication des dépenses publiques en France (1870-1980)*, Le Seuil, 1983.
- GAILLARD Jeanne, "Les intentions d'une politique fiscale : la patente en France au XIX^e siècle", *Bulletin du Centre d'Histoire de la France contemporaine*, Nanterre, Paris X, n° 7, 1986.
- GODECHOT J., *Les Constitutions de la France*, Gallimard, 1979.
- PAYRE Renaud, *Une improbable science du politique ; la "science communale". Les écoles de gouvernement municipal et la formation des conducteurs de villes*, Thèse, (IHL), Grenoble, 2001.
- ROUSSELIER Nicolas, "L'horizon de l'Etat" in BERSTEIN, S. et WINOCK, M. (dir.), *L'invention de la démocratie, 1789-1914*, Seuil, 2002, pp. 345-349.
- VIET Vincent, *Les voltigeurs de la République, L'inspection du travail en France jusqu'en 1914*, Paris, CNRS Editions, 1994, 2 vol.

histoire politique des municipalités

- BERLANSTEIN Leonard R., "Radical left and radical right in urban France", *JUH* 15 (1989), pp. 215-223.
- BONZON Thierry, *Les assemblées locales parisiennes et leur politique sociale pendant la Grande Guerre (1912-1919)*, Thèse, 2000.
- BOULEY Gilles, *La vie politique et sociale à Bagneux de 1870 à 1914*, Maîtrise (Prost, Girault), Paris-1, 1990, 254 p.
- BOUVIER Camille, LE LIDEC Patrick, *La République et ses maires, 1907-1997. 90 ans d'histoire de l'Association des Maires de France*, Paris, Foucher, 1997.
- BRUANT Catherine, *Une métropole social-démocrate, Lille 1896-1919-1939, Gestion urbaine et planification*, Paris, IERAU, 1979, 246 p.
- BRUNET Jean-Paul, *Saint-Denis la rouge : socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*, Paris, Hachette, 1980, Biblio., index, 462 p.
- BRUNET Jean-Paul, *Une banlieue ouvrière : Saint-Denis, 1890-1939, Problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*, Thèse 1982, 3 vol., 1647 p.
- COBBAN A, "Local government during the French Revolution" in *Aspect of the French Revolution*, New York, Braziller, 1968.
- COMBEAU Yvan, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République. la scène capitale dans la vie politique française*, Paris, L'Harmattan, 1998, 457 p.
- COULOUVRAT Elisabeth, *La vie politique à Montrouge, 1900-1939*, Maîtrise (Droz, Girault), Paris-1, 1978.
- FOURCAUT Annie, "L'implantation du PCF dans un groupe d'HBM : la cité du Champ des Oiseaux à Bagneux" in GIRAULT Jacques, (dir.), *Sur l'implantation du PCF*, Paris, éd. Sociales, 1977.
- FOURCAUT Annie, *Banlieue rouge 1920-1960 : Années Thorez, Années Gabin. Archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Ed. Autrement, 1992, 293 p.

FOURCAUT Annie, *Bobigny, banlieue rouge*, Ed. ouvrières/Presses de la FNSP, 1986, 212 p.

FOURCAUT Annie, *La vie politique dans une commune de banlieue : Bagneux (1870-1936)*, Maîtrise, Histoire, Paris I, (Droz, Girault), 1971, 110 p.

GRIGAUT Martine, *Les campagnes électorales dans les circonscriptions de Sceaux 1889-1914*, Thèse de III^e cycle, Paris I (Agulhon), 1983.

LOJKINE Jean et VIET-DEPAULE Nathalie, *Classe ouvrière, société locale et municipalités en région parisienne. Eléments pour une analyse régionale et une approche monographie : le cas d'Ivry-sur-Seine*, Paris, rapport de recherche au ministère de l'Urbanisme et du Logement, 1994, 308 p.

MILO Daniel, "Le nom des rues" in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. La Nation*, Quarto Gallimard, pp. 1887-1918.

PENNETIER Claude et VIET-DEPAULE Nathalie, "Les ouvriers entre les deux guerres dans le département de la Seine et leur représentation politique, esquisses typologiques", in C. TOPALOV et S. MAGRI, *Villes ouvrières 1900-1950*, Paris, L'Harmattan.

PINOL Jean-Luc, *Espace social et espace politique. Lyon à l'époque du Front Populaire*, Lyon, PUL, 1980, 216 p.

STOVALL T., *The rise of the Paris Red Belt*, Berkeley, California University Press, 1990, 249 p.

Histoire sociale et économique

Ouvrages généraux

ARIÈS, P., DUBY, G., *Histoire de la vie privée, tome 4 : de la Révolution à la Grande Guerre*. Seuil, 1999 [1987], 621 p.

ASSELAIN Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours, Tome 1*. Le Seuil, 1984.

ASSELAIN Jean-Charles, *Histoire économique de la révolution industrielle à la Première Guerre Mondiale*, Presses de la FNSP, 1985.

BARJOT, Dominique, *L'énergie aux XIX^e et XX^e siècles*, Presses de l'ENS, 1991.

BELTRAN Alain, *La fée et la servante : la société française face à l'électricité, XIX^e et XX^e siècles*. Paris, Belin, 1991, 348 p.

BELTRAN Alain, WILLIOT Jean-Pierre, *Le noir et le bleu : 40 ans d'histoire de Gaz de France*. Paris, Belfond, 1992, 332 p.

BOUVIER Jean, WOLFF J (dir.), *Deux siècles de fiscalité française. XIX^e et XX^e siècles*, La Haye, Mouton, 1973, 323 p.

BRAUDEL et LABROUSSE, *histoire économique et sociale de la France, tome 3 et tome 4*, Puf, coll. Quadridge, 1993.

BURGUIÈRE, André, SEGALIN, Martine, ZONABEND, Françoise (dir.), *Histoire de la famille. Tome 2 : le choc des modernités*, A. Colin, 1986. 559 p.

- CARON, François, *Histoire économique de la France*, Colin U.
- CHANET J.-P. L'école républicaine et les petites patries, Aubier, 1996. 426 p.
- CHARLE Christophe, "La storia sociale della Francia nel XIX secolo. Bilancio delle ricerche recenti", pp. 11-22, *Memoria e Ricerca, Rivista di storia contemporanea*, "La metamorfosi della storia sociale", 10, maggio-agosto 2002.
- CHARLE Christophe, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*. Paris, Seuil, 2001, 600 p.
- CHASSAGNE Stéphane, *Oberkampf entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, 1980.
- DUBY G., WALLON A., dir. Histoire de la France rurale, tome 3, Apogée et crise de la civilisation paysanne, Seuil, 1976. 568 p.
- DUBY, G., PERROT, M. (dir.), Histoire des femmes en Occident. Vol. 4 : le XIX^e siècle. Plon, 1991, 627 p.
- DUPÂQUIER Jacques et al., *Histoire de la population française, tome 3, de 1789 à 1914*, PUF, 1988, 554 p.
- Exposition, Musée de la publicité, 1984-1985, Maggi Kub-Maggi Pub, 35 p. Cergy, 1984.
- FARAUT F, *La Belle Jardinière*;Belin, 1987, 185 p.
- FELLER, E. Vieillesse et société dans la France du premier XXe siècle, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1999.
- FELLER, Elise, "la Construction sociale de la vieillesse au cours du premier XXe siècle", in GUEDJ, F. et SIROT, S. Histoire sociale de l'Europe. Industrialisation et société en Europe occidentale, 1880-1970, Paris, S. Arslan, 1997, p. 293-317.
- FURET, François, dir., Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry, ed. de Minuit, 1977. 2 vol., 390 + 379 p.
- GUILLAUME P. et S. (dir.), *Regards sur les classes moyennes*, PU Bordeaux.
- HIRSCHFELD (G.), MOMMSEN W.J., *Social protest, violence and terror in nineteenth and twentieth- century Europe*, Londres, Macmillan, 1982, 256 p.
- KAPLAN S., *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Fayard, 1988, [1984].
- KOCKA, J. les employés en Allemagne. Paris, EHESS, 1989, 220 p.
- KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Paris, Hautes Etudes/Gallimard-Le Seuil, 1997, 247 p.
- La France démocratique. Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Textes réunis par Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETTE, Michel PIGENET et Anne-Marie SOHN, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998. 491 p.
- LEPETIT Bernard (dir.), *Les formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, 337 p.
- LEQUIN Yves, *Les ouvriers de la région lyonnaise, 1848-1914*, Lyon, PUL, 1977, 2 tomes, 573 et 500 p.

- LÉVY-LEBOYER M. (dir), "le Patronat de la seconde industrialisation", *Cahiers du mouvement social*, 1986.
- LÉVY-LEBOYER, "La décélération de l'économie française dans la seconde moitié du XIXe siècle", *Revue d'histoire économique et sociale*, 4/1971.
- MAYEUR Françoise, L'éducation des filles en France au XIX^e siècle, Hachette, 1979. 207 p.
- MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, coll. "Points Histoire", 1988, 322 p.
- NOIRIEL Gérard, *Les ouvriers dans la société française, XIX e -XXe siècles*, Paris, Seuil, coll. "Points Histoire", 1986, 317 p.
- OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Seuil, 1992, 386 p.
- OZOUF Jacques, *Nous, les maîtres d'école, autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Julliard, coll. Archives, 1967, 272 p.
- PERROT Michelle, *Les ouvriers en grève, France, 1871-1890*, Paris, Mouton, 1974, 2 vol. et sa version résumée : *Jeunesse de la grève*, Paris, le Seuil, 1984, [1971], 324 p.
- PILBEAM P., *The middle classes in Europe, 1789-1914 : France, Germany, Italy and Russia*, Basingstoke, Macmillan, 1990, 528 p.
- PLESSIS Alain, "Le notaire et le banquier au XIX^e siècle", *Le Gnomon*, n° 59.
- PROST Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968.
- QUELLIER Florent, *Des fruits et des hommes : l'arboriculture fruitière en Île-de-France*, PUR, 2003, 464 p.
- ROCHE Daniel, *La France des Lumières*, Fayard, 1993.
- ROLLET-ECHALIER, Catherine, *Les enfants au XIX^e siècle*, Hachette, 2001, 264 p.
- ROLLET-ECHALIER, Catherine, MOREL, Marie-France, *Des bébés et des hommes : traditions et modernité des soins aux tout-petits*, A. Michel, 2000. 384 p.
- ROYNETTE ODILE , *Bons pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX e siècle* , Paris, Belin, 2000, 458 p.
- SCOTTLER Peter, *Naissance des bourses du travail*, Paris, PUF, 1985, 284 p.
- SHORTER Edouard, *Naissance de la famille moderne, XVIII e -XXe siècles* , Paris, Seuil, 1981, 379 p.
- TILLY Charles, *La France conteste, De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- VERLEY, P., *Entreprises et entrepreneurs du XVIII^e siècle au début du XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994, 255 p.
- VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Publications de la Sorbonne, 1998, (HDR) 352 p.
- WEBER Eugen, *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale (1871-1914)* . Paris, Fayard, 1988, 839p. [1976]
- ZUNZ Olivier, *L'Amérique en col blanc : l'invention du tertiaire (1870-1920)*, Paris, Belin, 1991, 395 p.

Assistance et politiques sociales

- Barret-Ducrocq Françoise, *Pauvreté et charité à Londres au XIX e siècle*. Paris, Puf, 1991, 245 p.
- BEC Colette, "Politique sociale et initiative administrative : l'exemple du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, 1896-1906", *Mouvement social*, 163, 1993.
- BEC Colette, *Assistance et République, la recherche d'un nouveau contrat social sous la III e République*, Ed. de l'Atelier, 1994.
- BERSTEIN S. "La politique sociale des républicains", pp.192-195 in RUDELLE O., BERSTEIN S. (dir.), *Le modèle républicain*, Puf 1992.
- BIRABEN Jean-Noël, "Pasteur, pasteurization and medicine" in SCHOFIELD et al., *The decline of mortality in Europe*, Oxford, Clarendon Press, 1991.
- COTTEREAU Alain, "La tuberculose : maladie urbaine ou maladie de l'usure au travail ? Critique d'une épidémiologie officielle : le cas de Paris" in *Sociologie du travail*, 1978, n°2, avril-juin, pp. 192-225.
- CSERGO L., *Liberté, égalité, propreté. La morale de l'hygiène au XIX e siècle*; Albin Michel, 1988
- DE LUCA Virginie, *Aux origines de l'Etat providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide à l'enfance (1820-1930)*, Ined, 2002.
- DONZELOT Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Le Seuil 1994 (1984).
- Dreyfus, Michel, *Liberté, égalité, mutualité : mutualisme et syndicalisme (1852-1967)*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2001, 350 p.
- EWALD François, "La politique sociale des opportunistes", in RUDELLE O., BERSTEIN S. (dir.), *Le modèle républicain*, Puf 1992.
- EWALD François, *Histoire de l'Etat providence*, Grasset, 1996 [1986].
- FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine*, Anthropos–Economica, 1994.
- FAURE, Olivier, *Les Français et leur médecine au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1993.
- GUESLIN André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX e siècle*, Aubier, 1998, 314 p.
- GUESLIN André, GUILLAUME Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992, 337 p.
- Gueslin, André, *les gens de rien : une histoire de la grande pauvreté dans la France du XXe siècle*, Fayard, 2004, 456 p.
- Horne J. "L'antichambre de la Chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs, 1894-1914", in Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux, France 1880-1914*, Ehes, 1999, pp. 121-140.
- HORNE Janet, *A Social Laboratory for Modern France : The Musée Social and the rise of the Welfare State*, Durham, Duke University Press, 2002.
- KOTT Sandrine, *L'Etat social allemand : représentations et pratiques*, Paris, Belin, 1995,

413 p.

- LA BERGE A., *The early nineteenth-century French public health movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- Luc Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*. Belin, 1997, 511 p.
- MITCHELL A., "The Function and malfunction of mutual aid societies in nineteenth century France" in BARR J. et JONES C., *Medicine and charity before the welfare state*, Londres, Routledge, 1991.
- MITCHELL A., 1991 *The divided path : the German influence on social reform in France after 1870*, Chapter Hill, The University of North Carolina Press.
- MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, 796 p.
- PROCACCI G, *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848*, Seuil, 1993.
- ROLLET-ECHALIER Catherine, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, INED-Puf, 1990.
- TOPALOV Christian, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Albin Michel, 1994.

mobilités

- BRUNET Jean-Paul, *Les rapports entre emploi et résidence*, in "Les crises de la banlieue aux XIXe et XXe siècle", *Villes en Parallèle*, n°10, Université de Paris X, 1986.
- FARON Olivier, *La ville des destins croisés : recherches sur la société milanaise du XIXe siècle, 1811-1860*. EFR 1997.
- FONTANON Claudine, *Mobilité de la population et transformation de l'espace urbain*, Thèse de troisième cycle, EHESS, Paris, 1980.
- GRASS D., (dir.), *Social Mobility in Britain*, Routledge and Kegan, 1954.
- GRIBAUDI M., *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XXe siècle*, EHESS, 1987.
- KOK Jan et DELGER Henk, "Success or Selection ? the Effect of Migration on Occupational Mobility in a Dutch province, 1840-1950. *Promotion ou sélection ? Les effets de la migration sur la mobilité professionnelle dans une province néerlandaise*", *Histoire et Mesure*, 1998; vol. XIII numéro 3 /4, pp. 289-322.
- LÉVY-VROELANT Claire, "Fragilité de la famille urbaine, itinéraires versaillais de 1830 à 1880", *Population*, mai-juin 1988.
- LÉVY-VROELANT Claire, LELIÈVRE Eva éd., *La ville en mouvement, habitat et habitants*, L'Harmattan, 1992.
- MAGRI Susanna, LOYER François, CALABI Donatella, "Formes urbaines et dynamiques sociales : entretien avec Loyer et Calabi." *Genèses*, 1997, pp. 124-146.
- MAGRI Susanna, TOPALOV Christian, "Pratiques ouvrières et changements structurels dans l'espace des grandes villes du premier XX^e siècle. Quelques hypothèses de recherche" in Magri, S., Topalov, C. (dir.), *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris,

L'Harmattan, pp. 21-24.

MONTEL N, "Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX^e siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villeteois dans la formation d'un espace industriel", *Histoire urbaine*, 4, déc. 2001, pp. 47-65.

NADAUD, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, 1896 ;

OMNÈS Catherine, "Les provinciales dans la formation des populations ouvrières de Paris" in *Villes en parallèle*, n° 15-16, 1990, pp. 175-191.

PINOL Jean-Luc, "Mesurer les mobilités urbaines : Strasbourg 1870-1940 : trajectoires individuelles et espace urbain", *Enquête, anthropologie, histoire sociologie*, 4/1996, p. 93-106.

PINOL Jean-Luc, *Les mobilités de la grande ville*, Presses de la FNSP, 1991.

ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles, espaces, familles et migrations dans la France du XIXe siècle*, Paris, EHESS, 1999, 250 p.

SEGALEN Martine, *Quinze générations de bas-bretons : parenté et société dans le pays bigouden Sud (1720-1980)*, Paris, Puf, 1985, 405 p.

SEWELL W. H., "Social mobility in a nineteenth century Europe city : some findings and implications", *Journal of Interdisciplinary History*, 7 (1976), pp. 217-234.

SEWELL W. H., *Structure and mobility. The Men and Women in Marseille, 1820-1870*, Cambridge University Press, 1985, 377 p.

le monde du travail

BAVEREZ, N. *le chômage des années 30. l'exemple parisien*. Thèse de 3^e cycle, Paris-1, 1986, 516 p.

BERTINOTTI, D. "Carrières féminines et carrières masculines dans les Postes et Télégraphes à la fin du XIX^e siècle. *Annales Esc*, mai-juin 1985, n°3, pp. 625-640.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 1995, 488 p.

DEWERPE A, *le monde du travail en France, 1800-1950*, Colin, 1998 [1989]

DOWNS Laura Lee, *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, Paris, A. Michel, 2001, 463 p.

DUMONS, B., POLLET, G. *L'Etat et les retraites. Genèse d'une politique*, Paris, Belin, 1994.

DUMONS, B., POLLET, G., "Une contre-société ouvrière en lutte : la CGT et le débat sur les retraites", *RHMC*, 44-2, avril-juin 1997, pp. 228-251.

FOURCAUT Annie, *Femmes à l'usine, ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres*, Paris, Maspero, 1981, 269 p.

FRIDENSON Patrick, *Histoire des usines Renault : naissance de la grande industrie, 1898-1939*, Paris, le Seuil, 1972.

GARDEY Delphine, "sténodactylographe : de la naissance d'une profession à sa féminisation, 1883-1930", *Les Cahiers du Mage*, 1/1995, pp. 53-61.

- Gardey, Delphine. "du veston au bas de soie : identité et évolution du groupe des employés de bureau", pp. 55-77, *Mouvement Social*, 175, avril-juin 1996.
- GARDEY, Delphine. *Un monde en mutation, les employés de bureau en France, 1890-1930. Féminisation, mécanisation, rationalisation*, Thèse (Perrot), Université Paris-7, 1995, 946 p.
- HANTAT Nadia, *L'inspection du travail et la condition ouvrière à Paris et dans sa banlieue de 1900 à 1914. Les conditions de l'hygiène, la sécurité, la durée du travail*, Maîtrise, Histoire, Paris-1, 1977.
- JACQUEMET Gérard, "Belleville ouvrier à la Belle Epoque", *Mouvement Social* 118, (1982), pp. 61-78.
- LEQUIN Yves, Vandercastel S. (dir), *L'usine au bureau : itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise (19 e et 20 e siècles)* Lyon, PUL, 1990.
- Lequin, Y., Vandercastel, S. (dir.). *L'usine au bureau : itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise (XIX^e et XXe siècles)* PUL, 1990.
- MARCHAND O., THÉLOT Cl., *Deux siècles de travail en France. Population active et structure sociale, durée et productivité du travail*, INSEE, 1991.
- MURARD Lion et ZYLBERMAN, Patrick, *Le petit travailleur infatigable*, Paris, Recherches, 1976, 287 p.
- NAVEL Gérard, *Travaux*, 1945.
- OMNÈS Catherine, "Marché du travail et trajectoires ouvrières", Actes du colloque *L'outil ordinateur et le métier d'historien*, octobre 1987, 15 p.
- OMNÈS Catherine, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au XXe siècle*. Presses de l'EHESS, 1997.
- RHEIN Catherine, *Jeunes femmes au travail dans le Paris de l'entre-deux-guerres*, Thèse de 3^{ème} cycle (Françoise CRIBIER), Université de Paris-7, 1977, 320 p.
- SALAS Robert et al., *L'invention du chômage*, Paris, PUF, 1986, 272 p.
- SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers XIX e –XX e siècles*, Paris, O. Jacob, 2002, 329 p.
- TOURAINÉ Alain, *Evolution du travail aux usines Renault*, Paris, éd. du CNRS, 1955.
- TREMPÉ Rolande, *Les mineurs de Carmaux (1948-1914)*, Ed. Ouvrières, 1971, 2 vol., 1012 p.

Histoire des élites

Ouvrages généraux

- BARJOT Dominique (dir.), *Les patrons du Second Empire*, Cnrs/Picard, 1991-1999.
- BOLTANSKI Luc, *Les cadres : la formation d'un groupe social*. Ed. de Minuit, 1982. 523 p.
- BOURDIEU Pierre, PASSERON J.-Cl., *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Ed. de Minuit, 1964, 183 p.
- BRELOT Claude–Isabelle (dir.), *Noblesses et villes, 1780-1950, Actes du colloque de*

-
- Tours, 17-19 mars 1994, Université de Tours, 1995, 374 p.
- BRELOT Claude-Isabelle., *La noblesse réinventée : nobles de Franche-Comté, de 1814 à 1870*, Belles Lettres, 1992. 1242 p.
- BURGEL Guy, "Acteurs et chercheurs dans la Ville", *Villes en parallèle*, n° 17-18, avril 1991.
- CHARLE Christophe, *Les Elites de la République, 1880-1900*, Fayard 1987, 556 p.
- CHARLE CHRISTOPHE, *Les Hauts fonctionnaires en France au XIXe siècle*, GALLIMARD, COLL. ARCHIVES, 1980
- Chaussinand-Nogaret ET AL., *Histoire de élites en France, du XVIe au XXe siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, TALLANDIER, 1911, 478 p.
- DASQUE Isabelle, *Histoire sociale et politique d'une élite administrative sous la troisième république : ambassadeurs et ministres plénipotentiaires (1871-1974)*, Thèse en cours, (Poussou) Paris-4.
- DAUMARD A. (dir.), *Les fortunes françaises au XIX^e siècle: enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*. La Haye Mouton, 1973. 603 p.
- DAUMARD Adeline, *la bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Albin Michel, 1996 [1963], 677 p.
- DAUMARD Aline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Flammarion 1991.
- ESTÈBE J., *Les ministres de la République, 1871-1914*, Presses de la FNSP, 1982, 247 p
- GESLOT Jean-Charles, *Une histoire du XIXe siècle : la bibliographie de Victor Duruy*, Thèse, (Mollier), Université de Versailles Saint-Quentin, 2003.
- GILL Graeme, *The dynamics of democratization : elites, civil society and the transition process*, NY, St. Martin's Press, 2000, 287 p.
- GRÉMION Pierre, *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976.
- GRYNSZPAN Mario, "La théorie des élites aux EU. Conditions sociales de réception et d'appropriation", *Genèses*, 37, décembre 1999, pp. 27-43.
- GUIGNET Philippe, *Le pouvoir dans la ville au XVIIIe siècle : pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Ehess, 1990, 591 p.
- HALÉVY Daniel, *la fin des notables*, Grasset 1930, 301 p.
- KOCKA, J. *les employés en Allemagne*. Paris, EHESS, 1989, 220 p.
- MERRIMAN John M., *Consciousness and Class experience in nineteenth-century Europe*, New York : Holmes and Meier, 1979, 261 p.
- PEDERSEN, S. (ed.), *Family, dependance and the origins of the Welfare State. Britain and France 1914-1945*. Cambridge University Press, 1994.
- TUDESQ AJ. *Les Grands notables en France (1840-1849), étude historique d'une psychologie sociale*, Pub. Faculté de lettres de Paris, 1964, 2 tomes, 1278 p.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Plon, 1959 [1919].

WEILL G, CHAMOULARD P. *Députés et sénateurs de la région parisienne, 1848-1984*, Nanterre, Archives départementales des Hauts de Seine, 1985, 445 p.

Elites urbaines

CHALINE Jean-Pierre, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, 509 p.

CROSSICK Geoffrey, Haupt HG, *The Petite Bourgeoisie in Europe, 1750-1914*, Londres, Routledge, 1995.

MARTIN-FUGIER Anne, "Les rites de la vie privée bourgeoise", in ARIÈS, P., DUBY, G. (dir.), *Histoire de la vie privée, tome 4, de la Révolution à la Grande guerre*, Seuil, 1999 (1987), pp. 175-241.

PERROT, Marguerite, *Le Mode de vie des familles bourgeoises, 1873-1953*. A. Colin, 1961. 300 p.

PETITFRÈRE Claude, éd., *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains, de l'Antiquité à nos jours*, Tours, Cehvi, 1999

PINOL Jean-Luc, "Les élites dans deux villes provinciales (Lyon et Strasbourg des années 1870 aux années 1930)" in PETITFRÈRE C., éd., *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains, de l'Antiquité à nos jours*, Tours, Cehvi, 1999, pp. 187-197.

SICK Klaus Peter, *Les classes moyennes patronales de la IIIe république*

SINGER Barnett, *Village notables in nineteenth-century France : priests, mayors, schoolmasters*, Albany, State University of New York Press, 1983, 199 p. [BN 8-R-89924 (2)]

SMITH Bonnie, *Les bourgeoises du Nord, 1850-1914*. Paris, Perrin, 1981, 235 p.

YON J.-Cl., *Les notaires parisiens sous le Second Empire*, Maîtrise d'Histoire, (A. Daumard), 1988, Université Paris-1, 115 p.

Mouvement réformiste et élites techniciennes

Annales de la recherche urbaine, n° 23-24, "Les réseaux techniques urbains", juillet-déc 1984

BATY-TORNIKIAN Ginette, *Architecture et social-démocratie, Les revues professionnelles*, IERAU – BRA, octobre 1987, 162 p.

BAUDOUÏ Rémy, *Raoul Dautry : 1880-1951. Le technocrate de la République*, Paris, Balland, 1992, 396 p. Biblio.

BELLANGER Emmanuel, "le personnel communal dans le département de la Seine, 1884-1952", thèse en cours, Paris-8 (J.-P. Brunet).

Cahiers du Mouvement social, "Ingénieurs dans la société française aux XIXe et XXe siècle", n°4, 1979.

CALABI Donatella, *Marcel Poëte et le Paris des années 20 : aux origines de l'histoire des*

- villes", Paris, L'Harmattan, 1997, 142 p.
- CHAMBELLAND Colette, *Le Musée social en son temps*, Paris, Presses de l'ENS, 1998, 402 p.
- CHARVET, Marie "la question des fortifications de Paris dans les années 1900. Esthètes, sportifs, réformateurs sociaux, élus locaux", *Genèses*, 16 "Territoires Urbains contestés", juin 1994, pp. 23-44.
- CLAUDE Viviane, "Technique sanitaire et réforme urbaine : l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux", in TOPALOV, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux, France, 1880-1914*. Ehes, 1999, pp. 269-298.
- CORMIER Anne, *Extension—limites—espaces libres. Les travaux de la Section d'Hygiène urbaine et rurale du Musée Social*, Mémoire d'architecte, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin, 1987, 197 p., (dir. J.L. Cohen).
- DAB Sandra, "Bienfaisance et socialisme au tournant du siècle : la Société des visiteurs, 1898-1902", in TOPALOV C. dir. *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Ehes, 1999, pp. 219-235.
- DUMONS B., POLLET G. et SAUNIER P.-Y. *Les élites municipales sous la IIIe République. Des villes du sud-ouest de la France*, CNRS éditions, 1997, 210 p.
- DUMONS Bruno, POLLET Gilles, "De l'administration des villes au gouvernement des "hommes de la ville" sous la IIIe République", *Genèses*, n°28, 1997, pp. 52-75.
- DUMONS Bruno, POLLET Gilles, "Fonctionnaires municipaux et employés de la ville de Lyon (1870-1914) : légitimité d'un modèle administratif décentralisé", *Revue Historique* 581 (1992), pp. 105-125.
- GRELON A., *Les ingénieurs de la crise. Titre et profession*, EHESS, 1986.
- HORNE J. "L'antichambre de la Chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs, 1894-1914", in Topalov, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux, France, 1880-1914*, pp. 121-140.
- La carrière de l'architecte au XIXe siècle. Catalogue de l'exposition du 9 décembre 1986 au 1er mars 1987*, Les dossiers du Musée d'Orsay, 3, 1986, Paris, Editions de la RMN, 72 p.
- LEMERCIER Claire, "Familles et autres réseaux dans des institutions économiques parisiennes. Le cas de la Chambre du commerce, 1803-1872", contribution à la conférence "Families, Household, Kin and Networks in the Economy", UCLA, 28-30 avril 2000.
- LEMERCIER Claire, "La Chambre de commerce de Paris, 1803-1872. Entre expertise économique, gestion locale et représentation professionnelle : positions institutionnelles / positions d'une institution", sd, 9 p.
- MAGRI Susanna, "Movimento per le riforme sociali e politica dell'abitazione popolare : Parigi, 1880-1914", *Storia urbana*, 1984, n°26, gennaio-marzo, pp. 53-76.
- MAGRI Susanna, *Les laboratoires de la réforme de l'habitation populaire en France. De la SFHBM à la Section d'hygiène rurale et urbaine du Musée Social, 1889-1909*, Paris, Ministère de l'Équipement, du Logement et du Travail, Direction Plan Construction et Architecture, 1995, 104 p.

- MAGRI Susanna, TOPALOV Christian, "De la cité jardin à la ville rationalisée : un tournant dans le projet réformateur, 1905-1925. Une étude comparative France Grande Bretagne, Italie, Etats-Unis", *Revue Française de Sociologie*, 1987, juillet-sept., XXVIII-3.
- MOREL Martine, "L'Histoire de la France contemporaine dans les diplômes d'architecture et d'urbanisme : l'exemple des écoles parisiennes", *Bulletin de IHTP*, n° 13, septembre 1983, pp. 38-59
- Mouvement Social*, "Réformismes et réformistes français" n° 87, avril-juin 1974.
- MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, "Experts et notables. Les bureaux municipaux d'hygiène en France (1879-1914)", *Genèses* 10 "Municipalisme", (1993), pp. 53-73
- PENNETIER Claude et al., "Ville-employeur et personnel communal : élus et syndicalistes face à la question de l'emploi depuis 1919" in PERRIN E. et ROUSIER N. (dir.), *Ville et emploi. Le territoire au cœur des nouvelles formes de travail*, Ed. de l'Aube, 2000, pp. 223-237
- THÉPOT A, *Les ingénieurs des mines du XIXe siècle. Histoire d'un corps technique d'Etat. I : 1810-1914*, Paris, Eska, 1998, 511 p.
- TOPALOV Christian, (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS, 1999.

Elites locales

- AGULHON Maurice, GIRARD Louis, ROBERT Jean-Louis, SERMAN William et al., *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Publications de la Sorbonne, 1986, 461 p.
- AUBRUN Juliette, "Modernisation et technicité : peut-on parler d'une professionnalisation des édiles en Europe au tournant du siècle ?" *Histoire & Société. Revue européenne d'Histoire sociale*, n°12, 4^e trimestre 2004.
- BARTELSHEIM Ursula, *Bürgersinn und Parteiinteresse, Kommunalpolitik in Frankfurt am Main, 1848-1914*, Campus, Forshung, 1997.
- BLANC-CÉSAN G, *Les Maires du Val-de-Marne, de 1800 à nos jours*, Actes du Colloque du Perreux, Fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de Paris et de l'Île-de-France, tome 38/2, 1987, 153 p.
- BOURDELIN Didier, *Le pouvoir local dans la banlieue sud de Paris 1800-1960*, Maîtrise, Histoire, Paris-1, (Agulhon), 1974.
- Bulletin de la SHMC*, "Entre pouvoirs locaux et pouvoirs centraux : figures d'intermédiaires"., 1998/3 & 4, pp. 1-96.
- CHANDERNAGOR André, *Les Maires en France XIXe et XXe siècles : histoire et sociologie d'une fonction*, Fayard, 1993, 274 p.
- DORANDEU R., "Elus urbains et élites locales en Languedoc de 1848 à 1914 : positions sociales et labels politiques" in MENJOT D. et PINOL J.-L., *Enjeux et expressions de la politique municipale, XII e -XX e siècles*, L'Harmattan, 1997, pp. 149-163
- DUPUY Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution. La frontière intérieure*, Rennes, PUR, 1995, 577 p.

- GEORGE Jocelyne, "Le banquet des maires ou la fête de la Concorde républicaine", in CORBIN A. et al., *Les usages politiques des fêtes aux XIX e -XX e siècles*, PU de la Sorbonne, 1994, pp. 159-167.
- GEORGE Jocelyne, *Histoire des maires , 1789-1939*, Plon, 1989, 285 p.
- GIRARD L., PROST A., GOSSEZ R., *Les conseillers généraux en 1870*, Paris, PUF 1967
- GUILSIN Jean-Marc, "Le personnel politique du Nord et du Pas de Calais entre 1852 et 1889 : pouvoir, protection et médiation", *Bulletin de la SHMC*, 1998/3 & 4, pp. 63-79.
- LIVET Georges, VOGLER Bernard, *Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750, Colloque international du Cnrs, Strasbourg, 1981*, Ophrys, 1983, 627 p.
- MAREC Y., "Un grand notable libéral et sa politique de bienfaisance : Henry Barbet, maire de Rouen, pair de France, 1830-1847", *Colloque de l'histoire de la sécurité sociale*, Lyon, 1987, pp. 361-373.
- Mayors and city halls, local government and the cultural space in the late Habsburgh Monarchy*, International conference, nov.-dec 1995, Cracow, 1998.
- MENJOT Denis, PINOL Jean-Luc (dir.), *Enjeux et expression de la politique municipale (XIIe–XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 245 p.
- MORRIS Robert J. et TRAINOR Richard H. (dir.), *Urban Governance, Britain and Beyond since 1750*, Ashgate, 2000.
- Politix*, "Le temps des mairies", 2001.
- NAGAÏ Nobuhito, *Les conseillers municipaux de Paris sous la IIIe République 1871-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 375 p.
- ROUSSELIER Nicolas, "Sur les conseils généraux des années 20 : une enquête en cours", *Bulletin de la SHMC*, 1998/3 & 4, pp. 79-82.
- SAGNES J., "Les radicaux de Montpellier au début du XX^e siècle", *AdM*, 143 (1979), pp. 71-94
- ULRICH Wagner, (hrsg) *Würzburger Bürgermeister, 1862-1920*, Würzburg, Verlag Ferdinand Schöningh, 1990.

Histoire sociale des mentalités

- Agulhon Maurice, "La mairie" in Nora P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1, "La République", Gallimard 1984 [Quarto, 1997, p. 180]
- AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977, 105 p., cahier des annales 36.
- AMALVI Christian, "Le 14-Juillet", in NORA P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1 : "La République", Gallimard 1984 [Quarto, 2001], pp. 383-423.
- ARNAUD P., "Fête, sport et éducation politique à Lyon sous la III^e République" in CORBIN A. et al., *les usages politiques des fêtes aux XIX e -XX e siècles*, PU de la Sorbonne, 1994, pp. 169-185.
- ARNAUD Pierre, *Les Athlètes et la République, Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987.

- Becker Annette. *La guerre et la foi: De la mort à la mémoire, 1914-1930*. A. Colin, 1994. 141 p.
- BERCÉ Yves-Marie, *Fêtes et révoltes. Des mentalités populaires aux XVe-XVIIIe siècles*, Paris Hachette, 1976.
- CHARTIER, Roger "Le monde comme représentation", *Annales ESC*, novembre-décembre 1989.
- CHEMETOV Paul, *Le territoire de l'architecte : essai*, Paris : Julliard, 1985, 154 p.
- COHEN Arthur, *Masquerade politics. Explorations in the structure of urban cultural movements*, Oxford, Berg, University of California Press, 1993, 166 p.
- CORBIN Alain, "La fête de souveraineté", in CORBIN A. et al. (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX e -XX e siècles*, PU de la Sorbonne, 1994, pp. 35-36.
- CORBIN Alain, GÉRÔME Noëlle, TARTAKOWSKY Danielle, *Les usages politiques des fêtes aux XIX e -XX e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 440 p.
- Corbin Alain, *L'avènement des loisirs : 1850-1960*. Aubier, 1995. 471 p.
- CORBIN Alain, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Aubier, 1982.
- CORBIN ALAIN, LE MONDE RETROUVÉ DE LOUIS-FRANÇOIS PINAGOT, SUR LES TRACES D'UN INCONNU, 1798-1876 , PARIS, FLAMMARION, 1998.
- CORBIN Alain, *Le temps, le désir et l'horreur*, Paris, Aubier, 1992.
- CORBIN Alain, *Les cloches de la terre, Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX e siècle*. Paris, A. Michel, 1992.
- Darnton R., *Le grand massacre des chats*, Laffont, 1985 [1984].
- DAVIS Nathalie Z, *Les cultures du peuple*, Paris, Aubier, 1979.
- DELATTRE Simone, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX e siècle*, Paris, A. Michel, 2000, 674 p.
- ELIAS NORBERT , *La civilisation des mœurs. Paris, Calmann-Lévy, 1973, 342 p.*
- Farge Arlette, *le goût de l'archive*. Seuil, 1989. 153 p.
- FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*, A. Michel, 2003, 279 p. [1942].
- Foucault Michel, *surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, 1975, 318 p.
- FREDJ Claire, "perception, représentation, image du département : la création d'un espace à travers l'exemple de la Seine et de la Seine-et-Oise entre 1790 et 1964", EHESS (B. Lepetit), juin 1993.
- GAILLARD Jean-Michel, RAMBERT Catherine, *La fête des maires : mégalomanes ou visionnaires ?* Paris, J.-C. Lattès, 1993, 431 p.
- GERSON Stéphane, *The Pride of Place. Local Memories and Political Culture un Nineteenth-Century France*, London, Cornell University Press, 2003, 324 p.
- GOFFMAN Erwin, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Seuil, 1973.
- Hyman, P., "l'impact de la Révolution sur l'identité et la culture contemporaine des Juifs d'Alsace", in Birbaum, P. (dir.), *Histoire politique des Juifs de France*, Presses de la Fnspp, 1990, pp. 21-38 [310 p.]

-
- IHL Olivier, "Convivialité et citoyenneté. Les banquets commémoratifs dans les campagnes républicaine à la fin du XIX^e siècle", in CORBIN A. et al, *les usages politiques des fêtes aux XIX e -XXe siècles*, PU de la Sorbonne, 1994, pp. 137-139.
- IHL Olivier, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, 402 p.
- JACQUEMET, Gérard, "Belleville dans la littérature au XIX^e et au début du XXe siècle", *Etudes de la Région parisienne*, avril et mai 1969.
- LANGLOIS Claude, "Catholiques et laïcs" in Nora, P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, Gallimard 1984 [Quarto, 2001], p. 2327 et suiv.
- LEROY-LADURIE Emmanuel, *Le Carnaval de Romans. De la chandeleur au mercredi des centres, 1579-1580*, Paris, Gallimard, 1979.
- LESS Andrew, *Cities perceived : urban society in European and American thought, 1820-1940*, Manchester University Press, 1985, 360 p.
- MÉLANGES ROBERT MANDROU : *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités*, Paris : PUF, 1985, 580 p.
- MÉLONIO Françoise, *Naissance et affirmation d'une culture nationale, La France de 1815 à 1880*, Paris, le Seuil, 1998 [réed. 2001].
- Mosse G., *Fallen soldiers. Reshaping the Memory of the world wars*, Oxford University Press, 1990 [trad. fr. Hachette 1999]
- OZOUF Mona, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976.
- OZOUF Mona, *Les aveux du roman. Le XIXe siècle entre ancien régime et révolution*, Fayard, 2001.
- PAPIEAU Isabelle, *La construction des images dans les discours sur la banlieue parisienne. Pratiques et production esthétique*, Paris : L'Harmattan, 1996, 210 p.
- Prochasson Christophe, *Paris 1900 : essai d'histoire culturelle*. Paris, Calmann-Lévy, 1999, 348 p.
- PROCHASSON, Christophe, *Paris fin de siècle. Culture et politique*. Seuil, 1998.
- Roche, Daniel. *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e–XVIII^e siècles*. Seuil 1991 [Fayard, 1989]. 565 p.
- SANSON Rosemonde, *Le 14 Juillet : fête et conscience nationale, 1789-1975*, Paris, Flammarion, 1976.
- Tartakowski Danièle. *Le pouvoir est dans la rue : crises politiques et manifestations en France*, Aubier, 1998. 296 p.
- VERDIER, Yvonne, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*. Gallimard, 1979, 374 p.
- Vigarello Georges, *Histoire des pratiques de santé, le sain et le malsain depuis le Moyen âge*, Paris : Éd. du Seuil, 1999 390 p.
- Vigarello Georges, *Le Propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen âge*, Paris : Éd. du Seuil, 1985, 284 p.
- Vovelle Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*. Seuil, 1978 [1973].

Histoire urbaine

Ouvrages généraux et de réflexion

AGULHON Maurice et al., Histoire de la France urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien, Paris, Le Seuil, 1983, rééd. complétée Points, 1998, 730 p.

AMIOT Michel, Contre l'Etat, les sociologues : éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France, 1900-1980, Paris, EHESS, 1986.

BACKOUCHE I. La trace du fleuve. La Seine et Paris, 1750-1850. EHESS, 2000.

BAIROCH Paul, De Jéricho à Mexico, villes et économie dans l'histoire, Paris, Gallimard, 1985.

BASSAND M., KAUFMANN V., JOYE D. Enjeux de la sociologie urbaine, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2001, 257 p.

BASTIÉ Jean, DÉZERT Bernard, L'espace urbain, Paris, Masson, 1960 ?

BAUDOUÏ Rémi, "Ecrire une histoire contemporaine de l'urbain", XX^e siècle, Revue d'Histoire, n° 27, sept. 1990, pp. 97-105.

BEGAG Azouz, Le gône du Chaâba, Seuil, 1996.

BENEVOLO Leonardo, *La ville dans l'histoire européenne*, Paris : Le Seuil, 1993. 284 p.

BERGERON Louis, "Histoire sociale et histoire urbaine. A la recherche d'une méthode" in BRAUDEL F. et al., Conjoncture économique, structures sociales, hommage à Ernest Labrousse, Paris-La Haye, Mouton, 1974, pp. 91-96.

BERGERON Louis, RONCAYOLO Marcel, "De la ville pré-industrielle à la ville industrielle. Essai sur historiographie française", Quaderni Storici, 27, 1974, pp. 827-876.

BIGET Jean-Louis, HERVÉ Jean-Claude (dir.), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Paris, ENS éditions, 1995, 350 p.

BOURDIN Alain, HIRSCHORN Monique (dir.), Figures de la ville. Autour de Max Weber, Paris, Aubier/RES, 1985, 200 p.

BOURILLON Florence, "Rénovation "haussmannienne" et ségrégation urbaine" in FOURCAUT A. (dir.), La ville divisée : Les ségrégations urbaines en question, France, XVIII^e - XX^e siècles, Grâne, Créaphis, 1996, pp. 91-104.

BURDY Jean-Paul, "Les quartiers ouvriers et la ville industrielle en France (XIX^e-XX^e siècles)" Historiens et géographes, n°335 (1992), pp. 213-236.

BURGEL, Guy, *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1995, 224 p.

CASTELLS Manuel, La question urbaine, Paris : François Maspéro, 1981, 526 p.

CASTEX Jean, COHEN Jean-Louis, DEPAULE Jean-Claude, Histoire urbaine, anthropologie de l'espace, Paris, Cnrs, 1995.

CASTEX Jean, DEPAULE Charles, PANERAI Philippe (dir.), Formes urbaines : de l'Ilot à la barre, Paris : Dunod, 1980, 232 p.

-
- CHEVALIER Louis, *Les fondements économiques et sociaux de l'histoire politique de la région parisienne (1848-1870)*, Thèse d'Etat, Paris, 1950.
- CHOMBART DE LAUWE Paul-Henri, *La fin des villes : mythe ou réalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1982, 246 p.
- CLAVAL Paul, *La logique des villes*, Paris, Litec, 1981.
- CLOZIER René, *La gare du Nord*, Paris, J.B. Baillière et fils, 1940, 296 p.
- Colloque *Quartiers Urbains en Europe (XVIIIe - XXe siècle) Approches et réalités, Mélanges de l'Ecole française de Rome, Italie et méditerranée*, tome 105, fascicule 2, 1994.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, GOERG Odile (dir.), *La ville européenne outre-mer, un modèle conquérant ? XVe–XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- DEMORGEON Marcelle, MANGIN David, PANERAI Philippe, *Formes urbaines et tissus urbains*, EAV-LADRHAUSS, Versailles, 1987, 63 p.
- DEMORGON Marcelle, PANERAI Philippe, SABATIER Richard, VOLPE E. *La banlieue comme territoire structuré*, Ecole d'Architecture de Versailles, ADROS, 1985, 465 p.
- DEVILLIERS Christian, HUET Bernard, *Le Creusot, naissance et développement d'une ville industrielle, 1782-1914*, 1981
- FOURCAUT Annie, (dir.), *La ville divisée : Les ségrégations urbaines en question, France, XVIII^e - XX^e siècles*, Grâne, Créaphis, 1996.
- GAILLARD Jeanne, *Paris, la Ville*, Paris, L'Harmattan, 1984 (1977).
- GARDEN Maurice, "Le quartier, nouvel objet d'histoire ?" in *Economie et Humanisme*, sept-oct. 1981.
- GARDEN Maurice, LEQUIN Yves (dir.), *Construire la ville, XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, PUL, 1983, 186 p.
- GARDEN Maurice, LEQUIN Yves, *Habiter la ville, XV^e–XX^e siècles*, Lyon, PUL, 1985, 315 p.
- GAUDIN Jean-Pierre, GENESTIER Philippe, RIOU Françoise, *Aux sources d'une catégorie de raisonnement : la ségrégation, recherche exploratoire*, Paris, 1994, 57 p.
- Genèses*, Les mots de la ville 2, n° 51, juin 2003.
- GEORGE Jocelyne, *Paris Province : de la révolution à la mondialisation*, Paris, Fayard, 1998.
- JACQUEMET Gérard, *Belleville au XIXe siècle, du faubourg à la ville*, EHESS, 1980, 454 p.
- KNAFOU R. (dir.), *L'Etat de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris, Belin, 1997, 438 p.
- L'usine et la ville. 150 ans d'urbanisme. 1836-1986*, Paris, IFA, 1986, In-4°, 264 p. (culture technique, n° Hors série).
- La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier* Créaphis, 1994, 399 p.
- La ville et le fleuve*, Acte du 112^e colloque national des sociétés savantes, section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, CTHS, 1989, 449 p.
- LEFEBVRE Henri, *La Révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970, 255 p.

- LEPETIT Bernard, *Les villes dans la France moderne, 1740-1850*, Paris, A. Michel, 1988.
- LEPETIT Bernard, TOPALOV Christian (dir.), *La ville des sciences sociales*, Belin, 2001, 409 p.
- LOYER François, *Paris XIXe, l'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1994, p.
- MAGRI Susanna, TOPALOV Christian (dir.), *Villes Ouvrières. 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 1989, 238 p.
- MARCHAND Bernard, *Paris, histoire d'une ville, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1993, 440 p.
- MASSARD-GUILBAUD Geneviève (dir.), *Le démon moderne : la pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*. Clermont-Ferrand, PU Blaise Pascal, 2002, 465 p.
- MASSIAH G., TRIBILLON J.-F., *Villes en développement*, Paris, La Découverte, 1988.
- MCCLAIN James L., MERRIMAN John M., KAORU Ugawa (ed.); *Edo and Paris : urban life and the State in the early modern era*, Ithaca (N.Y.), London, Cornell University Press, 1994, 483 p.
- MERRIMAN John M., *French cities in the nineteenth century*, London, Hutchinson University Library, 1982, 304 p.
- MERRIMAN John M., *The Red city : Limoges and the French nineteenth century*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1985, 332 p.
- MONTIGNY GILLES, DE LA VILLE À L'URBANISATION : ESSAI SUR LA GENÈSE DES ÉTUDES URBAINES FRANÇAISES EN GÉOGRAPHIE, SOCIOLOGIE ET STATISTIQUE SOCIALE, L'HARMATTAN, 1992, 376 P.
- MONNET Pierre, *Les villes d'Allemagne*, Paris, Picard, 2004.
- MORET Frédéric, *Les socialistes et la ville : Grande-Bretagne, France, 1820-1850*. ENS éd., 1999. 335 p.
- OSTROWETSKY Sylvia (dir.), *Sociologues en ville*, L'Harmattan, 1996, 278 p.
- PAQUOT Th., LUSSAULT M., BODY-GENDROT S., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Ed. La découverte, 2000, 441 p.
- PERROT Jean-Claude, "Pour une nouvelle histoire des villes", *Annales ESC*, 6 (1977), pp. 1237-1254.
- PERROT Jean-Claude, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIe siècle*, Thèse, Lille, service de reproduction des thèses, 1974, 2 vol, 1551p.
- PERROT Jean-Claude, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*. Mouton, 1975
- PINOL Jean-Luc, "L'histoire urbaine contemporaine en France" in BIGET J.-L., HERVÉ J.-Cl., (dir.), *Panoramas urbains. Situation de l'Histoire des Villes*, ENS, 1995.
- PINOL Jean-Luc, *Le monde des villes au XIXe siècle*, Hachette, 1991.
- ROCHE Daniel, "Urban history in France", *Urban History Yearbook*, 1980.
- RONCAYOLO Marcel, "L'aménagement du territoire (XVIII^e-XX^e siècle)" in BURGUIÈRE A. et REVEL J. (dir.), *Histoire de la France, l'espace français*, Seuil, 2000 [1989], pp. 367-554.
- RONCAYOLO Marcel, "Logiques urbaines" in AGULHON, M. et al., *Histoire de la France*

- urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel, Points Seuil, 1998.
- RONCAYOLO Marcel, *La ville et ses territoires*, Folio.
- RONCAYOLO Marcel, *Lectures de villes. Formes et temps*, Marseille, Parenthèses, 2002, 386 p.
- SAUNIER P.-Y. dir., "Municipal Connections : co-operation, Links and Transfer among European cities in the Twentieth Century", *Contemporary European History*, Special Issue, 2002.
- SAUNIER Pierre-Yves, "Pour une histoire dite sociale de l'aménagement urbain", *Recherches Contemporaines*, n° 3, 1995-1996, Nanterre, pp. 33-46
- SAUNIER Pierre-Yves., "La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine", *Genèses*, 15 (1994), pp. 103-114.
- Vingtième siècle, revue d'histoire*, "Villes en crise ?", 64, octobre-décembre 1999.
- VOLDMAN Danièle (dir.), *Images, discours et enjeux de la reconstruction des villes françaises après 1945*, Paris, CNRS, 1987, 159 p.
- VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : histoire d'une politique*, Paris, : L'Harmattan, 1997, 487 p.

Architectures et urbanisme

- CANTAL-DUPART Michel, *Merci la ville !*, Bordeaux : Le Castor astral, 1994, 174 p.
- CHOAY Françoise, "L'histoire et la méthode en urbanisme", *Annales ESC*, juillet-août 1970, pp. 1143-1154.
- CHOAY Françoise, "Pensées sur la ville, arts de la ville" in AGULHON M. et al., *Histoire de la France urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel*, Points Seuil, 1998.
- CHOAY Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*, Paris, Seuil, 1965, 448 p.
- GAUDIN Jean-Pierre, *L'avenir en plan, technique et politique dans la prévision urbaine*, Seyssel, Champvallon, 1985, 216 p.
- GAUDIN, Jean-Pierre, *Dessins de villes, "Art urbain" et urbanisme, une anthologie*; Paris, L'Harmattan, 1991, 174 p.
- HERVIER Dominique, BELLE Véronique, BOULMER Catherine, FORGERET Jean-Claude, LE BAS Antoine, "Les formes architecturales dans la lecture des phénomènes ségrégatifs autour de la capitale" in Fourcaut A. (dir.), *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question*, Créaphis, 1996, pp. 107-120
- LAVEDAN Pierre, *Introduction à une histoire de l'architecture urbaine. Définitions – sources*, Thèse de doctorat, Paris, Henri Laurens, 1926, 269 p.
- Le Vésinet, Modèle français d'urbanisme paysager, 1858-1930*, Photographies Jean-Bernard Vialles, Paris, L'Inventaire, 1989, 144 p. [Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Coll. Cahiers de l'Inventaire, 17]
- LODS Marcel, *Le métier d'architecte. Entretiens avec Hervé le Boterf*, Paris, Ed. France-Empire, 1976, 213 p.

PAWLOSKI, Christophe, *Tony Garnier, pionnier de l'urbanisme au XXe siècle*. Les créations du Pélican, 1993, 190 p.

SITTE Camillo, *L'art de bâtir des villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*, préface de Fr. CHOAY, Paris : L'Equerre, 1980.

Réflexions sur l'histoire de la banlieue

AGULHON Maurice, "Bobigny" in GEORGE Pierre, *Etudes sur la banlieue parisienne*, Paris, Presses de la Fnsp, 1950.

BAUER Gérard (dir.), *Banlieues de charme ou l'Art des quartiers jardins*, Aix en Provence, Pandora, 1980, 221 p.

COTTEREAU Alain, "Les débuts de la planification urbaine dans l'agglomération parisienne" in *Sociologie du travail*, 1970, n°4, octobre-décembre, pp. 373-374.

COTTEREAU, Alain "l'apparition de l'urbanisme comme action collective : l'agglomération parisienne du début du siècle", *Sociologie du travail*, vol 11, n° 4; oct-déc 1969, pp. 342-365.

FAURE Alain, "Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet", *Genèses*, 51, juin 2003, pp. 48-69.

FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux*, Grâne, Créaphis, 2000.

GEORGE Pierre (dir.), *Etudes sur la banlieue parisienne*, Cahier de la FNSP n° 12, Paris, Presses de la FNSP, 1950.

GEORGE Pierre, "La banlieue, une forme moderne de développement urbain", in GEORGE, dir. *Etudes sur la banlieue de Paris*. Paris, Presses de la FNSP, 1950.

INSTITUT D'ETUDES ET DE RECHERCHES ARCHITECTURALES ET URBAINES (PARIS), *Un projet urbain idéal-typique : un social démocrate, Henri Sellier*, Paris : IERAU, CIRCA 1979. 134 p.

MERLIN Pierre, CARMONA Michel, *Le grand Paris; l'évolution de l'idée d'aménagement de la région parisienne*, édité par l'auteur, Paris, 1980.

MERRIMAN John M., *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris : Ed. du Seuil, 1994, 399 p. [1991]

POUSSOU J.-P., "De la difficulté d'application des notions de faubourg et de banlieue à l'évolution de l'agglomération parisienne entre le milieu du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle". *Histoire Economie Sociétés*, 4 (1996), pp. 339-351.

REY, Henri, *La peur des banlieues*, Presses de la FNSP, 1996, 157 p.

ROULEAU B, *L'espace urbain parisien à travers ses cartes : recherches sur la formation des quartiers périphériques annexés en 1860*, Thèse + Atlas, 1982.

VIGIER P., "Pour une histoire de la banlieue : quelques jalons et suggestions concernant l'Ouest parisien au siècle dernier" in *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Puf, 1985, p. 383-384.

Villes, Histoire et société, Cahiers du Centre de Recherches Historiques sur la Ville. Université des Sciences Humaines de Strasbourg, URA CNRS 1010, n°1 (1994), et n°2-3, (1997)

Histoire et géographie historique de l'agglomération parisienne

- Ayadlot P., Bergeron L., Roncayolo M., Industrialisation et croissance urbaine dans la France du XIX^e siècle, EHESS, mai 1981.
- BASTIÉ Jean, La croissance de la banlieue parisienne, Paris, PUF, 1964, 624 p.
- BRUNET Jean-Paul, "Constitution d'un espace urbain : Paris et sa banlieue de la fin du XIX^e siècle à 1940", *Annales ESC*, mai-juin 1985, n°3, pp. 641-659.
- BRUNET Jean-Paul, "L'industrialisation de la région de Saint-Denis, histoire du développement d'une banlieue", *Acta Geographica*, n°4, oct.-déc. 1970, pp. 223-260.
- Burgel Guy, Segalen Martine et al., Hauts-de-Seine, Paris, C. Bonneton, 1990.
- Chevalier Louis, la formation de la population parisienne au XIX^e siècle, Puf, 1950.
- CHOMBART DE LAUWE Paul-Henri, *Paris et l'agglomération parisienne*, Paris, PUF, 1952, 2 vol.
- DAUMAS Maurice et al., *Evolution de la géographie industrielle de Paris et de sa proche banlieue au XIX^e siècle (1836-1914)* Paris, CDHT/CNAM, 1976, 2 vol.
- DION Roger, "La part de la géographie et celle de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du bassin parisien", *Publications de la société de Géographie de Lille*, 1946, pp. 6-80.
- Exposition, Paris, Centre Georges Pompidou, 1983, Les Portes de la ville, Exposition présentée à la salle de documentation du Centre de Création Industrielle du 2 février au 4 avril 1983. 88 p.
- FONTANON Claudine, "La banlieue nord-est de Paris. Structuration des espaces industriels et des zones de résidence (1890-1947)" in *Villes en parallèles*, n° 10, 1986.
- FONTANON Claudine, *L'industrialisation de la région parisienne dans la première moitié du XX^e siècle. Les sources de l'histoire des établissements industriels : commentaire critique et traitement cartographique*, CDHT-CNAM, 1985.
- GEORGE Pierre, RANDET Pierre et al., *La région parisienne*, Paris, PUF, 1959, 159 p.
- Héron de Villefosse, René, Sollenités, fêtes et réjouissances parisiennes, tome 8 de la Nouvelle histoire de Paris, Paris, Hachette, 1980, 531 p.
- JACQUEMET Gérard, "Belleville aux XIX^e et XX^e siècles : une méthode d'analyse de la croissance de Paris", *Annales ESC*, n° 4, 1975, p. 819-943.
- LACHIVER Marcel, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII^e au XIX^e siècle*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1982, 957 p.
- LAVEDAN Pierre, *Histoire de l'urbanisme à Paris*, coll. Nouvelle Histoire de Paris, avec supplément par Jean Bastié, 733 p., Paris, Impr. municipale, diffusion Hachette, 1993.
- Lavédan Pierre, Nouvelle Histoire de Paris, tome 5, Hachette, 1975
- Le Hallé Guy, Les fortifications de Paris et leur extension sur la banlieue, Le Coteau,

- Horvath, 1986, 271 p.
- LEMAISTRE M., *L'urbanisation de la vallée de Chevreuse et la ligne de Sceaux* IAURP, 1965 ; études reprises par Merlin, *op. cit.*
- Mélanges Jacqueline Beaujeu-Garnier, Régions, villes et aménagement : mélanges jubilaires offerts à Jacqueline Beaujeu-Garnier*, Paris : CREPIF - Société de Géographie, 1987, 674 p.
- Mollat Michel (dir.), *Histoire de l'Île de France et de Paris*, Toulouse : Privat, 1971, 603 p., Notes bibliogr., index.
- Muller Aline, *Les relations Paris-banlieue Ouest de 1884 à 1900*, mémoire de maîtrise, Paris X Nanterre 1988, tome 2, p. 30
- Pernot Jean-François, *Les fortifications en Île de France 1752-1944*, Paris, IAURIF, 2000, 219 p.
- PHILIPPONNEAU Michel, *La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1956, 597 p.
- PITTE J.-R., (textes réunis par), *Géographique Historique et culturelle de l'Europe. Mélanges offerts à X. de Planhol*, PU Sorbonne, 1995, 423 p.
- PLANHOL Xavier de, *Géographie historique de la France*, Fayard, 1988, 635 p.
- POISSON G., *Evocation du Grand Paris, la banlieue Sud*, Editions de Minuit, 1956, 678 p.
- POISSON Georges, *Les Hauts de Seine, 60 ans avant leur naissance*, Hovrath, 1989.
- Quellier Florent, *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France, vers 1600-vers 1800*, PU Rennes, 2003, 464 p.
- RHEIN Catherine, "Croissance urbaine et peuplement des banlieues, emploi et structures d'emploi" in FOURCAUT Annie, (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne, 1859-1964. Guide de recherche*, Paris, l'Harmattan, 1998.
- Rouleau B., *Villages et faubourgs de l'ancien Paris : histoire d'un espace urbain*, Seuil, 1985, 379 p.
- VEYRET Y., BOUCHON S., "Les risques liés aux carrières souterraines. Diversité des réponses et aménagement en Île-de-France", pp. 359-379, n° 626, juillet août 2002.
- VOLDMAN Danièle (dir.), *Les origines des villes nouvelles de la région parisienne, 1919-1969*, Paris, CNRS, 1990, 105 p.
- VOLDMAN Danièle (dir.), *Région parisienne, approche d'une notion : 1860-1980*, Paris : IHTP, 1989, 138 p.

Histoire locale de la banlieue parisienne

- BIANCHI Serge et al., *Histoire d'un domaine : du château seigneurial de Draveil à la cité coopérative Paris-Jardins*, Draveil, Association des amis de l'histoire du château et de la cité, 1984.
- BLUM Manuel, *Nanterre de 1890 à 1930 : urbanisation et industrialisation*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Paris X-Nanterre (Vigier), 1978, 62 p.

- BOURTAYRE Frédéric, *le Vésinet 1856-1880*, mémoire de Maîtrise, Nanterre (Vigier), 1987.
- BRELINGRAD M. E., *Vanves de 1841 à 1884 (éléments pour l'étude et l'évolution d'un village suburbain de Paris)*, DES Paris (Girard), 1964.
- CHAUME Alain, *Libourne, 1870-1914, Essai d'histoire urbaine*, Maîtrise, sous la direction de Georges Dupeux, Université de Bordeaux III, 1983, 182 p. [4-LL36-458 (1)]
- COMMISSION MUNICIPALE D'HISTOIRE LOCALE, *Vanves du Moyen Age à nos jours*, Maury imprimeur 1982, 329 p.
- DECOURT Philippe, *Nanterre de 1851 à 1886*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Paris X-Nanterre (Vigier), 1977, 99 p.
- FRANCHET Guy, *Cachan, étude d'une commune urbaine*, DES Géographie, Institut de Géographie de l'Université de Paris, 1965.
- GRATSIA Hélène, *Facteurs, modalités et répercussion de la rénovation urbaine dans ne commune limitrophe de Paris : le cas de Malakoff*, Mémoire de maîtrise, Urbanisme, Paris VIII-Saint-Denis, 1979 (Bibliothèque de l'Université de Saint-Denis, cote Tha 3404)
- HÉNON Pierre et THIÉBAUT Alain, *Levallois, histoire d'une banlieue*, Bruxelles, Mardaga, 1981.
- ICOLE Véronique *Trappes dans l'entre-deux-guerres*, Maîtrise Versailles–Saint-Quentin-en-Yvelines, 1997 (C. Omnès)
- ISOBE Keizo, *Problèmes d'évolution économique et d'urbanisation dans la banlieue Ouest. Puteaux et Suresnes durant la guerre de 1914-1918 et pendant l'entre-deux-guerres*, Thèse (CLAVAL), Université de Paris IV, 1981, 260 p.
- Malakoff, cent ans d'Histoire*, Messidor–Temps actuels, 1983.
- MEYER Odile, *La croissance de la commune de Puteaux entre 1880 et 1914*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Paris X Nanterre (Vigier), 1974 (ou 1976)
- PROTAT Josette, *Bagneux, l'organisation de l'espace urbain*, mémoire de maîtrise, Géographie, Institut de Géographie de l'Université de Paris, (Rochefort), 1968, 269 p. (IUGP, D 180)
- SALZMANN, Anne-Marie, *Montrouge 1861-1919 : essai sur une commune de banlieue*, mémoire de maîtrise, Histoire, Paris I (Vilar), IHES, 1969
- SORDES René, *Histoire de Suresnes, des origines à nos jours*, Société historique de Suresnes, 1965.

Populations urbaines et modes de vie urbains

- ANGLERAUD Bernadette "La petite boutique dans la ville : les boulangers de Lyon au XIXe siècle", pp.395-408.
- BENOÎT-GUILBOT Odile, "système social et mobilité résidentielle : le cas d'un village périurbain dans la région parisienne" in *Changer de région, changer de métier, changer de quartier*, Recherche pluridisciplinaires, Université Paris X, Nanterre, 1982.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, "L'espace étranger en banlieue parisienne : les Italiens

- à Nogent et Montreuil", in FOURCAUT A, (dir.), *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question*, Créaphis, 1996, pp.411-429.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *les Italiens dans l'Est parisien, une histoire d'intégration, 1880-1960*, Rome, EFR, 2000, 803 p.
- BLUM Alain, GRIBAUDI Maurizio, "sur les professions et la mobilité sociale", *Annales ESC*, 1989.
- BOURILLON Florence, *Etude de la sociabilité dans un milieu pré et post-haussmannien, le quartier des Arts et Métiers entre 1850 et 1880*, Thèse, Paris-10, (Vigier) 1986, 686 p.
- BURDY Jean-Paul. *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Etienne, 1840-1914*, Lyon : PUL, 1989, 268 p.
- BURGEL Guy, (dir.), "Peuplements en banlieue", *Villes en parallèle*, 15-16, juin 1990, 339 p.
- CALENDRA Carmen, "L'utilisation par les familles ouvrières des dispositifs paternalistes de la grande entreprise: les familles Fiat à Turin (1954-1971)", Thèse de sociologie en cours (C. TOPALOV/EHESS – C. OLMO/Politecnico de Turin).
- CASTELLS Manuel, "structures sociales et urbanisation", *Annales ESC*, juillet-août 1970, pp. 1135-1199.
- Changer de région, de métier, changer de quartier, actes du colloque*, Université Paris X, 1982, 144 p.
- CHARAVIN Vincent, *Le quartier des Quinze-vingt*, Maîtrise (C. Omnès), Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998.
- CHEVALIER Louis, "La statistique et la description sociale de Paris", *Population*, 1956-4, pp. 621-652.
- CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Plon, 1958, 567 p., rééd, Pluriel, 1978, 729 p.
- CHEVALIER Louis, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, INED-PUF, travaux et documents, cahiers n°10, 1950, 312 p.
- CHOMBART DE LAUWE Paul-Henri, *La Vie quotidienne des familles ouvrières*, CNRS, 1977 (1956)
- COQUERY Natacha, (dir.), *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI^e -XX^e siècle*, Tours, CEHVI, 2000
- COSTE Michel, *Un scénario du monde urbain, Issy-les-Moulineaux de la fin du XIXe à nos jours*, Ehes, 1986, 214 p.
- CRIBIER Françoise, *La vie qu'on a eue, neuf récits de vie de travailleuses parisiennes retraitées*, Paris, rapport de recherche au CORDES, 1980, 133 p.
- CRIBIER Françoise, *Une génération de Parisiens arrive à la retraite*, Paris, Rapport de recherche au CORDES, 1978, 460 p.
- CROSSICK Geoffrey, Haupt H. G., eds, *Shopkeepers and Master Artisans in 19th Century Europe*, Londres, Methuen, 1984
- DENAMBRIDE V., "La mise en nourrice sous la IIIe République. L'exemple de Vanves", Maîtrise Saint-Quentin-en-Yvelines, juin 2003, 110 p., (C. OMNÈS).

-
- FARCY Jean-Claude, "Banlieues 1891 : Les enseignements d'un recensement exemplaire" in Faure, Alain (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris, 1860-1940*, Grâne, Créaphis, 1991
- FARCY Jean-Claude, "L'immigration dans quelques communes de la banlieue Ouest : Asnières, Nanterre et Puteaux de 1830 à 1930", *Villes en parallèle*, n° 15-16, 1990, p. 133.
- FARCY Jean-Claude, et FAURE Alain, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Cahiers de INED 151, mai 2003, 591 p.
- FARGE Arlette et FOUCAUT Michel, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*. Gallimard-Julliard Archives, 1982
- FARGE, *la vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Seuil 1922 [Hachette 1986], 355 p.
- FAURE Alain, "De l'urbain à l'urbain : du courant parisien de peuplement de banlieue (1880-1914)", *Villes en parallèle*, n° 15-16, pp. 155-174.
- FAURE Alain, "L'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée", *Mouvement Social*, 108, 1979, pp. 89-104
- FAURE Alain, "Les racines de la mobilité populaire à Paris au XIX^e siècle" in BENOIT-GUILBOT O. (dir.), *Changer de région, de métier, changer de quartier*, Nanterre, Recherches pluridisciplinaires de l'Université Paris X, 1982, pp. 103-119.
- FAURE Alain, "L'invention des banlieusards; les déplacement de travail entre Paris et sa banlieue, 1890-1914, première approche", *Villes en Parallèle*, 1986, n°10, pp. 232-250.
- FAURE Alain, "Note sur la petite entreprise en France au XIX^e siècle" in *Entreprises et entrepreneurs, XIX^e –XX^e siècles*, Presses de Université de Paris Sorbonne, n° 7, 1983.
- FAURE Alain, "Nous travaillons 10 heures par jour, plus le chemin. Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens, 1880-1914" in TOPALOV C., MAGRI S. (dir). *Villes ouvrières, 1850-1950*, L'Harmattan, 1990, p. 93-107.
- FAURE Alain, "Paris, le peuple, la banlieue" in Faure (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris*. Grâne, Créaphis, 1991, pp. 73-75.
- FAURE Alain, "Urbanisation et exclusion dans le passé parisien (1850-1950)". *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 3, (1995) pp. 58-69.
- FAURE Alain, "Villégiature populaire et peuplement des banlieues à la fin du XIX^e siècle. L'exemple de Montfermeil" in *La terre et la Cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, (références à retrouver), pp. 167-194.
- FAURE Alain, (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris, 1860-1940*, Grâne, Créaphis, 1991, 283 p.
- FAURE Alain, "Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet", *Genèses*, "Les mots de la ville 2", n° 51, juin 2003, pp. 48-69.
- FAÏ-SALLOIS F., *Les nourrices à Paris au XIX^e siècle*, Payot, 1997.
- FREY Jean Pierre, *La ville industrielle et ses urbanités : la distinction ouvriers/employés*,

- Le Creusot, 1870-1930*, Bruxelles, Mardaga; 1986, 386 p.
- GEREMEK B, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Flammarion, 1976
- GERVAISE Patrick, "Les passages à Levallois-Perret, ruelles pauvres en banlieue" in Faure, A. (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines de la banlieue de Paris, Créaphis*, 1991, p.121-132.
- GERVAISE Patrick, *Les passages à Levallois-Perret. Quartier populaire, quartier de la "Zone", 1826-1872*, Thèse, Paris-8, (M. Perrot), 1987, 1259 p., 2 vol.
- GREEN, Nancy, *Du sentier à la 7^e avenue. La confection et les immigrés, Paris-New-York, 1880-1980*, Seuil, 1998 [1997].
- JACQUEMET, G. "Belleville ouvrier à la Belle Epoque", *Mouvement Social* 118, janv.-mars 1982, pp. 61-77.
- JOANNIS Claudette, *Les petits métiers des jardins publics*, Bonneton, 1977.
- LEQUIN Yves, "Les citadins et leur vie quotidienne" in AGULHON M. (dir.), *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, Points Seuil, 1998, pp. 334-336.
- LÉVY-VROELANT Claire, *La famille et la ville au XIX^e siècle*, Versailles, Thèse, Ehess, 1989.
- NEVEU C., *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, Kartala, 1993.
- SAUNIER, Pierre-Yves, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX^e siècle. Lyon et ses paroisses", *Revue historique*, n° 584, octobre-décembre 1993, p.342.
- SEGALEN Martine, *Nanterriens, les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*. PU du Mirail, 1990.
- SMITH Michèle, *La blanchisserie à Sèvres (1820-1914)*, maîtrise, Université Paris X, 1976.
- THABAULT Roger, *Mon village, ascension d'un peuple, 1848-1914*, Paris, Delagrave, 1945, p. 6
- THERNSTROM S., *The Other Bostonians, Poverty and Progress in the American Metropolis, 1880-1970*, Harvard University Press, 1973
- TILLY L., "Structure de l'emploi, travail des femmes et changement démographique dans deux villes industrielles, Anzin et Roubaix, 1870-1906", *Mouvement Social*, 105, oct.-déc. 1978.
- VIET-DEPAULE Nathalie, PENNETIER Claude, *Itinéraire orlysiens. Les militants de l'entre-deux-guerres*, Préface de Gaston Viens, Paris, Editions de l'Atelier, 1994, 139 p.
- Villes en parallèle*, "Les crises de la banlieue aux XIX^e et XX^e siècles. emploi et résidence", n° 10-11 (1986), 2 vol, 269 p. et 282 p.
- Villes en parallèle*, "Peuplements en banlieue", n° 15-16, 1990, 339 p.
- ZALC Claire, "Petits entrepreneurs étrangers en ville. Localisations urbaines, réseaux migratoires et solidarités professionnelles dans la Seine de l'entre-deux-guerres", *Histoire Urbaine*, 4/2001, p. 68
- ZALC Claire, *Immigrants et indépendants. Parcours et contraintes. Les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine, 1919-1939*, Thèse Paris X,

nov. 2002, 890 p., (M. LESCURE)

ZUNZ Olivier, *Detroit en 1880, essai d'histoire urbaine*, 387 p., Thèse de 3^e cycle, sl sd.

Pratiques citadines

FAURE Alain, Paris Carême-Prenant. Du carnaval à Paris au XIX^e siècle, Stock, 1922.

GÉRÔME Noëlle, TARTAKOWSY Danielle, WILLARD Claude (dir.), *La banlieue en fête : de la marginalité, urbaine à l'identité, culturelle*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Villetaneuse, 1988, 268 p.

Guerrand Roger-Henri, Les Lieux : histoire des commodités, La Découverte, 1985. 206 p.

GUERRAND Roger-Henri, *Mœurs citadines : histoire de la culture urbaine en France, XIX^e–XX^e siècles*, Paris, Quai Voltaire, 1992, 240 p.

LAUTMAN Françoise "La fête locale. Mise en scène, mise en œuvre ?"; in *Ethnologie française*, T. XIII, n° 2.

LECOTTÉ R, "Folklore des Blanchisseurs parisiens", *Bulletin de la Société folklorique de l'Île de France*, 1955, p. 706-711.

ROSENTAL Paul-André, "La rue mode d'emploi...", *Enquête*, 4, 1996.

SEGALEN M., "Ethnographie, sociétés et cultures" in BURGEL G., SEGALEN M. et al., *Hauts de Seine*, Bonneton, 1990, pp. 133; 828-836

Tartakowsky, Danielle, "se replier sur la banlieue ? Le choix des espaces du politique", in Fourcaut Annie, la ville divisée, Les ségrégations urbaines en question, France, XVIII^e - XX^e siècles, Grâne, Créaphis, 1996, pp. 431-445.

VOISENAT Claudie, WASSERMAN Françoise, Blanchisseuse, laveuse, repasseuse : la femme, le linge et l'eau, Fresnes : Écomusée, 1986 135 p. [catalogue exposition, 1986, Écomusée de Fresnes].

Logements et construction immobilière

ALLINNE Jean-Pierre "La Caisse des dépôts et consignations, son rôle, ses opérations de 1816 à 1895" in SCHNAKENBOURG Christian, *Communauté de métier contre liberté économique à la fin de l'Ancien Régime*, Travaux et recherche de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, série sciences sociales, 1976.

ALLINNE Jean-Pierre, *Banquiers et bâtisseurs : un siècle de Crédit Foncier, 1852-1940*, Editions CNRS, 1984, 243 p.

BABELON J.-P, "Les cités ouvrières de Paris" in *Monuments Historiques*, n° 3, 1977, pp. 50-54.

BERTRAND Michel-Jean, *Architecture de l'Habitat urbain : la maison, le quartier, la ville*, Paris, Dunod, 1980, 230 p.

BOURILLON Florence, "Rénovation urbaine et plus-values mobilières : les Arts et Métiers de 1850 à 1880", *Etudes et Documents*, III, 1991, pp. 225 à 272.

- BRUANT Catherine, TOUGERON Jean-Christophe, *De Paris-barrière à Paris-banlieue, Chauvelot Lotisseur*, Mémoire de fin d'études, UP 3, Versailles, 1977.
- BULLOCK Nicolas, READ James, *The movement for housing reform in Germany and France, 1890-1914*, Cambridge, Cambridge, University Press, 1967.
- CAHEN Lucienne (dir.), "Evolution des conditions du logement en France depuis 100 ans", *Etudes et conjoncture*, 1957, n°10-11, octobre–novembre, pp. 985-1376.
- CAPIZZI, Virginie, "Quand la ville change... Paris, les communes suburbaines et la "petite banlieue", des fortifications à l'annexion. Lectures et agir d'un espace urbain en transformation (1830-1880)", Thèse en cours, EHESS (Postel-Vinay).
- CHAGNY R., "Le logement social à Grenoble dans l'entre-deux-guerres. L'Office public des habitations à Bon Marché de 1921 à 1938", *Mouvement Social* 137, (1986), pp. 77-108.
- DRESCH Marcel, *Le financement du logement*, Paris, Berger-Levrault, 1973, 285 p.
- DUCLAUD Williams (R-H) *THE POLITICS OF HOUSING IN BRITAIN AND FRANCE*, LONDRES, HEINEMANN, 1978, 280 p.
- Dumont M. J., *LE LOGEMENT SOCIAL À PARIS, 1850-1939*, LIÈGE, MARDAGA, 1991
- EISINGER P., "French urban housing and the mixed economy : the privatization of the public sector" *APSC* 459 (1982), pp. 134-147.
- ELEB Nicole, GAGNEUX Marie-Christine, LAISNEY François, SANTELLI Serge, *Typologie de l'habitat ancien 1850-1914*, Rapport de recherche, Plan construction, IERAU, 2 vol.
- FAURE Alain, "Autorités publiques et implantations industrielles en agglomération parisienne, 1850-1914", *Cahiers de l'IHTP*, n° 12, oct. 1989.
- FILLIEUX Véronique, "France et Belgique entre 1880 et 1930. L'accession à la propriété, une nouvelle réalité affichée", *Histoire et Sociétés, revue européenne d'Histoire sociale*, n°7, juillet 2003, pp. 120-133.
- FLAMAND Jean-Paul, *Loger le peuple : essai sur l'histoire du logement social en France*, Paris, La Découverte, 1989, 369 p.
- GOURNAY Isabelle, "Levitt France et la banlieue à l'américaine : premier bilan", *Histoire Urbaine*, 5, juin 2002, pp. 167-188.
- GROUX Guy, LÉVY C., *La possession ouvrière : du taudis à la propriété (XIX e –XX e siècles)*, Paris, éd. de l'Atelier, 1993, 247 p.
- GUERRAND Roger-Henri, *Le logement populaire en France*, Paris, Ecole des Beaux-Arts, 1983, 236 p.
- GUERRAND Roger-Henri, *Propriétaires et Locataires. Les origines du logement social en France, 1850-1914*, Paris, Quintette, 1987, 335 p. [1967]
- JOLY Robert, CAMPAGNAC Elisabeth, *Racines historiques du lotissement*, Rapport de recherche, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, 1974, 123 p.
- JOLY Robert, FERY Gérard, BAEHREL Robert, *Le paysage du lotissement*, Rapport de recherche, Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire, 1978, 110 p.
- JONAS S, Rapport de recherche pour le Secrétariat de la recherche architecturale : *La cité de Mulhouse (1853-1870) : un modèle d'habitat économique et social du XIXe siècle*, 1981, 2 vol.

-
- Les cités-jardins d'Île-de-France*, Paris, Ministère de l'Urbanisme, 1985, 28 diapositives.
- LESCURE Michel, *Les banques, l'Etat et le marché immobilier en France à l'époque contemporaine, 1820-1940*, EHESS, 1982, p. 26.
- LESCURE Michel, *Les sociétés immobilières en France au XIX^e siècle. Contribution à l'histoire de la mise en valeur du sol urbain en économie capitaliste*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980, 84 p.
- LÉVY-VROELANT Claire, "Un espace ouvert : usages sociaux du logement en ville entre 1830 et 1880", *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996, pp. 63-90.
- MAGRI Susanna, "Le mouvement des locataires à Paris et dans la banlieue 1919-1925", *Le Mouvement social*, 1986, n° 137, octobre-décembre, pp. 55-76.
- MAGRI Susanna, *Le mouvement des locataires à Paris et dans la banlieue parisienne, 1919-1925. Première approche*, Rapport, Centre de sociologie de l'urbanisme, CNRS, 1982, 136 p.
- MAGRI Susanna, *Politique du logement et besoin en main d'œuvre. Introduction à l'étude de l'intervention de l'Etat*, Paris, CSU, 1972, 178 p.
- MAZIÈRES Isabelle, "Le lotissement du Parc de Saint-Maur, 1859-1911", in FOURCAUT A. (dir.), *Ville divisée. Les ségrégations urbaines en question*, Créaphis, 1996, pp. 269-284.
- MAZIÈRES-RABAULT, I. "aux origines de la banlieue résidentielle : la villégiature parisienne au XIX^e siècle", thèse, Tours, [Pino] 1998, 572 p
- Mouvement Social*, "L'habitat du peuple de Paris", 182, janvier-mars 1998.
- MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, "Les murs qui tuent", *Les Cahiers médicaux-sociaux*, Genève, 1983, 27^e année, n°4, pp. 285-294.
- PERROT Michelle, "Les ouvriers, l'habitat et la ville au XIX^e siècle" in *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Paris, Les éditions de la Villette, 1981, pp. 25-30.
- PÉTONNET Colette, *Espaces habités*, Paris, Galilée, 1982, 174 p.
- SAUNIER Gérard, CHAGNY R., "Le logement social à Grenoble dans l'entre-deux-guerres. L'Office public des habitations à Bon Marché de 1921 à 1938", *Mouvement Social* 137 (1986), pp. 77-108.
- TARICAT Jean, VILLARS Martine, *Le logement à bon marché. Chronique, Paris, 1850/1930*, Boulogne-Billancourt, Apogée, 1982, 158 p.
- TOPOS 92, "Le logement social dans les Hauts de Seine", n° 14-15.
- VIET Vincent, *Sociétés anonymes d'HLM depuis 1853. Une certaine philosophie de l'action privée pour une mission d'intérêt général*, Paris, Fédération Nationale des Sociétés anonymes et Fondations d'HLM, 1997, 136 p.

Gérer la ville

- BRUNET Jean-Paul, *Un demi-siècle d'action communale à Saint-Denis la rouge : 1890-1939*, Paris : Cujas, 1981, 251 p.

- BURLIN Katherine (dir.), *La Banlieue oasis : Henri Sellier et les cités-jardins : 1900-1940*, Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 1987, 302 p.
- CLAUDE Viviane, *Strasbourg 1850-1914 – Assainissement et politiques urbaines*, Thèse EHESS, 1985
- CLAUSTRE Pierre-François, "Une ville saisie par l'industrie, nuisances industrielles et action municipale à Argenteuil (1820-1940)", *Recherches contemporaines*, Paris-10, pp. 91-119.
- COHEN WILLIAM B., *URBAN GOVERNMENT AND THE RISE OF THE FRENCH CITY*, ST MARTIN'S PRESS, 1998.
- Darin, M. "LES PERCÉES URBAINES AU XIX^E SIÈCLE", *ANNALES ESC*, 1988, pp. 471-503.
- DE MICHELIS Marco, TEYSSOT Georges, *Les conditions historiques du projet social-démocrate sur l'espace urbain*, IERAU/CORDA.
- DUBOIS Vincent, POIRRIER Philippe (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Fondation des Sciences de l'Homme, 1998, 456 p.
- FIJALKOW Yankel, *La construction des îlots insalubres*, Paris, L'Harmattan, 1998, 273 p.
- Genèses, "Municipalisme", n° 10, 1993.
- PINOL Jean-Luc, "Villes "riches", villes "pauvres". Les finances municipales de l'entre-deux-guerres", *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 64, octobre–décembre 1999, pp. 67-82.
- VERNES Michel, "Genèse et avatars du jardin public" in *Monuments historiques*, 1986, 142, p. 4.

Equipements urbains et transports

- ATP Socio-économie des Transports, *Analyse historique de l'évolution des transports en commun dans la région parisienne de 1855 à 1939*, Paris, 1977.
- AUDE-FROMAGE Patricia, ECFM; Société d'éclairage, chauffage et force motrice, 1906-1945, Maîtrise, Paris-10, 1985 (Lévy-Leboyer).
- BEAUCIRE Francis, "Les transports collectifs devant l'extension des banlieues et l'essor de la mobilité citadine" in Fourcaut Annie (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne, 1859-1964. Guide de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 81–94.
- BELTRAN Alain, "Du luxe au cœur du système. Electricité et société dans la région parisienne (1800-1939)", *Annales ESC*, sept.-oct. 1989, pp. 1113-1136.
- BELTRAN Alain, "La difficile conquête d'une capitale : l'énergie électrique à Paris entre 1878 et 1907", *HES* 3, (1985), pp. 369-395.
- BELTRAN Alain, "Les débuts du réseau électrique dans les villes : 1880-1920", *Bulletin de l'histoire de l'électricité*, N° 7, juin 1986.
- BEMBA M., *Amélioration de la desserte des transports en communs le long de la Nationale 20 au sud de la Porte d'Orléans*, Mémoire, Institut d'Urbanisme de Paris 12-Créteil, (Ziv), 1982, 53 p.

- BERLANSTEIN Leonard R, *Big business and industrial conflict in 19th century France : a social history of the Parisian Gas Company* Berkeley, University of California Press 1991 348 p.
- BRUNET Jean-Paul, "Le mouvement des migrations journalières dans l'agglomération parisienne au cours de l'entre-deux-guerres", *Villes en Parallèle*, n°10, pp. 251-269.
- BRUNO A.-S., les dispensaires municipaux. Le cas de la banlieue sud-est de Paris. Mémoire de maîtrise, Univ. Paris-1, (Pennetier-Prost), 1996.
- CANDILLON Jean-Michel, *La ligne de Sceaux des origines à 1871*, Maîtrise, Paris-4, 1980, 150 p.
- CARRÉ P A, "Téléphone et lumière électrique, signes de la "modernité" ? vers 1880 – vers 1930", *Bulletin de l'histoire de l'électricité*, n° 7, juin 1986.
- CEBRON DE LISLE Ph, *L'eau à Paris au XIXe siècle*, Paris, Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux, 1991, 742 p.
- DAUMAS Maurice, FONTANON Claudine JIGAUDON Gérard, LARROQUE Dominique, *Analyse historique de l'évolution des transports en commun dans la région parisienne de 1855 à 1939*, Paris, CDHT CNAM/EHESS, 1977, 475 p., rapport.
- DUPUY G et KNAEBEL , *Assainir la ville hier et aujourd'hui*, Dunod, 1982
- FAURE Alain, "À l'aube des transports de masse. L'exemple des "trains ouvriers" de la banlieue parisienne (1883-1914)", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 40-2, avril-juin 1993, pp. 228-255.
- FERNANDEZ Alexandre, *Electricité et politique locale à Bordeaux, 1887-1956*, Thèse, Bordeaux III, 1994, (Pierre Guillaume).
- FERNANDEZ-LEVAU Madeleine, *La dernière enceinte de Paris, 1846/1970*, Thèse 3^{ème} cycle, Paris 7, 1983.
- GAILLARD Marc, *Histoire des transports parisiens, de Blaise Pascal à nos jours*, Paris, Horvath, 1983, 175 p.
- Gazomètre et transformateur, Energies nouvelles et sociétés*, Catalogue d'exposition , Musée Sainte-Croix, Poitiers, 1985.
- GOUBERT Jean Pierre, *Du luxe au confort. Paris*, Belin 1988, 191 p.
- GOUBERT Jean-Pierre, "L'eau, la crise et le remède dans l'ancien et le nouveau monde, 1840-1900", *Annales ESC*, septembre-octobre 1989, n°5, pp. 1075-1089.
- GOUBERT Jean-Pierre, *La conquête de l'eau : l'avènement de la santé à l'âge industriel*, Laffont, 1986, 302 p.
- HIETALAMarjata, *Services and Urbanization at the Turn of the Century. The diffusion of Innovations*, Helsinki, SocietasHistoricaeFinlandiae. 1987.
- JACQUEMET Gérard, "Urbanisme parisien : la bataille du tout à l'égout à la fin du XIX^e siècle. ", *RHMC*, 4 (1979), pp. 505-548.
- LA MORSANGLIÈRE (Hervé de), *Le transport des banlieusards*, Lyon, PUL, 1982, 291 p., bibliogr.
- LAGARRIGUE L., *Cent ans de transport en commun dans la région parisienne*, 4 tomes, Ratp, Paris, 1952.
- LARROQUE Dominique, "Enjeux politiques et financiers autour d'une technique urbaine :

- Paris et ses transports" in *Annales de la recherche urbaine*, n° 14, 1982
- LARROQUE Dominique, "Industrialisation et équipements urbains à Paris, 1830-1914", *Annales de la recherche urbaine*, 1980, n° 8, pp. 49-86.
- LARROQUE Dominique, *Les transports en commun dans la région parisienne : enjeux politiques et financiers 1855-1939*, Thèse de IIIe cycle, EHESS (Daumas), 1980.
- LARROQUE Dominique, "Economie et politique des transports urbains, 1855-1939" in *Annales de la recherche urbaine*, n°23 et 24, 1984.
- LEBAS A. "des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir", *Histoire Urbaine*, 1/2000, pp. 145-162.
- MICHEL Jean-Bertrand, *Les places dans la ville. Lectures d'un espace public*, Paris, Dunod, 1984, In-4°, 98 p.
- PROCHASSON Christophe, *Les années électriques*, Paris, La Découverte, 489 pages.
- RASMUSSEN Anne, "Du discours politique à l'épreuve : politique des tramways et population de banlieue (1870-1914)", *Villes en parallèle*, n° 15-16, juin 1990, pp. 243-263.
- ROBERT Jean, "Sur la Seine à Paris : des marchandises aux transports en commun, un siècle de service régulier", *La Vie du Rail*, n°2027 et 2028, janvier 1986.
- ROBERT Jean, *Notre métro*, édité par l'auteur, Paris, 1967.
- ROBERT, Jean, *Les tramways parisiens*, édité par l'auteur, Montreuil, 1959
- SCHERRER Franck, *L'égout, patrimoine urbain. L'évolution dans la longue durée du réseau d'assainissement de Lyon*, Thèse de doctorat nouveau régime, Paris XII, 1992, (dir.), : Georges Dupuy).
- WILLIOT Jean-Pierre, "Naissance d'un réseau gazier à Paris au XIX^e siècle : distribution gazière et éclairage", *HES 4* (1989) pp. 569-591
- WILLIOT Jean-Pierre, "Réseaux urbains, monopole industriel et demande sociale – L'énergie gazière à Paris au XIX^e siècle" Thèse, 1995, (CARON) Paris IV.
- WILLIOT Jean-Pierre, *La compagnie parisienne d'éclairage pour le chauffage et le gaz*, Maîtrise, Université Paris IV, (F. Caron), 1983, 345 f..
- WILLIOT Jean-Pierre, *Naissance d'un service public : le gaz à Paris*, Editions Rive Droite, Institut d'Histoire de l'Industrie, 1999, 778 p.

Le social dans la ville

- AUBRUN Juliette, "Le renouveau du discours urbain dans la banlieue républicaine de Paris : ré-appropriation et transformation du discours hygiéniste sur la ville, 1890-1910", in *Actes du colloque international de Rouen, les politiques municipales face aux pathologies urbaines de 1789 à l'an 2000, 4-7 déc. 2002*. (à paraître),
- BRELOT Claude–Isabelle in MAREC Y., *Le social dans la ville, op. cité*.
- BRUNO A.-S., *les dispensaires municipaux. Le cas de la banlieue sud-est de Paris*. Mémoire de maîtrise, Univ. Paris-1, (Pennetier-Prost), 1996.
- CABEDOCE, B., PIERSON, P. (dir.), *cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : la*

-
- Ligue française du coin de terre et du foyer*, Créaphis, 1996. 231p.
- COMPTE-CABEDOCE Béatrice, *L'œuvre de la Ligue du coin de terre et du foyer. Les jardins-ouvriers du département de la Seine 1896-1952*, Thèse 1984., sous la direction de M. AGUHLON
- DE LUCA, V., ROLLET, C., *La pouponnière de Porchefontaine : l'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, l'Harmattan, 1999. 213 p.
- FAURE Olivier, "La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIX^e siècle, 1800-1914", Université de Lyon II, 1989.
- GUESLIN André, "L'évolution des bureaux de bienfaisance en France jusqu'en 1914" in PETIT J.-G. et MAREC (dir.), *Le social dans la ville, en France et en Europe, 1750-1914*, L'Atelier, 1996, pp. 239-249
- HESSE P.-J., "La politique sociale municipale nantaise de 1830 à 1870" in PETIT J.-G., MAREC Y., *Le social dans la ville, en France et en Europe, 1750-1914*, L'Atelier, 1996 pp. 115-129
- MAREC Y. et PETIT J.-G., "Les politiques sociales urbaines, fin XVIII^e—début XX^e siècles" in MAREC, PETIT, (dir.), *Le social dans la ville, en France et en Europe, 1750-1914*, L'Atelier, 1996, pp. 15-28.
- MAREC Y., "De la Dame patronnesse à l'Institutrice. La petite enfance dans la charité et l'instruction à Rouen au XIX^e siècle", *Annales de Normandie*, n°2, 185.
- MAREC Yannick et PETIT Jacques-Guy (dir.), *Le social dans la ville. En France et en Europe, 1750-1914*, Ed. Atelier, 1996, 351 p.
- MITCHELL A., (1987) "the Municipal Council of Paris and the problems of public welfare in France (1885-1914)", *Francia*, 14
- WEINER, "Public Health under Napoléon : The Conseil de Salubrité de Paris, 1802-1815", *Clio medica*, 9, 1974

Annexes

Les présentes annexes concernent les deux premiers chapitres ; les données du recensement et celles ayant trait aux acteurs locaux m'ont semblé les documents les plus pertinents à mettre en annexe. Les tableaux complètent ainsi ceux donnés dans le corps du texte, souvent simplifiés pour ne pas alourdir la lecture.

Annexes relatives au chapitre 1

Reconstitution des données démographiques.

Les données démographiques anciennes sont publiées de manière non homogène et dans des recueils divers. Pour reconstituer les données sur un siècle et demi, – même si, dans l'ensemble, ce sont celles concernant la période 1851-1911 qui ont été privilégiées, permettant une analyse des conséquences démographiques du phénomène de l'annexion, le travail a été de retrouver ces dernières dans les *Annuaire statistiques de la Ville de Paris*, qui donnent pour certaines années des tableaux rétrospectifs.

Le manque d'homogénéité des données est incontournable. Les données démographiques anciennes sont souvent le dénombrement de la population totale avec les chiffres de garnison, par exemple. Dans l'ensemble, j'ai privilégié la population de fait

plutôt que le chiffre de la population présente effectivement, parce que cette population de fait est donnée sur le temps long. Cette population de fait comptabilise les ménages et la population comptée à part (internes des établissements scolaires, population hospitalisée ou incarcérée, population des couvents et des casernes).

En ce qui concerne les données des communes suburbaines de la Seine, celles-ci ont été le plus souvent calculées en enlevant du chiffre de la population de la Seine celui de Paris (dans ses limites administratives) ; ceci explique la chute entre 1856 et 1861, date à laquelle les anciennes communes indépendantes de Paris et limitrophes sont annexées pour agrandir la capitale, qui passe de 12 à 20 arrondissement. De fait, dans la plupart des cas, faire un calcul des taux de croissance entre ces deux périodes est inutile, car cela ne correspond à aucune réalité territoriale. Cette remarque est valable pour les deux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, composant, avec Paris, le département de la Seine.

Pour les communes étudiées (annexe 2), la démographie a été reconstituée pour les séries récentes par les documents des *Annuaire statistiques de la Ville de Paris*, complété par *l'Etat des communes*, qui propose une annexe démographique. Au-delà de 1901, les chiffres ont été pris dans le *dictionnaire des paroisses de France*, édité par Puf sous la direction de J. Dupâquier, et qui propose une notice par paroisse française, reprenant la démographie, y compris plus ancienne que celle du XIX^e siècle, ainsi qu'un détail des transformations territoriales affectant ces dernières. Pour permettre la comparaison sur l'ensemble de la période, j'ai été obligée d'agréger les données de Vanves et de Malakoff, cette dernière commune étant née de la scission avec Vanves en 1883.

annexe 1 : données démographiques globales reconstituées, région parisiennes.

	Paris dans les limites d'après 1850	Paris dans les limites d'avant 1860	10 arr. du centre	10 arr. des Banlieues	département de la Seine	communes suburbaines	arrondiss. Seine-Saint-Denis	arrondiss. Saint-Denis
1801		547 756			631 808	84 053	42 798	47 344
1817		713 666			807 022	93 056	46 688	46 968
1831	861 456	785 862		75 574	945 698	163 927	74 911	89 026
1836	971 758	868 438		103 320	1 099 869	200 526	89 974	111 382
1841	1 059 825	935 267		124 564	1 194 603	259 342	107 248	152 694
1846	1 226 980	1 053 897		173 083	1 364 933	311 026	123 523	187 513
1851	1 277 064	1 033 262		223 802	1 422 065	368 803	135 011	213 792
1856	1 538 605	1 174 346		364 257	1 727 419	553 073	197 639	286 034
1861	1 696 741		946 125	721 716	1 965 660	257 519	122 085	135 434
1866	1 825 274		924 456	875 524	2 150 916	322 118	147 283	174 835
1872	1 851 792		913 039	938 753	2 220 660	368 268	161 262	206 906
1876	1 988 806		967 078	1 021 728	2 410 849	423 043	184 191	237 852
1881	2 269 023		1 029 286	1 239 737	2 799 329	530 306	222 327	307 979
1886	2 344 550		1 010 970	1 333 580	2 961 089	616 539	264 598	351 941
1891	2 447 987		1 026 017	1 421 940	3 141 295	693 628	289 682	403 956
1896	2 511 629		1 007 205	1 504 426	3 340 214	796 378	325 614	470 764
1901	2 660 559		1 008 880	1 651 670	3 660 950	939 433	380 648	538 784
1906	2 773 393		1 001 028	1 772 365	3 848 618	1 085 225	440 091	645 134
1911	2 888 110		1 012 761	1 875 409	4 154 042	1 265 932	519 169	746 763
1921	2 906 472		964 591	1 941 881	4 411 691	1 505 219	618 587	886 632
1926	2 871 429		924 381	1 947 048	4 628 637	1 757 208	736 094	1 021 114
1931	2 891 020		884 692	2 006 328	4 933 855	2 043 835	873 138	1 169 697

en italique : chiffres après la guerre.

annexe 2 : population des communes étudiées

	Montrouge	Ragnieux	Vanves	Malakoff	Malakoff + Vanves
1801	795	575	1 256		1 256
1817	1 170	657	1 694		1 694
1831	3 847	879	2 398		2 398
1836	5 995	930	2 427		2 427
1841	7 125	1 075	2 506		2 506
1846	7 813	1 201	2 646		2 646
1851	9 223	1 156	3 019		3 019
1856	19 910	1 289	3 783		3 783
1861	3 534	1 358	6 016		6 016
1866	4 809	1 712	8 511		8 511
1872	4 377	1 459	7 926		7 926
1876	6 371	1 509	8 812		8 812
1881	8 595	1 509	12 005		12 005
1886	10 334	1 500	5 936	8 118	14 054
1891	11 992	1 583	6 035	9 141	15 179
1896	14 317	1 742	8 741	11 027	19 768
1901	17 298	2 199	10 915	14 341	25 256
1906	19 261	2 273	12 265	16 630	28 895
1911	22 711	2 752	15 545	19 789	35 334
1921	25 813	3 491	16 936	22 494	39 430
1926	26 310	5 414	16 514	23 817	40 331
1931		8 398	19 450	27 461	46 914

annexe 3 : Migrants français, à partir des lieux de naissance. Détail des départements les plus attractifs et pour la France entière.

département	1861	1872	1881	1891	1901	1911
Seine	57	64	62,9	57,6	57,4	54,7
Seine et Oise	24	36,5	39	42,2	48,5	53,5
Rhone	28	30,4	35,3	35	38,3	38,5
Belfort	5	5,1	27,1	35,8	33,6	34,3
Seine et Marne	15	20,5	23,8	25,9	29,7	33
Bouches du Rhône	18	29,7	29,3	28,2	30,1	30,5
<i>France entière</i>	<i>11,8</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>16,8</i>	<i>19,6</i>	<i>21</i>

pour 100 Français, nb. de Français nés hors du département.

Source : *Statistique générale de la France, 1911, tome 1, 2^{ème} partie, p. 66.*

Utilisation des listes nominatives de recensement, 1891 et 1911.

Curieusement, les listes nominatives ne donnent pas toutes les mêmes informations, alors que les critères sont prévus dans l'imprimé rempli par les agents recenseurs. Ainsi, en 1891, la commune de naissance n'est pas renseignée ; en 1891 encore, le nom de l'employeur n'est pas indiqué, et, en 1911, il ne l'est que dans deux communes sur trois.

Le parti pris a été de prendre toutes les informations, en codant certaines dès le départ afin de faciliter la saisie.

Un sondage au 1/10^e des ménages pour Bagneux, 1/20^e pour les autres communes a été effectué. Au total, ce sont 1757 individus en 1891 et 1662 en 1911 qui composent la base de donnée.

Codage.

Ont été codés lors de la saisie :

- le sexe des individus (masculin : 1, féminin : 2)
- la nationalité (voir la feuille de codage en annexe 4)
- la position dans le ménage (voir la feuille de codage en annexe 6)

ont été codés après la saisie :

- le lieu de naissance en suivant deux codages : un départemental permettant le traitement cartographique immédiat, et un codage communal par n° INSEE des communes, et non par code postal. En effet, cela permet ensuite un éventuel traitement par cartographie assistée par ordinateur, dès lors que l'on dispose d'un fonds de carte communal. Le codage INSEE des communes est disponible dans le *Dictionnaire des communes* publié de manière régulière chez Berger-Levrault, et dans une base de donnée informatisée, baptisée Ramville, qui cherche les noms de

communes par proximité linguistique (très utile lorsque les communes sont mal orthographiées dans le recensement).

- la profession en suivant la nomenclature du recensement de 1911. (voir codage en
- le code migratoire de l'individu en fonction du lieu de naissance (voir codage en annexe 5)
- le code migratoire du ménage (voir codage et explication en annexe 9)
- le type du ménage (voir codage en annexe 7)

annexe 4: codage de la nationalité

nationalités	code
français	1
allemande	2
autrichiens	3
belges	4
britanniques	5
danois	6
espagnols	7
grecs	8
hollandais	9
hongrois	10
italiens	11
luxembourgeois	12
norvégiens	13
portugais	14
roumains	15
russe	16
serbes, bulgares, etc.	17
suédois	18
suisse	19
turcs	20
etats unis	21
autres américains	22
africains	23
chinois, japonais, asiatiques	24
autres nationalités	25
nationalité inconnue	26

annexe 5 : codage migratoire de l'individu

lieu de naissance	code
inconnu	0
sur place	1
province	2
paris	3
banlieue	4
étranger	5

annexe 6 : codage de la position dans la famille

position dans la famille	code
chef de famille	1
épouse/époux	2
fil	3
fil	4
père	5
mère	6
belle mère	7
beau-père	8
grand-père	9
grand-mère	10
grand père épouse	11
grand-mère épouse	12
beau-fils	13
belle-fille	14
petit-fils	15
petite-fille	16
frère	17
sœur	18
beau frère	19
belle sœur	20
nièce	21
neveu	22
oncle	23
tante	24
domestique	25
nourison	26
extérieur à la famille	27
autre	28
parent	29
concubin	30

annexe 7 : codage du type de ménage

type de ménage	code
couple	1
couple + enfant	2
1 seul adulte + enfants	3
corésidence parentèle	4
corésidence ext	5
seul	6

annexe 8 : codage de la position professionnelle

position professionnelle	code
patron	1
ouvrier	2
employé	3
chôme	4
à façon	5
propriétaire + rentier	6
sans prof + ménagère	7
apprenti	8

annexe 9 : codage migratoire du ménage

codage migratoire du ménage	lieu de naissance	nb types migratoires
0	1 individu nd	
1	sur place	1 seul type
2	province	1 seul type
3	paris	1 seul type
4	banlieue	1 seul type
5	étranger	1 seul type
6	province + paris	2 types
7	sur place + province	2 types
8	banlieue + province	2 types
9	sur place + prov + paris	3 types
10	sur place + prov + banlieue	4 types
11	sur place + paris	2 types
12	prov + paris + banlieue	3 types
13	sur place + banlieue	2 types
14	paris + banlieue	2 types
15	sur place + paris + banlieue	3 types
16	sur place + prov + paris + banlieue	4 types
17	province + étranger	2 types
18	province + paris + étranger	3 types
19	paris + étranger	2 types
20	sur pl + prov + paris + banl + étran	5 types
21	sur place + paris + étranger	3 types

Effectuer un codage par ménage permet de passer d'une logique individuelle à une logique par ménage. Que ce soit dans le codage des types de ménage ou dans celui du type migratoire du ménage, c'est l'entité "ménage" qui est codée de la même manière, et non l'individu. Pour chaque ménage, il a donc fallu coder en fonction des types migratoires individuels décrits dans le tableau ci-dessus. De fait, cela permet de regrouper les ménages ayant un type migratoire passant par Paris (c'est-à-dire ayant une première expérience parisienne certaine du fait du lieu de naissance de l'un des individus), et proposer ainsi un groupe dit de "Parisiens d'adoption". Il est évident que ce codage donne plus un ordre de grandeur qu'une réalité intangible, du fait de l'extrapolation à un ensemble de personne du parcours migratoire d'un seul des individus du ménage. Toutefois, le regroupement des Parisiens d'adoption ne peut se faire que lorsque les ménages (au sens des statisticiens) recoupent une famille (au sens des sociologues) : lorsqu'un ménage est composé d'un couple de provinciaux avec des enfants nés en province et une jeune domestique née à Paris, il est impensable de le qualifier de Parisien d'adoption. Dès lors, j'ai déterminé les "itinéraires migratoires des ménages", différenciant

les ménages avec passage certain par Paris (lorsque les enfants sont nés à Paris par exemple) et ceux sans passage certain par Paris mais correspondant à plusieurs types migratoires individuels.

annexe 10 : nomenclature professionnelle, 1911

NOMENCLATURE PROFESSIONNELLE

7. — Population active suivant la profession (individuelle et la position)
(Dans les colonies et les communes comprenant des emplois non individuels.)

N. S. P.	PROFESSION	POPULATION ACTIVE			MÉNAGES			COLONIES ET TRAVAIL			POPULATION TOTALE		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	Industrie, mines, carrières	10 000	5 000	15 000	1 000	1 000	2 000	1 000	1 000	2 000	10 000	5 000	15 000
2	Construction	8 000	4 000	12 000	800	800	1 600	800	800	1 600	8 000	4 000	12 000
3	Commerce	12 000	6 000	18 000	1 200	1 200	2 400	1 200	1 200	2 400	12 000	6 000	18 000
4	Services	15 000	7 500	22 500	1 500	1 500	3 000	1 500	1 500	3 000	15 000	7 500	22 500
5	Agriculture	20 000	10 000	30 000	2 000	2 000	4 000	2 000	2 000	4 000	20 000	10 000	30 000
6	Forces armées	5 000	2 500	7 500	500	500	1 000	500	500	1 000	5 000	2 500	7 500
7	Forces navales	3 000	1 500	4 500	300	300	600	300	300	600	3 000	1 500	4 500
8	Marine marchande	2 000	1 000	3 000	200	200	400	200	200	400	2 000	1 000	3 000
9	Administration	10 000	5 000	15 000	1 000	1 000	2 000	1 000	1 000	2 000	10 000	5 000	15 000
10	Enseignement	5 000	2 500	7 500	500	500	1 000	500	500	1 000	5 000	2 500	7 500
11	Justice	3 000	1 500	4 500	300	300	600	300	300	600	3 000	1 500	4 500
12	Religion	4 000	2 000	6 000	400	400	800	400	400	800	4 000	2 000	6 000
13	Artisans	18 000	9 000	27 000	1 800	1 800	3 600	1 800	1 800	3 600	18 000	9 000	27 000
14	Professions libérales	12 000	6 000	18 000	1 200	1 200	2 400	1 200	1 200	2 400	12 000	6 000	18 000
15	Autres professions	25 000	12 500	37 500	2 500	2 500	5 000	2 500	2 500	5 000	25 000	12 500	37 500

POPULATION ACTIVE

N°	NOM	TOTAL			FEMMES			MILIEU D'EXERCICE			PROFESSEUR-CADRE		
		Nombre	%	Profil	Nombre	%	Profil	Nombre	%	Profil	Nombre	%	Profil
1	Administration	1000	100	1000	500	50	1000	500	50	1000	500	50	1000
2	Commerce	1000	100	1000	500	50	1000	500	50	1000	500	50	1000
3	Industrie	1000	100	1000	500	50	1000	500	50	1000	500	50	1000
4	Services	1000	100	1000	500	50	1000	500	50	1000	500	50	1000
5	Ensemble	4000	100	4000	2000	50	4000	2000	50	4000	2000	50	4000
6	Ensemble	10000	100	10000	5000	50	10000	5000	50	10000	5000	50	10000
7	Ensemble	100000	100	100000	50000	50	100000	50000	50	100000	50000	50	100000

ANNEXE 11 (BANQUIER)

N°	NOM	PROFESSEUR			MAGISTRAT			FONCTIONNAIRE			MILITAIRES ET CLERGS		
		TOTAL			TOTAL			TOTAL			TOTAL		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
19	Collège	249	133	30	119	80	31	130	130	13	27	10	1
20	École normale supérieure	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
21	École polytechnique	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
22	École des sciences politiques	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
23	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
24	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
25	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
26	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
27	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
28	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
29	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
30	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
31	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
32	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
33	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
34	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
35	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
36	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
37	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
38	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
39	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
40	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
41	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
42	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
43	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
44	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
45	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
46	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
47	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
48	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
49	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
50	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
51	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
52	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
53	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
54	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
55	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
56	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
57	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
58	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
59	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
60	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
61	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
62	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
63	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
64	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
65	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
66	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
67	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
68	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
69	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
70	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
71	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
72	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
73	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
74	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
75	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
76	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
77	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
78	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
79	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
80	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
81	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
82	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
83	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
84	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
85	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
86	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
87	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
88	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
89	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
90	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
91	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
92	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
93	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
94	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
95	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
96	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
97	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
98	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
99	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
100	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
101	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
102	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
103	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
104	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
105	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
106	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
107	École de commerce	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
108	École de journalisme	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
109	École de lettres	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
110	École de sciences	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
111	École de droit	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
112	École de médecine	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
113	École de pharmacie	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
114	École de vétérinaire	258	127	30	128	80	30	130	130	13	27	10	1
115	École de commerce	258	127	30	128	80							

		hommes			femmes			ensemble		
commune de naissance		âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %
communes rurales	Arthon-du-Perche			0,0%	37	1	7,7%	37	1	4,3%
	Bazoches les Hautes			0,0%	24	1	7,7%	24	1	4,3%
	Clevilliers			0,0%	14	1	7,7%	14	1	4,3%
	Dammare	36	1	10,0%			0,0%	36	1	4,3%
	Maillebois	74	1	10,0%			0,0%	74	1	4,3%
	Morancez	40	1	10,0%			0,0%	40	1	4,3%
	Santilly			0,0%	58	1	7,7%	58	1	4,3%
	St Christophe			0,0%	33	1	7,7%	33	1	4,3%
Total communes rurales		50	3	30,0%	33,2	5	38,9%	39,5	8	34,8%
petites villes > 2000 hab	Brou	12	1	10,0%	21	2	15,4%	18	3	13,0%
	Chateaudun	25	1	10,0%			0,0%	25	1	4,3%
	Illiers	51	1	10,0%			0,0%	51	1	4,3%
	Maintenon	46	1	10,0%	37	1	7,7%	41,5	2	8,7%
Total petites villes > 2000 hab		33,5	4	40,0%	26,33	3	23,1%	30,43	7	30,4%
villes	Chartres	47	1	10,0%	50,67	3	23,1%	49,75	4	17,4%
	Dreux	36	1	10,0%	21,5	2	15,4%	26,33	3	13,0%
Total villes		41,5	2	20,0%	39	5	38,9%	39,71	7	30,4%
communes non précisées		31	1	10,0%			0,0%	31	1	4,3%
Total		39,8	10	100,0%	33,85	13	100,0%	36,43	23	100,0%

annexe 12 : individus originaires du Cantal, 1911.

		hommes			femmes			ensemble		
commune de naissance		âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %
communes rurales	Labrousse			0,0%	66,0	1	12,5%	66,0	1	6,3%
	Malbo			0,0%	39,0	1	12,5%	39,0	1	6,3%
	Neusaugues-Moissac			0,0%	24,0	1	12,5%	24,0	1	6,3%
	St Marc	39,0	1	12,5%			0,0%	39,0	1	6,3%
	St Vincent de Salers			0,0%	61,0	1	12,5%	61,0	1	6,3%
	Thiézac	59,0	1	12,5%			0,0%	59,0	1	6,3%
	Valuéjols	37,0	1	12,5%	44,0	1	12,5%	40,5	2	12,5%
	Ydes	15,3	3	37,5%			0,0%	15,3	3	18,8%
Yvet	39,0	1	12,5%			0,0%	39,0	1	6,3%	
<i>Total communes rurales</i>		31,4	7	87,5%	46,8	5	62,5%	37,8	12	75,0%
ville	St Flour	19,0	1	12,5%	33,7	3	37,5%	30,0	4	25,0%
Total		29,9	8	100,0%	41,9	8	100,0%	35,9	16	100,0%

annexe 13 : âge moyen des individus recensés en 1911, en fonction de leur lieu de naissance

lieu de naissance	hommes		femmes		ensemble	
	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
non déterminé	10	37	10	20	20	26,8
né sur place	115	15,53	113	21,73	228	18,61
né en province	300	38,93	303	38,78	603	38,86
né à Paris	302	25,72	324	25,43	626	25,57
né en banlieue	79	29,15	74	30,01	153	29,57
né à l'étranger	20	37,00	12	39,58	32	37,97
ensemble	826	29,78	836	30,37	1662	30,08

ce tableau correspond au tableau 5, page 103. les chiffres diffèrent légèrement car j'y ai compris les non-réponses, ce qui n'est pas le cas dans le tableau intégré dans le chapitre 1. Il permet aussi de comparer les âges moyens en fonction des lieux de naissance à l'âge moyen de l'ensemble de l'effectif. Cet écart est analysé page 115 et suivantes (note 203).

annexe 14 : Parisiens d'adoption, Vanves, 1911.

codage migratoire du ménage	effectif	en %
provinciaux purs	115	15,97%
banlieusards purs	19	2,64%
étrangers purs	11	1,53%
autres itinéraires de migration sans passage certain par Paris	72	10,00%
1 parisien au moins dans le ménage	469	65,14%
nd	34	4,72%
Ensemble	720	100,00%

annexe 15 : Parisiens d'adoption, Bagneux, 1911.

code migratoire du ménage	effectif	en %
provinciaux purs	38	14,62%
banlieusards purs	8	3,08%
étrangers purs	2	0,77%
autres itinéraires de migration sans passage certain par Paris	87	33,46%
1 parisien au moins dans le ménage	123	47,31%
nd	2	0,77%
Ensemble	260	100,00%

annexe 16 : Parisiens d'adoption, Malakoff, 1911.

code migratoire du ménage	effectif	en %
provinciaux purs	107	17,46%
banlieusards purs	6	0,98%
étrangers purs	2	0,33%
autres itinéraires de migration sans passage certain par Paris	101	16,48%
1 parisien au moins dans le ménage	382	62,32%
nd	15	2,45%
Ensemble	613	100,00%

annexe 17 : âges comparés en fonction du lieu de naissance et du sexe – écart à la moyenne pour les Parisiens et Banlieusards.

lieu de naissance	hommes			femmes			ensemble		
	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen
parisiens	302	36,6%	25,7	324	38,8%	25,4	626	37,7%	25,6
banlieusards	70	9,6%	20,2	71	8,9%	20,0	153	9,2%	20,6
<i>ensemble de l'effectif</i>	<i>826</i>	<i>100,0%</i>	<i>29,8</i>	<i>836</i>	<i>100,0%</i>	<i>30,4</i>	<i>1662</i>	<i>100,0%</i>	<i>30,1</i>

annexe 18 : composition des ménages chez les Parisiens, 1911.

codage ménages	ensemble des Parisiens			ensemble de l'effectif			Parisiens de Vanves			Parisiens de Malakoff		
	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen
couple sans enfant	47	7,5%	42,0	170	10,23%	42,3	26	7,16%	40,3	20	9,89%	45,0
couple avec enfant(s)	400	64,70%	22,2	906	34,31%	23,1	260	71,04%	21,4	116	36,89%	21,9
monoparentaux	42	6,7%	23,3	115	6,92%	20,5	27	7,38%	21,4	12	5,88%	26,4
cohabitation de parenté	51	8,13%	25,4	217	13,06%	34,5	9	2,46%	25,4	28	13,73%	26,6
cohabitation étrangère	45	7,13%	26,7	161	9,99%	31,2	16	4,37%	23,9	20	9,89%	25,0
isolés	36	5,79%	43,5	93	5,66%	43,8	28	7,63%	43,7	8	3,99%	40,9
ensemble	626	100,00%	25,6	1662	100,00%	30,1	366	100,00%	24,7	201	100,00%	25,1

en vertu de la loi du droit d'auteur.

annexe 19 : composition sexuée de la branche professionnelle "imprimerie", 1911.

profession	hommes			femmes			ensemble			
	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	taux de masculinité	effectif	en %	âge moyen
fabricants de papiers	3	9,4%	42,33	1	4,6%	27,0	78,0%	4	7,4%	38,5
relieurs, brocheurs	3	9,4%	31	18	81,8%	31,6	14,3%	21	38,9%	31,5
imprimeurs	25	78,1%	31,4	5	13,6%	40,0	89,3%	28	51,9%	32,3
photographies	1	3,1%	46		0,0%		100,0%	1	1,9%	46,0
<i>Total imprimerie</i>	<i>32</i>	<i>100,0%</i>	<i>32,8</i>	<i>22</i>	<i>100,0%</i>	<i>32,6</i>	<i>59,3%</i>	<i>54</i>	<i>100,0%</i>	<i>32,7</i>

annexe 20 : répartition professionnelle, 1911.

profession	1860			1891			ensemble			
	en %	off	Age moyen	en %	off	Age moyen	en %	off	Age moyen	
non documentés	1,0%	5	28,6	1,2%	4	24,8	25,0%	1,1%	9	22,7
autres professions agricoles	1,9%	6	37,8	1,8%	6	33,2	62,3%	1,9%	10	35,1
maréchaux	3,4%	15	34,8	2,2%	7	32,4	72,3%	2,9%	20	34,1
secteur manufacturier	24,9%	28	30,0	4,0%	17	32,8	68,2%	4,6%	47	24,0
vanniers	0,2%	1	29,0	0,0%	-	-	100,0%	0,1%	1	28,0
industrie alimentaire	5,9%	26	39,3	5,2%	17	34,8	79,2%	4,0%	41	38,0
chocolats	1,3%	7	43,0	1,5%	4	36,8	28,3%	1,4%	11	40,9
imprimerie	6,1%	24	32,8	6,8%	22	32,2	29,8%	6,4%	24	32,7
industries chimiques textile	6,5%	34	38,0	17,8%	76	34,7	19,2%	70,4%	17,1	35,1
textiles divers	1,0%	24	39,4	0,7%	1	31,0	86,0%	2,9%	25	30,3
travail des métaux	12,4%	65	34,0	2,2%	9	35,0	90,3%	8,0%	52	34,6
bois et constructions	19,8%	87	38,0	0,0%	-	-	100,0%	2,0%	87	38,0
carrières, mines et	5,5%	29	38,0	10,4%	34	37,3	14,0%	7,1%	63	37,7
matériaux divers	3,1%	18	32,0	0,0%	-	-	100,0%	1,1%	16	32,0
industrie non déterminée	0,6%	3	41,0	0,3%	1	15,0	75,0%	0,3%	1	31,0
secteur marchand	36,2%	207	39,6	48,6%	222	34,9	36,7%	32,3%	120	35,8
banques, assurances, y compris	6,1%	22	37,0	4,0%	13	44,0	7,1%	2,0%	40	36,0
immobilier	3,6%	20	39,1	4,0%	15	41,1	57,1%	4,1%	35	40,0
secteur des services	6,8%	33	38,3	3,9%	18	32,7	23,9%	6,4%	40	37,8
professions libérales	3,0%	12	37,0	2,1%	10	31,7	67,7%	2,7%	31	46,0
prestations de services	0,0%	0	39,7	0,0%	0	40,4	22,0%	1,4%	10	40,3
domestiques	0,0%	0	39,7	0,0%	0	39,8	15,0%	2,4%	20	32,2
secteur des employés et personnels divers	1,1%	6	39,7	0,6%	3	34,0	38,8%	1,6%	10	34,1
autres services publics	2,1%	11	38,0	0,7%	1	36,0	9,7%	1,4%	13	38,5
institutions professionnelles	0,0%	0	39,0	1,2%	4	41,8	10,9%	0,6%	7	41,0
employés	16,4%	86	34,0	5,9%	18	36,7	80,2%	10,3%	104	32,8
secteur agricole et artisanal	14,7%	100	37,7	7,9%	18	31,7	31,1%	24,5%	121	34,1
artisans	6,4%	4	33,0	0,0%	-	-	100,0%	6,3%	4	33,0
ensemble	100,0%	821	36,1	100,0%	328	36,2	61,2%	100,0%	816	35,8

annexe 21 : répartition des entreprises sur l'ensemble du territoire étudié, 1860 et 1911, à partir des données du *Bottin du commerce*.

		1860		1911	
		effectif	en %	effectif	en %
	maraîcher, horticulteurs	2	3,23%	9	2,00%
	autres professions agricoles		0,00%	6	1,34%
<i>Somme professions agricoles</i>		2	3,23%	15	3,34%
professions industrielles	carriers	3	4,84%	3	0,67%
	autres professions industrielles		0,00%	1	0,22%
	industries alimentaires	13	20,97%	51	12,03%
	chêne	3	4,84%	34	7,57%
	imprimerie	1	1,61%	34	7,57%
	textile et peausserie	10	16,13%	41	9,13%
	travail du bois	5	8,06%	25	5,57%
	travail des métaux	5	8,06%	38	12,92%
	bâtiments et travaux publics	7	11,09%	43	9,58%
	transports	2	3,23%	7	1,56%
<i>Somme professions industrielles</i>		49	79,03%	300	66,82%
commerçants	commerces de bouche	4	6,45%	37	8,24%
	autres professions commerçantes	5	8,06%	65	14,48%
<i>Somme commerçants</i>		9	14,52%	102	22,72%
<i>professions libérales</i>		2	3,23%	32	7,13%
Total		62	100,00%	449	100,00%

annexe 22 : répartition des entreprises commerçantes sur l'ensemble du territoire étudié, 1860-1911, d'après le *Bottin du commerce*.

		1861		1871		1881		1891		1901		1911			
		eff.	en %	eff.	en %	eff.	en %	eff.	en %	eff.	en %	eff.	en %		
commerce alimentaire de gros		3	23,1%	3	22,7%	6	22,2%	8	16,0%	14	18,7%	19	17,0%		
commerce de gros autre qu'alimentaire		3	23,1%	2	9,1%	2	7,4%	5	10,0%	8	10,7%	13	11,6%		
<i>Somme commerce de gros</i>		<i>6</i>	<i>46,2%</i>	<i>7</i>	<i>31,8%</i>	<i>8</i>	<i>29,6%</i>	<i>13</i>	<i>26,0%</i>	<i>22</i>	<i>29,3%</i>	<i>32</i>	<i>28,6%</i>		
commerce de détail	commerce alimentaire	marchand de comestible	0,0%	0,0%	1	3,7%	1	2,0%	3	4,0%	8	7,1%			
		épicerier	3	23,1%	3	13,6%	3	11,1%	4	8,0%	4	5,3%	4	3,6%	
		fruitier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1	1,3%	3	3,7%					
		boucher, tripier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2	4,0%	4	5,3%	9	8,0%			
		<i>Somme commerce alimentaire</i>	<i>3</i>	<i>23,1%</i>	<i>3</i>	<i>13,6%</i>	<i>4</i>	<i>14,5%</i>	<i>7</i>	<i>14,0%</i>	<i>12</i>	<i>16,0%</i>	<i>24</i>	<i>21,4%</i>	
	restaurants débits de boissons	débitant, oufetter	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4	5,3%	4	5,0%			
		restauranteur	1	7,7%	4	18,2%	3	11,1%	4	8,0%	7	9,3%	9	8,0%	
	<i>Somme restaurants, débits de boissons et tabacs</i>		<i>1</i>	<i>7,7%</i>	<i>4</i>	<i>18,2%</i>	<i>3</i>	<i>11,1%</i>	<i>4</i>	<i>8,0%</i>	<i>11</i>	<i>14,7%</i>	<i>13</i>	<i>11,6%</i>	
	autres commerces	autres commerces	autres commerces	2	23,1%	8	36,4%	12	44,4%	26	52,0%	28	37,3%	39	34,5%
			coiffeur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2	3,7%	4	3,6%		
		<i>Somme autres commerces</i>	<i>3</i>	<i>23,1%</i>	<i>8</i>	<i>36,4%</i>	<i>12</i>	<i>44,4%</i>	<i>26</i>	<i>52,0%</i>	<i>30</i>	<i>40,0%</i>	<i>43</i>	<i>38,4%</i>	
	<i>Somme commerce de détail</i>		<i>7</i>	<i>53,8%</i>	<i>15</i>	<i>68,2%</i>	<i>19</i>	<i>70,4%</i>	<i>37</i>	<i>74,0%</i>	<i>52</i>	<i>70,7%</i>	<i>86</i>	<i>77,4%</i>	
Total des commerçants		13	100,0%	22	100,0%	27	100,0%	50	100,0%	75	100,0%	112	100,0%		

annexe 23 : répartition, en effectif, des entreprises industrielles présentes sur le territoire des communes étudiées.

		1860	1861	1865	1871	1881	1891	1901	1911
industries traditionnelles	exploitation du sous sol	3	3	3	3	3	4	4	3
	travail du bois	5	5	7	7	7	10	16	25
	artisanat du fer	1	1			2	3	6	6
	bijoutiers, orfèvres			1	2	2	4	2	3
	construction et bâtiment	4	4	9	10	12	18	25	33
	travail des étoffes et des cuirs	10	10	11	14	13	15	31	41
<i>Somme industries traditionnelles</i>		23	23	33	36	39	62	82	111
	<i>automobile, électricité</i>				1	1	1	6	5
industries de transformation	alimentaire	13	13	13	16	20	30	44	54
	chimie	3	4	8	9	10	13	26	29
	caoutchouc					1	3	4	5
	industries polygraphiques	1	1	2	1	5	6	12	34
	travail des métaux ordinaires	4	4	7	12	13	16	31	44
	céramique et verre	3	3	3	7	4	4	6	10
<i>Somme industries de transformation</i>		24	25	33	49	53	72	123	176
Total		47	48	64	77	93	127	213	292

annexe 24 : âges moyens et effectifs, 1891 et 1911.

	hommes		femmes		ensemble	
	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
1891	849	31,7	908	32,5	1757	32,1
1911	826	29,78	836	30,37	1662	30,08

annexe 25 : deux exemples de co-résidence de parentèle en 1911.

adresse	nombre de ménage	commune	quartier	nom	profession	nom	adresse	commune de naissance	profession	nom de parents à la naissance	position dans la famille	âge	profession	adresse
266 127 Ma	241	27 de Po	Clareil	C.	1	260 Malakoff	Malakoff	1	21	1	1	4	2	266 127 Ma
269 127 Ma	241	27 de Po	Clareil	B.	1	260 Malakoff	Malakoff	1	21	1	1	4	2	269 127 Ma
270 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	270 127 Ma
271 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	2	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	271 127 Ma
272 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	272 127 Ma
273 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	273 127 Ma
274 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	274 127 Ma
275 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	275 127 Ma
276 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	276 127 Ma
277 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	277 127 Ma
278 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	278 127 Ma
279 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	279 127 Ma
280 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	280 127 Ma
281 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	281 127 Ma
282 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	282 127 Ma
283 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	283 127 Ma
284 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	284 127 Ma
285 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	285 127 Ma
286 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	286 127 Ma
287 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	287 127 Ma
288 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	288 127 Ma
289 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	289 127 Ma
290 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	290 127 Ma
291 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	291 127 Ma
292 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	292 127 Ma
293 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	293 127 Ma
294 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	294 127 Ma
295 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	295 127 Ma
296 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	296 127 Ma
297 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	297 127 Ma
298 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	298 127 Ma
299 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	299 127 Ma
300 127 Ma	241	27 de Po	Pradel	B.	1	266 Malakoff	Malakoff	1	25	1	1	4	2	300 127 Ma

annexe 26 : structure de la population active par position professionnelle, à l'exclusion des rentiers et des sans profession, Malakoff-Bagneux, 1911.

position professionnelle	hommes		femmes		ensemble	
	en valeur	en %	en valeur	en %	en valeur	en %
patron	62	21,3%	39	21,8%	101	21,5%
ouvriers	155	53,3%	100	55,9%	255	54,3%
employé	72	24,7%	48	21,2%	110	23,4%
chômage	1	0,3%	1	0,6%	2	0,4%
nd	1	0,3%	1	0,6%	2	0,4%
ensemble	291	100,0%	179	100,0%	470	100,0%

la case "position professionnelle" n'est renseignée que pour ces deux communes.

annexe 27 : répartition par position professionnelle, Seine-banlieue, 1911.

	hommes	femmes	ensemble
patrons	15,6%	29,3%	20,9%
ouvriers	59,0%	55,7%	57,7%
employés	22,4%	12,3%	18,5%
chôme	3,0%	2,7%	2,9%
total	100,0%	100,0%	100,0%

source : Recensement Général de la Population, 1911.

annexe 28 : structure de la population active et âges moyens, 1911.

pop active	hommes			femmes			ensemble		
	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %	âge moyen	effectif	en %
non renseigné	36,6	5	0,8%	34,5	4	0,7%	35,7	9	0,7%
sans profession	39,2	71	12,0%	37,5	284	46,6%	37,9	355	29,5%
population ayant un emploi	36,1	518	87,2%	35,2	321	52,7%	35,8	839	69,7%
Total	36,5	594	100,0%	36,3	609	100,0%	36,4	1203	100,0%

annexe 29 : quelques exemples de familles comprenant une

en vertu de la loi du droit d'auteur.

couturière à façon, Bagneux, 1911.

effectif	nombre de ménage :	commerce	année	numéro	nom	prénom	secteur	année de naissance	commune de naissance	profession	employeur	adresse dans la banlieue	âge	partenariat	enfants adultes individuels	enfants mineurs	enfants adultes mariés
13	8	B	1911	40	J'Auxouil	Demand F.	1	1854	Vauhallan	charcutier	Mrs. des plâtriers et briquetiers de Bagneux	1	57	1	4	2	13
14	6	B	1911	40	J'Auxouil	Demand Marguerite	2	1862	Clamart	couturière	à façon	2	49	1	4	2	13
15	8	B	1911	40	d'Auxouil	Demand L.	2	1894	Montreuil	boucheux	Gary	4	17	1	4	2	13
16	8	B	1911	40	d'Auxouil	Demand Louis	1	1897	Bagneux	ouvrier en porcelaine	Mrs. La Fougère	1	14	1	1	2	13
45	11	B	1911	110	d'Auxouil	Léonty Hermine	2	1857	Rosny 7	plâtrier	à façon	1	54	1	2	1	6
46	13	B	1911	110	J'Auxouil	Léonty Marie	2	1892	Paris 13	couturière	châsse	4	19	1	3	3	6
122	17	B	1911	34	de la Mairie	Dalbois Louise	2	1846	Bagneux	couturière	à façon	1	65	1	1	3	1
123	17	B	1911	34	de la Mairie	Dalbois E.	1	1865	Bagneux	boiteux	l'Élysée	1	31	1	1	3	1
212	63	B	1911	38	de Paris	Morvan M.	1	1867	Dieppe	garçon de la poste	préfecture de police	1	44	1	2	2	16
213	63	B	1911	38	de Paris	Morvan H.	2	1872	Paris	couturier	patronage	2	39	1	3	2	16
214	63	B	1911	38	de Paris	Morvan R.	1	1904	Clichy			3	7	1	4	2	16
215	63	B	1911	38	de Paris	Morvan V.	2	1908	Bagneux			4	1	1	1	2	16

annexe 30 : répartition des actifs travaillant dans les professions industrielles, 1891.

			hommes		femmes		ensemble		
			eff.	en%	eff.	en%	taux de masculinité	eff.	en%
non déterminées			10	3,2%	5	2,0%	66,7%	15	2,7%
industries traditionnelles	exploitation du sous sol		9	2,9%		0,0%	100,0%	9	1,6%
	apprentis		2	0,6%		0,0%	100,0%	2	0,4%
	travail des étoffes et des		58	18,8%	168	67,2%	25,7%	226	40,5%
	travail du bois		26	8,4%		0,0%	100,0%	26	4,7%
	bijoutiers orfèvres		7	2,3%		0,0%	100,0%	7	1,3%
	construction et bâtiment		53	17,2%		0,0%	100,0%	53	9,5%
	artisanat du fer		3	1,0%		0,0%	100,0%	3	0,5%
	industries traditionnelles des		14	4,5%		0,0%	100,0%	14	2,5%
<i>Somme industries traditionnelles</i>			<i>172</i>	<i>55,8%</i>	<i>168</i>	<i>67,3%</i>	<i>59,6%</i>	<i>340</i>	<i>60,9%</i>
manouvriers			40	13,0%	57	23,8%	41,3%	97	17,4%
industries de transformation	industries alimentaires		26	8,4%	14	5,6%	65,0%	40	7,2%
	chimie		6	1,9%	2	0,8%	75,0%	8	1,4%
	industries polygraphiques		22	7,1%	1	0,4%	95,7%	23	4,1%
	travail des métaux ordinaires		14	4,5%	2	0,8%	87,5%	16	2,9%
	céramique et verre		8	2,6%		0,0%	100,0%	8	1,4%
<i>Somme industrie de transformation</i>			<i>76</i>	<i>24,7%</i>	<i>79</i>	<i>7,6%</i>	<i>89,6%</i>	<i>155</i>	<i>27,9%</i>
électricité			1	0,3%	1	0,4%	50,0%	2	0,4%
industrie de transport moderne			9	2,9%		0,0%	100,0%	9	1,6%
Total			308	100,0%	250	100,0%	55,2%	558	100,0%

annexe 31 : répartition des actifs travaillant dans les professions industrielles, 1911.

		hommes		femmes		ensemble		
		eff.	en %	eff.	en %	taux de masculinité	eff.	en %
non déterminés		1	0,3%		0,0%	100,0%	1	0,2%
industries traditionnelles	exploitation du sous sol	1	0,3%		0,0%	100,0%	1	0,2%
	apprenti	1	0,3%	1	0,4%	50,0%	2	0,4%
	travail des étoffes et des cuirs	34	11,1%	141	63,2%	19,4%	175	33,0%
	travail du bois	24	7,8%	1	0,4%	96,0%	25	4,7%
	artisanat du fer	8	2,6%		0,0%	100,0%	8	1,5%
	industries traditionnelles des transports	15	4,9%		0,0%	100,0%	15	2,8%
	bijoutiers orfèvres	1	0,3%	1	0,4%	50,0%	2	0,4%
	construction et bâtiment	60	19,3%		0,0%	100,0%	60	11,3%
<i>Somme industries traditionnelles</i>		<i>144</i>	<i>46,9%</i>	<i>144</i>	<i>64,6%</i>	<i>59,6%</i>	<i>288</i>	<i>54,3%</i>
main-d'œuvres		29	9,4%	34	15,2%	46,0%	63	11,9%
industries de transformation	industries alimentaires	29	9,4%	12	5,4%	70,7%	41	7,7%
	chimie	5	1,6%	5	2,2%	50,0%	10	1,9%
	caoutchouc	2	0,7%		0,0%	100,0%	2	0,4%
	industries polygraphiques	32	10,4%	22	9,9%	59,3%	54	10,2%
	travail des métaux ordinaires	48	15,6%	5	2,2%	90,6%	53	10,0%
	céramique et verre	7	2,3%		0,0%	100,0%	7	1,3%
<i>Somme industries de transformation</i>		<i>123</i>	<i>40,1%</i>	<i>44</i>	<i>19,7%</i>	<i>73,7%</i>	<i>167</i>	<i>31,5%</i>
industrie transport modernes		3	1,0%		0,0%	100,0%	3	0,6%
électricité		7	2,3%	1	0,4%	67,5%	8	1,5%
Total		307	100,0%	223	100,0%	57,9%	530	100,0%

annexe 32 : répartition par branches professionnelles des actifs, en fonction de leur lieu de naissance, 1911.

	nés sur place		provinciaux		parisiens		banlieusards		nés à l'étranger		ensemble	
	effec.	en %	effec.	en %	effec.	en %	effec.	en %	effec.	en %	effec.	en %
agriculture	8	12,2%	19	8,1%	8	2,7%	8	6,3%	1	4,8%	41	4,9%
industries alimentaires		0,0%	27	7,2%	11	4,7%		0,0%		0,0%	41	4,9%
chimie	2	3,1%	5	1,3%	3	1,0%	2	2,5%		0,0%	12	1,4%
imprimerie	3	4,7%	15	4,0%	30	10,0%	4	5,1%	2	9,5%	54	6,5%
textile et peaux	23	34,4%	58	15,6%	81	26,9%	13	16,5%	1	4,8%	175	20,9%
bois	1	1,6%	12	3,2%	10	3,3%	2	2,5%		0,0%	25	3,0%
métaux	4	6,3%	33	9,4%	18	6,0%	13	16,5%	2	9,5%	72	8,6%
édifices travaux publics	4	6,3%	31	8,3%	17	5,6%	10	12,7%	4	19,0%	66	7,9%
autres professionnelles		0,0%	4	1,1%	1	0,3%	1	1,3%		0,0%	6	0,7%
journaliers, manœuvres	7	10,9%	33	8,9%	27	9,0%	9	11,4%	2	9,5%	78	9,3%
commerçants	3	4,7%	21	6,2%	22	7,3%	6	7,6%	2	9,5%	54	6,5%
autres professionnelles	1	effec.	4	1,1%	3	1,0%	1	1,3%		0,0%	9	1,1%
étudiants	1	1,6%	4	1,1%	3	1,7%	1	1,3%	2	9,5%	13	1,6%
professionnelles et libérales	2	3,1%	16	4,3%	16	5,3%	1	1,3%	3	14,3%	38	4,5%
domestiques	2	3,1%	24	6,5%	5	1,7%		0,0%	1	4,8%	32	3,8%
services publics administrations		0,0%	5	1,3%	3	1,0%	4	5,1%		0,0%	12	1,4%
employés de bureau, de commerce, d'administration	4	6,3%	55	14,8%	37	12,3%	6	7,6%	1	4,8%	103	12,3%
notaire		0,0%	2	0,5%	1	0,3%	1	1,3%		0,0%	4	0,5%
Total	64	100,0%	172	100,0%	301	100,0%	79	100,0%	31	100,0%	647	100,0%

annexe 33 : Provinciaux travaillant dans le textile, 1911.

	hommes		femmes		ensemble		
	en %	effectif	en %	effectif	taux de féminité	en %	effectif
tapis sier, matelassier	0,0%		2,2%	1	100,0%	1,7%	1
tailleur	25,0%	3	4,3%	2	40,0%	8,0%	5
couturier	8,3%	1	54,3%	25	96,2%	44,8%	26
lingère, corsetière	0,0%		10,9%	5	100,0%	8,6%	5
blanchisseur	25,0%	3	21,7%	10	76,9%	22,4%	13
autres profession du travail des étoffes	8,3%	1	2,2%	1	50,0%	3,4%	2
plumassière	0,0%		4,3%	2	100,0%	3,4%	2
tanneur	8,3%	1	0,0%		0,0%	1,7%	1
cordonnier	25,0%	3	0,0%		0,0%	5,2%	4
total professions textile	100,0%	12	100,0%	46	79,3%	100,0%	58

Annexes relatives au chapitre 2

annexe 34 : un exemple des fiches "individuelle" et "descendants" utilisées.

fiche de renseignements - étude prosopographique

Nom		
Prénoms		
état civil		
date de naissance	acte	témoin(s)
lieu de naissance		1. 2.
date de décès	acte	témoin(s)
lieu de décès		1.
âge au décès		2.
mariage:		
date du mariage	acte	témoin(s)
lieu du mariage		1.
âge au mariage		2.
nom/patrons conjoint		témoin(s)
profession de conjoint au mariage		1.
âge conjoint au mariage		2.
père/mère:		
conjoint		
date et lieu de naissance	acte	témoin(s)
nom père		1.
âge père naissance		2.
profession du père naissance		
nom mère		
âge mère naissance		
profession de mère naissance		
lieu de résidence		
date et lieu du décès	acte	témoin(s)
lieu de résidence au moment du décès		1. 2.
ascendance		
père		
prélever la fiche		
nom et prénoms		
date de naissance	acte	témoin(s)
lieu de naissance		1.
profession à la naissance individu		2.
âge naissance individu		
lieu de résidence à cette naissance		
autres lieux résidence connus		
distinctions honorifiques		

mandat local	acte/doc	
date et lieu de décès		
autres précisions		
mère		
nom et prénom		
date de naissance	acte	témoins
naissance (date et lieu)		
lien de naissance		
profession à la naissance individu		
appartenance familiale		
lien de résidence à cette naissance		
autres lieux résidences connus		
date et lieu de décès		
autres précisions		
ascendance paternelle		
nom et prénom grand père paternel		
profession grand père paternel	doc	
naissance (date et lieu)	acte	
décès (date et lieu)	acte	
lien de résidence		
autres précisions		
nom et prénom grand mère paternelle		
profession grand mère paternelle	doc	
naissance (date et lieu)	acte	
décès (date et lieu)	acte	
lien de résidence		
autres précisions		
ascendance maternelle		
nom et prénom grand père maternel		
profession grand père maternel	doc	
naissance (date et lieu)	acte	
décès (date et lieu)	acte	
lien de résidence		
autres précisions		
nom et prénom grand mère maternelle		
profession grand mère maternelle		
naissance (date et lieu)		
décès (date et lieu)		
lien de résidence		
autres précisions		

mariage assemblé

date et lieu	acte	titulaire
présence	et acte de	acte
frères et sœurs		
liste de frères et sœurs de l'individu	ajouter une fiche pour le frère	

descendants

liste de descendants connus	faire une fiche "descendants" si besoin
présent enfant 1	acte
présent enfant 2	acte
présent enfant 3	acte
présent enfant 4	acte

nom, prénom et profession des parents	indiquer si fiche
espace social mariage des filles	

nom, prénom et profession des bras	indiquer si fiche
espace social du mariage des fils	

époux

acte de

profession

acte de

profession au mariage

profession à la naissance des enfants

profession au décès

autres professions métiers .

date

document

de référence

fonctions publiques

locales
régionales
nationales
autres

distinctions honorifiques

légion d'honneur

acte

ordre mérite

acte

palme académiques

acte

autres

acte

réseaux

Clubs

boîtins

autres

source

personnes fréquentées

nom/occasion/fréquence

lieux de résidences

date

source

divers

fiche de renseignements - étude prosopographique

Nom

Prénom

détail des enfants

nb d'enfants de l'individu

prénom 1

acte

séquence

date et lieu de naissance

1.

date et lieu de mariage

2.

profession

nom conjoint

note

séquence

profession conjoint ou famille

1.

espace social de la famille

2.

lieu de résidence

date et lieu de décès

note

séquence

1.

2.

prénom 2

acte

séquence

date et lieu de naissance

1.

date et lieu de mariage

2.

profession

nom conjoint

note

séquence

profession conjoint ou famille

1.

espace social de la famille

2.

lieu de résidence

date et lieu de décès

note

séquence

1.

2.

prénom 3

acte

séquence

date et lieu de naissance

1.

date et lieu de mariage

2.

profession

nom conjoint

note

séquence

profession conjoint ou famille

1.

espace social de la famille

2.

lieu de résidence

date et lieu de décès

note

séquence

1.

2.

prénom 4	acte	témoins
date et lieu de naissance		1.
date et lieu de mariage		2.
profession		
nom conjoint	acte	témoins
profession conjoint ou famille		1.
espace social de la famille		2.
lieu de résidence		
date et lieu de décès	acte	témoins
		1.
		2.
prénom 5	acte	témoins
date et lieu de naissance		1.
date et lieu de mariage		2.
profession		
nom conjoint	acte	témoins
profession conjoint ou famille		1.
espace social de la famille		2.
lieu de résidence		
date et lieu de décès	acte	témoins
		1.
		2.
prénom 6	acte	témoins
date et lieu de naissance		1.
date et lieu de mariage		2.
profession		
nom conjoint	acte	témoins
profession conjoint ou famille		1.
espace social de la famille		2.
lieu de résidence		
date et lieu de décès	acte	témoins
		1.
		2.
autres		

annexe 35 : tableau synthétique des informations concernant les maires, 1860-1914.(3 tableaux).

	date d'installation	date de naissance	lieu de naissance	nom de naissance	date de mort	nombre de fils	nombre de filles	date de décès	lieu de décès	lieu de sépulture	âge au décès	âge au mariage	nombre de mariages	nombre de enfants	nombre de enfants survivants	
Depierre	1650	1606	Lille	Marvaux	1664	11	1	11	1684		provinciales	45	25	LII	1	
Fontaine	1676		Fontaine	Montigny	1694	7	1	7		Fontaine					nd	
Dever	1689	1614	Tilly	Montigny	1671	12	1	12	1674	Montigny	provinciales	45	29		A	
Edmond	1664	1706	Château	Marvaux	1667	5	1	3	1676	Marvaux	provinciales	68	10		QI	
Floris	1647	1610	Fontaine	Beaumont	1654	6	1	4	1670	Paris	provinciales	62	29	LII	QI	
Depiret B.	1667	1615	Marvaux	Marvaux	1670	5	3	6,5	1685	Marvaux	local	46	27		1	
Sarkis	1649	1619	Beaumont	Montigny	1642	1	2	2	1641	Beaumont	local	61	35		QI	
Second Empire							7	5,86								
Dever	1849	1810	Tilly	Montigny	1841	13	1	13	1841	Montigny	provinciales	45	29		A	
Euphrasie	1870	1824	Paris	Marvaux	1872	5	1	3	1878	Paris	Paris	44	17	3	LII	QI
Loyant	1870	1810	Beaumont	Beaumont	1841	11	3	11	1843	Beaumont	provinciales	65	39		QI	
Rafael	1871	1821	Montigny	Montigny	1826	5	2	11	1863	Montigny	provinciales	49	32		A	
1870 - 1911							4	1,25								
Euphrasie	1841	1816	Paris	Marvaux	1828	8	1	9	1841	Paris	Paris	44	17	4	LII	QI
Loyant	1870	1810	Beaumont	Beaumont	1841	11	3	11	1843	Beaumont	provinciales	65	39		QI	
Rafael	1871	1821	Montigny	Montigny	1826	5	2	11	1863	Montigny	provinciales	49	32		A	
Audric	1872	1802	Am.	Marvaux	1872	2	1	2	1882	Marvaux	provinciales	71	34	3	LII	nd
Depiret B.	1875	1818	Marvaux	Marvaux	1848	8	2	6,8	1878	Marvaux	local	37	27		1	
Maxwell	1876	1811	Montigny	Montigny	1841	5	1	7	1868	Montigny	provinciales	29	21	3	LII	QI
République sous-mont 71-78							6	5,17								

annexe 36 : âge moyen des édiles, en fonction de leur lieu de naissance.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

	année de construction	année de la fin de la construction	banlieue	commune	date de construction	date de fin de construction	nombre de maisons	nombre de maisons détruites	nombre de maisons existantes	type de construction	type de construction	type de construction	type de construction	type de construction	type de construction
Lagny	1871	1887	Paris	Bagnolet	1871	11	1	11	1885	Bagnolet	parisienne	55	80	A	QI
Bagnolet	1881	1898	Paris	Bagnolet	1881	0	3	0,5	1898	Bagnolet	parisienne	55	73	A	I
Bagnolet	1875	1897	Paris	Bagnolet	1881	3	1	3	1898	Bagnolet	parisienne	75	83	A	LII
Bagnolet	1880	1894	Paris	Bagnolet	1881	4	3	3	1898	Bagnolet	parisienne	40	75	R	QI
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	7	1	7	1898	Bagnolet	parisienne	89	66	R	A
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	4	1	4			parisienne	85		R	QI
République communale 1870-1884					6	3	6,74				20,5				
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	7	1	7	1898	Bagnolet	parisienne	59	65	R	A
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	5	1	5	1898	Bagnolet	parisienne	52	58	R	QI
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	1	3	5	1898	Bagnolet	parisienne	50	57	R	QI
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	4	2	11	1898	Bagnolet	parisienne	51	61	A	A
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	1	1	1	1898	Bagnolet	parisienne	59	73	R	QI
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	10	1	10	1898	Bagnolet	parisienne	56	70	R	C
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	22	1	23	1898	Bagnolet	parisienne	40	78	R	LII
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	11	1	11			parisienne	57	6	R	QI
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	7	1	7			parisienne	37	6	R	D
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	4	1	4	1898	Bagnolet	parisienne	70	88	R	A
Bagnolet	1881	1894	Paris	Bagnolet	1881	3	1	3			parisienne	56	8	R	QI
République 1870-1898					11	6,91	7,81				54,18				

annexe 37 : quelques références moyennes pour l'ensemble des édiles.

	Année de l'acte		lieu	COGNOME DE LA FAMILLE	date de mandat	durée du mandat	nombre de mandats	DATE DE DÉPART	lieu de départ	lieu d'arrivée	lieu de mandat	lieu de décès	lieu de sépulture	lieu de sépulture	lieu de sépulture	lieu de sépulture	lieu de sépulture
Championnat	1844	1848	Isny	Montreuil	1811	21	1	20	1838	Montreuil	Isny	40	78	R	L.H	A	
Barbier	1876	1840	London	Nancy	1800	4	1	4	1828		province	80	86	R		A	
Chen	1858	1867	Paris	Mohler	1800	1	1	1			Paris	32		R		Ch	
Fischer	1859	1866	Paris Seine	Hagen	1805	36	1	36	1811	Isny	Paris	91	78	R	L.H	Ch	
Delacroix	1828	1878	St-Germain	Mahler	1811	13	1	11	1811	Paris 14e	province	61	72	R		ad	
Dupont (H)	1820	1871	Nancy	Nancy	1805	5	1	5	1818	Nancy	Isny	27	45	R		Ch	
Durand	1831	1831	St-Germain	Nancy	1811	8	1	8	1811	Nancy	province	32	60	R		ad	
tour du stock					7	12,28		12,28				45,00					
Championnat	1838	1848	Isny	Montreuil	1811	21	1	20	1838	Montreuil	Isny	40	78	R	L.H	A	
Fischer	1859	1866	Paris Seine	Hagen	1805	36	1	36	1811	Isny	Paris	91	78	R	L.H	Ch	
Delacroix	1828	1878	St-Germain	Mahler	1811	13	1	11	1811	Paris 14e	province	61	72	R		ad	
Durand	1831	1831	St-Germain	Nancy	1811	8	1	8	1811	Nancy	province	32	60	R		ad	
Dum	1811	1861	Isny	Nancy	1818	7	1	7	1828		province	80	87	R	L.H	A	
Valin	1811	1817	Paris	Montreuil	1812	1	1	1	1812	Montreuil	Paris	78	79	R	L.H	I	
Sauv	1811	1841	St-Germain	Mahler	1812	1	1	1	1812	Mahler	Paris	69	70	R		I	
Peugeot	1812	1868	Paris Seine	Mahler	1828	12	1	12	1848	Mahler	Dum	41	80	R		A	
Ligeon	1817	1850	Charly	Montreuil	1828	12	1	12			province	62		R	L.H	A	
total de la partie					8	12,58		12,58				44,7					

annexe 38 : durées de mandat

	effectif	âge moyen	écart type
banlieue	2	42,5	3,536
local	3	45,33	16,803
Paris	6	49,83	19,198
province	21	57,10	7,674
inconnu	1		
ensemble	33	53,72	11,901

annexe 39 : durées des mandats en fonction de l'âge à la première accession à la fonction mayorale.

	ensemble	âge au premier mandat	âge au décès	âge au mariage	âge de l'épouse au mariage
effectif connu	33	32	26	23	21
âge moyen		53,7	70,6	27,5	22,43

annexe 40 : lieux de naissance en fonction des communes de mandat.

		effectif	en %
durée inférieure à 1 mandat	de 1 à 2 ans	6	18,2%
	entre 3 et 4 ans	7	21,2%
<i>ensemble des durées inférieures à 1 mandat</i>		13	39,4%
1 mandat		3	9,1%
entre 1 et 2 mandats inclus		7	21,2%
entre 2 et 3 mandats		8	24,2%
plus de 3 mandats		2	6,1%
<i>effectif total</i>		33	

annexe 41 : répartition des lieux de naissance des édiles en fonction de leurs périodes de mandat.

		effectif	en %	durée moyenne du 1er mandat	durée moyenne des mandats
moins de 10 ans	moins de 30 ans	1	3,0%	3	3
	Ensemble des trentenaires	2	6,1%	18,5	18,5
<i>Ensemble des moins de 40 ans</i>		3	9,1%	13,3	13,3
Ensemble des quadragénaires		8	24,2%	9,25	10,9
Ensemble des quinquagénaires		11	33,3%	6,3	6,3
Ensemble des sexagénaires		8	24,2%	5,9	6
Ensemble des septuagénaires		2	6,1%	1,5	1,5
inconnus		1	3,0%	7	7
Ensemble		33	100,0%	7,3	7,7

Codage des professions des édiles et de leurs familles.

Le codage des professions déclarées ou retrouvées pour les édiles et leurs familles pose de nombreux problèmes ; l'aspect qualitatif des professions ne doit pas être gommé par un codage uniquement par branches. De plus, il est impossible de reprendre stricto sensu le codage de 1911, dont la qualité est d'être très détaillé pour les professions industrielles, très peu nombreuses chez les édiles.

J'ai donc choisi d'opérer un classement différenciant les branches d'activité (premier chiffre) et, à l'intérieur de ces branches, permettant une grande diversité ; les cas difficiles à coder ont été classés en fonction de la nomenclature en vigueur actuellement à l'INSEE, dit code PCS INSEE 2003. C'est le cas des régisseurs de grands domaines agricoles, dont le classement sur une échelle socioprofessionnelle n'est guère évidente ; j'ai décidé de les classer comme techniciens supérieurs de l'agriculture, ce qui est certainement éloigné de la réalité du pouvoir local de ces régisseurs dans la France rurale du XIX^e siècle – mais qui dépend aussi de la taille du domaine.

annexe 42 : table de codage

regroupement lieu de naissance		local	banlieue	Paris	province	inconnu	ensemble
commune de mandat	effectif	1		1	4	1	7
	en %	14,3%	0,0%	14,3%	57,1%	14,3%	100,0%
Bagneux	effectif			3	4		7
	en %	0,0%	0,0%	42,9%	57,1%	0,0%	100,0%
Malakoff	effectif		2	1	4		7
	en %	0,0%	28,6%	14,3%	57,1%	0,0%	100,0%
Montrouge	effectif	2		1	9		12
	en %	16,7%	0,0%	8,3%	75,0%	0,0%	100,0%
Vanves	effectif	3	2	6	21	1	33
	en %	9,1%	6,1%	18,2%	63,6%	3,0%	100,0%
Total effectif							
Total en %							

annexe 43 : professions des édiles

	locaux		banlieue		province		Paris		inc		total
	eff.	en %	eff.	en %	eff.	en %	eff.	en %	eff.	en %	
Second Empire	2	28,6%	1	14,3%	3	42,9%	0	0,0%	1	14,3%	7
débuts de la République	1	10,0%	1	10,0%	7	70,0%	1	10,0%	0	0,0%	10
République de 1881 à 1890	0	0,0%	1	9,1%	10	90,9%	0	0,0%	0	0,0%	11
tournant du siècle	1	14,3%	1	14,3%	3	42,9%	3	28,6%	0	0,0%	7
veille de la guerre	0	0,0%	1	11,1%	4	44,4%	4	44,4%	0	0,0%	9

annexe 44 : professions des pères

0	inconnu	
1	agriculteur	
10	technicien sup. agriculture	régisseur
11	ouvrier agricole	
12	horticulteur	
2	ouvrier industrie	
27	ouvrier d'art	
3	artisan	
31	artisan bâtiment	
32	artisan fer	
33	artisan textile cuirs	
34	petits commerçants	épicier
4	employé	
41	employé de commerce	
42	employé de bureau	clerc de notaire
49	domestiques	
5	fonction publique	
51	employé fonction publique	
52	cadres sup fonction publique	
53	instituteurs et maîtres élémentaires	
6	négociant et industriel	
/	prof libérales et intellectuelles	
8	notable	
9	militaire	
91	sous officiers	
92	officiers	

annexe 45 : Le temps passé à la construction d'une légitimité locale chez les édiles provinciaux, 1860-1914.

		effectif	en %
notables	horticulteur	1	3,0%
	propriétaires, rentiers	1	3,0%
<i>Somme notables</i>		2	6,1%
négociants, industriels		10	30,3%
cadres supérieurs	prof libérales et intellectuelles	7	21,2%
	cadres supérieurs fonction publique	3	9,1%
<i>Somme cadres supérieurs</i>		10	30,3%
commerçants indépendants		2	6,1%
employés	employé de bureau	3	9,1%
	employé de la fonction publique	3	9,1%
	instituteurs et ass	1	3,0%
<i>Somme employés</i>		7	21,2%
régisseur		1	3,0%
inconnus		1	3,0%
ensemble		33	

La mobilité sociale

annexe 46 : professions des fils

	effectif	en %
agriculteur	2	6,1%
propriétaire, rentier	2	6,1%
négociant, industriel	8	24,2%
officiers armée	3	9,1%
employé	2	6,1%
petits commerçants	1	3,0%
artisans	6	18,2%
ouvriers	3	9,1%
inconnu	6	18,2%
ensemble	33	

annexe 47 : professions des pères

période	effectif	âge moyen de l'arrivée Paris	âge moyen de l'arrivée dans la commune	nombre moyen d'années entre installation et mandat	durée moyenne du 1er mandat	âge moyen au 1er mandat	nb moyen de mandats discontinus	durée totale moyenne de mandat
second Empire	3	23	61	1	6	58,33	1	6
1870-1871	2	25	25	15	8	52,5	1,5	11
1871-1884	7	29,85	43,8	11,2	5,29	57,86	1,43	6,29
Répu. SU 1884-1899	10	27,78	36,88	16,5	5,7	53,9	1,3	6,4
tournant du siècle	3	34	38	18,33	7,67	56,33	1	7,67
veille de la guerre	4	28	43,25	19	9,75	56,25	1	9,75

annexe 48 : table de mobilité, pères en lignes, fils en colonnes.

		effectif	en %
échelle sociale élevée	cultivateur	1	3,0%
	négociant et industriel	10	30,3%
	propriétaire	1	3,0%
	officiers	2	6,1%
<i>Somme échelle sociale élevée</i>		<i>14</i>	<i>42,4%</i>
échelle sociale intermédiaire	petits commerçants	1	3,0%
	employés	2	6,1%
	sous officiers	1	3,0%
	artisan bâtiment	1	3,0%
	artisan fer	3	9,1%
	artisan textiles et cuirs	2	6,1%
	prof interm agricole	1	3,0%
<i>Total échelle sociale intermédiaire</i>		<i>11</i>	<i>33,3%</i>
<i>Total échelle sociale populaire</i>		<i>2</i>	<i>6,1%</i>
<i>inconnus</i>		<i>6</i>	<i>18,2%</i>
Ensemble		33	

annexe 49 : mobilité intergénérationnelle, en fonction des années de naissance des fils.

		effectif	en %
échelle sociale élevée	négociants et industriels	9	27,3%
	proflibérales et intello	7	21,2%
	propriétaires	1	3,0%
	cadres sup fonction publique	2	6,1%
<i>total échelle sociale élevée</i>		<i>19</i>	<i>57,6%</i>
échelle sociale intermédiaire	petits commerçants	3	9,1%
	employé de commerce	1	3,0%
	employé de bureau	6	18,2%
	instituteurs et ass.	1	3,0%
	prof interm agricole	1	3,0%
<i>total échelle sociale intermédiaire</i>		<i>12</i>	<i>36,4%</i>
<i>total échelle sociale populaire</i>		<i>1</i>	<i>3,0%</i>
<i>inconnu</i>		<i>1</i>	<i>3,0%</i>
ensemble		33	

Un exemple d'inventaire après décès : Jullien, 1886.

AN, MC, ET/XLIX/1701

Maître Georges Robin, notaire à Paris, successeur de A Crosse, 62, bd de Sébastopol

Inventaire après le décès de M. Jullien.

12 juin 1886

voir liquidation du 9 octobre 1886 ?

noir ratification de la liquidation du 17 février 1886 (à mon avis, les dates sont fausses...)

page de gauche,

deux états de succession qui correspondent à l'enregistrement de la succession. A contrôler avec le texte de ce dernier.

Ensuite acte en lui ^m

1886, samedi 12 juin, 9 h du matin, en une maison sise à Vanves, canton de Sceaux, rue des Treilles 9, où demeurait et est décédé le 11 avril 1886 J B Antoine Jullien, en son vivant, recteur honoraire, commandeur de la LH,

à la requête de

1/ Mme Marie Olympe GÉRARD, son épouse, restée sa veuve, ladite dame rentière,

en vertu de la loi du droit d'auteur.

demeurant à Vanves, rue des Treilles 9

agissant :

1/ en sa qualité d'épouse survivante à cause de ses droits qu'elle peut avoir à exercer contre la succession de M. JULLIEN, son défunt mari, avec lequel elle était mariée sous le régime dotal, aux termes de leur contrat de mariage passé devant M^o Gaudibert notaire à Avignon, Vaucluse, le 14 mars 1833

2/ comme donataire de son défunt mari, aux termes dudit contrat qu'il y ait ou non des enfants issus du mariage, de la somme de 2000 F et en outre, habits, linges, nippes, bagues et bijoux, fait ou à faire pour la déclaration de ce mariage, destinés ou ayant servis à l'usage des futurs époux ou de l'un deux, autres toutefois que les bijoux dont le prix a été reconnu audit contrat à la somme de 3000 F

3/ et comme légataire de son défunt mari en toute propriété dans toute la mesure que la loi autorise, de tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession de son mari, et en outre de la jouissance, sa vie durant, de la partie dont les fonds est dévolu par la loi aux enfants ci après nommés, issus du mariage, de M et Mme Jullien, le tout au terme du testament de M. Jullien, fait en la forme olographe, en date à Vanves du 1^{er} mai 1879, déposé pour minute à M^o Georges Robin, suivant ordonnance du M le Président du Tribunal Civil de 1^{ere} instance de la Seine, ... en date du 11 mai dernier 1886.

2/ Mme Marie Olympe Zoé Bernardine Sophie JULLIEN, épouse assistée et autorisée de M. Charlemagne Louis Joseph CUVILLIER, professeur honoraire de l'Université, chevalier de la LH, avec lequel elle demeure à Vanves, rue des Treilles 5 bis.

M et Mme Cuvillier mariés sous le régime dotal, avec exclusion de communauté, aux termes de leur contrat de mariage passé devant Maître Lagier, notaire à Marseille, Bouches du Rhône, le 15 avril 1854

3/ Mme Victorine, Marie, Laure JULLIEN, épouse de M. Antoine GIDEL, proviseur au Lycée Louis le Grand, officier de LH, avec lequel elle demeure à Paris, 123 rue St Jacques.

Madame Gidel agissant au présent inventaire en vertu des pouvoirs et autorisations que lui a donnés M. Gidel, son mari, suivant acte sous signature privées, en date à Paris du 20 mai dernier 1886, duquel acte, original non encore enregistré, mais qui le sera dans le ^m temps que les présentes, est demeuré ci annexé après avoir été certifié véritable par Mme Gidel et revêtu d'une mention d'annexe par les notaires soussignés.

M. et Mme Gidel, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par M^o Crosse, prédécesseur immédiat de M. Robin, le 30 mars 1861. Lequel contrat ne contient aucune obligation d'emploi ni de remploi des biens propres de sa femme.

Qualités :

Mmes Cuvillier et Gidel, habilitées à se dire seules héritières de M. Jullien...

[...]

inventaire fait par Robin et Latapie de Gerval... le tout trouvé et étant dans les lieux ci après désignés, dépendant d'une maison sise à Vanves, 9, rue des Treilles, appartenant

à M. Cuvillier, requérant,

[...]

prisée du mobilier

dans le jardin

2 caisses de lauriers roses 15

dans la vérandah (sic)

2 guéridons en tôle, 2 chaises rustiques, 5

dans le vestibule

1 armoire en merisier, 1 coffre à vois, 2 chaises pailleées, 1 fontaine en pierre, 1 parte parapluie, 18

dans la cave

120 bouteilles de vin rouge de Bordeaux, 34 bouteilles de vin de banyuls, 75

2 caisses en fer, environ 500 bouteilles vides, 1 lot bois à brûler et caisses vide, 1 lot de charbon de terre, 25

cuisine éclairée d'une porte vitrée sur le jardin

1 buffet de cuisine en bois blanc, 2 chaises, 9 pièces cuivre, environ 50 pièces fer blanc, fer battu, émaillé, environ 20 pièces faïence et poterie 35

salle à manger éclairée par une fenêtre sur le jardin

1 table ronde acajou à 4 allonges, une table ronde noyer, 1 buffet étagère en acajou, 8 chaises en merisier cannées, 110

1 pendule marbre, 2 flambeaux en cuivre, 2 vases en faïence, 1 tableau de fleurs en un cadre doré, 1 bouquet de fleurs en 1 cadre chêne sculpté, 1 support bois doré et 1 petite jardinière en cuivre, 1 suspension et sa lampe, 2 chenets en fonte et cuivre, 2 rideaux de vitrage, 2 rideaux damas, 55

100 pièces de porcelaine, 12 pièces verrerie, 1 cave à liqueur garnie, 2 théière métal anglais, 12 couteaux manche ivoire, 17 couteaux de table 52

petite pièce à côté ayant sortie sur le jardin

1 bassinore en cuivre, 1 bassine en suivre, 18 pièces porcelaine, 45 pièces verrerie, 1 mortier en marbre, 2 bidons d'huile, 2 chaufferettes, 22

dans le salon éclairé de 2 fenêtres sur le jardin

1 garniture de cheminée en bronze composée d'une pendule et de deux candélabres, 150

1 groupe en bronze de 2 enfants, 1 chien d'arrêt, d'après Mène

petits bustes de Voltaire et Rousseau, un chinois, le tout en bronze, le tt ensemble 200

2 petits bouquets en cristal, 4 vases en porcelaine décorée, 2 lampes et 1 coupe en porcelaine de chine montée en bronze, 180

1 canapé, 4 fauteuils, et 4 chaises en bois doré recouverts en tapisserie de Neuilly, 200

1 bahut en marqueterie de vois garnie de bronze, 1 autre en bois noir, garni de Bronze et dessus en marbre blanc, 1 encoignure en bois de rose avec dessus en marbre, 1 table à ouvrage, 1 console et une table à jeu en acajou, 2 tables à ouvrage en bois noir 400

1 glace en un cadre doré et une glace biseautée formant médaillon 50

2 paires de rideaux en velours rouge et bandes de tapisserie 100

dans le petit salon éclairé de 2 fenêtres sur le jardin

1 piano droit d'Ignace Pleyel, 1 tabouret en acajou, 100

1 fauteuil recouvert en velours rouge, 6 chaises cannées, 1 divan recouvert en damas de soie rouge, 1 petit bureau en acajou, 50

1 miroir biseauté en un cadre doré, 5 gravures en cadres dorées, 40
au 1^{er} étage

chambre à coucher éclairée d'une fenêtre (cotés du lycée)

1 lit en acajou avec sommier élastique, 1 matelas, 1 traversin, 2 oreillers, 1 couverture de coton, 1 couvre pieds, 1 table de nuit en acajou, 1 tapis en feutre, rideaux de lit et fenêtre en perse, 100

2 fauteuils, et 2 chaises en acajou, recouverts de tapisserie 1 chauffeuse en palissandre, 1 prie Dieu en palissandre, 1 table à écarté, 1 bureau et 1 armoire à glace en acajou, 1 fauteuil crapaud recouvert de velours rouge 160

1 pendule et 2 candélabres en bronze doré et porcelaine sous cylindre, 75

cabinet de toilette

communiquant avec la chambre à coucher et éclairée d'une fenêtre sur le jardin, coté Lycée

1 toilette commode en acajou, 1 malle 1 chaise percée en noyer, 40

2^e chambre à coucher éclairée d'une fenêtre sur le jardin, contiguë au cabinet de toilette

1 lit en acajou et 1 sommier élastique, 1 traversin, 1 table de nuit en acajou, 1 garniture de rideaux de lit en perse 65

1 secrétaire en acajou garni de cuivre avec dessus de marbre de Sainte Anne, 1 petite bibliothèque à 2 vantaux et 1 étagère, 1 fauteuil et 3 chaises en acajou, recouvertes de tapisserie 75

chambre de domestique éclairée d'une fenêtre, coté de Paris

1 lit de fer avec sommier, 1 matelas, 1 couverture de laine, 1 oreiller, 30

1 armoire en acajou à 2 vantaux, 1 table de nuit en noyer 1 chaise paillée 90

chambre éclairée d'une fenêtre (coté de Paris)

1 lit de fer avec 1 sommier élastique, 1 matelas, 1 traversin, 1 oreiller, 1 édredon, 1 descente de lit, 66

1 commode en acajou avec dessus de marbre de Sainte-Anne, 1 petite commode toilette 1 petite toilette portative, 1 bibliothèque étagère en acajou, 70

1 fauteuil Voltaire et 1 chauffeuse en mauvais état 20

1 corne de rhinocéros sur un socle en bois de fer sculpté, 1 paire de lampes, 1 tableau ancien "Saint Joseph et l'Enfant Jésus", 3 gravures et dessins sous verre 1 petite glace 35

Deuxième étage

Salle de billard

1 billard en bois d'érable et ses accessoires, 2 banquettes en bois peint 200

1 canapé, 2 fauteuils, et 2 chaises en acajou recouverts de velours rouge, 1 fauteuil crapaud recouvert de velours rouge 1 guéridon en acajou, 115

1 écran en bois incrusté de nacre 10

Bibliothèque contiguë à la salle de billard et éclairée d'une lucarne dans la toiture

Rayons en bois blancs garnissant la pièce 15

Environ 1200 volumes, dont 200 reliés et brochures dont l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, les œuvres de Voltaire, Rousseau, Histoire Universelle de Cantu ? Histoire de la Révolution Française par Thiers, 1 à volumes gr. In 8° des auteurs Latins de la collection Nisard et quantité d'ouvrages classiques sans valeur 200

Total 3228

Linge de maison

12 paires de draps dont 10 en toile et en coton, 12 taies d'oreillers en coton, 6 nappes et 6 douzaine de serviettes en toile, 12 tabliers de valets de chambre en toile, 12 tabliers de cuisine en coton, 24 torchons, 160

2 couvertures en laine 20

[barré au crayon _ mais ailleurs il y a aussi écrit à reprendre ; toutefois, dans la succession, le montant total correspond à celui de l'inventaire 1^{er}]

garde robe et linge de M. Jullien

une pelisse garnie de fourrure, 1 robe de chambre, 2 pantalons de draps, 2 paires de pantoufles 2 gilets de tricot de laine 50

6 chemises, 4 gilets de flanelle, 12 mouchoirs de poche, 6 caleçons, 12 paires de chaussettes de laine 25

garde robe et linge de Mme Jullien

1 robe de velours noir, 1 robe de soie noire, 1 mantelet de soie noire garni de dentelles de Chantilly, 1 manteau de velours noir garni de martre du Canada, 1 rotonde ? garnie de petit gris, un cachemire français, 3 paires de bottines, 2 chapeaux, 1 ombrelle, 1 parapluie, 2 robes de laine noire, 170

12 chemises de toile, 6 pantalons, 12 paires de bas en laine et coton, 3 gilets de flanelle et 1 de tricot, 6 jupons en calicot, 30

argenterie

9 couverts en argent, 1 louche, ~~une pince à sucre~~, 1 tasse et sa soucoupe, ~~1 passoire à thé, 18 cuillères à café, 6 brochettes~~ débris de cuillères à café, ~~pesant ensemble 2770 grammes~~, à raisons de ~~16~~ 15 centimes le gramme ~~443,20~~

303

~~1 service à salade en argent et ivoire~~ 12

12 couvertes de table en métal argenté, 15 couverts d'entremets en métal doré, 1 casse noisettes, 35

Bijoux

[ensemble barré certainement à cause du régime dotal]

M. Jullien

1 montre en or à répétition, 70

1 chaîne de col en or pesant 31 grammes à 2F40 le gramme 74,4

Mme Jullien

1 montre en or 35

1 chaîne de corsage en or avec barrette et médaillon, pesant en tout 16 grammes, à 2 F le gramme 32

1 châtelaine en or pesant 6 grammes à 2,4 14,4

total de la prisée 4419

analyse des papiers

cote 1^{ère}

titre de pension civile Ministère de Instruction Publique somme annuelle de 6000 F.

pas d'autre pension de retraite

restée en possession de Mme Veuve Jullien pour faire valoir son droit à la réversion de son mari.

Le 23 juillet 1886

Suite de analyse des papiers

Cote 2eme

CONTRAT DE MARIAGE

Copie sur papier libre du contrat de mariage M et Mme Jullien reçu par Maître Gaudibert...; (références ailleurs), en présence de témoins, le 14 mars 1833

Article 1^{er} : futurs époux ont adopté pour règle le régime dotal, conformément chapitre 3, titre cinq du Code civil, avec modifications ci-dessous

Article 2 : future épouse s'est constituée en dot et a soumis au régime dotal tous ses

biens présents et à venir, et il a été stipulé que les capitaux qui lui appartenaient ou pouvaient lui appartenir, ne seraient reçus que tout autant qu'ils seraient remployés, sans diversion aucun de deniers au fur et à mesure de chaque remboursement au profit et avec acceptation de la future épouse, en acquisition d'immeubles de bonnes évictions et garanties, libres enfin de toute dettes, hypothèque, privilèges, et empêchements quelconques, mais que néanmoins, cette condition d'emploi n'était pas exigée pour toute créance dotale qui ne s'élèverait pas à 1000 F.

Article 3^e : les futurs époux pourraient d'un commun accord, vendre ou échanger les immeubles dotaux, et, si ces biens étaient indivis avec des tiers, les partager ou les liciter, le tout, sans aucune formalité de justice, à la charge pour eux de faire, au profit de la future épouse, le remploi de la vente ou de la soulte soit de échange soit du partage, sans dispersion de deniers, en immeubles de même valeur que ceux aliénés, et d'une éviction aussi bonne de celle exigée par article précédent dans emploi des créances

Article 4^e : les biens acquis à la future épouse, en vertu des 2 articles précédents, lui sortiraient nature de biens dotaux, mais pourraient aussi être vendus ou échangé sous la condition de remploi...

Article 5 et en témoignage des sentiments d'estime et d'affection qu'ils se portaient réciproquement, les futurs époux se sont fait donation, qu'il y ait enfant ou non, à savoir,

M Jullien à Mlle Gérard, somme de 2000 F

Et Mlle Gérard à M. Jullien, somme de 1000 F

Stipulé en outre que habits, linge, ... appartiendrait de plein droit au survivant. [noté au début de inventaire]

Article 6 : les biens de la future épouse, consistaient en la somme de 10 500 F qui lui était due, savoir

* 10 000 F par M. Andrieu, pour prix de la vente qu'elle lui avait consenti de la moitié indivise) laquelle elle avait droit, dans une maison située à Avignon, place du Change, île 103 n° 30. Lad. Somme exigible après une année d'amortissement et produisant jusqu'au paiement des intérêts au taux de 5 %/an, sans retenue, le tout au rapport de acte de vente, passé devant M° Grandibert, notaire à Avignon, le 23 février 1833

et 500 F pour le montant d'un legs à elle fait par Mme Catherine Ficot, sa tant, en son vivant, épouse de Monsieur François Fayolle ladite somme exigible de Madame Victoire Ficot, épouse de M. Jean Antoine Chapsoul, en qualité d'héritière de M. Fayole, légataire en usufruit de la succession de son épouse, et sans intérêt jusque là ; ainsi que le tout résultait du testament de Mme Fayole, en date du 27 novembre 1819, reçu par M° Quinquin, notaire à Avignon,, 10 janvier 1820.

Il a été dit que cette dernière créance était inscrite au bureau des hypothèques d'Avignon, à la date du 9 janvier 1830, vol 111, n° 6, en renouvellement d'une précédente inscription/

Sous article 7 : en considération du mariage, Mme Andrieu a donné et constitué en dot et M. Andrieu s'est obligé à payer en déduction des sommes qu'il avait reconnu et devait)à son épouse, le tout d'après leur contrat de mariage, reçu par M° Pouret, notaire

à Avignon, le 27 août 1819, l'inventaire de la succession de mme Ficot, mère, reçu par M° Gaudibert, notaire à Avignon, le 24 août 1825, en vertu de tous ces actes :

A Mlle Gérard, leur fille et belle fille, qui a accepté, sous la réserve de au profit de la donatrice du droit de réserve ci après stipulé

La somme de 13000 francs, étant 3000 à titre de préciput et 10 000 en imputation des droits ci-après fixés et assurés de ladite demoiselle future épouse, sur la succession future de Mme sa mère donatrice.

Sur cette somme de 13 000 F, M. Andrieu a payé aux termes dudit contrat au futur époux, qui l'a reconnu, la somme de 3 000 F, en divers bijoux et joyaux.

M. Andrieu a également remis au future époux les titres des créances de la future épouse

Il a été dit que les 10 000 F restant, ainsi que les autres 10 000 F dus en vertu de acte de vente précité, seraient payables en espèces d'argent, une année ou au choix de M. Andrieu, deux année après la date d'un avertissement que la partie qui voudrait recevoir ou libérer serait tenue de donner à l'autre.

Il demeurerait facultatif à M. Andrieu de s'acquitter de ces deux sommes ... en 2 paiements dont le 1^{er} serait au oins de 10 000 mais non avant la date de l'avertissement qu'il donnerait ou recevrait.

Et jusqu'à la libération, ladite somme de 10 000 F a été stipulée productrice d'intérêts au taux de 5 % par an, sans retenue, payable par semestre, à compter du jour de la célébration du mariage, par le seul fait de laquelle M. Andrieu et Mlle Gérard seraient causé avoir réglé et payé, (les sommes entre eux);

[...]

article 8 : donation ferait de plein droit retour à Mme Andrieu en cas où elle survivrait à sa fille et aux enfants de celle-ci.

Art 9 : Mme Andrieu a déclaré assurer à Mlle Gérard, sa fille, future épouse, l'intégralité de la portion de ladite demoiselle dans la succession future de ladite dame Andrieu, ^m dans la quotité disponible, mais après déduction et prélèvement sur cette quotité : 1: du gain de survie stipulé au profit de Monsieur Andrieu dans leur contrat de mariage, le cas échéant ; 2: des 3000 F donnés par préciput et hors part à Mlle Gérard et de pareille somme de 3000 F qu'elle avait l'intention et qu'elle se réservait de donner au même titre par donation à sa fille, la plus jeune ; et en csq, Madame Andrieu a renoncé à faire aucune autre libéralité ou préjudice de ladite institution contractuelle.

[...]

Mme Jullien fait déclaration suivante :

Mariage célébré le 19 mars 1833 à la mairie d'Avignon ; la créance de 10 000 F sur M. Andrieu, par elle apportée au mariage, lui a été remboursée pdt le mariage.

La somme de 10 000 F a elle constituée en dot lui a été également payée pdt le mariage

Les 500 F montant du legs à elle fait par Mme Fayolle ont également été payées

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Pdt le mariage, elle a recueilli la succession de mme Andrieu, sa mère (cote 5^{ème})

Aucune autre succession

Dot constituée à Mme Cuvillier

Cote 3^e

Par contrat de mariage, M. Jullien a constitué en dot à Mme Cuvillier une somme de 2000 F valeur d'un trousseau et 5000 F en deniers

Et qu'elle ^m Mme Jullien a constitué en dot une somme de 10 000 F provenant de son apport au mariage.

Dot constitué à Mme Gidel

Cote 4^e

Minute du contrat de mariage devant Crosse, le 30 mars 1861, contenant contrat de mariage.

Article 4^e de ce contrat , en considération du mariage, M. Jullien, père, seul, a donné et constitué en dot personnellement à Mlle Jullien sa fille future épouse en avancement d'hoirie et par imputation d'abord sur la succession future

1/ des effets mobiliers, linge, harde, bijoux, à l'usage de la future épouse d'une valeur de 3000 F

2/ la somme de 7 000 F le tout livrable et payable aux futurs époux la veille du mariage dont la célébration vaudra quittance.

Article 5 : M. Jullien s'est réservé le droit de retour sur la dot pour le cas où cette dernière décéderait sans enfants et ou ceux-ci viendraient eux même à décéder sans postérité.

Art 6 : Mme Jullien, en vertu de la faculté que lui accorderait article 1556 du Code civil, et avec autorisation spéciale de son mari, a donné et constitué en dot à sa fille, en avancement d'hoirie et par imputation dans sa succession future : la somme ppale de 10 000 F à recevoir de la Caisse des Consignations d'Avignon laquelle somme avait été versée à ladite caisse le 1^{er} mars 1852 à la requête de M. Vincent Hypolite (sic) Lunel, sans profession, demeurant à Avignon, an qualité de mari et administrateur légal des biens et droits de mme Pauline Antoinette Françoise Andrieu, et de lad. Dame Lune, comme formant le montant des offres réelles faites à Monsieur Jullien, alors Proviseur au Lycée de Marseille, en qualité de mari et administrateur des biens et droits de dame Marie Olympe Gérard.

Mme Jullien a déclaré audit acte que cette somme de 10 000 francs provenant de partie de la dot qu'elle s'était constitué par son contrat de mariage avec M. Jullien,.

En conséquence, Mme Jullien a mis et subrogé la future épouse avec toutes garanties, dans les droits de lad. Dame d'exiger et de recevoir immédiatement après la célébration du mariage, ladite somme de 10000 F en principal et intérêt de M. le préposé de ladite Caisse.

Mme Jullien s'est obligée) remettre aux futurs époux la veille du mariage dont la célébration civile lui vaudrait décharge le récépissé donné par la Caisse de Consignation

en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'Avignon.

Article 7^e ; Mme Jullien s'est réservé le droit de retour..;

Mme Gidel déclare qu'elle a touché de la Caisse ladite somme.

Succession Andrieu

Cote 5^e

8 pièces

pièce 1 : extrait délivré par M^o Coste, notaire à Avignon,, d'un acte reçu par lui le 8 janvier 1859, aux termes du quel :

Mme Antoinette Joséphine Gérard, dite en religion Thérèse de Jésus, religieuse du Saint sacrement, demeurant à Avignon.

Mme Jullien, la requérante,

Et M. Vincent Hippolythe Lunel, propriétaire, et Mme Pauline Antoinette Françoise Andrieu, son épouse, demeurant ensemble à Avignon,

Mme la religieuse Gérard et mme Jullien, soeurs germaines entre elles, comme issu du 1^{er} mariage de mme Madeleine Olympe Ficot, avec M. Augustin Gérard

Et Mme Lunel, sœur utérine de Mes Gérard et Jullien, comme issue du second mariage de Mme Madeleine Olympe Ficot avec M. Joseph François Agricole Andrieu.

Ces trois dames seules héritières pour 1/3 de Madame leur mère, décédée en Avignon, en sa demeure, rue Calade, n° 103;, le 23 décembre 1858.

Ont procédé entre eux au partage de la succession de Mme Veuve Andrieu

Les droits de Mme Jullien ont été fixés en pleine propriété à la somme de 16500 F , et pour fournir cette somme, les deux autres parties lui ont cédé et abandonné, ce qu'elle a accepté,

1/ pour 500 F deux parcelles de vigne, sises territoire d'Avignon, clos de Barbier, 500

2/ la somme ppale de 2000 F montant en ppal d'une créance sur Mlle Charlotte Pimont, demeurant à Avignon 2000

3/ pareille somme montant d'une créance sur Jacques Joseph Roche, aubergiste, et Mme Marie Anne Ballet, son épouse, demeurant ensemble à Avignon 2000

4/ la somme ppale de 1000 F provenant d'une créance sur M et Mme Pellison 1000

5/ la somme de 10 000 F montant du rapport de dot par elle effectuée 10 000

6/ et la somme de 1000 F montant d'une lettre de change souscrite par M Talagrand de Villeneuve les Avignon 1000

total 16500

le partage a eu lieu sous les garanties ordinaires et de droit en matière de partage.

[..]

2^e pièce : note sur les frais de mutation

3^e pièce : note =

1 par acte reçu par M^o Coste, le 11 février 1861, les deux parcelles de terre ont été vendues à M. JB Rochetin, moyennant le prix principal de 450 F, payé le 26 juillet 1864, employé en rente 3% sur l'Etat français (constatation d'emploi)

ce remploi a produit un titre de 20 F de rente, 3 %

2 : les 1000 F dus par M et Mme Péliesson ont été remboursés, le 17 août 1864 et employé en rente 3 %

le remploi a produit un titre de 45 F de rente, 3 %

3 : les 2000 F dus par Me et Mme Roche ont été remboursés le 7 juin 1866, employés en rente, 3 % 25 juin 1866

ce remploi a produit 93 F de rente 3 %

4: les 2000 F dus par Mlle Pimont ont été remboursés le 13 novembre 1867 et employés en rente 3 %

ce remploi a produit 87 F de rente 3 %

Mme veuve Jullien fait les déclarations suivantes :

En dehors des attributions a elle faites par le partage, elle a encore recueilli dans la succession de sa mère :

1/ 471 f de rente 4,5 % sur Etat français

2/ une somme de 250 F en deniers

3/ une obligation de la Ville d'Avignon, par elle vendue à M. Lunel, moyennant 114,55 F, versées comptant.

Valeurs ont été aliénées et elles ont été employées avec les deux sommes en l'achat de 33 obligations du chemin de fer de Ouest, de 19 obligations des Eaux, [...]

Testament de M. Jullien

Cote 6^e

Testament olographe, 1^{er} mai 1879.

"Vanves, Seine, 1^{er} mai 1879,

En présence de Dieu et dans le recueillement de ma conscience, je dépose ici l'expression de mes dernières volontés et de mes vœux, je lègue à mon excellente femme en toute propriété dans toute la mesure que la loi autorise, tous les biens meubles et immeubles que je puis posséder et qui ne sont à vrai dire que les fruits de sa sage prévoyance, de son esprit d'ordre et d'économie,

Je lui lègue en outre, sa vie durant la jouissance de la partie dont le fonds est dévolu par la loi à mes enfants

Comme mon décès réduira pour elle à 2000 F la pension de retraite dont nous jouissons et désirant qu'elle puisse autant que possible continuer à son gré ses habitudes de vie, je prie instamment mes chères filles et mes gendre de laisser entre ses mais la part de succession à laquelle ils auraient légitimement et irrévocablement droit.

Outre les soucis du partage, il lui épargneront ainsi des privations qu'elle serait sans cela réduite à subir.

Sa dot a servi en partie à faire celle de nos filles, il n'est que juste que ce sacrifice personnel n'aggrave la difficulté de la position que va lui faire la diminution de ses minces revenus.

Ils connaissent assez ses principes et ses pratiques d'épargne comme sa tendance maternelle pour être connaisseur que cette concession ne saurait léser leurs intérêts à venir et qu'ils retrouveront avec augmentation, quant Dieu la rappellera pour me rejoindre, le dépôt qu'elle aura reçu. Je ne doute pas de l'accomplissement du vœu que j'exprime? Ce sera à mes derniers moments une consolation suprême qui s'ajoutera à toutes celles dont j'ai été comblé au milieu des miens."

24 juillet 1886

suite de analyse des papiers

valeurs propres à Mme Jullien

cote 7^e, 4 pièces

rentes à 3 %

20 F de rente, 26 juillet 1864

87 F, 13 nov. 1867

45 F 17 août 1864

93 F, 7 juin 1866

Obligations de l'Ouest

Certification de la Cie des chemins de fer de l'Ouest 33 obligations anciennes de cette Cie. Capital nominal de 500 F, chacune 3 %.

Obligations des Eaux,

Certificat de la Cie générale des Eaux 19 obligations de cette Cie

Capital nominal de 500 F 3 %

Valeurs de bourse

Actions de PLM

20 actions capital de 500 F chacune, donne droit dividendes variables

Actions de Panama, 6 actions au porteur de la Cie universelle du Canal Interocéanique de Panama, capital nominal de 500 F Chacune, libérées de 375 F seulement chacune. Munies de coupons d'intérêts.

Obligations de l'Ouest,

obligations au porteur de la Cie des chemins de fer de Ouest, capital nominal de 500 F 3 %, remboursable au pair, par voie de tirage au sort, rapportant 15 F d'intérêt annuels.

Obligations PLM, fusion nouvelle

10 obligations au porteur de la Cie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la

M2diterranée, émission 1866 dite fusion nouvelle. Capital nominal de 500 F 3 %, remboursable au pair, par voie de tirage au sort, 15 F d'intérêt annuel payables par semestre.

Obligations de la Ville de Paris, emprunt 1865

3 obligations au porteur, capital nominal de 500 F 4 %

Obligations de la Ville de Paris, emprunt de 1869,

2 obligations... capital de 400 F 3 %

Obligations de la Ville de Paris, emprunt de 1876,

1 obligation, 500 F, 4 %

Obligations de la Ville de Lille,

4 obligations, capital de 100 F 3 %

Obligation des eaux,

20 obligations au porteur de 500 F chacune, 3 %

Obligations de Suez

2 obligations de la Cie du canal maritime de Suez, capital de 500 F 5 %

Obligations de Panama,

3 obligations au porteur, de la Cie universelle ... 4 %, capital nominal de 500 F

Obligations de Panama

2 obligations au porteur de la Cie universelle capital de 500 F chacune, 5 %.

5^e d'obligation communale du Crédit Foncier,

8 1/5 d'obligations communales, au porteur, capital nominal de 100 F chacun, 3 %

Obligation du chemin de fer russe Nicolas

7 obligations au porteur (1869), 500 F chacune, intérêt annuel de 20 F

Obligation de la Brazilian Imperial Central Bahia Railway Cie

6 obligations au porteur, timbrées en France, au capital nominal de 500 F, 3 %

Loyer, contribution, assurance

Cote 25^e

Police d'assurance contre l'incendie.

Loyer de 1400 F annuel maison de la rue des Treilles.

Déclarations générales

Sur les deniers courants : somme de 3000 F paye les dépenses courantes

Somme de 2000 F dans les mains de Mme Cuvillier

Actif et passif, rien d'autre à la connaissance de Mme Jullien

Frais funéraires

Pompes funèbres : 2143,2

Service religieux 490,1

Frais divers 500

Total : 3133,3

Frais de dernière maladie, environ 200 F réclamée par le médecin.

Clôture.